

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le vendredi 13 décembre 2019

**à 9 h**

### AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le mercredi 4 décembre 2019

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le vendredi 13 décembre 2019, à 9 h, dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2<sup>e</sup> étage du 155, rue Notre-Dame Est**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

---

Le greffier de la Ville  
Yves Saindon, avocat

*(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)*

## **ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**Le vendredi 13 décembre 2019**

**à 9 h**

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du vendredi 13 décembre 2019.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 6.01 qui sera livré séance tenante.

Nous vous rappelons que la version papier de certains documents budgétaires a été remise aux élus qui en ont fait la demande lors de l'assemblée extraordinaire du 25 novembre 2019.



**Assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération  
du vendredi 13 décembre 2019**

**ORDRE DU JOUR**

**01 – Période de questions du public**

**01.01**     Service du greffe

Période de questions du public

**02 – Période de questions des membres du conseil**

**02.01**     Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

**03 – Ordre du jour et procès-verbal**

**03.01**     Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

**03.02**     Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération  
tenue le 25 novembre 2019

## 06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

### 06.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1193843021

Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

### 30.02 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1193843017

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

### 30.03 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1193843019

Adoption du budget de 2020 de la Société de transport de Montréal

*Compétence* Transport collectif des personnes  
*d'agglomération :*

### 30.04 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1193843018

Approbation du programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal

*Compétence* Transport collectif des personnes  
*d'agglomération :*

**30.05**     Service du greffe - 1190310003

Approbation du budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal

**30.06**     Service du greffe - 1190310004

Approbation du budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal

**30.07**     Service du greffe - 1190310005

Approbation du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

**30.08**     Service du greffe - 1190310006

Approbation du budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

**30.09**     Service du greffe - 1190310007

Approbation du budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau

**30.10**     Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1193843023

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2020 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

**30.11**     Service du greffe - 1190310008

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2020 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 pour l'exercice financier 2020 (volet agglomération)

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 25 novembre 2019  
17 h**

---

**Séance tenue le lundi 25 novembre 2019  
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Georges Bourelle, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Christine Gosselin, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois et M. Philippe Roy.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Herbert Brownstein, M. Mitchell Brownstein et M. Michel Hébert, à titre de représentant de la Ville de Dorval.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint  
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion  
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

---

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyennes et citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 01.

---

**2 - Période de questions des membres du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 02.

---

**CG19 0530**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

**CG19 0531**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2019 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal**

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2019 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

04.01 1193430007

---

**CG19 0532**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration à la suite de l'examen public du document Perspectives budgétaires 2020**

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration à la suite de l'examen public du document Perspectives budgétaires 2020, et le conseil en prend acte.

04.02 1193430008

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0533**

**Dépôt du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1769;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adopté à une séance ultérieure.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193843021

---

**CG19 0534**

**Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1771;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193843017

---



**CG19 0535**

**Dépôt du budget de 2020 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1779;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1193843019

---

**CG19 0536**

**Dépôt du programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1780;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1193843018

---

**CG19 0537**

**Dépôt du budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1781;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1190310003

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG19 0538**

##### **Dépôt du budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1785;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1190310004

---

#### **CG19 0539**

##### **Dépôt du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1782;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1190310005

---

#### **CG19 0540**

##### **Dépôt du budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1783;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1190310006

---

#### **CG19 0541**

##### **Dépôt du budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1784;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1190310007

---

#### **CG19 0542**

##### **Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2020 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1778;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer les contributions financières et la quote-part suivantes qui seront adoptées à une assemblée ultérieure, tel qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2020 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Agence régionale de transport métropolitain	668 394 000 \$
Conseil des arts	20 235 000 \$
Société du parc Jean-Drapeau	15 353 100 \$
Bureau du taxi de Montréal	3 238 200 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	585 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 444 500 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1193843023

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.11 à 30.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG19 0543**

#### **Dépôt d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2020)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1774;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

#### **RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER 2020)**

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau;

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au Service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1193843013

---

**CG19 0544****Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1773;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION**

Il est résolu que la somme de 286,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1193843015

---

**CG19 0545****Dépôt d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1775;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

**RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2020)**

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du xx décembre 2019 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2020 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2020 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2020 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le Service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'un exercice financier antérieur qui finance le déficit d'agglomération constaté au 31 décembre 2018.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2020 et prend effet à la plus tardive des dates suivantes : la date de son adoption et la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

## ANNEXE A QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

### Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2020

Villes liées	<u>Quotes-parts</u>	<u>Quotes-parts</u>
	- Générales - Service de l'eau - Déficit exercice(s) antérieur(s)	Premiers répondants
<b>Ville de Montréal</b>	<b>82,64271 %</b>	<b>83,58580 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>17,35729 %</b>	<b>16,41420 %</b>
Baie d'Urfé	0,50618 %	0,51196 %
Beaconsfield	0,94154 %	0,95228 %
Côte-Saint-Luc	1,12829 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,69955 %	1,71894 %
Dorval	2,82806 %	2,86033 %
Hampstead	0,44637 %	0,45146 %
L'Île-Dorval	0,00314 %	0,00317 %
Kirkland	1,22820 %	1,24222 %
Mont-Royal	2,23895 %	2,26451 %
Montréal-Est	0,65027 %	0,65769 %
Montréal-Ouest	0,23927 %	0,24200 %
Pointe-Claire	2,57889 %	2,60832 %
Senneville	0,13069 %	0,13218 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,29848 %	0,30188 %
Westmount	2,43942 %	2,46726 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>100,00000 %</b>

Adopté à l'unanimité.

30.13 1193843008

**CG19 0546**

**Approuver une dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1790;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la demande de dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 120%.

Adopté à l'unanimité.

30.14 1193894001

---

**CG19 0547**

**Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.15

---

**CG19 0548**

**Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1193843007

---

**CG19 0549**

**Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1193843009

---

**CG19 0550**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1193843012

---

**CG19 0551**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2020)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1195205006

---



À 17 h 16, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

Manon Barbe  
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie PLANTE  
MAIRESSE

## **Article 6.01**

**Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes**

Ce document sera livré séance tenante.



**Dossier # : 1193843021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter les prévisions budgétaires 2020 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter les prévisions budgétaires 2020 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-22 15:52

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193843021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter les prévisions budgétaires 2020 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Adopter les prévisions budgétaires 2020 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG18 0633 - 29 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG18 0018 - 25 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG16 0672 - 16 décembre 2016 – Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG15 0729 - 10 décembre 2015 – Adoption du budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG14 0549 - 12 décembre 2014 – Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG14 0045 - 20 février 2014 – Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG12 0449 - 13 décembre 2012 – Adoption du budget 2013 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG11 0409 - 16 décembre 2011 – Adoption du budget 2012 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG10 0471 - 17 décembre 2010 – Adoption du budget 2011 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG10 0020 - 26 janvier 2010 – Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

**DESCRIPTION**

S. o.

**JUSTIFICATION**

S. o.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugénie BONIN  
Agente de recherche

**Tél :** 872-8535  
**Télécop. :** 872-3145

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-14

Gildas S. GBAGUIDI  
Chef de division - Planification budgétaire

**Tél :** 514 872-1293  
**Télécop. :** 514 872-3145

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3219

**Approuvé le :** 2019-11-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
Trésorier et directeur du Service des finances

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2019-11-22

Budget 2020  
PTI 2020-2022

# Un budget pour vous







Approuvé  
par le comité exécutif  
de la Ville de Montréal,  
le 25 novembre 2019

Préparé par  
la Direction générale  
et le Service des finances

## NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - Les données réelles de 2015 à 2018 ainsi que les données du budget de 2019 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2020. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - Les données du réel prévu de 2019 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2019 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2020.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes.

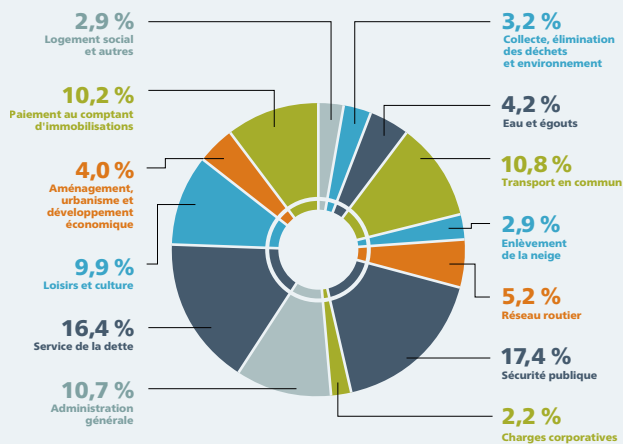
## Sommaire exécutif

# Un budget équilibré de 6,17 G\$

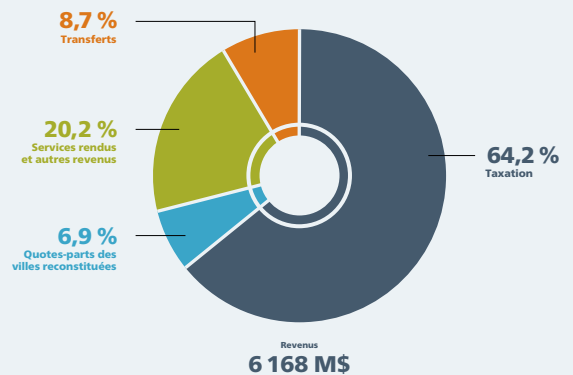
Le 25 novembre 2019, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé un budget de fonctionnement équilibré de l'ordre de 6,17 G\$ pour l'année 2020. Les décisions budgétaires prises pour le budget et le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 s'inspirent de la première consultation prébudgétaire de l'histoire de la Ville de Montréal, tenue de mars à mai 2019, et de la consultation Rêvons Montréal 2020-2030 réalisée presque simultanément. La programmation budgétaire confirme les choix que nous faisons en termes de transition écologique, de mobilité, d'habitation et de développement économique pour construire une ville à l'image des Montréalaises et des Montréalais.

## Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

### Répartition des dépenses par activité



### Provenance des revenus



# Taxes foncières

## Immeubles résidentiels

↑ 1,7 %	Taxe foncière générale	↑ 1,8 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	

↑ 0,2 %	Taxes de services	↑ 0,3 % Décisions des conseils d'arrond.
↑ 0,1 %	Taxes PTI d'arrond.	

Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels	↑ 2,1 %
--	---------

## Immeubles non résidentiels

↑ 1,4 %	Taxe foncière générale	↑ 1,5 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	

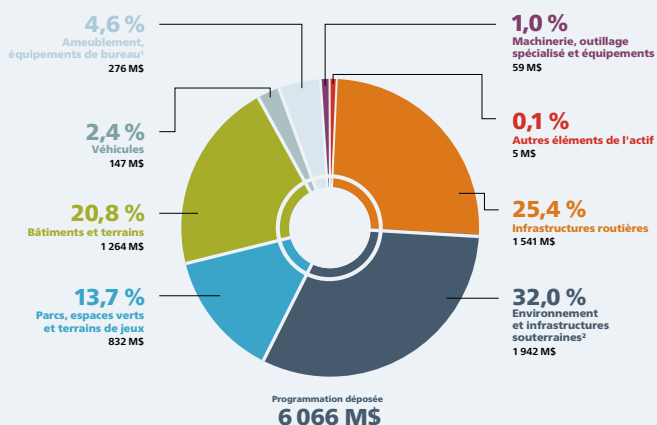
↑ <0,1 %	Taxes de services	↑ <0,1 % Décisions des conseils d'arrond.
↑ <0,1 %	Taxes PTI d'arrond.	

Hausse des charges fiscales totales des immeubles non-résidentiels	↑ 1,5 %
--	---------

# Un PTI de 6,06 G\$

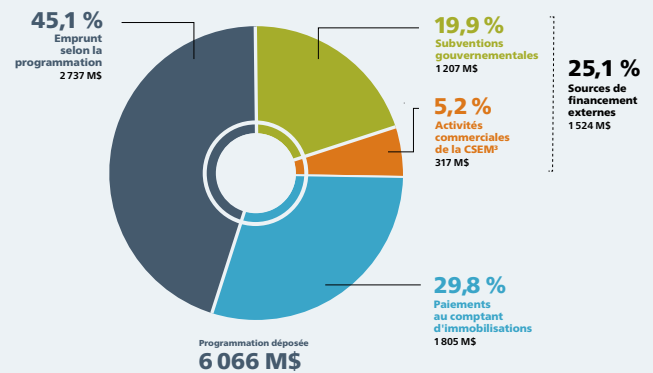
Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre au cours des trois prochaines années pour combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes. Des investissements de 6 066 M\$ sont prévus au PTI, soit 2 001 M\$ pour l'année 2020, 2 015 M\$ pour l'année 2021 et 2 050 M\$ pour l'année 2022. La protection et la réhabilitation des infrastructures essentielles de l'eau et routières sont les éléments qui nécessiteront les plus grands investissements, soit 3 122 M\$.

## Investissements par catégorie d'actifs



1 - Intègre l'informatique  
2 - Intègre l'eau

## Modes de financement



3 - CSEM = Commission des services électriques de Montréal

Faits saillants

Budget 2020  
PTI 2020-2022

# Un budget pour vous





# Table des matières

## 2 Mots

Mot de la mairesse

Mot du président du comité exécutif

Mot du directeur général

## 5 Faits saillants : budget de fonctionnement et Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Consultation prébudgétaire 2020 : une première dans l'histoire de Montréal

Rapport préélectoral sur l'état des finances : un exercice de transparence

Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

Une vision collective du Montréal de demain

Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

## 17 Budget de fonctionnement 2020

Une gestion responsable des finances publiques : un budget équilibré de 6,17 G\$

Fiscalité locale

## 30 Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

Investissements par catégories d'actifs

Modes de financement

Investissements dans les infrastructures de l'eau

Répartition des investissements pour les infrastructures de l'eau

Investissements dans les infrastructures routières

Répartition des investissements pour les infrastructures routières

## 34 Arrondissements

## 36 Gérer le niveau d'endettement intelligemment et efficacement

Service de la dette brute

Paiement au comptant des immobilisations

# Mot de la mairesse



## **Faire de Montréal une ville à l'image de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais**

Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé sans relâche afin de transformer Montréal de manière à en faire une ville où tout le monde peut trouver sa place. Une ville qui nous ressemble, qui nous permet d'atteindre notre plein potentiel et qui nous inspire

à aller encore plus loin pour nos enfants et pour celles et ceux qui les suivront.

Cette ambition guide plus que jamais chacune de nos actions afin de faire de Montréal la ville de tous les possibles.

La tâche qui nous attend est grande, mais nous nous donnons les outils nécessaires pour l'accomplir, que ce soit sur le plan de la transition écologique, de l'habitation, de la mobilité ou du développement économique, nos quatre grandes priorités.

En alliant une vision claire pour Montréal à une gestion saine et responsable des ressources financières de la Ville, nous serons en mesure d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais une ville à la hauteur de leurs aspirations, qui leur offrira un environnement idéal pour vivre, travailler, investir et se divertir.

Nous avons posé un jalon important cette année en implantant, pour la toute première fois, une consultation prébudgétaire. Cette nouvelle initiative a permis de révéler une vision commune de ce qu'est et de ce que doit devenir Montréal. Cette vision nous a guidés dans l'élaboration du budget de fonctionnement 2020 et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

L'amélioration de la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens a été au cœur de nos décisions budgétaires, au même titre que la qualité de vie à Montréal est au cœur de nos préoccupations.

Nos choix reflètent également notre responsabilité d'agir en matière de transition écologique et notre volonté d'atteindre nos objectifs environnementaux, qui sont certes ambitieux, mais essentiels.

Nous continuons aussi à faire de l'habitation une priorité, comme le démontre la croissance soutenue de nos investissements dans ce dossier primordial pour

assurer la mixité sociale, économique et culturelle que nous souhaitons maintenir pour Montréal.

Nos décisions traduisent également l'importance que nous accordons à la diversité, qui demeure une richesse collective que nous cultivons grâce à des initiatives d'inclusion et d'équité.

Ce budget nous permet par ailleurs de poursuivre le travail amorcé en matière de mobilité. L'amélioration de l'offre de service en transports actifs et collectifs demeure au cœur de nos priorités, tout comme l'amélioration de la sécurité des usagères et des usagers de la route, particulièrement les plus vulnérables.

Le développement économique constitue un autre domaine d'intervention prioritaire pour notre Administration. Nous continuons ainsi à soutenir nos commerçants locaux et à leur donner une bouffée d'oxygène en améliorant la portée et l'étendue des mesures d'allègement fiscal qui leur sont destinées et que nous avons mises en place l'an dernier.

Enfin, les sommes que nous consacrons à la culture et la bonification de nos investissements en matière de sports témoignent de notre volonté de toujours faire de nos quartiers des milieux de vie exceptionnels, où les familles montréalaises peuvent s'épanouir.

Ce budget nous permet de progresser encore davantage vers le Montréal de demain, un Montréal plus vert et plus juste, dans lequel tout le monde a sa place et dans lequel tout le monde se reconnaît. Et c'est avec vous que nous souhaitons poursuivre cette transformation. Nous sommes fiers d'y arriver, notamment par l'entremise du tout premier budget participatif de l'histoire du conseil municipal.

Depuis deux ans, avec vous, nous bâtissons l'avenir. Les choix que nous vous présentons aujourd'hui, nous les avons faits de concert avec les Montréalaises et les Montréalais. Ils nous permettront d'avancer et d'offrir à l'ensemble de la population une ville dont elle peut être fière.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante



# Mot du président du comité exécutif



## **Des choix judicieux au bénéfice des Montréalaises et des Montréalais**

L'année 2019 marque un tournant historique à la Ville de Montréal, alors qu'une première consultation prébudgétaire a inspiré la planification de notre budget 2020. Ce budget et le programme triennal d'immobilisations (PTI) qui lui est associé font état d'une vision partagée de nos aspirations pour le développement de Montréal.

Nous maintenons le cap en poursuivant la mission que nous avons amorcée il y a deux ans déjà, soit de faire des choix judicieux au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais, tout en demeurant réalistes et responsables dans notre gestion des fonds publics.

Le budget de la métropole pour l'année 2020 est de 6,17 G\$, en hausse de 462,9 M\$ par rapport au précédent exercice. Une bonne partie de cette hausse s'explique par les 15,6 M\$ alloués pour combler le déficit de l'agglomération pour l'année 2018, par un accroissement des investissements en logement social et abordable de 63,2 M\$ ainsi que par les 190 M\$ alloués à la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations.

Nos choix fiscaux visent l'équité entre les Montréalaises et les Montréalais, avec la poursuite de notre travail d'harmonisation fiscale, mais surtout le maintien de la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal à 2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels. En additionnant les effets des variations des taxes votées par les conseils d'arrondissement, la variation totale des charges fiscales pour l'année 2020 est portée à 2,1 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

En tant qu'administration responsable, nous mettons aussi en œuvre la démarche annoncée l'an dernier quant à la gestion performante des ressources humaines, afin de bien positionner Montréal comme employeur dans un marché plus compétitif que jamais. Nous déploierons par ailleurs les moyens nécessaires pour mieux refléter, dans la fonction publique montréalaise, la riche diversité de notre population. Notons que la part relative de la rémunération dans le budget global diminue de 4 %, pour atteindre 38,6 %.

## **Un budget pensé pour les citoyennes et les citoyens**

La vie de quartier est au cœur de ce budget, pensé pour les citoyennes et les citoyens. Nous avons donc octroyé un transfert de 675,3 M\$ aux arrondissements, ce qui s'ajoute à leurs revenus autonomes, afin de leur permettre d'offrir davantage de services de qualité et de proximité à la population. Les budgets des services centraux totalisent, quant à eux, 2 837,9 M\$.

En ce qui concerne les immobilisations, nous affectons 4 239 M\$ (69,9 %) de nos investissements à l'entretien de nos actifs existants comme nos infrastructures routières et de l'eau, qui nécessitent d'importantes mises à niveau. Nous consacrons également 1 827 M\$ (30,1 %) de nos investissements à de nouvelles initiatives qui s'inscrivent en toute cohérence avec nos ambitions pour notre métropole. En voici quelques-unes :

## **Un toit pour tous**

En habitation, la barre des 50 % de la cible que nous nous étions fixée dans le cadre de notre stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables a été franchie en septembre. Nous entendons intensifier nos efforts pour atteindre notre cible en 2021. Pour ce faire, nous consacrerons, à même le budget de 2020, 140 M\$ en subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles.

## **La mobilité durable au cœur des priorités**

Dans une perspective de transition écologique, nous maintenons la mobilité durable au cœur de nos priorités en faisant croître nos investissements en transports collectifs et actifs. Nous octroyons ainsi une contribution supplémentaire de 69,2 M\$ (11,5 %) à l'Autorité régionale de transport métropolitain. L'année 2020 sera d'ailleurs marquée par l'arrivée progressive de 300 nouveaux autobus hybrides, qui viendront bonifier le réseau actuel. La Ville de Montréal investit également 70,9 M\$ pour la construction d'infrastructures sur le boulevard Pie-IX afin d'accueillir le service rapide par bus, qui permettra, à terme, de déplacer quotidiennement 70 000 usagers et usagers.

## **Des espaces à protéger et à mettre en valeur**

Notre volonté de protéger et de mettre en valeur les espaces naturels montréalais demeure inébranlable. Il en va de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais, mais aussi de notre lutte contre les changements climatiques. À cet effet, nous allouons 104,3 M\$ spécifiquement aux projets visant la protection des milieux naturels et 154,3 M\$ à la réalisation de travaux d'envergure dans les parcs locaux et les installations sportives extérieures, les arénas et les installations aquatiques, notamment.

Pour conclure, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la conception des documents budgétaires de 2020. Que vous ayez participé à la consultation prébudgétaire ou que votre expertise ait été mise à profit dans le cadre de votre travail, sachez que votre contribution est grandement appréciée et a permis de façonner non seulement le budget 2020 et le PTI 2020-2022, mais aussi le Montréal de demain.

Le président du comité exécutif,

Benoit Dorais

# Mot du directeur général



Les Montréalaises et les Montréalais ont demandé du changement. Depuis deux ans, nous travaillons sans relâche à réorienter nos décisions et nos projets afin d'incarner ce renouveau et nous avons fait des gains marquants. Que l'on pense au Grand parc de l'Ouest, au secteur de la Molson, pour lequel nous avons donné une direction d'aménagement claire, à nos avancées en mobilité collective et active, à la cible

« zéro déchet » au cœur de notre gestion des matières résiduelles, au Règlement pour une métropole mixte, ce sont tous des exemples forts qui expriment cette façon différente de développer Montréal.

Ces approches audacieuses et innovantes sont la preuve d'une posture et d'une énergie nouvelles au sein des équipes de la Ville de Montréal. Avec éthique, rigueur et expertise, celles-ci réfléchissent autrement, elles s'inspirent des meilleures pratiques, elles sont à l'écoute des souhaits de la population et des réalités qu'elle vit, et elles créent de l'impact et de la cohérence. La transition écologique et l'urgence d'agir, la mobilité collective et active, l'habitation pour toutes et tous, la prospérité de notre métropole, la justice sociale et l'engagement citoyen nous interpellent au quotidien. Nous devons nous assurer que cette ville continue de s'épanouir et de prospérer, tout en maintenant des services de qualité au quotidien.

La cohérence représente peut-être notre premier cheval de bataille pour faire vivre cette vision dans toutes les activités de la Ville. Afin d'y arriver, nous avons mis en œuvre une démarche importante d'alignement stratégique. D'abord lancé par le sondage Rêvons Montréal 2020-2030 au printemps, cet exercice nous a permis de joindre plus de 12 500 personnes, soit 8 500 citoyennes et citoyens et 4 000 membres du personnel. Toutes et tous ont exprimé leur vision du Montréal de demain et les valeurs qui devraient, à leurs yeux, être au cœur de son développement.

La convergence entre les réponses des citoyennes et des citoyens et celles du personnel a été frappante : les deux groupes souhaitent une ville plus verte et plus juste. Cette démarche se poursuivra en 2020 afin de consolider cet alignement et de générer des engagements qui permettront de concrétiser cette vision le plus rapidement possible.

Parallèlement, nous avons démarré un grand exercice de mobilisation visant l'amélioration de l'environnement de travail pour toutes les équipes de la Ville. Nous croyons en l'expertise et au savoir-faire interne et consolider ce lien de confiance avec les employées et les employés était une priorité. Ces 28 000 personnes fières d'être au service des Montréalaises et des Montréalais représentent notre levier le plus puissant.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble des collègues qui ont contribué, de près ou de loin, à cet exercice budgétaire. Nous avons réussi à livrer un budget équilibré qui respecte notre capacité de payer, tout en poursuivant le rattrapage du retard dans les infrastructures et en investissant dans un développement qui nous porte vers l'avant et qui correspond aux valeurs des citoyennes et des citoyens.

Nos élus, la population et notre personnel ont de grandes idées pour notre ville et nous sommes là pour les réaliser.

Le directeur général,

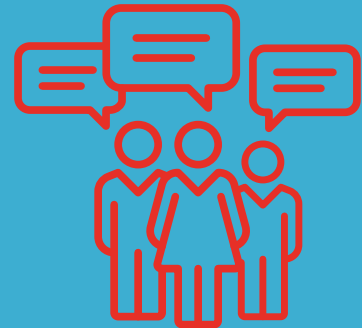
Serge Lamontagne

# Consultation prébudgétaire 2020 : une première dans l'histoire de Montréal

La toute première consultation prébudgétaire organisée par la Ville de Montréal vise à rapprocher les citoyennes et les citoyens des décisions budgétaires qui influencent leur quotidien et l'avenir de Montréal.

L'exercice, confié à la Commission sur les finances et l'administration, a permis à la population ainsi qu'aux organismes montréalais de s'exprimer sur plusieurs enjeux liés à la préparation du budget de 2020 de la Ville de Montréal. Divers thèmes ont été abordés, tels que l'équilibre budgétaire, les investissements dans les infrastructures, la gestion de la dette, l'écofiscalité et les effets du rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022.

Tenue entre les mois de mars et mai 2019, la consultation a mené à une série de recommandations. Celles-ci ont été prises en considération afin de fixer les orientations que la Ville de Montréal a adoptées pour la confection du présent budget.



# Rapport préélectoral sur l'état des finances : un exercice de transparence

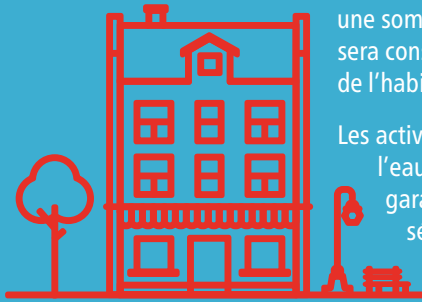
Le 19 août 2019, le conseil municipal de Montréal a adopté une résolution mandant le Service des finances pour produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal, au plus tard le 30 juin 2021. Par cette même résolution, le conseil municipal a mandaté la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour auditer ce rapport, puis présenter son audit au plus tard le 23 septembre 2021.

Un rapport vérifié, déposé avant les élections, permettra aux partis politiques municipaux de présenter des programmes qui concordent avec la situation financière de la Ville de Montréal.



# Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

Permettre à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais de se loger convenablement, quel que soit leur budget, constitue une priorité fondamentale pour l'administration. C'est pourquoi une somme de plus de 202 M\$<sup>1</sup> sera consacrée au secteur de l'habitation.



Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public. Ainsi, plus de 1,8 G\$ seront investis, au cours des

trois prochaines années, pour opérer et maintenir la fiabilité des infrastructures de l'eau et les adapter aux nouvelles exigences réglementaires.

Plus de 624,7 M\$<sup>2</sup> seront consentis à l'acquisition d'espaces verts et à leur préservation tout comme à la revitalisation des parcs et des installations sportives, notamment. Cela permettra de favoriser les saines habitudes de vie, le tissage de liens entre les communautés et la lutte contre les îlots de chaleur. Une ville verte et active est une ville en santé!



Réduire son empreinte écologique se conjugue également avec des options intéressantes en transports collectif et actif. Ainsi, 2 117,1 M\$<sup>4</sup> sont attribués à l'urbanisme et à la mobilité.

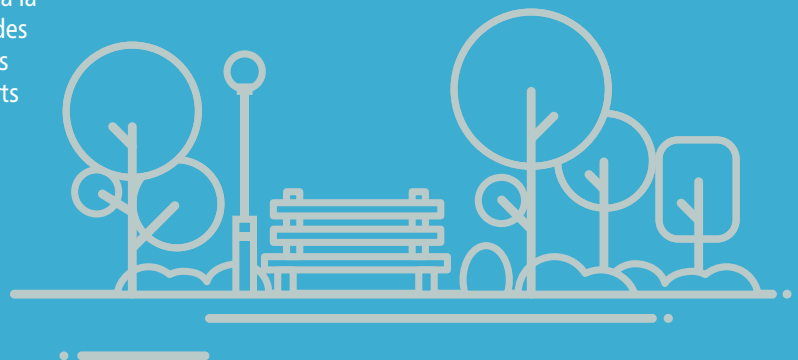
Les projets de prolongement de la ligne bleue et de la création de la ligne rose se poursuivent et bénéficieront de plus de 10 M\$. La Ville augmente de 69 M\$ sa contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), notamment pour l'acquisition de nouveaux autobus. L'approche Vision Zéro s'intègre désormais tant dans les projets d'aménagement urbain que dans ceux liés à la prévention et à la surveillance sur le réseau.



La paix et la sécurité publique sont des éléments essentiels au développement d'une ville où toutes et tous peuvent se déplacer en toute confiance, peu importe le quartier ou le moment de la journée. Par conséquent, un budget de 1,01 G\$<sup>5</sup> leur est consenti en 2020 afin d'en assurer le maintien, que ce soit par les opérations quotidiennes ou les activités de prévention.



Pour réduire l'empreinte écologique des ménages, 487,2 M\$<sup>3</sup> seront alloués à la collecte et au traitement des matières recyclables et des résidus alimentaires et verts ainsi qu'à plusieurs autres projets et initiatives portés par le Service de l'environnement.



1 - 153,3 M\$ au budget de fonctionnement 2020 et 48,8 M\$ au PTI 2020-2022 du Service de l'habitation.

2 - 41,9 M\$ au budget de fonctionnement 2020 et 582,8 M\$ au PTI 2020-2022 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

3 - 151,9 M\$ au budget de fonctionnement 2020 et 296,2 M\$ au PTI 2020-2022 du Service de l'environnement + 39,1 M\$ aux budgets de fonctionnement 2020 des arrondissements pour les collectes.

4 - 69,5 M\$ au budget de fonctionnement 2020 et 1 379,2 M\$ au PTI 2020-2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité + 668,4 M\$ en contribution à l'ARTM.

5 - 346,9 M\$ au budget de fonctionnement 2020 du Service de sécurité incendie de Montréal et 665,3 M\$ au budget de fonctionnement 2020 du Service de police de la Ville de Montréal.

# Une vision collective du Montréal de demain

En 2019, la Ville de Montréal a entrepris une importante démarche d'alignement stratégique. Au moyen de la consultation Rêvons Montréal 2020-2030, la Ville de Montréal a sondé la population et son personnel sur leur vision de Montréal en 2030, les valeurs qui leur sont chères et leurs priorités d'action. Des efforts importants ont été déployés afin d'assurer une représentativité de la diversité montréalaise, autant sur le plan territorial et générationnel que socioculturel. Au total, plus de 12 500 personnes, incluant 4 000 employés, ont répondu à l'appel.

L'engagement et l'enthousiasme des participants ont donné lieu à des propositions innovantes et inspirantes. Les résultats obtenus convergeaient vers des valeurs ayant trait à la transition écologique, à la protection de l'environnement et au développement durable. La justice sociale, la diversité et l'inclusion, l'innovation et la participation citoyenne ont aussi été identifiées comme étant des valeurs sur lesquelles Montréal doit appuyer son développement.

À la lumière de cette réflexion collective, la Ville de Montréal élaborera une vision qui sera dévoilée à l'hiver 2020. Cette vision orientera les décisions et les actions de la Ville de Montréal concernant la transition écologique, la mobilité, l'habitation et le développement économique, en mettant de l'avant des valeurs de justice sociale, de participation citoyenne et d'innovation. Pour y arriver, la Ville de Montréal développera une démarche d'engagement afin de concrétiser cette vision par le biais de projets porteurs.



# Transition écologique

En se fixant des cibles ambitieuses et en se donnant les moyens pour les atteindre, la Ville de Montréal déploie les efforts nécessaires pour concrétiser sa transition écologique. Tous les services municipaux seront appelés à contribuer. À cet effet, voici quelques-unes des nombreuses actions qui seront posées.

- Le Bureau de la transition écologique et de la résilience mettra en œuvre le plan climat 2020-2030-2050, une démarche transversale qui touchera l'ensemble des unités d'affaires de la Ville et qui établira les domaines d'action prioritaires pour atteindre l'objectif de carboneutralité en 2050. Cette stratégie s'appuiera sur cinq piliers : la réduction, l'adaptation et la résilience, l'équité, l'exemplarité et la mobilisation.

Un financement supplémentaire de 2,8 M\$ sera octroyé au Bureau de la transition écologique et de la résilience pour coordonner les actions identifiées dans le plan climat. Le Service du développement économique déploiera de son côté des programmes d'incitatifs financiers et des services d'accompagnement destinés à mobiliser les entreprises dans l'atteinte des objectifs du plan climat.

En plus du plan climat à venir, les services de la Ville de Montréal sont déjà mobilisés pour la transition écologique via diverses initiatives :

- Soulignons que la Ville de Montréal possède 227 automobiles compactes 100 % électriques, ce qui la place au premier rang des municipalités canadiennes à ce chapitre. En 2020, elle souhaite augmenter de 20 % le nombre de véhicules et d'équipements électriques et poursuivre sa collaboration avec divers fournisseurs afin de développer des produits écoresponsables sans émission de gaz à effet de serre (GES).



- Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) développera une nouvelle politique de développement durable pour les immeubles municipaux et poursuivra la mise en œuvre du Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments municipaux du SGPI 2018-2021. Ce plan vise à réduire la consommation d'énergie de 41 % par rapport à 1990 et à devenir sobre en carbone d'ici 2021.



- Le Service de l'approvisionnement mettra en place plusieurs initiatives favorisant et augmentant le volume d'achat responsable et social.
- Pour sa part, le Service de la culture accentuera l'encadrement écoresponsable des festivals et des événements afin de diminuer leur empreinte écologique.

S'inscrivant directement dans les orientations vouées à la transition écologique, les actions prioritaires du Service de l'environnement pour l'année 2020 sont nombreuses :

- Pour amorcer le virage nécessaire à l'atteinte du zéro déchet d'ici 2030, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR 2020-2025) sera mis en œuvre.

En ce sens, plusieurs actions sont prévues, notamment :

- Le déploiement de la phase 1 de la collecte des matières organiques dans les résidences de 9 logements et plus ainsi que dans les écoles situées sur le territoire de la ville de Montréal;
- La mise en œuvre d'un encadrement réglementaire qui encourage la réduction à la source des matières résiduelles générées, notamment pour les contenants à usage unique et la gestion des invendus de l'industrie du textile et des épiceries;



- L'ajout de 4 nouvelles ressources afin de contribuer au déploiement dynamique du PDGMR 2020-2025;
- L'ajout de 5 nouvelles ressources pour assurer une gestion des opérations saine et efficiente des matières résiduelles.

En mettant en place les conditions nécessaires pour offrir une gestion efficace et flexible des matières résiduelles, la Ville de Montréal agit tant sur le front technologique, économique et culturel des infrastructures que sur celui du déploiement de services.

- Les travaux associés aux projets des centres de compostage et de biométhanisation se poursuivront.
- Trois nouvelles ressources viendront apporter leur expertise et leur savoir-faire à l'équipe du Service de l'environnement pour contribuer aux actions visant à améliorer la qualité de l'air, notamment en ce qui a trait à la cuisson et au chauffage au bois.
- La Ville de Montréal construira et mettra en service :
  - Une usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel, au coût de 14,5 M\$<sup>6</sup>;
  - Un mur-écran et une usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, au coût de 48,5 M\$<sup>7</sup>.



Les espaces verts constituent des alliés pour contrer les effets des changements climatiques et la Ville de Montréal le démontre grâce à ces investissements :

- 104,3 M\$ pour protéger les milieux naturels et s'approcher de la cible de 10 % de territoire protégé;
- 82,8 M\$ pour poursuivre la lutte contre l'agrire du frêne et planter des milliers d'arbres;
- 13,1 M\$ pour amorcer l'aménagement du Grand parc de l'Ouest à la suite des consultations citoyennes qui seront réalisées en 2020;
- 1,5 M\$ pour développer et mettre en valeur les activités agricoles du parc du Bois-de-la-Roche;
- 21,7 M\$ pour offrir 6 nouveaux hectares du parc Frédéric-Back à la population;
- 26,2 M\$ pour les travaux de réhabilitation du parc La Fontaine, dont le théâtre de Verdure et le pôle famille;
- 14,1 M\$ pour poursuivre le chantier du square Viger, auquel sera intégré le Réseau express vélo;
- 1,3 M\$ pour favoriser l'accès aux berges et à la « vague à Guy » pour pratiquer le surf;
- 25,5 M\$ pour réaménager le parc du Mont-Royal et en repenser l'accès;
- 0,2 M\$ pour repérer et protéger les milieux humides et hydriques d'intérêt;
- 154,3 M\$ pour réaliser des travaux d'envergure dans les parcs locaux (51 M\$), les installations sportives extérieures (34 M\$), les arénas (35,6 M\$) et les installations aquatiques (33,7 M\$).



6 - Cet investissement n'est pas au PTI 2020-2022, il provient des réserves de fonds spéciaux en environnement.

7 - Cet investissement n'est pas au PTI 2020-2022, il provient des réserves de fonds spéciaux en environnement.

# Habitation

Poursuivre le développement de la métropole passe par l'accroissement de l'offre abordable en logements et en propriétés de qualité, notamment pour les familles, et ce, dans tous les quartiers.

- Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, 140 M\$ sont consentis, à même le budget de 2020, à des subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles. Notons que la barre du 50 % des cibles est déjà atteinte.
- Pour accroître le rythme de livraison de projets sociaux et communautaires en habitation, le budget des programmes AccèsLogis connaît une hausse de 63 M\$ et atteint, pour 2020, 97 M\$. Rappelons que cette dépense est partagée avec la Société d'habitation du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Des investissements de plus de 10 M\$ sont faits dans le cadre de nouvelles mesures pour le logement abordable visant des clientèles ou des formules innovantes en habitation non jointes par les programmes existants.
- Le budget annuel de l'Office municipal d'habitation de Montréal est majoré de 0,7 M\$ pour lui permettre d'optimiser son service de référence et d'aide aux ménages sans logis et ses interventions de soutien à la lutte contre l'insalubrité. Ce budget sera donc de 1,6 M\$ si on y ajoute le montant de 385 000 \$ réservé au remboursement des frais d'hébergement.
- En 2020, la Ville de Montréal investira 15,1 M\$ pour l'acquisition de terrains, notamment par le biais d'un règlement sur le droit de préemption pour l'habitation.
- En appui aux arrondissements et en collaboration avec les intervenants sociocommunautaires, le Service de l'habitation maintiendra un rythme soutenu en ce qui a trait aux inspections en matière de salubrité.





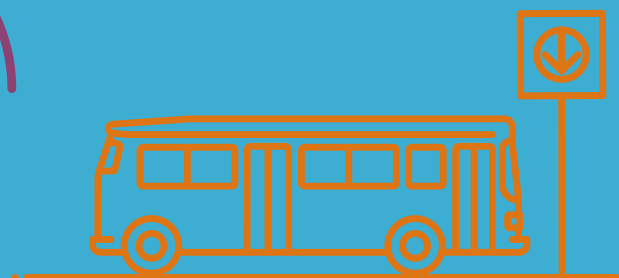
# Mobilité

La mobilité durable est un enjeu prioritaire qui nécessite la mise en place de projets structurants pour bonifier les réseaux de transports actifs et collectifs, et ce, dans l'ensemble des quartiers ainsi que dans la région métropolitaine :

- La Ville de Montréal poursuivra la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro avec les partenaires afin de réduire au minimum les décès et les collisions graves sur les routes. À cet effet, pour être plus agile et réagir plus rapidement là où il est nécessaire de le faire sur le réseau, la Ville de Montréal réserve une enveloppe de 1 M\$ pour des aménagements transitoires. Elle réserve également 1 M\$ au budget du Service de police de la Ville de Montréal afin que celui-ci embauche des brigadiers scolaires additionnels pour mieux assurer la sécurité des écoliers dans les zones scolaires. Comme mesure supplémentaire, la Ville de Montréal augmente de 40% son financement alloué aux feux de circulation pour contribuer à la sécurité des piétons et des cyclistes, en le portant à 58,5 M\$ au PTI 2020-2022.
- La Ville de Montréal amorcera des travaux de révision du plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal, qui reverra l'aménagement de l'ensemble du territoire en termes de transition écologique et de mobilité active et collective.
- 0,65 M\$ sont alloués à la conduite d'études relatives au projet de la ligne rose du métro et à celui du réaménagement en boulevard urbain de la rue Notre-Dame, dans l'axe où le ministère des Transports du Québec prévoit intégrer un mode structurant de transport collectif.
- 9,6 M\$<sup>8</sup> sont octroyés pour des travaux liés au prolongement de la ligne bleue en vue du chantier principal, prévu entre 2021 et 2026.



- 17,25 M\$ iront à l'avancement du Réseau express vélo et à des programmes liés au réseau cyclable afin d'atteindre un total de 925 km de voies cyclables à la fin de l'année 2020. De plus, 6 M\$ ont été provisionnés au PTI pour le programme de maintien du réseau cyclable.
- 70,9 M\$<sup>9</sup> sont réservés à la construction d'infrastructures sur le boulevard Pie-IX afin d'accueillir le service rapide par bus (SRB) et à l'aménagement des carrefours Jean-Talon–Pie-IX et Pierre-De Coubertin–Pie-IX.
- 60,8 M\$<sup>10</sup> sont consentis à de l'accompagnement entourant l'implantation du Réseau express métropolitain (REM) et à différents aménagements, notamment des liens cyclables.
- 0,5 M\$ sont consentis en surplus à l'Escouade mobilité, ce qui porte son budget à 1,4 M\$.
- La Ville de Montréal augmente sa contribution à BIXI Montréal, notamment pour lui permettre d'ajouter plus de 2 200 vélos à assistance électrique<sup>11</sup> à son réseau de vélopartage.



8 - 0 \$ en 2020, 5 M\$ en 2021 et 4,6 M\$ en 2022.

9 - 38,619 M\$ en 2020, 22,059 M\$ en 2021 et 10,23 M\$ en 2022.

10 - 17,2 M\$ en 2020, 22,918 M\$ en 2021 et 20,694 M\$ en 2022.

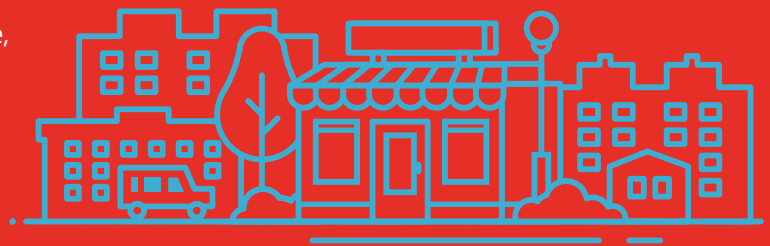
11 - 1 000 vélos en 2020, 725 vélos en 2021, 541 vélos en 2022.

# Développement économique

Le développement économique est le cœur battant de la communauté. Il sert de levier dans le cadre de différents projets qui viennent soutenir les entreprises, tout en structurant et en dynamisant le territoire. Pour faire de Montréal une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, 555 M\$ sont consentis à la mise en œuvre de la Stratégie de développement Accélérer Montréal 2018-2022, dont 355 M\$ sont financés par des ententes avec le gouvernement du Québec et qui inclut des fonds pour la décontamination des sols.

Parmi les priorités de 2020, plusieurs initiatives viendront accélérer le développement économique du territoire, notamment :

- Deux plans directeurs visant le développement de secteurs à vocation économique seront mis en place afin d'accélérer l'essor de l'Est.
- La revitalisation et la modernisation des artères commerciales sont une priorité, comme en témoignent les projets des rues Sainte-Catherine Ouest et Saint-Hubert, notamment. Les commerçants touchés par des chantiers majeurs peuvent toujours bénéficier du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs, lancé en 2019 et doté d'une enveloppe de 25 M\$ pour la période 2018-2021.
- Le Service du développement économique participe, par le biais d'un soutien technique et financier, à certains projets lancés dans le cadre du plan d'action pour la rue Saint-Denis afin de contribuer à la redynamisation de cette rue emblématique.
- La Ville de Montréal prévoit aussi soutenir les sociétés de développement commercial (SDC) qui œuvrent à la dynamisation et à la revitalisation des artères commerciales dans différents arrondissements. Les SDC sont des actrices de premier plan dans le développement économique, culturel et social des quartiers.
- Des services directs sont toujours offerts à travers le réseau PME MTL de la Ville de Montréal afin de soutenir la création et la croissance des entreprises d'ici. Par le biais des 6 pôles du réseau PME MTL, 130 conseillers accompagnent et offrent du financement aux entrepreneurs.
- Au chapitre de l'entrepreneuriat, de nouvelles actions pour aider les entreprises en démarrage seront déployées en 2020. Par ailleurs, les organismes dédiés à l'entrepreneuriat seront encore appuyés par le biais du lancement des quatrième et cinquième appels à projets « Accélérer l'entrepreneuriat », qui vise particulièrement à soutenir l'entrepreneuriat féminin, l'entrepreneuriat jeunesse et les entrepreneurs issus des communautés autochtones et de la diversité.
- En matière d'économie sociale, le nouveau programme Accélérer l'investissement durable – Économie sociale, doté d'une enveloppe de 6 M\$ pour la période 2020-2024, sera présenté pour adoption et mis en œuvre.
- Montréal continuera aussi à appuyer des projets innovants pour attirer, retenir les talents et développer les compétences du futur grâce au troisième appel à projets « Accélérer les talents ».



La Ville de Montréal continuera de diminuer l'écart entre la taxation résidentielle et non résidentielle en plus de bonifier la mesure de taux différencié introduite au budget de fonctionnement 2019 pour soutenir les commerces de proximité.

## Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

# Développement social

En matière de développement social, plusieurs actions sont prévues, en collaboration avec divers partenaires, notamment en ce qui concerne :

- La lutte contre l'itinérance, pour laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal investiront 5,45 M\$ sur 4 ans (pour la Ville de Montréal : 80 000 \$ en 2020, 60 000 \$ en 2021 et 60 000 \$ en 2022) et plus particulièrement pour l'offre d'un service de consommation d'alcool supervisé (*wet shelter*), la création d'un centre de jour dans le secteur du square Cabot pour les personnes d'origines autochtones et sans-abri et un projet destiné aux femmes en situation d'itinérance.
- L'intégration des nouveaux arrivants par la mise en place de la Station Nouveau Départ, une idée de la Ville de Montréal qui se concrétisera avec Services Québec.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action en développement social 2019-2020, tout en planifiant la suite qui s'inscrit dans une vision de justice sociale.

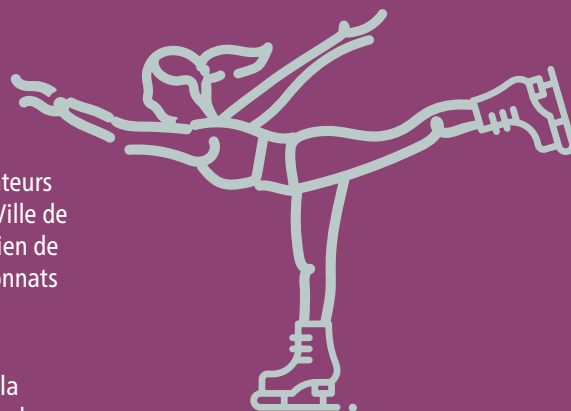


## Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

# Sports

Les événements sportifs sont rassembleurs, créateurs de retombées économiques et générateurs de saines habitudes de vie. Par conséquent, la Ville de Montréal réserve diverses sommes pour le soutien de plusieurs événements, notamment les Championnats du monde ISU de patinage artistique 2020.

La Ville de Montréal bonifie ses programmes d'installations sportives extérieures et poursuit la construction des centres aquatiques de Pierrefonds et de Rosemont.



# Culture

Que ce soit pour tisser des liens sociaux, enrichir son savoir ou se divertir, la culture contribue, sous toutes ses formes, à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. À cet égard, le Service de la culture propose une programmation porteuse, notamment avec les projets qui suivent :

- En 2020, les citoyennes et les citoyens pourront profiter de l'esplanade Tranquille, un nouveau lieu public offrant une patinoire extérieure réfrigérée qui se transformera l'été en une grande terrasse urbaine. La place sera un lieu privilégié pour l'accueil et la tenue d'activités citoyennes et culturelles tout comme de spectacles, au premier chef, ceux des grands festivals et des événements. Rappelons que l'aménagement de l'esplanade Tranquille constitue la dernière phase du grand projet du Quartier des spectacles, pôle de la Place des Arts.
- Des travaux de rénovation et d'agrandissement de 2 bibliothèques seront amorcés : Maisonneuve, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, qui mettra en valeur un édifice à caractère patrimonial et préservera sa vocation civique, ainsi que L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, où les bandes dessinées seront à l'honneur autant par la mise en valeur de la collection que par la programmation. Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, un montant de 33,8 M\$ est prévu pour la première et de 22,3 M\$, pour la seconde.
- La collection d'art public accueille plusieurs nouvelles œuvres chaque année. En 2020 seront notamment inaugurées celles de Patrick Bernatchez, dans le projet Outremont, de Nadia Myre, sur la rue Laurier Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont, et de Jonathan Villeneuve, à l'Espace 67 du parc Jean-Drapeau.



- Le soutien au dynamisme des festivals et des événements qui ponctuent la vie culturelle montréalaise, tant au centre-ville que dans les quartiers, demeurera important. La tenue de la première édition du « hub » de Verdun du Festival international de Jazz de Montréal, en 2019, a connu un franc succès; celui-ci sera reconduit en 2020 et un autre « hub » sera ajouté, affirmant ainsi une présence encore plus tangible dans les quartiers. Fierté Montréal se voit attribuer un financement total de 600 000 \$ de la part de la Ville de Montréal, qui reconnaît ainsi ce grand festival montréalais.
- La revitalisation des quartiers passera aussi par un soutien accru à l'écosystème culturel. Plus de 1,2 M\$ sur 2 ans sont prévus pour améliorer l'insonorisation des salles de spectacles alternatives. Grâce à un partenariat avec le gouvernement du Québec, un programme de 30 M\$ visant l'appui aux ateliers d'artistes sera également déployé.

D'autres projets, initiatives et organismes liés à la culture bénéficieront de sommes allouées par la Ville de Montréal, entre autres :

- Après l'avoir promis en 2019, plus de 20 M\$ sont attribués au Conseil des arts de Montréal. De cette somme, 0,5 M\$ seront consacrés à l'aide apportée aux ateliers d'artistes en arts visuels, créateurs de valeur, d'identité et de dynamisme dans les quartiers.
- Le Musée des Hospitalières se voit attribuer 240 000 \$ pour ses activités de fonctionnement.
- Plus de 380 000 \$ sont alloués au MEM (pour Mémoire des Montréalais) en prévision de son ouverture en 2021.
- Une enveloppe de 250 000 \$ est allouée au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour des équipements.

# Expérience citoyenne

## Un service de première ligne efficace et de qualité

Le Centre de services 311 est la porte d'entrée d'un nombre important de Montréalaises et de Montréalais désirant s'adresser à leur ville, et à ce titre, un service efficace et de qualité doit être offert.

Par conséquent, la Ville de Montréal est fière d'annoncer la création de 30 nouveaux postes au 311 pour bonifier ce service de première ligne et améliorer le temps de réponse.



## Davantage de flexibilité dans les opérations de déneigement

Un montant supplémentaire de 1,1 M\$ est alloué aux opérations de déneigement afin de permettre, entre autres, aux arrondissements d'effectuer à leur choix, jusqu'à deux chargements partiels sur leur territoire, et ainsi répondre plus efficacement aux conditions hivernales spécifiques à leur territoire.

## Un tout premier budget participatif

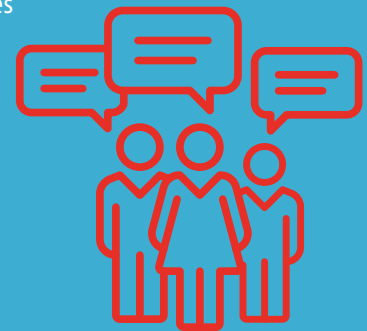
Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, pourvue d'une enveloppe de 10 M\$, permettra à la population de proposer et de décider des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville de Montréal.

## Participation citoyenne

Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'expérience citoyenne a amorcé le projet de révision de la Politique de participation publique et d'engagement citoyen de la Ville. Pour ce faire, elle a posé un diagnostic, fait un étalonnage des meilleures pratiques et déployé une consultation publique engageant la population, le milieu communautaire et le secteur privé dans une réflexion sur la participation citoyenne. Les travaux se poursuivront en 2020.

Le budget participatif contribue à initier la population à la vie démocratique et au processus budgétaire. Il offre l'occasion aux citoyennes et aux citoyens de faire connaître leurs attentes et leurs besoins et de faire naître des projets qui les touchent directement.

Plus de 3000 municipalités autour du globe proposent déjà un budget participatif à leur population. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives.



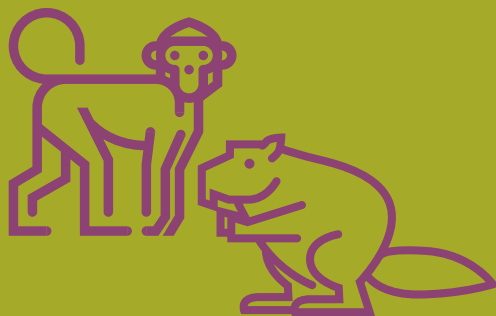
## Un mandat élargi pour l'Escouade mobilité

Forte du succès de sa première année d'opération, l'Escouade mobilité voit son mandat élargi afin de pouvoir intervenir en appui aux arrondissements lors des opérations hivernales. Cinq cent mille dollars supplémentaires sont consentis en surplus à l'Escouade mobilité, ce qui porte son budget à 1,4 M\$, soit une augmentation de 55 %.

# Innovation

Pour poursuivre son développement, la Ville de Montréal doit pouvoir innover, tant dans sa gestion que dans ses programmes et services, afin de mieux répondre aux besoins de la population.

- En 2020, le site **montreal.ca** deviendra la vitrine virtuelle principale de la Ville et son outil de communication citoyenne par excellence.
- Espace pour la vie se positionnera comme un acteur de changement grâce au lancement d'un « laboratoire vivant permanent » sur la nature. Ce laboratoire visera à innover et à générer de nouvelles idées pour transformer le lien entre l'humain et la nature en impliquant des gens de tous les horizons (citoyennes et citoyens, scientifiques, membres des Premières Nations, artistes, gens d'affaires, etc.). Ce laboratoire vivant s'inscrit dans la stratégie hors les murs d'Espace pour la vie et dans sa volonté d'être un lieu de rencontre et de partage du savoir.
- La réouverture du Biodôme, un moment très attendu par les Montréalaises et les Montréalais, sera un moment fort de l'année 2020. Dès l'ouverture, les visiteurs pourront s'immerger dans un nouvel environnement physique et technologique, accompagné d'une nouvelle application mobile expérientielle.



- Le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) cherche à favoriser l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux grands défis urbains, de concert avec la population, le personnel de la Ville de Montréal et les partenaires. Ses activités ont été marquées en 2019 par l'obtention d'un prix de 50 M\$ sur 5 ans du gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes. En 2020, le LIUM déploiera de manière plus large une approche d'expérimentation au service de la communauté montréalaise, entre autres, par la poursuite des tests de navettes autonomes.

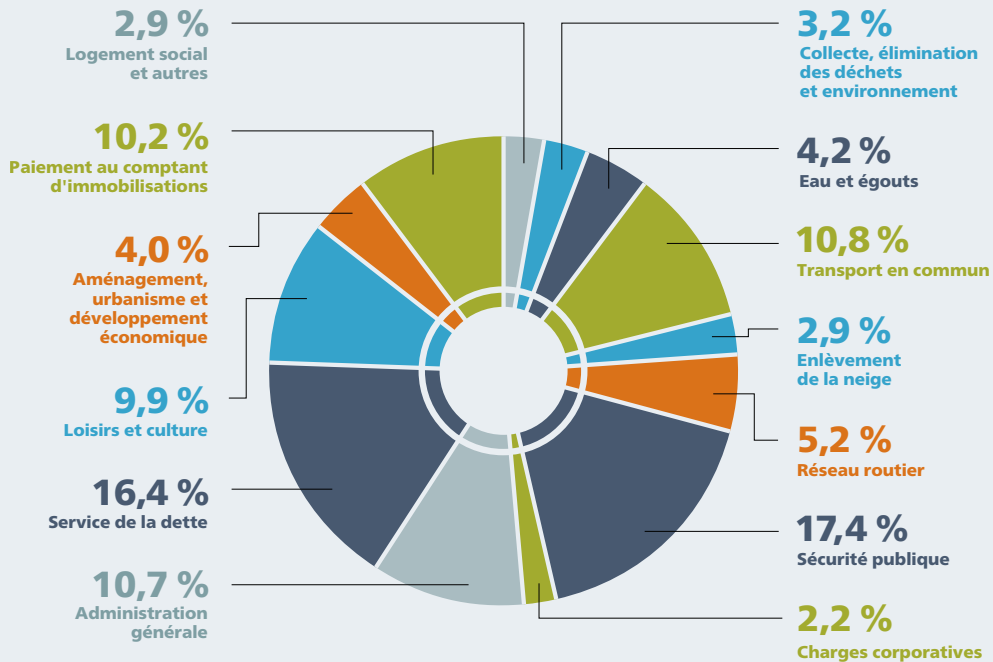
- Le Service de l'urbanisme et de la mobilité développera, en 2020, un programme d'urbanisme transitoire en vue d'en faire un programme récurrent. L'urbanisme transitoire

visera à innover et explorer en matière de planification urbaine afin de soutenir l'appropriation collective et la requalification des lieux en attente de vocation. Une telle démarche repose sur la volonté de révéler des lieux significatifs, d'éviter la dégradation des bâtiments et des sites dont les activités ont cessé et d'accompagner leur transformation en un nouveau projet. L'urbanisme transitoire participera au développement de Montréal avec la création d'un nouveau réseau de lieux solidaires, générant des emplois et de nouvelles activités économiques. Le programme d'urbanisme transitoire de la Ville de Montréal vise les objectifs suivants : protéger et mettre en valeur les biens communs (patrimoine bâti, lieux significatifs, propriétés municipales, etc.); reconnaître et soutenir les initiatives communautaires et citoyennes. Les fonds réservés (1 M\$) par la Ville de Montréal au budget de fonctionnement de 2020 permettront de soutenir des projets pilotes provenant de 3 catégories : secteurs de planification prioritaires visant une démarche d'écoquartiers; projets urbains (grands chantiers dans les secteurs en transformation); ensembles et bâtiments patrimoniaux.

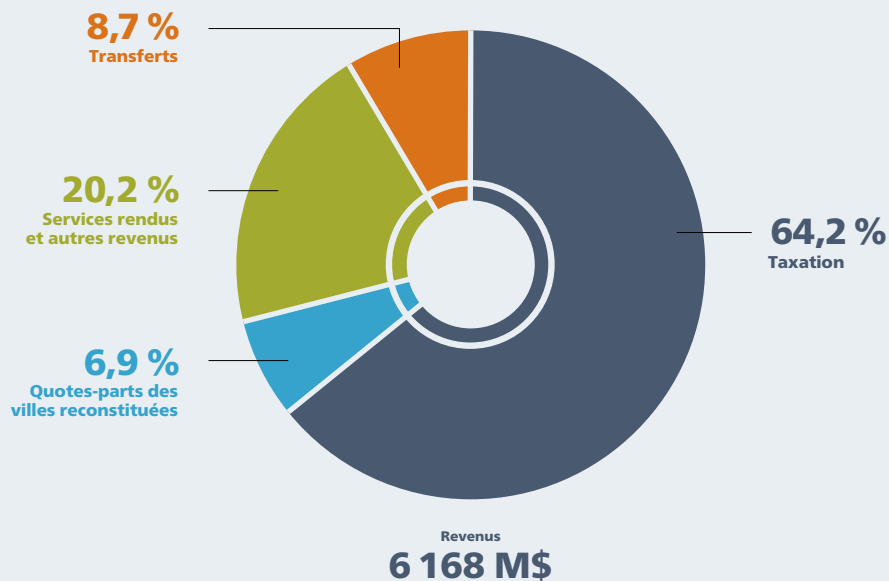
# Une gestion responsable des finances publiques

Un budget équilibré de 6,17 G\$.

## Répartition des dépenses par activités



## Provenance des revenus



# Fiscalité locale

Les principaux éléments marquants la fiscalité locale de la Ville de Montréal en 2020 sont les suivants :

- Le dépôt du rôle 2020-2022 par le Service de l'évaluation foncière;
- Les dernières étapes de l'harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions municipales de 2002;
- La bonification de la mesure des taux différenciés et la poursuite de la stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels;
- L'introduction de l'écofiscalité dans le financement des services de l'eau pour les immeubles non résidentiels.

La section qui suit présente d'abord les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement et leurs effets sur les charges fiscales totales des immeubles. Suit une présentation plus détaillée de chacun des éléments marquants de la fiscalité de 2020 et de ses effets sur les charges fiscales totales des propriétaires.

## Décisions fiscales

Les principaux éléments marquant la fiscalité locale de la Ville de Montréal en 2020 sont les suivants :

- Pour l'année 2020, le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.
- Globalement, les conseils d'arrondissement choisissent d'augmenter les revenus de leurs taxes relatives aux services de 3,5 % et de leurs taxes relatives aux investissements de 1,1 %.

Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 88 % des charges fiscales totales des immeubles résidentiels et 96 % des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels.

Voici comment cela se traduit :

- Les décisions du conseil municipal ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,8 % et celles des immeubles non résidentiels de 1,5 %;
- Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et de moins de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels.

Lorsque l'on additionne les effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, on obtient une variation des charges fiscales totales de 2,1 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.



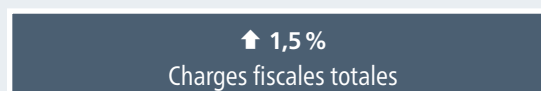
## Budget de fonctionnement 2020

### Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

#### Immeubles résidentiels



#### Immeubles non résidentiels



Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

### Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarifification pour l'eau et les matières résiduelles	Gestion de l'eau et gestion des matières résiduelles
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

## Budget de fonctionnement 2020

### Fiscalité du conseil municipal

Pour l'année 2020, le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels. Pour les immeubles non résidentiels, la hausse est fixée à 1,5 %, en conformité avec la stratégie annoncée en 2019 de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Par ailleurs, notons que pour l'année 2020, une portion de la hausse de 2 %, soit 0,1 %, est consacrée à la taxe spéciale de l'eau. En effet, la poursuite de la réalisation des investissements prévus pour la réhabilitation des infrastructures d'eau se traduit par un accroissement du service de la dette relatif à l'eau. La hausse de la taxe spéciale relative à l'eau permettra de financer cet accroissement.

### Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

#### Immeubles résidentiels

↑ 1,7 %	Taxe foncière générale	↑ 1,8 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	

#### Immeubles non résidentiels

↑ 1,4 %	Taxe foncière générale	↑ 1,5 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	

## Budget de fonctionnement 2020

### Fiscalité des conseils d'arrondissement

Chacun des conseils d'arrondissement fixe ses propres orientations quant à l'évolution de sa fiscalité. Le tableau suivant résume les décisions quant au niveau des taxes de services.

### Décisions des conseils d'arrondissement quant au niveau de leur taxe de services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Arrondissements	Hausse de la taxe de services
Ahuntsic-Cartierville	2,0 %	Plateau-Mont-Royal	2,0 %
Anjou	11,9 %	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	2,0 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	2,0 %	Rosemont-La Petite-Patrie	1,8 %
Lachine	2,2 %	Saint-Laurent	2,0 %
LaSalle	4,7 %	Saint-Léonard	1,8 %
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	9,3 %	Sud-Ouest	2,0 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	3,0 %	Verdun	2,0 %
Montréal-Nord	13,9 %	Ville-Marie	1,8 %
Outremont	2,0 %	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	2,0 %
Pierrefonds-Roxboro	8,0 %		
<b>Total</b>			<b>3,5 %</b>

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et de moins de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements.

### Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

#### Immeubles résidentiels

↑ 0,2 % Taxes de services	↑ 0,3 % Décisions des conseils d'arrond.
↑ 0,1 % Taxes PTI d'arrond.	

#### Immeubles non résidentiels

↑ <0,1 % Taxes de services	↑ <0,1 % Décisions des conseils d'arrond.
↑ <0,1 % Taxes PTI d'arrond.	

## Budget de fonctionnement 2020

### Dépôt du rôle 2020-2022

Le Service de l'évaluation foncière a déposé, le 11 septembre 2019, le rôle d'évaluation 2020-2022 de la Ville de Montréal. Le rôle d'évaluation consigne de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, dont leur valeur foncière. C'est cette valeur qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville de Montréal ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des valeurs mises à jour par le Service de l'évaluation foncière. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville de Montréal ajuste ses taux à la baisse.

Ce nouveau rôle présente des valeurs foncières en hausse d'environ 13 %. Toutefois, l'évolution des valeurs foncières est très différente d'un secteur à l'autre de la ville de Montréal. Des différences marquées existent également selon le type de propriété.

### Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2017-2019 et le rôle 2020-2022, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 %

Arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles 5 log. et moins	Immeubles 6 log. ou plus	Immeubles non résidentiels
Ahuntsic-Cartierville	11,6%	11,0%	15,3%	8,1%
Anjou	8,3%	7,0%	15,5%	7,7%
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	17,5%	13,8%	26,3%	12,0%
Lachine	13,8%	13,1%	17,6%	10,3%
LaSalle	12,5%	12,0%	17,9%	7,3%
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	8,9%	8,7%	11,8%	9,4%
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	11,0%	10,0%	15,4%	9,2%
Montréal-Nord	8,2%	5,9%	14,6%	7,3%
Outremont	16,6%	15,4%	26,2%	20,6%
Pierrefonds-Roxboro	12,9%	12,5%	17,7%	8,6%
Plateau-Mont-Royal	17,4%	15,2%	24,1%	17,7%
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	6,0%	4,8%	16,0%	8,5%
Rosemont-La Petite-Patrie	14,9%	14,4%	16,6%	15,0%
Saint-Laurent	12,0%	10,9%	19,4%	9,9%
Saint-Léonard	9,2%	9,0%	10,9%	7,5%
Sud-Ouest	18,4%	17,1%	25,4%	18,1%
Verdun	19,2%	17,7%	26,2%	11,1%
Ville-Marie	17,1%	11,3%	34,3%	11,9%
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	12,3%	12,0%	13,8%	13,0%
<b>Total</b>	<b>13,8%</b>	<b>12,0%</b>	<b>22,0%</b>	<b>11,3%</b>

## Budget de fonctionnement 2020

Fait à noter, même sur le territoire d'un arrondissement, il existe des différences marquées. Cette évolution différente des valeurs des immeubles sur le territoire cause ce que l'on nomme des « déplacements fiscaux » entre les immeubles. En effet, la prise en compte des nouvelles valeurs foncières déplace le fardeau fiscal vers les propriétés dont les valeurs foncières ont augmenté plus rapidement que la moyenne, en allégeant le fardeau fiscal associé aux propriétés dont les valeurs n'ont pas augmenté autant.

Afin d'atténuer les déplacements fiscaux entre les immeubles, la Ville de Montréal a adopté, plus tôt cet automne, une résolution afin de se prévaloir de la mesure de l'étalement de la variation des valeurs. Cette mesure d'atténuation permet de lisser sur 3 ans les déplacements fiscaux, soit la durée d'un rôle.

### Effet particulier du dépôt du rôle 2020-2022 pour les immeubles de 6 logements ou plus

La *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de Montréal d'utiliser une catégorie d'immeubles particulière pour les immeubles de 6 logements ou plus. Toutefois, le taux applicable à cette catégorie ne peut être inférieur au taux applicable aux autres immeubles résidentiels.

Or, l'indexation de 22 % des valeurs des immeubles de 6 logements ou plus est supérieure à celle des autres immeubles résidentiels, soit 12 %. Comme la Ville de Montréal a, dans le passé, déjà réduit le taux applicable aux immeubles de 6 logements ou plus afin de neutraliser des effets similaires, il n'y a plus de marge de manœuvre pour atténuer les effets du dépôt du rôle 2020-2022 entre ces 2 groupes d'immeubles résidentiels.

Pour cette raison, la Ville de Montréal a fait une demande auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir davantage de flexibilité dans la détermination des taux résidentiels des taxes foncières. Toutefois, pour l'année 2020, la Ville n'a pas les outils fiscaux lui permettant de neutraliser l'effet de rôle, ce qui alourdit de plus de 2 % les charges fiscales des immeubles de 6 logements ou plus.

### Effets du dépôt du rôle 2020-2022 sur les catégories d'immeubles résidentiels

	Immeubles de 5 logements et moins	Immeubles de 6 logements ou plus
Effets sur les charges fiscales	(0,5 %)	2,1 %

## Budget de fonctionnement 2020

### Bonification de la mesure des taux différenciés

Le conseil municipal choisit de bonifier la mesure des taux différenciés introduite en 2019. Le seuil de valeur foncière est relevé à 625 000 \$ et l'allègement est augmenté de 2,5 %.

Ainsi, les premiers 625 000 \$ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur au taux qui sera imposé sur la valeur foncière excédant 625 000 \$. Pour les plus petits immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 625 000 \$ (plus de 60 % des immeubles non résidentiels), la mesure aura pour effet d'alléger de 12,5 % les charges fiscales par rapport à 2018.

Pour les immeubles dont la valeur non résidentielle est inférieure à environ 4,2 M\$, l'effet net est bénéfique. Au total, près de 92 % des immeubles bénéficieront de la bonification de la mesure en 2020. Après ce seuil, les propriétaires voient leurs charges fiscales augmenter graduellement. Pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M\$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 0,7 % en 2020.

### Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient bien différentes les unes des autres. La Ville de Montréal a posé certains gestes depuis pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs<sup>12</sup> qui la composent :

- Abandon des taxes locatives en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services.
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier.
- Réduction graduelle des tarifications résidentielles pour l'eau vers un montant maximal de 45 \$, ou son équivalent.
- Implantation d'un tarif volumétrique pour le financement de l'eau auprès des grands consommateurs de la catégorie des immeubles non résidentiels (100 000 mètres cubes et plus) sur l'ensemble du territoire en 2004.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que certains gestes restent encore à poser pour satisfaire à la contrainte légale exigeant l'harmonisation de l'ensemble de la structure fiscale avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ainsi, au cours de l'année 2020, la Ville de Montréal poursuivra son chemin vers l'harmonisation fiscale, en continuité avec les actions posées depuis les fusions municipales.

Au terme de l'harmonisation, la structure fiscale de l'année 2022 sera celle présentée dans le tableau suivant.

12 - Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.

## Budget de fonctionnement 2020

### Structure fiscale à la fin de l'harmonisation

Immeubles résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière

Immeubles non résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière et tarification volumétrique
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière

L'atteinte de cette structure fiscale se fera graduellement sur 3 ans, pour minimiser les déplacements fiscaux entre les immeubles. Le tableau qui suit présente les étapes prévues annuellement pour l'harmonisation.

### Étapes de l'harmonisation fiscale, exercices 2020, 2021 et 2022

	2020	2021	2022
<b>Immeubles résidentiels</b>			
Tarification pour la gestion de l'eau	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 \$ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 15 \$ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s) :	Anjou (20 \$) Saint-Laurent (25 \$)	Aucun	Aucun
Tarification pour la gestion des matières résiduelles	Réduction des tarifs existants à un maximum de 60 \$ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 \$ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s) :	Outremont (100 \$)	Aucun	Aucun
<b>Immeubles non résidentiels</b>			
Tarification pour la gestion de l'eau	Plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels	Introduction graduelle de la tarification volumétrique	Tarification volumétrique en vigueur
Cas particulier(s) :	Maintien des tarifications existantes	Aucun	Aucun
Tarification pour la gestion des matières résiduelles	Abandon des tarifications par local		
Cas particulier(s) :	Aucun	Aucun	Aucun

## Budget de fonctionnement 2020

Le tableau suivant présente l'effet par logement de l'harmonisation en 2020. On constate des déplacements fiscaux entre les différents types d'immeubles résidentiels en raison de l'harmonisation seulement dans les secteurs où il existe des tarifications. Les immeubles de 6 logements ou plus font exception. L'abandon de tarifications contribue à atténuer légèrement les effets du dépôt du rôle sur ces immeubles, effets qui leur sont en moyenne défavorables avec le rôle 2020-2022.

### Effets de l'harmonisation sur les charges fiscales des immeubles résidentiels, par logement, 2020

Arrondissements	Tarification		Simulation - Effet par logement						
	Eau	Déchets	Unif.	Condo	2 log.	3 log.	4 log.	5 log.	6 log. ou plus
Ahuntsic-Cartierville			○	○	○	○	○	○	○
Anjou	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce			○	○	○	○	○	○	○
Lachine	Oui	Oui	●	○	○	○	○	○	○
LaSalle	Oui	Oui	●	●	○	○	○	○	○
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	Oui	Oui <sup>1</sup>	○	○	○	○	○	○	○
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			○	○	○	○	○	○	○
Montréal-Nord	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Outremont		Oui	●	○	○	○	○	○	○
Pierrefonds-Roxboro	Oui	Oui <sup>2</sup>	○	○	○	○	○	○	○
Plateau-Mont-Royal			○	○	○	○	○	○	○
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			○	○	○	○	○	○	○
Rosemont-La Petite-Patrie			○	○	○	○	○	○	○
Saint-Laurent	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Saint-Léonard	Oui		●	○	○	○	○	○	○
Sud-Ouest			○	○	○	○	○	○	○
Verdun	Oui	Oui	●	○	○	○	○	○	○
Ville-Marie			○	○	○	○	○	○	○
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			○	○	○	○	○	○	○
<b>Ville de Montréal</b>			○	○	○	○	○	○	○

Source : Compilation actualisée au 11 septembre 2019 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2019 et de 2020.

Notes :

1. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Sainte-Genève seulement.
2. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Pierrefonds seulement.

Légende		
Baisse		○
Augmentation des charges	de 0 \$ à 8 \$	○
	de 8 \$ à 15 \$	○
	plus de 15 \$	●



## Budget de fonctionnement 2020

### Introduction de l'écofiscalité dans le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels

Alors qu'une bonne partie des immeubles non résidentiels de bien des secteurs étaient déjà dotés de compteurs d'eau au moment des fusions municipales, ce n'est pas le cas pour l'ensemble du territoire. La Ville de Montréal a relancé en 2012 l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels, à la suite de l'adoption de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020.

La fin de ce projet est prévue en juillet 2022. À cette date, tous les immeubles non résidentiels<sup>13</sup> seront dans l'obligation de posséder un compteur d'eau conforme au règlement RCG 07-031 du conseil d'agglomération. Cela rend propice le déploiement auprès des immeubles non résidentiels d'une mesure écofiscale ayant fait ses preuves pour assurer une consommation responsable de l'eau, soit la tarification volumétrique.

Ainsi, l'année 2020 marquera le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Le conseil municipal prévoit facturer aux immeubles non résidentiels l'eau selon le volume consommé à partir de l'exercice 2021. Comme bon nombre de propriétaires et de locataires ont une connaissance limitée de leur consommation d'eau et du coût de l'eau qui serait ainsi facturé, la Ville de Montréal procédera à un exercice de sensibilisation auprès des propriétaires non résidentiels au cours de l'année 2020.

À cette fin, une « facture à blanc<sup>14</sup> » sera transmise à tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels, particulièrement à ceux n'ayant jamais fait l'objet d'une tarification volumétrique. Cet exercice visera à sensibiliser les propriétaires et leurs locataires quant à leur consommation d'eau. S'ils le souhaitent, ils pourront ainsi apporter des correctifs à leurs comportements de façon à réduire leur consommation d'ici la période de facturation qui commencera, pour l'ensemble des immeubles non résidentiels, dès l'exercice 2021.

À la fin du printemps 2020, la Ville de Montréal déposera son plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels, reposant sur les données de consommation les plus récentes qui sont disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée. Cet exercice se poursuivra avec l'exercice de « facturation à blanc » prévu pour l'été 2020.

Pour l'exercice 2020, aucune tarification additionnelle aux tarifs actuellement en vigueur ne sera imposée.

### Variation des charges fiscales totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments présentés dans les pages précédentes sont traduits dans cette section. Celle-ci présente les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles.

Lorsque l'on s'attarde aux variations des charges fiscales, on note des différences entre les arrondissements dans la colonne présentant les variations de la taxe foncière générale. Cette taxe varie de façon différente d'un arrondissement à l'autre en raison des facteurs suivants :

- Le financement des dettes historiques des anciennes municipalités contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle.

Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent distinctement les variations des charges fiscales attribuables à la taxe foncière générale, aux taxes spéciales municipales et aux taxes prélevées par les conseils d'arrondissement. Les effets des dettes historiques et les effets du dépôt du rôle sont également présentés.

L'avis d'imposition de chaque contribuable peut varier dans des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, principalement en raison de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

13 - Seuls les immeubles non résidentiels dont l'usage non résidentiel est supérieur à 15 % sont visés par le règlement RCG 07-031. Par ailleurs, certains immeubles peuvent obtenir une dérogation si leur propriétaire démontre à la Ville de Montréal le très faible niveau de consommation d'eau, mais ce, sous certaines conditions.

14 - Qu'est-ce qu'une « facture à blanc »? C'est une facture qui ne doit pas être payée, mais qui vise à renseigner le propriétaire des coûts des services qui sont rendus. Dans le contexte d'une étape précédant la mise en place d'une tarification, l'exercice sert à informer les propriétaires et les locataires du coût éventuel qui leur sera facturé.

## Budget de fonctionnement 2020

### Variation des charges fiscales de 2019 à 2020, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal					Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales <sup>2</sup>
	TFG <sup>1</sup>	Taxe spéciale Eau	Effets rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>2</sup>	Taxes de services	PTI local	Sous-total <sup>2</sup>	
Ahuntsic-Cartierville	1,7 %	0,1 %	(0,6 %)	0,0 %	1,2 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	1,4 %
Anjou	1,4 %	0,1 %	(1,3 %)	(1,4 %)	(1,2 %)	1,4 %	(0,1 %)	1,3 %	0,1 %
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	2,8 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	3,1 %
Lachine	1,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	1,8 %	0,2 %	(0,2 %)	0,0 %	1,7 %
LaSalle	1,7 %	0,1 %	(0,2 %)	0,2 %	1,8 %	0,2 %	(0,5 %)	(0,3 %)	1,6 %
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	1,7 %	0,1 %	(1,3 %)	0,0 %	0,5 %	0,5 %	0,2 %	0,7 %	1,2 %
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	1,6 %	0,1 %	(0,7 %)	0,0 %	1,0 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	1,2 %
Montréal-Nord	1,5 %	0,1 %	(1,4 %)	0,0 %	0,2 %	1,9 %	0,2 %	2,1 %	2,3 %
Outremont	1,8 %	0,1 %	0,8 %	0,2 %	2,9 %	0,1 %	(0,1 %)	0,0 %	2,8 %
Pierrefonds-Roxboro	1,6 %	0,1 %	(0,2 %)	0,1 %	1,6 %	0,6 %	(0,2 %)	0,4 %	2,0 %
Plateau-Mont-Royal	1,7 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	2,8 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %	3,1 %
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	1,5 %	0,1 %	(2,0 %)	(0,1 %)	(0,5 %)	0,1 %	0,3 %	0,4 %	0,0 %
Rosemont — La Petite-Patrie	1,7 %	0,1 %	0,3 %	0,0 %	2,1 %	0,1 %	0,4 %	0,5 %	2,5 %
Saint-Laurent	1,6 %	0,1 %	(0,6 %)	0,1 %	1,2 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	1,4 %
Saint-Léonard	1,6 %	0,1 %	(1,2 %)	0,2 %	0,7 %	0,2 %	(0,2 %)	0,0 %	0,6 %
Sud-Ouest	1,7 %	0,1 %	1,2 %	0,1 %	3,1 %	(0,1 %)	(0,1 %)	(0,2 %)	2,8 %
Verdun	1,7 %	0,1 %	1,2 %	(0,1 %)	2,9 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	3,2 %
Ville-Marie	1,8 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	2,9 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	3,0 %
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	1,6 %	0,1 %	(0,4 %)	0,0 %	1,3 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	1,5 %
Ville de Montréal	1,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	1,8 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	2,1 %

Notes :

1. TFG signifie taxe foncière générale.

2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

## Budget de fonctionnement 2020

### Variation des charges fiscales de 2019 à 2020, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal						Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales <sup>2</sup>
	TFG <sup>1</sup>	Taux différenciés	Taxe spéciale Eau	Effets rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>2</sup>	Taxes de services	PTI local	Sous-total <sup>2</sup>	
Ahuntsic-Cartierville	<del>1,3 %</del>	(0,6 %)	0,1 %	(0,6 %)	0,0 %	<b>0,2 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>0,3 %</b>
Anjou	<del>1,3 %</del>	0,4 %	0,1 %	(1,4 %)	(1,2 %)	<b>(0,8 %)</b>	<b>0,4 %</b>	0,0 %	<b>0,4 %</b>	<b>(0,5 %)</b>
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	<del>1,4 %</del>	(1,4 %)	0,1 %	1,1 %	0,0 %	<b>1,2 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>1,2 %</b>
Lachine	<del>1,4 %</del>	(0,2 %)	0,1 %	(0,3 %)	0,1 %	<b>1,1 %</b>	0,0 %	(0,1 %)	<b>(0,1 %)</b>	<b>1,1 %</b>
LaSalle	<del>1,4 %</del>	(0,4 %)	0,1 %	(1,1 %)	0,2 %	<b>0,2 %</b>	0,0 %	(0,1 %)	<b>(0,1 %)</b>	<b>0,1 %</b>
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	<del>1,4 %</del>	(4,6 %)	0,1 %	<b>2,8 %</b>	(0,1 %)	<b>(0,4 %)</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>(0,2 %)</b>
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	<del>1,3 %</del>	(0,4 %)	0,1 %	(0,3 %)	0,0 %	<b>0,7 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>0,7 %</b>
Montréal-Nord	<del>1,3 %</del>	(4,3 %)	0,1 %	<b>1,9 %</b>	0,0 %	<b>(1,0 %)</b>	<b>0,5 %</b>	0,0 %	<b>0,5 %</b>	<b>(0,4 %)</b>
Outremont	<del>1,5 %</del>	(4,7 %)	0,1 %	<b>6,2 %</b>	0,2 %	<b>3,3 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>3,4 %</b>
Pierrefonds-Roxboro	<del>1,4 %</del>	(3,2 %)	0,1 %	1,3 %	0,2 %	<b>(0,2 %)</b>	<b>0,1 %</b>	(0,1 %)	<b>0,0 %</b>	<b>(0,1 %)</b>
Plateau-Mont-Royal	<del>1,4 %</del>	(3,9 %)	0,1 %	<b>4,8 %</b>	0,1 %	<b>2,5 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>2,6 %</b>
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	<del>1,3 %</del>	(1,8 %)	0,1 %	0,4 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>0,2 %</b>
Rosemont — La Petite-Patrie	<del>1,4 %</del>	(3,9 %)	0,1 %	<b>4,0 %</b>	0,1 %	<b>1,7 %</b>	0,0 %	<b>0,1 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>1,8 %</b>
Saint-Laurent	<del>1,4 %</del>	0,5 %	0,1 %	(0,8 %)	0,2 %	<b>1,4 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>1,3 %</b>
Saint-Léonard	<del>1,4 %</del>	(1,2 %)	0,1 %	(0,4 %)	0,2 %	<b>0,1 %</b>	0,0 %	(0,1 %)	<b>(0,1 %)</b>	<b>0,0 %</b>
Sud-Ouest	<del>1,4 %</del>	(1,2 %)	0,1 %	<b>2,9 %</b>	0,1 %	<b>3,3 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>3,3 %</b>
Verdun	<del>1,4 %</del>	(0,8 %)	0,1 %	0,5 %	0,2 %	<b>1,4 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>1,4 %</b>
Ville-Marie	<del>1,4 %</del>	<b>1,6 %</b>	0,1 %	(1,0 %)	0,0 %	<b>2,1 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>2,1 %</b>
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	<del>1,4 %</del>	(2,5 %)	0,1 %	<b>2,4 %</b>	0,0 %	<b>1,4 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>1,4 %</b>
Ville de Montréal	<del>1,4 %</del>	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	<b>1,5 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>1,5 %</b>

Notes :

1. TFG signifie taxe foncière générale.

2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

# Programme triennal d'immobilisations 2020-2022

## Le PTI de la Ville de Montréal atteint sa vitesse de croisière

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre au cours des 3 prochaines années pour combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes. Des investissements de 6 066 M\$ sont prévus au PTI, soit 2 001 M\$ pour l'année 2020, 2 015 M\$ pour l'année 2021 et 2 050 M\$ pour l'année 2022.

La protection et la réhabilitation des infrastructures essentielles de l'eau et routières sont les éléments qui nécessiteront les plus grands investissements, soit 3 122 M\$.

Après des années de sous-investissements et l'inévitable rattrapage qui s'en suit, la Ville de Montréal atteint son rythme de croisière en matière de dépenses en infrastructures. Ainsi, le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 propose, encore cette année, des investissements importants dédiés, notamment, aux infrastructures routières et de l'eau, et se stabilise à quelque 2 G\$ par année. Il s'agit d'un niveau d'investissements optimal qui permettra à la Ville de Montréal de maintenir le rythme, tout en tenant compte des réalités du secteur de la construction.

Les résultats sont d'ailleurs au rendez-vous, comme le démontre le dernier bilan de l'état des routes de Montréal, qui note que 41 % des chaussées sont « en excellent ou en bon état », un chiffre qui atteignait à peine 20 % en 2015.

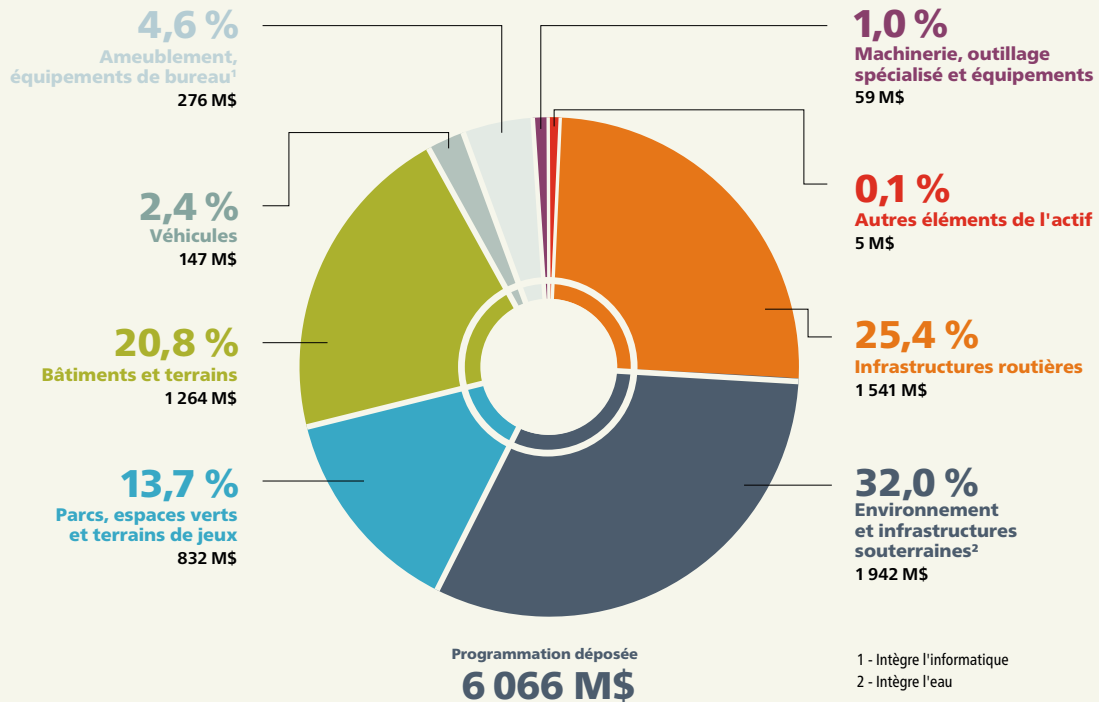
En passant de 1,2 G\$, en 2014, à 2 G\$, en 2020, l'augmentation du PTI, particulièrement liée aux infrastructures routières et de l'eau, a permis d'entamer le rattrapage nécessaire, mais en entraînant son lot de défis, autant pour la Ville de Montréal que la population. Cela s'illustre notamment par les nombreuses entraves routières causées par les chantiers, avec lesquelles les usagers de la route doivent composer. De plus, tout comme le milieu de la construction, la Ville de Montréal se préoccupe de la pénurie de main-d'œuvre et d'une probable surchauffe du marché liée au nombre très important de projets dans la région métropolitaine, pouvant entraîner une hausse importante des prix.

Cela a incité la Ville de Montréal à prioriser davantage ses projets afin de tirer le maximum de chacun de ses chantiers. Au cours des trois prochaines années, les quelque 6 G\$ d'investissements prévus au PTI serviront principalement à poursuivre la mise à niveau de nos infrastructures de l'eau, à renforcer le réseau routier principal et à améliorer les équipements municipaux mis au service des citoyennes et des citoyens.

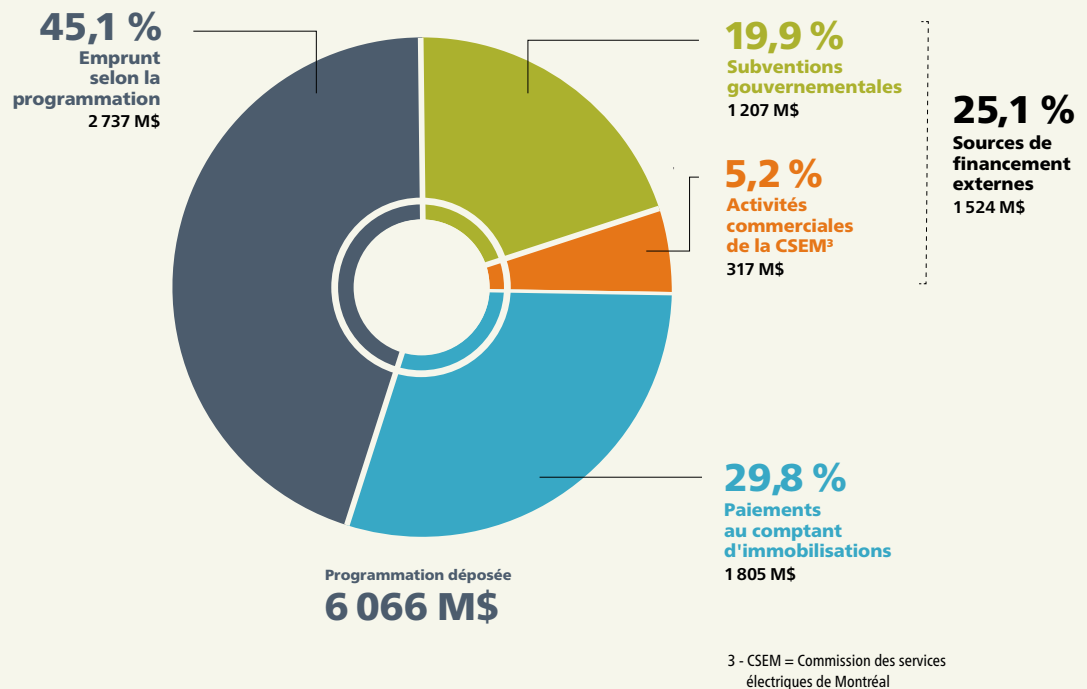
En stabilisant son PTI, la Ville de Montréal s'assure de gérer de façon responsable son niveau d'endettement tout en continuant d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais une ville à la hauteur de leurs ambitions et de leurs attentes.

## Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

### Investissements par catégories d'actifs

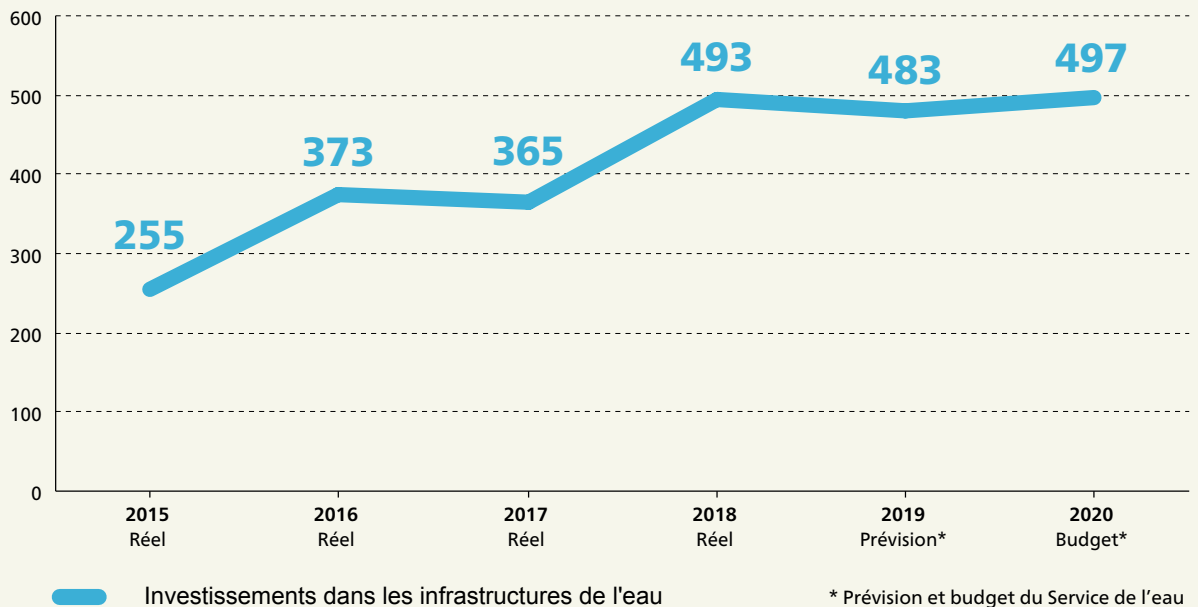


### Modes de financement



## Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

### Investissements dans les infrastructures de l'eau



### Répartition des investissements pour les infrastructures de l'eau

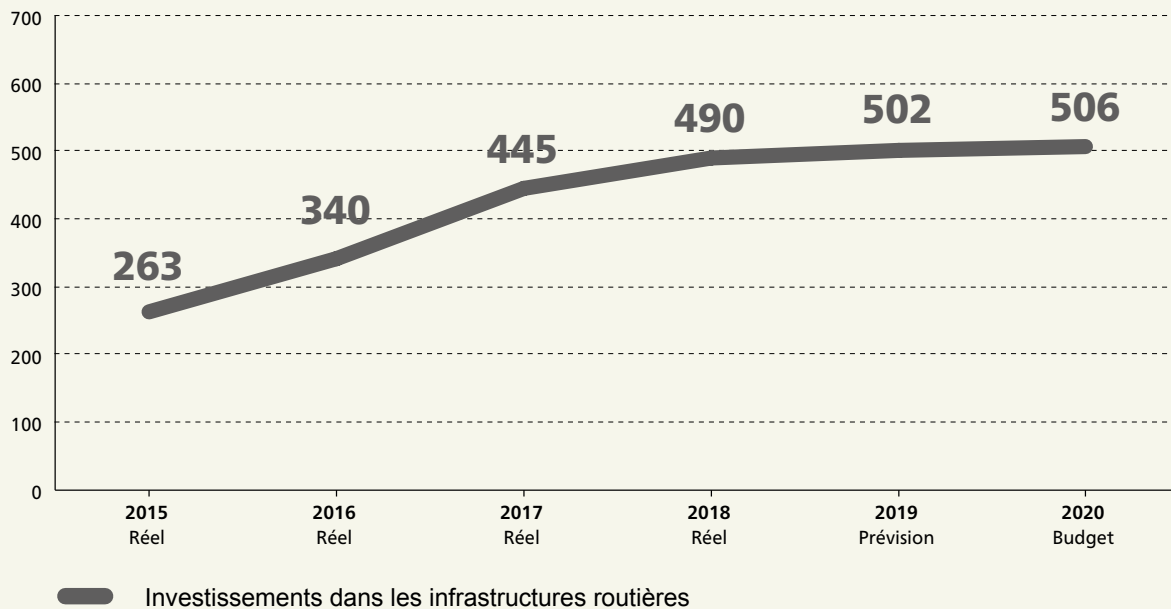
En 2020, le Service de l'eau prévoit poursuivre son programme de renouvellement de conduites en y investissant près de 314,6 M\$. L'année 2020 marquera également la mise en service du réservoir Rosemont, ce qui permettra de démarrer les travaux de réfection du réservoir McTavish, vieux de 87 ans. Il s'agit d'un projet d'envergure et névralgique pour l'alimentation en eau potable de 1,2 million de citoyennes et de citoyens. Toujours à des fins de sécurisation de l'approvisionnement, 20 M\$ provenant du programme de renouvellement de conduites seront investis pour reconstruire une conduite de 2 mètres de diamètre alimentant le réservoir McTavish. Le Service de l'eau poursuivra également l'optimisation et la mise aux normes des usines de traitement d'eau potable et de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

En ce qui concerne les entrées de service en plomb, la Ville de Montréal accélérera la mise en œuvre de son programme de remplacement afin de répondre aux recommandations émises par Santé Canada. Au total, 557 M\$ sont prévus sur 10 ans pour la mise en œuvre du programme. Rappelons que le plomb a été utilisé jusqu'à la fin des années 1960 un peu partout en Amérique du Nord pour fabriquer les entrées de service et que les bâtiments de 8 logements ou moins construits avant 1970 peuvent être reliés par une telle installation. Par conséquent, la réalisation d'analyses d'eau dans toutes les résidences ciblées sera intensifiée au cours des 3 prochaines années. La Ville de Montréal s'est engagée à distribuer des pichets filtrants à la suite de la confirmation de la présence d'entrées de service en plomb et à procéder à leur remplacement complet (parties publiques et parties privées) à compter de 2021.

Enfin, le Service de l'eau amorcera plusieurs études préliminaires relatives aux projets d'immobilisations à venir, notamment quant à la mise en œuvre d'un plan directeur de drainage, à l'amélioration de l'état des actifs de l'eau et au remplacement des incinérateurs de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

## Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

### Investissements dans les infrastructures routières



### Répartition des investissements pour les infrastructures routières

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) contribuera à minimiser les impacts du projet de démolition de l'ancien pont Champlain sur la population, un chantier majeur devant débuter au printemps 2020. Il accompagnera aussi bon nombre de partenaires dans le cadre de grands projets qui ont des incidences sur les infrastructures routières et souterraines de la Ville de Montréal, notamment le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, une opération à elle seule de 2,9 M\$<sup>15</sup>.

La programmation des travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2020 est d'environ 467 M\$<sup>16</sup>. L'argent prévu servira, entre autres, à :

- Effectuer les travaux prévus aux programmes de remplacement des entrées de service en plomb ainsi que pour de nouvelles mesures évolutives d'aménagement de la rue.
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes, notamment par la nouvelle Escouade chantier.
- Maintenir les efforts de protection des actifs municipaux lors d'interventions.

Divers projets seront réalisés, notamment :

- Le remplacement du pont Jacques-Bizard, pour lequel le montant passe à 18,2 M\$ au PTI 2020-2022, comparativement à 10 M\$ en 2019-2021.
- La réfection de l'avenue des Pins, un projet très attendu qui se réalisera en 2 phases et dont le coût de la première s'élève à 32,6 M\$ (entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc).
- En lien avec le Complexe Turcot (84,0 M\$) : aménagement d'espaces verts et publics (38 hectares); plantation de 9 000 arbres; travaux d'aménagement du pôle Gadbois et de la rue Notre-Dame.

15 - 2,0 M\$ en 2020 et 0,9 M\$ en 2021 sont prévus au PTI seulement pour le tunnel.

16 - Cette somme représente la valeur des travaux qui sont réalisés par le Service des infrastructures du réseau routier en tant qu'exécutant pour d'autres unités de la Ville de Montréal, principalement le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'eau.

# Arrondissements

Pour embellir, améliorer et rendre les milieux de vie plus résilients, les arrondissements poursuivront leurs actions vouées à la lutte contre les changements climatiques et les îlots de chaleur, notamment par la plantation d'arbres et de vivaces. De nombreux projets d'aménagement et de bonification d'espaces publics (parcs, aires de jeux, etc.) sont prévus à leur programmation respective. Plusieurs de ces espaces seront repensés pour favoriser la cohabitation et la mobilité active.

Les arrondissements procéderont également à de nombreux travaux de réfection d'artères et de rues résidentielles. Ils incorporeront dans ces chantiers des éléments voués à rendre la ville plus accessible, sécuritaire et verte par la mise en place de traverses de piétons adaptées, de mesures d'apaisement de la circulation et de saillies végétalisées, notamment.

Ils collaboreront aussi avec la Ville centre dans des projets visant à rendre les bâtiments municipaux et les infrastructures toujours plus écoénergétiques et moins polluants par leur mise aux normes et leur développement.

Pour soutenir et favoriser la vitalité des artères commerciales, plusieurs arrondissements développeront des programmations visant leur animation, leur embellissement et leur propreté. En matière d'habitation, les arrondissements continueront de poser des actions en lien avec la salubrité des logements, et ce, en concertation avec le Service de l'habitation.

Les services de proximité offerts à la population continueront d'être au cœur des préoccupations : la bonification constante des opérations de déneigement et de déglacage, l'accélération du traitement des permis, le déploiement d'activités répondant aux besoins, aux attentes et aux valeurs des citoyennes et des citoyens ne sont que des exemples d'actions sur lesquelles les arrondissements continueront de concentrer des efforts.

## **25 M\$ pour la sécurité aux abords des écoles**

Dans le cadre de l'approche Vision Zéro, un montant de 25 M\$ est octroyé pour un appel de projets auprès des arrondissements afin de financer des aménagements permanents dans les zones scolaires.



## Arrondissements

Le tableau qui suit expose certaines données relatives aux 19 arrondissements qui composent la Ville de Montréal, incluant leur budget de fonctionnement 2020 et leur PTI 2020-2022.

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement-condo	Budget de fonctionnement 2020	Budget PTI 2020-2022	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	137 259	24,2 km <sup>2</sup>	588 100 \$	262 300 \$	57,2 M\$	21,3 M\$	425,2
Anjou	44 800	13,7 km <sup>2</sup>	426 100 \$	243 800 \$	27,6 M\$	17,0 M\$	214,2
CDN-NDG	172 118	21,4 km <sup>2</sup>	802 700 \$	400 600 \$	68,2 M\$	20,5 M\$	496,7
Lachine	45 743	17,7 km <sup>2</sup>	444 900 \$	253 600 \$	31,6 M\$	11,0 M\$	241,2
LaSalle	79 883	16,3 km <sup>2</sup>	490 000 \$	290 300 \$	40,5 M\$	17,7 M\$	267,8
IBSG	19 114	23,6 km <sup>2</sup>	489 000 \$	240 100 \$	10,8 M\$	8,8 M\$	113,4
MHM	140 411	25,4 km <sup>2</sup>	390 300 \$	248 600 \$	66 M\$	26,7 M\$	552,0
Montréal-Nord	85 754	11,1 km <sup>2</sup>	329 900 \$	234 300 \$	42,9 M\$	20,4 M\$	369,7
Outremont	25 067	3,9 km <sup>2</sup>	1 595 500 \$	542 500 \$	14,9 M\$	7,7 M\$	116,3
Pierrefonds-Roxboro	71 232	27,1 km <sup>2</sup>	413 000 \$	237 500 \$	32,2 M\$	17,4 M\$	260,1
PMR	105 971	8,1 km <sup>2</sup>	861 800 \$	406 800 \$	54,9 M\$	17,1 M\$	439,6
RDP-PAT	110 993	42,3 km <sup>2</sup>	341 500 \$	189 000 \$	60,2 M\$	44,6 M\$	422,1
Rosemont-La Petite-Patrie	144 164	15,9 km <sup>2</sup>	610 900 \$	336 300 \$	60,9 M\$	26,5 M\$	669,6
Saint-Laurent	102 684	42,8 km <sup>2</sup>	640 900 \$	312 100 \$	72,4 M\$	32,8 M\$	573,7
Saint-Léonard	80 811	13,5 km <sup>2</sup>	531 700 \$	279 200 \$	36,6 M\$	19,0 M\$	240,0
Sud-Ouest	81 465	15,7 km <sup>2</sup>	528 300 \$	377 700 \$	55,6 M\$	19,4 M\$	414,4
Verdun	71 225	9,7 km <sup>2</sup>	803 600 \$	418 300 \$	36,6 M\$	12,3 M\$	313,2
Ville-Marie	92 686	16,5 km <sup>2</sup>	1 137 500 \$	491 900 \$	96 M\$	42,6 M\$	586,6
VSMPE	145 986	16,5 km <sup>2</sup>	428 400 \$	311 700 \$	59,5 M\$	25,8 M\$	427,1

# Gérer le niveau d'endettement intelligemment et efficacement

Le budget de fonctionnement d'une municipalité a l'obligation d'être équilibré, dans la mesure où les dépenses sont équivalentes aux revenus anticipés. Les dépenses d'un budget de fonctionnement visent essentiellement à rendre et à maintenir les services offerts à la population. À l'inverse, un programme triennal d'immobilisations permet à une ville de faire du développement et du maintien d'actifs dans les secteurs les plus prioritaires en empruntant les sommes nécessaires pour y parvenir. Toutefois, la Ville de Montréal s'est fixé des règles d'emprunt dont le respect est essentiel pour une question d'équité intergénérationnelle.

## Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas. En 2020, la Ville de Montréal attribuera 1 013,6 M\$ au coût du service de la dette brute.

## Paiement au comptant des immobilisations

Le paiement au comptant des immobilisations est le moyen utilisé par la Ville de Montréal pour payer des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions affectées en vertu de la politique de gestion de la dette. La stratégie permise par la politique vise le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Le total des affectations pour le paiement au comptant des immobilisations s'élève à 652,1 M\$ au budget de fonctionnement de 2020, soit 190 M\$ de plus qu'au budget de 2019. Plus la Ville de Montréal paie rapidement ses immobilisations, moins elle paie de frais d'intérêts.

# **Budget de fonctionnement 2020 et PTI 2020-2022 détaillés**



## CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

	(en milliers de dollars)	
	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
<b>a) Pour le service de la dette</b>		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	280 285,3	140 874,1
▪ Remboursement de la dette à long terme	472 753,6	213 148,3
<b>b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises</b>		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	617 657,6	267 228,1
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	183 980,7	906 073,7
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 212 554,4	1 166 194,2

Le trésorier et directeur du Service des finances,



Yves Courchesne

Le 25 novembre 2019



# Table des matières





## TABLE DES MATIÈRES

### MISE EN CONTEXTE 2020

PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS _____	1
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2020 _____	4
APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS _____	8
<i>Services administratifs</i> _____	9
<i>Services institutionnels</i> _____	33
<i>Mobilité et attractivité</i> _____	47
<i>Qualité de vie</i> _____	60
<i>Service aux citoyens</i> _____	74
<i>Arrondissements</i> _____	82

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 DÉTAILLÉ

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES _____	121
ANALYSE DES REVENUS _____	125
ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES _____	144
<i>Service de la dette brute</i> _____	144
<i>Paiement au comptant des immobilisations</i> _____	148
<i>Dépenses communes</i> _____	150
<i>Dépenses de contributions</i> _____	152
<i>Élimination des transactions internes et interentités</i> _____	153
DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS _____	154
<i>Services administratifs</i> _____	154
<i>Services institutionnels</i> _____	159
<i>Mobilité et attractivité</i> _____	162
<i>Qualité de vie</i> _____	164
<i>Service aux citoyens</i> _____	167
<i>Arrondissements</i> _____	169
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES _____	178
<i>Fiscalité locale</i> _____	178
<i>Quotes-parts et fiscalité d'agglomération</i> _____	204
<i>Dépenses par objets</i> _____	216
<i>Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales</i> _____	236

### PTI 2020-2022 DÉTAILLÉ

ORIENTATIONS DU PTI 2020-2022 _____	239
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2022 _____	241
GESTION DE LA DETTE _____	277
DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES _____	287

### ANNEXES

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE _____	327
PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET _____	329
ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF _____	336
COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX _____	338
SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES _____	340
FONDS DE L'EAU _____	348
GLOSSAIRE _____	351
IDIOMES _____	361
INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS _____	363

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2020 – Services et arrondissements	8
Tableau 2 – Sommaire du Programme triennal d’immobilisations 2020-2022 – Services et arrondissements	8
Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2020	9
Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2020	11
Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2020	33
Tableau 6 – Services institutionnels – PTI 2020-2022	33
Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2020	47
Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PTI 2020-2022	47
Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2020	60
Tableau 10 – Qualité de vie – PTI 2020-2022	60
Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2020	74
Tableau 12 – Service aux citoyens – PTI 2020-2022	74
Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2020	82
Tableau 14 – Arrondissements – PTI 2020-2022	82
Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget de la Ville de Montréal	122
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil municipal	123
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil d’agglomération	124
Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal	125
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal	126
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d’agglomération	127
Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal	128
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d’agglomération	128
Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées	130
Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal	131
Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal	132
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d’agglomération	133
Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal	134
Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal	134
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d’agglomération	135
Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal	136
Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal	137
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal	137
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d’agglomération	138
Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal	139
Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal	139
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d’agglomération	140
Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal	141
Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal	141
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d’agglomération	141
Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal	142
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal	143
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d’agglomération	143
Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal	144
Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal	145
Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal	146
Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d’agglomération	146
Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d’agglomération	147
Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal	148
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal	148
Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d’agglomération	149

Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal	150
Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal	152
Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal	153
Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal	154
Tableau 55 – Sécurité publique	154
Tableau 56 – Autres services administratifs	154
Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets	155
Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets	155
Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets	155
Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets	156
Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets	156
Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets	156
Tableau 63 – Bureau de l’inspecteur général – Dépenses par objets	157
Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets	157
Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets	157
Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l’agglomération de Montréal – Dépenses par objets	158
Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal	159
Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets	159
Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets	159
Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets	160
Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets	160
Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets	160
Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets	161
Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal	162
Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets	162
Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets	162
Tableau 77 – Grands parcs, mont Royal et sports – Dépenses par objets	163
Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets	163
Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets	163
Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal	164
Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets	164
Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets	164
Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets	165
Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets	165
Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets	165
Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets	166
Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal	167
Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets	167
Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets	167
Tableau 90 – Technologies de l’information – Dépenses par objets	168
Tableau 91 – Budgets des arrondissements	169
Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal	170
Tableau 93 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets	171
Tableau 94 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets	171
Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets	171
Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets	172
Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets	172
Tableau 98 – Arrondissement de L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets	172
Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets	173
Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets	173
Tableau 101 – Arrondissement d’Outremont – Dépenses par objets	173
Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets	174
Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets	174

Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets	174
Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets	175
Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets	175
Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets	175
Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets	176
Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets	176
Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets	176
Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets	177
Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement	178
Tableau 113 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière générale	180
Tableau 114 – Harmonisation des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, exercices de 2020 à 2022	181
Tableau 115 – Harmonisation des tarifs pour la gestion de l'eau, exercices de 2020 à 2022	183
Tableau 116 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière relative à l'eau	184
Tableau 117 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à l'ARTM	185
Tableau 118 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à la voirie	185
Tableau 119 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2020	186
Tableau 120 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2019 et 2020, et taux applicables en 2020	188
Tableau 121 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2020	189
Tableau 122 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022	190
Tableau 123 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie résiduelle	191
Tableau 124 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus	192
Tableau 125 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels	193
Tableau 126 – Variation des charges fiscales totales de 2019 à 2020, immeubles résidentiels	195
Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne	196
Tableau 128 – Effet de l'harmonisation sur les charges fiscales des immeubles résidentiels, par logement, 2020	197
Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne	199
Tableau 130 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen	200
Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen	201
Tableau 132 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2020	205
Tableau 133 – Quotes-parts de 2020	206
Tableau 134 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2019 et 2020	209
Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2019 à 2020	210
Tableau 136 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville	215
Tableau 137 – Évolution des dépenses par objets	216
Tableau 138 – Répartition de l'effectif	220
Tableau 139 – Évolution de la rémunération globale	222
Tableau 140 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur	224
Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés	225
Tableau 142 – Profil de l'endettement de Montréal	229
Tableau 143 – Coût de la dette	230
Tableau 144 – Autres dépenses par objets	231
Tableau 145 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2019 et 2020	236
Tableau 146 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2015 à 2017 (global) et réel 2018, par compétences	237
Tableau 147 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs	239
Tableau 148 – Comparaison du PTI 2019-2021 et du PTI 2020-2022, par arrondissements	243
Tableau 149 – PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	244
Tableau 150 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal	247
Tableau 151 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal	248
Tableau 152 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération	249

<i>Tableau 153 – Investissements par catégories d’actifs – Budget de la Ville de Montréal</i>	250
<i>Tableau 154 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil municipal</i>	251
<i>Tableau 155 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil d’agglomération</i>	251
<i>Tableau 156 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PTI 2019-2021, par catégories d’actifs</i>	252
<i>Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l’eau</i>	256
<i>Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d’immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables</i>	258
<i>Tableau 159 – Coût de la dette, de 2019 à 2022</i>	280
<i>Tableau 160 – Investissements par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal</i>	288
<i>Tableau 161 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil municipal</i>	289
<i>Tableau 162 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération</i>	290
<i>Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal</i>	292
<i>Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal</i>	293
<i>Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération</i>	294
<i>Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement</i>	332
<i>Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux</i>	339
<i>Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l’eau</i>	349

## INDEX DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2017-2020</i>	5
<i>Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2014-2020</i>	5
<i>Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2010-2020</i>	6
<i>Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2015-2019</i>	6
<i>Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2020</i>	7
<i>Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2019 à 2020</i>	196
<i>Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2019 à 2020</i>	202
<i>Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2020</i>	211
<i>Graphique 9 – Dépenses par objets</i>	216
<i>Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement</i>	221
<i>Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2010 à 2020</i>	227
<i>Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2010 à 2020</i>	228
<i>Graphique 13 – Budgets des PTL adoptés et réalisations</i>	240
<i>Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences</i>	241
<i>Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal</i>	242
<i>Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2019 à 2022</i>	246
<i>Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau</i>	253
<i>Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières</i>	257
<i>Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2020</i>	278
<i>Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette</i>	281
<i>Graphique 21 – Evolution de la dette consolidée brute et nette</i>	282
<i>Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville</i>	284
<i>Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses</i>	285
<i>Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée</i>	286

## INDEX DES FIGURES

<i>Figure 1 – Secteurs d’application de la taxe sur les parcs de stationnement</i>	186
<i>Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application</i>	330
<i>Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses</i>	336





# Mise en contexte 2020



## PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

### Description générale

#### Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme triennal d'immobilisations?

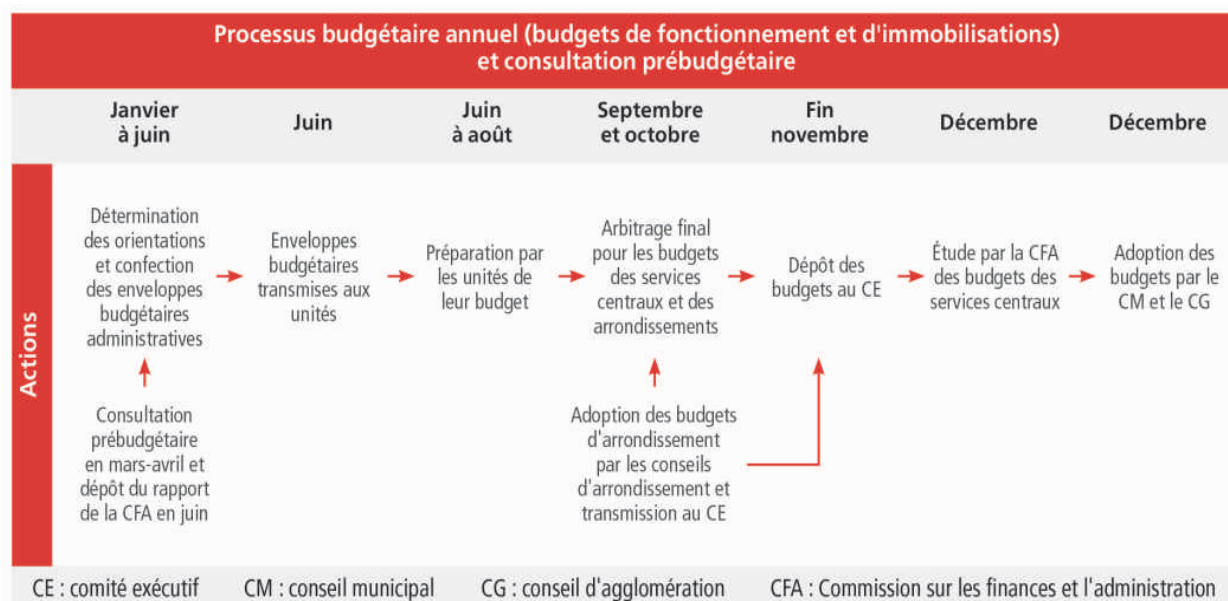
Le budget de la Ville de Montréal comprend deux volets :

- Le budget de fonctionnement;
- Le Programme triennal d'immobilisations.

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites de fonctionnement, sont financées majoritairement par les taxes et autres revenus de l'année en cours.

Par ailleurs, le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 3 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaut à un investissement en immobilisations tandis que toutes dépenses liées, par exemple, à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.



## Lien avec les consultations prébudgétaires

En 2019, la Ville de Montréal a lancé pour la première fois un exercice de consultation prébudgétaire en vue de la préparation du budget de 2020, un exercice qu'elle souhaite répéter annuellement.

La consultation prébudgétaire permet à la population et aux organismes montréalais d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élus et les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de les sensibiliser à leurs préférences. Le premier exercice s'est déroulé de mars à mai 2019.

Plus précisément, le 27 mars, le public a été invité à assister à une présentation du Service des finances. Celle-ci avait pour objectif d'exposer les grandes lignes du processus consultatif ainsi que les différentes thématiques qui devaient être discutées.

Suivant cette première présentation, la population et les organismes montréalais ont eu l'occasion d'assister à des séances d'échange et d'audition de mémoires. Ces séances ont été l'occasion de discuter plus en détail des thématiques suivantes :

- L'équilibre budgétaire : les grands défis;
- Les investissements dans les infrastructures et la gestion de la dette : avenues, solutions et incidences;
- Vers un budget participatif;
- L'écofiscalité;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2020-2022 sur les charges fiscales.

À la suite des séances de consultation, les membres de la CFA ont adopté leurs recommandations en assemblée publique. Leur rapport a ensuite été déposé, le 4 juin, au conseil municipal et au conseil d'agglomération. Le comité exécutif de la Ville de Montréal en a fait l'analyse et s'en est inspiré pour établir les priorités actuelles du budget de la Ville.

## Rapport préélectoral

Le 19 août 2019, le conseil municipal a adopté la résolution de mandater le Service des finances pour produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal, au plus tard le 30 juin 2021. Par cette même résolution, le conseil municipal a mandaté la vérificatrice générale de la Ville pour auditer ce rapport préélectoral, puis présenter son audit au plus tard le 23 septembre 2021.

Ce rapport préélectoral sera un nouvel outil de transparence budgétaire qui s'ajoutera au processus budgétaire 2021-2022. Afin d'assurer la mise en place de cet outil, des travaux préparatoires seront entrepris dès l'année 2020.

## Budget participatif

Le budget participatif contribue à initier la population à la vie démocratique et au processus budgétaire. Il offre l'occasion aux citoyennes et citoyens de faire connaître leurs attentes et leurs besoins et de faire naître des projets qui les touchent directement.

Le budget participatif démarre généralement par un appel à projets d'une municipalité auprès de la population. Une fois les projets soumis, les fonctionnaires évaluent leur conformité avec les orientations fixées par la municipalité, leur faisabilité et leurs coûts de mise en œuvre. Les projets qui satisfont aux critères de sélection sont alors soumis au vote des citoyens. Selon les sommes prévues par la municipalité, le ou les projets ayant obtenu le plus de votes sont ensuite réalisés par la municipalité.

Dans la grande majorité des cas, les projets retenus génèrent des investissements en immobilisations (aménagement de parcs, installations d'équipements pour enfants, etc.) et pas, ou très peu, de dépenses de fonctionnement. Cette situation est attribuable au fait que les municipalités semblent réfractaires à l'idée d'engager des dépenses récurrentes au budget de fonctionnement, qui s'accumuleront de façon exponentielle si d'autres projets de même nature s'ajoutent avec le temps.

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, dotée d'une enveloppe de 10 M\$ au PTI pour les années 2021 et 2022, permettra à la population de proposer et de décider des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville.

Selon divers organismes, plus de 3 000 municipalités sur la planète utiliseraient le budget participatif, sous une forme ou une autre. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2020<sup>1</sup>

Le monde est présentement affecté par de vives tensions commerciales et par une montée du protectionnisme. Ces circonstances portent plusieurs banques centrales à soutenir l'économie par leur politique monétaire. Alors que la Réserve fédérale des États-Unis abaisse ses taux d'intérêt directeurs, la Banque centrale européenne a porté l'un des siens plus loin en zone négative, espérant ainsi soutenir la croissance. La Banque du Canada semble moins pressée d'agir en ce sens. La confiance des ménages demeure élevée au pays, le taux de chômage reste très faible et on note une reprise sur le marché de l'habitation à l'échelle du pays. Cependant, les tensions commerciales et le ralentissement de la croissance dans plusieurs nations manufacturières ne laissent pas présager de grandes exportations de matières premières, ni une forte croissance des investissements non résidentiels. De plus, les contraintes de transport d'hydrocarbures freinent les exportations et les investissements dans le secteur de l'énergie. La croissance du PIB canadien devrait néanmoins atteindre environ 1,8 % en 2020, soit plus qu'en 2019 (1,4 %).

L'économie québécoise fait meilleure figure que celle du reste du Canada en 2019. Le PIB réel s'y accroît de 2,3 %, une performance parmi les plus élevées au pays, et le taux de chômage y atteint 5,1 %, un taux parmi les plus faibles. Les consommateurs québécois se montrent optimistes et la confiance des entreprises y est la plus élevée au Canada. Néanmoins, les conflits commerciaux et le ralentissement attendu de l'économie étatsunienne affectent les exportations internationales et entraîneront une création d'emplois moins robuste. Une croissance atteignant 1,4 % est attendue au Québec en 2020.

La région de Montréal joue son rôle de locomotive pour l'économie québécoise en 2019 et fera de même en 2020. Le taux de croissance du PIB de la région métropolitaine atteint un enviable 3 % en 2019 et devrait s'établir à 1,8 % en 2020. À 5,8 %, le taux de chômage est historiquement faible et on s'attend à ce qu'il atteigne un nouveau plancher de 5,7 % en 2020.

---

1. Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019.

Études économiques Desjardins. « La croissance économique s'affaiblira davantage », *Prévisions économiques et financières*, 23 septembre 2019.

Études économiques Desjardins. « Le ralentissement mondial continue d'assombrir la conjoncture », *Prévisions économiques et financières*, 22 octobre 2019.

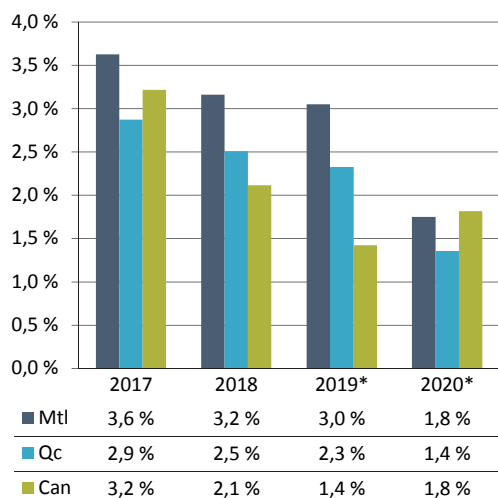
JLL. *Aperçu du marché des bureaux – Grande région de Montréal*, T2 2019.

JLL. *Aperçu du marché industriel – Grande région de Montréal*, T2 2019.

RBC. « Les difficultés liées au commerce se répercutent sur certaines provinces », *Perspectives provinciales*, septembre 2019.

Ville de Montréal. *Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal*, juillet 2018 – juin 2019.

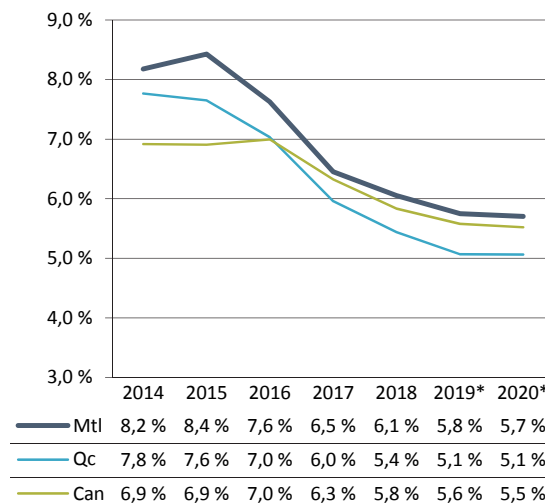
**Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)<sup>2</sup>, Québec et Canada, 2017-2020**



\*Prévisions.

Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019.

**Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2014-2020**



\*Prévisions.

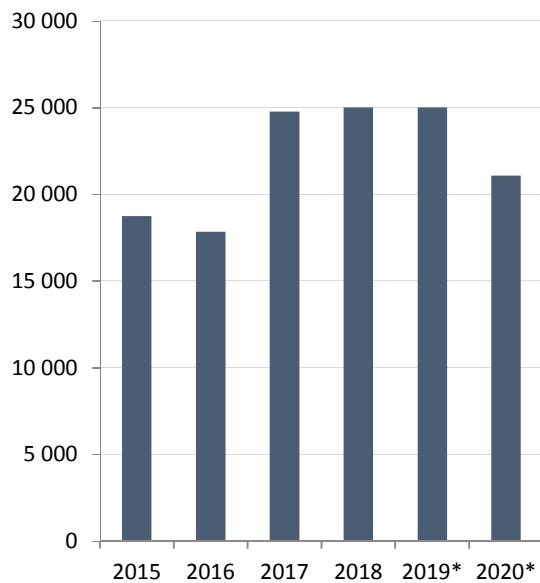
Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019.

2. RMR : Région métropolitaine de recensement.

En juin 2019, la valeur des chantiers de 5 M\$ et plus sur l'île de Montréal totalisait 34,6 G\$, en hausse de 12 % par rapport à juillet 2018. Parmi les secteurs en effervescence, le marché de l'habitation a le vent dans les voiles. Les mises en chantier se maintiennent à 25 000 unités en 2018 et 2019, un niveau atteint pour la dernière fois en 2005. On s'attend néanmoins à ce que leur nombre diminue à 21 000 unités en 2020, soit dans la moyenne des 12 dernières années.

Le marché montréalais de l'habitation montre des signes de surchauffe. L'un des indicateurs du phénomène, le rapport ventes-nouvelles inscriptions (RVNI), se maintient depuis déjà plusieurs trimestres au-delà du seuil de surchauffe de 70 %. De plus, un nombre croissant de citoyens rencontrent des difficultés à se loger et les taux d'inoccupation sont en baisse constante sur le marché locatif.

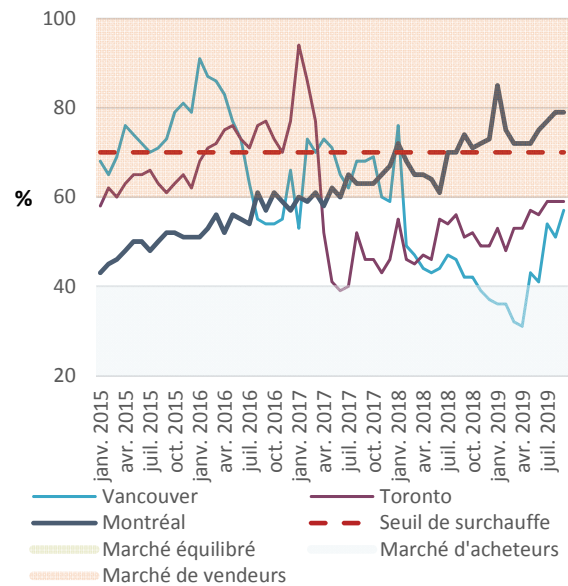
**Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2010-2020**



\*Prévisions.

Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019

**Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2015-2019**



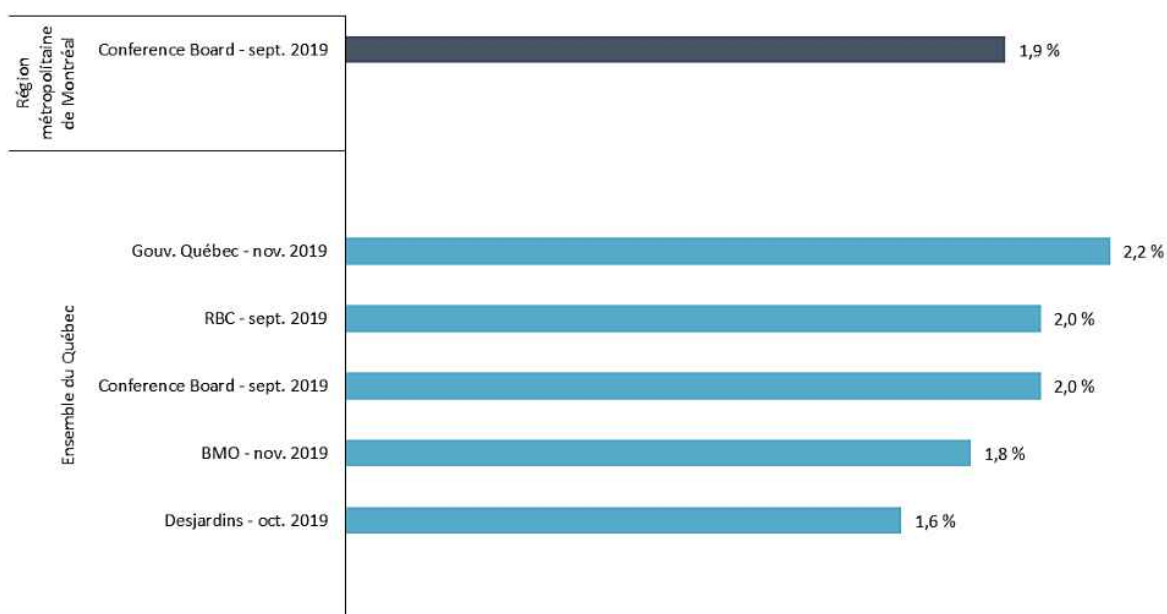
Sources : Recherche économique RBC, « Monthly Housing Market Update », 2015-2019



Du côté non résidentiel, le nombre d'immeubles de bureaux en construction dans la région de Montréal atteint un sommet observé pour la dernière fois en 2013, tandis que le taux d'inoccupation global dans ce marché est à son plus bas depuis 2014. Par ailleurs, les projets de construction de locaux industriels se multiplient alors que la demande surpasse l'offre et que s'accroît la pénurie d'espaces dans ce marché.

On s'attend à ce que l'économie montréalaise puisse croître en 2020 sans que les prévisions d'inflation s'éloignent de la cible de 2 % fixée par la Banque du Canada. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 1,9 % en 2020. Les estimations d'inflation du gouvernement du Québec, des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada, se situent entre 1,6 % et 2,2 % pour l'ensemble du Québec.

**Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2020**



## APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

**Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2020 – Services et arrondissements**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	188 177,1	196 871,4	191 458,3	191 026,6	201 826,7	206 246,4	215 301,0
Sécurité publique	958 675,2	970 869,2	1 036 456,0	1 012 981,1	1 030 938,8	983 998,3	1 012 131,2
Services institutionnels	313 127,3	319 143,3	336 827,9	340 566,2	360 099,7	352 149,5	369 839,2
Mobilité et attractivité	387 090,6	417 213,4	427 821,4	429 637,3	501 940,7	455 598,9	492 200,6
Qualité de vie	367 693,4	404 165,3	399 673,1	431 907,9	503 733,3	469 423,3	534 599,2
Service aux citoyens	179 135,5	200 459,6	206 535,7	209 534,6	224 289,3	198 179,0	213 815,2
Arrondissements	798 120,0	821 998,0	874 829,1	885 754,6	948 206,8	902 772,8	924 691,6
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>3 192 019,1</b>	<b>3 330 720,2</b>	<b>3 473 601,5</b>	<b>3 501 408,3</b>	<b>3 771 035,3</b>	<b>3 568 368,2</b>	<b>3 762 578,0</b>

**Tableau 2 – Sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 – Services et arrondissements**

(en millions de dollars)	Total	2020	2021	2022	Total
	2019-2021				2020-2022
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>					
Administration générale	467,0	150,2	151,4	131,6	433,2
Sécurité publique	131,4	46,3	44,8	52,3	143,5
Transport	2 207,5	567,5	595,9	586,8	1 750,3
Hygiène du milieu	1 937,8	608,0	621,7	676,1	1 905,8
Aménagement, urbanisme et développement	365,0	131,1	125,4	122,9	379,4
Loisirs et culture	1 386,9	497,7	476,2	480,3	1 454,2
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>6 495,6</b>	<b>2 000,9</b>	<b>2 015,5</b>	<b>2 050,0</b>	<b>6 066,4</b>

## Services administratifs

**Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services administratifs</b>							
<b>Services de la direction générale</b>							
Direction générale	18 470,7	20 526,4	19 666,2	19 618,6	21 390,2	19 719,8	22 547,2
Affaires juridiques	58 558,3	60 144,7	61 284,6	61 918,9	62 893,8	65 690,5	66 659,6
Finances	53 614,7	55 386,6	48 386,8	46 647,7	47 319,3	47 744,3	49 061,8
Ressources humaines	46 656,7	49 527,8	50 869,0	52 691,7	58 944,6	59 334,3	62 916,8
	<b>177 300,4</b>	<b>185 585,5</b>	<b>180 206,6</b>	<b>180 876,9</b>	<b>190 547,9</b>	<b>192 488,9</b>	<b>201 185,4</b>
<b>Services de sécurité publique</b>							
Sécurité incendie	326 587,5	335 055,6	369 275,0	345 197,3	345 483,0	336 270,3	346 867,1
Service de police	632 087,7	635 813,6	667 181,0	667 783,8	685 455,8	647 728,0	665 264,1
	<b>958 675,2</b>	<b>970 869,2</b>	<b>1 036 456,0</b>	<b>1 012 981,1</b>	<b>1 030 938,8</b>	<b>983 998,3</b>	<b>1 012 131,2</b>
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>1 135 975,6</b>	<b>1 156 454,7</b>	<b>1 216 662,6</b>	<b>1 193 858,0</b>	<b>1 221 486,7</b>	<b>1 176 487,2</b>	<b>1 213 316,6</b>

### Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville.

Pour l'appuyer dans ses activités, il s'est adjoint quatre directeurs généraux adjoints auxquels il délègue la supervision de services centraux, à l'exception de 5 grands services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville de Montréal et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, les Affaires juridiques, la Police et la Sécurité incendie.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Le **Service des ressources humaines** a mis en place une démarche importante de mobilisation du personnel pour assurer un milieu de travail sain et mobilisant. Plusieurs programmes ont été mis en œuvre, couvrant divers domaines comme la santé et la sécurité, le service à la clientèle ou encore l'embauche de membres des minorités visibles et ethniques. Une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines sur un horizon de 3 ans a également été mise en branle. Le renouvellement de la convention collective des professionnels est aussi un élément marquant de 2019.

En 2019, le **Service des finances** a mis en œuvre la première consultation prébudgétaire de l'histoire de Montréal, ce qui a permis d'engager un nouveau dialogue avec la population. Il poursuit, par ailleurs, la modernisation de ses activités afin d'améliorer les services offerts aux citoyens et d'optimiser ses processus. Pour faciliter la compréhension de l'information financière, le Service des finances s'est également engagé dans la révision de ses communications. Les travaux rigoureux du Service des finances ont permis à la Ville de Montréal de conserver de bonnes cotes de crédit auprès des agences de notation.

Au cours de l'année 2019, le **Service des affaires juridiques** a fourni un nombre important d'avis liés à des milliers de dossiers. Un travail de révision de ses activités s'est imposé au cours de l'année afin de rendre entièrement numérique le traitement des dossiers de la plus grande cour de première instance au Canada en matière de volume de dossiers traités.

L'année 2019 a été marquée par une crue printanière historique, dont le **Service de sécurité incendie** a su réduire considérablement les impacts sur la population grâce à sa grande préparation. Il a aussi poursuivi ses activités courantes en répondant à quelque 130 000 appels d'urgence, avec un taux de réponse moyen de 6 minutes et 500 pompiers en devoir 24 h/24, en plus de ses activités de sensibilisation et de prévention.

Le **Service de police** (SPVM) a aussi été fortement mobilisé lors de la crue printanière. D'importants travaux internes ont, par ailleurs, permis d'augmenter la capacité de traitement des dossiers d'enquête, la capacité opérationnelle des postes de quartier (PDQ) et la performance générale de l'unité. La décentralisation de 55 agents de circulation a favorisé l'implantation de l'approche Vision Zéro. Le SPVM a également collaboré activement aux travaux sur la prévention du profilage racial.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

La démarche de mobilisation, le plan triennal d'accès à l'égalité en emploi, la planification stratégique des ressources humaines et l'instauration d'un programme en santé et sécurité seront les priorités phares du **Service des ressources humaines** en 2020. Des travaux seront aussi menés visant une gestion plus efficace de ressources et la mise en place de nouvelles solutions technologiques RH et paie. Enfin, les négociations quant au renouvellement de plusieurs conventions collectives se poursuivront.

Le **Service des finances** sera responsable, en 2020, d'un budget et d'un programme triennal d'immobilisations de plus de 12 G\$. Il poursuivra la modernisation des communications entourant les finances de la Ville ainsi que l'optimisation de certaines de ses activités pour obtenir des gains en efficacité et offrir de meilleurs services aux citoyens. Le Service des finances travaillera également à la définition du contenu du rapport préélectoral en vue des élections municipales de 2021.

Le **Service des affaires juridiques** assure à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau. La mobilisation, le développement et le maintien de l'expertise du personnel seront au cœur des priorités de 2020. Le déploiement d'efforts sera maintenu afin d'implanter de nouveaux outils informatiques voués à améliorer les activités et les services aux citoyens.

Plus que jamais, le **Service de sécurité incendie** aura un rôle fondamental à jouer pour protéger la population contre les catastrophes naturelles. L'optimisation du savoir-faire, l'anticipation des risques et la préparation de mesures de contingence font donc partie des actions prioritaires de 2020. Le service continuera la mise en œuvre de son programme de recrutement destiné aux femmes, aux Autochtones et aux membres des minorités visibles, de même que ses actions en santé et sécurité auprès de ses employés.

Le **SPVM** prendra part aux travaux du livre vert de la police. Il accentuera ses actions en matière de sécurité routière. Il révisera la répartition des effectifs dans les PDQ dans le but d'améliorer la capacité opérationnelle et de réponse aux appels d'urgence. Il bonifiera son plan stratégique visant à soutenir le personnel en matière de prévention du profilage racial et social. Il révisera certains de ses outils technologiques afin d'optimiser leur efficacité dans les services offerts à la population.

**Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Autres services administratifs</b>							
Bureau de l'inspecteur général	4 121,7	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 682,2	5 909,8	6 258,8
Bureau du vérificateur général	5 480,9	5 474,8	5 427,1	5 300,7	6 050,6	6 441,1	6 404,2
Commission de la fonction publique de Montréal	1 016,8	751,6	759,4	624,5	438,3	726,0	740,7
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	257,3	209,5	70,4	38,5	107,7	680,6	711,9
<b>Total – Autres services administratifs</b>	<b>10 876,7</b>	<b>11 285,9</b>	<b>11 251,7</b>	<b>10 149,7</b>	<b>11 278,8</b>	<b>13 757,5</b>	<b>14 115,6</b>

## Direction générale

Budget de fonctionnement 2020 : 22,5 M\$, une hausse de 2,8 M\$

Effectif : 131,4 années-personnes

### **Notre mission**

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige, supervise et coordonne l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

Le Service de la direction générale est composé du cabinet du directeur général, des 4 directions générales adjointes, du Bureau de la transition écologique et de la résilience, du Bureau des relations gouvernementales et municipales, du Bureau des projets et programmes d'immobilisations, du Bureau des relations internationales, du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal et du Contrôleur général.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

La Direction générale a travaillé, en 2019, à la mise en place de conditions favorables pour réaliser les grandes priorités de l'Administration que sont la transition écologique, la mobilité, l'habitation et le développement économique. En choisissant d'aborder en premier lieu l'alignement stratégique et la mobilisation des employés, elle a créé un climat de mobilisation, tout en donnant une direction forte à ses équipes.

La démarche de mobilisation a été menée auprès de l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville de Montréal, appuyée, entre autres, par un vaste sondage à l'interne. Les résultats témoignent de l'engagement du personnel et donnent des pistes d'amélioration.

Dans un même souffle, une démarche d'alignement stratégique a également été lancée au printemps. Sous le thème « Rêvons Montréal 2020-2030 », cette vaste consultation a joint plus de 12 500 répondants, soit quelque 8 500 citoyens et 4 000 personnes employées par la Ville de Montréal. Par la suite, des forums ont regroupé quelque 700 membres du personnel de tous les secteurs. Les actions se poursuivront en fonction des orientations stratégiques établies et viseront des engagements forts des diverses parties prenantes.

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience, sous la supervision de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, vise à faire de Montréal un leader dans la lutte contre les changements climatiques. Pour ce faire, il travaille à l'élaboration d'un plan climat. Ces travaux ont mené à la mise sur pied d'un comité consultatif externe. C'est en se basant sur ceux-ci que la mairesse a pu annoncer, au Sommet Action climat du secrétaire général des Nations Unies, que la cible de réduction des gaz à effet de serre de Montréal sera d'au moins 55 % d'ici 2030.

Le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal cherche à favoriser l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux grands défis urbains, de concert avec les citoyens, les employés de la Ville et des partenaires. Ses activités ont été marquées en 2019 par l'obtention d'un prix de 50 M\$ sur 5 ans

### **Champs d'action :**

- Direction, supervision et coordination de l'ensemble des activités de la Ville de Montréal
- Transition écologique et résilience
- Innovation, expérimentation, ville intelligente et données ouvertes
- Relations gouvernementales et municipales
- Relations internationales
- Contrôle interne
- Planification et coordination des projets et programmes d'envergure

du gouvernement du Canada, dans le cadre du Défi des villes intelligentes. Il a également lancé un laboratoire de déploiement précommercial de la technologie sans fil 5G.

Le Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM), en collaboration avec les autres services municipaux, a coordonné les démarches et les prises de position de la Ville dans le cadre de la révision du financement du transport en commun. Il a également participé activement aux négociations avec le gouvernement du Québec sur le pacte fiscal 2020-2024. De plus, il a contribué aux travaux du Comité de développement de l'Est de Montréal en concluant une entente avec le gouvernement du Québec pour la revitalisation du secteur. Enfin, à la suite d'une consultation menée auprès d'une trentaine d'organismes autochtones et des unités de la Ville, le BRGM travaille à l'élaboration d'une stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

Supervisé par la Direction générale adjointe aux services institutionnels, le Bureau des relations internationales a contribué au rayonnement et au positionnement de la Ville de Montréal sur la scène internationale, notamment auprès de l'Organisation des Nations unies et auprès du G20. En mettant l'accent, entre autres, sur l'environnement et les changements climatiques, la mobilité, l'inclusion sociale et la migration, le bureau a facilité des échanges de pratiques innovantes. Par ailleurs, l'équipe du protocole, qui relève du Bureau des relations internationales, a réalisé des centaines d'événements et d'accueils à l'hôtel de ville et à l'extérieur.

Le Contrôleur général promeut les comportements éthiques et le respect des valeurs de la Ville auprès des employés. Responsable de l'application des modifications législatives relatives à l'octroi des contrats, il a mis sur pied un comité de travail visant à établir les règles de mise en application des changements liés aux devis de performance des fournisseurs externes. Il a élaboré la procédure des plaintes liées aux processus d'appels d'offres et participé à la formation des intervenants avec le Bureau de l'inspecteur général. Il a également mis en place un processus de suivi rigoureux des plans d'action, en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale.

Aussi, des travaux ont été entrepris, avec la collaboration de diverses unités de la Ville de Montréal, afin d'encadrer davantage les conditions d'octroi et de reddition de comptes des contributions financières octroyées aux organismes à but non lucratif (OBNL) et de permettre au Contrôleur général de continuer à vérifier auprès d'eux le respect des conditions de partenariat avec la Ville.

Le Bureau des projets et des programmes d'immobilisations, sous la gouverne de la Direction générale adjointe aux services institutionnels, a amorcé la mise à jour du cadre de gouvernance de la gestion des actifs municipaux de la Ville et l'implantation d'une culture commune de gestion de projets. Il a également mis en place de nombreux outils en gestion de projet, accompagnés d'une offre de formation à l'interne. Ce bureau est responsable de l'élaboration du plan décennal qui suivra l'approbation du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal. Il a aussi entrepris l'analyse des projets pour l'Hôpital de la Miséricorde et l'Institut des Sourdes-Muettes et il participe à la planification du projet de l'Îlot Voyageur.

## **Nos actions prioritaires en 2020**

### Direction générale

- Continuer la transformation de l'organisation pour orienter l'ensemble des décisions et des actions vers la transition écologique, en se concentrant sur la mobilité, l'habitation et le développement

économique, et en mettant de l'avant des valeurs de justice sociale, de participation citoyenne et d'innovation.

- Poursuivre la démarche de mobilisation avec la mise en place d'un plan d'action visant à aborder certains enjeux transversaux. Préparer, pour 2021, un nouveau sondage afin de mesurer l'effet des actions découlant de ce plan sur l'indice de mobilisation du personnel de la Ville.
- En lien avec les priorités organisationnelles de 2020, traduire la démarche d'alignement stratégique par la tenue de travaux avec l'ensemble des unités administratives et diverses parties prenantes.

#### Bureau de la transition écologique et de la résilience

- Lancer le Plan climat, contenant les mesures concrètes à réaliser pour lutter contre les changements climatiques et, d'ici 2030, réduire de 55 % les gaz à effet de serre émis à Montréal.
- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Accompagner les unités de la Ville pour améliorer leur bilan environnemental et changer leurs pratiques.

#### Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal

- Lancer officiellement les activités de mise en œuvre du Défi des villes intelligentes, avec la volonté de proposer rapidement des projets pilotes à la population montréalaise, notamment en matière de mobilité.
- Déployer l'approche d'expérimentation urbaine, notamment par la poursuite des tests de navettes autonomes et la mise en œuvre de projets d'expérimentation sur différents sujets comme l'approvisionnement et le stationnement.
- Préparer une approche renouvelée pour les données ouvertes, notamment par l'élaboration d'un plan d'action qui visera à mieux soutenir l'usage de ces données par la population montréalaise.

#### Bureau des relations gouvernementales et municipales

- Interpeller les gouvernements pour accroître les investissements dans l'exploitation et les infrastructures de transports collectifs et actifs.
- Inviter les gouvernements à bonifier et à simplifier les programmes de financement des infrastructures municipales.
- Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.
- Organiser la tenue du Rendez-vous Montréal, métropole culturelle 2020 et le dévoilement d'un plan d'action culturel pour Montréal.

#### Bureau des relations internationales

- Appuyer la transition écologique en contribuant aux actions collectives en matière de changements climatiques et de biodiversité visant à diminuer les impacts négatifs, à Montréal et ailleurs dans le monde, de la dégradation environnementale.
- Faciliter l'introduction de politiques et de pratiques avant-gardistes en transition écologique, en mobilité et sur d'autres aspects du développement urbain.
- Continuer de promouvoir le développement économique de la métropole, de mettre en œuvre des projets de solidarité internationale et d'offrir des services d'accueil et de protocole.

#### Contrôleur général

- Accompagner les unités de la Ville de Montréal en établissant les conditions d'application des devis de performance des fournisseurs externes.



- Continuer à gérer, pour la Ville de Montréal, les plaintes liées aux différents processus d'appels d'offres. Poursuivre le suivi rigoureux des plans d'action, en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale.
- Encadrer les conditions requises pour l'octroi de contributions financières à des OBNL en établissant, également, les normes minimales de reddition de comptes.

Bureau des projets et programmes d'immobilisations

- Terminer la mise à jour du cadre de gouvernance de la gestion des actifs municipaux de la Ville de Montréal et élaborer un guide d'utilisation destiné aux employés et aux élus.
- Poursuivre le développement d'outils de gestion de projet et l'offre de formation.
- À la suite du dépôt du plan décennal, assurer le suivi des planifications à long terme et contribuer à la priorisation des projets et des programmes.
- Mettre en œuvre le plan d'action découlant du Programme culture projets, visant à instaurer une culture commune de gestion de projet afin d'en augmenter l'efficacité.
- Déposer les scénarios en lien avec les projets pour l'Hôpital de la Miséricorde et l'Institut des Sourdes-Muettes et en assurer le suivi selon les décisions qui seront prises.

## Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2020 : 66,7 M\$, une hausse de 1 M\$  
Effectif : 520,2 années-personnes

### Notre mission

Le Service des affaires juridiques a trois grandes missions :

- Pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations.
- Assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres villes liées de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la Société de transport de Montréal, de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau du taxi de Montréal.
- Assurer à la population de l'agglomération de Montréal les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir, pour l'ensemble des justiciables de l'île de Montréal, une justice de proximité.

### Champs d'action :

- Assistance-conseil juridique
- Rédaction de règlements et de contrats
- Représentation devant les tribunaux
- Procureur de la poursuite
- Gestion des activités de la cour municipale

### Notre impact et nos réalisations 2019

La qualité du service et la loyauté sont au cœur des préoccupations des intervenants du Service des affaires juridiques. Au cours de l'année 2019, celui-ci est intervenu dans une multitude de situations juridiques, et ce, toujours en respect des décisions et des orientations obtenues des autorités administratives et politiques de la Ville. Un nombre important d'avis juridiques ont aussi été fournis dans le cadre de milliers de dossiers. Le Service des affaires juridiques a également représenté la Ville devant l'ensemble des juridictions civiles du Québec, y compris la Cour suprême du Canada, ainsi que devant de nombreuses instances administratives. Un travail de révision de ses activités s'est imposé au cours de l'année, une première étape d'un important processus visant à rendre entièrement numérique le traitement des dossiers de la plus grande cour de première instance au Canada pour ce qui est du volume de dossiers traités.

### Nos actions prioritaires en 2020

- Assurer à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau.
- Mobiliser le personnel du service et développer et maintenir son expertise.
- Déployer des efforts soutenus afin de mener à terme les travaux requis pour l'implantation de nouveaux outils informatiques voués à améliorer les activités.

## Finances

Budget de fonctionnement 2020 : 49,1 M\$, une hausse de 1,3 M\$  
Effectif : 382,1 années-personnes

### Notre mission

Chef de file de la fonction finance et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Avec son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer des citoyens, il conseille l'appareil municipal quant aux choix devant être faits. Responsable des revenus, principalement ceux de la taxation, le Service de finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, le Service des finances conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que tous les citoyens contribuent de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis. C'est dans ce même esprit qu'il participe au groupe de travail sur la tarification de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

### Champs d'action :

- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Le Service des finances s'assure que les lois et les règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, qui est étroitement liée à la vision qu'ont de la Ville les créanciers, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit de Aa2, depuis 2006, par l'agence de notation Moody's et de AA- par Standard & Poor's, depuis 2015.

En 2019, le Service des finances a mis à profit son savoir-faire lors de la mise en œuvre de la première consultation prébudgétaire de l'histoire de Montréal. Cet exercice de consultation citoyenne visait, entre autres, à démontrer, de la façon la plus transparente possible, les enjeux budgétaires avec lesquels la Ville doit composer. Parmi les sujets abordés, notons les mécanismes d'écofiscalité de l'eau, permettant d'encourager une meilleure utilisation de cette ressource. Le budget participatif, une forme de gouvernance locale participative, a également été à l'ordre du jour.

Le service poursuit la modernisation de ses activités en déployant des solutions touchant la facturation et les encaissements simplifiés, notamment. Ces chantiers visent à améliorer l'expérience citoyenne en réduisant le temps passé aux comptoirs d'encaissement et à enregistrer plus efficacement et promptement les sommes encaissées dans les systèmes comptables de la Ville.

Pour faciliter la compréhension de l'information financière par les non-experts, le Service des finances s'est engagé dans un exercice de refonte de l'ensemble de ses documents, à commencer par le budget de fonctionnement et le programme triennal d'immobilisations

Le service poursuit également la transformation du travail et le regroupement de certaines de ses équipes afin d'optimiser son service à la clientèle.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Intégrer les orientations de l'alignement stratégique de la Ville de Montréal afin que les actions posées et l'accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs de l'organisation.
- Gérer sainement un budget et un programme triennal d'immobilisations d'un total combiné de plus de 12 G\$ et en assurer le suivi, et faire la reddition de comptes de l'année 2019.
- Collaborer à la réflexion et à la modernisation de la présentation des résultats financiers et de la reddition de comptes afin de rendre l'information financière toujours plus accessible aux non-experts.
- Poursuivre la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité. Ces gains engendrés se répercuteront à coup sûr sur les services offerts aux citoyens, puisque les façons de faire se modernisent et deviennent, par le fait même, plus efficaces et à moindre coût.
- Accompagner l'Administration dans la définition du contenu du rapport préélectoral qui sera déposé en vue des élections municipales de 2021.

## Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2020 : 62,9 M\$, une hausse de 3,6 M\$

Effectif : 482 années-personnes

### Notre mission

Le Service des ressources humaines exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose d'employés compétents et mobilisés, dans une perspective d'excellence du service aux citoyens.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Par son expertise, ses politiques et ses programmes, le Service des ressources humaines contribue à accroître la mobilisation et la performance des gestionnaires et des employés de la Ville pour offrir des services de qualité aux citoyens. Le Service des ressources humaines soutient les priorités de l'Administration en assurant la réalisation de divers programmes organisationnels.

La mobilisation des employés est la première des 7 priorités organisationnelles de la Direction générale. Un sondage réalisé auprès des employés au début de 2019 a permis de faire un état de la situation afin de mettre en place des solutions d'amélioration destinées à assurer un milieu de travail sain et mobilisant.

L'implantation d'une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion permet à la Ville de contribuer à une société plus ouverte et respectueuse. Ainsi, 36,1 % des employés embauchés du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019 sont membres des minorités visibles et ethniques. Ce taux est supérieur à la cible de 33 % fixée pour 2018-2019.

La mise en place du programme de formation « Leaders en santé, sécurité et mieux-être » vise à soutenir les gestionnaires dans leurs rôles et responsabilités en matière de prévention en santé, sécurité et mieux-être et sert de levier à une culture de prévention à la Ville de Montréal. L'amélioration de la présence et du bien-être au travail génère des retombées positives sur la rapidité, la fréquence et la qualité de la prestation des services aux citoyens.

Le déploiement en cours d'une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines sur un horizon de 3 ans permettra à la Ville de faire un diagnostic des principaux enjeux et de déterminer les initiatives à développer pour y faire face.

La création d'un programme de recrutement, d'accueil et d'intégration permet aux nouveaux contremaîtres de se familiariser avec les pratiques de la Ville en développant leurs connaissances techniques liées aux principales activités des travaux publics. Mieux outillés, les nouveaux contremaîtres travaillent plus efficacement et offrent ainsi une meilleure prestation de services aux citoyens.

### Champs d'action :

- Acquisition de talents
- Diversité en emploi
- Développement des compétences et formation
- Planification de la relève
- Négociation, interprétation et application des conventions collectives et gestion des conditions des employés non syndiqués
- Mise en place de programmes de prévision de la main-d'œuvre, de mobilisation et de gestion de la performance
- Application des politiques et programmes du respect de la personne, de santé et sécurité du travail, de mieux-être et d'aide aux employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Production de la paie et des relevés fiscaux
- Stratégies, politiques et programmes de rémunération directe et indirecte.

La finalisation de la conception du programme de formation « Inspectorat » a permis aux employés de première ligne d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences, notamment sur le plan du suivi des requêtes et des permis ainsi que sur leur efficacité au travail.

Le renouvellement de la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal permet à l'Administration de reconnaître l'apport de ce groupe d'employés, tout en assurant une paix industrielle jusqu'au 31 décembre 2023.

La conclusion d'une entente de 10 ans avec Desjardins Assurances pour l'administration des régimes d'assurance collective permet l'obtention de conditions avantageuses pour l'ensemble du personnel et pour la Ville de Montréal.

La mise en place du Centre de services RH offre un point de contact unique aux employés des services centraux, simplifie leur recherche de réponses et permet des gains d'efficacité.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre la démarche de mobilisation des employés par l'accompagnement des unités dans leurs plans d'action afin d'assurer un environnement de travail sain et de contribuer à améliorer la performance organisationnelle ainsi que la qualité des services publics fournis aux citoyens.
- Élaborer un plan triennal d'accès à l'égalité en emploi, notamment pour favoriser le cheminement de carrière des groupes visés et assurer une juste représentation de la diversité montréalaise.
- Accompagner l'Administration dans la réalisation d'un diagnostic et d'une planification stratégique des ressources humaines afin d'assurer une main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes, malgré les nombreux départs à la retraite et la pénurie de main-d'œuvre.
- Déployer un programme d'amélioration qui permettra de mieux outiller les services centraux dans la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail afin d'en réduire les coûts globaux.
- Développer un programme d'accueil et de formation destiné aux employés manuels des travaux publics (cols bleus) pour accroître la qualité des services de proximité.
- Définir et promouvoir la marque employeur pour permettre à la Ville de Montréal de se distinguer sur le marché de l'emploi, d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents.
- Poursuivre la redéfinition du modèle de service afin d'assurer une gestion plus efficace des ressources humaines. Poursuivre les travaux qui permettront une mise en place réussie de nouvelles solutions technologiques RH et paie.
- Poursuivre le renouvellement des conventions collectives (cols blancs, cols bleus, pompiers, scientifiques, juristes, contremaîtres syndiqués et architectes) en vue d'offrir des conditions de travail susceptibles d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents à la Ville.

## Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2020 : 346,9 M\$, une hausse de 10,6 M\$  
Effectif : 2 739,3 années-personne

### Notre mission

Le Service de sécurité incendie de Montréal participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient lors de tous types d'urgences, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

### Notre impact et nos réalisations 2019

L'année 2019 a été marquée par une crue printanière historique durant laquelle le Service de sécurité incendie de Montréal a su réduire considérablement les impacts sur la population. Cet événement a permis d'optimiser davantage le savoir-faire du service à l'égard des risques liés à la réalité d'une métropole (risques industriels, naturels, d'actes terroristes, etc.).

Par ailleurs, le service a poursuivi son objectif de développement d'une culture organisationnelle forte en santé, sécurité et mieux-être au travail, en mettant en œuvre des mesures pour contrer les risques associés aux maladies professionnelles.

Le Service de sécurité incendie de Montréal a poursuivi son engagement d'inclusion, en se positionnant comme une organisation respectueuse et bienveillante à l'égard de son personnel. La mobilisation, la reconnaissance et la valorisation des employés font partie intégrante des réalisations de l'année 2019.

- La protection complète du territoire montréalais est assurée grâce à 67 casernes, avec un temps de réponse moyen aux urgences de 6 minutes. Plus de 500 pompiers en devoir, 24 h/24, répondent à tous types d'urgences.
- Les premiers répondants s'illustrent en ayant contribué à relever le taux de survie associé aux arrêts cardiorespiratoires de 12,2 % en 2007 à 49,2 % en 2019, soit une des meilleures performances en Amérique du Nord. Le service a fait l'acquisition de 110 nouveaux défibrillateurs : un grand nombre des défibrillateurs ne servant plus aux opérations d'urgence ont été distribués dans divers bâtiments publics de l'agglomération de Montréal. La réutilisation des défibrillateurs démontre l'engagement du service à l'égard de l'environnement.
- La prévention incendie est toujours la priorité, c'est pourquoi d'importantes campagnes de sensibilisation, telles que « Pas de mégots dans les pots! » ou « Je change l'heure, je vérifie mon avertisseur! » sont mises de l'avant. En 2019, nos intervenants ont vérifié près de 85 000 avertisseurs de fumée, mené des actions de sensibilisation dans environ 3 000 résidences susceptibles d'être touchées par la crue des eaux et joint plus de 60 000 personnes lors d'activités de formation et de sensibilisation communautaire.

### Champs d'action :

- Combat des incendies
- Intervention médicale – premiers répondants
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire
- Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

- Le Centre de communications a reçu et réparti plus de 130 000 appels d'urgence.
- Le Centre de sécurité civile a réalisé une préparation impeccable face aux crues printanières de 2019, en créant une carte de prédiction interactive permettant de diminuer de façon importante les dommages aux propriétés et aux infrastructures de la Ville.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

Le Service de sécurité incendie poursuivra ses efforts afin d'assurer la protection des vies et des biens des citoyennes et des citoyens de l'agglomération de Montréal en réalisant des actions de prévention et d'intervention. L'optimisation du savoir-faire, l'anticipation des risques naturels et humains, la préparation des mesures de contingence et le développement de la capacité d'adaptation du service font également partie des actions prévues pour 2020.

- Collaborer au déploiement du Réseau express métropolitain par la révision des mesures de sécurité pour les usagers.
- Poursuivre la négociation du renouvellement de la convention collective des pompiers.
- Continuer le travail de prévention de santé et sécurité auprès des employés du service.
- En collaboration avec l'Association des pompiers de Montréal, poursuivre le développement du programme pour contrer les maladies professionnelles grâce à une nouvelle solution de séchage des habits de combat dans l'ensemble des casernes et des bureaux administratifs. L'acquisition de séchoirs portatifs s'ajoute à la série de mesures déjà en place visant à protéger la santé des pompiers. Ces équipements permettront de sécher les habits en caserne, tout en préservant leur intégrité et en rendant rapidement disponible un deuxième habit de combat.
- Avec l'Association des pompiers de Montréal, poursuivre l'implantation du programme de prévention des blessures de stress opérationnel, en planifiant des activités de formation, de recherche et d'aide clinique. Après plus de 10 ans d'interventions comme premiers répondants dans l'ensemble de l'agglomération de Montréal, les pompiers de Montréal profiteront d'un plan visant à comprendre, déterminer et développer des mécanismes de protection afin de lutter contre la maladie.
- Poursuivre le développement du programme de recrutement diversifié destiné aux femmes, aux Autochtones et aux membres des minorités visibles.
- Plus que jamais, protéger la population des bouleversements climatiques, des accidents industriels et des actes terroristes, des phénomènes actuellement en croissance à l'échelle mondiale. En tant qu'acteur principal du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal :
  - Poursuivra l'implantation de l'équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd;
  - Développera sa cartographie opérationnelle pour la planification stratégique de la mise en œuvre d'ouvrages de protection temporaires contre les inondations;
  - Améliorera le plan particulier d'intervention pour les chaleurs extrêmes et concevra des plans particuliers d'intervention en cas de pénurie d'eau potable et de verglas.



## Service de police

Budget de fonctionnement 2020 : 665,3 M\$, une hausse de 17,5 M\$

Effectif : 5917,9 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la Loi sur la police, L.R.Q. c. P-13.1).

### **Champs d'action :**

- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité, à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Activement présent sur le territoire avec ses postes de quartier (PDQ), ses unités – aéroport, métro, cavalerie, nautique, motards – et son escouade canine, le SPVM est au cœur des activités urbaines. Souvent le premier témoin des situations d'urgence par son Centre d'urgence 911, il est aussi, maintes fois, le premier arrivé sur les lieux des événements. Son intervention rapide permet fréquemment de désamorcer les situations délicates, de prêter assistance aux personnes blessées et d'intervenir promptement et stratégiquement lors de situations à haut risque afin de limiter les impacts sur la sécurité de la population. Le personnel policier intervient aussi quotidiennement auprès de personnes en situation de vulnérabilité (itinérance, santé mentale, maltraitance des personnes âgées, violence conjugale, situations de crise, etc.), faisant du SPVM un partenaire important dans l'établissement de réponses aux enjeux sociaux.

Chaque jour, son personnel patrouille dans les rues de l'agglomération de Montréal afin de prévenir et réduire la criminalité. Il est aussi un acteur de premier plan pour faire régner l'ordre lors d'événements publics et de manifestations, comme la marche pour le climat du 27 septembre 2019, pendant laquelle près d'un demi-million de personnes ont sillonné les rues du centre-ville de façon pacifique. La sécurité routière étant une préoccupation de première heure, le SPVM consacre beaucoup de temps et de personnel aux efforts déployés pour améliorer le bilan routier, assurer la fluidité de la circulation et sécuriser les zones scolaires.

Pour assurer une prestation de services qui répond aux besoins et aux attentes de la population, le SPVM veille à ce que son personnel agisse avec intégrité et en conformité avec les normes professionnelles, des éléments qui passent, en grande partie, par le maintien des compétences et la formation.

Les réalisations du SPVM en 2019 sont nombreuses :

- Réorganisation interne ayant notamment permis d'augmenter la capacité de traitement des dossiers d'enquête (ex. : meurtres non résolus, dossiers d'agression ou d'exploitation sexuelle);
- Augmentation de la capacité opérationnelle des équipes postées dans les PDQ afin d'assurer une meilleure capacité de réponse aux appels d'urgence. L'intégration des PDQ 24 et 26, dans

l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, fait d'ailleurs partie des actions visant une plus grande efficacité;

- Décentralisation de 55 agents de circulation dans les PDQ afin de mieux aligner leurs interventions avec les besoins locaux et l'approche Vision Zéro;
- Réalisation de plusieurs opérations d'envergure, notamment Asterios, ciblant un réseau de présumés trafiquants de drogues liés aux Hells Angels, et Mégalo, ayant mené à l'arrestation d'un présumé tueur à gages. Ces opérations ont nécessité des centaines de milliers d'heures d'écoute électronique, des milliers d'heures d'enregistrement vidéo, de nombreuses filatures et le travail dévoué de centaines de policiers;
- Mise en place du Bureau de la vérification et de l'évaluation, dont la mission est notamment de contribuer, par ses travaux et ses conseils, à faire du SPVM une organisation professionnelle, fiable, proactive, performante et centrée sur sa mission première. Il s'assure que les pratiques opérationnelles et administratives sont conformes aux normes éthiques et professionnelles dictées par la fonction policière et par la *Loi sur la police*. Par ses actions, il contribue à ce que les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles soient gérées et utilisées avec efficacité, efficacité et intégrité;
- Participation active sur le terrain et dans les différents centres de coordination lors de la crue printanière, pour assurer la sécurité des citoyens et la protection des bâtiments évacués et pour contribuer au bon déroulement des opérations pendant plus de 39 jours de mobilisation;
- Dévoilement du Plan d'action 2019-2021, décliné en 3 grandes orientations stratégiques : excellence du service aux citoyens, mobilisation du personnel et engagement dans une culture de collaboration;
- Lancement de la campagne « S'investir pour le citoyen », qui met en valeur les réalisations et les actions d'employés passionnés par leur travail, qui s'investissent pour le mieux-être et la sécurité de la population;
- Collaboration à la recherche demandée par la Ville sur l'analyse des données du SPVM et l'élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

Le SPVM continue d'être un acteur majeur en matière de sécurité et de sentiment de sécurité. En veillant à la sécurité de la population et des gens de passage, il s'emploie à maintenir la paix et à contrôler la criminalité.

Au cours de l'année 2020, le SPVM prendra part à des réflexions dépassant les frontières de l'agglomération, notamment en participant aux travaux du livre vert de la police. Il continuera à s'impliquer auprès des partenaires du milieu pour le maintien de l'ordre et de la paix dans les dossiers sociaux, entre autres, en matière d'itinérance, de santé mentale et de maltraitance envers les personnes âgées. Il mettra tout en œuvre afin d'assurer une présence toujours grandissante en matière de sécurité routière, de sécurisation des traverses scolaires (révision des critères d'analyse des traverses) et d'intégration de nouveaux modes de déplacement (ex. : trottinettes et vélos électriques en libre-service, etc.) à l'offre de mobilité.

En 2020, le SPVM déploiera les efforts nécessaires pour :

- Améliorer la capacité d'intervention de son unité Groupes tactiques d'intervention;
- Réviser la répartition des effectifs dans les PDQ, en vue de continuer à améliorer la capacité opérationnelle et de réponse aux appels d'urgence;

- Mettre en place des mesures additionnelles pour bonifier le plan stratégique « Écouter, comprendre, agir 2018-2021 », visant à soutenir le personnel en matière de prévention du profilage racial et social;
- Réviser des outils technologiques utilisés par les policiers (géolocalisation, cellulaires, etc.) afin d'optimiser leur efficacité dans les services offerts à la population, notamment en améliorant leur capacité de réponse aux appels d'urgence.

## Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2020 : 6,3 M\$, une hausse de 0,3 M\$

Effectif : 33 années-personnes

### **Notre mission**

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les autres instances les mesures visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil municipal les mesures visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

### **Champs d'action :**

- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, 4 rapports d'enquêtes sont publiés, concernant :

- La prévention des manœuvres frauduleuses reliées à la facturation;
- La planification de projets comprenant des services professionnels;
- L'octroi de contrats de gré à gré et la gestion des conflits d'intérêts;
- L'exécution de contrats de services de déneigement.

Ces rapports font valoir l'importance des interventions permettant de détecter des stratagèmes frauduleux visant à abuser des fonds publics.

Le Bureau met l'accent sur la prévention et le dialogue avec les unités d'affaires, dans le cadre d'une démarche proactive pour fournir des recommandations viables et réalisables. Pour la première fois, les résultats d'une enquête sont présentés aux intervenants concernés avant la publication du rapport.

Depuis le 25 mai 2019, le Bureau exerce les fonctions et les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics à l'égard de la Ville de Montréal, ce qui inclut le traitement des plaintes dans le cadre de la publication d'un appel d'offres public.

Une démarche de consultation avec les services et les arrondissements est en cours pour améliorer les offres de formation et augmenter le taux de formation des employés et des gestionnaires.

Le Bureau accroît son rayonnement et partage son expérience dans la lutte contre la corruption et la collusion. L'inspectrice générale est conférencière au Fall 2019 Training Conference de l'Association of Inspectors General. Elle est aussi invitée par Carol McQueen, ambassadrice du Canada en Tunisie, pour partager son expérience et les leçons apprises de la lutte contre la corruption au Québec ainsi qu'à l'échelle municipale.

En matière de technologies de l'information, le Bureau octroie un nouveau contrat de sécurité des équipements réseau, et des standards de protection sont adoptés. Les employés des technologies de

l'information participent à des conférences et à des formations dans le but de poursuivre le développement de pratiques sécuritaires au sein du Bureau.

**Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre la modernisation des outils informatiques, notamment la refonte du site Web du Bureau de l'inspecteur général. La performance des outils informatiques est essentielle afin d'assurer une plus grande efficacité des enquêtes et de maintenir la sécurité des informations et des services aux citoyens.
- Poursuivre la surveillance de certains secteurs d'activité, tels que la gestion des sols contaminés, dans le but d'apporter des recommandations en amont des processus contractuels, de maximiser l'impact des interventions et d'éviter des manquements à l'intégrité.
- Organiser la tenue d'événements afin de partager avec le plus grand nombre de personnes les enjeux auxquels le Bureau doit souvent faire face et assurer les meilleures pratiques pour protéger les contrats établis par l'administration municipale.

## Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2020 : 6,4 M\$, stable

Effectif : 36 années-personnes

La *Loi sur les cités et villes* (LCV) impose aux municipalités de 100 000 habitants et plus de désigner un fonctionnaire appelé « vérificateur général ». Le vérificateur général joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car il rassure les élus et les citoyens quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette même loi dicte également le budget minimum que la municipalité doit verser au vérificateur général.

### **Champs d'action :**

- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

### **Notre mission**

Le Bureau du vérificateur général a pour mission de fournir au conseil municipal et aux citoyens un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace, des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

La vérificatrice générale a le mandat de réaliser la vérification des comptes et affaires de la Ville de Montréal et des organismes visés par l'article 107.7 de la Loi des cités et villes. La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'ajoute au mandat du Bureau du vérificateur général tout organisme qui est visé au premier alinéa de l'article 573.3.5, qui est financé à plus de 50 % par la Ville et dont les revenus sont supérieurs à 1 000 000 \$.

Juin 2019 – Dépôt, au conseil municipal, du rapport annuel faisant état des réalisations du Bureau du vérificateur général pour 2018-2019 :

#### ▪ *Audit financier*

Identification des personnes morales visées par la LCV pour lesquelles, à la suite d'une évaluation des risques, il a été jugé approprié de demeurer auditeur et de produire un rapport d'audit conjoint sur leurs états financiers avec l'auditeur externe nommé par la Ville. Ainsi, 6 rapports de l'auditeur indépendant sur les états financiers au 31 décembre 2018 ont été produits conjointement avec l'auditeur externe nommé par la Ville, pour les organismes suivants : Société de transport de Montréal, Société d'habitation et de développement de Montréal, Société du parc Jean-Drapeau, Société en commandite Stationnement de Montréal et Trangesco.

#### ▪ *Conformité aux lois et règlements : conformité législative des organismes ayant bénéficié d'une subvention d'au moins 100 000 \$ au cours de l'année 2017*

« Toute personne morale qui reçoit une subvention annuelle de la municipalité d'au moins 100 000 \$ est tenue de faire vérifier ses états financiers », en vertu de l'article 107.9 de la LCV. L'auditeur de cette personne morale doit remettre à la vérificatrice générale une copie des états financiers, de son rapport sur ces états, ainsi que tout autre rapport résumant ses constatations et recommandations. À cet effet, le Bureau du vérificateur général a reçu les états financiers de 250 des 255 organismes

touchés par cette exigence. Notons que le bureau s'est doté d'un nouveau programme d'audit élargissant la portée de ses travaux pour une sélection d'organismes choisis en fonction de certains critères.

- *Audit de l'optimisation des ressources et des technologies de l'information*  
Onze (11) rapports d'audit de performance ont été produits.
- *Suivi des recommandations*  
Le suivi de plus de 555 recommandations a été effectué.
- *Matrice de risques*  
Au cours de l'année 2019, le Bureau du vérificateur général s'est doté d'une nouvelle matrice de risques qui le guide dans la planification de mandats d'audit à valeur ajoutée.
- *Plan stratégique*  
Le Bureau du vérificateur général a terminé l'exercice de réflexion visant à se doter d'un plan stratégique afin de définir les objectifs qui guideront ses actions au cours des 5 prochaines années. Ce plan découle d'une démarche menée par l'organisation, à la lumière de nombreux changements qui affectent aussi bien la gestion des municipalités du Québec que le rôle et la portée de l'intervention des bureaux des vérificateurs généraux municipaux comme celui de la Ville de Montréal.

En conclusion, à la suite de modifications législatives effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Bureau du vérificateur général a mis en place des procédures nécessaires afin de répondre directement aux différentes demandes d'accès à l'information touchant la vérificatrice générale. Ces demandes étaient auparavant transmises au greffier de la Ville de Montréal.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Réaliser les mandats prévus à la planification en audit financier, en audit de conformité aux lois et aux règlements et en audit de performance. La planification et le choix des mandats d'audit de performance 2019-2020 ont été établis au printemps 2019 et les études préliminaires sont terminées.
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2020 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique.
- Mandat spécial - « rapport préélectoral » : réaliser les travaux prévus à la planification pour 2020.

## Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2020 : 0,7 M\$, stable

Effectif : 4,3 années-personnes

### **Notre mission**

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance des employés et des citoyens envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et de collaboration, tout en demeurant objective et neutre.

### **Champs d'action :**

- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Émission d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Grâce à une méthodologie d'enquête interne rigoureuse, qui respecte le principe de confidentialité, la CFPM s'assure, conformément à son mandat, que la Ville respecte les principes d'équité, d'impartialité et de transparence en matière de dotation. Elle vise également l'amélioration continue. Dans cette optique, elle peut faire toute recommandation qu'elle juge pertinente, même en l'absence d'une plainte. Le tout se déroule dans le respect des conventions collectives et des politiques en vigueur. En plus de promouvoir les valeurs de la Ville de Montréal, soit l'intégrité, la loyauté et le respect, la CFPM privilégie dans ses interventions une approche constructive de collaboration, tout en veillant à demeurer neutre et rigoureuse.

En 2019 :

- La CFPM a reçu plus de 70 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené une quarantaine d'enquêtes, sommaires ou approfondies, relativement à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidats externes ou des employés de la Ville.
- À la suite d'enquêtes approfondies, la CFPM a émis plusieurs recommandations et fait part de faits préoccupants aux personnes ou unités d'affaires concernées par les manquements dénotés. Cela a généralement mené à des améliorations des façons de faire dans les pratiques en vigueur au Service des ressources humaines ou dans l'unité administrative concernée par la plainte.
- En réponse au rapport sur l'emploi déposé, en 2019, par la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, la CFPM a présenté aux élus responsables ses commentaires et recommandations en lien avec la diversité des effectifs de la Ville.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre les activités de visibilité et de rayonnement de la CFPM pour faire connaître sa mission et son mandat à un plus grand nombre de personnes.
- Poursuivre la collaboration avec le Service des ressources humaines et les unités administratives concernées par les processus de dotation.
- Maintenir à jour le processus de traitement des plaintes et les compétences de l'équipe en place en matière d'enquêtes internes.



- Accroître le rôle de vigie de la CFPM en émettant davantage d'avis et d'opinions sur les questions de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de 0,7 M\$ et en assurer le suivi, de même que faire la reddition de comptes pour l'année 2019.

## Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2020 : 0,7 M\$, stable

Effectif : 2 années-personnes

### **Notre mission**

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la suite de l'adoption, en juin 2008, par le gouvernement du Québec, du projet de loi n° 22, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005).

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à répondre à toutes les demandes d'information formulées par les membres du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui est d'intérêt pour l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

### **Champs d'action :**

- Donner suite aux demandes d'information des membres du conseil d'agglomération
- Assurer le lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, le SLAM offre un service de qualité à la clientèle, qui comble les besoins des membres du conseil d'agglomération.

- Le SLAM a traité, pour les 9 premiers mois de l'année 2019, 109 demandes de maires des villes liées. Pour la même période en 2018, 174 demandes avaient été soumises, soit une baisse de 37,3 %.
- Le SLAM a également coordonné, pour les 9 premiers mois de l'année 2019, 8 demandes de présentation sous la forme de séances d'information concernant :
  - L'adoption du règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme);
  - L'accord d'un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Service inc. pour un centre de compostage;
  - L'adoption du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 M\$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique;
  - L'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 60 M\$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie pour le remplacement de conduites d'eau d'urgence;
  - L'avis de motion et le dépôt du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en œuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27);
  - La démarche d'alignement stratégique de la Ville de Montréal;
  - L'adoption du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal maintiendra la qualité des services offerts et donnera une réponse rapide et efficace aux requêtes des maires des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle qui comble les besoins.

## Services institutionnels

**Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services institutionnels</b>							
Approvisionnement	22 259,9	22 327,6	22 357,1	21 957,6	28 405,2	24 972,4	25 906,0
Évaluation foncière	15 958,5	15 354,5	15 742,1	15 942,4	15 540,7	15 929,7	16 567,8
Gestion et planification immobilière	137 006,2	141 256,4	146 820,4	157 525,6	171 109,1	172 041,2	179 239,9
Greffe	26 318,4	27 407,6	40 440,4	28 359,0	30 930,2	28 600,3	31 896,6
Matériel roulant et ateliers	108 724,2	109 778,9	107 950,2	113 089,5	109 762,9	105 869,3	109 420,4
Performance organisationnelle	2 860,1	3 018,3	3 517,7	3 692,1	4 351,6	4 736,6	6 808,5
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>313 127,3</b>	<b>319 143,3</b>	<b>336 827,9</b>	<b>340 566,2</b>	<b>360 099,7</b>	<b>352 149,5</b>	<b>369 839,2</b>

**Tableau 6 – Services institutionnels – PTI 2020-2022**

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Services institutionnels</b>				
Gestion et planification immobilière	118 561,0	119 727,0	114 065,0	352 353,0
Matériel roulant et ateliers	51 775,0	51 775,0	51 775,0	155 325,0
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>170 336,0</b>	<b>171 502,0</b>	<b>165 840,0</b>	<b>507 678,0</b>

### Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services institutionnels a pour mission de diriger, coordonner et superviser la majorité des activités qui soutiennent les missions principales de la Ville de Montréal. Elle met à profit la nature transversale de ses missions de soutien et d'encadrement.

### Notre impact et nos réalisations 2019

De par sa fonction stratégique, alignée sur les besoins et les objectifs de la Ville de Montréal, cette DGA assume un leadership visant à transformer l'appareil municipal en une organisation toujours plus performante. Elle porte une attention particulière à l'orientation client, à l'innovation et à l'amélioration continue ainsi qu'à la gestion du changement. Elle assure la cohérence et la complémentarité des actions entre les différents secteurs d'activité. En contribuant à la réalisation des grands projets prioritaires, elle promeut une culture de travail d'équipe autour d'une vision commune.

Les processus rigoureux et l'obligation fondamentale de faire respecter et de mettre en application les lois et les règlements assurent aux citoyens une gestion optimale des activités et des immobilisations de la Ville. Soulignons que cette DGA gère un parc immobilier de 30 015 207 pi<sup>2</sup>, qu'elle doit préserver et développer selon les fonctions qui sont attribuées aux bâtiments.

En favorisant la collaboration, la communication et l'échange d'expertise entre les services, les arrondissements et les différents partenaires, les équipes qui composent cette DGA conseillent, accompagnent et guident ceux-ci dans leurs prises de décision, dans la planification et l'octroi de contrats ainsi que dans l'exécution des projets municipaux. Cette approche permet d'offrir des services au meilleur coût possible.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a créé une division de la transition écologique afin de répondre aux orientations stratégiques de la Ville et dans le but de la guider dans les actions à poser en ce qui a trait à la gestion du parc immobilier de la Ville. Rappelons que celle-ci s'est engagée

dans un important processus de réduction de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre pour ses bâtiments.

Bien que les budgets du Bureau des projets et des programmes d'immobilisations ainsi que du Bureau des relations internationales relèvent de la Direction générale, la coordination des activités de ces unités a été confiée à la DGA aux services institutionnels en raison de la nature transversale de leurs actions.

Le Bureau des projets et des programmes d'immobilisations veille à l'application du cadre de gouvernance des projets et des programmes municipaux, tout en favorisant l'utilisation des meilleures pratiques en gestion de projets. Il coordonne la planification et la réalisation de projets stratégiques prioritaires, spécialement déterminés par l'Administration

Pour sa part, le Bureau des relations internationales contribue à accroître le rayonnement international et à favoriser la prospérité de la métropole. Il veille au positionnement de Montréal sur la scène internationale en tant que leader mondial engagé dans la transition écologique, la mobilité, la biodiversité et la migration. Le bureau a également facilité des échanges de pratiques innovantes en matière d'aménagement urbain écologique, de mobilité, d'habitation, d'inclusion sociale, de culture, d'égalité des genres, et ce, tout en contribuant activement à la promotion du développement économique montréalais.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Les rénovations majeures du Biodôme seront achevées en 2020. Tout sera donc mis en œuvre pour que les Montréalais redécouvrent ce lieu hautement prisé.
- Plusieurs bâtiments à vocation sportive et récréative seront soumis à des travaux : l'aréna Denis-Savard, l'auditorium de Verdun, l'aréna Saint-Michel (2 glaces), l'aréna Mont-Royal et le complexe récréatif Gadbois (2 glaces).
- Assumant un leadership fort dans le domaine, la Ville poursuivra les actions prévues au Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES.
- Un soutien sera apporté par plusieurs services aux actions collectives des unités visant à lutter contre les changements climatiques et à préserver la biodiversité. Une vigie internationale des politiques et des pratiques avant-gardistes en matière de sauvegarde de l'environnement et de mobilité durable sera d'ailleurs maintenue afin de voir si Montréal peut s'en inspirer. Tout sera mis de l'avant afin que Montréal joue son rôle comme leader de la transition écologique.
- Plusieurs processus seront révisés dans le but de les améliorer et d'offrir un meilleur service aux citoyens, notamment ceux liés à l'obtention des permis de construction et à la prise de réservations dans les parcs.
- En prévision des élections municipales de 2021, une refonte complète du site Internet du Bureau des élections sera réalisée. Le nouveau site comprendra un important volet transactionnel, à partir duquel les 15 000 travailleurs d'élection pourront, en plus de soumettre leur candidature, recevoir de la formation.
- D'importantes améliorations seront apportées au réseau logistique afin d'optimiser la visibilité des inventaires de la Ville, de réduire le temps de réapprovisionnement et d'assurer la disponibilité des stocks pour l'entretien des équipements. Un système d'approvisionnement performant contribue à l'efficacité des opérations internes et externes.
- La Ville de Montréal poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'électrification de la flotte de véhicules en remplaçant ses véhicules en fin de vie par des voitures électriques. Rappelons que la Ville possède 2,5 fois plus de véhicules 100 % électriques que les villes de Toronto, Vancouver, Ottawa, Calgary et Québec réunies.

## Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2020 : 25,9 M\$, une hausse de 0,9 M\$  
Effectif : 267,3 années-personnes

### **Notre mission**

Avec l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels de services et d'opérations. Il joue un rôle très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks.

Le Service de l'approvisionnement développe des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion de la Ville de Montréal. Ses objectifs sont, entre autres, de suivre l'évolution des marchés, d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement et d'influencer le cadre législatif régissant le domaine municipal. À cet égard, il se positionne de plus en plus comme une référence en approvisionnement municipal au Québec.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le Service de l'approvisionnement contribue activement aux projets d'amélioration des processus transversaux de la Ville, notamment ceux liés à l'optimisation des paiements faits aux fournisseurs et à la gestion de l'actif de l'aqueduc pour le Service de l'eau et les arrondissements. Il met en place diverses initiatives permettant à la Ville de Montréal de se rapprocher des résultats performants des villes canadiennes de grande envergure.

L'année 2019 en quelques réalisations :

- Le Service de l'approvisionnement a réalisé 409 appels d'offres pour l'ensemble des arrondissements, services et organismes parapublics de la Ville de Montréal, pour une valeur totale de 710 M\$. Ces appels d'offres ont rendu possibles 363 ententes d'achat pour plus de 60 catégories de produits et généré des économies annuelles de près de 57 M\$.
- Il a mis en place des mesures et des mécanismes afin de favoriser le développement durable, les achats responsables et les achats verts auprès, lorsque cela était possible, d'entreprises d'économie sociale.
- Le service a mis en application plusieurs changements législatifs et accompagné les services et les arrondissements pour s'assurer de l'application rigoureuse de ces lois.
- Le service a entrepris une refonte de sa structure afin d'assurer un meilleur accompagnement des unités d'affaires dans leurs projets et opérations, et d'accroître la mise en place d'ententes avec des fournisseurs qui satisfont aux critères de qualité et de performance de la Ville.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Favoriser les achats regroupés en harmonisant les besoins des services et des arrondissements, afin de profiter de rabais d'échelle, de générer des économies substantielles et, par conséquent, d'assurer une meilleure gestion des fonds publics.

### **Champs d'action :**

- Élaboration de politiques, encadrements et directives régissant la fonction d'approvisionnement
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et de services
- Création et gestion des ententes corporatives d'acquisition
- Planification des besoins en acquisition
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisition et analyses de marché
- Accompagnement des services et des arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion des stocks municipaux
- Gestion de la chaîne logistique des actifs de la Ville

- Faciliter l'acquisition des produits et optimiser la gestion du réseau de distribution des stocks, dans le but de permettre aux unités d'affaires d'offrir des services plus rapides et plus efficaces aux citoyens.
- Mettre en place plusieurs initiatives pour favoriser et augmenter le volume d'achat responsable et social (entreprises d'économie sociale), et ce, dans le respect de la Politique d'approvisionnement responsable du service et du plan de développement durable de la Ville de Montréal.
- Harmoniser et renforcer les processus d'évaluation des fournisseurs et s'assurer que ceux-ci répondent aux exigences des unités d'affaires, tout en minimisant les éventuels risques pour la Ville.
- Poursuivre le déploiement du nouveau modèle d'affaires du service qui vise, entre autres, la mise en place d'une planification stratégique et efficace des acquisitions, un accompagnement plus efficient des unités d'affaires et une gestion rigoureuse des achats, dans le respect des lois et règlements en vigueur. Cela permettra à la Ville de se positionner comme un modèle en matière d'acquisition et d'approvisionnement.

## Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2020 : 16,6 M\$, une hausse de 0,6 M\$

Effectif : 190,2 années-personnes

### Notre mission

L'évaluation foncière est une compétence d'agglomération. Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de plus de 70 % des revenus des villes.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le service est donc le gardien de l'équité fiscale entre les contribuables, et ce, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

### Champs d'action :

- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Le service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et pour les municipalités. Dans le contexte économique florissant que connaît l'agglomération de Montréal depuis le début des années 2000, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments est sans précédent. Chaque année, des permis de construction sont délivrés pour des travaux totalisant de 3,5 G\$ à 6,5 G\$ : le service est au premier plan pour transformer cette activité économique en valeur foncière. Au cours des 5 dernières années, plus de 20 G\$ de nouvelles valeurs ont été ajoutés au rôle d'évaluation foncière.

Le 11 septembre 2019, le Service de l'évaluation foncière a déposé de nouveaux rôles d'évaluation pour les exercices 2020-2021-2022. Cette nouvelle base d'imposition a été mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier de l'année 2018. Signe de la bonne santé économique de la métropole, le dépôt de ces rôles a confirmé une reprise de la croissance des valeurs immobilières, qui avait légèrement ralenti au cours des dernières années.

L'impôt foncier étant un dossier sensible et difficile à comprendre, le service a souvent bonifié son offre d'information, permettant aux propriétaires d'immeubles de mieux saisir le système d'imposition foncière et le processus d'évaluation. Par exemple, depuis 2017, il offre aux propriétaires d'immeubles résidentiels de 5 logements et moins la possibilité de consulter, sur un outil cartographique en ligne, les données concernant les ventes d'immeubles de même catégorie dans le voisinage immédiat. Aussi, en 2019, des rencontres d'information ont eu lieu dans 3 arrondissements pour expliquer le processus d'évaluation foncière et répondre aux questions des propriétaires d'immeubles.

Beaucoup d'efforts sont déployés par le service pour guider les propriétaires qui déposent une demande de révision du rôle : ce travail leur assure une évaluation juste et équitable et améliore leur compréhension du processus d'évaluation.

Au cours de l'année 2019, le processus d'inspection des immeubles a été revu et de nouveaux outils ont été introduits dans le but d'augmenter le nombre d'inspections. Cette présence accrue sur le territoire contribue à améliorer la qualité des évaluations produites et la crédibilité du système d'évaluation.

**Nos actions prioritaires en 2020**

- Traiter les demandes de révision des rôles 2020-2022 faites par les propriétaires au moyen du processus de révision en place, et ce, pour toutes les villes de l'agglomération.
- Consigner et étudier les permis délivrés pour de nouveaux bâtiments et pour des rénovations afin d'ajuster les nouvelles valeurs aux rôles. Le tout, en tentant d'améliorer les délais de traitement.
- Améliorer le rythme des inspections.



## Gestion et planification immobilière

Budget de fonctionnement 2020 : 179,2 M\$, une hausse de 7,2 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 352,4 M\$, une baisse de 129,2 M\$

Effectif : 691,2 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a pour mission d'offrir à ses clients des solutions immobilières performantes, novatrices et écoresponsables, à l'image et au bénéfice des Montréalais.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En tant que mandataire de la Ville comme grand propriétaire, le service assume la gestion de son parc immobilier, composé de plus de 600 bâtiments et de quelque 125 installations externes. De plus, il assume l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissements et gère l'ensemble des baux de location et les terrains vacants de la Ville. La valeur de remplacement du parc immobilier géré par le service est de l'ordre de 6 G\$. Celui-ci met tout en œuvre pour assurer la fonctionnalité des bâtiments aux meilleures conditions, en mettant à la disposition des utilisateurs et des citoyens des lieux sains et des installations fonctionnelles qui répondent de manière adéquate à leurs besoins.

Le regroupement des immeubles de responsabilité corporative et d'agglomération, visant à assurer l'optimisation et la protection de ce parc immobilier, s'est consolidé en 2019. Ainsi, le SGPI assure désormais la responsabilité immobilière des usines de traitement des eaux usées et des stations de pompage d'eau, des casernes, des postes de police, des chalets des grands parcs, des centres de tri et de traitement des déchets, des garages du Matériel roulant, des ouvrages spécialisés de l'Espace pour la vie (tels que le Biodôme, le Planétarium et les bâtiments du Jardin botanique), de même que les espaces administratifs.

En 2019, le SGPI a amorcé la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action visant à accroître la sécurité dans les édifices municipaux, en collaboration avec l'ensemble des services centraux et des arrondissements.

Parmi les principales réalisations en gestion de projets, notons l'amorce des travaux de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville. De nombreux projets ont aussi été terminés ou sont en voie de l'être, tels que le Centre de tri des matières recyclables de Lachine, le nouvel atelier du Service de l'eau, au complexe Atwater, la bibliothèque de Pierrefonds, la réfection complète de la caserne 18, à Montréal-Nord, et la rénovation des arénas Chénier et Saint-Michel.

Rappelons qu'en 2018, la Ville a obtenu, par la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le droit de préemption, qui lui permet d'imposer par règlement un droit de premier refus sur un immeuble pour tout acheteur ayant déposé une offre d'achat acceptée par le vendeur. Dans le cadre de ce nouveau droit, le service a négocié une première entente d'envergure

### **Champs d'action :**

- Rôle propriétaire : gestion des éléments de l'actif immobilier municipal (bâtiments et terrains)
- Transactions immobilières (achats, ventes, servitudes, etc.), baux de location, analyses immobilières
- Réalisation des projets immobiliers
- Travaux d'aménagement, d'amélioration et de maintien de l'actif
- Entretien planifié, spécialisé et correctif
- Sécurité, propreté et énergie
- Centre d'appels et centre opérationnel de sécurité
- Soutien professionnel et technique
- Audit des immeubles
- Planification et gestion des espaces

avec les promoteurs qui ont fait l'acquisition du site Molson, ce qui a permis d'acquérir des terrains stratégiques pour réaliser un parc, une promenade, de l'habitation, des services à la communauté et des ateliers d'artistes.

Le service a coordonné le dossier *Reinventing Cities*, un appel international à projets urbains visant à encourager une régénération urbaine à faible émission de carbone et à mettre en œuvre les idées les plus innovantes pour transformer des sites sous-utilisés en hauts lieux du développement durable et de la résilience. Le SGPI compte mettre en œuvre la 2<sup>e</sup> édition de C40 Réinventer Montréal et terminer la vente du site au lauréat de la 1<sup>re</sup> édition.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre le redressement du budget de fonctionnement de l'entretien technique des immeubles afin d'assurer la pérennité des investissements et de se conformer aux meilleures pratiques. Cette année encore, l'Administration a consenti un ajout de 2 M\$ au budget de fonctionnement de l'entretien architectural et électromécanique des immeubles.
- Réaliser notamment les projets d'envergure suivants : la restauration et la mise aux normes de l'hôtel de ville, du Biodôme, de l'Insectarium, de l'aréna Denis-Savard et de l'auditorium de Verdun, des arénas Saint-Michel et Mont-Royal et du complexe récréatif Gadbois; la conception des centres de tri des matières organiques de Saint-Laurent et de Montréal-Est; la construction du mur d'étanchéité du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et d'une usine de lixiviat.
- Soutenir la réalisation de plusieurs programmes tels que celui de l'accessibilité universelle, le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, et le programme de remplacement des chaudières au mazout.
- Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, accompagner le Service de l'habitation dans l'analyse des secteurs et sites potentiels, réaliser les transactions immobilières (achats et ventes), soutenir le service pour l'établissement et la gestion du droit de préemption et entretenir les immeubles jusqu'à la mise en chantier des projets sociaux AccèsLogis.
- Déployer une stratégie d'acquisition intégrée qui permettra à la Ville de mieux orienter et prioriser les démarches d'analyse et d'acquisition d'immeubles, en concertation avec les services et les arrondissements.
- Constituer une équipe affectée à la réalisation d'un audit des immeubles municipaux.
- Développer une nouvelle politique de développement durable pour les immeubles municipaux et poursuivre la mise en œuvre du Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES des bâtiments municipaux du SGPI 2018-2021. Ce plan vise à réduire la consommation d'énergie de 41 % par rapport à 1990 et à devenir sobre en carbone d'ici 2021.

## Greffe

Budget de fonctionnement 2020 : 31,9 M\$, une hausse de 3,3 M\$  
 Effectif : 213,8 années-personnes (incluant les élus et le personnel politique)

### Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil Jeunesse. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service du greffe améliore ses processus, ce qui permet :

- De réduire le délai moyen de traitement des demandes d'accès à l'information à 18 jours (19,25 jours en 2018). Au 31 août 2019, le délai moyen était de 17,8 jours;
- D'augmenter le taux des demandes d'accès à l'information traitées dans les délais légaux à 90 % (80,24 % en 2018). Au 31 août 2019, le taux se situait à 90,8 %;
- D'établir à 30 et 45 jours les délais moyens de rédaction pour, respectivement, les comptes rendus de réunion et les procès-verbaux des séances des commissions du conseil et des conseils consultatifs. Au 31 août 2019, le délai moyen pour la production des procès-verbaux était de 23,3 jours et celui des comptes rendus était de 16,6 jours.

### Champs d'action :

- Préparation des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics

Le Service du greffe met en application les nouvelles règles quant à la transparence des organismes bénéficiant d'un soutien financier important de la Ville ainsi que les nouvelles règles du droit d'initiative qui permettent maintenant que ce droit puisse s'exercer en ligne.

Le Service bonifie le nombre de documents historiques disponibles sur le Web et rend leur accès plus convivial, notamment la diffusion des archives de Jean Drapeau.

### Nos actions prioritaires en 2020

- Mettre en place des éléments visant à favoriser une meilleure participation citoyenne, et ce, selon la réponse du comité exécutif à la suite du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur les améliorations à apporter à la période de questions du public au conseil.
- Procéder à la refonte complète du site Internet de son Bureau des élections, en prévision de la prochaine élection générale de 2021. Ce futur site comprendra un important volet interactif, à partir duquel les 15 000 travailleurs d'élection pourront, en plus de soumettre leur candidature, recevoir, en tout ou en partie, la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

- Améliorer la conciliation travail-famille des élu.e.s en fournissant aux élu.e.s un soutien au niveau du secrétariat et de l'accompagnement politique pendant la période d'un congé de maternité ou d'un congé parental d'un ou d'une élu.e par le biais d'une banque d'heures pour engager une ressource en appui au travail de l'élu.e concerné.e pendant une période donnée.
- Continuer à augmenter le nombre de documents d'archives historiques de la Ville disponibles sur le Web afin de contribuer à faire connaître l'histoire de Montréal à la population et aux visiteurs.

## Matériel roulant et ateliers

Budget de fonctionnement 2020 : 109,4 M\$, une hausse de 3,5 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 155,3 M\$, une hausse de 34 M\$

Effectif : 471 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) s'assure de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules et de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités, le tout de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En assurant quotidiennement la disponibilité de près de 7 600 véhicules et équipements (véhicules d'incendie, de police, de travaux publics, etc.), le SMRA joue un rôle important pour le niveau de satisfaction de la population montréalaise envers les services municipaux qui leur sont offerts.

### **Champs d'action :**

- Acquisition, entretien et gestion des véhicules et des équipements
- Gestion de l'ensemble des ateliers mécaniques sur le territoire
- Formation des opérateurs
- Gestion du carburant et des bornes de recharge des véhicules électriques

Le SMRA a mené plusieurs dossiers en 2019

- En collaboration avec le Bureau des projets et programmes d'immobilisations, il a procédé à une évaluation exhaustive des besoins de remplacement des véhicules sur une perspective de 10 ans;
- En standardisant différents types de véhicules, il accroît les achats au volume, ce qui permet une économie sur les coûts d'achat et d'entretien, une augmentation de l'expertise des mécaniciens et un partage plus aisé des véhicules entre les arrondissements;
- Pour un usage partagé entre les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, le SMRA met en service 9 véhicules avec benne chauffante et 4 colmateuses pour les opérations de colmatage de nids-de-poule;
- Afin de contribuer aux actions de la Ville visant à limiter les surfaces glissantes en période hivernale, le service réalise une capsule d'apprentissage en ligne destinée aux cols bleus de tous les arrondissements et portant sur l'utilisation des véhicules et des équipements d'épandage;
- Pour gagner en efficacité, réduire les risques d'accident et assurer la bonne condition des outils et du matériel, le SMRA réaménage 10 ateliers selon la méthode 5S, une démarche éprouvée d'organisation des postes de travail;
- Pour contribuer à réduire le bruit et à éliminer les émissions de gaz à effet de serre (GES) à la source, le SMRA participe au développement d'un aspirateur de trottoir 100 % électrique.

Soulignons que la Ville de Montréal possède 227 automobiles compactes 100 % électriques, ce qui la place au premier rang des municipalités canadiennes à ce chapitre. De plus, 5 de ses ateliers mécaniques sont accrédités par le programme de certification environnementale des ateliers de services automobiles du Québec Clé Verte<sup>MD</sup>, un programme qui garantit une gestion sécuritaire des matières dangereuses et l'application de bonnes pratiques environnementales, dans une perspective de transition écologique.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Participer activement au comité d'amélioration du déneigement en assurant une vigie intensive de la disponibilité, de la fiabilité et de l'efficacité des véhicules et des équipements.
- Poursuivre le partenariat avec certains fournisseurs externes quant au développement de produits écoresponsables sans émission de GES tels que le SMRA l'a fait en 2019 pour l'aspirateur de trottoir 100 % électrique.
- Augmenter de 20 % le nombre de véhicules et d'équipements électriques, pour atteindre un total de 550.
- Maintenir des investissements au PTI destinés à réduire la désuétude du parc de véhicules selon la stratégie définie sur 10 ans (2018-2027).
- Augmenter de 10 % le nombre d'heures de formation offertes aux chauffeurs de véhicules, pour atteindre 30 000 heures, afin de répondre aux besoins grandissants des arrondissements.
- Aménager 10 nouveaux ateliers selon la méthode 5S.
- Accréditer 5 nouveaux ateliers au programme Clé Verte<sup>MD</sup> afin de contribuer à la transition écologique.

## Performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2020 : 6,8 M\$, une hausse de 2,1 M\$  
Effectif : 32,5 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service de la performance organisationnelle (SPO) a pour mission de mener les projets d'amélioration continue, les dossiers d'architecture d'affaires, les analyses de coûts complets et les démarches d'étalonnage à l'échelle de l'organisation, en vue d'optimiser les façons de faire et de générer des gains d'efficacité mesurables et durables.

### **Champs d'action :**

- Amélioration continue
- Architecture d'affaires
- Analyse et modélisation financières
- Étalonnage
- Mesure de la performance

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le Service de la performance organisationnelle agit comme catalyseur pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'organisation. Il offre un rôle-conseil auprès des unités administratives en les aidant à clarifier, à simplifier et à standardiser leurs façons de faire afin que la Ville de Montréal se distingue par une approche de service centrée sur la population. Son équipe d'experts appuie les services centraux et les arrondissements pour déterminer des pistes d'optimisation, en plus de mettre en place des solutions innovatrices visant à améliorer les services fournis, à en augmenter la qualité, à améliorer l'expérience client, à réduire les délais de traitement, à diminuer les coûts, à accroître la productivité ou encore à préserver ou favoriser la santé, la sécurité et le mieux-être du personnel.

Les spécialistes en architectures d'affaires du service prêtent aussi main-forte aux unités administratives dans le but de décrire l'organisation d'aujourd'hui, de définir leurs besoins de demain et de démontrer tous les changements qui devront être réalisés pour chacune des facettes de leurs opérations et de leurs activités. La raison d'être des projets d'architectures d'affaires est d'aider les services centraux et les arrondissements à atteindre les nouveaux objectifs qu'ils se sont fixés, tout en étant orientés vers les citoyens.

Membre du Réseau d'étalonnage municipal du Canada depuis 5 ans afin de se comparer à d'autres villes canadiennes de même envergure, le SPO joue un rôle clé dans le virage entrepris vers une culture de mesure de la performance. Gardien des indicateurs de performance institutionnels, il voit à ce que la Ville de Montréal se mesure, s'évalue et, surtout, s'améliore. Dans un souci de transparence, il dévoile chaque année à la population montréalaise les résultats de près de 150 indicateurs dans 20 domaines d'activité, sur le site Web *Vue sur les indicateurs de performance*.

Les conseillers du service outillent et épaulent les services centraux et les arrondissements dans l'élaboration de tableaux de bord sur l'efficacité et l'efficacité dans le but de mieux gérer leurs opérations et de répondre adéquatement aux besoins et aux attentes de la population.

Le SPO publie aussi mensuellement un tableau de bord des indicateurs de performance pour les directeurs de service et d'arrondissement. En 2019, 2 nouveaux indicateurs de performance ont vu le jour, l'un portant sur la diversité et l'inclusion, et le second, sur l'impression de documents, plus spécifiquement rattaché à la transition écologique. Avoir accès à des données factuelles permet aux gestionnaires de suivre un meilleur processus de prise de décision et de déterminer plus facilement les pistes d'optimisation, en plus d'améliorer les résultats globaux de la Ville.

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de quelque 20 projets de simplification des processus d'affaires des services centraux et des arrondissements, ce qui a facilité l'atteinte des cibles organisationnelles. Parmi ces projets, soulignons l'implantation d'un système de gestion quotidienne dans quelques directions des travaux publics, la révision des processus d'acheminement des demandes de permis au sein de certaines directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, la refonte du parcours de déneigement et la révision de la gestion des collectes des matières résiduelles.

L'optimisation de l'activité de marquage des rues en vue d'en accroître l'efficacité et l'efficience occupe aussi une place de choix en 2019. En collaboration avec l'équipe de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, des solutions ont été implantées rapidement pour augmenter la capacité de réalisation des travaux, diminuer les coûts de production et répondre aux nouveaux besoins des 11 arrondissements clients, tels que des voies cyclables et des parcours piétonniers additionnels. Ce projet a d'ailleurs été présenté au Salon sur les meilleures pratiques d'affaires du Mouvement québécois de la qualité, le 21 novembre 2019.

Conjointement avec le Service des infrastructures du réseau routier, une vingtaine de documents techniques normalisés dans les domaines des infrastructures et des parcs ont été publiés à l'intention des responsables de l'élaboration des appels d'offres publics d'exécution de travaux, contribuant directement à l'augmentation de la qualité et de la durée de vie des infrastructures construites ou renouvelées au bénéfice de la collectivité montréalaise.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Soutenir la démarche d'alignement stratégique 2020-2030 en jouant un rôle d'intégrateur transversal au sein de toute l'organisation. Pour ce faire, une équipe temporaire de 8 a-p. et un budget supplémentaire de 2 M\$ lui est accordé pour 2020.
- Aligner les actions du SPO avec la vision de l'organisation, axée sur les services à la population, ainsi qu'avec ses orientations et ses objectifs stratégiques.
- Poursuivre les démarches d'accompagnement des services centraux et des arrondissements pour les aider à documenter et à simplifier leurs façons de faire.
- Accompagner l'Administration dans l'établissement de pistes d'amélioration afin de générer des économies, tant monétaires que de temps, et émettre des recommandations sur les meilleures façons de faire en matière de performance organisationnelle.
- Assurer la mise à jour du tableau de bord des indicateurs de performance et la publication transparente des résultats au sein de la Ville de Montréal.
- Contribuer à l'organisation du Forum annuel du Réseau d'étalonnage municipal du Canada, qui se tiendra à Montréal les 16 et 17 avril 2020, et publier les résultats de 2019 des indicateurs de performance issus de 2 démarches d'étalonnage.



## Mobilité et attractivité

**Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Mobilité et attractivité</b>							
Commission des services électriques	62 917,5	61 900,1	60 578,9	64 098,6	74 683,1	74 683,0	81 378,2
Eau	213 272,7	219 366,8	224 381,5	227 803,5	260 694,6	246 947,9	262 308,4
Grands parcs, mont Royal et sports	46 747,7	41 538,1	53 036,0	49 942,2	56 511,2	42 522,0	41 904,1
Infrastructures du réseau routier	23 969,0	30 527,0	39 243,8	37 541,7	45 665,1	37 026,3	37 154,5
Urbanisme et mobilité	40 183,7	63 881,4	50 581,2	50 251,3	64 386,7	54 419,7	69 455,4
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>387 090,6</b>	<b>417 213,4</b>	<b>427 821,4</b>	<b>429 637,3</b>	<b>501 940,7</b>	<b>455 598,9</b>	<b>492 200,6</b>

**Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PTI 2020-2022**

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Mobilité et attractivité</b>				
Commission des services électriques	112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0
Eau	497 127,0	478 262,0	606 184,0	1 581 573,0
Grands parcs, mont Royal et sports	194 331,0	199 946,0	188 562,0	582 839,0
Infrastructures du réseau routier	78 847,0	90 572,0	71 508,0	240 927,0
Urbanisme et mobilité	448 749,0	456 112,0	474 323,0	1 379 184,0
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>1 331 111,0</b>	<b>1 335 867,0</b>	<b>1 451 752,0</b>	<b>4 118 730,0</b>

### Notre mission

Cette direction générale adjointe (DGA) répond aux enjeux liés à la mobilité et à l'attractivité du territoire. En conformité et en cohérence avec la vision de la Ville de Montréal, elle voit à la planification des projets et la réalisation des travaux majeurs en infrastructures municipales afin d'en assurer le maintien et le réaménagement, tout comme elle voit au développement de secteurs névralgiques. La transition écologique étant au cœur de ses champs d'action, cette DGA mise sur la transversalité et la coordination entre les différents services qu'elle chapeaute afin de réaliser des projets qui perdureront dans le temps et qui pourront s'intégrer harmonieusement à la croissance de la métropole.

### Notre impact et nos réalisations 2019

L'attractivité d'un territoire dépend de l'aménagement sensible qu'on en fait et du niveau de mobilité des biens et des personnes pour en assurer l'accessibilité. C'est donc en ayant toujours à l'esprit ces préceptes que les projets sont imaginés, planifiés et réalisés par les employés municipaux de cette DGA. La complémentarité des services regroupés au sein de cette DGA et l'expertise des équipes qui la composent permettent de faciliter la coordination et la synergie entre les divers projets et une plus grande efficacité dans leur réalisation. La planification et la réalisation de ces projets intègrent toutes les parties prenantes, tant publiques que privées, afin d'assurer un développement durable répondant aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Il va de soi que le développement, envisagé sous cet angle, est tributaire d'une gestion des infrastructures qui en assure la fiabilité (eau, voirie, etc.). Une telle gestion exige une stratégie, tant technique que financière, à court, moyen et long terme. Plus spécifiquement, les équipes s'assurent, au quotidien, que les infrastructures offrent une eau de qualité à la population montréalaise, une ressource essentielle dont on ne peut se passer et qui nécessite d'en assurer la pérennité. Elles voient également à

ce que les infrastructures routières de la Ville permettent une mobilité nouvelle et durable, tout en intégrant l'approche Vision Zéro en ce qui touche la sécurité routière. De nombreux efforts et d'importantes sommes sont ainsi consentis au déficit d'entretien et d'aménagement de notre réseau, jour après jour.

L'accès à des milieux naturels de qualité, la préservation de secteurs patrimoniaux et l'offre de service en sports et en loisirs font aussi partie intégrante de l'attraction qu'exercent des secteurs sur une population. Ainsi, la DGA met en place des projets favorisant les modes de vie actifs ainsi que la résilience des milieux de vie. Elle voit donc à la protection de la biodiversité, à la création et à l'aménagement des parcs et des espaces verts ainsi qu'à la connectivité de ces derniers afin d'affirmer Montréal comme métropole toujours plus verte et active. Les milieux naturels comme les grands parcs jouent un rôle déterminant dans l'attractivité du territoire urbain et la lutte contre les changements environnementaux et climatiques. Ils constituent des éléments d'actif structurants pour les communautés avoisinantes. Divers programmes de préservation, de développement et d'acquisition de milieux naturels guident les actions posées. Il importe que les équipes développent une offre de services attrayante, favorisant de saines habitudes de vie, et s'associent à des événements sportifs et de loisirs d'envergure. Tous ces éléments représentent une vitrine de choix pour Montréal et la Ville s'emploie constamment à les préserver et à les transformer.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- L'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal fait partie intégrante de la Stratégie montréalaise pour une ville résiliente. Accompagnée d'une démarche participative, cette opération de planification permettra d'imaginer le Montréal de demain.
- Les usines, les bassins de rétention et les réseaux d'aqueduc et d'égout nécessitent d'importants investissements, basés sur des stratégies tenant compte des développements actuels et futurs de la métropole; des stratégies financières appropriées doivent être mises en place pour assurer leur pérennité.
- La mise en œuvre du Programme d'acquisition de milieux naturels sera poursuivie. Ce dossier est d'une importance capitale, puisqu'il doit permettre à la métropole d'assurer la pérennité des écosystèmes, d'offrir de nouveaux lieux de contact avec la nature et de prévenir la formation d'îlots de chaleur.
- Les équipes seront actives auprès des arrondissements en travaillant en complémentarité avec eux au maintien et au développement des éléments d'actif dans les parcs.
- Le projet du Grand parc de l'Ouest, un lieu naturel appelé à devenir le plus grand parc municipal au Canada, sera mis de l'avant. Au cours de la prochaine année, la phase de planification du projet sera amorcée, en collaboration avec les partenaires et collaborateurs concernés ainsi qu'avec les citoyens de l'agglomération.
- La préservation et la régénération de la biodiversité et de la forêt urbaine sont des enjeux essentiels pour améliorer la résilience de la ville et la qualité de vie de la population, tant par les avantages qu'elles procurent (qualité de l'air, gestion de l'eau, îlots de fraîcheur, etc.) que pour combler le « déficit nature » que l'on associe en général à une métropole de la taille de Montréal.
- Les équipes continueront d'accompagner assidûment les partenaires gouvernementaux et privés dans la réalisation de chantiers majeurs tels que le SRB Pie-IX, dont les travaux conjoints seront exécutés jusqu'en 2022, le Réseau express métropolitain, en cours de réalisation d'ici 2024, le complexe Turcot, dont les travaux seront terminés en 2021, le nouveau pont Samuel-De Champlain et le réaménagement de ses approches, qu'il reste à compléter, ainsi que le prolongement du métro et la réfection du pont-tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine, qui seront amorcés en 2020.

- Les investissements dans le Réseau express vélo et dans le réseau cyclable contribueront à maintenir Montréal comme une ville où les citoyens ont des options de mobilité autres que le voiturage en solo.
- À la Direction des projets de mobilité durable, l'avancement des dossiers liés à la ligne rose et à la rue Notre-Dame se poursuivront afin, dans le premier cas, d'offrir à la population montréalaise une solution à l'engorgement de la ligne orange et, dans le second cas, de mettre en place un mode de transport structurant dans un cadre renouvelé pour cette importante artère.
- Réserver diverses sommes pour le soutien de plusieurs événements, notamment les Championnats du monde ISU de patinage artistique 2020.
- Bonifier ses programmes d'installations sportives extérieures et poursuit la construction des centres aquatiques de Pierrefonds et de Rosemont.

## Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2020 : 81,4 M\$, une hausse de 6,7 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 334,2 M\$, une hausse de 35,3 M\$

Effectif : 170,3 années-personnes

### Notre mission

La Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau câblé souterrain.

### Notre impact et nos réalisations 2019

La Commission a développé le plus grand réseau câblé souterrain au Canada, ce qui représente aujourd'hui 23,5 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication, réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux. Les redevances facturées à ses clients lui assurent son autofinancement.

La Commission gère et coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'administration municipale et les entreprises qui les utilisent : des économies importantes dont peuvent bénéficier les citoyens. L'absence de fils aériens et de poteaux sur rue permet aussi de valoriser les composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais.

Déjà 89 % de tout le réseau de rues artérielles est occupé et desservi par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et 63 700 raccordements souterrains aux bâtiments. En moyenne, annuellement, la Commission :

- Inspecte plus de 4 000 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale;
- Ajoute 2 km de conduits câblés à son réseau, en priorisant les nouveaux ensembles résidentiels;
- Retire des fils et des poteaux sur quelque 6 km de rues;
- Coordonne les interventions de l'ensemble des intervenants afin de maximiser l'efficacité des travaux, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les entraves pour les citoyens;
- Réalise des travaux totalisant 84,3 M\$ pour le Programme de construction et de modification de conduits souterrains, dont 57,4 M\$ sont des travaux intégrés à ceux de la Ville.

Plus particulièrement en 2019, le réseau de conduits souterrains de la Ville de Mont-Royal a été transféré à la Commission, pour un ajout de 90 000 mètres de conduits et de 68 nouvelles structures. Le transfert du réseau de l'Arrondissement de Saint-Laurent est aussi prévu d'ici la fin 2019.

### Champs d'action :

- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens

**Nos actions prioritaires en 2020**

- La Commission des services électriques de Montréal a la volonté de développer son réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'entretenir davantage ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Pour ce faire, elle envisage de :
  - Réaliser un carnet de commandes de projets de 104,6 M\$ pour le Programme de construction et de modification de conduits souterrains;
  - Optimiser les opérations et la gestion des projets intégrés à la Ville de Montréal (Service des infrastructures du réseau routier);
  - Enlever des poteaux sur 9 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 2 km dans de nouveaux ensembles résidentiels;
  - Transférer les réseaux de conduits des arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard à la Commission;
  - Poursuivre les 7 chantiers de collaboration avec Hydro-Québec Distribution, notamment le transfert de certains de ses réseaux à la Commission;
  - Augmenter le taux de redevance de 2 % par rapport au taux réel de 2019.

## Eau

Budget de fonctionnement 2020 : 262,3 M\$, une hausse de 15,4 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 1 581,6 M\$, une baisse de 1,2 M\$

Effectif : 956,5 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'eau a pour mission d'assurer la maîtrise, la coordination et la cohérence des activités du cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) sous l'angle de l'entretien et de l'extension du réseau, et ce, de manière à développer une gestion publique de l'eau qui soit performante et perçue comme telle par la population et les usagers de l'agglomération de Montréal.

Le Service de l'eau est également responsable du plan d'intervention de l'eau, intégrant le volet voirie, afin d'optimiser les interventions nécessaires aux infrastructures de l'eau et de la voirie.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Pour garantir la santé et la sécurité du public, le Service de l'eau assure la qualité et la continuité des opérations, dans le respect du cadre réglementaire en place.

### Champs d'action :

- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de citoyens
- Assainir les eaux usées et pluviales rejetées au fleuve
- Entretien plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égout, en partenariat avec les arrondissements afin d'en garantir la fiabilité
- Opérer et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau
- Offrir un service de proximité, 24 heures par jour, 7 jours par semaine

Au cours de l'année 2019, le Service de l'eau a poursuivi son programme d'investissements dans l'actif de l'eau afin d'assurer un entretien optimal des infrastructures, notamment en réhabilitant 135 km de conduites des réseaux d'aqueduc et d'égout, en construisant des infrastructures visant à protéger la prise d'eau potable de l'usine Atwater et en poursuivant la construction des ouvrages de rétention nécessaires pour limiter les surverses d'eau polluée dans le fleuve. Ces investissements ont également permis au Service de l'eau d'optimiser les infrastructures des usines de traitement d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte afin de répondre aux normes et exigences gouvernementales. Totalisant plus de 450 M\$, ces investissements témoignent de la volonté du Service de l'eau d'augmenter la cadence de réalisation des projets nécessaires au maintien de la capacité fonctionnelle de l'actif.

En 2019, le Service de l'eau a consacré 47 % de son budget aux activités courantes, 25 % aux activités de maintenance visant à assurer la fiabilité des équipements (plus de 40 000 interventions de maintenance effectuées) et 23 % à la préparation de projets d'immobilisations (études techniques, auscultations et inspections des éléments de l'actif).

Lors de la réalisation de travaux, le Service de l'eau met tout en œuvre pour réduire l'empreinte écologique de la Ville et minimiser les impacts négatifs sur la population et la mobilité. À cet égard, il privilégie la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures, plutôt que leur reconstruction, et intègre dans les devis des exigences strictes en matière d'accessibilité et de mobilité.

### Nos actions prioritaires en 2020

- En 2020, le Service de l'eau prévoit de poursuivre son programme de renouvellement de conduites en investissant près de 314,6 M\$. L'année 2020 marquera également la mise en service du réservoir Rosemont, ce qui permettra de démarrer les travaux de réfection du réservoir McTavish, vieux de 87 ans. Il s'agit d'un projet d'envergure et névralgique pour l'alimentation en eau potable de 1,2 million de citoyennes et de citoyens. Toujours à des fins de sécurisation de l'approvisionnement, 20 M\$ provenant du programme de renouvellement de conduites seront investis pour reconstruire une conduite de 2 mètres de diamètre alimentant le réservoir McTavish.
- Le Service de l'eau poursuivra l'optimisation et la mise aux normes des usines de traitement d'eau potable et de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte. De plus, il accélérera la mise en œuvre de son programme de remplacement des entrées de service en plomb afin de répondre aux recommandations émises par Santé Canada.
- Enfin, le Service de l'eau amorcera plusieurs études préliminaires relatives aux projets d'immobilisations à venir, notamment la mise en œuvre d'un plan directeur de drainage, l'amélioration de l'état de l'actif de l'eau et le remplacement des incinérateurs de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

## Grands parcs, mont Royal et sports

Budget de fonctionnement 2020 : 41,9 M\$, une baisse de 0,6 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 582,8 M\$, une hausse de 41,2 M\$

Effectif : 315,3 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, réhabiliter et mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le Service contribue également à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive par le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs. Il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale et internationale.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le service protège les milieux naturels et améliore la résilience de la Ville face aux conséquences des bouleversements climatiques. Il offre aux citoyens des espaces verts de qualité, favorise une vie physiquement active et permet à Montréal de se distinguer comme meilleure destination sportive au Canada.

### **Champs d'action :**

- Réseau des grands parcs
- Mont Royal
- Patrimoine naturel et culturel
- Places publiques
- Forêt urbaine et biodiversité
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

- Création du plus grand parc municipal au Canada (3 000 hectares) : le Grand parc de l'Ouest.
- Renforcement de la forêt urbaine et lutte contre l'agrile du frêne :
  - 37 000 arbres plantés, 26 000 frênes traités, 15 000 frênes abattus, gratuité du traitement pour les frênes privés et valorisation du bois de frêne coupé.
- Création de nouveaux programmes de soutien aux arrondissements : Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux et Programme des installations sportives extérieures.
- Ouverture d'un nouveau secteur du parc Frédéric-Back et bonification de l'offre sportive.
- Aménagement d'une nouvelle entrée pour le mont Royal, à l'intersection Cedar-Côte-des-Neiges.
- Réaménagement de places publiques patrimoniales au centre-ville : square Viger et square Dorchester.
- Implantation de mesures d'apaisement de la circulation sur l'axe Camillien-Houde-Remembrance.
- Enregistrement de près de 2 000 000 d'entrées annuelles aux complexes sportifs Claude-Robillard et Marie-Victorin, au Stade de soccer de Montréal, au Taz et aux arénas Maurice-Richard et Michel-Normandin.
- Mise en œuvre du Plan directeur du sport et du plein air urbains afin d'améliorer l'accès à des installations sportives extérieures de proximité.
- Développement de la pratique du sport régional avec le milieu associatif.
- Inauguration d'un nouveau terrain sportif au Complexe sportif Marie-Victorin.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

En 2020, le service oriente ses actions autour d'une stratégie déclinée en 4 axes :

#### *1. Protéger le patrimoine naturel*

- Assurer le leadership de Montréal à titre d'ambassadeur mondial pour la biodiversité (ICLEI).



- Poursuivre les actions pour atteindre la cible de 10 % de territoire protégé : acquisition de terrains d'intérêt et obtention du statut de paysage humanisé pour L'Île-Bizard.
- Augmenter la plantation d'arbres et poursuivre le traitement des frênes.
- Assurer la gestion écologique des parcs et des espaces verts afin de protéger la biodiversité urbaine, notamment en contrôlant les espèces exotiques envahissantes.
- Réaliser le Plan de conservation des milieux humides et hydriques de la Ville.
- Réaliser, au mont Royal, les travaux d'aménagement du seuil d'entrée Remembrance–Côte-des-Neiges et planifier le chemin de plaisance Remembrance–Camillien-Houde.
- Repenser l'accès au mont Royal afin d'orienter les grands projets d'aménagement du parc, comme la transformation de la voie Camillien-Houde.

#### 2. *Créer et aménager des parcs et des espaces publics*

- Planifier l'aménagement du Grand parc de l'Ouest.
- Développer et mettre en valeur le parc-agricole du Bois-de-la-Roche.
- Rendre accessibles à la population 6 nouveaux hectares du parc Frédéric-Back.
- Lancer le chantier de reconstruction du théâtre de Verdure et du pôle famille du parc La Fontaine.
- Entreprendre les travaux d'aménagement d'un pôle d'accueil au parc Maisonneuve.
- Offrir des aménagements pour la pratique du surf à la *vague à Guy*, au parc des Rapides.
- Poursuivre le chantier du square Viger en intégrant le Réseau express vélo (REV).

#### 3. *Relier les espaces verts, les milieux naturels et les milieux de vie*

- Planifier la réalisation des corridors verts de l'Est, de l'Aqueduc-Saraguay et de l'Espace pour la vie.
- Connecter les espaces verts existants par la réalisation d'ententes de passage et d'acquisitions.
- Restaurer les berges des parcs riverains et du Port de plaisance de Lachine.

#### 4. *Offrir des expériences de qualité et partager l'espace collectif*

- Soutenir les arrondissements dans la réalisation de travaux d'envergure dans les parcs locaux, les installations sportives extérieures, les arénas et les installations aquatiques.
- Poursuivre la réalisation des travaux du Centre aquatique de Rosemont et démarrer la phase de conception du Centre récréatif de Pierrefonds.
- Démarrer la phase de planification du projet de reconstruction du Centre récréatif Gadbois.
- Inaugurer le nouvel auditorium de Verdun qui bonifie l'offre de services en sports de glace.
- Améliorer l'offre de services, l'accessibilité et la visibilité des parcs-nature, en collaboration avec les partenaires.
- Favoriser l'accueil d'événements sportifs majeurs, incluant le volet participatif.
- Améliorer le bilan écologique des installations et des événements sportifs.
- Soutenir les organismes sportifs qui mettent en place de bonnes pratiques, notamment en matière d'inclusion, d'éthique et d'intégrité des participants.

## Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement 2020 : 37,2 M\$, une hausse de 0,1 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 240,9 M\$, une hausse de 69 M\$

Effectif : 430,3 années-personnes

### **Notre mission**

Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) accompagne les partenaires externes de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets, s'assure qu'ils respectent les exigences municipales et saisit les opportunités de bonifier leur intégration à l'aménagement urbain :

- Complexe Turcot, dont le projet est réalisé à 85 % (ministère des Transports du Québec) : accompagnement du partenaire dans la réalisation des travaux du pont Saint-Jacques, du boulevard Pullman, du viaduc Angrignon et du boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue, qui sont des éléments de l'actif de la Ville;
- Service rapide par bus Pie-IX (Autorité régionale de transport métropolitain) : reconstruction des infrastructures du boulevard Pie-IX (chaussée ouest), entre la rue Sherbrooke et le boulevard Henri-Bourassa;
- Corridor du pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : arrimage des travaux; mise en place de mesures d'atténuation;
- Réseau express métropolitain (CDPQ Infra) : intégration au milieu urbain, déploiement des mesures d'atténuation des impacts du projet;
- Prolongement de la ligne bleue (Société de transport de Montréal) : validation des études préalables au projet; planification des travaux préliminaires; mise en place des modalités de collaboration entre la Ville et la Société de transport de Montréal

### **Champs d'action :**

- Protection de l'intégrité du domaine public
- Planification intégrée et accompagnement des partenaires de la Ville dans la réalisation de leurs projets
- Gestion des interventions des entreprises des réseaux techniques urbains
- Conception et réalisation des projets de la Ville
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Gestion des impacts sur la population par la mise en place de mesures de mitigation visant à assurer la mobilité

Le Service des infrastructures du réseau routier assure également la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs parties prenantes (autres services de la Ville, arrondissements, Commission des services électriques, entreprises des réseaux techniques urbains) et réalise une planification intégrée des travaux. Le SIRR réalisera, d'ici la fin de l'année 2019, des travaux d'une valeur de plus de 545 M\$. Ceux-ci sont planifiés et réalisés de façon à limiter les impacts sur le quotidien des citoyens. À cet effet, soulignons la réalisation de programmes et projets majeurs :

- La réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout, au coût de 85 M\$;
- La réalisation de projets intégrés (Papineau, Laurentien-Lachapelle, vélorue Saint-André, etc.) et de grands projets (Sainte-Catherine, Saint-Hubert, Peel, etc.), au coût de 365 M\$;
- La réhabilitation de chaussées et de trottoirs, au coût de 59 M\$;
- La réhabilitation de structures routières, au coût de 36 M\$.

Le SIRR assure également la réalisation de travaux liés à la cartographie du territoire pour bien suivre l'évolution des îlots de chaleur et des zones d'intervention stratégiques liées aux dernières inondations.

## Nos actions prioritaires en 2020

Le Service des infrastructures du réseau routier détermine les opportunités pour entretenir et améliorer les infrastructures municipales dans le cadre des grands projets des partenaires et il s'assure que les travaux sont réalisés selon les normes et règlements de la Ville.

En 2020, le SIRR participera à un nombre important de projets, notamment :

- Complexe Turcot (ministère des Transports du Québec) : aménagement d'espaces verts et publics (38 hectares); plantation de 9 000 arbres; travaux d'aménagement du pôle Gadbois et de la rue Notre-Dame Ouest;
- Reconstruction du boulevard Pie-IX pour le service rapide par bus (Autorité régionale de transport métropolitain) : reconstruction des infrastructures (chaussée est) entre la rue Sherbrooke et le boulevard Henri-Bourassa; aménagement des carrefours Jean-Talon–Pie-IX et Pierre-De Coubertin–Pie-IX;
- Corridor du pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : aménagement de la rue May; étude de faisabilité d'une passerelle piétonne et cycliste entre le parc Marguerite-Bourgeoys, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et le boulevard Gaétan-Laberge, dans l'arrondissement de Verdun;
- Réseau express métropolitain (CDPQ Infra) : prolongement de la rue Marc-Cantin; conception et aménagement de liens cyclables; travaux de réaménagement autour des stations; mise en place de mesures pour minimiser les impacts sur la population;
- Prolongement de la ligne bleue (Société de transport de Montréal) : déplacement des installations d'utilités publiques et d'infrastructures de l'eau, des préalables au chantier principal (2021-2026); poursuite des diverses études techniques;
- Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec) : construction d'un mur antibruit; revue documentaire technique; participation aux comités d'ingénierie, de sécurité et de gestion des impacts.

Le SIRR contribuera également à minimiser les impacts de la démolition de l'ancien pont Champlain sur la population, un chantier majeur devant débuter au printemps 2020. Il accompagnera aussi bon nombre de partenaires dans le cadre de nouveaux grands projets qui ont des incidences sur les infrastructures routières et souterraines de la Ville, notamment les tunnels Louis-Hippolyte-La Fontaine et Viger–Ville-Marie.

La programmation des travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2020 représente environ 467 M\$. Cette somme intègre des travaux exécutés pour le compte de divers services dont le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'eau. Dans le cadre de ces travaux, de nouvelles actions seront posées :

- Effectuer les travaux prévus au programme de remplacement des entrées de service en plomb ainsi qu'aux programmes liés aux nouvelles mesures évolutives d'aménagement de la rue;
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes, notamment par la nouvelle escouade chantier;
- Accompagner les entreprises d'utilités publiques et poursuivre les efforts de protection des éléments de l'actif municipal lors d'interventions;
- Bonifier les processus de gestion afin de maximiser les interventions faites pour réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes.

## Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2020 : 69,5 M\$, une hausse de 15 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 1 379,2 M\$, une baisse de 469,7 M\$

Effectif : 305 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité a pour mission d'assurer le développement et la mise en valeur du territoire pour répondre aux besoins de la population montréalaise, dans une perspective de transition écologique. À cette fin, il fournit son expertise et sa capacité à innover aux arrondissements et à la Direction générale de la Ville.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Créé en 2019 pour regrouper l'expertise en urbanisme et en mobilité, le service se positionne comme un chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire, tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en plus actifs et collectifs.

- Cette année, l'attention s'est portée tout particulièrement sur 4 secteurs stratégiques, dont la planification a été amorcée ou s'est poursuivie. La planification du site Louvain Est, un vaste terrain municipal à redévelopper, s'est appuyée sur une démarche de participation citoyenne innovante pour répondre aux besoins du milieu. La partie nord de l'île des Sœurs, quant à elle, fait l'objet d'un programme particulier d'urbanisme dont l'objectif est de créer un milieu de vie et un pôle d'emploi autour d'une station du Réseau express métropolitain. La population montréalaise a aussi été invitée à réfléchir à la vision d'avenir du secteur Bridge-Bonaventure, ce vaste espace situé entre le pont Samuel-De Champlain et le centre-ville. Enfin, la démarche de planification du quartier Namur-Hippodrome s'est amorcée avec, comme objectif premier, de transformer ce site en milieu de vie exemplaire, notamment en redéfinissant l'offre de mobilité dans l'ensemble du secteur.
- D'autres sites stratégiques, qui ont déjà passé l'étape de la planification intégrée, font maintenant l'objet de travaux d'aménagement visant leur transformation. C'est le cas tout particulièrement de MIL Montréal, projet phare d'aménagement durable de la Ville totalisant des investissements municipaux de 150 M\$, dont la première phase a été inaugurée. Les travaux se sont aussi accélérés dans le secteur de Griffintown, où les premières rues habitées ont été ouvertes au public.
- D'importantes artères de Montréal ont fait l'objet d'importants travaux de reconstruction et d'aménagement. C'est le cas des rues Sainte-Catherine, Saint-Hubert et Peel, du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle ainsi que celles du Quartier latin et du Quartier des gares, notamment.
- L'année 2019 a été marquée par l'adoption de Vision Zéro, une approche multipartenaire unifiant les efforts de tous pour réduire à zéro le nombre de décès et d'accidents graves sur les routes.
- Résolument orienté vers les transports actifs, le service a accéléré ses efforts avec le dévoilement du Réseau express vélo et l'inauguration de son premier tronçon dans l'axe Souigny. Bixi Montréal a, par ailleurs, poursuivi son expansion dans 6 nouveaux arrondissements, en plus d'ajouter 1 000 vélos traditionnels et une centaine de vélos à assistance électrique à sa flotte. Enfin, une première vélo-rue est aménagée dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et plus de 15 kilomètres de

### Champs d'action :

- Planification intégrée, territoire et mobilité
- Fonctionnalité des rues
- Projets urbains
- Patrimoine bâti et archéologique
- Réseau cyclable, incluant le Réseau express vélo
- Nouveaux modes de mobilité
- Projets de mobilité durable
- Réseau artériel, structures et éclairage
- Feux de circulation et centre de gestion de la mobilité urbaine
- Sécurité et aménagement

bandes de protection contre l’emportierage ont été aménagés pour améliorer la sécurité des cyclistes.

- Le Service de l’urbanisme et de la mobilité a également poursuivi son mandat de maintien et d’amélioration des rues et des structures, en plus de sécuriser plusieurs intersections et d’implanter des mesures préférentielles pour autobus sur plusieurs axes.
- Comme d’autres villes, Montréal accueille de nouveaux services de mobilité, tels que la location de trottinettes électriques, qui augmentent l’offre actuelle de transports collectifs et actifs. Pour assurer un déploiement ordonné de ces services, la Ville a adopté un règlement encadrant leur utilisation. Ce projet-pilote sera évalué, puis ajusté au terme de sa première année.
- Enfin, le service a mis sur pied la Direction des projets de mobilité durable, unité responsable de deux projets majeurs, soit la ligne rose du métro et le réaménagement de la rue Notre-Dame, menés en collaboration avec des partenaires externes.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Amorcer des travaux d’élaboration du plan d’urbanisme et de mobilité de Montréal.
- Poursuivre les projets Griffintown, MIL Montréal, place des Montréalaises et cité administrative ainsi que le démarrage du grand projet d’écoquartier Namur-Hippodrome.
- Élaborer un programme d’urbanisme transitoire et une charte montréalaise des écoquartiers.
- Développer une vision de l’urbanisme et de la mobilité pour le Vieux-Montréal.
- Poursuivre la mise en œuvre de Vision Zéro avec les partenaires et élaborer un nouveau guide de protection des piétons.
- Continuer les projets de réaménagement des rues Sainte-Catherine Ouest, Saint-Hubert et de l’échangeur Côte-des-Neiges–Remembrance, du remplacement du pont Jacques-Bizard et du déploiement du Réseau express vélo.
- Développer une approche d’aménagement recourant à des mesures évolutives pour favoriser le partage de la rue.
- Poursuivre la mise en œuvre des programmes liés au réseau cyclable et au maintien des infrastructures et des structures de la rue.
- Mener des études relatives à la ligne rose du métro et à la rue Notre-Dame.
- Acquérir 1 000 nouveaux vélos à assistance électrique et de nouvelles stations au réseau vélopartage.
- Soutenir des projets pilotes provenant de 3 catégories : secteurs de planifications visant une démarche d’écoquartiers; projets urbains (grands chantiers dans les secteurs en transformation); ensembles et bâtiments patrimoniaux.

## Qualité de vie

**Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Qualité de vie</b>							
Culture	65 827,0	67 758,6	108 252,1	67 339,5	63 256,8	62 202,4	65 833,1
Développement économique	35 168,8	58 936,0	56 364,9	61 725,8	127 878,9	84 152,9	61 775,9
Diversité et inclusion sociale	23 269,5	27 595,1	28 206,2	29 205,5	33 500,8	29 505,8	30 410,1
Environnement	144 321,8	158 986,5	120 731,1	174 877,9	143 089,2	142 681,5	151 858,5
Espace pour la vie	56 444,0	58 098,7	58 119,9	58 201,2	62 337,4	60 735,1	71 424,6
Habitation	42 662,3	32 790,4	27 998,9	40 558,0	73 670,2	90 145,6	153 297,0
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>367 693,4</b>	<b>404 165,3</b>	<b>399 673,1</b>	<b>431 907,9</b>	<b>503 733,3</b>	<b>469 423,3</b>	<b>534 599,2</b>

**Tableau 10 – Qualité de vie – PTI 2020-2022**

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Qualité de vie</b>				
Culture	71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0
Environnement	100 336,0	129 683,0	66 191,0	296 210,0
Espace pour la vie	28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0
Habitation	23 232,0	12 802,0	12 802,0	48 836,0
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>227 452,0</b>	<b>217 466,0</b>	<b>160 188,0</b>	<b>605 106,0</b>

### Notre mission

La direction générale adjointe à la qualité de vie dirige, coordonne et supervise les activités des missions dévolues à la qualité de vie des citoyens, et ce, en fonction des 4 piliers du développement durable montréalais que sont l’environnement, l’économie, le social et la culture.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Des milieux de vie dynamiques, riches, accessibles et sains sont au cœur du mandat de cette direction générale adjointe (DGA). En concevant le milieu de vie comme un tout, la DGA appuie le déploiement de cette vision vers un Montréal à échelle humaine, plus solidaire, inclusif et résilient. Avec le statut de métropole, elle veille à l’utilisation des nouveaux leviers obtenus par la Ville de Montréal pour atteindre ses cibles en habitation, en développement économique, en immigration et en culture.

La création, en 2019, du nouveau Service de l’habitation démontre toute l’importance que la Ville accorde au besoin fondamental de se loger. L’accès de tous à des habitations abordables et de qualité est un axe majeur du développement des quartiers et c’est toujours avec ce principe en tête que les stratégies en matière d’habitation sont développées et mises en œuvre. En 2019, à la suite d’un exercice de concertation avec ses partenaires en habitation et d’une consultation publique, la Ville a présenté son *Règlement pour une métropole mixte*, mis en place pour favoriser l’accès au logement. En parallèle, elle a poursuivi la mise en œuvre de sa Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021, pour laquelle elle a atteint un taux de réalisation de 50 %.

La consolidation, en 2019, des équipes vouées à la transition écologique, incluant celle de l’Espace pour la vie, au sein de la même direction générale adjointe permet la création d’un pôle d’expertise solide. Leurs principes d’action et leurs savoir-faire appuieront le virage qu’entreprend la Ville en matière de

lutte contre les changements climatiques, de réduction de l’empreinte écologique de la population et de préservation et de mise en valeur de la biodiversité.

Le Service de la diversité et de l’inclusion sociale oriente ses actions vers la lutte contre la pauvreté et la valorisation de toutes les diversités. Dans une perspective qui s’y apparente, le Service de la culture, par la créativité déployée et l’innovation démontrée, stimule le développement culturel des quartiers afin que la culture s’épanouisse sur tout le territoire et enrichisse la qualité de vie des Montréalais.

Le développement économique est le cœur battant de la ville. Avoir la capacité de se tourner vers les secteurs d’avenir et d’appuyer les PME innovantes et dynamiques est le gage d’un développement économique prospère. Conjugué aux dossiers de l’habitation, de la culture, de la diversité, de l’Espace pour la vie et de l’environnement, le Service du développement économique contribue à faire en sorte que Montréal soit en mesure d’offrir un milieu d’épanouissement pour tous.

Cette DGA s’assure également de la cohérence des interventions entre la Ville et l’Office municipal d’habitation de Montréal, les Habitations Jeanne-Mance, la Société d’habitation et de développement de Montréal, la Corporation Anjou 80, le Technoparc Montréal, le musée Pointe-à-Callière et le Conseil des arts de Montréal.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- L’année 2020 sera marquée par la mise en place du Plan climat, qui s’inscrit directement dans la vision de transition écologique 2020-2030 de la Ville de Montréal.
- La réouverture du Biodôme sera un moment fort de l’année. Elle donnera le ton alors que l’Espace pour la vie invitera la population montréalaise à agir pour la biodiversité.
- Un nouveau plan directeur quinquennal sur la gestion des matières résiduelles amorcera un virage nécessaire vers l’atteinte du zéro déchet d’ici 2030, grâce à des efforts accrus pour la réduction à la source, pour l’accélération de la valorisation des matières organiques, pour la responsabilisation des différents acteurs et pour la systématisation du recyclage.
- De nombreux efforts seront concentrés sur la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables.
- En matière d’accessibilité universelle, la Ville lancera un grand chantier qui mettra à contribution ses partenaires afin de savoir où elle en est en la matière, quelles sont les meilleures pratiques et comment l’organisation peut s’en inspirer pour accélérer l’intégration de ce principe dans les champs d’intervention municipaux.
- Le grand Rendez-vous Montréal, métropole culturelle réunira en 2020 des représentants de divers milieux afin de définir un nouveau plan d’action en matière de culture pour les prochaines années. Cet événement permettra de réaffirmer la volonté que tous ont de travailler au développement et au rayonnement de la culture dans la métropole et d’en assurer son déploiement dans tous les quartiers.
- En 2020, le Service du développement économique, en plus de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique, accélérera l’essor de l’est de Montréal. Il favorisera, avec le gouvernement du Québec, une transition économique durable et écologique de ce secteur, notamment par la réhabilitation et le réaménagement des terrains industriels.
- La Ville reconnaît le rôle essentiel que jouent les artères commerciales dans le développement de l’identité locale, en plus de répondre aux besoins des citoyens en biens et services. Un plan de transformation des sociétés de développement commercial montréalaises sera déployé pour qu’elles deviennent des actrices de premier plan dans le développement économique, culturel et social des quartiers. De plus, des solutions au phénomène des locaux vacants sur les artères commerciales seront dégagées au moyen d’une démarche de consultation.

## Culture

Budget de fonctionnement 2020 : 65,8 M\$, hausse de 3,6 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 174,1 M\$, une baisse de 29,1 M\$

Effectif : 177,3 années-personnes

### Notre mission

Le Service de la culture a pour mission de consolider, de développer et d'accroître le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle, de fournir une expertise professionnelle à la Direction générale, aux arrondissements et aux services municipaux. Il agit à titre de répondant municipal en matière de culture avec les milieux culturels, les partenaires publics, privés et le grand public.

### Notre impact et nos réalisations 2019

La créativité, l'innovation, l'inclusion et la diversité inspirent les réalisations du Service de la culture et stimulent le développement des quartiers culturels, afin que la culture puisse s'épanouir sur tout le territoire et, ainsi, enrichir la qualité de vie des Montréalais.

- Les 45 bibliothèques de Montréal accueillent plus de 8,3 millions de visiteurs, effectuent 12 millions de prêts et offrent plus de 33 000 activités d'animation et de formation ainsi que 4 millions de documents.
- Le réseau Accès culture, composé de 24 diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et visuels, répartis dans 60 lieux de diffusion, propose plus de 2 000 spectacles et expositions gratuits ou à prix modeste pour les familles et le jeune public. L'offre culturelle s'intensifie dans les parcs durant la période estivale avec le théâtre de Verdure, le Théâtre La Roulotte et les Concerts Campbell. À l'été 2019, plus de 40 expositions et activités en arts visuels et médiatiques ainsi que près de 600 spectacles ont été présentés.
- Le Bureau d'art public poursuit ses efforts afin d'enrichir la collection municipale, qui compte plus de 350 œuvres. Depuis le début de l'année 2019, 5 œuvres ont été inaugurées.
- Le Bureau du cinéma accompagne plus de 700 productions annuellement, ce qui équivaut à environ 5 000 journées de tournage. La demande est en constante progression.
- Véritable ville de festivals, Montréal accueille plus de 200 festivals et événements tout au long de l'année. Le Bureau des festivals et événements culturels en assure le déploiement sur le domaine public, en plus de soutenir financièrement plus d'une centaine d'entre eux. Plus de 7 M\$ ont été versés en aide financière à ces événements dans le cadre de différents programmes.

### Champs d'action :

- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel
- Bibliothèques de Montréal
- Réseau de diffusion culturelle
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie cinématographique et télévisuelle
- Industrie culturelle et créative
- Équipements, espaces et quartiers culturels

### Nos actions prioritaires en 2020

Le Service de la culture a la volonté d'enrichir l'expérience culturelle de la population montréalaise, et ce, non seulement au centre-ville, mais dans tous les arrondissements. Cette culture de proximité s'exprime dans les quartiers culturels, des milieux de vie où l'on trouve une concentration de services et d'activités culturelles et artistiques.

- Au printemps 2020, les milieux culturels, économiques, communautaires et les partenaires gouvernementaux se retrouveront dans le cadre d'un grand Rendez-vous Montréal métropole culturelle. Ce sera l'occasion de définir un plan d'action qui, pour les prochaines années, assurera le



développement et le rayonnement de la culture dans la métropole ainsi que sa présence dans tous les quartiers.

- En 2020, la population montréalaise pourra profiter de l'esplanade Tranquille, un nouveau lieu public qui inclura une patinoire extérieure réfrigérée se transformant l'été en une grande terrasse urbaine. Il s'agira d'un lieu privilégié pour l'accueil et la tenue d'activités citoyennes et culturelles tout comme de spectacles, au premier chef ceux des grands festivals et événements. Rappelons que l'aménagement de l'esplanade Tranquille constitue la dernière phase du grand projet du Quartier des spectacles, pôle de la Place des Arts.
- La construction de 2 nouvelles bibliothèques sera amorcée. La bibliothèque Maisonneuve, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, mettra en valeur un édifice à caractère patrimonial et préservera sa vocation civique. La bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, rendra honneur aux bandes dessinées, autant par la mise en valeur de sa collection que par sa programmation. De plus, les aires d'accueil de 6 bibliothèques seront reconfigurées pour implanter le retour libre-service et le rendre accessible à tous les usagers
- Un plan d'action des Quartiers culturels sera mis en œuvre pour favoriser la démocratisation et l'accessibilité de la culture sur l'ensemble du territoire. Le Service de la culture accompagnera des arrondissements dans l'élaboration de leur plan culturel local et la mise sur pied de projets pilotes.
- Le Service de la culture, en collaboration avec divers services centraux, élaborera un plan d'action pour développer, protéger et maintenir la présence d'ateliers d'artistes professionnels sur l'ensemble du territoire montréalais, dans les meilleures conditions possible.
- La collection d'art public accueille plusieurs nouvelles œuvres chaque année. En 2020, seront notamment inaugurées l'œuvre de Patrick Bernatchez dans le projet Outremont, celle de Nadia Myre sur l'avenue Laurier et enfin celle de Jonathan Villeneuve à Espace 67, au parc Jean-Drapeau. De plus, l'art mural se déploie dans les quartiers.
- Le service continuera de soutenir le dynamisme des festivals et événements qui ponctuent la vie culturelle montréalaise, tant au centre-ville que dans les quartiers. La tenue, en 2019, du premier « hub » de Verdun pendant le Festival international de Jazz de Montréal a connu un franc succès; celui-ci sera reconduit en 2020 et un second « hub » sera ajouté, affirmant ainsi une présence encore plus tangible dans les quartiers.
- Le Service de la culture renforcera l'encadrement écoresponsable des festivals et des événements afin de diminuer leur empreinte écologique. Les tournages verts seront aussi valorisés et promus auprès des productions audiovisuelles pour minimiser les déchets et les gaz à effets de serre résultant de ces activités.
- D'autres projets, initiatives et organismes liés à la culture bénéficieront de sommes allouées par la Ville, entre autres :
  - Le Musée des Hospitalières se voit attribuer 240 000 \$ pour ses activités de fonctionnement;
  - Plus de 380 000 \$ sont alloués au MEM en prévision de son ouverture en 2021;
  - Une enveloppe de 250 000 \$ est allouée au Centre des arts de la scène Pauline Julien pour des équipements;
  - Le 17 mai 2020, le jour de la fête de Montréal, le pont Jacques-Cartier se verra à nouveau illuminé par Moment Factory, une opération de 55 000 \$.

Par ailleurs, plus de 20 M\$ sont attribués au Conseil des arts de Montréal, dont 0,5 M\$ seront consacrés à l'aide apportée aux ateliers d'artistes en arts visuels

## Développement économique

Budget de fonctionnement : 61,8 M\$, une baisse de 22,4 M\$

Effectif : 65 années-personnes

### Notre mission

Le Service du développement économique a pour mission de faire de Montréal un chef de file dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, et ce, en collaboration avec les acteurs du milieu.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service du développement économique (SDE) soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire. L'année 2019 est marquée par la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique 2018-2022 – *Accélérer Montréal*. Plus de 70 % des actions dévoilées en avril 2018 sont entamées.

#### Champs d'action :

- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

- Le commerce est vital pour la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. Le SDE dote le réseau PME MTL de nouvelles ressources spécialisées en commerce de détail et en commercialisation des innovations, et crée un fonds de subvention en soutien aux commerces souhaitant s'adapter à de nouveaux modèles d'affaires.
- Le lancement de 2 programmes d'aide financière visant à soutenir les initiatives qui favorisent l'adoption de pratiques industrielles durables, l'un pour la réhabilitation des sols contaminés et l'autre pour les bâtiments industriels durables, contribue à la transition écologique.
- Pour stimuler l'entrepreneuriat, l'appel à projets « Accélérer l'entrepreneuriat » soutient financièrement les organismes à but non lucratif (OBNL) qui offrent des services d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises à Montréal.
- PME MTL, le réseau de soutien aux entreprises de la Ville de Montréal, vient renforcer le soutien apporté à la création et au développement d'entreprises montréalaises grâce à des services spécialisés et à des fonds offerts.
- Le SDE soutient des projets structurants en innovation sociale comme le Bâtiment 7. Ce projet offre des espaces autogérés, flexibles et abordables aux citoyens du secteur de Pointe-Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
- L'accès aux talents est une grande préoccupation du milieu des affaires. L'appel à projets « Accélérer les talents » fait émerger des projets d'attraction, de fidélisation, d'intégration en emploi et de développement de compétences de la main-d'œuvre.
- Le SDE appuie la mise en œuvre d'un complexe d'innovation et de commercialisation en sciences de la vie et en technologies de la santé par l'Institut Néomed. Celui-ci développe un écosystème d'affaires et de réseaux d'innovation afin de dynamiser le développement et la croissance des entreprises de ce secteur.
- Afin d'encourager l'internationalisation des entreprises d'ici, le SDE organise des missions économiques avec ses partenaires commerciaux, notamment à Austin, aux États-Unis, dans le cadre de l'événement South by Southwest 2019.

- La Ville met en place l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture, qui favorise l'intégration des meilleures pratiques en design et en architecture et des actions qui auront un impact positif sur le milieu de vie de la population.
- La Ville de Montréal a consacré plus de 6,7 M\$ dans ses programmes d'aides financières aux entreprises sous la bannière « Accélérer le commerce » afin de mettre en place les conditions qui favorisent la revitalisation et le dynamisme économique des artères commerciales de Montréal.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

Montréal est un vecteur d'innovation, de talents et de développement économique, entrepreneurial, international, durable et social. En ce sens, le SDE poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique, alignée sur la transition écologique, la mobilité, l'inclusion, la diversité, le commerce et l'innovation.

- Pour accélérer la transition écologique, des programmes d'incitatifs financiers et des services d'accompagnement seront déployés afin de mobiliser les entreprises dans l'atteinte des objectifs du Plan climat.
- En partenariat avec le gouvernement du Québec, 2 plans directeurs visant le développement de secteurs à vocation économique seront mis en place afin d'accélérer l'essor de l'est de Montréal.
- La Ville reconnaît le rôle essentiel que jouent les artères commerciales dans le développement de l'identité locale, en plus de répondre aux besoins des citoyens en biens et services. Un plan de transformation des sociétés de développement commercial montréalaises sera déployé pour qu'elles deviennent des actrices de premier plan dans le développement économique, culturel et social des quartiers. De plus, des solutions au phénomène des locaux vacants sur les artères commerciales seront dégagées au moyen d'une démarche de consultation.
- Montréal incarnera davantage son rôle de ville de savoir et mettra la recherche universitaire au service de l'innovation, avec le déploiement du Carrefour de la recherche urbaine de Montréal, une initiative du SDE.
- La Ville de Montréal apportera son soutien à des projets innovants pour attirer et retenir les talents et développer les compétences du futur. Les projets des 2 premières cohortes de l'appel à projets « Accélérer les talents » serviront de référence pour offrir des formations adaptées.
- Pour optimiser le soutien aux entreprises montréalaises, le SDE élargira l'offre de service de placement en emploi, notamment via le réseau PME MTL.
- La Ville de Montréal continuera de soutenir son écosystème entrepreneurial. L'appel à projets « Accélérer l'entrepreneuriat » stimulera particulièrement l'entrepreneuriat féminin ainsi que les entrepreneurs issus des communautés autochtones, de la diversité et de la jeunesse.
- Le SDE coordonnera 3 missions économiques internationales d'envergure. Grâce au nouveau parcours entrepreneurial Aplomb MTL, 20 entreprises montréalaises auront l'opportunité d'accélérer leur croissance et de conquérir des marchés internationaux.
- La Ville renforcera son statut de Ville UNESCO de design et mettra en œuvre l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture.
- Le Service du développement économique participe, par le biais d'un soutien technique et financier, à certains projets lancés dans le cadre du plan d'action pour la rue Saint-Denis afin de contribuer à la redynamisation de cette rue emblématique.
- La revitalisation des quartiers passera aussi par un soutien accru à l'écosystème culturel, notamment pour améliorer l'insonorisation des salles de spectacles alternatives.

## Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2020 : 30,4 M\$, une hausse de 0,9 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 14,5 M\$, une hausse de 2,5 M\$

Effectif : 52 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale a pour mission de mobiliser les forces de transformation sociale et d'agir pour révéler tous les visages de Montréal, une ville inclusive, engagée et diversifiée.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En 2019, les démarches de la Ville ont convaincu le ministère de la Santé et des Services sociaux d'investir 5,45 M\$ supplémentaires pour 4 ans à Montréal afin de créer le Bureau de gouvernance en itinérance dès 2020. Ce bureau agira sur 7 priorités, notamment auprès des femmes et des personnes autochtones vivant avec des dépendances.

### **Champs d'action :**

- Inclusion et cohésion sociale
- Intégration des nouveaux arrivants
- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre l'itinérance et la pauvreté
- Prévention en sécurité urbaine
- Rapprochement interculturel

Un montant de 4 M\$ a été investi dans 14 projets d'infrastructures municipales plus sécuritaires ou plus ludiques, avec une attention particulièrement portée aux besoins des clientèles risquant l'exclusion. Ainsi, des barrières à l'accès sont levées pour les enfants, les personnes âgées et celles vivant avec des limitations fonctionnelles.

Dans un esprit d'inclusion des personnes, 20 M\$ ont été répartis dans plus de 350 organismes qui offrent des services variés comme la lutte contre l'itinérance, l'intervention auprès des enfants et des familles, l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants, l'employabilité, la sécurité alimentaire, et plus encore.

Motivés par la vision d'un accès universel à des services municipaux en phase avec des besoins qui évoluent rapidement, de nouveaux efforts ont été déployés, par exemple :

- Mieux comprendre les besoins : 6 espaces de dialogue ont été créés pour écouter la voix des citoyens sur des sujets qui les touchent comme le racisme et la discrimination systémique, l'égalité des genres, les enjeux vécus par la population LGBTQ+, les personnes âgées et celles en situation d'itinérance;
- Adapter l'offre de services : le projet pilote en analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+) a donné l'impulsion à un virage majeur pour que l'ensemble des identités (sexe, classe sociale, situation de handicap, âge, origine ethnique, orientation sexuelle et identité de genre) soit considéré à chaque étape, du design des services à leur prestation. Montréal, parmi les premières villes à déployer des outils aussi raffinés, se positionne comme une référence dans le domaine;
- Démocratiser l'accès aux services : la carte d'attestation d'identité et de résidence est une action clé de la nouvelle Politique d'accès aux services municipaux sans peur. Les services sont accessibles pour les résidents du territoire, sans égard à leur statut d'immigration.

La Ville a adhéré à l'initiative « Des villes sûres et des espaces publics sûrs », de l'ONU Femmes. Une série d'actions pour prévenir les situations qui pourraient compromettre la sécurité des femmes dans l'espace public a suscité la collaboration de différentes organisations.

L'unité de débordement temporaire pour personnes en situation d'itinérance, avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et des organismes, a offert de l'hébergement d'urgence à 1 585 personnes.

### Nos actions prioritaires en 2020

Mettre en œuvre le Plan d'action en développement social 2019-2020, intitulé *Rassembler Montréal*. Celui-ci prévoit des actions porteuses, notamment un nouveau programme municipal de revitalisation de quartier et des actions de prévention en sécurité urbaine.

Un grand rendez-vous sera organisé pour élaborer le prochain plan d'action, qui comprendra tous les domaines d'interventions municipales en développement social. L'adoption de ce prochain plan d'action intégré est prévue pour 2021 et s'inscrit dans une vision qui place la diversité et l'inclusion au cœur des préoccupations de la Ville pour les prochaines années.

- Réaliser trois chantiers prioritaires :
  - Déployer plus largement l'ADS+ dans les services et les arrondissements de la Ville.
  - Concrétiser un chantier transversal en accessibilité universelle avec les acteurs du milieu.
  - Amorcer un plan directeur des infrastructures communautaires (portrait de la situation).
- Adopter la *Politique montréalaise pour l'action communautaire* et prévoir les stratégies municipales en rapprochement interculturel, en valorisation de la diversité ethnoculturelle, en intégration professionnelle des nouveaux arrivants, en diversité sexuelle et de genre, en réduction des méfaits et en lutte contre l'insécurité alimentaire.
- Gérer les investissements supplémentaires :
  - 4,8 M\$ pour les impacts de la légalisation du cannabis dans l'agglomération de Montréal.
  - 5,45 M\$ (pour quatre ans) afin de lutter contre l'itinérance.
  - 0,5 M\$ (en PTI) pour les quartiers intégrés.
  - Renouveler l'entente de soutien à la revitalisation urbaine intégrée conclue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
  - Gérer la Cité des Hospitalières durant une période de transition.
- Améliorer le soutien aux personnes :
  - Adapter l'offre de service pour soutenir davantage les femmes et les personnes trans en situation d'itinérance ainsi que les Autochtones vivant avec des dépendances.
  - Implanter des services de consommation d'alcool supervisée (wet services) avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
  - Collaborer à la mise en œuvre d'un centre de jour au square Cabot pour y accueillir les personnes d'origine autochtone en situation d'itinérance.
- Augmenter la performance en matière d'intégration des nouveaux arrivants :
  - Réaliser le sondage Écho auprès de 2 500 personnes immigrantes.
  - Déployer la stratégie Montréal inclusive (Éveiller, Engager et Outiller) avec la communauté d'affaires et le Service du développement économique de la Ville de Montréal.
  - Mettre en œuvre la Station Nouveau Départ comme lieu multiservice, avec Services Québec.

## Environnement

Budget de fonctionnement 2020 : 151,9 M\$, une hausse de 9,2 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 296,2 M\$, une baisse de 16,1 M\$

Effectif : 264,8 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie de la population de l'agglomération de Montréal. Cette mission se déploie en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le Service de l'environnement assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et d'autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développe, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

### Champs d'action :

- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

### Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service de l'environnement a réalisé des projets majeurs et innovants qui ont engendré de nouvelles pratiques et de nouvelles habitudes chez les citoyens et les entreprises, les faisant ainsi participer à la transition écologique.

- Plusieurs gestes concrets et importants, visant la récupération des matières organiques, ont été posés :
  - Les quelque 540 000 résidences de 8 logements et moins de Montréal sont maintenant desservies par une collecte sélective des matières organiques (fin du déploiement : 2019);
  - 2 contrats pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien de 2 centres de traitement des matières organiques ont été octroyés, pour un investissement total de 251,7 M\$.
- Un nouveau centre de tri des matières recyclables, à la fine pointe de la technologie et qui respecte les meilleurs standards internationaux, a été mis en service dans l'arrondissement de Lachine (48 M\$). Il permettra de servir l'ouest de l'île et de traiter 58 % du total des matières recyclables de l'agglomération de Montréal (près de 100 000 tonnes annuellement).
- Le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 est en cours de développement et fera l'objet d'une consultation publique. L'ambitieux plan vise, entre autres, à atteindre le zéro déchet d'ici 2030.
- D'autres projets visant la maîtrise du passif environnemental de l'agglomération ont été lancés :
  - La construction d'une usine de traitement des eaux souterraines, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, avec un mur-écran qui bloque l'écoulement (48,5 M\$);
  - La conception d'une usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (14,5 M\$).
- Le Service de l'environnement a été très actif pour faire respecter les normes de qualité de l'air et de l'eau :
  - 280 permis et autorisations ont été délivrés pour différentes activités et travaux;
  - Quelque 1 400 prélèvements et échantillons ont été prélevés de vérifier que les entreprises étaient conformes aux normes de rejets;

- 24 nouvelles poursuites ont été déposées en cour contre des personnes morales pour non-respect des normes environnementales applicables;
- Près de 1 500 plaintes ont été traitées;
- Dans le cadre du Règlement sur le chauffage au bois, 95 avis d’infraction ou demandes d’information complémentaire ont été donnés et 16 poursuites ont été entreprises à la suite de 141 plaintes reçues de la part de citoyens;
- Plusieurs activités d’inspection des aliments ont été menées pour assurer la salubrité des établissements réglementés, ce qui a généré environ 0,8 M\$ en revenus d’amendes :
  - Quelque 14 000 inspections ont mené à 2 700 avis d’infraction;
  - 1 150 poursuites judiciaires ont été entreprises;
  - 270 établissements ont été fermés pour danger imminent;
  - 8 permis ont été suspendus;
  - 2 200 plaintes de citoyens ont été traitées.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

Le Service de l’environnement poursuivra les efforts entrepris, de concert avec ses partenaires, afin de doter l’agglomération de Montréal des leviers essentiels qui lui permettront non seulement de protéger l’environnement, mais aussi de préserver les ressources. Les actions suivantes seront prioritaires :

- Mettre en œuvre le PDGMR 2020-25, qui priorisera la réduction à la source et l’augmentation de la récupération des matières organiques, ce qui comprendra notamment :
  - Le déploiement de la phase 1 de la collecte des matières organiques dans les résidences de 9 logements et plus ainsi que dans les écoles de Montréal;
  - La mise en œuvre d’un encadrement réglementaire qui incite à la réduction à la source des matières résiduelles avec, en priorité, la rédaction d’un projet de règlement encadrant les contenants à usage unique ainsi que la gestion des invendus de l’industrie textile et des épiceries;
  - La poursuite des efforts visant à réduire le gaspillage alimentaire des commerces;
  - La mise en œuvre de la stratégie de renouvellement des contrats de collecte afin de réévaluer la fréquence des collectes et certains outils de collecte, tout en intégrant des indicateurs de performance environnementaux dans les clauses contractuelles;
- Assurer le suivi des travaux associés aux projets des centres de compostage et de biométhanisation;
- Évaluer les besoins et planifier la construction d’autres infrastructures pour le tri des matières recyclables et le traitement des matières organiques;
- Réaliser des travaux conjoints avec la Direction régionale de santé publique pour mettre à jour des études sur la santé respiratoire dans l’est de Montréal et évaluer le nombre nécessaire de stations de mesure de la qualité de l’air;
- Réviser les règlements sur les émissions de contaminants dans l’air et sur les rejets dans l’eau;
- Démarrer l’usine de traitement du lixiviat, au Complexe environnemental de Saint-Michel, et l’usine de traitement des eaux souterraines, au Parc d’entreprises de la Pointe-Saint-Charles;
- Renouveler et bonifier l’entente sur l’inspection des aliments, conclue avec le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec.

## Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2020 : 71,4 M\$, une hausse de 10,7 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 71,5 M\$, baisse de 11,6 M\$

Effectif : 393 années-personnes

### Notre mission

Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature.

Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

### Notre impact et nos réalisations 2019

À ce jour, 75 % du milieu terrestre est « sévèrement altéré » par les activités humaines (milieu marin : 66 %). Depuis 1980, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 100 %. Jusqu'à 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, de nombreuses d'entre elles au cours des prochaines décennies<sup>3</sup>.

### Champs d'action :

- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée - sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie
- Enseignement (botanique et horticulture)

Les musées de l'Espace pour la vie jouent un rôle majeur pour la transition écologique et le changement de comportements citoyens. En 2019, selon les prévisions, ils auront accueilli près de 1 million de visiteurs (60 % de Montréalais), un nombre important considérant la fermeture temporaire du Biodôme et de l'Insectarium en raison de travaux.

L'Espace pour la vie déploie depuis 2008 un plan d'action visant à réconcilier l'humain et la nature. Ce plan met de l'avant : le fait que l'humain fait partie intégrante de la nature; la force de l'éducation et l'émerveillement spontané devant la beauté de la nature; la rigueur scientifique; l'humilité, la bienveillance et la solidarité.

En 2019, ce plan d'action s'est décliné comme suit :

- De grands projets de développement, dont l'objectif est de revoir en profondeur l'expérience de visite des musées, pour toucher davantage le visiteur :
  - Poursuite des travaux de la Migration du Biodôme, qui vise à laisser toute la place à la nature et à offrir de nouveaux points de vue sur les écosystèmes;
  - Début des travaux de la Métamorphose de l'Insectarium, une descente progressive sous terre, suivie d'une remontée en pleine nature : un lieu unique de rencontres authentiques avec les insectes;
  - Inauguration de la 1<sup>re</sup> station du Parcours des phytotechnologies (les Marais épurateurs), qui vise à faire du Jardin botanique un pôle d'expérimentation scientifique mettant en valeur la résolution de problèmes environnementaux par les plantes;

3. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*, France, 2019. [[www.ipbes.net/global-assessment-report-biodiversity-ecosystem-services](http://www.ipbes.net/global-assessment-report-biodiversity-ecosystem-services)].



- Réalisation de projets de sciences collaboratives (*Mission monarche, Fripon*, etc.) et de participation citoyenne (*Mon Jardin Espace pour la vie, Biodiversité dans mon quartier*, etc.), qui donnent aux gens le pouvoir d’agir et multiplient la diffusion du message en faveur de la biodiversité;
- Établissement d’une plus grande cohérence entre les actions et la mission, en matière de commercialisation (sélection grandissante de produits locaux et zéro déchet), qui ont permis d’augmenter les ventes de 20 % en un an;
- La tenue d’activités et d’événements grand public conjuguant sciences, arts et émotions, incluant plusieurs nouveautés : Odyssée des plantes, Fiesta monarche, etc. Fait à noter, le film *Exo*, produit par le Planétarium, a remporté de prestigieux prix internationaux;
- La tenue d’activités de nature sociétale comme la mise en place d’un 4<sup>e</sup> banc d’essai en phytoremédiation dans l’est de Montréal par les chercheurs du Jardin botanique ou la mise en place, au Planétarium, d’activités visant à lutter contre la sous-représentation des femmes en science (codage pour les filles, étude avec l’UQAM, exposition de Bettina Forget).

### Nos actions prioritaires en 2020

- Recevoir près de 2,2 millions de visiteurs à l’Espace pour la vie.
- Rouvrir le Biodôme et voir le retour des animaux. Sans aucun doute l’événement marquant de l’année, cette grande célébration populaire sera propulsée par cette phrase symbolique qui conclut la nouvelle exposition : « Entre l’humain et la nature, le choc est inévitable. »
- Positionner l’Espace pour la vie comme un acteur de changement grâce au lancement d’un « laboratoire vivant permanent » sur la nature. Ce laboratoire visera à innover et à générer de nouvelles idées pour transformer le lien entre l’humain et la nature en impliquant des gens de tous horizons (citoyens, scientifiques, Premières Nations, milieux artistiques et d’affaires, etc.). Ce laboratoire vivant s’inscrit dans la stratégie hors les murs de l’Espace pour la vie et dans sa volonté de se positionner comme un lieu de rencontre et de partage du savoir.
- Réaliser de nombreux autres projets et partenariats pour contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie, notamment par le renforcement de la concertation et des collaborations avec les sociétés amies des musées, qui comptent quelque 30 000 membres, et par une présence accrue dans les écoles montréalaises, dans les bibliothèques et les maisons de la culture.
- Poursuivre la mise en œuvre de son plan d’action *Tisser des liens avec la Terre et les peuples*. Ce plan met en valeur l’importance des connaissances des Premières Nations quant à la relation entre l’humain et la nature grâce à des activités visant à faire rayonner la culture, le savoir et l’art de ces peuples. Enfin, l’Espace pour la vie continuera d’offrir à ceux-ci un lieu où ils pourront se retrouver et exprimer leur culture, dans une perspective de guérison et de réconciliation.

## Habitation

Budget de fonctionnement 2020 : 153,3 M\$, une hausse de 63,2 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 48,8 M\$, une hausse de 16,1 M\$

Effectif : 105 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Créé il y a tout juste une année, le Service de l'habitation s'est vu confier des mandats stratégiques qui se déploient sur plusieurs années.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Une offre de logements de qualité et abordables est essentielle pour créer des milieux de vie durables et équitables. À cet égard, le Service de l'habitation met tout en œuvre afin de répondre aux besoins de la population.

La mise en œuvre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 (Stratégie 12 000 logements) est bien entamée et constitue le cœur de l'action en habitation. La barre du 50 % des cibles est maintenant atteinte. À cet effet, soulignons :

- L'accélération du développement de logements sociaux et communautaires :
  - Plus de 1 280 logements mis en chantier;
  - Un portefeuille de projets en cours de conception pour un total de 1 260 unités.
- La poursuite des investissements faits grâce à une enveloppe de 50 M\$ destinée à l'acquisition de terrains pour la réalisation de logements sociaux;
- L'aide financière apportée à des formules innovantes en habitation ou à des projets destinés aux clientèles non jointes par les programmes existants. Depuis 2018, cet axe d'intervention aura financé un total de 650 unités, dont 200 unités pour 3 projets doivent être approuvées d'ici la fin de l'année 2019;
- La révision des programmes d'aide à la rénovation pour soutenir davantage les coopératives et les organismes à but non lucratif en habitation dans la mise à niveau de leurs bâtiments;
- L'accélération du traitement des demandes faites dans le cadre du Programme d'appui à l'acquisition résidentielle.

Parallèlement à la réalisation de la Stratégie 12 000 logements, le Service de l'habitation procède à la refonte de tous les outils d'intervention de la Ville en la matière. Premier jalon de cette vaste opération, le projet de règlement pour une métropole mixte, soumis à une large consultation publique, viendra prendre le relais, en 2021, de l'actuelle Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (Stratégie d'inclusion).

La mise en œuvre du Plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logement décentes se poursuit avec une équipe de 30 personnes qui se consacre à la lutte contre l'insalubrité des logements.

### Champs d'action :

- Logement social et communautaire
- Logement abordable
- Programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile
- Lutte contre l'insalubrité des logements
- Programme d'aide à l'acquisition d'une propriété
- Soutien au développement de projets innovateurs en habitation
- Suivi du marché de l'habitation
- Conception de programmes, d'interventions et de stratégies résidentielles

L'accélération du rythme des inspections depuis 2018 se maintient. Une collaboration accrue avec les organismes communautaires œuvrant auprès des locataires contribue à une connaissance plus poussée des enjeux sur le terrain. Enfin, dans un esprit de transparence, la diffusion en données ouvertes de plusieurs jeux de données sur l'habitat et sur les interventions de la Ville se poursuit.

### Nos actions prioritaires en 2020

- Dans le cadre de la Stratégie 12 000 logements, 140 M\$ sont consentis, à même le budget de 2020, à des subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles.
- Pour accroître le rythme de livraison de projets sociaux et communautaires en habitation, le budget des programmes AccèsLogis connaît une hausse de 63 M\$ et atteint, pour 2020, 97 M\$. Rappelons que cette dépense est partagée avec la Société d'habitation du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Des investissements de plus de 10 M\$ sont faits dans le cadre de nouvelles mesures pour le logement abordable, visant des clientèles ou des formules innovantes en habitation qui ne sont pas jointes par les programmes existants.
- Le budget annuel de l'Office municipal d'habitation de Montréal est majoré de 0,7 M\$ pour lui permettre de maximiser son service de référence et d'aide aux ménages sans logis ainsi que ses interventions de soutien à la lutte contre l'insalubrité. Son budget sera donc de 1,6 M\$ en 2020.
- L'actuelle Stratégie d'inclusion est révisée comme mesure transitoire à la mise en œuvre du *Règlement pour une métropole mixte*, prévue en 2021.
- Le Service de l'habitation poursuivra l'acquisition de terrains, notamment par le biais d'un règlement sur le droit de préemption pour l'habitation.
- En appui aux arrondissements et en collaboration avec les intervenants sociocommunautaires, le service maintiendra un rythme soutenu en ce qui a trait aux inspections en matière de salubrité.
- Le service poursuivra la refonte des principaux programmes d'habitation d'ici 2021 pour les adapter aux enjeux montréalais en matière de logement.

## Service aux citoyens

**Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Service aux citoyens</b>							
Concertation des arrondissements	75 961,9	90 636,6	97 703,0	101 971,1	112 592,6	86 757,8	93 159,4
Expérience citoyenne et communications	19 702,8	23 583,9	23 380,4	23 716,7	25 156,6	24 172,0	28 700,2
Technologies de l'information	83 470,8	86 239,1	85 452,3	83 846,8	86 540,1	87 249,2	91 955,6
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>179 135,5</b>	<b>200 459,6</b>	<b>206 535,7</b>	<b>209 534,6</b>	<b>224 289,3</b>	<b>198 179,0</b>	<b>213 815,2</b>

**Tableau 12 – Service aux citoyens – PTI 2020-2022**

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Service aux citoyens</b>				
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0
Technologies de l'information	88 962,0	85 424,0	84 424,0	258 810,0
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>92 962,0</b>	<b>105 424,0</b>	<b>94 424,0</b>	<b>292 810,0</b>

### Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services aux citoyens contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins de la population. Les services qui la composent travaillent en concertation et en complémentarité avec les arrondissements afin que l'expérience citoyenne soit optimale.

### Notre impact et nos réalisations 2019

La DGA aux services aux citoyens s'est définie tout au long de l'année 2019, entre autres, en regroupant en un seul service le Centre de services 311, le Bureau de l'expérience citoyenne et le Service des communications. En mettant sur pied le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC), elle souhaite établir des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et les citoyens, en d'autres mots : créer du sens.

À ce jour, les employés de 6 arrondissements ont été regroupés au sein du Centre de services 311, ceux de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal devraient aussi l'être d'ici la fin de l'année 2019. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, cette unité a répondu à plus de 173 000 demandes d'information, 278 000 requêtes et 4 700 plaintes, et ce, par différents canaux de communication (téléphone, courriel, en ligne, application Montréal – Services aux citoyens, Twitter). Toujours en 2019, le SECC a donné suite à plus de 3 000 demandes de journalistes et répondu à plus de 2 000 demandes de production (animations, vidéos, affiches, dépliants, etc.).

En privilégiant la concertation avec les arrondissements, il est possible d'arrimer les besoins et d'harmoniser les pratiques, et ce, en tenant compte de plusieurs principes afin que les choix opérationnels se traduisent en une prestation de services efficace et à moindre coût pour les citoyens.

Outils de transformation par excellence, les technologies de l'information sont transversales et essentielles au fonctionnement de l'appareil municipal et aux échanges entre la Ville et la population. Il est donc primordial d'y consacrer d'importantes ressources humaines, techniques et financières. L'expérience citoyenne passant aussi par les outils technologiques proposés, la Ville a consacré, en 2019,

beaucoup d'énergie à la création de son nouveau portail, **montreal.ca**. Les services des Technologies de l'information ainsi que de l'Expérience citoyenne et des Communications ont tout mis en œuvre pour que cette nouvelle fenêtre sur la Ville devienne l'outil de référence pour la population en 2020. La Ville a également déployé un nouveau service numérique consacré à la participation citoyenne avec le projet *Droit d'initiative*, qui a connu un succès immédiat.

La DGA assure également le lien municipal avec la Société du parc Jean-Drapeau. Rappelons que la Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'exploiter, d'entretenir et d'assurer l'animation du parc par des activités touristiques et récréatives.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Le regroupement des agents de communication sociale au sein du Centre de services 311 se poursuivra en 2020.
- La plateforme **montreal.ca** prendra un tournant majeur en début d'année en devenant le portail officiel de la Ville de Montréal. Son développement suivra son cours tout au long de l'année 2020.
- L'Escouade de la mobilité augmentera sa portée et renforcera ses interventions.
- L'attention portée aux animaux de compagnie se maintient. En 2020, le Service de la concertation des arrondissements, avec sa brigade canine, bonifiera son processus d'identification et de suivi des chiens à potentiel dangereux afin de prévenir les morsures et les attaques.
- Une ville efficiente passe aussi par la capacité de mettre à contribution des solutions technologiques innovantes. Par conséquent, la Ville poursuivra la modernisation de ses systèmes informatiques afin d'augmenter l'efficacité de ses activités et de faciliter l'accès des citoyens aux services qu'elle offre.
- La Ville poursuivra les efforts pour améliorer les opérations de déneigement dans le contexte des changements climatiques.
- Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'expérience citoyenne a amorcé le projet de révision de la Politique de participation publique et d'engagement citoyen de la Ville. Pour ce faire, elle a posé un diagnostic, fait un étalonnage des meilleures pratiques et lancé une consultation publique engageant la population, le milieu communautaire et le secteur privé dans une réflexion sur la participation citoyenne. Les travaux se poursuivront en 2020.

## Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2020 : 93,2 M\$, une hausse de 6,4 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 34 M\$, une hausse de 19 M\$

Effectif : 101 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service de la concertation des arrondissements conseille les services municipaux et les arrondissements et se concerta avec eux, principalement en vue d'offrir son soutien aux opérations locales de déneigement, de mobilité, de gestion animalière et de propreté, notamment en développant des outils technologiques adaptés à leurs besoins.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Parce que le citoyen est au cœur des activités municipales, le Service de la concertation des arrondissements soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent le travail de ce service.

### **Champs d'action :**

- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Coordination des arrondissements

### *Des services de déneigement équitables*

Pour uniformiser le service de déneigement sur le territoire malgré les réalités locales, le Service de la concertation des arrondissements établit une politique de déneigement, gère les contrats d'équipement et de services de déneigement, décide du moment de charger la neige et assure le suivi de l'élimination de la neige.

- Les conditions hivernales atypiques de l'hiver 2019 ont mené à une augmentation importante de l'épandage et à l'utilisation de nouveaux équipements de déglacage pour sécuriser les déplacements des citoyens.
- Des précipitations de 204 cm de neige ont nécessité 6 opérations complètes de chargement et 1 opération partielle.
- En prévision de l'hiver 2020, un comité d'amélioration des pratiques de déneigement a été formé et la politique de déneigement a été revue, notamment pour rendre possibles plus d'opérations localisées de chargement de la neige.

### *Une escouade pour améliorer la mobilité*

Pour agir sur la qualité de vie des citoyens, l'environnement et la vitalité économique, l'Escouade mobilité, composée de 11 personnes, a mené 8 000 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements dans 6 arrondissements.

### *Des lieux plus propres*

Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, l'implantation de diverses initiatives aide les administrations locales et les communautés.

- En 2019, les brigades de propreté sont dans tous les arrondissements : elles nettoient les rues très achalandées et favorisent l'embauche de membres de la communauté autochtone ou de personnes ayant des limitations physiques ou intellectuelles.

- Cette année, le nombre de cendriers publics sur les artères populaires est passé à 800 : ils permettent de collecter et envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots et, ainsi, de réduire l’empreinte écologique de ces déchets toxiques.
- Cinq cents (500) modules d’affichage libre permettent aux citoyens et aux organismes de communiquer aisément : ces babillards favorisent la préservation d’un environnement visuellement propre.
- Un soutien matériel et communicationnel a été offert à près de 800 citoyens et organismes qui ont organisé des corvées de propreté.

#### *Une cohabitation sécuritaire des citoyens et des animaux*

La responsabilisation des propriétaires d’animaux, l’éducation de la population et la prévention des morsures sont au cœur des services de gestion animalière. Le traitement des plaintes est facilité; la démarche pour obtenir un permis, simplifiée grâce à la demande en ligne. Des activités de sensibilisation sont aussi réalisées.

#### *Le développement et l’exploitation de systèmes informatiques adaptés*

En collaboration avec le Service des technologies de l’information, des outils technologiques utilisés par les arrondissements ont été améliorés. De nombreux permis sont maintenant disponibles en ligne pour les citoyens et le personnel a été formé pour répondre à la demande.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Élaborer des stratégies d’élimination de la neige et poursuivre les investissements pour maintenir et augmenter la capacité actuelle, malgré la fermeture de certains sites (liée aux chantiers).
- Appuyer les programmes locaux pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite en période hivernale.
- Bonifier la flotte d’équipements pour l’épandage d’abrasifs sur les trottoirs.
- Accroître la concertation entre la Ville et la Société de transport de Montréal pour améliorer le déneigement près des stations de métro.
- Faciliter les déplacements des piétons par l’assurance qualité du déneigement des trottoirs près des chantiers de construction et par les interventions auprès des citoyens ou des entrepreneurs en déneigement qui obstruent les trottoirs ou le domaine public avec la neige.
- Développer des partenariats liés à la gestion animalière, notamment pour la mise sur pied d’un refuge animalier.
- Planifier l’entretien des murales déjà réalisées grâce au programme de la Ville.
- Bonifier le programme des brigades de propreté, notamment pour faciliter l’embauche de personnes éloignées du marché de l’emploi.
- Améliorer le réseau des cendriers urbains.

## Expérience citoyenne et communications

Budget de fonctionnement 2020 : 28,7 M\$, une hausse de 4,5 M\$

Effectif : 246,7 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attirante et accueillante.

### **Champs d'action :**

- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

L'année 2019 marque l'an 1 du Service de l'expérience citoyenne et des communications. Réunissant maintenant les équipes de communication, d'expérience citoyenne et du Centre de services 311, ce service s'est doté d'un positionnement stratégique porteur.

La Ville est en interaction constante avec les citoyens en leur offrant une panoplie de services inscrits dans leur quotidien. Ainsi, par le biais de ses campagnes de communication, de ses messages diffusés sur les médias sociaux, des milliers de consultations quotidiennes faites sur ses différentes plateformes Web ainsi que des nombreux appels et courriels reçus par son Centre de services 311, c'est avec fierté que le service contribue à porter sa voix auprès de centaines de milliers de Montréalais chaque année. En y ajoutant les 3 000 demandes médiatiques traitées annuellement, le lien établi avec la population par ses équipes est bien réel.

En 2019, le Service de l'expérience citoyenne et des communications a mené une vingtaine de campagnes de communication majeures, dont quatre en matière de mobilité sécuritaire dans le cadre de l'approche Vision Zéro. Il a également apporté un soutien en communication et en logistique pour la tenue et la promotion de plus de 20 consultations publiques et séances d'information. Il a contribué, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, au développement de la nouvelle plateforme Web de la Ville, **montreal.ca**. Notons que de nouveaux services en ligne ont été intégrés au portail, notamment le permis animalier, le droit d'initiative et certains permis d'occupation du domaine public.

Conscient que les artères en chantier sont une source de préoccupations pour les commerçants et les utilisateurs du réseau urbain, le service déploie au quotidien plusieurs actions visant à les tenir informés de la nature et de l'avancée des travaux. À cet effet, plus de 900 000 avis de travaux concernant 400 chantiers ont été diffusés. Un plan d'action, incluant une programmation spéciale d'activités, a aussi été développé et mis en œuvre pour la rue Sainte-Catherine. De la promotion liée au Programme d'aide financière aux commerces affectés par des travaux majeurs a également été faite auprès de la communauté d'affaires, notamment pour les rues Sainte-Catherine et Saint-Hubert

Le contact privilégié qu'a le personnel du Centre de services 311 avec la population permet de répondre à une multitude de questions et représente pour la Ville une importante source de rétroaction pour constamment bonifier et optimiser ses services. En 2019, le Centre de services 311 a poursuivi le regroupement des appels et des courriels de 3 arrondissements, portant leur nombre à 6, et a intégré les activités liées à Info-Travaux. Notons qu'au 30 septembre 2019, une augmentation de plus de 11 % a été enregistrée en ce qui concerne le nombre d'appels reçus, en comparaison avec 2018. Lors des



inondations printanières, toutes les équipes du service étaient à pied d'œuvre afin de maintenir un lien constant avec la population. Le Centre de services 311 a répondu à plus de 1 500 appels dans le cadre de cette situation d'urgence, en étroite collaboration avec les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'expérience citoyenne a amorcé le projet de révision de la Politique de participation publique et d'engagement citoyen de la Ville. Pour ce faire, elle a posé un diagnostic, fait un étalonnage des meilleures pratiques et lancé une consultation publique engageant la population, le milieu communautaire et le secteur privé dans une réflexion sur la participation citoyenne. Les travaux se poursuivront en 2020.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Maintenir les efforts déployés dans le but de maximiser la présence numérique de la Ville avec, entre autres, **montreal.ca**, qui deviendra sa vitrine virtuelle principale et son outil de communication citoyenne par excellence.
- Le Centre de services 311 est la porte d'entrée d'un nombre important de Montréalaises et de Montréalais désirant s'adresser à leur ville, et à ce titre, un service efficace et de qualité se doit d'être offert. Par conséquent, la Ville de Montréal créera 30 nouveaux postes pour bonifier ce service de première ligne et améliorer le temps de réponse.
- Mettre à profit l'expertise de ses équipes dans le déploiement de la vision 2030 de la Ville de Montréal, notamment en contribuant à l'organisation d'un événement sur la transition écologique réunissant les gouvernements et la société civile.
- Amorcer des travaux pour le développement de services ayant un impact important sur la population montréalaise, notamment la création d'une carte citoyenne.

## Technologies de l'information

Budget de fonctionnement 2020 : 92 M\$, une hausse de 4,7 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 258,8 M\$, une baisse de 1,1 M\$

Effectif : 725,8 années-personnes

### Notre mission

La mission du Service des technologies de l'information est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville de Montréal pour appuyer les projets de transformation de l'organisation et améliorer les services aux citoyens.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Les technologies de l'information sont un vecteur stratégique pour l'amélioration du service aux citoyens, notamment par la modernisation des systèmes, l'automatisation des processus, l'innovation des méthodes et une meilleure capacité de gestion de l'information et des données. La proximité du Service des technologies de l'information avec les différents services municipaux est essentielle pour s'assurer que les outils technologiques sont plus près des citoyens et assurer une cohérence technologique dans l'ensemble de la Ville de Montréal.

- Développement de solutions en ligne pour l'obtention de permis animaliers, d'occupation temporaire du domaine public, de rénovations extérieures, d'abattage d'arbres, d'installation de piscines, etc.
- Développement de services en ligne pour des demandes de consultation publique, l'obtention de billets pour les musées de l'Espace pour la vie et l'inscription à des activités de loisirs.
- Mise en place de 2 kiosques informatiques à la cour municipale pour permettre aux citoyens de consulter l'horaire des salles d'audience.
- Implantation d'un nouveau système de recettes diverses et encaissements, qui permet l'optimisation et la normalisation des processus, l'accès en temps réel aux renseignements financiers de qualité et la réduction des coûts, du temps et de l'empreinte écologique reliés à l'utilisation du papier.
- Création d'un algorithme en intelligence artificielle pour la prédiction des risques d'incendie, permettant aux inspecteurs du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de planifier leurs activités de prévention en ciblant les zones à plus haut risque. Ce nouvel outil permet aux gestionnaires d'optimiser l'utilisation des ressources, tant humaines que matérielles.
- Mise à niveau des équipements utilisés pour capter les séances du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des commissions permanentes pour améliorer l'expérience de webdiffusion auprès des citoyens.
- Déploiement du WiFi municipal, contribuant à l'amélioration de la mobilité, de l'efficacité et des activités des employés de la Ville, y compris ceux de la sécurité publique.
- Poursuite de la consolidation des centres de données de la Ville, de la mise à niveau des systèmes de sauvegarde et de la mise en place d'automatismes visant à améliorer la sécurité et la résilience des infrastructures TI.

### Champs d'action :

- Mise en œuvre et gestion des infrastructures de la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et services de la Ville
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Planification et évolution des technologies
- Mise en œuvre des outils et des pratiques municipales de sécurité
- Veille et intégration des technologies dans les processus et les services de la Ville

- Mise en place d'un système de vidéoconférence pour la comparution des détenus afin d'éviter que ceux-ci se déplacent à la cour municipale.

**Nos actions prioritaires en 2020**

- Bonifier l'offre de services numériques par de nouveaux permis en ligne, requêtes 311 et prises de rendez-vous en ligne, et permettre un meilleur accès aux différents services offerts par la Ville. Le site officiel de la Ville, **montreal.ca**, contiendra plus de contenu pertinent et accessible. Dès la réouverture du Biodôme, de l'Espace pour la vie, l'expérience client sera améliorée par une application mobile expérientielle et des bornes d'achat interactives.
- Commencer la mise en place d'un système téléphonique des centres d'urgence compatible avec la prochaine génération du 911, pour améliorer l'accessibilité et la qualité du service aux citoyens.
- Poursuivre le virage numérique de la cour municipale pour répondre aux attentes des différents intervenants et fournir une meilleure prestation de services aux citoyens.
- Déployer l'algorithme de prédiction des risques d'incendie au nouveau tableau de bord du SIM, pour offrir une vue d'ensemble et améliorer les activités au bénéfice des citoyens.
- Mettre en place un laboratoire urbain de cinquième génération (5G) et poursuivre les initiatives visant à déterminer le meilleur modèle d'affaires que la Ville de Montréal doit adopter pour accélérer le déploiement de la technologie 5G sans fil. Élaborer une politique d'encadrement et le modèle de gouvernance requis pour le déploiement 5G.

## Arrondissements

**Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Arrondissements</b>							
Ahuntsic-Cartierville	50 776,9	51 090,5	54 014,9	55 683,6	61 340,9	56 500,7	57 223,2
Anjou	23 585,4	23 900,7	25 759,4	25 823,6	27 607,2	27 122,9	27 603,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	59 164,5	60 116,5	64 413,8	65 522,6	69 770,8	66 839,0	68 171,0
Lachine	26 613,3	28 140,4	29 394,1	28 918,8	30 657,8	30 665,6	31 588,3
LaSalle	33 905,7	34 643,0	36 145,2	36 226,0	37 748,9	39 380,6	40 504,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 484,2	9 638,4	10 113,6	10 574,8	10 614,2	10 121,5	10 788,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	53 633,9	57 125,4	62 201,4	62 123,7	66 617,4	63 827,2	66 013,5
Montréal-Nord	35 732,2	36 567,9	37 807,2	38 827,6	42 528,9	41 347,5	42 883,5
Outremont	14 029,2	13 890,7	14 851,6	15 175,9	14 147,7	14 155,6	14 931,9
Pierrefonds-Roxboro	29 184,0	29 664,7	30 795,5	32 858,5	36 430,0	31 503,9	32 237,6
Plateau-Mont-Royal	50 343,5	52 159,9	54 477,2	54 078,2	56 336,5	54 421,5	54 868,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	47 100,2	49 032,4	55 378,7	55 024,9	63 013,7	58 864,8	60 241,8
Rosemont–La Petite-Patrie	52 018,0	55 164,9	61 610,8	60 741,1	63 143,4	60 018,2	60 939,7
Saint-Laurent	61 702,8	61 638,4	68 280,7	66 191,0	76 826,7	70 990,7	72 424,6
Saint-Léonard	33 047,2	32 083,9	34 312,1	35 432,0	36 713,8	35 685,7	36 625,5
Sud-Ouest	48 677,7	53 086,9	54 635,9	54 538,6	56 304,1	54 245,4	55 605,3
Verdun	33 797,2	36 524,3	34 025,1	36 121,5	36 913,5	35 899,0	36 635,1
Ville-Marie	81 570,4	81 983,4	87 317,6	91 358,4	99 040,7	93 052,8	95 950,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	53 753,7	55 545,7	59 294,3	60 533,8	62 450,6	58 130,2	59 456,1
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>798 120,0</b>	<b>821 998,0</b>	<b>874 829,1</b>	<b>885 754,6</b>	<b>948 206,8</b>	<b>902 772,8</b>	<b>924 691,6</b>

**Tableau 14 – Arrondissements – PTI 2020-2022**

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Arrondissements</b>				
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0
Montréal-Nord	7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0
Saint-Laurent	12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0
Sud-Ouest	7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>147 186,0</b>	<b>131 425,0</b>	<b>130 015,0</b>	<b>408 626,0</b>

## Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Population : 137 259 habitants

Superficie : 24,2 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 588 100 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 262 300 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 57,2 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 21,3 M\$

Effectif : 425,2 années-personnes



### Profil

La population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d'une superficie de 24,2 kilomètres carrés et se classe au 5<sup>e</sup> rang des 19 arrondissements pour sa taille. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans (17 %) y est plus élevée que dans l'ensemble de la ville de Montréal et la concentration de personnes âgées de 65 ans et plus (19 %) y est particulièrement importante. De 2011 à 2016, la croissance du nombre de familles avec enfants a été de 6,9 %. La population de l'arrondissement est composée à 40 % d'immigrants, sa moyenne d'âge est de 41,6 ans et 52 % sont de sexe féminin. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires.

### Vision : un arrondissement durable et résilient

Dans le cadre de son Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l'administration locale s'engage à travailler avec ses partenaires à faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser l'environnement naturel exceptionnel et pour diminuer la consommation de ressources et l'empreinte environnementale sur le territoire. Les cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sont revues pour contribuer à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte contre les changements climatiques;
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires et les habitations répondent aux besoins de la population. Les commerces de proximité et les institutions offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison;
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Les rues, les ruelles, les parcs et les espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Plusieurs projets du Plan stratégique 2018-2021 ont été réalisés ou entrepris en 2019. Ces projets font partie des 8 grandes priorités de l'Arrondissement, soit la mobilité (1), l'habitation (2), l'environnement et la transition écologique (3), le développement économique (4), les services municipaux (5), le développement social, la culture et le patrimoine (6), les sports, les loisirs et les parcs (7) ainsi que la démocratie et la participation publique (8). Voici quelques-unes de ces réalisations :

- Adoption du Plan local de déplacement.
- Mise en place d'un premier budget participatif.
- Implantation de 3 pôles de mobilité.
- Lancement de la planification du site Louvain Est.
- Adoption et début de la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement durable et d'un plan de transition écologique 2019-2021.

- Appui de nouveaux projets d'agriculture urbaine.
- Tenue du premier marché d'automne extérieur.
- Tenue du premier événement Cyclovia.
- Réalisation d'études sur l'aménagement d'aires « TOD » (*transit-oriented development*) dans les secteurs des gares Chabanel, Ahuntsic et Bois-Franc.
- Lancement de la collecte des résidus alimentaires dans le district de Saint-Sulpice.
- Bonification du programme des couches lavables.
- Élaboration, adoption et mise en œuvre d'un plan de propreté.
- Consultation en vue de l'implantation d'un premier projet de rue partagée sur le boulevard Gouin Est.
- Obtention de la certification Leed Or pour le pavillon d'accueil Parcours Gouin.
- Production et publication d'une carte des travaux planifiés en 2019.
- Élaboration du plan fonctionnel et technique du futur centre culturel et communautaire de Cartierville.
- Amélioration des processus de consultation et de participation publiques.
- Tenue de 2 séances itinérantes du conseil d'arrondissement dans les districts d'Ahuntsic et de Saint-Sulpice.
- Adoption et mise en œuvre d'une nouvelle réglementation sur le déneigement et l'enlèvement de la neige.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Développement de nouvelles pistes cyclables, notamment Prieur et Sauriol.
- Amélioration de la sécurité des piétons.
- Implantation de mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers.
- Installation de poubelles bimodes sur le domaine public et dans les parcs.
- Développement d'initiatives d'agriculture urbaine.
- Amélioration du contrôle de la salubrité des logements.
- Protection et amélioration de la canopée.
- Accroissement de la vitalité de toutes les rues commerciales.
- Création d'un marché public saisonnier.
- Poursuite du développement du Parcours Gouin.
- Aménagement d'un espace public – coin Christophe-Colomb et Crémazie.
- Aménagement d'un nouveau planchodrome et d'un sentier multifonctionnel, au parc Ahuntsic.
- Réaménagement de l'aire de jeux et restauration de l'étang, au parc Ahuntsic.
- Réalisation de travaux d'aménagement au parc Hirondelles (aires de pique-nique, de détente et d'activités).

## Arrondissement d'Anjou

Population : 44 800 habitants

Superficie : 13,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 426 100 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 243 800 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 27,6 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 17 M\$

Effectif : 214,2 années-personnes



### **Profil**

Stratégiquement situé au croisement de deux axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 personnes. Sa situation géographique et son offre commerciale abondante et variée, jumelées à son important parc industriel, le deuxième en importance sur l'île de Montréal et comptant plus de 600 entreprises, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 18 parcs, ses 2 bibliothèques, ses pistes cyclables, ses installations sportives et son très faible taux de criminalité, Anjou offre un milieu de vie idéal, tout particulièrement attrayant pour les familles et les aînés. Le revenu médian des ménages est de 53 873 \$ et plus de 44 % des résidents sont propriétaires. Bien que sa population soit la plus âgée de tous les arrondissements montréalais, 40 % de ses citoyens sont âgés de 35 à 64 ans. Plus de 1 résident sur 2 est issu directement ou indirectement de l'immigration.

### **Vision**

Offrir aux Angevines et aux Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés qui répondent à leurs besoins, dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attractif, avec un cadre de gestion responsable, sain et efficace de ses ressources.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

L'Arrondissement d'Anjou poursuit son objectif d'offrir aux citoyens un milieu de vie de grande qualité, paisible, vert et sécuritaire, ainsi que des services efficaces et fiables, et ce, avec la volonté de pratiquer une gestion responsable des ressources, de protéger l'environnement et d'assurer le développement social. Grâce à ses activités culturelles variées, à son offre d'activités et d'installations sportives et à sa proposition de services en matière de loisirs, il répond aux besoins des citoyens, petits et grands. De plus, chaque année, l'Arrondissement augmente son patrimoine de verdure, notamment par son plan maître de plantation d'arbres, dont l'objectif est établi à 1 000 arbres en 2019, et poursuit ses efforts d'embellissement de son territoire, comme le témoigne le projet de revitalisation de l'avenue de Chaumont. En matière de quiétude et de mieux-vivre, l'Arrondissement a adopté son plan de sécurité urbaine, en avril 2019, ainsi que son nouveau plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022, en octobre 2019. Ces deux plans contiennent plusieurs objectifs et actions dont le dénominateur commun est la bonification de la qualité de vie des Angevins. L'Arrondissement souhaite inspirer la fierté de vivre à Anjou.

En 2019, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets structurants et aménagements favorisant la qualité de vie des citoyens, l'accessibilité universelle et le maintien de son actif.

- Réalisation de la phase 1 des travaux de revitalisation de l'avenue de Chaumont.
- Dans le cadre du projet de la future maison de la culture, acquisition du terrain et du bâtiment et demande d'élaboration d'un plan d'action culturel et de conception de la phase 1 d'un plan local de déplacements.
- Réalisation de travaux de mises aux normes à l'aréna Chénier.
- Poursuite des rénovations à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la mairie.
- Réaménagement de la cour des Travaux publics, située au 7171, rue Bombardier.
- Réfection de trottoirs et de diverses rues (15 rues au complet).
- Installation d'une nouvelle clôture sur la rue Bombardier, le long de la piste cyclable.
- Conception et adoption du nouveau plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022.

Projets réalisés dans le cadre de la démarche MADA et de la Politique municipale d'accessibilité universelle :

- Réaménagement complet de la cuisine du Centre Roger-Rousseau.
- Réaménagement du parc de Verdelles, incluant les aires de jeux pour enfants.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Continuer d'offrir des services de qualité aux citoyens.
- Assurer une gestion efficiente des ressources.
- Maintenir le lien de proximité avec les citoyens.
- Réaliser la phase 2 des travaux de revitalisation de l'avenue de Chaumont.
- Utiliser les surplus de manière stratégique afin de réaliser le projet de la maison de la culture.
- Protéger les éléments de l'actif.
- Poursuivre l'embellissement des artères et des milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux.
- Poursuivre les efforts de plantation d'arbres dans le cadre du Plan maître de plantation d'arbres de l'Arrondissement, découlant directement du Plan d'action canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec.
- Collaborer avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île à l'implantation de 4 établissements scolaires.

Projets qui seront réalisés dans le cadre de la démarche MADA et/ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :

- Améliorer les accès aux 7 jardins communautaires afin de les rendre accessibles universellement.
- Remplacer l'aire de jeux pour enfants du boisé Saint-Conrad.
- Aménager un espace communautaire près du jardin communautaire, au parc de Spalding.
- Remplacer les aires de jeux pour enfants au parc Chénier.
- Aménager des stations d'exercice au parc Roger-Rousseau.
- Aménager un circuit piétonnier avec aires de repos et stations d'entraînement extérieures, au parc des Roseraies.



## Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Population : 172 118 habitants

Superficie : 21,4 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 802 700 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 400 600 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 68,2 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 20,5 M\$

Effectif : 496,7 années-personnes



### **Profil**

Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus peuplé de Montréal et l'épicentre des plus grandes institutions d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de 3 résidents sur 4 (77 %) sont issus directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement se démarque dans le paysage montréalais grâce à sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les 2 langues officielles. L'anglais et le français demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 \$.

Véritable pôle de mobilité, l'arrondissement compte une gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 33,4 km de voies cyclables. Près des trois quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

### **Vision**

Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement vise à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que tous y trouvent un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il désire favoriser le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisirs, tout en encourageant la vitalité économique et en assurant une mobilité accrue. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans des quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En raison d'un territoire peuplé, la mobilité est au cœur des actions qui animent l'Arrondissement. Dans cet esprit, plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours, notamment :

- Une consultation citoyenne sur les aménagements des parcs et espaces verts du secteur de Loyola;
- L'aménagement de saillies au pourtour de 5 écoles;
- La réfection de 10 km de chaussées, de 20 km de trottoirs et de 1 144 entrées de service en plomb;
- La participation au projet de déploiement d'une escouade mobilité sur le territoire;
- La réalisation du projet *Vélorution CDN-NDG*.

De plus, dans l'optique de diversifier ses activités artistiques, communautaires, culturelles et sportives, l'Arrondissement a mené à bien les réalisations suivantes :

- L'aménagement d'un terrain de cricket au parc Van Horne;
- La sécurisation des buts de soccer, aux parcs Loyola et Martin-Luther-King (Kent);

- La poursuite du virage numérique avec l'ouverture d'un second Fab Lab et la bonification de l'offre de service par l'achat de nouveau matériel;
- La présentation de plus de 1 300 activités culturelles et événements publics, avec la collaboration de plus de 80 organismes sans but lucratif.

Afin de soutenir le développement économique sur son territoire, l'Arrondissement a notamment :

- Lancé l'analyse de la structure commerciale de la rue Sherbrooke Ouest;
- Soutenu la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges dans ses activités de développement économique local et de maintien des emplois.

Aussi, dans le but d'offrir des quartiers accueillants et de miser sur la qualité de vie des citoyens, l'Arrondissement a :

- Réalisé un projet pilote de rue piétonne sur la rue Jean-Brillant en y installant un placotoir;
- Terminé les travaux dans le secteur du Triangle et amorcé le réaménagement du parc de la Savane;
- Réaménagé le parc à chiens du parc Notre-Dame-de-Grâce;
- Mis en place un projet d'éradication de l'herbe à poux;
- Instauré un plan de développement durable pour les années 2019 à 2022;
- Mis sur pied le premier BAM de l'avenir, alliant expérience citoyenne et salle de conseil.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

L'arrondissement est en constante évolution grâce à de grands projets tels que le développement du secteur du Triangle. En 2020, certaines réalisations sont prévues comme la poursuite du réaménagement du parc de la Savane, le début de la phase de conception pour le développement du site de l'ancien hippodrome et la revitalisation de la falaise Saint-Jacques.

De plus, plusieurs actions sont planifiées, notamment :

- La mise en œuvre du Plan d'action de développement social 2020-2024;
- Le maintien du projet d'escouade mobilité;
- Le soutien aux organismes et le développement des artères commerciales;
- L'implantation de nouvelles mesures d'apaisement près des écoles, avec le soutien financier du gouvernement du Québec;
- L'embellissement des rues locales, des artères et de nombreux parcs par la plantation de végétaux;
- La mise aux normes et le réaménagement de plusieurs édifices municipaux tels que le centre communautaire, Le Manoir Notre-Dame-de-Grâce, la bibliothèque interculturelle et la bibliothèque de Côte-des-Neiges;
- La réalisation d'un projet d'accessibilité universelle au Centre sportif de Côte-des-Neiges;
- L'installation de nouveaux jeux d'eau au parc Notre-Dame-de-Grâce et au parc Coffee;
- La revitalisation des chalets des parcs Somerled et Van Horne;
- L'aménagement de nouveaux parcs à chiens;
- La construction d'un terrain de basketball;
- L'amorce du projet de réaménagement du parc Jean-Brillant;
- L'aménagement de sentiers éclairés aux parcs Georges-Saint-Pierre et Nelson-Mandela.

## Arrondissement de Lachine

Population : 45 743 habitants

Superficie : 17,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 444 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 253 600 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 31,6 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 11 M\$

Effectif : 241,2 années-personnes



### **Profil**

Lachine a connu, au cours des dernières années, un élan de vitalité sans pareil. L'arrondissement attire de nouveaux résidents qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel, avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles, ainsi que ses institutions scolaires renommées. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Au carrefour d'autoroutes et desservi par deux gares, Lachine bénéficie d'une situation stratégique. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur de Lachine-Est, ancien quartier industriel en transformation qui pourrait accueillir à terme quelque 4 800 nouvelles familles.

### **Vision**

L'arrondissement de Lachine évolue en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales, industrielles et naturelles. Le développement du secteur de Lachine-Est sert de catalyseur pour élaborer un quartier exemplaire, de concert avec la communauté. L'Arrondissement mise sur le développement de la mobilité durable, la création de milieux améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, le verdissement ainsi que la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour tous, alliant mixité sociale et mixité fonctionnelle (commerces, emplois, services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine existant et en favorisant une diversité architecturale.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le secteur de Lachine-Est a accueilli en 2019 ses 100 premières unités d'habitation. En parallèle, la planification du développement à long terme de ce quartier est amorcée. Une consultation a été menée par l'Office de consultation publique de Montréal et une mission d'observation et d'échanges a été effectuée à Strasbourg dans le but de s'inspirer des meilleures pratiques entourant la réalisation de quartiers résilients. Sur le plan des travaux publics, des gestes concrets ont été faits pour favoriser un virage vert, comme le remplacement d'outils à essence par des outils électriques, l'utilisation d'une tondeuse à gazon électrique robotisée et l'analyse des cinq bâtiments municipaux les plus énergivores afin d'en diminuer l'empreinte écologique. Des mesures d'apaisement de la circulation autour des écoles ont été instaurées (dos d'âne). Concernant la qualité de vie, les Lachinois ont bénéficié de l'installation de mobilier urbain dans les parcs riverains et ont pu profiter d'une nouvelle programmation hivernale au parc Grovehill. Enfin, la vie démocratique se veut plus inclusive avec la mise en place du premier Conseil jeunesse de l'Arrondissement.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Planification du développement de Lachine-Est, incluant la création d'espaces publics et institutionnels.
- Mise en place d'une table de gouvernance avec le milieu pour la planification d'un quartier exemplaire en matière d'urbanisme et de transports actifs.
- Réalisation de travaux au Musée de Lachine.
- Embellissement de parcs par l'ajout de mobilier urbain.
- Réaménagement du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau.
- Réfection de la piscine du parc LaSalle.
- Mise en œuvre du plan d'action en développement social.
- Planification du futur centre communautaire et sportif.
- Réalisation d'analyses pour l'implantation d'un accès à la baignade dans le lac Saint-Louis.
- Soutien à la création d'une société de développement commercial (SDC) sur la rue Notre-Dame.
- Mise en place de mesures en matière d'environnement et de transports actifs.
- Analyse des solutions et choix des meilleures méthodes pour contrer l'érosion des berges.
- Mise en place de mesures de sécurisation des déplacements autour des parcs et des écoles.
- Planification de l'aménagement urbain de la rue Notre-Dame.
- Réalisation de travaux sur plusieurs artères et réfection de trottoirs et de stationnements.
- Rédaction d'un plan d'action culturel local et mise en place d'une table de gouvernance pour le quartier culturel.
- Continuation de l'offre d'événements et d'activités destinés aux citoyens.

## Arrondissement de LaSalle

Population : 79 883 habitants

Superficie : 16,3 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 490 000 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 290 300 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 40,5 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 17,7 M\$

Effectif : 267,8 années-personnes



### **Profil**

Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 80 000 résidents et près de 25 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. LaSalle a enregistré une croissance démographique de 3,5 % entre 2011 et 2016. Près de 60 % de sa population peut entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues en usage à domicile sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur cinq sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle est façonné par une riche vie sociale, culturelle et communautaire, la diversité de sa population et l'implication de ses citoyens.

### **Vision**

D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'arrondissement revendique le caractère compétitif, innovant et audacieux de son économie, ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

L'arrondissement structure le développement de son territoire à travers les 5 orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024 : faire de LaSalle un arrondissement mobile et innovant; devenir plus accessible et accueillant; déployer son potentiel attrayant et dynamique; créer un environnement plus vert, sain et durable; affirmer son caractère littoral. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, ses priorités en matière de maintien de l'actif et de nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer. Cela permet de bien arrimer son offre de services, ses interventions et ses réalisations aux attentes des citoyens.

Depuis le début de l'année 2019, l'Arrondissement a réalisé ou amorcé de nombreux projets au bénéfice de la population et des visiteurs :

- Inauguration de la nouvelle piscine Lacharité et de son pavillon des baigneurs;
- Transformation de l'ancienne station de pompage de la compagnie Burroughs Wellcome en halte-bonheur (un belvédère offrant un point de vue sur le fleuve et un point de repos pour piétons et cyclistes);
- Rénovation des vestiaires du complexe aquatique Michel-Leduc;

- Installation d'un réseau de 5 écrans numériques permettant de diffuser de l'information municipale et des messages d'associations et organismes reconnus;
- Déploiement d'une campagne de communication sur le vivre-ensemble et la diversité culturelle en emploi;
- Poursuite de l'ambitieux programme d'élagage cyclique sur 3 ans de tous les arbres en bordure de rue, amorcé en 2018;
- Réaménagement complet des parcs Dalmany et G.-Melatti;
- Mise aux normes de l'accessibilité universelle du chalet du parc Jeannotte;
- Réfection du revêtement synthétique du populaire jeu d'eau L'Aquaciel;
- Installation de mobilier urbain et de modules d'exercice à l'intention des aînés, au parc Parent;
- Réhabilitation du réseau d'aqueduc dans 9 sections de rue et du réseau d'égouts dans 2 sections de rue;
- Réalisation de travaux sur plus d'une cinquantaine de tronçons de rue (pavement) et de trottoirs (reconstruction);
- À la mairie d'arrondissement, remplacement de la toiture et installation d'un nouvel ascenseur afin de rendre tous les étages supérieurs accessibles universellement;
- Sécurisation du périmètre de 4 écoles primaires, par l'aménagement de nouvelles traverses piétonnes, l'installation de dos d'âne ou l'amélioration de la visibilité aux intersections;
- Réfection des sentiers piétonniers et installation de nouveau mobilier urbain au parc riverain;
- Modification de la réglementation afin de permettre de promener les chiens en laisse dans le parc riverain;
- Construction d'un 4<sup>e</sup> parc canin, au parc Mohawk;
- Plantation de 1 000 arbres sur le domaine public.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Lancement des travaux d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone.
- Réaménagement complet du parc Ménard, incluant de nouveaux plateaux sportifs.
- Élaboration d'une vision de développement pour le boulevard Newman et le futur quartier Angrignon Ouest, sur la base d'ateliers créatifs citoyens, en décembre 2019 et janvier 2020.
- Lancement des travaux de transformation de l'édifice patrimonial de l'ancien hôtel de ville de LaSalle, au 13, avenue Strathyre, pour doter l'arrondissement d'un véritable pôle culturel.
- Reconstruction de la piscine Lefebvre et rénovation du pavillon des baigneurs.
- Ajout d'une signalisation pour piétons le long du parc riverain.
- Aménagement d'une halte-bonheur au pied de la 90<sup>e</sup> Avenue, pour offrir un point de vue sur le fleuve et un point de repos pour piétons et cyclistes.
- Rénovation du chalet du stade de football Keith-Ewenson, au parc Riverside.
- Aménagement de la promenade Lionel-Boyer, entre la rue Allard et le boulevard Angrignon.
- Réalisation de travaux préparatoires pour l'aménagement d'un corridor de transports actifs, visant à améliorer la mobilité dans l'axe est-ouest.
- Réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc.
- Déploiement d'une stratégie de soutien au secteur commercial, particulièrement pour les zones marchandes de l'avenue Dollard, du boulevard Newman et de la rue Centrale.

## Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Population : 19 114 habitants

Superficie : 23,6 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 489 000 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 240 100 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 10,8 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 8,8 M\$

Effectif : 113,4 années-personnes



### **Profil**

Né de la fusion de 2 anciennes municipalités, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève se situe à l'ouest de l'île de Montréal et s'étend sur une superficie de 23,6 km<sup>2</sup>. Deux cours d'eau servant de navigation de plaisance bordent ce territoire pourvu de puissants attraits pour les résidents : cadre de vie paisible, nombreux bâtiments patrimoniaux, salle de spectacle, cégep, pistes cyclables, sans compter les vastes espaces verts, notamment l'immense parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et 3 terrains de golf.

Les enfants de 0 à 14 ans et les 25 ans et moins représentent respectivement 16 % et 29,5 % de la population de l'arrondissement. Quant aux personnes âgées de 65 ans et plus, leur pourcentage correspond à 16 % de la population. Une proportion de 72 % de la population est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais, même si le français demeure la langue la plus couramment utilisée de façon quotidienne, à la maison. Près de 1 résident sur 2 est issu de l'immigration et le revenu annuel médian des ménages est de 81 211 \$.

### **Vision**

Le projet d'obtention du statut de paysage humanisé pour le secteur ouest de L'Île-Bizard, la conservation des espaces verts et la vocation agricole du territoire sont inscrits au cœur des préoccupations de l'Arrondissement. De même, la protection des milieux boisés constitue, pour l'Arrondissement, un intérêt particulier et une grande valeur écologique en ce sens qu'elle permet de contrer les îlots de chaleur dans un contexte de changements climatiques. En outre, l'amélioration continue du service à la clientèle demeure essentielle pour toutes les directions de l'Arrondissement.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

La diversité de l'offre de services de l'Arrondissement s'aligne sur des objectifs globaux visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et un milieu de vie adapté à leurs besoins. En effet, la nouvelle salle multifonctionnelle, où se tiennent des conférences, des expositions, des animations et des spectacles divers, répond aux besoins réels des 5 135 familles établies sur le territoire. De plus, les espaces verts, les kilomètres de sentiers ainsi que les passerelles du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard sont des atouts distinctifs de l'Arrondissement quant à la bonification de son offre de services en matière de sports et de loisirs. De même, l'Arrondissement encourage les entreprises et commerces locaux qui participent activement à la vitalité socio-économique du territoire, notamment par un encadrement réglementaire assoupli, la garantie de services de voirie efficaces et une politique favorable d'attribution de contrats pour des biens et services d'une valeur de moins de 25 000 \$.

Durant l'année 2019, divers projets ont été réalisés par l'Arrondissement, notamment :

- La réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc;
- L'élaboration d'un plan d'urgence pour le pont Jacques-Bizard;
- La réfection de diverses rues;
- Le réaménagement des terrains sportifs;
- L'achat d'équipements pour les terrains sportifs;
- Le réaménagement des parcs anciens et l'asphaltage des sentiers de parcs;
- L'aménagement du parc Bellerive;
- L'aménagement d'un terrain en bordure de la rivière des Prairies, pour en faire un site riverain de Sainte-Geneviève, dans le cadre du projet *Réfection et verdissement des parcs locaux*;
- La réfection et la mise aux normes de bâtiments municipaux;
- La rénovation de bâtiments administratifs;
- Le réaménagement de l'hôtel de ville de L'Île-Bizard;
- L'installation de jeux d'eau dans 2 parcs;
- La mise en œuvre du programme de sensibilisation à l'agriculture pour les élèves des écoles primaires, dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal;
- La bonification du service de transport collectif (7 jours sur 7), avec le concours de la Société de transport de Montréal (STM);
- L'implantation de mesures d'atténuation de la circulation pour contrer la vitesse excessive.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Bonification du plan de mesures d'urgence en cas d'inondations.
- Poursuite du réaménagement de terrains sportifs.
- Achat et réparation d'équipements pour les terrains sportifs.
- Construction de digues sécuritaires, en collaboration avec le gouvernement du Québec.
- Entretien et amélioration du réseau cyclable.
- Réaménagement de parcs anciens.
- Poursuite de la réfection et de l'équipement de bâtiments administratifs.
- Réfection du point de service de Sainte-Geneviève.
- Réaménagement de l'entrepôt et de la cour de voirie (Travaux publics).
- Poursuite de la mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation et de mesures d'urgence.
- Poursuite de la réfection de trottoirs et de bordures.
- Réfection des rues les plus endommagées par les inondations printanières de 2019.
- Bonification du plan d'urgence du pont Jacques-Bizard.
- Poursuite du projet de passerelle piétonnière entre L'Île-Bizard et Sainte-Dorothée pour donner l'accès au train de banlieue et, plus tard, au Réseau express métropolitain (REM).
- Révision réglementaire relativement au dossier des inondations.
- Préparation d'un plan de revitalisation de Sainte-Geneviève.



## Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Population : 140 411 habitants  
 Superficie : 25,4 km<sup>2</sup>  
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 390 300 \$  
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 248 600 \$  
 Budget de fonctionnement 2020 : 66 M\$  
 Budget au PTI 2020-2022 : 26,7 M\$  
 Effectif : 552 années-personnes



### **Profil**

Bordant le fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier, alliant un potentiel de développement élevé et un patrimoine architectural reconnu. L'arrondissement est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits réguliers d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable d'une soixantaine de kilomètres. Le territoire est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. Le groupe des 25-34 ans représente 18 % de la population de l'arrondissement, dépassant la moyenne montréalaise. MHM comptant 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires, 32 900 familles choisissent d'y habiter, ce qui le place au 3<sup>e</sup> rang des arrondissements pour le nombre total de familles. L'âge moyen est de 41,2 ans et les ménages ont un revenu annuel médian de 48 544 \$. Le français est la langue la plus parlée à la maison (85,2 %), suivi de l'anglais, de l'espagnol et du regroupement des langues chinoises.

### **Vision**

De plus en plus de gens choisissent MHM comme milieu de vie pour ses quartiers dynamiques en pleine revitalisation, la proximité des services et la qualité de ses espaces verts. Dans les prochaines années, le verdissement sera une priorité. L'Arrondissement vise à augmenter et protéger la biodiversité par des projets de végétalisation, de plantation d'arbres et d'agriculture urbaine intensive dans les espaces publics et privés. Les enjeux de mobilité et de gestion sécuritaire des déplacements sont au premier rang des priorités.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le territoire de l'arrondissement de MHM est en pleine mutation. Le développement, porté par des valeurs d'innovation, de développement durable, de mixité sociale et d'amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble des citoyens, se poursuit et s'accélère. Qu'il s'agisse de la création de nouveaux logements (dont quelque 8 000 sont prévus au cours des 5 prochaines années), de la transformation majeure de secteurs industriels tels que ceux de l'Assomption Nord et de l'Assomption Sud-Longue-Pointe (Écoparc de la Grande Prairie) et des zones commerciales qui les bordent, l'enjeu de la mixité et de la cohabitation harmonieuse entre ces milieux est au cœur des priorités de l'Arrondissement. Afin d'orienter le développement au bénéfice de la communauté, l'Arrondissement a amorcé une démarche publique en vue d'adopter un plan directeur des parcs et espaces verts et donne suite au Plan local de déplacements par un forum réunissant tous les acteurs de la mobilité et de la sécurité des déplacements des personnes. En appui au plan, une centaine de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation ont d'ailleurs été déployées dans les quartiers. L'année 2019 a été marquée par une plus grande place accordée à la participation citoyenne en général, notamment avec le lancement de la démarche d'élaboration du plan local d'action culturelle. Le déploiement du premier budget participatif dans le secteur de Mercier-Ouest couronne l'année et se traduira par la réalisation de projets d'une valeur de

350 000 \$ en 2020. Le processus sera reconduit dans tous les quartiers. Toutes ces réalisations sont le fruit des efforts d'une équipe mobilisée, fière et engagée dans la prestation de services de qualité. L'Arrondissement a à cœur d'assurer un milieu de travail sécuritaire, sain et dynamique, qui favorise le développement des compétences et vise l'éclosion des talents. L'Arrondissement a :

- Ajouté 8 nouvelles ruelles vertes, implanté des saillies, des bacs et des jardins;
- Effectué une réfection totale ou partielle des parcs Hector-Vinet, Juliette-Huot, Sainte-Claire et de l'Ancienne-Pépinière;
- Réalisé des travaux de mise aux normes à la pataugeoire et au chalet du parc Jean-Amyot;
- Aménagé des jeux d'eau aux parcs Saint-Donat (réaménagement de l'aire de jeux) et Raymond-Préfontaine;
- Implanté une centaine de mesures d'apaisement de la circulation : 30 km/h, dos d'âne, passages piétons surélevés, parcours des écoliers et marquage;
- Ajouté près de 400 supports à vélo;
- Organisé un forum de suivi pour le Plan local de déplacements et tenu plusieurs démarches d'interaction citoyenne sur des projets d'aménagement;
- Soutenu la démarche de consultation publique de l'OCPM pour le projet de l'Assomption Sud-Longue-Pointe (Écoparc de la Grande Prairie);
- Entrepris des travaux à la bibliothèque Maisonneuve (Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques [RAC]);
- Réaménagé la bibliothèque Mercier : système électronique de gestion des prêts et retours (RFID), amélioration du système de chauffage;
- Rénové la maison de la culture Mercier : réfection de l'auditorium;
- Haussé le nombre de permis délivrés : 3000 permis/année;
- Implanté la campagne de santé, sécurité et mieux-être « Prenons soin de nous! ».

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Effectuer des investissements majeurs en verdissement : plantation d'arbres, multiplication de projets de verdissement et d'agriculture urbaine.
- Implanter des mesures d'apaisement de la circulation dans les quartiers et aux abords des écoles et sécuriser des ruelles.
- Mettre en branle un processus de numérisation des plans architecturaux afin de simplifier et d'accélérer le traitement des permis.
- Rénover les chalets des parcs Jean-Amyot, Raymond-Préfontaine et Félix-Leclerc.
- Gérer la réfection de la maison de la culture et de la bibliothèque Maisonneuve.
- Effectuer des travaux d'accessibilité au Centre Notre-Dame-des-Victoires.
- Réaliser la construction d'un nouveau roulodrome (*skatepark*).
- Poursuivre les travaux d'analyse de l'eau au parc de la Promenade-Bellerive (amélioration de l'accès au fleuve).
- Actualiser la politique de développement social.

## Arrondissement de Montréal-Nord

Population : 85 754 habitants  
 Superficie : 11,1 km<sup>2</sup>  
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 329 900 \$  
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 234 300 \$  
 Budget de fonctionnement 2020 : 42,9 M\$  
 Budget au PTI 2020-2022 : 20,4 M\$  
 Effectif : 369,7 années-personnes



### **Profil**

Guidé par ses valeurs, l'Arrondissement de Montréal-Nord a pour mission première d'offrir des services accessibles, de grande qualité, à un juste coût, et ce, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et leur milieu. Cette mission, Montréal-Nord entend la réaliser avec un personnel engagé, en impliquant les citoyens, les organismes communautaires, les institutions et les gens d'affaires dans le choix des orientations qui les concernent.

### **Vision**

Dans son plan stratégique 2016-2025 *Oser ensemble Montréal-Nord*, l'Arrondissement propose une vision audacieuse où citoyens de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, élus et personnel de l'Arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

Ce plan a notamment établi les bases d'un mode de travail collectif et collaboratif. Il a mené à l'élaboration et à l'adoption du Plan d'action collectif – Priorité Jeunesse 2017-2027 et de *Prospérer ensemble*, le plan d'action collectif de développement économique 2018-2023. Du travail est également en cours en vue d'adopter des stratégies collectives en matière d'habitation et de développement culturel.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En 2019, Montréal-Nord poursuit la mise en œuvre de son Plan d'action collectif – Priorité Jeunesse, lequel mobilise plus de 80 partenaires. Organismes communautaires, tables de concertation sectorielles, table de quartier, CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, ministères et représentants du secteur privé contribuent à la réalisation de ce plan d'action pour la jeunesse et ont mis en œuvre, à ce jour, plus de 75 projets sur les 110 prévus. Un conseil jeunesse est aussi mis sur pied.

Avec la participation de nombreux partenaires, Montréal-Nord a mis en œuvre 23 des 54 actions inscrites dans le Plan collectif de développement économique pour favoriser la prospérité du milieu. La vingtaine de membres de la Table de concertation de développement économique voit à la mise en œuvre de ce plan et s'assure de la reddition de comptes.

Le Nord-Est de l'arrondissement est un secteur très dense qui est aux prises avec des défis socio-économiques importants. Il fait présentement l'objet d'une vaste opération d'urbanisme tactique et participatif afin d'améliorer sa trame urbaine et de bonifier la qualité de vie de ses citoyens. Un plan d'aménagement est en gestation et plusieurs projets sont élaborés.

L'aménagement du Corridor vert des cinq écoles, jouxtant le secteur Nord-Est, ayant pour objectif de déminéraliser, de verdier et d'animer un secteur fréquenté par plus de 6 000 étudiants, élèves et membres du personnel enseignant, se poursuit en 2019. Une vingtaine de projets de verdissement, d'embellissement et de sécurisation des déplacements ont été réalisés en partenariat avec les commissions scolaires, les écoles, la Soverdi et de nombreux organismes du milieu.

L'Arrondissement, la Ville de Montréal et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île travaillent en partenariat à la réalisation d'un pôle aquatique à l'école secondaire Henri-Bourassa. Des travaux de réaménagement du parc et la construction d'un nouveau pavillon de parc, principalement destiné à la jeunesse, se termineront en 2020.

Dans la foulée de la lutte contre les changements climatiques, l'Arrondissement, Éconord et la Soverdi plantent plus de 2 000 arbres. L'Arrondissement procède aussi à l'achat de terrains privés pour les transformer en parcs de proximité, dont un borde la rivière des Prairies.

Des travaux sont réalisés à la bibliothèque Henri-Bourassa, en collaboration avec la Ville de Montréal. L'automatisation des retours de documents en libre-service nécessite un réaménagement des espaces, améliorant l'expérience des usagers grâce à des aires d'accueil modernes, agréables et accessibles à tous. Les systèmes de climatisation et de chauffage sont aussi mis aux normes.

Des travaux importants de réaménagement sont entrepris au parc Aimé-Léonard. Plusieurs autres parcs bénéficient d'une cure de rajeunissement. Deux scènes extérieures sont nouvellement installées et animées dans les parcs Gouin et Eusèbe-Ménard, sur le Parcours Gouin.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Production du plan d'aménagement du secteur Nord-Est, en collaboration avec le milieu, et réalisation de 3 projets : place, parc et rue.
- Poursuite des travaux du Corridor vert, notamment au parc-école Jules-Verne et dans la rue de Dijon.
- Fin de la construction du pavillon de parc et amorce du réaménagement du parc Henri-Bourassa.
- Déploiement de la phase II des travaux d'aménagement au parc Aimé-Léonard : modernisation et agrandissement du chalet; amorce de l'aménagement paysager.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan canopée et du réaménagement de parcs locaux.
- Déploiement du plan d'action culturel.
- Production d'un plan directeur d'aménagement et de développement des zones d'emploi.
- Organisation du 1<sup>er</sup> rendez-vous collectif Habitation 2020.
- Création d'un conseil des aînés.
- Mise aux normes de bâtiments administratifs.

## Arrondissement d'Outremont

Population : 25 067 habitants

Superficie : 3,9 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 595 500 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 542 500 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 14,9 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 7,7 M\$

Effectif : 116,3 années-personnes



### **Profil**

Avec sa position centrale sur l'île de Montréal et sa proximité avec le centre-ville, l'arrondissement d'Outremont est situé avantageusement dans la métropole. Le territoire outremontais se démarque notamment par un patrimoine architectural exceptionnel, grâce à ses magnifiques maisons victoriennes, sa riche canopée, sa population éclectique et ses 3 artères commerciales dynamiques, abritant des boutiques de proximité et un vaste choix de restaurants gastronomiques.

Le territoire d'Outremont est presque entièrement construit et a atteint sa pleine maturité. Le nouvel Outremont, qui inclut le campus MIL de l'Université de Montréal, offre un potentiel de développement urbain exceptionnel autour d'un projet d'envergure. L'accès facile au mont Royal, la présence de nombreux parcs et sa forêt urbaine luxuriante font d'Outremont une véritable oasis de verdure au cœur de Montréal.

La population d'Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0-14 ans de tous les arrondissements de Montréal et l'âge moyen se situait à 38,5 ans au dernier recensement. Quarante-vingts pour cent (80 %) de la population détient un diplôme d'études collégiales ou universitaires, et la majorité (69 %) maîtrise le français et l'anglais. La troisième langue la plus parlée est le yiddish.

### **Vision**

L'administration de l'arrondissement souhaite offrir aux résidents d'Outremont une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie convivial, attrayant, inclusif et sécuritaire pour tous les citoyens et visiteurs. Pour y arriver, l'Arrondissement concentre ses efforts sur les mesures de transition écologique, le développement durable, le développement social, la consolidation d'une offre de services adéquate, la modernisation de son actif – immeubles, équipements et infrastructures – ainsi que la protection et la mise en valeur de son patrimoine.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

- Établissement d'un lien cyclable nord-sud entre les deux campus de l'Université de Montréal.
- Achat et installation de supports à vélos.
- Reconstruction de l'aire de jeux, au parc John-F. Kennedy.
- Sécurisation de rues – construction de dos d'âne.
- Reconstruction de sections de trottoir, de saillies de trottoir et de traverses surélevées, principalement la traverse devant le Collège Stanislas.
- Octroi de services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour, au parc Pratt.
- Adoption du Plan de la transition écologique pour l'ensemble de l'arrondissement.

- Réalisation d'opérations de pavage.
- Rénovation du système de filtration et du bâtiment, à la piscine John-F. Kennedy.
- Réalisation de travaux de réaménagement de locaux, au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et à l'aréna d'Outremont, comprenant l'optimisation des espaces des organismes communautaires et le déménagement de l'équipe de la sécurité publique.
- Réalisation de travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment, à la Maison des jeunes d'Outremont.
- Programme de réfection routière 2019 : réfection de 11 tronçons, incluant le remplacement des entrées de service en plomb, en partenariat avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité et la Direction des réseaux d'eau.
- Achat et utilisation de tablettes électroniques pour les inspecteurs afin d'améliorer les méthodes de travail en inspectorat et d'augmenter le nombre d'inspections.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Mise à niveau des équipements et des installations du CCI : équipements de la cuisine et des salles de banquet; équipements électriques; scène et stations d'eau.
- Mise en œuvre de mesures de transition écologique et de verdissement.
- Construction de plusieurs dos d'âne pour l'apaisement de la circulation.
- Réalisation de travaux de réfection et de réaménagement, au chalet du parc Pratt et à son pourtour.
- Réalisation de travaux de réfection et de réaménagement, au chalet du parc Joyce.
- Réalisation de travaux de reconstruction des terrains de tennis en terre battue, aux parcs F.-X.-Garneau, Joyce et Saint-Viateur.
- Reconstruction de sections de trottoirs.
- Poursuite du programme de réfection routière 2019 – 4 tronçons (incluant le remplacement des entrées en plomb) : Duverger, Lajoie, du Manoir et Glendale.
- Réalisation du programme de réfection routière 2020.

## Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Population : 71 232 habitants

Superficie : 27,1 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 413 000 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 237 500 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 32,2 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 17,4 M\$

Effectif : 260,1 années-personnes



### **Profil**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte 2 quartiers : du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-Liesse. Les résidents y trouvent un milieu de vie paisible et stimulant de par l'accès à de nombreux espaces naturels, y compris 5 grands parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Ils bénéficient également de 2 piscines extérieures publiques, de 2 bibliothèques, d'un centre culturel et de 3 centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 \$ et 70 % sont propriétaires. À cet effet, le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles résidentiels. L'importance de l'immigration y est indéniable, car les deux tiers de la population en sont issus. La contribution des nouveaux arrivants a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant et aux multiples visages.

### **Vision**

Tel que l'indique son image de marque « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyens au cœur de ses préoccupations. L'Administration s'engage à toujours améliorer ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation des services aux citoyens. Pierrefonds-Roxboro offre une richesse naturelle incomparable, des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

L'Arrondissement vise à assurer un milieu de vie agréable, divertissant et enrichissant, favorisant le bien-être de tous les citoyens. Que ce soit par le développement et l'entretien des infrastructures, l'organisation d'événements ou le déploiement d'une offre de services diversifiée, bon nombre d'efforts ont été déployés en ce sens.

À cet effet, l'Arrondissement a réalisé plusieurs projets au cours de l'année 2019 :

- L'ouverture de la nouvelle bibliothèque de Pierrefonds;
- L'inauguration du nouveau bureau Accès Montréal;
- Le lancement du marché solidaire À-Ma-Baie et le retour du marché Château-Pierrefonds afin de favoriser l'accès des citoyens du quartier à des fruits et légumes frais et à juste prix;
- L'inauguration de jeux d'eau, au parc Cyril-W.-McDonald;
- L'aménagement d'un 3<sup>e</sup> terrain de soccer et football synthétique, au centre sportif George Springate;
- L'aménagement d'un passage culturel à l'arrière de la mairie et à l'avant de la bibliothèque de Pierrefonds;

- La fin de la mise aux normes de la piscine Versailles;
- L'achèvement de la revitalisation du port de plaisance;
- L'acquisition stratégique de terrains situés en bordure de la rivière des Prairies, au 4915, rue du Collège-Beaubois et au 18639, boulevard Gouin Ouest, à des fins de parcs;
- La gestion remarquable de la crue des eaux de 2019, permettant de limiter les dommages sur le territoire.

**Nos actions prioritaires en 2020**

- Réparation et mise aux normes de certains bâtiments et édifices administratifs.
- Réaménagement de nombreux parcs et terrains sportifs.
- Poursuite du Plan d'action économique de l'Arrondissement.
- Réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée et de pavage de diverses rues, avec la collaboration de la Ville centre.



## Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Population : 105 971 habitants

Superficie : 8,1 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 861 800 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 406 800 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 54,9 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 17,1 M\$

Effectif : 439,6 années-personnes



### Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable tant sur le plan du tourisme qu'en raison de la qualité de vie de ses quartiers. Son cachet unique, ses rues bordées d'arbres et de végétaux, ses escaliers typiques, ses parcs animés et ses cafés-terrasses en font un milieu de vie propice à une vie de quartier à dimension humaine. De plus, l'effervescence de ses artères commerciales, la vitalité de ses institutions et son bassin de créateurs constituent des vecteurs du développement économique local. Sa population est la plus jeune de Montréal, avec un âge moyen de 37,4 ans. Plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués à 72 % de locataires et sont formés d'une personne seule dans une proportion de 52 %. Près des trois quarts de la population occupée de 15 ans et plus utilisent les transports actifs. Enfin, 53 % des citoyens du Plateau sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada, et 69 % de la population peut entretenir une conversation en français et en anglais.

### Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inspirants et durables. Ses quartiers complets, où l'on peut vivre, travailler et se divertir, offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois, de même qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires ou tout simplement le farniente. Depuis près d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne, que ce soit par l'ajout de places publiques ou de placettes où abonde la végétation ou par l'intégration de mobilier urbain coloré et ludique.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Depuis le début de l'année, Le Plateau-Mont-Royal a poursuivi sa gestion rigoureuse et la mise en œuvre de ses priorités visant à créer des milieux de vie durables toujours plus propres, plus verts, plus beaux, plus animés et plus sécuritaires. L'Arrondissement a notamment :

- Terminé la construction d'une aire de planches à roulettes multifonctionnelle (*skatepark*), contribuant ainsi à revitaliser en partie une parcelle de terrain, sous le viaduc Van Horne;
- Entrepris la transformation de l'avenue Fairmount Est et des tronçons de la rue Saint-Dominique et de l'avenue De Gaspé qui la croisent, avec la création d'une place publique, l'aménagement de 1 258 m<sup>2</sup> de surfaces vertes, la plantation d'arbres et l'ajout de stationnements vélos;
- Apaisé la circulation et sécurisé les déplacements des piétons et cyclistes qui fréquentent le pôle jeunesse du secteur (école, CPE, aréna, parc et centre de loisirs) par la mise à sens unique de la rue Marie-Anne Est, entre Papineau et De Lorimier;
- Aménagé la rue Milton, entre Saint-Laurent et University, pour rendre le secteur plus sécuritaire pour les piétons et les cyclistes, ainsi qu'une placette publique provisoire devant le jardin Notman;

- Amorcé la reconstruction des infrastructures et le réaménagement de la rue Saint-Cuthbert pour la verdir et y apaiser la circulation véhiculaire;
- Poursuivi la création de ruelles vertes, notamment la ruelle Marquette, la plus grande superficie verdie à Montréal, et la bretelle Masson, dans Le Plateau Est;
- Entrepris la transformation de la terrasse Mercure (retrait de l'asphalte, plantation d'arbres, création de zones gazonnées, etc.) pour l'intégrer au parc Baldwin;
- Déminéralisé 5 emprises publiques excédentaires de l'est du Plateau en plantant 57 arbres;
- Terminé le réaménagement du parc Devonshire et de la place de la Roumanie;
- Instauré des rencontres d'information du voisinage pour favoriser une architecture intégrée, de qualité et durable dans les projets de construction et d'agrandissement;
- Affirmé sa volonté de protéger les quartiers résidentiels du phénomène des résidences de tourisme en augmentant les efforts de sensibilisation à la réglementation en place;
- Étendu la vignette de stationnement journalière à tout son territoire;
- Lancé un concours qui vise à favoriser l'ouverture d'entreprises dans des locaux commerciaux situés sur des rues où œuvrent des associations volontaires de commerçants;
- Lancé un plan d'action complet de relance et de revitalisation de la rue Saint-Denis, une première à Montréal;
- Lancé son tout premier plan d'action en développement social, qui guidera les actions des 2 prochaines années pour un arrondissement plus inclusif et abordable;
- Poursuivi ses programmes de soutien aux actions culturelles, Muralité et le Fonds des écoles;
- Rendu universellement accessible la bibliothèque Mordecai-Richler, bonifié ses espaces et instauré le retour en libre-service;
- Revampé le gymnase du Centre Multi-Ethnique St-Louis;
- Lancé un projet pilote pour redynamiser le chalet Laurier et le rendre plus accessible : prêt gratuit de matériel sportif et ludique et création d'un coin famille-maison de pluie;
- Soutenu les actions favorisant la cohabitation avec les clientèles itinérantes.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Terminer la mise aux normes de l'aréna Mont-Royal.
- Augmenter le nombre d'heures de bain libre des 2 piscines intérieures.
- Rénover 2 chalets de parc : Baldwin et Saint-Pierre-Claver.
- Remettre aux normes la piscine Baldwin.
- Rénover le terrain de soccer et le terrain de balle du parc Sir-Wilfrid-Laurier.
- Construire de nouvelles saillies de trottoir verdies et procéder au réaménagement géométrique de diverses rues.
- Renforcer le réseau cyclable (près de 50 km, dont plus de 20 km entretenus prioritairement durant la saison hivernale) et les mesures de sécurisation des déplacements actifs.
- Procéder à l'aménagement permanent des terrasses Roy (place publique).
- Améliorer les infrastructures de divers parcs, notamment le square Saint-Louis et les parcs Albert-Saint-Martin, de La Bolduc et Laval.
- Poursuivre la lutte contre les graffitis (plus de 13 000 m<sup>2</sup> de graffitis effacés sur le domaine privé annuellement).
- Poursuivre les actions de propreté, avec la collaboration des brigadiers à la propreté.
- Augmenter la cadence de plantation ou de remplacement d'arbres, afin de protéger et conserver le patrimoine arboricole.
- Sécuriser le corridor scolaire sur la rue Gilford.
- Acquérir des supports à vélo.

## Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Population : 110 993 habitants  
 Superficie : 42,3 km<sup>2</sup>  
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 341 500 \$  
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 189 000 \$  
 Budget de fonctionnement 2020 : 60,2 M\$  
 Budget au PTI 2020-2022 : 44,6 M\$  
 Effectif : 422,1 années-personnes



### **Profil**

Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal et ceinturé par le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles offre de nombreuses zones résidentielles et d'emploi. Le dynamisme de l'arrondissement s'appuie aussi sur la présence de plusieurs artères commerciales. La nature y est omniprésente avec plus de 125 parcs et espaces verts, comprenant notamment l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 60 % des ménages s'y trouvant sont propriétaires. Près de 1 résident sur 2 est issu directement ou indirectement de l'immigration. Le français y est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, de l'italien et de l'espagnol. Cinquante-deux pour cent (52 %) de la population est de sexe féminin et la moyenne d'âge pour les deux sexes est de 43,5 ans. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 \$.

### **Vision**

Propulsé par une richesse culturelle et patrimoniale et par des caractéristiques géographiques exceptionnelles, où la nature est à la fois verte et bleue, l'Arrondissement vise à faire du territoire une destination et une référence en matière de bien-être, de dynamisme et de qualité de vie pour être « naturellement Montréalais ». Pour y arriver, il met en valeur les richesses naturelles et les espaces urbains baignant dans la nature ainsi que les grands espaces ceinturés par le fleuve et la rivière. De plus, l'Arrondissement travaille à favoriser l'éclosion du potentiel économique des quartiers et le développement de synergies industrielles novatrices.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Grâce à la diversité de ses projets patrimoniaux, de ses activités culturelles et de ses services en matière de sports, de loisirs et de développement social, l'Arrondissement offre aux résidents un milieu de vie favorisant leur mieux-être et leur santé, et ce, dans une perspective de développement durable et social. L'aménagement de deux places publiques, de la plage de l'Est et d'un belvédère en bordure du fleuve, l'adoption du Plan d'action en saines habitudes de vie et d'un plan local de déplacement ne sont que des exemples qui illustrent le souci de répondre aux besoins et attentes des citoyens. En termes de développement du territoire, l'Arrondissement cherche à réaliser des aménagements harmonieux afin d'assurer un milieu de vie de qualité, à l'échelle humaine. Soucieux de faire de ce territoire une destination d'affaires privilégiée pour les entreprises et les entrepreneurs, l'Arrondissement favorise un développement économique innovant et durable dans ses zones d'emploi, de même qu'une mobilité durable et intégrée.

Depuis le début de l'année, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets structurants et des aménagements favorisant, entre autres, l'inclusion, les saines habitudes de vie et le développement durable. Il a :

- Planifié le projet majeur *Espace Rivière*, un futur lieu multifonctionnel intégrant notamment une bibliothèque, une maison de la culture et un centre communautaire;
- Construit un chalet des baigneurs et une piscine chauffée de dimension olympique, au parc Hans-Selye;
- Mis aux normes ou développé de nouveaux projets en accessibilité universelle : chalet et piscine extérieure Saint-Georges, parc Hans-Selye, stationnement écologique de l'aréna Rodrigue-Gilbert, pavillon Clémentine-De La Rousselière;
- Entamé ou terminé les réaménagements d'une vingtaine de parcs;
- Entrepris la réalisation de la phase 2 de la plage de l'Est;
- Entrepris un projet de phytoremédiation sur une superficie d'un hectare;
- Bonifié son offre de services en matière de sports et de loisirs en acquérant le Complexe sportif du Collège St-Jean-Vianney et en ouvrant la piscine olympique Hans-Selye;
- Construit un pavillon au parc Clémentine-De La Rousselière incluant des aménagements pour les clubs sportifs;
- Tenu plus de 1 300 activités culturelles et événements;
- Bonifié son offre de services quant à l'accès au fleuve et aménagé des sections de rues et de parcs;
- Mis en place de nombreuses activités en matière de saines habitudes de vie, découlant de la Politique en saines habitudes de vie et de son plan d'action (près de 23 000 participants);
- Mis en œuvre le Plan d'agriculture urbaine;
- Bonifié l'offre de services en matière de transports actifs et collectifs : ajout de la ligne d'autobus 81, en collaboration avec la Société de transport de Montréal, et implantation des services BIXI, Communauto et Car2go;
- Poursuivi le projet pilote de navette fluviale entre Pointe-aux-Trembles et le Vieux-Port, en collaboration avec les instances gouvernementales.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre la planification du projet majeur *Espace Rivière*.
- Poursuivre la planification de grands projets, notamment la piste multifonctionnelle le long de la friche ferroviaire.
- Poursuivre les travaux d'aménagement de la plage de l'Est.
- Accompagner les entreprises et développer le potentiel d'attraction des artères commerciales.
- Poursuivre l'embellissement des artères et des milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux.
- Réaménager de nombreux parcs, terrains sportifs et accès au fleuve.
- Revitaliser les noyaux villageois de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles.
- Mettre en œuvre le Plan d'agriculture urbaine.
- Effectuer de nombreux travaux d'amélioration en matière d'accessibilité universelle au sein des installations municipales.
- Avec la Ville centre, planifier la réfection et le réaménagement des grandes artères (boulevard Gouin, rue Notre-Dame, rue Sherbrooke, etc.) et procéder aux travaux.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec (transports collectifs et actifs, navette fluviale, décontamination des sols, etc.).

## Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Population : 144 164 habitants

Superficie : 15,9 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 610 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 336 300 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 60,9 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 26,5 M\$

Effectif : 669,6 années-personnes



### **Profil**

Situé au cœur de la métropole, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique, de proximité, riche d'un passé industriel fort et résolument tourné vers l'innovation et le développement durable. La vie de quartier y est florissante et animée, grâce à la présence d'une centaine d'espaces verts, du Jardin botanique de Montréal et du grand parc Maisonneuve. La population apprécie son vaste réseau cyclable, convivial et sécuritaire, les nombreux commerces de proximité, les multiples ruelles vertes fleuries et saillies verdies ainsi que les espaces variés d'appropriation citoyenne et de diffusion culturelle. Les ménages sont en majorité locataires (70 %) et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 \$. Plus de 57 % des travailleurs de Rosemont–La Petite-Patrie utilisent les transports en commun ou les transports actifs au quotidien. On y dénombre 18 570 familles avec enfants, un nombre ayant crû de 5,8 % de 2011 à 2016. Près de 2 résidents sur 5 sont issus directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %), suivie par l'anglais (6 %), l'espagnol et l'arabe.

### **Vision**

Humain et urbain, ancré dans la réalité d'aujourd'hui et ayant un net penchant éclectique et progressiste, l'Arrondissement vise à offrir un milieu de vie animé, sécuritaire et sain en misant sur le développement durable et une gestion transparente, efficiente et innovatrice, orientée vers les besoins des citoyens. Pour y parvenir, l'Arrondissement mise sur des programmes audacieux de participation citoyenne, de verdissement et de réappropriation de l'espace public, sur un ambitieux plan de développement du réseau cyclable et d'apaisement de la circulation, de même que sur des mesures qui favorisent l'émergence de projets d'économie circulaire et d'innovation sociale.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

La diversité de l'offre culturelle, sportive et de loisir dans l'arrondissement permet à sa population de s'épanouir au quotidien. En osant déployer des initiatives novatrices comme le nouveau programme Projets participatifs citoyens, le Défi Zéro déchet et le programme Faites comme chez vous, qui comprend notamment les aménagements de ruelles vertes, et en assurant un développement du territoire à échelle humaine, l'Arrondissement vise à encourager la réappropriation de l'espace public par les citoyens et la création de milieux de vie connectés, animés et inclusifs. L'avenue Shamrock, les Quais Masson et L'Île aux volcans sont au nombre de ces nouveaux lieux rassembleurs que les résidents sont invités à faire leurs et à investir.

Depuis le début de l'année, l'Arrondissement a réalisé de multiples interventions et concrétisé de nombreux projets d'aménagement permettant à la population de s'approprier son milieu, de réduire son impact environnemental et d'améliorer sa qualité de vie, et ce, dans une perspective d'inclusion, de développement durable et d'innovation sociale. L'Arrondissement a :

- Aménagé L'île aux volcans, une première place publique pour enfants axée sur le jeu libre;
- Proposé une deuxième phase d'aménagement transitoire des Quais Masson, dans le cadre du Programme de rues piétonnes et partagées;
- Déployé de nouveaux aménagements cyclables et de nombreuses mesures pour sécuriser le réseau existant dans le cadre de la Vision vélo, qui prévoit l'ajout de plusieurs dizaines de kilomètres de nouvelles pistes sécuritaires au cours des prochaines années;
- Procédé à l'aménagement de jardins de rue sur la rue De Saint-Vallier;
- Créé le programme Projets participatifs citoyens, qui a permis la fondation de 5 premiers milieux de vie et le déploiement de projets sur le domaine public portés par les citoyens;
- Tenu une première édition du Défi Zéro déchet, comprenant l'accompagnement de 50 foyers dans la réduction de leurs déchets et la mise en place d'initiatives de réduction à la source dans les bureaux administratifs du 5650, rue D'Iberville;
- Investi dans le déploiement d'actions supplémentaires en matière de propreté, notamment sur certaines artères commerciales et aux abords de ruelles;
- Procédé à la sécurisation de nombreuses intersections par l'ajout de signalisation et l'aménagement de saillies verdies;
- Valorisé le bois de frêne par la création de mobilier signature au centre Étienne-Desmarteau;
- Transformé la pataugeoire du parc de la Cité-Jardin en jeux d'eau universellement accessibles et à l'aspect naturel;
- Réaménagé les aires de jeu sud du parc du Père-Marquette en les axant sur le jeu libre et en utilisant des matériaux nobles;
- Procédé à la réfection de rues, incluant le remplacement de la portion municipale des entrées de service en plomb, l'ajout de mesures d'apaisement et la déminéralisation;
- Terminé l'aménagement permanent de l'avenue Shamrock et de la place du marché;
- Poursuivi le programme de ruelles vertes par la réalisation de 5 nouvelles ruelles;
- Procédé à la réfection des terrains de tennis et de l'éclairage, au parc Beaubien;
- Implanté des mesures d'apaisement de la circulation dans les ruelles.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre le réaménagement et l'expansion du réseau cyclable du territoire (Vision vélo).
- Tenir un deuxième Défi Zéro déchet : accompagnement de 50 nouveaux foyers du quartier et déploiement de mesures de réduction à la source dans les bâtiments municipaux.
- Mettre en place de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation et de sécurisation des ruelles.
- Poursuivre la déminéralisation de l'espace urbain.
- Aménager de nouvelles ruelles vertes et encourager les projets de verdissement.
- Soutenir la vitalité des artères commerciales.
- Procéder à la réalisation de rénovations majeures dans diverses installations municipales.
- Planifier la réalisation des aménagements permanents sur la rue Masson, dans le cadre du Programme de rues piétonnes et partagées.
- Encourager les initiatives d'économie circulaire.
- Favoriser l'émergence d'initiatives rassembleuses sur le domaine public avec les Projets participatifs citoyens.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan local de développement durable.
- Réaliser divers travaux de décontamination de terrains.

## Arrondissement de Saint-Laurent

Population : 102 684 habitants

Superficie : 42,8 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 640 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 312 100 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 72,4 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 32,8 M\$

Effectif : 573,7 années-personnes



### **Profil**

Ayant célébré son 125<sup>e</sup> anniversaire en 2018, Saint-Laurent est l'un des 19 arrondissements de Montréal. Sa population, de plus de 100 000 habitants, forme l'une des plus multiculturelles, puisque 81 % de ses résidents sont immigrants ou ont au moins un parent né dans un autre pays. Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'arrondissement s'étend sur 42,8 kilomètres carrés. Plus de 70 % de son territoire est consacré aux activités industrielles et commerciales. Avec 4 500 entreprises et 110 000 emplois, il représente d'ailleurs le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal. Il constitue également l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec. Enfin, grâce à ses 2 bibliothèques, à son centre des loisirs, à son nouveau complexe sportif, à son aréna ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et les loisirs.

### **Vision**

Communauté dynamique comptant un grand nombre de jeunes familles, Saint-Laurent affiche une croissance démographique exceptionnelle depuis plusieurs années, fruit des efforts de l'administration laurentienne pour offrir des services municipaux de proximité de qualité supérieure et adaptés à une population multiculturelle, tout en consolidant sa position de pôle industriel d'envergure et, parallèlement, celle de meneur en développement durable. S'appuyant sur un vaste exercice de consultation citoyenne mené en 2016, l'Arrondissement a adopté 5 plans locaux touchant les principaux secteurs de la vie municipale : développement social, développement culturel, développement durable, déplacements et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces plans et les actions qu'ils comprennent résument ainsi la vision de Saint-Laurent que l'administration laurentienne a formée, avec l'appui de la population : une communauté forte, prospère et innovante, apte à gérer sa croissance d'une façon respectueuse de son environnement et de sa biodiversité.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En janvier 2019, le conseil d'arrondissement a désigné Saint-Laurent comme un « territoire municipal durable ». Ainsi, le conseil a adopté la Politique de développement durable, invitant chaque membre de la collectivité laurentienne à contribuer au développement durable de son milieu de vie par des actions réparties en 6 grands axes : lutte contre les changements climatiques; protection et augmentation de la biodiversité; pérennité des ressources; vitalité, sécurité et résilience des quartiers; développement socioculturel; économie verte, circulaire et solidaire.

Voici d'autres actions dignes de mention, réalisées depuis le début de l'année 2019 :

- En janvier, Saint-Laurent devient la première entité municipale québécoise de plus de 100 000 habitants à franchir la dernière étape du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) et annonce avoir réduit de 21 % les émissions de GES sur son territoire depuis 1990.

- En février est lancé un important projet de rénovation de la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, avec des travaux de rénovation qui permettront aux usagers de profiter d'une toute nouvelle ambiance à la réouverture, prévue au début de 2020.
- En mars, une nouvelle campagne de sensibilisation environnementale au sujet de la collecte des matières organiques est lancée.
- En avril, le conseil de Saint-Laurent convient d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 136 893 \$, répartie entre 5 organismes pour l'année 2019, pour la réalisation de 8 projets dans le cadre du Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant.
- Toujours en avril, Saint-Laurent mène, de concert avec l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, une consultation citoyenne portant sur le secteur de la gare Bois-Franc, établi comme une aire « TOD » (*transit-oriented development*).
- En mai, à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique, Saint-Laurent dévoile les grandes lignes du plan directeur de son corridor de biodiversité lors d'une conférence de presse. Sur un horizon de plus de 20 ans, ce premier corridor de biodiversité en milieu urbain au Québec reliera les noyaux de biodiversité déjà existants à Saint-Laurent.
- En juin, Saint-Laurent a reçu la certification « Ville amie des abeilles » de l'organisme canadien Bee City Canada.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Coordination avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour l'implantation de 5 nouvelles stations du Réseau électrique métropolitain (REM) sur le territoire.
- Mise en place d'un plan d'aménagement urbain pour intégrer les stations du REM ainsi que les nouveaux projets de développement immobilier sur le territoire.
- Poursuite et bonification du plan de déneigement afin de répondre aux situations climatiques exceptionnelles et d'améliorer le service de déneigement.
- Poursuite d'actions en faveur du développement durable comme la mise en place d'un comité local sur les changements climatiques.
- Réalisation d'investissements importants dans les parcs, notamment dans l'aménagement d'installations sportives au parc Philippe-Laheurte et la mise à niveau de divers parcs.
- Lancement du projet du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse, annoncé en mai 2019.
- Rénovation de l'aréna Raymond-Bourque, amorcée en 2019 dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.
- Poursuite de la conversion de l'éclairage de certains parcs aux diodes électroluminescentes (DEL) en 2020.
- Lancement de travaux de réfection à la mairie de Saint-Laurent, comprenant le remplacement du système de chauffage au mazout par un système électrique et le recours à 45 panneaux solaires, ce qui permettra une réduction annuelle des émissions de GES correspondant à l'utilisation de 40 voitures.



## Arrondissement de Saint-Léonard

Population : 80 811 habitants

Superficie : 13,5 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 531 700 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 279 200 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 36,6 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 19 M\$

Effectif : 240 années-personnes



### **Profil**

L'arrondissement de Saint-Léonard, dans l'est de Montréal, a une situation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est sa mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, les immigrants représentent 49 % de la population, alors qu'ensemble, les jeunes de moins de 20 ans et les aînés de 65 ans et plus représentent 45 % de l'ensemble des résidents. Saint-Léonard est d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (0-14 ans) et d'aînés (65 ans et plus). Près de 92 % des Léonardois peuvent soutenir une conversation en français et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. L'italien, l'arabe et l'espagnol font également partie des principales langues en usage. La majorité des résidents de l'arrondissement sont des locataires (65 %) et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de 5 étages (71,9 %). L'arrondissement possède 9 grands parcs et de nombreux espaces verts qui font sa force et sa renommée parmi ses résidents.

### **Vision**

La vision dont s'est doté l'Arrondissement dans son plan stratégique *Saint-Léonard 2030* est un Saint-Léonard incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, résolument engagé envers la qualité de vie des citoyens, la mobilité active et collective et le développement durable. Pour atteindre cette vision d'ici 2030, l'Arrondissement travaille sur 5 grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées générées par le prolongement du métro, revitaliser les zones économiques actuelles et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Depuis toujours, l'arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de proximité de qualité aux résidents et de privilégier des investissements qui préservent et enrichissent le patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la réfection des rues et des trottoirs ainsi que pour la mise aux normes des bâtiments et des installations s'avèrent donc prioritaires. Cette volonté des élus et de l'Administration se traduit d'ailleurs très bien dans les stratégies du plan *Saint-Léonard 2030* qui visent l'optimisation de l'offre de services, l'amélioration de la sécurité des déplacements sur le territoire et la mise à niveau en continu des équipements. Durant l'année 2019, plusieurs actions ont été entreprises et réalisées en ce sens :

- La réfection de la chaussée, de trottoirs et de l'éclairage sur 16 rues ou tronçons de rues ainsi que le planage et le revêtement de 16 autres rues ou tronçons de rues;
- L'aménagement d'un nouveau parc mettant en valeur la biodiversité du site, sur les terrains des bassins de rétention du Domaine Chartier;

- Le réaménagement des espaces administratifs, incluant des travaux pour regrouper, à la mairie d'arrondissement, le bureau Accès Montréal et le bureau des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- L'aménagement d'un deuxième corso – le Corso de l'est – sur la rue Jean-Talon, entre les rues Mainville et de Fontenelle;
- Le réaménagement de l'aire de planche à roulettes, au parc Delorme;
- Le réaménagement des jeux d'eau du parc Coubertin;
- Le remplacement de la glissade de la piscine extérieure, au parc Ladauversière;
- L'installation de nouvelles stations d'exercice extérieures, au complexe sportif Saint-Léonard;
- L'inauguration de la Fabricathèque – un espace de co-création artisanale et technologique –, à la bibliothèque de l'arrondissement;
- Le déploiement de 2 bibliomobiles dans les parcs de l'arrondissement;
- L'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans le dernier secteur non desservi de l'arrondissement;
- L'adoption de la Politique locale de foresterie urbaine;
- L'adoption, d'ici la fin de l'année, du Plan d'action local de la Politique de l'enfant.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

L'Arrondissement de Saint-Léonard, avec le budget de fonctionnement et le programme triennal d'immobilisations qui sont à sa disposition, pourra continuer en 2020 à offrir des services de proximité performants, innovants et responsables afin de maintenir, pour tous, un milieu de vie de qualité, sécuritaire et attractif, inspirant un fort sentiment de fierté léonardoise. L'Arrondissement poursuivra donc cette tradition d'excellence en mettant en œuvre de nombreux projets et en lançant de nouvelles initiatives, notamment :

- La réalisation de travaux de réfection de la chaussée, de trottoirs et de l'éclairage et la réalisation de travaux de planage et de revêtement sur d'autres rues ou tronçons de rues;
- La bonification des opérations de déneigement et de déglacage;
- La bonification du programme d'élagage systématique des arbres publics;
- La réfection des terrains de tennis des parcs Ladauversière et Pie-XII et la finalisation des travaux au parc Hébert;
- La construction de nouveaux abris pour les terrains de bocce des parcs Delorme et Luigi-Pirandello;
- Le remplacement de portes, de fenêtres et de sections de la toiture des pavillons des parcs Coubertin, Delorme, Ferland, Ladauversière, Luigi-Pirandello et Pie-XII;
- La finalisation des travaux de climatisation au pavillon du parc Wilfrid-Bastien;
- L'aménagement de nouveaux sentiers au parc Wilfrid-Bastien;
- L'agrandissement du parc à chiens et des jardins communautaires de la rue Arthur-Péloquin;
- Le dépôt et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le corridor de la ligne bleue du métro situé sur le territoire;
- L'élaboration et l'adoption d'un plan directeur pour l'aménagement du pôle civique, culturel et sportif de l'arrondissement;
- La prolongation des heures d'accueil de la Fabricathèque, à la bibliothèque de l'arrondissement;
- Le déploiement de plans de mobilisation des employés pour chacune des directions et des divisions de l'Arrondissement.

## Arrondissement du Sud-Ouest

Population : 81 465 habitants

Superficie : 15,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 528 300 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 377 700 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 55,6 M\$ Budget au

PTI 2020-2022 : 19,4 M\$

Effectif : 414,4 années-personnes



### **Profil**

Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km<sup>2</sup> et comprend les quartiers de Saint-Henri, de Petite-Bourgogne, de Pointe-Saint-Charles, de Griffintown, de Côte-Saint-Paul et d'Émard. L'arrondissement du Sud-Ouest comprend au-delà de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 97 parcs et espaces verts. Il figure parmi les secteurs de Montréal offrant les meilleurs potentiels de développement. Presque la moitié de son territoire est composé d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir. Le Sud-Ouest offre des services diversifiés, notamment une maison de la culture, 4 bibliothèques, 5 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 patageoires, 7 jeux d'eau, 3 arénas et 5 patinoires extérieures. On y trouve par ailleurs le parc Angrignon et le complexe récréatif Gadbois.

On observe que 66 % de tous les logements du territoire sont occupés par des locataires, alors que 34 % des logements privés sont occupés par un propriétaire. L'importance de la population immigrante au sein de l'arrondissement est indéniable. Près de 1 résident sur 2 est issu directement ou indirectement de l'immigration. Concernant la langue d'usage, 62 % de la population est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Les langues chinoises et l'espagnol font également partie des langues en usage à domicile. Les femmes, majoritaires, comptent pour 50,5 % de la population du Sud-Ouest, comparativement à une proportion de 49,5 % d'hommes. L'âge moyen des résidents était de 38,9 ans en 2016. Les ménages de l'arrondissement ont un revenu annuel médian de 48 939 \$. Par ailleurs, 23,3 % de la population se trouve dans une situation de faible revenu.

### **Vision**

Le Sud-Ouest, longtemps associé à l'industrie manufacturière, est en transformation depuis une décennie. Celle-ci amène des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, modification des besoins d'une population en croissance. Tout cela, dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'Arrondissement du Sud-Ouest a pour mission de planifier, d'organiser et de coordonner les services de proximité. Ceux-ci doivent être de qualité, efficaces, efficients et adaptés aux besoins de tous les citoyens de l'arrondissement.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Grâce à la contribution de ses directions opérationnelles, l'Arrondissement du Sud-Ouest soutient le développement harmonieux du territoire. Il veille à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, dans un souci constant de développement durable, tout en encourageant la participation citoyenne. Des services diversifiés et accessibles à la population sont offerts, pour une expérience enrichissante en culture, en sports, en loisirs et en développement social. Enfin, des efforts sont faits pour assurer

l'entretien et la pérennité des infrastructures routières, des parcs et des espaces verts du territoire. L'objectif étant d'offrir aux citoyens du Sud-Ouest des services de qualité et un cadre de vie sécuritaire.

L'Arrondissement a poursuivi cette année ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Réalisation de 1 620 m de rues et de 4 225 m<sup>2</sup> de trottoirs et implantation de mesures d'apaisement de la circulation (dos d'âne, saillies, mail végétalisé);
- Réalisation de travaux dans les parcs de la Traite-des-Fourrures, Daisy-Peterson-Sweeney, Campbell-Ouest et Vinet, au carré d'Hibernia et dans des jeux d'eau;
- Investissement dans les équipements : piscine Sir-George-Étienne-Cartier et son pavillon des baigneurs; Pavillon des aînés;
- Réalisation de ruelles vertes (Yamaska, Liverpool, Jogues, Hurteau, Sainte-Marie, etc.);
- Conception du square Sainte-Élisabeth et d'une buvette sociale à la place du Marché;
- Mise en place des programmes Accès-Loisirs et d'acquisition d'œuvres d'art;
- Hausse du nombre d'unités desservies par la collecte alimentaire (plus de 400 immeubles);
- Mise en œuvre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) Turcot;
- Adoption du Plan directeur des parcs et espaces verts du Sud-Ouest 2019-2024;
- Tenue d'une démarche d'urbanisme collaboratif pour le secteur ouest de Griffintown;
- Réalisation de campagnes d'embellissement et de verdissement (570 plates-bandes, 98 saillies végétalisées, 120 m<sup>2</sup> de trottoirs verdis, 340 demi-lunes fleuries et 500 arbres);
- Investissement de 0,5 M\$ en argent frais dans la création de ruelles vertes;
- Prolongation des heures d'ouverture du BAM (1 soir/sem. selon l'achalandage).

Plus spécifiquement :

- Les 4 bibliothèques ont enregistré plus de 422 000 entrées (de janvier à août 2019).
- Quelque 250 000 personnes ont fréquenté les centres Gadbois et Saint-Charles et plus de 150 000 ont profité des piscines intérieures et extérieures.
- Plus de 80 000 personnes ont été jointes par les publications de l'Arrondissement.
- Plus de 10 000 spectateurs ont assisté aux 47 spectacles tenus dans l'arrondissement.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Miser sur les gains de productivité pour assurer une offre de services de qualité.
- Limiter la hausse des charges fiscales générales à l'inflation prévue (maximum de 2 %).
- Augmenter les budgets pour les activités d'entretien (parcs et déneigement).
- Augmenter les budgets de fonctionnement de plus de 125 000 \$ pour les bibliothèques.
- Rouvrir la piscine Sir-George-Étienne-Cartier.
- Investir 0,7 M\$ dans des travaux soutenant le développement de nouveaux parcs.
- Prévoir au PTI pour 2020 des investissements dans les programmes et projets suivants :
  - Infrastructures urbaines : 2,3 M\$;
  - Immeubles : 2 M\$;
  - Mise à niveau des parcs existants : 1,1 M\$;
  - Programmes divers (mobiliers urbains, petits équipements et éclairage) : 0,4 M\$.

## Arrondissement de Verdun

Population : 71 225 habitants

Superficie : 9,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 803 600 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 418 300 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 36,6 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 12,3 M\$

Effectif : 313,2 années-personnes



### **Profil**

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, Verdun couvre une superficie de 9,7 km<sup>2</sup>. Bordé par le fleuve Saint-Laurent et le canal de l'Aqueduc, Verdun se voit choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter l'arrondissement, c'est profiter à la fois de la beauté du fleuve, de ses espaces verts et de la vie urbaine de Montréal. L'omniprésence du fleuve et plusieurs kilomètres de berges luxuriantes constituent la plus grande richesse naturelle de Verdun.

Une large majorité de la population de l'arrondissement, dans une proportion de 66 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus couramment utilisée de façon quotidienne. L'anglais, l'espagnol et les langues chinoises font également partie des principales langues en usage à domicile. Par ailleurs, si près des trois quarts des habitants de l'arrondissement sont nés au Canada, c'est 1 personne sur 4 qui est originaire d'un autre pays, pour un total de 16 320 immigrants. Les ménages ont un revenu annuel médian de 55 428 \$. La population compte 52 % de personnes de sexe féminin et la moyenne d'âge pour les 2 sexes est de 39,7 ans.

### **Vision**

L'arrondissement a su se positionner avantageusement sur le plan montréalais et rayonner au-delà des frontières qui le définissent par des projets porteurs, entre autres : le Quai 5160 – maison de la culture de Verdun, l'auditorium et la plage urbaine, ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache et Bois rond, le Festival international de Jazz, le Festival de marionnettes, etc.

C'est par un milieu de vie de qualité, des quartiers conviviaux et verts, où les familles trouvent de nombreux avantages, que le Verdun d'aujourd'hui se caractérise. De plus, l'Arrondissement souhaite bâtir et préparer Verdun pour demain, c'est-à-dire contribuer à favoriser un milieu de vie défini par l'accès à des espaces naturels exceptionnels, par des services de qualité et par une grande mixité sociale et intergénérationnelle. Cette vision émane de la mise en œuvre de l'ambitieux Plan de développement stratégique 2015-2025.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

L'Arrondissement de Verdun ne cesse de redoubler ses efforts, qui visent clairement à améliorer la qualité de vie des résidents, avec une offre de services culturels diversifiés et de qualité, avec l'aménagement de nouvelles installations, d'infrastructures urbaines et de places publiques conçues dans un souci de développement durable et social.

Parmi les réalisations de l'Arrondissement de Verdun en 2019, on peut citer :

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan local de déplacements et du plan d'accessibilité universelle;
- L'ouverture de la plage urbaine de Verdun, qui offre aux Montréalais et aux Verdunois un accès unique au fleuve Saint-Laurent et à ses rives;
- L'aménagement d'une piste cyclable sur la rue de Verdun;
- La tenue d'événements d'envergure : Festival international de Jazz à Verdun, Cabane Panache et Bois rond, Festival des marionnettes;
- Le réaménagement et la modernisation des équipements de divers parcs : parc Duquette, parc Marin, parc Elgar, etc.;
- La poursuite du programme de remplacement des luminaires (éclairage à la DEL);
- La poursuite du programme d'activités physiques Verdun actif;
- L'installation de la place Wellington (an 3);
- La tenue de la cérémonie Hommage aux bénévoles;
- L'offre d'une programmation culturelle diversifiée au Quai 5160 et hors les murs : pianos publics, stationnement Éthel, etc.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement stratégique de Verdun 2015-2025 et actualiser les actions prioritaires pour les années 2020-2025.
- Poursuivre la mise en œuvre des chantiers découlant de l'analyse stratégique des activités, effectuée en 2018 dans un contexte d'optimisation.
- Mettre à niveau des installations sportives existantes et aménager de nouvelles installations sportives extérieures dans les parcs Elgar, Wilson, Poirier et Woodland.
- Mettre en œuvre le Plan local de déplacements (PLD).
- Poursuivre les travaux de rénovation et d'aménagement de l'auditorium de Verdun.
- Poursuivre la démarche pour effectuer une étude de faisabilité concernant la passerelle entre L'île-des-Sœurs et Verdun, terre ferme.
- Poursuivre des analyses pour la renaturalisation des bassins du lac Lacoursière-IDS.

## Arrondissement de Ville-Marie

Population : 92 686 habitants  
 Superficie : 16,5 km<sup>2</sup>  
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 137 500 \$  
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 491 900 \$  
 Budget de fonctionnement 2020 : 96 M\$  
 Budget au PTI 2020-2022 : 42,6 M\$  
 Effectif : 586,6 années-personnes



### **Profil**

Établi sur le site fondateur de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie concentre le cœur des activités économiques et de divertissement du Québec, et représente un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Plus d'un demi-million de personnes y transitent chaque jour pour travailler, étudier, visiter ou se divertir, mais c'est également le lieu de résidence de plus de 90 000 habitants. Le centre-ville de Montréal est d'ailleurs l'un des plus peuplés d'Amérique du Nord.

### **Vision**

L'Arrondissement de Ville-Marie a à cœur la cohabitation harmonieuse entre résidents, travailleurs, gens d'affaires, étudiants et touristes. Ainsi, il s'efforce, d'une part, de mettre en œuvre des initiatives et des pratiques à échelle humaine : verdissement, animation du domaine public, services de proximité et embellissement. D'autre part, il soutient le caractère exceptionnel du centre-ville comme pôle de destination économique, touristique et culturel par des interventions favorisant le développement commercial.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le rayonnement métropolitain dont bénéficie le centre-ville de Montréal se traduit par de nombreux déplacements à pied, à vélo, en transport en commun et en voiture. L'achalandage des rues, des trottoirs et des espaces verts de l'arrondissement génère des besoins considérables en entretien et propreté du domaine public, pour assurer la sécurité des usagers et la convivialité des lieux.

Théâtre d'environ 170 événements publics par année, Ville-Marie est reconnu à l'échelle de la province comme lieu de divertissement : festivals, événements sportifs, promotions commerciales, piétonnalisations, manifestations ou autres rassemblements font partie des attraits de l'arrondissement. Ces importants rassemblements imposent de financer convenablement la sécurité et l'aménagement temporaire du domaine public, la gestion des entraves routières et le soutien aux événements culturels et commerciaux.

Le demi-million de déplacements par jour dans l'arrondissement a un impact majeur sur la qualité de vie des résidents, qui subissent parfois les contrecoups d'une intense circulation de transit et de transport de marchandises. Par conséquent, les équipes s'affairent à sécuriser et apaiser les milieux de vie; l'aménagement de plusieurs saillies de trottoir végétalisées en est un bel exemple. Les réaménagements de rues laissent désormais une place prépondérante aux transports actifs et collectifs, et le transport en vélo est facilité par l'installation de plusieurs centaines de supports sur l'ensemble du territoire.

Ville-Marie s'efforce d'offrir aux résidents des équipements collectifs et des espaces verts de qualité exemplaire. D'importantes sommes sont allouées à la rénovation et à l'entretien des bâtiments (par exemple, la bibliothèque Père-Ambroise, la maison de la culture Janine-Sutto et bon nombre de centres sportifs et de chalets de parc) ainsi qu'au réaménagement des parcs (Médéric-Martin, des Joyeux-Vikings, Sainte-Marie et Prudence-Heward, notamment). Avec le tiers de sa population vivant sous le seuil de la pauvreté, l'Arrondissement dispose d'une expertise unique en animation et organisation d'événements communautaires dans ses lieux publics. En offrant une foule d'activités familiales, ludiques et culturelles, c'est la mixité sociale et la saine cohabitation que l'on favorise, en minimisant du même coup les nuisances et les incivilités.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

Décidé à poursuivre l'amélioration des milieux de vie, l'Arrondissement prévoit hausser les investissements en rénovation des équipements collectifs (par exemple, à l'aréna Camillien-Houde, au bain Quintal et au centre Jean-Claude-Malépart) et en réaménagement des parcs (la restauration de l'escalier du parc Thérèse-Casgrain, le réaménagement du parc de l'Espoir et la rénovation des chalets des parcs du Pied-du-Courant et Charles-S.-Campbell, entre autres). Les budgets d'entretien de ces espaces seront également bonifiés.

Des initiatives concrètes pour réduire les îlots de chaleur verront le jour. Dans la foulée du réaménagement entrepris autour de l'UQAM, la création d'espaces verts publics se poursuit par le biais d'ententes avec des partenaires institutionnels.

La transition écologique et la mobilité durable sont au cœur de la vision du Plan local de déplacement, lancé à l'automne 2019. Les actions planifiées visent à revoir le partage de la route au profit des transports actifs et collectifs (p. ex. : création d'un lien cyclable sur la rue Guy), à sécuriser les intersections accidentogènes et à poursuivre l'entretien de la chaussée. À ce chapitre, une nouvelle équipe d'ouvriers internes est désormais formée pour construire efficacement des saillies de trottoir.

Enfin, la mise en œuvre des programmes particuliers d'urbanisme (PPU) veille au redéveloppement de secteurs en pleine transformation. Dans différents emplacements (quartier des Faubourgs, Quartier des gares, Quartier des spectacles), on allie urbanisme et mobilité pour verdir l'espace public, bonifier l'espace piéton et favoriser le développement commercial et l'implantation de milieux de vie sains et sécuritaires.



## Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Population : 145 986 habitants

Superficie : 16,5 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 428 400 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 311 700 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 59,5 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 25,8 M\$

Effectif : 427,1 années-personnes



### **Profil**

Situé au centre nord de la ville, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSMPE) compte sur une population jeune, dynamique et multiethnique, une grande solidarité sociale et des institutions reconnues internationalement. Près de 146 000 personnes y habitent, ce qui en fait le deuxième arrondissement le plus peuplé de Montréal. Véritable croisement entre les cultures d'ici et d'ailleurs, VSMPE accueille une centaine de communautés ethnoculturelles, et 42 % de sa population est issue de l'immigration. Plus de 35 000 familles y vivent et près de 30 % des personnes ont moins de 25 ans. Ce profil divers, familial et jeune se reflète dans les activités culturelles, sociales et sportives offertes par l'Arrondissement dans les rues, les parcs et les installations, en collaboration avec ses partenaires. La vitalité des artères commerciales contribue à la qualité de vie des quartiers, alors que ses 2 parcs industriels se révèlent des zones d'emploi majeures, avec des entreprises de renom. VSMPE participe à la notoriété de Montréal grâce, notamment, au Complexe environnemental de Saint-Michel, à la Cité des arts du cirque, regroupant le siège social du Cirque du Soleil, la TOHU et l'École nationale de cirque, ainsi qu'aux parcs Jarry, qui accueille la Coupe Rogers, et Frédéric-Back.

### **Vision**

L'Arrondissement a à cœur de créer des milieux de vie agréables, notamment pour les familles. Il vise à rendre accessibles à toute la population des espaces publics de qualité et sécuritaires, des espaces verts abondants et invitants, des services variés qui répondent aux besoins locaux et un environnement riche en activités économiques, sociales, récréatives et culturelles. En s'appuyant sur la vitalité des organismes communautaires et sur celle des commerçants locaux, l'Arrondissement veut faire des quartiers qui composent ce territoire des lieux dynamiques auxquels les citoyennes et citoyens s'identifient et s'attachent et dans lesquels ils s'enracinent.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Chaque geste compte pour améliorer les espaces publics afin de les rendre plus conviviaux et de permettre aux gens de se les réapproprier. C'est pourquoi des efforts ont été intensifiés afin d'aménager de nouvelles ruelles vertes, d'implanter de nombreuses saillies de trottoir végétalisées, de réaménager les parcs de quartier et de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation. Grâce à l'engagement des partenaires en culture, en sports, en loisirs et en développement social, une offre de services riche, diversifiée et accessible contribue au mieux-être, au développement et à l'intégration sociale des personnes.

Principales réalisations de 2019 :

- Végétalisation de 160 saillies de trottoir.
- Adoption d'une nouvelle politique de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) et déploiement d'une nouvelle signalisation.

- Accompagnement de partenaires dans la construction de 71 nouveaux logements sociaux.
- Réalisation de 6 800 interventions ou inspections de logements en lien avec la salubrité, l'entretien et la sécurité.
- Délivrance de 1 564 permis de construction et de transformation.
- Réduction de la vitesse à 30 km/h sur les rues résidentielles et certaines rues collectrices.
- Réduction de la circulation de transit dans l'ouest du secteur François-Perrault.
- Déploiement d'une vaste opération de marquage au sol, élargissement des bandes blanches et ajout de nouvelles traverses piétonnes aux intersections achalandées.
- Ajout de plusieurs nouveautés dans les bibliothèques : Fabricathèque, projet *1001 moments de lecture*.
- Présentation de plus de 250 spectacles, ateliers, conférences et expositions, notamment les premières Rencontres avec l'art contemporain.
- Travail de coordination et de soutien pour plus de 350 événements publics.
- Réaménagement des parcs Jean-Marie-Lamonde et Saint-Damase et lancement des travaux à la place du Centenaire-de-Parc-Extension.
- Soutien à la mise en place de la Table de concertation de Parc-Extension.
- Tenue des concours entrepreneuriaux Espace Saint-Michel et Espace Jarry.
- Soutien à l'organisation de la 1<sup>re</sup> fête de quartier Jarry Varry.
- Promotion de la réalisation d'associations de commerçants (Promenade Jarry et rue Saint-Hubert).
- Aménagement de 15 nouvelles ruelles vertes.
- Déminéralisation et végétalisation de 250 carrés d'arbre et plantation de 550 arbres sur le domaine public.
- Mise en place de brigades pour la propreté et l'herbe à poux.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre la reconstruction de trottoirs et l'aménagement de saillies végétalisées.
- Terminer la révision du Règlement de zonage de l'arrondissement.
- Intensifier les efforts de prévention et de lutte en matière d'insalubrité des logements.
- Mettre en place de nouvelles mesures pour mieux protéger le parc locatif.
- Commencer le déploiement d'un réseau cyclable connecté et sécuritaire.
- Poursuivre la mise en place des mesures d'apaisement de la circulation.
- Sécuriser des intersections dangereuses ou peu conviviales pour les piétons, notamment aux abords des écoles et de l'autoroute Métropolitaine.
- Repenser certains espaces publics pour favoriser la cohabitation et la mobilité active.
- Poursuivre le réaménagement des parcs et des terrains sportifs.
- Continuer à offrir une programmation riche, diversifiée et accessible, en collaboration avec les partenaires.
- Déployer les premiers plans d'action en culture et en développement social.
- Amorcer une réflexion sur l'agriculture urbaine – 1<sup>re</sup> phase : jardins communautaires.
- Soutenir l'animation et l'embellissement des artères commerciales.
- Accroître l'attractivité de VSMPE pour des entrepreneurs et des investisseurs potentiels.
- Élaborer une politique de soutien aux associations commerciales.
- Augmenter la portée du Forum de développement économique de Saint-Michel.
- Soutenir les initiatives citoyennes de verdissement des espaces publics.
- Poursuivre la mise en place de mesures pour améliorer la propreté et l'embellissement.
- Poursuivre la lutte contre les îlots de chaleur urbains, notamment par la plantation d'arbres et de vivaces.
- Revoir les pratiques et la réglementation afin de répondre aux défis écologiques

# Budget de fonctionnement 2020 détaillé



## SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de 2020 s'élève à 6 168 M\$, en hausse de 462,9 M\$ ou 8,1 %. Cependant, ce montant incorpore des éléments particuliers qui méritent d'être soulignés, soit :

- Une hausse de 190 M\$ de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations financée par :
  - Une contribution aux investissements dans le cadre de Réflexe Montréal, qui représente un transfert non récurrent de 150 M\$ pour 2020 afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes pour la gestion des eaux;
  - Une utilisation des surplus des années antérieures de 40 M\$ qui avait été affectée pour assurer une saine gestion de la dette;
- Une augmentation de 63,2 M\$ provenant de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de la CMM pour les programmes de logements sociaux.

Sans ces éléments particuliers, la croissance du budget serait de l'ordre de 209,7 M\$ par rapport au comparatif de 2019, soit 3,7 %.

De plus, le budget 2020 intègre des variations importantes pour certains postes de dépenses, notamment :

- Une hausse de 69,2 M\$ des contributions pour le transport en commun;
- Une hausse de 64,7 M\$ du service de la dette brute;
- Une hausse de 29,2 M\$ des dépenses en sécurité publique;
- Une hausse de 21,9 M\$ des budgets des arrondissements;
- Une hausse de 7,9 M\$ pour accélérer le remplacement des entrées de service d'eau en plomb.

Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>REVENUS</b>							
Taxes	3 173 700,9	3 262 398,0	3 343 440,9	3 482 078,4	3 567 902,3	3 577 627,3	3 679 476,4
Paiements tenant lieu de taxes	254 543,3	252 329,5	260 024,1	264 416,6	275 845,3	275 845,3	280 351,2
Quotes-parts	406 084,4	404 753,6	397 246,2	418 105,5	426 130,3	426 130,3	423 612,5
Transferts	256 023,8	244 535,7	350 701,8	283 067,9	359 388,8	320 344,2	540 128,9
Services rendus	304 688,5	314 037,4	314 394,6	313 509,9	324 229,9	316 537,6	368 731,8
Amendes et pénalités	170 756,1	163 733,1	172 813,9	189 033,7	177 831,0	208 413,0	218 578,1
Imposition de droits	196 808,6	222 776,2	265 881,6	318 972,3	314 243,7	248 417,8	278 625,3
Intérêts	133 630,1	138 049,4	144 569,7	160 801,1	151 679,6	151 677,5	167 028,0
Autres revenus	28 648,0	19 369,7	43 132,2	52 145,7	33 043,8	24 210,2	18 597,2
Affectation de revenus	73 154,2	143 512,6	223 075,1	158 136,6	259 512,8	155 850,1	192 835,3
<b>Total – Revenus</b>	<b>4 998 037,9</b>	<b>5 165 495,2</b>	<b>5 515 280,1</b>	<b>5 640 267,7</b>	<b>5 889 807,5</b>	<b>5 705 053,3</b>	<b>6 167 964,7</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	188 177,1	196 871,4	191 458,3	191 026,6	201 826,7	206 246,4	215 301,0
Sécurité publique	958 675,2	970 869,2	1 036 456,0	1 012 981,1	1 030 938,8	983 998,3	1 012 131,2
Services institutionnels	313 127,3	319 143,3	336 827,9	340 566,2	360 099,7	352 149,5	369 839,2
Mobilité et attractivité	387 090,6	417 213,4	427 821,4	429 637,3	501 940,7	455 598,9	492 200,6
Qualité de vie	367 693,4	404 165,3	399 673,1	431 907,9	503 733,3	469 423,3	534 599,2
Service aux citoyens	179 135,5	200 459,6	206 535,7	209 534,6	224 289,3	198 179,0	213 815,2
Arrondissements	798 120,0	821 998,0	874 829,1	885 754,6	948 206,8	902 772,8	924 691,6
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>3 192 019,1</b>	<b>3 330 720,2</b>	<b>3 473 601,5</b>	<b>3 501 408,3</b>	<b>3 771 035,3</b>	<b>3 568 368,2</b>	<b>3 762 578,0</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	670 526,6	729 170,1	748 072,8	763 845,9	779 198,8	788 598,8	839 065,2
Paiement au comptant d'immobilisations	152 284,1	240 604,2	333 674,4	379 198,4	418 289,7	441 611,2	631 618,8
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>822 810,7</b>	<b>969 774,3</b>	<b>1 081 747,2</b>	<b>1 143 044,3</b>	<b>1 197 488,5</b>	<b>1 230 210,0</b>	<b>1 470 684,0</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	308 861,1	168 109,3	212 348,6	174 421,7	255 878,4	240 195,6	198 288,8
Dépenses de contributions	572 179,6	607 125,5	653 414,2	652 895,2	695 262,7	703 722,7	777 218,7
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>881 040,7</b>	<b>775 234,8</b>	<b>865 762,8</b>	<b>827 316,9</b>	<b>951 141,1</b>	<b>943 918,3</b>	<b>975 507,5</b>
<b>Élimination des transactions internes et interentités<sup>1</sup></b>	<b>(43 645,9)</b>	<b>(49 354,1)</b>	<b>(45 341,3)</b>	<b>(44 195,4)</b>	<b>(40 310,2)</b>	<b>(37 443,2)</b>	<b>(40 804,8)</b>
<b>Total – Dépenses<sup>2</sup></b>	<b>4 852 224,6</b>	<b>5 026 375,2</b>	<b>5 375 770,2</b>	<b>5 427 574,1</b>	<b>5 879 354,7</b>	<b>5 705 053,3</b>	<b>6 167 964,7</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>145 813,3</b>	<b>139 120,0</b>	<b>139 509,9</b>	<b>212 693,6</b>	<b>10 452,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 35,5 M\$ en 2019 et 38,8 M\$ en 2020. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 1,9 M\$ au budget de 2019 et de 2 M\$ au budget de 2020.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M\$ en 2020) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 009,9 M\$ en 2020).

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>REVENUS</b>							
Taxes	3 128 322,7	3 215 631,4	3 294 736,9	3 433 199,2	3 519 566,8	3 529 327,0	3 629 866,1
Paiements tenant lieu de taxes	254 544,7	252 329,3	260 024,1	264 416,6	275 845,3	275 845,3	280 351,2
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	162 207,1	163 819,2	239 888,5	191 101,6	213 419,1	191 981,1	211 787,5
Services rendus	254 142,2	261 679,4	262 512,4	256 932,6	262 814,4	262 314,4	310 133,4
Amendes et pénalités	87 582,5	90 355,4	93 741,7	103 096,2	92 055,1	105 915,8	109 566,5
Imposition de droits	194 216,4	220 893,2	263 952,6	317 009,5	312 274,5	246 448,6	276 656,1
Intérêts	76 838,5	79 012,8	81 942,9	88 341,5	77 324,4	77 322,3	78 248,6
Autres revenus	10 782,5	15 535,3	36 148,6	35 339,1	28 194,5	22 034,8	16 123,4
Affectation de revenus	63 457,8	86 077,7	172 698,3	147 889,6	217 182,5	116 950,1	108 835,1
<b>Total – Revenus</b>	<b>4 232 094,4</b>	<b>4 385 333,7</b>	<b>4 705 646,0</b>	<b>4 837 325,9</b>	<b>4 998 676,6</b>	<b>4 828 139,4</b>	<b>5 021 567,9</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	139 543,3	148 139,2	141 989,3	141 241,3	150 695,3	152 651,9	163 973,2
Sécurité publique	145,9	145,9	10,0	-	-	-	-
Services institutionnels	231 925,4	239 441,5	256 746,3	259 456,0	280 959,3	273 470,8	288 710,2
Mobilité et attractivité	177 748,4	195 279,1	209 898,6	208 559,5	253 742,6	214 726,3	246 131,5
Qualité de vie	218 188,9	212 788,0	229 097,2	237 385,7	260 453,1	240 526,0	256 840,6
Service aux citoyens	168 641,0	191 348,9	198 749,8	201 745,6	214 209,5	188 570,8	200 351,9
Arrondissements	795 325,1	817 578,0	871 021,4	881 986,3	944 645,1	899 211,2	921 141,1
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>1 731 518,0</b>	<b>1 804 720,6</b>	<b>1 907 512,6</b>	<b>1 930 374,4</b>	<b>2 104 704,9</b>	<b>1 969 157,0</b>	<b>2 077 148,5</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	<b>1 800 709,6</b>	<b>1 836 544,6</b>	<b>1 848 118,5</b>	<b>1 974 506,0</b>	<b>2 056 824,0</b>	<b>2 056 824,0</b>	<b>2 009 885,7</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	419 071,1	455 503,2	481 475,8	517 670,5	534 053,4	539 653,4	612 316,5
Paiement au comptant d'immobilisations	89 316,5	143 607,0	217 442,6	251 380,7	275 297,1	293 993,2	333 967,3
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>508 387,6</b>	<b>599 110,2</b>	<b>698 918,4</b>	<b>769 051,2</b>	<b>809 350,5</b>	<b>833 646,6</b>	<b>946 283,8</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	43 399,9	(38 441,3)	6 232,4	(77 566,7)	(51 163,8)	(50 370,6)	(30 376,0)
Dépenses de contributions	53 248,6	58 815,7	60 338,0	53 353,5	55 239,3	54 399,3	57 446,9
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>96 648,5</b>	<b>20 374,4</b>	<b>66 570,4</b>	<b>(24 213,2)</b>	<b>4 075,5</b>	<b>4 028,7</b>	<b>27 070,9</b>
<b>Élimination des transactions internes</b>	<b>(38 962,6)</b>	<b>(40 865,5)</b>	<b>(41 153,8)</b>	<b>(40 726,1)</b>	<b>(37 789,9)</b>	<b>(35 516,9)</b>	<b>(38 821,0)</b>
<b>Total – Dépenses<sup>1</sup></b>	<b>4 098 301,1</b>	<b>4 219 884,3</b>	<b>4 479 966,1</b>	<b>4 608 992,3</b>	<b>4 937 165,0</b>	<b>4 828 139,4</b>	<b>5 021 567,9</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>133 793,3</b>	<b>165 449,4</b>	<b>225 679,9</b>	<b>228 333,6</b>	<b>61 511,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M\$ en 2020) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 009,9 M\$ en 2020).

**Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil d'agglomération****SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2020 – AGGLO**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>REVENUS</b>							
Taxes	45 378,1	46 766,6	48 704,0	48 879,2	48 335,5	48 300,3	49 610,3
Paiements tenant lieu de taxes	(1,4)	0,2	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 206 794,0	2 241 298,2	2 245 364,7	2 392 611,5	2 482 954,3	2 482 954,3	2 433 498,2
Transferts	93 816,7	80 716,3	110 813,3	91 966,5	145 969,7	128 363,1	328 341,4
Services rendus	55 228,4	60 846,9	56 069,0	60 046,9	63 935,2	56 149,5	60 582,2
Amendes et pénalités	83 173,6	73 377,7	79 072,1	85 937,4	85 775,9	102 497,2	109 011,6
Imposition de droits	2 592,2	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 969,2	1 969,2	1 969,2
Intérêts	56 791,5	59 036,6	62 626,8	72 459,5	74 355,2	74 355,2	88 779,4
Autres revenus	17 865,4	3 834,4	6 983,6	16 806,5	4 849,3	2 175,4	2 473,8
Affectation de revenus	9 696,4	57 434,9	50 376,8	10 247,1	42 330,3	38 900,0	84 000,2
<b>Total – Revenus</b>	<b>2 571 334,9</b>	<b>2 625 194,8</b>	<b>2 661 939,3</b>	<b>2 780 917,3</b>	<b>2 950 474,6</b>	<b>2 935 664,2</b>	<b>3 158 266,3</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	48 633,8	48 731,8	49 468,6	49 786,1	51 131,2	53 594,5	51 327,8
Sécurité publique	958 529,2	970 723,4	1 036 445,8	1 012 981,1	1 030 938,8	983 998,3	1 012 131,2
Services institutionnels	81 202,1	79 701,6	80 082,3	81 110,5	79 140,6	78 678,7	81 129,0
Mobilité et attractivité	209 342,1	221 934,1	217 922,7	221 077,5	248 197,9	240 872,6	246 069,1
Qualité de vie	149 504,5	191 377,6	170 575,7	194 522,4	243 279,9	228 897,3	277 758,6
Service aux citoyens	10 494,6	9 110,7	7 785,9	7 789,1	10 079,8	9 608,2	13 463,3
Arrondissements	2 794,9	4 420,2	3 807,5	3 767,5	3 561,6	3 561,6	3 550,5
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>1 460 501,2</b>	<b>1 525 999,4</b>	<b>1 566 088,5</b>	<b>1 571 034,2</b>	<b>1 666 329,8</b>	<b>1 599 211,2</b>	<b>1 685 429,5</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	251 455,5	273 666,9	266 596,8	246 175,4	245 145,4	248 945,4	226 748,7
Paiement au comptant d'immobilisations	62 967,6	96 997,4	116 231,7	127 817,6	142 992,6	147 618,0	297 651,5
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>314 423,1</b>	<b>370 664,3</b>	<b>382 828,5</b>	<b>373 993,0</b>	<b>388 138,0</b>	<b>396 563,4</b>	<b>524 400,2</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	265 461,3	206 550,6	206 116,2	251 988,5	307 042,2	290 566,2	228 664,8
Dépenses de contributions	518 931,0	548 309,9	593 076,2	599 541,6	640 023,4	649 323,4	719 771,8
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>784 392,3</b>	<b>754 860,5</b>	<b>799 192,4</b>	<b>851 530,1</b>	<b>947 065,6</b>	<b>939 889,6</b>	<b>948 436,6</b>
<b>Total – Dépenses<sup>1</sup></b>	<b>2 559 316,6</b>	<b>2 651 524,2</b>	<b>2 748 109,4</b>	<b>2 796 557,3</b>	<b>3 001 533,4</b>	<b>2 935 664,2</b>	<b>3 158 266,3</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>12 018,3</b>	<b>(26 329,4)</b>	<b>(86 170,1)</b>	<b>(15 640,0)</b>	<b>(51 058,8)</b>	-	-

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M\$ en 2020) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 009,9 M\$ en 2020).



## ANALYSE DES REVENUS

## Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s’y rattachent, de la taxe relative à l’eau, de la tarification de l’eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l’ARTM ainsi que des taxes d’arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe certaines autres taxes, notamment celle sur l’immatriculation des véhicules et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d’immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l’éducation.

Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Taxes</b>							
Taxes foncières générales	2 643 053,8	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 939 783,5	2 948 783,5	3 045 765,4
Gestion de l’eau potable et des eaux usées	323 518,3	327 964,2	319 231,3	356 047,9	390 744,1	391 494,1	399 422,4
Gestion des matières résiduelles	13 942,5	13 979,3	14 045,1	14 096,3	13 921,5	13 921,5	8 824,0
Contributions au service de la dette	98 927,7	102 085,8	107 982,2	108 128,4	109 501,0	109 501,0	109 247,5
Centre d’urgence 911	10 861,0	11 741,2	13 030,1	13 100,6	12 340,3	12 340,3	13 340,3
Taxe sur l’immatriculation	34 429,5	35 025,4	35 673,9	35 778,6	35 995,2	35 960,0	36 270,0
Taxe sur le stationnement	19 280,6	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 956,1	20 956,1	20 556,5
Taxe relative à la voirie	17 145,1	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 938,4	18 938,4	19 168,5
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	-	11 170,5	11 170,5	11 307,3
Autres	12 542,4	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 551,7	14 561,9	15 574,5
<b>Total – Taxes</b>	<b>3 173 700,9</b>	<b>3 262 398,0</b>	<b>3 343 440,9</b>	<b>3 482 078,4</b>	<b>3 567 902,3</b>	<b>3 577 627,3</b>	<b>3 679 476,4</b>
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 487,3	37 742,7	39 661,2	37 295,6	37 638,1	37 638,1	37 585,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l’éducation	166 947,6	162 298,5	164 121,0	173 919,4	182 005,5	182 005,5	186 109,6
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 467,0	803,1	1 754,8	1 691,7	1 743,8	1 743,8	1 768,5
Gouvernement du Canada et ses entreprises	34 578,9	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 636,2	39 636,2	39 443,5
Organismes municipaux	11 225,8	11 523,3	11 009,9	13 601,1	12 660,5	12 660,5	13 230,1
Autres	2 836,7	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 161,2	2 161,2	2 213,7
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>254 543,3</b>	<b>252 329,5</b>	<b>260 024,1</b>	<b>264 416,6</b>	<b>275 845,3</b>	<b>275 845,3</b>	<b>280 351,2</b>

## Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Taxes</b>							
Taxes foncières générales	2 642 969,6	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 939 783,5	2 948 783,5	3 045 765,4
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	323 516,2	327 964,2	319 231,3	356 047,9	390 744,1	391 494,1	399 422,4
Gestion des matières résiduelles	13 942,5	13 979,3	14 045,1	14 096,3	13 921,5	13 921,5	8 824,0
Contributions au service de la dette	98 927,7	102 085,8	107 982,2	108 128,4	109 501,0	109 501,0	109 247,5
Taxe sur le stationnement	19 280,6	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 956,1	20 956,1	20 556,5
Taxe relative à la voirie	17 143,7	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 938,4	18 938,4	19 168,5
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	-	11 170,5	11 170,5	11 307,3
Autres	12 542,4	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 551,7	14 561,9	15 574,5
<b>Total – Taxes</b>	<b>3 128 322,7</b>	<b>3 215 631,4</b>	<b>3 294 736,9</b>	<b>3 433 199,2</b>	<b>3 519 566,8</b>	<b>3 529 327,0</b>	<b>3 629 866,1</b>
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 488,7	37 742,5	39 661,2	37 295,6	37 638,1	37 638,1	37 585,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	166 947,6	162 298,5	164 121,0	173 919,4	182 005,5	182 005,5	186 109,6
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 467,0	803,1	1 754,8	1 691,7	1 743,8	1 743,8	1 768,5
Gouvernement du Canada et ses entreprises	34 578,9	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 636,2	39 636,2	39 443,5
Organismes municipaux	11 225,8	11 523,3	11 009,9	13 601,1	12 660,5	12 660,5	13 230,1
Autres	2 836,7	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 161,2	2 161,2	2 213,7
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>254 544,7</b>	<b>252 329,3</b>	<b>260 024,1</b>	<b>264 416,6</b>	<b>275 845,3</b>	<b>275 845,3</b>	<b>280 351,2</b>

## Variations budgétaires

En 2020, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 105 M\$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Une croissance immobilière anticipée qui permet de générer des revenus de 45 M\$ par l'ajout de 4 milliards de dollars en nouvelles valeurs imposables et compensables;
- Une augmentation des charges fiscales du conseil municipal de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels, qui génère des revenus additionnels de 58 M\$;
- Une augmentation de 7,1 M\$ des revenus des taxes de services des arrondissements, en incluant la partie provenant de la croissance immobilière (1,5 M\$);
- Une diminution de 3,7 M\$, conséquence de la création de l'Agence de mobilité durable. En effet, la Ville de Montréal ne percevra plus de taxes pour des immeubles qui appartenaient auparavant à la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Par ailleurs, notons que l'harmonisation fiscale cause une diminution des revenus des tarifications pour l'eau (3,3 M\$) et pour les matières résiduelles (5,1 M\$). Ces revenus sont dorénavant prélevés par la taxe spéciale de l'eau et par la taxe foncière générale, respectivement. L'effet du changement de structure est donc neutre sur le niveau des revenus fiscaux.

Les modifications apportées à la structure fiscale sont expliquées plus en détails dans la section « Fiscalité locale » dans le chapitre sur les « Renseignements complémentaires ».

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Taxes</b>							
Taxes foncières générales	84,2	-	-	-	-	-	-
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	2,1	-	-	-	-	-	-
Centre d'urgence 911	10 861,0	11 741,2	13 030,1	13 100,6	12 340,3	12 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	34 429,5	35 025,4	35 673,9	35 778,6	35 995,2	35 960,0	36 270,0
Taxe relative à la voirie	1,3	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Taxes</b>	<b>45 378,1</b>	<b>46 766,6</b>	<b>48 704,0</b>	<b>48 879,2</b>	<b>48 335,5</b>	<b>48 300,3</b>	<b>49 610,3</b>
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	(1,4)	0,2	-	-	-	-	-
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>(1,4)</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Variations budgétaires**

En 2020, les revenus de taxes totalisent 49,6 M\$, en hausse de 1,3 M\$ par rapport au budget de 2019. Cette variation s'explique par un ajustement à la suite des résultats constatés pour les dernières années. Ainsi, les revenus attendus de la taxe pour le Centre d'urgence 911 augmentent de 1 M\$ et ceux de la taxe sur les véhicules immatriculés, de 0,3 M\$.

## Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par dépenses nettes, on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Au budget global de la Ville de Montréal, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des villes reconstituées.

**Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Quotes-parts</b>							
Dépenses générales	362 144,8	360 224,2	357 066,2	374 024,0	366 945,8	366 945,8	374 656,1
Service de l'eau	29 631,6	29 277,9	21 128,4	22 644,4	23 479,7	23 479,7	24 136,5
Alimentation en eau potable	6 723,4	7 079,0	11 055,0	11 906,2	12 113,4	12 113,4	12 582,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 878,7	1 809,9	1 741,0	1 672,1	427,4	427,4	417,5
Service des premiers répondants	1 081,4	1 083,1	1 237,0	1 374,5	1 311,0	1 311,0	1 490,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	273,1	279,6	415,3	286,1	22,8	22,8	24,8
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	-	14 752,9	14 752,9	2 714,7
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 063,5	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,1	4 198,1	4 242,6
Financement des investissements admissibles au FCCQ	287,9	553,0	1 158,3	2 278,9	2 879,2	2 879,2	3 347,3
<b>Total – Quotes-parts</b>	<b>406 084,4</b>	<b>404 753,6</b>	<b>397 246,2</b>	<b>418 105,5</b>	<b>426 130,3</b>	<b>426 130,3</b>	<b>423 612,5</b>

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire autant des villes reconstituées que de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

**Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Quotes-parts</b>							
Dépenses générales	1 955 236,7	1 987 819,7	2 003 123,1	2 135 638,1	2 143 284,4	2 143 284,4	2 158 492,9
Service de l'eau	159 982,2	161 563,9	118 529,3	129 297,1	137 142,0	137 142,0	139 057,1
Alimentation en eau potable	54 181,1	54 550,2	84 701,4	87 843,1	91 768,5	91 768,5	94 200,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	23 855,8	22 986,7	22 117,5	21 248,4	5 783,9	5 783,9	5 650,0
Service des premiers répondants	6 192,6	6 340,7	7 358,0	8 314,7	8 108,3	8 108,3	9 079,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	2 994,2	3 037,1	4 932,1	4 071,9	3 294,2	3 294,2	2 428,2
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	-	86 169,7	86 169,7	15 640,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 063,5	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,1	4 198,1	5 166,4
Financement des investissements admissibles au FCCQ	287,9	553,0	1 158,3	2 278,9	3 205,2	3 205,2	3 783,3
<b>Total – Quotes-parts</b>	<b>2 206 794,0</b>	<b>2 241 298,2</b>	<b>2 245 364,7</b>	<b>2 392 611,5</b>	<b>2 482 954,3</b>	<b>2 482 954,3</b>	<b>2 433 498,2</b>

## Variations budgétaires

En 2020, il y a en tout 9 quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2020, les quotes-parts demandées pour le financement des dépenses à l'agglomération de Montréal sont en baisse de 49,5 M\$, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par la réduction de la quote-part exigée pour le comblement du déficit des exercices antérieurs, qui est passée de 86,2 M\$ en 2019 (pour le déficit constaté de l'exercice financier de 2017) à 15,6 M\$ en 2020 (pour le déficit constaté de l'exercice 2018), soit une réduction de 70,5 M\$.

En excluant cet élément extraordinaire, les quotes-parts auraient plutôt augmenté de 21,1 M\$, ou 0,9 %. Parmi les principaux facteurs des dépenses de l'agglomération qui influencent la variation des quotes-parts, on relève les éléments suivants :

- Une hausse de 69,2 M\$ de la contribution au transport en commun, dont une somme de 45,1 M\$ est financée par le Programme d'aide aux immobilisations en transport de la SOFIL;
- Une hausse de 63,2 M\$ destinée à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, financée en totalité par une subvention provenant de l'entente Réflexe Montréal;
- Une hausse de 150 M\$ du paiement au comptant des immobilisations, financée en totalité par le gouvernement du Québec via l'entente Réflexe Montréal;
- Une hausse de 29,2 M\$ du budget consacré à l'activité de sécurité publique;
- Une baisse nette de 26,2 M\$ du service de la dette.

**Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Quotes-parts des villes liées</b>							
Baie-D'Urfé	11 430,9	11 363,9	10 991,7	11 668,2	12 221,9	12 221,9	12 296,6
Beaconsfield	20 433,0	20 344,3	19 972,8	20 955,8	21 301,5	21 301,5	22 938,6
Côte-Saint-Luc	28 238,4	28 063,1	27 564,9	28 141,4	28 600,6	28 600,6	27 897,6
Dollard-Des Ormeaux	40 022,1	39 983,1	39 307,5	41 380,6	42 386,0	42 386,0	42 156,1
Dorval	72 489,4	72 110,5	69 168,4	72 018,8	72 368,9	72 368,9	68 790,5
Hampstead	9 942,0	9 921,4	9 647,7	9 889,1	10 069,5	10 069,5	10 877,0
L'Île-Dorval	59,6	58,3	72,4	70,6	81,8	81,8	89,7
Kirkland	30 451,7	30 265,3	28 823,2	29 831,5	29 604,1	29 604,1	29 974,6
Mont-Royal	44 982,1	44 939,1	45 399,4	50 452,6	52 767,6	52 767,6	54 228,1
Montréal-Est	17 725,1	17 601,5	17 448,7	17 995,5	17 923,2	17 923,2	16 619,1
Montréal-Ouest	5 268,5	5 297,5	5 173,5	5 759,6	5 868,1	5 868,1	5 846,6
Pointe-Claire	60 282,2	59 928,5	58 886,3	63 112,5	64 721,1	64 721,1	62 671,0
Senneville	3 457,6	3 464,1	3 278,7	3 470,5	3 423,6	3 423,6	3 175,5
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 996,3	9 785,9	9 507,7	8 554,0	7 558,1	7 558,1	7 366,2
Westmount	51 305,4	51 627,0	52 003,2	54 804,6	57 234,3	57 234,3	58 685,3
Ville de Montréal	1 800 709,6	1 836 544,6	1 848 118,5	1 974 506,0	2 056 824,0	2 056 824,0	2 009 885,7
<b>Total – Quotes-parts des villes liées</b>	<b>2 206 793,9</b>	<b>2 241 298,1</b>	<b>2 245 364,6</b>	<b>2 392 611,3</b>	<b>2 482 954,3</b>	<b>2 482 954,3</b>	<b>2 433 498,2</b>

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif. Pour plus d'informations à ce sujet, le lecteur est invité à consulter la rubrique qui traite des quotes-parts, dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

## Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

**Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Transferts</b>							
Contribution au service de la dette	45 673,6	44 204,5	35 454,7	30 745,0	25 302,1	25 302,1	23 067,0
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	-	-	14 400,0
CMM	38 665,1	38 201,0	35 705,5	37 603,0	39 286,2	45 886,2	58 250,0
AccèsLogis	-	-	-	978,2	8 500,0	11 300,0	62 400,0
Gestion des matières résiduelles	37 059,6	35 740,6	37 097,6	37 343,5	36 700,0	36 200,0	39 159,7
Rénovation urbaine	7 199,1	3 213,3	4 807,9	10 003,6	8 995,0	16 204,0	15 404,0
Développement économique	4 376,0	6 559,3	8 582,0	8 936,6	27 601,6	6 464,8	-
Sécurité publique (police)	7 695,6	8 633,5	9 504,6	8 126,0	13 484,5	14 233,3	14 487,5
Lutte contre la pauvreté	9 311,2	9 352,5	8 903,7	8 884,2	9 482,7	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	8 060,8	7 609,5	8 227,3	7 945,8	9 536,5	7 585,9	7 265,9
Loisirs et culture	13 014,1	7 372,3	34 494,1	13 536,2	11 102,9	5 098,4	5 350,3
Violence conjugale	2 033,2	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 784,6	2 039,2	5 106,3
Programmes de financements pluriannuels	3 783,9	7 547,6	10 712,6	13 259,4	13 692,7	14 192,7	14 981,3
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 002,1	23 007,0	-	-	-	-	-
Projets Montréal 2025	27 035,8	19 159,1	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	-	83 000,0	86 474,2	89 900,0	89 900,0	93 500,0
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	8 389,4	51 610,6	30 000,0	20 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	-	-	-	150 000,0
Autres	4 113,7	6 935,7	72 338,1	9 084,0	12 409,4	5 937,6	6 756,9
<b>Total – Transferts</b>	<b>256 023,8</b>	<b>244 535,7</b>	<b>350 701,8</b>	<b>283 067,9</b>	<b>359 388,8</b>	<b>320 344,2</b>	<b>540 128,9</b>

**Budget de conseil municipal****Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Transferts</b>							
Contribution au service de la dette	19 877,1	16 813,3	13 086,1	12 036,6	11 112,4	11 112,4	10 772,4
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	-	-	14 400,0
CMM	17 526,7	24 736,2	24 736,2	24 974,7	24 736,2	24 736,2	25 200,0
Gestion des matières résiduelles	37 059,6	35 740,6	37 097,6	37 343,5	36 700,0	36 200,0	39 159,7
Rénovation urbaine	4 912,7	2 860,9	2 598,5	7 998,4	8 520,0	14 954,0	13 954,0
Développement économique	57,3	39,4	824,3	-	15 075,0	-	-
Loisirs et culture	12 874,1	7 366,4	17 266,6	10 980,2	11 058,9	5 098,4	5 350,3
Programmes de financements pluriannuels	467,3	4 761,2	7 214,7	7 321,8	8 316,7	8 316,7	7 774,0
Projets Montréal 2025	17 526,2	17 922,8	-	-	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 002,1	23 007,0	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	-	83 000,0	86 474,2	89 900,0	89 900,0	93 500,0
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	600,0	2 900,0	500,0	-
Autres	3 904,0	5 571,4	54 064,5	3 372,2	5 099,9	1 163,4	1 677,1
<b>Total – Transferts</b>	<b>162 207,1</b>	<b>163 819,2</b>	<b>239 888,5</b>	<b>191 101,6</b>	<b>213 419,1</b>	<b>191 981,1</b>	<b>211 787,5</b>

**Variations budgétaires**

En 2020, les revenus de transferts sont en hausse de 19,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une compensation transitoire de 14,4 M\$ pour 2020 découlant de l'entente de partenariat 2020-2024, dans l'attente des retombées de la nouvelle mesure pour la croissance d'un point de la TVQ qui sera transférée aux municipalités;
- Une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal - Volet « Inconditionnel », pour 3,6 M\$;
- Une hausse de 3 M\$ pour la gestion des matières résiduelles, attribuable à une bonne performance de la Ville en gestion des matières organiques et recyclables;
- Une baisse de 1 M\$ en rénovation urbaine pour le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH), qui est justifiée par une réduction équivalente de la dépense.



**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Transferts</b>							
Contribution au service de la dette	25 796,5	27 391,2	22 368,6	18 708,4	14 189,7	14 189,7	12 294,6
CMM	21 138,5	13 464,8	10 969,3	12 628,4	14 550,0	21 150,0	33 050,0
AccèsLogis	-	-	-	978,2	8 500,0	11 300,0	62 400,0
Rénovation urbaine	2 286,3	352,3	2 209,4	2 005,3	475,0	1 250,0	1 450,0
Développement économique	4 318,7	6 519,9	7 757,8	8 936,6	12 526,6	6 464,8	-
Sécurité publique (police)	7 695,6	8 633,5	9 504,6	8 126,0	13 484,5	14 233,3	14 487,5
Lutte contre la pauvreté	9 311,2	9 352,5	8 903,7	8 884,2	9 482,7	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	8 060,8	7 609,5	8 227,3	7 945,8	9 536,5	7 585,9	7 265,9
Loisirs et culture	140,0	5,9	17 227,5	2 556,0	44,0	-	-
Violence conjugale	2 033,2	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 784,6	2 039,2	5 106,3
Programmes de financements pluriannuels	3 316,6	2 786,4	3 497,8	5 937,6	5 376,0	5 876,0	7 207,3
Projets Montréal 2025	9 509,6	1 236,3	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	7 789,4	48 710,6	29 500,0	20 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	-	-	-	150 000,0
Autres	209,7	1 364,2	18 273,6	5 711,8	7 309,5	4 774,2	5 079,8
<b>Total – Transferts</b>	<b>93 816,7</b>	<b>80 716,3</b>	<b>110 813,3</b>	<b>91 966,5</b>	<b>145 969,7</b>	<b>128 363,1</b>	<b>328 341,4</b>

**Variations budgétaires**

En 2020, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 200 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- La contribution aux investissements dans le cadre de Réflexe Montréal, qui représente un transfert de 150 M\$ uniquement pour 2020 afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes pour la gestion des eaux;
- Une augmentation de 63,2 M\$, liée à l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le programme AccèsLogis, soit 11,9 M\$ pour la portion CMM et 51,1 M\$ pour le transfert SHQ – AccèsLogis et 0,2 M\$ pour le transfert Rénovation urbaine;
- Une augmentation de 3,1 M\$, attribuable à une nouvelle entente pour le traitement de nouveaux dossiers de violence conjugale, découlant de l'assignation d'une nouvelle portée territoriale à l'entente actuelle avec le ministère de la Justice du Québec;
- Une révision de la planification des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal, le volet « Engagement en matière de développement économique » étant diminué de 9,5 M\$;
- La fin de l'entente 2015-2020 du Fonds de développement des territoires, pour une baisse de 6,5 M\$ du transfert du volet « Développement économique »;
- Une diminution de la contribution au service de la dette, pour 1,9 M\$, découlant de la baisse du programme d'emprunts pour les eaux usées et le métro ainsi que des dépenses qui lui sont associées.

## Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

**Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	242,3	236,6	8 215,2	8 481,0	8 553,3	8 553,3	8 762,5
Autres services rendus	304 446,2	313 800,8	306 179,4	305 028,9	315 676,6	307 984,3	359 969,3
<b>Total – Services rendus</b>	<b>304 688,5</b>	<b>314 037,4</b>	<b>314 394,6</b>	<b>313 509,9</b>	<b>324 229,9</b>	<b>316 537,6</b>	<b>368 731,8</b>

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 28 et 29) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M\$ en 2020).

## Budget de conseil municipal

**Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	48,8	48,8	8 000,0	8 216,8	8 282,4	8 282,4	8 464,7
Autres services rendus	254 093,4	261 630,6	254 512,4	248 715,8	254 532,0	254 032,0	301 668,7
<b>Total – Services rendus</b>	<b>254 142,2</b>	<b>261 679,4</b>	<b>262 512,4</b>	<b>256 932,6</b>	<b>262 814,4</b>	<b>262 314,4</b>	<b>310 133,4</b>

## Variations budgétaires

En 2020, les services rendus sont en hausse de 47,8 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- La mise en place de l'Agence de mobilité durable, qui entraîne divers ajustements budgétaires, notamment :
  - La comptabilisation de l'ensemble des revenus de stationnement en contrepartie des anciennes redevances et compensations, qui génère un ajustement des revenus de 20,2 M\$;
  - Une augmentation de revenus de prêts d'employés en contrepartie d'un budget équivalent de dépenses;
- Une augmentation des revenus d'exploitation de 9,5 M\$ en raison de la réouverture du Biodôme, une fois les rénovations terminées;
- Une augmentation des revenus de 3,9 M\$, à la suite de la conclusion d'une nouvelle entente de 10 ans avec BIXI Montréal.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	193,5	187,8	215,2	264,2	270,9	270,9	297,8
Autres services rendus	55 034,9	60 659,1	55 853,8	59 782,7	63 664,3	55 878,6	60 284,4
<b>Total – Services rendus</b>	<b>55 228,4</b>	<b>60 846,9</b>	<b>56 069,0</b>	<b>60 046,9</b>	<b>63 935,2</b>	<b>56 149,5</b>	<b>60 582,2</b>

**Variations budgétaires**

Ce poste budgétaire est en hausse de 4,4 M\$. Celle-ci s'explique principalement par :

- Une augmentation de 2 M\$ au SPVM, provenant :
  - D'un accroissement de la commercialisation des services policiers dans le cadre du projet SRB Pie-IX, pour 2,4 M\$;
  - D'une baisse de l'inspection en remorquage, pour 0,4 M\$;
- Une augmentation non récurrente des revenus de 1,7 M\$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière suite au dépôt du rôle 2020-2022.

## Amendes et pénalités

Les revenus d’amendes et de pénalités s’élèvent à 218,6 M\$ en 2020, en hausse de 10,2 M\$ par rapport au budget de 2019. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d’infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 195,6 M\$, en hausse de 8,6 M\$.

Le deuxième est constitué des revenus des autres types d’infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu’au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23 M\$, en hausse de 1,6 M\$.

En règle générale, la portion « amende » d’un constat d’infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l’agglomération. Néanmoins, puisque l’une est étroitement associée aux autres, il est d’usage de considérer l’ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l’analyse des principaux écarts budgétaires.

**Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Contraventions – Circulation et stationnement	156 705,2	147 309,0	154 959,3	168 130,6	157 391,7	187 022,0	195 590,4
Autres – Amendes et pénalités	14 050,9	16 424,1	17 854,6	20 903,1	20 439,2	21 391,0	22 987,7
<b>Total – Amendes et pénalités</b>	<b>170 756,1</b>	<b>163 733,1</b>	<b>172 813,9</b>	<b>189 033,7</b>	<b>177 831,0</b>	<b>208 413,0</b>	<b>218 578,1</b>

### Variations budgétaires

Globalement, la variation budgétaire de 10,2 M\$ s’explique par les principaux facteurs suivants :

- Une augmentation de 1,1 M\$, attribuable à la majoration des amendes relatives à certaines infractions de stationnement, qui seront indexées annuellement de 2 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- Une augmentation de 5,9 M\$, principalement due à la majoration des amendes de stationnement en vigueur depuis mai 2019, ainsi qu’à un ajustement au volume de certains constats, notamment pour les alarmes non fondées;
- Une augmentation de 3,2 M\$ du montant des amendes associées aux infractions nécessitant un remorquage, provenant notamment de l’harmonisation des tarifs sur le territoire de l’agglomération et des revenus réels des derniers exercices.

## Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

**Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Imposition de droits</b>							
Droits sur les mutations immobilières	162 554,5	184 330,3	211 276,7	253 549,7	259 730,9	218 730,9	249 130,9
Licences et permis	34 254,1	38 445,9	54 604,9	65 422,6	54 512,8	29 686,9	29 494,4
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>196 808,6</b>	<b>222 776,2</b>	<b>265 881,6</b>	<b>318 972,3</b>	<b>314 243,7</b>	<b>248 417,8</b>	<b>278 625,3</b>

## Budget du conseil municipal

**Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Imposition de droits</b>							
Droits sur les mutations immobilières	162 554,5	184 330,3	211 276,7	253 549,7	259 730,9	218 730,9	249 130,9
Licences et permis	31 661,9	36 562,9	52 675,9	63 459,8	52 543,6	27 717,7	27 525,2
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>194 216,4</b>	<b>220 893,2</b>	<b>263 952,6</b>	<b>317 009,5</b>	<b>312 274,5</b>	<b>246 448,6</b>	<b>276 656,1</b>

## Variations budgétaires

En 2020, les recettes pour l'imposition de droits sont en hausse de 30,2 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- Une augmentation de 30,4 M\$ des revenus des droits sur les mutations immobilières, basée :
  - D'une part, sur l'historique des dernières années et le dynamisme observé dans le marché immobilier montréalais, pour 20 M\$;
  - D'autre part, sur la création d'une nouvelle tranche de la base d'imposition de 2 M\$ et plus, laquelle est appliquée un taux de 3 %, pour 10,4 M\$.
- Une diminution de 0,2 M\$, due à une prévision à la baisse des revenus des licences et permis animaliers.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Imposition de droits</b>							
Licences et permis	2 592,2	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 969,2	1 969,2	1 969,2
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>2 592,2</b>	<b>1 883,0</b>	<b>1 929,0</b>	<b>1 962,7</b>	<b>1 969,2</b>	<b>1 969,2</b>	<b>1 969,2</b>

**Variations budgétaires**

En 2020, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

## Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 15,4 M\$ en 2020, pour atteindre 167 M\$.

**Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	14 456,4	12 690,9	15 315,0	15 963,2	13 677,2	13 677,2	13 384,2
Fonds d'amortissement	59 837,3	66 098,6	68 061,1	68 998,6	67 135,2	67 135,2	62 527,8
Encaisse et autres intérêts	59 336,4	59 259,9	61 193,6	75 839,3	70 867,2	70 865,1	91 116,0
<b>Total – Intérêts</b>	<b>133 630,1</b>	<b>138 049,4</b>	<b>144 569,7</b>	<b>160 801,1</b>	<b>151 679,6</b>	<b>151 677,5</b>	<b>167 028,0</b>

## Budget du conseil municipal

**Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	14 458,6	12 690,9	15 315,0	15 963,2	13 677,2	13 677,2	13 384,2
Fonds d'amortissement	38 833,2	42 378,1	43 111,7	45 210,2	45 741,4	45 741,4	42 893,3
Encaisse et autres intérêts	23 546,7	23 943,8	23 516,2	27 168,1	17 905,8	17 903,7	21 971,1
<b>Total – Intérêts</b>	<b>76 838,5</b>	<b>79 012,8</b>	<b>81 942,9</b>	<b>88 341,5</b>	<b>77 324,4</b>	<b>77 322,3</b>	<b>78 248,6</b>

## Variations budgétaires

L'augmentation de 0,9 M\$ s'explique principalement par :

- Une augmentation de 4,1 M\$ de l'encaisse et autres intérêts, principalement due à une hausse de 3,8 M\$ sur le rendement de l'encaisse et à une autre de 0,3 M\$ des redevances sur le fonds d'amortissement de la CSE;
- Une baisse du fonds d'amortissement de 2,8 M\$, due essentiellement à une diminution du taux de rendement des placements;
- Une baisse des revenus sur arriérés de taxes, pour 0,3 M\$.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	(2,2)	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amortissement	21 004,0	23 720,5	24 949,4	23 788,3	21 393,8	21 393,8	19 634,5
Encaisse et autres intérêts	35 789,7	35 316,1	37 677,4	48 671,2	52 961,4	52 961,4	69 144,9
<b>Total – Intérêts</b>	<b>56 791,5</b>	<b>59 036,6</b>	<b>62 626,8</b>	<b>72 459,5</b>	<b>74 355,2</b>	<b>74 355,2</b>	<b>88 779,4</b>

**Variations budgétaires**

La hausse de 14,4 M\$ s'explique principalement par :

- Une augmentation de 16,2 M\$ de l'encaisse et autres intérêts, soit 3,8 M\$ sur le rendement de l'encaisse et 12,4 M\$ relatifs au remboursement des intérêts par la STM résultant de l'augmentation des emprunts faits pour celle-ci;
- Une diminution du fonds d'amortissement de 1,8 M\$, due essentiellement à une diminution du taux de rendement des placements.



## Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 18,6 M\$ en 2020, en baisse de 5,6 M\$.

**Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	16 004,5	6 810,7	29 327,5	34 508,9	13 693,3	15 451,1	13 451,1
Autres	12 643,5	12 559,0	13 804,7	17 636,8	19 350,5	8 759,1	5 146,1
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>28 648,0</b>	<b>19 369,7</b>	<b>43 132,2</b>	<b>52 145,7</b>	<b>33 043,8</b>	<b>24 210,2</b>	<b>18 597,2</b>

## Budget du conseil municipal

**Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	15 637,6	6 291,1	29 344,3	21 717,9	13 693,3	15 451,1	13 451,1
Autres	(4 855,1)	9 244,2	6 804,3	13 621,2	14 501,2	6 583,7	2 672,3
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>10 782,5</b>	<b>15 535,3</b>	<b>36 148,6</b>	<b>35 339,1</b>	<b>28 194,5</b>	<b>22 034,8</b>	<b>16 123,4</b>

## Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 5,9 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- La fin des activités de la Société du 375<sup>e</sup> anniversaire, qui ont rapporté en 2019 des revenus de 4,1 M\$;
- La mise en place de l'Agence de mobilité durable, qui entraîne divers ajustements budgétaires, notamment une baisse des revenus d'amortissement de loyer de 2 M\$.

## Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	366,9	519,6	(16,8)	12 791,0	-	-	-
Autres	17 498,5	3 314,8	7 000,4	4 015,5	4 849,3	2 175,4	2 473,8
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>17 865,4</b>	<b>3 834,4</b>	<b>6 983,6</b>	<b>16 806,5</b>	<b>4 849,3</b>	<b>2 175,4</b>	<b>2 473,8</b>

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,3 M\$, ce qui s'explique par l'augmentation des sommes d'argent liées aux produits de la criminalité qui sont saisies et confisquées.

## Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

**Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Affectations de revenus</b>								
Financement à long terme – SOFIL-STM	4 916,0	13 884,0	29 876,0	6 790,0	39 300,0	38 900,0	84 000,2	
Financement à long terme – Autres	3 708,9	38 615,0	39 944,7	26 358,7	12 855,6	-	-	
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	22 500,0	11 200,0	-	-	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	41 688,6	68 455,0	93 395,9	81 979,3	115 990,3	25 583,2	33 959,6	
Excédent de fonctionnement spécifique	-	-	-	-	71 416,8	71 416,8	12 925,4	
Excédent de fonctionnement – Gestion de la dette	-	-	-	-	-	-	40 000,0	
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	12 000,0	-	-	-	2 000,0	
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	-	9 900,0	9 300,0	-	-	-	
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	-	26 700,0	26 700,0	13 000,0	13 000,0	13 000,0	
Affectation des réserves et des fonds	22 840,7	58,6	58,5	7 008,6	6 950,1	6 950,1	6 950,1	
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>73 154,2</b>	<b>143 512,6</b>	<b>223 075,1</b>	<b>158 136,6</b>	<b>259 512,8</b>	<b>155 850,1</b>	<b>192 835,3</b>	

### Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

### Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

### Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment de la réserve de la voirie.

**Budget du conseil municipal****Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Affectations de revenus</b>								
Financement à long terme – Autres	2 857,5	18 387,5	36 154,2	22 923,9	9 849,0	-	-	
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	9 900,0	5 000,0	-	-	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	40 164,0	57 731,6	82 885,6	81 957,1	115 966,6	25 583,2	33 959,6	
Excédent de fonctionnement spécifique	-	-	-	-	71 416,8	71 416,8	12 925,4	
Excédent de fonctionnement – Gestion de la dette	-	-	-	-	-	-	40 000,0	
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	12 000,0	-	-	-	2 000,0	
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	-	9 900,0	9 300,0	-	-	-	
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	-	26 700,0	26 700,0	13 000,0	13 000,0	13 000,0	
Affectation des réserves et des fonds	20 436,3	58,6	58,5	7 008,6	6 950,1	6 950,1	6 950,1	
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>63 457,8</b>	<b>86 077,7</b>	<b>172 698,3</b>	<b>147 889,6</b>	<b>217 182,5</b>	<b>116 950,1</b>	<b>108 835,1</b>	

**Variations budgétaires**

En 2020, les affectations diminuent de 8,1 M\$, pour s'établir à 108,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une diminution de 58,5 M\$ de l'affectation requise pour la part que la Ville de Montréal doit assumer relativement au déficit d'agglomération;
- Une augmentation de 7,9 M\$ de l'affectation « Excédent de fonctionnement » aux fins de l'équilibre budgétaire ;
- Une affectation de 40 M\$ pour le financement au comptant de dépenses en immobilisations;
- Une somme de 2 M\$ affectée à des dépenses qui sont devancées en 2020 en vue des prochaines élections municipales, qui auront lieu en 2021.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Affectations de revenus</b>								
Financement à long terme – SOFIL-STM	4 916,0	13 884,0	29 876,0	6 790,0	39 300,0	38 900,0	84 000,2	
Financement à long terme – Autres	851,4	20 227,5	3 790,4	3 434,9	3 006,6	-	-	
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	12 600,0	6 200,0	-	-	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	1 524,6	10 723,4	10 510,4	22,2	23,7	-	-	
Affectation des réserves et des fonds	2 404,4	-	-	-	-	-	-	
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>9 696,4</b>	<b>57 434,9</b>	<b>50 376,8</b>	<b>10 247,1</b>	<b>42 330,3</b>	<b>38 900,0</b>	<b>84 000,2</b>	

**Variations budgétaires**

En 2020, les affectations augmentent de 45,1 M\$, pour atteindre 84 M\$, relativement au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL. Cette augmentation découle directement d'une hausse importante prévue au programme d'investissement déposé par la STM pour l'exercice 2020.

## ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

### Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2020, le service de la dette brute atteint 1 013,6 M\$, soit une hausse de 64,7 M\$ par rapport au budget de 2019. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 839,1 M\$, et d'un montant de 174,5 M\$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

**Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Service de la dette brute</b>							
Frais de financement	377 064,6	382 947,1	389 789,0	397 165,8	399 201,3	408 676,7	421 159,4
Remboursement de la dette à long terme	387 158,8	449 312,4	463 853,6	473 755,5	502 872,9	498 425,2	531 192,6
Affectation – Remboursement de capital	33 693,2	26 247,1	27 098,6	32 683,8	41 818,2	41 818,2	61 262,1
<b>Total – Service de la dette brute</b>	<b>797 916,6</b>	<b>858 506,6</b>	<b>880 741,2</b>	<b>903 605,1</b>	<b>943 892,4</b>	<b>948 920,1</b>	<b>1 013 614,1</b>

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel que cela est indiqué aux tableaux suivants.

**Budget du conseil municipal****Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Frais de financement corporatifs</b>	<b>204 264,7</b>	<b>208 794,9</b>	<b>218 867,3</b>	<b>226 357,3</b>	<b>226 447,2</b>	<b>234 747,2</b>	<b>236 455,3</b>
<b>Frais de financement additionnels</b>							
Services administratifs	-	2,5	-	-	-	-	-
Mobilité et attractivité	31 899,3	30 558,5	31 093,2	32 540,1	34 998,9	33 017,7	36 362,7
Qualité de vie	4 776,6	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 741,2	5 741,2	7 151,3
Arrondissements	535,8	495,8	452,8	407,4	383,6	371,1	316,0
<b>Total – Frais de financement additionnels</b>	<b>37 211,7</b>	<b>35 808,0</b>	<b>36 485,6</b>	<b>38 095,2</b>	<b>41 123,7</b>	<b>39 130,0</b>	<b>43 830,0</b>
<b>Total – Frais de financement</b>	<b>241 476,4</b>	<b>244 602,9</b>	<b>255 352,9</b>	<b>264 452,5</b>	<b>267 570,9</b>	<b>273 877,2</b>	<b>280 285,3</b>

**Variations budgétaires**

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une augmentation de 6,4 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- Une hausse de 28 M\$, attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse de 21,6 M\$, attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

**Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Remboursement de la dette à long terme corporative</b>	<b>189 608,7</b>	<b>221 428,4</b>	<b>236 491,3</b>	<b>258 358,7</b>	<b>271 496,6</b>	<b>268 796,6</b>	<b>339 670,1</b>	
<b>Affectation – Remboursement de capital</b>	<b>25 197,7</b>	<b>25 279,9</b>	<b>26 117,2</b>	<b>32 954,5</b>	<b>36 109,6</b>	<b>36 109,6</b>	<b>36 191,1</b>	
<b>Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>								
Développement	45 301,1	47 262,7	47 315,1	47 176,1	59 940,5	55 078,2	58 030,6	
Qualité de vie	5 130,6	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 800,2	7 800,2	9 636,9	
Arrondissements	586,6	626,6	669,4	715,0	751,7	751,7	806,8	
<b>Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>	<b>51 018,3</b>	<b>53 596,0</b>	<b>53 902,9</b>	<b>54 641,2</b>	<b>68 492,4</b>	<b>63 630,1</b>	<b>68 474,3</b>	
<b>Total – Remboursement de la dette à long terme</b>	<b>265 824,7</b>	<b>300 304,3</b>	<b>316 511,4</b>	<b>345 954,4</b>	<b>376 098,6</b>	<b>368 536,3</b>	<b>444 335,5</b>	

**Variations budgétaires**

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 75,8 M\$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 5,6 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une hausse de 27,3 M\$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 42,9 M\$ qui résulte de la fin du transfert du coût de la dette des immobilisations, sur la période de 2002 à 2005, à la charge de l'agglomération.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Frais de financement corporatifs</b>	<b>120 966,5</b>	<b>124 232,8</b>	<b>120 253,4</b>	<b>117 070,8</b>	<b>112 640,9</b>	<b>114 040,9</b>	<b>117 522,7</b>	
<b>Frais de financement additionnels</b>								
Mobilité et attractivité	14 621,7	14 111,4	14 182,7	15 642,5	18 989,5	20 758,6	23 351,4	
<b>Total – Frais de financement additionnels</b>	<b>14 621,7</b>	<b>14 111,4</b>	<b>14 182,7</b>	<b>15 642,5</b>	<b>18 989,5</b>	<b>20 758,6</b>	<b>23 351,4</b>	
<b>Total – Frais de financement</b>	<b>135 588,2</b>	<b>138 344,2</b>	<b>134 436,1</b>	<b>132 713,3</b>	<b>131 630,4</b>	<b>134 799,5</b>	<b>140 874,1</b>	

**Variations budgétaires**

Les charges liées aux frais de financement présentent une hausse de 6,1 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- Une hausse de 7 M\$, attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une hausse de 12,4 M\$, attribuable à l'accroissement de la dette non subventionnée de la STM;
- Une baisse de 13,3 M\$, attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

**Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d’agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu		Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020		
Remboursement de la dette à long terme corporative	121 993,5	148 466,9	145 362,1	129 375,3	126 795,9	129 195,9	84 155,0		
Affectation – Remboursement de capital	8 495,5	967,2	981,3	(270,7)	5 708,6	5 708,6	25 071,0		
Remboursement additionnel de la dette à long terme									
Développement	24 538,3	25 821,1	28 097,2	31 380,3	36 088,0	36 802,6	38 893,2		
<b>Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>	<b>24 538,3</b>	<b>25 821,1</b>	<b>28 097,2</b>	<b>31 380,3</b>	<b>36 088,0</b>	<b>36 802,6</b>	<b>38 893,2</b>		
<b>Total – Remboursement de la dette à long terme</b>	<b>155 027,3</b>	<b>175 255,2</b>	<b>174 440,6</b>	<b>160 484,9</b>	<b>168 592,5</b>	<b>171 707,1</b>	<b>148 119,2</b>		

**Variations budgétaires**

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une baisse de 23,6 M\$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 10 M\$, attribuable à l’effet net de l’ajout d’emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d’emprunts;
- Une hausse de 1,8 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une baisse de 42,9 M\$ qui résulte de la fin du transfert du coût de la dette des immobilisations, sur la période de 2002 à 2005, à la charge de l’agglomération;
- Une augmentation de 7,5 M\$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

## Paie ment au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits qui seront utilisés pour le paiement au comptant des immobilisations. On y trouve également les crédits qui seront versés aux réserves financières pour financer les dépenses en immobilisations.

Au budget de 2020, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 631,6 M\$, en hausse de 190 M\$.

**Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	93 170,2	196 324,2	317 467,7	334 186,5	372 725,1	370 900,0	560 900,0	
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	
Affectation – Réserves – Eau	40 453,1	41 845,5	19 979,9	14 978,0	54,9	13 829,0	13 829,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	10 895,3	2 484,2	(5 227,8)	(1 869,0)	(8 432,1)	2 000,0	2 000,0	
Affectation – Fonds réservés	7 765,5	(49,7)	1 454,6	402,9	(858,2)	82,2	89,8	
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>152 284,1</b>	<b>240 604,2</b>	<b>333 674,4</b>	<b>379 198,4</b>	<b>418 289,7</b>	<b>441 611,2</b>	<b>631 618,8</b>	

## Budget du conseil municipal

**Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	51 929,4	117 678,2	211 741,7	217 249,8	236 025,1	234 200,0	274 166,5	
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	
Affectation – Réserves – Eau	18 726,3	22 642,4	8 688,5	3 902,6	(8 760,0)	2 911,0	2 911,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	10 895,3	3 336,1	(4 442,2)	(1 674,6)	(5 909,8)	2 000,0	2 000,0	
Affectation – Fonds réservés	7 765,5	(49,7)	1 454,6	402,9	(858,2)	82,2	89,8	
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>89 316,5</b>	<b>143 607,0</b>	<b>217 442,6</b>	<b>251 380,7</b>	<b>275 297,1</b>	<b>293 993,2</b>	<b>333 967,3</b>	

## Variations budgétaires

Les affectations sont en hausse de 40 M\$, pour atteindre 334 M\$. Cette variation s'explique par une utilisation des surplus des années antérieures pour assurer une saine gestion de la dette.



**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu		Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020		
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>									
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	41 240,8	78 646,0	105 725,9	116 936,6	136 700,0	136 700,0	286 733,5		
Affectation – Réserves – Eau	21 726,8	19 203,2	11 291,4	11 075,4	8 814,9	10 918,0	10 918,0		
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	-	(851,8)	(785,6)	(194,4)	(2 522,3)	-	-		
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>62 967,6</b>	<b>96 997,4</b>	<b>116 231,7</b>	<b>127 817,6</b>	<b>142 992,6</b>	<b>147 618,0</b>	<b>297 651,5</b>		

**Variations budgétaires**

Les affectations sont en hausse de 150 M\$, pour atteindre 297,7 M\$, reflétant un revenu de transfert dans le cadre de Réflexe Montréal afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes pour la gestion des eaux.

## Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. De plus, s'ajoutent certaines dépenses prévues à titre d'affectations.

L'année 2020 marque le début des activités d'un nouvel organisme paramunicipal, l'Agence de mobilité durable, ayant pour mission de développer et mettre en place des actions innovantes en matière de mobilité. Cette nouvelle agence regroupe les activités auparavant menées par la société en commandite Stationnement de Montréal et celles de l'unité du SPVM qui est responsable de l'application de la réglementation municipale du stationnement. Au fil des ans, l'Agence verra son mandat s'élargir progressivement afin de devenir un acteur clé dans la création d'une offre de transport diversifiée et attrayante, répondant aux besoins de tous les usagers dans un esprit de développement durable.

**Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses communes</b>							
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	245 647,6	177 470,9	124 613,8	83 146,9	75 430,0	56 030,0	52 106,0
Crédits pour dépenses contingentes	15 917,7	23 934,5	23 451,1	(14 757,8)	23 332,8	32 018,6	32 018,6
Dépenses générales d'administration	-	-	51,0	-	-	-	-
Pertes possibles dans la perception	19 919,0	1 556,0	39 025,6	23 299,8	23 030,0	23 030,0	23 130,0
Prêt d'employés au MESS	25 258,3	24 831,2	23 298,2	21 821,2	19 234,6	20 334,6	16 739,7
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	812,8	812,8	644,3
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	2 613,7	2 790,9	2 881,6	3 029,2	3 061,6	3 561,6	2 939,7
Bureau des régimes de retraite	-	-	7 364,7	7 392,0	7 967,7	7 967,7	7 994,8
Agence de mobilité durable – Entente et prêt d'employés	18 725,1	18 723,2	19 696,8	18 973,5	19 930,2	18 388,0	44 577,6
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	(59 300,0)	(57 000,0)	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	-	-	26 700,0	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(27 409,6)	(26 878,6)	(19 506,1)	(30 177,6)	(40 164,9)	(40 164,9)	(38 083,3)
Affectation – Mesures transitoires	3 389,3	4 256,1	-	-	-	-	-
Affectation – Sites contaminés	-	-	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	-	-	11 160,0	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	86 169,7	86 169,7	15 640,1
Autres	4 800,0	725,1	9 011,9	13 894,5	18 973,9	13 947,5	22 481,3
<b>Total – Dépenses communes</b>	<b>308 861,1</b>	<b>168 109,3</b>	<b>212 348,6</b>	<b>174 421,7</b>	<b>255 878,4</b>	<b>240 195,6</b>	<b>198 288,8</b>

Le budget des dépenses communes en 2020 affiche une diminution de 41,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une diminution de 3,9 M\$, attribuable principalement aux charges de retraite liées aux services passés;
- Une diminution de 3,6 M\$ du budget dédié à la rémunération des employés de la Ville prêtés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- Une augmentation de 26,2 M\$, liée à la mise en place de la nouvelle Agence de mobilité durable. Cette hausse de dépenses est cependant compensée par une hausse de revenus;
- Une diminution importante de 70,5 M\$ de l'utilisation du surplus affecté aux fins du comblement du déficit de l'agglomération;
- Une augmentation de 4,9 M\$ du budget destiné à l'acquisition de terrains pour le développement du logement social et abordable, conformément au plan directeur de la Ville.

## Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

### Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d’allègement

Il s’agit de la mesure d’allègement ayant été mise en place afin de reporter aux exercices futurs l’impact de la crise financière de 2008 sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s’est prévalu en 2016 et 2017.

### Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l’amortissement des mesures d’allègement fiscal mentionnées ci-haut. En 2020, cette affectation demeure au même niveau, soit à 14,3 M\$.

### Affectation – Montants à pourvoir liés aux régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l’actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l’avenir en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d’obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite. En 2020, cette charge fiscale augmente de 2,1 M\$.

### Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

### Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l’amortissement de la mesure d’allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

## Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

**Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Contributions corporatives aux organismes</b>							
Société de transport de Montréal	423 416,0	446 784,0	485 476,0	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	63 295,3	58 707,3	26 020,5	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	-	37 535,7	551 450,4	589 900,0	599 200,0	668 394,0
Communauté métropolitaine de Montréal	29 398,5	37 873,4	39 113,6	39 328,0	39 942,4	39 942,4	41 412,1
Conseil des arts	13 450,0	13 950,0	14 450,0	16 950,0	18 450,0	18 450,0	20 235,0
Sociétés de développement commercial	11 774,4	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 900,0	13 900,0	14 935,0
Société du parc Jean-Drapeau	10 036,5	13 063,9	12 892,4	14 104,0	14 128,4	14 128,4	15 353,1
Bureau du taxi de Montréal	2 877,3	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 805,0	4 805,0	3 238,2
Pointe-à-Callière	5 640,6	5 890,6	7 385,6	8 130,6	8 380,6	8 380,6	8 380,6
Office de consultation publique de Montréal	2 031,6	2 110,8	2 562,4	2 387,1	3 201,1	2 361,1	2 666,3
Ombudsman	1 023,9	1 075,1	1 186,6	1 372,9	1 448,2	1 448,2	1 497,4
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	532,5	(480,0)	(52,7)	-	-	-	-
Montréal international – FODIM	500,0	500,0	500,0	510,0	510,0	510,0	510,0
BIXI – Montréal	(2 350,8)	-	-	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	521,8	348,9	402,4	500,0	585,0	585,0	585,0
Organisation des festivités du 375 <sup>e</sup> de Montréal	10 000,0	11 500,0	9 315,5	-	-	-	-
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	-	-	-	-	-	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
<b>Total – Contributions corporatives aux organismes</b>	<b>572 179,6</b>	<b>607 125,5</b>	<b>653 414,2</b>	<b>652 895,2</b>	<b>695 262,7</b>	<b>703 722,7</b>	<b>777 218,7</b>

### Variations budgétaires

Pour l'exercice 2020, les contributions aux organismes augmentent de 73,5 M\$, pour atteindre 777,2 M\$, soit une hausse de 10,4 %. Représentant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- Une augmentation de 69,2 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif;
- Une augmentation de 1,5 M\$ de la quote-part versée à la CMM;
- Une augmentation de 2,8 M\$ des contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et sociorécréatif, soit le Conseil des arts de Montréal (1,8 M\$) et les sociétés de développement commercial (1 M\$);
- Une augmentation de 1,2 M\$ de la contribution accordée à la Société du parc Jean-Drapeau pour couvrir les frais d'exploitation liés aux nouvelles infrastructures afin de favoriser une plus grande affluence aux événements culturels tenus sur le site;
- Une diminution de 1,6 M\$ de la contribution au Bureau du taxi de Montréal, qui utilisera ses excédents cumulés des exercices antérieurs pour équilibrer son budget de fonctionnement de 2020.

## Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- Les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable.
- Les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

**Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Transactions à éliminer</b>							
Élimination des transactions internes	38 962,6	40 865,5	41 153,8	40 726,1	37 789,9	35 516,9	38 821,0
Élimination des transactions interentités	4 683,3	8 488,6	4 187,5	3 469,3	2 520,3	1 926,3	1 983,8
<b>Total – Transactions à éliminer</b>	<b>43 645,9</b>	<b>49 354,1</b>	<b>45 341,3</b>	<b>44 195,4</b>	<b>40 310,2</b>	<b>37 443,2</b>	<b>40 804,8</b>

## DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

## Services administratifs

Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services administratifs</b>							
<b>Services de la direction générale</b>							
Direction générale	18 470,7	20 526,4	19 666,2	19 618,6	21 390,2	19 719,8	22 547,2
Affaires juridiques	58 558,3	60 144,7	61 284,6	61 918,9	62 893,8	65 690,5	66 659,6
Finances	53 614,7	55 386,6	48 386,8	46 647,7	47 319,3	47 744,3	49 061,8
Ressources humaines	46 656,7	49 527,8	50 869,0	52 691,7	58 944,6	59 334,3	62 916,8
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>177 300,4</b>	<b>185 585,5</b>	<b>180 206,6</b>	<b>180 876,9</b>	<b>190 547,9</b>	<b>192 488,9</b>	<b>201 185,4</b>

Tableau 55 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Sécurité publique</b>							
Sécurité incendie	326 587,5	335 055,6	369 275,0	345 197,3	345 483,0	336 270,3	346 867,1
Service de police	632 087,7	635 813,6	667 181,0	667 783,8	685 455,8	647 728,0	665 264,1
<b>Total – Sécurité publique</b>	<b>958 675,2</b>	<b>970 869,2</b>	<b>1 036 456,0</b>	<b>1 012 981,1</b>	<b>1 030 938,8</b>	<b>983 998,3</b>	<b>1 012 131,2</b>

Tableau 56 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Autres services administratifs</b>							
Bureau de l'inspecteur général	4 121,7	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 682,2	5 909,8	6 258,8
Bureau du vérificateur général	5 480,9	5 474,8	5 427,1	5 300,7	6 050,6	6 441,1	6 404,2
Commission de la fonction publique de Montréal	1 016,8	751,6	759,4	624,5	438,3	726,0	740,7
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	257,3	209,5	70,4	38,5	107,7	680,6	711,9
<b>Total – Autres services administratifs</b>	<b>10 876,7</b>	<b>11 285,9</b>	<b>11 251,7</b>	<b>10 149,7</b>	<b>11 278,8</b>	<b>13 757,5</b>	<b>14 115,6</b>

**Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	11 058,1	11 206,7	10 635,5	11 010,8	11 348,8	11 612,8	12 768,9
Cotisations de l'employeur	2 997,9	3 402,0	3 192,1	3 036,9	2 883,6	3 061,0	3 302,4
Transport et communications	534,6	665,6	519,9	568,8	614,2	647,0	649,0
Services professionnels	1 263,8	571,2	693,0	862,7	2 503,6	449,4	1 352,0
Services techniques et autres	1 797,6	1 769,2	2 041,4	2 627,7	2 282,9	1 959,2	2 794,2
Location, entretien et réparation	27,9	176,2	237,4	278,6	150,1	163,1	155,2
Biens non durables	114,2	148,7	95,2	109,6	244,5	166,4	160,4
Biens durables	59,0	39,6	184,4	119,4	45,0	33,8	18,8
Contributions à des organismes	617,6	2 547,2	2 067,3	941,8	1 319,8	1 627,1	1 287,1
Autres	-	-	-	62,3	(2,3)	-	59,2
<b>Total</b>	<b>18 470,7</b>	<b>20 526,4</b>	<b>19 666,2</b>	<b>19 618,6</b>	<b>21 390,2</b>	<b>19 719,8</b>	<b>22 547,2</b>

**Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	37 074,1	38 599,2	38 547,1	40 070,8	40 253,3	42 192,5	43 062,0
Cotisations de l'employeur	10 402,9	11 770,0	10 905,0	10 639,1	10 398,2	10 930,7	11 040,7
Transport et communications	2 914,5	1 946,3	2 508,4	2 232,6	2 553,0	2 602,3	2 582,3
Services professionnels	1 685,9	2 147,6	2 200,2	2 102,7	2 132,9	2 093,3	2 082,9
Services techniques et autres	5 696,6	5 130,5	6 425,9	6 069,0	6 769,5	7 055,8	7 075,8
Location, entretien et réparation	166,9	(151,6)	93,7	158,5	148,9	144,8	144,8
Biens non durables	356,4	404,4	360,7	421,2	484,7	486,0	486,0
Biens durables	261,0	298,3	243,6	218,2	153,3	185,1	185,1
Autres	-	-	-	6,8	-	-	-
<b>Total</b>	<b>58 558,3</b>	<b>60 144,7</b>	<b>61 284,6</b>	<b>61 918,9</b>	<b>62 893,8</b>	<b>65 690,5</b>	<b>66 659,6</b>

**Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	33 346,0	34 121,0	28 984,7	29 264,8	28 832,6	28 832,6	29 378,2
Cotisations de l'employeur	10 063,4	11 049,7	9 145,9	8 277,7	7 911,8	7 911,8	7 775,2
Transport et communications	1 709,7	1 871,0	1 497,4	1 346,7	1 683,0	1 591,0	1 590,1
Services professionnels	1 314,5	1 189,5	772,9	907,2	1 406,3	1 021,8	1 508,2
Services techniques et autres	4 216,9	4 024,5	3 223,5	3 222,4	3 678,3	4 565,5	4 871,6
Location, entretien et réparation	(71,3)	170,6	(392,8)	103,2	130,1	134,6	134,6
Biens non durables	320,8	237,7	225,4	136,2	171,1	202,5	202,5
Biens durables	169,7	106,5	106,6	66,2	106,3	190,1	190,1
Autres	2 545,0	2 616,1	4 823,2	3 323,3	3 399,8	3 294,4	3 411,3
<b>Total</b>	<b>53 614,7</b>	<b>55 386,6</b>	<b>48 386,8</b>	<b>46 647,7</b>	<b>47 319,3</b>	<b>47 744,3</b>	<b>49 061,8</b>

**Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	31 090,9	32 633,8	33 468,0	35 548,0	39 904,0	40 062,9	43 147,8
Cotisations de l'employeur	9 645,9	10 870,8	10 606,0	10 575,7	11 481,4	11 458,9	11 442,8
Transport et communications	481,4	379,7	632,3	646,5	1 127,6	1 064,9	1 078,7
Services professionnels	3 562,5	3 612,3	3 789,2	3 796,7	4 710,6	4 703,7	4 995,8
Services techniques et autres	1 779,2	1 828,4	2 136,7	1 859,2	1 346,0	1 555,7	1 803,3
Location, entretien et réparation	(122,6)	(36,7)	(0,5)	73,8	66,4	95,2	99,2
Biens non durables	168,9	206,3	185,9	138,2	221,3	332,4	288,4
Biens durables	50,5	33,2	51,4	44,3	87,3	60,6	60,8
Autres	-	-	-	9,3	-	-	-
<b>Total</b>	<b>46 656,7</b>	<b>49 527,8</b>	<b>50 869,0</b>	<b>52 691,7</b>	<b>58 944,6</b>	<b>59 334,3</b>	<b>62 916,8</b>

**Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	240 333,2	247 081,5	277 252,5	258 663,9	264 086,3	256 935,5	263 320,7
Cotisations de l'employeur	73 712,2	76 297,8	75 285,0	75 460,1	66 698,3	67 407,5	71 410,9
Transport et communications	1 013,9	593,9	735,5	740,9	973,0	909,4	909,3
Services professionnels	1 138,2	1 205,8	839,5	946,8	1 294,1	1 440,0	1 421,4
Services techniques et autres	2 408,1	2 046,7	1 827,7	1 697,4	1 967,4	2 096,4	2 301,1
Location, entretien et réparation	494,9	2 239,4	485,2	839,2	1 025,2	912,6	946,4
Biens non durables	3 288,5	2 990,0	5 384,2	4 269,0	5 914,1	3 842,8	3 852,7
Biens durables	3 935,3	2 417,5	1 818,0	2 489,1	2 809,7	2 526,1	2 504,6
Contributions à des organismes	265,3	183,0	231,3	104,4	205,0	200,0	200,0
Autres	(2,1)	-	5 416,1	(13,5)	509,9	-	-
<b>Total</b>	<b>326 587,5</b>	<b>335 055,6</b>	<b>369 275,0</b>	<b>345 197,3</b>	<b>345 483,0</b>	<b>336 270,3</b>	<b>346 867,1</b>

**Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	489 723,7	486 650,2	514 464,7	515 596,9	535 458,8	502 579,1	519 064,9
Cotisations de l'employeur	122 411,9	124 975,5	131 887,9	130 498,8	122 823,1	117 908,9	118 318,3
Transport et communications	1 686,0	1 521,3	2 483,5	2 055,3	2 569,1	2 350,1	2 901,6
Services professionnels	1 340,2	706,9	841,5	801,7	1 281,7	1 346,2	1 845,6
Services techniques et autres	3 740,2	4 471,8	3 777,1	3 433,2	4 771,3	4 499,2	4 502,5
Location, entretien et réparation	764,5	2 697,4	1 306,7	2 332,0	2 731,9	2 759,7	2 685,3
Biens non durables	6 596,7	6 814,8	7 177,8	7 014,8	9 675,6	10 093,6	9 290,4
Biens durables	1 936,8	3 775,3	1 961,9	1 890,9	1 496,4	1 533,3	1 805,4
Contributions à des organismes	4 308,7	4 200,4	4 258,1	4 161,9	4 647,9	4 657,9	4 850,1
Autres	(421,0)	-	(978,2)	(1,7)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>632 087,7</b>	<b>635 813,6</b>	<b>667 181,0</b>	<b>667 783,8</b>	<b>685 455,8</b>	<b>647 728,0</b>	<b>665 264,1</b>



**Tableau 63 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	2 406,7	2 793,2	3 265,8	2 996,8	3 032,3	3 339,1	3 263,6
Cotisations de l'employeur	598,8	770,3	877,7	807,2	836,4	921,0	866,3
Transport et communications	75,3	86,5	82,3	76,2	106,0	106,0	106,0
Services professionnels	58,3	118,0	33,5	8,5	200,0	1 086,2	1 565,4
Services techniques et autres	187,1	624,6	294,7	206,0	346,0	346,0	346,0
Location, entretien et réparation	291,6	322,7	310,8	29,1	34,0	34,0	34,0
Biens non durables	51,0	54,4	70,9	38,1	77,5	47,5	47,5
Biens durables	31,9	77,8	59,1	24,1	50,0	30,0	30,0
Frais de financement	-	2,5	-	-	-	-	-
Autres	421,0	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 121,7</b>	<b>4 850,0</b>	<b>4 994,8</b>	<b>4 186,0</b>	<b>4 682,2</b>	<b>5 909,8</b>	<b>6 258,8</b>

**Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	3 071,7	3 267,8	3 195,9	3 321,0	3 592,2	3 842,2	4 132,2
Cotisations de l'employeur	869,7	922,9	952,2	867,1	730,0	980,0	1 048,9
Transport et communications	38,2	37,9	24,4	26,1	49,5	49,5	38,5
Services professionnels	920,5	707,3	680,3	807,0	1 475,7	1 404,4	1 008,6
Services techniques et autres	75,3	79,6	47,2	46,1	77,0	77,0	82,0
Location, entretien et réparation	331,1	320,0	396,2	39,2	20,0	20,0	20,0
Biens non durables	174,4	139,3	130,9	194,2	106,2	68,0	74,0
<b>Total</b>	<b>5 480,9</b>	<b>5 474,8</b>	<b>5 427,1</b>	<b>5 300,7</b>	<b>6 050,6</b>	<b>6 441,1</b>	<b>6 404,2</b>

**Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	735,9	534,3	577,1	393,7	262,0	470,8	483,0
Cotisations de l'employeur	194,6	174,4	153,8	115,3	73,3	122,2	122,2
Transport et communications	8,0	0,6	10,1	7,9	20,0	25,0	25,0
Services professionnels	50,6	27,7	39,3	88,4	53,0	68,0	70,5
Services techniques et autres	25,8	17,1	27,7	17,3	18,6	28,6	28,6
Location, entretien et réparation	(2,5)	(3,0)	(52,2)	0,8	2,7	2,7	2,7
Biens non durables	4,4	0,5	2,3	0,9	7,2	7,2	7,2
Biens durables	-	-	1,3	0,2	1,5	1,5	1,5
<b>Total</b>	<b>1 016,8</b>	<b>751,6</b>	<b>759,4</b>	<b>624,5</b>	<b>438,3</b>	<b>726,0</b>	<b>740,7</b>

**Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	190,2	157,6	50,6	27,6	60,9	184,6	184,7
Cotisations de l'employeur	56,3	47,2	17,0	7,9	16,5	45,7	49,5
Transport et communications	1,3	-	-	-	3,0	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	152,9	152,9
Services techniques et autres	2,2	3,2	2,7	3,0	10,0	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	(1,0)	(0,7)	-	-	2,3	4,0	4,0
Biens non durables	8,3	2,2	0,1	-	12,0	244,2	271,6
Biens durables	-	-	-	-	3,0	21,6	21,6
<b>Total</b>	<b>257,3</b>	<b>209,5</b>	<b>70,4</b>	<b>38,5</b>	<b>107,7</b>	<b>680,6</b>	<b>711,9</b>

## Services institutionnels

Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services institutionnels</b>							
Approvisionnement	22 259,9	22 327,6	22 357,1	21 957,6	28 405,2	24 972,4	25 906,0
Évaluation foncière	15 958,5	15 354,5	15 742,1	15 942,4	15 540,7	15 929,7	16 567,8
Gestion et planification immobilière	137 006,2	141 256,4	146 820,4	157 525,6	171 109,1	172 041,2	179 239,9
Greffe	26 318,4	27 407,6	40 440,4	28 359,0	30 930,2	28 600,3	31 896,6
Matériel roulant et ateliers	108 724,2	109 778,9	107 950,2	113 089,5	109 762,9	105 869,3	109 420,4
Performance organisationnelle	2 860,1	3 018,3	3 517,7	3 692,1	4 351,6	4 736,6	6 808,5
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>313 127,3</b>	<b>319 143,3</b>	<b>336 827,9</b>	<b>340 566,2</b>	<b>360 099,7</b>	<b>352 149,5</b>	<b>369 839,2</b>

Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	15 726,5	15 598,7	16 672,8	16 544,8	16 953,0	16 727,9	17 119,3
Cotisations de l'employeur	4 675,3	5 200,6	5 003,8	4 510,0	4 782,6	4 782,6	4 682,8
Transport et communications	216,1	163,3	194,5	193,1	200,0	232,0	232,0
Services professionnels	89,2	79,8	80,2	61,0	146,6	156,6	252,1
Services techniques et autres	170,8	188,9	266,9	225,5	2 918,0	2 469,8	3 016,3
Location, entretien et réparation	493,9	423,0	(192,4)	44,4	60,0	75,9	78,5
Biens non durables	424,8	211,8	284,2	125,3	157,0	231,4	228,8
Biens durables	80,3	95,3	22,9	52,5	35,3	7,1	7,1
Contributions à des organismes	2,0	-	2,0	-	-	-	-
Autres	381,0	366,2	22,2	201,0	3 152,7	289,1	289,1
<b>Total</b>	<b>22 259,9</b>	<b>22 327,6</b>	<b>22 357,1</b>	<b>21 957,6</b>	<b>28 405,2</b>	<b>24 972,4</b>	<b>25 906,0</b>

Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	11 560,4	11 151,1	11 464,5	11 920,8	11 608,3	11 800,1	12 416,3
Cotisations de l'employeur	3 523,8	3 679,4	3 617,5	3 406,4	3 257,4	3 314,9	3 332,3
Transport et communications	149,8	45,3	109,4	197,0	203,0	304,4	304,4
Services professionnels	9,1	37,8	10,8	15,5	20,6	14,7	19,2
Services techniques et autres	363,0	275,2	319,3	291,1	284,6	306,4	306,4
Location, entretien et réparation	259,9	88,4	51,3	24,1	28,1	40,3	40,3
Biens non durables	56,7	50,4	77,5	65,7	68,5	79,1	79,1
Biens durables	35,8	26,9	91,8	21,8	70,2	69,8	69,8
<b>Total</b>	<b>15 958,5</b>	<b>15 354,5</b>	<b>15 742,1</b>	<b>15 942,4</b>	<b>15 540,7</b>	<b>15 929,7</b>	<b>16 567,8</b>

**Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	43 953,2	43 623,4	42 515,0	43 068,7	47 329,0	47 212,1	50 560,8
Cotisations de l'employeur	12 907,3	13 689,6	13 267,5	12 905,4	13 597,9	13 553,0	14 420,9
Transport et communications	779,8	680,3	742,3	691,1	710,3	722,5	710,1
Services professionnels	788,2	343,1	1 334,7	657,9	2 454,3	2 342,7	1 618,7
Services techniques et autres	2 448,2	4 012,9	6 036,6	7 940,3	8 537,3	8 306,3	9 145,7
Location, entretien et réparation	56 509,1	58 776,7	62 606,5	67 325,0	74 408,4	78 041,7	79 181,7
Biens non durables	19 328,3	19 988,2	20 278,1	24 536,4	23 476,0	21 767,0	23 509,4
Biens durables	202,0	142,2	27,7	57,1	537,3	90,1	92,6
Contributions à des organismes	90,1	-	10,0	343,7	52,8	-	-
Autres	-	-	2,0	-	5,8	5,8	-
<b>Total</b>	<b>137 006,2</b>	<b>141 256,4</b>	<b>146 820,4</b>	<b>157 525,6</b>	<b>171 109,1</b>	<b>172 041,2</b>	<b>179 239,9</b>

**Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	18 679,7	19 186,5	23 402,0	19 195,5	21 162,1	19 562,6	21 219,3
Cotisations de l'employeur	5 938,5	6 250,1	6 892,4	6 556,6	6 904,4	6 496,6	6 904,1
Transport et communications	581,4	504,5	2 342,6	431,0	655,8	513,0	446,1
Services professionnels	147,3	238,7	415,7	249,2	393,1	548,1	2 031,0
Services techniques et autres	670,8	831,2	5 173,9	896,7	997,1	773,7	701,0
Location, entretien et réparation	(93,4)	(64,7)	1 589,9	491,8	405,1	322,4	309,9
Biens non durables	87,4	100,9	310,3	111,7	261,3	243,6	214,1
Biens durables	46,8	41,8	63,7	37,6	37,1	31,1	31,1
Contributions à des organismes	190,7	249,4	177,5	320,4	45,0	40,0	40,0
Autres	69,2	69,2	72,4	68,5	69,2	69,2	-
<b>Total</b>	<b>26 318,4</b>	<b>27 407,6</b>	<b>40 440,4</b>	<b>28 359,0</b>	<b>30 930,2</b>	<b>28 600,3</b>	<b>31 896,6</b>

**Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	33 912,1	35 778,8	36 027,5	36 118,0	36 064,5	35 006,5	36 449,6
Cotisations de l'employeur	10 286,8	11 023,2	11 025,4	11 035,5	9 978,1	9 978,1	10 485,9
Transport et communications	192,6	138,4	210,8	174,1	250,5	214,8	205,2
Services professionnels	41,2	10,3	35,6	73,3	237,2	70,1	70,1
Services techniques et autres	3 256,4	3 391,5	2 682,0	2 997,9	2 976,1	2 860,2	2 860,2
Location, entretien et réparation	17 977,1	13 850,9	14 271,2	12 759,0	14 334,3	14 138,4	14 799,6
Biens non durables	42 428,4	44 976,0	46 516,5	52 652,4	49 211,7	46 877,5	47 826,1
Biens durables	780,4	750,6	184,7	142,9	195,5	208,7	208,7
Contributions à des organismes	-	-	-	10,0	15,0	15,0	15,0
Autres	(150,8)	(140,8)	(3 003,5)	(2 873,6)	(3 500,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
<b>Total</b>	<b>108 724,2</b>	<b>109 778,9</b>	<b>107 950,2</b>	<b>113 089,5</b>	<b>109 762,9</b>	<b>105 869,3</b>	<b>109 420,4</b>

**Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	1 591,6	1 632,6	2 051,7	2 283,2	2 510,6	2 575,9	3 354,3	
Cotisations de l'employeur	463,9	495,7	614,6	608,6	609,9	629,6	836,5	
Transport et communications	15,7	24,9	22,5	28,7	78,0	78,0	210,0	
Services professionnels	709,2	745,0	722,9	679,6	867,6	1 167,6	1 372,2	
Services techniques et autres	60,6	93,1	58,6	48,7	144,5	134,5	534,5	
Location, entretien et réparation	(3,3)	(1,0)	6,3	5,4	21,4	21,4	121,4	
Biens non durables	21,9	11,6	13,2	22,7	117,6	129,6	379,6	
Biens durables	0,5	16,4	27,9	15,2	2,0	-	-	
<b>Total</b>	<b>2 860,1</b>	<b>3 018,3</b>	<b>3 517,7</b>	<b>3 692,1</b>	<b>4 351,6</b>	<b>4 736,6</b>	<b>6 808,5</b>	

## Mobilité et attractivité

**Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Mobilité et attractivité</b>							
Commission des services électriques	62 917,5	61 900,1	60 578,9	64 098,6	74 683,1	74 683,0	81 378,2
Eau	213 272,7	219 366,8	224 381,5	227 803,5	260 694,6	246 947,9	262 308,4
Grands parcs, mont Royal et sports	46 747,7	41 538,1	53 036,0	49 942,2	56 511,2	42 522,0	41 904,1
Infrastructures du réseau routier	23 969,0	30 527,0	39 243,8	37 541,7	45 665,1	37 026,3	37 154,5
Urbanisme et mobilité	40 183,7	63 881,4	50 581,2	50 251,3	64 386,7	54 419,7	69 455,4
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>387 090,6</b>	<b>417 213,4</b>	<b>427 821,4</b>	<b>429 637,3</b>	<b>501 940,7</b>	<b>455 598,9</b>	<b>492 200,6</b>

**Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 420,7	5 188,3	5 719,5	5 400,9	5 031,7	5 031,7	5 347,1
Cotisations de l'employeur	1 516,5	1 506,0	1 911,0	1 546,4	1 501,7	1 501,7	1 469,0
Transport et communications	248,3	201,8	178,7	190,7	296,6	294,2	290,4
Services professionnels	135,9	195,2	394,4	350,2	578,5	680,9	565,9
Services techniques et autres	5 005,1	3 846,6	277,0	3 562,5	8 196,0	8 246,0	8 445,9
Location, entretien et réparation	1 041,9	1 118,4	1 102,6	1 234,8	1 241,4	1 048,2	1 775,0
Biens non durables	371,9	430,6	438,7	500,5	542,7	585,8	575,8
Biens durables	70,4	92,6	35,1	35,8	75,0	75,0	65,0
Frais de financement	23 721,4	22 439,8	23 487,4	22 947,6	23 606,9	23 606,9	24 515,2
Remboursement de la dette à long terme	25 120,0	26 180,2	25 866,8	28 027,9	32 012,6	32 012,6	36 678,9
Contributions à des organismes	265,4	700,6	1 167,7	301,3	1 600,0	1 600,0	1 650,0
<b>Total</b>	<b>62 917,5</b>	<b>61 900,1</b>	<b>60 578,9</b>	<b>64 098,6</b>	<b>74 683,1</b>	<b>74 683,0</b>	<b>81 378,2</b>

**Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	53 894,7	55 440,2	56 153,4	59 730,0	60 209,5	58 491,0	60 286,6
Cotisations de l'employeur	15 963,1	17 818,9	17 658,1	18 002,5	17 225,7	16 802,6	17 260,6
Transport et communications	707,7	767,6	634,0	651,0	771,2	737,4	784,9
Services professionnels	4 757,5	5 067,7	5 949,5	6 849,0	8 792,5	8 577,0	8 977,2
Services techniques et autres	7 903,1	8 271,9	9 543,2	9 425,3	10 491,6	8 560,7	9 938,5
Location, entretien et réparation	11 627,3	8 787,7	11 077,0	9 315,1	13 313,0	17 813,7	17 787,4
Biens non durables	50 492,3	54 130,1	52 127,7	48 685,7	55 718,4	56 466,4	61 661,1
Biens durables	1 013,3	589,8	660,6	713,4	751,5	685,5	716,9
Frais de financement	22 799,6	22 230,1	21 788,5	25 235,0	30 381,5	30 169,4	35 198,9
Remboursement de la dette à long terme	44 719,4	46 903,6	49 545,5	50 528,5	64 015,9	59 868,2	60 244,9
Contributions à des organismes	460,5	470,5	1 685,6	423,2	459,7	422,5	422,5
Autres	(1 065,8)	(1 111,3)	(2 441,6)	(1 755,2)	(1 435,9)	(11 646,5)	(10 971,1)
<b>Total</b>	<b>213 272,7</b>	<b>219 366,8</b>	<b>224 381,5</b>	<b>227 803,5</b>	<b>260 694,6</b>	<b>246 947,9</b>	<b>262 308,4</b>

**Tableau 77 – Grands parcs, mont Royal et sports – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	13 788,6	15 149,9	16 039,7	17 428,3	16 758,0	16 064,7	16 981,5
Cotisations de l'employeur	3 982,0	4 790,4	5 056,7	4 957,6	4 801,7	4 636,6	4 700,5
Transport et communications	531,6	379,7	258,1	305,8	340,5	316,3	306,9
Services professionnels	1 149,3	1 519,9	8 308,5	2 989,9	2 933,6	1 964,9	2 709,3
Services techniques et autres	4 698,0	7 833,1	7 394,1	9 315,4	11 288,3	7 673,8	5 588,0
Location, entretien et réparation	3 016,9	2 561,9	2 459,7	3 243,1	4 542,4	4 926,4	3 810,3
Biens non durables	4 647,3	5 400,8	3 542,8	952,8	4 261,5	887,1	790,5
Biens durables	102,6	693,6	236,8	3 889,1	3 355,7	95,3	135,8
Contributions à des organismes	14 786,6	3 164,8	9 743,2	6 773,9	8 184,7	5 912,1	6 843,0
Autres	44,8	44,0	(3,6)	86,3	44,8	44,8	38,3
<b>Total</b>	<b>46 747,7</b>	<b>41 538,1</b>	<b>53 036,0</b>	<b>49 942,2</b>	<b>56 511,2</b>	<b>42 522,0</b>	<b>41 904,1</b>

**Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	3 274,2	13 163,6	18 698,7	20 104,6	18 661,3	18 575,5	18 906,4
Cotisations de l'employeur	6 646,7	4 484,0	4 723,2	4 367,9	5 313,7	5 136,2	5 059,0
Transport et communications	455,7	1 009,0	590,0	627,7	812,5	882,3	843,6
Services professionnels	1 812,2	1 900,7	3 668,3	2 104,5	6 264,9	2 012,1	1 489,7
Services techniques et autres	928,8	1 153,2	1 724,1	1 624,4	5 203,0	1 022,1	1 023,3
Location, entretien et réparation	10 068,4	8 134,9	7 742,8	8 132,4	8 550,7	8 533,3	8 928,0
Biens non durables	491,5	500,5	515,3	472,0	599,7	662,2	678,8
Biens durables	126,5	143,6	1 296,7	83,6	202,0	152,2	183,4
Contributions à des organismes	165,0	37,5	284,7	32,6	57,3	50,4	42,3
Autres	-	-	-	(8,0)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>23 969,0</b>	<b>30 527,0</b>	<b>39 243,8</b>	<b>37 541,7</b>	<b>45 665,1</b>	<b>37 026,3</b>	<b>37 154,5</b>

**Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	14 896,0	15 356,9	16 983,2	17 033,6	21 076,4	20 345,6	24 002,4
Cotisations de l'employeur	4 099,5	4 761,0	5 247,7	4 873,2	5 640,5	5 444,8	6 245,8
Transport et communications	910,8	419,0	1 065,0	691,5	581,0	676,5	738,6
Services professionnels	3 908,7	4 834,2	5 977,8	7 175,8	12 059,5	6 596,3	8 264,7
Services techniques et autres	1 516,7	3 216,8	2 920,1	2 524,4	4 258,3	3 243,6	5 181,4
Location, entretien et réparation	1 423,9	4 935,5	1 384,2	2 707,4	1 288,6	1 310,4	1 200,0
Biens non durables	4 432,0	5 248,6	6 424,5	3 889,9	6 684,0	7 799,8	7 952,7
Biens durables	315,9	365,5	123,7	989,9	310,3	157,8	170,0
Contributions à des organismes	2 304,9	24 743,9	10 455,0	10 368,0	12 488,1	8 844,9	15 699,8
Autres	6 375,3	-	-	(2,4)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>40 183,7</b>	<b>63 881,4</b>	<b>50 581,2</b>	<b>50 251,3</b>	<b>64 386,7</b>	<b>54 419,7</b>	<b>69 455,4</b>

## Qualité de vie

Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Qualité de vie</b>							
Culture	65 827,0	67 758,6	108 252,1	67 339,5	63 256,8	62 202,4	65 833,1
Développement économique	35 168,8	58 936,0	56 364,9	61 725,8	127 878,9	84 152,9	61 775,9
Diversité et inclusion sociale	23 269,5	27 595,1	28 206,2	29 205,5	33 500,8	29 505,8	30 410,1
Environnement	144 321,8	158 986,5	120 731,1	174 877,9	143 089,2	142 681,5	151 858,5
Espace pour la vie	56 444,0	58 098,7	58 119,9	58 201,2	62 337,4	60 735,1	71 424,6
Habitation	42 662,3	32 790,4	27 998,9	40 558,0	73 670,2	90 145,6	153 297,0
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>367 693,4</b>	<b>404 165,3</b>	<b>399 673,1</b>	<b>431 907,9</b>	<b>503 733,3</b>	<b>469 423,3</b>	<b>534 599,2</b>

Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	11 148,7	11 041,2	12 005,2	13 833,5	12 550,2	12 680,0	13 216,2
Cotisations de l'employeur	3 303,8	3 520,3	3 756,6	3 824,7	3 445,6	3 472,7	3 494,4
Transport et communications	470,4	247,3	283,5	326,6	271,9	256,8	316,7
Services professionnels	1 827,3	1 420,8	2 251,8	4 994,4	4 642,1	2 334,1	4 440,4
Services techniques et autres	2 230,6	4 918,0	5 120,1	3 043,1	3 387,2	2 650,5	2 965,5
Location, entretien et réparation	(302,7)	(210,4)	(163,3)	95,4	188,3	162,2	160,7
Biens non durables	7 962,3	8 601,2	8 260,8	7 954,7	7 816,5	7 824,3	7 849,6
Biens durables	115,4	121,6	113,2	169,7	130,6	73,3	73,3
Contributions à des organismes	39 068,9	38 098,6	76 609,2	33 097,4	30 824,4	32 748,5	33 316,3
Autres	2,3	-	15,0	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>65 827,0</b>	<b>67 758,6</b>	<b>108 252,1</b>	<b>67 339,5</b>	<b>63 256,8</b>	<b>62 202,4</b>	<b>65 833,1</b>

Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	2 939,2	4 422,0	4 449,5	5 483,0	6 505,8	6 390,8	6 357,8
Cotisations de l'employeur	813,5	1 287,9	1 322,5	1 549,9	1 859,8	1 641,6	1 609,5
Transport et communications	313,6	549,4	395,2	493,9	1 732,3	35,1	495,0
Services professionnels	323,8	1 324,8	1 858,9	1 848,7	8 865,4	1 388,8	1 856,7
Services techniques et autres	181,8	493,4	422,7	1 280,7	1 455,6	135,5	426,0
Location, entretien et réparation	576,2	978,3	(500,6)	122,9	104,1	12,6	92,6
Biens non durables	16,4	25,9	38,1	83,7	36,4	6,2	43,2
Biens durables	4,6	22,2	163,9	171,8	108,2	-	86,9
Contributions à des organismes	30 035,5	49 832,1	48 208,7	51 366,0	107 209,0	74 542,3	50 803,2
Autres	(35,8)	-	6,0	(674,8)	2,3	-	5,0
<b>Total</b>	<b>35 168,8</b>	<b>58 936,0</b>	<b>56 364,9</b>	<b>61 725,8</b>	<b>127 878,9</b>	<b>84 152,9</b>	<b>61 775,9</b>



**Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	3 036,7	3 267,9	3 792,9	4 086,6	4 329,2	4 140,0	4 418,2
Cotisations de l'employeur	928,8	997,9	1 164,8	1 157,8	1 231,8	1 110,6	1 136,3
Transport et communications	112,9	150,9	237,1	221,3	176,5	92,2	89,7
Services professionnels	534,7	628,9	750,7	1 366,5	2 143,7	414,9	1 339,8
Services techniques et autres	452,0	357,8	392,7	295,0	2 124,9	684,2	662,3
Location, entretien et réparation	215,4	286,2	286,5	9,5	22,3	26,6	24,4
Biens non durables	125,0	109,3	161,4	42,7	53,5	50,6	47,3
Biens durables	1,2	6,5	0,8	-	8,4	1,1	0,6
Contributions à des organismes	17 862,8	21 789,7	21 419,3	22 026,1	23 410,5	22 985,6	22 691,5
<b>Total</b>	<b>23 269,5</b>	<b>27 595,1</b>	<b>28 206,2</b>	<b>29 205,5</b>	<b>33 500,8</b>	<b>29 505,8</b>	<b>30 410,1</b>

**Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	15 962,5	15 750,0	16 919,1	17 084,4	17 047,0	16 922,3	18 320,3
Cotisations de l'employeur	4 747,9	5 244,3	5 273,7	4 871,0	4 845,7	4 832,1	4 998,4
Transport et communications	(148,7)	489,5	321,2	646,0	711,6	649,1	687,7
Services professionnels	1 518,4	1 070,3	1 225,8	612,7	4 580,9	3 645,8	3 114,8
Services techniques et autres	109 139,0	103 676,2	103 780,5	111 891,1	119 859,7	120 083,6	129 509,4
Location, entretien et réparation	1 057,4	567,5	887,0	843,0	1 110,2	1 227,5	1 597,0
Biens non durables	3 888,3	1 768,8	1 882,3	1 718,7	1 532,6	1 539,0	2 251,4
Biens durables	1 055,3	5 221,3	2 976,2	3 321,3	29 166,7	31 395,7	31 424,6
Contributions à des organismes	100,0	100,0	243,8	131,4	143,4	120,5	170,5
Autres	7 001,7	25 098,6	(12 778,5)	33 758,3	(35 908,6)	(37 734,1)	(40 215,6)
<b>Total</b>	<b>144 321,8</b>	<b>158 986,5</b>	<b>120 731,1</b>	<b>174 877,9</b>	<b>143 089,2</b>	<b>142 681,5</b>	<b>151 858,5</b>

**Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	22 215,3	22 846,9	23 311,1	23 189,4	23 668,4	23 372,4	24 952,0
Cotisations de l'employeur	6 643,4	7 391,6	6 953,6	6 622,5	8 192,2	8 078,7	8 469,1
Transport et communications	1 771,9	1 976,3	2 027,3	1 980,1	2 238,2	1 402,3	1 440,8
Services professionnels	1 436,6	1 502,3	1 478,0	1 122,9	1 575,9	1 649,9	1 722,7
Services techniques et autres	8 752,6	8 790,7	8 488,9	8 673,7	7 569,4	8 133,8	11 958,8
Location, entretien et réparation	530,1	476,1	197,9	172,0	256,4	193,0	207,7
Biens non durables	4 149,8	4 185,1	4 356,9	4 057,3	4 806,6	3 958,5	5 396,3
Biens durables	89,0	123,7	103,2	62,4	48,8	2,1	11,0
Frais de financement	4 776,6	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 741,2	5 741,2	7 151,3
Remboursement de la dette à long terme	5 130,6	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 800,2	7 800,2	9 636,9
Contributions à des organismes	948,1	348,1	345,0	423,1	440,1	403,0	478,0
<b>Total</b>	<b>56 444,0</b>	<b>58 098,7</b>	<b>58 119,9</b>	<b>58 201,2</b>	<b>62 337,4</b>	<b>60 735,1</b>	<b>71 424,6</b>

**Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 803,2	5 938,8	5 817,5	6 874,9	7 711,7	8 056,4	8 347,0
Cotisations de l'employeur	1 738,2	1 922,7	1 810,8	1 963,3	2 141,4	2 243,2	2 233,0
Transport et communications	454,8	316,9	123,8	105,4	145,4	128,2	63,2
Services professionnels	265,3	331,9	446,9	268,1	910,5	882,8	904,0
Services techniques et autres	157,6	150,9	61,3	177,0	138,6	150,2	163,4
Location, entretien et réparation	(52,1)	(24,5)	(41,5)	7,1	17,1	19,1	19,1
Biens non durables	31,9	35,1	20,6	65,3	105,0	98,4	70,9
Biens durables	10,3	11,5	48,7	77,0	31,4	31,4	30,0
Contributions à des organismes	34 618,8	24 472,8	19 710,8	31 019,9	62 469,1	78 535,9	141 466,4
Autres	(365,7)	(365,7)	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>42 662,3</b>	<b>32 790,4</b>	<b>27 998,9</b>	<b>40 558,0</b>	<b>73 670,2</b>	<b>90 145,6</b>	<b>153 297,0</b>

## Service aux citoyens

Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Service aux citoyens</b>							
Concertation des arrondissements	75 961,9	90 636,6	97 703,0	101 971,1	112 592,6	86 757,8	93 159,4
Expérience citoyenne et communications	19 702,8	23 583,9	23 380,4	23 716,7	25 156,6	24 172,0	28 700,2
Technologies de l'information	83 470,8	86 239,1	85 452,3	83 846,8	86 540,1	87 249,2	91 955,6
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>179 135,5</b>	<b>200 459,6</b>	<b>206 535,7</b>	<b>209 534,6</b>	<b>224 289,3</b>	<b>198 179,0</b>	<b>213 815,2</b>

Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	4 581,3	4 482,0	5 028,1	4 923,8	6 524,8	7 076,4	7 493,5
Cotisations de l'employeur	1 300,1	1 414,1	1 504,4	1 364,9	1 746,8	1 912,7	1 972,5
Transport et communications	144,1	(107,6)	152,4	148,1	250,9	258,2	232,1
Services professionnels	333,8	560,7	362,9	230,6	686,7	468,8	599,9
Services techniques et autres	66 290,6	81 192,0	87 792,7	93 075,7	101 287,9	79 395,2	81 475,1
Location, entretien et réparation	2 145,4	2 079,8	2 454,4	1 393,1	735,0	745,5	505,5
Biens non durables	431,3	516,2	61,8	457,9	593,8	567,0	549,8
Biens durables	38,5	4,6	12,4	31,9	32,5	34,0	31,0
Contributions à des organismes	696,8	522,4	333,9	309,9	734,2	300,0	300,0
Autres	-	(27,6)	-	35,2	-	(4 000,0)	-
<b>Total</b>	<b>75 961,9</b>	<b>90 636,6</b>	<b>97 703,0</b>	<b>101 971,1</b>	<b>112 592,6</b>	<b>86 757,8</b>	<b>93 159,4</b>

Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	10 565,3	12 342,3	12 925,3	15 010,0	15 482,2	15 083,7	18 243,5
Cotisations de l'employeur	3 208,3	3 784,5	3 863,1	4 102,9	4 264,4	4 157,2	4 840,7
Transport et communications	1 427,0	3 089,6	3 722,1	2 751,7	3 224,3	3 317,8	3 479,6
Services professionnels	458,5	503,4	641,1	307,2	867,9	246,0	597,1
Services techniques et autres	761,4	663,2	1 474,2	1 114,8	1 148,5	1 089,8	1 357,5
Location, entretien et réparation	422,0	411,8	303,7	286,8	58,5	109,4	13,2
Biens non durables	2 819,5	2 778,0	399,9	80,6	81,6	164,0	158,1
Biens durables	30,8	11,1	40,0	63,2	29,2	4,1	10,5
Contributions à des organismes	-	-	11,0	(0,5)	-	-	-
Autres	10,0	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>19 702,8</b>	<b>23 583,9</b>	<b>23 380,4</b>	<b>23 716,7</b>	<b>25 156,6</b>	<b>24 172,0</b>	<b>28 700,2</b>

**Tableau 90 – Technologies de l'information – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	38 389,3	37 075,4	38 378,8	37 767,3	34 960,4	36 487,5	38 738,2
Cotisations de l'employeur	10 937,8	11 324,3	11 813,9	10 334,0	9 165,9	9 624,0	9 878,1
Transport et communications	6 978,5	7 187,0	8 023,5	8 079,9	9 458,8	8 517,6	9 092,0
Services professionnels	1 005,2	2 252,4	3 040,6	1 054,7	1 269,8	1 134,5	785,0
Services techniques et autres	3 120,0	3 410,9	2 621,8	3 447,7	1 452,6	1 342,2	1 513,4
Location, entretien et réparation	21 259,9	22 769,7	19 667,7	21 465,3	28 668,3	28 437,4	30 838,3
Biens non durables	253,4	529,1	301,1	315,5	139,0	153,0	100,0
Biens durables	1 676,4	1 687,3	1 571,9	2 151,0	1 419,8	1 553,0	1 010,6
Contributions à des organismes	25,0	3,0	33,0	0,5	5,5	-	-
Autres	(174,7)	-	-	(769,1)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>83 470,8</b>	<b>86 239,1</b>	<b>85 452,3</b>	<b>83 846,8</b>	<b>86 540,1</b>	<b>87 249,2</b>	<b>91 955,6</b>

## Arrondissements

Tableau 91 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Arrondissements</b>							
Ahuntsic-Cartierville	50 776,9	51 090,5	54 014,9	55 683,6	61 340,9	56 500,7	57 223,2
Anjou	23 585,4	23 900,7	25 759,4	25 823,6	27 607,2	27 122,9	27 603,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	59 164,5	60 116,5	64 413,8	65 522,6	69 770,8	66 839,0	68 171,0
Lachine	26 613,3	28 140,4	29 394,1	28 918,8	30 657,8	30 665,6	31 588,3
LaSalle	33 905,7	34 643,0	36 145,2	36 226,0	37 748,9	39 380,6	40 504,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 484,2	9 638,4	10 113,6	10 574,8	10 614,2	10 121,5	10 788,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	53 633,9	57 125,4	62 201,4	62 123,7	66 617,4	63 827,2	66 013,5
Montréal-Nord	35 732,2	36 567,9	37 807,2	38 827,6	42 528,9	41 347,5	42 883,5
Outremont	14 029,2	13 890,7	14 851,6	15 175,9	14 147,7	14 155,6	14 931,9
Pierrefonds-Roxboro	29 184,0	29 664,7	30 795,5	32 858,5	36 430,0	31 503,9	32 237,6
Plateau-Mont-Royal	50 343,5	52 159,9	54 477,2	54 078,2	56 336,5	54 421,5	54 868,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	47 100,2	49 032,4	55 378,7	55 024,9	63 013,7	58 864,8	60 241,8
Rosemont–La Petite-Patrie	52 018,0	55 164,9	61 610,8	60 741,1	63 143,4	60 018,2	60 939,7
Saint-Laurent	61 702,8	61 638,4	68 280,7	66 191,0	76 826,7	70 990,7	72 424,6
Saint-Léonard	33 047,2	32 083,9	34 312,1	35 432,0	36 713,8	35 685,7	36 625,5
Sud-Ouest	48 677,7	53 086,9	54 635,9	54 538,6	56 304,1	54 245,4	55 605,3
Verdun	33 797,2	36 524,3	34 025,1	36 121,5	36 913,5	35 899,0	36 635,1
Ville-Marie	81 570,4	81 983,4	87 317,6	91 358,4	99 040,7	93 052,8	95 950,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	53 753,7	55 545,7	59 294,3	60 533,8	62 450,6	58 130,2	59 456,1
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>798 120,0</b>	<b>821 998,0</b>	<b>874 829,1</b>	<b>885 754,6</b>	<b>948 206,8</b>	<b>902 772,8</b>	<b>924 691,6</b>

Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2019	Sources de financement				Budget 2020
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	56 500,7	7 460,4	1 946,3	-	47 816,5	57 223,2
Anjou	27 122,9	7 754,1	1 581,2	-	18 268,2	27 603,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	66 839,0	9 404,5	3 171,0	1 500,0	54 095,5	68 171,0
Lachine	30 665,6	4 527,8	3 797,0	1 394,2	21 869,3	31 588,3
LaSalle	39 380,6	4 757,7	1 479,6	602,4	33 664,5	40 504,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 121,5	1 677,2	610,1	-	8 501,4	10 788,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	63 827,2	10 024,1	3 248,8	369,4	52 371,2	66 013,5
Montréal-Nord	41 347,5	9 654,9	898,2	1 060,2	31 270,2	42 883,5
Outremont	14 155,6	3 037,2	2 651,9	-	9 242,8	14 931,9
Pierrefonds-Roxboro	31 503,9	5 983,7	1 517,8	-	24 736,1	32 237,6
Plateau-Mont-Royal	54 421,5	10 286,4	8 487,0	722,2	35 372,4	54 868,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	58 864,8	10 429,1	1 491,0	-	48 321,7	60 241,8
Rosemont–La Petite-Patrie	60 018,2	9 269,4	3 278,8	275,3	48 116,2	60 939,7
Saint-Laurent	70 990,7	13 598,8	4 832,2	382,8	53 610,8	72 424,6
Saint-Léonard	35 685,7	7 481,5	1 841,7	644,5	26 657,8	36 625,5
Sud-Ouest	54 245,4	7 950,2	4 236,2	2 690,7	40 728,2	55 605,3
Verdun	35 899,0	7 194,4	2 008,7	1 696,9	25 735,1	36 635,1
Ville-Marie	93 052,8	18 420,1	20 980,0	9 016,2	47 533,8	95 950,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	58 130,2	7 973,2	3 300,2	775,0	47 407,7	59 456,1
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>902 772,8</b>	<b>156 884,7</b>	<b>71 357,7</b>	<b>21 129,8</b>	<b>675 319,4</b>	<b>924 691,6</b>
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(812 359,1)	(156 244,4)	-	-	(675 319,4)	(831 563,8)
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>90 413,7</b>	<b>640,3</b>	<b>71 357,7</b>	<b>21 129,8</b>	<b>-</b>	<b>93 127,8</b>

**Tableau 93 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	27 181,8	27 403,2	27 835,4	28 511,7	29 019,0	28 013,9	28 757,8
Cotisations de l'employeur	8 077,2	8 606,9	8 370,9	8 275,3	8 511,2	8 085,4	8 239,0
Transport et communications	425,4	436,5	462,5	404,8	485,1	418,0	392,3
Services professionnels	154,8	219,8	228,0	313,5	1 096,7	247,3	283,3
Services techniques et autres	1 546,5	67,2	3 333,3	4 126,1	5 431,9	3 431,2	3 725,7
Location, entretien et réparation	4 833,6	5 449,5	5 555,5	5 450,5	7 689,6	6 293,5	6 299,4
Biens non durables	4 213,2	4 355,6	4 275,2	4 128,3	4 198,1	5 260,7	5 131,0
Biens durables	88,3	56,8	95,2	354,2	405,0	212,3	180,7
Contributions à des organismes	1 739,1	1 931,2	1 958,2	1 508,6	1 690,7	1 783,4	1 402,5
Autres	2 517,0	2 563,8	1 900,7	2 610,6	2 813,6	2 755,0	2 811,5
<b>Total</b>	<b>50 776,9</b>	<b>51 090,5</b>	<b>54 014,9</b>	<b>55 683,6</b>	<b>61 340,9</b>	<b>56 500,7</b>	<b>57 223,2</b>

**Tableau 94 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	12 264,4	12 580,1	13 134,9	13 718,9	14 333,1	14 056,8	14 386,2
Cotisations de l'employeur	3 518,7	3 854,6	3 863,1	3 859,5	4 075,7	3 957,9	3 980,7
Transport et communications	544,8	487,4	368,0	356,4	379,6	405,5	408,3
Services professionnels	329,2	223,9	239,8	178,4	236,2	318,9	302,0
Services techniques et autres	1 844,7	1 699,7	2 419,2	2 207,5	2 732,8	2 274,6	2 324,6
Location, entretien et réparation	2 447,6	2 347,4	2 448,1	2 349,0	2 468,9	2 451,1	2 589,2
Biens non durables	2 251,3	2 036,8	2 688,7	2 659,6	2 691,4	2 775,2	2 720,1
Biens durables	107,6	175,5	130,4	124,7	79,6	48,7	63,1
Frais de financement	85,3	79,2	72,6	65,7	70,8	70,8	59,9
Remboursement de la dette à long terme	97,7	103,8	110,3	117,3	112,3	112,3	123,2
Contributions à des organismes	217,1	306,9	265,0	205,2	172,5	175,4	170,0
Autres	(123,0)	5,4	19,3	(18,6)	254,3	475,7	476,2
<b>Total</b>	<b>23 585,4</b>	<b>23 900,7</b>	<b>25 759,4</b>	<b>25 823,6</b>	<b>27 607,2</b>	<b>27 122,9</b>	<b>27 603,5</b>

**Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	28 786,9	30 501,4	31 285,8	32 912,9	33 496,1	30 789,9	32 745,6
Cotisations de l'employeur	8 510,7	9 427,4	9 245,1	9 333,9	9 189,3	8 839,7	9 302,9
Transport et communications	560,9	517,0	579,1	456,5	577,1	603,4	578,5
Services professionnels	345,3	262,4	331,4	489,4	1 175,1	861,4	856,4
Services techniques et autres	2 824,9	1 107,4	4 575,5	4 871,1	7 666,6	6 167,0	7 215,1
Location, entretien et réparation	5 405,7	5 325,5	5 849,9	5 304,2	5 646,8	5 422,1	5 073,5
Biens non durables	6 332,8	6 646,1	5 830,7	5 288,2	4 543,0	6 113,0	6 036,4
Biens durables	551,4	322,2	498,3	575,6	481,4	234,4	377,6
Contributions à des organismes	4 214,5	4 230,9	4 401,3	4 384,1	4 115,2	4 338,3	3 497,0
Autres	1 631,4	1 776,2	1 816,7	1 906,7	2 880,2	3 469,8	2 488,0
<b>Total</b>	<b>59 164,5</b>	<b>60 116,5</b>	<b>64 413,8</b>	<b>65 522,6</b>	<b>69 770,8</b>	<b>66 839,0</b>	<b>68 171,0</b>

**Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	13 890,9	14 265,9	14 926,0	14 972,6	15 638,7	15 009,5	15 799,6
Cotisations de l'employeur	4 112,9	4 527,3	4 435,3	4 264,2	4 468,6	4 393,4	4 562,7
Transport et communications	453,8	572,7	435,9	438,2	534,4	629,2	636,0
Services professionnels	124,1	171,3	140,1	191,5	268,0	151,5	101,5
Services techniques et autres	2 608,7	2 495,0	5 671,1	2 670,6	2 986,4	3 239,6	3 002,6
Location, entretien et réparation	1 039,0	1 088,2	1 069,2	1 652,5	1 886,5	1 809,0	1 881,9
Biens non durables	3 319,8	3 591,9	3 619,4	3 097,6	3 392,3	3 757,9	3 748,5
Biens durables	-	230,0	135,5	476,9	333,5	203,4	203,4
Contributions à des organismes	1 058,6	1 199,6	1 132,1	982,4	1 128,1	937,5	1 117,5
Autres	5,5	(1,5)	(2 170,5)	172,3	21,3	534,6	534,6
<b>Total</b>	<b>26 613,3</b>	<b>28 140,4</b>	<b>29 394,1</b>	<b>28 918,8</b>	<b>30 657,8</b>	<b>30 665,6</b>	<b>31 588,3</b>

**Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	16 995,0	17 875,2	17 847,5	18 121,8	18 936,0	18 156,8	18 401,9
Cotisations de l'employeur	4 978,2	5 536,8	5 260,2	5 130,4	5 425,1	5 270,5	5 279,6
Transport et communications	517,7	764,8	628,1	639,8	565,5	672,4	655,4
Services professionnels	298,8	402,4	520,6	570,3	471,7	370,1	576,7
Services techniques et autres	3 799,7	2 621,6	4 224,0	3 826,5	4 250,0	4 133,0	4 818,7
Location, entretien et réparation	2 295,4	2 295,6	2 579,0	2 417,9	2 790,0	3 883,4	3 660,5
Biens non durables	3 714,4	3 632,9	3 493,2	3 594,0	3 550,0	3 609,8	3 895,2
Biens durables	319,0	523,3	324,7	620,8	278,1	248,9	248,6
Frais de financement	-	-	-	-	12,5	-	-
Contributions à des organismes	1 120,9	1 101,4	1 406,3	1 267,9	1 470,0	1 351,8	1 280,4
Autres	(133,4)	(111,0)	(138,4)	36,6	-	1 683,9	1 687,2
<b>Total</b>	<b>33 905,7</b>	<b>34 643,0</b>	<b>36 145,2</b>	<b>36 226,0</b>	<b>37 748,9</b>	<b>39 380,6</b>	<b>40 504,2</b>

**Tableau 98 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 231,2	5 123,9	5 430,1	5 839,4	5 797,8	5 702,8	6 076,7
Cotisations de l'employeur	1 530,7	1 579,9	1 559,8	1 664,9	1 684,2	1 631,8	1 748,6
Transport et communications	178,6	179,2	175,0	185,1	199,2	174,3	185,8
Services professionnels	173,9	128,9	190,4	108,9	120,3	102,7	103,5
Services techniques et autres	358,0	358,0	474,5	439,3	449,9	422,5	510,2
Location, entretien et réparation	963,0	1 032,6	1 071,3	1 146,4	1 121,8	978,3	1 089,2
Biens non durables	939,6	1 041,1	1 368,0	1 018,1	1 000,3	904,5	885,9
Biens durables	2,4	10,5	23,2	1,2	7,9	1,0	7,5
Frais de financement	-	-	(0,2)	-	-	-	-
Contributions à des organismes	106,8	182,2	211,9	128,9	200,2	171,0	148,7
Autres	-	2,1	(390,4)	42,6	32,6	32,6	32,6
<b>Total</b>	<b>9 484,2</b>	<b>9 638,4</b>	<b>10 113,6</b>	<b>10 574,8</b>	<b>10 614,2</b>	<b>10 121,5</b>	<b>10 788,7</b>



**Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	30 753,0	32 108,2	32 798,9	33 481,8	35 109,9	32 434,1	35 989,1
Cotisations de l'employeur	9 271,5	10 089,3	9 796,6	9 753,7	10 028,9	9 350,0	10 141,8
Transport et communications	459,6	443,0	586,6	479,8	559,6	606,2	469,2
Services professionnels	201,6	201,7	312,4	261,6	341,3	356,2	289,2
Services techniques et autres	2 154,6	1 791,9	4 425,9	4 463,8	6 161,4	6 763,1	5 850,7
Location, entretien et réparation	4 899,2	5 045,0	5 902,2	5 742,3	5 577,1	5 601,8	5 557,4
Biens non durables	4 915,4	5 169,1	5 540,2	5 633,3	6 043,9	6 351,5	5 703,3
Biens durables	99,9	387,7	462,5	524,2	942,3	181,8	196,7
Contributions à des organismes	3 601,8	4 342,8	4 641,6	4 123,2	4 210,6	4 372,4	3 716,3
Autres	(2 722,7)	(2 453,3)	(2 265,5)	(2 340,0)	(2 357,6)	(2 189,9)	(1 900,2)
<b>Total</b>	<b>53 633,9</b>	<b>57 125,4</b>	<b>62 201,4</b>	<b>62 123,7</b>	<b>66 617,4</b>	<b>63 827,2</b>	<b>66 013,5</b>

**Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	21 795,0	21 939,9	22 282,6	22 192,6	23 549,2	23 435,4	24 546,8
Cotisations de l'employeur	6 411,3	6 886,9	6 345,0	6 390,3	6 815,6	6 794,2	7 003,5
Transport et communications	531,6	494,8	464,3	409,6	504,8	537,4	458,5
Services professionnels	116,0	409,3	481,7	677,7	673,8	813,8	546,9
Services techniques et autres	1 460,2	1 115,9	1 822,6	1 964,9	2 603,6	2 922,3	2 733,7
Location, entretien et réparation	1 060,5	1 103,5	1 389,8	1 585,6	2 129,1	1 361,6	1 589,4
Biens non durables	3 600,7	3 176,2	3 208,5	3 415,2	3 656,4	3 362,5	3 646,1
Biens durables	38,9	40,6	40,0	59,7	19,9	56,0	60,0
Contributions à des organismes	642,9	1 323,0	1 785,3	1 963,5	2 498,2	1 986,0	2 192,5
Autres	75,1	77,8	(12,6)	168,5	78,3	78,3	106,1
<b>Total</b>	<b>35 732,2</b>	<b>36 567,9</b>	<b>37 807,2</b>	<b>38 827,6</b>	<b>42 528,9</b>	<b>41 347,5</b>	<b>42 883,5</b>

**Tableau 101 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	7 733,2	8 117,9	8 163,9	8 080,7	7 472,0	7 501,5	7 697,7
Cotisations de l'employeur	2 305,2	2 527,5	2 425,4	2 305,4	2 155,9	2 166,4	2 198,3
Transport et communications	340,0	285,1	236,1	155,4	193,3	197,7	236,4
Services professionnels	202,5	252,0	170,9	198,2	152,9	157,9	456,7
Services techniques et autres	953,1	(29,8)	1 019,2	1 107,8	1 224,9	1 204,1	1 425,9
Location, entretien et réparation	757,4	956,8	961,3	859,1	1 105,8	1 071,1	1 123,2
Biens non durables	1 226,2	1 178,6	1 383,4	1 551,3	1 224,0	1 164,2	1 045,8
Biens durables	4,8	15,7	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	23,6	114,9	67,3	112,7	182,0	255,8	311,0
Autres	483,2	472,0	424,1	805,3	436,9	436,9	436,9
<b>Total</b>	<b>14 029,2</b>	<b>13 890,7</b>	<b>14 851,6</b>	<b>15 175,9</b>	<b>14 147,7</b>	<b>14 155,6</b>	<b>14 931,9</b>

**Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	16 252,6	16 744,8	18 823,1	19 124,5	20 632,0	17 727,1	18 148,5
Cotisations de l'employeur	4 815,2	5 259,3	5 538,4	5 510,0	5 404,9	5 123,7	5 168,6
Transport et communications	319,2	381,7	416,1	327,5	415,9	353,9	359,0
Services professionnels	267,9	282,2	303,3	212,9	527,2	286,8	290,7
Services techniques et autres	1 823,3	1 615,8	1 248,9	1 063,4	1 846,1	1 132,5	1 180,5
Location, entretien et réparation	2 113,4	1 901,9	1 952,2	2 302,9	3 045,5	2 641,7	2 691,7
Biens non durables	2 675,8	2 465,7	3 027,1	2 995,6	3 450,7	3 044,0	3 179,0
Biens durables	61,5	50,7	60,0	341,5	120,9	33,5	34,0
Contributions à des organismes	697,0	849,1	860,1	773,9	672,5	834,5	846,7
Autres	158,1	113,5	(1 433,7)	206,3	314,3	326,2	338,9
<b>Total</b>	<b>29 184,0</b>	<b>29 664,7</b>	<b>30 795,5</b>	<b>32 858,5</b>	<b>36 430,0</b>	<b>31 503,9</b>	<b>32 237,6</b>

**Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	27 459,8	29 153,7	29 815,7	30 142,7	29 314,3	29 156,1	29 595,5
Cotisations de l'employeur	8 054,4	9 090,0	8 957,6	8 707,6	8 237,2	8 268,4	8 393,7
Transport et communications	371,9	306,2	353,8	269,6	279,9	289,9	284,0
Services professionnels	386,1	479,3	528,6	642,6	1 437,5	1 014,8	1 510,3
Services techniques et autres	2 048,8	1 015,8	3 433,4	3 126,4	5 105,3	4 013,9	3 326,2
Location, entretien et réparation	3 533,5	3 610,6	2 957,2	3 190,5	3 231,1	3 422,5	3 567,8
Biens non durables	3 896,7	3 761,6	3 329,3	3 817,4	3 927,8	3 758,2	3 959,1
Biens durables	607,1	422,8	674,9	353,6	253,6	138,1	136,1
Contributions à des organismes	1 532,9	1 429,0	1 672,7	1 576,4	1 686,5	1 456,3	1 192,1
Autres	2 452,3	2 890,9	2 754,0	2 251,4	2 863,3	2 903,3	2 903,2
<b>Total</b>	<b>50 343,5</b>	<b>52 159,9</b>	<b>54 477,2</b>	<b>54 078,2</b>	<b>56 336,5</b>	<b>54 421,5</b>	<b>54 868,0</b>

**Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	24 949,4	25 911,7	26 970,5	27 438,1	29 246,9	27 457,4	28 761,1
Cotisations de l'employeur	7 398,1	8 084,8	8 107,1	8 017,1	8 322,8	7 950,2	8 229,4
Transport et communications	770,9	586,9	506,1	473,3	575,2	639,0	578,2
Services professionnels	351,7	640,4	1 097,2	931,7	1 531,1	1 890,1	1 639,8
Services techniques et autres	1 769,2	583,5	3 127,7	3 418,4	5 255,0	4 900,7	4 968,4
Location, entretien et réparation	4 241,9	4 149,8	5 136,8	4 990,2	6 122,7	5 682,0	5 846,0
Biens non durables	3 811,4	4 977,7	5 383,5	5 477,9	6 504,8	5 956,1	5 816,8
Biens durables	329,8	421,8	648,3	816,2	1 116,6	378,3	292,8
Contributions à des organismes	1 627,4	1 831,5	2 262,5	2 023,0	2 120,5	1 848,5	1 862,8
Autres	1 850,4	1 844,3	2 139,0	1 439,0	2 218,1	2 162,5	2 246,5
<b>Total</b>	<b>47 100,2</b>	<b>49 032,4</b>	<b>55 378,7</b>	<b>55 024,9</b>	<b>63 013,7</b>	<b>58 864,8</b>	<b>60 241,8</b>

**Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	40 272,1	42 344,0	44 294,6	44 674,7	45 518,1	43 321,6	44 211,0
Cotisations de l'employeur	11 897,2	13 004,8	13 170,3	12 954,1	13 706,7	12 756,0	12 993,1
Transport et communications	461,2	496,0	470,9	452,7	515,5	375,8	408,5
Services professionnels	217,0	275,2	340,2	752,9	1 162,2	420,5	491,5
Services techniques et autres	2 238,1	1 380,6	3 582,0	3 337,3	3 764,2	3 155,8	2 890,7
Location, entretien et réparation	3 453,9	4 657,4	4 641,4	4 628,5	4 182,9	4 620,3	4 858,0
Biens non durables	4 719,3	4 376,3	6 205,4	5 624,7	6 660,6	8 362,0	8 527,1
Biens durables	861,6	1 082,2	1 180,2	1 365,6	1 131,2	846,0	906,8
Contributions à des organismes	1 666,2	1 913,5	2 271,9	1 931,5	2 117,3	1 834,4	1 870,7
Autres	(13 768,6)	(14 365,1)	(14 546,1)	(14 980,9)	(15 615,3)	(15 674,2)	(16 217,7)
<b>Total</b>	<b>52 018,0</b>	<b>55 164,9</b>	<b>61 610,8</b>	<b>60 741,1</b>	<b>63 143,4</b>	<b>60 018,2</b>	<b>60 939,7</b>

**Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	33 858,6	34 115,4	35 472,2	35 554,5	38 357,5	36 388,7	37 747,0
Cotisations de l'employeur	9 847,6	10 611,0	10 509,8	10 011,2	10 888,8	10 742,7	10 982,0
Transport et communications	840,8	861,3	919,0	906,3	1 115,3	1 174,1	1 125,9
Services professionnels	572,0	481,3	564,4	338,5	745,5	869,0	819,0
Services techniques et autres	4 585,9	4 223,5	5 443,2	6 180,5	6 914,4	7 137,3	7 210,5
Location, entretien et réparation	3 740,8	3 391,5	4 572,8	4 310,9	5 237,8	5 377,8	5 241,5
Biens non durables	6 539,0	5 972,9	6 269,3	6 370,0	6 895,4	7 000,9	6 967,5
Biens durables	133,5	143,2	219,8	325,3	218,2	224,0	221,0
Contributions à des organismes	1 768,9	1 941,9	1 955,2	2 144,6	2 419,5	2 170,6	2 204,6
Autres	(184,3)	(103,6)	2 355,0	49,2	4 034,3	(94,4)	(94,4)
<b>Total</b>	<b>61 702,8</b>	<b>61 638,4</b>	<b>68 280,7</b>	<b>66 191,0</b>	<b>76 826,7</b>	<b>70 990,7</b>	<b>72 424,6</b>

**Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	15 679,8	16 088,0	16 158,2	16 830,7	16 400,7	16 485,4	16 977,4
Cotisations de l'employeur	4 748,2	5 194,9	4 982,7	4 923,3	4 806,3	4 876,8	4 839,0
Transport et communications	396,4	405,7	396,2	431,7	395,9	393,0	402,6
Services professionnels	161,8	173,9	176,9	256,2	312,1	135,1	204,9
Services techniques et autres	5 712,5	3 673,2	5 293,5	5 666,8	6 153,2	6 273,0	6 521,6
Location, entretien et réparation	1 760,5	1 866,5	2 263,6	2 157,4	3 157,8	2 417,6	2 545,1
Biens non durables	3 070,2	2 942,3	3 718,7	3 504,4	4 000,3	3 714,1	3 731,8
Biens durables	352,4	301,3	190,2	279,7	219,0	134,7	138,1
Frais de financement	450,5	416,6	380,4	341,7	300,3	300,3	256,1
Remboursement de la dette à long terme	488,9	522,8	559,0	597,7	639,4	639,4	683,6
Contributions à des organismes	311,2	489,5	466,9	412,1	460,2	354,4	366,1
Autres	(85,2)	9,2	(274,2)	30,3	(131,4)	(38,1)	(40,8)
<b>Total</b>	<b>33 047,2</b>	<b>32 083,9</b>	<b>34 312,1</b>	<b>35 432,0</b>	<b>36 713,8</b>	<b>35 685,7</b>	<b>36 625,5</b>

**Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	26 823,6	28 653,7	30 093,4	29 381,3	29 200,4	28 319,8	29 612,3
Cotisations de l'employeur	7 894,4	8 871,8	8 941,6	8 517,4	8 461,9	8 179,7	8 418,9
Transport et communications	331,6	339,4	401,8	350,9	343,6	340,8	344,2
Services professionnels	226,4	369,0	415,3	363,8	609,1	635,0	612,2
Services techniques et autres	1 723,1	1 439,5	2 959,7	2 979,8	4 191,7	3 464,0	3 265,1
Location, entretien et réparation	3 817,5	3 705,0	4 199,8	4 262,8	4 519,9	4 704,3	4 879,4
Biens non durables	4 396,2	4 468,9	4 232,1	4 300,8	4 558,6	4 612,9	4 512,1
Biens durables	138,9	388,9	300,0	514,9	53,9	73,6	75,7
Contributions à des organismes	1 952,2	2 365,6	2 437,5	2 513,8	2 311,3	1 963,5	2 101,4
Autres	1 373,8	2 485,1	654,7	1 353,1	2 053,7	1 951,8	1 784,0
<b>Total</b>	<b>48 677,7</b>	<b>53 086,9</b>	<b>54 635,9</b>	<b>54 538,6</b>	<b>56 304,1</b>	<b>54 245,4</b>	<b>55 605,3</b>

**Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	17 910,3	17 920,9	18 766,6	20 042,0	20 273,5	19 432,4	20 284,1
Cotisations de l'employeur	5 419,1	5 594,0	5 689,3	5 821,0	5 711,2	5 697,2	5 867,1
Transport et communications	492,0	530,7	495,7	447,6	514,7	613,2	573,0
Services professionnels	242,8	804,5	461,3	329,1	562,0	616,5	510,3
Services techniques et autres	2 616,0	2 035,6	2 024,7	2 046,2	2 568,4	2 271,9	2 258,1
Location, entretien et réparation	1 406,2	4 039,6	892,6	1 789,0	1 860,0	2 105,3	1 971,8
Biens non durables	4 456,9	4 130,6	4 350,4	4 571,4	4 130,0	4 239,3	3 996,0
Biens durables	376,0	129,7	177,5	249,5	203,0	239,0	265,3
Contributions à des organismes	951,7	1 106,3	1 010,3	754,5	1 090,7	873,6	710,9
Autres	(73,8)	232,4	156,7	71,2	-	(189,4)	198,5
<b>Total</b>	<b>33 797,2</b>	<b>36 524,3</b>	<b>34 025,1</b>	<b>36 121,5</b>	<b>36 913,5</b>	<b>35 899,0</b>	<b>36 635,1</b>

**Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	39 069,1	38 348,3	39 606,9	40 921,7	41 669,5	40 822,0	42 794,5
Cotisations de l'employeur	11 503,6	11 984,3	11 940,1	11 887,6	11 977,1	11 494,7	11 926,6
Transport et communications	521,1	384,7	498,6	439,8	565,0	718,5	713,3
Services professionnels	680,8	797,5	1 058,8	704,7	1 493,3	675,3	719,9
Services techniques et autres	6 808,1	5 397,9	8 847,8	10 547,7	15 006,2	11 293,3	12 106,3
Location, entretien et réparation	5 086,7	5 247,5	5 578,9	6 179,9	6 530,9	6 770,8	6 312,1
Biens non durables	7 687,3	6 760,2	7 317,0	7 468,5	7 730,5	7 053,5	7 002,4
Biens durables	277,1	242,4	1 602,1	1 094,2	1 105,4	60,5	110,5
Contributions à des organismes	4 888,1	6 767,2	6 397,9	6 645,4	7 678,2	4 833,5	5 409,0
Autres	5 048,5	6 053,4	4 469,5	5 468,9	5 284,6	9 330,7	8 855,5
<b>Total</b>	<b>81 570,4</b>	<b>81 983,4</b>	<b>87 317,6</b>	<b>91 358,4</b>	<b>99 040,7</b>	<b>93 052,8</b>	<b>95 950,1</b>

**Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	28 384,9	29 328,6	30 092,2	30 550,1	30 555,8	28 836,1	29 663,0
Cotisations de l'employeur	8 406,1	9 163,9	8 992,8	8 769,3	8 781,3	8 212,2	8 229,9
Transport et communications	479,1	393,7	457,7	449,4	523,7	560,3	562,2
Services professionnels	514,3	535,1	551,6	691,9	1 344,1	887,7	913,3
Services techniques et autres	1 433,7	1 265,4	2 690,8	3 753,0	4 545,7	3 615,3	3 728,4
Location, entretien et réparation	4 773,2	4 761,4	5 279,1	5 653,4	5 683,4	5 814,8	6 183,5
Biens non durables	5 120,1	4 744,6	5 868,8	5 146,0	5 776,3	5 165,0	5 118,9
Biens durables	110,2	294,3	302,9	659,7	201,7	146,3	146,3
Contributions à des organismes	2 370,0	2 566,4	2 562,4	2 253,0	2 222,1	2 124,1	2 124,1
Autres	2 162,1	2 492,3	2 496,0	2 608,0	2 816,5	2 768,4	2 786,5
<b>Total</b>	<b>53 753,7</b>	<b>55 545,7</b>	<b>59 294,3</b>	<b>60 533,8</b>	<b>62 450,6</b>	<b>58 130,2</b>	<b>59 456,1</b>

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### Fiscalité locale

Les faits saillants du budget 2020 et du PTI 2020-2022 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2020 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires montréalais. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. Se trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

**Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement**

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau et les matières résiduelles	Gestion de l'eau et gestion des matières résiduelles
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

#### Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau et aux matières résiduelles.

#### Taxe foncière générale

La taxe foncière générale est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de 5 logements et moins;
- La catégorie des immeubles de 6 logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Il est à noter que les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle, toutefois les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

En 2020, pour les immeubles non résidentiels, l'Administration poursuit l'utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière et bonifie la mesure en haussant le seuil à 625 000 \$ ainsi que l'allégement accordé. Ainsi, la première tranche de 625 000 \$ de valeur foncière non résidentielle d'un immeuble sera imposée à un taux d'environ 20 % inférieur à celui applicable à la tranche de valeur supérieure. Les propriétaires des plus petits immeubles, soit ceux dont la valeur foncière non résidentielle est de 625 000 \$ ou moins, bénéficient de cette mesure qui réduit leurs charges fiscales totales non résidentielles de 12,5 % par rapport à l'exercice 2018. Les effets de cette bonification sont présentés plus loin, dans la section traitant des charges fiscales non résidentielles.

**Tableau 113 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière générale**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 \$	Valeurs excédant 625 000 \$	
<b>Anjou</b>	0,6340	0,6380	2,6202	3,1407	1,2680
<b>Lachine</b>	0,5895	0,5559	2,5463	3,0668	1,1790
<b>LaSalle</b>	0,5837	0,5101	2,5387	3,0592	1,1674
<b>L'Île-Bizard</b>	0,6040	0,6080	2,5195	3,0400	1,2080
<b>Montréal</b>	0,6372	0,6412	2,6427	3,1633	1,2744
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.					
<b>Montréal-Nord</b>	0,6277	0,6316	2,5991	3,1196	1,2554
<b>Outremont</b>	0,6043	0,5675	2,5706	3,0911	1,2086
<b>Pierrefonds</b>	0,5891	0,5520	2,5273	3,0478	1,1782
<b>Roxboro</b>	0,6071	0,6110	2,5301	3,0506	1,2142
<b>Sainte-Geneviève</b>	0,5891	0,5683	2,5593	3,0798	1,1782
<b>Saint-Laurent</b>	0,6129	0,6168	2,5506	3,0711	1,2258
<b>Saint-Léonard</b>	0,6132	0,6171	2,5521	3,0726	1,2264
<b>Verdun</b>	0,5915	0,5644	2,5419	3,0624	1,1830



## Tarifification des matières résiduelles

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles génèrent des revenus de quelques 8,8 M\$ en 2020, une somme en baisse de 5,1 M\$ par rapport à 2019. Cette diminution des revenus s'explique par la réduction graduelle des tarifs imposés en vue de l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 tel qu'exigée par la loi. À cette date, les tarifs pour la gestion des matières résiduelles auront été abandonnés.

L'abandon des tarifs par logement d'inscrit d'abord dans la continuité des gestes posés dans le passé, le fardeau fiscal des différents secteurs ayant été harmonisé vers un même équivalent foncier. De plus, une tarification sur la base du nombre de logements d'un immeuble n'est pas une mesure réellement écofiscale.

Dans un contexte de tarification au logement, même si les occupants du logement diminuent leur production de matières résiduelles, ils ne sont pas récompensés par une diminution de leur facture. En effet, aucun incitatif financier n'est fourni pour informer du coût du service, et donner les moyens de réduire sa facture par une réduction de la consommation du service.

La diminution des revenus perçus par les tarifs au logement pour la gestion des matières résiduelles sera compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière générale pour les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

L'abandon des tarifs se fera en 2020 pour les immeubles non résidentiels et graduellement sur 3 ans pour les immeubles résidentiels.

**Tableau 114 – Harmonisation des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, exercices de 2020 à 2022**

	2020	2021	2022
<b>Immeubles résidentiels</b>	Réduction des tarifs existants à un maximum de 60 \$ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 \$ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s)	Outremont (100 \$)	aucun	aucun
<b>Immeubles non résidentiels</b>	Abandon des tarifications par local		
Cas particulier(s)	aucun	aucun	aucun

Note : Ce tableau présente les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées.

## Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 406,9 M\$ en 2020, en hausse de 7,9 M\$. De cette somme, 385,7 M\$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 21,2 M\$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur.

### La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 385,7 M\$ en 2020, en hausse de 11,2 M\$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

### La tarification pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 21,2 M\$ en 2020, en diminution de 3,3 M\$. Cette diminution des revenus s'explique par la réduction graduelle des tarifs imposés aux immeubles résidentiels en vue de l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs pour les immeubles résidentiels auront été abandonnés selon une diminution graduelle sur 3 ans. La diminution des revenus perçus par les tarifs pour la gestion de l'eau sera compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière relative à l'eau dans les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

Tel que mentionné dans la section sur la tarification des matières résiduelles, ce choix s'inscrit dans la continuité des choix précédents. De plus, une tarification par logement n'est pas une mesure écofiscale. La Ville n'a pas non plus de projet visant à doter les immeubles résidentiels de compteurs d'eau.

Du côté des immeubles non résidentiels, l'année 2020 marque le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Le conseil municipal prévoit de facturer l'eau aux immeubles non résidentiels selon le volume consommé à partir de l'exercice 2021. Cet exercice se poursuivra avec celui de « facturation à blanc » prévu pour l'été 2020 : la Ville transmettra une facture informative qui ne doit pas être payée, aux propriétaires d'immeubles non résidentiels. Cet exercice servira à sensibiliser les propriétaires et les locataires au coût qui pourrait leur être facturé à partir de 2021 en fonction de leur consommation.

À la fin du printemps 2020, la Ville de Montréal déposera son plan de tarification de l'eau non résidentielle, reposant sur les données de consommation les plus récentes qui sont disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée.

Tableau 115 – Harmonisation des tarifs pour la gestion de l'eau, exercices de 2020 à 2022

	2020	2021	2022
<b>Immeubles résidentiels</b>	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 \$ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 15 \$ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s)	Anjou (20 \$) Saint-Laurent (25 \$)	aucun	aucun
<b>Immeubles non résidentiels</b>	Plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels	Introduction graduelle de la tarification volumétrique	Tarification volumétrique en vigueur
Cas particulier(s)	Maintien des tarifications existantes	aucun	aucun

Note : Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées.

#### Structure fiscale pour le financement de l'eau

En attendant 2022, la structure fiscale varie encore d'un secteur à l'autre. Ces structures fiscales différentes, héritage des fusions municipales de 2002, prélèvent toutefois une contribution équivalente dans chaque secteur lorsque celle-ci est exprimée en équivalent foncier<sup>4</sup>.

Ainsi, bien que les combinaisons de taux de taxes et de tarifications soient différentes d'un secteur à l'autre, l'ensemble des contribuables de chacun de ces territoires financent, de façon globale, le service de l'eau de manière équivalente. Lorsqu'un secteur prélève une grande proportion des revenus au moyen de tarifications, le taux de la taxe foncière relative à l'eau applicable dans le secteur est réduit. L'inverse est également vrai.

La seule tarification qui fait exception à cette règle : le tarif par mètre cube exigé des grands consommateurs d'eau au-delà d'une consommation de 100 000 mètres cubes. Cette tarification a été introduite auprès de l'ensemble des propriétaires non résidentiels de Montréal en 2004. Puisqu'elle est déjà imposée selon des paramètres harmonisés sur l'ensemble du territoire, les revenus prélevés ne diminuent pas la contribution foncière du secteur. Notons que, pour 2020, ce taux passera de 0,57 \$ par mètre cube à 0,58 \$ par mètre cube.

Le tableau suivant résume cette situation.

4. Un équivalent foncier est le résultat de la division des revenus de tarification par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

**Tableau 116 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière relative à l'eau**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Résiduelle			Six logements ou plus			Non résidentielle			Grands consommateurs <sup>1</sup>
	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau <sup>1</sup>	Taux moyen	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau <sup>1</sup>	Taux moyen	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau <sup>1</sup>	Taux moyen	
Anjou	0,0963	0,0080	<b>0,1043</b>	0,0844	0,0198	<b>0,1043</b>	0,3210	0,0285	<b>0,3495</b>	0,0032
Lachine	0,0927	0,0116	<b>0,1043</b>	0,0746	0,0297	<b>0,1043</b>	0,2925	0,0570	<b>0,3495</b>	0,0091
LaSalle	0,0897	0,0146	<b>0,1043</b>	0,0731	0,0311	<b>0,1043</b>	0,2820	0,0675	<b>0,3495</b>	0,0061
L'Île-Bizard	0,0973	0,0069	<b>0,1043</b>	0,0736	0,0306	<b>0,1043</b>	0,2905	0,0590	<b>0,3495</b>	
Montréal	0,1043		<b>0,1043</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	0,0059
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.										
Montréal-Nord	0,0888	0,0155	<b>0,1043</b>	0,0686	0,0357	<b>0,1043</b>	0,1457	0,2038	<b>0,3495</b>	0,0295
Outremont	0,1043		<b>0,1043</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	0,3495		<b>0,3495</b>	
Pierrefonds	0,0957	0,0086	<b>0,1043</b>	0,0752	0,0290	<b>0,1043</b>	0,3109	0,0386	<b>0,3495</b>	
Roxboro	0,0951	0,0092	<b>0,1043</b>	0,0687	0,0355	<b>0,1043</b>	0,3017	0,0477	<b>0,3495</b>	
Sainte-Genève	0,0922	0,0121	<b>0,1043</b>	0,0809	0,0233	<b>0,1043</b>	0,2622	0,0873	<b>0,3495</b>	
Saint-Laurent	0,0981	0,0062	<b>0,1043</b>	0,0800	0,0242	<b>0,1043</b>	0,2949	0,0546	<b>0,3495</b>	0,0106
Saint-Léonard	0,0925	0,0118	<b>0,1043</b>	0,0790	0,0253	<b>0,1043</b>	0,2935	0,0560	<b>0,3495</b>	0,0231
Verdun	0,0951	0,0091	<b>0,1043</b>	0,0796	0,0247	<b>0,1043</b>	0,3192	0,0302	<b>0,3495</b>	

1. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ainsi que des grands consommateurs par les valeurs foncières des immeubles concernés.

### Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,6 M\$ en 2020. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

**Tableau 117 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à l'ARTM**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Taxe relative à l'ARTM	Résidentielle		Non résidentielle		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 \$	Valeurs excédant 625 000 \$	
<b>Ville de Montréal</b>	0,0024	0,0024	0,0102	0,0123	0,0048

### Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 19,7 M\$ en 2020. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

**Tableau 118 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à la voirie**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
<b>Ville de Montréal</b>	0,0035	0,0228

### Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 22,7 M\$ en 2020. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement. Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement.

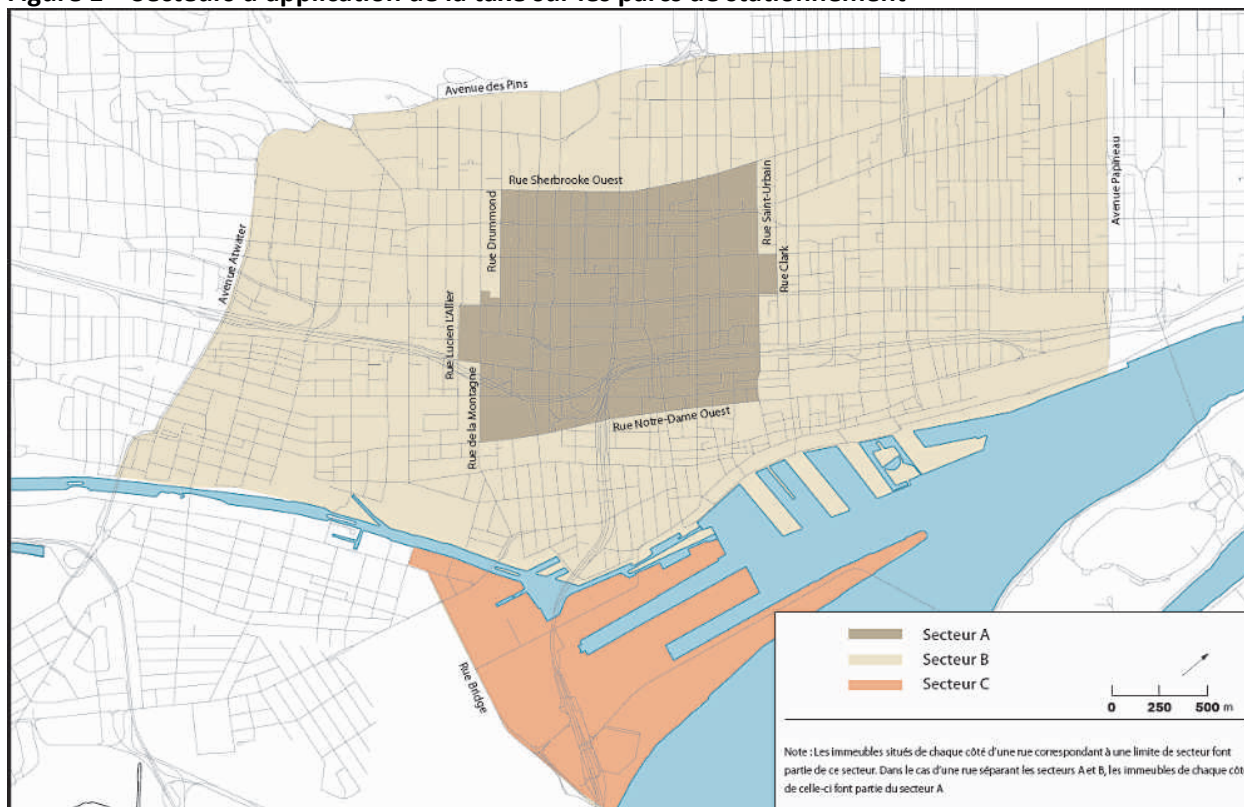
Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où il est situé :

- Le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal<sup>5</sup>;
- Le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal<sup>6</sup>, en excluant les secteurs A et C;
- Le « secteur C », dont le périmètre est présenté à la figure suivante.

5. Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (LRQ, chapitre C-11.4).

6. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Figure 1 – Secteurs d’application de la taxe sur les parcs de stationnement



Le tableau suivant présente les taux de la taxe pour l’exercice 2020. Les taux sont augmentés de 2 % en 2020.

Tableau 119 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2020

Secteurs	Intérieurs	Extérieurs
	\$/m <sup>2</sup>	\$/m <sup>2</sup>
Secteur A	11,60	46,50
Secteur B	5,80	34,90
Secteur C	5,80	17,45

## Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2020, le TGT pondéré est établi à 1,1073 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Le TGT pondéré est ensuite multiplié par un pourcentage de 84,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités) et de 71,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire-secondaire.

Le Partenariat 2020-2024, conclu cet automne entre les municipalités et le gouvernement du Québec, prévoit la reconduction des mesures contenues dans l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019. Ainsi, le gouvernement s'engage à déposer à l'Assemblée nationale les modifications législatives nécessaires pour reconduire tant les pourcentages mentionnés dans le paragraphe précédent que la mesure du TGT pondéré.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à EXO, ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

**Fiscalité des conseils d'arrondissement**

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

**Taxe relative aux services**

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2019 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 5,3 M\$ entre les revenus de 2019 et ceux de 2020, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 7,1 M\$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2019 et 2020.

**Tableau 120 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2019 et 2020, et taux applicables en 2020**

Arrondissements	Revenus 2019 <sup>1</sup> (000 \$)	Revenus 2020 (000 \$)	Écart		Taux 2020 <sup>2</sup> (\$/100 \$)
			(000 \$)	(%)	
Ahuntsic-Cartierville	7 199,1	7 343,1	144,0	2,0	0,0436
Anjou	6 878,5	7 697,1	818,5	11,9	0,1250
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 059,7	9 240,9	181,2	2,0	0,0436
Lachine	4 372,3	4 468,0	95,7	2,2	0,0713
LaSalle	4 466,9	4 676,9	209,9	4,7	0,0500
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 521,8	1 663,3	141,5	9,3	0,0586
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 506,4	9 791,6	285,2	3,0	0,0648
Montréal-Nord	8 428,4	9 601,6	1 173,2	13,9	0,1475
Outremont	2 861,4	2 918,6	57,2	2,0	0,0475
Pierrefonds-Roxboro	5 509,9	5 950,7	440,8	8,0	0,0730
Plateau-Mont-Royal	9 976,2	10 175,8	199,5	2,0	0,0568
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 094,1	10 296,0	201,9	2,0	0,0843
Rosemont–La Petite-Patrie	8 911,2	9 071,6	160,4	1,8	0,0508
Saint-Laurent	13 098,0	13 359,9	262,0	2,0	0,0730
Saint-Léonard	7 228,2	7 361,7	133,6	1,8	0,0827
Sud-Ouest	7 331,4	7 478,0	146,6	2,0	0,0614
Verdun	6 942,9	7 081,7	138,9	2,0	0,0684
Ville-Marie	17 411,7	17 725,1	313,4	1,8	0,0418
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	7 631,2	7 783,8	152,6	2,0	0,0551
<b>Total</b>	<b>148 429,3</b>	<b>153 685,5</b>	<b>5 256,2</b>	<b>3,5</b>	<b>s. o.</b>

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2019 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2018.

2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0524 \$/100 \$.



## Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2020, ces taxes génèrent des revenus de 103,6 M\$, soit 1,6 M\$ de plus qu'en 2019, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2018.

**Tableau 121 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2020**

(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissement	Taux	Arrondissement	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0483	Pierrefonds-Roxboro	
Anjou	0,0831	Pierrefonds	0,0646
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0311	Roxboro	0,0604
Lachine	0,0526	Plateau Mont-Royal	0,0314
LaSalle	0,0466	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0724
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Rosemont–La Petite-Patrie	0,0409
L'Île-Bizard	0,0772	Saint-Laurent	0,0522
Sainte-Geneviève	0,0768	Saint-Léonard	0,0605
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0511	Sud-Ouest	0,0408
Montréal-Nord	0,0671	Verdun	0,0385
Outremont	0,0307	Ville-Marie	0,0064
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0445

**Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière et taux moyens cumulés****Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation**

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur 3 ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2020, 2021 et 2022, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2020 constitue la première année d'application du rôle d'évaluation actuel.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

**Tableau 122 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022**

	Propriété A	Propriété B
<b>Données de base</b>		
Valeur au rôle 2017-2019 (3 ans)	359 800 \$	519 200 \$
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	340 000 \$	585 100 \$
Variation de la valeur au rôle	(19 800) \$	65 900 \$
<b>Calcul de la valeur ajustée</b>		
Valeur au rôle 2017-2019	359 800 \$	519 200 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(6 600) \$	21 967 \$
<b>Valeur ajustée pour 2020</b>	<b>353 200 \$</b>	<b>541 167 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2021</b>	<b>346 600 \$</b>	<b>563 133 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2022</b>	<b>340 000 \$</b>	<b>585 100 \$</b>

## Taux moyens cumulés

Tableau 123 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie résiduelle (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau			Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles <sup>2</sup> et autres taxes <sup>3</sup>	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau <sup>2</sup>	Taux moyen cumulé de l'eau			Taxe relative aux services <sup>4</sup>	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,6340		<b>0,6340</b>	0,0963	0,0080	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,1250	0,0831	<b>0,2081</b>	<b>0,9523</b>
Lachine	0,5895	0,0220	<b>0,6115</b>	0,0927	0,0116	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0705	0,0526	<b>0,1231</b>	<b>0,8448</b>
LaSalle	0,5837	0,0254	<b>0,6091</b>	0,0897	0,0146	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0500	0,0466	<b>0,0966</b>	<b>0,8159</b>
L'Île-Bizard	0,6040		<b>0,6040</b>	0,0973	0,0069	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0586	0,0772	<b>0,1358</b>	<b>0,8500</b>
Montréal												
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0436	0,0483	<b>0,0919</b>	<b>0,8393</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0436	0,0311	<b>0,0747</b>	<b>0,8221</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0648	0,0511	<b>0,1159</b>	<b>0,8633</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0568	0,0314	<b>0,0882</b>	<b>0,8356</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0843	0,0724	<b>0,1567</b>	<b>0,9041</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0508	0,0409	<b>0,0917</b>	<b>0,8391</b>
<i>Sud-Ouest</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0614	0,0408	<b>0,1022</b>	<b>0,8496</b>
<i>Ville-Marie</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0418	0,0064	<b>0,0482</b>	<b>0,7956</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0551	0,0445	<b>0,0996</b>	<b>0,8470</b>
Montréal-Nord	0,6277		<b>0,6277</b>	0,0888	0,0155	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,1475	0,0671	<b>0,2146</b>	<b>0,9525</b>
Outremont	0,6043	0,0132	<b>0,6175</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0475	0,0307	<b>0,0782</b>	<b>0,8059</b>
Pierrefonds	0,5891	0,0171	<b>0,6062</b>	0,0957	0,0086	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0730	0,0646	<b>0,1376</b>	<b>0,8540</b>
Roxboro	0,6071		<b>0,6071</b>	0,0951	0,0092	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0730	0,0604	<b>0,1334</b>	<b>0,8507</b>
Sainte-Geneviève	0,5891	0,0266	<b>0,6157</b>	0,0922	0,0121	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0586	0,0768	<b>0,1354</b>	<b>0,8613</b>
Saint-Laurent	0,6129		<b>0,6129</b>	0,0981	0,0062	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0730	0,0522	<b>0,1252</b>	<b>0,8483</b>
Saint-Léonard	0,6132		<b>0,6132</b>	0,0925	0,0118	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0827	0,0605	<b>0,1432</b>	<b>0,8666</b>
Verdun	0,5915	0,0244	<b>0,6159</b>	0,0951	0,0091	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0684	0,0385	<b>0,1069</b>	<b>0,8330</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>			<b>0,6289</b>			<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>			<b>0,1064</b>	<b>0,8455</b>

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0083 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0037 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0061 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0183.
4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0181 pour cette catégorie d'immeubles.

**Tableau 124 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau			Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles <sup>2</sup> et autres taxes <sup>3</sup>	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau <sup>2</sup>	Taux moyen cumulé de l'eau			Taxe relative aux services <sup>4</sup>	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,6380		<b>0,6380</b>	0,0844	0,0198	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,1250	0,0831	<b>0,2081</b>	<b>0,9563</b>
Lachine	0,5559	0,0594	<b>0,6153</b>	0,0746	0,0297	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,1014	0,0526	<b>0,1540</b>	<b>0,8795</b>
LaSalle	0,5101	0,1029	<b>0,6130</b>	0,0731	0,0311	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0500	0,0466	<b>0,0966</b>	<b>0,8198</b>
L'Île-Bizard	0,6080		<b>0,6080</b>	0,0736	0,0306	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0586	0,0772	<b>0,1358</b>	<b>0,8540</b>
Montréal												
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0436	0,0483	<b>0,0919</b>	<b>0,8433</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0436	0,0311	<b>0,0747</b>	<b>0,8261</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0648	0,0511	<b>0,1159</b>	<b>0,8673</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0568	0,0314	<b>0,0882</b>	<b>0,8396</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0843	0,0724	<b>0,1567</b>	<b>0,9081</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0508	0,0409	<b>0,0917</b>	<b>0,8431</b>
<i>Sud-Ouest</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0614	0,0408	<b>0,1022</b>	<b>0,8536</b>
<i>Ville-Marie</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0418	0,0064	<b>0,0482</b>	<b>0,7996</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0551	0,0445	<b>0,0996</b>	<b>0,8510</b>
Montréal-Nord	0,6316		<b>0,6316</b>	0,0686	0,0357	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,1475	0,0671	<b>0,2146</b>	<b>0,9564</b>
Outremont	0,5675	0,0539	<b>0,6214</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0475	0,0307	<b>0,0782</b>	<b>0,8098</b>
Pierrefonds	0,5520	0,0581	<b>0,6101</b>	0,0752	0,0290	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0730	0,0646	<b>0,1376</b>	<b>0,8579</b>
Roxboro	0,6110		<b>0,6110</b>	0,0687	0,0355	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0730	0,0604	<b>0,1334</b>	<b>0,8546</b>
Sainte-Geneviève	0,5683	0,0514	<b>0,6197</b>	0,0809	0,0233	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0586	0,0768	<b>0,1354</b>	<b>0,8653</b>
Saint-Laurent	0,6168		<b>0,6168</b>	0,0800	0,0242	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0730	0,0522	<b>0,1252</b>	<b>0,8522</b>
Saint-Léonard	0,6171		<b>0,6171</b>	0,0790	0,0253	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0827	0,0605	<b>0,1432</b>	<b>0,8705</b>
Verdun	0,5644	0,0547	<b>0,6191</b>	0,0796	0,0247	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0684	0,0385	<b>0,1069</b>	<b>0,8362</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>			<b>0,6361</b>			<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>			<b>0,0993</b>	<b>0,8456</b>

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0083 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0037 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0053 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0494.

4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0490 pour cette catégorie d'immeubles.

**Tableau 125 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)**

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau				Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM <sup>2</sup>	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale <sup>2</sup>	Autres taxes <sup>3</sup>	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarifification de l'eau <sup>4</sup>	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consommateurs <sup>4</sup>			Taxe relative aux services <sup>5</sup>	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	2,9977		<b>2,9977</b>	0,3210	0,0285	<b>0,3495</b>	<b>0,0032</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0120</b>	0,1250	0,0831	<b>0,2081</b>	<b>3,5933</b>
Lachine	2,9238		<b>2,9238</b>	0,2925	0,0570	<b>0,3495</b>	<b>0,0091</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0119</b>	0,0571	0,0526	<b>0,1097</b>	<b>3,4268</b>
LaSalle	2,9162		<b>2,9162</b>	0,2820	0,0675	<b>0,3495</b>	<b>0,0061</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0119</b>	0,0500	0,0466	<b>0,0966</b>	<b>3,4030</b>
L'Île-Bizard	2,8970		<b>2,8970</b>	0,2905	0,0590	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0115</b>	0,0586	0,0772	<b>0,1358</b>	<b>3,4166</b>
Montréal													
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0119</b>	0,0436	0,0483	<b>0,0919</b>	<b>3,4997</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0129</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0117</b>	0,0436	0,0311	<b>0,0747</b>	<b>3,4920</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0401</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0119</b>	0,0648	0,0511	<b>0,1159</b>	<b>3,5604</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0114</b>	0,0568	0,0314	<b>0,0882</b>	<b>3,4921</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0032</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0117</b>	0,0843	0,0724	<b>0,1567</b>	<b>3,5641</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0114</b>	0,0508	0,0409	<b>0,0917</b>	<b>3,4956</b>
<i>Sud-Ouest</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0036</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0118</b>	0,0614	0,0408	<b>0,1022</b>	<b>3,5100</b>
<i>Ville-Marie</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0042</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0122</b>	0,0418	0,0064	<b>0,0482</b>	<b>3,4571</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0025</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0116</b>	0,0551	0,0445	<b>0,0996</b>	<b>3,5062</b>
Montréal-Nord	2,9767		<b>2,9767</b>	0,1457	0,2038	<b>0,3495</b>	<b>0,0295</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0113</b>	0,1475	0,0671	<b>0,2146</b>	<b>3,6044</b>
Outremont	2,9482		<b>2,9482</b>	0,3495		<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0113</b>	0,0475	0,0307	<b>0,0782</b>	<b>3,4100</b>
Pierrefonds	2,9049		<b>2,9049</b>	0,3109	0,0386	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0116</b>	0,0730	0,0646	<b>0,1376</b>	<b>3,4264</b>
Roxboro	2,9077		<b>2,9077</b>	0,3017	0,0477	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0111</b>	0,0730	0,0604	<b>0,1334</b>	<b>3,4245</b>
Sainte-Geneviève	2,9369		<b>2,9369</b>	0,2622	0,0873	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0107</b>	0,0586	0,0768	<b>0,1354</b>	<b>3,4553</b>
Saint-Laurent	2,9281		<b>2,9281</b>	0,2949	0,0546	<b>0,3495</b>	<b>0,0106</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0120</b>	0,0730	0,0522	<b>0,1252</b>	<b>3,4482</b>
Saint-Léonard	2,9296		<b>2,9296</b>	0,2935	0,0560	<b>0,3495</b>	<b>0,0231</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0118</b>	0,0827	0,0605	<b>0,1432</b>	<b>3,4799</b>
Verdun	2,9195	0,0067	<b>2,9262</b>	0,3192	0,0302	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0118</b>	0,0684	0,0385	<b>0,1069</b>	<b>3,4172</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>			<b>2,9974</b>			<b>0,3495</b>	<b>0,0072</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0119</b>			<b>0,0893</b>	<b>3,4781</b>

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

2. Les taux pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM sont présentés à titre indicatif, puisqu'ils sont des taux moyens résultant des revenus générés par les 2 taxes applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0083 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0037 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0067 pour cette catégorie d'immeubles.

4. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

5. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0047 pour cette catégorie d'immeubles.

## Variation détaillée des charges fiscales

### **Immeubles résidentiels**

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur le territoire de la Ville de Montréal. Les décisions des conseils d'arrondissement se répercutent quant à elle sur les immeubles de leur territoire seulement.

L'autre élément principal expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles : le dépôt du rôle 2020-2022. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté plus tôt cet automne une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir section précédente pour un exemple).

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de 6 logements ou plus et les immeubles de 5 logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle, entre ces deux types d'immeubles. Une demande en ce sens a été faite au gouvernement du Québec pour le prochain exercice.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 126 – Variation des charges fiscales totales de 2019 à 2020, immeubles résidentiels

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	1,4 %	1,9 %	(0,9 %)	1,4 %	2,4 %
Anjou	0,1 %	(0,0 %)	(2,3 %)	0,8 %	2,3 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,1 %	3,2 %	0,3 %	1,8 %	5,8 %
Lachine	1,7 %	2,9 %	(0,2 %)	0,3 %	2,7 %
LaSalle	1,6 %	4,0 %	0,9 %	0,7 %	3,2 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1,2 %	1,5 %	(0,2 %)	(1,5 %)	0,9 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1,2 %	0,1 %	(0,8 %)	1,8 %	2,5 %
Montréal-Nord	2,3 %	2,1 %	(0,4 %)	1,5 %	4,3 %
Outremont	2,8 %	3,5 %	0,2 %	1,3 %	5,7 %
Pierrefonds-Roxboro	2,0 %	2,3 %	(0,6 %)	0,3 %	3,4 %
Plateau-Mont-Royal	3,1 %	2,9 %	0,9 %	3,4 %	5,1 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0 %	(0,4 %)	(1,7 %)	0,3 %	3,1 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2,5 %	3,9 %	0,8 %	2,9 %	3,0 %
Saint-Laurent	1,4 %	1,7 %	(0,1 %)	0,8 %	3,4 %
Saint-Léonard	0,6 %	(0,3 %)	(2,0 %)	1,3 %	0,9 %
Sud-Ouest	2,8 %	4,4 %	1,0 %	3,5 %	4,9 %
Verdun	3,2 %	5,4 %	1,4 %	3,5 %	4,6 %
Ville-Marie	3,0 %	3,0 %	(0,1 %)	2,6 %	8,4 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	1,5 %	2,3 %	(0,3 %)	1,4 %	1,8 %
<b>Ville de Montréal</b>	<b>2,1 %</b>	2,0 %	0,1 %	1,9 %	4,5 %

Les explications quant aux variations de charges fiscales par arrondissement sont présentées dans la section « Fiscalité locale » des Faits saillants du budget 2020 et du PTI 2020-2022.

La résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration<sup>7</sup>. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

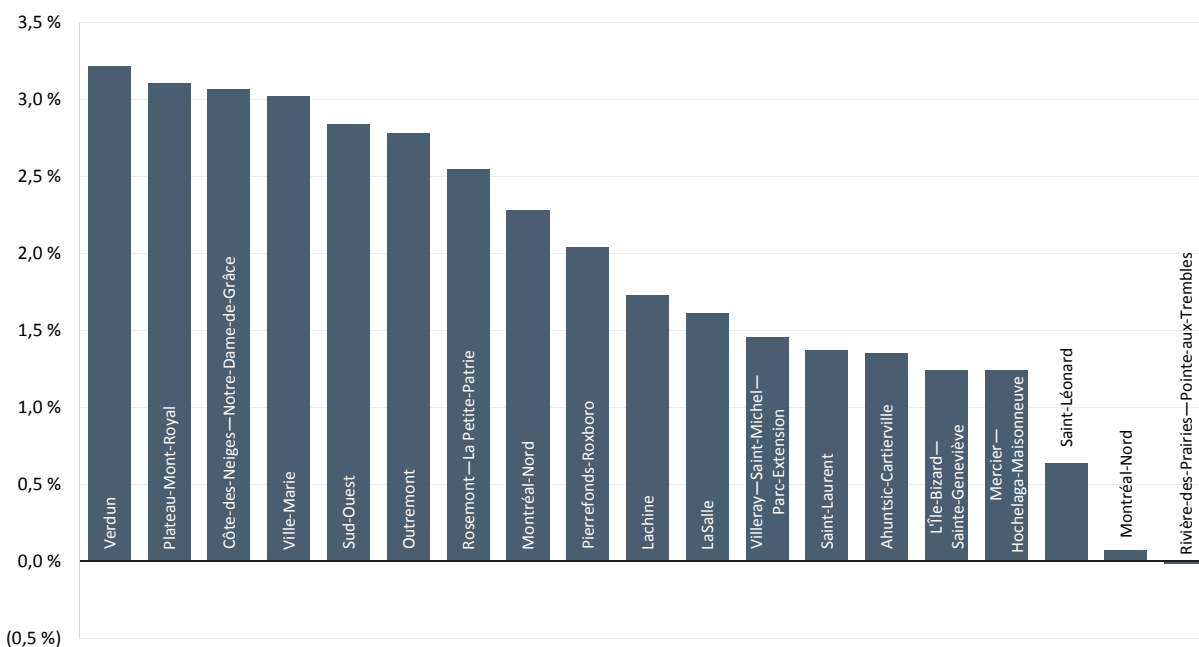
**Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne**

Variation des charges fiscales <sup>1</sup>	Taxes 2019	Taxes 2020	Variations	
			(\$)	(%)
Taxe foncière et tarification	3 018 \$	3 087 \$	69 \$	1,7 %
Taxe relative à l'eau	508 \$	512 \$	4 \$	0,1 %
Taxe relative à la voirie	17 \$	17 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	12 \$	12 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative aux services	295 \$	304 \$	9 \$	0,2 %
Taxe relative aux investissements	216 \$	218 \$	2 \$	0,1 %
	<b>4 066 \$</b>	<b>4 150 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>2,1 %</b>

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 533 818 \$ au rôle d'évaluation 2020-2022 (490 782 \$ en valeur ajustée 2020).

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

**Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2019 à 2020**



7. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.



Le tableau suivant présente l'effet, par logement, de l'harmonisation en 2020. Seuls les secteurs où il existe des tarifications constatent des déplacements fiscaux entre leurs immeubles résidentiels en raison de l'harmonisation. Les immeubles de 6 logements ou plus font exception. L'abandon de tarifications contribue à atténuer légèrement les effets de rôles sur ces immeubles, effets qui leur sont en moyenne défavorables avec le rôle 2020-2022.

**Tableau 128 – Effet de l'harmonisation sur les charges fiscales des immeubles résidentiels, par logement, 2020**

Arrondissements	Tarification		Simulation - Effet par logement						
	Eau	Déchets	Unif.	Condo	2 log.	3 log.	4 log.	5 log.	6 log. ou plus
Ahuntsic-Cartierville			○	○	○	○	○	○	○
Anjou	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			○	○	○	○	○	○	○
Lachine	Oui	Oui	●	○	○	○	○	○	○
LaSalle	Oui	Oui	●	●	○	○	○	○	○
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Oui	Oui <sup>1</sup>	○	○	○	○	○	○	○
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			○	○	○	○	○	○	○
Montréal-Nord	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Outremont		Oui	●	○	○	○	○	○	○
Pierrefonds-Roxboro	Oui	Oui <sup>2</sup>	○	○	○	○	○	○	○
Plateau-Mont-Royal			○	○	○	○	○	○	○
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles			○	○	○	○	○	○	○
Rosemont–La Petite-Patrie			○	○	○	○	○	○	○
Saint-Laurent	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Saint-Léonard	Oui		●	○	○	○	○	○	○
Sud-Ouest			○	○	○	○	○	○	○
Verdun	Oui	Oui	●	○	○	○	○	○	○
Ville-Marie			○	○	○	○	○	○	○
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			○	○	○	○	○	○	○
<b>Ville de Montréal</b>			○	○	○	○	○	○	○

## Notes :

Source : Compilation actualisée au 11 septembre 2019 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2019 et de 2020.

1. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Sainte-Geneviève seulement.

2. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Pierrefonds seulement.

## Légende

Baisse		○
Augmentation des charges	de 0 \$ à 8 \$	○
	de 8 \$ à 15 \$	○
	plus de 15 \$	●

Avec le dépôt du rôle 2020-2022, les immeubles de 6 logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter beaucoup plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. La grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer par des exemples les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de 5 logements et moins.

La résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

**Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne**

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2020	540 158 \$	403 720 \$	717 614 \$	397 018 \$	447 064 \$	453 794 \$	370 417 \$
Taxes 2019	4 450 \$	3 846 \$	5 719 \$	3 260 \$	3 507 \$	3 806 \$	3 193 \$
<b>Taxes 2020</b>							
Taxe foncière et tarification	3 442 \$	2 560 \$	4 573 \$	2 428 \$	2 723 \$	2 746 \$	2 360 \$
Taxe relative à l'eau	563 \$	421 \$	748 \$	414 \$	466 \$	473 \$	386 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	14 \$	25 \$	14 \$	16 \$	16 \$	13 \$
Taxe relative à l'ARTM	13 \$	10 \$	17 \$	10 \$	11 \$	11 \$	9 \$
Taxe relative aux services	236 \$	505 \$	313 \$	280 \$	224 \$	266 \$	240 \$
Taxe relative aux investissements	261 \$	335 \$	223 \$	209 \$	208 \$	350 \$	189 \$
	<b>4 534 \$</b>	<b>3 845 \$</b>	<b>5 900 \$</b>	<b>3 354 \$</b>	<b>3 647 \$</b>	<b>3 862 \$</b>	<b>3 198 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>1,9 %</b> 84 \$	<b>(0,0 %)</b> (1 \$)	<b>3,2 %</b> 180 \$	<b>2,9 %</b> 94 \$	<b>4,0 %</b> 140 \$	<b>1,5 %</b> 56 \$	<b>0,1 %</b> 5 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2020	313 870 \$	1 424 048 \$	378 284 \$	688 458 \$	330 944 \$	537 531 \$	588 965 \$
Taxes 2019	2 929 \$	11 090 \$	3 156 \$	5 593 \$	3 005 \$	4 343 \$	4 915 \$
<b>Taxes 2020</b>							
Taxe foncière et tarification	1 970 \$	8 793 \$	2 294 \$	4 387 \$	2 109 \$	3 425 \$	3 610 \$
Taxe relative à l'eau	327 \$	1 485 \$	394 \$	718 \$	345 \$	560 \$	614 \$
Taxe relative à la voirie	11 \$	50 \$	13 \$	24 \$	12 \$	19 \$	21 \$
Taxe relative à l'ARTM	8 \$	35 \$	9 \$	17 \$	8 \$	13 \$	14 \$
Taxe relative aux services	463 \$	676 \$	276 \$	391 \$	279 \$	273 \$	430 \$
Taxe relative aux investissements	211 \$	437 \$	243 \$	216 \$	240 \$	220 \$	308 \$
	<b>2 990 \$</b>	<b>11 476 \$</b>	<b>3 229 \$</b>	<b>5 752 \$</b>	<b>2 992 \$</b>	<b>4 510 \$</b>	<b>4 996 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>2,1 %</b> 61 \$	<b>3,5 %</b> 386 \$	<b>2,3 %</b> 73 \$	<b>2,9 %</b> 160 \$	<b>(0,4 %)</b> (13 \$)	<b>3,9 %</b> 167 \$	<b>1,7 %</b> 82 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2020	510 782 \$	446 799 \$	688 554 \$	890 300 \$	389 893 \$	480 132 \$
Taxes 2019	4 441 \$	3 635 \$	5 442 \$	6 880 \$	3 227 \$	3 981 \$
<b>Taxes 2020</b>						
Taxe foncière et tarification	3 132 \$	2 847 \$	4 241 \$	5 673 \$	2 484 \$	3 020 \$
Taxe relative à l'eau	533 \$	466 \$	718 \$	928 \$	407 \$	501 \$
Taxe relative à la voirie	18 \$	16 \$	24 \$	31 \$	14 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	12 \$	11 \$	17 \$	22 \$	9 \$	12 \$
Taxe relative aux services	422 \$	274 \$	471 \$	372 \$	215 \$	298 \$
Taxe relative aux investissements	309 \$	182 \$	265 \$	57 \$	174 \$	213 \$
	<b>4 426 \$</b>	<b>3 796 \$</b>	<b>5 736 \$</b>	<b>7 083 \$</b>	<b>3 302 \$</b>	<b>4 059 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(0,3 %)</b> (14 \$)	<b>4,4 %</b> 161 \$	<b>5,4 %</b> 294 \$	<b>3,0 %</b> 203 \$	<b>2,3 %</b> 75 \$	<b>2,0 %</b> 78 \$

Le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 130 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2020	260 153 \$	249 490 \$	382 742 \$	269 634 \$	297 026 \$	236 835 \$	252 974 \$
Taxes 2019	2 204 \$	2 431 \$	3 136 \$	2 282 \$	2 402 \$	2 020 \$	2 202 \$
<b>Taxes 2020</b>							
Taxe foncière et tarification	1 658 \$	1 582 \$	2 439 \$	1 649 \$	1 809 \$	1 433 \$	1 612 \$
Taxe relative à l'eau	271 \$	260 \$	399 \$	281 \$	310 \$	247 \$	264 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	9 \$	13 \$	9 \$	10 \$	8 \$	9 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	6 \$	9 \$	7 \$	7 \$	6 \$	6 \$
Taxe relative aux services	113 \$	312 \$	167 \$	190 \$	149 \$	139 \$	164 \$
Taxe relative aux investissements	126 \$	207 \$	119 \$	142 \$	138 \$	183 \$	129 \$
	<b>2 183 \$</b>	<b>2 376 \$</b>	<b>3 147 \$</b>	<b>2 278 \$</b>	<b>2 423 \$</b>	<b>2 016 \$</b>	<b>2 184 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(0,9 %)</b> <b>(20 \$)</b>	<b>(2,3 %)</b> <b>(55 \$)</b>	<b>0,3 %</b> <b>10 \$</b>	<b>(0,2 %)</b> <b>(4 \$)</b>	<b>0,9 %</b> <b>22 \$</b>	<b>(0,2 %)</b> <b>(4 \$)</b>	<b>(0,8 %)</b> <b>(18 \$)</b>

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2020	242 972 \$	518 965 \$	241 566 \$	377 543 \$	202 566 \$	338 109 \$	325 066 \$
Taxes 2019	2 323 \$	4 172 \$	2 075 \$	3 126 \$	1 863 \$	2 815 \$	2 759 \$
<b>Taxes 2020</b>							
Taxe foncière et tarification	1 525 \$	3 205 \$	1 465 \$	2 406 \$	1 291 \$	2 154 \$	1 992 \$
Taxe relative à l'eau	253 \$	541 \$	252 \$	394 \$	211 \$	353 \$	339 \$
Taxe relative à la voirie	8 \$	18 \$	8 \$	13 \$	7 \$	12 \$	11 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	13 \$	6 \$	9 \$	5 \$	8 \$	8 \$
Taxe relative aux services	358 \$	247 \$	176 \$	214 \$	171 \$	172 \$	237 \$
Taxe relative aux investissements	163 \$	159 \$	155 \$	118 \$	147 \$	138 \$	170 \$
	<b>2 314 \$</b>	<b>4 182 \$</b>	<b>2 062 \$</b>	<b>3 155 \$</b>	<b>1 831 \$</b>	<b>2 837 \$</b>	<b>2 758 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(0,4 %)</b> <b>(8 \$)</b>	<b>0,2 %</b> <b>10 \$</b>	<b>(0,6 %)</b> <b>(13 \$)</b>	<b>0,9 %</b> <b>28 \$</b>	<b>(1,7 %)</b> <b>(31 \$)</b>	<b>0,8 %</b> <b>22 \$</b>	<b>(0,1 %)</b> <b>(1 \$)</b>

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2020	286 004 \$	351 569 \$	404 637 \$	443 445 \$	297 186 \$	337 805 \$
Taxes 2019	2 530 \$	2 959 \$	3 324 \$	3 530 \$	2 525 \$	2 852 \$
<b>Taxes 2020</b>						
Taxe foncière et tarification	1 754 \$	2 240 \$	2 492 \$	2 826 \$	1 894 \$	2 124 \$
Taxe relative à l'eau	298 \$	367 \$	422 \$	462 \$	310 \$	352 \$
Taxe relative à la voirie	10 \$	12 \$	14 \$	15 \$	10 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	7 \$	9 \$	10 \$	11 \$	7 \$	8 \$
Taxe relative aux services	237 \$	216 \$	277 \$	185 \$	164 \$	209 \$
Taxe relative aux investissements	173 \$	144 \$	156 \$	28 \$	132 \$	150 \$
	<b>2 479 \$</b>	<b>2 987 \$</b>	<b>3 371 \$</b>	<b>3 528 \$</b>	<b>2 517 \$</b>	<b>2 856 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(2,0 %)</b> <b>(51 \$)</b>	<b>1,0 %</b> <b>28 \$</b>	<b>1,4 %</b> <b>47 \$</b>	<b>(0,1 %)</b> <b>(2 \$)</b>	<b>(0,3 %)</b> <b>(8 \$)</b>	<b>0,1 %</b> <b>4 \$</b>

Le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de 2 à 5 logements. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

**Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen**

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2020	571 194 \$	486 403 \$	639 484 \$	432 769 \$	513 456 \$	473 295 \$	482 751 \$
Taxes 2019	4 726 \$	4 594 \$	5 165 \$	3 646 \$	4 159 \$	4 088 \$	4 092 \$
<b>Taxes 2020</b>							
Taxe foncière et tarification	3 640 \$	3 084 \$	4 075 \$	2 646 \$	3 127 \$	2 864 \$	3 076 \$
Taxe relative à l'eau	596 \$	507 \$	667 \$	451 \$	535 \$	494 \$	503 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	17 \$	22 \$	15 \$	18 \$	16 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	14 \$	12 \$	16 \$	11 \$	13 \$	12 \$	12 \$
Taxe relative aux services	249 \$	608 \$	279 \$	305 \$	257 \$	277 \$	313 \$
Taxe relative aux investissements	276 \$	404 \$	199 \$	228 \$	239 \$	365 \$	247 \$
	<b>4 794 \$</b>	<b>4 632 \$</b>	<b>5 257 \$</b>	<b>3 656 \$</b>	<b>4 189 \$</b>	<b>4 028 \$</b>	<b>4 167 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>1,4 %</b> 68 \$	<b>0,8 %</b> 38 \$	<b>1,8 %</b> 92 \$	<b>0,3 %</b> 10 \$	<b>0,7 %</b> 30 \$	<b>(1,5 %)</b> (60 \$)	<b>1,8 %</b> 75 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2020	414 873 \$	1 265 930 \$	506 578 \$	781 473 \$	442 483 \$	584 730 \$	565 893 \$
Taxes 2019	3 891 \$	10 074 \$	4 312 \$	6 312 \$	3 987 \$	4 768 \$	4 763 \$
<b>Taxes 2020</b>							
Taxe foncière et tarification	2 604 \$	7 817 \$	3 071 \$	4 980 \$	2 820 \$	3 726 \$	3 468 \$
Taxe relative à l'eau	433 \$	1 320 \$	528 \$	815 \$	461 \$	610 \$	590 \$
Taxe relative à la voirie	14 \$	44 \$	18 \$	27 \$	15 \$	20 \$	20 \$
Taxe relative à l'ARTM	10 \$	31 \$	12 \$	19 \$	11 \$	14 \$	14 \$
Taxe relative aux services	612 \$	601 \$	370 \$	444 \$	373 \$	297 \$	413 \$
Taxe relative aux investissements	278 \$	388 \$	325 \$	245 \$	320 \$	239 \$	296 \$
	<b>3 952 \$</b>	<b>10 202 \$</b>	<b>4 325 \$</b>	<b>6 530 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>4 906 \$</b>	<b>4 801 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>1,5 %</b> 60 \$	<b>1,3 %</b> 127 \$	<b>0,3 %</b> 12 \$	<b>3,4 %</b> 217 \$	<b>0,3 %</b> 13 \$	<b>2,9 %</b> 138 \$	<b>0,8 %</b> 37 \$

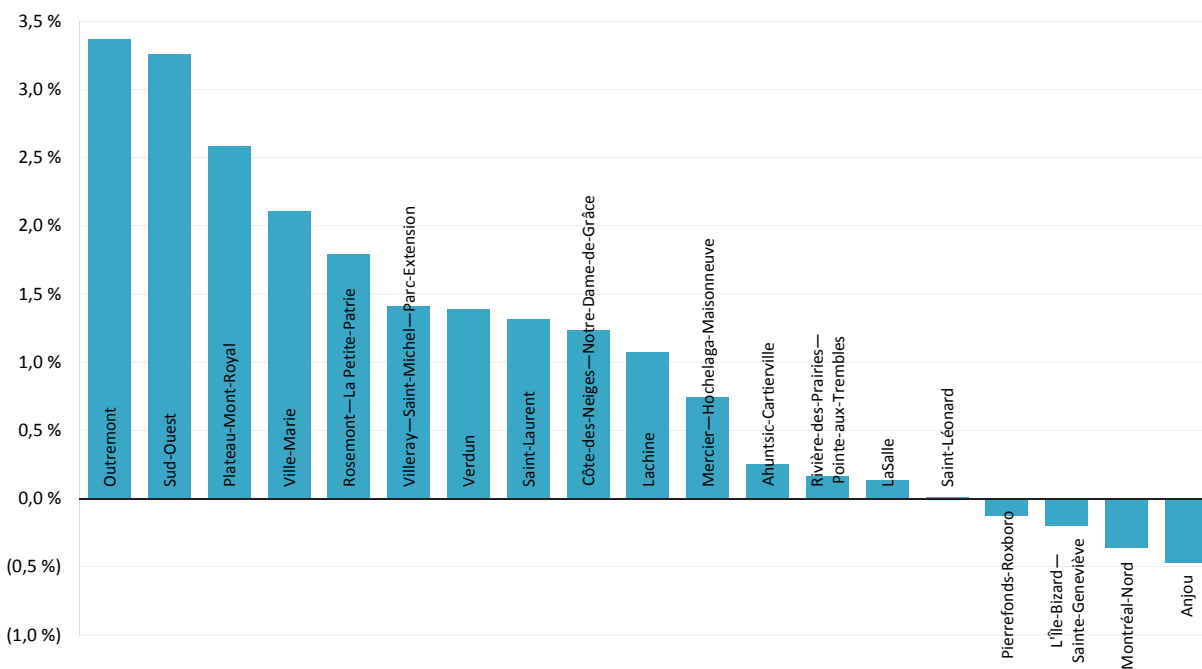
  

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2020	638 323 \$	492 356 \$	529 643 \$	576 921 \$	502 691 \$	557 330 \$
Taxes 2019	5 462 \$	4 041 \$	4 263 \$	4 475 \$	4 197 \$	4 625 \$
<b>Taxes 2020</b>						
Taxe foncière et tarification	3 914 \$	3 137 \$	3 262 \$	3 676 \$	3 203 \$	3 505 \$
Taxe relative à l'eau	666 \$	513 \$	552 \$	602 \$	524 \$	581 \$
Taxe relative à la voirie	22 \$	17 \$	18 \$	20 \$	18 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	16 \$	12 \$	13 \$	14 \$	12 \$	14 \$
Taxe relative aux services	528 \$	302 \$	362 \$	241 \$	277 \$	346 \$
Taxe relative aux investissements	386 \$	201 \$	204 \$	37 \$	224 \$	247 \$
	<b>5 532 \$</b>	<b>4 183 \$</b>	<b>4 412 \$</b>	<b>4 590 \$</b>	<b>4 258 \$</b>	<b>4 712 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>1,3 %</b> 69 \$	<b>3,5 %</b> 142 \$	<b>3,5 %</b> 149 \$	<b>2,6 %</b> 115 \$	<b>1,4 %</b> 61 \$	<b>1,9 %</b> 87 \$

## Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

**Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2019 à 2020**



### Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière non résidentielle

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels. Cette stratégie sera déployée sur 5 ans, tout en respectant l'engagement de l'Administration de limiter les hausses de taxes à l'inflation.

En 2020, le conseil municipal bonifie son utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Ainsi, ce sont les premiers 625 000 \$ de valeur foncière non résidentielle qui seront imposés à un taux de taxe inférieur au taux qui sera imposé sur la valeur foncière excédant 625 000 \$.

Cette mesure s'applique pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM. Pour les plus petits immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 625 000 \$ (un peu plus de 60 % des immeubles non résidentiels), la mesure a pour effet d'alléger de 12,5 % les charges fiscales totales par rapport à 2018.

Jusqu'au seuil d'environ 4,2 M\$ de valeur foncière non résidentielle, l'effet net est bénéfique. Au total, près de 92 % des immeubles bénéficieront de la bonification de la mesure en 2020. Après ce seuil, les propriétaires d'immeubles voient leurs charges fiscales augmenter graduellement. Pour les propriétaires

d'immeubles de plus de 10 M\$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 0,7 % en 2020.

#### Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Pour les exercices de 2020 à 2023, les charges fiscales des immeubles non résidentiels seront augmentées moins rapidement que celles des immeubles résidentiels, ce qui permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre les deux catégories d'immeubles. La stratégie prévoit que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

Au terme de cette période, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

C'est ainsi qu'en 2020, le conseil municipal a augmenté les charges fiscales sous son contrôle de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels, par rapport à 2 % pour les immeubles résidentiels.

## Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent ensuite les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

En 2020, les dépenses à financer par quotes-parts s'élèvent à 2 433 498,2 \$. Ce montant découle du résultat suivant :

- Dépenses totales à l'agglomération.....	3 158 266,3 \$
- Revenus spécifiques à l'agglomération (autres que les quotes-parts) .....	(704 768,1 \$)
<b>- Dépenses nettes à financer par quotes-parts .....</b>	<b>2 433 498,2 \$</b>

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, de loin les plus importantes, et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts imposées par l'agglomération de Montréal; il est suivi d'un deuxième qui décline les contributions de chacune des villes liées au financement de ces quotes-parts, pour l'exercice 2020.



Tableau 132 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2020

Quotes-parts	Budget 2019 (000 \$)	Budget 2020 (000 \$)	Variation 2019-2020	
			(000 \$)	(%)
<b>Générales</b>	<b>2 143 284,4</b>	<b>2 158 492,9</b>	<b>15 208,5</b>	<b>0,7</b>
<b>Spécifiques</b>				
Service des premiers répondants	8 108,3	9 079,3	971,0	12,0
Service de l'eau	137 142,0	139 057,1	1 915,1	1,4
Alimentation en eau potable	91 768,5	94 200,9	2 432,3	2,7
Compteurs d'eau	3 294,2	2 428,2	(866,0)	(26,3)
Travaux admissibles au programme TECQ	4 198,0	5 166,4	968,3	23,1
Travaux admissibles au programme FCCQ	3 205,2	3 783,3	578,1	18,0
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 783,9	5 650,0	(133,9)	(2,3)
Déficit des exercices antérieurs	86 169,7	15 640,1	(70 529,6)	(81,8)
<b>Total</b>	<b>2 482 954,3</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>(49 456,1)</b>	<b>(2,0)</b>

**Tableau 133 – Quotes-parts de 2020**  
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondeurs	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
<b>Montréal</b>	<b>1 783 836,9</b>	<b>7 589,0</b>	<b>114 920,6</b>	<b>81 618,2</b>	<b>2 403,4</b>
<b>Villes reconstituées</b>					
Baie-D'Urfé	10 926,0	46,5	703,9	316,5	0,2
Beaconsfield	20 323,0	86,5	1 309,3	602,2	-
Côte-Saint-Luc	24 354,1	-	1 569,0	1 376,3	0,9
Dollard-Des Ormeaux	36 684,6	156,1	2 363,3	1 929,0	3,7
Dorval	61 043,4	259,7	3 932,6	1 682,4	1,3
Hampstead	9 634,8	41,0	620,7	316,4	-
L'Île-Dorval	67,7	0,3	4,4	15,7	-
Kirkland	26 510,6	112,8	1 707,9	860,4	1,5
Mont-Royal	48 327,7	205,6	3 113,4	1 248,0	0,0
Montréal-Est	14 036,1	59,7	904,3	1 183,6	4,8
Montréal-Ouest	5 164,7	22,0	332,7	204,1	1,6
Pointe-Claire	55 665,2	236,8	3 586,1	1 528,9	9,9
Senneville	2 821,0	12,0	181,7	70,4	0,2
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 442,6	27,4	415,1	252,6	0,1
Westmount	52 654,7	224,0	3 392,2	996,1	0,5
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>374 656,0</b>	<b>1 490,3</b>	<b>24 136,6</b>	<b>12 582,7</b>	<b>24,8</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>2 158 492,8</b>	<b>9 079,3</b>	<b>139 057,2</b>	<b>94 200,9</b>	<b>2 428,2</b>

**Tableau 133 – Quotes-parts de 2020 (suite)**  
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit exercice antérieur	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
<b>923,8</b>	<b>436,0</b>	<b>5 232,5</b>	<b>12 925,4</b>	<b>2 009 885,8</b>	<b>82,6</b>	<b>Montréal</b>
						<b>Villes reconstituées</b>
127,1	97,3	-	79,2	12 296,6	<b>0,5</b>	Baie-D'Urfé
224,2	171,3	74,9	147,3	22 938,5	<b>0,9</b>	Beaconsfield
202,9	213,2	4,7	176,5	27 897,6	<b>1,1</b>	Côte-Saint-Luc
416,3	337,3	-	265,8	42 156,1	<b>1,7</b>	Dollard-Des Ormeaux
790,7	604,8	33,3	442,3	68 790,6	<b>2,8</b>	Dorval
111,0	83,3	-	69,8	10 876,9	<b>0,4</b>	Hampstead
0,6	0,5	-	0,5	89,6	<b>0,0</b>	L'Île-Dorval
337,2	250,8	1,2	192,1	29 974,6	<b>1,2</b>	Kirkland
509,0	401,3	72,9	350,2	54 228,1	<b>2,2</b>	Mont-Royal
196,5	132,4	-	101,7	16 619,0	<b>0,7</b>	Montréal-Est
38,4	45,8	-	37,4	5 846,6	<b>0,2</b>	Montréal-Ouest
561,1	449,5	230,2	403,3	62 671,1	<b>2,6</b>	Pointe-Claire
40,7	29,1	-	20,4	3 175,6	<b>0,1</b>	Senneville
104,3	77,1	0,3	46,7	7 366,3	<b>0,3</b>	Sainte-Anne-de-Bellevue
582,6	453,7	-	381,5	58 685,3	<b>2,4</b>	Westmount
<b>4 242,6</b>	<b>3 347,3</b>	<b>417,5</b>	<b>2 714,7</b>	<b>423 612,4</b>	<b>17,4</b>	<b>Total – Villes reconstituées</b>
<b>5 166,4</b>	<b>3 783,3</b>	<b>5 650,0</b>	<b>15 640,1</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>100,0</b>	<b>Agglomération de Montréal</b>

Avant d'analyser en détail chacune des quotes-parts, un bref exposé sur le calcul du potentiel fiscal d'agglomération est présenté dans la section suivante. Il importe de souligner que les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service des premiers répondants ainsi que celles pour le service de l'eau.

### Potentiel fiscal d'agglomération

L'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001) précise que les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, critère de répartition par défaut.

Depuis 2017, le potentiel fiscal est calculé selon des règles prescrites par arrêté ministériel, en l'occurrence l'*Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération*. Cet arrêté, pris à l'été 2017, est venu remplacer l'arrêté précédent, qui remontait au 26 novembre 2008 et qui comportait des lacunes sur le plan méthodologique. Tout en étant plus transparentes, ces nouvelles règles de calcul se rapprochent davantage de la définition légale du potentiel fiscal, c'est-à-dire une variante de la richesse foncière uniformisée (RFU), dans laquelle la valeur des immeubles non résidentiels et industriels est pondérée à la hausse. Il était d'abord prévu que les nouvelles règles demeuraient effectives pour les exercices de 2017, 2018 et 2019<sup>8</sup>.

Or, pour l'exercice de 2020, le potentiel fiscal d'agglomération sera calculé suivant ces mêmes règles. Les dispositions à ce sujet sont précisées dans un projet d'arrêté ministériel, publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 23 octobre 2019. Selon ce dernier, il est aussi mentionné que les villes liées auront jusqu'au 31 août 2020 pour convenir d'une formule définitive quant aux règles de calcul du potentiel fiscal d'agglomération, pour les exercices ultérieurs.

En résumé, pour l'exercice de 2020, le potentiel fiscal des villes liées aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de Montréal est déterminé par la somme de leur RFU et des valeurs foncières non résidentielles pondérées à 268 %, c'est-à-dire l'assiette des valeurs non résidentielles et industrielles multipliées par un facteur de 2,68. De plus, la valeur des immeubles parapublics est pondérée selon les taux de compensation effectifs de l'exercice financier de 2019, soit à 71,5 % dans le cas des immeubles du réseau primaire-secondaire, et à 84,5 % dans le cas des immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'enseignement supérieur.

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2019 et 2020. Règle générale, pour un même rôle d'évaluation, la croissance immobilière entre deux exercices explique les changements observés dans le potentiel fiscal des villes. Toutefois, puisque les exercices de 2019 et 2020 font référence à 2 rôles d'évaluation, aux effets de la croissance immobilière s'ajoute l'impact du nouveau rôle sur la contribution de chaque ville liée au sein de l'agglomération.

---

8. Rappelons que des dispositions transitoires avaient aussi été mises en place pour les exercices de 2017 et de 2018, de manière à assurer un passage harmonieux entre les deux arrêtés ministériels.

**Tableau 134 – Potentiel fiscal d’agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2019 et 2020**

Villes liées	Potentiel fiscal 2019 (rôle 2017-2019)		Potentiel fiscal 2020 (rôle 2020-2022)	
	Millions de \$	Pourcentages contributifs	Millions de \$	Pourcentages contributifs
<b>Montréal</b>	<b>407 578,2</b>	<b>82,87927 %</b>	<b>445 548,8</b>	<b>82,64271 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>				
Baie-D'Urfé	2 427,9	0,49369 %	2 729,0	0,50618 %
Beaconsfield	4 191,0	0,85222 %	5 076,1	0,94154 %
Côte-Saint-Luc	5 584,2	1,13553 %	6 082,9	1,12829 %
Dollard-Des Ormeaux	8 245,3	1,67665 %	9 162,7	1,69955 %
Dorval	14 332,0	2,91435 %	15 246,8	2,82806 %
Hampstead	1 983,9	0,40341 %	2 406,5	0,44637 %
L'Île-Dorval	14,1	0,00286 %	16,9	0,00314 %
Kirkland	5 865,3	1,19269 %	6 621,6	1,22820 %
Mont-Royal	10 480,3	2,13112 %	12 070,8	2,23895 %
Montréal-Est	3 443,3	0,70019 %	3 505,8	0,65027 %
Montréal-Ouest	1 154,9	0,23485 %	1 290,0	0,23927 %
Pointe-Claire	12 849,4	2,61287 %	13 903,5	2,57889 %
Senneville	676,0	0,13746 %	704,6	0,13069 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 490,2	0,30303 %	1 609,2	0,29848 %
Westmount	11 457,4	2,32982 %	13 151,6	2,43942 %
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>84 195,2</b>	<b>17,12073 %</b>	<b>93 577,8</b>	<b>17,35729 %</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>491 773,4</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>539 126,6</b>	<b>100,00000 %</b>

Sources : Agglomération de Montréal, rôle triennal 2017-2019 actualisé au 14 septembre 2018, et rôle triennal 2020-2022 déposé le 11 septembre 2019.

**Quotes-parts générales**

Les quotes-parts générales visent à financer toutes dépenses nettes relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2020, les quotes-parts générales totalisent 2 158,5 M\$, ce qui représente 88,7 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts.

À l'échelle de l'agglomération, les quotes-parts générales augmentent de 0,7 % de 2019 à 2020. À l'échelle des villes liées, les variations se présentent toutefois différemment, en raison de l'évolution de leur « poids » au sein de l'agglomération, qui s'explique notamment par l'impact du nouveau rôle triennal d'évaluation sur le potentiel fiscal des villes (voir le tableau précédent).

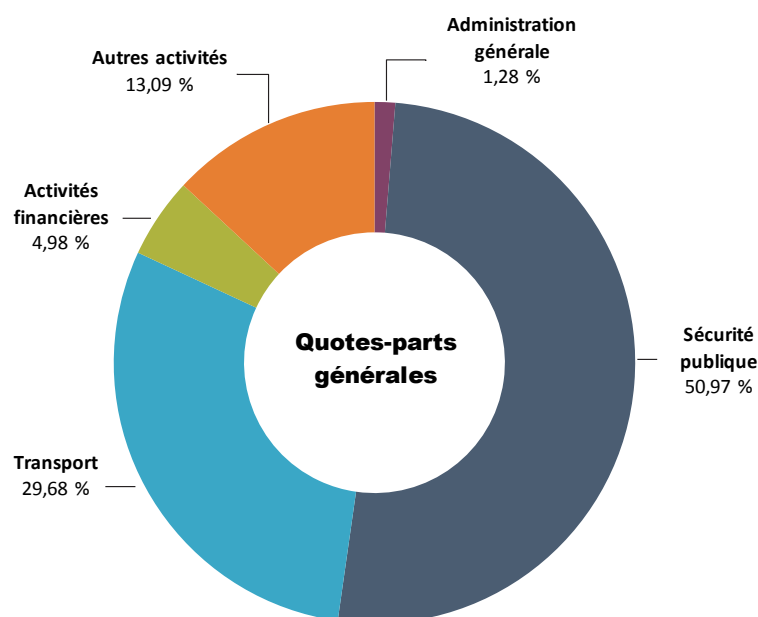
**Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2019 à 2020**

Villes liées	Quotes-parts générales		Variation	
	Budget 2019	Budget 2020	2019-2020	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	%
<b>Montréal</b>	<b>1 776 338,5</b>	<b>1 783 836,9</b>	<b>7 498,4</b>	<b>0,4</b>
<b>Villes reconstituées</b>				
Baie-D'Urfé	10 581,3	10 926,0	344,7	3,3
Beaconsfield	18 265,5	20 323,0	2 057,5	11,3
Côte-Saint-Luc	24 337,6	24 354,1	16,4	0,1
Dollard-Des Ormeaux	35 935,3	36 684,6	749,3	2,1
Dorval	62 462,8	61 043,4	(1 419,4)	(2,3)
Hampstead	8 646,3	9 634,8	988,5	11,4
L'Île-Dorval	61,3	67,7	6,4	10,5
Kirkland	25 562,6	26 510,6	948,0	3,7
Mont-Royal	45 675,9	48 327,7	2 651,8	5,8
Montréal-Est	15 007,0	14 036,1	(970,9)	(6,5)
Montréal-Ouest	5 033,6	5 164,7	131,1	2,6
Pointe-Claire	56 001,1	55 665,2	(336,0)	(0,6)
Senneville	2 946,2	2 821,0	(125,2)	(4,2)
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 494,9	6 442,6	(52,2)	(0,8)
Westmount	49 934,6	52 654,7	2 720,1	5,4
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>366 945,9</b>	<b>374 656,0</b>	<b>7 710,1</b>	<b>2,1</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>2 143 284,4</b>	<b>2 158 492,9</b>	<b>15 208,5</b>	<b>0,7</b>

En complément d'information, les données présentées ci-dessous illustrent la répartition par activités des quotes-parts générales. Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui s'adressent à une activité bien précise, les quotes-parts générales englobent un plus large éventail d'activités municipales. Cette information permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chaque activité dans les dépenses d'agglomération financées par les quotes-parts générales.

**Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2020**

Activités	%
<b>Administration générale</b>	
Évaluation	0,84 %
Autres	0,44 %
<b>Sécurité publique</b>	
Police	32,39 %
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	17,90 %
Sécurité civile	0,07 %
Autres	0,61 %
<b>Transport</b>	
Réseau routier	0,33 %
Transport collectif	28,76 %
Autres	0,59 %
<b>Hygiène du milieu</b>	
Matières résiduelles	3,73 %
Protection de l'environnement	0,15 %
<b>Santé et bien-être</b>	
Logement social	0,21 %
Autres	0,18 %
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,17 %
Rénovation urbaine	0,30 %
Promotion et développement économique	2,49 %
Autres	0,09 %
<b>Loisirs et culture</b>	
Activités récréatives	1,87 %
Activités culturelles	3,90 %
<b>Sous-total</b>	<b>95,02 %</b>
<b>Activités financières</b>	<b>4,98 %</b>
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>



### Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 275 M\$ en 2020, ce qui représente 11,3 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts.

#### **Quotes-parts pour le service des premiers répondants**

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service de premiers répondants (L.R.Q., c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, les activités associées au service des premiers répondants font l'objet de quotes-parts spécifiques, dont la Ville de Côte-Saint-Luc est exclue.

En 2020, les coûts nets pour ce service s'élèvent à 9,1 M\$, une augmentation de 1 M\$, soit 12 %, par rapport à 2019. La hausse de la rémunération associée aux heures supplémentaires, en lien avec le besoin de pompiers certifiés et nommés « premiers répondants », ainsi que la baisse des subventions à l'égard des temps de réponse, en raison des retards causés par les temps de transfert des appels par Urgences-santé et de la congestion routière croissante, expliquent cette variation.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère de répartition que pour les quotes-parts générales.

#### **Quotes-parts pour l'alimentation en eau potable**

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective. Pour 2020, le taux de 0,2118 \$ le m<sup>3</sup> est le résultat de la prévision du coût de 94,2 M\$ divisé par le volume de consommation des villes liées, estimé à 444,8 millions de m<sup>3</sup>. Le volume de la consommation d'eau est estimé à partir de la production réelle de l'exercice 2018, tandis que les coûts sont établis selon les prévisions budgétaires relatives à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution de l'eau potable pour 2020.

Rappelons que ces quotes-parts sont provisoires; elles seront révisées au terme de l'exercice financier de 2020, une fois le véritable niveau de consommation connu, tout comme les coûts réels qui s'y rattachent.

#### **Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention**

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts, par exemple les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau. De plus, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués sur ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).



Dans l'optique de pouvoir utiliser ces subventions locales, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2020 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2018, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 5,2 M\$ pour les travaux admissibles au programme de la TECQ et à 3,8 M\$ pour les travaux admissibles au volet « Grandes villes » du programme FCCQ.

### **Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau**

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2020, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 2,4 M\$ pour l'exercice de 2020.

### **Quotes-parts pour le service de l'eau**

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées suivant le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales, soit par le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 139,1 M\$ en 2020, une hausse de 1,4 % par rapport à 2019.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau à l'agglomération. En 2020, ces quotes-parts totalisent 244,6 M\$, soit une augmentation de 5 M\$, ou 2,1 %, par rapport à 2019.

### **Quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)**

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n°22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant

le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2020, ces dernières totalisent 5,7 M\$, une réduction de 2,3 % par rapport à 2019. Selon le calendrier actuel du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces quotes-parts en 2028.

### **Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs**

Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2018, le rapport financier annuel de la Ville de Montréal a constaté un déficit à l'agglomération de 15,6 M\$. Pour assurer le comblement de ce déficit, des quotes-parts spécifiques seront prélevées en 2020. Le remboursement de ce déficit est réparti entre les villes liées suivant les mêmes règles que celles des quotes-parts générales.

### **Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération**

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux types de taxes pour le compte de l'agglomération : la taxe pour le financement du service 9-1-1 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

### **Taxe pour le financement du service 9-1-1**

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ., c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 9-1-1 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 \$ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au « 9-1-1 ».

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2020 s'élèvent à 13,3 M\$, une hausse de 1 M\$ par rapport à 2019. Ces prévisions sont notamment basées sur les résultats des dernières années.

### **Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade**

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 \$ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2020 sont de 36,3 M\$, une hausse de 0,3 M\$ par rapport à 2019.

### Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel<sup>9</sup>.

Toutefois, en vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M\$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Pour 2020, la contribution s'élève à 8,5 M\$ et la part de chacune des villes reconstituées est déterminée en fonction de son potentiel fiscal d'agglomération.

Le tableau suivant montre la répartition de la contribution des villes reconstituées, depuis 2017.

**Tableau 136– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville**  
(en milliers de dollars)

	2017	2018	2019	2020
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7
Sainte-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6
<b>Total</b>	<b>8 000,0</b>	<b>8 168,0</b>	<b>8 306,9</b>	<b>8 464,7</b>

9. Le périmètre en question est précisé dans la liste des équipements, des infrastructures et autres activités d'intérêt collectif, dans l'annexe du *Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal* (*Gazette officielle du Québec*, 10 décembre 2005, n° 49A).

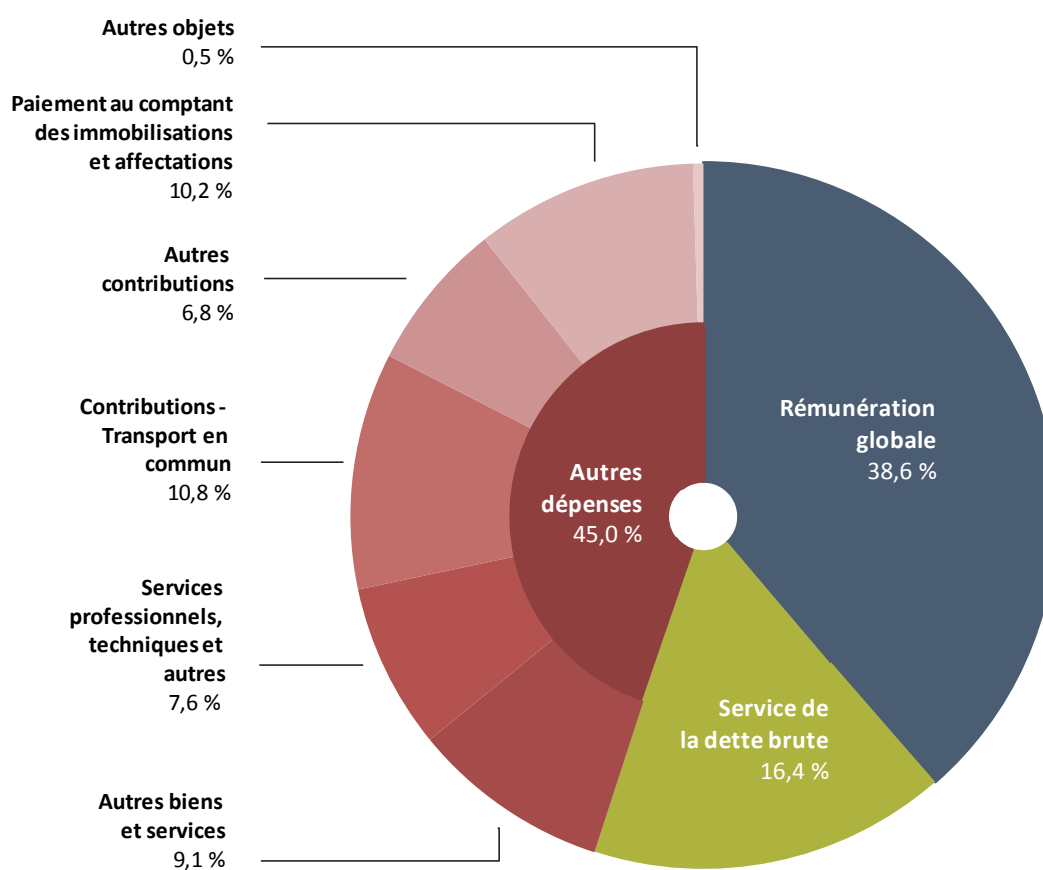
## Dépenses par objets

La présentation des dépenses par objets fournit de l'information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

**Tableau 137 – Évolution des dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération globale	2 369 176,5	2 368 614,2	2 413 281,4	2 366 257,2	2 388 699,9	2 297 440,1	2 378 748,6
Service de la dette brute	797 916,6	858 506,6	880 741,2	903 605,1	943 892,4	948 920,1	1 013 614,1
Autres dépenses	1 685 131,5	1 799 254,4	2 081 747,6	2 157 711,8	2 546 762,4	2 458 693,1	2 775 602,0
<b>Total – Dépenses par objets</b>	<b>4 852 224,6</b>	<b>5 026 375,2</b>	<b>5 375 770,2</b>	<b>5 427 574,1</b>	<b>5 879 354,7</b>	<b>5 705 053,3</b>	<b>6 167 964,7</b>

**Graphique 9 – Dépenses par objets**



La rémunération globale s'élève à près de 2,4 G\$ et représente 38,6 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 40,3 % en 2019. La section suivante traite spécifiquement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Avec un budget d'un peu plus de 1 G\$, le service de la dette brute représente 16,4 % des dépenses de fonctionnement. Cette proportion reste comparable à celle de 2019 alors que les dépenses associées au remboursement de la dette à long terme et aux autres frais de financement représentaient 16,6 % des dépenses de fonctionnement. Une section décrivant le profil de l'endettement ainsi que la composition du coût net de la dette à la charge des contribuables suit celle qui traite de la rémunération.

Quant aux « autres dépenses », elles représentent 45 % du total. Ces dépenses regroupent plusieurs objets, comme le lecteur peut le constater au graphique précédent. La dernière section de cette partie du document énumère les principales variations budgétaires des objets composant cette catégorie.

Au budget 2020, il a été décidé d'arrimer les années-personnes et les effectifs autorisés du SPVM. Cet exercice engendre une régularisation de 472,5 années-personnes. Elle s'est réalisée à coût nul et les données sur les années-personnes des années précédentes ont été redressées.

### Effectif et rémunération globale

#### **Variation de l'effectif**

La variation de l'effectif entre 2019 et 2020 est de 402,9 années-personnes. Celle-ci est le résultat d'une augmentation de 405,1 années-personnes au budget de fonctionnement et une diminution de 2,2 années-personnes au budget d'investissement.

En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de permettre de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants relatifs à l'effectif :

#### Arrondissements

- 164 postes liés aux besoins spécifiques des arrondissements, soit 156 aux budgets de fonctionnement et 8 aux budgets d'investissement

#### Expérience citoyenne et communications

- 33 postes au Centre de services 311 pour l'amélioration de l'offre de service
- 7 postes liés au développement de nouveaux contenus et sites web

#### Sécurité incendie

- 43 postes de pompiers pour la remise en service de 4 véhicules, diminuant les coûts en heures supplémentaires

#### Ressources humaines

- 15 postes afin de définir et promouvoir la marque employeur pour permettre à la Ville de Montréal de se distinguer sur le marché de l'emploi, d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents

- 6 postes à la Direction des relations de travail, pour permettre l'amélioration de l'offre de service
- 4 postes pour le traitement des demandes d'intervention, à la suite de l'adoption du règlement municipal portant sur le respect de la personne et de la Politique de respect de la personne

#### Urbanisme et mobilité

- 10 postes associés à la révision des plans d'urbanisme et de mobilité 2020-2022
- 7 postes découlant de la création d'une nouvelle direction pour les activités reliées au développement de projets de mobilité durable, notamment le Bureau de la ligne rose et le Bureau de projet de revitalisation de la rue Notre-Dame
- 6 postes servant à renforcer la fonction « expertise en mobilité »

#### Espace pour la vie

- 19 postes associés à la réouverture du Biodôme

#### Gestion et planification immobilière

- 11 postes permanents affectés au programme d'audits des bâtiments faisant partie du parc immobilier municipal
- 4 postes pour soutenir des acquisitions immobilières liées aux logements sociaux ainsi que l'entretien et la sécurité à l'esplanade Tranquille

#### Commission des services électriques

- 15 postes pour le programme de construction et de modification de conduits souterrains

#### Évaluation foncière

- 12 postes afin de permettre le traitement des demandes de révision en 2020 et de transférer des compétences dans le but de contrer la perte d'expertise

#### Affaires juridiques

- 10 postes liés à de nouveaux revenus pour des besoins grandissants en accompagnement juridique et en mobilisation

Approvisionnement

- 9 postes pour l'équipe d'harmonisation des documents d'appels d'offres et la migration au système SIMON

Performance organisationnelle

- 8 postes pour l'alignement stratégique

Eau

- 25 postes pour le plan d'action des entrées de service en plomb

Culture

- 5 postes pour le MEM
- 2 postes pour le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques

Technologies de l'information

- 5 postes d'agent pour l'amélioration du service au Centre de services TI

Environnement

- 5 postes pour un programme de gestion saine et efficiente des activités du service
- 4 postes associés au plan directeur en gestion des matières résiduelles – Montréal agglomération zéro déchet
- 3 postes pour l'application du cadre réglementaire en lien avec la qualité de l'air (foyer et chauffage au bois)

Police

- 21 années-personnes supplémentaires de brigadiers scolaires

**Tableau 138 – Répartition de l'effectif**

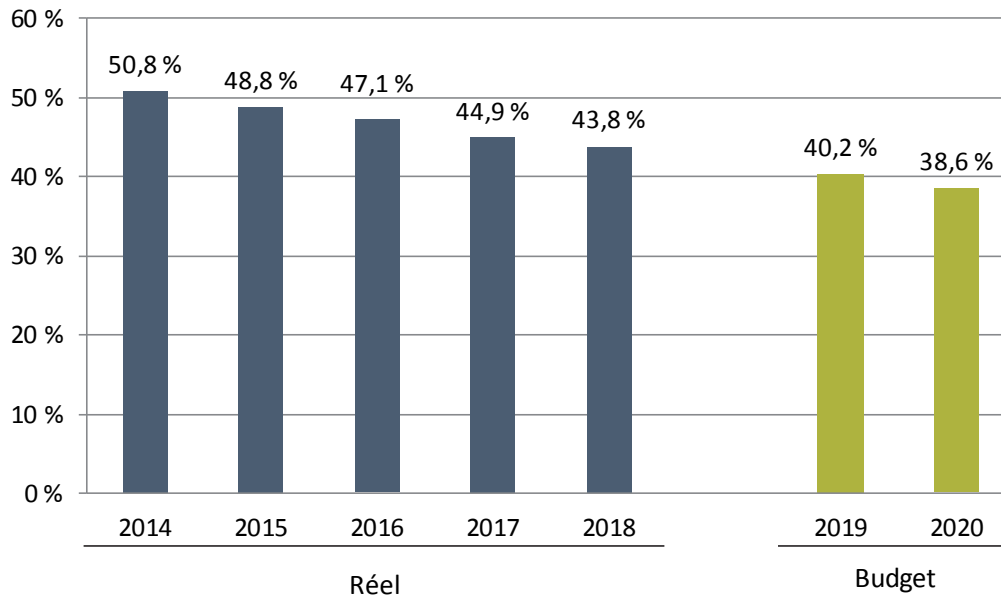
(en années-personnes)	Budget 2019 comparatif			Budget 2020			Variation A-P. 2020-2019		
	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement	PTI	Total
<b>SECTEURS D'ACTIVITÉS</b>									
<b>Services administratifs</b>									
<b>Services de la direction générale</b>									
Direction générale	113,4	-	113,4	129,4	2,0	131,4	16,0	2,0	18,0
Affaires juridiques	500,2	6,0	506,2	513,2	7,0	520,2	13,0	1,0	14,0
Finances	365,1	22,0	387,1	363,1	19,0	382,1	(2,0)	(3,0)	(5,0)
Ressources humaines	433,0	26,0	459,0	456,0	26,0	482,0	23,0	-	23,0
<b>Services de sécurité publique</b>									
Sécurité incendie	2 691,3	5,0	2 696,3	2 733,3	6,0	2 739,3	42,0	1,0	43,0
Service de police	5 957,4	19,5	5 976,9	5 904,9	13,0	5 917,9	(52,5)	(6,5)	(59,0)
<b>Autres services administratifs</b>									
Bureau de l'inspecteur général	32,0	-	32,0	33,0	-	33,0	1,0	-	1,0
Bureau du vérificateur général	33,0	-	33,0	36,0	-	36,0	3,0	-	3,0
Commission de la fonction publique de Montréal	4,3	-	4,3	4,3	-	4,3	-	-	-
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>10 131,7</b>	<b>78,5</b>	<b>10 210,2</b>	<b>10 175,2</b>	<b>73,0</b>	<b>10 248,2</b>	<b>43,5</b>	<b>(5,5)</b>	<b>38,0</b>
<b>Services institutionnels</b>									
Approvisionnement	249,3	10,0	259,3	251,3	16,0	267,3	2,0	6,0	8,0
Évaluation foncière	168,2	10,0	178,2	180,2	10,0	190,2	12,0	-	12,0
Gestion et planification immobilière	662,2	19,0	681,2	673,2	18,0	691,2	11,0	(1,0)	10,0
Greffe	209,8	1,0	210,8	212,8	1,0	213,8	3,0	-	3,0
Matériel roulant et ateliers	467,8	-	467,8	469,0	2,0	471,0	1,2	2,0	3,2
Performance organisationnelle	23,5	10,0	33,5	32,5	-	32,5	9,0	(10,0)	(1,0)
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>1 780,8</b>	<b>50,0</b>	<b>1 830,8</b>	<b>1 819,0</b>	<b>47,0</b>	<b>1 866,0</b>	<b>38,2</b>	<b>(3,0)</b>	<b>35,2</b>
<b>Mobilité et attractivité</b>									
Commission des services électriques	74,0	81,8	155,8	75,3	95,0	170,3	1,3	13,2	14,5
Eau	803,9	143,7	947,6	808,0	148,5	956,5	4,1	4,8	8,9
Grands parcs, mont Royal et sports	239,9	61,8	301,7	252,5	62,8	315,3	12,6	1,0	13,6
Infrastructures du réseau routier	222,7	209,8	432,5	219,4	210,9	430,3	(3,3)	1,1	(2,2)
Urbanisme et mobilité	226,1	59,0	285,1	260,7	44,3	305,0	34,6	(14,7)	19,9
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>1 566,6</b>	<b>556,1</b>	<b>2 122,7</b>	<b>1 615,9</b>	<b>561,5</b>	<b>2 177,4</b>	<b>49,3</b>	<b>5,4</b>	<b>54,7</b>
<b>Qualité de vie</b>									
Culture	165,6	4,8	170,4	170,1	7,2	177,3	4,5	2,4	6,9
Développement économique	69,0	-	69,0	65,0	-	65,0	(4,0)	-	(4,0)
Diversité et inclusion sociale	51,0	1,0	52,0	51,0	1,0	52,0	-	-	-
Environnement	232,4	19,7	252,1	244,7	20,1	264,8	12,3	0,4	12,7
Espace pour la vie	373,8	4,0	377,8	389,0	4,0	393,0	15,2	-	15,2
Habitation	102,0	-	102,0	105,0	-	105,0	3,0	-	3,0
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>993,8</b>	<b>29,5</b>	<b>1 023,3</b>	<b>1 024,8</b>	<b>32,3</b>	<b>1 057,1</b>	<b>31,0</b>	<b>2,8</b>	<b>33,8</b>
<b>Service aux citoyens</b>									
Concertation des arrondissements	90,9	5,0	95,9	98,0	3,0	101,0	7,1	(2,0)	5,1
Expérience citoyenne et communications	192,2	2,0	194,2	238,7	8,0	246,7	46,5	6,0	52,5
Technologies de l'information	455,8	280,0	735,8	459,4	266,4	725,8	3,6	(13,6)	(10,0)
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>738,9</b>	<b>287,0</b>	<b>1 025,9</b>	<b>796,1</b>	<b>277,4</b>	<b>1 073,5</b>	<b>57,2</b>	<b>(9,6)</b>	<b>47,6</b>
<b>Dépenses communes</b>									
Bureau des régimes de retraite	63,0	2,0	65,0	63,0	2,0	65,0	-	-	-
Résiduel anticipé PQMO	(30,0)	-	(30,0)	-	-	-	30,0	-	30,0
<b>Total – Dépenses communes</b>	<b>33,0</b>	<b>2,0</b>	<b>35,0</b>	<b>63,0</b>	<b>2,0</b>	<b>65,0</b>	<b>30,0</b>	<b>-</b>	<b>30,0</b>
<b>Arrondissements</b>									
Ahuntsic-Cartierville	415,3	4,0	419,3	421,2	4,0	425,2	5,9	-	5,9
Anjou	212,8	-	212,8	214,2	-	214,2	1,4	-	1,4
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	470,8	5,0	475,8	492,4	4,3	496,7	21,6	(0,7)	20,9
Lachine	231,1	2,0	233,1	239,2	2,0	241,2	8,1	-	8,1
LaSalle	260,8	5,0	265,8	262,8	5,0	267,8	2,0	-	2,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	108,2	6,0	114,2	108,9	4,5	113,4	0,7	(1,5)	(0,8)
Mercier-Hochelaga-Maisonnette	502,8	7,0	509,8	543,7	8,3	552,0	40,9	1,3	42,2
Montréal-Nord	355,0	2,0	357,0	367,7	2,0	369,7	12,7	-	12,7
Outremont	111,3	1,0	112,3	112,3	4,0	116,3	1,0	3,0	4,0
Pierrefonds-Roxboro	257,8	1,0	258,8	256,1	4,0	260,1	(1,7)	3,0	1,3
Plateau-Mont-Royal	432,9	3,0	435,9	436,6	3,0	439,6	3,7	-	3,7
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	407,8	3,0	410,8	421,1	1,0	422,1	13,3	(2,0)	11,3
Rosemont-La Petite-Patrie	662,6	4,0	666,6	663,6	6,0	669,6	1,0	2,0	3,0
Saint-Laurent	565,2	1,0	566,2	573,7	-	573,7	8,5	(1,0)	7,5
Saint-Léonard	239,5	-	239,5	240,0	-	240,0	0,5	-	0,5
Sud-Ouest	410,4	4,0	414,4	410,4	4,0	414,4	-	-	-
Verdun	300,6	1,9	302,5	308,4	4,8	313,2	7,8	2,9	10,7
Ville-Marie	562,1	-	562,1	586,6	-	586,6	24,5	-	24,5
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	420,1	2,3	422,4	424,1	3,0	427,1	4,0	0,7	4,7
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>6 927,1</b>	<b>52,2</b>	<b>6 979,3</b>	<b>7 083,0</b>	<b>59,9</b>	<b>7 142,9</b>	<b>155,9</b>	<b>7,7</b>	<b>163,6</b>
<b>Total – Effectif</b>	<b>22 171,9</b>	<b>1 055,3</b>	<b>23 227,2</b>	<b>22 577,0</b>	<b>1 053,1</b>	<b>23 630,1</b>	<b>405,1</b>	<b>(2,2)</b>	<b>402,9</b>



## Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2020, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 81,3 M\$, ou 3,5 %, passant de 2 297,4 M\$ à 2 378,7 M\$. Cette hausse s'explique par une augmentation des dépenses salariales avant cotisations de l'employeur. Malgré cette hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement diminue, comme l'illustre le graphique suivant.

**Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement**



**Tableau 139 – Évolution de la rémunération globale**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Rémunération</b>	1 649 781,0	1 690 681,6	1 783 120,5	1 785 390,5	1 838 343,9	1 775 483,6	1 855 528,3
<b>Cotisations de l'employeur</b>							
Régimes de retraite							
Services courants	198 687,7	188 964,4	208 523,8	197 269,4	187 663,4	187 663,4	187 163,5
Services passés	268 983,4	218 334,9	139 381,6	107 321,1	61 839,7	42 439,7	35 327,2
<b>Total – Régimes de retraite</b>	<b>467 671,1</b>	<b>407 299,3</b>	<b>347 905,4</b>	<b>304 590,5</b>	<b>249 503,1</b>	<b>230 103,1</b>	<b>222 490,7</b>
Charges sociales et autres cotisations	251 724,4	270 633,3	282 255,5	276 276,2	300 852,9	291 853,4	300 729,6
<b>Total – Cotisations de l'employeur</b>	<b>719 395,5</b>	<b>677 932,6</b>	<b>630 160,9</b>	<b>580 866,7</b>	<b>550 356,0</b>	<b>521 956,5</b>	<b>523 220,3</b>
<b>Total – Rémunération globale</b>	<b>2 369 176,5</b>	<b>2 368 614,2</b>	<b>2 413 281,4</b>	<b>2 366 257,2</b>	<b>2 388 699,9</b>	<b>2 297 440,1</b>	<b>2 378 748,6</b>

Rémunération

La rémunération augmente de 80 M\$, ou 4,5 %, pour atteindre 1 855,5 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

## Services corporatifs

- ↑ 40,2 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- ↑ 32,4 M\$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- ↑ 7 M\$ reliée à l'augmentation de la prime de métropole et de la prime de service découlant de la signature de la convention collective 2015-2021 des policiers;
- ↑ 2,4 M\$ pour les ajustements « année bissextile » à la sécurité publique;
- ↑ 1,7 M\$ en transferts interunités;
- ↓ 24,5 M\$ liée aux économies découlant des efforts d'optimisation des unités d'affaires;

## Arrondissements

- ↑ 10 M\$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;
- ↑ 8,8 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires.

### Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur augmentent de 1,3 M\$, ou 0,2 %, pour atteindre 523,2 M\$. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- ↑ 8,9 M\$ associée à l'augmentation de la rémunération;
- ↓ 0,5 M\$ du service courant du régime de retraite;
- ↓ 7,1 M\$ reliée à des économies nettes, associées majoritairement aux services passés du régime de retraite.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lecteur peut consulter la section « Régimes de retraite », un peu plus loin.

Tableau 140 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures		Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
	autorisées (A-P.)	Rémunération	Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus	103,0	11 398,6	1 104,8	3 588,0	16 091,4
Cadres de gestion	1 266,7	163 951,5	15 817,7	42 659,6	222 428,8
Cadres-conseils	483,0	49 158,7	5 030,5	7 804,1	61 993,3
	<b>1 749,7</b>	<b>213 110,2</b>	<b>20 848,2</b>	<b>50 463,7</b>	<b>284 422,1</b>
Contremaîtres	402,6	38 530,4	4 173,6	7 079,0	49 783,0
Juges	32,0	7 469,3	310,4	6 153,0	13 932,7
Professionnels	2 561,2	250 175,1	26 984,9	42 202,9	319 362,9
Cols blancs	5 844,7	348 549,5	43 965,5	67 379,6	459 894,6
Cols bleus	4 533,3	300 398,9	38 282,1	74 619,7	413 300,7
Policiers	4 699,8	438 897,5	42 232,5	30 048,3	511 178,3
Pompiers	2 395,0	234 153,2	24 318,0	41 965,9	300 437,1
Préposés aux traverses d'écoliers	255,7	10 748,3	1 365,5	-	12 113,8
Économie – Gestion des postes vacants	-	(26 011,6)	(3 320,5)	(8 516,9)	(37 849,0)
	<b>22 577,0</b>	<b>1 827 419,4</b>	<b>200 265,0</b>	<b>314 983,2</b>	<b>2 342 667,6</b>
Sécurité du revenu <sup>1</sup>		13 013,0	1 641,6	2 047,1	16 701,7
Bureau du taxi <sup>2</sup>		2 300,1	279,4	360,2	2 939,7
Agence de mobilité durable <sup>3</sup>		12 795,8	1 580,3	2 063,5	16 439,6
<b>Total – Rémunération et cotisations de l'employeur</b>	<b>22 577,0</b>	<b>1 855 528,3</b>	<b>203 766,3</b>	<b>319 454,0</b>	<b>2 378 748,6</b>

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que ses employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que les employés de l'Agence ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 3 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 0,9 M\$, ou 0,8 %, pour atteindre 120,3 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par la progression de la rémunération. L'effectif capitalisable reste stable et passe à 1 053,1 années-personnes (voir le tableau suivant).

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

**Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés**

(en milliers de dollars)	Structures autorisées		Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
	(A-P.)	Rémunération	Charges sociales	Avantages sociaux	
<b>Main-d'œuvre capitalisée</b>					
Cadres de gestion	47,8	6 128,2	622,6	1 044,4	7 795,2
Cadres-conseils	19,0	2 058,1	210,2	350,7	2 619,0
	<b>66,8</b>	<b>8 186,3</b>	<b>832,8</b>	<b>1 395,1</b>	<b>10 414,2</b>
Contremaîtres	2,5	235,7	26,3	38,6	300,6
Juges	-	-	-	-	-
Professionnels	597,1	57 936,9	6 207,5	8 468,9	72 613,3
Cols blancs	375,4	27 911,8	3 620,1	4 485,6	36 017,5
Cols bleus	11,3	717,3	89,7	132,0	939,0
Policiers	-	-	-	-	-
<b>Total – Main-d'œuvre capitalisée</b>	<b>1 053,1</b>	<b>94 988,0</b>	<b>10 776,4</b>	<b>14 520,2</b>	<b>120 284,6</b>
<b>Sources de financement</b>					
Paiement au comptant					23 398,9
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					10 053,1
À la charge des contribuables					86 832,6
<b>Total – Sources de financement</b>					<b>120 284,6</b>

### Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- Soit le montant des prestations que recevront les employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- Soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

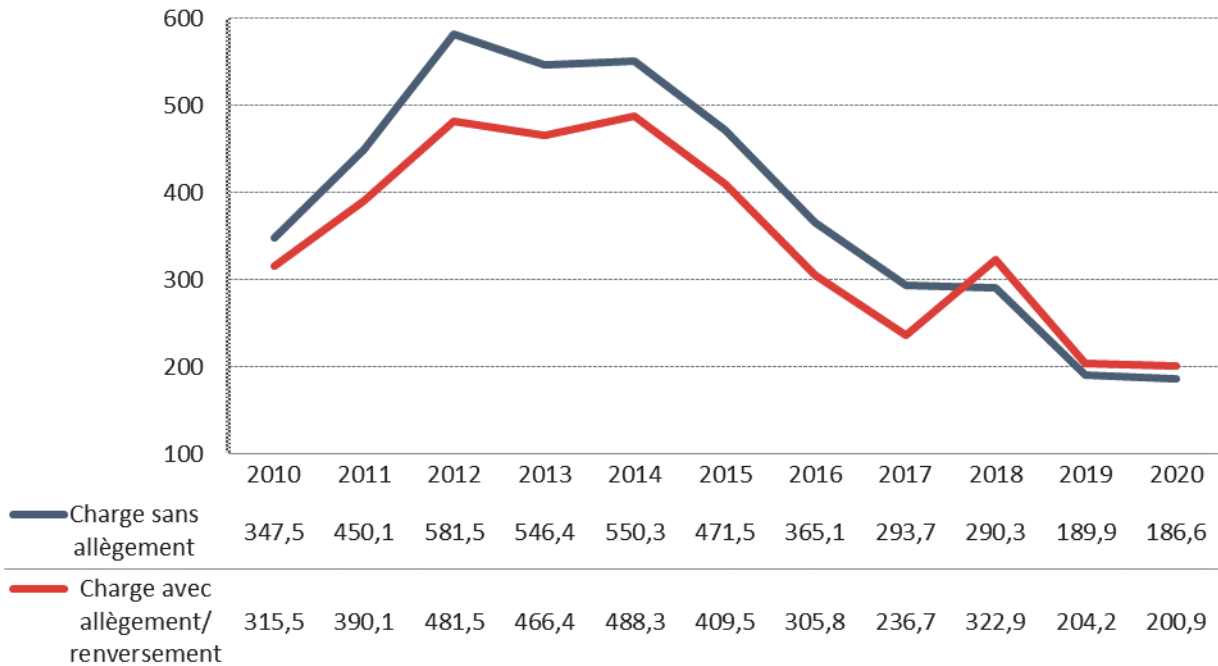
Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite), de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse, investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime, servent à financer, à long terme, les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employés (participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges sont traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur » et représentent 222,5 M\$ en 2020, comparativement à 230,1 M\$ au budget de 2019. Si nous tenons compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 186,6 M\$ en 2020, comparativement à 189,9 M\$ en 2019, soit une diminution de 3,3 M\$. À ces montants s'ajoute une charge additionnelle (« Affectations ») de 14,3 M\$ en 2019 et en 2020, afin de reconnaître une partie de l'allègement dont la Ville s'est prévalu en 2017.

**Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2010 à 2020**  
(en millions de dollars)



### Écart de trésorerie

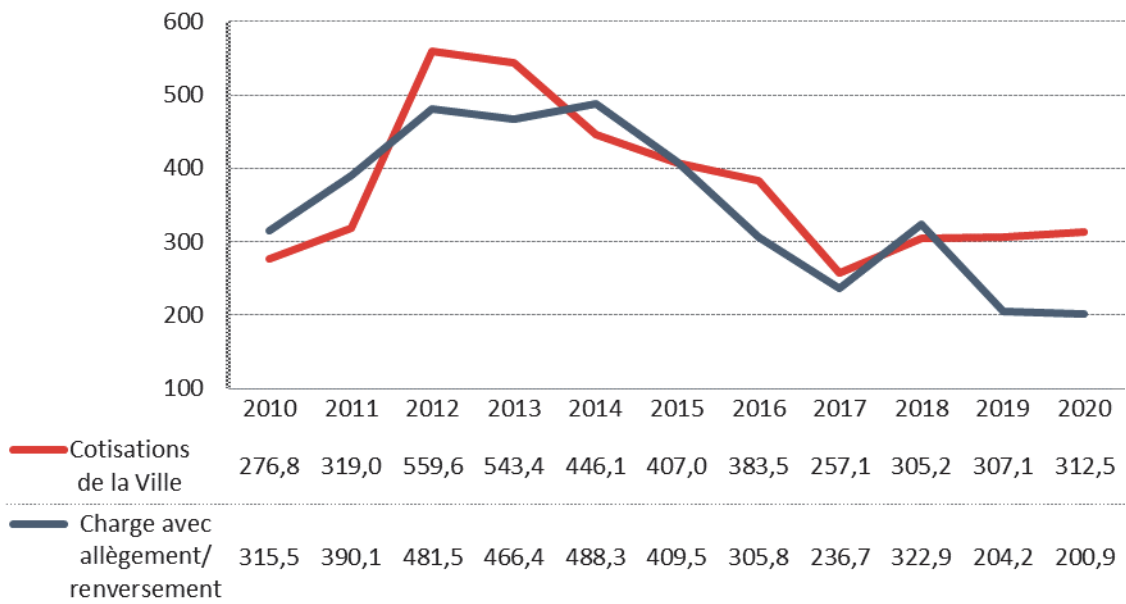
Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la dépense prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces 2 valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater à partir du graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des méthodologies et hypothèses différentes (comptables versus financement).

**Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2010 à 2020**

(en millions de dollars)





## Endettement

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI). Une section particulière du PTI 2020-2022 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de Montréal.

**Tableau 142 – Profil de l'endettement de Montréal**

<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	
Dettes brutes en circulation (en M\$)	9 221,0
Dettes nettes à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal (en M\$)	5 493,3
Nombre d'emprunts en circulation	74
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	4,12%
<b>Volume et nombre d'emprunts estimés en 2019</b>	
Nombre d'émissions	7
Nouveaux financements (en M\$)	1 181,4
Refinancements (en M\$)	103,0
Besoins de la STM (en M\$)	195,6
Programme global (en M\$)	<u>1 480,0</u>
<b>Volume et nombre d'emprunts estimés en 2020</b>	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	659,1
Refinancements (en M\$)	3,8
Besoins de la STM (en M\$)	372,4
Programme global (en M\$)	<u>1 035,2</u>
<b>Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004</b>	
Contribution volontaire de 2020 (en M\$)	79,4
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2018 (en %)	99
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2019 (en %)	111
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2020 (en %)	109
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2020, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,1
Limite prévue à la politique (en %)	16
<b>Cotes de crédit</b>	
Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P	
Depuis octobre 2015	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette est présentée au tableau suivant, pour la période 2015-2020.

**Tableau 143 – Coût de la dette**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Coût brut de la dette</b>							
Intérêts et autres frais <sup>1</sup>	377 064,7	382 947,0	389 788,0	397 165,8	402 581,9	408 676,4	421 159,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	387 158,8	449 312,0	463 854,0	473 755,0	499 641,7	498 425,0	531 192,5
	<b>764 223,5</b>	<b>832 259,0</b>	<b>853 642,0</b>	<b>870 920,8</b>	<b>902 223,6</b>	<b>907 101,4</b>	<b>952 351,9</b>
Affectation au remboursement de la dette	33 693,2	26 247,0	27 098,0	32 684,0	41 713,0	41 818,3	61 262,0
Remboursement de capital par subventions <sup>2</sup>	88 397,6	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 939,4	79 770,3	72 307,6
Remboursement de capital de la STM <sup>3</sup>	16 156,3	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	26 254,6	21 139,9
	<b>138 247,1</b>	<b>132 859,3</b>	<b>137 118,6</b>	<b>147 654,7</b>	<b>147 907,0</b>	<b>147 843,2</b>	<b>154 709,5</b>
<b>Coût brut de la dette</b>	<b>902 470,6</b>	<b>965 118,3</b>	<b>990 760,6</b>	<b>1 018 575,5</b>	<b>1 050 130,6</b>	<b>1 054 944,6</b>	<b>1 107 061,4</b>
<b>Moins :</b>							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	59 837,2	66 099,0	68 061,0	68 998,0	64 877,6	66 116,2	61 711,6
Prime à l'émission – Revenus reportés <sup>1</sup>	10 762,5	7 507,0	7 577,0	-	-	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
Pour la portion des intérêts	41 015,6	40 567,0	35 455,0	30 745,0	26 404,2	25 302,1	23 066,8
Pour la portion du capital <sup>2</sup>	88 397,6	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 939,4	79 770,3	72 307,6
	<b>200 012,9</b>	<b>199 386,0</b>	<b>194 907,4</b>	<b>184 588,2</b>	<b>171 221,2</b>	<b>171 188,6</b>	<b>157 086,0</b>
<b>Moins :</b>							
Recouvrement de la STM							
Pour la portion des intérêts	15 084,8	18 914,0	21 900,0	27 696,9	37 489,8	37 473,3	49 834,0
Pour la portion du capital <sup>3</sup>	16 156,3	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	26 254,6	21 139,9
Recouvrement sous la forme de redevances de la CSEM	38 209,6	37 520,0	37 748,0	40 171,0	41 931,7	43 202,9	47 379,4
	<b>69 450,7</b>	<b>77 833,3</b>	<b>85 854,2</b>	<b>97 993,4</b>	<b>105 676,1</b>	<b>106 930,8</b>	<b>118 353,3</b>
<b>Coût net de la dette à la charge des contribuables</b>	<b>633 007,0</b>	<b>687 899,0</b>	<b>709 999,0</b>	<b>735 993,9</b>	<b>773 233,3</b>	<b>776 825,2</b>	<b>831 622,1</b>
<b>Répartition de cette charge entre les contribuables</b>							
Contribuables de l'agglomération	223 766,0	243 347,0	238 421,0	223 004,0	227 005,5	233 449,4	207 229,9
Contribuables de la Ville de Montréal	409 241,0	444 552,0	471 578,0	512 989,9	546 227,8	543 375,8	624 392,2

1. À partir de 2018, les « Prime à l'émission – Revenus reportés » sont regroupés sous « Intérêts et autres frais ».

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

## Autres dépenses

À près de 2,8 G\$, les autres objets de dépenses regroupent 45 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget de 2019, il s'agit d'une hausse de 316,9 M\$, ou 12,9 %.

**Tableau 144 – Autres dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Autres dépenses</b>							
Transport et communication	41 416,6	41 932,2	39 069,3	34 764,1	42 139,7	38 708,9	40 238,7
Services professionnels, techniques et autres	315 025,9	324 352,5	383 666,6	394 565,8	507 055,2	413 068,4	467 233,5
Location, entretien et réparation	154 934,8	155 476,1	162 125,9	170 941,0	200 032,1	206 169,3	210 901,8
Biens durables et non durables	241 540,6	253 091,6	262 211,4	270 804,6	307 549,8	296 549,7	310 457,4
Contributions à des organismes	752 207,8	813 560,8	895 321,8	849 459,3	988 586,5	971 123,4	1 090 054,4
Autres objets	51 742,0	52 159,5	42 724,3	40 356,2	19 004,6	27 357,4	29 440,6
Paiement au comptant d'immobilisations et affectations	128 263,8	158 681,7	296 628,3	396 820,8	482 394,5	505 716,0	627 275,6
<b>Total – Autres dépenses</b>	<b>1 685 131,5</b>	<b>1 799 254,4</b>	<b>2 081 747,6</b>	<b>2 157 711,8</b>	<b>2 546 762,4</b>	<b>2 458 693,1</b>	<b>2 775 602,0</b>

Le paiement au comptant des immobilisations et les affectations expliquent près de 122 M\$ de cette hausse. Toutefois, il faut noter que cet objet masque deux variations opposées : en effet, le paiement au comptant des immobilisations augmente de 190 M\$, tandis que les affectations diminuent de 68,4 M\$. Les explications détaillées à ce sujet sont fournies dans la section « Analyse des dépenses », plus précisément aux sous-sections « Paiement au comptant des immobilisations » et « Dépenses communes ».

En ce qui concerne les autres rubriques, les paragraphes suivants décrivent leurs principaux facteurs de variation budgétaire.

### Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes occupent la plus grande part du budget parmi tous les autres objets de dépenses. Elles s'élèvent à 1,1 G\$, en hausse de 118,9 M\$, ou 12,2 %. Dans l'environnement budgétaire de la Ville, ces contributions se divisent en deux groupes :

- Les contributions de nature corporative, pour 777,2 M\$;
- Les contributions octroyées par certains services municipaux ou par les arrondissements, pour 312,8 M\$.

Les contributions de nature corporative s'adressent principalement au respect des engagements de la Ville à titre de « dépenses de contribution ». Les prévisions pour 2020 s'élèvent à 777,2 M\$, en hausse de 73,5 M\$, ou 10,4 %. Cette variation s'explique essentiellement par la participation de la Ville au financement de l'ARTM, qui passe de 599,2 M\$ à 668,4 M\$, pour une hausse de 69,2 M\$. Parmi les autres facteurs de variation, on note une augmentation de 4 M\$ des contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et sociorécréatif (Conseil des arts de Montréal : ↑ 1,8 M\$; sociétés de développement commercial : ↑ 1 M\$; Société du parc Jean-Drapeau : ↑ 1,2 M\$), ainsi qu'une diminution de 1,6 M\$ de la contribution au Bureau du taxi de Montréal, puisque l'organisme compte utiliser davantage ses surplus pour couvrir ses dépenses de fonctionnement en 2020.

Au chapitre des contributions versées par les services municipaux et les arrondissements, les prévisions s'élèvent respectivement à 280,3 M\$ et 32,5 M\$. Dans les services municipaux, on observe une hausse importante de 47,3 M\$ par rapport à 2019, principalement pour les raisons suivantes :

↑ 63,2 M\$ au Service de l'habitation, résultant de l'impact de la mise en œuvre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, en conformité avec l'entente-cadre Réflexe Montréal. Rappelons que cette entente, signée le 8 décembre 2016, prévoyait notamment le transfert à la Ville des responsabilités et budgets relatifs au développement de l'habitation, auparavant administrés par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

↑ 6,9 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, principalement destinée à l'organisme à but non lucratif BIXI Montréal, en conformité avec une nouvelle entente sur 10 ans selon laquelle l'organisme recevra une contribution additionnelle de 3,9 M\$ en 2020, en sus d'un ajustement budgétaire à la contribution de base, pour 1,3 M\$, ainsi que 0,5 M\$ pour le déploiement de nouveaux vélos électriques sur le territoire;

↑ 0,9 M\$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour le soutien à différents événements tels que les championnats de patinage artistique en 2020, pour lesquels une aide de 0,4 M\$ sera octroyée;

↓ 23,7 M\$ au Service du développement économique, s'expliquant notamment par une réduction nette de 10 M\$, liée à l'entente de 150 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec, à la suite du devancement du versement d'une partie des sommes prévues en 2020 et 2021, par la fin de l'entente 2015-2020 du Fonds de développement des territoires, pour 6,5 M\$, ainsi que par un ajustement à la baisse au programme Réussir@Montréal - Industrie (PR@M), qui s'explique par une récupération des sommes additionnelles qui avaient été octroyées au dernier exercice.

Dans les arrondissements, les prévisions affichent une baisse des contributions de 1,1 M\$, ce qui s'explique principalement par le fait que certaines contributions sont désormais catégorisées en tant que services professionnels et techniques. C'est le cas notamment pour les contributions à certains organismes communautaires qui intégraient en parallèle une forme d'entente de service (pour de l'entretien, par exemple). Les sommes allouées demeurent, mais elles sont affectées à un autre objet de dépenses.

### **Services professionnels, techniques et autres**

Les prévisions budgétaires pour les services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 467,2 M\$, en hausse de 54,2 M\$, ou 13,1 %. Il y a lieu ici de distinguer les services professionnels des services techniques et autres, qui font appel à des expertises différentes.

#### Services professionnels

Les prévisions pour les services professionnels sont de 99,6 M\$ et affichent une variation à la hausse de 35,1 M\$. La plus grande partie de cette variation s'explique par le début des activités de la nouvelle Agence de mobilité durable, dont les frais de gestion chargés à la Ville, pour 26,8 M\$, sont imputés aux services professionnels. Parmi les autres facteurs de variation, on relève les éléments suivants :

↑ 1,5 M\$ au Service du greffe, notamment pour les travaux préparatoires de l'élection générale de 2021;

↑ 2,1 M\$ au Service de la culture, notamment pour les études relatives au Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC), ainsi que pour le réaménagement des budgets destinés au Quartier des spectacles, à la suite du renouvellement de la convention conclue avec le Partenariat du Quartier des spectacles;

↑ 0,9 M\$ au Service de la direction générale, principalement pour les études relatives au Plan climat du Bureau de la transition écologique et de la résilience;

↑ 1,7 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, notamment pour diverses études de préfaisabilité relativement aux projets sous sa responsabilité;

↑ 0,4 M\$ dans les arrondissements, relativement à divers projets liés à la mobilité et au développement durable.

### Services techniques et autres

Du côté des services techniques et autres, les prévisions s'établissent à 367,7 M\$, augmentant de 19 M\$ par rapport à 2019. Dans les services centraux, les prévisions augmentent de 17,8 M\$, en raison principalement des éléments suivants :

↑ 9,4 M\$ au Service de l'environnement, liée entre autres à la hausse globale des coûts associés au plan de gestion des matières résiduelles, pour environ 7 M\$ : indexation des contrats existants, hausse du volume de résidus alimentaires traités et éliminés, augmentation des services dans les écocentres, etc. Par ailleurs, on relève une hausse de 2,1 M\$ dans les services requis pour la poursuite de la construction du mur d'étanchéité et de l'usine de traitement des hydrocarbures, concernant la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

↑ 2,1 M\$ au Service de la concertation des arrondissements, découlant principalement de l'indexation des contrats conclus avec les entreprises de déneigement;

↑ 1,9 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, relativement à l'étude de divers projets pilotes en matière d'aménagement du territoire;

↑ 1,6 M\$ au Service de l'eau, relativement aux études et travaux menés pour le remplacement des entrées de service en plomb;

↑ 1,3 M\$ au Service de l'espace pour la vie, relativement aux grands projets réalisés qui commenceront à être exploités en 2020, comme le nouvel Insectarium et le Parcours des phytotechnologies, au Jardin botanique.

Du côté des arrondissements, les prévisions augmentent de 1,2 M\$, en raison principalement de l'augmentation des coûts des divers contrats d'entretien sous leur responsabilité, par exemple la gestion des infrastructures récréatives, sportives et culturelles, l'entretien des saillies ainsi que la propreté en général.

### Autres biens et services

Les prévisions de dépenses pour les autres biens et services groupent 3 rubriques : les dépenses en matière de transport et de communication; les dépenses de location, d'entretien et de réparation; les dépenses en biens durables et non durables. Les prévisions pour ces 3 rubriques s'élèvent à 561,6 M\$, en hausse de 20,1 M\$, ou 3,7 %.

## Transport et communication

En matière de transport et de communication, les prévisions budgétaires s'élèvent à 40,2 M\$ et affichent une hausse de près de 1,5 M\$, ou 4 %. Dans les arrondissements, les prévisions sont de 9,4 M\$ et affichent une baisse de 0,3 M\$, principalement en raison d'ajustements liés aux résultats réels des derniers exercices.

Du côté des services centraux, les prévisions sont de 30,9 M\$, une variation de 1,9 M\$ s'expliquant en partie par une hausse de 0,6 M\$ au Service des technologies de l'information (STI), pour la mise à niveau et le déploiement du réseau Wi-Fi à l'échelle de la Ville, ainsi que pour l'installation d'un nouveau système de communication véhiculaire dans les camions de pompiers, et en partie par une hausse de 0,6 M\$ au Service de police, principalement pour les frais de déplacement reliés au plan de formation des effectifs policiers.

## Location, entretien et réparation

Du côté des prévisions en matière de location, d'entretien et de réparation, le budget s'élève à 210,9 M\$, soit une augmentation de 4,7 M\$, ou 2,3 %. Dans les services municipaux, cette variation reflète l'indexation des coûts associés aux nombreux baux occupés par la Ville, ainsi que l'augmentation des dépenses relatives aux diverses licences informatiques (indexation, nouveaux contrats, développement de nouvelles fonctionnalités, etc.).

Dans les arrondissements, les prévisions demeurent relativement stables par rapport à 2019, avec un budget de 72,9 M\$. Pour l'essentiel, les variations budgétaires reflètent les ajustements apportés aux loyers et/ou à l'entretien de leurs immeubles.

## Biens durables et non durables

Au chapitre des biens durables et non durables, les prévisions s'établissent à 310,5 M\$, en hausse de 13,9 M\$. Cette catégorie groupe tous les achats de biens relatifs à la fourniture des services publics, par exemple l'alimentation en eau potable et sa distribution, ainsi que l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement général des activités municipales : carburants, pièces et accessoires des équipements et du matériel roulant, matériaux de construction, produits chimiques et autres matières, bureautique, etc.

Du côté des biens non durables, les prévisions sont de 260,7 M\$, affichant une hausse de 8,9 M\$, ou 3,5 %. Parmi les facteurs de variation, on note :

↑ 5,2 M\$ pour les différents besoins au Service de l'eau, notamment 3,8 M\$ pour l'achat d'accessoires dans le cadre des efforts consacrés au remplacement des entrées de service en plomb, ainsi que 0,8 M\$ pour l'exploitation du réservoir d'eau potable de Rosemont;

↑ 1,7 M\$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, principalement en raison de la prise en charge de deux nouveaux immeubles d'importance : le marché Bonsecours et le Complexe sportif Marie-Victorin;

↑ 1,4 M\$ pour les grands projets du Service de l'espace pour la vie (Biodôme, Jardin botanique, Insectarium);

↑ 0,9 M\$ au Service du matériel roulant et des ateliers, pour absorber la hausse générale des coûts des pièces et autres accessoires, de même que pour le cadénassage des équipements mobiles;

↑ 0,7 M\$ au Service de l'environnement, principalement pour le matériel requis dans le cadre de la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

↓ 0,8 M\$ relative à des économies au SPVM, concernant notamment les équipements (munitions, armes, uniformes et autres).

Du côté des biens durables, les prévisions s'établissent à 49,8 M\$, augmentant de 5 M\$, ou 11,2 %. Cette variation s'explique presque exclusivement par l'acquisition de terrains et d'immeubles destinés à la revente, afin de répondre aux priorités de l'Administration concernant les projets de logements sociaux.

### **Autres objets**

De par leur nature, certaines dépenses ne peuvent être associées à une catégorie précise. C'est notamment le cas du poste des dépenses contingentes, dont le rôle consiste précisément à pourvoir à des dépenses qui ne sont pas nécessairement prévisibles en cours d'exercice, ainsi que d'autres postes budgétaires réservés, comme ceux permettant de couvrir les pertes possibles dans la perception ou encore ceux utilisés pour diverses provisions et autres engagements. De plus, les sommes provenant des programmes d'aide à caractère général et découlant d'ententes avec les gouvernements supérieurs sont généralement imputées à cette catégorie.

Par ailleurs, il arrive que des réorganisations administratives impliquant des transferts budgétaires entre unités fassent en sorte qu'une partie ou la totalité des budgets transférés résident dans ces « Autres objets », faute d'y apporter une classification adéquate; généralement, une reclassification des dépenses s'effectue en cours d'exercice.

Les prévisions pour 2020 dans la catégorie des « Autres objets » s'élèvent à 29,4 M\$, en hausse de 2,1 M\$.

## Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts du financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Au tableau suivant, les données budgétaires sont présentées par compétences, de sorte qu'une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2019 figurent aussi au tableau.

**Tableau 145 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2019 et 2020**

(en milliers de dollars)	Budget 2019				Budget 2020			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
<b>Revenus</b>								
Taxes	3 529 327	48 300	-	3 577 627	3 629 866	49 610	-	3 679 476
Paielements tenant lieu de taxes	275 845	-	-	275 845	280 351	-	-	280 351
Quotes-parts	-	2 482 954	(2 056 824)	426 130	-	2 433 498	(2 009 886)	423 613
Transferts	191 981	128 363	-	320 344	211 788	328 341	-	540 129
Services rendus	262 314	56 150	(1 926)	316 538	310 133	60 582	(1 984)	368 732
Amendes et pénalités	105 916	102 497	-	208 413	109 567	109 012	-	218 578
Imposition de droits	246 449	1 969	-	248 418	276 656	1 969	-	278 625
Intérêts	77 322	74 355	-	151 678	78 249	88 779	-	167 028
Autres revenus	22 035	2 175	-	24 210	16 123	2 474	-	18 597
	<b>4 711 189</b>	<b>2 896 764</b>	<b>(2 058 750)</b>	<b>5 549 203</b>	<b>4 912 733</b>	<b>3 074 266</b>	<b>(2 011 870)</b>	<b>5 975 129</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>								
Administration générale	487 980	280 416	(657)	767 738	514 857	283 449	(536)	797 770
Sécurité publique	8 543	1 033 244	(505)	1 041 282	8 664	1 062 409	(530)	1 070 543
Transport	426 492	621 576	(70)	1 047 997	470 907	695 842	(76)	1 166 672
Hygiène du milieu	202 837	229 948	(334)	432 450	225 723	231 468	(378)	456 813
Santé et bien-être	65 900	49 134	-	115 034	60 849	115 011	(2)	175 858
Aménagement, urbanisme et développement	160 257	97 881	(293)	257 845	164 659	82 392	(284)	246 767
Loisirs et culture	477 761	110 377	(67)	588 071	498 664	114 167	(179)	612 653
Frais de financement	273 877	134 800	-	408 677	280 285	140 874	-	421 159
	<b>2 103 646</b>	<b>2 557 375</b>	<b>(1 926)</b>	<b>4 659 094</b>	<b>2 224 607</b>	<b>2 725 611</b>	<b>(1 984)</b>	<b>4 948 234</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	<b>2 056 824</b>	<b>-</b>	<b>(2 056 824)</b>	<b>-</b>	<b>2 009 886</b>	<b>-</b>	<b>(2 009 886)</b>	<b>-</b>
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>550 720</b>	<b>339 390</b>	<b>-</b>	<b>890 109</b>	<b>678 240</b>	<b>348 655</b>	<b>-</b>	<b>1 026 895</b>
<b>Financement</b>								
Remboursement de la dette à long terme	(332 427)	(165 999)	-	(498 425)	(408 144)	(123 048)	-	(531 193)
<b>Affectations</b>								
Paielement comptant des immobilisations et fonds réservés	(287 043)	(147 618)	-	(434 661)	(327 017)	(297 652)	-	(624 669)
Excédent de fonctionnement affecté	110 000	(86 170)	-	23 830	101 885	(15 640)	-	86 245
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(41 250)	60 397	-	19 147	(44 963)	87 685	-	42 721
	<b>(218 293)</b>	<b>(173 391)</b>	<b>-</b>	<b>(391 684)</b>	<b>(270 096)</b>	<b>(225 607)</b>	<b>-</b>	<b>(495 702)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, mais en ce qui concerne les données financières réelles, de sorte que l'on peut constater les résultats nets des exercices passés. Pour l'exercice de 2018, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2015 à 2017, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2020.

**Tableau 146 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2015 à 2017 (global) et réel 2018, par compétences**

(en milliers de dollars)	Réels 2015 à 2017 – Global			Réel 2018 – Par compétences			Total
	2015	2016	2017	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	
<b>Revenus</b>							
Taxes	3 173 701	3 262 398	3 343 441	3 433 199	48 879	-	3 482 078
Paiements tenant lieu de taxes	254 543	252 330	260 024	264 417	-	-	264 417
Quotes-parts	406 084	404 754	397 246	-	2 392 612	(1 974 506)	418 106
Transferts	256 024	244 536	350 702	191 102	91 967	-	283 068
Services rendus	304 689	314 037	314 395	256 933	60 047	(3 470)	313 510
Amendes et pénalités	170 756	163 733	172 814	103 096	85 937	-	189 034
Imposition de droits	196 809	222 776	265 882	317 010	1 963	-	318 972
Intérêts	133 630	138 049	144 570	88 342	72 460	-	160 801
Autres revenus	28 648	19 370	43 132	35 339	16 807	-	52 146
	<b>4 924 884</b>	<b>5 021 983</b>	<b>5 292 205</b>	<b>4 689 436</b>	<b>2 770 670</b>	<b>(1 977 976)</b>	<b>5 482 131</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>							
Administration générale	796 793	760 413	770 774	397 844	279 469	(1 199)	676 114
Sécurité publique	1 024 309	1 036 115	1 098 799	12 848	1 064 333	(678)	1 076 502
Transport	877 134	914 671	1 010 197	443 385	573 564	(439)	1 016 510
Hygiène du milieu	420 823	440 135	406 566	227 684	239 732	(834)	466 582
Santé et bien-être	93 589	91 318	91 958	64 579	30 413	-	94 992
Aménagement, urbanisme et développement	172 959	198 652	191 781	128 357	72 624	(268)	200 713
Loisirs et culture	540 438	567 883	628 325	488 012	107 775	(52)	595 735
Frais de financement	377 065	382 947	389 789	264 453	132 713	-	397 166
	<b>4 303 109</b>	<b>4 392 134</b>	<b>4 588 190</b>	<b>2 027 161</b>	<b>2 500 622</b>	<b>(3 470)</b>	<b>4 524 314</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	-	-	-	<b>1 974 506</b>	-	<b>(1 974 506)</b>	-
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>621 775</b>	<b>629 849</b>	<b>704 015</b>	<b>687 769</b>	<b>270 048</b>	-	<b>957 817</b>
<b>Financement</b>							
Remboursement de la dette à long terme	(387 159)	(449 312)	(463 854)	(313 000)	(160 756)		(473 756)
<b>Affectations</b>							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(129 443)	(240 546)	(333 616)	(244 372)	(127 818)		(372 190)
Excédent de fonctionnement affecté	41 689	68 455	141 996	117 957	22		117 979
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(1 048)	130 674	90 968	(20 021)	2 863		(17 158)
	<b>(88 803)</b>	<b>(41 416)</b>	<b>(100 652)</b>	<b>(146 436)</b>	<b>(124 932)</b>	-	<b>(271 368)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>145 813</b>	<b>139 120</b>	<b>139 510</b>	<b>228 334</b>	<b>(15 640)</b>	-	<b>212 694</b>



# PTI 2020-2022 détaillé



## ORIENTATIONS DU PTI 2020-2022

### Investir dans nos infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs à environ 66 G\$, une somme qui se compose principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie.

**Tableau 147 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs**  
(en millions de dollars)

<b>Catégories d'actifs*</b>	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
<b>Valeur de remplacement totale</b>	<b>65 739</b>

\* Données de 2011, en cours de révision.

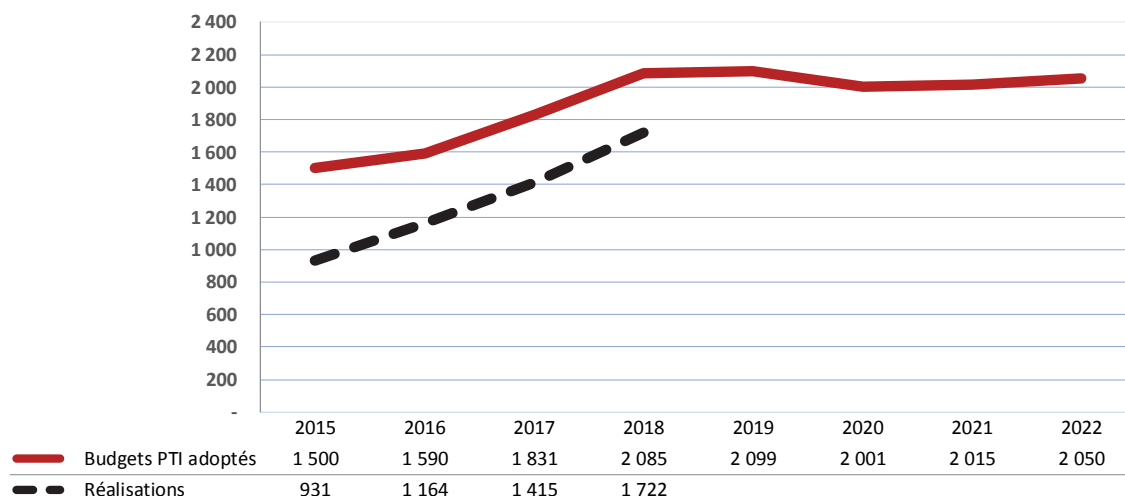
Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cela permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égout.

### Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations au niveau du Programme triennal d'immobilisations. En effet, plusieurs processus ont été revus, les grandes orientations et le budget de chaque projet sont maintenant approuvés plus tôt dans le processus par les autorités politiques. De plus, l'élaboration et la mise en œuvre du PTI ont été simplifiées.

Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2018, étant passée de 0,9 G\$ à 1,7 G\$, soit une augmentation de près de 90 %. Cet accroissement important des dépenses en immobilisations a accentué le recours à l'emprunt de façon plus marquée que prévue. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, dans l'optique de ne pas alourdir le fardeau fiscal des propriétaires montréalais, il importe d'établir une planification des investissements pour les années 2020 à 2022 qui soit en adéquation avec la capacité financière de la Ville.

**Graphique 13 – Budgets des PTI adoptés et réalisations**  
(en millions de dollars)



### Réalignement du PTI et stratégie de financement

Dans le cadre du PTI 2020-2022, les investissements prévus s'établissent à 6 066,4 M\$, comparativement à 6 495,6 M\$ pour le PTI 2019-2021. Cette nouvelle planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir compte, bien sûr, de la capacité de réalisation, mais également de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Afin de maintenir une situation financière saine qui respecte la capacité de payer de la Ville, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de tenir compte du niveau d'endettement et des diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

De plus, des efforts constamment déployés auprès des instances gouvernementales ont permis de bonifier de manière importante les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures. En effet, les subventions prévues des gouvernements canadien et québécois pour le PTI 2020-2022 s'établissent à 1,2 G\$.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que les impacts sur l'endettement.

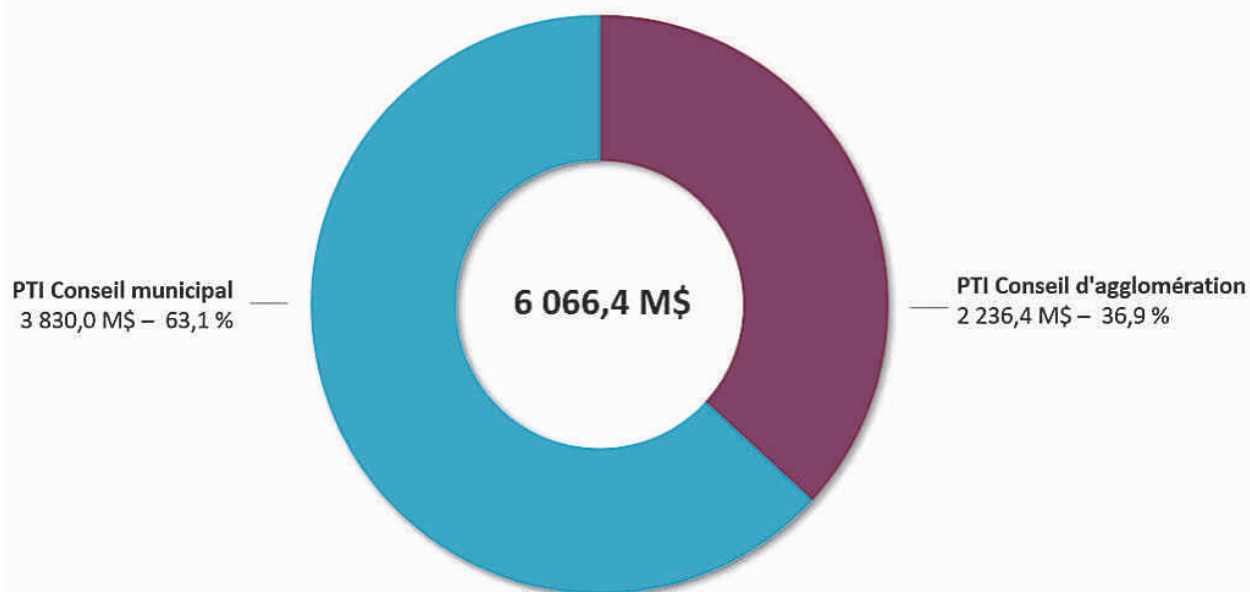
Le niveau des investissements du PTI 2020-2022 permet d'assurer la pérennité des infrastructures, des bâtiments et des équipements ainsi que d'en ajouter d'autres afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2022

### Répartition des budgets par compétences

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 prévoit des investissements totaux de 6 066,4 M\$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 63,1 %, pour un montant de 3 830 M\$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 36,9 % des investissements totaux, soit 2 236,4 M\$.

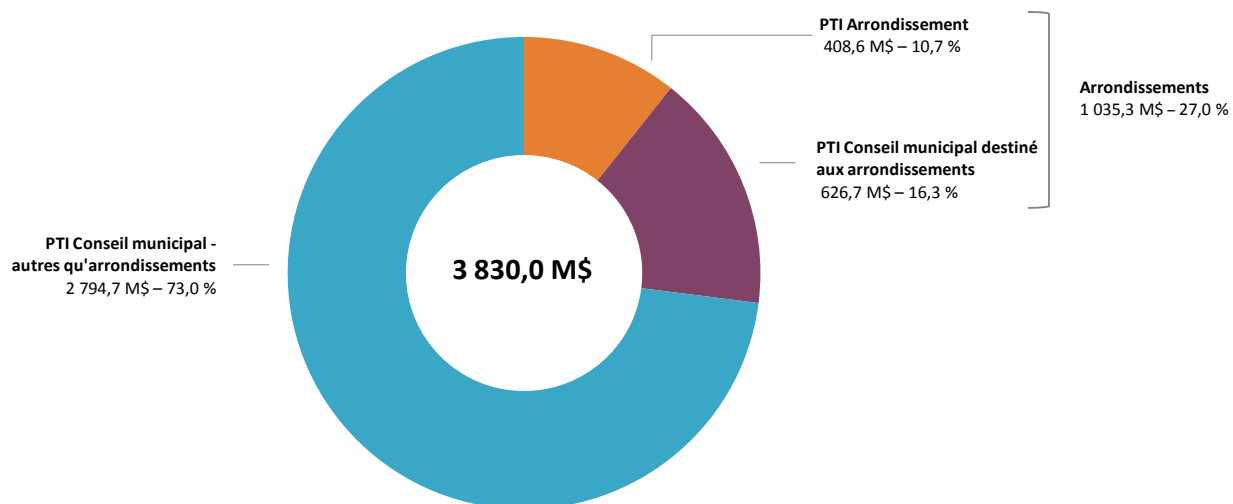
Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 408,6 M\$.

De nombreux programmes et projets inscrits au PTI 2020-2022 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 626,7 M\$, portant ainsi à 1 035,3 M\$ (soit 27 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

**Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal**



Le tableau suivant compare les PTI des arrondissements pour les périodes triennales 2019-2021 et 2020-2022. Globalement, les investissements consacrés aux arrondissements pour le présent PTI sont prévus à hauteur de 1 035,3 M\$, soit une baisse de 31,1 % par rapport au précédent PTI.

De ce montant, 626,7 M\$ du PTI municipal sont destinés à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement. Rappelons que ces investissements soutiennent et complètent les efforts des arrondissements pour les activités d'immobilisations de compétence locale. La baisse observée par rapport au précédent PTI provient principalement de la révision des programmes en lien avec les infrastructures routières locales afin de favoriser la mobilité des usagers. En effet, les investissements importants des dernières années ont amené une forte croissance du nombre de chantiers, auxquels s'ajoutent les grands projets de transport collectif de la région métropolitaine (comme le Réseau express métropolitain - REM). Cette réalité influence directement la planification des projets qui sont priorisés par la Ville pour ne pas surcharger les réseaux routiers locaux par de nombreuses interventions, tout en considérant la capacité réelle de réalisation du marché et de la Ville.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements affichent une baisse de 3,8 %, passant de 424,7 M\$ à 408,6 M\$. Considérant la fin de certains projets, le niveau des investissements prévus dans les arrondissements demeure sensiblement le même.



**Tableau 148 – Comparaison du PTI 2019-2021 et du PTI 2020-2022, par arrondissements**  
(en milliers de dollars)

Arrondissements	Total 2019-2021	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Ahuntsic-Cartierville	21 339	7 113	7 113	7 113	21 339
Anjou	16 989	5 663	5 663	5 663	16 989
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	20 490	6 830	6 830	6 830	20 490
Lachine	11 031	3 677	3 677	3 677	11 031
LaSalle	25 696	7 432	5 132	5 132	17 696
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	8 781	2 927	2 927	2 927	8 781
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	28 028	9 787	8 454	8 454	26 695
Montréal-Nord	31 363	7 739	5 854	6 814	20 407
Outremont	7 683	2 561	2 561	2 561	7 683
Pierrefonds-Roxboro	17 397	5 799	5 799	5 799	17 397
Plateau-Mont-Royal	21 435	5 695	5 695	5 695	17 085
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	38 454	18 730	13 135	12 730	44 595
Rosemont–La Petite-Patrie	26 520	8 840	8 840	8 840	26 520
Saint-Laurent	29 439	12 808	10 248	9 720	32 776
Saint-Léonard	21 320	5 940	6 140	6 940	19 020
Sud-Ouest	19 161	7 739	5 839	5 839	19 417
Verdun	13 592	4 115	4 115	4 115	12 345
Ville-Marie	42 555	14 185	14 185	14 185	42 555
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	23 393	9 606	9 218	6 981	25 805
<b>Total – PTI des arrondissements</b>	<b>424 666</b>	<b>147 186</b>	<b>131 425</b>	<b>130 015</b>	<b>408 626</b>
PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	1 077 040	217 002	205 690	204 002	626 694
<b>Total – Investissements consacrés aux arrondissements</b>	<b>1 501 706</b>	<b>364 188</b>	<b>337 115</b>	<b>334 017</b>	<b>1 035 320</b>

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PTI 2020-2022.

**Tableau 149 – PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement**  
(en milliers de dollars)

Titre	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Diversité et inclusion sociale</b>				
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	9 000
Programme municipal de revitalisation de quartiers (QI et RUI)	500	500	500	1 500
	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>	<b>10 500</b>
<b>Culture</b>				
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	25 836	27 962	28 925	82 723
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	1 552	5 836	14 784	22 172
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	7 900	3 100	4 300	15 300
	<b>35 288</b>	<b>36 898</b>	<b>48 009</b>	<b>120 195</b>
<b>Gestion et planification immobilière</b>				
Programme des cours de services	6 630	12 410	17 970	37 010
Programme de protection des immeubles de compétence locale	5 449	5 129	1 890	12 468
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	9 000
	<b>15 079</b>	<b>20 539</b>	<b>22 860</b>	<b>58 478</b>
<b>Grands parcs, mont Royal et sports</b>				
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	24 518	19 268	27 157	70 943
Plan de la forêt urbaine	18 564	19 965	21 782	60 311
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	23 000	28 000	-	51 000
Programme des arénas	30 340	5 119	160	35 619
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	11 000	14 000	9 000	34 000
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	1 221	8 807	23 704	33 732
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	705	6 050	-	6 755
Projets de développement d'installations sportives	200	1 000	5 450	6 650
	<b>109 548</b>	<b>102 209</b>	<b>87 253</b>	<b>299 010</b>
<b>Matériel roulant et ateliers</b>				
Programme de remplacement de véhicules - Ville	22 013	22 151	22 151	66 315
	<b>22 013</b>	<b>22 151</b>	<b>22 151</b>	<b>66 315</b>
<b>Technologies de l'information</b>				
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	600	520	625	1 745
Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	580	120	-	700
	<b>1 180</b>	<b>640</b>	<b>625</b>	<b>2 445</b>
<b>Urbanisme et mobilité</b>				
Programme de réfection du réseau routier local	13 863	4 500	4 500	22 863
Programme d'aménagement des rues - Local	1 118	8 290	8 141	17 549
Programme de maintien des infrastructures routières	5 000	5 000	5 000	15 000
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	8 591	-	-	8 591
Piétons : Rues piétonnes et partagées	1 707	1 963	1 963	5 633
Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	115	-	-	115
	<b>30 394</b>	<b>19 753</b>	<b>19 604</b>	<b>69 751</b>
<b>Total – PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement</b>	<b>217 002</b>	<b>205 690</b>	<b>204 002</b>	<b>626 694</b>

## État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 6 066,4 M\$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PTI 2020-2022, un montant de 1 524,4 M\$, soit 25,1 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (1 206,8 M\$). Ces dernières ont augmenté par rapport au précédent PTI (574,3 M\$) grâce aux efforts constants de la Ville auprès des instances gouvernementales. Parmi les autres sources de financement externes, se trouvent des revenus d'activités commerciales, soit ceux de la Commission des services électriques de Montréal (317,6 M\$).

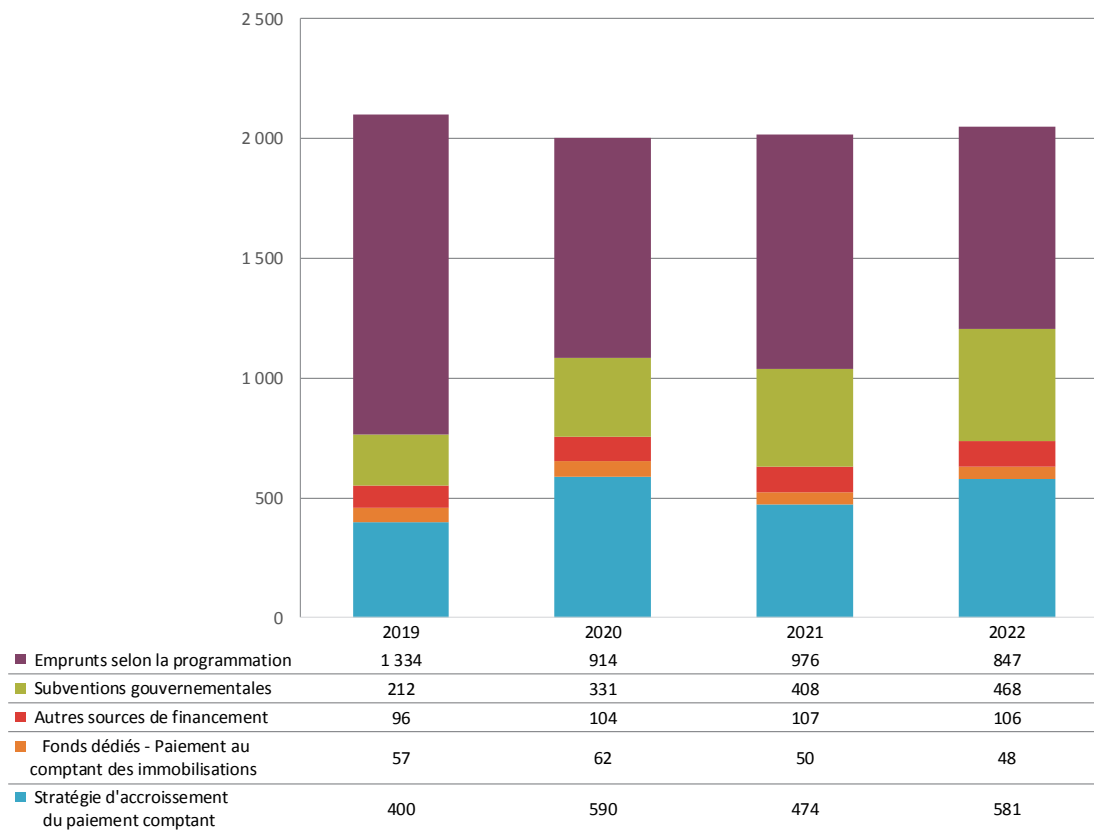
Un montant de 4 542 M\$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PTI. Le paiement au comptant des immobilisations (PCI) dans le cadre du PTI 2020-2022 augmente de 205 M\$ par rapport au précédent PTI, pour atteindre 1 645 M\$. Ainsi, en ajoutant les sommes provenant des réserves de l'eau, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 1 805,1 M\$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 29,8 % du financement global des immobilisations prévues au PTI 2020-2022. Il s'agit d'une augmentation de 216,8 M\$ (ou de 13,6 %) par rapport au PTI précédent.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PTI 2020-2022 est de 2 736,9 M\$, ce qui représente 45,1 % du financement.

Le graphique suivant illustre l'évolution des dépenses en immobilisations et des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. De 2020 à 2022, les investissements annuels planifiés se maintiennent à une moyenne de l'ordre de 2 G\$ par année.

Il est important d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 334 M\$ en 2019 à 847 M\$ en 2022, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

**Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2019 à 2022**  
(en millions de dollars)



**Tableau 150 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal**

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>				
Administration générale	150,2	151,4	131,6	433,2
Sécurité publique	46,3	44,8	52,3	143,5
Transport	567,5	595,9	586,8	1 750,3
Hygiène du milieu	608,0	621,7	676,1	1 905,8
Aménagement, urbanisme et développement	131,1	125,4	122,9	379,4
Loisirs et culture	497,7	476,2	480,3	1 454,2
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>2 000,9</b>	<b>2 015,5</b>	<b>2 050,0</b>	<b>6 066,4</b>
<b>Sources de financement externes</b>				
Subventions gouvernementales	330,6	408,5	467,7	1 206,8
Activités commerciales de la CSEM	104,6	106,5	106,5	317,6
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>435,2</b>	<b>515,0</b>	<b>574,1</b>	<b>1 524,4</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>1 565,7</b>	<b>1 500,5</b>	<b>1 475,8</b>	<b>4 542,0</b>
<b>Paiement au comptant</b>				
Eau - Réserve	25,5	16,3	15,6	57,4
Arrondissements	8,9	6,0	4,7	19,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	83,1
<b>Stratégie d'accroissement</b>				
Fonds des immobilisations	533,2	474,0	581,0	1 588,2
Eau	54,8			
Voirie	2,0			
<b>Total – Stratégie d'accroissement</b>	<b>590,0</b>	<b>474,0</b>	<b>581,0</b>	<b>1 645,0</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>652,1</b>	<b>523,9</b>	<b>629,0</b>	<b>1 805,1</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>913,6</b>	<b>976,6</b>	<b>846,8</b>	<b>2 736,9</b>

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 3 830 M\$, soit 63,1 % du PTI global. Le recours au financement externe totalise 913,9 M\$ (23,9 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 317,6 M\$.

Par ailleurs, un montant de 1 079,6 M\$ en paiement comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 1 836,4 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 2 916,1 M\$, soit 76,1 % des investissements de compétence municipale.

**Tableau 151 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal**

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>				
Administration générale	84,1	91,2	79,3	254,7
Sécurité publique	-	-	-	-
Transport	526,8	531,6	519,0	1 577,3
Hygiène du milieu	207,3	210,2	173,0	590,4
Aménagement, urbanisme et développement	121,8	123,1	120,4	365,4
Loisirs et culture	386,5	320,7	335,1	1 042,2
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>1 326,4</b>	<b>1 276,8</b>	<b>1 226,8</b>	<b>3 830,0</b>
<b>Sources de financement externes</b>				
Subventions gouvernementales	200,6	225,4	170,3	596,3
Activités commerciales de la CSEM	104,6	106,5	106,5	317,6
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>305,2</b>	<b>331,9</b>	<b>276,8</b>	<b>913,9</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>1 021,2</b>	<b>944,9</b>	<b>950,0</b>	<b>2 916,1</b>
<b>Paiement au comptant</b>				
Eau - Réserve	4,4	5,0	7,6	16,9
Arrondissements	8,9	6,0	4,7	19,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	69,0
<b>Stratégie d'accroissement</b>				
Fonds des immobilisations	251,2	299,3	366,8	917,3
Eau	54,8			
Voirie	2,0			
<b>Total – Stratégie d'accroissement</b>	<b>308,0</b>	<b>299,3</b>	<b>366,8</b>	<b>974,1</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>344,3</b>	<b>333,3</b>	<b>402,1</b>	<b>1 079,6</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>676,9</b>	<b>611,6</b>	<b>547,9</b>	<b>1 836,4</b>

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 2 236,4 M\$, soit 36,9 % du PTI global. Le recours au financement externe totalise 610,4 M\$ (27,3 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau, grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actif névralgiques. De plus, un montant de 725,5 M\$ en paiement comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 900,5 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 1 626 M\$, soit 72,7 % des investissements de compétence d'agglomération.

**Tableau 152 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération**

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>				
Administration générale	66,1	60,2	52,2	178,5
Sécurité publique	46,3	44,8	52,3	143,5
Transport	40,7	64,4	67,9	173,0
Hygiène du milieu	400,8	411,5	503,1	1 315,4
Aménagement, urbanisme et développement	9,3	2,3	2,4	14,0
Loisirs et culture	111,3	155,5	145,2	412,0
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>674,5</b>	<b>738,8</b>	<b>823,1</b>	<b>2 236,4</b>
<b>Sources de financement externes</b>				
Subventions gouvernementales	130,0	183,0	297,3	610,4
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>130,0</b>	<b>183,0</b>	<b>297,3</b>	<b>610,4</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>544,5</b>	<b>555,7</b>	<b>525,8</b>	<b>1 626,0</b>
<b>Paiement au comptant</b>				
Eau - Réserve	21,1	11,3	8,0	40,5
Arrondissements	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	14,1
<b>Stratégie d'accroissement</b>				
Fonds des immobilisations	282,0	174,7	214,2	670,9
Eau	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-
<b>Total – Stratégie d'accroissement</b>	<b>282,0</b>	<b>174,7</b>	<b>214,2</b>	<b>670,9</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>307,8</b>	<b>190,7</b>	<b>226,9</b>	<b>725,5</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>236,7</b>	<b>365,0</b>	<b>298,9</b>	<b>900,5</b>

## Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

### Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, 69,9 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 30,1 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

**Tableau 153 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement
Infrastructures routières	405,6	100,6	407,0	109,1	413,1	105,1	1 225,8	314,9
Environnement et infrastructures souterraines	541,8	73,4	536,5	67,8	483,8	238,5	1 562,1	379,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	135,7	139,3	148,4	142,1	146,9	119,4	431,0	400,8
Bâtiments et terrains	224,8	212,6	217,9	223,2	224,2	161,2	667,0	597,0
Véhicules	46,9	2,0	47,0	2,0	47,0	2,0	140,9	6,0
Ameublement et équipements de bureau	59,9	34,0	57,6	34,1	63,8	26,6	181,3	94,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,3	13,0	10,0	11,1	10,0	4,2	31,3	28,3
Autres éléments de l'actif	-	-	-	1,6	-	4,1	-	5,7
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 426,0</b>	<b>574,9</b>	<b>1 424,5</b>	<b>591,0</b>	<b>1 388,8</b>	<b>661,1</b>	<b>4 239,4</b>	<b>1 827,0</b>
Pourcentage	71,3 %	28,7 %	70,7 %	29,3 %	67,7 %	32,3 %	69,9 %	30,1 %

Au cours de la période 2020-2022, la Ville de Montréal compte investir un montant de 3 482,5 M\$ dans les infrastructures routières (1 540,7 M\$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (1 941,8 M\$), principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 80 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs existants.



Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

**Tableau 154 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement
Infrastructures routières	391,3	80,0	385,5	72,3	396,9	59,4	1 173,7	211,7
Environnement et infrastructures souterraines	310,6	5,5	323,2	3,5	281,3	3,1	915,1	12,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	122,7	71,4	126,3	39,1	109,8	38,6	358,8	149,1
Bâtiments et terrains	159,6	90,7	151,6	80,4	163,6	88,9	474,7	260,0
Véhicules	22,0	1,7	22,2	1,7	22,2	1,7	66,3	5,1
Ameublement et équipements de bureau	27,3	21,8	27,9	22,4	29,3	15,4	84,5	59,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,9	13,0	8,2	11,1	8,2	4,2	25,3	28,3
Autres éléments de l'actif	-	-	-	1,6	-	4,1	-	5,7
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 042,3</b>	<b>284,1</b>	<b>1 044,8</b>	<b>232,0</b>	<b>1 011,3</b>	<b>215,5</b>	<b>3 098,4</b>	<b>731,6</b>
Pourcentage	78,6 %	21,4 %	81,8 %	18,2 %	82,4 %	17,6 %	80,9 %	19,1 %

**Tableau 155 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement
Infrastructures routières	14,4	20,6	21,6	36,9	16,2	45,7	52,2	103,2
Environnement et infrastructures souterraines	231,2	67,9	213,3	64,3	202,5	235,4	647,0	367,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	13,0	67,9	22,1	102,9	37,0	80,8	72,1	251,6
Bâtiments et terrains	65,3	121,9	66,3	142,8	60,6	72,3	192,2	337,0
Véhicules	24,9	0,4	24,8	0,4	24,8	0,4	74,5	1,2
Ameublement et équipements de bureau	32,6	12,1	29,7	11,8	34,5	11,1	96,8	35,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	2,4	-	1,8	-	1,8	-	6,0	-
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>383,8</b>	<b>290,7</b>	<b>379,6</b>	<b>359,1</b>	<b>377,4</b>	<b>445,7</b>	<b>1 140,8</b>	<b>1 095,6</b>
Pourcentage	56,9 %	43,1 %	51,4 %	48,6 %	45,9 %	54,1 %	51,0 %	49,0 %

Le tableau suivant présente la planification du total des investissements de la Ville pour le PTI 2020-2022 en comparaison avec le PTI 2019-2021.

**Tableau 156 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PTI 2019-2021, par catégories d'actifs**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PTI 2020-2022			PTI 2019-2021			Écarts		
	Protec- tion	Dévelop- pement	Total	Protec- tion	Dévelop- pement	Total	Protec- tion	Dévelop- pement	Total
Infrastructures routières	1 225,7	314,9	<b>1 540,6</b>	1 615,5	339,6	<b>1 955,1</b>	(389,8)	(24,7)	<b>(414,5)</b>
Environnement et infrastructures souterraines	1 562,1	379,7	<b>1 941,8</b>	1 557,8	342,5	<b>1 900,3</b>	4,3	37,2	<b>41,5</b>
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	431,0	400,8	<b>831,8</b>	435,4	305,5	<b>740,9</b>	(4,4)	95,3	<b>90,9</b>
Bâtiments et terrains	667,0	597,0	<b>1 263,9</b>	713,0	712,9	<b>1 425,9</b>	(46,0)	(115,9)	<b>(161,9)</b>
Véhicules	140,9	6,0	<b>146,9</b>	108,0	6,0	<b>114,0</b>	32,9	-	<b>32,9</b>
Ameublement et équipements de bureau	181,3	94,7	<b>276,0</b>	177,5	94,8	<b>272,3</b>	3,8	(0,1)	<b>3,7</b>
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	31,3	28,3	<b>59,6</b>	34,8	42,4	<b>77,2</b>	(3,5)	(14,1)	<b>(17,6)</b>
Autres éléments de l'actif	-	5,7	<b>5,7</b>	0,5	9,5	<b>10,0</b>	(0,5)	(3,8)	<b>(4,3)</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>4 239,3</b>	<b>1 827,1</b>	<b>6 066,4</b>	<b>4 642,5</b>	<b>1 853,2</b>	<b>6 495,7</b>	<b>(403,2)</b>	<b>(26,1)</b>	<b>(429,3)</b>

La principale baisse observée par rapport au précédent PTI (414,5 M\$) provient de la révision de certains programmes en lien avec les infrastructures routières. D'une part, la sécurité autour des structures routières (ponts et tunnels) ainsi que celle des piétons et des cyclistes ont été priorisées. D'autre part, afin de favoriser la mobilité des usagers, la Ville a revu la planification de certains projets de manière à ne pas surcharger les réseaux routiers locaux par ses nombreuses interventions. En effet, les investissements importants des dernières années ont déjà amené une forte croissance du nombre de chantiers, auxquels s'ajoutent les grands projets de transport collectif de la région métropolitaine (comme le Réseau express métropolitain - REM). Les budgets prévus annuellement dans le PTI 2020-2022 (513,6 M\$ en moyenne sur 3 ans) demeurent toutefois supérieurs aux investissements réalisés en 2018 (489,5 M\$) et représentatifs de la capacité réelle, tant du marché que de la Ville.

Les investissements budgétés pour les bâtiments et les terrains affichent également une baisse par rapport au PTI 2019-2021. Cette baisse de 161,9 M\$ s'explique par une révision du rythme prévu pour l'exécution de certains projets qui n'ont pas encore débuté afin de refléter, encore une fois, la capacité réelle de réalisation tant du marché que de la Ville.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les parcs, les espaces verts et les terrains de jeux sont en progression de 90,9 M\$ grâce à une bonification des montants alloués aux programmes d'acquisition des milieux naturels et du plan de la forêt urbaine.

## Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

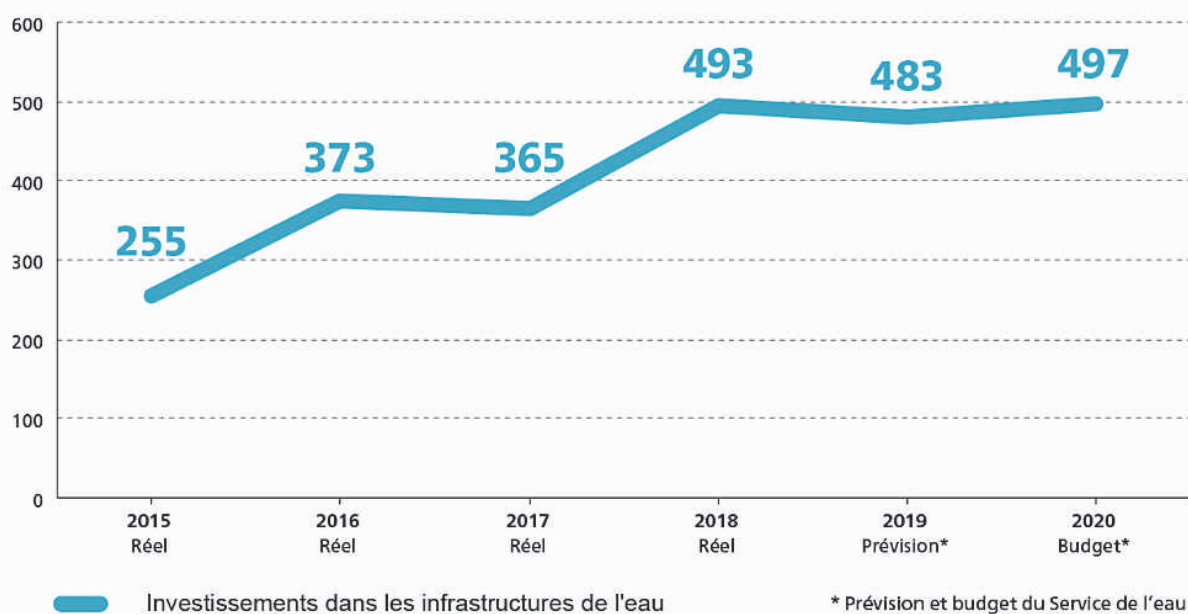
### Eau et infrastructures souterraines

#### Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble de la population et des usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures actuelles de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement de l'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 770 km de conduites principales d'aqueduc, 3 600 km de conduites secondaires d'aqueduc, 550 km de collecteurs d'égouts, 4 300 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les 5 plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent par temps sec 2,5 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées – jusqu'à 8 millions de m<sup>3</sup> par journée pluvieuse.

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements ont évolué de 255 M\$, en 2015, à près de 483 M\$ prévus en 2019.

**Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau**  
(en millions de dollars)



Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- Garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées ;
- Permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau ;
- Poursuivre la mise aux normes des infrastructures ;
- Faire face aux défis environnementaux.

Pour la période 2020-2022, un montant de 1 581,6 M\$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 497,1 M\$ en 2020.

### **Principaux programmes**

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout ainsi que leurs actifs, pour lequel des investissements de 569,8 M\$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2018, 71 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour les conduites primaires d'aqueduc (166,5 M\$), les collecteurs d'égouts (78,3 M\$) et les intercepteurs (19,7 M\$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PTI 2020-2022 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (44,7 M\$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (43,7 M\$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (37,1 M\$).

### **Principaux projets**

Afin de respecter les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité des équipements de production d'eau potable, des projets de modernisation sont prévus dans 4 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pierrefonds et Pointe-Claire), totalisant des investissements de 101,1 M\$ pour les 3 prochaines années. Au surplus, 53,3 M\$ seront investis pour le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest (comprenant des travaux majeurs de maintien des usines de production d'eau potable de Lachine et de Dorval).

La remise en service de la station de pompage Rosemont et de son réservoir, lequel représente 40 % de la réserve totale d'eau potable de l'agglomération de Montréal, se poursuit et nécessitera des investissements de 11,7 M\$. De plus, un projet de mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish a été mis sur pied afin de sécuriser l'alimentation en eau potable pour 1,2 million de Montréalais. Un montant de 61,5 M\$ est prévu au cours des 3 prochaines années pour les premières phases de ce projet. Des investissements de 13 M\$ pour la réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux permettront également d'assurer une pression adéquate dans le réseau de Pierrefonds et de sécuriser l'alimentation de ce secteur.

Un montant de 19,2 M\$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduite et de bris d'entrées de service des usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, celle-ci permettra de mieux suivre l'évolution des pertes d'eau en réseau afin de maximiser les efforts de recherche et de correction des fuites.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase de traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 210,5 M\$ pour les 3 prochaines années.

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite la totalité des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs lorsqu'il atteint sa capacité maximale, la Ville se voit dans l'obligation de déverser, pour de courtes périodes, des eaux usées non traitées vers les milieux récepteurs. Les ouvrages de rétention permettent d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes pluies, de les réintroduire graduellement dans le réseau lorsque la capacité hydraulique le permet et de les acheminer vers la station d'épuration des eaux usées pour y être traitées. Dans le PTI 2020-2022, les travaux sur les ouvrages de rétention Rockfield, William, Lavigne, Leduc, Saint-Thomas et dans l'ancienne cours Turcot totalisent des investissements de 94,2 M\$.

**Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau**  
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultimeur	Total
<b>Programmes</b>						
<b>Direction de l'eau potable</b>						
Conduites primaires d'aqueduc	67 961,0	58 153,0	40 386,0	166 500,0	-	166 500,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	8 376,0	13 583,0	15 099,0	37 058,0	-	37 058,0
Investissements – Diverses usines	11 536,0	18 200,0	15 000,0	44 736,0	-	44 736,0
	<b>87 873,0</b>	<b>89 936,0</b>	<b>70 485,0</b>	<b>248 294,0</b>	-	<b>248 294,0</b>
<b>Direction des réseaux d'eau</b>						
Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	200 000,0	200 000,0	154 688,0	554 688,0	-	554 688,0
Renouvellement des actifs des réseaux d'eau	-	750,0	14 319,0	15 069,0	-	15 069,0
	<b>200 000,0</b>	<b>200 750,0</b>	<b>169 007,0</b>	<b>569 757,0</b>	-	<b>569 757,0</b>
<b>Direction de l'épuration des eaux usées</b>						
Collecteurs d'égout	34 762,0	19 510,0	24 000,0	78 272,0	-	78 272,0
Intercepteurs	9 000,0	4 000,0	6 681,0	19 681,0	-	19 681,0
Ouvrages de rétention – Plan directeur	40,0	40,0	40,0	120,0	-	120,0
Station d'épuration des eaux usées	16 647,0	14 077,0	12 959,0	43 683,0	-	43 683,0
	<b>60 449,0</b>	<b>37 627,0</b>	<b>43 680,0</b>	<b>141 756,0</b>	-	<b>141 756,0</b>
<b>Total – Programmes</b>	<b>348 322,0</b>	<b>328 313,0</b>	<b>283 172,0</b>	<b>959 807,0</b>	-	<b>959 807,0</b>
<b>Projets</b>						
<b>Direction de l'eau potable</b>						
Réservoirs et stations de pompage (Rosemont, DDO et McTavish)	22 743,0	19 493,0	43 972,0	86 208,0	120 499,0	206 707,0
Modernisation des six usines de production d'eau potable	64 744,0	66 779,0	15 902,0	147 425,0	129 088,0	276 513,0
Plan d'alimentation réseaux de l'Ouest	1 000,0	3 900,0	2 100,0	7 000,0	175 355,0	182 355,0
	<b>88 487,0</b>	<b>90 172,0</b>	<b>61 974,0</b>	<b>240 633,0</b>	<b>424 942,0</b>	<b>665 575,0</b>
<b>Direction des réseaux d'eau</b>						
Mesure de la consommation d'eau	3 074,0	1 820,0	-	4 894,0	-	4 894,0
Optimisation des réseaux	6 200,0	6 418,0	6 592,0	19 210,0	13 000,0	32 210,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 596,0	-	676,0	2 272,0	371,0	2 643,0
	<b>10 870,0</b>	<b>8 238,0</b>	<b>7 268,0</b>	<b>26 376,0</b>	<b>13 371,0</b>	<b>39 747,0</b>
<b>Direction de l'épuration des eaux usées</b>						
Collecteur industriel entre l'arrondissement Anjou et la rue Notre-Dame à P.A.T.	-	8 000,0	12 000,0	20 000,0	11 000,0	31 000,0
Ouvrages de rétention	32 880,0	37 100,0	24 269,0	94 249,0	138 829,0	233 078,0
Désinfection par l'ozone des eaux usées	11 248,0	6 239,0	177 301,0	194 788,0	195 303,0	390 091,0
Construction d'une sous-station électrique	5 320,0	200,0	10 200,0	15 720,0	10 999,0	26 719,0
Remplacement des dégrilleurs et convoyeurs	-	-	30 000,0	30 000,0	30 000,0	60 000,0
	<b>49 448,0</b>	<b>51 539,0</b>	<b>253 770,0</b>	<b>354 757,0</b>	<b>386 131,0</b>	<b>740 888,0</b>
<b>Total – Projets</b>	<b>148 805,0</b>	<b>149 949,0</b>	<b>323 012,0</b>	<b>621 766,0</b>	<b>824 444,0</b>	<b>1 446 210,0</b>
<b>Total – Gestion de l'eau</b>	<b>497 127,0</b>	<b>478 262,0</b>	<b>606 184,0</b>	<b>1 581 573,0</b>	<b>824 444,0</b>	<b>2 406 017,0</b>

### Commission des services électriques de Montréal

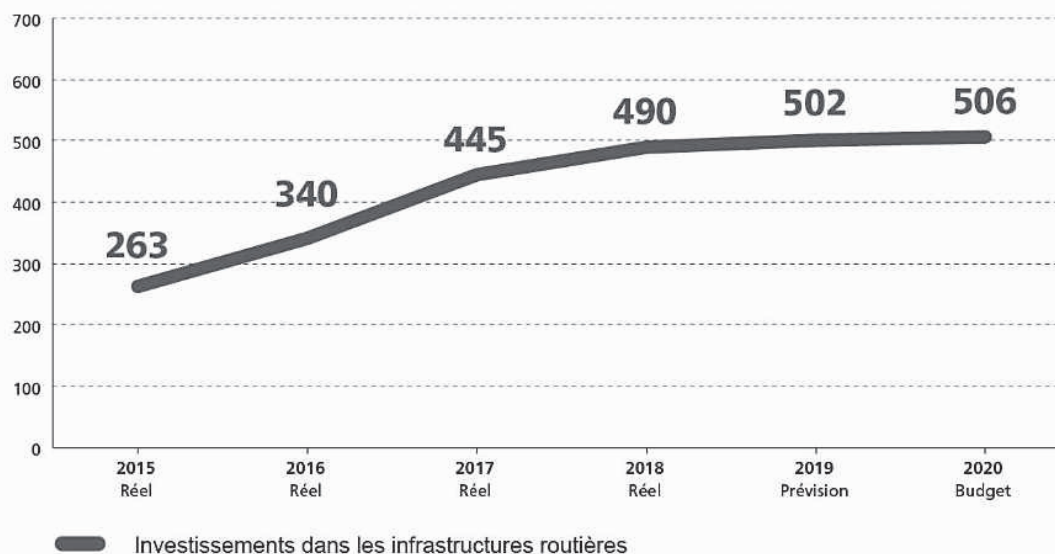
Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 317,5 M\$ pour la période 2020-2022, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagers et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 16,7 M\$ pour les 3 prochaines années permettra de corriger prioritairement les tronçons ayant une problématique de sécurité publique.

### Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue. Les investissements ont évolué de 263 M\$, en 2015, à près de 502 M\$ prévus en 2019.

**Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières**  
(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- De garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- D'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- D'augmenter la part des modes de transport actif (marche, vélo, etc.) et collectif;
- De réduire les efforts d'entretien non-planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2020-2022, la Ville investira un total de 1 610,9 M\$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 1 225,7 M\$ dans la protection des actifs et 385,2 M\$ dans le développement de nouvelles infrastructures. La majorité de ces investissements (62,4 %) seront consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (1 004,5 M\$). De plus, un montant de 70,3 M\$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

**Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement
Chemins, rues, routes et trottoirs	352,0	62,0	337,7	84,3	314,8	94,9	1 004,5	241,2
Ponts, tunnels et viaducs	32,6	-	43,2	-	53,9	-	129,7	-
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	17,2	-	21,0	-	18,9	-	57,1	-
Voirie pour projets de transport collectif	-	38,6	-	22,1	-	10,2	-	70,9
Autres éléments de l'actif	3,8	-	5,1	2,8	25,5	-	34,4	2,8
	<b>405,6</b>	<b>100,6</b>	<b>407,0</b>	<b>109,2</b>	<b>413,1</b>	<b>105,1</b>	<b>1 225,7</b>	<b>314,9</b>
Pistes cyclables	0,0	23,3	-	23,0	-	24,0	0,0	70,3
<b>Total – Investissements</b>	<b>405,6</b>	<b>123,9</b>	<b>407,0</b>	<b>132,2</b>	<b>413,1</b>	<b>129,1</b>	<b>1 225,7</b>	<b>385,2</b>



## Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des aînés, des jeunes, des cyclistes et des piétons afin d'offrir des aménagements de qualité, tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 252,7 M\$ permettront l'aménagement complet des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout. Ces programmes incluent notamment le réaménagement des lieux suivants : le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle (entre le pont Lachapelle et le boulevard Keller), l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance ainsi que l'avenue Van Horne (entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc).

Un montant de 205,6 M\$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, ces programmes prévoient des investissements de 106 M\$ pour la réalisation de travaux touchant le réseau artériel ainsi que les réseaux routiers locaux de compétence d'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection des rues locales. Cet investissement complète les efforts des arrondissements dans leurs programmes respectifs de réfection des rues locales. Un programme spécifique de réfection des structures routières (ponts et tunnels) est également prévu, à hauteur de 99,6 M\$, dans le but d'assurer la pérennité et la fonctionnalité de ces infrastructures selon une perspective de développement durable.

Un investissement de 113,6 M\$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant la possibilité, aux arrondissements qui le souhaitent, de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement, pour un montant de 30,1 M\$, principalement destiné au réseau artériel.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 25 M\$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et aux intersections, en accord avec l'approche Vision Zéro. De plus, la Ville engagera une somme de 5,6 M\$ destinée aux arrondissements pour améliorer la circulation piétonnière en favorisant l'émergence d'initiatives de rues partagées et de piétonnisation, propres aux différents milieux montréalais. Par ailleurs, un montant de 26,8 M\$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers du réseau routier montréalais. À cela s'ajoute un montant de 58,5 M\$ dans le cadre du programme de modernisation des feux de circulation et des équipements de gestion de la circulation, ce qui permettra à la Ville de mettre en place un système intégré répondant tant à ses besoins qu'à ceux de ses partenaires. La mise à niveau des feux piétons apportera une augmentation du temps de traverse et une meilleure compréhension de la part des usagers. Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des

déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation relatifs aux feux pour les vélos. Par conséquent, la sécurité des piétons et des vélos aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Enfin, un montant de 6 M\$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure de bornes de recharge pour véhicules électriques. Environ 1 000 bornes seront installées pour desservir l'ensemble du territoire montréalais, d'ici 2021. L'implantation de ces bornes de recharge s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports.

### Développement et optimisation du réseau cyclable – 86,8 M\$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 52,3 M\$ est prévu pour le programme Réseau express vélo et développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'Administration, la mise en œuvre du Réseau express vélo (REV) vise des déplacements à vélo confortables, sécuritaires et efficaces. Le REV se veut une solution attrayante et avantageuse pour tous les motifs de déplacement. Ce programme fait partie des engagements de l'administration municipale visant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici à 2025.

Une somme additionnelle de 18 M\$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra également de corriger les déficiences observées sur les voies cyclables, ce qui en améliorera tant le confort et que la sécurité.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélo en libre-service BIXI et poursuit les efforts en vue de permettre son optimisation de même que son expansion sur le territoire montréalais au cours des prochaines années. BIXI est en service depuis 2009. L'année 2018, qui constituait la 10<sup>e</sup> saison, a établi un record de popularité avec plus de 5,3 millions de déplacements enregistrés. Il s'agit d'une hausse de 11,3 % par rapport à la saison 2017. L'acquisition de nouveaux équipements en 2019 a permis de desservir 6 nouveaux arrondissements. En raison de la forte croissance de la demande, le nombre de stations et de vélos sera accru de manière à desservir d'autres arrondissements ainsi que les pôles générateurs de déplacements d'envergure, y compris les futures stations du Réseau express métropolitain (REM) et le REV. L'objectif est de s'assurer que tous les arrondissements montréalais disposent d'une offre de qualité au chapitre des vélos en libre-service, d'ici 2023. La Ville prévoit notamment faire l'acquisition de 2 266 nouveaux vélos à assistance électrique au cours des 3 prochaines années, dont 1 000 en 2020. Ces efforts permettront d'attirer une nouvelle clientèle. De plus, certains équipements ayant atteint la fin de leur durée de vie utile seront remplacés afin d'accroître la fiabilité et l'efficacité du système BIXI. Un montant de 16,5 M\$ est donc prévu au PTI 2020-2022 pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI.

### **Principaux projets**

#### Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 138,3 M\$

La Ville compte offrir aux Montréalais un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour tous les usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère

emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation chez les Montréalais et les touristes comme la rue commerciale la plus importante de Montréal, au même titre que la 5<sup>e</sup> Avenue, à New York, ou Michigan Avenue, à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon situé entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à mettre en œuvre les orientations adoptées dans ses divers plans, politiques et stratégies, notamment le Plan d'urbanisme, le plan de développement *Réalisons Montréal*, le Plan de transport et la Stratégie de développement économique, des documents qui font appel à l'amélioration de l'expérience du domaine public, tout particulièrement pour les piétons et les usagers des transports actifs.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'un grand espace public sur l'avenue McGill College. Le projet prévoit également un réaménagement des 4 tronçons situés entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement afin de mettre en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville-Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

#### Complexe Turcot – 84 M\$

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a entrepris la reconstruction du complexe Turcot afin de maintenir le niveau d'activité économique de la métropole. Le projet comprend notamment la reconstruction de l'échangeur, le déplacement des voies rapides de l'autoroute 20 et des voies ferroviaires vers le nord ainsi que le prolongement de certaines rues municipales et leur raccordement à la nouvelle configuration de l'échangeur. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois et des abords de l'autoroute 15 ainsi que la reconstruction de la rue Notre-Dame Ouest. L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot, propre au contexte montréalais.

#### Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du système rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX – 70,9 M\$

L'axe Pie-IX assure actuellement 40 000 déplacements par jour en autobus, ce qui en fait l'axe de transport collectif le plus achalandé à l'est de la ligne orange du métro. L'implantation du SRB vise un potentiel de 70 000 déplacements par jour, à terme, c'est-à-dire lorsque le service d'autobus sur le boulevard Pie-IX sera prolongé vers le centre-ville via la rue Notre-Dame. Les autobus articulés du SRB

circuleront, dans chaque direction, sur une voie réservée en tout temps au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX sur 9 km. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissage, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

À terme, le SRB établira un lien entre la gare Saint-Michel–Montréal-Nord du train de l'Est, la station Pie-IX–Jean-Talon du prolongement de la ligne bleue du métro, ainsi que la station Pie-IX de la ligne verte du métro. Avec ce projet, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétons, les riverains et les usagers du transport collectif.

#### Réseau express métropolitain (REM) – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 60,8 M\$

Le projet de construction du Réseau express métropolitain (REM), réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé sur un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes liées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-des-Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour les Montréalais. La Ville doit s'assurer que la CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins des Montréalais. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

#### Avenue des Pins – 32,6 M\$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout de l'avenue des Pins, qui approchent de leur fin de vie utile, donnera l'opportunité de revoir les aménagements actuels pour les piétons et les cyclistes. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagers. Les interventions prévues comprennent également l'ajustement de l'éclairage ainsi que l'ajout de plantations et de mobiliers urbains. Ce projet, qui se divise en 2 phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera, notamment, à la mise en valeur des musées qui la bordent. La 1<sup>ère</sup> phase du projet inscrite dans ce PTI concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 25,5 M\$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires de toutes les rues (artérielles et locales) de la Ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité aux usagers et réduira la pollution lumineuse (« ciel noir »). De plus, la Ville bénéficiera d'économies d'énergies récurrentes grâce à une baisse des coûts d'électricité de l'ordre de 35 %. Le projet permettra aussi l'implantation d'un système de télédétection de bris ou de mauvais fonctionnement pour tous les lampadaires, en lien avec le développement de la ville intelligente.

Réaménagement de la rue Saint-Hubert – 21,3 M\$

La Plaza St-Hubert est une artère commerciale majeure de Montréal qui est notamment reconnue pour sa marquise de verre, installée en 1984.

Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon, approchent de leur fin de vie utile et doivent être remplacées. L'importance des travaux exige une excavation complète de la rue et fournit l'occasion à la Ville de repenser l'aménagement de surface de la rue. L'actuelle marquise de verre sera remplacée par une structure plus légère, plus claire et mieux adaptée au contexte de la rue. Les interventions prévues incluent également l'élargissement des trottoirs, l'implantation d'une chaussée partagée, l'ajout de plantations et de mobilier urbain ainsi que l'aménagement de 2 places publiques. Ce projet permettra, bien entendu, d'améliorer le confort et l'expérience des piétons, mais aussi d'augmenter le verdissement, tout en créant un environnement plus propice à la croissance des arbres.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 18,2 M\$

Le pont Jacques-Bizard a été construit en 1966 et accueille près de 30 000 véhicules quotidiennement. La Ville de Montréal est responsable de ce pont qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal et qui comprend actuellement une piste cyclable et un trottoir étroits et peu accueillants. Le pont approche de sa fin de vie utile et nécessite d'être remplacé. La construction d'un nouveau pont architectural comprenant 2 voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant. Ce dernier sera transformé en pont promenade accessible aux piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux véhicules d'urgence. Le début des travaux du nouveau pont Jacques-Bizard est prévu en 2021.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 17,5 M\$

Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin de les rendre plus sécuritaires et plus agréables, tant pour les cyclistes et que pour les piétons. Dans le cadre de cette requalification, le belvédère Camillien-Houde ainsi que ses accès seront aussi réaménagés. Ce projet permettra également d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 15,2 M\$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la

place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques sera terminé en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès jardins de l'Arrondissement de Ville-Marie, grâce à l'entente conclue avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'Université et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisirs.

#### Projet de raccordement du boulevard Cavendish – 15 M\$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens, le tout dans le respect de l'environnement. Plus précisément, le boulevard Cavendish nord sera relié à la rue Jean-Talon et à l'avenue Paré tandis que le boulevard Cavendish sud sera relié à la rue Royalmount. Ce faisant, les deux portions du boulevard Cavendish seront également raccordées. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement créé par la présence des gares de triage du CN et du CP, ces obstacles majeurs obligeant actuellement les automobilistes à se rabattre sur le réseau autoroutier. Il est souhaité de procéder à l'acquisition des terrains requis pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que souligné dans le rapport du groupe de travail Namur-de la Savane présenté le 28 mai 2019, ce projet offre également l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que l'auto-solo et permet de mettre à profit la présence de deux stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements des résidents du secteur. De plus, des voies réservées, qui accueilleront également une portion du Réseau express vélo (REV), seront implantées sur les nouveaux tronçons du boulevard.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-de la Savane, menée par la Ville, qui englobe le site de l'hippodrome, la Cité scientifique, le projet Le Triangle, ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

#### Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement – 12 M\$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain, ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater. Les principaux objectifs du projet sont la mise en place d'un lien fiable entre Montréal et la Rive-Sud ainsi que l'établissement d'un lien permanent réservé au transport en commun, liens qui contribueront au développement et à la prospérité économique de Montréal.

La participation de la Ville comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des éléments de l'actif municipal (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute.

La reconstruction du tronçon de l'autoroute 15 implique principalement la démolition et la reconstruction du pont de L'Île-des-Sœurs, l'élargissement de l'autoroute, la modification des échangeurs L'Île-des-Sœurs, Gaétan-Laberge et Atwater, la modification des tronçons de la rue

Wellington et du boulevard LaSalle sous l'autoroute ainsi que le déplacement des conduites d'aqueduc et de collecteurs d'égouts.

Par sa participation au projet, la Ville de Montréal s'assure que le consortium Signature sur le Saint-Laurent, le partenaire d'Infrastructure Canada, préserve la qualité et la disponibilité de l'eau du fleuve Saint-Laurent afin de minimiser les impacts du projet sur l'habitat des poissons et les milieux humides, minimise les nuisances telles que le bruit, les poussières et les vibrations sur les communautés environnantes, compense pour la production des gaz à effet de serre du chantier et livre le projet conformément à ses obligations environnementales légales applicables.

#### Prolongement de la ligne bleue – 9,6 M\$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera 5 stations. Le projet comprend également la construction d'un tunnel piétonnier qui assurera le lien avec le futur SRB Pie-IX ainsi que l'aménagement d'un stationnement incitatif de 1 200 places. La Ville accompagne la réalisation du projet afin d'assurer la protection des actifs municipaux et de favoriser son intégration urbaine ainsi qu'une mobilité active vers les stations.

### Parcs et espaces verts

#### **Principaux programmes**

##### Acquisition des milieux naturels – 104,3 M\$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVMN) en 2004, la Ville s'est donné un nouvel objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (un peu plus de 6 % sont actuellement protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements de 104,3 M\$ sont donc prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. Les acquisitions à venir serviront à protéger et à mettre en valeur les terrains à haute valeur écologique. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet aux Montréalais de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la Ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

##### Plan de la forêt urbaine – 77,6 M\$

Un budget de 77,6 M\$ sur 3 ans est aussi prévu pour le programme du Plan de gestion de la forêt urbaine. La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025. Pour ce faire, elle propose la plantation de 142 000 arbres sur le domaine privé et de 75 000 arbres sur le domaine public, pour un total de 217 000 nouveaux arbres sur le territoire montréalais. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales. Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec l'intensification des campagnes de traitement qui permettent de maintenir de 45 000 à 50 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du

réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

#### Parc Jean-Drapeau – 76 M\$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Environ 1,7 million de visiteurs le fréquentent annuellement, que ce soit pour ses équipements majeurs (ex. : complexe aquatique, plage, Biosphère, bassin olympique, etc.), pour les 60 événements et activités et plus qui s'y déroulent (ex. : Fête des neiges, Week-ends du monde, Osheaga, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts. Le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 66,8 M\$ pour les 3 prochaines années, sert à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, équipements, aménagements et réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 1,2 M\$ pour soutenir son plan maître forestier afin de revitaliser la canopée des îles et de lutter contre l'agrile du frêne. De plus, un montant de 8 M\$ permettra d'entreprendre les travaux d'élaboration du prochain plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement afin de mieux répondre aux nouvelles tendances et réalités.

#### Réfection et verdissement des parcs locaux – 51 M\$

Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes ou le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Les 51 M\$ consacrés à ce programme permettront d'offrir des sites conviviaux et accessibles, favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre aux usagers. Ce soutien aux arrondissements permettra de rénover minimalement un parc par année dans chaque arrondissement.

#### Réaménagement du réseau des grands parcs – 47,2 M\$

Le réseau des grands parcs de Montréal est composé de 25 parcs. L'ensemble couvre un peu plus de 2 580 hectares et représente approximativement 50 % de la superficie totale de tous les parcs montréalais. Le réseau offre aux citoyens une variété d'activités culturelles, de plein air et de loisirs, tout en les mettant en contact avec la nature. Le programme de réaménagement du réseau des grands parcs prévoit 47,2 M\$ pour des travaux de mise aux normes, de réfection, de réhabilitation des installations extérieures et de sécurisation des équipements.

#### Réhabilitation du parc La Fontaine – 26,2 M\$

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement du pôle famille, la reconstruction du théâtre de Verdure ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 26,2 M\$ a donc été prévue au PTI 2020-2022 pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.



### Réaménagement du parc du Mont-Royal – 25,5 M\$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 25,5 M\$. Ce montant permettra d'assurer sa protection et sa mise en valeur et de rendre la montagne toujours plus accessible et accueillante pour les nombreux visiteurs qui, chaque année, viennent des quartiers limitrophes, de l'agglomération et de partout dans le monde.

### Réseau des corridors verts – 7,1 M\$

Afin d'offrir aux Montréalais un contact avec la nature au quotidien, une somme de 7,1 M\$ est prévue pour mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes de vie des usagers dans leurs déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité active, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements et les villes liées. Ainsi, la connectivité écologique entre les milieux naturels et les quartiers sera assurée.

### Plan de l'eau – 6,3 M\$

Le Plan de l'Eau s'inscrit dans la volonté et les orientations de la Ville de Montréal concernant le besoin d'accroître la qualité et le nombre d'accès publics aux berges, répondant ainsi au souhait exprimé par les Montréalais de se réapproprier leur fleuve. Les investissements, évalués à 6,3 M\$ sur 3 ans, visent notamment l'acquisition de sites en rive à des fins publiques, la stabilisation des berges ainsi que l'aménagement de structures donnant un accès public à l'eau, par exemple des quais.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 118,5 M\$ pour la période 2020-2022.

## **Principaux projets**

### Parc Jean-Drapeau – 53,1 M\$

Le projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations s'inscrit dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau et dans la continuité d'un nouvel aménagement contemporain recréant l'esprit de l'Expo 67. Un investissement de 46 M\$ pour le réaménagement de la Place des Nations servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. L'aménagement d'une promenade permettra d'optimiser les services d'accueil, de sécurité et de transports actifs et collectifs. Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour offrir une meilleure offre de services aux visiteurs et augmenter la capacité d'accueil de la plage. Un montant de 7,1 M\$ est prévu à cet effet.

### Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 20,9 M\$

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un site de 192 hectares, dont 153 hectares (80 %) sont aménagés en parc métropolitain, le parc Frédéric-Back, qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Au cours des 3 prochaines années, un montant de 20,9 M\$ sera consacré à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de le rendre en totalité accessible au public d'ici 2026. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain, en Amérique du Nord. Les citoyens pourront pénétrer au cœur d'un espace qui leur était interdit et bénéficieront d'une offre plus grande d'activités liées à l'éducation, à la culture, à l'environnement, aux sports et aux loisirs.

### Réaménagement du square Viger – 14,1 M\$

Le réaménagement du square Viger est un projet d'envergure pour la Ville de Montréal et s'inscrit dans la requalification du secteur Champ-de-Mars. Le projet doit redonner à tous les Montréalais l'accès au square Viger, premier square public de Montréal aménagé hors des fortifications de la vieille ville. Il doit, entre autres, contribuer à améliorer l'image de marque de Montréal en tant que membre du réseau « Ville UNESCO de design », améliorer l'entrée du centre-ville et du Vieux-Montréal ainsi que bonifier le confort, la convivialité et la sécurité des piétons. Pour la période 2020-2022, un montant de 14,1 M\$ sera consacré à ce réaménagement.

### Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 13 M\$

Face aux conséquences des bouleversements climatiques, la Ville de Montréal multiplie ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables. En effet, la Ville souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement et la qualité de vie des générations futures. La création du Grand parc de l'Ouest permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques et démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce grand parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal et, ainsi, de consolider la trame verte bordant le lac des Deux Montagnes. Représentant un fort potentiel récréotouristique, ce parc offrira également un espace unique pour des activités de plein air et un lien privilégié avec la nature. Un investissement de 13 M\$ est prévu au cours des 3 prochaines années pour le développement et l'aménagement du Grand parc de l'Ouest.

### Développement durable et sauvegarde de l'environnement

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération, en 2009. Il comporte 49 actions axées sur la réduction à la source, le réemploi et l'augmentation de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles, et il met l'accent sur les meilleures pratiques respectueuses de la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation).

Le PDGMR propose également des infrastructures pour traiter les différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). De plus, la mise en œuvre du PDGMR permettra de valoriser 80 % des matières organiques et, ainsi, d'atteindre un des objectifs

fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, soit valoriser 60 % des matières putrescibles. Une nouvelle version du PDGMR est actuellement en cours de développement.

La Ville poursuivra la conception et la construction de 5 infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit 2 centres de compostage (114 M\$), 2 centres de traitement par biométhanisation (137,1 M\$) ainsi qu'un centre pilote de prétraitement (0,7 M\$). De plus, les matières recyclables de l'agglomération étant actuellement acheminées à un seul centre, qui fonctionne au maximum de sa capacité, la Ville a entrepris la conception et la construction de 2 centres de tri des matières recyclables (24,6 M\$), d'une capacité de 100 000 tonnes par année chacun. Le premier, en phase de finalisation dans l'arrondissement de Lachine, desservira le secteur ouest de l'agglomération, alors que le nouveau centre projeté desservira le secteur est. La construction de ce nouveau centre permettra d'améliorer la qualité des matières triées, ce qui facilitera leur recyclage, bonifiera leur valeur sur le marché et contribuera à l'essor d'une économie circulaire.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera un montant de 5,1 M\$ au cours des 3 prochaines années pour la conception et la construction de 2 écocentres, l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

### Aménagement urbain et des espaces publics

#### Site Outremont et ses abords – 42,5 M\$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du site du Campus Outremont et de ses abords, qui consiste à construire un quartier universitaire et résidentiel s'étendant sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont. Ce projet vise à créer, à terme, un quartier universitaire exemplaire (LEED pour l'aménagement des quartiers), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie des résidents. Il permettra la création de 2 600 unités d'habitation (incluant des logements abordables, sociaux et communautaires) sur le site et à ses abords, de plusieurs parcs locaux et de 4 hectares de nouveaux espaces verts. Dans le cadre du PTI 2020-2022, un montant de 42,5 M\$ sera consacré aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public ainsi qu'à l'acquisition et à la requalification de terrains.

#### Développement du logement social et communautaire – 37,4 M\$

Le développement du logement social, communautaire et abordable demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'annonce de la Stratégie 12 000 logements. Un montant de 29,9 M\$ est prévu pour le programme d'acquisition des terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires. Ce programme permet l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements sociaux et communautaires. Ces terrains et immeubles seront vendus, par la suite, à des organismes communautaires pour la concrétisation de projets. Un montant de 7,5 M\$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires, dans le cadre de programmes de subventions tels qu'AccèsLogis Québec.

### Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 35,3 M\$

La Ville de Montréal souhaite également mettre en valeur une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès des piétons a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Le projet du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, s'inscrit dans une vaste requalification du territoire, comprenant notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation récente du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et son centre de recherche (CHUM-CRCHUM). La Ville de Montréal compte investir 35,3 M\$ pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. Ce projet permettra à la Ville de rétablir des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

### Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown – 31,3 M\$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'ancienne zone industrielle à quartier avec un nouveau milieu de vie innovant, d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle de l'École de technologie supérieure de Montréal dans le quartier. Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira 31,3 M\$ pour l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues, la création de parcs ainsi que la démolition de bâtiments et la décontamination de sols. À terme, 28 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts seront aménagés et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégieront une circulation douce. De plus, 15 000 logements seront construits (dont 4 300 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La création de ce nouveau quartier animé permettra donc de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée grâce à la qualité des interventions publiques. Un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de Griffintown a d'ailleurs été adopté en 2013.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des arts et du pôle Quartier latin – 31,2 M\$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivaliers, qu'ils soient montréalais ou qu'ils viennent de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale. Afin de finaliser ce projet, la Ville de Montréal y investira 31,2 M\$ au cours des 3 prochaines années. Les travaux consistent à aménager l'esplanade Tranquille et le campanile de la place des Festivals ainsi qu'à acquérir du mobilier urbain visant à améliorer la sécurité des visiteurs lors des festivals. De plus, en complément du réaménagement du secteur de la Place des arts, le domaine public de la partie est du Quartier des spectacles (pôle du Quartier latin) fera l'objet d'un réaménagement et offrira de nouvelles infrastructures technologiques et multimédias pour la tenue d'événements.

Secteur Namur-de la Savane – 8,4 M\$

Le secteur Namur-de la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une situation géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish, la mise en valeur de l'ancien hippodrome et le projet de pôle urbain multifonctionnel Royalmount (en cours d'élaboration). La Ville de Montréal consacrera un montant de 8,4 M\$ à la mise en valeur du secteur Namur-de la Savane afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. À titre d'exemple, l'accès au site de l'ancien hippodrome depuis la station de métro Namur a été priorisé compte tenu de l'importante capacité d'accueil qu'il représente, à savoir 5 000 logements, incluant une part importante de logements sociaux et abordables pour les familles.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 7,9 M\$

Par ailleurs, la Ville de Montréal compte investir 7,9 M\$ pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Requalification urbaine du projet Le Triangle – 4,1 M\$

Un investissement de 4,1 M\$ est prévu pour la requalification urbaine du projet Le Triangle, nommé ainsi en raison de la forme du terrain où il se situe, soit un secteur de 40 hectares délimité par l'avenue Mountain Sights à l'ouest, la rue de la Savane au nord et à l'est, et le chemin de fer du Canadien Pacifique au sud. La transformation de ce secteur servant auparavant au commerce lourd en un nouveau quartier résidentiel comprend la construction de 3 300 logements, y compris des logements sociaux et abordables, la création et l'aménagement d'un parc, une augmentation importante de la canopée et le réaménagement de rues.

### Programme d'aménagements urbains – Enfants – 4 M\$

Avec la Politique de l'enfant – *Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence*, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de tous les enfants. Le Programme d'aménagement urbain – Enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public, d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires ou des espaces publics. Un montant de 4 M\$ sera donc consacré à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

### Développement des pôles de mobilité – 3 M\$

Dans le cadre de la Politique de stationnement et de la Stratégie d'électrification des transports, la Ville souhaite implanter un réseau de pôles de mobilité sur l'ensemble du territoire montréalais. À terme, environ 80 pôles de mobilité seront implantés (5 pôles ont déjà été implantés et 9 sont en cours de réalisation). Ces pôles s'inscrivent dans la vision municipale de faire de Montréal une ville innovante et durable en misant notamment sur les modes de transport autres que l'auto et sur l'offre aux citoyens d'une variété de services en mobilité et en transport. Un montant de 3 M\$ est prévu pour les 3 prochaines années.

### Équipements sportifs et terrains de jeux

Le réseau des équipements aquatiques montréalais accuse un vieillissement important et l'aménagement d'un bon nombre de piscines n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines, ni aux besoins de certaines clientèles. Le Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes » vise à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif spécifique est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer aux citoyens une offre de services de qualité. Un montant de 33,7 M\$ est prévu pour les 3 prochaines années. En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PTI 2020-2022 prévoit un montant de 70,9 M\$ pour la réalisation de nouvelles installations, notamment le projet du centre aquatique de Rosemont ainsi que celui du centre récréatif de Pierrefonds-Roxboro.

Afin d'offrir aux Montréalais des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 35,6 M\$ sur 3 ans sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon, tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

La Ville de Montréal compte également investir 34 M\$ dans le Programme des installations sportives extérieures (PISE), adopté en mars 2019. L'objectif de ce programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'en aménager de nouvelles dont les dimensions réglementaires permettent les activités sportives fédérées. Ce programme permettra également l'aménagement d'installations sportives

répondant aux besoins des sports émergents et d'espaces spécifiques pour la pratique libre, grâce à des plateaux sportifs aux dimensions non standards.

La Ville investira 6,8 M\$, en soutien aux arrondissements, dans son programme des équipements supra locaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de tous les Montréalais. Parmi les projets en cours ou planifiés, mentionnons la création d'un pôle sportif régional en sports de balle, en mettant aux normes des terrains situés sur un même site ou à proximité les uns des autres, tel que le prévoit la Politique du baseball 2015-2025, ce qui permettra d'accueillir des compétitions d'envergure. L'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville bénéficiera de la mise en place d'un tel pôle, en arrimage avec la mise aux normes prévue du stade Gary-Carter.

Par ailleurs, un investissement de 6,7 M\$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le projet du CRG s'insère dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu de vie de qualité, accueillant et inclusif. Par ailleurs, dans le but d'offrir aux Montréalais de nouveaux lieux de baignade, le projet de bain portuaire permettra de se baigner à même l'eau du fleuve grâce à des bassins. L'accès se fera à partir d'un quai et d'une ou plusieurs plateformes flottantes, aménagées avec des espaces de détente.

### Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 82,7 M\$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire des Montréalais. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 15,3 M\$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagers et des documents plus rapide et plus fluide, tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) se sont engagés, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, à poursuivre la concertation continue sur les équipements culturels, nommée Forum des équipements culturels. Cette concertation permet la planification et le déploiement d'un réseau culturel de qualité. Une somme de 22,2 M\$ sera investie dans le cadre du programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels pour la rénovation ou la construction de maisons de la culture (notamment le centre de Peter-McGill et l'Espace Rivière) ainsi que pour la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (le bain Saint-Michel, l'édifice Gaston-Miron, le théâtre Outremont, etc.) afin de renforcer leur vocation culturelle.

De plus, la Ville de Montréal entend offrir aux Montréalais un tout nouveau concept d'espace citoyen, de lieu d'interprétation historique et de diffusion culturelle : le MEM. Ce projet vise la création d'un lieu culturel innovant, situé en plein cœur du Quartier des spectacles. Un investissement de 9,8 M\$ est

prévu pour la période 2020-2022 afin d'offrir aux futurs visiteurs un espace identitaire vibrant au rythme de l'actualité et connecté à l'histoire de la ville, tout en se projetant dans son avenir.

### Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policiers et des pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à des investissements importants dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, au cours des 3 prochaines années, des investissements évalués à 51,6 M\$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 1,4 M\$ sera également investi pour la construction d'une nouvelle salle de tir, dans le cadre du projet de développement d'un pôle multifonctionnel du SPVM.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques de soutien aux opérations du SPVM et du SIM, incluant les activités de prévention, pour un montant de 18,4 M\$.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompiers, le projet de captation des gaz émanant du diesel brûlé par les camions à l'intérieur des casernes sera mené à terme (1,2 M\$). Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 60,5 M\$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

### Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales et de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le PTI 2020-2022 prévoit un montant de 18,6 M\$ pour le projet de métamorphose de l'Insectarium, en vue d'y offrir des expériences sensorielles et des rencontres inédites avec le monde des insectes et, ainsi, de raviver le lien qu'ont les visiteurs avec la nature.

Par ailleurs, un montant de 6,2 M\$ sera consacré au Parcours des phytotechnologies, l'un des éléments phares du programme du Jardin botanique qui constituera un nouvel attrait pour les visiteurs. Ce projet permettra aussi de résoudre des problèmes environnementaux auxquels fait face le Jardin botanique, en raison de son âge, et le positionnera comme un précurseur de la recherche et de l'expérimentation en phytotechnologie.

Un investissement de 3,6 M\$ est également planifié pour terminer le projet de migration du Biodôme, qui a débuté en 2018 et qui permettra de revoir les circuits de visite ainsi que la scénographie des écosystèmes en misant sur des expériences qui éveilleront tous les sens et en rendant les visites plus immersives, participatives et introspectives.



En parallèle à ces projets, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection de ses éléments patrimoniaux et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources. Rappelons que les installations d'Espace pour la vie accueillent annuellement près de 2 millions de visiteurs et doivent pouvoir répondre à leurs attentes tant à l'égard de la qualité de l'expérience que de la sécurité.

Des investissements de 43,1 M\$ sont donc prévus au programme commun de maintien des éléments de l'actif et sont regroupés selon deux volets :

- Restauration patrimoniale : comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique, la rénovation des pavillons et de l'étang du Jardin japonais, la réfection des jardins et ruisseaux.
- Maintien des infrastructures : comprend notamment le renouvellement des équipements techniques des théâtres immersifs ainsi que l'aménagement des salles multimédias du Planétarium Rio Tinto Alcan, la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique et le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme.

### Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment :

- 240,4 M\$ dans les technologies de l'information, dont 9,6 M\$ dans le programme de continuité des opérations et de sécurité, concernant la gestion des données confidentielles et personnelles, 9 M\$ pour la modernisation de la cour municipale, dans le cadre de la Ville intelligente et numérique, et 7,3 M\$ pour le développement de nouveaux contenus et sites web afin d'accroître la présence numérique de la Ville;
- 115,1 M\$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 20,6 M\$ pour des bâtiments sportifs, 19,1 M\$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 17,5 M\$ pour des bâtiments culturels et 4,5 M\$ pour des bâtiments à vocation communautaire;
- 105,6 M\$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 86,3 M\$ pour l'hôtel de ville, 11,5 M\$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 7,8 M\$ pour la cour municipale;
- 92,1 M\$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés par des modèles 100 % électriques ou plus écologiques, selon les catégories;
- 37 M\$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 24 M\$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige, afin d'en accroître la capacité;
- 10 M\$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs afin de permettre aux citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget public. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire aux citoyens au moyen d'une démarche démocratique;
- 9 M\$ dans le programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tous, le tout dans un environnement sécuritaire (par, entre autres, la transformation de parcs, l'aménagement de stations d'exercice, d'aires de repos, etc.).

## GESTION DE LA DETTE

### Stratégies de financement à long terme des investissements

#### Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, où elle affirme qu'il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- De définir les objectifs de la gestion de la dette;
- De rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- D'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- De doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville ([ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances)).

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2020, celle-ci s'élève à 79,4 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2020, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire l'endettement global de 715,8 M\$. Au 31 décembre 2018, cette somme a été utilisée de diverses façons, notamment en contributions supplémentaires au remboursement accéléré d'un emprunt (9,2 M\$), en affectation destinée à réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts<sup>10</sup> (335,7 M\$) et, enfin, pour éviter des emprunts de refinancement (172,6 M\$). Le solde de la

10. Paiement au comptant des immobilisations (PCI).

réserve accumulée à la fin de 2018 et les contributions de 2019 et 2020 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (198,3 M\$).

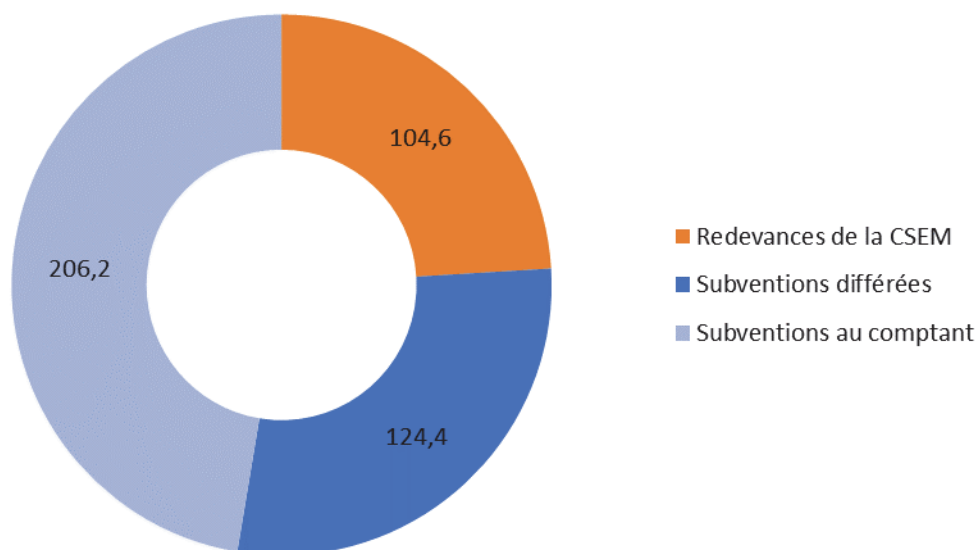
La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

### Stratégie de financement des investissements de 2020

La Ville de Montréal poursuit, en 2020, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PTI pour l'année 2020 atteignent 2 000,9 M\$. Différentes sources de financement serviront à financer ces dépenses, qui sont majoritairement des dépenses en immobilisations. Les sources de financements externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 435,2 M\$, tel que le présente le graphique suivant.

#### **Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2020**

(en milliers de dollars)



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), celle-ci étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagers et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 565,7 M\$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 652,1 M\$ pour 2020. Le solde des dépenses, soit 913,6 M\$, doit être financé par

emprunt et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2020. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2020. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- La capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2019 et 2020, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur, ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PTI 2020-2022;
- La stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- L'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- Les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2020 un volume d'emprunts d'environ 1 035,3 M\$, comprenant une prévision d'emprunts de 372,4 M\$ pour la STM. Le solde de 662,9 M\$ servira aux refinancements (3,8 M\$), aux emprunts à la charge de tiers (104,6 M\$) et aux emprunts à la charge des contribuables (554,5 M\$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 3,75 % a été prévu.

Pour 2021, le volume annuel d'emprunts oscille autour de 1,2 G\$, ce qui inclut notamment une prévision de 320,6 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 692,1 M\$, à un taux de 4,25 %. Pour 2022, le volume est de quelque 888,3 M\$, avec une prévision de 221,4 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 557,6 M\$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 4,75 %.

Au 31 décembre 2018, la dette brute de la Ville s'élevait à 9,2 G\$<sup>11</sup> et la dette nette, à 5,5 G\$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette estimés pour les exercices de 2019 à 2022 sont présentés dans le tableau suivant.

---

11. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2018, qui s'élève à 924,8 M\$.

**Tableau 159 – Coût de la dette, de 2019 à 2022**  
(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022
<b>Coût brut de la dette</b>				
Intérêts et autres frais	408 676,4	421 159,4	447 301,7	471 095,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	498 425,0	531 192,5	568 568,6	592 587,7
	<b>907 101,4</b>	<b>952 351,9</b>	<b>1 015 870,3</b>	<b>1 063 683,1</b>
Affectation au remboursement de la dette	41 818,3	61 262,0	62 345,0	61 507,9
Remboursement de capital par subventions <sup>1</sup>	79 770,3	72 307,6	64 886,7	56 033,4
Remboursement de capital de la STM <sup>2</sup>	26 254,6	21 139,9	83 698,9	16 407,2
	<b>147 843,2</b>	<b>154 709,5</b>	<b>210 930,6</b>	<b>133 948,5</b>
<b>Coût brut de la dette</b>	<b>1 054 944,6</b>	<b>1 107 061,4</b>	<b>1 226 800,9</b>	<b>1 197 631,6</b>
<b>Moins :</b>				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	66 116,2	61 711,6	74 285,8	83 218,3
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	25 302,1	23 066,8	21 604,9	18 203,8
- pour la portion du capital <sup>1</sup>	79 770,3	72 307,6	64 886,7	56 033,4
	<b>171 188,6</b>	<b>157 086,0</b>	<b>160 777,4</b>	<b>157 455,5</b>
<b>Moins :</b>				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal				
- pour la portion des intérêts	37 473,3	49 834,0	57 853,6	66 924,2
- pour la portion du capital <sup>2</sup>	26 254,6	21 139,9	83 698,9	16 407,2
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	43 202,9	47 379,4	51 729,5	55 824,8
	<b>106 930,8</b>	<b>118 353,3</b>	<b>193 282,0</b>	<b>139 156,2</b>
<b>Coût net de la dette à la charge des contribuables</b>	<b>776 825,2</b>	<b>831 622,1</b>	<b>872 741,5</b>	<b>901 019,9</b>
<b>Répartition de cette charge entre les contribuables</b>				
Contribuables de l'agglomération	233 449,4	207 229,9	228 280,9	250 922,6
Contribuables de la Ville de Montréal	543 375,8	624 392,2	644 460,6	650 097,3

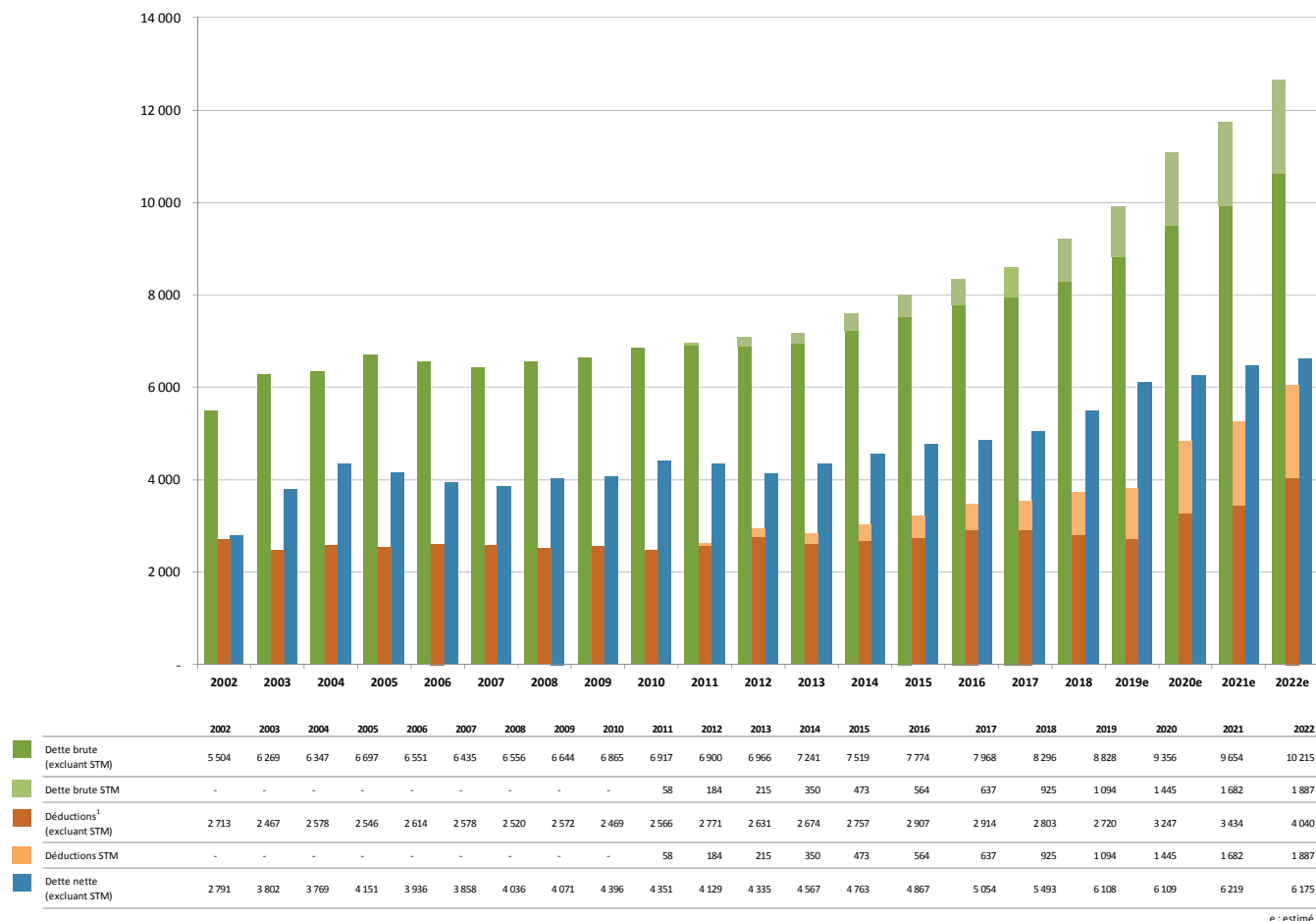
1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

## Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette, depuis la réorganisation municipale de 2002.

**Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette**  
(en millions de dollars)

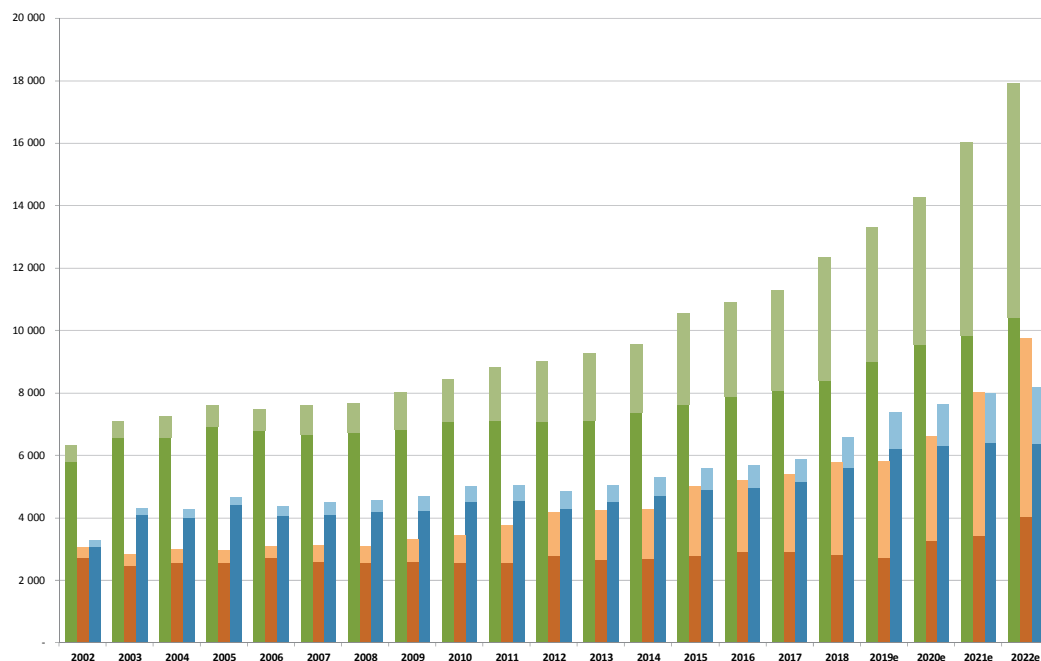


1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

## Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2002 à 2022. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal.

**Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette**  
(en millions de dollars)



	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette brute (excluant STM)	5 795	6 547	6 572	6 929	6 776	6 649	6 751	6 828	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 011	9 541	9 842	10 402
Dette brute STM	535	554	677	676	681	951	887	1 182	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	4 271	4 701	6 154	7 513
Déductions <sup>1</sup> (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 721	2 578	2 542	2 601	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 720	3 247	3 434	4 040
Déductions STM	342	354	410	409	369	547	530	728	890	1 200	1 390	1 603	1 587	2 237	2 294	2 480	2 982	3 096	3 358	4 576	5 715
Dette nette (excluant STM)	3 082	4 080	3 994	4 384	4 055	4 072	4 210	4 227	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 291	6 294	6 407	6 362
Dette nette STM	193	200	266	267	312	404	357	454	484	485	550	524	587	693	721	732	973	1 176	1 343	1 578	1 797

e : estimé

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.



### Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2019 et 2020 dépassera la limite prévue à la politique de gestion de la dette. En effet, le ratio d'endettement devrait atteindre une valeur avoisinant 110 %.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé une dérogation temporaire pour 2019, tout en mandatant le Service des finances pour qu'il élabore une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses d'immobilisations et de ses sources de financement.

En janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

De cet exercice ressort un constat : l'augmentation continue des réalisations des dépenses en immobilisation d'une année à l'autre rendent impossible l'atteinte de l'objectif. Rappelons que les réalisations moyennes avant 2014 étaient de l'ordre de 700 M\$ et devraient atteindre quelque 2 G\$ en 2019.

### **Stratégies budgétaires retenues**

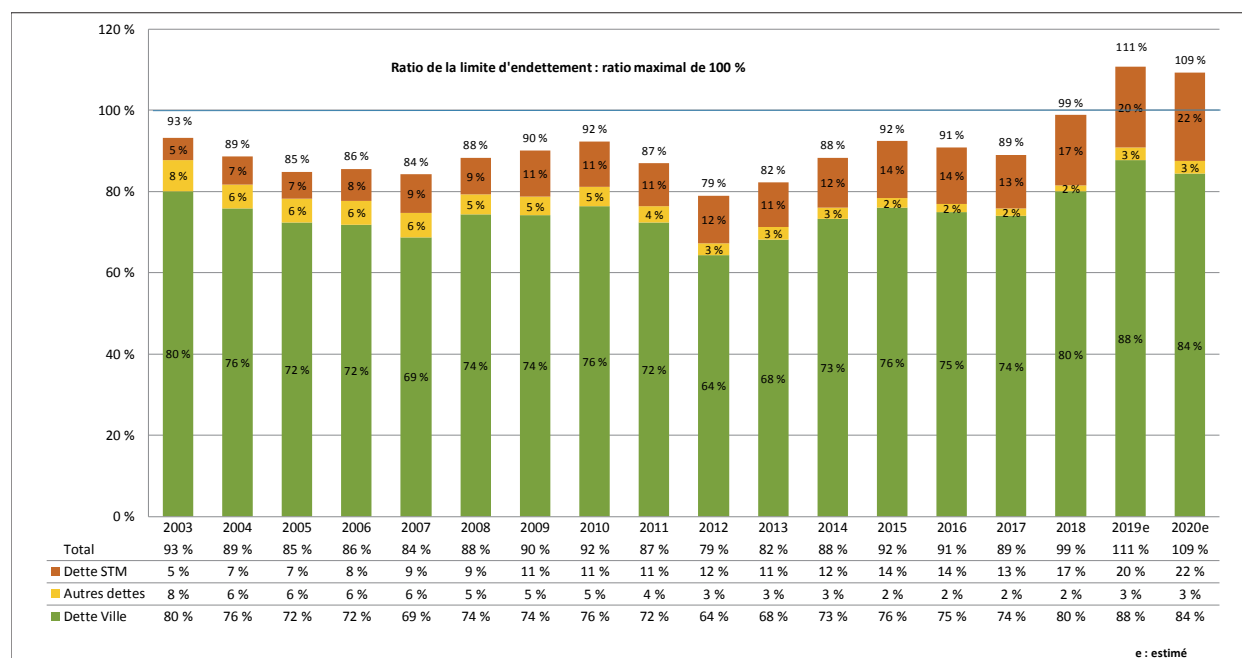
Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer cet incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser son bilan financier se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisation à un niveau de l'ordre 2 G\$ de dépenses d'immobilisation par année. Une augmentation du niveau du programme d'immobilisation devra être conditionnelle à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour les années 2020 à 2022 versement total de 1 645 M\$ soit, 590 M\$ pour l'année 2020, 474 M\$ pour l'année 2021 et 581 M\$ pour 2022;

- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisation;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettrait le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximum de 7 ans. Il est donc nécessaire de prolonger la dérogation à ce paramètre de la politique en portant la limite du ratio d'endettement à un maximum de 120 % jusqu'en 2026. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

**Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville**

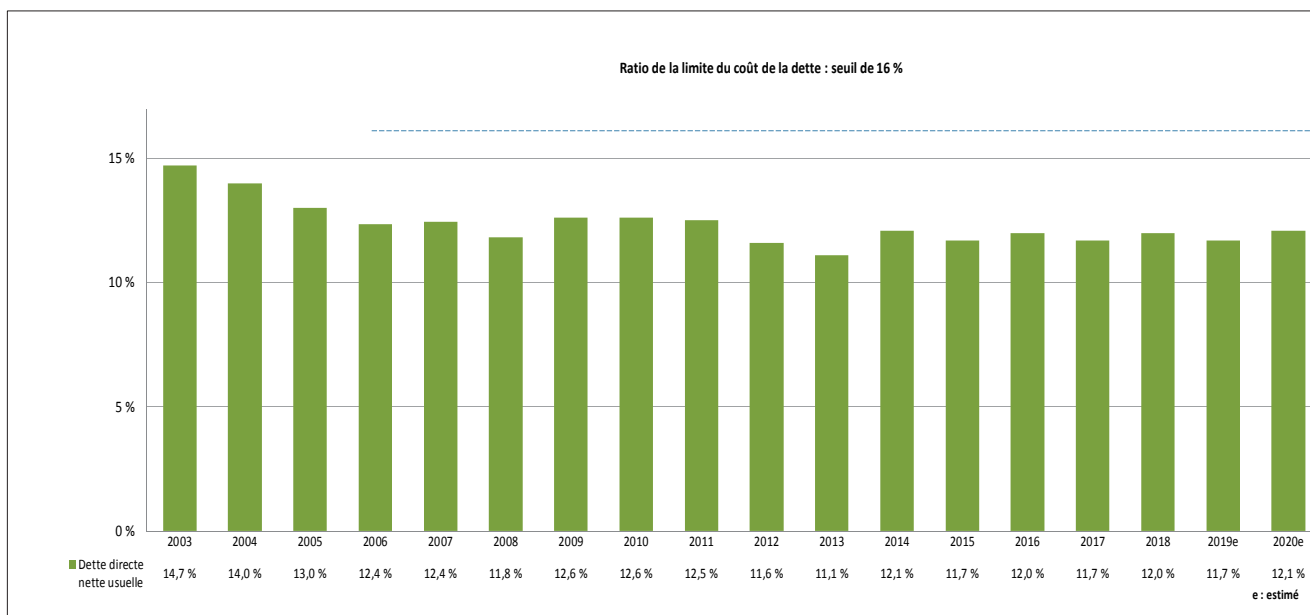


### Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net<sup>12</sup> de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 12,1 % en 2020.

### Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



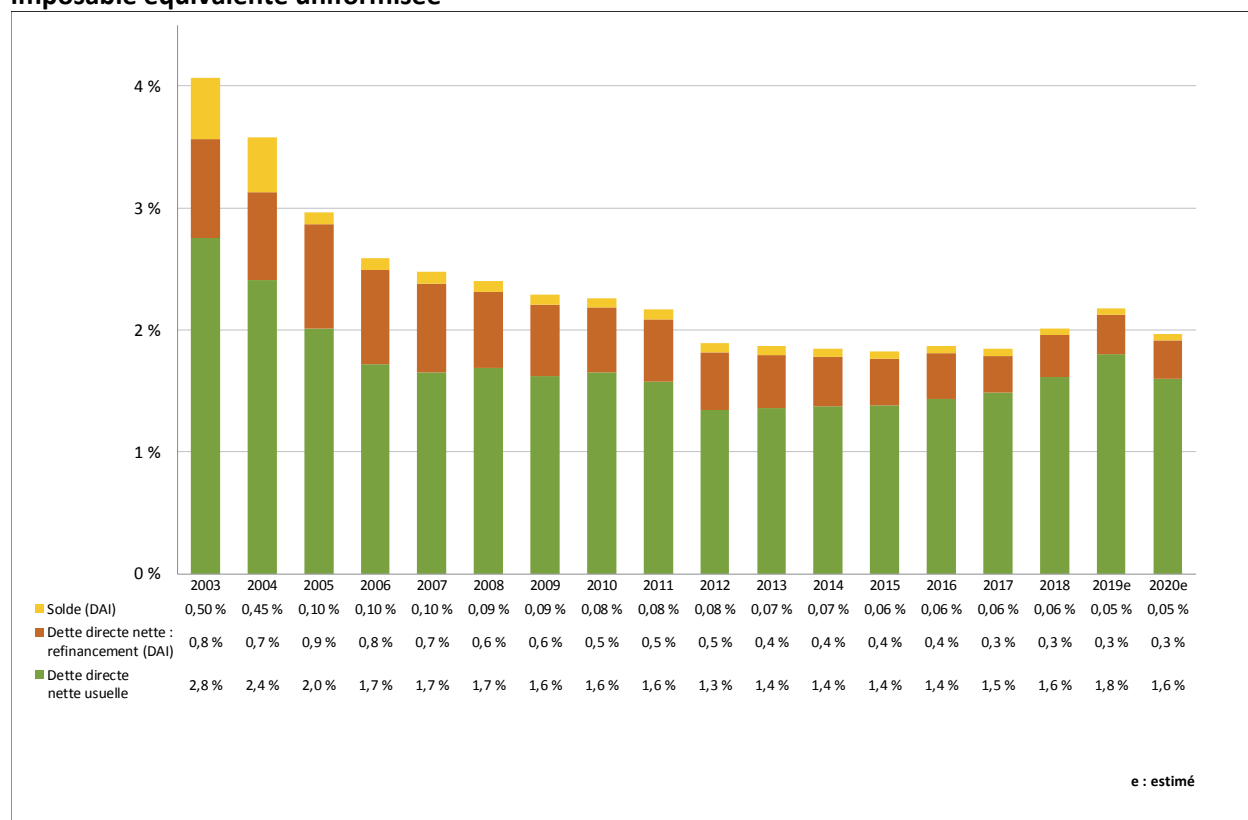
12. Ce coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de 5 des 6 régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

### Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée<sup>13</sup>. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,6 % en 2020. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,95 % en décembre 2020. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

**Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée**



13. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

## DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES

### Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

**Tableau 160 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0	-	20 407,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0	-	17 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0	5 624,0	50 219,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0	-	32 776,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0	-	19 020,0
Sud-Ouest	7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0	945,0	20 362,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0	-	25 805,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>147 186,0</b>	<b>131 425,0</b>	<b>130 015,0</b>	<b>408 626,0</b>	<b>6 569,0</b>	<b>415 195,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Commission des services électriques	112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0	-	334 207,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0	383 037,0	557 097,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	497 127,0	478 262,0	606 184,0	1 581 573,0	824 444,0	2 406 017,0
Environnement	100 336,0	129 683,0	66 191,0	296 210,0	335 772,0	631 982,0
Espace pour la vie	28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0	5 505,0	77 005,0
Gestion et planification immobilière	118 561,0	119 727,0	114 065,0	352 353,0	50 071,0	402 424,0
Grands parcs, mont Royal et sports	194 331,0	199 946,0	188 562,0	582 839,0	340 871,0	923 710,0
Habitation	23 232,0	12 802,0	12 802,0	48 836,0	2 281,0	51 117,0
Infrastructures du réseau routier	78 847,0	90 572,0	71 508,0	240 927,0	60 982,0	301 909,0
Matériel roulant et ateliers	51 775,0	51 775,0	51 775,0	155 325,0	5 425,0	160 750,0
Société du parc Jean-Drapeau	31 880,0	53 831,0	47 731,0	133 442,0	-	133 442,0
Technologies de l'information	88 962,0	85 424,0	84 424,0	258 810,0	338 936,0	597 746,0
Urbanisme et mobilité	448 749,0	456 112,0	474 323,0	1 379 184,0	1 844 980,0	3 224 164,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>1 853 741,0</b>	<b>1 884 090,0</b>	<b>1 919 935,0</b>	<b>5 657 766,0</b>	<b>4 192 304,0</b>	<b>9 850 070,0</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>2 000 927,0</b>	<b>2 015 515,0</b>	<b>2 049 950,0</b>	<b>6 066 392,0</b>	<b>4 198 873,0</b>	<b>10 265 265,0</b>

**Tableau 161 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0	-	20 407,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0	-	17 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0	5 624,0	50 219,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0	-	32 776,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0	-	19 020,0
Sud-Ouest	7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0	945,0	20 362,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0	-	25 805,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>147 186,0</b>	<b>131 425,0</b>	<b>130 015,0</b>	<b>408 626,0</b>	<b>6 569,0</b>	<b>415 195,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Commission des services électriques	112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0	-	334 207,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0	383 037,0	557 097,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	200 000,0	200 750,0	168 267,0	569 017,0	-	569 017,0
Environnement	4 342,0	3 696,0	3 819,0	11 857,0	4 758,0	16 615,0
Espace pour la vie	28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0	5 505,0	77 005,0
Gestion et planification immobilière	73 909,0	71 993,0	74 460,0	220 362,0	5 449,0	225 811,0
Grands parcs, mont Royal et sports	141 022,0	127 649,0	122 227,0	390 898,0	136 369,0	527 267,0
Habitation	5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
Infrastructures du réseau routier	61 819,0	51 719,0	38 231,0	151 769,0	29 786,0	181 555,0
Matériel roulant et ateliers	25 643,0	25 576,0	25 576,0	76 795,0	5 425,0	82 220,0
Technologies de l'information	45 169,0	44 230,0	38 771,0	128 170,0	178 411,0	306 581,0
Urbanisme et mobilité	402 070,0	410 686,0	420 066,0	1 232 822,0	1 470 350,0	2 703 172,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>1 179 253,0</b>	<b>1 145 331,0</b>	<b>1 096 787,0</b>	<b>3 421 371,0</b>	<b>2 219 090,0</b>	<b>5 640 461,0</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 326 439,0</b>	<b>1 276 756,0</b>	<b>1 226 802,0</b>	<b>3 829 997,0</b>	<b>2 225 659,0</b>	<b>6 055 656,0</b>

**Tableau 162 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Services centraux</b>						
Eau	297 127,0	277 512,0	437 917,0	1 012 556,0	824 444,0	1 837 000,0
Environnement	95 994,0	125 987,0	62 372,0	284 353,0	331 014,0	615 367,0
Gestion et planification immobilière	44 652,0	47 734,0	39 605,0	131 991,0	44 622,0	176 613,0
Grands parcs, mont Royal et sports	53 309,0	72 297,0	66 335,0	191 941,0	204 502,0	396 443,0
Habitation	17 894,0	9 726,0	9 802,0	37 422,0	2 281,0	39 703,0
Infrastructures du réseau routier	17 028,0	38 853,0	33 277,0	89 158,0	31 196,0	120 354,0
Matériel roulant et ateliers	26 132,0	26 199,0	26 199,0	78 530,0	-	78 530,0
Société du parc Jean-Drapeau	31 880,0	53 831,0	47 731,0	133 442,0	-	133 442,0
Technologies de l'information	43 793,0	41 194,0	45 653,0	130 640,0	160 525,0	291 165,0
Urbanisme et mobilité	46 679,0	45 426,0	54 257,0	146 362,0	374 630,0	520 992,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>674 488,0</b>	<b>738 759,0</b>	<b>823 148,0</b>	<b>2 236 395,0</b>	<b>1 973 214,0</b>	<b>4 209 609,0</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>674 488,0</b>	<b>738 759,0</b>	<b>823 148,0</b>	<b>2 236 395,0</b>	<b>1 973 214,0</b>	<b>4 209 609,0</b>



## Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

**Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	6 714,0	4 214,0	4 214,0	15 142,0	-	15 142,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	-	14 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	38 190,0	5 624,0	43 814,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	28 860,0	-	28 860,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	17 820,0	-	17 820,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	17 517,0	945,0	18 462,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	20 943,0	-	20 943,0
<b>Total – Emprunts des arrondissements</b>	<b>131 448,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>382 078,0</b>	<b>6 569,0</b>	<b>388 647,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Commission des services électriques	7 500,0	4 500,0	4 700,0	16 700,0	-	16 700,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	57 234,0	35 609,0	40 740,0	133 583,0	383 037,0	516 620,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	259 263,0	267 625,0	267 625,0	794 513,0	767 712,0	1 562 225,0
Environnement	53 769,0	68 526,0	46 584,0	168 879,0	334 323,0	503 202,0
Espace pour la vie	27 976,0	21 597,0	21 597,0	71 170,0	5 505,0	76 675,0
Gestion et planification immobilière	118 561,0	119 727,0	114 065,0	352 353,0	50 071,0	402 424,0
Grands parcs, mont Royal et sports	189 218,0	170 618,0	166 132,0	525 968,0	340 871,0	866 839,0
Habitation	23 232,0	12 802,0	12 802,0	48 836,0	2 281,0	51 117,0
Infrastructures du réseau routier	70 373,0	54 853,0	58 253,0	183 479,0	35 482,0	218 961,0
Matériel roulant et ateliers	51 775,0	51 775,0	51 775,0	155 325,0	5 425,0	160 750,0
Société du parc Jean-Drapeau	29 080,0	39 231,0	34 131,0	102 442,0	-	102 442,0
Technologies de l'information	88 962,0	85 424,0	84 424,0	258 810,0	338 936,0	597 746,0
Urbanisme et mobilité	414 418,0	395 589,0	412 380,0	1 222 387,0	1 786 516,0	3 008 903,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>1 399 861,0</b>	<b>1 352 876,0</b>	<b>1 330 208,0</b>	<b>4 082 945,0</b>	<b>4 050 159,0</b>	<b>8 133 104,0</b>
<b>Total – Emprunts des unités d'affaires</b>	<b>1 531 309,0</b>	<b>1 478 191,0</b>	<b>1 455 523,0</b>	<b>4 465 023,0</b>	<b>4 056 728,0</b>	<b>8 521 751,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	83 100,0	-	83 100,0
Stratégie d'accroissement du PCI	590 000,0	474 000,0	581 000,0	1 645 000,0	-	1 645 000,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>913 609,0</b>	<b>976 491,0</b>	<b>846 823,0</b>	<b>2 736 923,0</b>	<b>4 056 728,0</b>	<b>6 793 651,0</b>

**Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	6 714,0	4 214,0	4 214,0	15 142,0	-	15 142,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	-	14 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	38 190,0	5 624,0	43 814,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	28 860,0	-	28 860,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	17 820,0	-	17 820,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	17 517,0	945,0	18 462,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	20 943,0	-	20 943,0
<b>Total – Emprunts des arrondissements</b>	<b>131 448,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>382 078,0</b>	<b>6 569,0</b>	<b>388 647,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Commission des services électriques	7 500,0	4 500,0	4 700,0	16 700,0	-	16 700,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	57 234,0	35 609,0	40 740,0	133 583,0	383 037,0	516 620,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	54 800,0	55 550,0	68 379,0	178 729,0	-	178 729,0
Environnement	2 909,0	2 263,0	2 785,0	7 957,0	4 758,0	12 715,0
Espace pour la vie	27 976,0	21 597,0	21 597,0	71 170,0	5 505,0	76 675,0
Gestion et planification immobilière	73 909,0	71 993,0	74 460,0	220 362,0	5 449,0	225 811,0
Grands parcs, mont Royal et sports	137 510,0	125 362,0	114 352,0	377 224,0	136 369,0	513 593,0
Habitation	5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
Infrastructures du réseau routier	57 921,0	36 208,0	33 076,0	127 205,0	20 282,0	147 487,0
Matériel roulant et ateliers	25 643,0	25 576,0	25 576,0	76 795,0	5 425,0	82 220,0
Technologie de l'information	45 169,0	44 230,0	38 771,0	128 170,0	178 411,0	306 581,0
Urbanisme et mobilité	372 092,0	357 514,0	369 986,0	1 099 592,0	1 470 350,0	2 569 942,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>876 501,0</b>	<b>808 478,0</b>	<b>812 422,0</b>	<b>2 497 401,0</b>	<b>2 209 586,0</b>	<b>4 706 987,0</b>
<b>Total – Emprunts des unités d'affaires</b>	<b>1 007 949,0</b>	<b>933 793,0</b>	<b>937 737,0</b>	<b>2 879 479,0</b>	<b>2 216 155,0</b>	<b>5 095 634,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	69 000,0	-	69 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	308 000,0	299 300,0	366 800,0	974 100,0	-	974 100,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>676 949,0</b>	<b>611 493,0</b>	<b>547 937,0</b>	<b>1 836 379,0</b>	<b>2 216 155,0</b>	<b>4 052 534,0</b>

**Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Services centraux</b>						
Eau	204 463,0	212 075,0	199 246,0	615 784,0	767 712,0	1 383 496,0
Environnement	50 860,0	66 263,0	43 799,0	160 922,0	329 565,0	490 487,0
Gestion et planification immobilière	44 652,0	47 734,0	39 605,0	131 991,0	44 622,0	176 613,0
Grands parcs, mont Royal et sports	51 708,0	45 256,0	51 780,0	148 744,0	204 502,0	353 246,0
Habitation	17 894,0	9 726,0	9 802,0	37 422,0	2 281,0	39 703,0
Infrastructures du réseau routier	12 452,0	18 645,0	25 177,0	56 274,0	15 200,0	71 474,0
Matériel roulant et ateliers	26 132,0	26 199,0	26 199,0	78 530,0	-	78 530,0
Société du parc Jean-Drapeau	29 080,0	39 231,0	34 131,0	102 442,0	-	102 442,0
Technologies de l'information	43 793,0	41 194,0	45 653,0	130 640,0	160 525,0	291 165,0
Urbanisme et mobilité	42 326,0	38 075,0	42 394,0	122 795,0	316 166,0	438 961,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>523 360,0</b>	<b>544 398,0</b>	<b>517 786,0</b>	<b>1 585 544,0</b>	<b>1 840 573,0</b>	<b>3 426 117,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	14 100,0	-	14 100,0
Stratégie d'accroissement du PCI	282 000,0	174 700,0	214 200,0	670 900,0	-	670 900,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>236 660,0</b>	<b>364 998,0</b>	<b>298 886,0</b>	<b>900 544,0</b>	<b>1 840 573,0</b>	<b>2 741 117,0</b>

## Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PTI 2020-2022 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

### Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 500,0	1 800,0	2 000,0	5 300,0	-	5 300,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	2 200,0	2 400,0	-	4 600,0	-	4 600,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 213,0	1 713,0	1 963,0	5 889,0	-	5 889,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	450,0	-	450,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	1 000,0	1 000,0	3 000,0	5 000,0	-	5 000,0
68056	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	50,0	50,0	-	100,0	-	100,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>21 339,0</b>	<b>-</b>	<b>21 339,0</b>

### Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	2 921,0	1 425,0	1 845,0	6 191,0	-	6 191,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	1 766,0	3 470,0	3 083,0	8 319,0	-	8 319,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	860,0	700,0	700,0	2 260,0	-	2 260,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	116,0	68,0	35,0	219,0	-	219,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>16 989,0</b>	<b>-</b>	<b>16 989,0</b>

**Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 265,0	985,0	900,0	3 150,0	-	3 150,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	6 600,0	-	6 600,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation- Arrondissement CDN-NDG	M	500,0	500,0	500,0	1 500,0	-	1 500,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 365,0	2 645,0	2 730,0	7 740,0	-	7 740,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>20 490,0</b>	<b>-</b>	<b>20 490,0</b>

**Lachine**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	-	500,0	500,0	1 000,0	-	1 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	2 327,0	1 827,0	1 827,0	5 981,0	-	5 981,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 350,0	1 350,0	1 350,0	4 050,0	-	4 050,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>11 031,0</b>	<b>-</b>	<b>11 031,0</b>

**LaSalle**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 200,0	1 200,0	1 400,0	3 800,0	-	3 800,0
55700	Programme de réfection routière	M	1 326,0	1 445,0	1 542,0	4 313,0	-	4 313,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 606,0	2 487,0	2 190,0	7 283,0	-	7 283,0
58800	Projet Quartier culturel 13 Strathyre	M	2 300,0	-	-	2 300,0	-	2 300,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>7 432,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>17 696,0</b>	<b>-</b>	<b>17 696,0</b>

**L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
44506	Programme de réfection des bâtiments administratifs	M	1 381,0	1 433,0	2 300,0	5 114,0	-	5 114,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 546,0	1 494,0	627,0	3 667,0	-	3 667,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>8 781,0</b>	<b>-</b>	<b>8 781,0</b>

**Mercier–Hochelaga-Maisonneuve**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	2 378,0	2 577,0	1 191,0	6 146,0	-	6 146,0
55729	Programme de réfection routière	M	2 604,0	2 532,0	2 786,0	7 922,0	-	7 922,0
59055	Programme d'apaisement de la circulation	M	1 150,0	1 150,0	1 150,0	3 450,0	-	3 450,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 359,0	1 895,0	3 127,0	8 381,0	-	8 381,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	296,0	300,0	200,0	796,0	-	796,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>9 787,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>26 695,0</b>	<b>-</b>	<b>26 695,0</b>

**Montréal-Nord**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
25850	Programme de développement	M	1 350,0	1 710,0	100,0	3 160,0	-	3 160,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 925,0	500,0	500,0	2 925,0	-	2 925,0
55716	Programme de réfection routière	M	1 900,0	1 900,0	1 954,0	5 754,0	-	5 754,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	2 464,0	1 644,0	4 160,0	8 268,0	-	8 268,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0	-	20 407,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>7 739,0</b>	<b>5 854,0</b>	<b>6 814,0</b>	<b>20 407,0</b>	-	<b>20 407,0</b>

**Outremont**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	200,0	200,0	200,0	600,0	-	600,0
55705	Programme de réfection routière	M	2 100,0	2 100,0	2 100,0	6 300,0	-	6 300,0
68075	Programme de développement technologique - Ville intelligente	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	161,0	161,0	161,0	483,0	-	483,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>7 683,0</b>	-	<b>7 683,0</b>

**Pierrefonds-Roxboro**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
55713	Programme de réfection routière	M	4 199,0	3 929,0	4 659,0	12 787,0	-	12 787,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 600,0	1 870,0	1 140,0	4 610,0	-	4 610,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>17 397,0</b>	-	<b>17 397,0</b>



### Plateau-Mont-Royal (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	-	14 085,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0	-	17 085,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 695,0</b>	<b>5 695,0</b>	<b>5 695,0</b>	<b>17 085,0</b>	<b>-</b>	<b>17 085,0</b>

### Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
30059	Espace Rivière	M	-	1 000,0	4 000,0	5 000,0	5 624,0	10 624,0
32019	Programme d'aménagement de parcs	M	9 962,0	3 850,0	2 187,0	15 999,0	-	15 999,0
34019	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	M	2 825,0	3 200,0	1 430,0	7 455,0	-	7 455,0
42202	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	M	3 268,0	3 060,0	4 088,0	10 416,0	-	10 416,0
55731	Programme de réfection routière	M	900,0	900,0	900,0	2 700,0	-	2 700,0
55892	Programme de réaménagement de rues	M	1 100,0	1 100,0	100,0	2 300,0	-	2 300,0
66178	Programme de protection des cours de services	M	650,0	-	-	650,0	-	650,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques	M	25,0	25,0	25,0	75,0	-	75,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0	5 624,0	50 219,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>18 730,0</b>	<b>13 135,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>44 595,0</b>	<b>5 624,0</b>	<b>50 219,0</b>

**Rosemont–La Petite-Patrie**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
28002	Programme de réfection et de réaménagement des rues commerciales	M	190,0	190,0	190,0	570,0	-	570,0
34025	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	M	-	1 545,0	-	1 545,0	-	1 545,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	601,0	975,0	2 421,0	3 997,0	-	3 997,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 840,0	2 840,0	2 840,0	8 520,0	-	8 520,0
66461	Programme de protection - garages et ateliers	M	-	-	50,0	50,0	-	50,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	5 209,0	3 290,0	3 339,0	11 838,0	-	11 838,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>26 520,0</b>	<b>-</b>	<b>26 520,0</b>

**Saint-Laurent**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	390,0	725,0	4 110,0	5 225,0	-	5 225,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	280,0	725,0	1 635,0	2 640,0	-	2 640,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	170,0	585,0	681,0	1 436,0	-	1 436,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	440,0	1 170,0	1 190,0	2 800,0	-	2 800,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 092,0	3 783,0	689,0	5 564,0	-	5 564,0
32518	Aménagement du parc Philippe-Laheurte	M	370,0	-	-	370,0	-	370,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, des centres de loisirs et	M	7 131,0	310,0	-	7 441,0	-	7 441,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	650,0	650,0	400,0	1 700,0	-	1 700,0
55714	Programme de réfection routière	M	1 585,0	1 800,0	515,0	3 900,0	-	3 900,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
68001	Acquisition - Réfection d'équipements - Arrondissement Saint-Laurent	M	200,0	-	-	200,0	-	200,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0	-	32 776,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>12 808,0</b>	<b>10 248,0</b>	<b>9 720,0</b>	<b>32 776,0</b>	<b>-</b>	<b>32 776,0</b>

**Saint-Léonard**  
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 225,0	1 700,0	2 150,0	5 075,0	-	5 075,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	1 150,0	850,0	1 250,0	3 250,0	-	3 250,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 365,0	3 440,0	3 390,0	10 195,0	-	10 195,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	200,0	150,0	150,0	500,0	-	500,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0	-	19 020,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 940,0</b>	<b>6 140,0</b>	<b>6 940,0</b>	<b>19 020,0</b>	-	<b>19 020,0</b>

**Sud-Ouest**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	381,0	350,0	3 239,0	3 970,0	-	3 970,0
34334	Programme de développement des parcs	M	1 000,0	650,0	-	1 650,0	-	1 650,0
40307	Acquisition de terrains à des fins de logements sociaux	M	500,0	-	-	500,0	-	500,0
40308	Acquisition de terrain parcs Jardin Motards & terrain adjacent à Gadbois	M	55,0	-	-	55,0	-	55,0
42312	Programme de mise aux normes des arénas du complexe Gadbois	M	1 123,0	-	-	1 123,0	-	1 123,0
55736	Programme de réfection routière	M	2 100,0	1 100,0	1 100,0	4 300,0	-	4 300,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	-	300,0	300,0	600,0	-	600,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	-	100,0	115,0	215,0	-	215,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	450,0	350,0	-	800,0	-	800,0
55757	Piétonnisation des rues	M	850,0	600,0	75,0	1 525,0	-	1 525,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	870,0	2 076,0	700,0	3 646,0	-	3 646,0
67862	Développement immobilier	M	50,0	-	-	50,0	945,0	995,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	33,0	30,0	93,0	-	93,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	150,0	100,0	100,0	350,0	-	350,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	80,0	80,0	240,0	-	240,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0	945,0	20 362,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>7 739,0</b>	<b>5 839,0</b>	<b>5 839,0</b>	<b>19 417,0</b>	<b>945,0</b>	<b>20 362,0</b>

**Verdun**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 215,0	1 215,0	1 065,0	3 495,0	-	3 495,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 150,0	1 400,0	1 550,0	4 100,0	-	4 100,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 750,0	1 500,0	1 500,0	4 750,0	-	4 750,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>12 345,0</b>	-	<b>12 345,0</b>

**Ville-Marie**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34220	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	6 800,0	3 382,0	6 800,0	16 982,0	-	16 982,0
44220	Programme Accès Jardins	M	1 000,0	4 207,0	1 885,0	7 092,0	-	7 092,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 500,0	5 596,0	4 500,0	14 596,0	-	14 596,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	1 885,0	1 000,0	1 000,0	3 885,0	-	3 885,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>42 555,0</b>	-	<b>42 555,0</b>

**Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 700,0	2 330,0	1 481,0	8 511,0	-	8 511,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	3 656,0	3 338,0	2 550,0	9 544,0	-	9 544,0
55730	Programme de réfection routière	M	300,0	2 600,0	2 000,0	4 900,0	-	4 900,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	950,0	950,0	950,0	2 850,0	-	2 850,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0	-	25 805,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>9 606,0</b>	<b>9 218,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>25 805,0</b>	-	<b>25 805,0</b>

## Détail des projets et des programmes par services centraux

### Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	104 557,0	106 475,0	106 475,0	317 507,0	-	317 507,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	2 000,0	1 000,0	1 600,0	4 600,0	-	4 600,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km - Ajustement de 10 km à l'entente 83-89	M	5 500,0	3 500,0	3 100,0	12 100,0	-	12 100,0
<b>Total des programmes</b>			<b>112 057,0</b>	<b>110 975,0</b>	<b>111 175,0</b>	<b>334 207,0</b>	<b>-</b>	<b>334 207,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0	-	334 207,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>112 057,0</b>	<b>110 975,0</b>	<b>111 175,0</b>	<b>334 207,0</b>	<b>-</b>	<b>334 207,0</b>

### Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige	M	4 000,0	15 000,0	5 000,0	24 000,0	-	24 000,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	-	5 000,0	5 000,0	10 000,0	-	10 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>4 000,0</b>	<b>20 000,0</b>	<b>10 000,0</b>	<b>34 000,0</b>	<b>-</b>	<b>34 000,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>4 000,0</b>	<b>20 000,0</b>	<b>10 000,0</b>	<b>34 000,0</b>	<b>-</b>	<b>34 000,0</b>

## Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 100,0	740,0	2 875,0	4 715,0	-	4 715,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés	M	1 000,0	1 000,0	1 432,0	3 432,0	-	3 432,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	1 718,0	1 260,0	1 424,0	4 402,0	-	4 402,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	7 900,0	3 100,0	4 300,0	15 300,0	-	15 300,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	1 552,0	5 836,0	14 784,0	22 172,0	-	22 172,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	50,0	210,0	100,0	360,0	-	360,0
<b>Total des programmes</b>			<b>13 320,0</b>	<b>12 146,0</b>	<b>24 915,0</b>	<b>50 381,0</b>	-	<b>50 381,0</b>
<b>Projets</b>								
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	300,0	100,0	-	400,0	-	400,0
35011	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur de la Place des Arts	M	6 591,0	350,0	-	6 941,0	-	6 941,0
35013	QDS - Mobilier urbain à l'usage des festivals et Partie Est - Réaménagement du domaine public	M	2 009,0	-	-	2 009,0	-	2 009,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification et flot clark	M	20 205,0	1 125,0	-	21 330,0	-	21 330,0
36185	MEM	M	2 817,0	6 701,0	258,0	9 776,0	-	9 776,0
36195	Quartier des spectacles : Intervention ponctuelle	M	-	-	500,0	500,0	500,0	1 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	25 836,0	27 962,0	28 925,0	82 723,0	382 537,0	465 260,0
<b>Total des projets</b>			<b>57 758,0</b>	<b>36 238,0</b>	<b>29 683,0</b>	<b>123 679,0</b>	<b>383 037,0</b>	<b>506 716,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>71 078,0</b>	<b>48 384,0</b>	<b>54 598,0</b>	<b>174 060,0</b>	<b>383 037,0</b>	<b>557 097,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>71 078,0</b>	<b>48 384,0</b>	<b>54 598,0</b>	<b>174 060,0</b>	<b>383 037,0</b>	<b>557 097,0</b>

**Diversité et inclusion sociale**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
38365	Programme d'aménagements urbains - enfants	M	1 000,0	1 500,0	1 500,0	4 000,0	-	4 000,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 000,0	-	9 000,0
76011	Programme municipal de revitalisation de quartiers (QI et RUI)	M	500,0	500,0	500,0	1 500,0	-	1 500,0
<b>Total des programmes</b>			<b>4 500,0</b>	<b>5 000,0</b>	<b>5 000,0</b>	<b>14 500,0</b>	-	<b>14 500,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>4 500,0</b>	<b>5 000,0</b>	<b>5 000,0</b>	<b>14 500,0</b>	-	<b>14 500,0</b>



## Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
18100	Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	M	200 000,0	200 000,0	154 688,0	554 688,0	-	554 688,0
50011	Renouvellement des actifs des réseaux d'eau	M	-	750,0	13 579,0	14 329,0	-	14 329,0
		A	-	-	740,0	740,0	-	740,0
53010	Collecteurs d'égouts	A	34 762,0	19 510,0	24 000,0	78 272,0	-	78 272,0
56088	Réseau principal d'aqueduc	A	66 089,0	53 663,0	37 386,0	157 138,0	-	157 138,0
56096	Réhabilitation des chambres de vannes et composantes	A	1 872,0	4 490,0	3 000,0	9 362,0	-	9 362,0
56527	Ouvrages de rétention - Plan directeur	A	40,0	40,0	40,0	120,0	-	120,0
56528	Intercepteurs	A	9 000,0	4 000,0	6 681,0	19 681,0	-	19 681,0
56529	Station d'épuration des eaux usées	A	16 647,0	14 077,0	12 959,0	43 683,0	-	43 683,0
58026	Investissements - Diverses usines	A	11 536,0	18 200,0	15 000,0	44 736,0	-	44 736,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	A	8 376,0	13 583,0	15 099,0	37 058,0	-	37 058,0
<b>Total des programmes</b>			<b>348 322,0</b>	<b>328 313,0</b>	<b>283 172,0</b>	<b>959 807,0</b>	-	<b>959 807,0</b>
<b>Projets</b>								
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	3 074,0	1 820,0	-	4 894,0	-	4 894,0
53031	Ouvrage de rétention Rockfield	A	11 139,0	-	-	11 139,0	-	11 139,0
53032	Ouvrage de rétention William	A	3 241,0	-	-	3 241,0	-	3 241,0
53033	Ouvrage de rétention Leduc	A	5 000,0	28 000,0	23 769,0	56 769,0	18 768,0	75 537,0
53034	Ouvrage de rétention Lavigne	A	9 500,0	-	-	9 500,0	-	9 500,0
53043	Ouvrages de rétention St-Thomas	A	3 500,0	8 600,0	-	12 100,0	40 061,0	52 161,0
53044	Collecteur industriel - Anjou et la rue Notre-Dame à P.A.T.	A	-	8 000,0	12 000,0	20 000,0	11 000,0	31 000,0
53045	Ouvrage régional de rétention cour Turcot	A	500,0	500,0	500,0	1 500,0	80 000,0	81 500,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 596,0	-	676,0	2 272,0	371,0	2 643,0
56038	Plan d'alimentation réseaux de l'ouest	A	1 000,0	3 900,0	2 100,0	7 000,0	175 355,0	182 355,0
56530	Désinfection - Ozone	A	10 828,0	5 639,0	116 901,0	133 368,0	182 303,0	315 671,0
56800	Optimisation des réseaux	A	6 200,0	6 418,0	6 592,0	19 210,0	13 000,0	32 210,0
58013	Modernisation - Usine Des Baillets	A	1 928,0	802,0	-	2 730,0	48 506,0	51 236,0
58038	Modernisation - Usine Atwater	A	27 623,0	19 913,0	2 283,0	49 819,0	7 814,0	57 633,0

## Eau (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets (suite)</b>								
58039	Modernisation - Usine Dorval	A	4 597,0	7 053,0	2 058,0	13 708,0	15 669,0	29 377,0
58040	Modernisation - Usine Lachine	A	7 655,0	18 138,0	6 796,0	32 589,0	21 054,0	53 643,0
58052	Modernisation - Usine Pierrefonds	A	22 603,0	15 188,0	2 720,0	40 511,0	9 119,0	49 630,0
58053	Modernisation - Usine Pointe-Claire	A	338,0	5 685,0	2 045,0	8 068,0	26 926,0	34 994,0
58080	Réservoir et station de pompage - Rosemont	A	8 132,0	601,0	2 985,0	11 718,0	-	11 718,0
58081	Réservoir et station de pompage - Dollard-Des-Ormeaux	A	5 207,0	7 622,0	181,0	13 010,0	181,0	13 191,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	9 404,0	11 270,0	40 806,0	61 480,0	120 318,0	181 798,0
66530	Désinfection - Production d'oxygène	A	420,0	600,0	60 400,0	61 420,0	13 000,0	74 420,0
66531	Construction - Sous-station électrique	A	5 320,0	200,0	10 200,0	15 720,0	10 999,0	26 719,0
66532	Remplacement - Dégrilleurs et convoyeurs	A	-	-	30 000,0	30 000,0	30 000,0	60 000,0
<b>Total des projets</b>			<b>148 805,0</b>	<b>149 949,0</b>	<b>323 012,0</b>	<b>621 766,0</b>	<b>824 444,0</b>	<b>1 446 210,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			200 000,0	200 750,0	168 267,0	569 017,0	-	569 017,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			297 127,0	277 512,0	437 917,0	1 012 556,0	824 444,0	1 837 000,0
<b>Total des investissements</b>			<b>497 127,0</b>	<b>478 262,0</b>	<b>606 184,0</b>	<b>1 581 573,0</b>	<b>824 444,0</b>	<b>2 406 017,0</b>

## Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ulérieur	Total
<b>Programmes</b>								
50013	Protection et réfection de bâtiments - Environnement	A	150,0	150,0	150,0	450,0	-	450,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 165,0	475,0	450,0	2 090,0	-	2 090,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables	M	1 235,0	1 259,0	1 285,0	3 779,0	-	3 779,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles	M	521,0	351,0	448,0	1 320,0	-	1 320,0
<b>Total des programmes</b>			<b>3 171,0</b>	<b>2 335,0</b>	<b>2 433,0</b>	<b>7 939,0</b>	<b>-</b>	<b>7 939,0</b>
<b>Projets</b>								
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	65 572,0	48 023,0	-	113 595,0	471,0	114 066,0
50030	Outils de collecte des ordures ménagères hors foyer et autres	M	153,0	153,0	153,0	459,0	459,0	918,0
50041	Outils de collecte des matières organiques	M	1 433,0	1 433,0	1 433,0	4 299,0	4 299,0	8 598,0
50050	Outils de collecte des matières organiques pour les multilogements et les ICI	M	1 000,0	500,0	500,0	2 000,0	-	2 000,0
51111	Centre de compostage - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	A	122,0	124,0	126,0	372,0	98 075,0	98 447,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	353,0	5 095,0	6 725,0	12 173,0	147 582,0	159 755,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	26 931,0	65 813,0	32 171,0	124 915,0	517,0	125 432,0
51414	Centre pilote de prétraitement - Montréal-Est	A	223,0	227,0	230,0	680,0	31 491,0	32 171,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	100,0	2 711,0	2 327,0	5 138,0	19 507,0	24 645,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	855,0	127,0	-	982,0	-	982,0
55223	Centre de tri des matières recyclables - Est	A	423,0	3 142,0	20 093,0	23 658,0	33 371,0	57 029,0
<b>Total des projets</b>			<b>97 165,0</b>	<b>127 348,0</b>	<b>63 758,0</b>	<b>288 271,0</b>	<b>335 772,0</b>	<b>624 043,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>4 342,0</b>	<b>3 696,0</b>	<b>3 819,0</b>	<b>11 857,0</b>	<b>4 758,0</b>	<b>16 615,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>95 994,0</b>	<b>125 987,0</b>	<b>62 372,0</b>	<b>284 353,0</b>	<b>331 014,0</b>	<b>615 367,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>100 336,0</b>	<b>129 683,0</b>	<b>66 191,0</b>	<b>296 210,0</b>	<b>335 772,0</b>	<b>631 982,0</b>

### Espace pour la vie (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	8 441,0	16 799,0	17 831,0	43 071,0	-	43 071,0
<b>Total des programmes</b>			<b>8 441,0</b>	<b>16 799,0</b>	<b>17 831,0</b>	<b>43 071,0</b>	<b>-</b>	<b>43 071,0</b>
<b>Projets</b>								
37007	Migration du Biodôme	M	3 560,0	38,0	16,0	3 614,0	-	3 614,0
37008	Métamorphose de l'Insectarium	M	14 655,0	3 932,0	-	18 587,0	-	18 587,0
37012	Parcours phytotechnologique	M	1 650,0	828,0	3 750,0	6 228,0	5 505,0	11 733,0
<b>Total des projets</b>			<b>19 865,0</b>	<b>4 798,0</b>	<b>3 766,0</b>	<b>28 429,0</b>	<b>5 505,0</b>	<b>33 934,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>28 306,0</b>	<b>21 597,0</b>	<b>21 597,0</b>	<b>71 500,0</b>	<b>5 505,0</b>	<b>77 005,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>28 306,0</b>	<b>21 597,0</b>	<b>21 597,0</b>	<b>71 500,0</b>	<b>5 505,0</b>	<b>77 005,0</b>

## Gestion et planification immobilière (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
30910	Programme d'améliorations locatives des immeubles administratifs	M	4 076,0	3 396,0	740,0	8 212,0	-	8 212,0
		A	2 717,0	2 264,0	493,0	5 474,0	-	5 474,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	5 505,0	5 365,0	6 593,0	17 463,0	-	17 463,0
40302	Programme d'acquisition stratégique de terrains et bâtiments et régularisation de titres de propriété	M	4 000,0	4 000,0	4 000,0	12 000,0	-	12 000,0
		A	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	339,0	1 102,0	3 041,0	4 482,0	-	4 482,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	2 028,0	1 089,0	6 029,0	9 146,0	-	9 146,0
		A	2 830,0	2 772,0	4 317,0	9 919,0	-	9 919,0
42290	Programme de protection du Complexe sportif Claude-Robillard	M	1 200,0	1 306,0	9 042,0	11 548,0	-	11 548,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	14 656,0	1 949,0	3 978,0	20 583,0	-	20 583,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	4 367,0	8 281,0	6 482,0	19 130,0	-	19 130,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	12 055,0	7 856,0	12 552,0	32 463,0	-	32 463,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	996,0	880,0	1 832,0	3 708,0	-	3 708,0
		A	250,0	222,0	454,0	926,0	-	926,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	40,0	480,0	4 000,0	4 520,0	-	4 520,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	5 449,0	5 129,0	1 890,0	12 468,0	-	12 468,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	65,0	55,0	58,0	178,0	-	178,0
		A	66,0	55,0	58,0	179,0	-	179,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 000,0	-	9 000,0
66169	Programme de développement durable dans les édifices municipaux	M	2 018,0	2 458,0	2 589,0	7 065,0	-	7 065,0
		A	2 018,0	2 458,0	2 589,0	7 065,0	-	7 065,0
66190	Programme des cours de services	M	6 630,0	12 410,0	17 970,0	37 010,0	-	37 010,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	2 555,0	5 711,0	908,0	9 174,0	-	9 174,0
		A	2 371,0	5 711,0	908,0	8 990,0	-	8 990,0
70020	Programme des compteurs d'eau	A	1 976,0	44,0	-	2 020,0	-	2 020,0
<b>Total des programmes</b>			<b>82 207,0</b>	<b>78 993,0</b>	<b>94 523,0</b>	<b>255 723,0</b>	-	<b>255 723,0</b>

**Gestion et planification immobilière (suite)**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets</b>								
64027	Pôle multifonctionnel SPVM	A	-	365,0	1 004,0	1 369,0	29 018,0	30 387,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	21 302,0	23 411,0	8 188,0	52 901,0	3 707,0	56 608,0
		A	13 448,0	14 780,0	5 169,0	33 397,0	2 340,0	35 737,0
66300	Projet CNESST - SIM - Captation des gaz à la source dans les casernes	A	1 171,0	7,0	-	1 178,0	-	1 178,0
66670	Rénovation du bâtiment de la Cour municipale	M	50,0	252,0	602,0	904,0	1 742,0	2 646,0
		A	383,0	1 919,0	4 579,0	6 881,0	13 264,0	20 145,0
<b>Total des projets</b>			<b>36 354,0</b>	<b>40 734,0</b>	<b>19 542,0</b>	<b>96 630,0</b>	<b>50 071,0</b>	<b>146 701,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			73 909,0	71 993,0	74 460,0	220 362,0	5 449,0	225 811,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			44 652,0	47 734,0	39 605,0	131 991,0	44 622,0	176 613,0
<b>Total des investissements</b>			<b>118 561,0</b>	<b>119 727,0</b>	<b>114 065,0</b>	<b>352 353,0</b>	<b>50 071,0</b>	<b>402 424,0</b>

## Grands parcs, mont Royal et sports (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	7 810,0	-	3 000,0	10 810,0	-	10 810,0
		A	30 170,0	43 170,0	20 170,0	93 510,0	-	93 510,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	3 203,0	6 087,0	16 205,0	25 495,0	-	25 495,0
34300	Programme de réaménagement du Réseau des grands parcs de Montréal	M	8 060,0	7 334,0	10 040,0	25 434,0	-	25 434,0
		A	3 831,0	6 430,0	11 507,0	21 768,0	-	21 768,0
34312	Plan de l'eau - Acquisition et aménagement	M	25,0	6 250,0	-	6 275,0	-	6 275,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	23 000,0	28 000,0	-	51 000,0	-	51 000,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	18 564,0	19 965,0	21 782,0	60 311,0	-	60 311,0
		A	5 609,0	5 590,0	6 100,0	17 299,0	-	17 299,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	6 962,0	6 440,0	12 840,0	26 242,0	-	26 242,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	M	85,0	1 313,0	5 664,0	7 062,0	-	7 062,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	705,0	6 050,0	-	6 755,0	-	6 755,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	24 518,0	19 268,0	27 157,0	70 943,0	-	70 943,0
38360	Programme des arénas	M	30 340,0	5 119,0	160,0	35 619,0	-	35 619,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	11 000,0	14 000,0	9 000,0	34 000,0	-	34 000,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	1 221,0	8 807,0	23 704,0	33 732,0	-	33 732,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	150,0	50,0	1 500,0	1 700,0	-	1 700,0
<b>Total des programmes</b>			<b>175 253,0</b>	<b>183 873,0</b>	<b>168 829,0</b>	<b>527 955,0</b>	-	<b>527 955,0</b>
<b>Projets</b>								
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	10 496,0	8 020,0	2 353,0	20 869,0	174 502,0	195 371,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	-	3 000,0	10 000,0	13 000,0	30 000,0	43 000,0
34306	Parc Angrignon - Ferme et agriculture urbaine	M	100,0	100,0	100,0	300,0	18 950,0	19 250,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	8 282,0	3 953,0	1 830,0	14 065,0	43 869,0	57 934,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	200,0	1 000,0	5 450,0	6 650,0	73 550,0	80 200,0
<b>Total des projets</b>			<b>19 078,0</b>	<b>16 073,0</b>	<b>19 733,0</b>	<b>54 884,0</b>	<b>340 871,0</b>	<b>395 755,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>141 022,0</b>	<b>127 649,0</b>	<b>122 227,0</b>	<b>390 898,0</b>	<b>136 369,0</b>	<b>527 267,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>53 309,0</b>	<b>72 297,0</b>	<b>66 335,0</b>	<b>191 941,0</b>	<b>204 502,0</b>	<b>396 443,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>194 331,0</b>	<b>199 946,0</b>	<b>188 562,0</b>	<b>582 839,0</b>	<b>340 871,0</b>	<b>923 710,0</b>

## Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 817,0	2 128,0	2 577,0	7 522,0	-	7 522,0
<b>Total des programmes</b>			<b>8 155,0</b>	<b>5 204,0</b>	<b>5 577,0</b>	<b>18 936,0</b>	<b>-</b>	<b>18 936,0</b>
<b>Projets</b>								
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	15 077,0	7 598,0	7 225,0	29 900,0	2 281,0	32 181,0
<b>Total des projets</b>			<b>15 077,0</b>	<b>7 598,0</b>	<b>7 225,0</b>	<b>29 900,0</b>	<b>2 281,0</b>	<b>32 181,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 338,0</b>	<b>3 076,0</b>	<b>3 000,0</b>	<b>11 414,0</b>	<b>-</b>	<b>11 414,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>17 894,0</b>	<b>9 726,0</b>	<b>9 802,0</b>	<b>37 422,0</b>	<b>2 281,0</b>	<b>39 703,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>23 232,0</b>	<b>12 802,0</b>	<b>12 802,0</b>	<b>48 836,0</b>	<b>2 281,0</b>	<b>51 117,0</b>



**Infrastructures du réseau routier**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets</b>								
39710	Complexe Turcot	M	12 000,0	17 590,0	16 689,0	46 279,0	13 626,0	59 905,0
		A	8 528,0	21 110,0	8 100,0	37 738,0	15 996,0	53 734,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	38 619,0	22 059,0	10 230,0	70 908,0	960,0	71 868,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain- Accompagnement d'infrastructure Canada - Travaux incidents	M	500,0	200,0	4 234,0	4 934,0	-	4 934,0
		A	-	200,0	6 846,0	7 046,0	-	7 046,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement, Travaux incidents	M	8 700,0	8 875,0	4 838,0	22 413,0	-	22 413,0
		A	8 500,0	14 043,0	15 856,0	38 399,0	-	38 399,0
75055	Prolongement de la ligne bleue	M	-	1 500,0	2 125,0	3 625,0	15 200,0	18 825,0
		A	-	3 500,0	2 475,0	5 975,0	15 200,0	21 175,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	-	595,0	115,0	710,0	-	710,0
75057	Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine (autoroute 25)	M	2 000,0	900,0	-	2 900,0	-	2 900,0
<b>Total des projets</b>			<b>78 847,0</b>	<b>90 572,0</b>	<b>71 508,0</b>	<b>240 927,0</b>	<b>60 982,0</b>	<b>301 909,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			61 819,0	51 719,0	38 231,0	151 769,0	29 786,0	181 555,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			17 028,0	38 853,0	33 277,0	89 158,0	31 196,0	120 354,0
<b>Total des investissements</b>			<b>78 847,0</b>	<b>90 572,0</b>	<b>71 508,0</b>	<b>240 927,0</b>	<b>60 982,0</b>	<b>301 909,0</b>

**Matériel roulant et ateliers**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	22 013,0	22 151,0	22 151,0	66 315,0	-	66 315,0
		A	4 680,0	4 699,0	4 699,0	14 078,0	-	14 078,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	845,0	1 000,0	1 000,0	2 845,0	-	2 845,0
		A	845,0	1 000,0	1 000,0	2 845,0	-	2 845,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	1 650,0	1 650,0	1 650,0	4 950,0	-	4 950,0
		A	350,0	350,0	350,0	1 050,0	-	1 050,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	3 217,0	4 500,0	4 500,0	12 217,0	-	12 217,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	17 000,0	15 650,0	15 650,0	48 300,0	-	48 300,0
<b>Total des programmes</b>			<b>50 600,0</b>	<b>51 000,0</b>	<b>51 000,0</b>	<b>152 600,0</b>	-	<b>152 600,0</b>
<b>Projets</b>								
68097	Projet de mise à niveau des postes de carburants	M	775,0	775,0	775,0	2 325,0	5 425,0	7 750,0
68107	Projet d'installation des dispositifs de sécurité de bennes basculantes	M	360,0	-	-	360,0	-	360,0
		A	40,0	-	-	40,0	-	40,0
<b>Total des projets</b>			<b>1 175,0</b>	<b>775,0</b>	<b>775,0</b>	<b>2 725,0</b>	<b>5 425,0</b>	<b>8 150,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>25 643,0</b>	<b>25 576,0</b>	<b>25 576,0</b>	<b>76 795,0</b>	<b>5 425,0</b>	<b>82 220,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>26 132,0</b>	<b>26 199,0</b>	<b>26 199,0</b>	<b>78 530,0</b>	-	<b>78 530,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>51 775,0</b>	<b>51 775,0</b>	<b>51 775,0</b>	<b>155 325,0</b>	<b>5 425,0</b>	<b>160 750,0</b>

### Société du parc Jean-Drapeau (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	23 680,0	20 066,0	23 081,0	66 827,0	-	66 827,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
43018	Mise en oeuvre : Aménagement du plan directeur	A	-	4 000,0	4 000,0	8 000,0	-	8 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>24 080,0</b>	<b>24 466,0</b>	<b>27 481,0</b>	<b>76 027,0</b>	<b>-</b>	<b>76 027,0</b>
<b>Projets</b>								
43015	Pavillon du Canada - Phase I	A	2 050,0	2 300,0	-	4 350,0	-	4 350,0
43016	Place des Nations	A	4 000,0	21 750,0	20 250,0	46 000,0	-	46 000,0
43017	Plage Jean-Doré	A	1 750,0	5 315,0	-	7 065,0	-	7 065,0
<b>Total des projets</b>			<b>7 800,0</b>	<b>29 365,0</b>	<b>20 250,0</b>	<b>57 415,0</b>	<b>-</b>	<b>57 415,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>31 880,0</b>	<b>53 831,0</b>	<b>47 731,0</b>	<b>133 442,0</b>	<b>-</b>	<b>133 442,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>31 880,0</b>	<b>53 831,0</b>	<b>47 731,0</b>	<b>133 442,0</b>	<b>-</b>	<b>133 442,0</b>

**Technologies de l'information**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets</b>								
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	748,0	449,0	349,0	1 546,0	2 089,0	3 635,0
		A	752,0	451,0	351,0	1 554,0	2 098,0	3 652,0
28020	Système de gestion des projets d'immobilisations	M	78,0	-	-	78,0	-	78,0
		A	78,0	-	-	78,0	-	78,0
54444	Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles	A	620,0	375,0	375,0	1 370,0	1 372,0	2 742,0
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	584,0	748,0	748,0	2 080,0	7 719,0	9 799,0
		A	586,0	752,0	752,0	2 090,0	7 749,0	9 839,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	748,0	948,0	649,0	2 345,0	349,0	2 694,0
		A	752,0	952,0	651,0	2 355,0	351,0	2 706,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	2 099,0	1 453,0	1 220,0	4 772,0	4 002,0	8 774,0
		A	2 108,0	1 458,0	1 224,0	4 790,0	4 018,0	8 808,0
61000	Modernisation des services TI	M	226,0	-	-	226,0	-	226,0
		A	226,0	-	-	226,0	-	226,0
68008	SERAM Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de	A	600,0	-	-	600,0	-	600,0
68037	Communications évoluées	M	1 700,0	1 422,0	1 020,0	4 142,0	5 736,0	9 878,0
		A	1 706,0	1 428,0	1 024,0	4 158,0	5 764,0	9 922,0
68088	Approvisionnement III	M	249,0	-	-	249,0	352,0	601,0
		A	251,0	-	-	251,0	353,0	604,0
68092	Migration du système intégré Montréal (SIMON)	M	2 445,0	2 894,0	3 343,0	8 682,0	234,0	8 916,0
		A	2 455,0	2 906,0	3 357,0	8 718,0	235,0	8 953,0
68094	Approvisionnement - Gestion vestimentaire intégrée	M	672,0	-	-	672,0	-	672,0
		A	675,0	-	-	675,0	-	675,0
68111	Modernisation des télécommunications	M	471,0	865,0	1 045,0	2 381,0	11 431,0	13 812,0
		A	473,0	868,0	1 049,0	2 390,0	11 477,0	13 867,0

**Technologies de l'information (suite)**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets (suite)</b>								
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	249,0	748,0	624,0	1 621,0	931,0	2 552,0
		A	251,0	752,0	626,0	1 629,0	935,0	2 564,0
68142	Réflexe Montréal - Modification des systèmes de subventions	M	103,0	-	-	103,0	-	103,0
		A	103,0	-	-	103,0	-	103,0
68143	Gestion des subventions en habitation	M	262,0	262,0	262,0	786,0	-	786,0
		A	263,0	263,0	263,0	789,0	-	789,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	665,0	-	325,0	990,0	4 000,0	4 990,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	3 000,0	2 360,0	4 300,0	9 660,0	10 000,0	19 660,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 440,0	2 800,0	3 523,0	8 763,0	7 500,0	16 263,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	225,0	225,0	282,0	732,0	2 217,0	2 949,0
		A	225,0	225,0	283,0	733,0	2 230,0	2 963,0
70015	Système de relève des compteurs d'eau	M	72,0	-	-	72,0	-	72,0
		A	72,0	-	-	72,0	-	72,0
70024	Nouveau code de procédure civile (NCPC)	A	350,0	-	-	350,0	-	350,0
70025	Cour municipale numérique	A	1 500,0	2 850,0	4 600,0	8 950,0	12 123,0	21 073,0
70150	Remplacement du portail web de la Ville	M	135,0	-	-	135,0	-	135,0
		A	135,0	-	-	135,0	-	135,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	1 267,0	1 148,0	1 223,0	3 638,0	998,0	4 636,0
		A	1 273,0	1 152,0	1 227,0	3 652,0	1 002,0	4 654,0
70160	Refonte du portail intranet	M	-	110,0	694,0	804,0	444,0	1 248,0
		A	-	110,0	696,0	806,0	446,0	1 252,0
70175	Mise à niveau des systèmes TI pour la Direction de l'eau potable ( DEP)	A	804,0	800,0	380,0	1 984,0	3 410,0	5 394,0
70178	Centre opérationnel et données résilientes pour l'eau potable	A	-	100,0	200,0	300,0	4 606,0	4 906,0
70189	Mise en place des équipements TI du nouveau bâtiment de l'usine Atwater	A	181,0	-	-	181,0	-	181,0
70190	Présence numérique - Fondation	M	993,0	848,0	-	1 841,0	464,0	2 305,0
		A	997,0	852,0	-	1 849,0	465,0	2 314,0

**Technologies de l'information (suite)**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets (suite)</b>								
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	449,0	1 247,0	748,0	2 444,0	-	2 444,0
		A	451,0	1 253,0	752,0	2 456,0	-	2 456,0
70330	Données ouvertes	M	265,0	356,0	499,0	1 120,0	599,0	1 719,0
		A	267,0	357,0	501,0	1 125,0	601,0	1 726,0
70450	Optimisation de la gestion des paiements	M	449,0	-	-	449,0	-	449,0
		A	451,0	-	-	451,0	-	451,0
70500	Bureau de demain	M	998,0	535,0	371,0	1 904,0	-	1 904,0
		A	1 002,0	538,0	372,0	1 912,0	-	1 912,0
70501	Environnement de travail	M	597,0	352,0	-	949,0	1 546,0	2 495,0
		A	599,0	354,0	-	953,0	1 552,0	2 505,0
70540	Intelligence d'affaires - Infrastructure et outils	M	1 412,0	1 394,0	1 267,0	4 073,0	-	4 073,0
		A	1 417,0	1 400,0	1 272,0	4 089,0	-	4 089,0
70550	Gestion des règlements municipaux	M	857,0	615,0	-	1 472,0	-	1 472,0
70620	Numérisation des microfilms des Archives de Montréal	M	270,0	258,0	15,0	543,0	936,0	1 479,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	669,0	488,0	299,0	1 456,0	-	1 456,0
		A	671,0	490,0	301,0	1 462,0	-	1 462,0
70751	Solutions en Intelligence d'Affaires des Services et Arrondissements (SIASA)	M	249,0	249,0	649,0	1 147,0	5 984,0	7 131,0
		A	251,0	251,0	651,0	1 153,0	6 016,0	7 169,0
70850	Indicateurs de gestion institutionnels (gestion par activités)	M	65,0	65,0	65,0	195,0	225,0	420,0
		A	65,0	65,0	65,0	195,0	225,0	420,0
70910	Programme Plateformes et Infrastructures	M	2 536,0	2 051,0	2 182,0	6 769,0	2 824,0	9 593,0
		A	2 547,0	2 060,0	2 190,0	6 797,0	2 834,0	9 631,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	600,0	520,0	625,0	1 745,0	4 621,0	6 366,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	898,0	898,0	898,0	2 694,0	3 939,0	6 633,0
		A	902,0	902,0	902,0	2 706,0	3 955,0	6 661,0

**Technologies de l'information (suite)**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets (suite)</b>								
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	6 000,0	19 930,0	25 930,0
71720	Mise à jour du système de contrôle des procédés pour la station Jean-R. Marcotte	A	1 000,0	500,0	500,0	2 000,0	425,0	2 425,0
71750	Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE)	A	855,0	690,0	622,0	2 167,0	945,0	3 112,0
71800	Modernisation des dossiers d'évaluation - Refonte du module de collecte de données économiques et d'éval. des immeubles à	A	182,0	150,0	-	332,0	-	332,0
71875	Mise à niveau des systèmes pour la désinfection et l'ozonation des eaux usées	A	600,0	500,0	600,0	1 700,0	4 300,0	6 000,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence	A	2 496,0	3 000,0	4 288,0	9 784,0	10 300,0	20 084,0
72501	Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	M	780,0	460,0	-	1 240,0	-	1 240,0
72514	Carte universelle d'authentification citoyenne	M	800,0	1 350,0	900,0	3 050,0	-	3 050,0
72670	Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	M	580,0	120,0	-	700,0	647,0	1 347,0
72695	Amélioration de l'expérience client et de la stratégie numérique d'Espace pour la vie	M	1 948,0	1 914,0	1 219,0	5 081,0	1 500,0	6 581,0
72740	Développer les outils numériques citoyens pour la Société, la culture, Loisirs (SOCLe)	M	970,0	960,0	750,0	2 680,0	1 000,0	3 680,0
73000	Recettes et encaissements	M	722,0	-	-	722,0	-	722,0
		A	725,0	-	-	725,0	-	725,0
74011	Migration à la nouvelle version du LIMS pour les laboratoires de l'Eau et de l'Environnement	A	224,0	90,0	90,0	404,0	251,0	655,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	2 742,0	4 491,0	4 491,0	11 724,0	18 641,0	30 365,0
		A	2 753,0	4 509,0	4 509,0	11 771,0	18 715,0	30 486,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	618,0	3 098,0	4 196,0	7 912,0	26 785,0	34 697,0
74561	Gestion de l'évolution bureautique	M	592,0	-	-	592,0	-	592,0
		A	595,0	-	-	595,0	-	595,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	634,0	614,0	833,0	2 081,0	23 164,0	25 245,0
		A	636,0	616,0	836,0	2 088,0	23 257,0	25 345,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire)	M	800,0	1 102,0	620,0	2 522,0	3 235,0	5 757,0
74860	Geo-Trafic	M	42,0	-	-	42,0	-	42,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 636,0	2 642,0	580,0	5 858,0	2 009,0	7 867,0

**Technologies de l'information (suite)**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets (suite)</b>								
74950	Réforme TI des régimes de retraite	M	374,0	-	-	374,0	206,0	580,0
		A	376,0	-	-	376,0	207,0	583,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	385,0	131,0	131,0	647,0	193,0	840,0
74991	Solution mobile de transport actif	M	508,0	400,0	200,0	1 108,0	-	1 108,0
74992	Système de gestion des inspections du domaine public et privé	M	491,0	643,0	-	1 134,0	1 855,0	2 989,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 400,0	1 150,0	1 140,0	3 690,0	6 850,0	10 540,0
78010	Mise en place du Wi-Fi à l'échelle de la Ville	M	499,0	699,0	-	1 198,0	-	1 198,0
		A	501,0	701,0	-	1 202,0	-	1 202,0
78032	Communications numériques	M	200,0	100,0	249,0	549,0	249,0	798,0
		A	200,0	100,0	251,0	551,0	251,0	802,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	371,0	260,0	813,0	1 444,0	799,0	2 243,0
		A	373,0	262,0	817,0	1 452,0	801,0	2 253,0
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	249,0	699,0	748,0	1 696,0	5 236,0	6 932,0
		A	251,0	701,0	752,0	1 704,0	5 264,0	6 968,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	249,0	-	-	249,0	3 143,0	3 392,0
		A	251,0	-	-	251,0	3 157,0	3 408,0
78073	Projet initial d'infrastructure urbaine numérique	M	274,0	249,0	499,0	1 022,0	1 329,0	2 351,0
		A	276,0	251,0	501,0	1 028,0	1 335,0	2 363,0
<b>Total des projets</b>			<b>88 962,0</b>	<b>85 424,0</b>	<b>84 424,0</b>	<b>258 810,0</b>	<b>338 936,0</b>	<b>597 746,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			45 169,0	44 230,0	38 771,0	128 170,0	178 411,0	306 581,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			43 793,0	41 194,0	45 653,0	130 640,0	160 525,0	291 165,0
<b>Total des investissements</b>			<b>88 962,0</b>	<b>85 424,0</b>	<b>84 424,0</b>	<b>258 810,0</b>	<b>338 936,0</b>	<b>597 746,0</b>



## Urbanisme et mobilité (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	1 000,0	2 800,0	1 400,0	5 200,0	-	5 200,0
		A	7 424,0	1 000,0	1 400,0	9 824,0	-	9 824,0
45000	Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	A	17 250,0	17 000,0	18 000,0	52 250,0	-	52 250,0
45009	Vélo : Programme de maintien du réseau cyclable	A	6 000,0	6 000,0	6 000,0	18 000,0	-	18 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	29 600,0	35 000,0	35 000,0	99 600,0	-	99 600,0
46104	Acquisition de terrains	M	650,0	968,0	968,0	2 586,0	-	2 586,0
		A	3 400,0	2 721,0	3 759,0	9 880,0	-	9 880,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	2 500,0	3 000,0	3 500,0	9 000,0	-	9 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	33 125,0	25 000,0	25 000,0	83 125,0	-	83 125,0
55855	Programme de réfection du réseau routier local	M	13 863,0	4 500,0	4 500,0	22 863,0	-	22 863,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	35 000,0	35 000,0	35 000,0	105 000,0	-	105 000,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	8 591,0	-	-	8 591,0	-	8 591,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	15 000,0	-	15 000,0
55861	Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Artériel	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	30 000,0	-	30 000,0
55862	Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	M	115,0	-	-	115,0	-	115,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	1 118,0	8 290,0	8 141,0	17 549,0	-	17 549,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	8 127,0	9 346,0	9 346,0	26 819,0	-	26 819,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation, afin d'assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires	M	12 500,0	15 500,0	19 500,0	47 500,0	-	47 500,0
59002	Feux de circulation et équipement de gestion de la circulation - Mise aux normes	M	7 000,0	4 000,0	-	11 000,0	-	11 000,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	M	8 395,0	1 231,0	-	9 626,0	-	9 626,0
59020	Piétons : Rues piétonnes et partagées	M	1 707,0	1 963,0	1 963,0	5 633,0	-	5 633,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	50 913,0	91 139,0	93 100,0	235 152,0	-	235 152,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	5 000,0	10 000,0	10 000,0	25 000,0	-	25 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	3 000,0	3 000,0	-	6 000,0	-	6 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>271 278,0</b>	<b>292 458,0</b>	<b>291 577,0</b>	<b>855 313,0</b>	<b>-</b>	<b>855 313,0</b>

**Urbanisme et mobilité (suite)**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets</b>								
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	6 800,0	6 800,0	2 900,0	16 500,0	9 047,0	25 547,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	1 500,0	16 000,0	17 500,0	72 500,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	382,0	-	-	382,0	20 618,0	21 000,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	900,0	1 000,0	1 900,0	33 760,0	35 660,0
36208	Réaménagement du domaine public (rue Saint-François Xavier)	M	725,0	-	-	725,0	-	725,0
36209	Plan lumière	A	900,0	312,0	-	1 212,0	-	1 212,0
36212	Parc des Saints-Anges	M	866,0	-	-	866,0	-	866,0
		A	-	2 740,0	1 826,0	4 566,0	-	4 566,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	895,0	2 363,0	5 240,0	8 498,0	4 627,0	13 125,0
39001	Campus Outremont - Infrastructures et aménagement	M	5 796,0	7 880,0	5 660,0	19 336,0	-	19 336,0
39003	Développement des abords du Campus Outremont	M	7 420,0	10 044,0	5 662,0	23 126,0	136 945,0	160 071,0
39753	CHUM - Infrastructures	M	903,0	3 240,0	2 338,0	6 481,0	-	6 481,0
40134	District Griffin - phase 1 et promenade Smith	M	1 797,0	442,0	413,0	2 652,0	7 443,0	10 095,0
40136	Bassins du Nouveau Havre - Infrastructures et aménagement	M	1 877,0	2 621,0	1 434,0	5 932,0	-	5 932,0
40139	PPU Griffintown	M	7 658,0	6 719,0	8 328,0	22 705,0	169 117,0	191 822,0
40153	Le Triangle	M	4 122,0	-	-	4 122,0	-	4 122,0
40155	Namur - De la Savane (Abords de Namur et hippodrome)	M	300,0	2 292,0	5 836,0	8 428,0	57 028,0	65 456,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	5 812,0	12 810,0	10 193,0	28 815,0	49 719,0	78 534,0
40171	Turcot-Lachine Est (secteur Lachine Est)	M	200,0	3 632,0	3 500,0	7 332,0	74 496,0	81 828,0
40172	Assomption Nord	M	100,0	1 508,0	1 500,0	3 108,0	62 220,0	65 328,0
40173	Multimodal : Développement des pôles de mobilité	M	920,0	1 058,0	1 058,0	3 036,0	-	3 036,0
40174	Louvain Est	M	-	-	500,0	500,0	35 883,0	36 383,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	2 400,0	3 279,0	2 241,0	7 920,0	115 329,0	123 249,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	-	650,0	1 243,0	1 893,0	17 017,0	18 910,0
40178	Partie nord de l'Île-des-Soeurs	M	-	223,0	910,0	1 133,0	129 822,0	130 955,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	1 000,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	800,0	-	-	800,0	-	800,0

## Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets (suite)</b>								
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	2 500,0	7 834,0	7 834,0	18 168,0	64 017,0	82 185,0
54101	Jalonnement dynamique des stationnements	M	100,0	-	-	100,0	-	100,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	2 000,0	4 000,0	4 000,0	10 000,0	1 521,0	11 521,0
54103	Systèmes de préemption pour autobus et véhicules d'incendie	M	275,0	316,0	316,0	907,0	948,0	1 855,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	250,0	250,0	1 000,0	763,0	1 763,0
59027	Prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption - Nouvel accès au	A	500,0	12 500,0	13 000,0	26 000,0	82 830,0	108 830,0
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	7 542,0	10 000,0	8 000,0	25 542,0	18 864,0	44 406,0
59060	Piétons : Programme Montréal à pied (IMAP)	M	1 208,0	1 208,0	1 208,0	3 624,0	-	3 624,0
59064	Réaménagement - Rue Jarry Est, entre Saint-Denis et Rousselot	M	4 423,0	-	-	4 423,0	-	4 423,0
59066	Réaménagement - Laurentien-Lachapelle, entre le pont Lachapelle et le boulevard Keller	M	3 004,0	-	-	3 004,0	-	3 004,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	1 500,0	-	-	1 500,0	127 126,0	128 626,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	5 225,0	5 000,0	5 000,0	15 225,0	2 874,0	18 099,0
68035	Projet Sussex / Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	-	506,0	6 183,0	6 689,0	-	6 689,0
68067	Avenue des Pins	M	1 390,0	10 354,0	20 858,0	32 602,0	26 638,0	59 240,0
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	5 000,0	2 000,0	8 000,0	15 000,0	227 396,0	242 396,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	59 906,0	31 457,0	2 862,0	94 225,0	-	94 225,0
		A	4 823,0	253,0	-	5 076,0	-	5 076,0
75020	Réaménagement - Rue Saint-Hubert	M	21 278,0	-	-	21 278,0	-	21 278,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	3 294,0	5 068,0	24 176,0	32 538,0	190 551,0	223 089,0
		A	-	-	1 272,0	1 272,0	10 026,0	11 298,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	1 330,0	1 895,0	2 005,0	5 230,0	95 855,0	101 085,0
<b>Total des projets</b>			<b>177 471,0</b>	<b>163 654,0</b>	<b>182 746,0</b>	<b>523 871,0</b>	<b>1 844 980,0</b>	<b>2 368 851,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			402 070,0	410 686,0	420 066,0	1 232 822,0	1 470 350,0	2 703 172,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			46 679,0	45 426,0	54 257,0	146 362,0	374 630,0	520 992,0
<b>Total des investissements</b>			<b>448 749,0</b>	<b>456 112,0</b>	<b>474 323,0</b>	<b>1 379 184,0</b>	<b>1 844 980,0</b>	<b>3 224 164,0</b>



# Annexes



## STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- Au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- Au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux opérations du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

### Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq **catégories** :

- Les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV);
- Les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services facturés à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires des employés et des élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élus, des employés et des retraités;
- Le **transport** et les **communications**, les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**, ainsi que la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- Les **biens durables** non capitalisés;

- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par **activités** :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.



## PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités ainsi que la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

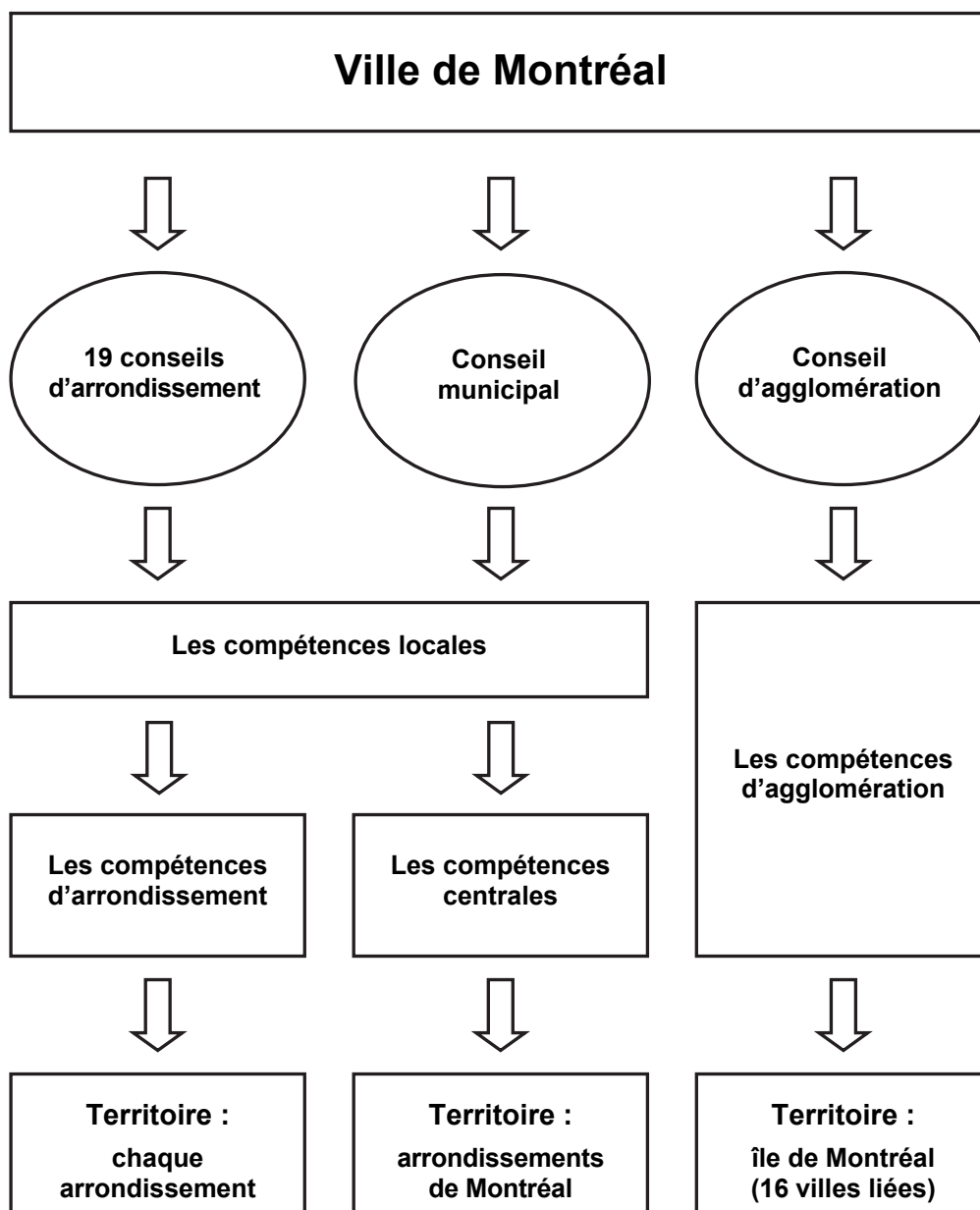
Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) a été réduite, plusieurs éléments ayant été retirés, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

## Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



### Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- La mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un est nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- Un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la ville de Montréal et 12,2 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau de la page suivante résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

### Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de 5 membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

**Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement**

Compétences d’agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L’évaluation foncière</li> <li>▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile</li> <li>▪ Les services de premiers répondants, à l’exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc</li> <li>▪ Le centre d’urgence 9-1-1</li> <li>▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile</li> <li>▪ La cour municipale</li> <li>▪ Le logement social</li> <li>▪ L’aide destinée aux sans-abri</li> <li>▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci</li> <li>▪ L’élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses</li> <li>▪ L’élaboration et l’adoption du plan de gestion des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des cours d’eau municipaux</li> <li>▪ Les équipements et les infrastructures d’alimentation en eau et d’assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales</li> <li>▪ Le transport collectif des personnes</li> <li>▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées</li> <li>▪ L’accueil touristique</li> <li>▪ Les parcs industriels</li> <li>▪ Le Conseil des arts de Montréal</li> <li>▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d’intérêt collectif nommés à l’annexe du <i>Décret concernant l’agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications)</li> <li>▪ La contribution au financement du déficit de l’Espace pour la vie</li> <li>▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L’adoption du plan d’urbanisme et les modifications qui y sont apportées</li> <li>▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité</li> <li>▪ L’habitation</li> <li>▪ La collecte et le transport des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des rues locales et artérielles</li> <li>▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d’aqueduc et d’égout, sont de nature locale</li> <li>▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs</li> <li>▪ Les bibliothèques locales</li> <li>▪ Les parcs locaux</li> <li>▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale</li> <li>▪ Le patrimoine</li> <li>▪ La Commission des services électriques de Montréal</li> <li>▪ Les sociétés de développement commercial</li> <li>▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020</li> <li>▪ L’organisation des élections</li> </ul>

## La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2020, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

### Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- Les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- Les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- Le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- Les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

### Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal<sup>14</sup>.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas 2 fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de

<sup>14</sup> Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

### La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;
- La répartition des dépenses mixtes.

### Le partage selon les compétences

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération (voir le tableau 166).

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

### La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les 2 budgets et sont regroupées en 2 catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

### La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- Les données quantitatives factuelles;
- L'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- L'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- Des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- Des dépenses locales spécifiquement déterminées.

### La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

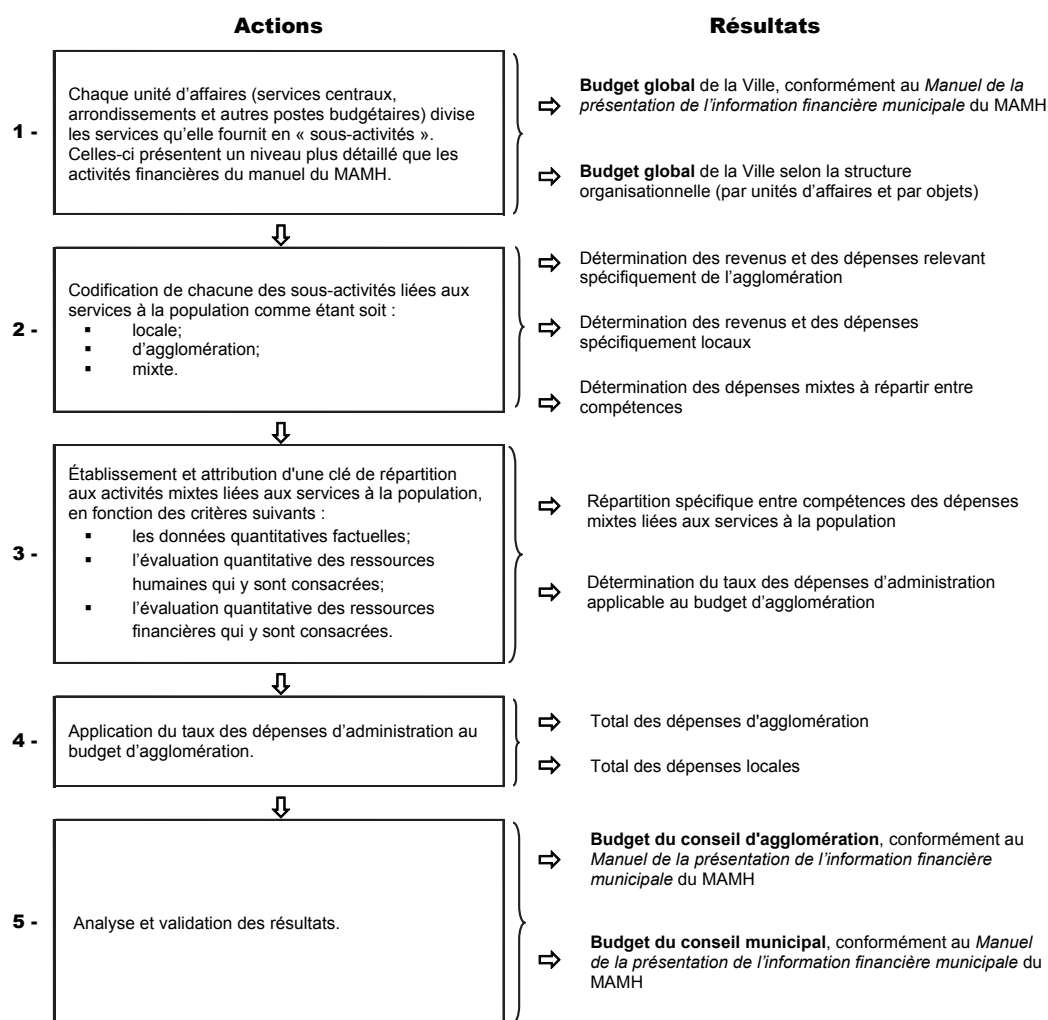
En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2020, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 9,95 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

## Un processus par étapes

Le schéma qui suit intègre et résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

**Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses**





## ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

### Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment *L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal*, de 2008)

#### Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny, Rapides-du-Cheval-Blanc
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de L'Île-Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

#### Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

## COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

**Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux**

Arrondissements	Services centraux
<p><b>Urbanisme</b> – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, à l'exception du contrôle des animaux.</p>	<p><b>Urbanisme</b> – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, incluant le contrôle des animaux.</p>
<p><b>Conversion d'un immeuble en propriété divise</b> – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.</p>	<p><b>Habitation</b> – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.</p>
<p><b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.</p>	<p><b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.</p>
<p><b>Voirie locale</b> – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.</p>	<p><b>Voirie artérielle</b> – Entretien du réseau artériel, entretien des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). <b>Voirie locale</b> – Déneigement et élimination de la neige.</p>
<p><b>Matières résiduelles</b> – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.</p>	<p><b>Environnement et matières résiduelles</b> – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.</p>
<p><b>Développement économique local, communautaire, culturel et social</b> – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.</p>	<p><b>Développement économique, communautaire, culturel et social</b> – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.</p>
<p><b>Culture, sports, loisirs et parcs</b> – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.</p>	<p><b>Culture, sports, loisirs et parcs</b> – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.</p>

## SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).

## La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (LRQ, chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

### Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

### Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

## La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de 3 réserves financières, soit les réserves financières de l'eau, de la voirie et des immobilisations, afin de favoriser le paiement au comptant des immobilisations. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

### Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

### Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La détermination et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.

## La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (LRQ, chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

### Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

### Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

## La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens.

### Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

### Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme montréalais d'immobilisations qui propose une planification sur 10 ans et un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.



## La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement est raisonnable, qu'il est à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permet d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

### Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

### Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

## La politique de gestion des dépenses

### Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

### Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

## La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

### Objectif de la politique

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

### Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications des immeubles liées à l'accès des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

## FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur 5 enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant autant des projets d'investissements que des activités de fonctionnement.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2020. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2020 s'élèvent à 466,3 M\$, en hausse de 3,9 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2019. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 397,1 M\$. Des affectations de 69,1 M\$ sont également prévues, principalement à titre d'affectations aux réserves financières. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à représenter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 200,3 M\$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération. Notons également que les prévisions budgétaires du Fonds de l'eau pour 2020 incluent des économies anticipées de 10 M\$ en cours d'exercice, sans suppression d'activités.

Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2020
<b>Revenus</b>				
Quotes-parts – Service de l'eau		139 057,1	(114 920,5)	24 136,6
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		94 200,9	(81 618,2)	12 582,7
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		5 166,4	(923,8)	4 242,6
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		3 783,3	(436,0)	3 347,3
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		2 428,2	(2 403,4)	24,8
Taxation relative à l'eau	385 695,8	-	-	385 695,8
Tarification forfaitaire et au compteur	21 159,5			21 159,5
Tarification des eaux usées		4 000,0		4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		297,8		297,8
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	358,3		(358,3)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	224,7	1 167,7		1 392,4
Autres tarifications et subventions	1 012,4	423,7		1 436,1
Affectation du fonds général	7 940,0			7 940,0
<b>Total – Revenus</b>	<b>416 390,7</b>	<b>250 525,1</b>	<b>(200 660,2)</b>	<b>466 255,6</b>
<b>Dépenses</b>				
Direction – Service de l'eau	1 222,6	2 089,4		3 312,0
Production de l'eau potable		73 673,2		73 673,2
Épuration des eaux usées		65 078,7		65 078,7
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				-
Gestion stratégique des réseaux	16 618,6	2 341,4		18 960,0
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	70 120,8			70 120,8
Amélioration de l'entretien des réseaux	4 543,9			4 543,9
Plan d'intervention		727,4		727,4
Projet d'installation de compteurs d'eau	1 766,7	707,4	(358,3)	2 115,8
Remplacement des entrées de service en plomb	7 940,0			7 940,0
Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglomération	(1 232,8)			(1 232,8)
Réserves pour travaux majeurs imprévus	470,0	2 021,0		2 491,0
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géomatique, etc.)	12 980,7	14 998,5		27 979,2
Frais généraux d'administration	15 048,1	22 528,4		37 576,5
Frais de financement	11 847,5	23 351,4		35 198,9
Rajustement des honoraires professionnels	(300,0)	(802,9)		(1 102,9)
Économies anticipées au Service de l'eau	(4 000,0)	(6 000,0)		(10 000,0)
<b>Total – Dépenses</b>	<b>137 026,1</b>	<b>200 713,9</b>	<b>(358,3)</b>	<b>337 381,7</b>
<b>Financement</b>				
Remboursement de la dette à long terme	20 832,0	38 893,2	-	59 725,2
<b>Total – Financement</b>	<b>20 832,0</b>	<b>38 893,2</b>	<b>-</b>	<b>59 725,2</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	200 301,9		(200 301,9)	-
<b>Total – Dépenses, financement et quotes-parts</b>	<b>358 160,0</b>	<b>239 607,1</b>	<b>(200 660,2)</b>	<b>397 106,9</b>
	-	-	-	-
<b>Excédent (déficit) avant affectations</b>	<b>58 230,7</b>	<b>10 918,0</b>	<b>-</b>	<b>69 148,7</b>
<b>Affectations</b>				
Montant à pourvoir dans le futur	(519,7)			(519,7)
Réserves financières				
Quote-part tarifaire pour les compteurs	760,6	(1 993,4)		(1 232,8)
Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(54 800,0)			(54 800,0)
Autres affectations à la réserve	(3 671,6)	(8 924,6)		(12 596,2)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>



## GLOSSAIRE

### **Acquisitions d'immobilisations**

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

### **Affectation**

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

### **Agglomération**

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

### **Amortissement**

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

### **Année-personne (a-p.)**

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

### **Arrondissement**

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

### **Budget**

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

### **Capital**

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

### **Catégorie d'immeubles**

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

### **Catégorie résiduelle**

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

### **Charges fiscales**

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2017.

### **Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

### **Contribution des promoteurs**

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

### **Cotisations de l'employeur**

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.

### **Coûts des régimes de retraite**

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

### **Dépense contingente**

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).



**Dépense corporative**

Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

**Dépense d'investissement**

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

**Dépenses par objets**

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

**Déplacements fiscaux**

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

**Dettes**

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

**Dettes brutes**

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

**Dettes nettes**

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

**Dettes et surplus des anciennes villes**

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

### **Développement**

Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

### **Droits sur les mutations immobilières**

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

### **Écocentre**

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

### **Efficacité**

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

### **Efficiences**

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

### **Émission**

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

### **Emprunt remboursé par les activités commerciales**

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

### **Emprunt à la charge des contribuables**

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

### **Équité fiscale**

L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

**Étalement de la variation des valeurs foncières**

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

**Fardeau fiscal**

Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

**Financement (mode de, source de)**

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

**Financement (durée du)**

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

**Fonctions municipales**

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

**Harmonisation fiscale**

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

**Immobilisations**

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

**Immobilisations (amélioration des)**

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

**Immobilisations (charge d')**

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

### **Infrastructures**

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

### **Investissements**

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

### **Maintien de la pérennité des infrastructures**

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

### **Montréal International**

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

### **Mutation immobilière**

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

### **Occupation du domaine public**

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

### **Organisme paramunicipal**

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

### **Paiement au comptant des immobilisations (PCI)**

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

### **Paiements tenant lieu de taxes**

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

### Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- 1) **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique...) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- 2) **le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique...) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- 3) **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- 4) **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

### Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de Montréal, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux) majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

### Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

### Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

### **Projet**

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

### **Projet non capitalisable**

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PTI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

### **Protection**

Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et à l'entretien des éléments de l'actif.

### **Proximité (compétence par service de)**

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

### **Quotes-parts**

Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Les quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constituent la principale source de revenus de l'agglomération.

### **Redevance – Conduits souterrains**

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

### **Refinancement**

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

### **Régime de retraite à prestations déterminées**

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

**Règlement**

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

**Règlement d'emprunt**

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

**Rémunération**

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

**Rôle d'évaluation foncière**

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

**Secteur**

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

**Service central**

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

**Service de la dette**

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

**Tarifcation**

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

**Taux global de taxation**

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

**Taux moyen cumulé**

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarifcation applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

**Taxe foncière générale**

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

**Transferts**

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

**Unité d'affaires**

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

**Vie utile (durée de)**

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.



## IDIOMES

### Territoires

#### **Agglomération de Montréal**

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

#### **Municipalité locale**

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

#### **Ville centrale (ou Ville centre)**

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

#### **Villes reconstituées**

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1<sup>er</sup> janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

#### **Villes liées**

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

## Compétences et services rendus

### Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

### Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

### Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
  - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
  - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

## Programme triennal d'immobilisations

### Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

### Programme triennal d'immobilisations du conseil municipal

- Le PTI du conseil municipal est le PTI adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal.
- À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

### Programme triennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

- Le PTI du conseil d'agglomération est le PTI adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal.
- Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

### Programme triennal d'immobilisations d'arrondissement

Le budget d'arrondissement en matière d'immobilisations est adopté par le conseil municipal et alloué aux compétences locales sous la responsabilité de l'arrondissement.

## INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ACCEF	Programme d'actions concertées contre les crimes économiques et financiers
AMT	Agence métropolitaine de transport
A-P.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BAM	Bureau accès Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CHM	Centre d'histoire de Montréal
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CIUSSS-NIM	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dettes actuarielles initiales
DEL	Diode électroluminescente
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GAE	Gestion de la qualité de l'air et de l'eau
GES	Gaz à effet de serre
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PDUES	Plan de développement urbain, économique et social
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures
PLD	Plan local de déplacements

---

PPMVMN	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Identification par radiofréquence (Radio Frequency Identification)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SSIM ou SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l'information
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

**Publié par la Ville de Montréal**  
**Service des finances**

[ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances)

Dépôt légal  
4<sup>e</sup> trimestre 2019  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1731-8  
Budget de fonctionnement 2020  
Programme triennal d'immobilisations 2020-2022  
Document imprimé, Français

978-2-7647-1732-5  
Budget de fonctionnement 2020  
Programme triennal d'immobilisations 2020-2022  
PDF, Français

Design graphique :  
Ville de Montréal,  
Service de l'expérience citoyenne  
et des communications  
23976 (11-19)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé  
sur du papier recyclé.



Montréal 

[ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances)



**Dossier # : 1193843017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2020-2022 du conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 du conseil d'agglomération.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-22 15:55

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193843017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2020-2022 du conseil d'agglomération

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le comité exécutif a dressé et soumet au conseil d'agglomération, par le présent dossier, le Programme triennal d'immobilisations du conseil d'agglomération pour les années 2020-2022. Ce programme dresse l'ensemble des dépenses d'investissement et le mode de financement des projets d'immobilisations relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG18 0634 - 29 novembre 2018 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG18 0094 - 14 février 2018 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG16 0652 - 29 novembre 2016 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG15 0660 - 19 novembre 2015 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG14 0486 - 14 novembre 2014 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG13 0371 - 17 septembre 2013 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

**DESCRIPTION**

Le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 du conseil d'agglomération prévoit des investissements de 2 236,4 M\$ au cours des trois prochaines années, dont 674,5 M\$ en 2020. Il est à noter que le montant à la charge des contribuables se chiffre à 544,5 M\$ pour 2020 et totalise 1 626,0 M\$ pour la période de 2020-2022.

**JUSTIFICATION**

S. o.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. o.



**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Natacha SAINT-JEAN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514 872-5864  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-14

Philippe BRILLANT  
Chef de division - Plan d'investissement

**Tél :** 514 872-3219  
**Télécop. :** 514 872-3145

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3219

**Approuvé le :** 2019-11-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
Trésorier et directeur du Service des finances

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2019-11-22

Budget 2020  
PTI 2020-2022

# Un budget pour vous





Approuvé  
par le comité exécutif  
de la Ville de Montréal,  
le 25 novembre 2019

Préparé par  
la Direction générale  
et le Service des finances

## NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - Les données réelles de 2015 à 2018 ainsi que les données du budget de 2019 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2020. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - Les données du réel prévu de 2019 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2019 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2020.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes.

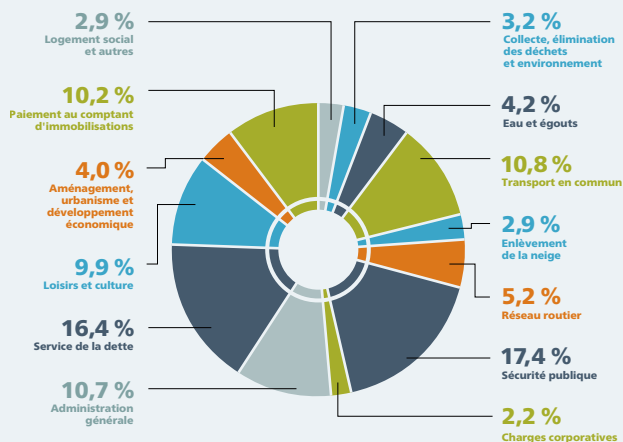
## Sommaire exécutif

# Un budget équilibré de 6,17 G\$

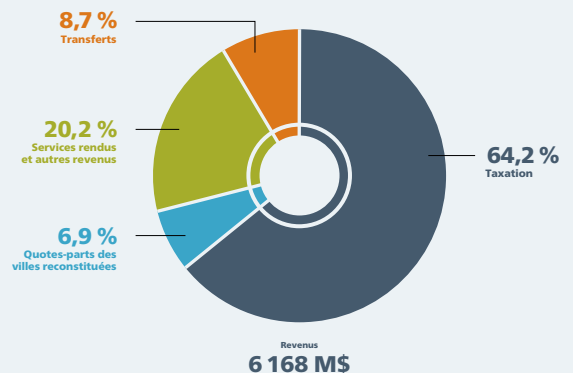
Le 25 novembre 2019, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé un budget de fonctionnement équilibré de l'ordre de 6,17 G\$ pour l'année 2020. Les décisions budgétaires prises pour le budget et le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 s'inspirent de la première consultation prébudgétaire de l'histoire de la Ville de Montréal, tenue de mars à mai 2019, et de la consultation Rêvons Montréal 2020-2030 réalisée presque simultanément. La programmation budgétaire confirme les choix que nous faisons en termes de transition écologique, de mobilité, d'habitation et de développement économique pour construire une ville à l'image des Montréalaises et des Montréalais.

## Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

### Répartition des dépenses par activité



### Provenance des revenus



# Taxes foncières

## Immeubles résidentiels

↑ 1,7 %	Taxe foncière générale	↑ 1,8 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	

↑ 0,2 %	Taxes de services	↑ 0,3 % Décisions des conseils d'arrond.
↑ 0,1 %	Taxes PTI d'arrond.	

Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels	↑ 2,1 %
---	---------

## Immeubles non résidentiels

↑ 1,4 %	Taxe foncière générale	↑ 1,5 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	

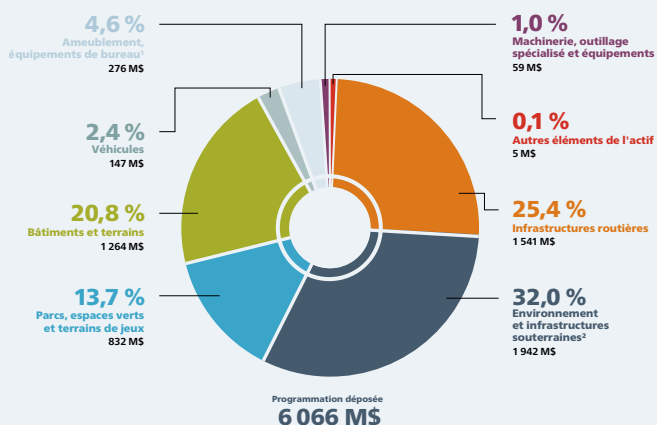
↑ <0,1 %	Taxes de services	↑ <0,1 % Décisions des conseils d'arrond.
↑ <0,1 %	Taxes PTI d'arrond.	

Hausse des charges fiscales totales des immeubles non-résidentiels	↑ 1,5 %
---	---------

# Un PTI de 6,06 G\$

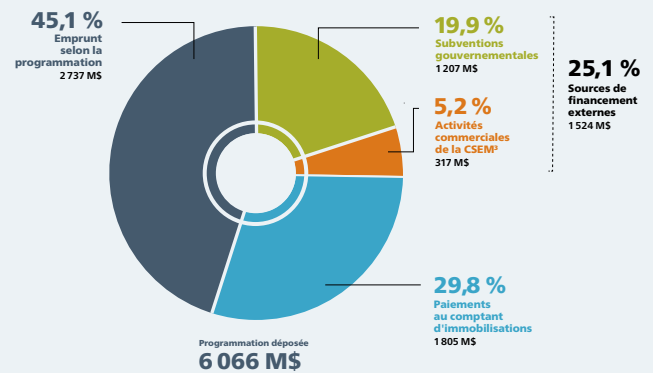
Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre au cours des trois prochaines années pour combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes. Des investissements de 6 066 M\$ sont prévus au PTI, soit 2 001 M\$ pour l'année 2020, 2 015 M\$ pour l'année 2021 et 2 050 M\$ pour l'année 2022. La protection et la réhabilitation des infrastructures essentielles de l'eau et routières sont les éléments qui nécessiteront les plus grands investissements, soit 3 122 M\$.

## Investissements par catégorie d'actifs



1 - Intègre l'informatique  
2 - Intègre l'eau

## Modes de financement



3 - CSEM = Commission des services électriques de Montréal



Faits saillants

Budget 2020  
PTI 2020-2022

# Un budget pour vous





# Table des matières

## 2 Mots

Mot de la mairesse

Mot du président du comité exécutif

Mot du directeur général

## 5 Faits saillants : budget de fonctionnement et Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Consultation prébudgétaire 2020 : une première dans l'histoire de Montréal

Rapport préélectoral sur l'état des finances : un exercice de transparence

Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

Une vision collective du Montréal de demain

Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

## 17 Budget de fonctionnement 2020

Une gestion responsable des finances publiques : un budget équilibré de 6,17 G\$

Fiscalité locale

## 30 Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

Investissements par catégories d'actifs

Modes de financement

Investissements dans les infrastructures de l'eau

Répartition des investissements pour les infrastructures de l'eau

Investissements dans les infrastructures routières

Répartition des investissements pour les infrastructures routières

## 34 Arrondissements

## 36 Gérer le niveau d'endettement intelligemment et efficacement

Service de la dette brute

Paiement au comptant des immobilisations

# Mot de la mairesse



## **Faire de Montréal une ville à l'image de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais**

Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé sans relâche afin de transformer Montréal de manière à en faire une ville où tout le monde peut trouver sa place. Une ville qui nous ressemble, qui nous permet d'atteindre notre plein potentiel et qui nous inspire

à aller encore plus loin pour nos enfants et pour celles et ceux qui les suivront.

Cette ambition guide plus que jamais chacune de nos actions afin de faire de Montréal la ville de tous les possibles.

La tâche qui nous attend est grande, mais nous nous donnons les outils nécessaires pour l'accomplir, que ce soit sur le plan de la transition écologique, de l'habitation, de la mobilité ou du développement économique, nos quatre grandes priorités.

En alliant une vision claire pour Montréal à une gestion saine et responsable des ressources financières de la Ville, nous serons en mesure d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais une ville à la hauteur de leurs aspirations, qui leur offrira un environnement idéal pour vivre, travailler, investir et se divertir.

Nous avons posé un jalon important cette année en implantant, pour la toute première fois, une consultation prébudgétaire. Cette nouvelle initiative a permis de révéler une vision commune de ce qu'est et de ce que doit devenir Montréal. Cette vision nous a guidés dans l'élaboration du budget de fonctionnement 2020 et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

L'amélioration de la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens a été au cœur de nos décisions budgétaires, au même titre que la qualité de vie à Montréal est au cœur de nos préoccupations.

Nos choix reflètent également notre responsabilité d'agir en matière de transition écologique et notre volonté d'atteindre nos objectifs environnementaux, qui sont certes ambitieux, mais essentiels.

Nous continuons aussi à faire de l'habitation une priorité, comme le démontre la croissance soutenue de nos investissements dans ce dossier primordial pour

assurer la mixité sociale, économique et culturelle que nous souhaitons maintenir pour Montréal.

Nos décisions traduisent également l'importance que nous accordons à la diversité, qui demeure une richesse collective que nous cultivons grâce à des initiatives d'inclusion et d'équité.

Ce budget nous permet par ailleurs de poursuivre le travail amorcé en matière de mobilité. L'amélioration de l'offre de service en transports actifs et collectifs demeure au cœur de nos priorités, tout comme l'amélioration de la sécurité des usagères et des usagers de la route, particulièrement les plus vulnérables.

Le développement économique constitue un autre domaine d'intervention prioritaire pour notre Administration. Nous continuons ainsi à soutenir nos commerçants locaux et à leur donner une bouffée d'oxygène en améliorant la portée et l'étendue des mesures d'allègement fiscal qui leur sont destinées et que nous avons mises en place l'an dernier.

Enfin, les sommes que nous consacrons à la culture et la bonification de nos investissements en matière de sports témoignent de notre volonté de toujours faire de nos quartiers des milieux de vie exceptionnels, où les familles montréalaises peuvent s'épanouir.

Ce budget nous permet de progresser encore davantage vers le Montréal de demain, un Montréal plus vert et plus juste, dans lequel tout le monde a sa place et dans lequel tout le monde se reconnaît. Et c'est avec vous que nous souhaitons poursuivre cette transformation. Nous sommes fiers d'y arriver, notamment par l'entremise du tout premier budget participatif de l'histoire du conseil municipal.

Depuis deux ans, avec vous, nous bâtissons l'avenir. Les choix que nous vous présentons aujourd'hui, nous les avons faits de concert avec les Montréalaises et les Montréalais. Ils nous permettront d'avancer et d'offrir à l'ensemble de la population une ville dont elle peut être fière.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

# Mot du président du comité exécutif



## **Des choix judicieux au bénéfice des Montréalaises et des Montréalais**

L'année 2019 marque un tournant historique à la Ville de Montréal, alors qu'une première consultation prébudgétaire a inspiré la planification de notre budget 2020. Ce budget et le programme triennal d'immobilisations (PTI) qui lui est associé font état d'une vision partagée de nos aspirations pour le développement de Montréal.

Nous maintenons le cap en poursuivant la mission que nous avons amorcée il y a deux ans déjà, soit de faire des choix judicieux au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais, tout en demeurant réalistes et responsables dans notre gestion des fonds publics.

Le budget de la métropole pour l'année 2020 est de 6,17 G\$, en hausse de 462,9 M\$ par rapport au précédent exercice. Une bonne partie de cette hausse s'explique par les 15,6 M\$ alloués pour combler le déficit de l'agglomération pour l'année 2018, par un accroissement des investissements en logement social et abordable de 63,2 M\$ ainsi que par les 190 M\$ alloués à la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations.

Nos choix fiscaux visent l'équité entre les Montréalaises et les Montréalais, avec la poursuite de notre travail d'harmonisation fiscale, mais surtout le maintien de la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal à 2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels. En additionnant les effets des variations des taxes votées par les conseils d'arrondissement, la variation totale des charges fiscales pour l'année 2020 est portée à 2,1 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

En tant qu'administration responsable, nous mettons aussi en œuvre la démarche annoncée l'an dernier quant à la gestion performante des ressources humaines, afin de bien positionner Montréal comme employeur dans un marché plus compétitif que jamais. Nous déploierons par ailleurs les moyens nécessaires pour mieux refléter, dans la fonction publique montréalaise, la riche diversité de notre population. Notons que la part relative de la rémunération dans le budget global diminue de 4 %, pour atteindre 38,6 %.

## **Un budget pensé pour les citoyennes et les citoyens**

La vie de quartier est au cœur de ce budget, pensé pour les citoyennes et les citoyens. Nous avons donc octroyé un transfert de 675,3 M\$ aux arrondissements, ce qui s'ajoute à leurs revenus autonomes, afin de leur permettre d'offrir davantage de services de qualité et de proximité à la population. Les budgets des services centraux totalisent, quant à eux, 2 837,9 M\$.

En ce qui concerne les immobilisations, nous affectons 4 239 M\$ (69,9 %) de nos investissements à l'entretien de nos actifs existants comme nos infrastructures routières et de l'eau, qui nécessitent d'importantes mises à niveau. Nous consacrons également 1 827 M\$ (30,1 %) de nos investissements à de nouvelles initiatives qui s'inscrivent en toute cohérence avec nos ambitions pour notre métropole. En voici quelques-unes :

## **Un toit pour tous**

En habitation, la barre des 50 % de la cible que nous nous étions fixée dans le cadre de notre stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables a été franchie en septembre. Nous entendons intensifier nos efforts pour atteindre notre cible en 2021. Pour ce faire, nous consacrerons, à même le budget de 2020, 140 M\$ en subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles.

## **La mobilité durable au cœur des priorités**

Dans une perspective de transition écologique, nous maintenons la mobilité durable au cœur de nos priorités en faisant croître nos investissements en transports collectifs et actifs. Nous octroyons ainsi une contribution supplémentaire de 69,2 M\$ (11,5 %) à l'Autorité régionale de transport métropolitain. L'année 2020 sera d'ailleurs marquée par l'arrivée progressive de 300 nouveaux autobus hybrides, qui viendront bonifier le réseau actuel. La Ville de Montréal investit également 70,9 M\$ pour la construction d'infrastructures sur le boulevard Pie-IX afin d'accueillir le service rapide par bus, qui permettra, à terme, de déplacer quotidiennement 70 000 usagers et usagers.

## **Des espaces à protéger et à mettre en valeur**

Notre volonté de protéger et de mettre en valeur les espaces naturels montréalais demeure inébranlable. Il en va de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais, mais aussi de notre lutte contre les changements climatiques. À cet effet, nous allouons 104,3 M\$ spécifiquement aux projets visant la protection des milieux naturels et 154,3 M\$ à la réalisation de travaux d'envergure dans les parcs locaux et les installations sportives extérieures, les arénas et les installations aquatiques, notamment.

Pour conclure, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la conception des documents budgétaires de 2020. Que vous ayez participé à la consultation prébudgétaire ou que votre expertise ait été mise à profit dans le cadre de votre travail, sachez que votre contribution est grandement appréciée et a permis de façonner non seulement le budget 2020 et le PTI 2020-2022, mais aussi le Montréal de demain.

Le président du comité exécutif,

Benoit Dorais

# Mot du directeur général



Les Montréalaises et les Montréalais ont demandé du changement. Depuis deux ans, nous travaillons sans relâche à réorienter nos décisions et nos projets afin d'incarner ce renouveau et nous avons fait des gains marquants. Que l'on pense au Grand parc de l'Ouest, au secteur de la Molson, pour lequel nous avons donné une direction d'aménagement claire, à nos avancées en mobilité collective et active, à la cible

« zéro déchet » au cœur de notre gestion des matières résiduelles, au Règlement pour une métropole mixte, ce sont tous des exemples forts qui expriment cette façon différente de développer Montréal.

Ces approches audacieuses et innovantes sont la preuve d'une posture et d'une énergie nouvelles au sein des équipes de la Ville de Montréal. Avec éthique, rigueur et expertise, celles-ci réfléchissent autrement, elles s'inspirent des meilleures pratiques, elles sont à l'écoute des souhaits de la population et des réalités qu'elle vit, et elles créent de l'impact et de la cohérence. La transition écologique et l'urgence d'agir, la mobilité collective et active, l'habitation pour toutes et tous, la prospérité de notre métropole, la justice sociale et l'engagement citoyen nous interpellent au quotidien. Nous devons nous assurer que cette ville continue de s'épanouir et de prospérer, tout en maintenant des services de qualité au quotidien.

La cohérence représente peut-être notre premier cheval de bataille pour faire vivre cette vision dans toutes les activités de la Ville. Afin d'y arriver, nous avons mis en œuvre une démarche importante d'alignement stratégique. D'abord lancé par le sondage Rêvons Montréal 2020-2030 au printemps, cet exercice nous a permis de joindre plus de 12 500 personnes, soit 8 500 citoyennes et citoyens et 4 000 membres du personnel. Toutes et tous ont exprimé leur vision du Montréal de demain et les valeurs qui devraient, à leurs yeux, être au cœur de son développement.

La convergence entre les réponses des citoyennes et des citoyens et celles du personnel a été frappante : les deux groupes souhaitent une ville plus verte et plus juste. Cette démarche se poursuivra en 2020 afin de consolider cet alignement et de générer des engagements qui permettront de concrétiser cette vision le plus rapidement possible.

Parallèlement, nous avons démarré un grand exercice de mobilisation visant l'amélioration de l'environnement de travail pour toutes les équipes de la Ville. Nous croyons en l'expertise et au savoir-faire interne et consolider ce lien de confiance avec les employées et les employés était une priorité. Ces 28 000 personnes fières d'être au service des Montréalaises et des Montréalais représentent notre levier le plus puissant.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble des collègues qui ont contribué, de près ou de loin, à cet exercice budgétaire. Nous avons réussi à livrer un budget équilibré qui respecte notre capacité de payer, tout en poursuivant le rattrapage du retard dans les infrastructures et en investissant dans un développement qui nous porte vers l'avant et qui correspond aux valeurs des citoyennes et des citoyens.

Nos élus, la population et notre personnel ont de grandes idées pour notre ville et nous sommes là pour les réaliser.

Le directeur général,

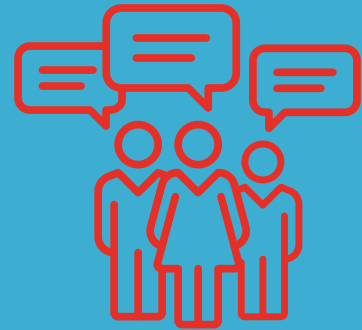
Serge Lamontagne

# Consultation prébudgétaire 2020 : une première dans l'histoire de Montréal

La toute première consultation prébudgétaire organisée par la Ville de Montréal vise à rapprocher les citoyennes et les citoyens des décisions budgétaires qui influencent leur quotidien et l'avenir de Montréal.

L'exercice, confié à la Commission sur les finances et l'administration, a permis à la population ainsi qu'aux organismes montréalais de s'exprimer sur plusieurs enjeux liés à la préparation du budget de 2020 de la Ville de Montréal. Divers thèmes ont été abordés, tels que l'équilibre budgétaire, les investissements dans les infrastructures, la gestion de la dette, l'écofiscalité et les effets du rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022.

Tenue entre les mois de mars et mai 2019, la consultation a mené à une série de recommandations. Celles-ci ont été prises en considération afin de fixer les orientations que la Ville de Montréal a adoptées pour la confection du présent budget.



# Rapport préélectoral sur l'état des finances : un exercice de transparence

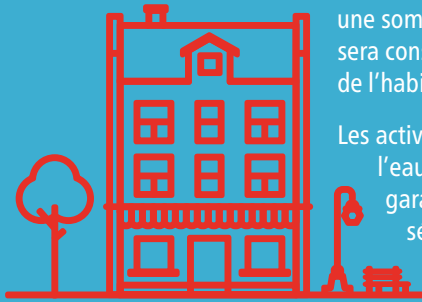
Le 19 août 2019, le conseil municipal de Montréal a adopté une résolution mandant le Service des finances pour produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal, au plus tard le 30 juin 2021. Par cette même résolution, le conseil municipal a mandaté la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour auditer ce rapport, puis présenter son audit au plus tard le 23 septembre 2021.

Un rapport vérifié, déposé avant les élections, permettra aux partis politiques municipaux de présenter des programmes qui concordent avec la situation financière de la Ville de Montréal.



# Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

Permettre à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais de se loger convenablement, quel que soit leur budget, constitue une priorité fondamentale pour l'administration. C'est pourquoi une somme de plus de 202 M\$<sup>1</sup> sera consacrée au secteur de l'habitation.



Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public. Ainsi, plus de 1,8 G\$ seront investis, au cours des

trois prochaines années, pour opérer et maintenir la fiabilité des infrastructures de l'eau et les adapter aux nouvelles exigences réglementaires.

Plus de 624,7 M\$<sup>2</sup> seront consentis à l'acquisition d'espaces verts et à leur préservation tout comme à la revitalisation des parcs et des installations sportives, notamment. Cela permettra de favoriser les saines habitudes de vie, le tissage de liens entre les communautés et la lutte contre les îlots de chaleur. Une ville verte et active est une ville en santé!



Réduire son empreinte écologique se conjugue également avec des options intéressantes en transports collectif et actif. Ainsi, 2 117,1 M\$<sup>4</sup> sont attribués à l'urbanisme et à la mobilité.

Les projets de prolongement de la ligne bleue et de la création de la ligne rose se poursuivent et bénéficieront de plus de

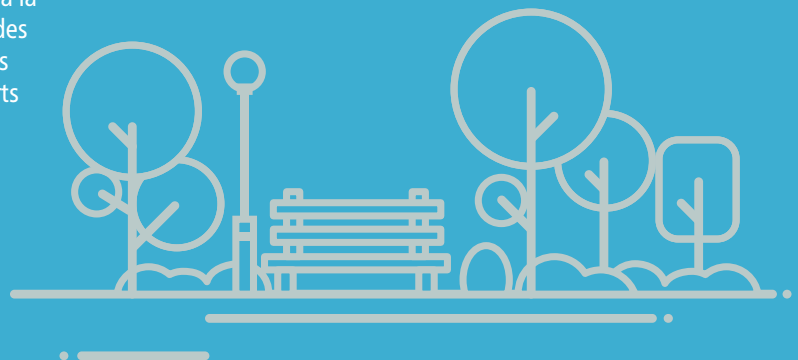
10 M\$. La Ville augmente de 69 M\$ sa contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), notamment pour l'acquisition de nouveaux autobus. L'approche Vision Zéro s'intègre désormais tant dans les projets d'aménagement urbain que dans ceux liés à la prévention et à la surveillance sur le réseau.



La paix et la sécurité publique sont des éléments essentiels au développement d'une ville où toutes et tous peuvent se déplacer en toute confiance, peu importe le quartier ou le moment de la journée. Par conséquent, un budget de 1,01 G\$<sup>5</sup> leur est consenti en 2020 afin d'en assurer le maintien, que ce soit par les opérations quotidiennes ou les activités de prévention.



Pour réduire l'empreinte écologique des ménages, 487,2 M\$<sup>3</sup> seront alloués à la collecte et au traitement des matières recyclables et des résidus alimentaires et verts ainsi qu'à plusieurs autres projets et initiatives portés par le Service de l'environnement.



1 - 153,3 M\$ au budget de fonctionnement 2020 et 48,8 M\$ au PTI 2020-2022 du Service de l'habitation.

2 - 41,9 M\$ au budget de fonctionnement 2020 et 582,8 M\$ au PTI 2020-2022 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

3 - 151,9 M\$ au budget de fonctionnement 2020 et 296,2 M\$ au PTI 2020-2022 du Service de l'environnement + 39,1 M\$ aux budgets de fonctionnement 2020 des arrondissements pour les collectes.

4 - 69,5 M\$ au budget de fonctionnement 2020 et 1 379,2 M\$ au PTI 2020-2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité + 668,4 M\$ en contribution à l'ARTM.

5 - 346,9 M\$ au budget de fonctionnement 2020 du Service de sécurité incendie de Montréal et 665,3 M\$ au budget de fonctionnement 2020 du Service de police de la Ville de Montréal.



# Une vision collective du Montréal de demain

En 2019, la Ville de Montréal a entrepris une importante démarche d'alignement stratégique. Au moyen de la consultation Rêvons Montréal 2020-2030, la Ville de Montréal a sondé la population et son personnel sur leur vision de Montréal en 2030, les valeurs qui leur sont chères et leurs priorités d'action. Des efforts importants ont été déployés afin d'assurer une représentativité de la diversité montréalaise, autant sur le plan territorial et générationnel que socioculturel. Au total, plus de 12 500 personnes, incluant 4 000 employés, ont répondu à l'appel.

L'engagement et l'enthousiasme des participants ont donné lieu à des propositions innovantes et inspirantes. Les résultats obtenus convergeaient vers des valeurs ayant trait à la transition écologique, à la protection de l'environnement et au développement durable. La justice sociale, la diversité et l'inclusion, l'innovation et la participation citoyenne ont aussi été identifiées comme étant des valeurs sur lesquelles Montréal doit appuyer son développement.

À la lumière de cette réflexion collective, la Ville de Montréal élaborera une vision qui sera dévoilée à l'hiver 2020. Cette vision orientera les décisions et les actions de la Ville de Montréal concernant la transition écologique, la mobilité, l'habitation et le développement économique, en mettant de l'avant des valeurs de justice sociale, de participation citoyenne et d'innovation. Pour y arriver, la Ville de Montréal développera une démarche d'engagement afin de concrétiser cette vision par le biais de projets porteurs.



# Transition écologique

En se fixant des cibles ambitieuses et en se donnant les moyens pour les atteindre, la Ville de Montréal déploie les efforts nécessaires pour concrétiser sa transition écologique. Tous les services municipaux seront appelés à contribuer. À cet effet, voici quelques-unes des nombreuses actions qui seront posées.

- Le Bureau de la transition écologique et de la résilience mettra en œuvre le plan climat 2020-2030-2050, une démarche transversale qui touchera l'ensemble des unités d'affaires de la Ville et qui établira les domaines d'action prioritaires pour atteindre l'objectif de carboneutralité en 2050. Cette stratégie s'appuiera sur cinq piliers : la réduction, l'adaptation et la résilience, l'équité, l'exemplarité et la mobilisation.

Un financement supplémentaire de 2,8 M\$ sera octroyé au Bureau de la transition écologique et de la résilience pour coordonner les actions identifiées dans le plan climat. Le Service du développement économique déploiera de son côté des programmes d'incitatifs financiers et des services d'accompagnement destinés à mobiliser les entreprises dans l'atteinte des objectifs du plan climat.

En plus du plan climat à venir, les services de la Ville de Montréal sont déjà mobilisés pour la transition écologique via diverses initiatives :

- Soulignons que la Ville de Montréal possède 227 automobiles compactes 100 % électriques, ce qui la place au premier rang des municipalités canadiennes à ce chapitre. En 2020, elle souhaite augmenter de 20 % le nombre de véhicules et d'équipements électriques et poursuivre sa collaboration avec divers fournisseurs afin de développer des produits écoresponsables sans émission de gaz à effet de serre (GES).



- Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) développera une nouvelle politique de développement durable pour les immeubles municipaux et poursuivra la mise en œuvre du Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments municipaux du SGPI 2018-2021. Ce plan vise à réduire la consommation d'énergie de 41 % par rapport à 1990 et à devenir sobre en carbone d'ici 2021.



- Le Service de l'approvisionnement mettra en place plusieurs initiatives favorisant et augmentant le volume d'achat responsable et social.
- Pour sa part, le Service de la culture accentuera l'encadrement écoresponsable des festivals et des événements afin de diminuer leur empreinte écologique.

S'inscrivant directement dans les orientations vouées à la transition écologique, les actions prioritaires du Service de l'environnement pour l'année 2020 sont nombreuses :

- Pour amorcer le virage nécessaire à l'atteinte du zéro déchet d'ici 2030, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR 2020-2025) sera mis en œuvre.

En ce sens, plusieurs actions sont prévues, notamment :

- Le déploiement de la phase 1 de la collecte des matières organiques dans les résidences de 9 logements et plus ainsi que dans les écoles situées sur le territoire de la ville de Montréal;
- La mise en œuvre d'un encadrement réglementaire qui encourage la réduction à la source des matières résiduelles générées, notamment pour les contenants à usage unique et la gestion des invendus de l'industrie du textile et des épiceries;



- L'ajout de 4 nouvelles ressources afin de contribuer au déploiement dynamique du PDGMR 2020-2025;
- L'ajout de 5 nouvelles ressources pour assurer une gestion des opérations saine et efficiente des matières résiduelles.

En mettant en place les conditions nécessaires pour offrir une gestion efficace et flexible des matières résiduelles, la Ville de Montréal agit tant sur le front technologique, économique et culturel des infrastructures que sur celui du déploiement de services.

- Les travaux associés aux projets des centres de compostage et de biométhanisation se poursuivront.
- Trois nouvelles ressources viendront apporter leur expertise et leur savoir-faire à l'équipe du Service de l'environnement pour contribuer aux actions visant à améliorer la qualité de l'air, notamment en ce qui a trait à la cuisson et au chauffage au bois.
- La Ville de Montréal construira et mettra en service :
  - Une usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel, au coût de 14,5 M\$<sup>6</sup>;
  - Un mur-écran et une usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, au coût de 48,5 M\$<sup>7</sup>.



Les espaces verts constituent des alliés pour contrer les effets des changements climatiques et la Ville de Montréal le démontre grâce à ces investissements :

- 104,3 M\$ pour protéger les milieux naturels et s'approcher de la cible de 10 % de territoire protégé;
- 82,8 M\$ pour poursuivre la lutte contre l'agrire du frêne et planter des milliers d'arbres;
- 13,1 M\$ pour amorcer l'aménagement du Grand parc de l'Ouest à la suite des consultations citoyennes qui seront réalisées en 2020;
- 1,5 M\$ pour développer et mettre en valeur les activités agricoles du parc du Bois-de-la-Roche;
- 21,7 M\$ pour offrir 6 nouveaux hectares du parc Frédéric-Back à la population;
- 26,2 M\$ pour les travaux de réhabilitation du parc La Fontaine, dont le théâtre de Verdure et le pôle famille;
- 14,1 M\$ pour poursuivre le chantier du square Viger, auquel sera intégré le Réseau express vélo;
- 1,3 M\$ pour favoriser l'accès aux berges et à la « vague à Guy » pour pratiquer le surf;
- 25,5 M\$ pour réaménager le parc du Mont-Royal et en repenser l'accès;
- 0,2 M\$ pour repérer et protéger les milieux humides et hydriques d'intérêt;
- 154,3 M\$ pour réaliser des travaux d'envergure dans les parcs locaux (51 M\$), les installations sportives extérieures (34 M\$), les arénas (35,6 M\$) et les installations aquatiques (33,7 M\$).



6 - Cet investissement n'est pas au PTI 2020-2022, il provient des réserves de fonds spéciaux en environnement.

7 - Cet investissement n'est pas au PTI 2020-2022, il provient des réserves de fonds spéciaux en environnement.

# Habitation

Poursuivre le développement de la métropole passe par l'accroissement de l'offre abordable en logements et en propriétés de qualité, notamment pour les familles, et ce, dans tous les quartiers.

- Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, 140 M\$ sont consentis, à même le budget de 2020, à des subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles. Notons que la barre du 50 % des cibles est déjà atteinte.
- Pour accroître le rythme de livraison de projets sociaux et communautaires en habitation, le budget des programmes AccèsLogis connaît une hausse de 63 M\$ et atteint, pour 2020, 97 M\$. Rappelons que cette dépense est partagée avec la Société d'habitation du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Des investissements de plus de 10 M\$ sont faits dans le cadre de nouvelles mesures pour le logement abordable visant des clientèles ou des formules innovantes en habitation non jointes par les programmes existants.
- Le budget annuel de l'Office municipal d'habitation de Montréal est majoré de 0,7 M\$ pour lui permettre d'optimiser son service de référence et d'aide aux ménages sans logis et ses interventions de soutien à la lutte contre l'insalubrité. Ce budget sera donc de 1,6 M\$ si on y ajoute le montant de 385 000 \$ réservé au remboursement des frais d'hébergement.
- En 2020, la Ville de Montréal investira 15,1 M\$ pour l'acquisition de terrains, notamment par le biais d'un règlement sur le droit de préemption pour l'habitation.
- En appui aux arrondissements et en collaboration avec les intervenants sociocommunautaires, le Service de l'habitation maintiendra un rythme soutenu en ce qui a trait aux inspections en matière de salubrité.



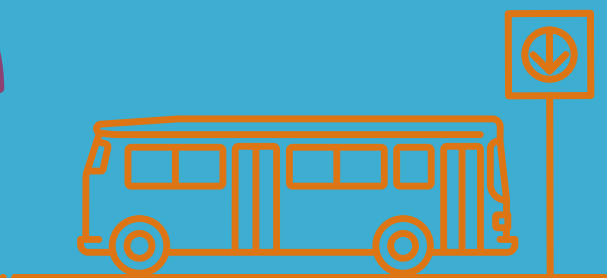
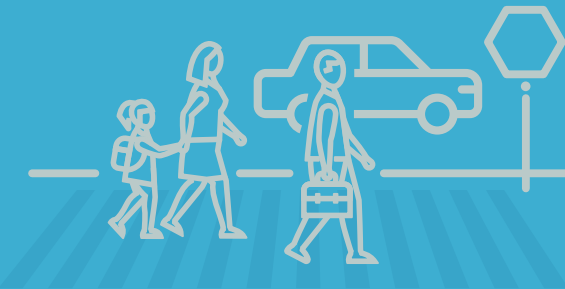
# Mobilité

La mobilité durable est un enjeu prioritaire qui nécessite la mise en place de projets structurants pour bonifier les réseaux de transports actifs et collectifs, et ce, dans l'ensemble des quartiers ainsi que dans la région métropolitaine :

- La Ville de Montréal poursuivra la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro avec les partenaires afin de réduire au minimum les décès et les collisions graves sur les routes. À cet effet, pour être plus agile et réagir plus rapidement là où il est nécessaire de le faire sur le réseau, la Ville de Montréal réserve une enveloppe de 1 M\$ pour des aménagements transitoires. Elle réserve également 1 M\$ au budget du Service de police de la Ville de Montréal afin que celui-ci embauche des brigadiers scolaires additionnels pour mieux assurer la sécurité des écoliers dans les zones scolaires. Comme mesure supplémentaire, la Ville de Montréal augmente de 40% son financement alloué aux feux de circulation pour contribuer à la sécurité des piétons et des cyclistes, en le portant à 58,5 M\$ au PTI 2020-2022.
- La Ville de Montréal amorcera des travaux de révision du plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal, qui reverra l'aménagement de l'ensemble du territoire en termes de transition écologique et de mobilité active et collective.
- 0,65 M\$ sont alloués à la conduite d'études relatives au projet de la ligne rose du métro et à celui du réaménagement en boulevard urbain de la rue Notre-Dame, dans l'axe où le ministère des Transports du Québec prévoit intégrer un mode structurant de transport collectif.
- 9,6 M\$<sup>8</sup> sont octroyés pour des travaux liés au prolongement de la ligne bleue en vue du chantier principal, prévu entre 2021 et 2026.



- 17,25 M\$ iront à l'avancement du Réseau express vélo et à des programmes liés au réseau cyclable afin d'atteindre un total de 925 km de voies cyclables à la fin de l'année 2020. De plus, 6 M\$ ont été provisionnés au PTI pour le programme de maintien du réseau cyclable.
- 70,9 M\$<sup>9</sup> sont réservés à la construction d'infrastructures sur le boulevard Pie-IX afin d'accueillir le service rapide par bus (SRB) et à l'aménagement des carrefours Jean-Talon–Pie-IX et Pierre-De Coubertin–Pie-IX.
- 60,8 M\$<sup>10</sup> sont consentis à de l'accompagnement entourant l'implantation du Réseau express métropolitain (REM) et à différents aménagements, notamment des liens cyclables.
- 0,5 M\$ sont consentis en surplus à l'Escouade mobilité, ce qui porte son budget à 1,4 M\$.
- La Ville de Montréal augmente sa contribution à BIXI Montréal, notamment pour lui permettre d'ajouter plus de 2 200 vélos à assistance électrique<sup>11</sup> à son réseau de vélopartage.



8 - 0 \$ en 2020, 5 M\$ en 2021 et 4,6 M\$ en 2022.

9 - 38,619 M\$ en 2020, 22,059 M\$ en 2021 et 10,23 M\$ en 2022.

10 - 17,2 M\$ en 2020, 22,918 M\$ en 2021 et 20,694 M\$ en 2022.

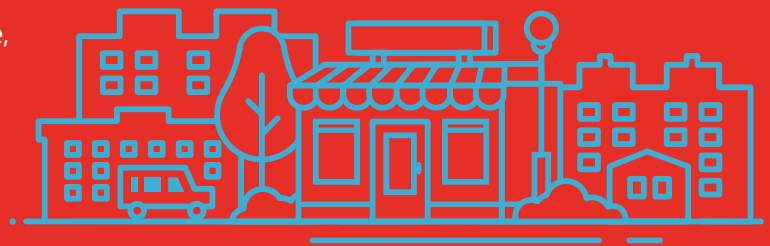
11 - 1 000 vélos en 2020, 725 vélos en 2021, 541 vélos en 2022.

# Développement économique

Le développement économique est le cœur battant de la communauté. Il sert de levier dans le cadre de différents projets qui viennent soutenir les entreprises, tout en structurant et en dynamisant le territoire. Pour faire de Montréal une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, 555 M\$ sont consentis à la mise en œuvre de la Stratégie de développement Accélérer Montréal 2018-2022, dont 355 M\$ sont financés par des ententes avec le gouvernement du Québec et qui inclut des fonds pour la décontamination des sols.

Parmi les priorités de 2020, plusieurs initiatives viendront accélérer le développement économique du territoire, notamment :

- Deux plans directeurs visant le développement de secteurs à vocation économique seront mis en place afin d'accélérer l'essor de l'Est.
- La revitalisation et la modernisation des artères commerciales sont une priorité, comme en témoignent les projets des rues Sainte-Catherine Ouest et Saint-Hubert, notamment. Les commerçants touchés par des chantiers majeurs peuvent toujours bénéficier du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs, lancé en 2019 et doté d'une enveloppe de 25 M\$ pour la période 2018-2021.
- Le Service du développement économique participe, par le biais d'un soutien technique et financier, à certains projets lancés dans le cadre du plan d'action pour la rue Saint-Denis afin de contribuer à la redynamisation de cette rue emblématique.
- La Ville de Montréal prévoit aussi soutenir les sociétés de développement commercial (SDC) qui œuvrent à la dynamisation et à la revitalisation des artères commerciales dans différents arrondissements. Les SDC sont des actrices de premier plan dans le développement économique, culturel et social des quartiers.
- Des services directs sont toujours offerts à travers le réseau PME MTL de la Ville de Montréal afin de soutenir la création et la croissance des entreprises d'ici. Par le biais des 6 pôles du réseau PME MTL, 130 conseillers accompagnent et offrent du financement aux entrepreneurs.
- Au chapitre de l'entrepreneuriat, de nouvelles actions pour aider les entreprises en démarrage seront déployées en 2020. Par ailleurs, les organismes dédiés à l'entrepreneuriat seront encore appuyés par le biais du lancement des quatrième et cinquième appels à projets « Accélérer l'entrepreneuriat », qui vise particulièrement à soutenir l'entrepreneuriat féminin, l'entrepreneuriat jeunesse et les entrepreneurs issus des communautés autochtones et de la diversité.
- En matière d'économie sociale, le nouveau programme Accélérer l'investissement durable – Économie sociale, doté d'une enveloppe de 6 M\$ pour la période 2020-2024, sera présenté pour adoption et mis en œuvre.
- Montréal continuera aussi à appuyer des projets innovants pour attirer, retenir les talents et développer les compétences du futur grâce au troisième appel à projets « Accélérer les talents ».



La Ville de Montréal continuera de diminuer l'écart entre la taxation résidentielle et non résidentielle en plus de bonifier la mesure de taux différencié introduite au budget de fonctionnement 2019 pour soutenir les commerces de proximité.

## Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

# Développement social

En matière de développement social, plusieurs actions sont prévues, en collaboration avec divers partenaires, notamment en ce qui concerne :

- La lutte contre l'itinérance, pour laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal investiront 5,45 M\$ sur 4 ans (pour la Ville de Montréal : 80 000 \$ en 2020, 60 000 \$ en 2021 et 60 000 \$ en 2022) et plus particulièrement pour l'offre d'un service de consommation d'alcool supervisé (*wet shelter*), la création d'un centre de jour dans le secteur du square Cabot pour les personnes d'origines autochtones et sans-abri et un projet destiné aux femmes en situation d'itinérance.
- L'intégration des nouveaux arrivants par la mise en place de la Station Nouveau Départ, une idée de la Ville de Montréal qui se concrétisera avec Services Québec.



Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action en développement social 2019-2020, tout en planifiant la suite qui s'inscrit dans une vision de justice sociale.



## Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

# Sports

Les événements sportifs sont rassembleurs, créateurs de retombées économiques et générateurs de saines habitudes de vie. Par conséquent, la Ville de Montréal réserve diverses sommes pour le soutien de plusieurs événements, notamment les Championnats du monde ISU de patinage artistique 2020.

La Ville de Montréal bonifie ses programmes d'installations sportives extérieures et poursuit la construction des centres aquatiques de Pierrefonds et de Rosemont.



# Culture

Que ce soit pour tisser des liens sociaux, enrichir son savoir ou se divertir, la culture contribue, sous toutes ses formes, à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. À cet égard, le Service de la culture propose une programmation porteuse, notamment avec les projets qui suivent :

- En 2020, les citoyennes et les citoyens pourront profiter de l'esplanade Tranquille, un nouveau lieu public offrant une patinoire extérieure réfrigérée qui se transformera l'été en une grande terrasse urbaine. La place sera un lieu privilégié pour l'accueil et la tenue d'activités citoyennes et culturelles tout comme de spectacles, au premier chef, ceux des grands festivals et des événements. Rappelons que l'aménagement de l'esplanade Tranquille constitue la dernière phase du grand projet du Quartier des spectacles, pôle de la Place des Arts.
- Des travaux de rénovation et d'agrandissement de 2 bibliothèques seront amorcés : Maisonneuve, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, qui mettra en valeur un édifice à caractère patrimonial et préservera sa vocation civique, ainsi que L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, où les bandes dessinées seront à l'honneur autant par la mise en valeur de la collection que par la programmation. Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, un montant de 33,8 M\$ est prévu pour la première et de 22,3 M\$, pour la seconde.
- La collection d'art public accueille plusieurs nouvelles œuvres chaque année. En 2020 seront notamment inaugurées celles de Patrick Bernatchez, dans le projet Outremont, de Nadia Myre, sur la rue Laurier Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont, et de Jonathan Villeneuve, à l'Espace 67 du parc Jean-Drapeau.



- Le soutien au dynamisme des festivals et des événements qui ponctuent la vie culturelle montréalaise, tant au centre-ville que dans les quartiers, demeurera important. La tenue de la première édition du « hub » de Verdun du Festival international de Jazz de Montréal, en 2019, a connu un franc succès; celui-ci sera reconduit en 2020 et un autre « hub » sera ajouté, affirmant ainsi une présence encore plus tangible dans les quartiers. Fierté Montréal se voit attribuer un financement total de 600 000 \$ de la part de la Ville de Montréal, qui reconnaît ainsi ce grand festival montréalais.
- La revitalisation des quartiers passera aussi par un soutien accru à l'écosystème culturel. Plus de 1,2 M\$ sur 2 ans sont prévus pour améliorer l'insonorisation des salles de spectacles alternatives. Grâce à un partenariat avec le gouvernement du Québec, un programme de 30 M\$ visant l'appui aux ateliers d'artistes sera également déployé.

D'autres projets, initiatives et organismes liés à la culture bénéficieront de sommes allouées par la Ville de Montréal, entre autres :

- Après l'avoir promis en 2019, plus de 20 M\$ sont attribués au Conseil des arts de Montréal. De cette somme, 0,5 M\$ seront consacrés à l'aide apportée aux ateliers d'artistes en arts visuels, créateurs de valeur, d'identité et de dynamisme dans les quartiers.
- Le Musée des Hospitalières se voit attribuer 240 000 \$ pour ses activités de fonctionnement.
- Plus de 380 000 \$ sont alloués au MEM (pour Mémoire des Montréalais) en prévision de son ouverture en 2021.
- Une enveloppe de 250 000 \$ est allouée au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour des équipements.



# Expérience citoyenne

## Un service de première ligne efficace et de qualité

Le Centre de services 311 est la porte d'entrée d'un nombre important de Montréalaises et de Montréalais désirant s'adresser à leur ville, et à ce titre, un service efficace et de qualité doit être offert.

Par conséquent, la Ville de Montréal est fière d'annoncer la création de 30 nouveaux postes au 311 pour bonifier ce service de première ligne et améliorer le temps de réponse.



## Davantage de flexibilité dans les opérations de déneigement

Un montant supplémentaire de 1,1 M\$ est alloué aux opérations de déneigement afin de permettre, entre autres, aux arrondissements d'effectuer à leur choix, jusqu'à deux chargements partiels sur leur territoire, et ainsi répondre plus efficacement aux conditions hivernales spécifiques à leur territoire.

## Un tout premier budget participatif

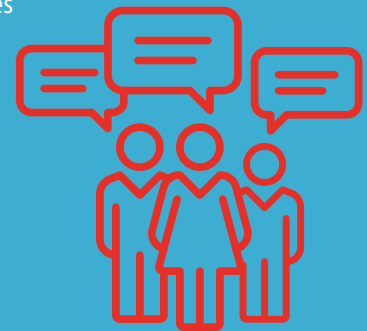
Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, pourvue d'une enveloppe de 10 M\$, permettra à la population de proposer et de décider des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville de Montréal.

## Participation citoyenne

Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'expérience citoyenne a amorcé le projet de révision de la Politique de participation publique et d'engagement citoyen de la Ville. Pour ce faire, elle a posé un diagnostic, fait un étalonnage des meilleures pratiques et déployé une consultation publique engageant la population, le milieu communautaire et le secteur privé dans une réflexion sur la participation citoyenne. Les travaux se poursuivront en 2020.

Le budget participatif contribue à initier la population à la vie démocratique et au processus budgétaire. Il offre l'occasion aux citoyennes et aux citoyens de faire connaître leurs attentes et leurs besoins et de faire naître des projets qui les touchent directement.

Plus de 3000 municipalités autour du globe proposent déjà un budget participatif à leur population. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives.



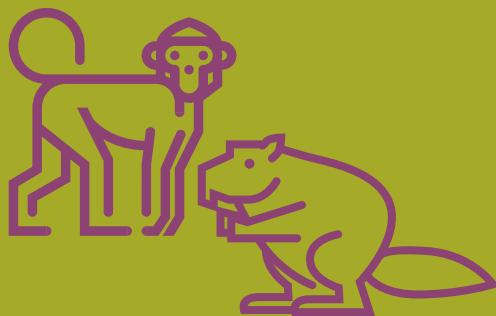
## Un mandat élargi pour l'Escouade mobilité

Forte du succès de sa première année d'opération, l'Escouade mobilité voit son mandat élargi afin de pouvoir intervenir en appui aux arrondissements lors des opérations hivernales. Cinq cent mille dollars supplémentaires sont consentis en surplus à l'Escouade mobilité, ce qui porte son budget à 1,4 M\$, soit une augmentation de 55 %.

# Innovation

Pour poursuivre son développement, la Ville de Montréal doit pouvoir innover, tant dans sa gestion que dans ses programmes et services, afin de mieux répondre aux besoins de la population.

- En 2020, le site **montreal.ca** deviendra la vitrine virtuelle principale de la Ville et son outil de communication citoyenne par excellence.
- Espace pour la vie se positionnera comme un acteur de changement grâce au lancement d'un « laboratoire vivant permanent » sur la nature. Ce laboratoire visera à innover et à générer de nouvelles idées pour transformer le lien entre l'humain et la nature en impliquant des gens de tous les horizons (citoyennes et citoyens, scientifiques, membres des Premières Nations, artistes, gens d'affaires, etc.). Ce laboratoire vivant s'inscrit dans la stratégie hors les murs d'Espace pour la vie et dans sa volonté d'être un lieu de rencontre et de partage du savoir.
- La réouverture du Biodôme, un moment très attendu par les Montréalaises et les Montréalais, sera un moment fort de l'année 2020. Dès l'ouverture, les visiteurs pourront s'immerger dans un nouvel environnement physique et technologique, accompagné d'une nouvelle application mobile expérientielle.



- Le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) cherche à favoriser l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux grands défis urbains, de concert avec la population, le personnel de la Ville de Montréal et les partenaires. Ses activités ont été marquées en 2019 par l'obtention d'un prix de 50 M\$ sur 5 ans du gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes. En 2020, le LIUM déploiera de manière plus large une approche d'expérimentation au service de la communauté montréalaise, entre autres, par la poursuite des tests de navettes autonomes.

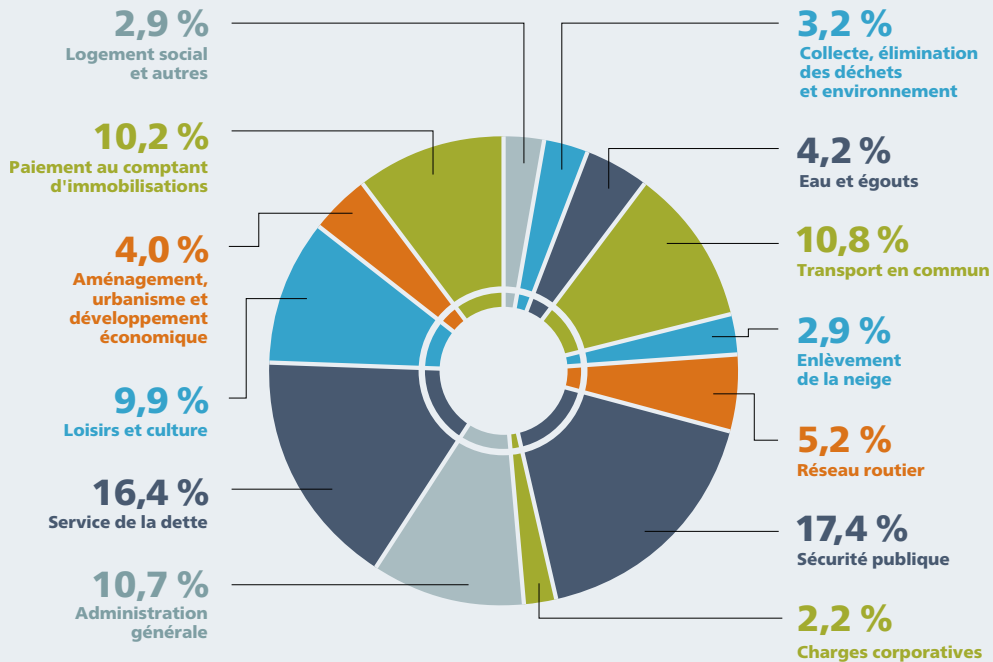
- Le Service de l'urbanisme et de la mobilité développera, en 2020, un programme d'urbanisme transitoire en vue d'en faire un programme récurrent. L'urbanisme transitoire

visé à innover et explorer en matière de planification urbaine afin de soutenir l'appropriation collective et la requalification des lieux en attente de vocation. Une telle démarche repose sur la volonté de révéler des lieux significatifs, d'éviter la dégradation des bâtiments et des sites dont les activités ont cessé et d'accompagner leur transformation en un nouveau projet. L'urbanisme transitoire participera au développement de Montréal avec la création d'un nouveau réseau de lieux solidaires, générant des emplois et de nouvelles activités économiques. Le programme d'urbanisme transitoire de la Ville de Montréal vise les objectifs suivants : protéger et mettre en valeur les biens communs (patrimoine bâti, lieux significatifs, propriétés municipales, etc.); reconnaître et soutenir les initiatives communautaires et citoyennes. Les fonds réservés (1 M\$) par la Ville de Montréal au budget de fonctionnement de 2020 permettront de soutenir des projets pilotes provenant de 3 catégories : secteurs de planification prioritaires visant une démarche d'écoquartiers; projets urbains (grands chantiers dans les secteurs en transformation); ensembles et bâtiments patrimoniaux.

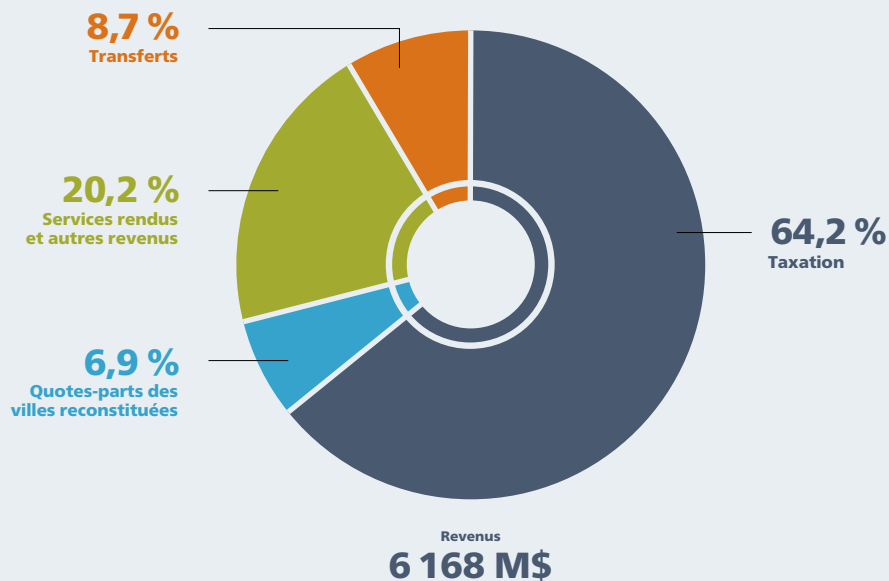
# Une gestion responsable des finances publiques

Un budget équilibré de 6,17 G\$.

## Répartition des dépenses par activités



## Provenance des revenus



# Fiscalité locale

Les principaux éléments marquants la fiscalité locale de la Ville de Montréal en 2020 sont les suivants :

- Le dépôt du rôle 2020-2022 par le Service de l'évaluation foncière;
- Les dernières étapes de l'harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions municipales de 2002;
- La bonification de la mesure des taux différenciés et la poursuite de la stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels;
- L'introduction de l'écofiscalité dans le financement des services de l'eau pour les immeubles non résidentiels.

La section qui suit présente d'abord les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement et leurs effets sur les charges fiscales totales des immeubles. Suit une présentation plus détaillée de chacun des éléments marquants de la fiscalité de 2020 et de ses effets sur les charges fiscales totales des propriétaires.

## Décisions fiscales

Les principaux éléments marquant la fiscalité locale de la Ville de Montréal en 2020 sont les suivants :

- Pour l'année 2020, le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.
- Globalement, les conseils d'arrondissement choisissent d'augmenter les revenus de leurs taxes relatives aux services de 3,5 % et de leurs taxes relatives aux investissements de 1,1 %.

Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 88 % des charges fiscales totales des immeubles résidentiels et 96 % des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels.

Voici comment cela se traduit :

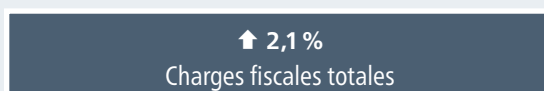
- Les décisions du conseil municipal ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,8 % et celles des immeubles non résidentiels de 1,5 %;
- Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et de moins de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels.

Lorsque l'on additionne les effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, on obtient une variation des charges fiscales totales de 2,1 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

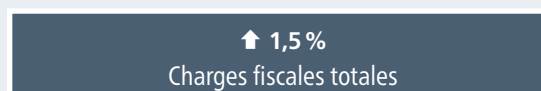
## Budget de fonctionnement 2020

### Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

#### Immeubles résidentiels



#### Immeubles non résidentiels



Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

### Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarifification pour l'eau et les matières résiduelles	Gestion de l'eau et gestion des matières résiduelles
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

## Budget de fonctionnement 2020

### Fiscalité du conseil municipal

Pour l'année 2020, le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels. Pour les immeubles non résidentiels, la hausse est fixée à 1,5 %, en conformité avec la stratégie annoncée en 2019 de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Par ailleurs, notons que pour l'année 2020, une portion de la hausse de 2 %, soit 0,1 %, est consacrée à la taxe spéciale de l'eau. En effet, la poursuite de la réalisation des investissements prévus pour la réhabilitation des infrastructures d'eau se traduit par un accroissement du service de la dette relatif à l'eau. La hausse de la taxe spéciale relative à l'eau permettra de financer cet accroissement.

### Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

#### Immeubles résidentiels

↑ 1,7 %	Taxe foncière générale	↑ 1,8 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	

#### Immeubles non résidentiels

↑ 1,4 %	Taxe foncière générale	↑ 1,5 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	

## Budget de fonctionnement 2020

### Fiscalité des conseils d'arrondissement

Chacun des conseils d'arrondissement fixe ses propres orientations quant à l'évolution de sa fiscalité. Le tableau suivant résume les décisions quant au niveau des taxes de services.

#### Décisions des conseils d'arrondissement quant au niveau de leur taxe de services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Arrondissements	Hausse de la taxe de services
Ahuntsic-Cartierville	2,0 %	Plateau-Mont-Royal	2,0 %
Anjou	11,9 %	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	2,0 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	2,0 %	Rosemont-La Petite-Patrie	1,8 %
Lachine	2,2 %	Saint-Laurent	2,0 %
LaSalle	4,7 %	Saint-Léonard	1,8 %
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	9,3 %	Sud-Ouest	2,0 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	3,0 %	Verdun	2,0 %
Montréal-Nord	13,9 %	Ville-Marie	1,8 %
Outremont	2,0 %	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	2,0 %
Pierrefonds-Roxboro	8,0 %		
<b>Total</b>			<b>3,5 %</b>

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et de moins de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements.

#### Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

##### Immeubles résidentiels

↑ 0,2 % Taxes de services	↑ 0,3 % Décisions des conseils d'arrond.
↑ 0,1 % Taxes PTI d'arrond.	

##### Immeubles non résidentiels

↑ <0,1 % Taxes de services	↑ <0,1 % Décisions des conseils d'arrond.
↑ <0,1 % Taxes PTI d'arrond.	

## Budget de fonctionnement 2020

### Dépôt du rôle 2020-2022

Le Service de l'évaluation foncière a déposé, le 11 septembre 2019, le rôle d'évaluation 2020-2022 de la Ville de Montréal. Le rôle d'évaluation consigne de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, dont leur valeur foncière. C'est cette valeur qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville de Montréal ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des valeurs mises à jour par le Service de l'évaluation foncière. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville de Montréal ajuste ses taux à la baisse.

Ce nouveau rôle présente des valeurs foncières en hausse d'environ 13 %. Toutefois, l'évolution des valeurs foncières est très différente d'un secteur à l'autre de la ville de Montréal. Des différences marquées existent également selon le type de propriété.

### Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2017-2019 et le rôle 2020-2022, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 %

Arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles 5 log. et moins	Immeubles 6 log. ou plus	Immeubles non résidentiels
Ahuntsic-Cartierville	11,6%	11,0%	15,3%	8,1%
Anjou	8,3%	7,0%	15,5%	7,7%
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	17,5%	13,8%	26,3%	12,0%
Lachine	13,8%	13,1%	17,6%	10,3%
LaSalle	12,5%	12,0%	17,9%	7,3%
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	8,9%	8,7%	11,8%	9,4%
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	11,0%	10,0%	15,4%	9,2%
Montréal-Nord	8,2%	5,9%	14,6%	7,3%
Outremont	16,6%	15,4%	26,2%	20,6%
Pierrefonds-Roxboro	12,9%	12,5%	17,7%	8,6%
Plateau-Mont-Royal	17,4%	15,2%	24,1%	17,7%
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	6,0%	4,8%	16,0%	8,5%
Rosemont-La Petite-Patrie	14,9%	14,4%	16,6%	15,0%
Saint-Laurent	12,0%	10,9%	19,4%	9,9%
Saint-Léonard	9,2%	9,0%	10,9%	7,5%
Sud-Ouest	18,4%	17,1%	25,4%	18,1%
Verdun	19,2%	17,7%	26,2%	11,1%
Ville-Marie	17,1%	11,3%	34,3%	11,9%
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	12,3%	12,0%	13,8%	13,0%
<b>Total</b>	<b>13,8%</b>	<b>12,0%</b>	<b>22,0%</b>	<b>11,3%</b>



## Budget de fonctionnement 2020

Fait à noter, même sur le territoire d'un arrondissement, il existe des différences marquées. Cette évolution différente des valeurs des immeubles sur le territoire cause ce que l'on nomme des « déplacements fiscaux » entre les immeubles. En effet, la prise en compte des nouvelles valeurs foncières déplace le fardeau fiscal vers les propriétés dont les valeurs foncières ont augmenté plus rapidement que la moyenne, en allégeant le fardeau fiscal associé aux propriétés dont les valeurs n'ont pas augmenté autant.

Afin d'atténuer les déplacements fiscaux entre les immeubles, la Ville de Montréal a adopté, plus tôt cet automne, une résolution afin de se prévaloir de la mesure de l'étalement de la variation des valeurs. Cette mesure d'atténuation permet de lisser sur 3 ans les déplacements fiscaux, soit la durée d'un rôle.

### Effet particulier du dépôt du rôle 2020-2022 pour les immeubles de 6 logements ou plus

La *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de Montréal d'utiliser une catégorie d'immeubles particulière pour les immeubles de 6 logements ou plus. Toutefois, le taux applicable à cette catégorie ne peut être inférieur au taux applicable aux autres immeubles résidentiels.

Or, l'indexation de 22 % des valeurs des immeubles de 6 logements ou plus est supérieure à celle des autres immeubles résidentiels, soit 12 %. Comme la Ville de Montréal a, dans le passé, déjà réduit le taux applicable aux immeubles de 6 logements ou plus afin de neutraliser des effets similaires, il n'y a plus de marge de manœuvre pour atténuer les effets du dépôt du rôle 2020-2022 entre ces 2 groupes d'immeubles résidentiels.

Pour cette raison, la Ville de Montréal a fait une demande auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir davantage de flexibilité dans la détermination des taux résidentiels des taxes foncières. Toutefois, pour l'année 2020, la Ville n'a pas les outils fiscaux lui permettant de neutraliser l'effet de rôle, ce qui alourdit de plus de 2 % les charges fiscales des immeubles de 6 logements ou plus.

### Effets du dépôt du rôle 2020-2022 sur les catégories d'immeubles résidentiels

	Immeubles de 5 logements et moins	Immeubles de 6 logements ou plus
Effets sur les charges fiscales	(0,5 %)	2,1 %

## Budget de fonctionnement 2020

### Bonification de la mesure des taux différenciés

Le conseil municipal choisit de bonifier la mesure des taux différenciés introduite en 2019. Le seuil de valeur foncière est relevé à 625 000 \$ et l'allègement est augmenté de 2,5 %.

Ainsi, les premiers 625 000 \$ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur au taux qui sera imposé sur la valeur foncière excédant 625 000 \$. Pour les plus petits immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 625 000 \$ (plus de 60 % des immeubles non résidentiels), la mesure aura pour effet d'alléger de 12,5 % les charges fiscales par rapport à 2018.

Pour les immeubles dont la valeur non résidentielle est inférieure à environ 4,2 M\$, l'effet net est bénéfique. Au total, près de 92 % des immeubles bénéficieront de la bonification de la mesure en 2020. Après ce seuil, les propriétaires voient leurs charges fiscales augmenter graduellement. Pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M\$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 0,7 % en 2020.

### Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient bien différentes les unes des autres. La Ville de Montréal a posé certains gestes depuis pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs<sup>12</sup> qui la composent :

- Abandon des taxes locatives en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services.
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier.
- Réduction graduelle des tarifications résidentielles pour l'eau vers un montant maximal de 45 \$, ou son équivalent.
- Implantation d'un tarif volumétrique pour le financement de l'eau auprès des grands consommateurs de la catégorie des immeubles non résidentiels (100 000 mètres cubes et plus) sur l'ensemble du territoire en 2004.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que certains gestes restent encore à poser pour satisfaire à la contrainte légale exigeant l'harmonisation de l'ensemble de la structure fiscale avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ainsi, au cours de l'année 2020, la Ville de Montréal poursuivra son chemin vers l'harmonisation fiscale, en continuité avec les actions posées depuis les fusions municipales.

Au terme de l'harmonisation, la structure fiscale de l'année 2022 sera celle présentée dans le tableau suivant.

12 - Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.

## Budget de fonctionnement 2020

### Structure fiscale à la fin de l'harmonisation

Immeubles résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière

Immeubles non résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière et tarification volumétrique
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière

L'atteinte de cette structure fiscale se fera graduellement sur 3 ans, pour minimiser les déplacements fiscaux entre les immeubles. Le tableau qui suit présente les étapes prévues annuellement pour l'harmonisation.

### Étapes de l'harmonisation fiscale, exercices 2020, 2021 et 2022

	2020	2021	2022
<b>Immeubles résidentiels</b>			
Tarification pour la gestion de l'eau	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 \$ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 15 \$ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s) :	Anjou (20 \$) Saint-Laurent (25 \$)	Aucun	Aucun
Tarification pour la gestion des matières résiduelles	Réduction des tarifs existants à un maximum de 60 \$ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 \$ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s) :	Outremont (100 \$)	Aucun	Aucun
<b>Immeubles non résidentiels</b>			
Tarification pour la gestion de l'eau	Plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels	Introduction graduelle de la tarification volumétrique	Tarification volumétrique en vigueur
Cas particulier(s) :	Maintien des tarifications existantes	Aucun	Aucun
Tarification pour la gestion des matières résiduelles	Abandon des tarifications par local		
Cas particulier(s) :	Aucun	Aucun	Aucun

## Budget de fonctionnement 2020

Le tableau suivant présente l'effet par logement de l'harmonisation en 2020. On constate des déplacements fiscaux entre les différents types d'immeubles résidentiels en raison de l'harmonisation seulement dans les secteurs où il existe des tarifications. Les immeubles de 6 logements ou plus font exception. L'abandon de tarifications contribue à atténuer légèrement les effets du dépôt du rôle sur ces immeubles, effets qui leur sont en moyenne défavorables avec le rôle 2020-2022.

### Effets de l'harmonisation sur les charges fiscales des immeubles résidentiels, par logement, 2020

Arrondissements	Tarification		Simulation - Effet par logement						
	Eau	Déchets	Unif.	Condo	2 log.	3 log.	4 log.	5 log.	6 log. ou plus
Ahuntsic-Cartierville			○	○	○	○	○	○	○
Anjou	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce			○	○	○	○	○	○	○
Lachine	Oui	Oui	●	○	○	○	○	○	○
LaSalle	Oui	Oui	●	●	○	○	○	○	○
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	Oui	Oui <sup>1</sup>	○	○	○	○	○	○	○
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			○	○	○	○	○	○	○
Montréal-Nord	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Outremont		Oui	●	○	○	○	○	○	○
Pierrefonds-Roxboro	Oui	Oui <sup>2</sup>	○	○	○	○	○	○	○
Plateau-Mont-Royal			○	○	○	○	○	○	○
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			○	○	○	○	○	○	○
Rosemont-La Petite-Patrie			○	○	○	○	○	○	○
Saint-Laurent	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Saint-Léonard	Oui		●	○	○	○	○	○	○
Sud-Ouest			○	○	○	○	○	○	○
Verdun	Oui	Oui	●	○	○	○	○	○	○
Ville-Marie			○	○	○	○	○	○	○
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			○	○	○	○	○	○	○
<b>Ville de Montréal</b>			○	○	○	○	○	○	○

Source : Compilation actualisée au 11 septembre 2019 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2019 et de 2020.

Notes :

1. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Sainte-Genève seulement.
2. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Pierrefonds seulement.

Légende		
Baisse		○
Augmentation des charges	de 0 \$ à 8 \$	○
	de 8 \$ à 15 \$	○
	plus de 15 \$	●

## Budget de fonctionnement 2020

### Introduction de l'écofiscalité dans le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels

Alors qu'une bonne partie des immeubles non résidentiels de bien des secteurs étaient déjà dotés de compteurs d'eau au moment des fusions municipales, ce n'est pas le cas pour l'ensemble du territoire. La Ville de Montréal a relancé en 2012 l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels, à la suite de l'adoption de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020.

La fin de ce projet est prévue en juillet 2022. À cette date, tous les immeubles non résidentiels<sup>13</sup> seront dans l'obligation de posséder un compteur d'eau conforme au règlement RCG 07-031 du conseil d'agglomération. Cela rend propice le déploiement auprès des immeubles non résidentiels d'une mesure écofiscale ayant fait ses preuves pour assurer une consommation responsable de l'eau, soit la tarification volumétrique.

Ainsi, l'année 2020 marquera le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Le conseil municipal prévoit facturer aux immeubles non résidentiels l'eau selon le volume consommé à partir de l'exercice 2021. Comme bon nombre de propriétaires et de locataires ont une connaissance limitée de leur consommation d'eau et du coût de l'eau qui serait ainsi facturé, la Ville de Montréal procédera à un exercice de sensibilisation auprès des propriétaires non résidentiels au cours de l'année 2020.

À cette fin, une « facture à blanc<sup>14</sup> » sera transmise à tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels, particulièrement à ceux n'ayant jamais fait l'objet d'une tarification volumétrique. Cet exercice visera à sensibiliser les propriétaires et leurs locataires quant à leur consommation d'eau. S'ils le souhaitent, ils pourront ainsi apporter des correctifs à leurs comportements de façon à réduire leur consommation d'ici la période de facturation qui commencera, pour l'ensemble des immeubles non résidentiels, dès l'exercice 2021.

À la fin du printemps 2020, la Ville de Montréal déposera son plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels, reposant sur les données de consommation les plus récentes qui sont disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée. Cet exercice se poursuivra avec l'exercice de « facturation à blanc » prévu pour l'été 2020.

Pour l'exercice 2020, aucune tarification additionnelle aux tarifs actuellement en vigueur ne sera imposée.

### Variation des charges fiscales totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments présentés dans les pages précédentes sont traduits dans cette section. Celle-ci présente les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles.

Lorsque l'on s'attarde aux variations des charges fiscales, on note des différences entre les arrondissements dans la colonne présentant les variations de la taxe foncière générale. Cette taxe varie de façon différente d'un arrondissement à l'autre en raison des facteurs suivants :

- Le financement des dettes historiques des anciennes municipalités contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle.

Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent distinctement les variations des charges fiscales attribuables à la taxe foncière générale, aux taxes spéciales municipales et aux taxes prélevées par les conseils d'arrondissement. Les effets des dettes historiques et les effets du dépôt du rôle sont également présentés.

L'avis d'imposition de chaque contribuable peut varier dans des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, principalement en raison de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

13 - Seuls les immeubles non résidentiels dont l'usage non résidentiel est supérieur à 15 % sont visés par le règlement RCG 07-031. Par ailleurs, certains immeubles peuvent obtenir une dérogation si leur propriétaire démontre à la Ville de Montréal le très faible niveau de consommation d'eau, mais ce, sous certaines conditions.

14 - Qu'est-ce qu'une « facture à blanc »? C'est une facture qui ne doit pas être payée, mais qui vise à renseigner le propriétaire des coûts des services qui sont rendus. Dans le contexte d'une étape précédant la mise en place d'une tarification, l'exercice sert à informer les propriétaires et les locataires du coût éventuel qui leur sera facturé.

## Budget de fonctionnement 2020

### Variation des charges fiscales de 2019 à 2020, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal					Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales <sup>2</sup>
	TFG <sup>1</sup>	Taxe spéciale Eau	Effets rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>2</sup>	Taxes de services	PTI local	Sous-total <sup>2</sup>	
Ahuntsic-Cartierville	1,7 %	0,1 %	(0,6 %)	0,0 %	1,2 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	1,4 %
Anjou	1,4 %	0,1 %	(1,3 %)	(1,4 %)	(1,2 %)	1,4 %	(0,1 %)	1,3 %	0,1 %
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	2,8 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	3,1 %
Lachine	1,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	1,8 %	0,2 %	(0,2 %)	0,0 %	1,7 %
LaSalle	1,7 %	0,1 %	(0,2 %)	0,2 %	1,8 %	0,2 %	(0,5 %)	(0,3 %)	1,6 %
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	1,7 %	0,1 %	(1,3 %)	0,0 %	0,5 %	0,5 %	0,2 %	0,7 %	1,2 %
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	1,6 %	0,1 %	(0,7 %)	0,0 %	1,0 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	1,2 %
Montréal-Nord	1,5 %	0,1 %	(1,4 %)	0,0 %	0,2 %	1,9 %	0,2 %	2,1 %	2,3 %
Outremont	1,8 %	0,1 %	0,8 %	0,2 %	2,9 %	0,1 %	(0,1 %)	0,0 %	2,8 %
Pierrefonds-Roxboro	1,6 %	0,1 %	(0,2 %)	0,1 %	1,6 %	0,6 %	(0,2 %)	0,4 %	2,0 %
Plateau-Mont-Royal	1,7 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	2,8 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %	3,1 %
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	1,5 %	0,1 %	(2,0 %)	(0,1 %)	(0,5 %)	0,1 %	0,3 %	0,4 %	0,0 %
Rosemont — La Petite-Patrie	1,7 %	0,1 %	0,3 %	0,0 %	2,1 %	0,1 %	0,4 %	0,5 %	2,5 %
Saint-Laurent	1,6 %	0,1 %	(0,6 %)	0,1 %	1,2 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	1,4 %
Saint-Léonard	1,6 %	0,1 %	(1,2 %)	0,2 %	0,7 %	0,2 %	(0,2 %)	0,0 %	0,6 %
Sud-Ouest	1,7 %	0,1 %	1,2 %	0,1 %	3,1 %	(0,1 %)	(0,1 %)	(0,2 %)	2,8 %
Verdun	1,7 %	0,1 %	1,2 %	(0,1 %)	2,9 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	3,2 %
Ville-Marie	1,8 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	2,9 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	3,0 %
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	1,6 %	0,1 %	(0,4 %)	0,0 %	1,3 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	1,5 %
Ville de Montréal	1,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	1,8 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	2,1 %

Notes :

1. TFG signifie taxe foncière générale.

2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

## Budget de fonctionnement 2020

### Variation des charges fiscales de 2019 à 2020, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal						Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales <sup>2</sup>
	TFG <sup>1</sup>	Taux différenciés	Taxe spéciale Eau	Effets rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>2</sup>	Taxes de services	PTI local	Sous-total <sup>2</sup>	
Ahuntsic-Cartierville	<del>1,3 %</del>	(0,6 %)	0,1 %	(0,6 %)	0,0 %	<b>0,2 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>0,3 %</b>
Anjou	<del>1,3 %</del>	0,4 %	0,1 %	(1,4 %)	(1,2 %)	<b>(0,8 %)</b>	<b>0,4 %</b>	0,0 %	<b>0,4 %</b>	<b>(0,5 %)</b>
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	<del>1,4 %</del>	(1,4 %)	0,1 %	1,1 %	0,0 %	<b>1,2 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>1,2 %</b>
Lachine	<del>1,4 %</del>	(0,2 %)	0,1 %	(0,3 %)	0,1 %	<b>1,1 %</b>	0,0 %	(0,1 %)	<b>(0,1 %)</b>	<b>1,1 %</b>
LaSalle	<del>1,4 %</del>	(0,4 %)	0,1 %	(1,1 %)	0,2 %	<b>0,2 %</b>	0,0 %	(0,1 %)	<b>(0,1 %)</b>	<b>0,1 %</b>
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	<del>1,4 %</del>	(4,6 %)	0,1 %	<b>2,8 %</b>	(0,1 %)	<b>(0,4 %)</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>(0,2 %)</b>
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	<del>1,3 %</del>	(0,4 %)	0,1 %	(0,3 %)	0,0 %	<b>0,7 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>0,7 %</b>
Montréal-Nord	<del>1,3 %</del>	(4,3 %)	0,1 %	<b>1,9 %</b>	0,0 %	<b>(1,0 %)</b>	<b>0,5 %</b>	0,0 %	<b>0,5 %</b>	<b>(0,4 %)</b>
Outremont	<del>1,5 %</del>	(4,7 %)	0,1 %	<b>6,2 %</b>	0,2 %	<b>3,3 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>3,4 %</b>
Pierrefonds-Roxboro	<del>1,4 %</del>	(3,2 %)	0,1 %	1,3 %	0,2 %	<b>(0,2 %)</b>	<b>0,1 %</b>	(0,1 %)	<b>0,0 %</b>	<b>(0,1 %)</b>
Plateau-Mont-Royal	<del>1,4 %</del>	(3,9 %)	0,1 %	<b>4,8 %</b>	0,1 %	<b>2,5 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>2,6 %</b>
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	<del>1,3 %</del>	(1,8 %)	0,1 %	0,4 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>0,2 %</b>
Rosemont—La Petite-Patrie	<del>1,4 %</del>	(3,9 %)	0,1 %	<b>4,0 %</b>	0,1 %	<b>1,7 %</b>	0,0 %	<b>0,1 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>1,8 %</b>
Saint-Laurent	<del>1,4 %</del>	0,5 %	0,1 %	(0,8 %)	0,2 %	<b>1,4 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>1,3 %</b>
Saint-Léonard	<del>1,4 %</del>	(1,2 %)	0,1 %	(0,4 %)	0,2 %	<b>0,1 %</b>	0,0 %	(0,1 %)	<b>(0,1 %)</b>	<b>0,0 %</b>
Sud-Ouest	<del>1,4 %</del>	(1,2 %)	0,1 %	<b>2,9 %</b>	0,1 %	<b>3,3 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>3,3 %</b>
Verdun	<del>1,4 %</del>	(0,8 %)	0,1 %	0,5 %	0,2 %	<b>1,4 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>1,4 %</b>
Ville-Marie	<del>1,4 %</del>	<b>1,6 %</b>	0,1 %	(1,0 %)	0,0 %	<b>2,1 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>2,1 %</b>
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	<del>1,4 %</del>	(2,5 %)	0,1 %	<b>2,4 %</b>	0,0 %	<b>1,4 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>1,4 %</b>
Ville de Montréal	<del>1,4 %</del>	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	<b>1,5 %</b>	0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>	<b>1,5 %</b>

Notes :

1. TFG signifie taxe foncière générale.

2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

# Programme triennal d'immobilisations 2020-2022

## Le PTI de la Ville de Montréal atteint sa vitesse de croisière

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre au cours des 3 prochaines années pour combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes. Des investissements de 6 066 M\$ sont prévus au PTI, soit 2 001 M\$ pour l'année 2020, 2 015 M\$ pour l'année 2021 et 2 050 M\$ pour l'année 2022.

La protection et la réhabilitation des infrastructures essentielles de l'eau et routières sont les éléments qui nécessiteront les plus grands investissements, soit 3 122 M\$.

Après des années de sous-investissements et l'inévitable rattrapage qui s'en suit, la Ville de Montréal atteint son rythme de croisière en matière de dépenses en infrastructures. Ainsi, le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 propose, encore cette année, des investissements importants dédiés, notamment, aux infrastructures routières et de l'eau, et se stabilise à quelque 2 G\$ par année. Il s'agit d'un niveau d'investissements optimal qui permettra à la Ville de Montréal de maintenir le rythme, tout en tenant compte des réalités du secteur de la construction.

Les résultats sont d'ailleurs au rendez-vous, comme le démontre le dernier bilan de l'état des routes de Montréal, qui note que 41 % des chaussées sont « en excellent ou en bon état », un chiffre qui atteignait à peine 20 % en 2015.

En passant de 1,2 G\$, en 2014, à 2 G\$, en 2020, l'augmentation du PTI, particulièrement liée aux infrastructures routières et de l'eau, a permis d'entamer le rattrapage nécessaire, mais en entraînant son lot de défis, autant pour la Ville de Montréal que la population. Cela s'illustre notamment par les nombreuses entraves routières causées par les chantiers, avec lesquelles les usagers de la route doivent composer. De plus, tout comme le milieu de la construction, la Ville de Montréal se préoccupe de la pénurie de main-d'œuvre et d'une probable surchauffe du marché liée au nombre très important de projets dans la région métropolitaine, pouvant entraîner une hausse importante des prix.

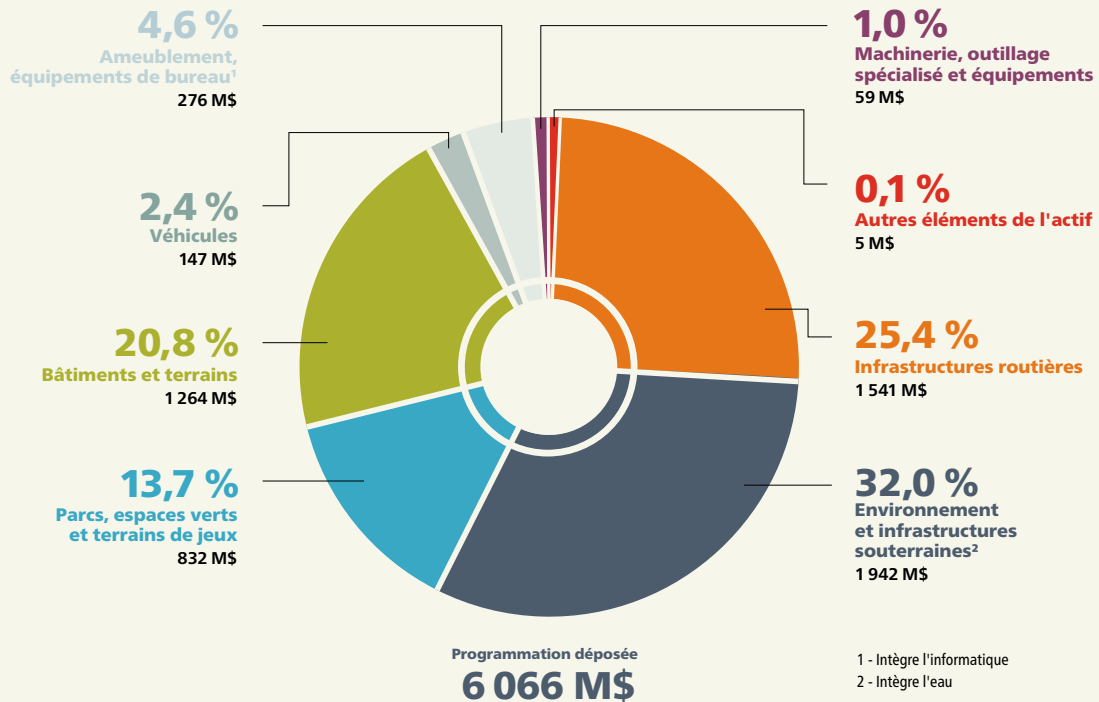
Cela a incité la Ville de Montréal à prioriser davantage ses projets afin de tirer le maximum de chacun de ses chantiers. Au cours des trois prochaines années, les quelque 6 G\$ d'investissements prévus au PTI serviront principalement à poursuivre la mise à niveau de nos infrastructures de l'eau, à renforcer le réseau routier principal et à améliorer les équipements municipaux mis au service des citoyennes et des citoyens.

En stabilisant son PTI, la Ville de Montréal s'assure de gérer de façon responsable son niveau d'endettement tout en continuant d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais une ville à la hauteur de leurs ambitions et de leurs attentes.

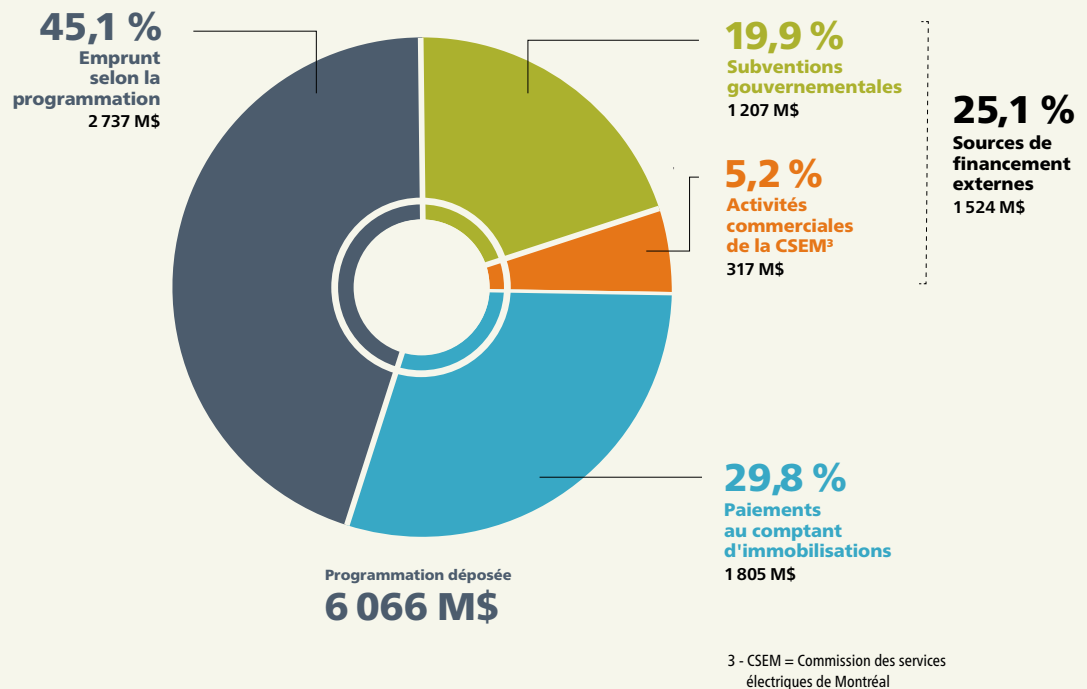


## Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

### Investissements par catégories d'actifs

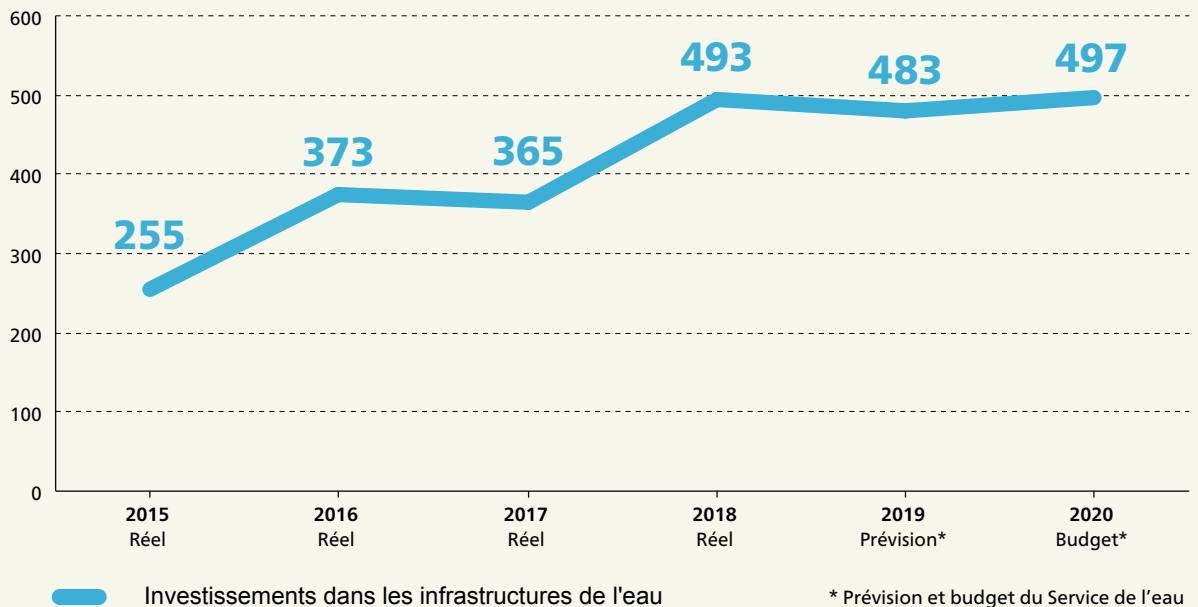


### Modes de financement



## Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

### Investissements dans les infrastructures de l'eau



### Répartition des investissements pour les infrastructures de l'eau

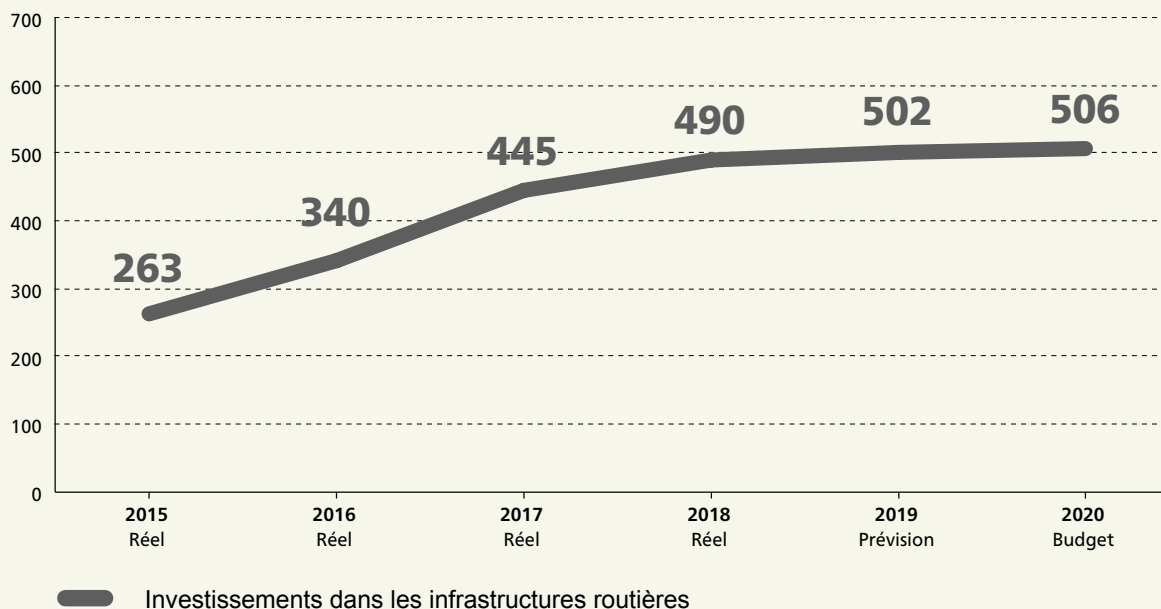
En 2020, le Service de l'eau prévoit poursuivre son programme de renouvellement de conduites en y investissant près de 314,6 M\$. L'année 2020 marquera également la mise en service du réservoir Rosemont, ce qui permettra de démarrer les travaux de réfection du réservoir McTavish, vieux de 87 ans. Il s'agit d'un projet d'envergure et névralgique pour l'alimentation en eau potable de 1,2 million de citoyennes et de citoyens. Toujours à des fins de sécurisation de l'approvisionnement, 20 M\$ provenant du programme de renouvellement de conduites seront investis pour reconstruire une conduite de 2 mètres de diamètre alimentant le réservoir McTavish. Le Service de l'eau poursuivra également l'optimisation et la mise aux normes des usines de traitement d'eau potable et de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

En ce qui concerne les entrées de service en plomb, la Ville de Montréal accélérera la mise en œuvre de son programme de remplacement afin de répondre aux recommandations émises par Santé Canada. Au total, 557 M\$ sont prévus sur 10 ans pour la mise en œuvre du programme. Rappelons que le plomb a été utilisé jusqu'à la fin des années 1960 un peu partout en Amérique du Nord pour fabriquer les entrées de service et que les bâtiments de 8 logements ou moins construits avant 1970 peuvent être reliés par une telle installation. Par conséquent, la réalisation d'analyses d'eau dans toutes les résidences ciblées sera intensifiée au cours des 3 prochaines années. La Ville de Montréal s'est engagée à distribuer des pichets filtrants à la suite de la confirmation de la présence d'entrées de service en plomb et à procéder à leur remplacement complet (parties publiques et parties privées) à compter de 2021.

Enfin, le Service de l'eau amorcera plusieurs études préliminaires relatives aux projets d'immobilisations à venir, notamment quant à la mise en œuvre d'un plan directeur de drainage, à l'amélioration de l'état des actifs de l'eau et au remplacement des incinérateurs de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

## Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

### Investissements dans les infrastructures routières



### Répartition des investissements pour les infrastructures routières

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) contribuera à minimiser les impacts du projet de démolition de l'ancien pont Champlain sur la population, un chantier majeur devant débuter au printemps 2020. Il accompagnera aussi bon nombre de partenaires dans le cadre de grands projets qui ont des incidences sur les infrastructures routières et souterraines de la Ville de Montréal, notamment le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, une opération à elle seule de 2,9 M\$<sup>15</sup>.

La programmation des travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2020 est d'environ 467 M\$<sup>16</sup>. L'argent prévu servira, entre autres, à :

- Effectuer les travaux prévus aux programmes de remplacement des entrées de service en plomb ainsi que pour de nouvelles mesures évolutives d'aménagement de la rue.
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes, notamment par la nouvelle Escouade chantier.
- Maintenir les efforts de protection des actifs municipaux lors d'interventions.

Divers projets seront réalisés, notamment :

- Le remplacement du pont Jacques-Bizard, pour lequel le montant passe à 18,2 M\$ au PTI 2020-2022, comparativement à 10 M\$ en 2019-2021.
- La réfection de l'avenue des Pins, un projet très attendu qui se réalisera en 2 phases et dont le coût de la première s'élève à 32,6 M\$ (entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc).
- En lien avec le Complexe Turcot (84,0 M\$) : aménagement d'espaces verts et publics (38 hectares); plantation de 9 000 arbres; travaux d'aménagement du pôle Gadbois et de la rue Notre-Dame.

15 - 2,0 M\$ en 2020 et 0,9 M\$ en 2021 sont prévus au PTI seulement pour le tunnel.

16 - Cette somme représente la valeur des travaux qui sont réalisés par le Service des infrastructures du réseau routier en tant qu'exécutant pour d'autres unités de la Ville de Montréal, principalement le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'eau.

# Arrondissements

Pour embellir, améliorer et rendre les milieux de vie plus résilients, les arrondissements poursuivront leurs actions vouées à la lutte contre les changements climatiques et les îlots de chaleur, notamment par la plantation d'arbres et de vivaces. De nombreux projets d'aménagement et de bonification d'espaces publics (parcs, aires de jeux, etc.) sont prévus à leur programmation respective. Plusieurs de ces espaces seront repensés pour favoriser la cohabitation et la mobilité active.

Les arrondissements procéderont également à de nombreux travaux de réfection d'artères et de rues résidentielles. Ils incorporeront dans ces chantiers des éléments voués à rendre la ville plus accessible, sécuritaire et verte par la mise en place de traverses de piétons adaptées, de mesures d'apaisement de la circulation et de saillies végétalisées, notamment.

Ils collaboreront aussi avec la Ville centre dans des projets visant à rendre les bâtiments municipaux et les infrastructures toujours plus écoénergétiques et moins polluants par leur mise aux normes et leur développement.

Pour soutenir et favoriser la vitalité des artères commerciales, plusieurs arrondissements développeront des programmations visant leur animation, leur embellissement et leur propreté. En matière d'habitation, les arrondissements continueront de poser des actions en lien avec la salubrité des logements, et ce, en concertation avec le Service de l'habitation.

Les services de proximité offerts à la population continueront d'être au cœur des préoccupations : la bonification constante des opérations de déneigement et de déglacage, l'accélération du traitement des permis, le déploiement d'activités répondant aux besoins, aux attentes et aux valeurs des citoyennes et des citoyens ne sont que des exemples d'actions sur lesquelles les arrondissements continueront de concentrer des efforts.

## **25 M\$ pour la sécurité aux abords des écoles**

Dans le cadre de l'approche Vision Zéro, un montant de 25 M\$ est octroyé pour un appel de projets auprès des arrondissements afin de financer des aménagements permanents dans les zones scolaires.

## Arrondissements

Le tableau qui suit expose certaines données relatives aux 19 arrondissements qui composent la Ville de Montréal, incluant leur budget de fonctionnement 2020 et leur PTI 2020-2022.

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement-condo	Budget de fonctionnement 2020	Budget PTI 2020-2022	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	137 259	24,2 km <sup>2</sup>	588 100 \$	262 300 \$	57,2 M\$	21,3 M\$	425,2
Anjou	44 800	13,7 km <sup>2</sup>	426 100 \$	243 800 \$	27,6 M\$	17,0 M\$	214,2
CDN-NDG	172 118	21,4 km <sup>2</sup>	802 700 \$	400 600 \$	68,2 M\$	20,5 M\$	496,7
Lachine	45 743	17,7 km <sup>2</sup>	444 900 \$	253 600 \$	31,6 M\$	11,0 M\$	241,2
LaSalle	79 883	16,3 km <sup>2</sup>	490 000 \$	290 300 \$	40,5 M\$	17,7 M\$	267,8
IBSG	19 114	23,6 km <sup>2</sup>	489 000 \$	240 100 \$	10,8 M\$	8,8 M\$	113,4
MHM	140 411	25,4 km <sup>2</sup>	390 300 \$	248 600 \$	66 M\$	26,7 M\$	552,0
Montréal-Nord	85 754	11,1 km <sup>2</sup>	329 900 \$	234 300 \$	42,9 M\$	20,4 M\$	369,7
Outremont	25 067	3,9 km <sup>2</sup>	1 595 500 \$	542 500 \$	14,9 M\$	7,7 M\$	116,3
Pierrefonds-Roxboro	71 232	27,1 km <sup>2</sup>	413 000 \$	237 500 \$	32,2 M\$	17,4 M\$	260,1
PMR	105 971	8,1 km <sup>2</sup>	861 800 \$	406 800 \$	54,9 M\$	17,1 M\$	439,6
RDP-PAT	110 993	42,3 km <sup>2</sup>	341 500 \$	189 000 \$	60,2 M\$	44,6 M\$	422,1
Rosemont-La Petite-Patrie	144 164	15,9 km <sup>2</sup>	610 900 \$	336 300 \$	60,9 M\$	26,5 M\$	669,6
Saint-Laurent	102 684	42,8 km <sup>2</sup>	640 900 \$	312 100 \$	72,4 M\$	32,8 M\$	573,7
Saint-Léonard	80 811	13,5 km <sup>2</sup>	531 700 \$	279 200 \$	36,6 M\$	19,0 M\$	240,0
Sud-Ouest	81 465	15,7 km <sup>2</sup>	528 300 \$	377 700 \$	55,6 M\$	19,4 M\$	414,4
Verdun	71 225	9,7 km <sup>2</sup>	803 600 \$	418 300 \$	36,6 M\$	12,3 M\$	313,2
Ville-Marie	92 686	16,5 km <sup>2</sup>	1 137 500 \$	491 900 \$	96 M\$	42,6 M\$	586,6
VSMPE	145 986	16,5 km <sup>2</sup>	428 400 \$	311 700 \$	59,5 M\$	25,8 M\$	427,1

# Gérer le niveau d'endettement intelligemment et efficacement

Le budget de fonctionnement d'une municipalité a l'obligation d'être équilibré, dans la mesure où les dépenses sont équivalentes aux revenus anticipés. Les dépenses d'un budget de fonctionnement visent essentiellement à rendre et à maintenir les services offerts à la population. À l'inverse, un programme triennal d'immobilisations permet à une ville de faire du développement et du maintien d'actifs dans les secteurs les plus prioritaires en empruntant les sommes nécessaires pour y parvenir. Toutefois, la Ville de Montréal s'est fixé des règles d'emprunt dont le respect est essentiel pour une question d'équité intergénérationnelle.

## Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas. En 2020, la Ville de Montréal attribuera 1 013,6 M\$ au coût du service de la dette brute.

## Paiement au comptant des immobilisations

Le paiement au comptant des immobilisations est le moyen utilisé par la Ville de Montréal pour payer des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions affectées en vertu de la politique de gestion de la dette. La stratégie permise par la politique vise le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Le total des affectations pour le paiement au comptant des immobilisations s'élève à 652,1 M\$ au budget de fonctionnement de 2020, soit 190 M\$ de plus qu'au budget de 2019. Plus la Ville de Montréal paie rapidement ses immobilisations, moins elle paie de frais d'intérêts.

# **Budget de fonctionnement 2020 et PTI 2020-2022 détaillés**





## CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

	(en milliers de dollars)	
	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
<b>a) Pour le service de la dette</b>		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	280 285,3	140 874,1
▪ Remboursement de la dette à long terme	472 753,6	213 148,3
<b>b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises</b>		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	617 657,6	267 228,1
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	183 980,7	906 073,7
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 212 554,4	1 166 194,2

Le trésorier et directeur du Service des finances,



Yves Courchesne

Le 25 novembre 2019



# Table des matières



## TABLE DES MATIÈRES

### MISE EN CONTEXTE 2020

PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS _____	1
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2020 _____	4
APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS _____	8
<i>Services administratifs</i> _____	9
<i>Services institutionnels</i> _____	33
<i>Mobilité et attractivité</i> _____	47
<i>Qualité de vie</i> _____	60
<i>Service aux citoyens</i> _____	74
<i>Arrondissements</i> _____	82

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 DÉTAILLÉ

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES _____	121
ANALYSE DES REVENUS _____	125
ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES _____	144
<i>Service de la dette brute</i> _____	144
<i>Paiement au comptant des immobilisations</i> _____	148
<i>Dépenses communes</i> _____	150
<i>Dépenses de contributions</i> _____	152
<i>Élimination des transactions internes et interentités</i> _____	153
DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS _____	154
<i>Services administratifs</i> _____	154
<i>Services institutionnels</i> _____	159
<i>Mobilité et attractivité</i> _____	162
<i>Qualité de vie</i> _____	164
<i>Service aux citoyens</i> _____	167
<i>Arrondissements</i> _____	169
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES _____	178
<i>Fiscalité locale</i> _____	178
<i>Quotes-parts et fiscalité d'agglomération</i> _____	204
<i>Dépenses par objets</i> _____	216
<i>Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales</i> _____	236

### PTI 2020-2022 DÉTAILLÉ

ORIENTATIONS DU PTI 2020-2022 _____	239
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2022 _____	241
GESTION DE LA DETTE _____	277
DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES _____	287

### ANNEXES

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE _____	327
PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET _____	329
ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF _____	336
COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX _____	338
SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES _____	340
FONDS DE L'EAU _____	348
GLOSSAIRE _____	351
IDIOMES _____	361
INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS _____	363

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2020 – Services et arrondissements	8
Tableau 2 – Sommaire du Programme triennal d’immobilisations 2020-2022 – Services et arrondissements	8
Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2020	9
Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2020	11
Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2020	33
Tableau 6 – Services institutionnels – PTI 2020-2022	33
Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2020	47
Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PTI 2020-2022	47
Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2020	60
Tableau 10 – Qualité de vie – PTI 2020-2022	60
Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2020	74
Tableau 12 – Service aux citoyens – PTI 2020-2022	74
Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2020	82
Tableau 14 – Arrondissements – PTI 2020-2022	82
Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget de la Ville de Montréal	122
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil municipal	123
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil d’agglomération	124
Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal	125
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal	126
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d’agglomération	127
Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal	128
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d’agglomération	128
Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées	130
Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal	131
Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal	132
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d’agglomération	133
Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal	134
Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal	134
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d’agglomération	135
Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal	136
Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal	137
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal	137
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d’agglomération	138
Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal	139
Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal	139
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d’agglomération	140
Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal	141
Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal	141
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d’agglomération	141
Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal	142
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal	143
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d’agglomération	143
Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal	144
Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal	145
Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal	146
Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d’agglomération	146
Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d’agglomération	147
Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal	148
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal	148
Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d’agglomération	149

Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal	150
Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal	152
Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal	153
Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal	154
Tableau 55 – Sécurité publique	154
Tableau 56 – Autres services administratifs	154
Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets	155
Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets	155
Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets	155
Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets	156
Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets	156
Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets	156
Tableau 63 – Bureau de l’inspecteur général – Dépenses par objets	157
Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets	157
Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets	157
Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l’agglomération de Montréal – Dépenses par objets	158
Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal	159
Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets	159
Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets	159
Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets	160
Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets	160
Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets	160
Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets	161
Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal	162
Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets	162
Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets	162
Tableau 77 – Grands parcs, mont Royal et sports – Dépenses par objets	163
Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets	163
Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets	163
Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal	164
Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets	164
Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets	164
Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets	165
Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets	165
Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets	165
Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets	166
Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal	167
Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets	167
Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets	167
Tableau 90 – Technologies de l’information – Dépenses par objets	168
Tableau 91 – Budgets des arrondissements	169
Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal	170
Tableau 93 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets	171
Tableau 94 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets	171
Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets	171
Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets	172
Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets	172
Tableau 98 – Arrondissement de L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets	172
Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets	173
Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets	173
Tableau 101 – Arrondissement d’Outremont – Dépenses par objets	173
Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets	174
Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets	174

Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets _____	174
Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets _____	175
Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets _____	175
Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets _____	175
Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets _____	176
Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets _____	176
Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets _____	176
Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets _____	177
Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement _____	178
Tableau 113 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière générale _____	180
Tableau 114 – Harmonisation des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, exercices de 2020 à 2022 _____	181
Tableau 115 – Harmonisation des tarifs pour la gestion de l'eau, exercices de 2020 à 2022 _____	183
Tableau 116 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière relative à l'eau _____	184
Tableau 117 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à l'ARTM _____	185
Tableau 118 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à la voirie _____	185
Tableau 119 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2020 _____	186
Tableau 120 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2019 et 2020, et taux applicables en 2020 _____	188
Tableau 121 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2020 _____	189
Tableau 122 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022 _____	190
Tableau 123 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie résiduelle _____	191
Tableau 124 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus _____	192
Tableau 125 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels _____	193
Tableau 126 – Variation des charges fiscales totales de 2019 à 2020, immeubles résidentiels _____	195
Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne _____	196
Tableau 128 – Effet de l'harmonisation sur les charges fiscales des immeubles résidentiels, par logement, 2020 _____	197
Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne _____	199
Tableau 130 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen _____	200
Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen _____	201
Tableau 132 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2020 _____	205
Tableau 133 – Quotes-parts de 2020 _____	206
Tableau 134 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2019 et 2020 _____	209
Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2019 à 2020 _____	210
Tableau 136 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville _____	215
Tableau 137 – Évolution des dépenses par objets _____	216
Tableau 138 – Répartition de l'effectif _____	220
Tableau 139 – Évolution de la rémunération globale _____	222
Tableau 140 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur _____	224
Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés _____	225
Tableau 142 – Profil de l'endettement de Montréal _____	229
Tableau 143 – Coût de la dette _____	230
Tableau 144 – Autres dépenses par objets _____	231
Tableau 145 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2019 et 2020 _____	236
Tableau 146 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2015 à 2017 (global) et réel 2018, par compétences _____	237
Tableau 147 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs _____	239
Tableau 148 – Comparaison du PTI 2019-2021 et du PTI 2020-2022, par arrondissements _____	243
Tableau 149 – PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement _____	244
Tableau 150 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal _____	247
Tableau 151 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal _____	248
Tableau 152 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération _____	249



Tableau 153 – Investissements par catégories d’actifs – Budget de la Ville de Montréal _____	250
Tableau 154 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil municipal _____	251
Tableau 155 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil d’agglomération _____	251
Tableau 156 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PTI 2019-2021, par catégories d’actifs _____	252
Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l’eau _____	256
Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d’immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables _____	258
Tableau 159 – Coût de la dette, de 2019 à 2022 _____	280
Tableau 160 – Investissements par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal _____	288
Tableau 161 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil municipal _____	289
Tableau 162 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération _____	290
Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal _____	292
Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal _____	293
Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération _____	294
Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement _____	332
Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux _____	339
Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l’eau _____	349

## INDEX DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2017-2020</i>	5
<i>Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2014-2020</i>	5
<i>Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2010-2020</i>	6
<i>Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2015-2019</i>	6
<i>Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2020</i>	7
<i>Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2019 à 2020</i>	196
<i>Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2019 à 2020</i>	202
<i>Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2020</i>	211
<i>Graphique 9 – Dépenses par objets</i>	216
<i>Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement</i>	221
<i>Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2010 à 2020</i>	227
<i>Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2010 à 2020</i>	228
<i>Graphique 13 – Budgets des PTL adoptés et réalisations</i>	240
<i>Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences</i>	241
<i>Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal</i>	242
<i>Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2019 à 2022</i>	246
<i>Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau</i>	253
<i>Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières</i>	257
<i>Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2020</i>	278
<i>Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette</i>	281
<i>Graphique 21 – Evolution de la dette consolidée brute et nette</i>	282
<i>Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville</i>	284
<i>Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses</i>	285
<i>Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée</i>	286

## INDEX DES FIGURES

<i>Figure 1 – Secteurs d’application de la taxe sur les parcs de stationnement</i>	186
<i>Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application</i>	330
<i>Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses</i>	336



# Mise en contexte 2020



## PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

### Description générale

#### Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme triennal d'immobilisations?

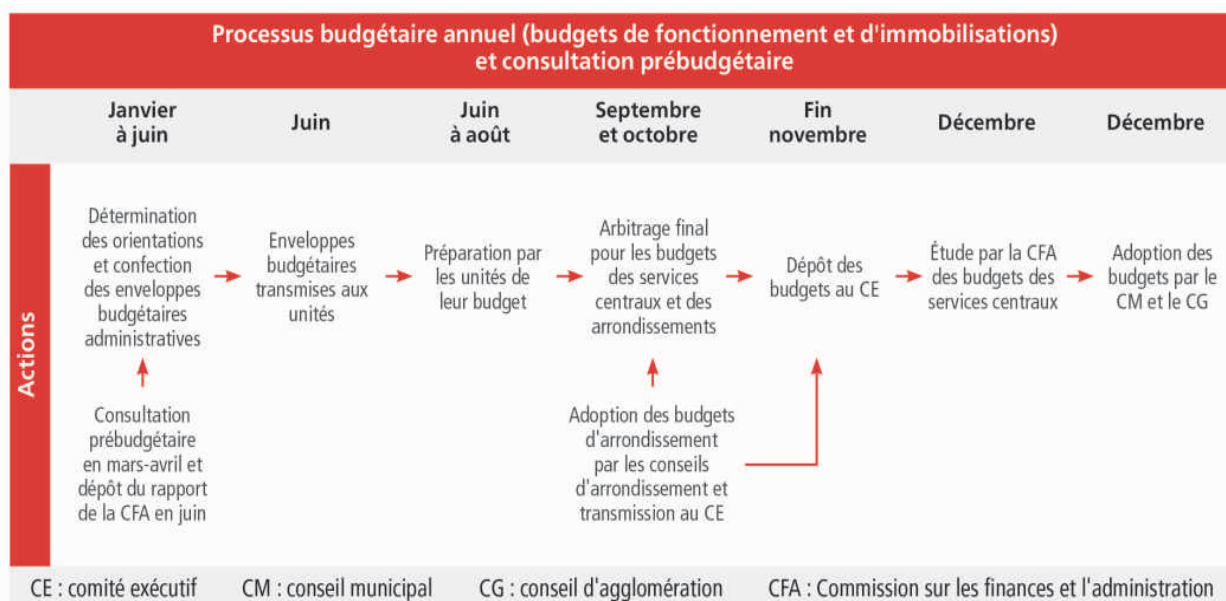
Le budget de la Ville de Montréal comprend deux volets :

- Le budget de fonctionnement;
- Le Programme triennal d'immobilisations.

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites de fonctionnement, sont financées majoritairement par les taxes et autres revenus de l'année en cours.

Par ailleurs, le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 3 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaut à un investissement en immobilisations tandis que toutes dépenses liées, par exemple, à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.



## Lien avec les consultations prébudgétaires

En 2019, la Ville de Montréal a lancé pour la première fois un exercice de consultation prébudgétaire en vue de la préparation du budget de 2020, un exercice qu'elle souhaite répéter annuellement.

La consultation prébudgétaire permet à la population et aux organismes montréalais d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élus et les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de les sensibiliser à leurs préférences. Le premier exercice s'est déroulé de mars à mai 2019.

Plus précisément, le 27 mars, le public a été invité à assister à une présentation du Service des finances. Celle-ci avait pour objectif d'exposer les grandes lignes du processus consultatif ainsi que les différentes thématiques qui devaient être discutées.

Suivant cette première présentation, la population et les organismes montréalais ont eu l'occasion d'assister à des séances d'échange et d'audition de mémoires. Ces séances ont été l'occasion de discuter plus en détail des thématiques suivantes :

- L'équilibre budgétaire : les grands défis;
- Les investissements dans les infrastructures et la gestion de la dette : avenues, solutions et incidences;
- Vers un budget participatif;
- L'écofiscalité;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2020-2022 sur les charges fiscales.

À la suite des séances de consultation, les membres de la CFA ont adopté leurs recommandations en assemblée publique. Leur rapport a ensuite été déposé, le 4 juin, au conseil municipal et au conseil d'agglomération. Le comité exécutif de la Ville de Montréal en a fait l'analyse et s'en est inspiré pour établir les priorités actuelles du budget de la Ville.

## Rapport préélectoral

Le 19 août 2019, le conseil municipal a adopté la résolution de mandater le Service des finances pour produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal, au plus tard le 30 juin 2021. Par cette même résolution, le conseil municipal a mandaté la vérificatrice générale de la Ville pour auditer ce rapport préélectoral, puis présenter son audit au plus tard le 23 septembre 2021.

Ce rapport préélectoral sera un nouvel outil de transparence budgétaire qui s'ajoutera au processus budgétaire 2021-2022. Afin d'assurer la mise en place de cet outil, des travaux préparatoires seront entrepris dès l'année 2020.



## Budget participatif

Le budget participatif contribue à initier la population à la vie démocratique et au processus budgétaire. Il offre l'occasion aux citoyennes et citoyens de faire connaître leurs attentes et leurs besoins et de faire naître des projets qui les touchent directement.

Le budget participatif démarre généralement par un appel à projets d'une municipalité auprès de la population. Une fois les projets soumis, les fonctionnaires évaluent leur conformité avec les orientations fixées par la municipalité, leur faisabilité et leurs coûts de mise en œuvre. Les projets qui satisfont aux critères de sélection sont alors soumis au vote des citoyens. Selon les sommes prévues par la municipalité, le ou les projets ayant obtenu le plus de votes sont ensuite réalisés par la municipalité.

Dans la grande majorité des cas, les projets retenus génèrent des investissements en immobilisations (aménagement de parcs, installations d'équipements pour enfants, etc.) et pas, ou très peu, de dépenses de fonctionnement. Cette situation est attribuable au fait que les municipalités semblent réfractaires à l'idée d'engager des dépenses récurrentes au budget de fonctionnement, qui s'accumuleront de façon exponentielle si d'autres projets de même nature s'ajoutent avec le temps.

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, dotée d'une enveloppe de 10 M\$ au PTI pour les années 2021 et 2022, permettra à la population de proposer et de décider des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville.

Selon divers organismes, plus de 3 000 municipalités sur la planète utiliseraient le budget participatif, sous une forme ou une autre. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2020<sup>1</sup>

Le monde est présentement affecté par de vives tensions commerciales et par une montée du protectionnisme. Ces circonstances portent plusieurs banques centrales à soutenir l'économie par leur politique monétaire. Alors que la Réserve fédérale des États-Unis abaisse ses taux d'intérêt directeurs, la Banque centrale européenne a porté l'un des siens plus loin en zone négative, espérant ainsi soutenir la croissance. La Banque du Canada semble moins pressée d'agir en ce sens. La confiance des ménages demeure élevée au pays, le taux de chômage reste très faible et on note une reprise sur le marché de l'habitation à l'échelle du pays. Cependant, les tensions commerciales et le ralentissement de la croissance dans plusieurs nations manufacturières ne laissent pas présager de grandes exportations de matières premières, ni une forte croissance des investissements non résidentiels. De plus, les contraintes de transport d'hydrocarbures freinent les exportations et les investissements dans le secteur de l'énergie. La croissance du PIB canadien devrait néanmoins atteindre environ 1,8 % en 2020, soit plus qu'en 2019 (1,4 %).

L'économie québécoise fait meilleure figure que celle du reste du Canada en 2019. Le PIB réel s'y accroît de 2,3 %, une performance parmi les plus élevées au pays, et le taux de chômage y atteint 5,1 %, un taux parmi les plus faibles. Les consommateurs québécois se montrent optimistes et la confiance des entreprises y est la plus élevée au Canada. Néanmoins, les conflits commerciaux et le ralentissement attendu de l'économie étatsunienne affectent les exportations internationales et entraîneront une création d'emplois moins robuste. Une croissance atteignant 1,4 % est attendue au Québec en 2020.

La région de Montréal joue son rôle de locomotive pour l'économie québécoise en 2019 et fera de même en 2020. Le taux de croissance du PIB de la région métropolitaine atteint un enviable 3 % en 2019 et devrait s'établir à 1,8 % en 2020. À 5,8 %, le taux de chômage est historiquement faible et on s'attend à ce qu'il atteigne un nouveau plancher de 5,7 % en 2020.

---

1. Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019.

Études économiques Desjardins. « La croissance économique s'affaiblira davantage », *Prévisions économiques et financières*, 23 septembre 2019.

Études économiques Desjardins. « Le ralentissement mondial continue d'assombrir la conjoncture », *Prévisions économiques et financières*, 22 octobre 2019.

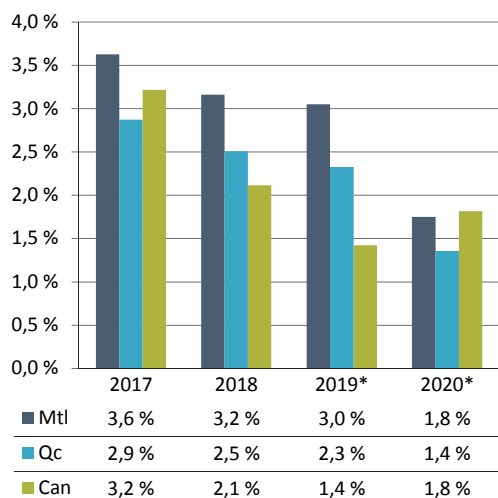
JLL. *Aperçu du marché des bureaux – Grande région de Montréal*, T2 2019.

JLL. *Aperçu du marché industriel – Grande région de Montréal*, T2 2019.

RBC. « Les difficultés liées au commerce se répercutent sur certaines provinces », *Perspectives provinciales*, septembre 2019.

Ville de Montréal. *Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal*, juillet 2018 – juin 2019.

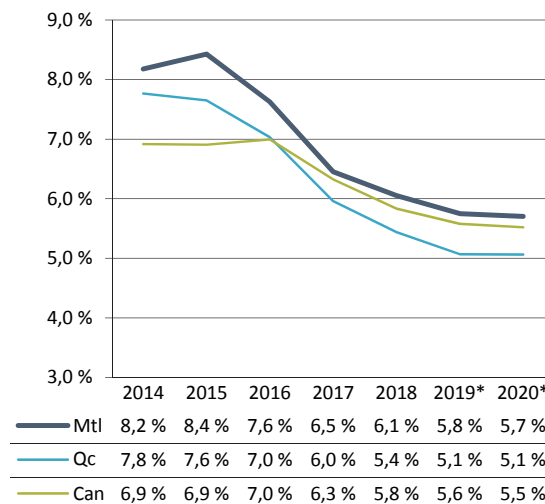
**Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)<sup>2</sup>, Québec et Canada, 2017-2020**



\*Prévisions.

Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019.

**Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2014-2020**



\*Prévisions.

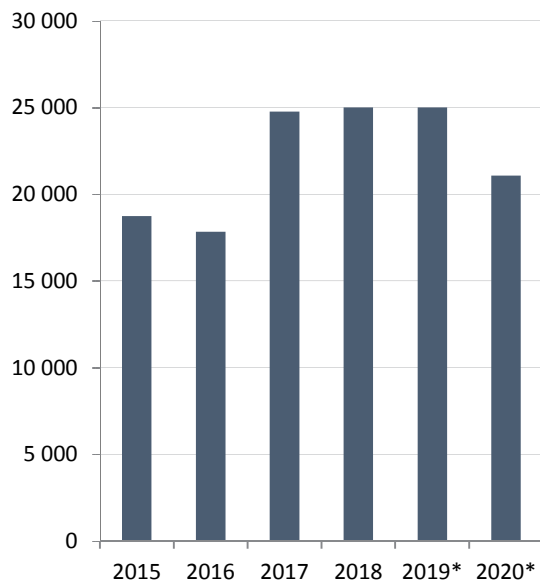
Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019.

2. RMR : Région métropolitaine de recensement.

En juin 2019, la valeur des chantiers de 5 M\$ et plus sur l'île de Montréal totalisait 34,6 G\$, en hausse de 12 % par rapport à juillet 2018. Parmi les secteurs en effervescence, le marché de l'habitation a le vent dans les voiles. Les mises en chantier se maintiennent à 25 000 unités en 2018 et 2019, un niveau atteint pour la dernière fois en 2005. On s'attend néanmoins à ce que leur nombre diminue à 21 000 unités en 2020, soit dans la moyenne des 12 dernières années.

Le marché montréalais de l'habitation montre des signes de surchauffe. L'un des indicateurs du phénomène, le rapport ventes-nouvelles inscriptions (RVNI), se maintient depuis déjà plusieurs trimestres au-delà du seuil de surchauffe de 70 %. De plus, un nombre croissant de citoyens rencontrent des difficultés à se loger et les taux d'inoccupation sont en baisse constante sur le marché locatif.

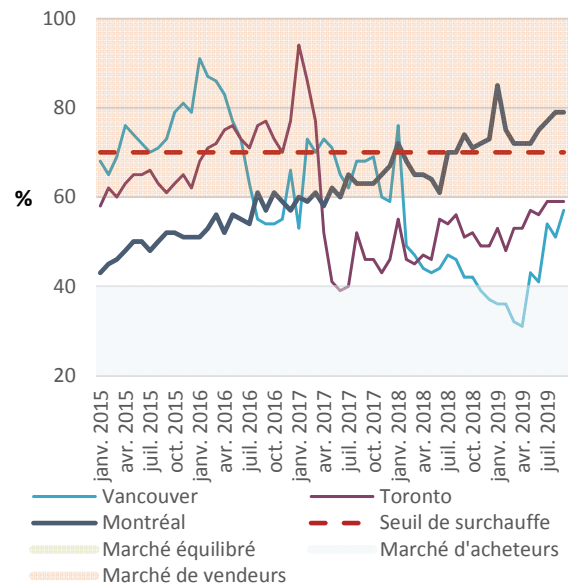
**Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2010-2020**



\*Prévisions.

Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019

**Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2015-2019**

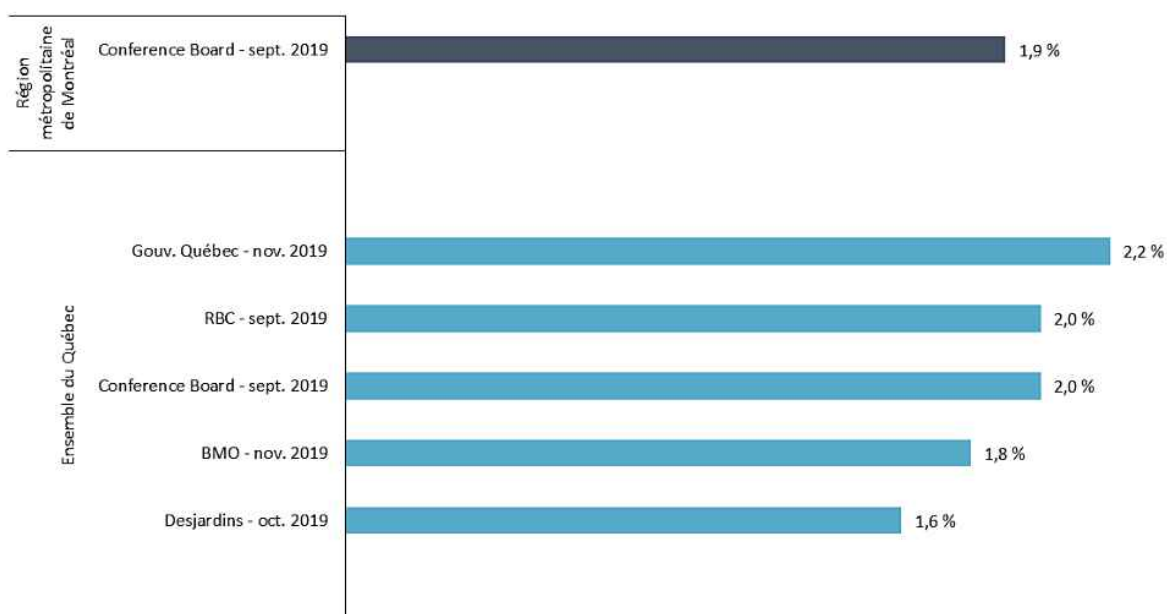


Sources : Recherche économique RBC, « Monthly Housing Market Update », 2015-2019

Du côté non résidentiel, le nombre d'immeubles de bureaux en construction dans la région de Montréal atteint un sommet observé pour la dernière fois en 2013, tandis que le taux d'inoccupation global dans ce marché est à son plus bas depuis 2014. Par ailleurs, les projets de construction de locaux industriels se multiplient alors que la demande surpasse l'offre et que s'accroît la pénurie d'espaces dans ce marché.

On s'attend à ce que l'économie montréalaise puisse croître en 2020 sans que les prévisions d'inflation s'éloignent de la cible de 2 % fixée par la Banque du Canada. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 1,9 % en 2020. Les estimations d'inflation du gouvernement du Québec, des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada, se situent entre 1,6 % et 2,2 % pour l'ensemble du Québec.

**Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2020**



## APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

**Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2020 – Services et arrondissements**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	188 177,1	196 871,4	191 458,3	191 026,6	201 826,7	206 246,4	215 301,0
Sécurité publique	958 675,2	970 869,2	1 036 456,0	1 012 981,1	1 030 938,8	983 998,3	1 012 131,2
Services institutionnels	313 127,3	319 143,3	336 827,9	340 566,2	360 099,7	352 149,5	369 839,2
Mobilité et attractivité	387 090,6	417 213,4	427 821,4	429 637,3	501 940,7	455 598,9	492 200,6
Qualité de vie	367 693,4	404 165,3	399 673,1	431 907,9	503 733,3	469 423,3	534 599,2
Service aux citoyens	179 135,5	200 459,6	206 535,7	209 534,6	224 289,3	198 179,0	213 815,2
Arrondissements	798 120,0	821 998,0	874 829,1	885 754,6	948 206,8	902 772,8	924 691,6
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>3 192 019,1</b>	<b>3 330 720,2</b>	<b>3 473 601,5</b>	<b>3 501 408,3</b>	<b>3 771 035,3</b>	<b>3 568 368,2</b>	<b>3 762 578,0</b>

**Tableau 2 – Sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 – Services et arrondissements**

(en millions de dollars)	Total	2020	2021	2022	Total
	2019-2021				2020-2022
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>					
Administration générale	467,0	150,2	151,4	131,6	433,2
Sécurité publique	131,4	46,3	44,8	52,3	143,5
Transport	2 207,5	567,5	595,9	586,8	1 750,3
Hygiène du milieu	1 937,8	608,0	621,7	676,1	1 905,8
Aménagement, urbanisme et développement	365,0	131,1	125,4	122,9	379,4
Loisirs et culture	1 386,9	497,7	476,2	480,3	1 454,2
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>6 495,6</b>	<b>2 000,9</b>	<b>2 015,5</b>	<b>2 050,0</b>	<b>6 066,4</b>

## Services administratifs

**Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services administratifs</b>							
<b>Services de la direction générale</b>							
Direction générale	18 470,7	20 526,4	19 666,2	19 618,6	21 390,2	19 719,8	22 547,2
Affaires juridiques	58 558,3	60 144,7	61 284,6	61 918,9	62 893,8	65 690,5	66 659,6
Finances	53 614,7	55 386,6	48 386,8	46 647,7	47 319,3	47 744,3	49 061,8
Ressources humaines	46 656,7	49 527,8	50 869,0	52 691,7	58 944,6	59 334,3	62 916,8
	<b>177 300,4</b>	<b>185 585,5</b>	<b>180 206,6</b>	<b>180 876,9</b>	<b>190 547,9</b>	<b>192 488,9</b>	<b>201 185,4</b>
<b>Services de sécurité publique</b>							
Sécurité incendie	326 587,5	335 055,6	369 275,0	345 197,3	345 483,0	336 270,3	346 867,1
Service de police	632 087,7	635 813,6	667 181,0	667 783,8	685 455,8	647 728,0	665 264,1
	<b>958 675,2</b>	<b>970 869,2</b>	<b>1 036 456,0</b>	<b>1 012 981,1</b>	<b>1 030 938,8</b>	<b>983 998,3</b>	<b>1 012 131,2</b>
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>1 135 975,6</b>	<b>1 156 454,7</b>	<b>1 216 662,6</b>	<b>1 193 858,0</b>	<b>1 221 486,7</b>	<b>1 176 487,2</b>	<b>1 213 316,6</b>

### Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville.

Pour l'appuyer dans ses activités, il s'est adjoint quatre directeurs généraux adjoints auxquels il délègue la supervision de services centraux, à l'exception de 5 grands services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville de Montréal et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, les Affaires juridiques, la Police et la Sécurité incendie.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Le **Service des ressources humaines** a mis en place une démarche importante de mobilisation du personnel pour assurer un milieu de travail sain et mobilisant. Plusieurs programmes ont été mis en œuvre, couvrant divers domaines comme la santé et la sécurité, le service à la clientèle ou encore l'embauche de membres des minorités visibles et ethniques. Une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines sur un horizon de 3 ans a également été mise en branle. Le renouvellement de la convention collective des professionnels est aussi un élément marquant de 2019.

En 2019, le **Service des finances** a mis en œuvre la première consultation prébudgétaire de l'histoire de Montréal, ce qui a permis d'engager un nouveau dialogue avec la population. Il poursuit, par ailleurs, la modernisation de ses activités afin d'améliorer les services offerts aux citoyens et d'optimiser ses processus. Pour faciliter la compréhension de l'information financière, le Service des finances s'est également engagé dans la révision de ses communications. Les travaux rigoureux du Service des finances ont permis à la Ville de Montréal de conserver de bonnes cotes de crédit auprès des agences de notation.

Au cours de l'année 2019, le **Service des affaires juridiques** a fourni un nombre important d'avis liés à des milliers de dossiers. Un travail de révision de ses activités s'est imposé au cours de l'année afin de rendre entièrement numérique le traitement des dossiers de la plus grande cour de première instance au Canada en matière de volume de dossiers traités.

L'année 2019 a été marquée par une crue printanière historique, dont le **Service de sécurité incendie** a su réduire considérablement les impacts sur la population grâce à sa grande préparation. Il a aussi poursuivi ses activités courantes en répondant à quelque 130 000 appels d'urgence, avec un taux de réponse moyen de 6 minutes et 500 pompiers en devoir 24 h/24, en plus de ses activités de sensibilisation et de prévention.

Le **Service de police** (SPVM) a aussi été fortement mobilisé lors de la crue printanière. D'importants travaux internes ont, par ailleurs, permis d'augmenter la capacité de traitement des dossiers d'enquête, la capacité opérationnelle des postes de quartier (PDQ) et la performance générale de l'unité. La décentralisation de 55 agents de circulation a favorisé l'implantation de l'approche Vision Zéro. Le SPVM a également collaboré activement aux travaux sur la prévention du profilage racial.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

La démarche de mobilisation, le plan triennal d'accès à l'égalité en emploi, la planification stratégique des ressources humaines et l'instauration d'un programme en santé et sécurité seront les priorités phares du **Service des ressources humaines** en 2020. Des travaux seront aussi menés visant une gestion plus efficace de ressources et la mise en place de nouvelles solutions technologiques RH et paie. Enfin, les négociations quant au renouvellement de plusieurs conventions collectives se poursuivront.

Le **Service des finances** sera responsable, en 2020, d'un budget et d'un programme triennal d'immobilisations de plus de 12 G\$. Il poursuivra la modernisation des communications entourant les finances de la Ville ainsi que l'optimisation de certaines de ses activités pour obtenir des gains en efficacité et offrir de meilleurs services aux citoyens. Le Service des finances travaillera également à la définition du contenu du rapport préélectoral en vue des élections municipales de 2021.

Le **Service des affaires juridiques** assure à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau. La mobilisation, le développement et le maintien de l'expertise du personnel seront au cœur des priorités de 2020. Le déploiement d'efforts sera maintenu afin d'implanter de nouveaux outils informatiques voués à améliorer les activités et les services aux citoyens.

Plus que jamais, le **Service de sécurité incendie** aura un rôle fondamental à jouer pour protéger la population contre les catastrophes naturelles. L'optimisation du savoir-faire, l'anticipation des risques et la préparation de mesures de contingence font donc partie des actions prioritaires de 2020. Le service continuera la mise en œuvre de son programme de recrutement destiné aux femmes, aux Autochtones et aux membres des minorités visibles, de même que ses actions en santé et sécurité auprès de ses employés.

Le **SPVM** prendra part aux travaux du livre vert de la police. Il accentuera ses actions en matière de sécurité routière. Il révisera la répartition des effectifs dans les PDQ dans le but d'améliorer la capacité opérationnelle et de réponse aux appels d'urgence. Il bonifiera son plan stratégique visant à soutenir le personnel en matière de prévention du profilage racial et social. Il révisera certains de ses outils technologiques afin d'optimiser leur efficacité dans les services offerts à la population.



**Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Autres services administratifs</b>							
Bureau de l'inspecteur général	4 121,7	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 682,2	5 909,8	6 258,8
Bureau du vérificateur général	5 480,9	5 474,8	5 427,1	5 300,7	6 050,6	6 441,1	6 404,2
Commission de la fonction publique de Montréal	1 016,8	751,6	759,4	624,5	438,3	726,0	740,7
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	257,3	209,5	70,4	38,5	107,7	680,6	711,9
<b>Total – Autres services administratifs</b>	<b>10 876,7</b>	<b>11 285,9</b>	<b>11 251,7</b>	<b>10 149,7</b>	<b>11 278,8</b>	<b>13 757,5</b>	<b>14 115,6</b>

## Direction générale

Budget de fonctionnement 2020 : 22,5 M\$, une hausse de 2,8 M\$

Effectif : 131,4 années-personnes

### **Notre mission**

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige, supervise et coordonne l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

Le Service de la direction générale est composé du cabinet du directeur général, des 4 directions générales adjointes, du Bureau de la transition écologique et de la résilience, du Bureau des relations gouvernementales et municipales, du Bureau des projets et programmes d'immobilisations, du Bureau des relations internationales, du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal et du Contrôleur général.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

La Direction générale a travaillé, en 2019, à la mise en place de conditions favorables pour réaliser les grandes priorités de l'Administration que sont la transition écologique, la mobilité, l'habitation et le développement économique. En choisissant d'aborder en premier lieu l'alignement stratégique et la mobilisation des employés, elle a créé un climat de mobilisation, tout en donnant une direction forte à ses équipes.

La démarche de mobilisation a été menée auprès de l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville de Montréal, appuyée, entre autres, par un vaste sondage à l'interne. Les résultats témoignent de l'engagement du personnel et donnent des pistes d'amélioration.

Dans un même souffle, une démarche d'alignement stratégique a également été lancée au printemps. Sous le thème « Rêvons Montréal 2020-2030 », cette vaste consultation a joint plus de 12 500 répondants, soit quelque 8 500 citoyens et 4 000 personnes employées par la Ville de Montréal. Par la suite, des forums ont regroupé quelque 700 membres du personnel de tous les secteurs. Les actions se poursuivront en fonction des orientations stratégiques établies et viseront des engagements forts des diverses parties prenantes.

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience, sous la supervision de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, vise à faire de Montréal un leader dans la lutte contre les changements climatiques. Pour ce faire, il travaille à l'élaboration d'un plan climat. Ces travaux ont mené à la mise sur pied d'un comité consultatif externe. C'est en se basant sur ceux-ci que la mairesse a pu annoncer, au Sommet Action climat du secrétaire général des Nations Unies, que la cible de réduction des gaz à effet de serre de Montréal sera d'au moins 55 % d'ici 2030.

Le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal cherche à favoriser l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux grands défis urbains, de concert avec les citoyens, les employés de la Ville et des partenaires. Ses activités ont été marquées en 2019 par l'obtention d'un prix de 50 M\$ sur 5 ans

### **Champs d'action :**

- Direction, supervision et coordination de l'ensemble des activités de la Ville de Montréal
- Transition écologique et résilience
- Innovation, expérimentation, ville intelligente et données ouvertes
- Relations gouvernementales et municipales
- Relations internationales
- Contrôle interne
- Planification et coordination des projets et programmes d'envergure

du gouvernement du Canada, dans le cadre du Défi des villes intelligentes. Il a également lancé un laboratoire de déploiement précommercial de la technologie sans fil 5G.

Le Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM), en collaboration avec les autres services municipaux, a coordonné les démarches et les prises de position de la Ville dans le cadre de la révision du financement du transport en commun. Il a également participé activement aux négociations avec le gouvernement du Québec sur le pacte fiscal 2020-2024. De plus, il a contribué aux travaux du Comité de développement de l'Est de Montréal en concluant une entente avec le gouvernement du Québec pour la revitalisation du secteur. Enfin, à la suite d'une consultation menée auprès d'une trentaine d'organismes autochtones et des unités de la Ville, le BRGM travaille à l'élaboration d'une stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

Supervisé par la Direction générale adjointe aux services institutionnels, le Bureau des relations internationales a contribué au rayonnement et au positionnement de la Ville de Montréal sur la scène internationale, notamment auprès de l'Organisation des Nations unies et auprès du G20. En mettant l'accent, entre autres, sur l'environnement et les changements climatiques, la mobilité, l'inclusion sociale et la migration, le bureau a facilité des échanges de pratiques innovantes. Par ailleurs, l'équipe du protocole, qui relève du Bureau des relations internationales, a réalisé des centaines d'événements et d'accueils à l'hôtel de ville et à l'extérieur.

Le Contrôleur général promeut les comportements éthiques et le respect des valeurs de la Ville auprès des employés. Responsable de l'application des modifications législatives relatives à l'octroi des contrats, il a mis sur pied un comité de travail visant à établir les règles de mise en application des changements liés aux devis de performance des fournisseurs externes. Il a élaboré la procédure des plaintes liées aux processus d'appels d'offres et participé à la formation des intervenants avec le Bureau de l'inspecteur général. Il a également mis en place un processus de suivi rigoureux des plans d'action, en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale.

Aussi, des travaux ont été entrepris, avec la collaboration de diverses unités de la Ville de Montréal, afin d'encadrer davantage les conditions d'octroi et de reddition de comptes des contributions financières octroyées aux organismes à but non lucratif (OBNL) et de permettre au Contrôleur général de continuer à vérifier auprès d'eux le respect des conditions de partenariat avec la Ville.

Le Bureau des projets et des programmes d'immobilisations, sous la gouverne de la Direction générale adjointe aux services institutionnels, a amorcé la mise à jour du cadre de gouvernance de la gestion des actifs municipaux de la Ville et l'implantation d'une culture commune de gestion de projets. Il a également mis en place de nombreux outils en gestion de projet, accompagnés d'une offre de formation à l'interne. Ce bureau est responsable de l'élaboration du plan décennal qui suivra l'approbation du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal. Il a aussi entrepris l'analyse des projets pour l'Hôpital de la Miséricorde et l'Institut des Sourdes-Muettes et il participe à la planification du projet de l'Îlot Voyageur.

## **Nos actions prioritaires en 2020**

### Direction générale

- Continuer la transformation de l'organisation pour orienter l'ensemble des décisions et des actions vers la transition écologique, en se concentrant sur la mobilité, l'habitation et le développement

économique, et en mettant de l'avant des valeurs de justice sociale, de participation citoyenne et d'innovation.

- Poursuivre la démarche de mobilisation avec la mise en place d'un plan d'action visant à aborder certains enjeux transversaux. Préparer, pour 2021, un nouveau sondage afin de mesurer l'effet des actions découlant de ce plan sur l'indice de mobilisation du personnel de la Ville.
- En lien avec les priorités organisationnelles de 2020, traduire la démarche d'alignement stratégique par la tenue de travaux avec l'ensemble des unités administratives et diverses parties prenantes.

#### Bureau de la transition écologique et de la résilience

- Lancer le Plan climat, contenant les mesures concrètes à réaliser pour lutter contre les changements climatiques et, d'ici 2030, réduire de 55 % les gaz à effet de serre émis à Montréal.
- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Accompagner les unités de la Ville pour améliorer leur bilan environnemental et changer leurs pratiques.

#### Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal

- Lancer officiellement les activités de mise en œuvre du Défi des villes intelligentes, avec la volonté de proposer rapidement des projets pilotes à la population montréalaise, notamment en matière de mobilité.
- Déployer l'approche d'expérimentation urbaine, notamment par la poursuite des tests de navettes autonomes et la mise en œuvre de projets d'expérimentation sur différents sujets comme l'approvisionnement et le stationnement.
- Préparer une approche renouvelée pour les données ouvertes, notamment par l'élaboration d'un plan d'action qui visera à mieux soutenir l'usage de ces données par la population montréalaise.

#### Bureau des relations gouvernementales et municipales

- Interpeller les gouvernements pour accroître les investissements dans l'exploitation et les infrastructures de transports collectifs et actifs.
- Inviter les gouvernements à bonifier et à simplifier les programmes de financement des infrastructures municipales.
- Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.
- Organiser la tenue du Rendez-vous Montréal, métropole culturelle 2020 et le dévoilement d'un plan d'action culturel pour Montréal.

#### Bureau des relations internationales

- Appuyer la transition écologique en contribuant aux actions collectives en matière de changements climatiques et de biodiversité visant à diminuer les impacts négatifs, à Montréal et ailleurs dans le monde, de la dégradation environnementale.
- Faciliter l'introduction de politiques et de pratiques avant-gardistes en transition écologique, en mobilité et sur d'autres aspects du développement urbain.
- Continuer de promouvoir le développement économique de la métropole, de mettre en œuvre des projets de solidarité internationale et d'offrir des services d'accueil et de protocole.

#### Contrôleur général

- Accompagner les unités de la Ville de Montréal en établissant les conditions d'application des devis de performance des fournisseurs externes.

- Continuer à gérer, pour la Ville de Montréal, les plaintes liées aux différents processus d'appels d'offres. Poursuivre le suivi rigoureux des plans d'action, en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale.
- Encadrer les conditions requises pour l'octroi de contributions financières à des OBNL en établissant, également, les normes minimales de reddition de comptes.

#### Bureau des projets et programmes d'immobilisations

- Terminer la mise à jour du cadre de gouvernance de la gestion des actifs municipaux de la Ville de Montréal et élaborer un guide d'utilisation destiné aux employés et aux élus.
- Poursuivre le développement d'outils de gestion de projet et l'offre de formation.
- À la suite du dépôt du plan décennal, assurer le suivi des planifications à long terme et contribuer à la priorisation des projets et des programmes.
- Mettre en œuvre le plan d'action découlant du Programme culture projets, visant à instaurer une culture commune de gestion de projet afin d'en augmenter l'efficacité et l'efficacé.
- Déposer les scénarios en lien avec les projets pour l'Hôpital de la Miséricorde et l'Institut des Sourdes-Muettes et en assurer le suivi selon les décisions qui seront prises.

## Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2020 : 66,7 M\$, une hausse de 1 M\$  
Effectif : 520,2 années-personnes

### Notre mission

Le Service des affaires juridiques a trois grandes missions :

- Pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations.
- Assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres villes liées de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la Société de transport de Montréal, de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau du taxi de Montréal.
- Assurer à la population de l'agglomération de Montréal les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir, pour l'ensemble des justiciables de l'île de Montréal, une justice de proximité.

### Champs d'action :

- Assistance-conseil juridique
- Rédaction de règlements et de contrats
- Représentation devant les tribunaux
- Procureur de la poursuite
- Gestion des activités de la cour municipale

### Notre impact et nos réalisations 2019

La qualité du service et la loyauté sont au cœur des préoccupations des intervenants du Service des affaires juridiques. Au cours de l'année 2019, celui-ci est intervenu dans une multitude de situations juridiques, et ce, toujours en respect des décisions et des orientations obtenues des autorités administratives et politiques de la Ville. Un nombre important d'avis juridiques ont aussi été fournis dans le cadre de milliers de dossiers. Le Service des affaires juridiques a également représenté la Ville devant l'ensemble des juridictions civiles du Québec, y compris la Cour suprême du Canada, ainsi que devant de nombreuses instances administratives. Un travail de révision de ses activités s'est imposé au cours de l'année, une première étape d'un important processus visant à rendre entièrement numérique le traitement des dossiers de la plus grande cour de première instance au Canada pour ce qui est du volume de dossiers traités.

### Nos actions prioritaires en 2020

- Assurer à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau.
- Mobiliser le personnel du service et développer et maintenir son expertise.
- Déployer des efforts soutenus afin de mener à terme les travaux requis pour l'implantation de nouveaux outils informatiques voués à améliorer les activités.

## Finances

Budget de fonctionnement 2020 : 49,1 M\$, une hausse de 1,3 M\$  
Effectif : 382,1 années-personnes

### Notre mission

Chef de file de la fonction finance et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Avec son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer des citoyens, il conseille l'appareil municipal quant aux choix devant être faits. Responsable des revenus, principalement ceux de la taxation, le Service de finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, le Service des finances conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que tous les citoyens contribuent de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis. C'est dans ce même esprit qu'il participe au groupe de travail sur la tarification de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

### Champs d'action :

- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Le Service des finances s'assure que les lois et les règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, qui est étroitement liée à la vision qu'ont de la Ville les créanciers, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit de Aa2, depuis 2006, par l'agence de notation Moody's et de AA- par Standard & Poor's, depuis 2015.

En 2019, le Service des finances a mis à profit son savoir-faire lors de la mise en œuvre de la première consultation prébudgétaire de l'histoire de Montréal. Cet exercice de consultation citoyenne visait, entre autres, à démontrer, de la façon la plus transparente possible, les enjeux budgétaires avec lesquels la Ville doit composer. Parmi les sujets abordés, notons les mécanismes d'écofiscalité de l'eau, permettant d'encourager une meilleure utilisation de cette ressource. Le budget participatif, une forme de gouvernance locale participative, a également été à l'ordre du jour.

Le service poursuit la modernisation de ses activités en déployant des solutions touchant la facturation et les encaissements simplifiés, notamment. Ces chantiers visent à améliorer l'expérience citoyenne en réduisant le temps passé aux comptoirs d'encaissement et à enregistrer plus efficacement et promptement les sommes encaissées dans les systèmes comptables de la Ville.

Pour faciliter la compréhension de l'information financière par les non-experts, le Service des finances s'est engagé dans un exercice de refonte de l'ensemble de ses documents, à commencer par le budget de fonctionnement et le programme triennal d'immobilisations

Le service poursuit également la transformation du travail et le regroupement de certaines de ses équipes afin d'optimiser son service à la clientèle.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Intégrer les orientations de l'alignement stratégique de la Ville de Montréal afin que les actions posées et l'accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs de l'organisation.
- Gérer sainement un budget et un programme triennal d'immobilisations d'un total combiné de plus de 12 G\$ et en assurer le suivi, et faire la reddition de comptes de l'année 2019.
- Collaborer à la réflexion et à la modernisation de la présentation des résultats financiers et de la reddition de comptes afin de rendre l'information financière toujours plus accessible aux non-experts.
- Poursuivre la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité. Ces gains engendrés se répercuteront à coup sûr sur les services offerts aux citoyens, puisque les façons de faire se modernisent et deviennent, par le fait même, plus efficaces et à moindre coût.
- Accompagner l'Administration dans la définition du contenu du rapport préélectoral qui sera déposé en vue des élections municipales de 2021.



## Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2020 : 62,9 M\$, une hausse de 3,6 M\$

Effectif : 482 années-personnes

### Notre mission

Le Service des ressources humaines exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose d'employés compétents et mobilisés, dans une perspective d'excellence du service aux citoyens.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Par son expertise, ses politiques et ses programmes, le Service des ressources humaines contribue à accroître la mobilisation et la performance des gestionnaires et des employés de la Ville pour offrir des services de qualité aux citoyens. Le Service des ressources humaines soutient les priorités de l'Administration en assurant la réalisation de divers programmes organisationnels.

La mobilisation des employés est la première des 7 priorités organisationnelles de la Direction générale. Un sondage réalisé auprès des employés au début de 2019 a permis de faire un état de la situation afin de mettre en place des solutions d'amélioration destinées à assurer un milieu de travail sain et mobilisant.

L'implantation d'une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion permet à la Ville de contribuer à une société plus ouverte et respectueuse. Ainsi, 36,1 % des employés embauchés du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019 sont membres des minorités visibles et ethniques. Ce taux est supérieur à la cible de 33 % fixée pour 2018-2019.

La mise en place du programme de formation « Leaders en santé, sécurité et mieux-être » vise à soutenir les gestionnaires dans leurs rôles et responsabilités en matière de prévention en santé, sécurité et mieux-être et sert de levier à une culture de prévention à la Ville de Montréal. L'amélioration de la présence et du bien-être au travail génère des retombées positives sur la rapidité, la fréquence et la qualité de la prestation des services aux citoyens.

Le déploiement en cours d'une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines sur un horizon de 3 ans permettra à la Ville de faire un diagnostic des principaux enjeux et de déterminer les initiatives à développer pour y faire face.

La création d'un programme de recrutement, d'accueil et d'intégration permet aux nouveaux contremaîtres de se familiariser avec les pratiques de la Ville en développant leurs connaissances techniques liées aux principales activités des travaux publics. Mieux outillés, les nouveaux contremaîtres travaillent plus efficacement et offrent ainsi une meilleure prestation de services aux citoyens.

### Champs d'action :

- Acquisition de talents
- Diversité en emploi
- Développement des compétences et formation
- Planification de la relève
- Négociation, interprétation et application des conventions collectives et gestion des conditions des employés non syndiqués
- Mise en place de programmes de prévision de la main-d'œuvre, de mobilisation et de gestion de la performance
- Application des politiques et programmes du respect de la personne, de santé et sécurité du travail, de mieux-être et d'aide aux employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Production de la paie et des relevés fiscaux
- Stratégies, politiques et programmes de rémunération directe et indirecte.

La finalisation de la conception du programme de formation « Inspectorat » a permis aux employés de première ligne d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences, notamment sur le plan du suivi des requêtes et des permis ainsi que sur leur efficacité au travail.

Le renouvellement de la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal permet à l'Administration de reconnaître l'apport de ce groupe d'employés, tout en assurant une paix industrielle jusqu'au 31 décembre 2023.

La conclusion d'une entente de 10 ans avec Desjardins Assurances pour l'administration des régimes d'assurance collective permet l'obtention de conditions avantageuses pour l'ensemble du personnel et pour la Ville de Montréal.

La mise en place du Centre de services RH offre un point de contact unique aux employés des services centraux, simplifie leur recherche de réponses et permet des gains d'efficacité.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre la démarche de mobilisation des employés par l'accompagnement des unités dans leurs plans d'action afin d'assurer un environnement de travail sain et de contribuer à améliorer la performance organisationnelle ainsi que la qualité des services publics fournis aux citoyens.
- Élaborer un plan triennal d'accès à l'égalité en emploi, notamment pour favoriser le cheminement de carrière des groupes visés et assurer une juste représentation de la diversité montréalaise.
- Accompagner l'Administration dans la réalisation d'un diagnostic et d'une planification stratégique des ressources humaines afin d'assurer une main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes, malgré les nombreux départs à la retraite et la pénurie de main-d'œuvre.
- Déployer un programme d'amélioration qui permettra de mieux outiller les services centraux dans la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail afin d'en réduire les coûts globaux.
- Développer un programme d'accueil et de formation destiné aux employés manuels des travaux publics (cols bleus) pour accroître la qualité des services de proximité.
- Définir et promouvoir la marque employeur pour permettre à la Ville de Montréal de se distinguer sur le marché de l'emploi, d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents.
- Poursuivre la redéfinition du modèle de service afin d'assurer une gestion plus efficace des ressources humaines. Poursuivre les travaux qui permettront une mise en place réussie de nouvelles solutions technologiques RH et paie.
- Poursuivre le renouvellement des conventions collectives (cols blancs, cols bleus, pompiers, scientifiques, juristes, contremaîtres syndiqués et architectes) en vue d'offrir des conditions de travail susceptibles d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents à la Ville.

## Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2020 : 346,9 M\$, une hausse de 10,6 M\$  
Effectif : 2 739,3 années-personne

### Notre mission

Le Service de sécurité incendie de Montréal participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient lors de tous types d'urgences, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

### Notre impact et nos réalisations 2019

L'année 2019 a été marquée par une crue printanière historique durant laquelle le Service de sécurité incendie de Montréal a su réduire considérablement les impacts sur la population. Cet événement a permis d'optimiser davantage le savoir-faire du service à l'égard des risques liés à la réalité d'une métropole (risques industriels, naturels, d'actes terroristes, etc.).

Par ailleurs, le service a poursuivi son objectif de développement d'une culture organisationnelle forte en santé, sécurité et mieux-être au travail, en mettant en œuvre des mesures pour contrer les risques associés aux maladies professionnelles.

Le Service de sécurité incendie de Montréal a poursuivi son engagement d'inclusion, en se positionnant comme une organisation respectueuse et bienveillante à l'égard de son personnel. La mobilisation, la reconnaissance et la valorisation des employés font partie intégrante des réalisations de l'année 2019.

- La protection complète du territoire montréalais est assurée grâce à 67 casernes, avec un temps de réponse moyen aux urgences de 6 minutes. Plus de 500 pompiers en devoir, 24 h/24, répondent à tous types d'urgences.
- Les premiers répondants s'illustrent en ayant contribué à relever le taux de survie associé aux arrêts cardiorespiratoires de 12,2 % en 2007 à 49,2 % en 2019, soit une des meilleures performances en Amérique du Nord. Le service a fait l'acquisition de 110 nouveaux défibrillateurs : un grand nombre des défibrillateurs ne servant plus aux opérations d'urgence ont été distribués dans divers bâtiments publics de l'agglomération de Montréal. La réutilisation des défibrillateurs démontre l'engagement du service à l'égard de l'environnement.
- La prévention incendie est toujours la priorité, c'est pourquoi d'importantes campagnes de sensibilisation, telles que « Pas de mégots dans les pots! » ou « Je change l'heure, je vérifie mon avertisseur! » sont mises de l'avant. En 2019, nos intervenants ont vérifié près de 85 000 avertisseurs de fumée, mené des actions de sensibilisation dans environ 3 000 résidences susceptibles d'être touchées par la crue des eaux et joint plus de 60 000 personnes lors d'activités de formation et de sensibilisation communautaire.

### Champs d'action :

- Combat des incendies
- Intervention médicale – premiers répondants
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire
- Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

- Le Centre de communications a reçu et réparti plus de 130 000 appels d'urgence.
- Le Centre de sécurité civile a réalisé une préparation impeccable face aux crues printanières de 2019, en créant une carte de prédiction interactive permettant de diminuer de façon importante les dommages aux propriétés et aux infrastructures de la Ville.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

Le Service de sécurité incendie poursuivra ses efforts afin d'assurer la protection des vies et des biens des citoyennes et des citoyens de l'agglomération de Montréal en réalisant des actions de prévention et d'intervention. L'optimisation du savoir-faire, l'anticipation des risques naturels et humains, la préparation des mesures de contingence et le développement de la capacité d'adaptation du service font également partie des actions prévues pour 2020.

- Collaborer au déploiement du Réseau express métropolitain par la révision des mesures de sécurité pour les usagers.
- Poursuivre la négociation du renouvellement de la convention collective des pompiers.
- Continuer le travail de prévention de santé et sécurité auprès des employés du service.
- En collaboration avec l'Association des pompiers de Montréal, poursuivre le développement du programme pour contrer les maladies professionnelles grâce à une nouvelle solution de séchage des habits de combat dans l'ensemble des casernes et des bureaux administratifs. L'acquisition de séchoirs portatifs s'ajoute à la série de mesures déjà en place visant à protéger la santé des pompiers. Ces équipements permettront de sécher les habits en caserne, tout en préservant leur intégrité et en rendant rapidement disponible un deuxième habit de combat.
- Avec l'Association des pompiers de Montréal, poursuivre l'implantation du programme de prévention des blessures de stress opérationnel, en planifiant des activités de formation, de recherche et d'aide clinique. Après plus de 10 ans d'interventions comme premiers répondants dans l'ensemble de l'agglomération de Montréal, les pompiers de Montréal profiteront d'un plan visant à comprendre, déterminer et développer des mécanismes de protection afin de lutter contre la maladie.
- Poursuivre le développement du programme de recrutement diversifié destiné aux femmes, aux Autochtones et aux membres des minorités visibles.
- Plus que jamais, protéger la population des bouleversements climatiques, des accidents industriels et des actes terroristes, des phénomènes actuellement en croissance à l'échelle mondiale. En tant qu'acteur principal du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal :
  - Poursuivra l'implantation de l'équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd;
  - Développera sa cartographie opérationnelle pour la planification stratégique de la mise en œuvre d'ouvrages de protection temporaires contre les inondations;
  - Améliorera le plan particulier d'intervention pour les chaleurs extrêmes et concevra des plans particuliers d'intervention en cas de pénurie d'eau potable et de verglas.

## Service de police

Budget de fonctionnement 2020 : 665,3 M\$, une hausse de 17,5 M\$  
Effectif : 5917,9 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la Loi sur la police, L.R.Q. c. P-13.1).

### **Champs d'action :**

- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité, à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Activement présent sur le territoire avec ses postes de quartier (PDQ), ses unités – aéroport, métro, cavalerie, nautique, motards – et son escouade canine, le SPVM est au cœur des activités urbaines. Souvent le premier témoin des situations d'urgence par son Centre d'urgence 911, il est aussi, maintes fois, le premier arrivé sur les lieux des événements. Son intervention rapide permet fréquemment de désamorcer les situations délicates, de prêter assistance aux personnes blessées et d'intervenir promptement et stratégiquement lors de situations à haut risque afin de limiter les impacts sur la sécurité de la population. Le personnel policier intervient aussi quotidiennement auprès de personnes en situation de vulnérabilité (itinérance, santé mentale, maltraitance des personnes âgées, violence conjugale, situations de crise, etc.), faisant du SPVM un partenaire important dans l'établissement de réponses aux enjeux sociaux.

Chaque jour, son personnel patrouille dans les rues de l'agglomération de Montréal afin de prévenir et réduire la criminalité. Il est aussi un acteur de premier plan pour faire régner l'ordre lors d'événements publics et de manifestations, comme la marche pour le climat du 27 septembre 2019, pendant laquelle près d'un demi-million de personnes ont sillonné les rues du centre-ville de façon pacifique. La sécurité routière étant une préoccupation de première heure, le SPVM consacre beaucoup de temps et de personnel aux efforts déployés pour améliorer le bilan routier, assurer la fluidité de la circulation et sécuriser les zones scolaires.

Pour assurer une prestation de services qui répond aux besoins et aux attentes de la population, le SPVM veille à ce que son personnel agisse avec intégrité et en conformité avec les normes professionnelles, des éléments qui passent, en grande partie, par le maintien des compétences et la formation.

Les réalisations du SPVM en 2019 sont nombreuses :

- Réorganisation interne ayant notamment permis d'augmenter la capacité de traitement des dossiers d'enquête (ex. : meurtres non résolus, dossiers d'agression ou d'exploitation sexuelle);
- Augmentation de la capacité opérationnelle des équipes postées dans les PDQ afin d'assurer une meilleure capacité de réponse aux appels d'urgence. L'intégration des PDQ 24 et 26, dans

l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, fait d'ailleurs partie des actions visant une plus grande efficacité;

- Décentralisation de 55 agents de circulation dans les PDQ afin de mieux aligner leurs interventions avec les besoins locaux et l'approche Vision Zéro;
- Réalisation de plusieurs opérations d'envergure, notamment Asterios, ciblant un réseau de présumés trafiquants de drogues liés aux Hells Angels, et Mégalo, ayant mené à l'arrestation d'un présumé tueur à gages. Ces opérations ont nécessité des centaines de milliers d'heures d'écoute électronique, des milliers d'heures d'enregistrement vidéo, de nombreuses filatures et le travail dévoué de centaines de policiers;
- Mise en place du Bureau de la vérification et de l'évaluation, dont la mission est notamment de contribuer, par ses travaux et ses conseils, à faire du SPVM une organisation professionnelle, fiable, proactive, performante et centrée sur sa mission première. Il s'assure que les pratiques opérationnelles et administratives sont conformes aux normes éthiques et professionnelles dictées par la fonction policière et par la *Loi sur la police*. Par ses actions, il contribue à ce que les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles soient gérées et utilisées avec efficacité, efficacité et intégrité;
- Participation active sur le terrain et dans les différents centres de coordination lors de la crue printanière, pour assurer la sécurité des citoyens et la protection des bâtiments évacués et pour contribuer au bon déroulement des opérations pendant plus de 39 jours de mobilisation;
- Dévoilement du Plan d'action 2019-2021, décliné en 3 grandes orientations stratégiques : excellence du service aux citoyens, mobilisation du personnel et engagement dans une culture de collaboration;
- Lancement de la campagne « S'investir pour le citoyen », qui met en valeur les réalisations et les actions d'employés passionnés par leur travail, qui s'investissent pour le mieux-être et la sécurité de la population;
- Collaboration à la recherche demandée par la Ville sur l'analyse des données du SPVM et l'élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

Le SPVM continue d'être un acteur majeur en matière de sécurité et de sentiment de sécurité. En veillant à la sécurité de la population et des gens de passage, il s'emploie à maintenir la paix et à contrôler la criminalité.

Au cours de l'année 2020, le SPVM prendra part à des réflexions dépassant les frontières de l'agglomération, notamment en participant aux travaux du livre vert de la police. Il continuera à s'impliquer auprès des partenaires du milieu pour le maintien de l'ordre et de la paix dans les dossiers sociaux, entre autres, en matière d'itinérance, de santé mentale et de maltraitance envers les personnes âgées. Il mettra tout en œuvre afin d'assurer une présence toujours grandissante en matière de sécurité routière, de sécurisation des traverses scolaires (révision des critères d'analyse des traverses) et d'intégration de nouveaux modes de déplacement (ex. : trottinettes et vélos électriques en libre-service, etc.) à l'offre de mobilité.

En 2020, le SPVM déploiera les efforts nécessaires pour :

- Améliorer la capacité d'intervention de son unité Groupes tactiques d'intervention;
- Réviser la répartition des effectifs dans les PDQ, en vue de continuer à améliorer la capacité opérationnelle et de réponse aux appels d'urgence;

- Mettre en place des mesures additionnelles pour bonifier le plan stratégique « Écouter, comprendre, agir 2018-2021 », visant à soutenir le personnel en matière de prévention du profilage racial et social;
- Réviser des outils technologiques utilisés par les policiers (géolocalisation, cellulaires, etc.) afin d'optimiser leur efficacité dans les services offerts à la population, notamment en améliorant leur capacité de réponse aux appels d'urgence.

## Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2020 : 6,3 M\$, une hausse de 0,3 M\$

Effectif : 33 années-personnes

### **Notre mission**

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les autres instances les mesures visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil municipal les mesures visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

### **Champs d'action :**

- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, 4 rapports d'enquêtes sont publiés, concernant :

- La prévention des manœuvres frauduleuses reliées à la facturation;
- La planification de projets comprenant des services professionnels;
- L'octroi de contrats de gré à gré et la gestion des conflits d'intérêts;
- L'exécution de contrats de services de déneigement.

Ces rapports font valoir l'importance des interventions permettant de détecter des stratagèmes frauduleux visant à abuser des fonds publics.

Le Bureau met l'accent sur la prévention et le dialogue avec les unités d'affaires, dans le cadre d'une démarche proactive pour fournir des recommandations viables et réalisables. Pour la première fois, les résultats d'une enquête sont présentés aux intervenants concernés avant la publication du rapport.

Depuis le 25 mai 2019, le Bureau exerce les fonctions et les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics à l'égard de la Ville de Montréal, ce qui inclut le traitement des plaintes dans le cadre de la publication d'un appel d'offres public.

Une démarche de consultation avec les services et les arrondissements est en cours pour améliorer les offres de formation et augmenter le taux de formation des employés et des gestionnaires.

Le Bureau accroît son rayonnement et partage son expérience dans la lutte contre la corruption et la collusion. L'inspectrice générale est conférencière au Fall 2019 Training Conference de l'Association of Inspectors General. Elle est aussi invitée par Carol McQueen, ambassadrice du Canada en Tunisie, pour partager son expérience et les leçons apprises de la lutte contre la corruption au Québec ainsi qu'à l'échelle municipale.

En matière de technologies de l'information, le Bureau octroie un nouveau contrat de sécurité des équipements réseau, et des standards de protection sont adoptés. Les employés des technologies de



l'information participent à des conférences et à des formations dans le but de poursuivre le développement de pratiques sécuritaires au sein du Bureau.

**Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre la modernisation des outils informatiques, notamment la refonte du site Web du Bureau de l'inspecteur général. La performance des outils informatiques est essentielle afin d'assurer une plus grande efficacité des enquêtes et de maintenir la sécurité des informations et des services aux citoyens.
- Poursuivre la surveillance de certains secteurs d'activité, tels que la gestion des sols contaminés, dans le but d'apporter des recommandations en amont des processus contractuels, de maximiser l'impact des interventions et d'éviter des manquements à l'intégrité.
- Organiser la tenue d'événements afin de partager avec le plus grand nombre de personnes les enjeux auxquels le Bureau doit souvent faire face et assurer les meilleures pratiques pour protéger les contrats établis par l'administration municipale.

## Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2020 : 6,4 M\$, stable

Effectif : 36 années-personnes

La *Loi sur les cités et villes* (LCV) impose aux municipalités de 100 000 habitants et plus de désigner un fonctionnaire appelé « vérificateur général ». Le vérificateur général joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car il rassure les élus et les citoyens quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette même loi dicte également le budget minimum que la municipalité doit verser au vérificateur général.

### **Champs d'action :**

- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

### **Notre mission**

Le Bureau du vérificateur général a pour mission de fournir au conseil municipal et aux citoyens un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace, des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

La vérificatrice générale a le mandat de réaliser la vérification des comptes et affaires de la Ville de Montréal et des organismes visés par l'article 107.7 de la Loi des cités et villes. La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'ajoute au mandat du Bureau du vérificateur général tout organisme qui est visé au premier alinéa de l'article 573.3.5, qui est financé à plus de 50 % par la Ville et dont les revenus sont supérieurs à 1 000 000 \$.

Juin 2019 – Dépôt, au conseil municipal, du rapport annuel faisant état des réalisations du Bureau du vérificateur général pour 2018-2019 :

- *Audit financier*  
Identification des personnes morales visées par la LCV pour lesquelles, à la suite d'une évaluation des risques, il a été jugé approprié de demeurer auditeur et de produire un rapport d'audit conjoint sur leurs états financiers avec l'auditeur externe nommé par la Ville. Ainsi, 6 rapports de l'auditeur indépendant sur les états financiers au 31 décembre 2018 ont été produits conjointement avec l'auditeur externe nommé par la Ville, pour les organismes suivants : Société de transport de Montréal, Société d'habitation et de développement de Montréal, Société du parc Jean-Drapeau, Société en commandite Stationnement de Montréal et Trangesco.
- *Conformité aux lois et règlements : conformité législative des organismes ayant bénéficié d'une subvention d'au moins 100 000 \$ au cours de l'année 2017*  
« Toute personne morale qui reçoit une subvention annuelle de la municipalité d'au moins 100 000 \$ est tenue de faire vérifier ses états financiers », en vertu de l'article 107.9 de la LCV. L'auditeur de cette personne morale doit remettre à la vérificatrice générale une copie des états financiers, de son rapport sur ces états, ainsi que tout autre rapport résumant ses constatations et recommandations. À cet effet, le Bureau du vérificateur général a reçu les états financiers de 250 des 255 organismes

touchés par cette exigence. Notons que le bureau s'est doté d'un nouveau programme d'audit élargissant la portée de ses travaux pour une sélection d'organismes choisis en fonction de certains critères.

- *Audit de l'optimisation des ressources et des technologies de l'information*  
Onze (11) rapports d'audit de performance ont été produits.
- *Suivi des recommandations*  
Le suivi de plus de 555 recommandations a été effectué.
- *Matrice de risques*  
Au cours de l'année 2019, le Bureau du vérificateur général s'est doté d'une nouvelle matrice de risques qui le guide dans la planification de mandats d'audit à valeur ajoutée.
- *Plan stratégique*  
Le Bureau du vérificateur général a terminé l'exercice de réflexion visant à se doter d'un plan stratégique afin de définir les objectifs qui guideront ses actions au cours des 5 prochaines années. Ce plan découle d'une démarche menée par l'organisation, à la lumière de nombreux changements qui affectent aussi bien la gestion des municipalités du Québec que le rôle et la portée de l'intervention des bureaux des vérificateurs généraux municipaux comme celui de la Ville de Montréal.

En conclusion, à la suite de modifications législatives effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Bureau du vérificateur général a mis en place des procédures nécessaires afin de répondre directement aux différentes demandes d'accès à l'information touchant la vérificatrice générale. Ces demandes étaient auparavant transmises au greffier de la Ville de Montréal.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Réaliser les mandats prévus à la planification en audit financier, en audit de conformité aux lois et aux règlements et en audit de performance. La planification et le choix des mandats d'audit de performance 2019-2020 ont été établis au printemps 2019 et les études préliminaires sont terminées.
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2020 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique.
- Mandat spécial - « rapport préélectoral » : réaliser les travaux prévus à la planification pour 2020.

## Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2020 : 0,7 M\$, stable

Effectif : 4,3 années-personnes

### **Notre mission**

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance des employés et des citoyens envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et de collaboration, tout en demeurant objective et neutre.

### **Champs d'action :**

- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Émission d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Grâce à une méthodologie d'enquête interne rigoureuse, qui respecte le principe de confidentialité, la CFPM s'assure, conformément à son mandat, que la Ville respecte les principes d'équité, d'impartialité et de transparence en matière de dotation. Elle vise également l'amélioration continue. Dans cette optique, elle peut faire toute recommandation qu'elle juge pertinente, même en l'absence d'une plainte. Le tout se déroule dans le respect des conventions collectives et des politiques en vigueur. En plus de promouvoir les valeurs de la Ville de Montréal, soit l'intégrité, la loyauté et le respect, la CFPM privilégie dans ses interventions une approche constructive de collaboration, tout en veillant à demeurer neutre et rigoureuse.

En 2019 :

- La CFPM a reçu plus de 70 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené une quarantaine d'enquêtes, sommaires ou approfondies, relativement à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidats externes ou des employés de la Ville.
- À la suite d'enquêtes approfondies, la CFPM a émis plusieurs recommandations et fait part de faits préoccupants aux personnes ou unités d'affaires concernées par les manquements dénotés. Cela a généralement mené à des améliorations des façons de faire dans les pratiques en vigueur au Service des ressources humaines ou dans l'unité administrative concernée par la plainte.
- En réponse au rapport sur l'emploi déposé, en 2019, par la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, la CFPM a présenté aux élus responsables ses commentaires et recommandations en lien avec la diversité des effectifs de la Ville.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre les activités de visibilité et de rayonnement de la CFPM pour faire connaître sa mission et son mandat à un plus grand nombre de personnes.
- Poursuivre la collaboration avec le Service des ressources humaines et les unités administratives concernées par les processus de dotation.
- Maintenir à jour le processus de traitement des plaintes et les compétences de l'équipe en place en matière d'enquêtes internes.

- Accroître le rôle de vigie de la CFPM en émettant davantage d'avis et d'opinions sur les questions de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de 0,7 M\$ et en assurer le suivi, de même que faire la reddition de comptes pour l'année 2019.

## Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2020 : 0,7 M\$, stable

Effectif : 2 années-personnes

### **Notre mission**

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la suite de l'adoption, en juin 2008, par le gouvernement du Québec, du projet de loi n° 22, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005).

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à répondre à toutes les demandes d'information formulées par les membres du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui est d'intérêt pour l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

### **Champs d'action :**

- Donner suite aux demandes d'information des membres du conseil d'agglomération
- Assurer le lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, le SLAM offre un service de qualité à la clientèle, qui comble les besoins des membres du conseil d'agglomération.

- Le SLAM a traité, pour les 9 premiers mois de l'année 2019, 109 demandes de maires des villes liées. Pour la même période en 2018, 174 demandes avaient été soumises, soit une baisse de 37,3 %.
- Le SLAM a également coordonné, pour les 9 premiers mois de l'année 2019, 8 demandes de présentation sous la forme de séances d'information concernant :
  - L'adoption du règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme);
  - L'accord d'un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Service inc. pour un centre de compostage;
  - L'adoption du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 M\$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique;
  - L'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 60 M\$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie pour le remplacement de conduites d'eau d'urgence;
  - L'avis de motion et le dépôt du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en œuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27);
  - La démarche d'alignement stratégique de la Ville de Montréal;
  - L'adoption du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal maintiendra la qualité des services offerts et donnera une réponse rapide et efficace aux requêtes des maires des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle qui comble les besoins.

## Services institutionnels

**Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services institutionnels</b>							
Approvisionnement	22 259,9	22 327,6	22 357,1	21 957,6	28 405,2	24 972,4	25 906,0
Évaluation foncière	15 958,5	15 354,5	15 742,1	15 942,4	15 540,7	15 929,7	16 567,8
Gestion et planification immobilière	137 006,2	141 256,4	146 820,4	157 525,6	171 109,1	172 041,2	179 239,9
Greffe	26 318,4	27 407,6	40 440,4	28 359,0	30 930,2	28 600,3	31 896,6
Matériel roulant et ateliers	108 724,2	109 778,9	107 950,2	113 089,5	109 762,9	105 869,3	109 420,4
Performance organisationnelle	2 860,1	3 018,3	3 517,7	3 692,1	4 351,6	4 736,6	6 808,5
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>313 127,3</b>	<b>319 143,3</b>	<b>336 827,9</b>	<b>340 566,2</b>	<b>360 099,7</b>	<b>352 149,5</b>	<b>369 839,2</b>

**Tableau 6 – Services institutionnels – PTI 2020-2022**

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Services institutionnels</b>				
Gestion et planification immobilière	118 561,0	119 727,0	114 065,0	352 353,0
Matériel roulant et ateliers	51 775,0	51 775,0	51 775,0	155 325,0
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>170 336,0</b>	<b>171 502,0</b>	<b>165 840,0</b>	<b>507 678,0</b>

### Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services institutionnels a pour mission de diriger, coordonner et superviser la majorité des activités qui soutiennent les missions principales de la Ville de Montréal. Elle met à profit la nature transversale de ses missions de soutien et d'encadrement.

### Notre impact et nos réalisations 2019

De par sa fonction stratégique, alignée sur les besoins et les objectifs de la Ville de Montréal, cette DGA assume un leadership visant à transformer l'appareil municipal en une organisation toujours plus performante. Elle porte une attention particulière à l'orientation client, à l'innovation et à l'amélioration continue ainsi qu'à la gestion du changement. Elle assure la cohérence et la complémentarité des actions entre les différents secteurs d'activité. En contribuant à la réalisation des grands projets prioritaires, elle promeut une culture de travail d'équipe autour d'une vision commune.

Les processus rigoureux et l'obligation fondamentale de faire respecter et de mettre en application les lois et les règlements assurent aux citoyens une gestion optimale des activités et des immobilisations de la Ville. Soulignons que cette DGA gère un parc immobilier de 30 015 207 pi<sup>2</sup>, qu'elle doit préserver et développer selon les fonctions qui sont attribuées aux bâtiments.

En favorisant la collaboration, la communication et l'échange d'expertise entre les services, les arrondissements et les différents partenaires, les équipes qui composent cette DGA conseillent, accompagnent et guident ceux-ci dans leurs prises de décision, dans la planification et l'octroi de contrats ainsi que dans l'exécution des projets municipaux. Cette approche permet d'offrir des services au meilleur coût possible.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a créé une division de la transition écologique afin de répondre aux orientations stratégiques de la Ville et dans le but de la guider dans les actions à poser en ce qui a trait à la gestion du parc immobilier de la Ville. Rappelons que celle-ci s'est engagée

dans un important processus de réduction de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre pour ses bâtiments.

Bien que les budgets du Bureau des projets et des programmes d'immobilisations ainsi que du Bureau des relations internationales relèvent de la Direction générale, la coordination des activités de ces unités a été confiée à la DGA aux services institutionnels en raison de la nature transversale de leurs actions.

Le Bureau des projets et des programmes d'immobilisations veille à l'application du cadre de gouvernance des projets et des programmes municipaux, tout en favorisant l'utilisation des meilleures pratiques en gestion de projets. Il coordonne la planification et la réalisation de projets stratégiques prioritaires, spécialement déterminés par l'Administration

Pour sa part, le Bureau des relations internationales contribue à accroître le rayonnement international et à favoriser la prospérité de la métropole. Il veille au positionnement de Montréal sur la scène internationale en tant que leader mondial engagé dans la transition écologique, la mobilité, la biodiversité et la migration. Le bureau a également facilité des échanges de pratiques innovantes en matière d'aménagement urbain écologique, de mobilité, d'habitation, d'inclusion sociale, de culture, d'égalité des genres, et ce, tout en contribuant activement à la promotion du développement économique montréalais.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Les rénovations majeures du Biodôme seront achevées en 2020. Tout sera donc mis en œuvre pour que les Montréalais redécouvrent ce lieu hautement prisé.
- Plusieurs bâtiments à vocation sportive et récréative seront soumis à des travaux : l'aréna Denis-Savard, l'auditorium de Verdun, l'aréna Saint-Michel (2 glaces), l'aréna Mont-Royal et le complexe récréatif Gadbois (2 glaces).
- Assumant un leadership fort dans le domaine, la Ville poursuivra les actions prévues au Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES.
- Un soutien sera apporté par plusieurs services aux actions collectives des unités visant à lutter contre les changements climatiques et à préserver la biodiversité. Une vigie internationale des politiques et des pratiques avant-gardistes en matière de sauvegarde de l'environnement et de mobilité durable sera d'ailleurs maintenue afin de voir si Montréal peut s'en inspirer. Tout sera mis de l'avant afin que Montréal joue son rôle comme leader de la transition écologique.
- Plusieurs processus seront révisés dans le but de les améliorer et d'offrir un meilleur service aux citoyens, notamment ceux liés à l'obtention des permis de construction et à la prise de réservations dans les parcs.
- En prévision des élections municipales de 2021, une refonte complète du site Internet du Bureau des élections sera réalisée. Le nouveau site comprendra un important volet transactionnel, à partir duquel les 15 000 travailleurs d'élection pourront, en plus de soumettre leur candidature, recevoir de la formation.
- D'importantes améliorations seront apportées au réseau logistique afin d'optimiser la visibilité des inventaires de la Ville, de réduire le temps de réapprovisionnement et d'assurer la disponibilité des stocks pour l'entretien des équipements. Un système d'approvisionnement performant contribue à l'efficacité des opérations internes et externes.
- La Ville de Montréal poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'électrification de la flotte de véhicules en remplaçant ses véhicules en fin de vie par des voitures électriques. Rappelons que la Ville possède 2,5 fois plus de véhicules 100 % électriques que les villes de Toronto, Vancouver, Ottawa, Calgary et Québec réunies.



## Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2020 : 25,9 M\$, une hausse de 0,9 M\$  
Effectif : 267,3 années-personnes

### **Notre mission**

Avec l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels de services et d'opérations. Il joue un rôle très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks.

Le Service de l'approvisionnement développe des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion de la Ville de Montréal. Ses objectifs sont, entre autres, de suivre l'évolution des marchés, d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement et d'influencer le cadre législatif régissant le domaine municipal. À cet égard, il se positionne de plus en plus comme une référence en approvisionnement municipal au Québec.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le Service de l'approvisionnement contribue activement aux projets d'amélioration des processus transversaux de la Ville, notamment ceux liés à l'optimisation des paiements faits aux fournisseurs et à la gestion de l'actif de l'aqueduc pour le Service de l'eau et les arrondissements. Il met en place diverses initiatives permettant à la Ville de Montréal de se rapprocher des résultats performants des villes canadiennes de grande envergure.

L'année 2019 en quelques réalisations :

- Le Service de l'approvisionnement a réalisé 409 appels d'offres pour l'ensemble des arrondissements, services et organismes parapublics de la Ville de Montréal, pour une valeur totale de 710 M\$. Ces appels d'offres ont rendu possibles 363 ententes d'achat pour plus de 60 catégories de produits et généré des économies annuelles de près de 57 M\$.
- Il a mis en place des mesures et des mécanismes afin de favoriser le développement durable, les achats responsables et les achats verts auprès, lorsque cela était possible, d'entreprises d'économie sociale.
- Le service a mis en application plusieurs changements législatifs et accompagné les services et les arrondissements pour s'assurer de l'application rigoureuse de ces lois.
- Le service a entrepris une refonte de sa structure afin d'assurer un meilleur accompagnement des unités d'affaires dans leurs projets et opérations, et d'accroître la mise en place d'ententes avec des fournisseurs qui satisfont aux critères de qualité et de performance de la Ville.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Favoriser les achats regroupés en harmonisant les besoins des services et des arrondissements, afin de profiter de rabais d'échelle, de générer des économies substantielles et, par conséquent, d'assurer une meilleure gestion des fonds publics.

### **Champs d'action :**

- Élaboration de politiques, encadrements et directives régissant la fonction d'approvisionnement
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et de services
- Création et gestion des ententes corporatives d'acquisition
- Planification des besoins en acquisition
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisition et analyses de marché
- Accompagnement des services et des arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion des stocks municipaux
- Gestion de la chaîne logistique des actifs de la Ville

- Faciliter l'acquisition des produits et optimiser la gestion du réseau de distribution des stocks, dans le but de permettre aux unités d'affaires d'offrir des services plus rapides et plus efficaces aux citoyens.
- Mettre en place plusieurs initiatives pour favoriser et augmenter le volume d'achat responsable et social (entreprises d'économie sociale), et ce, dans le respect de la Politique d'approvisionnement responsable du service et du plan de développement durable de la Ville de Montréal.
- Harmoniser et renforcer les processus d'évaluation des fournisseurs et s'assurer que ceux-ci répondent aux exigences des unités d'affaires, tout en minimisant les éventuels risques pour la Ville.
- Poursuivre le déploiement du nouveau modèle d'affaires du service qui vise, entre autres, la mise en place d'une planification stratégique et efficace des acquisitions, un accompagnement plus efficient des unités d'affaires et une gestion rigoureuse des achats, dans le respect des lois et règlements en vigueur. Cela permettra à la Ville de se positionner comme un modèle en matière d'acquisition et d'approvisionnement.

## Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2020 : 16,6 M\$, une hausse de 0,6 M\$

Effectif : 190,2 années-personnes

### Notre mission

L'évaluation foncière est une compétence d'agglomération. Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de plus de 70 % des revenus des villes.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le service est donc le gardien de l'équité fiscale entre les contribuables, et ce, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

### Champs d'action :

- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Le service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et pour les municipalités. Dans le contexte économique florissant que connaît l'agglomération de Montréal depuis le début des années 2000, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments est sans précédent. Chaque année, des permis de construction sont délivrés pour des travaux totalisant de 3,5 G\$ à 6,5 G\$ : le service est au premier plan pour transformer cette activité économique en valeur foncière. Au cours des 5 dernières années, plus de 20 G\$ de nouvelles valeurs ont été ajoutés au rôle d'évaluation foncière.

Le 11 septembre 2019, le Service de l'évaluation foncière a déposé de nouveaux rôles d'évaluation pour les exercices 2020-2021-2022. Cette nouvelle base d'imposition a été mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier de l'année 2018. Signe de la bonne santé économique de la métropole, le dépôt de ces rôles a confirmé une reprise de la croissance des valeurs immobilières, qui avait légèrement ralenti au cours des dernières années.

L'impôt foncier étant un dossier sensible et difficile à comprendre, le service a souvent bonifié son offre d'information, permettant aux propriétaires d'immeubles de mieux saisir le système d'imposition foncière et le processus d'évaluation. Par exemple, depuis 2017, il offre aux propriétaires d'immeubles résidentiels de 5 logements et moins la possibilité de consulter, sur un outil cartographique en ligne, les données concernant les ventes d'immeubles de même catégorie dans le voisinage immédiat. Aussi, en 2019, des rencontres d'information ont eu lieu dans 3 arrondissements pour expliquer le processus d'évaluation foncière et répondre aux questions des propriétaires d'immeubles.

Beaucoup d'efforts sont déployés par le service pour guider les propriétaires qui déposent une demande de révision du rôle : ce travail leur assure une évaluation juste et équitable et améliore leur compréhension du processus d'évaluation.

Au cours de l'année 2019, le processus d'inspection des immeubles a été revu et de nouveaux outils ont été introduits dans le but d'augmenter le nombre d'inspections. Cette présence accrue sur le territoire contribue à améliorer la qualité des évaluations produites et la crédibilité du système d'évaluation.

**Nos actions prioritaires en 2020**

- Traiter les demandes de révision des rôles 2020-2022 faites par les propriétaires au moyen du processus de révision en place, et ce, pour toutes les villes de l'agglomération.
- Consigner et étudier les permis délivrés pour de nouveaux bâtiments et pour des rénovations afin d'ajuster les nouvelles valeurs aux rôles. Le tout, en tentant d'améliorer les délais de traitement.
- Améliorer le rythme des inspections.

## Gestion et planification immobilière

Budget de fonctionnement 2020 : 179,2 M\$, une hausse de 7,2 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 352,4 M\$, une baisse de 129,2 M\$

Effectif : 691,2 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a pour mission d'offrir à ses clients des solutions immobilières performantes, novatrices et écoresponsables, à l'image et au bénéfice des Montréalais.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En tant que mandataire de la Ville comme grand propriétaire, le service assume la gestion de son parc immobilier, composé de plus de 600 bâtiments et de quelque 125 installations externes. De plus, il assume l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissements et gère l'ensemble des baux de location et les terrains vacants de la Ville. La valeur de remplacement du parc immobilier géré par le service est de l'ordre de 6 G\$. Celui-ci met tout en œuvre pour assurer la fonctionnalité des bâtiments aux meilleures conditions, en mettant à la disposition des utilisateurs et des citoyens des lieux sains et des installations fonctionnelles qui répondent de manière adéquate à leurs besoins.

Le regroupement des immeubles de responsabilité corporative et d'agglomération, visant à assurer l'optimisation et la protection de ce parc immobilier, s'est consolidé en 2019. Ainsi, le SGPI assure désormais la responsabilité immobilière des usines de traitement des eaux usées et des stations de pompage d'eau, des casernes, des postes de police, des chalets des grands parcs, des centres de tri et de traitement des déchets, des garages du Matériel roulant, des ouvrages spécialisés de l'Espace pour la vie (tels que le Biodôme, le Planétarium et les bâtiments du Jardin botanique), de même que les espaces administratifs.

En 2019, le SGPI a amorcé la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action visant à accroître la sécurité dans les édifices municipaux, en collaboration avec l'ensemble des services centraux et des arrondissements.

Parmi les principales réalisations en gestion de projets, notons l'amorce des travaux de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville. De nombreux projets ont aussi été terminés ou sont en voie de l'être, tels que le Centre de tri des matières recyclables de Lachine, le nouvel atelier du Service de l'eau, au complexe Atwater, la bibliothèque de Pierrefonds, la réfection complète de la caserne 18, à Montréal-Nord, et la rénovation des arénas Chénier et Saint-Michel.

Rappelons qu'en 2018, la Ville a obtenu, par la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le droit de préemption, qui lui permet d'imposer par règlement un droit de premier refus sur un immeuble pour tout acheteur ayant déposé une offre d'achat acceptée par le vendeur. Dans le cadre de ce nouveau droit, le service a négocié une première entente d'envergure

### **Champs d'action :**

- Rôle propriétaire : gestion des éléments de l'actif immobilier municipal (bâtiments et terrains)
- Transactions immobilières (achats, ventes, servitudes, etc.), baux de location, analyses immobilières
- Réalisation des projets immobiliers
- Travaux d'aménagement, d'amélioration et de maintien de l'actif
- Entretien planifié, spécialisé et correctif
- Sécurité, propreté et énergie
- Centre d'appels et centre opérationnel de sécurité
- Soutien professionnel et technique
- Audit des immeubles
- Planification et gestion des espaces

avec les promoteurs qui ont fait l'acquisition du site Molson, ce qui a permis d'acquérir des terrains stratégiques pour réaliser un parc, une promenade, de l'habitation, des services à la communauté et des ateliers d'artistes.

Le service a coordonné le dossier *Reinventing Cities*, un appel international à projets urbains visant à encourager une régénération urbaine à faible émission de carbone et à mettre en œuvre les idées les plus innovantes pour transformer des sites sous-utilisés en hauts lieux du développement durable et de la résilience. Le SGPI compte mettre en œuvre la 2<sup>e</sup> édition de C40 Réinventer Montréal et terminer la vente du site au lauréat de la 1<sup>re</sup> édition.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre le redressement du budget de fonctionnement de l'entretien technique des immeubles afin d'assurer la pérennité des investissements et de se conformer aux meilleures pratiques. Cette année encore, l'Administration a consenti un ajout de 2 M\$ au budget de fonctionnement de l'entretien architectural et électromécanique des immeubles.
- Réaliser notamment les projets d'envergure suivants : la restauration et la mise aux normes de l'hôtel de ville, du Biodôme, de l'Insectarium, de l'aréna Denis-Savard et de l'auditorium de Verdun, des aréna Saint-Michel et Mont-Royal et du complexe récréatif Gadbois; la conception des centres de tri des matières organiques de Saint-Laurent et de Montréal-Est; la construction du mur d'étanchéité du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et d'une usine de lixiviat.
- Soutenir la réalisation de plusieurs programmes tels que celui de l'accessibilité universelle, le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, et le programme de remplacement des chaudières au mazout.
- Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, accompagner le Service de l'habitation dans l'analyse des secteurs et sites potentiels, réaliser les transactions immobilières (achats et ventes), soutenir le service pour l'établissement et la gestion du droit de préemption et entretenir les immeubles jusqu'à la mise en chantier des projets sociaux AccèsLogis.
- Déployer une stratégie d'acquisition intégrée qui permettra à la Ville de mieux orienter et prioriser les démarches d'analyse et d'acquisition d'immeubles, en concertation avec les services et les arrondissements.
- Constituer une équipe affectée à la réalisation d'un audit des immeubles municipaux.
- Développer une nouvelle politique de développement durable pour les immeubles municipaux et poursuivre la mise en œuvre du Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES des bâtiments municipaux du SGPI 2018-2021. Ce plan vise à réduire la consommation d'énergie de 41 % par rapport à 1990 et à devenir sobre en carbone d'ici 2021.

## Greffe

Budget de fonctionnement 2020 : 31,9 M\$, une hausse de 3,3 M\$  
Effectif : 213,8 années-personnes (incluant les élus et le personnel politique)

### Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil Jeunesse. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service du greffe améliore ses processus, ce qui permet :

- De réduire le délai moyen de traitement des demandes d'accès à l'information à 18 jours (19,25 jours en 2018). Au 31 août 2019, le délai moyen était de 17,8 jours;
- D'augmenter le taux des demandes d'accès à l'information traitées dans les délais légaux à 90 % (80,24 % en 2018). Au 31 août 2019, le taux se situait à 90,8 %;
- D'établir à 30 et 45 jours les délais moyens de rédaction pour, respectivement, les comptes rendus de réunion et les procès-verbaux des séances des commissions du conseil et des conseils consultatifs. Au 31 août 2019, le délai moyen pour la production des procès-verbaux était de 23,3 jours et celui des comptes rendus était de 16,6 jours.

### Champs d'action :

- Préparation des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics

Le Service du greffe met en application les nouvelles règles quant à la transparence des organismes bénéficiant d'un soutien financier important de la Ville ainsi que les nouvelles règles du droit d'initiative qui permettent maintenant que ce droit puisse s'exercer en ligne.

Le Service bonifie le nombre de documents historiques disponibles sur le Web et rend leur accès plus convivial, notamment la diffusion des archives de Jean Drapeau.

### Nos actions prioritaires en 2020

- Mettre en place des éléments visant à favoriser une meilleure participation citoyenne, et ce, selon la réponse du comité exécutif à la suite du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur les améliorations à apporter à la période de questions du public au conseil.
- Procéder à la refonte complète du site Internet de son Bureau des élections, en prévision de la prochaine élection générale de 2021. Ce futur site comprendra un important volet interactif, à partir duquel les 15 000 travailleurs d'élection pourront, en plus de soumettre leur candidature, recevoir, en tout ou en partie, la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

- Améliorer la conciliation travail-famille des élu.e.s en fournissant aux élu.e.s un soutien au niveau du secrétariat et de l'accompagnement politique pendant la période d'un congé de maternité ou d'un congé parental d'un ou d'une élu.e par le biais d'une banque d'heures pour engager une ressource en appui au travail de l'élu.e concerné.e pendant une période donnée.
- Continuer à augmenter le nombre de documents d'archives historiques de la Ville disponibles sur le Web afin de contribuer à faire connaître l'histoire de Montréal à la population et aux visiteurs.



## Matériel roulant et ateliers

Budget de fonctionnement 2020 : 109,4 M\$, une hausse de 3,5 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 155,3 M\$, une hausse de 34 M\$

Effectif : 471 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) s'assure de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules et de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités, le tout de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En assurant quotidiennement la disponibilité de près de 7 600 véhicules et équipements (véhicules d'incendie, de police, de travaux publics, etc.), le SMRA joue un rôle important pour le niveau de satisfaction de la population montréalaise envers les services municipaux qui leur sont offerts.

### **Champs d'action :**

- Acquisition, entretien et gestion des véhicules et des équipements
- Gestion de l'ensemble des ateliers mécaniques sur le territoire
- Formation des opérateurs
- Gestion du carburant et des bornes de recharge des véhicules électriques

Le SMRA a mené plusieurs dossiers en 2019

- En collaboration avec le Bureau des projets et programmes d'immobilisations, il a procédé à une évaluation exhaustive des besoins de remplacement des véhicules sur une perspective de 10 ans;
- En standardisant différents types de véhicules, il accroît les achats au volume, ce qui permet une économie sur les coûts d'achat et d'entretien, une augmentation de l'expertise des mécaniciens et un partage plus aisé des véhicules entre les arrondissements;
- Pour un usage partagé entre les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, le SMRA met en service 9 véhicules avec benne chauffante et 4 colmateuses pour les opérations de colmatage de nids-de-poule;
- Afin de contribuer aux actions de la Ville visant à limiter les surfaces glissantes en période hivernale, le service réalise une capsule d'apprentissage en ligne destinée aux cols bleus de tous les arrondissements et portant sur l'utilisation des véhicules et des équipements d'épandage;
- Pour gagner en efficacité, réduire les risques d'accident et assurer la bonne condition des outils et du matériel, le SMRA réaménage 10 ateliers selon la méthode 5S, une démarche éprouvée d'organisation des postes de travail;
- Pour contribuer à réduire le bruit et à éliminer les émissions de gaz à effet de serre (GES) à la source, le SMRA participe au développement d'un aspirateur de trottoir 100 % électrique.

Soulignons que la Ville de Montréal possède 227 automobiles compactes 100 % électriques, ce qui la place au premier rang des municipalités canadiennes à ce chapitre. De plus, 5 de ses ateliers mécaniques sont accrédités par le programme de certification environnementale des ateliers de services automobiles du Québec Clé Verte<sup>MD</sup>, un programme qui garantit une gestion sécuritaire des matières dangereuses et l'application de bonnes pratiques environnementales, dans une perspective de transition écologique.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Participer activement au comité d'amélioration du déneigement en assurant une vigie intensive de la disponibilité, de la fiabilité et de l'efficacité des véhicules et des équipements.
- Poursuivre le partenariat avec certains fournisseurs externes quant au développement de produits écoresponsables sans émission de GES tels que le SMRA l'a fait en 2019 pour l'aspirateur de trottoir 100 % électrique.
- Augmenter de 20 % le nombre de véhicules et d'équipements électriques, pour atteindre un total de 550.
- Maintenir des investissements au PTI destinés à réduire la désuétude du parc de véhicules selon la stratégie définie sur 10 ans (2018-2027).
- Augmenter de 10 % le nombre d'heures de formation offertes aux chauffeurs de véhicules, pour atteindre 30 000 heures, afin de répondre aux besoins grandissants des arrondissements.
- Aménager 10 nouveaux ateliers selon la méthode 5S.
- Accréditer 5 nouveaux ateliers au programme Clé Verte<sup>MD</sup> afin de contribuer à la transition écologique.

## Performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2020 : 6,8 M\$, une hausse de 2,1 M\$

Effectif : 32,5 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service de la performance organisationnelle (SPO) a pour mission de mener les projets d'amélioration continue, les dossiers d'architecture d'affaires, les analyses de coûts complets et les démarches d'étalonnage à l'échelle de l'organisation, en vue d'optimiser les façons de faire et de générer des gains d'efficacité mesurables et durables.

### **Champs d'action :**

- Amélioration continue
- Architecture d'affaires
- Analyse et modélisation financières
- Étalonnage
- Mesure de la performance

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le Service de la performance organisationnelle agit comme catalyseur pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'organisation. Il offre un rôle-conseil auprès des unités administratives en les aidant à clarifier, à simplifier et à standardiser leurs façons de faire afin que la Ville de Montréal se distingue par une approche de service centrée sur la population. Son équipe d'experts appuie les services centraux et les arrondissements pour déterminer des pistes d'optimisation, en plus de mettre en place des solutions innovatrices visant à améliorer les services fournis, à en augmenter la qualité, à améliorer l'expérience client, à réduire les délais de traitement, à diminuer les coûts, à accroître la productivité ou encore à préserver ou favoriser la santé, la sécurité et le mieux-être du personnel.

Les spécialistes en architectures d'affaires du service prêtent aussi main-forte aux unités administratives dans le but de décrire l'organisation d'aujourd'hui, de définir leurs besoins de demain et de démontrer tous les changements qui devront être réalisés pour chacune des facettes de leurs opérations et de leurs activités. La raison d'être des projets d'architectures d'affaires est d'aider les services centraux et les arrondissements à atteindre les nouveaux objectifs qu'ils se sont fixés, tout en étant orientés vers les citoyens.

Membre du Réseau d'étalonnage municipal du Canada depuis 5 ans afin de se comparer à d'autres villes canadiennes de même envergure, le SPO joue un rôle clé dans le virage entrepris vers une culture de mesure de la performance. Gardien des indicateurs de performance institutionnels, il voit à ce que la Ville de Montréal se mesure, s'évalue et, surtout, s'améliore. Dans un souci de transparence, il dévoile chaque année à la population montréalaise les résultats de près de 150 indicateurs dans 20 domaines d'activité, sur le site Web *Vue sur les indicateurs de performance*.

Les conseillers du service outillent et épaulent les services centraux et les arrondissements dans l'élaboration de tableaux de bord sur l'efficacité et l'efficacité dans le but de mieux gérer leurs opérations et de répondre adéquatement aux besoins et aux attentes de la population.

Le SPO publie aussi mensuellement un tableau de bord des indicateurs de performance pour les directeurs de service et d'arrondissement. En 2019, 2 nouveaux indicateurs de performance ont vu le jour, l'un portant sur la diversité et l'inclusion, et le second, sur l'impression de documents, plus spécifiquement rattaché à la transition écologique. Avoir accès à des données factuelles permet aux gestionnaires de suivre un meilleur processus de prise de décision et de déterminer plus facilement les pistes d'optimisation, en plus d'améliorer les résultats globaux de la Ville.

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de quelque 20 projets de simplification des processus d'affaires des services centraux et des arrondissements, ce qui a facilité l'atteinte des cibles organisationnelles. Parmi ces projets, soulignons l'implantation d'un système de gestion quotidienne dans quelques directions des travaux publics, la révision des processus d'acheminement des demandes de permis au sein de certaines directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, la refonte du parcours de déneigement et la révision de la gestion des collectes des matières résiduelles.

L'optimisation de l'activité de marquage des rues en vue d'en accroître l'efficacité et l'efficience occupe aussi une place de choix en 2019. En collaboration avec l'équipe de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, des solutions ont été implantées rapidement pour augmenter la capacité de réalisation des travaux, diminuer les coûts de production et répondre aux nouveaux besoins des 11 arrondissements clients, tels que des voies cyclables et des parcours piétonniers additionnels. Ce projet a d'ailleurs été présenté au Salon sur les meilleures pratiques d'affaires du Mouvement québécois de la qualité, le 21 novembre 2019.

Conjointement avec le Service des infrastructures du réseau routier, une vingtaine de documents techniques normalisés dans les domaines des infrastructures et des parcs ont été publiés à l'intention des responsables de l'élaboration des appels d'offres publics d'exécution de travaux, contribuant directement à l'augmentation de la qualité et de la durée de vie des infrastructures construites ou renouvelées au bénéfice de la collectivité montréalaise.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Soutenir la démarche d'alignement stratégique 2020-2030 en jouant un rôle d'intégrateur transversal au sein de toute l'organisation. Pour ce faire, une équipe temporaire de 8 a-p. et un budget supplémentaire de 2 M\$ lui est accordé pour 2020.
- Aligner les actions du SPO avec la vision de l'organisation, axée sur les services à la population, ainsi qu'avec ses orientations et ses objectifs stratégiques.
- Poursuivre les démarches d'accompagnement des services centraux et des arrondissements pour les aider à documenter et à simplifier leurs façons de faire.
- Accompagner l'Administration dans l'établissement de pistes d'amélioration afin de générer des économies, tant monétaires que de temps, et émettre des recommandations sur les meilleures façons de faire en matière de performance organisationnelle.
- Assurer la mise à jour du tableau de bord des indicateurs de performance et la publication transparente des résultats au sein de la Ville de Montréal.
- Contribuer à l'organisation du Forum annuel du Réseau d'étalonnage municipal du Canada, qui se tiendra à Montréal les 16 et 17 avril 2020, et publier les résultats de 2019 des indicateurs de performance issus de 2 démarches d'étalonnage.

## Mobilité et attractivité

**Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Mobilité et attractivité</b>							
Commission des services électriques	62 917,5	61 900,1	60 578,9	64 098,6	74 683,1	74 683,0	81 378,2
Eau	213 272,7	219 366,8	224 381,5	227 803,5	260 694,6	246 947,9	262 308,4
Grands parcs, mont Royal et sports	46 747,7	41 538,1	53 036,0	49 942,2	56 511,2	42 522,0	41 904,1
Infrastructures du réseau routier	23 969,0	30 527,0	39 243,8	37 541,7	45 665,1	37 026,3	37 154,5
Urbanisme et mobilité	40 183,7	63 881,4	50 581,2	50 251,3	64 386,7	54 419,7	69 455,4
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>387 090,6</b>	<b>417 213,4</b>	<b>427 821,4</b>	<b>429 637,3</b>	<b>501 940,7</b>	<b>455 598,9</b>	<b>492 200,6</b>

**Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PTI 2020-2022**

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Mobilité et attractivité</b>				
Commission des services électriques	112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0
Eau	497 127,0	478 262,0	606 184,0	1 581 573,0
Grands parcs, mont Royal et sports	194 331,0	199 946,0	188 562,0	582 839,0
Infrastructures du réseau routier	78 847,0	90 572,0	71 508,0	240 927,0
Urbanisme et mobilité	448 749,0	456 112,0	474 323,0	1 379 184,0
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>1 331 111,0</b>	<b>1 335 867,0</b>	<b>1 451 752,0</b>	<b>4 118 730,0</b>

### Notre mission

Cette direction générale adjointe (DGA) répond aux enjeux liés à la mobilité et à l'attractivité du territoire. En conformité et en cohérence avec la vision de la Ville de Montréal, elle voit à la planification des projets et la réalisation des travaux majeurs en infrastructures municipales afin d'en assurer le maintien et le réaménagement, tout comme elle voit au développement de secteurs névralgiques. La transition écologique étant au cœur de ses champs d'action, cette DGA mise sur la transversalité et la coordination entre les différents services qu'elle chapeaute afin de réaliser des projets qui perdureront dans le temps et qui pourront s'intégrer harmonieusement à la croissance de la métropole.

### Notre impact et nos réalisations 2019

L'attractivité d'un territoire dépend de l'aménagement sensible qu'on en fait et du niveau de mobilité des biens et des personnes pour en assurer l'accessibilité. C'est donc en ayant toujours à l'esprit ces préceptes que les projets sont imaginés, planifiés et réalisés par les employés municipaux de cette DGA. La complémentarité des services regroupés au sein de cette DGA et l'expertise des équipes qui la composent permettent de faciliter la coordination et la synergie entre les divers projets et une plus grande efficacité dans leur réalisation. La planification et la réalisation de ces projets intègrent toutes les parties prenantes, tant publiques que privées, afin d'assurer un développement durable répondant aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Il va de soi que le développement, envisagé sous cet angle, est tributaire d'une gestion des infrastructures qui en assure la fiabilité (eau, voirie, etc.). Une telle gestion exige une stratégie, tant technique que financière, à court, moyen et long terme. Plus spécifiquement, les équipes s'assurent, au quotidien, que les infrastructures offrent une eau de qualité à la population montréalaise, une ressource essentielle dont on ne peut se passer et qui nécessite d'en assurer la pérennité. Elles voient également à

ce que les infrastructures routières de la Ville permettent une mobilité nouvelle et durable, tout en intégrant l'approche Vision Zéro en ce qui touche la sécurité routière. De nombreux efforts et d'importantes sommes sont ainsi consentis au déficit d'entretien et d'aménagement de notre réseau, jour après jour.

L'accès à des milieux naturels de qualité, la préservation de secteurs patrimoniaux et l'offre de service en sports et en loisirs font aussi partie intégrante de l'attraction qu'exercent des secteurs sur une population. Ainsi, la DGA met en place des projets favorisant les modes de vie actifs ainsi que la résilience des milieux de vie. Elle voit donc à la protection de la biodiversité, à la création et à l'aménagement des parcs et des espaces verts ainsi qu'à la connectivité de ces derniers afin d'affirmer Montréal comme métropole toujours plus verte et active. Les milieux naturels comme les grands parcs jouent un rôle déterminant dans l'attractivité du territoire urbain et la lutte contre les changements environnementaux et climatiques. Ils constituent des éléments d'actif structurants pour les communautés avoisinantes. Divers programmes de préservation, de développement et d'acquisition de milieux naturels guident les actions posées. Il importe que les équipes développent une offre de services attrayante, favorisant de saines habitudes de vie, et s'associent à des événements sportifs et de loisirs d'envergure. Tous ces éléments représentent une vitrine de choix pour Montréal et la Ville s'emploie constamment à les préserver et à les transformer.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- L'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal fait partie intégrante de la Stratégie montréalaise pour une ville résiliente. Accompagnée d'une démarche participative, cette opération de planification permettra d'imaginer le Montréal de demain.
- Les usines, les bassins de rétention et les réseaux d'aqueduc et d'égout nécessitent d'importants investissements, basés sur des stratégies tenant compte des développements actuels et futurs de la métropole; des stratégies financières appropriées doivent être mises en place pour assurer leur pérennité.
- La mise en œuvre du Programme d'acquisition de milieux naturels sera poursuivie. Ce dossier est d'une importance capitale, puisqu'il doit permettre à la métropole d'assurer la pérennité des écosystèmes, d'offrir de nouveaux lieux de contact avec la nature et de prévenir la formation d'îlots de chaleur.
- Les équipes seront actives auprès des arrondissements en travaillant en complémentarité avec eux au maintien et au développement des éléments d'actif dans les parcs.
- Le projet du Grand parc de l'Ouest, un lieu naturel appelé à devenir le plus grand parc municipal au Canada, sera mis de l'avant. Au cours de la prochaine année, la phase de planification du projet sera amorcée, en collaboration avec les partenaires et collaborateurs concernés ainsi qu'avec les citoyens de l'agglomération.
- La préservation et la régénération de la biodiversité et de la forêt urbaine sont des enjeux essentiels pour améliorer la résilience de la ville et la qualité de vie de la population, tant par les avantages qu'elles procurent (qualité de l'air, gestion de l'eau, îlots de fraîcheur, etc.) que pour combler le « déficit nature » que l'on associe en général à une métropole de la taille de Montréal.
- Les équipes continueront d'accompagner assidûment les partenaires gouvernementaux et privés dans la réalisation de chantiers majeurs tels que le SRB Pie-IX, dont les travaux conjoints seront exécutés jusqu'en 2022, le Réseau express métropolitain, en cours de réalisation d'ici 2024, le complexe Turcot, dont les travaux seront terminés en 2021, le nouveau pont Samuel-De Champlain et le réaménagement de ses approches, qu'il reste à compléter, ainsi que le prolongement du métro et la réfection du pont-tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine, qui seront amorcés en 2020.

- Les investissements dans le Réseau express vélo et dans le réseau cyclable contribueront à maintenir Montréal comme une ville où les citoyens ont des options de mobilité autres que le voiturage en solo.
- À la Direction des projets de mobilité durable, l'avancement des dossiers liés à la ligne rose et à la rue Notre-Dame se poursuivront afin, dans le premier cas, d'offrir à la population montréalaise une solution à l'engorgement de la ligne orange et, dans le second cas, de mettre en place un mode de transport structurant dans un cadre renouvelé pour cette importante artère.
- Réserver diverses sommes pour le soutien de plusieurs événements, notamment les Championnats du monde ISU de patinage artistique 2020.
- Bonifier ses programmes d'installations sportives extérieures et poursuit la construction des centres aquatiques de Pierrefonds et de Rosemont.

## Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2020 : 81,4 M\$, une hausse de 6,7 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 334,2 M\$, une hausse de 35,3 M\$

Effectif : 170,3 années-personnes

### Notre mission

La Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau câblé souterrain.

### Notre impact et nos réalisations 2019

La Commission a développé le plus grand réseau câblé souterrain au Canada, ce qui représente aujourd'hui 23,5 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication, réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux. Les redevances facturées à ses clients lui assurent son autofinancement.

La Commission gère et coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'administration municipale et les entreprises qui les utilisent : des économies importantes dont peuvent bénéficier les citoyens. L'absence de fils aériens et de poteaux sur rue permet aussi de valoriser les composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais.

Déjà 89 % de tout le réseau de rues artérielles est occupé et desservi par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et 63 700 raccordements souterrains aux bâtiments. En moyenne, annuellement, la Commission :

- Inspecte plus de 4 000 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale;
- Ajoute 2 km de conduits câblés à son réseau, en priorisant les nouveaux ensembles résidentiels;
- Retire des fils et des poteaux sur quelque 6 km de rues;
- Coordonne les interventions de l'ensemble des intervenants afin de maximiser l'efficacité des travaux, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les entraves pour les citoyens;
- Réalise des travaux totalisant 84,3 M\$ pour le Programme de construction et de modification de conduits souterrains, dont 57,4 M\$ sont des travaux intégrés à ceux de la Ville.

Plus particulièrement en 2019, le réseau de conduits souterrains de la Ville de Mont-Royal a été transféré à la Commission, pour un ajout de 90 000 mètres de conduits et de 68 nouvelles structures. Le transfert du réseau de l'Arrondissement de Saint-Laurent est aussi prévu d'ici la fin 2019.

### Champs d'action :

- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens



**Nos actions prioritaires en 2020**

- La Commission des services électriques de Montréal a la volonté de développer son réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'entretenir davantage ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Pour ce faire, elle envisage de :
  - Réaliser un carnet de commandes de projets de 104,6 M\$ pour le Programme de construction et de modification de conduits souterrains;
  - Optimiser les opérations et la gestion des projets intégrés à la Ville de Montréal (Service des infrastructures du réseau routier);
  - Enlever des poteaux sur 9 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 2 km dans de nouveaux ensembles résidentiels;
  - Transférer les réseaux de conduits des arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard à la Commission;
  - Poursuivre les 7 chantiers de collaboration avec Hydro-Québec Distribution, notamment le transfert de certains de ses réseaux à la Commission;
  - Augmenter le taux de redevance de 2 % par rapport au taux réel de 2019.

## Eau

Budget de fonctionnement 2020 : 262,3 M\$, une hausse de 15,4 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 1 581,6 M\$, une baisse de 1,2 M\$

Effectif : 956,5 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'eau a pour mission d'assurer la maîtrise, la coordination et la cohérence des activités du cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) sous l'angle de l'entretien et de l'extension du réseau, et ce, de manière à développer une gestion publique de l'eau qui soit performante et perçue comme telle par la population et les usagers de l'agglomération de Montréal.

Le Service de l'eau est également responsable du plan d'intervention de l'eau, intégrant le volet voirie, afin d'optimiser les interventions nécessaires aux infrastructures de l'eau et de la voirie.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Pour garantir la santé et la sécurité du public, le Service de l'eau assure la qualité et la continuité des opérations, dans le respect du cadre réglementaire en place.

Au cours de l'année 2019, le Service de l'eau a poursuivi son programme d'investissements dans l'actif de l'eau afin d'assurer un entretien optimal des infrastructures, notamment en réhabilitant 135 km de conduites des réseaux d'aqueduc et d'égout, en construisant des infrastructures visant à protéger la prise d'eau potable de l'usine Atwater et en poursuivant la construction des ouvrages de rétention nécessaires pour limiter les surverses d'eau polluée dans le fleuve. Ces investissements ont également permis au Service de l'eau d'optimiser les infrastructures des usines de traitement d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte afin de répondre aux normes et exigences gouvernementales. Totalisant plus de 450 M\$, ces investissements témoignent de la volonté du Service de l'eau d'augmenter la cadence de réalisation des projets nécessaires au maintien de la capacité fonctionnelle de l'actif.

En 2019, le Service de l'eau a consacré 47 % de son budget aux activités courantes, 25 % aux activités de maintenance visant à assurer la fiabilité des équipements (plus de 40 000 interventions de maintenance effectuées) et 23 % à la préparation de projets d'immobilisations (études techniques, auscultations et inspections des éléments de l'actif).

Lors de la réalisation de travaux, le Service de l'eau met tout en œuvre pour réduire l'empreinte écologique de la Ville et minimiser les impacts négatifs sur la population et la mobilité. À cet égard, il privilégie la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures, plutôt que leur reconstruction, et intègre dans les devis des exigences strictes en matière d'accessibilité et de mobilité.

### Champs d'action :

- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de citoyens
- Assainir les eaux usées et pluviales rejetées au fleuve
- Entretien plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égout, en partenariat avec les arrondissements afin d'en garantir la fiabilité
- Opérer et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau
- Offrir un service de proximité, 24 heures par jour, 7 jours par semaine

### Nos actions prioritaires en 2020

- En 2020, le Service de l'eau prévoit de poursuivre son programme de renouvellement de conduites en investissant près de 314,6 M\$. L'année 2020 marquera également la mise en service du réservoir Rosemont, ce qui permettra de démarrer les travaux de réfection du réservoir McTavish, vieux de 87 ans. Il s'agit d'un projet d'envergure et névralgique pour l'alimentation en eau potable de 1,2 million de citoyennes et de citoyens. Toujours à des fins de sécurisation de l'approvisionnement, 20 M\$ provenant du programme de renouvellement de conduites seront investis pour reconstruire une conduite de 2 mètres de diamètre alimentant le réservoir McTavish.
- Le Service de l'eau poursuivra l'optimisation et la mise aux normes des usines de traitement d'eau potable et de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte. De plus, il accélérera la mise en œuvre de son programme de remplacement des entrées de service en plomb afin de répondre aux recommandations émises par Santé Canada.
- Enfin, le Service de l'eau amorcera plusieurs études préliminaires relatives aux projets d'immobilisations à venir, notamment la mise en œuvre d'un plan directeur de drainage, l'amélioration de l'état de l'actif de l'eau et le remplacement des incinérateurs de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

## Grands parcs, mont Royal et sports

Budget de fonctionnement 2020 : 41,9 M\$, une baisse de 0,6 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 582,8 M\$, une hausse de 41,2 M\$

Effectif : 315,3 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, réhabiliter et mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le Service contribue également à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive par le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs. Il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale et internationale.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le service protège les milieux naturels et améliore la résilience de la Ville face aux conséquences des bouleversements climatiques. Il offre aux citoyens des espaces verts de qualité, favorise une vie physiquement active et permet à Montréal de se distinguer comme meilleure destination sportive au Canada.

### **Champs d'action :**

- Réseau des grands parcs
- Mont Royal
- Patrimoine naturel et culturel
- Places publiques
- Forêt urbaine et biodiversité
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

- Création du plus grand parc municipal au Canada (3 000 hectares) : le Grand parc de l'Ouest.
- Renforcement de la forêt urbaine et lutte contre l'agrile du frêne :
  - 37 000 arbres plantés, 26 000 frênes traités, 15 000 frênes abattus, gratuité du traitement pour les frênes privés et valorisation du bois de frêne coupé.
- Création de nouveaux programmes de soutien aux arrondissements : Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux et Programme des installations sportives extérieures.
- Ouverture d'un nouveau secteur du parc Frédéric-Back et bonification de l'offre sportive.
- Aménagement d'une nouvelle entrée pour le mont Royal, à l'intersection Cedar-Côte-des-Neiges.
- Réaménagement de places publiques patrimoniales au centre-ville : square Viger et square Dorchester.
- Implantation de mesures d'apaisement de la circulation sur l'axe Camillien-Houde-Remembrance.
- Enregistrement de près de 2 000 000 d'entrées annuelles aux complexes sportifs Claude-Robillard et Marie-Victorin, au Stade de soccer de Montréal, au Taz et aux arénas Maurice-Richard et Michel-Normandin.
- Mise en œuvre du Plan directeur du sport et du plein air urbains afin d'améliorer l'accès à des installations sportives extérieures de proximité.
- Développement de la pratique du sport régional avec le milieu associatif.
- Inauguration d'un nouveau terrain sportif au Complexe sportif Marie-Victorin.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

En 2020, le service oriente ses actions autour d'une stratégie déclinée en 4 axes :

#### *1. Protéger le patrimoine naturel*

- Assurer le leadership de Montréal à titre d'ambassadeur mondial pour la biodiversité (ICLEI).

- Poursuivre les actions pour atteindre la cible de 10 % de territoire protégé : acquisition de terrains d'intérêt et obtention du statut de paysage humanisé pour L'Île-Bizard.
- Augmenter la plantation d'arbres et poursuivre le traitement des frênes.
- Assurer la gestion écologique des parcs et des espaces verts afin de protéger la biodiversité urbaine, notamment en contrôlant les espèces exotiques envahissantes.
- Réaliser le Plan de conservation des milieux humides et hydriques de la Ville.
- Réaliser, au mont Royal, les travaux d'aménagement du seuil d'entrée Remembrance–Côte-des-Neiges et planifier le chemin de plaisance Remembrance–Camillien-Houde.
- Repenser l'accès au mont Royal afin d'orienter les grands projets d'aménagement du parc, comme la transformation de la voie Camillien-Houde.

#### 2. *Créer et aménager des parcs et des espaces publics*

- Planifier l'aménagement du Grand parc de l'Ouest.
- Développer et mettre en valeur le parc-agricole du Bois-de-la-Roche.
- Rendre accessibles à la population 6 nouveaux hectares du parc Frédéric-Back.
- Lancer le chantier de reconstruction du théâtre de Verdure et du pôle famille du parc La Fontaine.
- Entreprendre les travaux d'aménagement d'un pôle d'accueil au parc Maisonneuve.
- Offrir des aménagements pour la pratique du surf à la *vague à Guy*, au parc des Rapides.
- Poursuivre le chantier du square Viger en intégrant le Réseau express vélo (REV).

#### 3. *Relier les espaces verts, les milieux naturels et les milieux de vie*

- Planifier la réalisation des corridors verts de l'Est, de l'Aqueduc-Saraguay et de l'Espace pour la vie.
- Connecter les espaces verts existants par la réalisation d'ententes de passage et d'acquisitions.
- Restaurer les berges des parcs riverains et du Port de plaisance de Lachine.

#### 4. *Offrir des expériences de qualité et partager l'espace collectif*

- Soutenir les arrondissements dans la réalisation de travaux d'envergure dans les parcs locaux, les installations sportives extérieures, les arénas et les installations aquatiques.
- Poursuivre la réalisation des travaux du Centre aquatique de Rosemont et démarrer la phase de conception du Centre récréatif de Pierrefonds.
- Démarrer la phase de planification du projet de reconstruction du Centre récréatif Gadbois.
- Inaugurer le nouvel auditorium de Verdun qui bonifie l'offre de services en sports de glace.
- Améliorer l'offre de services, l'accessibilité et la visibilité des parcs-nature, en collaboration avec les partenaires.
- Favoriser l'accueil d'événements sportifs majeurs, incluant le volet participatif.
- Améliorer le bilan écologique des installations et des événements sportifs.
- Soutenir les organismes sportifs qui mettent en place de bonnes pratiques, notamment en matière d'inclusion, d'éthique et d'intégrité des participants.

## Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement 2020 : 37,2 M\$, une hausse de 0,1 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 240,9 M\$, une hausse de 69 M\$

Effectif : 430,3 années-personnes

### Notre mission

Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) accompagne les partenaires externes de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets, s'assure qu'ils respectent les exigences municipales et saisit les opportunités de bonifier leur intégration à l'aménagement urbain :

- Complexe Turcot, dont le projet est réalisé à 85 % (ministère des Transports du Québec) : accompagnement du partenaire dans la réalisation des travaux du pont Saint-Jacques, du boulevard Pullman, du viaduc Angrignon et du boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue, qui sont des éléments de l'actif de la Ville;
- Service rapide par bus Pie-IX (Autorité régionale de transport métropolitain) : reconstruction des infrastructures du boulevard Pie-IX (chaussée ouest), entre la rue Sherbrooke et le boulevard Henri-Bourassa;
- Corridor du pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : arrimage des travaux; mise en place de mesures d'atténuation;
- Réseau express métropolitain (CDPQ Infra) : intégration au milieu urbain, déploiement des mesures d'atténuation des impacts du projet;
- Prolongement de la ligne bleue (Société de transport de Montréal) : validation des études préalables au projet; planification des travaux préliminaires; mise en place des modalités de collaboration entre la Ville et la Société de transport de Montréal

### Champs d'action :

- Protection de l'intégrité du domaine public
- Planification intégrée et accompagnement des partenaires de la Ville dans la réalisation de leurs projets
- Gestion des interventions des entreprises des réseaux techniques urbains
- Conception et réalisation des projets de la Ville
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Gestion des impacts sur la population par la mise en place de mesures de mitigation visant à assurer la mobilité

Le Service des infrastructures du réseau routier assure également la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs parties prenantes (autres services de la Ville, arrondissements, Commission des services électriques, entreprises des réseaux techniques urbains) et réalise une planification intégrée des travaux. Le SIRR réalisera, d'ici la fin de l'année 2019, des travaux d'une valeur de plus de 545 M\$. Ceux-ci sont planifiés et réalisés de façon à limiter les impacts sur le quotidien des citoyens. À cet effet, soulignons la réalisation de programmes et projets majeurs :

- La réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout, au coût de 85 M\$;
- La réalisation de projets intégrés (Papineau, Laurentien-Lachapelle, vélorue Saint-André, etc.) et de grands projets (Sainte-Catherine, Saint-Hubert, Peel, etc.), au coût de 365 M\$;
- La réhabilitation de chaussées et de trottoirs, au coût de 59 M\$;
- La réhabilitation de structures routières, au coût de 36 M\$.

Le SIRR assure également la réalisation de travaux liés à la cartographie du territoire pour bien suivre l'évolution des îlots de chaleur et des zones d'intervention stratégiques liées aux dernières inondations.

## Nos actions prioritaires en 2020

Le Service des infrastructures du réseau routier détermine les opportunités pour entretenir et améliorer les infrastructures municipales dans le cadre des grands projets des partenaires et il s'assure que les travaux sont réalisés selon les normes et règlements de la Ville.

En 2020, le SIRR participera à un nombre important de projets, notamment :

- Complexe Turcot (ministère des Transports du Québec) : aménagement d'espaces verts et publics (38 hectares); plantation de 9 000 arbres; travaux d'aménagement du pôle Gadbois et de la rue Notre-Dame Ouest;
- Reconstruction du boulevard Pie-IX pour le service rapide par bus (Autorité régionale de transport métropolitain) : reconstruction des infrastructures (chaussée est) entre la rue Sherbrooke et le boulevard Henri-Bourassa; aménagement des carrefours Jean-Talon–Pie-IX et Pierre-De Coubertin–Pie-IX;
- Corridor du pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : aménagement de la rue May; étude de faisabilité d'une passerelle piétonne et cycliste entre le parc Marguerite-Bourgeoys, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et le boulevard Gaétan-Laberge, dans l'arrondissement de Verdun;
- Réseau express métropolitain (CDPQ Infra) : prolongement de la rue Marc-Cantin; conception et aménagement de liens cyclables; travaux de réaménagement autour des stations; mise en place de mesures pour minimiser les impacts sur la population;
- Prolongement de la ligne bleue (Société de transport de Montréal) : déplacement des installations d'utilités publiques et d'infrastructures de l'eau, des préalables au chantier principal (2021-2026); poursuite des diverses études techniques;
- Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec) : construction d'un mur antibruit; revue documentaire technique; participation aux comités d'ingénierie, de sécurité et de gestion des impacts.

Le SIRR contribuera également à minimiser les impacts de la démolition de l'ancien pont Champlain sur la population, un chantier majeur devant débuter au printemps 2020. Il accompagnera aussi bon nombre de partenaires dans le cadre de nouveaux grands projets qui ont des incidences sur les infrastructures routières et souterraines de la Ville, notamment les tunnels Louis-Hippolyte-La Fontaine et Viger–Ville-Marie.

La programmation des travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2020 représente environ 467 M\$. Cette somme intègre des travaux exécutés pour le compte de divers services dont le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'eau. Dans le cadre de ces travaux, de nouvelles actions seront posées :

- Effectuer les travaux prévus au programme de remplacement des entrées de service en plomb ainsi qu'aux programmes liés aux nouvelles mesures évolutives d'aménagement de la rue;
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes, notamment par la nouvelle escouade chantier;
- Accompagner les entreprises d'utilités publiques et poursuivre les efforts de protection des éléments de l'actif municipal lors d'interventions;
- Bonifier les processus de gestion afin de maximiser les interventions faites pour réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes.

## Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2020 : 69,5 M\$, une hausse de 15 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 1 379,2 M\$, une baisse de 469,7 M\$

Effectif : 305 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité a pour mission d'assurer le développement et la mise en valeur du territoire pour répondre aux besoins de la population montréalaise, dans une perspective de transition écologique. À cette fin, il fournit son expertise et sa capacité à innover aux arrondissements et à la Direction générale de la Ville.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Créé en 2019 pour regrouper l'expertise en urbanisme et en mobilité, le service se positionne comme un chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire, tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en plus actifs et collectifs.

- Cette année, l'attention s'est portée tout particulièrement sur 4 secteurs stratégiques, dont la planification a été amorcée ou s'est poursuivie. La planification du site Louvain Est, un vaste terrain municipal à redévelopper, s'est appuyée sur une démarche de participation citoyenne innovante pour répondre aux besoins du milieu. La partie nord de l'île des Sœurs, quant à elle, fait l'objet d'un programme particulier d'urbanisme dont l'objectif est de créer un milieu de vie et un pôle d'emploi autour d'une station du Réseau express métropolitain. La population montréalaise a aussi été invitée à réfléchir à la vision d'avenir du secteur Bridge-Bonaventure, ce vaste espace situé entre le pont Samuel-De Champlain et le centre-ville. Enfin, la démarche de planification du quartier Namur-Hippodrome s'est amorcée avec, comme objectif premier, de transformer ce site en milieu de vie exemplaire, notamment en redéfinissant l'offre de mobilité dans l'ensemble du secteur.
- D'autres sites stratégiques, qui ont déjà passé l'étape de la planification intégrée, font maintenant l'objet de travaux d'aménagement visant leur transformation. C'est le cas tout particulièrement de MIL Montréal, projet phare d'aménagement durable de la Ville totalisant des investissements municipaux de 150 M\$, dont la première phase a été inaugurée. Les travaux se sont aussi accélérés dans le secteur de Griffintown, où les premières rues habitées ont été ouvertes au public.
- D'importantes artères de Montréal ont fait l'objet d'importants travaux de reconstruction et d'aménagement. C'est le cas des rues Sainte-Catherine, Saint-Hubert et Peel, du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle ainsi que celles du Quartier latin et du Quartier des gares, notamment.
- L'année 2019 a été marquée par l'adoption de Vision Zéro, une approche multipartenaire unifiant les efforts de tous pour réduire à zéro le nombre de décès et d'accidents graves sur les routes.
- Résolument orienté vers les transports actifs, le service a accéléré ses efforts avec le dévoilement du Réseau express vélo et l'inauguration de son premier tronçon dans l'axe Souigny. Bixi Montréal a, par ailleurs, poursuivi son expansion dans 6 nouveaux arrondissements, en plus d'ajouter 1 000 vélos traditionnels et une centaine de vélos à assistance électrique à sa flotte. Enfin, une première vélo-rue est aménagée dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et plus de 15 kilomètres de

### Champs d'action :

- Planification intégrée, territoire et mobilité
- Fonctionnalité des rues
- Projets urbains
- Patrimoine bâti et archéologique
- Réseau cyclable, incluant le Réseau express vélo
- Nouveaux modes de mobilité
- Projets de mobilité durable
- Réseau artériel, structures et éclairage
- Feux de circulation et centre de gestion de la mobilité urbaine
- Sécurité et aménagement



bandes de protection contre l’emportierage ont été aménagés pour améliorer la sécurité des cyclistes.

- Le Service de l’urbanisme et de la mobilité a également poursuivi son mandat de maintien et d’amélioration des rues et des structures, en plus de sécuriser plusieurs intersections et d’implanter des mesures préférentielles pour autobus sur plusieurs axes.
- Comme d’autres villes, Montréal accueille de nouveaux services de mobilité, tels que la location de trottinettes électriques, qui augmentent l’offre actuelle de transports collectifs et actifs. Pour assurer un déploiement ordonné de ces services, la Ville a adopté un règlement encadrant leur utilisation. Ce projet-pilote sera évalué, puis ajusté au terme de sa première année.
- Enfin, le service a mis sur pied la Direction des projets de mobilité durable, unité responsable de deux projets majeurs, soit la ligne rose du métro et le réaménagement de la rue Notre-Dame, menés en collaboration avec des partenaires externes.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Amorcer des travaux d’élaboration du plan d’urbanisme et de mobilité de Montréal.
- Poursuivre les projets Griffintown, MIL Montréal, place des Montréalaises et cité administrative ainsi que le démarrage du grand projet d’écoquartier Namur-Hippodrome.
- Élaborer un programme d’urbanisme transitoire et une charte montréalaise des écoquartiers.
- Développer une vision de l’urbanisme et de la mobilité pour le Vieux-Montréal.
- Poursuivre la mise en œuvre de Vision Zéro avec les partenaires et élaborer un nouveau guide de protection des piétons.
- Continuer les projets de réaménagement des rues Sainte-Catherine Ouest, Saint-Hubert et de l’échangeur Côte-des-Neiges–Remembrance, du remplacement du pont Jacques-Bizard et du déploiement du Réseau express vélo.
- Développer une approche d’aménagement recourant à des mesures évolutives pour favoriser le partage de la rue.
- Poursuivre la mise en œuvre des programmes liés au réseau cyclable et au maintien des infrastructures et des structures de la rue.
- Mener des études relatives à la ligne rose du métro et à la rue Notre-Dame.
- Acquérir 1 000 nouveaux vélos à assistance électrique et de nouvelles stations au réseau vélopartage.
- Soutenir des projets pilotes provenant de 3 catégories : secteurs de planifications visant une démarche d’écoquartiers; projets urbains (grands chantiers dans les secteurs en transformation); ensembles et bâtiments patrimoniaux.

## Qualité de vie

**Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Qualité de vie</b>							
Culture	65 827,0	67 758,6	108 252,1	67 339,5	63 256,8	62 202,4	65 833,1
Développement économique	35 168,8	58 936,0	56 364,9	61 725,8	127 878,9	84 152,9	61 775,9
Diversité et inclusion sociale	23 269,5	27 595,1	28 206,2	29 205,5	33 500,8	29 505,8	30 410,1
Environnement	144 321,8	158 986,5	120 731,1	174 877,9	143 089,2	142 681,5	151 858,5
Espace pour la vie	56 444,0	58 098,7	58 119,9	58 201,2	62 337,4	60 735,1	71 424,6
Habitation	42 662,3	32 790,4	27 998,9	40 558,0	73 670,2	90 145,6	153 297,0
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>367 693,4</b>	<b>404 165,3</b>	<b>399 673,1</b>	<b>431 907,9</b>	<b>503 733,3</b>	<b>469 423,3</b>	<b>534 599,2</b>

**Tableau 10 – Qualité de vie – PTI 2020-2022**

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Qualité de vie</b>				
Culture	71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0
Environnement	100 336,0	129 683,0	66 191,0	296 210,0
Espace pour la vie	28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0
Habitation	23 232,0	12 802,0	12 802,0	48 836,0
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>227 452,0</b>	<b>217 466,0</b>	<b>160 188,0</b>	<b>605 106,0</b>

### Notre mission

La direction générale adjointe à la qualité de vie dirige, coordonne et supervise les activités des missions dévolues à la qualité de vie des citoyens, et ce, en fonction des 4 piliers du développement durable montréalais que sont l’environnement, l’économie, le social et la culture.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Des milieux de vie dynamiques, riches, accessibles et sains sont au cœur du mandat de cette direction générale adjointe (DGA). En concevant le milieu de vie comme un tout, la DGA appuie le déploiement de cette vision vers un Montréal à échelle humaine, plus solidaire, inclusif et résilient. Avec le statut de métropole, elle veille à l’utilisation des nouveaux leviers obtenus par la Ville de Montréal pour atteindre ses cibles en habitation, en développement économique, en immigration et en culture.

La création, en 2019, du nouveau Service de l’habitation démontre toute l’importance que la Ville accorde au besoin fondamental de se loger. L’accès de tous à des habitations abordables et de qualité est un axe majeur du développement des quartiers et c’est toujours avec ce principe en tête que les stratégies en matière d’habitation sont développées et mises en œuvre. En 2019, à la suite d’un exercice de concertation avec ses partenaires en habitation et d’une consultation publique, la Ville a présenté son *Règlement pour une métropole mixte*, mis en place pour favoriser l’accès au logement. En parallèle, elle a poursuivi la mise en œuvre de sa Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021, pour laquelle elle a atteint un taux de réalisation de 50 %.

La consolidation, en 2019, des équipes vouées à la transition écologique, incluant celle de l’Espace pour la vie, au sein de la même direction générale adjointe permet la création d’un pôle d’expertise solide. Leurs principes d’action et leurs savoir-faire appuieront le virage qu’entreprend la Ville en matière de

lutte contre les changements climatiques, de réduction de l’empreinte écologique de la population et de préservation et de mise en valeur de la biodiversité.

Le Service de la diversité et de l’inclusion sociale oriente ses actions vers la lutte contre la pauvreté et la valorisation de toutes les diversités. Dans une perspective qui s’y apparente, le Service de la culture, par la créativité déployée et l’innovation démontrée, stimule le développement culturel des quartiers afin que la culture s’épanouisse sur tout le territoire et enrichisse la qualité de vie des Montréalais.

Le développement économique est le cœur battant de la ville. Avoir la capacité de se tourner vers les secteurs d’avenir et d’appuyer les PME innovantes et dynamiques est le gage d’un développement économique prospère. Conjugué aux dossiers de l’habitation, de la culture, de la diversité, de l’Espace pour la vie et de l’environnement, le Service du développement économique contribue à faire en sorte que Montréal soit en mesure d’offrir un milieu d’épanouissement pour tous.

Cette DGA s’assure également de la cohérence des interventions entre la Ville et l’Office municipal d’habitation de Montréal, les Habitations Jeanne-Mance, la Société d’habitation et de développement de Montréal, la Corporation Anjou 80, le Technoparc Montréal, le musée Pointe-à-Callière et le Conseil des arts de Montréal.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- L’année 2020 sera marquée par la mise en place du Plan climat, qui s’inscrit directement dans la vision de transition écologique 2020-2030 de la Ville de Montréal.
- La réouverture du Biodôme sera un moment fort de l’année. Elle donnera le ton alors que l’Espace pour la vie invitera la population montréalaise à agir pour la biodiversité.
- Un nouveau plan directeur quinquennal sur la gestion des matières résiduelles amorcera un virage nécessaire vers l’atteinte du zéro déchet d’ici 2030, grâce à des efforts accrus pour la réduction à la source, pour l’accélération de la valorisation des matières organiques, pour la responsabilisation des différents acteurs et pour la systématisation du recyclage.
- De nombreux efforts seront concentrés sur la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables.
- En matière d’accessibilité universelle, la Ville lancera un grand chantier qui mettra à contribution ses partenaires afin de savoir où elle en est en la matière, quelles sont les meilleures pratiques et comment l’organisation peut s’en inspirer pour accélérer l’intégration de ce principe dans les champs d’intervention municipaux.
- Le grand Rendez-vous Montréal, métropole culturelle réunira en 2020 des représentants de divers milieux afin de définir un nouveau plan d’action en matière de culture pour les prochaines années. Cet événement permettra de réaffirmer la volonté que tous ont de travailler au développement et au rayonnement de la culture dans la métropole et d’en assurer son déploiement dans tous les quartiers.
- En 2020, le Service du développement économique, en plus de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique, accélérera l’essor de l’est de Montréal. Il favorisera, avec le gouvernement du Québec, une transition économique durable et écologique de ce secteur, notamment par la réhabilitation et le réaménagement des terrains industriels.
- La Ville reconnaît le rôle essentiel que jouent les artères commerciales dans le développement de l’identité locale, en plus de répondre aux besoins des citoyens en biens et services. Un plan de transformation des sociétés de développement commercial montréalaises sera déployé pour qu’elles deviennent des actrices de premier plan dans le développement économique, culturel et social des quartiers. De plus, des solutions au phénomène des locaux vacants sur les artères commerciales seront dégagées au moyen d’une démarche de consultation.

## Culture

Budget de fonctionnement 2020 : 65,8 M\$, hausse de 3,6 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 174,1 M\$, une baisse de 29,1 M\$

Effectif : 177,3 années-personnes

### Notre mission

Le Service de la culture a pour mission de consolider, de développer et d'accroître le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle, de fournir une expertise professionnelle à la Direction générale, aux arrondissements et aux services municipaux. Il agit à titre de répondant municipal en matière de culture avec les milieux culturels, les partenaires publics, privés et le grand public.

### Notre impact et nos réalisations 2019

La créativité, l'innovation, l'inclusion et la diversité inspirent les réalisations du Service de la culture et stimulent le développement des quartiers culturels, afin que la culture puisse s'épanouir sur tout le territoire et, ainsi, enrichir la qualité de vie des Montréalais.

- Les 45 bibliothèques de Montréal accueillent plus de 8,3 millions de visiteurs, effectuent 12 millions de prêts et offrent plus de 33 000 activités d'animation et de formation ainsi que 4 millions de documents.
- Le réseau Accès culture, composé de 24 diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et visuels, répartis dans 60 lieux de diffusion, propose plus de 2 000 spectacles et expositions gratuits ou à prix modeste pour les familles et le jeune public. L'offre culturelle s'intensifie dans les parcs durant la période estivale avec le théâtre de Verdure, le Théâtre La Roulotte et les Concerts Campbell. À l'été 2019, plus de 40 expositions et activités en arts visuels et médiatiques ainsi que près de 600 spectacles ont été présentés.
- Le Bureau d'art public poursuit ses efforts afin d'enrichir la collection municipale, qui compte plus de 350 œuvres. Depuis le début de l'année 2019, 5 œuvres ont été inaugurées.
- Le Bureau du cinéma accompagne plus de 700 productions annuellement, ce qui équivaut à environ 5 000 journées de tournage. La demande est en constante progression.
- Véritable ville de festivals, Montréal accueille plus de 200 festivals et événements tout au long de l'année. Le Bureau des festivals et événements culturels en assure le déploiement sur le domaine public, en plus de soutenir financièrement plus d'une centaine d'entre eux. Plus de 7 M\$ ont été versés en aide financière à ces événements dans le cadre de différents programmes.

### Champs d'action :

- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel
- Bibliothèques de Montréal
- Réseau de diffusion culturelle
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie cinématographique et télévisuelle
- Industrie culturelle et créative
- Équipements, espaces et quartiers culturels

### Nos actions prioritaires en 2020

Le Service de la culture a la volonté d'enrichir l'expérience culturelle de la population montréalaise, et ce, non seulement au centre-ville, mais dans tous les arrondissements. Cette culture de proximité s'exprime dans les quartiers culturels, des milieux de vie où l'on trouve une concentration de services et d'activités culturelles et artistiques.

- Au printemps 2020, les milieux culturels, économiques, communautaires et les partenaires gouvernementaux se retrouveront dans le cadre d'un grand Rendez-vous Montréal métropole culturelle. Ce sera l'occasion de définir un plan d'action qui, pour les prochaines années, assurera le

développement et le rayonnement de la culture dans la métropole ainsi que sa présence dans tous les quartiers.

- En 2020, la population montréalaise pourra profiter de l'esplanade Tranquille, un nouveau lieu public qui inclura une patinoire extérieure réfrigérée se transformant l'été en une grande terrasse urbaine. Il s'agira d'un lieu privilégié pour l'accueil et la tenue d'activités citoyennes et culturelles tout comme de spectacles, au premier chef ceux des grands festivals et événements. Rappelons que l'aménagement de l'esplanade Tranquille constitue la dernière phase du grand projet du Quartier des spectacles, pôle de la Place des Arts.
- La construction de 2 nouvelles bibliothèques sera amorcée. La bibliothèque Maisonneuve, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, mettra en valeur un édifice à caractère patrimonial et préservera sa vocation civique. La bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, rendra honneur aux bandes dessinées, autant par la mise en valeur de sa collection que par sa programmation. De plus, les aires d'accueil de 6 bibliothèques seront reconfigurées pour implanter le retour libre-service et le rendre accessible à tous les usagers
- Un plan d'action des Quartiers culturels sera mis en œuvre pour favoriser la démocratisation et l'accessibilité de la culture sur l'ensemble du territoire. Le Service de la culture accompagnera des arrondissements dans l'élaboration de leur plan culturel local et la mise sur pied de projets pilotes.
- Le Service de la culture, en collaboration avec divers services centraux, élaborera un plan d'action pour développer, protéger et maintenir la présence d'ateliers d'artistes professionnels sur l'ensemble du territoire montréalais, dans les meilleures conditions possible.
- La collection d'art public accueille plusieurs nouvelles œuvres chaque année. En 2020, seront notamment inaugurées l'œuvre de Patrick Bernatchez dans le projet Outremont, celle de Nadia Myre sur l'avenue Laurier et enfin celle de Jonathan Villeneuve à Espace 67, au parc Jean-Drapeau. De plus, l'art mural se déploie dans les quartiers.
- Le service continuera de soutenir le dynamisme des festivals et événements qui ponctuent la vie culturelle montréalaise, tant au centre-ville que dans les quartiers. La tenue, en 2019, du premier « hub » de Verdun pendant le Festival international de Jazz de Montréal a connu un franc succès; celui-ci sera reconduit en 2020 et un second « hub » sera ajouté, affirmant ainsi une présence encore plus tangible dans les quartiers.
- Le Service de la culture renforcera l'encadrement écoresponsable des festivals et des événements afin de diminuer leur empreinte écologique. Les tournages verts seront aussi valorisés et promus auprès des productions audiovisuelles pour minimiser les déchets et les gaz à effets de serre résultant de ces activités.
- D'autres projets, initiatives et organismes liés à la culture bénéficieront de sommes allouées par la Ville, entre autres :
  - Le Musée des Hospitalières se voit attribuer 240 000 \$ pour ses activités de fonctionnement;
  - Plus de 380 000 \$ sont alloués au MEM en prévision de son ouverture en 2021;
  - Une enveloppe de 250 000 \$ est allouée au Centre des arts de la scène Pauline Julien pour des équipements;
  - Le 17 mai 2020, le jour de la fête de Montréal, le pont Jacques-Cartier se verra à nouveau illuminé par Moment Factory, une opération de 55 000 \$.

Par ailleurs, plus de 20 M\$ sont attribués au Conseil des arts de Montréal, dont 0,5 M\$ seront consacrés à l'aide apportée aux ateliers d'artistes en arts visuels

## Développement économique

Budget de fonctionnement : 61,8 M\$, une baisse de 22,4 M\$

Effectif : 65 années-personnes

### Notre mission

Le Service du développement économique a pour mission de faire de Montréal un chef de file dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, et ce, en collaboration avec les acteurs du milieu.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service du développement économique (SDE) soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire. L'année 2019 est marquée par la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique 2018-2022 – *Accélérer Montréal*. Plus de 70 % des actions dévoilées en avril 2018 sont entamées.

#### Champs d'action :

- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

- Le commerce est vital pour la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. Le SDE dote le réseau PME MTL de nouvelles ressources spécialisées en commerce de détail et en commercialisation des innovations, et crée un fonds de subvention en soutien aux commerces souhaitant s'adapter à de nouveaux modèles d'affaires.
- Le lancement de 2 programmes d'aide financière visant à soutenir les initiatives qui favorisent l'adoption de pratiques industrielles durables, l'un pour la réhabilitation des sols contaminés et l'autre pour les bâtiments industriels durables, contribue à la transition écologique.
- Pour stimuler l'entrepreneuriat, l'appel à projets « Accélérer l'entrepreneuriat » soutient financièrement les organismes à but non lucratif (OBNL) qui offrent des services d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises à Montréal.
- PME MTL, le réseau de soutien aux entreprises de la Ville de Montréal, vient renforcer le soutien apporté à la création et au développement d'entreprises montréalaises grâce à des services spécialisés et à des fonds offerts.
- Le SDE soutient des projets structurants en innovation sociale comme le Bâtiment 7. Ce projet offre des espaces autogérés, flexibles et abordables aux citoyens du secteur de Pointe-Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
- L'accès aux talents est une grande préoccupation du milieu des affaires. L'appel à projets « Accélérer les talents » fait émerger des projets d'attraction, de fidélisation, d'intégration en emploi et de développement de compétences de la main-d'œuvre.
- Le SDE appuie la mise en œuvre d'un complexe d'innovation et de commercialisation en sciences de la vie et en technologies de la santé par l'Institut Néomed. Celui-ci développe un écosystème d'affaires et de réseaux d'innovation afin de dynamiser le développement et la croissance des entreprises de ce secteur.
- Afin d'encourager l'internationalisation des entreprises d'ici, le SDE organise des missions économiques avec ses partenaires commerciaux, notamment à Austin, aux États-Unis, dans le cadre de l'événement South by Southwest 2019.

- La Ville met en place l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture, qui favorise l'intégration des meilleures pratiques en design et en architecture et des actions qui auront un impact positif sur le milieu de vie de la population.
- La Ville de Montréal a consacré plus de 6,7 M\$ dans ses programmes d'aides financières aux entreprises sous la bannière « Accélérer le commerce » afin de mettre en place les conditions qui favorisent la revitalisation et le dynamisme économique des artères commerciales de Montréal.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

Montréal est un vecteur d'innovation, de talents et de développement économique, entrepreneurial, international, durable et social. En ce sens, le SDE poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique, alignée sur la transition écologique, la mobilité, l'inclusion, la diversité, le commerce et l'innovation.

- Pour accélérer la transition écologique, des programmes d'incitatifs financiers et des services d'accompagnement seront déployés afin de mobiliser les entreprises dans l'atteinte des objectifs du Plan climat.
- En partenariat avec le gouvernement du Québec, 2 plans directeurs visant le développement de secteurs à vocation économique seront mis en place afin d'accélérer l'essor de l'est de Montréal.
- La Ville reconnaît le rôle essentiel que jouent les artères commerciales dans le développement de l'identité locale, en plus de répondre aux besoins des citoyens en biens et services. Un plan de transformation des sociétés de développement commercial montréalaises sera déployé pour qu'elles deviennent des actrices de premier plan dans le développement économique, culturel et social des quartiers. De plus, des solutions au phénomène des locaux vacants sur les artères commerciales seront dégagées au moyen d'une démarche de consultation.
- Montréal incarnera davantage son rôle de ville de savoir et mettra la recherche universitaire au service de l'innovation, avec le déploiement du Carrefour de la recherche urbaine de Montréal, une initiative du SDE.
- La Ville de Montréal apportera son soutien à des projets innovants pour attirer et retenir les talents et développer les compétences du futur. Les projets des 2 premières cohortes de l'appel à projets « Accélérer les talents » serviront de référence pour offrir des formations adaptées.
- Pour optimiser le soutien aux entreprises montréalaises, le SDE élargira l'offre de service de placement en emploi, notamment via le réseau PME MTL.
- La Ville de Montréal continuera de soutenir son écosystème entrepreneurial. L'appel à projets « Accélérer l'entrepreneuriat » stimulera particulièrement l'entrepreneuriat féminin ainsi que les entrepreneurs issus des communautés autochtones, de la diversité et de la jeunesse.
- Le SDE coordonnera 3 missions économiques internationales d'envergure. Grâce au nouveau parcours entrepreneurial Aplomb MTL, 20 entreprises montréalaises auront l'opportunité d'accélérer leur croissance et de conquérir des marchés internationaux.
- La Ville renforcera son statut de Ville UNESCO de design et mettra en œuvre l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture.
- Le Service du développement économique participe, par le biais d'un soutien technique et financier, à certains projets lancés dans le cadre du plan d'action pour la rue Saint-Denis afin de contribuer à la redynamisation de cette rue emblématique.
- La revitalisation des quartiers passera aussi par un soutien accru à l'écosystème culturel, notamment pour améliorer l'insonorisation des salles de spectacles alternatives.

## Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2020 : 30,4 M\$, une hausse de 0,9 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 14,5 M\$, une hausse de 2,5 M\$

Effectif : 52 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale a pour mission de mobiliser les forces de transformation sociale et d'agir pour révéler tous les visages de Montréal, une ville inclusive, engagée et diversifiée.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En 2019, les démarches de la Ville ont convaincu le ministère de la Santé et des Services sociaux d'investir 5,45 M\$ supplémentaires pour 4 ans à Montréal afin de créer le Bureau de gouvernance en itinérance dès 2020. Ce bureau agira sur 7 priorités, notamment auprès des femmes et des personnes autochtones vivant avec des dépendances.

### **Champs d'action :**

- Inclusion et cohésion sociale
- Intégration des nouveaux arrivants
- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre l'itinérance et la pauvreté
- Prévention en sécurité urbaine
- Rapprochement interculturel

Un montant de 4 M\$ a été investi dans 14 projets d'infrastructures municipales plus sécuritaires ou plus ludiques, avec une attention particulièrement portée aux besoins des clientèles risquant l'exclusion. Ainsi, des barrières à l'accès sont levées pour les enfants, les personnes âgées et celles vivant avec des limitations fonctionnelles.

Dans un esprit d'inclusion des personnes, 20 M\$ ont été répartis dans plus de 350 organismes qui offrent des services variés comme la lutte contre l'itinérance, l'intervention auprès des enfants et des familles, l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants, l'employabilité, la sécurité alimentaire, et plus encore.

Motivés par la vision d'un accès universel à des services municipaux en phase avec des besoins qui évoluent rapidement, de nouveaux efforts ont été déployés, par exemple :

- Mieux comprendre les besoins : 6 espaces de dialogue ont été créés pour écouter la voix des citoyens sur des sujets qui les touchent comme le racisme et la discrimination systémique, l'égalité des genres, les enjeux vécus par la population LGBTQ+, les personnes âgées et celles en situation d'itinérance;
- Adapter l'offre de services : le projet pilote en analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+) a donné l'impulsion à un virage majeur pour que l'ensemble des identités (sexe, classe sociale, situation de handicap, âge, origine ethnique, orientation sexuelle et identité de genre) soit considéré à chaque étape, du design des services à leur prestation. Montréal, parmi les premières villes à déployer des outils aussi raffinés, se positionne comme une référence dans le domaine;
- Démocratiser l'accès aux services : la carte d'attestation d'identité et de résidence est une action clé de la nouvelle Politique d'accès aux services municipaux sans peur. Les services sont accessibles pour les résidents du territoire, sans égard à leur statut d'immigration.

La Ville a adhéré à l'initiative « Des villes sûres et des espaces publics sûrs », de l'ONU Femmes. Une série d'actions pour prévenir les situations qui pourraient compromettre la sécurité des femmes dans l'espace public a suscité la collaboration de différentes organisations.



L'unité de débordement temporaire pour personnes en situation d'itinérance, avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et des organismes, a offert de l'hébergement d'urgence à 1 585 personnes.

### Nos actions prioritaires en 2020

Mettre en œuvre le Plan d'action en développement social 2019-2020, intitulé *Rassembler Montréal*. Celui-ci prévoit des actions porteuses, notamment un nouveau programme municipal de revitalisation de quartier et des actions de prévention en sécurité urbaine.

Un grand rendez-vous sera organisé pour élaborer le prochain plan d'action, qui comprendra tous les domaines d'interventions municipales en développement social. L'adoption de ce prochain plan d'action intégré est prévue pour 2021 et s'inscrit dans une vision qui place la diversité et l'inclusion au cœur des préoccupations de la Ville pour les prochaines années.

- Réaliser trois chantiers prioritaires :
  - Déployer plus largement l'ADS+ dans les services et les arrondissements de la Ville.
  - Concrétiser un chantier transversal en accessibilité universelle avec les acteurs du milieu.
  - Amorcer un plan directeur des infrastructures communautaires (portrait de la situation).
- Adopter la *Politique montréalaise pour l'action communautaire* et prévoir les stratégies municipales en rapprochement interculturel, en valorisation de la diversité ethnoculturelle, en intégration professionnelle des nouveaux arrivants, en diversité sexuelle et de genre, en réduction des méfaits et en lutte contre l'insécurité alimentaire.
- Gérer les investissements supplémentaires :
  - 4,8 M\$ pour les impacts de la légalisation du cannabis dans l'agglomération de Montréal.
  - 5,45 M\$ (pour quatre ans) afin de lutter contre l'itinérance.
  - 0,5 M\$ (en PTI) pour les quartiers intégrés.
  - Renouveler l'entente de soutien à la revitalisation urbaine intégrée conclue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
  - Gérer la Cité des Hospitalières durant une période de transition.
- Améliorer le soutien aux personnes :
  - Adapter l'offre de service pour soutenir davantage les femmes et les personnes trans en situation d'itinérance ainsi que les Autochtones vivant avec des dépendances.
  - Implanter des services de consommation d'alcool supervisée (wet services) avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
  - Collaborer à la mise en œuvre d'un centre de jour au square Cabot pour y accueillir les personnes d'origine autochtone en situation d'itinérance.
- Augmenter la performance en matière d'intégration des nouveaux arrivants :
  - Réaliser le sondage Écho auprès de 2 500 personnes immigrantes.
  - Déployer la stratégie Montréal inclusive (Éveiller, Engager et Outiller) avec la communauté d'affaires et le Service du développement économique de la Ville de Montréal.
  - Mettre en œuvre la Station Nouveau Départ comme lieu multiservice, avec Services Québec.

## Environnement

Budget de fonctionnement 2020 : 151,9 M\$, une hausse de 9,2 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 296,2 M\$, une baisse de 16,1 M\$

Effectif : 264,8 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie de la population de l'agglomération de Montréal. Cette mission se déploie en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le Service de l'environnement assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et d'autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développe, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

### Champs d'action :

- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

### Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service de l'environnement a réalisé des projets majeurs et innovants qui ont engendré de nouvelles pratiques et de nouvelles habitudes chez les citoyens et les entreprises, les faisant ainsi participer à la transition écologique.

- Plusieurs gestes concrets et importants, visant la récupération des matières organiques, ont été posés :
  - Les quelque 540 000 résidences de 8 logements et moins de Montréal sont maintenant desservies par une collecte sélective des matières organiques (fin du déploiement : 2019);
  - 2 contrats pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien de 2 centres de traitement des matières organiques ont été octroyés, pour un investissement total de 251,7 M\$.
- Un nouveau centre de tri des matières recyclables, à la fine pointe de la technologie et qui respecte les meilleurs standards internationaux, a été mis en service dans l'arrondissement de Lachine (48 M\$). Il permettra de servir l'ouest de l'île et de traiter 58 % du total des matières recyclables de l'agglomération de Montréal (près de 100 000 tonnes annuellement).
- Le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 est en cours de développement et fera l'objet d'une consultation publique. L'ambitieux plan vise, entre autres, à atteindre le zéro déchet d'ici 2030.
- D'autres projets visant la maîtrise du passif environnemental de l'agglomération ont été lancés :
  - La construction d'une usine de traitement des eaux souterraines, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, avec un mur-écran qui bloque l'écoulement (48,5 M\$);
  - La conception d'une usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (14,5 M\$).
- Le Service de l'environnement a été très actif pour faire respecter les normes de qualité de l'air et de l'eau :
  - 280 permis et autorisations ont été délivrés pour différentes activités et travaux;
  - Quelque 1 400 prélèvements et échantillons ont été prélevés de vérifier que les entreprises étaient conformes aux normes de rejets;

- 24 nouvelles poursuites ont été déposées en cour contre des personnes morales pour non-respect des normes environnementales applicables;
- Près de 1 500 plaintes ont été traitées;
- Dans le cadre du Règlement sur le chauffage au bois, 95 avis d’infraction ou demandes d’information complémentaire ont été donnés et 16 poursuites ont été entreprises à la suite de 141 plaintes reçues de la part de citoyens;
- Plusieurs activités d’inspection des aliments ont été menées pour assurer la salubrité des établissements réglementés, ce qui a généré environ 0,8 M\$ en revenus d’amendes :
  - Quelque 14 000 inspections ont mené à 2 700 avis d’infraction;
  - 1 150 poursuites judiciaires ont été entreprises;
  - 270 établissements ont été fermés pour danger imminent;
  - 8 permis ont été suspendus;
  - 2 200 plaintes de citoyens ont été traitées.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

Le Service de l’environnement poursuivra les efforts entrepris, de concert avec ses partenaires, afin de doter l’agglomération de Montréal des leviers essentiels qui lui permettront non seulement de protéger l’environnement, mais aussi de préserver les ressources. Les actions suivantes seront prioritaires :

- Mettre en œuvre le PDGMR 2020-25, qui priorisera la réduction à la source et l’augmentation de la récupération des matières organiques, ce qui comprendra notamment :
  - Le déploiement de la phase 1 de la collecte des matières organiques dans les résidences de 9 logements et plus ainsi que dans les écoles de Montréal;
  - La mise en œuvre d’un encadrement réglementaire qui incite à la réduction à la source des matières résiduelles avec, en priorité, la rédaction d’un projet de règlement encadrant les contenants à usage unique ainsi que la gestion des invendus de l’industrie textile et des épiceries;
  - La poursuite des efforts visant à réduire le gaspillage alimentaire des commerces;
  - La mise en œuvre de la stratégie de renouvellement des contrats de collecte afin de réévaluer la fréquence des collectes et certains outils de collecte, tout en intégrant des indicateurs de performance environnementaux dans les clauses contractuelles;
- Assurer le suivi des travaux associés aux projets des centres de compostage et de biométhanisation;
- Évaluer les besoins et planifier la construction d’autres infrastructures pour le tri des matières recyclables et le traitement des matières organiques;
- Réaliser des travaux conjoints avec la Direction régionale de santé publique pour mettre à jour des études sur la santé respiratoire dans l’est de Montréal et évaluer le nombre nécessaire de stations de mesure de la qualité de l’air;
- Réviser les règlements sur les émissions de contaminants dans l’air et sur les rejets dans l’eau;
- Démarrer l’usine de traitement du lixiviat, au Complexe environnemental de Saint-Michel, et l’usine de traitement des eaux souterraines, au Parc d’entreprises de la Pointe-Saint-Charles;
- Renouveler et bonifier l’entente sur l’inspection des aliments, conclue avec le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec.

## Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2020 : 71,4 M\$, une hausse de 10,7 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 71,5 M\$, baisse de 11,6 M\$

Effectif : 393 années-personnes

### Notre mission

Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature.

Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

### Notre impact et nos réalisations 2019

À ce jour, 75 % du milieu terrestre est « sévèrement altéré » par les activités humaines (milieu marin : 66 %). Depuis 1980, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 100 %. Jusqu'à 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, de nombreuses d'entre elles au cours des prochaines décennies<sup>3</sup>.

### Champs d'action :

- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée - sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie
- Enseignement (botanique et horticulture)

Les musées de l'Espace pour la vie jouent un rôle majeur pour la transition écologique et le changement de comportements citoyens. En 2019, selon les prévisions, ils auront accueilli près de 1 million de visiteurs (60 % de Montréalais), un nombre important considérant la fermeture temporaire du Biodôme et de l'Insectarium en raison de travaux.

L'Espace pour la vie déploie depuis 2008 un plan d'action visant à réconcilier l'humain et la nature. Ce plan met de l'avant : le fait que l'humain fait partie intégrante de la nature; la force de l'éducation et l'émerveillement spontané devant la beauté de la nature; la rigueur scientifique; l'humilité, la bienveillance et la solidarité.

En 2019, ce plan d'action s'est décliné comme suit :

- De grands projets de développement, dont l'objectif est de revoir en profondeur l'expérience de visite des musées, pour toucher davantage le visiteur :
  - Poursuite des travaux de la Migration du Biodôme, qui vise à laisser toute la place à la nature et à offrir de nouveaux points de vue sur les écosystèmes;
  - Début des travaux de la Métamorphose de l'Insectarium, une descente progressive sous terre, suivie d'une remontée en pleine nature : un lieu unique de rencontres authentiques avec les insectes;
  - Inauguration de la 1<sup>re</sup> station du Parcours des phytotechnologies (les Marais épurateurs), qui vise à faire du Jardin botanique un pôle d'expérimentation scientifique mettant en valeur la résolution de problèmes environnementaux par les plantes;

3. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*, France, 2019. [[www.ipbes.net/global-assessment-report-biodiversity-ecosystem-services](http://www.ipbes.net/global-assessment-report-biodiversity-ecosystem-services)].

- Réalisation de projets de sciences collaboratives (*Mission monarche, Fripon*, etc.) et de participation citoyenne (*Mon Jardin Espace pour la vie, Biodiversité dans mon quartier*, etc.), qui donnent aux gens le pouvoir d’agir et multiplient la diffusion du message en faveur de la biodiversité;
- Établissement d’une plus grande cohérence entre les actions et la mission, en matière de commercialisation (sélection grandissante de produits locaux et zéro déchet), qui ont permis d’augmenter les ventes de 20 % en un an;
- La tenue d’activités et d’événements grand public conjuguant sciences, arts et émotions, incluant plusieurs nouveautés : Odyssée des plantes, Fiesta monarche, etc. Fait à noter, le film *Exo*, produit par le Planétarium, a remporté de prestigieux prix internationaux;
- La tenue d’activités de nature sociétale comme la mise en place d’un 4<sup>e</sup> banc d’essai en phytoremédiation dans l’est de Montréal par les chercheurs du Jardin botanique ou la mise en place, au Planétarium, d’activités visant à lutter contre la sous-représentation des femmes en science (codage pour les filles, étude avec l’UQAM, exposition de Bettina Forget).

### Nos actions prioritaires en 2020

- Recevoir près de 2,2 millions de visiteurs à l’Espace pour la vie.
- Rouvrir le Biodôme et voir le retour des animaux. Sans aucun doute l’événement marquant de l’année, cette grande célébration populaire sera propulsée par cette phrase symbolique qui conclut la nouvelle exposition : « Entre l’humain et la nature, le choc est inévitable. »
- Positionner l’Espace pour la vie comme un acteur de changement grâce au lancement d’un « laboratoire vivant permanent » sur la nature. Ce laboratoire visera à innover et à générer de nouvelles idées pour transformer le lien entre l’humain et la nature en impliquant des gens de tous horizons (citoyens, scientifiques, Premières Nations, milieux artistiques et d’affaires, etc.). Ce laboratoire vivant s’inscrit dans la stratégie hors les murs de l’Espace pour la vie et dans sa volonté de se positionner comme un lieu de rencontre et de partage du savoir.
- Réaliser de nombreux autres projets et partenariats pour contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie, notamment par le renforcement de la concertation et des collaborations avec les sociétés amies des musées, qui comptent quelque 30 000 membres, et par une présence accrue dans les écoles montréalaises, dans les bibliothèques et les maisons de la culture.
- Poursuivre la mise en œuvre de son plan d’action *Tisser des liens avec la Terre et les peuples*. Ce plan met en valeur l’importance des connaissances des Premières Nations quant à la relation entre l’humain et la nature grâce à des activités visant à faire rayonner la culture, le savoir et l’art de ces peuples. Enfin, l’Espace pour la vie continuera d’offrir à ceux-ci un lieu où ils pourront se retrouver et exprimer leur culture, dans une perspective de guérison et de réconciliation.

## Habitation

Budget de fonctionnement 2020 : 153,3 M\$, une hausse de 63,2 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 48,8 M\$, une hausse de 16,1 M\$

Effectif : 105 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Créé il y a tout juste une année, le Service de l'habitation s'est vu confier des mandats stratégiques qui se déploient sur plusieurs années.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Une offre de logements de qualité et abordables est essentielle pour créer des milieux de vie durables et équitables. À cet égard, le Service de l'habitation met tout en œuvre afin de répondre aux besoins de la population.

La mise en œuvre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 (Stratégie 12 000 logements) est bien entamée et constitue le cœur de l'action en habitation. La barre du 50 % des cibles est maintenant atteinte. À cet effet, soulignons :

- L'accélération du développement de logements sociaux et communautaires :
  - Plus de 1 280 logements mis en chantier;
  - Un portefeuille de projets en cours de conception pour un total de 1 260 unités.
- La poursuite des investissements faits grâce à une enveloppe de 50 M\$ destinée à l'acquisition de terrains pour la réalisation de logements sociaux;
- L'aide financière apportée à des formules innovantes en habitation ou à des projets destinés aux clientèles non jointes par les programmes existants. Depuis 2018, cet axe d'intervention aura financé un total de 650 unités, dont 200 unités pour 3 projets doivent être approuvées d'ici la fin de l'année 2019;
- La révision des programmes d'aide à la rénovation pour soutenir davantage les coopératives et les organismes à but non lucratif en habitation dans la mise à niveau de leurs bâtiments;
- L'accélération du traitement des demandes faites dans le cadre du Programme d'appui à l'acquisition résidentielle.

Parallèlement à la réalisation de la Stratégie 12 000 logements, le Service de l'habitation procède à la refonte de tous les outils d'intervention de la Ville en la matière. Premier jalon de cette vaste opération, le projet de règlement pour une métropole mixte, soumis à une large consultation publique, viendra prendre le relais, en 2021, de l'actuelle Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (Stratégie d'inclusion).

La mise en œuvre du Plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logement décentes se poursuit avec une équipe de 30 personnes qui se consacre à la lutte contre l'insalubrité des logements.

### Champs d'action :

- Logement social et communautaire
- Logement abordable
- Programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile
- Lutte contre l'insalubrité des logements
- Programme d'aide à l'acquisition d'une propriété
- Soutien au développement de projets innovateurs en habitation
- Suivi du marché de l'habitation
- Conception de programmes, d'interventions et de stratégies résidentielles

L'accélération du rythme des inspections depuis 2018 se maintient. Une collaboration accrue avec les organismes communautaires œuvrant auprès des locataires contribue à une connaissance plus poussée des enjeux sur le terrain. Enfin, dans un esprit de transparence, la diffusion en données ouvertes de plusieurs jeux de données sur l'habitat et sur les interventions de la Ville se poursuit.

### Nos actions prioritaires en 2020

- Dans le cadre de la Stratégie 12 000 logements, 140 M\$ sont consentis, à même le budget de 2020, à des subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles.
- Pour accroître le rythme de livraison de projets sociaux et communautaires en habitation, le budget des programmes AccèsLogis connaît une hausse de 63 M\$ et atteint, pour 2020, 97 M\$. Rappelons que cette dépense est partagée avec la Société d'habitation du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Des investissements de plus de 10 M\$ sont faits dans le cadre de nouvelles mesures pour le logement abordable, visant des clientèles ou des formules innovantes en habitation qui ne sont pas jointes par les programmes existants.
- Le budget annuel de l'Office municipal d'habitation de Montréal est majoré de 0,7 M\$ pour lui permettre de maximiser son service de référence et d'aide aux ménages sans logis ainsi que ses interventions de soutien à la lutte contre l'insalubrité. Son budget sera donc de 1,6 M\$ en 2020.
- L'actuelle Stratégie d'inclusion est révisée comme mesure transitoire à la mise en œuvre du *Règlement pour une métropole mixte*, prévue en 2021.
- Le Service de l'habitation poursuivra l'acquisition de terrains, notamment par le biais d'un règlement sur le droit de préemption pour l'habitation.
- En appui aux arrondissements et en collaboration avec les intervenants sociocommunautaires, le service maintiendra un rythme soutenu en ce qui a trait aux inspections en matière de salubrité.
- Le service poursuivra la refonte des principaux programmes d'habitation d'ici 2021 pour les adapter aux enjeux montréalais en matière de logement.

## Service aux citoyens

**Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Service aux citoyens</b>							
Concertation des arrondissements	75 961,9	90 636,6	97 703,0	101 971,1	112 592,6	86 757,8	93 159,4
Expérience citoyenne et communications	19 702,8	23 583,9	23 380,4	23 716,7	25 156,6	24 172,0	28 700,2
Technologies de l'information	83 470,8	86 239,1	85 452,3	83 846,8	86 540,1	87 249,2	91 955,6
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>179 135,5</b>	<b>200 459,6</b>	<b>206 535,7</b>	<b>209 534,6</b>	<b>224 289,3</b>	<b>198 179,0</b>	<b>213 815,2</b>

**Tableau 12 – Service aux citoyens – PTI 2020-2022**

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Service aux citoyens</b>				
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0
Technologies de l'information	88 962,0	85 424,0	84 424,0	258 810,0
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>92 962,0</b>	<b>105 424,0</b>	<b>94 424,0</b>	<b>292 810,0</b>

### Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services aux citoyens contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins de la population. Les services qui la composent travaillent en concertation et en complémentarité avec les arrondissements afin que l'expérience citoyenne soit optimale.

### Notre impact et nos réalisations 2019

La DGA aux services aux citoyens s'est définie tout au long de l'année 2019, entre autres, en regroupant en un seul service le Centre de services 311, le Bureau de l'expérience citoyenne et le Service des communications. En mettant sur pied le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC), elle souhaite établir des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et les citoyens, en d'autres mots : créer du sens.

À ce jour, les employés de 6 arrondissements ont été regroupés au sein du Centre de services 311, ceux de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal devraient aussi l'être d'ici la fin de l'année 2019. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, cette unité a répondu à plus de 173 000 demandes d'information, 278 000 requêtes et 4 700 plaintes, et ce, par différents canaux de communication (téléphone, courriel, en ligne, application Montréal – Services aux citoyens, Twitter). Toujours en 2019, le SECC a donné suite à plus de 3 000 demandes de journalistes et répondu à plus de 2 000 demandes de production (animations, vidéos, affiches, dépliants, etc.).

En privilégiant la concertation avec les arrondissements, il est possible d'arrimer les besoins et d'harmoniser les pratiques, et ce, en tenant compte de plusieurs principes afin que les choix opérationnels se traduisent en une prestation de services efficace et à moindre coût pour les citoyens.

Outils de transformation par excellence, les technologies de l'information sont transversales et essentielles au fonctionnement de l'appareil municipal et aux échanges entre la Ville et la population. Il est donc primordial d'y consacrer d'importantes ressources humaines, techniques et financières. L'expérience citoyenne passant aussi par les outils technologiques proposés, la Ville a consacré, en 2019,



beaucoup d'énergie à la création de son nouveau portail, **montreal.ca**. Les services des Technologies de l'information ainsi que de l'Expérience citoyenne et des Communications ont tout mis en œuvre pour que cette nouvelle fenêtre sur la Ville devienne l'outil de référence pour la population en 2020. La Ville a également déployé un nouveau service numérique consacré à la participation citoyenne avec le projet *Droit d'initiative*, qui a connu un succès immédiat.

La DGA assure également le lien municipal avec la Société du parc Jean-Drapeau. Rappelons que la Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'exploiter, d'entretenir et d'assurer l'animation du parc par des activités touristiques et récréatives.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Le regroupement des agents de communication sociale au sein du Centre de services 311 se poursuivra en 2020.
- La plateforme **montreal.ca** prendra un tournant majeur en début d'année en devenant le portail officiel de la Ville de Montréal. Son développement suivra son cours tout au long de l'année 2020.
- L'Escouade de la mobilité augmentera sa portée et renforcera ses interventions.
- L'attention portée aux animaux de compagnie se maintient. En 2020, le Service de la concertation des arrondissements, avec sa brigade canine, bonifiera son processus d'identification et de suivi des chiens à potentiel dangereux afin de prévenir les morsures et les attaques.
- Une ville efficiente passe aussi par la capacité de mettre à contribution des solutions technologiques innovantes. Par conséquent, la Ville poursuivra la modernisation de ses systèmes informatiques afin d'augmenter l'efficacité de ses activités et de faciliter l'accès des citoyens aux services qu'elle offre.
- La Ville poursuivra les efforts pour améliorer les opérations de déneigement dans le contexte des changements climatiques.
- Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'expérience citoyenne a amorcé le projet de révision de la Politique de participation publique et d'engagement citoyen de la Ville. Pour ce faire, elle a posé un diagnostic, fait un étalonnage des meilleures pratiques et lancé une consultation publique engageant la population, le milieu communautaire et le secteur privé dans une réflexion sur la participation citoyenne. Les travaux se poursuivront en 2020.

## Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2020 : 93,2 M\$, une hausse de 6,4 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 34 M\$, une hausse de 19 M\$

Effectif : 101 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service de la concertation des arrondissements conseille les services municipaux et les arrondissements et se concerte avec eux, principalement en vue d'offrir son soutien aux opérations locales de déneigement, de mobilité, de gestion animalière et de propreté, notamment en développant des outils technologiques adaptés à leurs besoins.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Parce que le citoyen est au cœur des activités municipales, le Service de la concertation des arrondissements soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent le travail de ce service.

### **Champs d'action :**

- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Coordination des arrondissements

### *Des services de déneigement équitables*

Pour uniformiser le service de déneigement sur le territoire malgré les réalités locales, le Service de la concertation des arrondissements établit une politique de déneigement, gère les contrats d'équipement et de services de déneigement, décide du moment de charger la neige et assure le suivi de l'élimination de la neige.

- Les conditions hivernales atypiques de l'hiver 2019 ont mené à une augmentation importante de l'épandage et à l'utilisation de nouveaux équipements de déglacage pour sécuriser les déplacements des citoyens.
- Des précipitations de 204 cm de neige ont nécessité 6 opérations complètes de chargement et 1 opération partielle.
- En prévision de l'hiver 2020, un comité d'amélioration des pratiques de déneigement a été formé et la politique de déneigement a été revue, notamment pour rendre possibles plus d'opérations localisées de chargement de la neige.

### *Une escouade pour améliorer la mobilité*

Pour agir sur la qualité de vie des citoyens, l'environnement et la vitalité économique, l'Escouade mobilité, composée de 11 personnes, a mené 8 000 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements dans 6 arrondissements.

### *Des lieux plus propres*

Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, l'implantation de diverses initiatives aide les administrations locales et les communautés.

- En 2019, les brigades de propreté sont dans tous les arrondissements : elles nettoient les rues très achalandées et favorisent l'embauche de membres de la communauté autochtone ou de personnes ayant des limitations physiques ou intellectuelles.

- Cette année, le nombre de cendriers publics sur les artères populaires est passé à 800 : ils permettent de collecter et envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots et, ainsi, de réduire l’empreinte écologique de ces déchets toxiques.
- Cinq cents (500) modules d’affichage libre permettent aux citoyens et aux organismes de communiquer aisément : ces babillards favorisent la préservation d’un environnement visuellement propre.
- Un soutien matériel et communicationnel a été offert à près de 800 citoyens et organismes qui ont organisé des corvées de propreté.

#### *Une cohabitation sécuritaire des citoyens et des animaux*

La responsabilisation des propriétaires d’animaux, l’éducation de la population et la prévention des morsures sont au cœur des services de gestion animalière. Le traitement des plaintes est facilité; la démarche pour obtenir un permis, simplifiée grâce à la demande en ligne. Des activités de sensibilisation sont aussi réalisées.

#### *Le développement et l’exploitation de systèmes informatiques adaptés*

En collaboration avec le Service des technologies de l’information, des outils technologiques utilisés par les arrondissements ont été améliorés. De nombreux permis sont maintenant disponibles en ligne pour les citoyens et le personnel a été formé pour répondre à la demande.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Élaborer des stratégies d’élimination de la neige et poursuivre les investissements pour maintenir et augmenter la capacité actuelle, malgré la fermeture de certains sites (liée aux chantiers).
- Appuyer les programmes locaux pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite en période hivernale.
- Bonifier la flotte d’équipements pour l’épandage d’abrasifs sur les trottoirs.
- Accroître la concertation entre la Ville et la Société de transport de Montréal pour améliorer le déneigement près des stations de métro.
- Faciliter les déplacements des piétons par l’assurance qualité du déneigement des trottoirs près des chantiers de construction et par les interventions auprès des citoyens ou des entrepreneurs en déneigement qui obstruent les trottoirs ou le domaine public avec la neige.
- Développer des partenariats liés à la gestion animalière, notamment pour la mise sur pied d’un refuge animalier.
- Planifier l’entretien des murales déjà réalisées grâce au programme de la Ville.
- Bonifier le programme des brigades de propreté, notamment pour faciliter l’embauche de personnes éloignées du marché de l’emploi.
- Améliorer le réseau des cendriers urbains.

## Expérience citoyenne et communications

Budget de fonctionnement 2020 : 28,7 M\$, une hausse de 4,5 M\$

Effectif : 246,7 années-personnes

### **Notre mission**

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attirante et accueillante.

### **Champs d'action :**

- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

L'année 2019 marque l'an 1 du Service de l'expérience citoyenne et des communications. Réunissant maintenant les équipes de communication, d'expérience citoyenne et du Centre de services 311, ce service s'est doté d'un positionnement stratégique porteur.

La Ville est en interaction constante avec les citoyens en leur offrant une panoplie de services inscrits dans leur quotidien. Ainsi, par le biais de ses campagnes de communication, de ses messages diffusés sur les médias sociaux, des milliers de consultations quotidiennes faites sur ses différentes plateformes Web ainsi que des nombreux appels et courriels reçus par son Centre de services 311, c'est avec fierté que le service contribue à porter sa voix auprès de centaines de milliers de Montréalais chaque année. En y ajoutant les 3 000 demandes médiatiques traitées annuellement, le lien établi avec la population par ses équipes est bien réel.

En 2019, le Service de l'expérience citoyenne et des communications a mené une vingtaine de campagnes de communication majeures, dont quatre en matière de mobilité sécuritaire dans le cadre de l'approche Vision Zéro. Il a également apporté un soutien en communication et en logistique pour la tenue et la promotion de plus de 20 consultations publiques et séances d'information. Il a contribué, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, au développement de la nouvelle plateforme Web de la Ville, **montreal.ca**. Notons que de nouveaux services en ligne ont été intégrés au portail, notamment le permis animalier, le droit d'initiative et certains permis d'occupation du domaine public.

Conscient que les artères en chantier sont une source de préoccupations pour les commerçants et les utilisateurs du réseau urbain, le service déploie au quotidien plusieurs actions visant à les tenir informés de la nature et de l'avancée des travaux. À cet effet, plus de 900 000 avis de travaux concernant 400 chantiers ont été diffusés. Un plan d'action, incluant une programmation spéciale d'activités, a aussi été développé et mis en œuvre pour la rue Sainte-Catherine. De la promotion liée au Programme d'aide financière aux commerces affectés par des travaux majeurs a également été faite auprès de la communauté d'affaires, notamment pour les rues Sainte-Catherine et Saint-Hubert

Le contact privilégié qu'a le personnel du Centre de services 311 avec la population permet de répondre à une multitude de questions et représente pour la Ville une importante source de rétroaction pour constamment bonifier et optimiser ses services. En 2019, le Centre de services 311 a poursuivi le regroupement des appels et des courriels de 3 arrondissements, portant leur nombre à 6, et a intégré les activités liées à Info-Travaux. Notons qu'au 30 septembre 2019, une augmentation de plus de 11 % a été enregistrée en ce qui concerne le nombre d'appels reçus, en comparaison avec 2018. Lors des

inondations printanières, toutes les équipes du service étaient à pied d'œuvre afin de maintenir un lien constant avec la population. Le Centre de services 311 a répondu à plus de 1 500 appels dans le cadre de cette situation d'urgence, en étroite collaboration avec les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'expérience citoyenne a amorcé le projet de révision de la Politique de participation publique et d'engagement citoyen de la Ville. Pour ce faire, elle a posé un diagnostic, fait un étalonnage des meilleures pratiques et lancé une consultation publique engageant la population, le milieu communautaire et le secteur privé dans une réflexion sur la participation citoyenne. Les travaux se poursuivront en 2020.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Maintenir les efforts déployés dans le but de maximiser la présence numérique de la Ville avec, entre autres, **montreal.ca**, qui deviendra sa vitrine virtuelle principale et son outil de communication citoyenne par excellence.
- Le Centre de services 311 est la porte d'entrée d'un nombre important de Montréalaises et de Montréalais désirant s'adresser à leur ville, et à ce titre, un service efficace et de qualité se doit d'être offert. Par conséquent, la Ville de Montréal créera 30 nouveaux postes pour bonifier ce service de première ligne et améliorer le temps de réponse.
- Mettre à profit l'expertise de ses équipes dans le déploiement de la vision 2030 de la Ville de Montréal, notamment en contribuant à l'organisation d'un événement sur la transition écologique réunissant les gouvernements et la société civile.
- Amorcer des travaux pour le développement de services ayant un impact important sur la population montréalaise, notamment la création d'une carte citoyenne.

## Technologies de l'information

Budget de fonctionnement 2020 : 92 M\$, une hausse de 4,7 M\$

Budget de PTI 2020-2022 : 258,8 M\$, une baisse de 1,1 M\$

Effectif : 725,8 années-personnes

### Notre mission

La mission du Service des technologies de l'information est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville de Montréal pour appuyer les projets de transformation de l'organisation et améliorer les services aux citoyens.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Les technologies de l'information sont un vecteur stratégique pour l'amélioration du service aux citoyens, notamment par la modernisation des systèmes, l'automatisation des processus, l'innovation des méthodes et une meilleure capacité de gestion de l'information et des données. La proximité du Service des technologies de l'information avec les différents services municipaux est essentielle pour s'assurer que les outils technologiques sont plus près des citoyens et assurer une cohérence technologique dans l'ensemble de la Ville de Montréal.

- Développement de solutions en ligne pour l'obtention de permis animaliers, d'occupation temporaire du domaine public, de rénovations extérieures, d'abattage d'arbres, d'installation de piscines, etc.
- Développement de services en ligne pour des demandes de consultation publique, l'obtention de billets pour les musées de l'Espace pour la vie et l'inscription à des activités de loisirs.
- Mise en place de 2 kiosques informatiques à la cour municipale pour permettre aux citoyens de consulter l'horaire des salles d'audience.
- Implantation d'un nouveau système de recettes diverses et encaissements, qui permet l'optimisation et la normalisation des processus, l'accès en temps réel aux renseignements financiers de qualité et la réduction des coûts, du temps et de l'empreinte écologique reliés à l'utilisation du papier.
- Création d'un algorithme en intelligence artificielle pour la prédiction des risques d'incendie, permettant aux inspecteurs du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de planifier leurs activités de prévention en ciblant les zones à plus haut risque. Ce nouvel outil permet aux gestionnaires d'optimiser l'utilisation des ressources, tant humaines que matérielles.
- Mise à niveau des équipements utilisés pour capter les séances du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des commissions permanentes pour améliorer l'expérience de webdiffusion auprès des citoyens.
- Déploiement du WiFi municipal, contribuant à l'amélioration de la mobilité, de l'efficacité et des activités des employés de la Ville, y compris ceux de la sécurité publique.
- Poursuite de la consolidation des centres de données de la Ville, de la mise à niveau des systèmes de sauvegarde et de la mise en place d'automatismes visant à améliorer la sécurité et la résilience des infrastructures TI.

### Champs d'action :

- Mise en œuvre et gestion des infrastructures de la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et services de la Ville
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Planification et évolution des technologies
- Mise en œuvre des outils et des pratiques municipales de sécurité
- Veille et intégration des technologies dans les processus et les services de la Ville

- Mise en place d'un système de vidéoconférence pour la comparution des détenus afin d'éviter que ceux-ci se déplacent à la cour municipale.

**Nos actions prioritaires en 2020**

- Bonifier l'offre de services numériques par de nouveaux permis en ligne, requêtes 311 et prises de rendez-vous en ligne, et permettre un meilleur accès aux différents services offerts par la Ville. Le site officiel de la Ville, **montreal.ca**, contiendra plus de contenu pertinent et accessible. Dès la réouverture du Biodôme, de l'Espace pour la vie, l'expérience client sera améliorée par une application mobile expérientielle et des bornes d'achat interactives.
- Commencer la mise en place d'un système téléphonique des centres d'urgence compatible avec la prochaine génération du 911, pour améliorer l'accessibilité et la qualité du service aux citoyens.
- Poursuivre le virage numérique de la cour municipale pour répondre aux attentes des différents intervenants et fournir une meilleure prestation de services aux citoyens.
- Déployer l'algorithme de prédiction des risques d'incendie au nouveau tableau de bord du SIM, pour offrir une vue d'ensemble et améliorer les activités au bénéfice des citoyens.
- Mettre en place un laboratoire urbain de cinquième génération (5G) et poursuivre les initiatives visant à déterminer le meilleur modèle d'affaires que la Ville de Montréal doit adopter pour accélérer le déploiement de la technologie 5G sans fil. Élaborer une politique d'encadrement et le modèle de gouvernance requis pour le déploiement 5G.

## Arrondissements

**Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2020**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Arrondissements</b>							
Ahuntsic-Cartierville	50 776,9	51 090,5	54 014,9	55 683,6	61 340,9	56 500,7	57 223,2
Anjou	23 585,4	23 900,7	25 759,4	25 823,6	27 607,2	27 122,9	27 603,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	59 164,5	60 116,5	64 413,8	65 522,6	69 770,8	66 839,0	68 171,0
Lachine	26 613,3	28 140,4	29 394,1	28 918,8	30 657,8	30 665,6	31 588,3
LaSalle	33 905,7	34 643,0	36 145,2	36 226,0	37 748,9	39 380,6	40 504,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 484,2	9 638,4	10 113,6	10 574,8	10 614,2	10 121,5	10 788,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	53 633,9	57 125,4	62 201,4	62 123,7	66 617,4	63 827,2	66 013,5
Montréal-Nord	35 732,2	36 567,9	37 807,2	38 827,6	42 528,9	41 347,5	42 883,5
Outremont	14 029,2	13 890,7	14 851,6	15 175,9	14 147,7	14 155,6	14 931,9
Pierrefonds-Roxboro	29 184,0	29 664,7	30 795,5	32 858,5	36 430,0	31 503,9	32 237,6
Plateau-Mont-Royal	50 343,5	52 159,9	54 477,2	54 078,2	56 336,5	54 421,5	54 868,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	47 100,2	49 032,4	55 378,7	55 024,9	63 013,7	58 864,8	60 241,8
Rosemont–La Petite-Patrie	52 018,0	55 164,9	61 610,8	60 741,1	63 143,4	60 018,2	60 939,7
Saint-Laurent	61 702,8	61 638,4	68 280,7	66 191,0	76 826,7	70 990,7	72 424,6
Saint-Léonard	33 047,2	32 083,9	34 312,1	35 432,0	36 713,8	35 685,7	36 625,5
Sud-Ouest	48 677,7	53 086,9	54 635,9	54 538,6	56 304,1	54 245,4	55 605,3
Verdun	33 797,2	36 524,3	34 025,1	36 121,5	36 913,5	35 899,0	36 635,1
Ville-Marie	81 570,4	81 983,4	87 317,6	91 358,4	99 040,7	93 052,8	95 950,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	53 753,7	55 545,7	59 294,3	60 533,8	62 450,6	58 130,2	59 456,1
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>798 120,0</b>	<b>821 998,0</b>	<b>874 829,1</b>	<b>885 754,6</b>	<b>948 206,8</b>	<b>902 772,8</b>	<b>924 691,6</b>

**Tableau 14 – Arrondissements – PTI 2020-2022**

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Arrondissements</b>				
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0
Montréal-Nord	7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0
Saint-Laurent	12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0
Sud-Ouest	7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>147 186,0</b>	<b>131 425,0</b>	<b>130 015,0</b>	<b>408 626,0</b>



## Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Population : 137 259 habitants

Superficie : 24,2 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 588 100 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 262 300 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 57,2 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 21,3 M\$

Effectif : 425,2 années-personnes



### Profil

La population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d'une superficie de 24,2 kilomètres carrés et se classe au 5<sup>e</sup> rang des 19 arrondissements pour sa taille. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans (17 %) y est plus élevée que dans l'ensemble de la ville de Montréal et la concentration de personnes âgées de 65 ans et plus (19 %) y est particulièrement importante. De 2011 à 2016, la croissance du nombre de familles avec enfants a été de 6,9 %. La population de l'arrondissement est composée à 40 % d'immigrants, sa moyenne d'âge est de 41,6 ans et 52 % sont de sexe féminin. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires.

### Vision : un arrondissement durable et résilient

Dans le cadre de son Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l'administration locale s'engage à travailler avec ses partenaires à faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser l'environnement naturel exceptionnel et pour diminuer la consommation de ressources et l'empreinte environnementale sur le territoire. Les cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sont revues pour contribuer à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte contre les changements climatiques;
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires et les habitations répondent aux besoins de la population. Les commerces de proximité et les institutions offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison;
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Les rues, les ruelles, les parcs et les espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Plusieurs projets du Plan stratégique 2018-2021 ont été réalisés ou entrepris en 2019. Ces projets font partie des 8 grandes priorités de l'Arrondissement, soit la mobilité (1), l'habitation (2), l'environnement et la transition écologique (3), le développement économique (4), les services municipaux (5), le développement social, la culture et le patrimoine (6), les sports, les loisirs et les parcs (7) ainsi que la démocratie et la participation publique (8). Voici quelques-unes de ces réalisations :

- Adoption du Plan local de déplacement.
- Mise en place d'un premier budget participatif.
- Implantation de 3 pôles de mobilité.
- Lancement de la planification du site Louvain Est.
- Adoption et début de la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement durable et d'un plan de transition écologique 2019-2021.

- Appui de nouveaux projets d'agriculture urbaine.
- Tenue du premier marché d'automne extérieur.
- Tenue du premier événement Cyclovia.
- Réalisation d'études sur l'aménagement d'aires « TOD » (*transit-oriented development*) dans les secteurs des gares Chabanel, Ahuntsic et Bois-Franc.
- Lancement de la collecte des résidus alimentaires dans le district de Saint-Sulpice.
- Bonification du programme des couches lavables.
- Élaboration, adoption et mise en œuvre d'un plan de propreté.
- Consultation en vue de l'implantation d'un premier projet de rue partagée sur le boulevard Gouin Est.
- Obtention de la certification Leed Or pour le pavillon d'accueil Parcours Gouin.
- Production et publication d'une carte des travaux planifiés en 2019.
- Élaboration du plan fonctionnel et technique du futur centre culturel et communautaire de Cartierville.
- Amélioration des processus de consultation et de participation publiques.
- Tenue de 2 séances itinérantes du conseil d'arrondissement dans les districts d'Ahuntsic et de Saint-Sulpice.
- Adoption et mise en œuvre d'une nouvelle réglementation sur le déneigement et l'enlèvement de la neige.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Développement de nouvelles pistes cyclables, notamment Prieur et Sauriol.
- Amélioration de la sécurité des piétons.
- Implantation de mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers.
- Installation de poubelles bimodes sur le domaine public et dans les parcs.
- Développement d'initiatives d'agriculture urbaine.
- Amélioration du contrôle de la salubrité des logements.
- Protection et amélioration de la canopée.
- Accroissement de la vitalité de toutes les rues commerciales.
- Création d'un marché public saisonnier.
- Poursuite du développement du Parcours Gouin.
- Aménagement d'un espace public – coin Christophe-Colomb et Crémazie.
- Aménagement d'un nouveau planchodrome et d'un sentier multifonctionnel, au parc Ahuntsic.
- Réaménagement de l'aire de jeux et restauration de l'étang, au parc Ahuntsic.
- Réalisation de travaux d'aménagement au parc Hirondelles (aires de pique-nique, de détente et d'activités).

## Arrondissement d'Anjou

Population : 44 800 habitants

Superficie : 13,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 426 100 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 243 800 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 27,6 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 17 M\$

Effectif : 214,2 années-personnes



### **Profil**

Stratégiquement situé au croisement de deux axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 personnes. Sa situation géographique et son offre commerciale abondante et variée, jumelées à son important parc industriel, le deuxième en importance sur l'île de Montréal et comptant plus de 600 entreprises, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 18 parcs, ses 2 bibliothèques, ses pistes cyclables, ses installations sportives et son très faible taux de criminalité, Anjou offre un milieu de vie idéal, tout particulièrement attrayant pour les familles et les aînés. Le revenu médian des ménages est de 53 873 \$ et plus de 44 % des résidents sont propriétaires. Bien que sa population soit la plus âgée de tous les arrondissements montréalais, 40 % de ses citoyens sont âgés de 35 à 64 ans. Plus de 1 résident sur 2 est issu directement ou indirectement de l'immigration.

### **Vision**

Offrir aux Angevines et aux Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés qui répondent à leurs besoins, dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attractif, avec un cadre de gestion responsable, sain et efficace de ses ressources.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

L'Arrondissement d'Anjou poursuit son objectif d'offrir aux citoyens un milieu de vie de grande qualité, paisible, vert et sécuritaire, ainsi que des services efficaces et fiables, et ce, avec la volonté de pratiquer une gestion responsable des ressources, de protéger l'environnement et d'assurer le développement social. Grâce à ses activités culturelles variées, à son offre d'activités et d'installations sportives et à sa proposition de services en matière de loisirs, il répond aux besoins des citoyens, petits et grands. De plus, chaque année, l'Arrondissement augmente son patrimoine de verdure, notamment par son plan maître de plantation d'arbres, dont l'objectif est établi à 1 000 arbres en 2019, et poursuit ses efforts d'embellissement de son territoire, comme le témoigne le projet de revitalisation de l'avenue de Chaumont. En matière de quiétude et de mieux-vivre, l'Arrondissement a adopté son plan de sécurité urbaine, en avril 2019, ainsi que son nouveau plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022, en octobre 2019. Ces deux plans contiennent plusieurs objectifs et actions dont le dénominateur commun est la bonification de la qualité de vie des Angevins. L'Arrondissement souhaite inspirer la fierté de vivre à Anjou.

En 2019, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets structurants et aménagements favorisant la qualité de vie des citoyens, l'accessibilité universelle et le maintien de son actif.

- Réalisation de la phase 1 des travaux de revitalisation de l'avenue de Chaumont.
- Dans le cadre du projet de la future maison de la culture, acquisition du terrain et du bâtiment et demande d'élaboration d'un plan d'action culturel et de conception de la phase 1 d'un plan local de déplacements.
- Réalisation de travaux de mises aux normes à l'aréna Chénier.
- Poursuite des rénovations à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la mairie.
- Réaménagement de la cour des Travaux publics, située au 7171, rue Bombardier.
- Réfection de trottoirs et de diverses rues (15 rues au complet).
- Installation d'une nouvelle clôture sur la rue Bombardier, le long de la piste cyclable.
- Conception et adoption du nouveau plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022.

Projets réalisés dans le cadre de la démarche MADA et de la Politique municipale d'accessibilité universelle :

- Réaménagement complet de la cuisine du Centre Roger-Rousseau.
- Réaménagement du parc de Verdelles, incluant les aires de jeux pour enfants.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Continuer d'offrir des services de qualité aux citoyens.
- Assurer une gestion efficiente des ressources.
- Maintenir le lien de proximité avec les citoyens.
- Réaliser la phase 2 des travaux de revitalisation de l'avenue de Chaumont.
- Utiliser les surplus de manière stratégique afin de réaliser le projet de la maison de la culture.
- Protéger les éléments de l'actif.
- Poursuivre l'embellissement des artères et des milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux.
- Poursuivre les efforts de plantation d'arbres dans le cadre du Plan maître de plantation d'arbres de l'Arrondissement, découlant directement du Plan d'action canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec.
- Collaborer avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île à l'implantation de 4 établissements scolaires.

Projets qui seront réalisés dans le cadre de la démarche MADA et/ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :

- Améliorer les accès aux 7 jardins communautaires afin de les rendre accessibles universellement.
- Remplacer l'aire de jeux pour enfants du boisé Saint-Conrad.
- Aménager un espace communautaire près du jardin communautaire, au parc de Spalding.
- Remplacer les aires de jeux pour enfants au parc Chénier.
- Aménager des stations d'exercice au parc Roger-Rousseau.
- Aménager un circuit piétonnier avec aires de repos et stations d'entraînement extérieures, au parc des Roseraies.

## Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Population : 172 118 habitants

Superficie : 21,4 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 802 700 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 400 600 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 68,2 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 20,5 M\$

Effectif : 496,7 années-personnes



### **Profil**

Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus peuplé de Montréal et l'épicentre des plus grandes institutions d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de 3 résidents sur 4 (77 %) sont issus directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement se démarque dans le paysage montréalais grâce à sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les 2 langues officielles. L'anglais et le français demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 \$.

Véritable pôle de mobilité, l'arrondissement compte une gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 33,4 km de voies cyclables. Près des trois quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

### **Vision**

Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement vise à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que tous y trouvent un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il désire favoriser le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisirs, tout en encourageant la vitalité économique et en assurant une mobilité accrue. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans des quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En raison d'un territoire peuplé, la mobilité est au cœur des actions qui animent l'Arrondissement. Dans cet esprit, plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours, notamment :

- Une consultation citoyenne sur les aménagements des parcs et espaces verts du secteur de Loyola;
- L'aménagement de saillies au pourtour de 5 écoles;
- La réfection de 10 km de chaussées, de 20 km de trottoirs et de 1 144 entrées de service en plomb;
- La participation au projet de déploiement d'une escouade mobilité sur le territoire;
- La réalisation du projet *Vélorution CDN-NDG*.

De plus, dans l'optique de diversifier ses activités artistiques, communautaires, culturelles et sportives, l'Arrondissement a mené à bien les réalisations suivantes :

- L'aménagement d'un terrain de cricket au parc Van Horne;
- La sécurisation des buts de soccer, aux parcs Loyola et Martin-Luther-King (Kent);

- La poursuite du virage numérique avec l'ouverture d'un second Fab Lab et la bonification de l'offre de service par l'achat de nouveau matériel;
- La présentation de plus de 1 300 activités culturelles et événements publics, avec la collaboration de plus de 80 organismes sans but lucratif.

Afin de soutenir le développement économique sur son territoire, l'Arrondissement a notamment :

- Lancé l'analyse de la structure commerciale de la rue Sherbrooke Ouest;
- Soutenu la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges dans ses activités de développement économique local et de maintien des emplois.

Aussi, dans le but d'offrir des quartiers accueillants et de miser sur la qualité de vie des citoyens, l'Arrondissement a :

- Réalisé un projet pilote de rue piétonne sur la rue Jean-Brillant en y installant un placotoir;
- Terminé les travaux dans le secteur du Triangle et amorcé le réaménagement du parc de la Savane;
- Réaménagé le parc à chiens du parc Notre-Dame-de-Grâce;
- Mis en place un projet d'éradication de l'herbe à poux;
- Instauré un plan de développement durable pour les années 2019 à 2022;
- Mis sur pied le premier BAM de l'avenir, alliant expérience citoyenne et salle de conseil.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

L'arrondissement est en constante évolution grâce à de grands projets tels que le développement du secteur du Triangle. En 2020, certaines réalisations sont prévues comme la poursuite du réaménagement du parc de la Savane, le début de la phase de conception pour le développement du site de l'ancien hippodrome et la revitalisation de la falaise Saint-Jacques.

De plus, plusieurs actions sont planifiées, notamment :

- La mise en œuvre du Plan d'action de développement social 2020-2024;
- Le maintien du projet d'escouade mobilité;
- Le soutien aux organismes et le développement des artères commerciales;
- L'implantation de nouvelles mesures d'apaisement près des écoles, avec le soutien financier du gouvernement du Québec;
- L'embellissement des rues locales, des artères et de nombreux parcs par la plantation de végétaux;
- La mise aux normes et le réaménagement de plusieurs édifices municipaux tels que le centre communautaire, Le Manoir Notre-Dame-de-Grâce, la bibliothèque interculturelle et la bibliothèque de Côte-des-Neiges;
- La réalisation d'un projet d'accessibilité universelle au Centre sportif de Côte-des-Neiges;
- L'installation de nouveaux jeux d'eau au parc Notre-Dame-de-Grâce et au parc Coffee;
- La revitalisation des chalets des parcs Somerled et Van Horne;
- L'aménagement de nouveaux parcs à chiens;
- La construction d'un terrain de basketball;
- L'amorce du projet de réaménagement du parc Jean-Brillant;
- L'aménagement de sentiers éclairés aux parcs Georges-Saint-Pierre et Nelson-Mandela.

## Arrondissement de Lachine

Population : 45 743 habitants

Superficie : 17,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 444 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 253 600 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 31,6 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 11 M\$

Effectif : 241,2 années-personnes



### **Profil**

Lachine a connu, au cours des dernières années, un élan de vitalité sans pareil. L'arrondissement attire de nouveaux résidents qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel, avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles, ainsi que ses institutions scolaires renommées. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Au carrefour d'autoroutes et desservi par deux gares, Lachine bénéficie d'une situation stratégique. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur de Lachine-Est, ancien quartier industriel en transformation qui pourrait accueillir à terme quelque 4 800 nouvelles familles.

### **Vision**

L'arrondissement de Lachine évolue en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales, industrielles et naturelles. Le développement du secteur de Lachine-Est sert de catalyseur pour élaborer un quartier exemplaire, de concert avec la communauté. L'Arrondissement mise sur le développement de la mobilité durable, la création de milieux améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, le verdissement ainsi que la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour tous, alliant mixité sociale et mixité fonctionnelle (commerces, emplois, services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine existant et en favorisant une diversité architecturale.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le secteur de Lachine-Est a accueilli en 2019 ses 100 premières unités d'habitation. En parallèle, la planification du développement à long terme de ce quartier est amorcée. Une consultation a été menée par l'Office de consultation publique de Montréal et une mission d'observation et d'échanges a été effectuée à Strasbourg dans le but de s'inspirer des meilleures pratiques entourant la réalisation de quartiers résilients. Sur le plan des travaux publics, des gestes concrets ont été faits pour favoriser un virage vert, comme le remplacement d'outils à essence par des outils électriques, l'utilisation d'une tondeuse à gazon électrique robotisée et l'analyse des cinq bâtiments municipaux les plus énergivores afin d'en diminuer l'empreinte écologique. Des mesures d'apaisement de la circulation autour des écoles ont été instaurées (dos d'âne). Concernant la qualité de vie, les Lachinois ont bénéficié de l'installation de mobilier urbain dans les parcs riverains et ont pu profiter d'une nouvelle programmation hivernale au parc Grovehill. Enfin, la vie démocratique se veut plus inclusive avec la mise en place du premier Conseil jeunesse de l'Arrondissement.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Planification du développement de Lachine-Est, incluant la création d'espaces publics et institutionnels.
- Mise en place d'une table de gouvernance avec le milieu pour la planification d'un quartier exemplaire en matière d'urbanisme et de transports actifs.
- Réalisation de travaux au Musée de Lachine.
- Embellissement de parcs par l'ajout de mobilier urbain.
- Réaménagement du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau.
- Réfection de la piscine du parc LaSalle.
- Mise en œuvre du plan d'action en développement social.
- Planification du futur centre communautaire et sportif.
- Réalisation d'analyses pour l'implantation d'un accès à la baignade dans le lac Saint-Louis.
- Soutien à la création d'une société de développement commercial (SDC) sur la rue Notre-Dame.
- Mise en place de mesures en matière d'environnement et de transports actifs.
- Analyse des solutions et choix des meilleures méthodes pour contrer l'érosion des berges.
- Mise en place de mesures de sécurisation des déplacements autour des parcs et des écoles.
- Planification de l'aménagement urbain de la rue Notre-Dame.
- Réalisation de travaux sur plusieurs artères et réfection de trottoirs et de stationnements.
- Rédaction d'un plan d'action culturel local et mise en place d'une table de gouvernance pour le quartier culturel.
- Continuation de l'offre d'événements et d'activités destinés aux citoyens.



## Arrondissement de LaSalle

Population : 79 883 habitants

Superficie : 16,3 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 490 000 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 290 300 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 40,5 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 17,7 M\$

Effectif : 267,8 années-personnes



### **Profil**

Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 80 000 résidents et près de 25 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. LaSalle a enregistré une croissance démographique de 3,5 % entre 2011 et 2016. Près de 60 % de sa population peut entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues en usage à domicile sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur cinq sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle est façonné par une riche vie sociale, culturelle et communautaire, la diversité de sa population et l'implication de ses citoyens.

### **Vision**

D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'arrondissement revendique le caractère compétitif, innovant et audacieux de son économie, ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

L'arrondissement structure le développement de son territoire à travers les 5 orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024 : faire de LaSalle un arrondissement mobile et innovant; devenir plus accessible et accueillant; déployer son potentiel attrayant et dynamique; créer un environnement plus vert, sain et durable; affirmer son caractère littoral. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, ses priorités en matière de maintien de l'actif et de nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer. Cela permet de bien arrimer son offre de services, ses interventions et ses réalisations aux attentes des citoyens.

Depuis le début de l'année 2019, l'Arrondissement a réalisé ou amorcé de nombreux projets au bénéfice de la population et des visiteurs :

- Inauguration de la nouvelle piscine Lacharité et de son pavillon des baigneurs;
- Transformation de l'ancienne station de pompage de la compagnie Burroughs Wellcome en halte-bonheur (un belvédère offrant un point de vue sur le fleuve et un point de repos pour piétons et cyclistes);
- Rénovation des vestiaires du complexe aquatique Michel-Leduc;

- Installation d'un réseau de 5 écrans numériques permettant de diffuser de l'information municipale et des messages d'associations et organismes reconnus;
- Déploiement d'une campagne de communication sur le vivre-ensemble et la diversité culturelle en emploi;
- Poursuite de l'ambitieux programme d'élagage cyclique sur 3 ans de tous les arbres en bordure de rue, amorcé en 2018;
- Réaménagement complet des parcs Dalmany et G.-Melatti;
- Mise aux normes de l'accessibilité universelle du chalet du parc Jeannotte;
- Réfection du revêtement synthétique du populaire jeu d'eau L'Aquaciel;
- Installation de mobilier urbain et de modules d'exercice à l'intention des aînés, au parc Parent;
- Réhabilitation du réseau d'aqueduc dans 9 sections de rue et du réseau d'égouts dans 2 sections de rue;
- Réalisation de travaux sur plus d'une cinquantaine de tronçons de rue (pavement) et de trottoirs (reconstruction);
- À la mairie d'arrondissement, remplacement de la toiture et installation d'un nouvel ascenseur afin de rendre tous les étages supérieurs accessibles universellement;
- Sécurisation du périmètre de 4 écoles primaires, par l'aménagement de nouvelles traverses piétonnes, l'installation de dos d'âne ou l'amélioration de la visibilité aux intersections;
- Réfection des sentiers piétonniers et installation de nouveau mobilier urbain au parc riverain;
- Modification de la réglementation afin de permettre de promener les chiens en laisse dans le parc riverain;
- Construction d'un 4<sup>e</sup> parc canin, au parc Mohawk;
- Plantation de 1 000 arbres sur le domaine public.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Lancement des travaux d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone.
- Réaménagement complet du parc Ménard, incluant de nouveaux plateaux sportifs.
- Élaboration d'une vision de développement pour le boulevard Newman et le futur quartier Angrignon Ouest, sur la base d'ateliers créatifs citoyens, en décembre 2019 et janvier 2020.
- Lancement des travaux de transformation de l'édifice patrimonial de l'ancien hôtel de ville de LaSalle, au 13, avenue Strathyre, pour doter l'arrondissement d'un véritable pôle culturel.
- Reconstruction de la piscine Lefebvre et rénovation du pavillon des baigneurs.
- Ajout d'une signalisation pour piétons le long du parc riverain.
- Aménagement d'une halte-bonheur au pied de la 90<sup>e</sup> Avenue, pour offrir un point de vue sur le fleuve et un point de repos pour piétons et cyclistes.
- Rénovation du chalet du stade de football Keith-Ewenson, au parc Riverside.
- Aménagement de la promenade Lionel-Boyer, entre la rue Allard et le boulevard Angrignon.
- Réalisation de travaux préparatoires pour l'aménagement d'un corridor de transports actifs, visant à améliorer la mobilité dans l'axe est-ouest.
- Réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc.
- Déploiement d'une stratégie de soutien au secteur commercial, particulièrement pour les zones marchandes de l'avenue Dollard, du boulevard Newman et de la rue Centrale.

## Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Population : 19 114 habitants

Superficie : 23,6 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 489 000 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 240 100 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 10,8 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 8,8 M\$

Effectif : 113,4 années-personnes



### **Profil**

Né de la fusion de 2 anciennes municipalités, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève se situe à l'ouest de l'île de Montréal et s'étend sur une superficie de 23,6 km<sup>2</sup>. Deux cours d'eau servant de navigation de plaisance bordent ce territoire pourvu de puissants attraits pour les résidents : cadre de vie paisible, nombreux bâtiments patrimoniaux, salle de spectacle, cégep, pistes cyclables, sans compter les vastes espaces verts, notamment l'immense parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et 3 terrains de golf.

Les enfants de 0 à 14 ans et les 25 ans et moins représentent respectivement 16 % et 29,5 % de la population de l'arrondissement. Quant aux personnes âgées de 65 ans et plus, leur pourcentage correspond à 16 % de la population. Une proportion de 72 % de la population est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais, même si le français demeure la langue la plus couramment utilisée de façon quotidienne, à la maison. Près de 1 résident sur 2 est issu de l'immigration et le revenu annuel médian des ménages est de 81 211 \$.

### **Vision**

Le projet d'obtention du statut de paysage humanisé pour le secteur ouest de L'Île-Bizard, la conservation des espaces verts et la vocation agricole du territoire sont inscrits au cœur des préoccupations de l'Arrondissement. De même, la protection des milieux boisés constitue, pour l'Arrondissement, un intérêt particulier et une grande valeur écologique en ce sens qu'elle permet de contrer les îlots de chaleur dans un contexte de changements climatiques. En outre, l'amélioration continue du service à la clientèle demeure essentielle pour toutes les directions de l'Arrondissement.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

La diversité de l'offre de services de l'Arrondissement s'aligne sur des objectifs globaux visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et un milieu de vie adapté à leurs besoins. En effet, la nouvelle salle multifonctionnelle, où se tiennent des conférences, des expositions, des animations et des spectacles divers, répond aux besoins réels des 5 135 familles établies sur le territoire. De plus, les espaces verts, les kilomètres de sentiers ainsi que les passerelles du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard sont des atouts distinctifs de l'Arrondissement quant à la bonification de son offre de services en matière de sports et de loisirs. De même, l'Arrondissement encourage les entreprises et commerces locaux qui participent activement à la vitalité socio-économique du territoire, notamment par un encadrement réglementaire assoupli, la garantie de services de voirie efficaces et une politique favorable d'attribution de contrats pour des biens et services d'une valeur de moins de 25 000 \$.

Durant l'année 2019, divers projets ont été réalisés par l'Arrondissement, notamment :

- La réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc;
- L'élaboration d'un plan d'urgence pour le pont Jacques-Bizard;
- La réfection de diverses rues;
- Le réaménagement des terrains sportifs;
- L'achat d'équipements pour les terrains sportifs;
- Le réaménagement des parcs anciens et l'asphaltage des sentiers de parcs;
- L'aménagement du parc Bellerive;
- L'aménagement d'un terrain en bordure de la rivière des Prairies, pour en faire un site riverain de Sainte-Geneviève, dans le cadre du projet *Réfection et verdissement des parcs locaux*;
- La réfection et la mise aux normes de bâtiments municipaux;
- La rénovation de bâtiments administratifs;
- Le réaménagement de l'hôtel de ville de L'Île-Bizard;
- L'installation de jeux d'eau dans 2 parcs;
- La mise en œuvre du programme de sensibilisation à l'agriculture pour les élèves des écoles primaires, dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal;
- La bonification du service de transport collectif (7 jours sur 7), avec le concours de la Société de transport de Montréal (STM);
- L'implantation de mesures d'atténuation de la circulation pour contrer la vitesse excessive.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Bonification du plan de mesures d'urgence en cas d'inondations.
- Poursuite du réaménagement de terrains sportifs.
- Achat et réparation d'équipements pour les terrains sportifs.
- Construction de digues sécuritaires, en collaboration avec le gouvernement du Québec.
- Entretien et amélioration du réseau cyclable.
- Réaménagement de parcs anciens.
- Poursuite de la réfection et de l'équipement de bâtiments administratifs.
- Réfection du point de service de Sainte-Geneviève.
- Réaménagement de l'entrepôt et de la cour de voirie (Travaux publics).
- Poursuite de la mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation et de mesures d'urgence.
- Poursuite de la réfection de trottoirs et de bordures.
- Réfection des rues les plus endommagées par les inondations printanières de 2019.
- Bonification du plan d'urgence du pont Jacques-Bizard.
- Poursuite du projet de passerelle piétonnière entre L'Île-Bizard et Sainte-Dorothée pour donner l'accès au train de banlieue et, plus tard, au Réseau express métropolitain (REM).
- Révision réglementaire relativement au dossier des inondations.
- Préparation d'un plan de revitalisation de Sainte-Geneviève.

## Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Population : 140 411 habitants  
 Superficie : 25,4 km<sup>2</sup>  
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 390 300 \$  
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 248 600 \$  
 Budget de fonctionnement 2020 : 66 M\$  
 Budget au PTI 2020-2022 : 26,7 M\$  
 Effectif : 552 années-personnes



### **Profil**

Bordant le fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier, alliant un potentiel de développement élevé et un patrimoine architectural reconnu. L'arrondissement est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits réguliers d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable d'une soixantaine de kilomètres. Le territoire est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. Le groupe des 25-34 ans représente 18 % de la population de l'arrondissement, dépassant la moyenne montréalaise. MHM comptant 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires, 32 900 familles choisissent d'y habiter, ce qui le place au 3<sup>e</sup> rang des arrondissements pour le nombre total de familles. L'âge moyen est de 41,2 ans et les ménages ont un revenu annuel médian de 48 544 \$. Le français est la langue la plus parlée à la maison (85,2 %), suivi de l'anglais, de l'espagnol et du regroupement des langues chinoises.

### **Vision**

De plus en plus de gens choisissent MHM comme milieu de vie pour ses quartiers dynamiques en pleine revitalisation, la proximité des services et la qualité de ses espaces verts. Dans les prochaines années, le verdissement sera une priorité. L'Arrondissement vise à augmenter et protéger la biodiversité par des projets de végétalisation, de plantation d'arbres et d'agriculture urbaine intensive dans les espaces publics et privés. Les enjeux de mobilité et de gestion sécuritaire des déplacements sont au premier rang des priorités.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le territoire de l'arrondissement de MHM est en pleine mutation. Le développement, porté par des valeurs d'innovation, de développement durable, de mixité sociale et d'amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble des citoyens, se poursuit et s'accélère. Qu'il s'agisse de la création de nouveaux logements (dont quelque 8 000 sont prévus au cours des 5 prochaines années), de la transformation majeure de secteurs industriels tels que ceux de l'Assomption Nord et de l'Assomption Sud-Longue-Pointe (Écoparc de la Grande Prairie) et des zones commerciales qui les bordent, l'enjeu de la mixité et de la cohabitation harmonieuse entre ces milieux est au cœur des priorités de l'Arrondissement. Afin d'orienter le développement au bénéfice de la communauté, l'Arrondissement a amorcé une démarche publique en vue d'adopter un plan directeur des parcs et espaces verts et donne suite au Plan local de déplacements par un forum réunissant tous les acteurs de la mobilité et de la sécurité des déplacements des personnes. En appui au plan, une centaine de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation ont d'ailleurs été déployées dans les quartiers. L'année 2019 a été marquée par une plus grande place accordée à la participation citoyenne en général, notamment avec le lancement de la démarche d'élaboration du plan local d'action culturelle. Le déploiement du premier budget participatif dans le secteur de Mercier-Ouest couronne l'année et se traduira par la réalisation de projets d'une valeur de

350 000 \$ en 2020. Le processus sera reconduit dans tous les quartiers. Toutes ces réalisations sont le fruit des efforts d'une équipe mobilisée, fière et engagée dans la prestation de services de qualité. L'Arrondissement a à cœur d'assurer un milieu de travail sécuritaire, sain et dynamique, qui favorise le développement des compétences et vise l'éclosion des talents. L'Arrondissement a :

- Ajouté 8 nouvelles ruelles vertes, implanté des saillies, des bacs et des jardins;
- Effectué une réfection totale ou partielle des parcs Hector-Vinet, Juliette-Huot, Sainte-Claire et de l'Ancienne-Pépinière;
- Réalisé des travaux de mise aux normes à la pataugeoire et au chalet du parc Jean-Amyot;
- Aménagé des jeux d'eau aux parcs Saint-Donat (réaménagement de l'aire de jeux) et Raymond-Préfontaine;
- Implanté une centaine de mesures d'apaisement de la circulation : 30 km/h, dos d'âne, passages piétons surélevés, parcours des écoliers et marquage;
- Ajouté près de 400 supports à vélo;
- Organisé un forum de suivi pour le Plan local de déplacements et tenu plusieurs démarches d'interaction citoyenne sur des projets d'aménagement;
- Soutenu la démarche de consultation publique de l'OCPM pour le projet de l'Assomption Sud-Longue-Pointe (Écoparc de la Grande Prairie);
- Entrepris des travaux à la bibliothèque Maisonneuve (Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques [RAC]);
- Réaménagé la bibliothèque Mercier : système électronique de gestion des prêts et retours (RFID), amélioration du système de chauffage;
- Rénové la maison de la culture Mercier : réfection de l'auditorium;
- Haussé le nombre de permis délivrés : 3000 permis/année;
- Implanté la campagne de santé, sécurité et mieux-être « Prenons soin de nous! ».

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Effectuer des investissements majeurs en verdissement : plantation d'arbres, multiplication de projets de verdissement et d'agriculture urbaine.
- Implanter des mesures d'apaisement de la circulation dans les quartiers et aux abords des écoles et sécuriser des ruelles.
- Mettre en branle un processus de numérisation des plans architecturaux afin de simplifier et d'accélérer le traitement des permis.
- Rénover les chalets des parcs Jean-Amyot, Raymond-Préfontaine et Félix-Leclerc.
- Gérer la réfection de la maison de la culture et de la bibliothèque Maisonneuve.
- Effectuer des travaux d'accessibilité au Centre Notre-Dame-des-Victoires.
- Réaliser la construction d'un nouveau roulodrome (*skatepark*).
- Poursuivre les travaux d'analyse de l'eau au parc de la Promenade-Bellerive (amélioration de l'accès au fleuve).
- Actualiser la politique de développement social.

## Arrondissement de Montréal-Nord

Population : 85 754 habitants  
 Superficie : 11,1 km<sup>2</sup>  
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 329 900 \$  
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 234 300 \$  
 Budget de fonctionnement 2020 : 42,9 M\$  
 Budget au PTI 2020-2022 : 20,4 M\$  
 Effectif : 369,7 années-personnes



### **Profil**

Guidé par ses valeurs, l'Arrondissement de Montréal-Nord a pour mission première d'offrir des services accessibles, de grande qualité, à un juste coût, et ce, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et leur milieu. Cette mission, Montréal-Nord entend la réaliser avec un personnel engagé, en impliquant les citoyens, les organismes communautaires, les institutions et les gens d'affaires dans le choix des orientations qui les concernent.

### **Vision**

Dans son plan stratégique 2016-2025 *Oser ensemble Montréal-Nord*, l'Arrondissement propose une vision audacieuse où citoyens de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, élus et personnel de l'Arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

Ce plan a notamment établi les bases d'un mode de travail collectif et collaboratif. Il a mené à l'élaboration et à l'adoption du Plan d'action collectif – Priorité Jeunesse 2017-2027 et de *Prospérer ensemble*, le plan d'action collectif de développement économique 2018-2023. Du travail est également en cours en vue d'adopter des stratégies collectives en matière d'habitation et de développement culturel.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En 2019, Montréal-Nord poursuit la mise en œuvre de son Plan d'action collectif – Priorité Jeunesse, lequel mobilise plus de 80 partenaires. Organismes communautaires, tables de concertation sectorielles, table de quartier, CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, ministères et représentants du secteur privé contribuent à la réalisation de ce plan d'action pour la jeunesse et ont mis en œuvre, à ce jour, plus de 75 projets sur les 110 prévus. Un conseil jeunesse est aussi mis sur pied.

Avec la participation de nombreux partenaires, Montréal-Nord a mis en œuvre 23 des 54 actions inscrites dans le Plan collectif de développement économique pour favoriser la prospérité du milieu. La vingtaine de membres de la Table de concertation de développement économique voit à la mise en œuvre de ce plan et s'assure de la reddition de comptes.

Le Nord-Est de l'arrondissement est un secteur très dense qui est aux prises avec des défis socio-économiques importants. Il fait présentement l'objet d'une vaste opération d'urbanisme tactique et participatif afin d'améliorer sa trame urbaine et de bonifier la qualité de vie de ses citoyens. Un plan d'aménagement est en gestation et plusieurs projets sont élaborés.

L'aménagement du Corridor vert des cinq écoles, jouxtant le secteur Nord-Est, ayant pour objectif de déminéraliser, de verdier et d'animer un secteur fréquenté par plus de 6 000 étudiants, élèves et membres du personnel enseignant, se poursuit en 2019. Une vingtaine de projets de verdissement, d'embellissement et de sécurisation des déplacements ont été réalisés en partenariat avec les commissions scolaires, les écoles, la Soverdi et de nombreux organismes du milieu.

L'Arrondissement, la Ville de Montréal et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île travaillent en partenariat à la réalisation d'un pôle aquatique à l'école secondaire Henri-Bourassa. Des travaux de réaménagement du parc et la construction d'un nouveau pavillon de parc, principalement destiné à la jeunesse, se termineront en 2020.

Dans la foulée de la lutte contre les changements climatiques, l'Arrondissement, Éconord et la Soverdi plantent plus de 2 000 arbres. L'Arrondissement procède aussi à l'achat de terrains privés pour les transformer en parcs de proximité, dont un borde la rivière des Prairies.

Des travaux sont réalisés à la bibliothèque Henri-Bourassa, en collaboration avec la Ville de Montréal. L'automatisation des retours de documents en libre-service nécessite un réaménagement des espaces, améliorant l'expérience des usagers grâce à des aires d'accueil modernes, agréables et accessibles à tous. Les systèmes de climatisation et de chauffage sont aussi mis aux normes.

Des travaux importants de réaménagement sont entrepris au parc Aimé-Léonard. Plusieurs autres parcs bénéficient d'une cure de rajeunissement. Deux scènes extérieures sont nouvellement installées et animées dans les parcs Gouin et Eusèbe-Ménard, sur le Parcours Gouin.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Production du plan d'aménagement du secteur Nord-Est, en collaboration avec le milieu, et réalisation de 3 projets : place, parc et rue.
- Poursuite des travaux du Corridor vert, notamment au parc-école Jules-Verne et dans la rue de Dijon.
- Fin de la construction du pavillon de parc et amorce du réaménagement du parc Henri-Bourassa.
- Déploiement de la phase II des travaux d'aménagement au parc Aimé-Léonard : modernisation et agrandissement du chalet; amorce de l'aménagement paysager.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan canopée et du réaménagement de parcs locaux.
- Déploiement du plan d'action culturel.
- Production d'un plan directeur d'aménagement et de développement des zones d'emploi.
- Organisation du 1<sup>er</sup> rendez-vous collectif Habitation 2020.
- Création d'un conseil des aînés.
- Mise aux normes de bâtiments administratifs.



## Arrondissement d'Outremont

Population : 25 067 habitants

Superficie : 3,9 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 595 500 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 542 500 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 14,9 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 7,7 M\$

Effectif : 116,3 années-personnes



### **Profil**

Avec sa position centrale sur l'île de Montréal et sa proximité avec le centre-ville, l'arrondissement d'Outremont est situé avantageusement dans la métropole. Le territoire outremontais se démarque notamment par un patrimoine architectural exceptionnel, grâce à ses magnifiques maisons victoriennes, sa riche canopée, sa population éclectique et ses 3 artères commerciales dynamiques, abritant des boutiques de proximité et un vaste choix de restaurants gastronomiques.

Le territoire d'Outremont est presque entièrement construit et a atteint sa pleine maturité. Le nouvel Outremont, qui inclut le campus MIL de l'Université de Montréal, offre un potentiel de développement urbain exceptionnel autour d'un projet d'envergure. L'accès facile au mont Royal, la présence de nombreux parcs et sa forêt urbaine luxuriante font d'Outremont une véritable oasis de verdure au cœur de Montréal.

La population d'Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0-14 ans de tous les arrondissements de Montréal et l'âge moyen se situait à 38,5 ans au dernier recensement. Quarante-huit pour cent (48 %) de la population détient un diplôme d'études collégiales ou universitaires, et la majorité (69 %) maîtrise le français et l'anglais. La troisième langue la plus parlée est le yiddish.

### **Vision**

L'administration de l'arrondissement souhaite offrir aux résidents d'Outremont une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie convivial, attrayant, inclusif et sécuritaire pour tous les citoyens et visiteurs. Pour y arriver, l'Arrondissement concentre ses efforts sur les mesures de transition écologique, le développement durable, le développement social, la consolidation d'une offre de services adéquate, la modernisation de son actif – immeubles, équipements et infrastructures – ainsi que la protection et la mise en valeur de son patrimoine.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

- Établissement d'un lien cyclable nord-sud entre les deux campus de l'Université de Montréal.
- Achat et installation de supports à vélos.
- Reconstruction de l'aire de jeux, au parc John-F. Kennedy.
- Sécurisation de rues – construction de dos d'âne.
- Reconstruction de sections de trottoir, de saillies de trottoir et de traverses surélevées, principalement la traverse devant le Collège Stanislas.
- Octroi de services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour, au parc Pratt.
- Adoption du Plan de la transition écologique pour l'ensemble de l'arrondissement.

- Réalisation d'opérations de pavage.
- Rénovation du système de filtration et du bâtiment, à la piscine John-F. Kennedy.
- Réalisation de travaux de réaménagement de locaux, au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et à l'aréna d'Outremont, comprenant l'optimisation des espaces des organismes communautaires et le déménagement de l'équipe de la sécurité publique.
- Réalisation de travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment, à la Maison des jeunes d'Outremont.
- Programme de réfection routière 2019 : réfection de 11 tronçons, incluant le remplacement des entrées de service en plomb, en partenariat avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité et la Direction des réseaux d'eau.
- Achat et utilisation de tablettes électroniques pour les inspecteurs afin d'améliorer les méthodes de travail en inspectorat et d'augmenter le nombre d'inspections.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Mise à niveau des équipements et des installations du CCI : équipements de la cuisine et des salles de banquet; équipements électriques; scène et stations d'eau.
- Mise en œuvre de mesures de transition écologique et de verdissement.
- Construction de plusieurs dos d'âne pour l'apaisement de la circulation.
- Réalisation de travaux de réfection et de réaménagement, au chalet du parc Pratt et à son pourtour.
- Réalisation de travaux de réfection et de réaménagement, au chalet du parc Joyce.
- Réalisation de travaux de reconstruction des terrains de tennis en terre battue, aux parcs F.-X.-Garneau, Joyce et Saint-Viateur.
- Reconstruction de sections de trottoirs.
- Poursuite du programme de réfection routière 2019 – 4 tronçons (incluant le remplacement des entrées en plomb) : Duverger, Lajoie, du Manoir et Glendale.
- Réalisation du programme de réfection routière 2020.

## Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Population : 71 232 habitants

Superficie : 27,1 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 413 000 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 237 500 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 32,2 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 17,4 M\$

Effectif : 260,1 années-personnes



### **Profil**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte 2 quartiers : du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-Liesse. Les résidents y trouvent un milieu de vie paisible et stimulant de par l'accès à de nombreux espaces naturels, y compris 5 grands parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Ils bénéficient également de 2 piscines extérieures publiques, de 2 bibliothèques, d'un centre culturel et de 3 centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 \$ et 70 % sont propriétaires. À cet effet, le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles résidentiels. L'importance de l'immigration y est indéniable, car les deux tiers de la population en sont issus. La contribution des nouveaux arrivants a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant et aux multiples visages.

### **Vision**

Tel que l'indique son image de marque « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyens au cœur de ses préoccupations. L'Administration s'engage à toujours améliorer ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation des services aux citoyens. Pierrefonds-Roxboro offre une richesse naturelle incomparable, des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

L'Arrondissement vise à assurer un milieu de vie agréable, divertissant et enrichissant, favorisant le bien-être de tous les citoyens. Que ce soit par le développement et l'entretien des infrastructures, l'organisation d'événements ou le déploiement d'une offre de services diversifiée, bon nombre d'efforts ont été déployés en ce sens.

À cet effet, l'Arrondissement a réalisé plusieurs projets au cours de l'année 2019 :

- L'ouverture de la nouvelle bibliothèque de Pierrefonds;
- L'inauguration du nouveau bureau Accès Montréal;
- Le lancement du marché solidaire À-Ma-Baie et le retour du marché Château-Pierrefonds afin de favoriser l'accès des citoyens du quartier à des fruits et légumes frais et à juste prix;
- L'inauguration de jeux d'eau, au parc Cyril-W.-McDonald;
- L'aménagement d'un 3<sup>e</sup> terrain de soccer et football synthétique, au centre sportif George Springate;
- L'aménagement d'un passage culturel à l'arrière de la mairie et à l'avant de la bibliothèque de Pierrefonds;

- La fin de la mise aux normes de la piscine Versailles;
- L'achèvement de la revitalisation du port de plaisance;
- L'acquisition stratégique de terrains situés en bordure de la rivière des Prairies, au 4915, rue du Collège-Beaubois et au 18639, boulevard Gouin Ouest, à des fins de parcs;
- La gestion remarquable de la crue des eaux de 2019, permettant de limiter les dommages sur le territoire.

**Nos actions prioritaires en 2020**

- Réparation et mise aux normes de certains bâtiments et édifices administratifs.
- Réaménagement de nombreux parcs et terrains sportifs.
- Poursuite du Plan d'action économique de l'Arrondissement.
- Réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée et de pavage de diverses rues, avec la collaboration de la Ville centre.

## Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Population : 105 971 habitants  
 Superficie : 8,1 km<sup>2</sup>  
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 861 800 \$  
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 406 800 \$  
 Budget de fonctionnement 2020 : 54,9 M\$  
 Budget au PTI 2020-2022 : 17,1 M\$  
 Effectif : 439,6 années-personnes



### Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable tant sur le plan du tourisme qu'en raison de la qualité de vie de ses quartiers. Son cachet unique, ses rues bordées d'arbres et de végétaux, ses escaliers typiques, ses parcs animés et ses cafés-terrasses en font un milieu de vie propice à une vie de quartier à dimension humaine. De plus, l'effervescence de ses artères commerciales, la vitalité de ses institutions et son bassin de créateurs constituent des vecteurs du développement économique local. Sa population est la plus jeune de Montréal, avec un âge moyen de 37,4 ans. Plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués à 72 % de locataires et sont formés d'une personne seule dans une proportion de 52 %. Près des trois quarts de la population occupée de 15 ans et plus utilisent les transports actifs. Enfin, 53 % des citoyens du Plateau sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada, et 69 % de la population peut entretenir une conversation en français et en anglais.

### Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inspirants et durables. Ses quartiers complets, où l'on peut vivre, travailler et se divertir, offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois, de même qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires ou tout simplement le farniente. Depuis près d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne, que ce soit par l'ajout de places publiques ou de placettes où abonde la végétation ou par l'intégration de mobilier urbain coloré et ludique.

### Notre impact et nos réalisations 2019

Depuis le début de l'année, Le Plateau-Mont-Royal a poursuivi sa gestion rigoureuse et la mise en œuvre de ses priorités visant à créer des milieux de vie durables toujours plus propres, plus verts, plus beaux, plus animés et plus sécuritaires. L'Arrondissement a notamment :

- Terminé la construction d'une aire de planches à roulettes multifonctionnelle (*skatepark*), contribuant ainsi à revitaliser en partie une parcelle de terrain, sous le viaduc Van Horne;
- Entrepris la transformation de l'avenue Fairmount Est et des tronçons de la rue Saint-Dominique et de l'avenue De Gaspé qui la croisent, avec la création d'une place publique, l'aménagement de 1 258 m<sup>2</sup> de surfaces vertes, la plantation d'arbres et l'ajout de stationnements vélos;
- Apaisé la circulation et sécurisé les déplacements des piétons et cyclistes qui fréquentent le pôle jeunesse du secteur (école, CPE, aréna, parc et centre de loisirs) par la mise à sens unique de la rue Marie-Anne Est, entre Papineau et De Lorimier;
- Aménagé la rue Milton, entre Saint-Laurent et University, pour rendre le secteur plus sécuritaire pour les piétons et les cyclistes, ainsi qu'une placette publique provisoire devant le jardin Notman;

- Amorcé la reconstruction des infrastructures et le réaménagement de la rue Saint-Cuthbert pour la verdir et y apaiser la circulation véhiculaire;
- Poursuivi la création de ruelles vertes, notamment la ruelle Marquette, la plus grande superficie verdie à Montréal, et la bretelle Masson, dans Le Plateau Est;
- Entrepris la transformation de la terrasse Mercure (retrait de l'asphalte, plantation d'arbres, création de zones gazonnées, etc.) pour l'intégrer au parc Baldwin;
- Déminéralisé 5 emprises publiques excédentaires de l'est du Plateau en plantant 57 arbres;
- Terminé le réaménagement du parc Devonshire et de la place de la Roumanie;
- Instauré des rencontres d'information du voisinage pour favoriser une architecture intégrée, de qualité et durable dans les projets de construction et d'agrandissement;
- Affirmé sa volonté de protéger les quartiers résidentiels du phénomène des résidences de tourisme en augmentant les efforts de sensibilisation à la réglementation en place;
- Étendu la vignette de stationnement journalière à tout son territoire;
- Lancé un concours qui vise à favoriser l'ouverture d'entreprises dans des locaux commerciaux situés sur des rues où œuvrent des associations volontaires de commerçants;
- Lancé un plan d'action complet de relance et de revitalisation de la rue Saint-Denis, une première à Montréal;
- Lancé son tout premier plan d'action en développement social, qui guidera les actions des 2 prochaines années pour un arrondissement plus inclusif et abordable;
- Poursuivi ses programmes de soutien aux actions culturelles, Muralité et le Fonds des écoles;
- Rendu universellement accessible la bibliothèque Mordecai-Richler, bonifié ses espaces et instauré le retour en libre-service;
- Revampé le gymnase du Centre Multi-Ethnique St-Louis;
- Lancé un projet pilote pour redynamiser le chalet Laurier et le rendre plus accessible : prêt gratuit de matériel sportif et ludique et création d'un coin famille-maison de pluie;
- Soutenu les actions favorisant la cohabitation avec les clientèles itinérantes.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Terminer la mise aux normes de l'aréna Mont-Royal.
- Augmenter le nombre d'heures de bain libre des 2 piscines intérieures.
- Rénover 2 chalets de parc : Baldwin et Saint-Pierre-Claver.
- Remettre aux normes la piscine Baldwin.
- Rénover le terrain de soccer et le terrain de balle du parc Sir-Wilfrid-Laurier.
- Construire de nouvelles saillies de trottoir verdies et procéder au réaménagement géométrique de diverses rues.
- Renforcer le réseau cyclable (près de 50 km, dont plus de 20 km entretenus prioritairement durant la saison hivernale) et les mesures de sécurisation des déplacements actifs.
- Procéder à l'aménagement permanent des terrasses Roy (place publique).
- Améliorer les infrastructures de divers parcs, notamment le square Saint-Louis et les parcs Albert-Saint-Martin, de La Bolduc et Laval.
- Poursuivre la lutte contre les graffitis (plus de 13 000 m<sup>2</sup> de graffitis effacés sur le domaine privé annuellement).
- Poursuivre les actions de propreté, avec la collaboration des brigadiers à la propreté.
- Augmenter la cadence de plantation ou de remplacement d'arbres, afin de protéger et conserver le patrimoine arboricole.
- Sécuriser le corridor scolaire sur la rue Gilford.
- Acquérir des supports à vélo.

## Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Population : 110 993 habitants

Superficie : 42,3 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 341 500 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 189 000 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 60,2 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 44,6 M\$

Effectif : 422,1 années-personnes



### **Profil**

Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal et ceinturé par le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles offre de nombreuses zones résidentielles et d'emploi. Le dynamisme de l'arrondissement s'appuie aussi sur la présence de plusieurs artères commerciales. La nature y est omniprésente avec plus de 125 parcs et espaces verts, comprenant notamment l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 60 % des ménages s'y trouvant sont propriétaires. Près de 1 résident sur 2 est issu directement ou indirectement de l'immigration. Le français y est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, de l'italien et de l'espagnol. Cinquante-deux pour cent (52 %) de la population est de sexe féminin et la moyenne d'âge pour les deux sexes est de 43,5 ans. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 \$.

### **Vision**

Propulsé par une richesse culturelle et patrimoniale et par des caractéristiques géographiques exceptionnelles, où la nature est à la fois verte et bleue, l'Arrondissement vise à faire du territoire une destination et une référence en matière de bien-être, de dynamisme et de qualité de vie pour être « naturellement Montréalais ». Pour y arriver, il met en valeur les richesses naturelles et les espaces urbains baignant dans la nature ainsi que les grands espaces ceinturés par le fleuve et la rivière. De plus, l'Arrondissement travaille à favoriser l'éclosion du potentiel économique des quartiers et le développement de synergies industrielles novatrices.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Grâce à la diversité de ses projets patrimoniaux, de ses activités culturelles et de ses services en matière de sports, de loisirs et de développement social, l'Arrondissement offre aux résidents un milieu de vie favorisant leur mieux-être et leur santé, et ce, dans une perspective de développement durable et social. L'aménagement de deux places publiques, de la plage de l'Est et d'un belvédère en bordure du fleuve, l'adoption du Plan d'action en saines habitudes de vie et d'un plan local de déplacement ne sont que des exemples qui illustrent le souci de répondre aux besoins et attentes des citoyens. En termes de développement du territoire, l'Arrondissement cherche à réaliser des aménagements harmonieux afin d'assurer un milieu de vie de qualité, à l'échelle humaine. Soucieux de faire de ce territoire une destination d'affaires privilégiée pour les entreprises et les entrepreneurs, l'Arrondissement favorise un développement économique innovant et durable dans ses zones d'emploi, de même qu'une mobilité durable et intégrée.

Depuis le début de l'année, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets structurants et des aménagements favorisant, entre autres, l'inclusion, les saines habitudes de vie et le développement durable. Il a :

- Planifié le projet majeur *Espace Rivière*, un futur lieu multifonctionnel intégrant notamment une bibliothèque, une maison de la culture et un centre communautaire;
- Construit un chalet des baigneurs et une piscine chauffée de dimension olympique, au parc Hans-Selye;
- Mis aux normes ou développé de nouveaux projets en accessibilité universelle : chalet et piscine extérieure Saint-Georges, parc Hans-Selye, stationnement écologique de l'aréna Rodrigue-Gilbert, pavillon Clémentine-De La Rousselière;
- Entamé ou terminé les réaménagements d'une vingtaine de parcs;
- Entrepris la réalisation de la phase 2 de la plage de l'Est;
- Entrepris un projet de phytoremédiation sur une superficie d'un hectare;
- Bonifié son offre de services en matière de sports et de loisirs en acquérant le Complexe sportif du Collège St-Jean-Vianney et en ouvrant la piscine olympique Hans-Selye;
- Construit un pavillon au parc Clémentine-De La Rousselière incluant des aménagements pour les clubs sportifs;
- Tenu plus de 1 300 activités culturelles et événements;
- Bonifié son offre de services quant à l'accès au fleuve et aménagé des sections de rues et de parcs;
- Mis en place de nombreuses activités en matière de saines habitudes de vie, découlant de la Politique en saines habitudes de vie et de son plan d'action (près de 23 000 participants);
- Mis en œuvre le Plan d'agriculture urbaine;
- Bonifié l'offre de services en matière de transports actifs et collectifs : ajout de la ligne d'autobus 81, en collaboration avec la Société de transport de Montréal, et implantation des services BIXI, Communauto et Car2go;
- Poursuivi le projet pilote de navette fluviale entre Pointe-aux-Trembles et le Vieux-Port, en collaboration avec les instances gouvernementales.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre la planification du projet majeur *Espace Rivière*.
- Poursuivre la planification de grands projets, notamment la piste multifonctionnelle le long de la friche ferroviaire.
- Poursuivre les travaux d'aménagement de la plage de l'Est.
- Accompagner les entreprises et développer le potentiel d'attraction des artères commerciales.
- Poursuivre l'embellissement des artères et des milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux.
- Réaménager de nombreux parcs, terrains sportifs et accès au fleuve.
- Revitaliser les noyaux villageois de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles.
- Mettre en œuvre le Plan d'agriculture urbaine.
- Effectuer de nombreux travaux d'amélioration en matière d'accessibilité universelle au sein des installations municipales.
- Avec la Ville centre, planifier la réfection et le réaménagement des grandes artères (boulevard Gouin, rue Notre-Dame, rue Sherbrooke, etc.) et procéder aux travaux.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec (transports collectifs et actifs, navette fluviale, décontamination des sols, etc.).



## Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Population : 144 164 habitants

Superficie : 15,9 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 610 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 336 300 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 60,9 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 26,5 M\$

Effectif : 669,6 années-personnes



### **Profil**

Situé au cœur de la métropole, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique, de proximité, riche d'un passé industriel fort et résolument tourné vers l'innovation et le développement durable. La vie de quartier y est florissante et animée, grâce à la présence d'une centaine d'espaces verts, du Jardin botanique de Montréal et du grand parc Maisonneuve. La population apprécie son vaste réseau cyclable, convivial et sécuritaire, les nombreux commerces de proximité, les multiples ruelles vertes fleuries et saillies verdies ainsi que les espaces variés d'appropriation citoyenne et de diffusion culturelle. Les ménages sont en majorité locataires (70 %) et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 \$. Plus de 57 % des travailleurs de Rosemont–La Petite-Patrie utilisent les transports en commun ou les transports actifs au quotidien. On y dénombre 18 570 familles avec enfants, un nombre ayant crû de 5,8 % de 2011 à 2016. Près de 2 résidents sur 5 sont issus directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %), suivie par l'anglais (6 %), l'espagnol et l'arabe.

### **Vision**

Humain et urbain, ancré dans la réalité d'aujourd'hui et ayant un net penchant éclectique et progressiste, l'Arrondissement vise à offrir un milieu de vie animé, sécuritaire et sain en misant sur le développement durable et une gestion transparente, efficiente et innovatrice, orientée vers les besoins des citoyens. Pour y parvenir, l'Arrondissement mise sur des programmes audacieux de participation citoyenne, de verdissement et de réappropriation de l'espace public, sur un ambitieux plan de développement du réseau cyclable et d'apaisement de la circulation, de même que sur des mesures qui favorisent l'émergence de projets d'économie circulaire et d'innovation sociale.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

La diversité de l'offre culturelle, sportive et de loisir dans l'arrondissement permet à sa population de s'épanouir au quotidien. En osant déployer des initiatives novatrices comme le nouveau programme Projets participatifs citoyens, le Défi Zéro déchet et le programme Faites comme chez vous, qui comprend notamment les aménagements de ruelles vertes, et en assurant un développement du territoire à échelle humaine, l'Arrondissement vise à encourager la réappropriation de l'espace public par les citoyens et la création de milieux de vie connectés, animés et inclusifs. L'avenue Shamrock, les Quais Masson et L'Île aux volcans sont au nombre de ces nouveaux lieux rassembleurs que les résidents sont invités à faire leurs et à investir.

Depuis le début de l'année, l'Arrondissement a réalisé de multiples interventions et concrétisé de nombreux projets d'aménagement permettant à la population de s'approprier son milieu, de réduire son impact environnemental et d'améliorer sa qualité de vie, et ce, dans une perspective d'inclusion, de développement durable et d'innovation sociale. L'Arrondissement a :

- Aménagé L'île aux volcans, une première place publique pour enfants axée sur le jeu libre;
- Proposé une deuxième phase d'aménagement transitoire des Quais Masson, dans le cadre du Programme de rues piétonnes et partagées;
- Déployé de nouveaux aménagements cyclables et de nombreuses mesures pour sécuriser le réseau existant dans le cadre de la Vision vélo, qui prévoit l'ajout de plusieurs dizaines de kilomètres de nouvelles pistes sécuritaires au cours des prochaines années;
- Procédé à l'aménagement de jardins de rue sur la rue De Saint-Vallier;
- Créé le programme Projets participatifs citoyens, qui a permis la fondation de 5 premiers milieux de vie et le déploiement de projets sur le domaine public portés par les citoyens;
- Tenu une première édition du Défi Zéro déchet, comprenant l'accompagnement de 50 foyers dans la réduction de leurs déchets et la mise en place d'initiatives de réduction à la source dans les bureaux administratifs du 5650, rue D'Iberville;
- Investi dans le déploiement d'actions supplémentaires en matière de propreté, notamment sur certaines artères commerciales et aux abords de ruelles;
- Procédé à la sécurisation de nombreuses intersections par l'ajout de signalisation et l'aménagement de saillies verdies;
- Valorisé le bois de frêne par la création de mobilier signature au centre Étienne-Desmarreau;
- Transformé la pataugeoire du parc de la Cité-Jardin en jeux d'eau universellement accessibles et à l'aspect naturel;
- Réaménagé les aires de jeu sud du parc du Père-Marquette en les axant sur le jeu libre et en utilisant des matériaux nobles;
- Procédé à la réfection de rues, incluant le remplacement de la portion municipale des entrées de service en plomb, l'ajout de mesures d'apaisement et la déminéralisation;
- Terminé l'aménagement permanent de l'avenue Shamrock et de la place du marché;
- Poursuivi le programme de ruelles vertes par la réalisation de 5 nouvelles ruelles;
- Procédé à la réfection des terrains de tennis et de l'éclairage, au parc Beaubien;
- Implanté des mesures d'apaisement de la circulation dans les ruelles.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre le réaménagement et l'expansion du réseau cyclable du territoire (Vision vélo).
- Tenir un deuxième Défi Zéro déchet : accompagnement de 50 nouveaux foyers du quartier et déploiement de mesures de réduction à la source dans les bâtiments municipaux.
- Mettre en place de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation et de sécurisation des ruelles.
- Poursuivre la déminéralisation de l'espace urbain.
- Aménager de nouvelles ruelles vertes et encourager les projets de verdissement.
- Soutenir la vitalité des artères commerciales.
- Procéder à la réalisation de rénovations majeures dans diverses installations municipales.
- Planifier la réalisation des aménagements permanents sur la rue Masson, dans le cadre du Programme de rues piétonnes et partagées.
- Encourager les initiatives d'économie circulaire.
- Favoriser l'émergence d'initiatives rassembleuses sur le domaine public avec les Projets participatifs citoyens.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan local de développement durable.
- Réaliser divers travaux de décontamination de terrains.

## Arrondissement de Saint-Laurent

Population : 102 684 habitants

Superficie : 42,8 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 640 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 312 100 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 72,4 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 32,8 M\$

Effectif : 573,7 années-personnes



### **Profil**

Ayant célébré son 125<sup>e</sup> anniversaire en 2018, Saint-Laurent est l'un des 19 arrondissements de Montréal. Sa population, de plus de 100 000 habitants, forme l'une des plus multiculturelles, puisque 81 % de ses résidents sont immigrants ou ont au moins un parent né dans un autre pays. Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'arrondissement s'étend sur 42,8 kilomètres carrés. Plus de 70 % de son territoire est consacré aux activités industrielles et commerciales. Avec 4 500 entreprises et 110 000 emplois, il représente d'ailleurs le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal. Il constitue également l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec. Enfin, grâce à ses 2 bibliothèques, à son centre des loisirs, à son nouveau complexe sportif, à son aréna ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et les loisirs.

### **Vision**

Communauté dynamique comptant un grand nombre de jeunes familles, Saint-Laurent affiche une croissance démographique exceptionnelle depuis plusieurs années, fruit des efforts de l'administration laurentienne pour offrir des services municipaux de proximité de qualité supérieure et adaptés à une population multiculturelle, tout en consolidant sa position de pôle industriel d'envergure et, parallèlement, celle de meneur en développement durable. S'appuyant sur un vaste exercice de consultation citoyenne mené en 2016, l'Arrondissement a adopté 5 plans locaux touchant les principaux secteurs de la vie municipale : développement social, développement culturel, développement durable, déplacements et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces plans et les actions qu'ils comprennent résument ainsi la vision de Saint-Laurent que l'administration laurentienne a formée, avec l'appui de la population : une communauté forte, prospère et innovante, apte à gérer sa croissance d'une façon respectueuse de son environnement et de sa biodiversité.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

En janvier 2019, le conseil d'arrondissement a désigné Saint-Laurent comme un « territoire municipal durable ». Ainsi, le conseil a adopté la Politique de développement durable, invitant chaque membre de la collectivité laurentienne à contribuer au développement durable de son milieu de vie par des actions réparties en 6 grands axes : lutte contre les changements climatiques; protection et augmentation de la biodiversité; pérennité des ressources; vitalité, sécurité et résilience des quartiers; développement socioculturel; économie verte, circulaire et solidaire.

Voici d'autres actions dignes de mention, réalisées depuis le début de l'année 2019 :

- En janvier, Saint-Laurent devient la première entité municipale québécoise de plus de 100 000 habitants à franchir la dernière étape du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) et annonce avoir réduit de 21 % les émissions de GES sur son territoire depuis 1990.

- En février est lancé un important projet de rénovation de la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, avec des travaux de rénovation qui permettront aux usagers de profiter d'une toute nouvelle ambiance à la réouverture, prévue au début de 2020.
- En mars, une nouvelle campagne de sensibilisation environnementale au sujet de la collecte des matières organiques est lancée.
- En avril, le conseil de Saint-Laurent convient d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 136 893 \$, répartie entre 5 organismes pour l'année 2019, pour la réalisation de 8 projets dans le cadre du Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant.
- Toujours en avril, Saint-Laurent mène, de concert avec l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, une consultation citoyenne portant sur le secteur de la gare Bois-Franc, établi comme une aire « TOD » (*transit-oriented development*).
- En mai, à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique, Saint-Laurent dévoile les grandes lignes du plan directeur de son corridor de biodiversité lors d'une conférence de presse. Sur un horizon de plus de 20 ans, ce premier corridor de biodiversité en milieu urbain au Québec reliera les noyaux de biodiversité déjà existants à Saint-Laurent.
- En juin, Saint-Laurent a reçu la certification « Ville amie des abeilles » de l'organisme canadien Bee City Canada.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Coordination avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour l'implantation de 5 nouvelles stations du Réseau électrique métropolitain (REM) sur le territoire.
- Mise en place d'un plan d'aménagement urbain pour intégrer les stations du REM ainsi que les nouveaux projets de développement immobilier sur le territoire.
- Poursuite et bonification du plan de déneigement afin de répondre aux situations climatiques exceptionnelles et d'améliorer le service de déneigement.
- Poursuite d'actions en faveur du développement durable comme la mise en place d'un comité local sur les changements climatiques.
- Réalisation d'investissements importants dans les parcs, notamment dans l'aménagement d'installations sportives au parc Philippe-Laheurte et la mise à niveau de divers parcs.
- Lancement du projet du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse, annoncé en mai 2019.
- Rénovation de l'aréna Raymond-Bourque, amorcée en 2019 dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.
- Poursuite de la conversion de l'éclairage de certains parcs aux diodes électroluminescentes (DEL) en 2020.
- Lancement de travaux de réfection à la mairie de Saint-Laurent, comprenant le remplacement du système de chauffage au mazout par un système électrique et le recours à 45 panneaux solaires, ce qui permettra une réduction annuelle des émissions de GES correspondant à l'utilisation de 40 voitures.

## Arrondissement de Saint-Léonard

Population : 80 811 habitants

Superficie : 13,5 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 531 700 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 279 200 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 36,6 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 19 M\$

Effectif : 240 années-personnes



### **Profil**

L'arrondissement de Saint-Léonard, dans l'est de Montréal, a une situation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est sa mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, les immigrants représentent 49 % de la population, alors qu'ensemble, les jeunes de moins de 20 ans et les aînés de 65 ans et plus représentent 45 % de l'ensemble des résidents. Saint-Léonard est d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (0-14 ans) et d'aînés (65 ans et plus). Près de 92 % des Léonardois peuvent soutenir une conversation en français et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. L'italien, l'arabe et l'espagnol font également partie des principales langues en usage. La majorité des résidents de l'arrondissement sont des locataires (65 %) et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de 5 étages (71,9 %). L'arrondissement possède 9 grands parcs et de nombreux espaces verts qui font sa force et sa renommée parmi ses résidents.

### **Vision**

La vision dont s'est doté l'Arrondissement dans son plan stratégique *Saint-Léonard 2030* est un Saint-Léonard incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, résolument engagé envers la qualité de vie des citoyens, la mobilité active et collective et le développement durable. Pour atteindre cette vision d'ici 2030, l'Arrondissement travaille sur 5 grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées générées par le prolongement du métro, revitaliser les zones économiques actuelles et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Depuis toujours, l'arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de proximité de qualité aux résidents et de privilégier des investissements qui préservent et enrichissent le patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la réfection des rues et des trottoirs ainsi que pour la mise aux normes des bâtiments et des installations s'avèrent donc prioritaires. Cette volonté des élus et de l'Administration se traduit d'ailleurs très bien dans les stratégies du plan *Saint-Léonard 2030* qui visent l'optimisation de l'offre de services, l'amélioration de la sécurité des déplacements sur le territoire et la mise à niveau en continu des équipements. Durant l'année 2019, plusieurs actions ont été entreprises et réalisées en ce sens :

- La réfection de la chaussée, de trottoirs et de l'éclairage sur 16 rues ou tronçons de rues ainsi que le planage et le revêtement de 16 autres rues ou tronçons de rues;
- L'aménagement d'un nouveau parc mettant en valeur la biodiversité du site, sur les terrains des bassins de rétention du Domaine Chartier;

- Le réaménagement des espaces administratifs, incluant des travaux pour regrouper, à la mairie d'arrondissement, le bureau Accès Montréal et le bureau des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- L'aménagement d'un deuxième corso – le Corso de l'est – sur la rue Jean-Talon, entre les rues Mainville et de Fontenelle;
- Le réaménagement de l'aire de planche à roulettes, au parc Delorme;
- Le réaménagement des jeux d'eau du parc Coubertin;
- Le remplacement de la glissade de la piscine extérieure, au parc Ladauversière;
- L'installation de nouvelles stations d'exercice extérieures, au complexe sportif Saint-Léonard;
- L'inauguration de la Fabricathèque – un espace de co-création artisanale et technologique –, à la bibliothèque de l'arrondissement;
- Le déploiement de 2 bibliomobiles dans les parcs de l'arrondissement;
- L'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans le dernier secteur non desservi de l'arrondissement;
- L'adoption de la Politique locale de foresterie urbaine;
- L'adoption, d'ici la fin de l'année, du Plan d'action local de la Politique de l'enfant.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

L'Arrondissement de Saint-Léonard, avec le budget de fonctionnement et le programme triennal d'immobilisations qui sont à sa disposition, pourra continuer en 2020 à offrir des services de proximité performants, innovants et responsables afin de maintenir, pour tous, un milieu de vie de qualité, sécuritaire et attractif, inspirant un fort sentiment de fierté léonardoise. L'Arrondissement poursuivra donc cette tradition d'excellence en mettant en œuvre de nombreux projets et en lançant de nouvelles initiatives, notamment :

- La réalisation de travaux de réfection de la chaussée, de trottoirs et de l'éclairage et la réalisation de travaux de planage et de revêtement sur d'autres rues ou tronçons de rues;
- La bonification des opérations de déneigement et de déglacage;
- La bonification du programme d'élagage systématique des arbres publics;
- La réfection des terrains de tennis des parcs Ladauversière et Pie-XII et la finalisation des travaux au parc Hébert;
- La construction de nouveaux abris pour les terrains de bocce des parcs Delorme et Luigi-Pirandello;
- Le remplacement de portes, de fenêtres et de sections de la toiture des pavillons des parcs Coubertin, Delorme, Ferland, Ladauversière, Luigi-Pirandello et Pie-XII;
- La finalisation des travaux de climatisation au pavillon du parc Wilfrid-Bastien;
- L'aménagement de nouveaux sentiers au parc Wilfrid-Bastien;
- L'agrandissement du parc à chiens et des jardins communautaires de la rue Arthur-Péloquin;
- Le dépôt et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le corridor de la ligne bleue du métro situé sur le territoire;
- L'élaboration et l'adoption d'un plan directeur pour l'aménagement du pôle civique, culturel et sportif de l'arrondissement;
- La prolongation des heures d'accueil de la Fabricathèque, à la bibliothèque de l'arrondissement;
- Le déploiement de plans de mobilisation des employés pour chacune des directions et des divisions de l'Arrondissement.

## Arrondissement du Sud-Ouest

Population : 81 465 habitants

Superficie : 15,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 528 300 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 377 700 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 55,6 M\$ Budget au

PTI 2020-2022 : 19,4 M\$

Effectif : 414,4 années-personnes



### **Profil**

Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km<sup>2</sup> et comprend les quartiers de Saint-Henri, de Petite-Bourgogne, de Pointe-Saint-Charles, de Griffintown, de Côte-Saint-Paul et d'Émard. L'arrondissement du Sud-Ouest comprend au-delà de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 97 parcs et espaces verts. Il figure parmi les secteurs de Montréal offrant les meilleurs potentiels de développement. Presque la moitié de son territoire est composé d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir. Le Sud-Ouest offre des services diversifiés, notamment une maison de la culture, 4 bibliothèques, 5 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 patageoires, 7 jeux d'eau, 3 arénas et 5 patinoires extérieures. On y trouve par ailleurs le parc Angrignon et le complexe récréatif Gadbois.

On observe que 66 % de tous les logements du territoire sont occupés par des locataires, alors que 34 % des logements privés sont occupés par un propriétaire. L'importance de la population immigrante au sein de l'arrondissement est indéniable. Près de 1 résident sur 2 est issu directement ou indirectement de l'immigration. Concernant la langue d'usage, 62 % de la population est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Les langues chinoises et l'espagnol font également partie des langues en usage à domicile. Les femmes, majoritaires, comptent pour 50,5 % de la population du Sud-Ouest, comparativement à une proportion de 49,5 % d'hommes. L'âge moyen des résidents était de 38,9 ans en 2016. Les ménages de l'arrondissement ont un revenu annuel médian de 48 939 \$. Par ailleurs, 23,3 % de la population se trouve dans une situation de faible revenu.

### **Vision**

Le Sud-Ouest, longtemps associé à l'industrie manufacturière, est en transformation depuis une décennie. Celle-ci amène des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, modification des besoins d'une population en croissance. Tout cela, dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'Arrondissement du Sud-Ouest a pour mission de planifier, d'organiser et de coordonner les services de proximité. Ceux-ci doivent être de qualité, efficaces, efficients et adaptés aux besoins de tous les citoyens de l'arrondissement.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Grâce à la contribution de ses directions opérationnelles, l'Arrondissement du Sud-Ouest soutient le développement harmonieux du territoire. Il veille à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, dans un souci constant de développement durable, tout en encourageant la participation citoyenne. Des services diversifiés et accessibles à la population sont offerts, pour une expérience enrichissante en culture, en sports, en loisirs et en développement social. Enfin, des efforts sont faits pour assurer

l'entretien et la pérennité des infrastructures routières, des parcs et des espaces verts du territoire. L'objectif étant d'offrir aux citoyens du Sud-Ouest des services de qualité et un cadre de vie sécuritaire.

L'Arrondissement a poursuivi cette année ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Réalisation de 1 620 m de rues et de 4 225 m<sup>2</sup> de trottoirs et implantation de mesures d'apaisement de la circulation (dos d'âne, saillies, mail végétalisé);
- Réalisation de travaux dans les parcs de la Traite-des-Fourrures, Daisy-Peterson-Sweeney, Campbell-Ouest et Vinet, au carré d'Hibernia et dans des jeux d'eau;
- Investissement dans les équipements : piscine Sir-George-Étienne-Cartier et son pavillon des baigneurs; Pavillon des aînés;
- Réalisation de ruelles vertes (Yamaska, Liverpool, Jogues, Hurteau, Sainte-Marie, etc.);
- Conception du square Sainte-Élisabeth et d'une buvette sociale à la place du Marché;
- Mise en place des programmes Accès-Loisirs et d'acquisition d'œuvres d'art;
- Hausse du nombre d'unités desservies par la collecte alimentaire (plus de 400 immeubles);
- Mise en œuvre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) Turcot;
- Adoption du Plan directeur des parcs et espaces verts du Sud-Ouest 2019-2024;
- Tenue d'une démarche d'urbanisme collaboratif pour le secteur ouest de Griffintown;
- Réalisation de campagnes d'embellissement et de verdissement (570 plates-bandes, 98 saillies végétalisées, 120 m<sup>2</sup> de trottoirs verdis, 340 demi-lunes fleuries et 500 arbres);
- Investissement de 0,5 M\$ en argent frais dans la création de ruelles vertes;
- Prolongation des heures d'ouverture du BAM (1 soir/sem. selon l'achalandage).

Plus spécifiquement :

- Les 4 bibliothèques ont enregistré plus de 422 000 entrées (de janvier à août 2019).
- Quelque 250 000 personnes ont fréquenté les centres Gadbois et Saint-Charles et plus de 150 000 ont profité des piscines intérieures et extérieures.
- Plus de 80 000 personnes ont été jointes par les publications de l'Arrondissement.
- Plus de 10 000 spectateurs ont assisté aux 47 spectacles tenus dans l'arrondissement.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Miser sur les gains de productivité pour assurer une offre de services de qualité.
- Limiter la hausse des charges fiscales générales à l'inflation prévue (maximum de 2 %).
- Augmenter les budgets pour les activités d'entretien (parcs et déneigement).
- Augmenter les budgets de fonctionnement de plus de 125 000 \$ pour les bibliothèques.
- Rouvrir la piscine Sir-George-Étienne-Cartier.
- Investir 0,7 M\$ dans des travaux soutenant le développement de nouveaux parcs.
- Prévoir au PTI pour 2020 des investissements dans les programmes et projets suivants :
  - Infrastructures urbaines : 2,3 M\$;
  - Immeubles : 2 M\$;
  - Mise à niveau des parcs existants : 1,1 M\$;
  - Programmes divers (mobiliers urbains, petits équipements et éclairage) : 0,4 M\$.



## Arrondissement de Verdun

Population : 71 225 habitants

Superficie : 9,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 803 600 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 418 300 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 36,6 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 12,3 M\$

Effectif : 313,2 années-personnes



### **Profil**

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, Verdun couvre une superficie de 9,7 km<sup>2</sup>. Bordé par le fleuve Saint-Laurent et le canal de l'Aqueduc, Verdun se voit choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter l'arrondissement, c'est profiter à la fois de la beauté du fleuve, de ses espaces verts et de la vie urbaine de Montréal. L'omniprésence du fleuve et plusieurs kilomètres de berges luxuriantes constituent la plus grande richesse naturelle de Verdun.

Une large majorité de la population de l'arrondissement, dans une proportion de 66 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus couramment utilisée de façon quotidienne. L'anglais, l'espagnol et les langues chinoises font également partie des principales langues en usage à domicile. Par ailleurs, si près des trois quarts des habitants de l'arrondissement sont nés au Canada, c'est 1 personne sur 4 qui est originaire d'un autre pays, pour un total de 16 320 immigrants. Les ménages ont un revenu annuel médian de 55 428 \$. La population compte 52 % de personnes de sexe féminin et la moyenne d'âge pour les 2 sexes est de 39,7 ans.

### **Vision**

L'arrondissement a su se positionner avantageusement sur le plan montréalais et rayonner au-delà des frontières qui le définissent par des projets porteurs, entre autres : le Quai 5160 – maison de la culture de Verdun, l'auditorium et la plage urbaine, ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache et Bois rond, le Festival international de Jazz, le Festival de marionnettes, etc.

C'est par un milieu de vie de qualité, des quartiers conviviaux et verts, où les familles trouvent de nombreux avantages, que le Verdun d'aujourd'hui se caractérise. De plus, l'Arrondissement souhaite bâtir et préparer Verdun pour demain, c'est-à-dire contribuer à favoriser un milieu de vie défini par l'accès à des espaces naturels exceptionnels, par des services de qualité et par une grande mixité sociale et intergénérationnelle. Cette vision émane de la mise en œuvre de l'ambitieux Plan de développement stratégique 2015-2025.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

L'Arrondissement de Verdun ne cesse de redoubler ses efforts, qui visent clairement à améliorer la qualité de vie des résidents, avec une offre de services culturels diversifiés et de qualité, avec l'aménagement de nouvelles installations, d'infrastructures urbaines et de places publiques conçues dans un souci de développement durable et social.

Parmi les réalisations de l'Arrondissement de Verdun en 2019, on peut citer :

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan local de déplacements et du plan d'accessibilité universelle;
- L'ouverture de la plage urbaine de Verdun, qui offre aux Montréalais et aux Verdunois un accès unique au fleuve Saint-Laurent et à ses rives;
- L'aménagement d'une piste cyclable sur la rue de Verdun;
- La tenue d'événements d'envergure : Festival international de Jazz à Verdun, Cabane Panache et Bois rond, Festival des marionnettes;
- Le réaménagement et la modernisation des équipements de divers parcs : parc Duquette, parc Marin, parc Elgar, etc.;
- La poursuite du programme de remplacement des luminaires (éclairage à la DEL);
- La poursuite du programme d'activités physiques Verdun actif;
- L'installation de la place Wellington (an 3);
- La tenue de la cérémonie Hommage aux bénévoles;
- L'offre d'une programmation culturelle diversifiée au Quai 5160 et hors les murs : pianos publics, stationnement Éthel, etc.

#### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement stratégique de Verdun 2015-2025 et actualiser les actions prioritaires pour les années 2020-2025.
- Poursuivre la mise en œuvre des chantiers découlant de l'analyse stratégique des activités, effectuée en 2018 dans un contexte d'optimisation.
- Mettre à niveau des installations sportives existantes et aménager de nouvelles installations sportives extérieures dans les parcs Elgar, Wilson, Poirier et Woodland.
- Mettre en œuvre le Plan local de déplacements (PLD).
- Poursuivre les travaux de rénovation et d'aménagement de l'auditorium de Verdun.
- Poursuivre la démarche pour effectuer une étude de faisabilité concernant la passerelle entre L'île-des-Sœurs et Verdun, terre ferme.
- Poursuivre des analyses pour la renaturalisation des bassins du lac Lacoursière-IDS.

## Arrondissement de Ville-Marie

Population : 92 686 habitants  
 Superficie : 16,5 km<sup>2</sup>  
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 137 500 \$  
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 491 900 \$  
 Budget de fonctionnement 2020 : 96 M\$  
 Budget au PTI 2020-2022 : 42,6 M\$  
 Effectif : 586,6 années-personnes



### **Profil**

Établi sur le site fondateur de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie concentre le cœur des activités économiques et de divertissement du Québec, et représente un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Plus d'un demi-million de personnes y transitent chaque jour pour travailler, étudier, visiter ou se divertir, mais c'est également le lieu de résidence de plus de 90 000 habitants. Le centre-ville de Montréal est d'ailleurs l'un des plus peuplés d'Amérique du Nord.

### **Vision**

L'Arrondissement de Ville-Marie a à cœur la cohabitation harmonieuse entre résidents, travailleurs, gens d'affaires, étudiants et touristes. Ainsi, il s'efforce, d'une part, de mettre en œuvre des initiatives et des pratiques à échelle humaine : verdissement, animation du domaine public, services de proximité et embellissement. D'autre part, il soutient le caractère exceptionnel du centre-ville comme pôle de destination économique, touristique et culturel par des interventions favorisant le développement commercial.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Le rayonnement métropolitain dont bénéficie le centre-ville de Montréal se traduit par de nombreux déplacements à pied, à vélo, en transport en commun et en voiture. L'achalandage des rues, des trottoirs et des espaces verts de l'arrondissement génère des besoins considérables en entretien et propreté du domaine public, pour assurer la sécurité des usagers et la convivialité des lieux.

Théâtre d'environ 170 événements publics par année, Ville-Marie est reconnu à l'échelle de la province comme lieu de divertissement : festivals, événements sportifs, promotions commerciales, piétonnalisations, manifestations ou autres rassemblements font partie des attraits de l'arrondissement. Ces importants rassemblements imposent de financer convenablement la sécurité et l'aménagement temporaire du domaine public, la gestion des entraves routières et le soutien aux événements culturels et commerciaux.

Le demi-million de déplacements par jour dans l'arrondissement a un impact majeur sur la qualité de vie des résidents, qui subissent parfois les contrecoups d'une intense circulation de transit et de transport de marchandises. Par conséquent, les équipes s'affairent à sécuriser et apaiser les milieux de vie; l'aménagement de plusieurs saillies de trottoir végétalisées en est un bel exemple. Les réaménagements de rues laissent désormais une place prépondérante aux transports actifs et collectifs, et le transport en vélo est facilité par l'installation de plusieurs centaines de supports sur l'ensemble du territoire.

Ville-Marie s'efforce d'offrir aux résidents des équipements collectifs et des espaces verts de qualité exemplaire. D'importantes sommes sont allouées à la rénovation et à l'entretien des bâtiments (par exemple, la bibliothèque Père-Ambroise, la maison de la culture Janine-Sutto et bon nombre de centres sportifs et de chalets de parc) ainsi qu'au réaménagement des parcs (Médéric-Martin, des Joyeux-Vikings, Sainte-Marie et Prudence-Heward, notamment). Avec le tiers de sa population vivant sous le seuil de la pauvreté, l'Arrondissement dispose d'une expertise unique en animation et organisation d'événements communautaires dans ses lieux publics. En offrant une foule d'activités familiales, ludiques et culturelles, c'est la mixité sociale et la saine cohabitation que l'on favorise, en minimisant du même coup les nuisances et les incivilités.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

Décidé à poursuivre l'amélioration des milieux de vie, l'Arrondissement prévoit hausser les investissements en rénovation des équipements collectifs (par exemple, à l'aréna Camillien-Houde, au bain Quintal et au centre Jean-Claude-Malépart) et en réaménagement des parcs (la restauration de l'escalier du parc Thérèse-Casgrain, le réaménagement du parc de l'Espoir et la rénovation des chalets des parcs du Pied-du-Courant et Charles-S.-Campbell, entre autres). Les budgets d'entretien de ces espaces seront également bonifiés.

Des initiatives concrètes pour réduire les îlots de chaleur verront le jour. Dans la foulée du réaménagement entrepris autour de l'UQAM, la création d'espaces verts publics se poursuit par le biais d'ententes avec des partenaires institutionnels.

La transition écologique et la mobilité durable sont au cœur de la vision du Plan local de déplacement, lancé à l'automne 2019. Les actions planifiées visent à revoir le partage de la route au profit des transports actifs et collectifs (p. ex. : création d'un lien cyclable sur la rue Guy), à sécuriser les intersections accidentogènes et à poursuivre l'entretien de la chaussée. À ce chapitre, une nouvelle équipe d'ouvriers internes est désormais formée pour construire efficacement des saillies de trottoir.

Enfin, la mise en œuvre des programmes particuliers d'urbanisme (PPU) veille au redéveloppement de secteurs en pleine transformation. Dans différents emplacements (quartier des Faubourgs, Quartier des gares, Quartier des spectacles), on allie urbanisme et mobilité pour verdir l'espace public, bonifier l'espace piéton et favoriser le développement commercial et l'implantation de milieux de vie sains et sécuritaires.

## Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Population : 145 986 habitants

Superficie : 16,5 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 428 400 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 311 700 \$

Budget de fonctionnement 2020 : 59,5 M\$

Budget au PTI 2020-2022 : 25,8 M\$

Effectif : 427,1 années-personnes



### **Profil**

Situé au centre nord de la ville, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSMPE) compte sur une population jeune, dynamique et multiethnique, une grande solidarité sociale et des institutions reconnues internationalement. Près de 146 000 personnes y habitent, ce qui en fait le deuxième arrondissement le plus peuplé de Montréal. Véritable croisement entre les cultures d'ici et d'ailleurs, VSMPE accueille une centaine de communautés ethnoculturelles, et 42 % de sa population est issue de l'immigration. Plus de 35 000 familles y vivent et près de 30 % des personnes ont moins de 25 ans. Ce profil divers, familial et jeune se reflète dans les activités culturelles, sociales et sportives offertes par l'Arrondissement dans les rues, les parcs et les installations, en collaboration avec ses partenaires. La vitalité des artères commerciales contribue à la qualité de vie des quartiers, alors que ses 2 parcs industriels se révèlent des zones d'emploi majeures, avec des entreprises de renom. VSMPE participe à la notoriété de Montréal grâce, notamment, au Complexe environnemental de Saint-Michel, à la Cité des arts du cirque, regroupant le siège social du Cirque du Soleil, la TOHU et l'École nationale de cirque, ainsi qu'aux parcs Jarry, qui accueille la Coupe Rogers, et Frédéric-Back.

### **Vision**

L'Arrondissement a à cœur de créer des milieux de vie agréables, notamment pour les familles. Il vise à rendre accessibles à toute la population des espaces publics de qualité et sécuritaires, des espaces verts abondants et invitants, des services variés qui répondent aux besoins locaux et un environnement riche en activités économiques, sociales, récréatives et culturelles. En s'appuyant sur la vitalité des organismes communautaires et sur celle des commerçants locaux, l'Arrondissement veut faire des quartiers qui composent ce territoire des lieux dynamiques auxquels les citoyennes et citoyens s'identifient et s'attachent et dans lesquels ils s'enracinent.

### **Notre impact et nos réalisations 2019**

Chaque geste compte pour améliorer les espaces publics afin de les rendre plus conviviaux et de permettre aux gens de se les réapproprier. C'est pourquoi des efforts ont été intensifiés afin d'aménager de nouvelles ruelles vertes, d'implanter de nombreuses saillies de trottoir végétalisées, de réaménager les parcs de quartier et de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation. Grâce à l'engagement des partenaires en culture, en sports, en loisirs et en développement social, une offre de services riche, diversifiée et accessible contribue au mieux-être, au développement et à l'intégration sociale des personnes.

Principales réalisations de 2019 :

- Végétalisation de 160 saillies de trottoir.
- Adoption d'une nouvelle politique de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) et déploiement d'une nouvelle signalisation.

- Accompagnement de partenaires dans la construction de 71 nouveaux logements sociaux.
- Réalisation de 6 800 interventions ou inspections de logements en lien avec la salubrité, l'entretien et la sécurité.
- Délivrance de 1 564 permis de construction et de transformation.
- Réduction de la vitesse à 30 km/h sur les rues résidentielles et certaines rues collectrices.
- Réduction de la circulation de transit dans l'ouest du secteur François-Perrault.
- Déploiement d'une vaste opération de marquage au sol, élargissement des bandes blanches et ajout de nouvelles traverses piétonnes aux intersections achalandées.
- Ajout de plusieurs nouveautés dans les bibliothèques : Fabricathèque, projet *1001 moments de lecture*.
- Présentation de plus de 250 spectacles, ateliers, conférences et expositions, notamment les premières Rencontres avec l'art contemporain.
- Travail de coordination et de soutien pour plus de 350 événements publics.
- Réaménagement des parcs Jean-Marie-Lamonde et Saint-Damase et lancement des travaux à la place du Centenaire-de-Parc-Extension.
- Soutien à la mise en place de la Table de concertation de Parc-Extension.
- Tenue des concours entrepreneuriaux Espace Saint-Michel et Espace Jarry.
- Soutien à l'organisation de la 1<sup>re</sup> fête de quartier Jarry Varry.
- Promotion de la réalisation d'associations de commerçants (Promenade Jarry et rue Saint-Hubert).
- Aménagement de 15 nouvelles ruelles vertes.
- Déminéralisation et végétalisation de 250 carrés d'arbre et plantation de 550 arbres sur le domaine public.
- Mise en place de brigades pour la propreté et l'herbe à poux.

### **Nos actions prioritaires en 2020**

- Poursuivre la reconstruction de trottoirs et l'aménagement de saillies végétalisées.
- Terminer la révision du Règlement de zonage de l'arrondissement.
- Intensifier les efforts de prévention et de lutte en matière d'insalubrité des logements.
- Mettre en place de nouvelles mesures pour mieux protéger le parc locatif.
- Commencer le déploiement d'un réseau cyclable connecté et sécuritaire.
- Poursuivre la mise en place des mesures d'apaisement de la circulation.
- Sécuriser des intersections dangereuses ou peu conviviales pour les piétons, notamment aux abords des écoles et de l'autoroute Métropolitaine.
- Repenser certains espaces publics pour favoriser la cohabitation et la mobilité active.
- Poursuivre le réaménagement des parcs et des terrains sportifs.
- Continuer à offrir une programmation riche, diversifiée et accessible, en collaboration avec les partenaires.
- Déployer les premiers plans d'action en culture et en développement social.
- Amorcer une réflexion sur l'agriculture urbaine – 1<sup>re</sup> phase : jardins communautaires.
- Soutenir l'animation et l'embellissement des artères commerciales.
- Accroître l'attractivité de VSMPE pour des entrepreneurs et des investisseurs potentiels.
- Élaborer une politique de soutien aux associations commerciales.
- Augmenter la portée du Forum de développement économique de Saint-Michel.
- Soutenir les initiatives citoyennes de verdissement des espaces publics.
- Poursuivre la mise en place de mesures pour améliorer la propreté et l'embellissement.
- Poursuivre la lutte contre les îlots de chaleur urbains, notamment par la plantation d'arbres et de vivaces.
- Revoir les pratiques et la réglementation afin de répondre aux défis écologiques

# Budget de fonctionnement 2020 détaillé





## SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de 2020 s'élève à 6 168 M\$, en hausse de 462,9 M\$ ou 8,1 %. Cependant, ce montant incorpore des éléments particuliers qui méritent d'être soulignés, soit :

- Une hausse de 190 M\$ de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations financée par :
  - Une contribution aux investissements dans le cadre de Réflexe Montréal, qui représente un transfert non récurrent de 150 M\$ pour 2020 afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes pour la gestion des eaux;
  - Une utilisation des surplus des années antérieures de 40 M\$ qui avait été affectée pour assurer une saine gestion de la dette;
- Une augmentation de 63,2 M\$ provenant de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de la CMM pour les programmes de logements sociaux.

Sans ces éléments particuliers, la croissance du budget serait de l'ordre de 209,7 M\$ par rapport au comparatif de 2019, soit 3,7 %.

De plus, le budget 2020 intègre des variations importantes pour certains postes de dépenses, notamment :

- Une hausse de 69,2 M\$ des contributions pour le transport en commun;
- Une hausse de 64,7 M\$ du service de la dette brute;
- Une hausse de 29,2 M\$ des dépenses en sécurité publique;
- Une hausse de 21,9 M\$ des budgets des arrondissements;
- Une hausse de 7,9 M\$ pour accélérer le remplacement des entrées de service d'eau en plomb.

Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>REVENUS</b>							
Taxes	3 173 700,9	3 262 398,0	3 343 440,9	3 482 078,4	3 567 902,3	3 577 627,3	3 679 476,4
Paiements tenant lieu de taxes	254 543,3	252 329,5	260 024,1	264 416,6	275 845,3	275 845,3	280 351,2
Quotes-parts	406 084,4	404 753,6	397 246,2	418 105,5	426 130,3	426 130,3	423 612,5
Transferts	256 023,8	244 535,7	350 701,8	283 067,9	359 388,8	320 344,2	540 128,9
Services rendus	304 688,5	314 037,4	314 394,6	313 509,9	324 229,9	316 537,6	368 731,8
Amendes et pénalités	170 756,1	163 733,1	172 813,9	189 033,7	177 831,0	208 413,0	218 578,1
Imposition de droits	196 808,6	222 776,2	265 881,6	318 972,3	314 243,7	248 417,8	278 625,3
Intérêts	133 630,1	138 049,4	144 569,7	160 801,1	151 679,6	151 677,5	167 028,0
Autres revenus	28 648,0	19 369,7	43 132,2	52 145,7	33 043,8	24 210,2	18 597,2
Affectation de revenus	73 154,2	143 512,6	223 075,1	158 136,6	259 512,8	155 850,1	192 835,3
<b>Total – Revenus</b>	<b>4 998 037,9</b>	<b>5 165 495,2</b>	<b>5 515 280,1</b>	<b>5 640 267,7</b>	<b>5 889 807,5</b>	<b>5 705 053,3</b>	<b>6 167 964,7</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	188 177,1	196 871,4	191 458,3	191 026,6	201 826,7	206 246,4	215 301,0
Sécurité publique	958 675,2	970 869,2	1 036 456,0	1 012 981,1	1 030 938,8	983 998,3	1 012 131,2
Services institutionnels	313 127,3	319 143,3	336 827,9	340 566,2	360 099,7	352 149,5	369 839,2
Mobilité et attractivité	387 090,6	417 213,4	427 821,4	429 637,3	501 940,7	455 598,9	492 200,6
Qualité de vie	367 693,4	404 165,3	399 673,1	431 907,9	503 733,3	469 423,3	534 599,2
Service aux citoyens	179 135,5	200 459,6	206 535,7	209 534,6	224 289,3	198 179,0	213 815,2
Arrondissements	798 120,0	821 998,0	874 829,1	885 754,6	948 206,8	902 772,8	924 691,6
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>3 192 019,1</b>	<b>3 330 720,2</b>	<b>3 473 601,5</b>	<b>3 501 408,3</b>	<b>3 771 035,3</b>	<b>3 568 368,2</b>	<b>3 762 578,0</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	670 526,6	729 170,1	748 072,8	763 845,9	779 198,8	788 598,8	839 065,2
Paiement au comptant d'immobilisations	152 284,1	240 604,2	333 674,4	379 198,4	418 289,7	441 611,2	631 618,8
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>822 810,7</b>	<b>969 774,3</b>	<b>1 081 747,2</b>	<b>1 143 044,3</b>	<b>1 197 488,5</b>	<b>1 230 210,0</b>	<b>1 470 684,0</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	308 861,1	168 109,3	212 348,6	174 421,7	255 878,4	240 195,6	198 288,8
Dépenses de contributions	572 179,6	607 125,5	653 414,2	652 895,2	695 262,7	703 722,7	777 218,7
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>881 040,7</b>	<b>775 234,8</b>	<b>865 762,8</b>	<b>827 316,9</b>	<b>951 141,1</b>	<b>943 918,3</b>	<b>975 507,5</b>
<b>Élimination des transactions internes et interentités<sup>1</sup></b>	<b>(43 645,9)</b>	<b>(49 354,1)</b>	<b>(45 341,3)</b>	<b>(44 195,4)</b>	<b>(40 310,2)</b>	<b>(37 443,2)</b>	<b>(40 804,8)</b>
<b>Total – Dépenses<sup>2</sup></b>	<b>4 852 224,6</b>	<b>5 026 375,2</b>	<b>5 375 770,2</b>	<b>5 427 574,1</b>	<b>5 879 354,7</b>	<b>5 705 053,3</b>	<b>6 167 964,7</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>145 813,3</b>	<b>139 120,0</b>	<b>139 509,9</b>	<b>212 693,6</b>	<b>10 452,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 35,5 M\$ en 2019 et 38,8 M\$ en 2020. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 1,9 M\$ au budget de 2019 et de 2 M\$ au budget de 2020.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M\$ en 2020) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 009,9 M\$ en 2020).

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>REVENUS</b>							
Taxes	3 128 322,7	3 215 631,4	3 294 736,9	3 433 199,2	3 519 566,8	3 529 327,0	3 629 866,1
Paiements tenant lieu de taxes	254 544,7	252 329,3	260 024,1	264 416,6	275 845,3	275 845,3	280 351,2
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	162 207,1	163 819,2	239 888,5	191 101,6	213 419,1	191 981,1	211 787,5
Services rendus	254 142,2	261 679,4	262 512,4	256 932,6	262 814,4	262 314,4	310 133,4
Amendes et pénalités	87 582,5	90 355,4	93 741,7	103 096,2	92 055,1	105 915,8	109 566,5
Imposition de droits	194 216,4	220 893,2	263 952,6	317 009,5	312 274,5	246 448,6	276 656,1
Intérêts	76 838,5	79 012,8	81 942,9	88 341,5	77 324,4	77 322,3	78 248,6
Autres revenus	10 782,5	15 535,3	36 148,6	35 339,1	28 194,5	22 034,8	16 123,4
Affectation de revenus	63 457,8	86 077,7	172 698,3	147 889,6	217 182,5	116 950,1	108 835,1
<b>Total – Revenus</b>	<b>4 232 094,4</b>	<b>4 385 333,7</b>	<b>4 705 646,0</b>	<b>4 837 325,9</b>	<b>4 998 676,6</b>	<b>4 828 139,4</b>	<b>5 021 567,9</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	139 543,3	148 139,2	141 989,3	141 241,3	150 695,3	152 651,9	163 973,2
Sécurité publique	145,9	145,9	10,0	-	-	-	-
Services institutionnels	231 925,4	239 441,5	256 746,3	259 456,0	280 959,3	273 470,8	288 710,2
Mobilité et attractivité	177 748,4	195 279,1	209 898,6	208 559,5	253 742,6	214 726,3	246 131,5
Qualité de vie	218 188,9	212 788,0	229 097,2	237 385,7	260 453,1	240 526,0	256 840,6
Service aux citoyens	168 641,0	191 348,9	198 749,8	201 745,6	214 209,5	188 570,8	200 351,9
Arrondissements	795 325,1	817 578,0	871 021,4	881 986,3	944 645,1	899 211,2	921 141,1
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>1 731 518,0</b>	<b>1 804 720,6</b>	<b>1 907 512,6</b>	<b>1 930 374,4</b>	<b>2 104 704,9</b>	<b>1 969 157,0</b>	<b>2 077 148,5</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	<b>1 800 709,6</b>	<b>1 836 544,6</b>	<b>1 848 118,5</b>	<b>1 974 506,0</b>	<b>2 056 824,0</b>	<b>2 056 824,0</b>	<b>2 009 885,7</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	419 071,1	455 503,2	481 475,8	517 670,5	534 053,4	539 653,4	612 316,5
Paiement au comptant d'immobilisations	89 316,5	143 607,0	217 442,6	251 380,7	275 297,1	293 993,2	333 967,3
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>508 387,6</b>	<b>599 110,2</b>	<b>698 918,4</b>	<b>769 051,2</b>	<b>809 350,5</b>	<b>833 646,6</b>	<b>946 283,8</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	43 399,9	(38 441,3)	6 232,4	(77 566,7)	(51 163,8)	(50 370,6)	(30 376,0)
Dépenses de contributions	53 248,6	58 815,7	60 338,0	53 353,5	55 239,3	54 399,3	57 446,9
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>96 648,5</b>	<b>20 374,4</b>	<b>66 570,4</b>	<b>(24 213,2)</b>	<b>4 075,5</b>	<b>4 028,7</b>	<b>27 070,9</b>
<b>Élimination des transactions internes</b>	<b>(38 962,6)</b>	<b>(40 865,5)</b>	<b>(41 153,8)</b>	<b>(40 726,1)</b>	<b>(37 789,9)</b>	<b>(35 516,9)</b>	<b>(38 821,0)</b>
<b>Total – Dépenses<sup>1</sup></b>	<b>4 098 301,1</b>	<b>4 219 884,3</b>	<b>4 479 966,1</b>	<b>4 608 992,3</b>	<b>4 937 165,0</b>	<b>4 828 139,4</b>	<b>5 021 567,9</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>133 793,3</b>	<b>165 449,4</b>	<b>225 679,9</b>	<b>228 333,6</b>	<b>61 511,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M\$ en 2020) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 009,9 M\$ en 2020).

**Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil d'agglomération****SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2020 – AGGLO**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>REVENUS</b>							
Taxes	45 378,1	46 766,6	48 704,0	48 879,2	48 335,5	48 300,3	49 610,3
Paiements tenant lieu de taxes	(1,4)	0,2	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 206 794,0	2 241 298,2	2 245 364,7	2 392 611,5	2 482 954,3	2 482 954,3	2 433 498,2
Transferts	93 816,7	80 716,3	110 813,3	91 966,5	145 969,7	128 363,1	328 341,4
Services rendus	55 228,4	60 846,9	56 069,0	60 046,9	63 935,2	56 149,5	60 582,2
Amendes et pénalités	83 173,6	73 377,7	79 072,1	85 937,4	85 775,9	102 497,2	109 011,6
Imposition de droits	2 592,2	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 969,2	1 969,2	1 969,2
Intérêts	56 791,5	59 036,6	62 626,8	72 459,5	74 355,2	74 355,2	88 779,4
Autres revenus	17 865,4	3 834,4	6 983,6	16 806,5	4 849,3	2 175,4	2 473,8
Affectation de revenus	9 696,4	57 434,9	50 376,8	10 247,1	42 330,3	38 900,0	84 000,2
<b>Total – Revenus</b>	<b>2 571 334,9</b>	<b>2 625 194,8</b>	<b>2 661 939,3</b>	<b>2 780 917,3</b>	<b>2 950 474,6</b>	<b>2 935 664,2</b>	<b>3 158 266,3</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	48 633,8	48 731,8	49 468,6	49 786,1	51 131,2	53 594,5	51 327,8
Sécurité publique	958 529,2	970 723,4	1 036 445,8	1 012 981,1	1 030 938,8	983 998,3	1 012 131,2
Services institutionnels	81 202,1	79 701,6	80 082,3	81 110,5	79 140,6	78 678,7	81 129,0
Mobilité et attractivité	209 342,1	221 934,1	217 922,7	221 077,5	248 197,9	240 872,6	246 069,1
Qualité de vie	149 504,5	191 377,6	170 575,7	194 522,4	243 279,9	228 897,3	277 758,6
Service aux citoyens	10 494,6	9 110,7	7 785,9	7 789,1	10 079,8	9 608,2	13 463,3
Arrondissements	2 794,9	4 420,2	3 807,5	3 767,5	3 561,6	3 561,6	3 550,5
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>1 460 501,2</b>	<b>1 525 999,4</b>	<b>1 566 088,5</b>	<b>1 571 034,2</b>	<b>1 666 329,8</b>	<b>1 599 211,2</b>	<b>1 685 429,5</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	251 455,5	273 666,9	266 596,8	246 175,4	245 145,4	248 945,4	226 748,7
Paiement au comptant d'immobilisations	62 967,6	96 997,4	116 231,7	127 817,6	142 992,6	147 618,0	297 651,5
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>314 423,1</b>	<b>370 664,3</b>	<b>382 828,5</b>	<b>373 993,0</b>	<b>388 138,0</b>	<b>396 563,4</b>	<b>524 400,2</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	265 461,3	206 550,6	206 116,2	251 988,5	307 042,2	290 566,2	228 664,8
Dépenses de contributions	518 931,0	548 309,9	593 076,2	599 541,6	640 023,4	649 323,4	719 771,8
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>784 392,3</b>	<b>754 860,5</b>	<b>799 192,4</b>	<b>851 530,1</b>	<b>947 065,6</b>	<b>939 889,6</b>	<b>948 436,6</b>
<b>Total – Dépenses<sup>1</sup></b>	<b>2 559 316,6</b>	<b>2 651 524,2</b>	<b>2 748 109,4</b>	<b>2 796 557,3</b>	<b>3 001 533,4</b>	<b>2 935 664,2</b>	<b>3 158 266,3</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>12 018,3</b>	<b>(26 329,4)</b>	<b>(86 170,1)</b>	<b>(15 640,0)</b>	<b>(51 058,8)</b>	-	-

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M\$ en 2020) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 009,9 M\$ en 2020).

## ANALYSE DES REVENUS

## Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s’y rattachent, de la taxe relative à l’eau, de la tarification de l’eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l’ARTM ainsi que des taxes d’arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe certaines autres taxes, notamment celle sur l’immatriculation des véhicules et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d’immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l’éducation.

Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Taxes</b>								
Taxes foncières générales	2 643 053,8	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 939 783,5	2 948 783,5	3 045 765,4	
Gestion de l’eau potable et des eaux usées	323 518,3	327 964,2	319 231,3	356 047,9	390 744,1	391 494,1	399 422,4	
Gestion des matières résiduelles	13 942,5	13 979,3	14 045,1	14 096,3	13 921,5	13 921,5	8 824,0	
Contributions au service de la dette	98 927,7	102 085,8	107 982,2	108 128,4	109 501,0	109 501,0	109 247,5	
Centre d’urgence 911	10 861,0	11 741,2	13 030,1	13 100,6	12 340,3	12 340,3	13 340,3	
Taxe sur l’immatriculation	34 429,5	35 025,4	35 673,9	35 778,6	35 995,2	35 960,0	36 270,0	
Taxe sur le stationnement	19 280,6	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 956,1	20 956,1	20 556,5	
Taxe relative à la voirie	17 145,1	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 938,4	18 938,4	19 168,5	
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	-	11 170,5	11 170,5	11 307,3	
Autres	12 542,4	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 551,7	14 561,9	15 574,5	
<b>Total – Taxes</b>	<b>3 173 700,9</b>	<b>3 262 398,0</b>	<b>3 343 440,9</b>	<b>3 482 078,4</b>	<b>3 567 902,3</b>	<b>3 577 627,3</b>	<b>3 679 476,4</b>	
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>								
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 487,3	37 742,7	39 661,2	37 295,6	37 638,1	37 638,1	37 585,8	
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l’éducation	166 947,6	162 298,5	164 121,0	173 919,4	182 005,5	182 005,5	186 109,6	
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 467,0	803,1	1 754,8	1 691,7	1 743,8	1 743,8	1 768,5	
Gouvernement du Canada et ses entreprises	34 578,9	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 636,2	39 636,2	39 443,5	
Organismes municipaux	11 225,8	11 523,3	11 009,9	13 601,1	12 660,5	12 660,5	13 230,1	
Autres	2 836,7	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 161,2	2 161,2	2 213,7	
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>254 543,3</b>	<b>252 329,5</b>	<b>260 024,1</b>	<b>264 416,6</b>	<b>275 845,3</b>	<b>275 845,3</b>	<b>280 351,2</b>	

**Budget du conseil municipal****Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Taxes</b>							
Taxes foncières générales	2 642 969,6	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 939 783,5	2 948 783,5	3 045 765,4
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	323 516,2	327 964,2	319 231,3	356 047,9	390 744,1	391 494,1	399 422,4
Gestion des matières résiduelles	13 942,5	13 979,3	14 045,1	14 096,3	13 921,5	13 921,5	8 824,0
Contributions au service de la dette	98 927,7	102 085,8	107 982,2	108 128,4	109 501,0	109 501,0	109 247,5
Taxe sur le stationnement	19 280,6	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 956,1	20 956,1	20 556,5
Taxe relative à la voirie	17 143,7	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 938,4	18 938,4	19 168,5
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	-	11 170,5	11 170,5	11 307,3
Autres	12 542,4	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 551,7	14 561,9	15 574,5
<b>Total – Taxes</b>	<b>3 128 322,7</b>	<b>3 215 631,4</b>	<b>3 294 736,9</b>	<b>3 433 199,2</b>	<b>3 519 566,8</b>	<b>3 529 327,0</b>	<b>3 629 866,1</b>
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 488,7	37 742,5	39 661,2	37 295,6	37 638,1	37 638,1	37 585,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	166 947,6	162 298,5	164 121,0	173 919,4	182 005,5	182 005,5	186 109,6
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 467,0	803,1	1 754,8	1 691,7	1 743,8	1 743,8	1 768,5
Gouvernement du Canada et ses entreprises	34 578,9	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 636,2	39 636,2	39 443,5
Organismes municipaux	11 225,8	11 523,3	11 009,9	13 601,1	12 660,5	12 660,5	13 230,1
Autres	2 836,7	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 161,2	2 161,2	2 213,7
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>254 544,7</b>	<b>252 329,3</b>	<b>260 024,1</b>	<b>264 416,6</b>	<b>275 845,3</b>	<b>275 845,3</b>	<b>280 351,2</b>

**Variations budgétaires**

En 2020, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 105 M\$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Une croissance immobilière anticipée qui permet de générer des revenus de 45 M\$ par l'ajout de 4 milliards de dollars en nouvelles valeurs imposables et compensables;
- Une augmentation des charges fiscales du conseil municipal de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels, qui génère des revenus additionnels de 58 M\$;
- Une augmentation de 7,1 M\$ des revenus des taxes de services des arrondissements, en incluant la partie provenant de la croissance immobilière (1,5 M\$);
- Une diminution de 3,7 M\$, conséquence de la création de l'Agence de mobilité durable. En effet, la Ville de Montréal ne percevra plus de taxes pour des immeubles qui appartenaient auparavant à la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Par ailleurs, notons que l'harmonisation fiscale cause une diminution des revenus des tarifications pour l'eau (3,3 M\$) et pour les matières résiduelles (5,1 M\$). Ces revenus sont dorénavant prélevés par la taxe spéciale de l'eau et par la taxe foncière générale, respectivement. L'effet du changement de structure est donc neutre sur le niveau des revenus fiscaux.

Les modifications apportées à la structure fiscale sont expliquées plus en détails dans la section « Fiscalité locale » dans le chapitre sur les « Renseignements complémentaires ».

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Taxes</b>							
Taxes foncières générales	84,2	-	-	-	-	-	-
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	2,1	-	-	-	-	-	-
Centre d'urgence 911	10 861,0	11 741,2	13 030,1	13 100,6	12 340,3	12 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	34 429,5	35 025,4	35 673,9	35 778,6	35 995,2	35 960,0	36 270,0
Taxe relative à la voirie	1,3	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Taxes</b>	<b>45 378,1</b>	<b>46 766,6</b>	<b>48 704,0</b>	<b>48 879,2</b>	<b>48 335,5</b>	<b>48 300,3</b>	<b>49 610,3</b>
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	(1,4)	0,2	-	-	-	-	-
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>(1,4)</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Variations budgétaires**

En 2020, les revenus de taxes totalisent 49,6 M\$, en hausse de 1,3 M\$ par rapport au budget de 2019. Cette variation s'explique par un ajustement à la suite des résultats constatés pour les dernières années. Ainsi, les revenus attendus de la taxe pour le Centre d'urgence 911 augmentent de 1 M\$ et ceux de la taxe sur les véhicules immatriculés, de 0,3 M\$.

## Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par dépenses nettes, on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Au budget global de la Ville de Montréal, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des villes reconstituées.

**Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Quotes-parts</b>							
Dépenses générales	362 144,8	360 224,2	357 066,2	374 024,0	366 945,8	366 945,8	374 656,1
Service de l'eau	29 631,6	29 277,9	21 128,4	22 644,4	23 479,7	23 479,7	24 136,5
Alimentation en eau potable	6 723,4	7 079,0	11 055,0	11 906,2	12 113,4	12 113,4	12 582,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 878,7	1 809,9	1 741,0	1 672,1	427,4	427,4	417,5
Service des premiers répondants	1 081,4	1 083,1	1 237,0	1 374,5	1 311,0	1 311,0	1 490,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	273,1	279,6	415,3	286,1	22,8	22,8	24,8
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	-	14 752,9	14 752,9	2 714,7
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 063,5	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,1	4 198,1	4 242,6
Financement des investissements admissibles au FCCQ	287,9	553,0	1 158,3	2 278,9	2 879,2	2 879,2	3 347,3
<b>Total – Quotes-parts</b>	<b>406 084,4</b>	<b>404 753,6</b>	<b>397 246,2</b>	<b>418 105,5</b>	<b>426 130,3</b>	<b>426 130,3</b>	<b>423 612,5</b>

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire autant des villes reconstituées que de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

**Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Quotes-parts</b>							
Dépenses générales	1 955 236,7	1 987 819,7	2 003 123,1	2 135 638,1	2 143 284,4	2 143 284,4	2 158 492,9
Service de l'eau	159 982,2	161 563,9	118 529,3	129 297,1	137 142,0	137 142,0	139 057,1
Alimentation en eau potable	54 181,1	54 550,2	84 701,4	87 843,1	91 768,5	91 768,5	94 200,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	23 855,8	22 986,7	22 117,5	21 248,4	5 783,9	5 783,9	5 650,0
Service des premiers répondants	6 192,6	6 340,7	7 358,0	8 314,7	8 108,3	8 108,3	9 079,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	2 994,2	3 037,1	4 932,1	4 071,9	3 294,2	3 294,2	2 428,2
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	-	86 169,7	86 169,7	15 640,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 063,5	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,1	4 198,1	5 166,4
Financement des investissements admissibles au FCCQ	287,9	553,0	1 158,3	2 278,9	3 205,2	3 205,2	3 783,3
<b>Total – Quotes-parts</b>	<b>2 206 794,0</b>	<b>2 241 298,2</b>	<b>2 245 364,7</b>	<b>2 392 611,5</b>	<b>2 482 954,3</b>	<b>2 482 954,3</b>	<b>2 433 498,2</b>

## Variations budgétaires

En 2020, il y a en tout 9 quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2020, les quotes-parts demandées pour le financement des dépenses à l'agglomération de Montréal sont en baisse de 49,5 M\$, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par la réduction de la quote-part exigée pour le comblement du déficit des exercices antérieurs, qui est passée de 86,2 M\$ en 2019 (pour le déficit constaté de l'exercice financier de 2017) à 15,6 M\$ en 2020 (pour le déficit constaté de l'exercice 2018), soit une réduction de 70,5 M\$.



En excluant cet élément extraordinaire, les quotes-parts auraient plutôt augmenté de 21,1 M\$, ou 0,9 %. Parmi les principaux facteurs des dépenses de l'agglomération qui influencent la variation des quotes-parts, on relève les éléments suivants :

- Une hausse de 69,2 M\$ de la contribution au transport en commun, dont une somme de 45,1 M\$ est financée par le Programme d'aide aux immobilisations en transport de la SOFIL;
- Une hausse de 63,2 M\$ destinée à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, financée en totalité par une subvention provenant de l'entente Réflexe Montréal;
- Une hausse de 150 M\$ du paiement au comptant des immobilisations, financée en totalité par le gouvernement du Québec via l'entente Réflexe Montréal;
- Une hausse de 29,2 M\$ du budget consacré à l'activité de sécurité publique;
- Une baisse nette de 26,2 M\$ du service de la dette.

**Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Quotes-parts des villes liées</b>							
Baie-D'Urfé	11 430,9	11 363,9	10 991,7	11 668,2	12 221,9	12 221,9	12 296,6
Beaconsfield	20 433,0	20 344,3	19 972,8	20 955,8	21 301,5	21 301,5	22 938,6
Côte-Saint-Luc	28 238,4	28 063,1	27 564,9	28 141,4	28 600,6	28 600,6	27 897,6
Dollard-Des Ormeaux	40 022,1	39 983,1	39 307,5	41 380,6	42 386,0	42 386,0	42 156,1
Dorval	72 489,4	72 110,5	69 168,4	72 018,8	72 368,9	72 368,9	68 790,5
Hampstead	9 942,0	9 921,4	9 647,7	9 889,1	10 069,5	10 069,5	10 877,0
L'Île-Dorval	59,6	58,3	72,4	70,6	81,8	81,8	89,7
Kirkland	30 451,7	30 265,3	28 823,2	29 831,5	29 604,1	29 604,1	29 974,6
Mont-Royal	44 982,1	44 939,1	45 399,4	50 452,6	52 767,6	52 767,6	54 228,1
Montréal-Est	17 725,1	17 601,5	17 448,7	17 995,5	17 923,2	17 923,2	16 619,1
Montréal-Ouest	5 268,5	5 297,5	5 173,5	5 759,6	5 868,1	5 868,1	5 846,6
Pointe-Claire	60 282,2	59 928,5	58 886,3	63 112,5	64 721,1	64 721,1	62 671,0
Senneville	3 457,6	3 464,1	3 278,7	3 470,5	3 423,6	3 423,6	3 175,5
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 996,3	9 785,9	9 507,7	8 554,0	7 558,1	7 558,1	7 366,2
Westmount	51 305,4	51 627,0	52 003,2	54 804,6	57 234,3	57 234,3	58 685,3
Ville de Montréal	1 800 709,6	1 836 544,6	1 848 118,5	1 974 506,0	2 056 824,0	2 056 824,0	2 009 885,7
<b>Total – Quotes-parts des villes liées</b>	<b>2 206 793,9</b>	<b>2 241 298,1</b>	<b>2 245 364,6</b>	<b>2 392 611,3</b>	<b>2 482 954,3</b>	<b>2 482 954,3</b>	<b>2 433 498,2</b>

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif. Pour plus d'informations à ce sujet, le lecteur est invité à consulter la rubrique qui traite des quotes-parts, dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

## Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

**Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Transferts</b>							
Contribution au service de la dette	45 673,6	44 204,5	35 454,7	30 745,0	25 302,1	25 302,1	23 067,0
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	-	-	14 400,0
CMM	38 665,1	38 201,0	35 705,5	37 603,0	39 286,2	45 886,2	58 250,0
AccèsLogis	-	-	-	978,2	8 500,0	11 300,0	62 400,0
Gestion des matières résiduelles	37 059,6	35 740,6	37 097,6	37 343,5	36 700,0	36 200,0	39 159,7
Rénovation urbaine	7 199,1	3 213,3	4 807,9	10 003,6	8 995,0	16 204,0	15 404,0
Développement économique	4 376,0	6 559,3	8 582,0	8 936,6	27 601,6	6 464,8	-
Sécurité publique (police)	7 695,6	8 633,5	9 504,6	8 126,0	13 484,5	14 233,3	14 487,5
Lutte contre la pauvreté	9 311,2	9 352,5	8 903,7	8 884,2	9 482,7	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	8 060,8	7 609,5	8 227,3	7 945,8	9 536,5	7 585,9	7 265,9
Loisirs et culture	13 014,1	7 372,3	34 494,1	13 536,2	11 102,9	5 098,4	5 350,3
Violence conjugale	2 033,2	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 784,6	2 039,2	5 106,3
Programmes de financements pluriannuels	3 783,9	7 547,6	10 712,6	13 259,4	13 692,7	14 192,7	14 981,3
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 002,1	23 007,0	-	-	-	-	-
Projets Montréal 2025	27 035,8	19 159,1	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	-	83 000,0	86 474,2	89 900,0	89 900,0	93 500,0
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	8 389,4	51 610,6	30 000,0	20 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	-	-	-	150 000,0
Autres	4 113,7	6 935,7	72 338,1	9 084,0	12 409,4	5 937,6	6 756,9
<b>Total – Transferts</b>	<b>256 023,8</b>	<b>244 535,7</b>	<b>350 701,8</b>	<b>283 067,9</b>	<b>359 388,8</b>	<b>320 344,2</b>	<b>540 128,9</b>

**Budget de conseil municipal****Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Transferts</b>							
Contribution au service de la dette	19 877,1	16 813,3	13 086,1	12 036,6	11 112,4	11 112,4	10 772,4
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	-	-	14 400,0
CMM	17 526,7	24 736,2	24 736,2	24 974,7	24 736,2	24 736,2	25 200,0
Gestion des matières résiduelles	37 059,6	35 740,6	37 097,6	37 343,5	36 700,0	36 200,0	39 159,7
Rénovation urbaine	4 912,7	2 860,9	2 598,5	7 998,4	8 520,0	14 954,0	13 954,0
Développement économique	57,3	39,4	824,3	-	15 075,0	-	-
Loisirs et culture	12 874,1	7 366,4	17 266,6	10 980,2	11 058,9	5 098,4	5 350,3
Programmes de financements pluriannuels	467,3	4 761,2	7 214,7	7 321,8	8 316,7	8 316,7	7 774,0
Projets Montréal 2025	17 526,2	17 922,8	-	-	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 002,1	23 007,0	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	-	83 000,0	86 474,2	89 900,0	89 900,0	93 500,0
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	600,0	2 900,0	500,0	-
Autres	3 904,0	5 571,4	54 064,5	3 372,2	5 099,9	1 163,4	1 677,1
<b>Total – Transferts</b>	<b>162 207,1</b>	<b>163 819,2</b>	<b>239 888,5</b>	<b>191 101,6</b>	<b>213 419,1</b>	<b>191 981,1</b>	<b>211 787,5</b>

**Variations budgétaires**

En 2020, les revenus de transferts sont en hausse de 19,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une compensation transitoire de 14,4 M\$ pour 2020 découlant de l'entente de partenariat 2020-2024, dans l'attente des retombées de la nouvelle mesure pour la croissance d'un point de la TVQ qui sera transférée aux municipalités;
- Une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal - Volet « Inconditionnel », pour 3,6 M\$;
- Une hausse de 3 M\$ pour la gestion des matières résiduelles, attribuable à une bonne performance de la Ville en gestion des matières organiques et recyclables;
- Une baisse de 1 M\$ en rénovation urbaine pour le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH), qui est justifiée par une réduction équivalente de la dépense.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Transferts</b>							
Contribution au service de la dette	25 796,5	27 391,2	22 368,6	18 708,4	14 189,7	14 189,7	12 294,6
CMM	21 138,5	13 464,8	10 969,3	12 628,4	14 550,0	21 150,0	33 050,0
AccèsLogis	-	-	-	978,2	8 500,0	11 300,0	62 400,0
Rénovation urbaine	2 286,3	352,3	2 209,4	2 005,3	475,0	1 250,0	1 450,0
Développement économique	4 318,7	6 519,9	7 757,8	8 936,6	12 526,6	6 464,8	-
Sécurité publique (police)	7 695,6	8 633,5	9 504,6	8 126,0	13 484,5	14 233,3	14 487,5
Lutte contre la pauvreté	9 311,2	9 352,5	8 903,7	8 884,2	9 482,7	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	8 060,8	7 609,5	8 227,3	7 945,8	9 536,5	7 585,9	7 265,9
Loisirs et culture	140,0	5,9	17 227,5	2 556,0	44,0	-	-
Violence conjugale	2 033,2	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 784,6	2 039,2	5 106,3
Programmes de financements pluriannuels	3 316,6	2 786,4	3 497,8	5 937,6	5 376,0	5 876,0	7 207,3
Projets Montréal 2025	9 509,6	1 236,3	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	7 789,4	48 710,6	29 500,0	20 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	-	-	-	150 000,0
Autres	209,7	1 364,2	18 273,6	5 711,8	7 309,5	4 774,2	5 079,8
<b>Total – Transferts</b>	<b>93 816,7</b>	<b>80 716,3</b>	<b>110 813,3</b>	<b>91 966,5</b>	<b>145 969,7</b>	<b>128 363,1</b>	<b>328 341,4</b>

**Variations budgétaires**

En 2020, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 200 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- La contribution aux investissements dans le cadre de Réflexe Montréal, qui représente un transfert de 150 M\$ uniquement pour 2020 afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes pour la gestion des eaux;
- Une augmentation de 63,2 M\$, liée à l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le programme AccèsLogis, soit 11,9 M\$ pour la portion CMM et 51,1 M\$ pour le transfert SHQ – AccèsLogis et 0,2 M\$ pour le transfert Rénovation urbaine;
- Une augmentation de 3,1 M\$, attribuable à une nouvelle entente pour le traitement de nouveaux dossiers de violence conjugale, découlant de l'assignation d'une nouvelle portée territoriale à l'entente actuelle avec le ministère de la Justice du Québec;
- Une révision de la planification des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal, le volet « Engagement en matière de développement économique » étant diminué de 9,5 M\$;
- La fin de l'entente 2015-2020 du Fonds de développement des territoires, pour une baisse de 6,5 M\$ du transfert du volet « Développement économique »;
- Une diminution de la contribution au service de la dette, pour 1,9 M\$, découlant de la baisse du programme d'emprunts pour les eaux usées et le métro ainsi que des dépenses qui lui sont associées.

## Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

**Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	242,3	236,6	8 215,2	8 481,0	8 553,3	8 553,3	8 762,5
Autres services rendus	304 446,2	313 800,8	306 179,4	305 028,9	315 676,6	307 984,3	359 969,3
<b>Total – Services rendus</b>	<b>304 688,5</b>	<b>314 037,4</b>	<b>314 394,6</b>	<b>313 509,9</b>	<b>324 229,9</b>	<b>316 537,6</b>	<b>368 731,8</b>

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 28 et 29) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M\$ en 2020).

## Budget de conseil municipal

**Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	48,8	48,8	8 000,0	8 216,8	8 282,4	8 282,4	8 464,7
Autres services rendus	254 093,4	261 630,6	254 512,4	248 715,8	254 532,0	254 032,0	301 668,7
<b>Total – Services rendus</b>	<b>254 142,2</b>	<b>261 679,4</b>	<b>262 512,4</b>	<b>256 932,6</b>	<b>262 814,4</b>	<b>262 314,4</b>	<b>310 133,4</b>

## Variations budgétaires

En 2020, les services rendus sont en hausse de 47,8 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- La mise en place de l'Agence de mobilité durable, qui entraîne divers ajustements budgétaires, notamment :
  - La comptabilisation de l'ensemble des revenus de stationnement en contrepartie des anciennes redevances et compensations, qui génère un ajustement des revenus de 20,2 M\$;
  - Une augmentation de revenus de prêts d'employés en contrepartie d'un budget équivalent de dépenses;
- Une augmentation des revenus d'exploitation de 9,5 M\$ en raison de la réouverture du Biodôme, une fois les rénovations terminées;
- Une augmentation des revenus de 3,9 M\$, à la suite de la conclusion d'une nouvelle entente de 10 ans avec BIXI Montréal.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	193,5	187,8	215,2	264,2	270,9	270,9	297,8
Autres services rendus	55 034,9	60 659,1	55 853,8	59 782,7	63 664,3	55 878,6	60 284,4
<b>Total – Services rendus</b>	<b>55 228,4</b>	<b>60 846,9</b>	<b>56 069,0</b>	<b>60 046,9</b>	<b>63 935,2</b>	<b>56 149,5</b>	<b>60 582,2</b>

**Variations budgétaires**

Ce poste budgétaire est en hausse de 4,4 M\$. Celle-ci s'explique principalement par :

- Une augmentation de 2 M\$ au SPVM, provenant :
  - D'un accroissement de la commercialisation des services policiers dans le cadre du projet SRB Pie-IX, pour 2,4 M\$;
  - D'une baisse de l'inspection en remorquage, pour 0,4 M\$;
- Une augmentation non récurrente des revenus de 1,7 M\$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière suite au dépôt du rôle 2020-2022.

## Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 218,6 M\$ en 2020, en hausse de 10,2 M\$ par rapport au budget de 2019. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 195,6 M\$, en hausse de 8,6 M\$.

Le deuxième est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23 M\$, en hausse de 1,6 M\$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque l'une est étroitement associée aux autres, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

**Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Contraventions – Circulation et stationnement	156 705,2	147 309,0	154 959,3	168 130,6	157 391,7	187 022,0	195 590,4
Autres – Amendes et pénalités	14 050,9	16 424,1	17 854,6	20 903,1	20 439,2	21 391,0	22 987,7
<b>Total – Amendes et pénalités</b>	<b>170 756,1</b>	<b>163 733,1</b>	<b>172 813,9</b>	<b>189 033,7</b>	<b>177 831,0</b>	<b>208 413,0</b>	<b>218 578,1</b>

### Variations budgétaires

Globalement, la variation budgétaire de 10,2 M\$ s'explique par les principaux facteurs suivants :

- Une augmentation de 1,1 M\$, attribuable à la majoration des amendes relatives à certaines infractions de stationnement, qui seront indexées annuellement de 2 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- Une augmentation de 5,9 M\$, principalement due à la majoration des amendes de stationnement en vigueur depuis mai 2019, ainsi qu'à un ajustement au volume de certains constats, notamment pour les alarmes non fondées;
- Une augmentation de 3,2 M\$ du montant des amendes associées aux infractions nécessitant un remorquage, provenant notamment de l'harmonisation des tarifs sur le territoire de l'agglomération et des revenus réels des derniers exercices.



## Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

**Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Imposition de droits</b>							
Droits sur les mutations immobilières	162 554,5	184 330,3	211 276,7	253 549,7	259 730,9	218 730,9	249 130,9
Licences et permis	34 254,1	38 445,9	54 604,9	65 422,6	54 512,8	29 686,9	29 494,4
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>196 808,6</b>	<b>222 776,2</b>	<b>265 881,6</b>	<b>318 972,3</b>	<b>314 243,7</b>	<b>248 417,8</b>	<b>278 625,3</b>

## Budget du conseil municipal

**Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Imposition de droits</b>							
Droits sur les mutations immobilières	162 554,5	184 330,3	211 276,7	253 549,7	259 730,9	218 730,9	249 130,9
Licences et permis	31 661,9	36 562,9	52 675,9	63 459,8	52 543,6	27 717,7	27 525,2
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>194 216,4</b>	<b>220 893,2</b>	<b>263 952,6</b>	<b>317 009,5</b>	<b>312 274,5</b>	<b>246 448,6</b>	<b>276 656,1</b>

## Variations budgétaires

En 2020, les recettes pour l'imposition de droits sont en hausse de 30,2 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- Une augmentation de 30,4 M\$ des revenus des droits sur les mutations immobilières, basée :
  - D'une part, sur l'historique des dernières années et le dynamisme observé dans le marché immobilier montréalais, pour 20 M\$;
  - D'autre part, sur la création d'une nouvelle tranche de la base d'imposition de 2 M\$ et plus, laquelle est appliquée un taux de 3 %, pour 10,4 M\$.
- Une diminution de 0,2 M\$, due à une prévision à la baisse des revenus des licences et permis animaliers.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Imposition de droits</b>							
Licences et permis	2 592,2	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 969,2	1 969,2	1 969,2
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>2 592,2</b>	<b>1 883,0</b>	<b>1 929,0</b>	<b>1 962,7</b>	<b>1 969,2</b>	<b>1 969,2</b>	<b>1 969,2</b>

**Variations budgétaires**

En 2020, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

## Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 15,4 M\$ en 2020, pour atteindre 167 M\$.

**Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	14 456,4	12 690,9	15 315,0	15 963,2	13 677,2	13 677,2	13 384,2
Fonds d'amortissement	59 837,3	66 098,6	68 061,1	68 998,6	67 135,2	67 135,2	62 527,8
Encaisse et autres intérêts	59 336,4	59 259,9	61 193,6	75 839,3	70 867,2	70 865,1	91 116,0
<b>Total – Intérêts</b>	<b>133 630,1</b>	<b>138 049,4</b>	<b>144 569,7</b>	<b>160 801,1</b>	<b>151 679,6</b>	<b>151 677,5</b>	<b>167 028,0</b>

## Budget du conseil municipal

**Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	14 458,6	12 690,9	15 315,0	15 963,2	13 677,2	13 677,2	13 384,2
Fonds d'amortissement	38 833,2	42 378,1	43 111,7	45 210,2	45 741,4	45 741,4	42 893,3
Encaisse et autres intérêts	23 546,7	23 943,8	23 516,2	27 168,1	17 905,8	17 903,7	21 971,1
<b>Total – Intérêts</b>	<b>76 838,5</b>	<b>79 012,8</b>	<b>81 942,9</b>	<b>88 341,5</b>	<b>77 324,4</b>	<b>77 322,3</b>	<b>78 248,6</b>

## Variations budgétaires

L'augmentation de 0,9 M\$ s'explique principalement par :

- Une augmentation de 4,1 M\$ de l'encaisse et autres intérêts, principalement due à une hausse de 3,8 M\$ sur le rendement de l'encaisse et à une autre de 0,3 M\$ des redevances sur le fonds d'amortissement de la CSE;
- Une baisse du fonds d'amortissement de 2,8 M\$, due essentiellement à une diminution du taux de rendement des placements;
- Une baisse des revenus sur arriérés de taxes, pour 0,3 M\$.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	(2,2)	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amortissement	21 004,0	23 720,5	24 949,4	23 788,3	21 393,8	21 393,8	19 634,5
Encaisse et autres intérêts	35 789,7	35 316,1	37 677,4	48 671,2	52 961,4	52 961,4	69 144,9
<b>Total – Intérêts</b>	<b>56 791,5</b>	<b>59 036,6</b>	<b>62 626,8</b>	<b>72 459,5</b>	<b>74 355,2</b>	<b>74 355,2</b>	<b>88 779,4</b>

**Variations budgétaires**

La hausse de 14,4 M\$ s'explique principalement par :

- Une augmentation de 16,2 M\$ de l'encaisse et autres intérêts, soit 3,8 M\$ sur le rendement de l'encaisse et 12,4 M\$ relatifs au remboursement des intérêts par la STM résultant de l'augmentation des emprunts faits pour celle-ci;
- Une diminution du fonds d'amortissement de 1,8 M\$, due essentiellement à une diminution du taux de rendement des placements.

## Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 18,6 M\$ en 2020, en baisse de 5,6 M\$.

**Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	16 004,5	6 810,7	29 327,5	34 508,9	13 693,3	15 451,1	13 451,1
Autres	12 643,5	12 559,0	13 804,7	17 636,8	19 350,5	8 759,1	5 146,1
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>28 648,0</b>	<b>19 369,7</b>	<b>43 132,2</b>	<b>52 145,7</b>	<b>33 043,8</b>	<b>24 210,2</b>	<b>18 597,2</b>

## Budget du conseil municipal

**Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	15 637,6	6 291,1	29 344,3	21 717,9	13 693,3	15 451,1	13 451,1
Autres	(4 855,1)	9 244,2	6 804,3	13 621,2	14 501,2	6 583,7	2 672,3
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>10 782,5</b>	<b>15 535,3</b>	<b>36 148,6</b>	<b>35 339,1</b>	<b>28 194,5</b>	<b>22 034,8</b>	<b>16 123,4</b>

## Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 5,9 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- La fin des activités de la Société du 375<sup>e</sup> anniversaire, qui ont rapporté en 2019 des revenus de 4,1 M\$;
- La mise en place de l'Agence de mobilité durable, qui entraîne divers ajustements budgétaires, notamment une baisse des revenus d'amortissement de loyer de 2 M\$.

## Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	366,9	519,6	(16,8)	12 791,0	-	-	-
Autres	17 498,5	3 314,8	7 000,4	4 015,5	4 849,3	2 175,4	2 473,8
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>17 865,4</b>	<b>3 834,4</b>	<b>6 983,6</b>	<b>16 806,5</b>	<b>4 849,3</b>	<b>2 175,4</b>	<b>2 473,8</b>

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,3 M\$, ce qui s'explique par l'augmentation des sommes d'argent liées aux produits de la criminalité qui sont saisies et confisquées.

## Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

**Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Affectations de revenus</b>								
Financement à long terme – SOFIL-STM	4 916,0	13 884,0	29 876,0	6 790,0	39 300,0	38 900,0	84 000,2	
Financement à long terme – Autres	3 708,9	38 615,0	39 944,7	26 358,7	12 855,6	-	-	
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	22 500,0	11 200,0	-	-	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	41 688,6	68 455,0	93 395,9	81 979,3	115 990,3	25 583,2	33 959,6	
Excédent de fonctionnement spécifique	-	-	-	-	71 416,8	71 416,8	12 925,4	
Excédent de fonctionnement – Gestion de la dette	-	-	-	-	-	-	40 000,0	
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	12 000,0	-	-	-	2 000,0	
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	-	9 900,0	9 300,0	-	-	-	
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	-	26 700,0	26 700,0	13 000,0	13 000,0	13 000,0	
Affectation des réserves et des fonds	22 840,7	58,6	58,5	7 008,6	6 950,1	6 950,1	6 950,1	
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>73 154,2</b>	<b>143 512,6</b>	<b>223 075,1</b>	<b>158 136,6</b>	<b>259 512,8</b>	<b>155 850,1</b>	<b>192 835,3</b>	

### Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

### Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

### Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment de la réserve de la voirie.

**Budget du conseil municipal****Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Affectations de revenus</b>								
Financement à long terme – Autres	2 857,5	18 387,5	36 154,2	22 923,9	9 849,0	-	-	
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	9 900,0	5 000,0	-	-	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	40 164,0	57 731,6	82 885,6	81 957,1	115 966,6	25 583,2	33 959,6	
Excédent de fonctionnement spécifique	-	-	-	-	71 416,8	71 416,8	12 925,4	
Excédent de fonctionnement – Gestion de la dette	-	-	-	-	-	-	40 000,0	
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	12 000,0	-	-	-	2 000,0	
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	-	9 900,0	9 300,0	-	-	-	
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	-	26 700,0	26 700,0	13 000,0	13 000,0	13 000,0	
Affectation des réserves et des fonds	20 436,3	58,6	58,5	7 008,6	6 950,1	6 950,1	6 950,1	
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>63 457,8</b>	<b>86 077,7</b>	<b>172 698,3</b>	<b>147 889,6</b>	<b>217 182,5</b>	<b>116 950,1</b>	<b>108 835,1</b>	

**Variations budgétaires**

En 2020, les affectations diminuent de 8,1 M\$, pour s'établir à 108,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une diminution de 58,5 M\$ de l'affectation requise pour la part que la Ville de Montréal doit assumer relativement au déficit d'agglomération;
- Une augmentation de 7,9 M\$ de l'affectation « Excédent de fonctionnement » aux fins de l'équilibre budgétaire ;
- Une affectation de 40 M\$ pour le financement au comptant de dépenses en immobilisations;
- Une somme de 2 M\$ affectée à des dépenses qui sont devancées en 2020 en vue des prochaines élections municipales, qui auront lieu en 2021.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Affectations de revenus</b>								
Financement à long terme – SOFIL-STM	4 916,0	13 884,0	29 876,0	6 790,0	39 300,0	38 900,0	84 000,2	
Financement à long terme – Autres	851,4	20 227,5	3 790,4	3 434,9	3 006,6	-	-	
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	12 600,0	6 200,0	-	-	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	1 524,6	10 723,4	10 510,4	22,2	23,7	-	-	
Affectation des réserves et des fonds	2 404,4	-	-	-	-	-	-	
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>9 696,4</b>	<b>57 434,9</b>	<b>50 376,8</b>	<b>10 247,1</b>	<b>42 330,3</b>	<b>38 900,0</b>	<b>84 000,2</b>	

**Variations budgétaires**

En 2020, les affectations augmentent de 45,1 M\$, pour atteindre 84 M\$, relativement au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL. Cette augmentation découle directement d'une hausse importante prévue au programme d'investissement déposé par la STM pour l'exercice 2020.

## ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

### Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2020, le service de la dette brute atteint 1 013,6 M\$, soit une hausse de 64,7 M\$ par rapport au budget de 2019. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 839,1 M\$, et d'un montant de 174,5 M\$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

**Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Service de la dette brute</b>							
Frais de financement	377 064,6	382 947,1	389 789,0	397 165,8	399 201,3	408 676,7	421 159,4
Remboursement de la dette à long terme	387 158,8	449 312,4	463 853,6	473 755,5	502 872,9	498 425,2	531 192,6
Affectation – Remboursement de capital	33 693,2	26 247,1	27 098,6	32 683,8	41 818,2	41 818,2	61 262,1
<b>Total – Service de la dette brute</b>	<b>797 916,6</b>	<b>858 506,6</b>	<b>880 741,2</b>	<b>903 605,1</b>	<b>943 892,4</b>	<b>948 920,1</b>	<b>1 013 614,1</b>

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel que cela est indiqué aux tableaux suivants.



**Budget du conseil municipal****Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Frais de financement corporatifs</b>	<b>204 264,7</b>	<b>208 794,9</b>	<b>218 867,3</b>	<b>226 357,3</b>	<b>226 447,2</b>	<b>234 747,2</b>	<b>236 455,3</b>
<b>Frais de financement additionnels</b>							
Services administratifs	-	2,5	-	-	-	-	-
Mobilité et attractivité	31 899,3	30 558,5	31 093,2	32 540,1	34 998,9	33 017,7	36 362,7
Qualité de vie	4 776,6	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 741,2	5 741,2	7 151,3
Arrondissements	535,8	495,8	452,8	407,4	383,6	371,1	316,0
<b>Total – Frais de financement additionnels</b>	<b>37 211,7</b>	<b>35 808,0</b>	<b>36 485,6</b>	<b>38 095,2</b>	<b>41 123,7</b>	<b>39 130,0</b>	<b>43 830,0</b>
<b>Total – Frais de financement</b>	<b>241 476,4</b>	<b>244 602,9</b>	<b>255 352,9</b>	<b>264 452,5</b>	<b>267 570,9</b>	<b>273 877,2</b>	<b>280 285,3</b>

**Variations budgétaires**

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une augmentation de 6,4 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- Une hausse de 28 M\$, attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse de 21,6 M\$, attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

**Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Remboursement de la dette à long terme corporative</b>	<b>189 608,7</b>	<b>221 428,4</b>	<b>236 491,3</b>	<b>258 358,7</b>	<b>271 496,6</b>	<b>268 796,6</b>	<b>339 670,1</b>	
<b>Affectation – Remboursement de capital</b>	<b>25 197,7</b>	<b>25 279,9</b>	<b>26 117,2</b>	<b>32 954,5</b>	<b>36 109,6</b>	<b>36 109,6</b>	<b>36 191,1</b>	
<b>Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>								
Développement	45 301,1	47 262,7	47 315,1	47 176,1	59 940,5	55 078,2	58 030,6	
Qualité de vie	5 130,6	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 800,2	7 800,2	9 636,9	
Arrondissements	586,6	626,6	669,4	715,0	751,7	751,7	806,8	
<b>Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>	<b>51 018,3</b>	<b>53 596,0</b>	<b>53 902,9</b>	<b>54 641,2</b>	<b>68 492,4</b>	<b>63 630,1</b>	<b>68 474,3</b>	
<b>Total – Remboursement de la dette à long terme</b>	<b>265 824,7</b>	<b>300 304,3</b>	<b>316 511,4</b>	<b>345 954,4</b>	<b>376 098,6</b>	<b>368 536,3</b>	<b>444 335,5</b>	

### Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 75,8 M\$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 5,6 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une hausse de 27,3 M\$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 42,9 M\$ qui résulte de la fin du transfert du coût de la dette des immobilisations, sur la période de 2002 à 2005, à la charge de l'agglomération.

### Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Frais de financement corporatifs</b>	<b>120 966,5</b>	<b>124 232,8</b>	<b>120 253,4</b>	<b>117 070,8</b>	<b>112 640,9</b>	<b>114 040,9</b>	<b>117 522,7</b>	
<b>Frais de financement additionnels</b>								
Mobilité et attractivité	14 621,7	14 111,4	14 182,7	15 642,5	18 989,5	20 758,6	23 351,4	
<b>Total – Frais de financement additionnels</b>	<b>14 621,7</b>	<b>14 111,4</b>	<b>14 182,7</b>	<b>15 642,5</b>	<b>18 989,5</b>	<b>20 758,6</b>	<b>23 351,4</b>	
<b>Total – Frais de financement</b>	<b>135 588,2</b>	<b>138 344,2</b>	<b>134 436,1</b>	<b>132 713,3</b>	<b>131 630,4</b>	<b>134 799,5</b>	<b>140 874,1</b>	

### Variations budgétaires

Les charges liées aux frais de financement présentent une hausse de 6,1 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- Une hausse de 7 M\$, attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une hausse de 12,4 M\$, attribuable à l'accroissement de la dette non subventionnée de la STM;
- Une baisse de 13,3 M\$, attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

**Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d’agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu		Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020		
Remboursement de la dette à long terme corporative	121 993,5	148 466,9	145 362,1	129 375,3	126 795,9	129 195,9	84 155,0		
Affectation – Remboursement de capital	8 495,5	967,2	981,3	(270,7)	5 708,6	5 708,6	25 071,0		
Remboursement additionnel de la dette à long terme									
Développement	24 538,3	25 821,1	28 097,2	31 380,3	36 088,0	36 802,6	38 893,2		
<b>Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>	<b>24 538,3</b>	<b>25 821,1</b>	<b>28 097,2</b>	<b>31 380,3</b>	<b>36 088,0</b>	<b>36 802,6</b>	<b>38 893,2</b>		
<b>Total – Remboursement de la dette à long terme</b>	<b>155 027,3</b>	<b>175 255,2</b>	<b>174 440,6</b>	<b>160 484,9</b>	<b>168 592,5</b>	<b>171 707,1</b>	<b>148 119,2</b>		

**Variations budgétaires**

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une baisse de 23,6 M\$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 10 M\$, attribuable à l’effet net de l’ajout d’emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d’emprunts;
- Une hausse de 1,8 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une baisse de 42,9 M\$ qui résulte de la fin du transfert du coût de la dette des immobilisations, sur la période de 2002 à 2005, à la charge de l’agglomération;
- Une augmentation de 7,5 M\$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

## Paie ment au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits qui seront utilisés pour le paiement au comptant des immobilisations. On y trouve également les crédits qui seront versés aux réserves financières pour financer les dépenses en immobilisations.

Au budget de 2020, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 631,6 M\$, en hausse de 190 M\$.

**Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	93 170,2	196 324,2	317 467,7	334 186,5	372 725,1	370 900,0	560 900,0	
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	
Affectation – Réserves – Eau	40 453,1	41 845,5	19 979,9	14 978,0	54,9	13 829,0	13 829,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	10 895,3	2 484,2	(5 227,8)	(1 869,0)	(8 432,1)	2 000,0	2 000,0	
Affectation – Fonds réservés	7 765,5	(49,7)	1 454,6	402,9	(858,2)	82,2	89,8	
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>152 284,1</b>	<b>240 604,2</b>	<b>333 674,4</b>	<b>379 198,4</b>	<b>418 289,7</b>	<b>441 611,2</b>	<b>631 618,8</b>	

## Budget du conseil municipal

**Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	51 929,4	117 678,2	211 741,7	217 249,8	236 025,1	234 200,0	274 166,5	
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	
Affectation – Réserves – Eau	18 726,3	22 642,4	8 688,5	3 902,6	(8 760,0)	2 911,0	2 911,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	10 895,3	3 336,1	(4 442,2)	(1 674,6)	(5 909,8)	2 000,0	2 000,0	
Affectation – Fonds réservés	7 765,5	(49,7)	1 454,6	402,9	(858,2)	82,2	89,8	
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>89 316,5</b>	<b>143 607,0</b>	<b>217 442,6</b>	<b>251 380,7</b>	<b>275 297,1</b>	<b>293 993,2</b>	<b>333 967,3</b>	

## Variations budgétaires

Les affectations sont en hausse de 40 M\$, pour atteindre 334 M\$. Cette variation s'explique par une utilisation des surplus des années antérieures pour assurer une saine gestion de la dette.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu		Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020		
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>									
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	41 240,8	78 646,0	105 725,9	116 936,6	136 700,0	136 700,0	286 733,5		
Affectation – Réserves – Eau	21 726,8	19 203,2	11 291,4	11 075,4	8 814,9	10 918,0	10 918,0		
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	-	(851,8)	(785,6)	(194,4)	(2 522,3)	-	-		
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>62 967,6</b>	<b>96 997,4</b>	<b>116 231,7</b>	<b>127 817,6</b>	<b>142 992,6</b>	<b>147 618,0</b>	<b>297 651,5</b>		

**Variations budgétaires**

Les affectations sont en hausse de 150 M\$, pour atteindre 297,7 M\$, reflétant un revenu de transfert dans le cadre de Réflexe Montréal afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes pour la gestion des eaux.

## Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. De plus, s'ajoutent certaines dépenses prévues à titre d'affectations.

L'année 2020 marque le début des activités d'un nouvel organisme paramunicipal, l'Agence de mobilité durable, ayant pour mission de développer et mettre en place des actions innovantes en matière de mobilité. Cette nouvelle agence regroupe les activités auparavant menées par la société en commandite Stationnement de Montréal et celles de l'unité du SPVM qui est responsable de l'application de la réglementation municipale du stationnement. Au fil des ans, l'Agence verra son mandat s'élargir progressivement afin de devenir un acteur clé dans la création d'une offre de transport diversifiée et attrayante, répondant aux besoins de tous les usagers dans un esprit de développement durable.

**Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses communes</b>							
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	245 647,6	177 470,9	124 613,8	83 146,9	75 430,0	56 030,0	52 106,0
Crédits pour dépenses contingentes	15 917,7	23 934,5	23 451,1	(14 757,8)	23 332,8	32 018,6	32 018,6
Dépenses générales d'administration	-	-	51,0	-	-	-	-
Pertes possibles dans la perception	19 919,0	1 556,0	39 025,6	23 299,8	23 030,0	23 030,0	23 130,0
Prêt d'employés au MESS	25 258,3	24 831,2	23 298,2	21 821,2	19 234,6	20 334,6	16 739,7
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	812,8	812,8	644,3
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	2 613,7	2 790,9	2 881,6	3 029,2	3 061,6	3 561,6	2 939,7
Bureau des régimes de retraite	-	-	7 364,7	7 392,0	7 967,7	7 967,7	7 994,8
Agence de mobilité durable – Entente et prêt d'employés	18 725,1	18 723,2	19 696,8	18 973,5	19 930,2	18 388,0	44 577,6
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	(59 300,0)	(57 000,0)	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	-	-	26 700,0	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(27 409,6)	(26 878,6)	(19 506,1)	(30 177,6)	(40 164,9)	(40 164,9)	(38 083,3)
Affectation – Mesures transitoires	3 389,3	4 256,1	-	-	-	-	-
Affectation – Sites contaminés	-	-	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	-	-	11 160,0	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	86 169,7	86 169,7	15 640,1
Autres	4 800,0	725,1	9 011,9	13 894,5	18 973,9	13 947,5	22 481,3
<b>Total – Dépenses communes</b>	<b>308 861,1</b>	<b>168 109,3</b>	<b>212 348,6</b>	<b>174 421,7</b>	<b>255 878,4</b>	<b>240 195,6</b>	<b>198 288,8</b>

Le budget des dépenses communes en 2020 affiche une diminution de 41,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une diminution de 3,9 M\$, attribuable principalement aux charges de retraite liées aux services passés;
- Une diminution de 3,6 M\$ du budget dédié à la rémunération des employés de la Ville prêtés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- Une augmentation de 26,2 M\$, liée à la mise en place de la nouvelle Agence de mobilité durable. Cette hausse de dépenses est cependant compensée par une hausse de revenus;
- Une diminution importante de 70,5 M\$ de l'utilisation du surplus affecté aux fins du comblement du déficit de l'agglomération;
- Une augmentation de 4,9 M\$ du budget destiné à l'acquisition de terrains pour le développement du logement social et abordable, conformément au plan directeur de la Ville.

## Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

### Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d’allègement

Il s’agit de la mesure d’allègement ayant été mise en place afin de reporter aux exercices futurs l’impact de la crise financière de 2008 sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s’est prévalu en 2016 et 2017.

### Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l’amortissement des mesures d’allègement fiscal mentionnées ci-haut. En 2020, cette affectation demeure au même niveau, soit à 14,3 M\$.

### Affectation – Montants à pourvoir liés aux régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l’actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l’avenir en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d’obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite. En 2020, cette charge fiscale augmente de 2,1 M\$.

### Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

### Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l’amortissement de la mesure d’allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

## Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

**Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Contributions corporatives aux organismes</b>							
Société de transport de Montréal	423 416,0	446 784,0	485 476,0	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	63 295,3	58 707,3	26 020,5	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	-	37 535,7	551 450,4	589 900,0	599 200,0	668 394,0
Communauté métropolitaine de Montréal	29 398,5	37 873,4	39 113,6	39 328,0	39 942,4	39 942,4	41 412,1
Conseil des arts	13 450,0	13 950,0	14 450,0	16 950,0	18 450,0	18 450,0	20 235,0
Sociétés de développement commercial	11 774,4	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 900,0	13 900,0	14 935,0
Société du parc Jean-Drapeau	10 036,5	13 063,9	12 892,4	14 104,0	14 128,4	14 128,4	15 353,1
Bureau du taxi de Montréal	2 877,3	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 805,0	4 805,0	3 238,2
Pointe-à-Callière	5 640,6	5 890,6	7 385,6	8 130,6	8 380,6	8 380,6	8 380,6
Office de consultation publique de Montréal	2 031,6	2 110,8	2 562,4	2 387,1	3 201,1	2 361,1	2 666,3
Ombudsman	1 023,9	1 075,1	1 186,6	1 372,9	1 448,2	1 448,2	1 497,4
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	532,5	(480,0)	(52,7)	-	-	-	-
Montréal international – FODIM	500,0	500,0	500,0	510,0	510,0	510,0	510,0
BIXI – Montréal	(2 350,8)	-	-	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	521,8	348,9	402,4	500,0	585,0	585,0	585,0
Organisation des festivités du 375 <sup>e</sup> de Montréal	10 000,0	11 500,0	9 315,5	-	-	-	-
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	-	-	-	-	-	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
<b>Total – Contributions corporatives aux organismes</b>	<b>572 179,6</b>	<b>607 125,5</b>	<b>653 414,2</b>	<b>652 895,2</b>	<b>695 262,7</b>	<b>703 722,7</b>	<b>777 218,7</b>

### Variations budgétaires

Pour l'exercice 2020, les contributions aux organismes augmentent de 73,5 M\$, pour atteindre 777,2 M\$, soit une hausse de 10,4 %. Représentant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- Une augmentation de 69,2 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif;
- Une augmentation de 1,5 M\$ de la quote-part versée à la CMM;
- Une augmentation de 2,8 M\$ des contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et sociorécréatif, soit le Conseil des arts de Montréal (1,8 M\$) et les sociétés de développement commercial (1 M\$);
- Une augmentation de 1,2 M\$ de la contribution accordée à la Société du parc Jean-Drapeau pour couvrir les frais d'exploitation liés aux nouvelles infrastructures afin de favoriser une plus grande affluence aux événements culturels tenus sur le site;
- Une diminution de 1,6 M\$ de la contribution au Bureau du taxi de Montréal, qui utilisera ses excédents cumulés des exercices antérieurs pour équilibrer son budget de fonctionnement de 2020.



## Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- Les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable.
- Les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

**Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Transactions à éliminer</b>							
Élimination des transactions internes	38 962,6	40 865,5	41 153,8	40 726,1	37 789,9	35 516,9	38 821,0
Élimination des transactions interentités	4 683,3	8 488,6	4 187,5	3 469,3	2 520,3	1 926,3	1 983,8
<b>Total – Transactions à éliminer</b>	<b>43 645,9</b>	<b>49 354,1</b>	<b>45 341,3</b>	<b>44 195,4</b>	<b>40 310,2</b>	<b>37 443,2</b>	<b>40 804,8</b>

## DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

## Services administratifs

Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services administratifs</b>							
<b>Services de la direction générale</b>							
Direction générale	18 470,7	20 526,4	19 666,2	19 618,6	21 390,2	19 719,8	22 547,2
Affaires juridiques	58 558,3	60 144,7	61 284,6	61 918,9	62 893,8	65 690,5	66 659,6
Finances	53 614,7	55 386,6	48 386,8	46 647,7	47 319,3	47 744,3	49 061,8
Ressources humaines	46 656,7	49 527,8	50 869,0	52 691,7	58 944,6	59 334,3	62 916,8
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>177 300,4</b>	<b>185 585,5</b>	<b>180 206,6</b>	<b>180 876,9</b>	<b>190 547,9</b>	<b>192 488,9</b>	<b>201 185,4</b>

Tableau 55 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Sécurité publique</b>							
Sécurité incendie	326 587,5	335 055,6	369 275,0	345 197,3	345 483,0	336 270,3	346 867,1
Service de police	632 087,7	635 813,6	667 181,0	667 783,8	685 455,8	647 728,0	665 264,1
<b>Total – Sécurité publique</b>	<b>958 675,2</b>	<b>970 869,2</b>	<b>1 036 456,0</b>	<b>1 012 981,1</b>	<b>1 030 938,8</b>	<b>983 998,3</b>	<b>1 012 131,2</b>

Tableau 56 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Autres services administratifs</b>							
Bureau de l'inspecteur général	4 121,7	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 682,2	5 909,8	6 258,8
Bureau du vérificateur général	5 480,9	5 474,8	5 427,1	5 300,7	6 050,6	6 441,1	6 404,2
Commission de la fonction publique de Montréal	1 016,8	751,6	759,4	624,5	438,3	726,0	740,7
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	257,3	209,5	70,4	38,5	107,7	680,6	711,9
<b>Total – Autres services administratifs</b>	<b>10 876,7</b>	<b>11 285,9</b>	<b>11 251,7</b>	<b>10 149,7</b>	<b>11 278,8</b>	<b>13 757,5</b>	<b>14 115,6</b>

**Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	11 058,1	11 206,7	10 635,5	11 010,8	11 348,8	11 612,8	12 768,9
Cotisations de l'employeur	2 997,9	3 402,0	3 192,1	3 036,9	2 883,6	3 061,0	3 302,4
Transport et communications	534,6	665,6	519,9	568,8	614,2	647,0	649,0
Services professionnels	1 263,8	571,2	693,0	862,7	2 503,6	449,4	1 352,0
Services techniques et autres	1 797,6	1 769,2	2 041,4	2 627,7	2 282,9	1 959,2	2 794,2
Location, entretien et réparation	27,9	176,2	237,4	278,6	150,1	163,1	155,2
Biens non durables	114,2	148,7	95,2	109,6	244,5	166,4	160,4
Biens durables	59,0	39,6	184,4	119,4	45,0	33,8	18,8
Contributions à des organismes	617,6	2 547,2	2 067,3	941,8	1 319,8	1 627,1	1 287,1
Autres	-	-	-	62,3	(2,3)	-	59,2
<b>Total</b>	<b>18 470,7</b>	<b>20 526,4</b>	<b>19 666,2</b>	<b>19 618,6</b>	<b>21 390,2</b>	<b>19 719,8</b>	<b>22 547,2</b>

**Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	37 074,1	38 599,2	38 547,1	40 070,8	40 253,3	42 192,5	43 062,0
Cotisations de l'employeur	10 402,9	11 770,0	10 905,0	10 639,1	10 398,2	10 930,7	11 040,7
Transport et communications	2 914,5	1 946,3	2 508,4	2 232,6	2 553,0	2 602,3	2 582,3
Services professionnels	1 685,9	2 147,6	2 200,2	2 102,7	2 132,9	2 093,3	2 082,9
Services techniques et autres	5 696,6	5 130,5	6 425,9	6 069,0	6 769,5	7 055,8	7 075,8
Location, entretien et réparation	166,9	(151,6)	93,7	158,5	148,9	144,8	144,8
Biens non durables	356,4	404,4	360,7	421,2	484,7	486,0	486,0
Biens durables	261,0	298,3	243,6	218,2	153,3	185,1	185,1
Autres	-	-	-	6,8	-	-	-
<b>Total</b>	<b>58 558,3</b>	<b>60 144,7</b>	<b>61 284,6</b>	<b>61 918,9</b>	<b>62 893,8</b>	<b>65 690,5</b>	<b>66 659,6</b>

**Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	33 346,0	34 121,0	28 984,7	29 264,8	28 832,6	28 832,6	29 378,2
Cotisations de l'employeur	10 063,4	11 049,7	9 145,9	8 277,7	7 911,8	7 911,8	7 775,2
Transport et communications	1 709,7	1 871,0	1 497,4	1 346,7	1 683,0	1 591,0	1 590,1
Services professionnels	1 314,5	1 189,5	772,9	907,2	1 406,3	1 021,8	1 508,2
Services techniques et autres	4 216,9	4 024,5	3 223,5	3 222,4	3 678,3	4 565,5	4 871,6
Location, entretien et réparation	(71,3)	170,6	(392,8)	103,2	130,1	134,6	134,6
Biens non durables	320,8	237,7	225,4	136,2	171,1	202,5	202,5
Biens durables	169,7	106,5	106,6	66,2	106,3	190,1	190,1
Autres	2 545,0	2 616,1	4 823,2	3 323,3	3 399,8	3 294,4	3 411,3
<b>Total</b>	<b>53 614,7</b>	<b>55 386,6</b>	<b>48 386,8</b>	<b>46 647,7</b>	<b>47 319,3</b>	<b>47 744,3</b>	<b>49 061,8</b>

**Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	31 090,9	32 633,8	33 468,0	35 548,0	39 904,0	40 062,9	43 147,8
Cotisations de l'employeur	9 645,9	10 870,8	10 606,0	10 575,7	11 481,4	11 458,9	11 442,8
Transport et communications	481,4	379,7	632,3	646,5	1 127,6	1 064,9	1 078,7
Services professionnels	3 562,5	3 612,3	3 789,2	3 796,7	4 710,6	4 703,7	4 995,8
Services techniques et autres	1 779,2	1 828,4	2 136,7	1 859,2	1 346,0	1 555,7	1 803,3
Location, entretien et réparation	(122,6)	(36,7)	(0,5)	73,8	66,4	95,2	99,2
Biens non durables	168,9	206,3	185,9	138,2	221,3	332,4	288,4
Biens durables	50,5	33,2	51,4	44,3	87,3	60,6	60,8
Autres	-	-	-	9,3	-	-	-
<b>Total</b>	<b>46 656,7</b>	<b>49 527,8</b>	<b>50 869,0</b>	<b>52 691,7</b>	<b>58 944,6</b>	<b>59 334,3</b>	<b>62 916,8</b>

**Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	240 333,2	247 081,5	277 252,5	258 663,9	264 086,3	256 935,5	263 320,7
Cotisations de l'employeur	73 712,2	76 297,8	75 285,0	75 460,1	66 698,3	67 407,5	71 410,9
Transport et communications	1 013,9	593,9	735,5	740,9	973,0	909,4	909,3
Services professionnels	1 138,2	1 205,8	839,5	946,8	1 294,1	1 440,0	1 421,4
Services techniques et autres	2 408,1	2 046,7	1 827,7	1 697,4	1 967,4	2 096,4	2 301,1
Location, entretien et réparation	494,9	2 239,4	485,2	839,2	1 025,2	912,6	946,4
Biens non durables	3 288,5	2 990,0	5 384,2	4 269,0	5 914,1	3 842,8	3 852,7
Biens durables	3 935,3	2 417,5	1 818,0	2 489,1	2 809,7	2 526,1	2 504,6
Contributions à des organismes	265,3	183,0	231,3	104,4	205,0	200,0	200,0
Autres	(2,1)	-	5 416,1	(13,5)	509,9	-	-
<b>Total</b>	<b>326 587,5</b>	<b>335 055,6</b>	<b>369 275,0</b>	<b>345 197,3</b>	<b>345 483,0</b>	<b>336 270,3</b>	<b>346 867,1</b>

**Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	489 723,7	486 650,2	514 464,7	515 596,9	535 458,8	502 579,1	519 064,9
Cotisations de l'employeur	122 411,9	124 975,5	131 887,9	130 498,8	122 823,1	117 908,9	118 318,3
Transport et communications	1 686,0	1 521,3	2 483,5	2 055,3	2 569,1	2 350,1	2 901,6
Services professionnels	1 340,2	706,9	841,5	801,7	1 281,7	1 346,2	1 845,6
Services techniques et autres	3 740,2	4 471,8	3 777,1	3 433,2	4 771,3	4 499,2	4 502,5
Location, entretien et réparation	764,5	2 697,4	1 306,7	2 332,0	2 731,9	2 759,7	2 685,3
Biens non durables	6 596,7	6 814,8	7 177,8	7 014,8	9 675,6	10 093,6	9 290,4
Biens durables	1 936,8	3 775,3	1 961,9	1 890,9	1 496,4	1 533,3	1 805,4
Contributions à des organismes	4 308,7	4 200,4	4 258,1	4 161,9	4 647,9	4 657,9	4 850,1
Autres	(421,0)	-	(978,2)	(1,7)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>632 087,7</b>	<b>635 813,6</b>	<b>667 181,0</b>	<b>667 783,8</b>	<b>685 455,8</b>	<b>647 728,0</b>	<b>665 264,1</b>

**Tableau 63 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	2 406,7	2 793,2	3 265,8	2 996,8	3 032,3	3 339,1	3 263,6
Cotisations de l'employeur	598,8	770,3	877,7	807,2	836,4	921,0	866,3
Transport et communications	75,3	86,5	82,3	76,2	106,0	106,0	106,0
Services professionnels	58,3	118,0	33,5	8,5	200,0	1 086,2	1 565,4
Services techniques et autres	187,1	624,6	294,7	206,0	346,0	346,0	346,0
Location, entretien et réparation	291,6	322,7	310,8	29,1	34,0	34,0	34,0
Biens non durables	51,0	54,4	70,9	38,1	77,5	47,5	47,5
Biens durables	31,9	77,8	59,1	24,1	50,0	30,0	30,0
Frais de financement	-	2,5	-	-	-	-	-
Autres	421,0	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 121,7</b>	<b>4 850,0</b>	<b>4 994,8</b>	<b>4 186,0</b>	<b>4 682,2</b>	<b>5 909,8</b>	<b>6 258,8</b>

**Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	3 071,7	3 267,8	3 195,9	3 321,0	3 592,2	3 842,2	4 132,2
Cotisations de l'employeur	869,7	922,9	952,2	867,1	730,0	980,0	1 048,9
Transport et communications	38,2	37,9	24,4	26,1	49,5	49,5	38,5
Services professionnels	920,5	707,3	680,3	807,0	1 475,7	1 404,4	1 008,6
Services techniques et autres	75,3	79,6	47,2	46,1	77,0	77,0	82,0
Location, entretien et réparation	331,1	320,0	396,2	39,2	20,0	20,0	20,0
Biens non durables	174,4	139,3	130,9	194,2	106,2	68,0	74,0
<b>Total</b>	<b>5 480,9</b>	<b>5 474,8</b>	<b>5 427,1</b>	<b>5 300,7</b>	<b>6 050,6</b>	<b>6 441,1</b>	<b>6 404,2</b>

**Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	735,9	534,3	577,1	393,7	262,0	470,8	483,0
Cotisations de l'employeur	194,6	174,4	153,8	115,3	73,3	122,2	122,2
Transport et communications	8,0	0,6	10,1	7,9	20,0	25,0	25,0
Services professionnels	50,6	27,7	39,3	88,4	53,0	68,0	70,5
Services techniques et autres	25,8	17,1	27,7	17,3	18,6	28,6	28,6
Location, entretien et réparation	(2,5)	(3,0)	(52,2)	0,8	2,7	2,7	2,7
Biens non durables	4,4	0,5	2,3	0,9	7,2	7,2	7,2
Biens durables	-	-	1,3	0,2	1,5	1,5	1,5
<b>Total</b>	<b>1 016,8</b>	<b>751,6</b>	<b>759,4</b>	<b>624,5</b>	<b>438,3</b>	<b>726,0</b>	<b>740,7</b>

**Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	190,2	157,6	50,6	27,6	60,9	184,6	184,7
Cotisations de l'employeur	56,3	47,2	17,0	7,9	16,5	45,7	49,5
Transport et communications	1,3	-	-	-	3,0	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	152,9	152,9
Services techniques et autres	2,2	3,2	2,7	3,0	10,0	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	(1,0)	(0,7)	-	-	2,3	4,0	4,0
Biens non durables	8,3	2,2	0,1	-	12,0	244,2	271,6
Biens durables	-	-	-	-	3,0	21,6	21,6
<b>Total</b>	<b>257,3</b>	<b>209,5</b>	<b>70,4</b>	<b>38,5</b>	<b>107,7</b>	<b>680,6</b>	<b>711,9</b>

## Services institutionnels

Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Services institutionnels</b>							
Approvisionnement	22 259,9	22 327,6	22 357,1	21 957,6	28 405,2	24 972,4	25 906,0
Évaluation foncière	15 958,5	15 354,5	15 742,1	15 942,4	15 540,7	15 929,7	16 567,8
Gestion et planification immobilière	137 006,2	141 256,4	146 820,4	157 525,6	171 109,1	172 041,2	179 239,9
Greffe	26 318,4	27 407,6	40 440,4	28 359,0	30 930,2	28 600,3	31 896,6
Matériel roulant et ateliers	108 724,2	109 778,9	107 950,2	113 089,5	109 762,9	105 869,3	109 420,4
Performance organisationnelle	2 860,1	3 018,3	3 517,7	3 692,1	4 351,6	4 736,6	6 808,5
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>313 127,3</b>	<b>319 143,3</b>	<b>336 827,9</b>	<b>340 566,2</b>	<b>360 099,7</b>	<b>352 149,5</b>	<b>369 839,2</b>

Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	15 726,5	15 598,7	16 672,8	16 544,8	16 953,0	16 727,9	17 119,3
Cotisations de l'employeur	4 675,3	5 200,6	5 003,8	4 510,0	4 782,6	4 782,6	4 682,8
Transport et communications	216,1	163,3	194,5	193,1	200,0	232,0	232,0
Services professionnels	89,2	79,8	80,2	61,0	146,6	156,6	252,1
Services techniques et autres	170,8	188,9	266,9	225,5	2 918,0	2 469,8	3 016,3
Location, entretien et réparation	493,9	423,0	(192,4)	44,4	60,0	75,9	78,5
Biens non durables	424,8	211,8	284,2	125,3	157,0	231,4	228,8
Biens durables	80,3	95,3	22,9	52,5	35,3	7,1	7,1
Contributions à des organismes	2,0	-	2,0	-	-	-	-
Autres	381,0	366,2	22,2	201,0	3 152,7	289,1	289,1
<b>Total</b>	<b>22 259,9</b>	<b>22 327,6</b>	<b>22 357,1</b>	<b>21 957,6</b>	<b>28 405,2</b>	<b>24 972,4</b>	<b>25 906,0</b>

Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	11 560,4	11 151,1	11 464,5	11 920,8	11 608,3	11 800,1	12 416,3
Cotisations de l'employeur	3 523,8	3 679,4	3 617,5	3 406,4	3 257,4	3 314,9	3 332,3
Transport et communications	149,8	45,3	109,4	197,0	203,0	304,4	304,4
Services professionnels	9,1	37,8	10,8	15,5	20,6	14,7	19,2
Services techniques et autres	363,0	275,2	319,3	291,1	284,6	306,4	306,4
Location, entretien et réparation	259,9	88,4	51,3	24,1	28,1	40,3	40,3
Biens non durables	56,7	50,4	77,5	65,7	68,5	79,1	79,1
Biens durables	35,8	26,9	91,8	21,8	70,2	69,8	69,8
<b>Total</b>	<b>15 958,5</b>	<b>15 354,5</b>	<b>15 742,1</b>	<b>15 942,4</b>	<b>15 540,7</b>	<b>15 929,7</b>	<b>16 567,8</b>

**Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	43 953,2	43 623,4	42 515,0	43 068,7	47 329,0	47 212,1	50 560,8
Cotisations de l'employeur	12 907,3	13 689,6	13 267,5	12 905,4	13 597,9	13 553,0	14 420,9
Transport et communications	779,8	680,3	742,3	691,1	710,3	722,5	710,1
Services professionnels	788,2	343,1	1 334,7	657,9	2 454,3	2 342,7	1 618,7
Services techniques et autres	2 448,2	4 012,9	6 036,6	7 940,3	8 537,3	8 306,3	9 145,7
Location, entretien et réparation	56 509,1	58 776,7	62 606,5	67 325,0	74 408,4	78 041,7	79 181,7
Biens non durables	19 328,3	19 988,2	20 278,1	24 536,4	23 476,0	21 767,0	23 509,4
Biens durables	202,0	142,2	27,7	57,1	537,3	90,1	92,6
Contributions à des organismes	90,1	-	10,0	343,7	52,8	-	-
Autres	-	-	2,0	-	5,8	5,8	-
<b>Total</b>	<b>137 006,2</b>	<b>141 256,4</b>	<b>146 820,4</b>	<b>157 525,6</b>	<b>171 109,1</b>	<b>172 041,2</b>	<b>179 239,9</b>

**Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	18 679,7	19 186,5	23 402,0	19 195,5	21 162,1	19 562,6	21 219,3
Cotisations de l'employeur	5 938,5	6 250,1	6 892,4	6 556,6	6 904,4	6 496,6	6 904,1
Transport et communications	581,4	504,5	2 342,6	431,0	655,8	513,0	446,1
Services professionnels	147,3	238,7	415,7	249,2	393,1	548,1	2 031,0
Services techniques et autres	670,8	831,2	5 173,9	896,7	997,1	773,7	701,0
Location, entretien et réparation	(93,4)	(64,7)	1 589,9	491,8	405,1	322,4	309,9
Biens non durables	87,4	100,9	310,3	111,7	261,3	243,6	214,1
Biens durables	46,8	41,8	63,7	37,6	37,1	31,1	31,1
Contributions à des organismes	190,7	249,4	177,5	320,4	45,0	40,0	40,0
Autres	69,2	69,2	72,4	68,5	69,2	69,2	-
<b>Total</b>	<b>26 318,4</b>	<b>27 407,6</b>	<b>40 440,4</b>	<b>28 359,0</b>	<b>30 930,2</b>	<b>28 600,3</b>	<b>31 896,6</b>

**Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	33 912,1	35 778,8	36 027,5	36 118,0	36 064,5	35 006,5	36 449,6
Cotisations de l'employeur	10 286,8	11 023,2	11 025,4	11 035,5	9 978,1	9 978,1	10 485,9
Transport et communications	192,6	138,4	210,8	174,1	250,5	214,8	205,2
Services professionnels	41,2	10,3	35,6	73,3	237,2	70,1	70,1
Services techniques et autres	3 256,4	3 391,5	2 682,0	2 997,9	2 976,1	2 860,2	2 860,2
Location, entretien et réparation	17 977,1	13 850,9	14 271,2	12 759,0	14 334,3	14 138,4	14 799,6
Biens non durables	42 428,4	44 976,0	46 516,5	52 652,4	49 211,7	46 877,5	47 826,1
Biens durables	780,4	750,6	184,7	142,9	195,5	208,7	208,7
Contributions à des organismes	-	-	-	10,0	15,0	15,0	15,0
Autres	(150,8)	(140,8)	(3 003,5)	(2 873,6)	(3 500,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
<b>Total</b>	<b>108 724,2</b>	<b>109 778,9</b>	<b>107 950,2</b>	<b>113 089,5</b>	<b>109 762,9</b>	<b>105 869,3</b>	<b>109 420,4</b>



**Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	1 591,6	1 632,6	2 051,7	2 283,2	2 510,6	2 575,9	3 354,3
Cotisations de l'employeur	463,9	495,7	614,6	608,6	609,9	629,6	836,5
Transport et communications	15,7	24,9	22,5	28,7	78,0	78,0	210,0
Services professionnels	709,2	745,0	722,9	679,6	867,6	1 167,6	1 372,2
Services techniques et autres	60,6	93,1	58,6	48,7	144,5	134,5	534,5
Location, entretien et réparation	(3,3)	(1,0)	6,3	5,4	21,4	21,4	121,4
Biens non durables	21,9	11,6	13,2	22,7	117,6	129,6	379,6
Biens durables	0,5	16,4	27,9	15,2	2,0	-	-
<b>Total</b>	<b>2 860,1</b>	<b>3 018,3</b>	<b>3 517,7</b>	<b>3 692,1</b>	<b>4 351,6</b>	<b>4 736,6</b>	<b>6 808,5</b>

## Mobilité et attractivité

**Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Mobilité et attractivité</b>							
Commission des services électriques	62 917,5	61 900,1	60 578,9	64 098,6	74 683,1	74 683,0	81 378,2
Eau	213 272,7	219 366,8	224 381,5	227 803,5	260 694,6	246 947,9	262 308,4
Grands parcs, mont Royal et sports	46 747,7	41 538,1	53 036,0	49 942,2	56 511,2	42 522,0	41 904,1
Infrastructures du réseau routier	23 969,0	30 527,0	39 243,8	37 541,7	45 665,1	37 026,3	37 154,5
Urbanisme et mobilité	40 183,7	63 881,4	50 581,2	50 251,3	64 386,7	54 419,7	69 455,4
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>387 090,6</b>	<b>417 213,4</b>	<b>427 821,4</b>	<b>429 637,3</b>	<b>501 940,7</b>	<b>455 598,9</b>	<b>492 200,6</b>

**Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 420,7	5 188,3	5 719,5	5 400,9	5 031,7	5 031,7	5 347,1
Cotisations de l'employeur	1 516,5	1 506,0	1 911,0	1 546,4	1 501,7	1 501,7	1 469,0
Transport et communications	248,3	201,8	178,7	190,7	296,6	294,2	290,4
Services professionnels	135,9	195,2	394,4	350,2	578,5	680,9	565,9
Services techniques et autres	5 005,1	3 846,6	277,0	3 562,5	8 196,0	8 246,0	8 445,9
Location, entretien et réparation	1 041,9	1 118,4	1 102,6	1 234,8	1 241,4	1 048,2	1 775,0
Biens non durables	371,9	430,6	438,7	500,5	542,7	585,8	575,8
Biens durables	70,4	92,6	35,1	35,8	75,0	75,0	65,0
Frais de financement	23 721,4	22 439,8	23 487,4	22 947,6	23 606,9	23 606,9	24 515,2
Remboursement de la dette à long terme	25 120,0	26 180,2	25 866,8	28 027,9	32 012,6	32 012,6	36 678,9
Contributions à des organismes	265,4	700,6	1 167,7	301,3	1 600,0	1 600,0	1 650,0
<b>Total</b>	<b>62 917,5</b>	<b>61 900,1</b>	<b>60 578,9</b>	<b>64 098,6</b>	<b>74 683,1</b>	<b>74 683,0</b>	<b>81 378,2</b>

**Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	53 894,7	55 440,2	56 153,4	59 730,0	60 209,5	58 491,0	60 286,6
Cotisations de l'employeur	15 963,1	17 818,9	17 658,1	18 002,5	17 225,7	16 802,6	17 260,6
Transport et communications	707,7	767,6	634,0	651,0	771,2	737,4	784,9
Services professionnels	4 757,5	5 067,7	5 949,5	6 849,0	8 792,5	8 577,0	8 977,2
Services techniques et autres	7 903,1	8 271,9	9 543,2	9 425,3	10 491,6	8 560,7	9 938,5
Location, entretien et réparation	11 627,3	8 787,7	11 077,0	9 315,1	13 313,0	17 813,7	17 787,4
Biens non durables	50 492,3	54 130,1	52 127,7	48 685,7	55 718,4	56 466,4	61 661,1
Biens durables	1 013,3	589,8	660,6	713,4	751,5	685,5	716,9
Frais de financement	22 799,6	22 230,1	21 788,5	25 235,0	30 381,5	30 169,4	35 198,9
Remboursement de la dette à long terme	44 719,4	46 903,6	49 545,5	50 528,5	64 015,9	59 868,2	60 244,9
Contributions à des organismes	460,5	470,5	1 685,6	423,2	459,7	422,5	422,5
Autres	(1 065,8)	(1 111,3)	(2 441,6)	(1 755,2)	(1 435,9)	(11 646,5)	(10 971,1)
<b>Total</b>	<b>213 272,7</b>	<b>219 366,8</b>	<b>224 381,5</b>	<b>227 803,5</b>	<b>260 694,6</b>	<b>246 947,9</b>	<b>262 308,4</b>

**Tableau 77 – Grands parcs, mont Royal et sports – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	13 788,6	15 149,9	16 039,7	17 428,3	16 758,0	16 064,7	16 981,5
Cotisations de l'employeur	3 982,0	4 790,4	5 056,7	4 957,6	4 801,7	4 636,6	4 700,5
Transport et communications	531,6	379,7	258,1	305,8	340,5	316,3	306,9
Services professionnels	1 149,3	1 519,9	8 308,5	2 989,9	2 933,6	1 964,9	2 709,3
Services techniques et autres	4 698,0	7 833,1	7 394,1	9 315,4	11 288,3	7 673,8	5 588,0
Location, entretien et réparation	3 016,9	2 561,9	2 459,7	3 243,1	4 542,4	4 926,4	3 810,3
Biens non durables	4 647,3	5 400,8	3 542,8	952,8	4 261,5	887,1	790,5
Biens durables	102,6	693,6	236,8	3 889,1	3 355,7	95,3	135,8
Contributions à des organismes	14 786,6	3 164,8	9 743,2	6 773,9	8 184,7	5 912,1	6 843,0
Autres	44,8	44,0	(3,6)	86,3	44,8	44,8	38,3
<b>Total</b>	<b>46 747,7</b>	<b>41 538,1</b>	<b>53 036,0</b>	<b>49 942,2</b>	<b>56 511,2</b>	<b>42 522,0</b>	<b>41 904,1</b>

**Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	3 274,2	13 163,6	18 698,7	20 104,6	18 661,3	18 575,5	18 906,4
Cotisations de l'employeur	6 646,7	4 484,0	4 723,2	4 367,9	5 313,7	5 136,2	5 059,0
Transport et communications	455,7	1 009,0	590,0	627,7	812,5	882,3	843,6
Services professionnels	1 812,2	1 900,7	3 668,3	2 104,5	6 264,9	2 012,1	1 489,7
Services techniques et autres	928,8	1 153,2	1 724,1	1 624,4	5 203,0	1 022,1	1 023,3
Location, entretien et réparation	10 068,4	8 134,9	7 742,8	8 132,4	8 550,7	8 533,3	8 928,0
Biens non durables	491,5	500,5	515,3	472,0	599,7	662,2	678,8
Biens durables	126,5	143,6	1 296,7	83,6	202,0	152,2	183,4
Contributions à des organismes	165,0	37,5	284,7	32,6	57,3	50,4	42,3
Autres	-	-	-	(8,0)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>23 969,0</b>	<b>30 527,0</b>	<b>39 243,8</b>	<b>37 541,7</b>	<b>45 665,1</b>	<b>37 026,3</b>	<b>37 154,5</b>

**Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	14 896,0	15 356,9	16 983,2	17 033,6	21 076,4	20 345,6	24 002,4
Cotisations de l'employeur	4 099,5	4 761,0	5 247,7	4 873,2	5 640,5	5 444,8	6 245,8
Transport et communications	910,8	419,0	1 065,0	691,5	581,0	676,5	738,6
Services professionnels	3 908,7	4 834,2	5 977,8	7 175,8	12 059,5	6 596,3	8 264,7
Services techniques et autres	1 516,7	3 216,8	2 920,1	2 524,4	4 258,3	3 243,6	5 181,4
Location, entretien et réparation	1 423,9	4 935,5	1 384,2	2 707,4	1 288,6	1 310,4	1 200,0
Biens non durables	4 432,0	5 248,6	6 424,5	3 889,9	6 684,0	7 799,8	7 952,7
Biens durables	315,9	365,5	123,7	989,9	310,3	157,8	170,0
Contributions à des organismes	2 304,9	24 743,9	10 455,0	10 368,0	12 488,1	8 844,9	15 699,8
Autres	6 375,3	-	-	(2,4)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>40 183,7</b>	<b>63 881,4</b>	<b>50 581,2</b>	<b>50 251,3</b>	<b>64 386,7</b>	<b>54 419,7</b>	<b>69 455,4</b>

## Qualité de vie

Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Qualité de vie</b>							
Culture	65 827,0	67 758,6	108 252,1	67 339,5	63 256,8	62 202,4	65 833,1
Développement économique	35 168,8	58 936,0	56 364,9	61 725,8	127 878,9	84 152,9	61 775,9
Diversité et inclusion sociale	23 269,5	27 595,1	28 206,2	29 205,5	33 500,8	29 505,8	30 410,1
Environnement	144 321,8	158 986,5	120 731,1	174 877,9	143 089,2	142 681,5	151 858,5
Espace pour la vie	56 444,0	58 098,7	58 119,9	58 201,2	62 337,4	60 735,1	71 424,6
Habitation	42 662,3	32 790,4	27 998,9	40 558,0	73 670,2	90 145,6	153 297,0
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>367 693,4</b>	<b>404 165,3</b>	<b>399 673,1</b>	<b>431 907,9</b>	<b>503 733,3</b>	<b>469 423,3</b>	<b>534 599,2</b>

Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	11 148,7	11 041,2	12 005,2	13 833,5	12 550,2	12 680,0	13 216,2
Cotisations de l'employeur	3 303,8	3 520,3	3 756,6	3 824,7	3 445,6	3 472,7	3 494,4
Transport et communications	470,4	247,3	283,5	326,6	271,9	256,8	316,7
Services professionnels	1 827,3	1 420,8	2 251,8	4 994,4	4 642,1	2 334,1	4 440,4
Services techniques et autres	2 230,6	4 918,0	5 120,1	3 043,1	3 387,2	2 650,5	2 965,5
Location, entretien et réparation	(302,7)	(210,4)	(163,3)	95,4	188,3	162,2	160,7
Biens non durables	7 962,3	8 601,2	8 260,8	7 954,7	7 816,5	7 824,3	7 849,6
Biens durables	115,4	121,6	113,2	169,7	130,6	73,3	73,3
Contributions à des organismes	39 068,9	38 098,6	76 609,2	33 097,4	30 824,4	32 748,5	33 316,3
Autres	2,3	-	15,0	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>65 827,0</b>	<b>67 758,6</b>	<b>108 252,1</b>	<b>67 339,5</b>	<b>63 256,8</b>	<b>62 202,4</b>	<b>65 833,1</b>

Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	2 939,2	4 422,0	4 449,5	5 483,0	6 505,8	6 390,8	6 357,8
Cotisations de l'employeur	813,5	1 287,9	1 322,5	1 549,9	1 859,8	1 641,6	1 609,5
Transport et communications	313,6	549,4	395,2	493,9	1 732,3	35,1	495,0
Services professionnels	323,8	1 324,8	1 858,9	1 848,7	8 865,4	1 388,8	1 856,7
Services techniques et autres	181,8	493,4	422,7	1 280,7	1 455,6	135,5	426,0
Location, entretien et réparation	576,2	978,3	(500,6)	122,9	104,1	12,6	92,6
Biens non durables	16,4	25,9	38,1	83,7	36,4	6,2	43,2
Biens durables	4,6	22,2	163,9	171,8	108,2	-	86,9
Contributions à des organismes	30 035,5	49 832,1	48 208,7	51 366,0	107 209,0	74 542,3	50 803,2
Autres	(35,8)	-	6,0	(674,8)	2,3	-	5,0
<b>Total</b>	<b>35 168,8</b>	<b>58 936,0</b>	<b>56 364,9</b>	<b>61 725,8</b>	<b>127 878,9</b>	<b>84 152,9</b>	<b>61 775,9</b>

**Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	3 036,7	3 267,9	3 792,9	4 086,6	4 329,2	4 140,0	4 418,2
Cotisations de l'employeur	928,8	997,9	1 164,8	1 157,8	1 231,8	1 110,6	1 136,3
Transport et communications	112,9	150,9	237,1	221,3	176,5	92,2	89,7
Services professionnels	534,7	628,9	750,7	1 366,5	2 143,7	414,9	1 339,8
Services techniques et autres	452,0	357,8	392,7	295,0	2 124,9	684,2	662,3
Location, entretien et réparation	215,4	286,2	286,5	9,5	22,3	26,6	24,4
Biens non durables	125,0	109,3	161,4	42,7	53,5	50,6	47,3
Biens durables	1,2	6,5	0,8	-	8,4	1,1	0,6
Contributions à des organismes	17 862,8	21 789,7	21 419,3	22 026,1	23 410,5	22 985,6	22 691,5
<b>Total</b>	<b>23 269,5</b>	<b>27 595,1</b>	<b>28 206,2</b>	<b>29 205,5</b>	<b>33 500,8</b>	<b>29 505,8</b>	<b>30 410,1</b>

**Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	15 962,5	15 750,0	16 919,1	17 084,4	17 047,0	16 922,3	18 320,3
Cotisations de l'employeur	4 747,9	5 244,3	5 273,7	4 871,0	4 845,7	4 832,1	4 998,4
Transport et communications	(148,7)	489,5	321,2	646,0	711,6	649,1	687,7
Services professionnels	1 518,4	1 070,3	1 225,8	612,7	4 580,9	3 645,8	3 114,8
Services techniques et autres	109 139,0	103 676,2	103 780,5	111 891,1	119 859,7	120 083,6	129 509,4
Location, entretien et réparation	1 057,4	567,5	887,0	843,0	1 110,2	1 227,5	1 597,0
Biens non durables	3 888,3	1 768,8	1 882,3	1 718,7	1 532,6	1 539,0	2 251,4
Biens durables	1 055,3	5 221,3	2 976,2	3 321,3	29 166,7	31 395,7	31 424,6
Contributions à des organismes	100,0	100,0	243,8	131,4	143,4	120,5	170,5
Autres	7 001,7	25 098,6	(12 778,5)	33 758,3	(35 908,6)	(37 734,1)	(40 215,6)
<b>Total</b>	<b>144 321,8</b>	<b>158 986,5</b>	<b>120 731,1</b>	<b>174 877,9</b>	<b>143 089,2</b>	<b>142 681,5</b>	<b>151 858,5</b>

**Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	22 215,3	22 846,9	23 311,1	23 189,4	23 668,4	23 372,4	24 952,0
Cotisations de l'employeur	6 643,4	7 391,6	6 953,6	6 622,5	8 192,2	8 078,7	8 469,1
Transport et communications	1 771,9	1 976,3	2 027,3	1 980,1	2 238,2	1 402,3	1 440,8
Services professionnels	1 436,6	1 502,3	1 478,0	1 122,9	1 575,9	1 649,9	1 722,7
Services techniques et autres	8 752,6	8 790,7	8 488,9	8 673,7	7 569,4	8 133,8	11 958,8
Location, entretien et réparation	530,1	476,1	197,9	172,0	256,4	193,0	207,7
Biens non durables	4 149,8	4 185,1	4 356,9	4 057,3	4 806,6	3 958,5	5 396,3
Biens durables	89,0	123,7	103,2	62,4	48,8	2,1	11,0
Frais de financement	4 776,6	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 741,2	5 741,2	7 151,3
Remboursement de la dette à long terme	5 130,6	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 800,2	7 800,2	9 636,9
Contributions à des organismes	948,1	348,1	345,0	423,1	440,1	403,0	478,0
<b>Total</b>	<b>56 444,0</b>	<b>58 098,7</b>	<b>58 119,9</b>	<b>58 201,2</b>	<b>62 337,4</b>	<b>60 735,1</b>	<b>71 424,6</b>

**Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 803,2	5 938,8	5 817,5	6 874,9	7 711,7	8 056,4	8 347,0
Cotisations de l'employeur	1 738,2	1 922,7	1 810,8	1 963,3	2 141,4	2 243,2	2 233,0
Transport et communications	454,8	316,9	123,8	105,4	145,4	128,2	63,2
Services professionnels	265,3	331,9	446,9	268,1	910,5	882,8	904,0
Services techniques et autres	157,6	150,9	61,3	177,0	138,6	150,2	163,4
Location, entretien et réparation	(52,1)	(24,5)	(41,5)	7,1	17,1	19,1	19,1
Biens non durables	31,9	35,1	20,6	65,3	105,0	98,4	70,9
Biens durables	10,3	11,5	48,7	77,0	31,4	31,4	30,0
Contributions à des organismes	34 618,8	24 472,8	19 710,8	31 019,9	62 469,1	78 535,9	141 466,4
Autres	(365,7)	(365,7)	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>42 662,3</b>	<b>32 790,4</b>	<b>27 998,9</b>	<b>40 558,0</b>	<b>73 670,2</b>	<b>90 145,6</b>	<b>153 297,0</b>

## Service aux citoyens

Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Service aux citoyens</b>							
Concertation des arrondissements	75 961,9	90 636,6	97 703,0	101 971,1	112 592,6	86 757,8	93 159,4
Expérience citoyenne et communications	19 702,8	23 583,9	23 380,4	23 716,7	25 156,6	24 172,0	28 700,2
Technologies de l'information	83 470,8	86 239,1	85 452,3	83 846,8	86 540,1	87 249,2	91 955,6
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>179 135,5</b>	<b>200 459,6</b>	<b>206 535,7</b>	<b>209 534,6</b>	<b>224 289,3</b>	<b>198 179,0</b>	<b>213 815,2</b>

Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	4 581,3	4 482,0	5 028,1	4 923,8	6 524,8	7 076,4	7 493,5
Cotisations de l'employeur	1 300,1	1 414,1	1 504,4	1 364,9	1 746,8	1 912,7	1 972,5
Transport et communications	144,1	(107,6)	152,4	148,1	250,9	258,2	232,1
Services professionnels	333,8	560,7	362,9	230,6	686,7	468,8	599,9
Services techniques et autres	66 290,6	81 192,0	87 792,7	93 075,7	101 287,9	79 395,2	81 475,1
Location, entretien et réparation	2 145,4	2 079,8	2 454,4	1 393,1	735,0	745,5	505,5
Biens non durables	431,3	516,2	61,8	457,9	593,8	567,0	549,8
Biens durables	38,5	4,6	12,4	31,9	32,5	34,0	31,0
Contributions à des organismes	696,8	522,4	333,9	309,9	734,2	300,0	300,0
Autres	-	(27,6)	-	35,2	-	(4 000,0)	-
<b>Total</b>	<b>75 961,9</b>	<b>90 636,6</b>	<b>97 703,0</b>	<b>101 971,1</b>	<b>112 592,6</b>	<b>86 757,8</b>	<b>93 159,4</b>

Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	10 565,3	12 342,3	12 925,3	15 010,0	15 482,2	15 083,7	18 243,5
Cotisations de l'employeur	3 208,3	3 784,5	3 863,1	4 102,9	4 264,4	4 157,2	4 840,7
Transport et communications	1 427,0	3 089,6	3 722,1	2 751,7	3 224,3	3 317,8	3 479,6
Services professionnels	458,5	503,4	641,1	307,2	867,9	246,0	597,1
Services techniques et autres	761,4	663,2	1 474,2	1 114,8	1 148,5	1 089,8	1 357,5
Location, entretien et réparation	422,0	411,8	303,7	286,8	58,5	109,4	13,2
Biens non durables	2 819,5	2 778,0	399,9	80,6	81,6	164,0	158,1
Biens durables	30,8	11,1	40,0	63,2	29,2	4,1	10,5
Contributions à des organismes	-	-	11,0	(0,5)	-	-	-
Autres	10,0	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>19 702,8</b>	<b>23 583,9</b>	<b>23 380,4</b>	<b>23 716,7</b>	<b>25 156,6</b>	<b>24 172,0</b>	<b>28 700,2</b>

**Tableau 90 – Technologies de l'information – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	38 389,3	37 075,4	38 378,8	37 767,3	34 960,4	36 487,5	38 738,2
Cotisations de l'employeur	10 937,8	11 324,3	11 813,9	10 334,0	9 165,9	9 624,0	9 878,1
Transport et communications	6 978,5	7 187,0	8 023,5	8 079,9	9 458,8	8 517,6	9 092,0
Services professionnels	1 005,2	2 252,4	3 040,6	1 054,7	1 269,8	1 134,5	785,0
Services techniques et autres	3 120,0	3 410,9	2 621,8	3 447,7	1 452,6	1 342,2	1 513,4
Location, entretien et réparation	21 259,9	22 769,7	19 667,7	21 465,3	28 668,3	28 437,4	30 838,3
Biens non durables	253,4	529,1	301,1	315,5	139,0	153,0	100,0
Biens durables	1 676,4	1 687,3	1 571,9	2 151,0	1 419,8	1 553,0	1 010,6
Contributions à des organismes	25,0	3,0	33,0	0,5	5,5	-	-
Autres	(174,7)	-	-	(769,1)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>83 470,8</b>	<b>86 239,1</b>	<b>85 452,3</b>	<b>83 846,8</b>	<b>86 540,1</b>	<b>87 249,2</b>	<b>91 955,6</b>



## Arrondissements

Tableau 91 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Arrondissements</b>							
Ahuntsic-Cartierville	50 776,9	51 090,5	54 014,9	55 683,6	61 340,9	56 500,7	57 223,2
Anjou	23 585,4	23 900,7	25 759,4	25 823,6	27 607,2	27 122,9	27 603,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	59 164,5	60 116,5	64 413,8	65 522,6	69 770,8	66 839,0	68 171,0
Lachine	26 613,3	28 140,4	29 394,1	28 918,8	30 657,8	30 665,6	31 588,3
LaSalle	33 905,7	34 643,0	36 145,2	36 226,0	37 748,9	39 380,6	40 504,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 484,2	9 638,4	10 113,6	10 574,8	10 614,2	10 121,5	10 788,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	53 633,9	57 125,4	62 201,4	62 123,7	66 617,4	63 827,2	66 013,5
Montréal-Nord	35 732,2	36 567,9	37 807,2	38 827,6	42 528,9	41 347,5	42 883,5
Outremont	14 029,2	13 890,7	14 851,6	15 175,9	14 147,7	14 155,6	14 931,9
Pierrefonds-Roxboro	29 184,0	29 664,7	30 795,5	32 858,5	36 430,0	31 503,9	32 237,6
Plateau-Mont-Royal	50 343,5	52 159,9	54 477,2	54 078,2	56 336,5	54 421,5	54 868,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	47 100,2	49 032,4	55 378,7	55 024,9	63 013,7	58 864,8	60 241,8
Rosemont–La Petite-Patrie	52 018,0	55 164,9	61 610,8	60 741,1	63 143,4	60 018,2	60 939,7
Saint-Laurent	61 702,8	61 638,4	68 280,7	66 191,0	76 826,7	70 990,7	72 424,6
Saint-Léonard	33 047,2	32 083,9	34 312,1	35 432,0	36 713,8	35 685,7	36 625,5
Sud-Ouest	48 677,7	53 086,9	54 635,9	54 538,6	56 304,1	54 245,4	55 605,3
Verdun	33 797,2	36 524,3	34 025,1	36 121,5	36 913,5	35 899,0	36 635,1
Ville-Marie	81 570,4	81 983,4	87 317,6	91 358,4	99 040,7	93 052,8	95 950,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	53 753,7	55 545,7	59 294,3	60 533,8	62 450,6	58 130,2	59 456,1
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>798 120,0</b>	<b>821 998,0</b>	<b>874 829,1</b>	<b>885 754,6</b>	<b>948 206,8</b>	<b>902 772,8</b>	<b>924 691,6</b>

Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2019	Sources de financement				Budget 2020
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	56 500,7	7 460,4	1 946,3	-	47 816,5	57 223,2
Anjou	27 122,9	7 754,1	1 581,2	-	18 268,2	27 603,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	66 839,0	9 404,5	3 171,0	1 500,0	54 095,5	68 171,0
Lachine	30 665,6	4 527,8	3 797,0	1 394,2	21 869,3	31 588,3
LaSalle	39 380,6	4 757,7	1 479,6	602,4	33 664,5	40 504,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 121,5	1 677,2	610,1	-	8 501,4	10 788,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	63 827,2	10 024,1	3 248,8	369,4	52 371,2	66 013,5
Montréal-Nord	41 347,5	9 654,9	898,2	1 060,2	31 270,2	42 883,5
Outremont	14 155,6	3 037,2	2 651,9	-	9 242,8	14 931,9
Pierrefonds-Roxboro	31 503,9	5 983,7	1 517,8	-	24 736,1	32 237,6
Plateau-Mont-Royal	54 421,5	10 286,4	8 487,0	722,2	35 372,4	54 868,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	58 864,8	10 429,1	1 491,0	-	48 321,7	60 241,8
Rosemont–La Petite-Patrie	60 018,2	9 269,4	3 278,8	275,3	48 116,2	60 939,7
Saint-Laurent	70 990,7	13 598,8	4 832,2	382,8	53 610,8	72 424,6
Saint-Léonard	35 685,7	7 481,5	1 841,7	644,5	26 657,8	36 625,5
Sud-Ouest	54 245,4	7 950,2	4 236,2	2 690,7	40 728,2	55 605,3
Verdun	35 899,0	7 194,4	2 008,7	1 696,9	25 735,1	36 635,1
Ville-Marie	93 052,8	18 420,1	20 980,0	9 016,2	47 533,8	95 950,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	58 130,2	7 973,2	3 300,2	775,0	47 407,7	59 456,1
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>902 772,8</b>	<b>156 884,7</b>	<b>71 357,7</b>	<b>21 129,8</b>	<b>675 319,4</b>	<b>924 691,6</b>
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(812 359,1)	(156 244,4)	-	-	(675 319,4)	(831 563,8)
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>90 413,7</b>	<b>640,3</b>	<b>71 357,7</b>	<b>21 129,8</b>	<b>-</b>	<b>93 127,8</b>

**Tableau 93 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	27 181,8	27 403,2	27 835,4	28 511,7	29 019,0	28 013,9	28 757,8
Cotisations de l'employeur	8 077,2	8 606,9	8 370,9	8 275,3	8 511,2	8 085,4	8 239,0
Transport et communications	425,4	436,5	462,5	404,8	485,1	418,0	392,3
Services professionnels	154,8	219,8	228,0	313,5	1 096,7	247,3	283,3
Services techniques et autres	1 546,5	67,2	3 333,3	4 126,1	5 431,9	3 431,2	3 725,7
Location, entretien et réparation	4 833,6	5 449,5	5 555,5	5 450,5	7 689,6	6 293,5	6 299,4
Biens non durables	4 213,2	4 355,6	4 275,2	4 128,3	4 198,1	5 260,7	5 131,0
Biens durables	88,3	56,8	95,2	354,2	405,0	212,3	180,7
Contributions à des organismes	1 739,1	1 931,2	1 958,2	1 508,6	1 690,7	1 783,4	1 402,5
Autres	2 517,0	2 563,8	1 900,7	2 610,6	2 813,6	2 755,0	2 811,5
<b>Total</b>	<b>50 776,9</b>	<b>51 090,5</b>	<b>54 014,9</b>	<b>55 683,6</b>	<b>61 340,9</b>	<b>56 500,7</b>	<b>57 223,2</b>

**Tableau 94 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	12 264,4	12 580,1	13 134,9	13 718,9	14 333,1	14 056,8	14 386,2
Cotisations de l'employeur	3 518,7	3 854,6	3 863,1	3 859,5	4 075,7	3 957,9	3 980,7
Transport et communications	544,8	487,4	368,0	356,4	379,6	405,5	408,3
Services professionnels	329,2	223,9	239,8	178,4	236,2	318,9	302,0
Services techniques et autres	1 844,7	1 699,7	2 419,2	2 207,5	2 732,8	2 274,6	2 324,6
Location, entretien et réparation	2 447,6	2 347,4	2 448,1	2 349,0	2 468,9	2 451,1	2 589,2
Biens non durables	2 251,3	2 036,8	2 688,7	2 659,6	2 691,4	2 775,2	2 720,1
Biens durables	107,6	175,5	130,4	124,7	79,6	48,7	63,1
Frais de financement	85,3	79,2	72,6	65,7	70,8	70,8	59,9
Remboursement de la dette à long terme	97,7	103,8	110,3	117,3	112,3	112,3	123,2
Contributions à des organismes	217,1	306,9	265,0	205,2	172,5	175,4	170,0
Autres	(123,0)	5,4	19,3	(18,6)	254,3	475,7	476,2
<b>Total</b>	<b>23 585,4</b>	<b>23 900,7</b>	<b>25 759,4</b>	<b>25 823,6</b>	<b>27 607,2</b>	<b>27 122,9</b>	<b>27 603,5</b>

**Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	28 786,9	30 501,4	31 285,8	32 912,9	33 496,1	30 789,9	32 745,6
Cotisations de l'employeur	8 510,7	9 427,4	9 245,1	9 333,9	9 189,3	8 839,7	9 302,9
Transport et communications	560,9	517,0	579,1	456,5	577,1	603,4	578,5
Services professionnels	345,3	262,4	331,4	489,4	1 175,1	861,4	856,4
Services techniques et autres	2 824,9	1 107,4	4 575,5	4 871,1	7 666,6	6 167,0	7 215,1
Location, entretien et réparation	5 405,7	5 325,5	5 849,9	5 304,2	5 646,8	5 422,1	5 073,5
Biens non durables	6 332,8	6 646,1	5 830,7	5 288,2	4 543,0	6 113,0	6 036,4
Biens durables	551,4	322,2	498,3	575,6	481,4	234,4	377,6
Contributions à des organismes	4 214,5	4 230,9	4 401,3	4 384,1	4 115,2	4 338,3	3 497,0
Autres	1 631,4	1 776,2	1 816,7	1 906,7	2 880,2	3 469,8	2 488,0
<b>Total</b>	<b>59 164,5</b>	<b>60 116,5</b>	<b>64 413,8</b>	<b>65 522,6</b>	<b>69 770,8</b>	<b>66 839,0</b>	<b>68 171,0</b>

**Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	13 890,9	14 265,9	14 926,0	14 972,6	15 638,7	15 009,5	15 799,6
Cotisations de l'employeur	4 112,9	4 527,3	4 435,3	4 264,2	4 468,6	4 393,4	4 562,7
Transport et communications	453,8	572,7	435,9	438,2	534,4	629,2	636,0
Services professionnels	124,1	171,3	140,1	191,5	268,0	151,5	101,5
Services techniques et autres	2 608,7	2 495,0	5 671,1	2 670,6	2 986,4	3 239,6	3 002,6
Location, entretien et réparation	1 039,0	1 088,2	1 069,2	1 652,5	1 886,5	1 809,0	1 881,9
Biens non durables	3 319,8	3 591,9	3 619,4	3 097,6	3 392,3	3 757,9	3 748,5
Biens durables	-	230,0	135,5	476,9	333,5	203,4	203,4
Contributions à des organismes	1 058,6	1 199,6	1 132,1	982,4	1 128,1	937,5	1 117,5
Autres	5,5	(1,5)	(2 170,5)	172,3	21,3	534,6	534,6
<b>Total</b>	<b>26 613,3</b>	<b>28 140,4</b>	<b>29 394,1</b>	<b>28 918,8</b>	<b>30 657,8</b>	<b>30 665,6</b>	<b>31 588,3</b>

**Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	16 995,0	17 875,2	17 847,5	18 121,8	18 936,0	18 156,8	18 401,9
Cotisations de l'employeur	4 978,2	5 536,8	5 260,2	5 130,4	5 425,1	5 270,5	5 279,6
Transport et communications	517,7	764,8	628,1	639,8	565,5	672,4	655,4
Services professionnels	298,8	402,4	520,6	570,3	471,7	370,1	576,7
Services techniques et autres	3 799,7	2 621,6	4 224,0	3 826,5	4 250,0	4 133,0	4 818,7
Location, entretien et réparation	2 295,4	2 295,6	2 579,0	2 417,9	2 790,0	3 883,4	3 660,5
Biens non durables	3 714,4	3 632,9	3 493,2	3 594,0	3 550,0	3 609,8	3 895,2
Biens durables	319,0	523,3	324,7	620,8	278,1	248,9	248,6
Frais de financement	-	-	-	-	12,5	-	-
Contributions à des organismes	1 120,9	1 101,4	1 406,3	1 267,9	1 470,0	1 351,8	1 280,4
Autres	(133,4)	(111,0)	(138,4)	36,6	-	1 683,9	1 687,2
<b>Total</b>	<b>33 905,7</b>	<b>34 643,0</b>	<b>36 145,2</b>	<b>36 226,0</b>	<b>37 748,9</b>	<b>39 380,6</b>	<b>40 504,2</b>

**Tableau 98 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 231,2	5 123,9	5 430,1	5 839,4	5 797,8	5 702,8	6 076,7
Cotisations de l'employeur	1 530,7	1 579,9	1 559,8	1 664,9	1 684,2	1 631,8	1 748,6
Transport et communications	178,6	179,2	175,0	185,1	199,2	174,3	185,8
Services professionnels	173,9	128,9	190,4	108,9	120,3	102,7	103,5
Services techniques et autres	358,0	358,0	474,5	439,3	449,9	422,5	510,2
Location, entretien et réparation	963,0	1 032,6	1 071,3	1 146,4	1 121,8	978,3	1 089,2
Biens non durables	939,6	1 041,1	1 368,0	1 018,1	1 000,3	904,5	885,9
Biens durables	2,4	10,5	23,2	1,2	7,9	1,0	7,5
Frais de financement	-	-	(0,2)	-	-	-	-
Contributions à des organismes	106,8	182,2	211,9	128,9	200,2	171,0	148,7
Autres	-	2,1	(390,4)	42,6	32,6	32,6	32,6
<b>Total</b>	<b>9 484,2</b>	<b>9 638,4</b>	<b>10 113,6</b>	<b>10 574,8</b>	<b>10 614,2</b>	<b>10 121,5</b>	<b>10 788,7</b>

**Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	30 753,0	32 108,2	32 798,9	33 481,8	35 109,9	32 434,1	35 989,1
Cotisations de l'employeur	9 271,5	10 089,3	9 796,6	9 753,7	10 028,9	9 350,0	10 141,8
Transport et communications	459,6	443,0	586,6	479,8	559,6	606,2	469,2
Services professionnels	201,6	201,7	312,4	261,6	341,3	356,2	289,2
Services techniques et autres	2 154,6	1 791,9	4 425,9	4 463,8	6 161,4	6 763,1	5 850,7
Location, entretien et réparation	4 899,2	5 045,0	5 902,2	5 742,3	5 577,1	5 601,8	5 557,4
Biens non durables	4 915,4	5 169,1	5 540,2	5 633,3	6 043,9	6 351,5	5 703,3
Biens durables	99,9	387,7	462,5	524,2	942,3	181,8	196,7
Contributions à des organismes	3 601,8	4 342,8	4 641,6	4 123,2	4 210,6	4 372,4	3 716,3
Autres	(2 722,7)	(2 453,3)	(2 265,5)	(2 340,0)	(2 357,6)	(2 189,9)	(1 900,2)
<b>Total</b>	<b>53 633,9</b>	<b>57 125,4</b>	<b>62 201,4</b>	<b>62 123,7</b>	<b>66 617,4</b>	<b>63 827,2</b>	<b>66 013,5</b>

**Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	21 795,0	21 939,9	22 282,6	22 192,6	23 549,2	23 435,4	24 546,8
Cotisations de l'employeur	6 411,3	6 886,9	6 345,0	6 390,3	6 815,6	6 794,2	7 003,5
Transport et communications	531,6	494,8	464,3	409,6	504,8	537,4	458,5
Services professionnels	116,0	409,3	481,7	677,7	673,8	813,8	546,9
Services techniques et autres	1 460,2	1 115,9	1 822,6	1 964,9	2 603,6	2 922,3	2 733,7
Location, entretien et réparation	1 060,5	1 103,5	1 389,8	1 585,6	2 129,1	1 361,6	1 589,4
Biens non durables	3 600,7	3 176,2	3 208,5	3 415,2	3 656,4	3 362,5	3 646,1
Biens durables	38,9	40,6	40,0	59,7	19,9	56,0	60,0
Contributions à des organismes	642,9	1 323,0	1 785,3	1 963,5	2 498,2	1 986,0	2 192,5
Autres	75,1	77,8	(12,6)	168,5	78,3	78,3	106,1
<b>Total</b>	<b>35 732,2</b>	<b>36 567,9</b>	<b>37 807,2</b>	<b>38 827,6</b>	<b>42 528,9</b>	<b>41 347,5</b>	<b>42 883,5</b>

**Tableau 101 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	7 733,2	8 117,9	8 163,9	8 080,7	7 472,0	7 501,5	7 697,7
Cotisations de l'employeur	2 305,2	2 527,5	2 425,4	2 305,4	2 155,9	2 166,4	2 198,3
Transport et communications	340,0	285,1	236,1	155,4	193,3	197,7	236,4
Services professionnels	202,5	252,0	170,9	198,2	152,9	157,9	456,7
Services techniques et autres	953,1	(29,8)	1 019,2	1 107,8	1 224,9	1 204,1	1 425,9
Location, entretien et réparation	757,4	956,8	961,3	859,1	1 105,8	1 071,1	1 123,2
Biens non durables	1 226,2	1 178,6	1 383,4	1 551,3	1 224,0	1 164,2	1 045,8
Biens durables	4,8	15,7	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	23,6	114,9	67,3	112,7	182,0	255,8	311,0
Autres	483,2	472,0	424,1	805,3	436,9	436,9	436,9
<b>Total</b>	<b>14 029,2</b>	<b>13 890,7</b>	<b>14 851,6</b>	<b>15 175,9</b>	<b>14 147,7</b>	<b>14 155,6</b>	<b>14 931,9</b>

**Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	16 252,6	16 744,8	18 823,1	19 124,5	20 632,0	17 727,1	18 148,5
Cotisations de l'employeur	4 815,2	5 259,3	5 538,4	5 510,0	5 404,9	5 123,7	5 168,6
Transport et communications	319,2	381,7	416,1	327,5	415,9	353,9	359,0
Services professionnels	267,9	282,2	303,3	212,9	527,2	286,8	290,7
Services techniques et autres	1 823,3	1 615,8	1 248,9	1 063,4	1 846,1	1 132,5	1 180,5
Location, entretien et réparation	2 113,4	1 901,9	1 952,2	2 302,9	3 045,5	2 641,7	2 691,7
Biens non durables	2 675,8	2 465,7	3 027,1	2 995,6	3 450,7	3 044,0	3 179,0
Biens durables	61,5	50,7	60,0	341,5	120,9	33,5	34,0
Contributions à des organismes	697,0	849,1	860,1	773,9	672,5	834,5	846,7
Autres	158,1	113,5	(1 433,7)	206,3	314,3	326,2	338,9
<b>Total</b>	<b>29 184,0</b>	<b>29 664,7</b>	<b>30 795,5</b>	<b>32 858,5</b>	<b>36 430,0</b>	<b>31 503,9</b>	<b>32 237,6</b>

**Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	27 459,8	29 153,7	29 815,7	30 142,7	29 314,3	29 156,1	29 595,5
Cotisations de l'employeur	8 054,4	9 090,0	8 957,6	8 707,6	8 237,2	8 268,4	8 393,7
Transport et communications	371,9	306,2	353,8	269,6	279,9	289,9	284,0
Services professionnels	386,1	479,3	528,6	642,6	1 437,5	1 014,8	1 510,3
Services techniques et autres	2 048,8	1 015,8	3 433,4	3 126,4	5 105,3	4 013,9	3 326,2
Location, entretien et réparation	3 533,5	3 610,6	2 957,2	3 190,5	3 231,1	3 422,5	3 567,8
Biens non durables	3 896,7	3 761,6	3 329,3	3 817,4	3 927,8	3 758,2	3 959,1
Biens durables	607,1	422,8	674,9	353,6	253,6	138,1	136,1
Contributions à des organismes	1 532,9	1 429,0	1 672,7	1 576,4	1 686,5	1 456,3	1 192,1
Autres	2 452,3	2 890,9	2 754,0	2 251,4	2 863,3	2 903,3	2 903,2
<b>Total</b>	<b>50 343,5</b>	<b>52 159,9</b>	<b>54 477,2</b>	<b>54 078,2</b>	<b>56 336,5</b>	<b>54 421,5</b>	<b>54 868,0</b>

**Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	24 949,4	25 911,7	26 970,5	27 438,1	29 246,9	27 457,4	28 761,1
Cotisations de l'employeur	7 398,1	8 084,8	8 107,1	8 017,1	8 322,8	7 950,2	8 229,4
Transport et communications	770,9	586,9	506,1	473,3	575,2	639,0	578,2
Services professionnels	351,7	640,4	1 097,2	931,7	1 531,1	1 890,1	1 639,8
Services techniques et autres	1 769,2	583,5	3 127,7	3 418,4	5 255,0	4 900,7	4 968,4
Location, entretien et réparation	4 241,9	4 149,8	5 136,8	4 990,2	6 122,7	5 682,0	5 846,0
Biens non durables	3 811,4	4 977,7	5 383,5	5 477,9	6 504,8	5 956,1	5 816,8
Biens durables	329,8	421,8	648,3	816,2	1 116,6	378,3	292,8
Contributions à des organismes	1 627,4	1 831,5	2 262,5	2 023,0	2 120,5	1 848,5	1 862,8
Autres	1 850,4	1 844,3	2 139,0	1 439,0	2 218,1	2 162,5	2 246,5
<b>Total</b>	<b>47 100,2</b>	<b>49 032,4</b>	<b>55 378,7</b>	<b>55 024,9</b>	<b>63 013,7</b>	<b>58 864,8</b>	<b>60 241,8</b>

**Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	40 272,1	42 344,0	44 294,6	44 674,7	45 518,1	43 321,6	44 211,0
Cotisations de l'employeur	11 897,2	13 004,8	13 170,3	12 954,1	13 706,7	12 756,0	12 993,1
Transport et communications	461,2	496,0	470,9	452,7	515,5	375,8	408,5
Services professionnels	217,0	275,2	340,2	752,9	1 162,2	420,5	491,5
Services techniques et autres	2 238,1	1 380,6	3 582,0	3 337,3	3 764,2	3 155,8	2 890,7
Location, entretien et réparation	3 453,9	4 657,4	4 641,4	4 628,5	4 182,9	4 620,3	4 858,0
Biens non durables	4 719,3	4 376,3	6 205,4	5 624,7	6 660,6	8 362,0	8 527,1
Biens durables	861,6	1 082,2	1 180,2	1 365,6	1 131,2	846,0	906,8
Contributions à des organismes	1 666,2	1 913,5	2 271,9	1 931,5	2 117,3	1 834,4	1 870,7
Autres	(13 768,6)	(14 365,1)	(14 546,1)	(14 980,9)	(15 615,3)	(15 674,2)	(16 217,7)
<b>Total</b>	<b>52 018,0</b>	<b>55 164,9</b>	<b>61 610,8</b>	<b>60 741,1</b>	<b>63 143,4</b>	<b>60 018,2</b>	<b>60 939,7</b>

**Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	33 858,6	34 115,4	35 472,2	35 554,5	38 357,5	36 388,7	37 747,0
Cotisations de l'employeur	9 847,6	10 611,0	10 509,8	10 011,2	10 888,8	10 742,7	10 982,0
Transport et communications	840,8	861,3	919,0	906,3	1 115,3	1 174,1	1 125,9
Services professionnels	572,0	481,3	564,4	338,5	745,5	869,0	819,0
Services techniques et autres	4 585,9	4 223,5	5 443,2	6 180,5	6 914,4	7 137,3	7 210,5
Location, entretien et réparation	3 740,8	3 391,5	4 572,8	4 310,9	5 237,8	5 377,8	5 241,5
Biens non durables	6 539,0	5 972,9	6 269,3	6 370,0	6 895,4	7 000,9	6 967,5
Biens durables	133,5	143,2	219,8	325,3	218,2	224,0	221,0
Contributions à des organismes	1 768,9	1 941,9	1 955,2	2 144,6	2 419,5	2 170,6	2 204,6
Autres	(184,3)	(103,6)	2 355,0	49,2	4 034,3	(94,4)	(94,4)
<b>Total</b>	<b>61 702,8</b>	<b>61 638,4</b>	<b>68 280,7</b>	<b>66 191,0</b>	<b>76 826,7</b>	<b>70 990,7</b>	<b>72 424,6</b>

**Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	15 679,8	16 088,0	16 158,2	16 830,7	16 400,7	16 485,4	16 977,4
Cotisations de l'employeur	4 748,2	5 194,9	4 982,7	4 923,3	4 806,3	4 876,8	4 839,0
Transport et communications	396,4	405,7	396,2	431,7	395,9	393,0	402,6
Services professionnels	161,8	173,9	176,9	256,2	312,1	135,1	204,9
Services techniques et autres	5 712,5	3 673,2	5 293,5	5 666,8	6 153,2	6 273,0	6 521,6
Location, entretien et réparation	1 760,5	1 866,5	2 263,6	2 157,4	3 157,8	2 417,6	2 545,1
Biens non durables	3 070,2	2 942,3	3 718,7	3 504,4	4 000,3	3 714,1	3 731,8
Biens durables	352,4	301,3	190,2	279,7	219,0	134,7	138,1
Frais de financement	450,5	416,6	380,4	341,7	300,3	300,3	256,1
Remboursement de la dette à long terme	488,9	522,8	559,0	597,7	639,4	639,4	683,6
Contributions à des organismes	311,2	489,5	466,9	412,1	460,2	354,4	366,1
Autres	(85,2)	9,2	(274,2)	30,3	(131,4)	(38,1)	(40,8)
<b>Total</b>	<b>33 047,2</b>	<b>32 083,9</b>	<b>34 312,1</b>	<b>35 432,0</b>	<b>36 713,8</b>	<b>35 685,7</b>	<b>36 625,5</b>

**Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	26 823,6	28 653,7	30 093,4	29 381,3	29 200,4	28 319,8	29 612,3
Cotisations de l'employeur	7 894,4	8 871,8	8 941,6	8 517,4	8 461,9	8 179,7	8 418,9
Transport et communications	331,6	339,4	401,8	350,9	343,6	340,8	344,2
Services professionnels	226,4	369,0	415,3	363,8	609,1	635,0	612,2
Services techniques et autres	1 723,1	1 439,5	2 959,7	2 979,8	4 191,7	3 464,0	3 265,1
Location, entretien et réparation	3 817,5	3 705,0	4 199,8	4 262,8	4 519,9	4 704,3	4 879,4
Biens non durables	4 396,2	4 468,9	4 232,1	4 300,8	4 558,6	4 612,9	4 512,1
Biens durables	138,9	388,9	300,0	514,9	53,9	73,6	75,7
Contributions à des organismes	1 952,2	2 365,6	2 437,5	2 513,8	2 311,3	1 963,5	2 101,4
Autres	1 373,8	2 485,1	654,7	1 353,1	2 053,7	1 951,8	1 784,0
<b>Total</b>	<b>48 677,7</b>	<b>53 086,9</b>	<b>54 635,9</b>	<b>54 538,6</b>	<b>56 304,1</b>	<b>54 245,4</b>	<b>55 605,3</b>

**Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	17 910,3	17 920,9	18 766,6	20 042,0	20 273,5	19 432,4	20 284,1
Cotisations de l'employeur	5 419,1	5 594,0	5 689,3	5 821,0	5 711,2	5 697,2	5 867,1
Transport et communications	492,0	530,7	495,7	447,6	514,7	613,2	573,0
Services professionnels	242,8	804,5	461,3	329,1	562,0	616,5	510,3
Services techniques et autres	2 616,0	2 035,6	2 024,7	2 046,2	2 568,4	2 271,9	2 258,1
Location, entretien et réparation	1 406,2	4 039,6	892,6	1 789,0	1 860,0	2 105,3	1 971,8
Biens non durables	4 456,9	4 130,6	4 350,4	4 571,4	4 130,0	4 239,3	3 996,0
Biens durables	376,0	129,7	177,5	249,5	203,0	239,0	265,3
Contributions à des organismes	951,7	1 106,3	1 010,3	754,5	1 090,7	873,6	710,9
Autres	(73,8)	232,4	156,7	71,2	-	(189,4)	198,5
<b>Total</b>	<b>33 797,2</b>	<b>36 524,3</b>	<b>34 025,1</b>	<b>36 121,5</b>	<b>36 913,5</b>	<b>35 899,0</b>	<b>36 635,1</b>

**Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	39 069,1	38 348,3	39 606,9	40 921,7	41 669,5	40 822,0	42 794,5
Cotisations de l'employeur	11 503,6	11 984,3	11 940,1	11 887,6	11 977,1	11 494,7	11 926,6
Transport et communications	521,1	384,7	498,6	439,8	565,0	718,5	713,3
Services professionnels	680,8	797,5	1 058,8	704,7	1 493,3	675,3	719,9
Services techniques et autres	6 808,1	5 397,9	8 847,8	10 547,7	15 006,2	11 293,3	12 106,3
Location, entretien et réparation	5 086,7	5 247,5	5 578,9	6 179,9	6 530,9	6 770,8	6 312,1
Biens non durables	7 687,3	6 760,2	7 317,0	7 468,5	7 730,5	7 053,5	7 002,4
Biens durables	277,1	242,4	1 602,1	1 094,2	1 105,4	60,5	110,5
Contributions à des organismes	4 888,1	6 767,2	6 397,9	6 645,4	7 678,2	4 833,5	5 409,0
Autres	5 048,5	6 053,4	4 469,5	5 468,9	5 284,6	9 330,7	8 855,5
<b>Total</b>	<b>81 570,4</b>	<b>81 983,4</b>	<b>87 317,6</b>	<b>91 358,4</b>	<b>99 040,7</b>	<b>93 052,8</b>	<b>95 950,1</b>



**Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	28 384,9	29 328,6	30 092,2	30 550,1	30 555,8	28 836,1	29 663,0
Cotisations de l'employeur	8 406,1	9 163,9	8 992,8	8 769,3	8 781,3	8 212,2	8 229,9
Transport et communications	479,1	393,7	457,7	449,4	523,7	560,3	562,2
Services professionnels	514,3	535,1	551,6	691,9	1 344,1	887,7	913,3
Services techniques et autres	1 433,7	1 265,4	2 690,8	3 753,0	4 545,7	3 615,3	3 728,4
Location, entretien et réparation	4 773,2	4 761,4	5 279,1	5 653,4	5 683,4	5 814,8	6 183,5
Biens non durables	5 120,1	4 744,6	5 868,8	5 146,0	5 776,3	5 165,0	5 118,9
Biens durables	110,2	294,3	302,9	659,7	201,7	146,3	146,3
Contributions à des organismes	2 370,0	2 566,4	2 562,4	2 253,0	2 222,1	2 124,1	2 124,1
Autres	2 162,1	2 492,3	2 496,0	2 608,0	2 816,5	2 768,4	2 786,5
<b>Total</b>	<b>53 753,7</b>	<b>55 545,7</b>	<b>59 294,3</b>	<b>60 533,8</b>	<b>62 450,6</b>	<b>58 130,2</b>	<b>59 456,1</b>

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### Fiscalité locale

Les faits saillants du budget 2020 et du PTI 2020-2022 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2020 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires montréalais. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. Se trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

**Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement**

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau et les matières résiduelles	Gestion de l'eau et gestion des matières résiduelles
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

#### Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau et aux matières résiduelles.

#### Taxe foncière générale

La taxe foncière générale est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de 5 logements et moins;
- La catégorie des immeubles de 6 logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Il est à noter que les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle, toutefois les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

En 2020, pour les immeubles non résidentiels, l'Administration poursuit l'utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière et bonifie la mesure en haussant le seuil à 625 000 \$ ainsi que l'allégement accordé. Ainsi, la première tranche de 625 000 \$ de valeur foncière non résidentielle d'un immeuble sera imposée à un taux d'environ 20 % inférieur à celui applicable à la tranche de valeur supérieure. Les propriétaires des plus petits immeubles, soit ceux dont la valeur foncière non résidentielle est de 625 000 \$ ou moins, bénéficient de cette mesure qui réduit leurs charges fiscales totales non résidentielles de 12,5 % par rapport à l'exercice 2018. Les effets de cette bonification sont présentés plus loin, dans la section traitant des charges fiscales non résidentielles.

**Tableau 113 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière générale**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 \$	Valeurs excédant 625 000 \$	
<b>Anjou</b>	0,6340	0,6380	2,6202	3,1407	1,2680
<b>Lachine</b>	0,5895	0,5559	2,5463	3,0668	1,1790
<b>LaSalle</b>	0,5837	0,5101	2,5387	3,0592	1,1674
<b>L'Île-Bizard</b>	0,6040	0,6080	2,5195	3,0400	1,2080
<b>Montréal</b>	0,6372	0,6412	2,6427	3,1633	1,2744
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.					
<b>Montréal-Nord</b>	0,6277	0,6316	2,5991	3,1196	1,2554
<b>Outremont</b>	0,6043	0,5675	2,5706	3,0911	1,2086
<b>Pierrefonds</b>	0,5891	0,5520	2,5273	3,0478	1,1782
<b>Roxboro</b>	0,6071	0,6110	2,5301	3,0506	1,2142
<b>Sainte-Geneviève</b>	0,5891	0,5683	2,5593	3,0798	1,1782
<b>Saint-Laurent</b>	0,6129	0,6168	2,5506	3,0711	1,2258
<b>Saint-Léonard</b>	0,6132	0,6171	2,5521	3,0726	1,2264
<b>Verdun</b>	0,5915	0,5644	2,5419	3,0624	1,1830

## Tarifification des matières résiduelles

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles génèrent des revenus de quelques 8,8 M\$ en 2020, une somme en baisse de 5,1 M\$ par rapport à 2019. Cette diminution des revenus s'explique par la réduction graduelle des tarifs imposés en vue de l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 tel qu'exigée par la loi. À cette date, les tarifs pour la gestion des matières résiduelles auront été abandonnés.

L'abandon des tarifs par logement d'inscrit d'abord dans la continuité des gestes posés dans le passé, le fardeau fiscal des différents secteurs ayant été harmonisé vers un même équivalent foncier. De plus, une tarification sur la base du nombre de logements d'un immeuble n'est pas une mesure réellement écofiscale.

Dans un contexte de tarification au logement, même si les occupants du logement diminuent leur production de matières résiduelles, ils ne sont pas récompensés par une diminution de leur facture. En effet, aucun incitatif financier n'est fourni pour informer du coût du service, et donner les moyens de réduire sa facture par une réduction de la consommation du service.

La diminution des revenus perçus par les tarifs au logement pour la gestion des matières résiduelles sera compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière générale pour les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

L'abandon des tarifs se fera en 2020 pour les immeubles non résidentiels et graduellement sur 3 ans pour les immeubles résidentiels.

**Tableau 114 – Harmonisation des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, exercices de 2020 à 2022**

	2020	2021	2022
<b>Immeubles résidentiels</b>	Réduction des tarifs existants à un maximum de 60 \$ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 \$ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s)	Outremont (100 \$)	aucun	aucun
<b>Immeubles non résidentiels</b>	Abandon des tarifications par local		
Cas particulier(s)	aucun	aucun	aucun

Note : Ce tableau présente les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées.

## Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 406,9 M\$ en 2020, en hausse de 7,9 M\$. De cette somme, 385,7 M\$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 21,2 M\$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur.

### La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 385,7 M\$ en 2020, en hausse de 11,2 M\$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

### La tarification pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 21,2 M\$ en 2020, en diminution de 3,3 M\$. Cette diminution des revenus s'explique par la réduction graduelle des tarifs imposés aux immeubles résidentiels en vue de l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs pour les immeubles résidentiels auront été abandonnés selon une diminution graduelle sur 3 ans. La diminution des revenus perçus par les tarifs pour la gestion de l'eau sera compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière relative à l'eau dans les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

Tel que mentionné dans la section sur la tarification des matières résiduelles, ce choix s'inscrit dans la continuité des choix précédents. De plus, une tarification par logement n'est pas une mesure écofiscale. La Ville n'a pas non plus de projet visant à doter les immeubles résidentiels de compteurs d'eau.

Du côté des immeubles non résidentiels, l'année 2020 marque le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Le conseil municipal prévoit de facturer l'eau aux immeubles non résidentiels selon le volume consommé à partir de l'exercice 2021. Cet exercice se poursuivra avec celui de « facturation à blanc » prévu pour l'été 2020 : la Ville transmettra une facture informative qui ne doit pas être payée, aux propriétaires d'immeubles non résidentiels. Cet exercice servira à sensibiliser les propriétaires et les locataires au coût qui pourrait leur être facturé à partir de 2021 en fonction de leur consommation.

À la fin du printemps 2020, la Ville de Montréal déposera son plan de tarification de l'eau non résidentielle, reposant sur les données de consommation les plus récentes qui sont disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée.

Tableau 115 – Harmonisation des tarifs pour la gestion de l'eau, exercices de 2020 à 2022

	2020	2021	2022
<b>Immeubles résidentiels</b>	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 \$ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 15 \$ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s)	Anjou (20 \$) Saint-Laurent (25 \$)	aucun	aucun
<b>Immeubles non résidentiels</b>	Plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels	Introduction graduelle de la tarification volumétrique	Tarification volumétrique en vigueur
Cas particulier(s)	Maintien des tarifications existantes	aucun	aucun

Note : Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées.

#### Structure fiscale pour le financement de l'eau

En attendant 2022, la structure fiscale varie encore d'un secteur à l'autre. Ces structures fiscales différentes, héritage des fusions municipales de 2002, prélèvent toutefois une contribution équivalente dans chaque secteur lorsque celle-ci est exprimée en équivalent foncier<sup>4</sup>.

Ainsi, bien que les combinaisons de taux de taxes et de tarifications soient différentes d'un secteur à l'autre, l'ensemble des contribuables de chacun de ces territoires financent, de façon globale, le service de l'eau de manière équivalente. Lorsqu'un secteur prélève une grande proportion des revenus au moyen de tarifications, le taux de la taxe foncière relative à l'eau applicable dans le secteur est réduit. L'inverse est également vrai.

La seule tarification qui fait exception à cette règle : le tarif par mètre cube exigé des grands consommateurs d'eau au-delà d'une consommation de 100 000 mètres cubes. Cette tarification a été introduite auprès de l'ensemble des propriétaires non résidentiels de Montréal en 2004. Puisqu'elle est déjà imposée selon des paramètres harmonisés sur l'ensemble du territoire, les revenus prélevés ne diminuent pas la contribution foncière du secteur. Notons que, pour 2020, ce taux passera de 0,57 \$ par mètre cube à 0,58 \$ par mètre cube.

Le tableau suivant résume cette situation.

4. Un équivalent foncier est le résultat de la division des revenus de tarification par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

**Tableau 116 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière relative à l'eau**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Résiduelle			Six logements ou plus			Non résidentielle			Grands consommateurs <sup>1</sup>
	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau <sup>1</sup>	Taux moyen	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau <sup>1</sup>	Taux moyen	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau <sup>1</sup>	Taux moyen	
Anjou	0,0963	0,0080	<b>0,1043</b>	0,0844	0,0198	<b>0,1043</b>	0,3210	0,0285	<b>0,3495</b>	0,0032
Lachine	0,0927	0,0116	<b>0,1043</b>	0,0746	0,0297	<b>0,1043</b>	0,2925	0,0570	<b>0,3495</b>	0,0091
LaSalle	0,0897	0,0146	<b>0,1043</b>	0,0731	0,0311	<b>0,1043</b>	0,2820	0,0675	<b>0,3495</b>	0,0061
L'Île-Bizard	0,0973	0,0069	<b>0,1043</b>	0,0736	0,0306	<b>0,1043</b>	0,2905	0,0590	<b>0,3495</b>	
Montréal	0,1043		<b>0,1043</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	0,0059
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.										
Montréal-Nord	0,0888	0,0155	<b>0,1043</b>	0,0686	0,0357	<b>0,1043</b>	0,1457	0,2038	<b>0,3495</b>	0,0295
Outremont	0,1043		<b>0,1043</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	0,3495		<b>0,3495</b>	
Pierrefonds	0,0957	0,0086	<b>0,1043</b>	0,0752	0,0290	<b>0,1043</b>	0,3109	0,0386	<b>0,3495</b>	
Roxboro	0,0951	0,0092	<b>0,1043</b>	0,0687	0,0355	<b>0,1043</b>	0,3017	0,0477	<b>0,3495</b>	
Sainte-Genève	0,0922	0,0121	<b>0,1043</b>	0,0809	0,0233	<b>0,1043</b>	0,2622	0,0873	<b>0,3495</b>	
Saint-Laurent	0,0981	0,0062	<b>0,1043</b>	0,0800	0,0242	<b>0,1043</b>	0,2949	0,0546	<b>0,3495</b>	0,0106
Saint-Léonard	0,0925	0,0118	<b>0,1043</b>	0,0790	0,0253	<b>0,1043</b>	0,2935	0,0560	<b>0,3495</b>	0,0231
Verdun	0,0951	0,0091	<b>0,1043</b>	0,0796	0,0247	<b>0,1043</b>	0,3192	0,0302	<b>0,3495</b>	

1. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ainsi que des grands consommateurs par les valeurs foncières des immeubles concernés.

### Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,6 M\$ en 2020. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.



**Tableau 117 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à l'ARTM**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Taxe relative à l'ARTM	Résidentielle		Non résidentielle		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 \$	Valeurs excédant 625 000 \$	
<b>Ville de Montréal</b>	0,0024	0,0024	0,0102	0,0123	0,0048

### Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 19,7 M\$ en 2020. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

**Tableau 118 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à la voirie**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
<b>Ville de Montréal</b>	0,0035	0,0228

### Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 22,7 M\$ en 2020. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement. Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement.

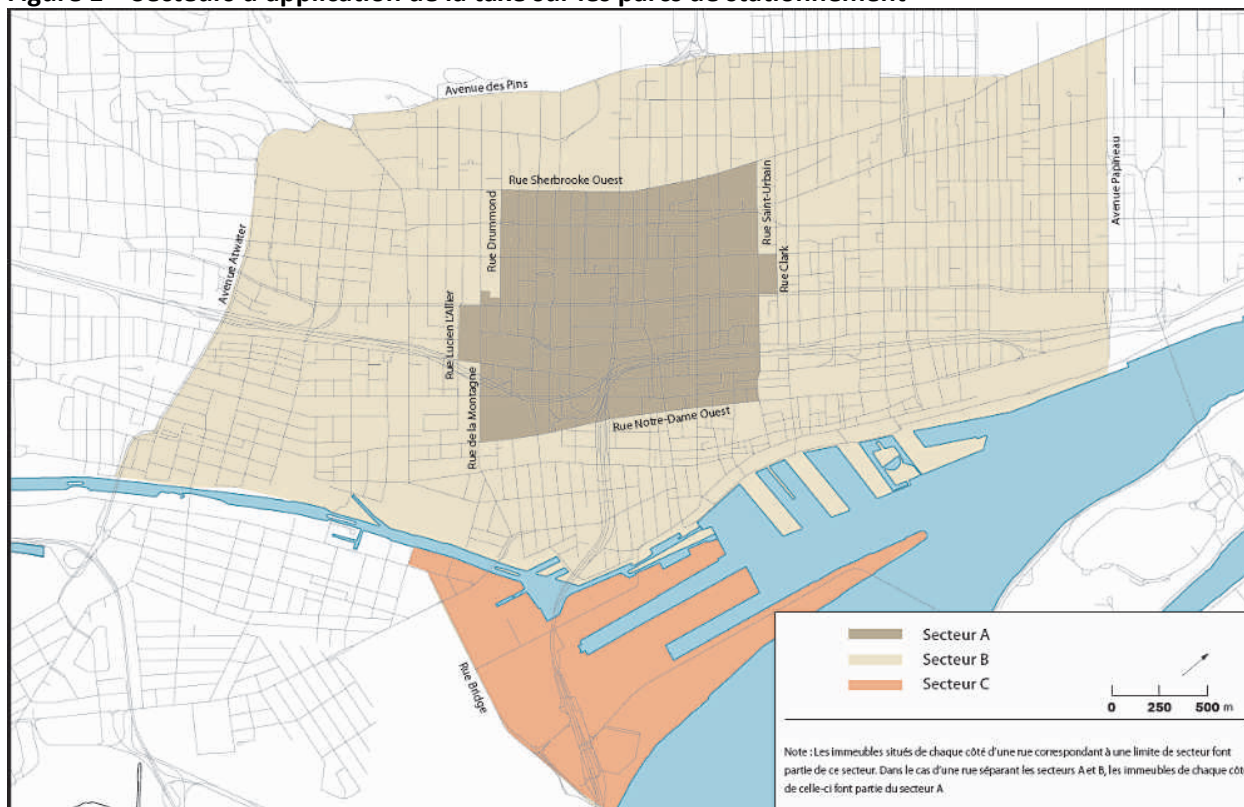
Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où il est situé :

- Le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal<sup>5</sup>;
- Le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal<sup>6</sup>, en excluant les secteurs A et C;
- Le « secteur C », dont le périmètre est présenté à la figure suivante.

5. Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (LRQ, chapitre C-11.4).

6. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Figure 1 – Secteurs d’application de la taxe sur les parcs de stationnement



Le tableau suivant présente les taux de la taxe pour l’exercice 2020. Les taux sont augmentés de 2 % en 2020.

Tableau 119 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2020

Secteurs	Intérieurs	Extérieurs
	\$/m <sup>2</sup>	\$/m <sup>2</sup>
Secteur A	11,60	46,50
Secteur B	5,80	34,90
Secteur C	5,80	17,45

## Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2020, le TGT pondéré est établi à 1,1073 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Le TGT pondéré est ensuite multiplié par un pourcentage de 84,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités) et de 71,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire-secondaire.

Le Partenariat 2020-2024, conclu cet automne entre les municipalités et le gouvernement du Québec, prévoit la reconduction des mesures contenues dans l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019. Ainsi, le gouvernement s'engage à déposer à l'Assemblée nationale les modifications législatives nécessaires pour reconduire tant les pourcentages mentionnés dans le paragraphe précédent que la mesure du TGT pondéré.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à EXO, ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

### Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

#### Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2019 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 5,3 M\$ entre les revenus de 2019 et ceux de 2020, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 7,1 M\$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2019 et 2020.

**Tableau 120 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2019 et 2020, et taux applicables en 2020**

Arrondissements	Revenus	Revenus	Écart		Taux 2020 <sup>2</sup>
	2019 <sup>1</sup> (000 \$)	2020 (000 \$)	(000 \$)	(%)	(\$/100 \$)
Ahuntsic-Cartierville	7 199,1	7 343,1	144,0	2,0	0,0436
Anjou	6 878,5	7 697,1	818,5	11,9	0,1250
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 059,7	9 240,9	181,2	2,0	0,0436
Lachine	4 372,3	4 468,0	95,7	2,2	0,0713
LaSalle	4 466,9	4 676,9	209,9	4,7	0,0500
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 521,8	1 663,3	141,5	9,3	0,0586
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 506,4	9 791,6	285,2	3,0	0,0648
Montréal-Nord	8 428,4	9 601,6	1 173,2	13,9	0,1475
Outremont	2 861,4	2 918,6	57,2	2,0	0,0475
Pierrefonds-Roxboro	5 509,9	5 950,7	440,8	8,0	0,0730
Plateau-Mont-Royal	9 976,2	10 175,8	199,5	2,0	0,0568
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 094,1	10 296,0	201,9	2,0	0,0843
Rosemont–La Petite-Patrie	8 911,2	9 071,6	160,4	1,8	0,0508
Saint-Laurent	13 098,0	13 359,9	262,0	2,0	0,0730
Saint-Léonard	7 228,2	7 361,7	133,6	1,8	0,0827
Sud-Ouest	7 331,4	7 478,0	146,6	2,0	0,0614
Verdun	6 942,9	7 081,7	138,9	2,0	0,0684
Ville-Marie	17 411,7	17 725,1	313,4	1,8	0,0418
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	7 631,2	7 783,8	152,6	2,0	0,0551
<b>Total</b>	<b>148 429,3</b>	<b>153 685,5</b>	<b>5 256,2</b>	<b>3,5</b>	<b>s. o.</b>

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2019 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2018.

2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0524 \$/100 \$.

## Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2020, ces taxes génèrent des revenus de 103,6 M\$, soit 1,6 M\$ de plus qu'en 2019, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2018.

**Tableau 121 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2020**

(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissement	Taux	Arrondissement	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0483	Pierrefonds-Roxboro	
Anjou	0,0831	Pierrefonds	0,0646
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0311	Roxboro	0,0604
Lachine	0,0526	Plateau Mont-Royal	0,0314
LaSalle	0,0466	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0724
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Rosemont–La Petite-Patrie	0,0409
L'Île-Bizard	0,0772	Saint-Laurent	0,0522
Sainte-Geneviève	0,0768	Saint-Léonard	0,0605
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0511	Sud-Ouest	0,0408
Montréal-Nord	0,0671	Verdun	0,0385
Outremont	0,0307	Ville-Marie	0,0064
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0445

**Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière et taux moyens cumulés****Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation**

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur 3 ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2020, 2021 et 2022, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2020 constitue la première année d'application du rôle d'évaluation actuel.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

**Tableau 122 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022**

	Propriété A	Propriété B
<b>Données de base</b>		
Valeur au rôle 2017-2019 (3 ans)	359 800 \$	519 200 \$
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	340 000 \$	585 100 \$
Variation de la valeur au rôle	(19 800) \$	65 900 \$
<b>Calcul de la valeur ajustée</b>		
Valeur au rôle 2017-2019	359 800 \$	519 200 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(6 600) \$	21 967 \$
<b>Valeur ajustée pour 2020</b>	<b>353 200 \$</b>	<b>541 167 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2021</b>	<b>346 600 \$</b>	<b>563 133 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2022</b>	<b>340 000 \$</b>	<b>585 100 \$</b>

## Taux moyens cumulés

Tableau 123 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie résiduelle (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau			Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarifification des matières résiduelles <sup>2</sup> et autres taxes <sup>3</sup>	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarifification de l'eau <sup>2</sup>	Taux moyen cumulé de l'eau			Taxe relative aux services <sup>4</sup>	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,6340		<b>0,6340</b>	0,0963	0,0080	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,1250	0,0831	<b>0,2081</b>	<b>0,9523</b>
Lachine	0,5895	0,0220	<b>0,6115</b>	0,0927	0,0116	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0705	0,0526	<b>0,1231</b>	<b>0,8448</b>
LaSalle	0,5837	0,0254	<b>0,6091</b>	0,0897	0,0146	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0500	0,0466	<b>0,0966</b>	<b>0,8159</b>
L'Île-Bizard	0,6040		<b>0,6040</b>	0,0973	0,0069	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0586	0,0772	<b>0,1358</b>	<b>0,8500</b>
Montréal												
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0436	0,0483	<b>0,0919</b>	<b>0,8393</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0436	0,0311	<b>0,0747</b>	<b>0,8221</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0648	0,0511	<b>0,1159</b>	<b>0,8633</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0568	0,0314	<b>0,0882</b>	<b>0,8356</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0843	0,0724	<b>0,1567</b>	<b>0,9041</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0508	0,0409	<b>0,0917</b>	<b>0,8391</b>
<i>Sud-Ouest</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0614	0,0408	<b>0,1022</b>	<b>0,8496</b>
<i>Ville-Marie</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0418	0,0064	<b>0,0482</b>	<b>0,7956</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,6372		<b>0,6372</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0551	0,0445	<b>0,0996</b>	<b>0,8470</b>
Montréal-Nord	0,6277		<b>0,6277</b>	0,0888	0,0155	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,1475	0,0671	<b>0,2146</b>	<b>0,9525</b>
Outremont	0,6043	0,0132	<b>0,6175</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0475	0,0307	<b>0,0782</b>	<b>0,8059</b>
Pierrefonds	0,5891	0,0171	<b>0,6062</b>	0,0957	0,0086	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0730	0,0646	<b>0,1376</b>	<b>0,8540</b>
Roxboro	0,6071		<b>0,6071</b>	0,0951	0,0092	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0730	0,0604	<b>0,1334</b>	<b>0,8507</b>
Sainte-Geneviève	0,5891	0,0266	<b>0,6157</b>	0,0922	0,0121	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0586	0,0768	<b>0,1354</b>	<b>0,8613</b>
Saint-Laurent	0,6129		<b>0,6129</b>	0,0981	0,0062	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0730	0,0522	<b>0,1252</b>	<b>0,8483</b>
Saint-Léonard	0,6132		<b>0,6132</b>	0,0925	0,0118	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0827	0,0605	<b>0,1432</b>	<b>0,8666</b>
Verdun	0,5915	0,0244	<b>0,6159</b>	0,0951	0,0091	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0684	0,0385	<b>0,1069</b>	<b>0,8330</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>			<b>0,6289</b>			<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>			<b>0,1064</b>	<b>0,8455</b>

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0083 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0037 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0061 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0183.
4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0181 pour cette catégorie d'immeubles.

**Tableau 124 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)**

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau			Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles <sup>2</sup> et autres taxes <sup>3</sup>	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau <sup>2</sup>	Taux moyen cumulé de l'eau			Taxe relative aux services <sup>4</sup>	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,6380		<b>0,6380</b>	0,0844	0,0198	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,1250	0,0831	<b>0,2081</b>	<b>0,9563</b>
Lachine	0,5559	0,0594	<b>0,6153</b>	0,0746	0,0297	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,1014	0,0526	<b>0,1540</b>	<b>0,8795</b>
LaSalle	0,5101	0,1029	<b>0,6130</b>	0,0731	0,0311	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0500	0,0466	<b>0,0966</b>	<b>0,8198</b>
L'Île-Bizard	0,6080		<b>0,6080</b>	0,0736	0,0306	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0586	0,0772	<b>0,1358</b>	<b>0,8540</b>
Montréal												
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0436	0,0483	<b>0,0919</b>	<b>0,8433</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0436	0,0311	<b>0,0747</b>	<b>0,8261</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0648	0,0511	<b>0,1159</b>	<b>0,8673</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0568	0,0314	<b>0,0882</b>	<b>0,8396</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0843	0,0724	<b>0,1567</b>	<b>0,9081</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0508	0,0409	<b>0,0917</b>	<b>0,8431</b>
<i>Sud-Ouest</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0614	0,0408	<b>0,1022</b>	<b>0,8536</b>
<i>Ville-Marie</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0418	0,0064	<b>0,0482</b>	<b>0,7996</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,6412		<b>0,6412</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0551	0,0445	<b>0,0996</b>	<b>0,8510</b>
Montréal-Nord	0,6316		<b>0,6316</b>	0,0686	0,0357	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,1475	0,0671	<b>0,2146</b>	<b>0,9564</b>
Outremont	0,5675	0,0539	<b>0,6214</b>	0,1043		<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0475	0,0307	<b>0,0782</b>	<b>0,8098</b>
Pierrefonds	0,5520	0,0581	<b>0,6101</b>	0,0752	0,0290	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0730	0,0646	<b>0,1376</b>	<b>0,8579</b>
Roxboro	0,6110		<b>0,6110</b>	0,0687	0,0355	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0730	0,0604	<b>0,1334</b>	<b>0,8546</b>
Sainte-Geneviève	0,5683	0,0514	<b>0,6197</b>	0,0809	0,0233	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0586	0,0768	<b>0,1354</b>	<b>0,8653</b>
Saint-Laurent	0,6168		<b>0,6168</b>	0,0800	0,0242	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0730	0,0522	<b>0,1252</b>	<b>0,8522</b>
Saint-Léonard	0,6171		<b>0,6171</b>	0,0790	0,0253	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0827	0,0605	<b>0,1432</b>	<b>0,8705</b>
Verdun	0,5644	0,0547	<b>0,6191</b>	0,0796	0,0247	<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>	0,0684	0,0385	<b>0,1069</b>	<b>0,8362</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>			<b>0,6361</b>			<b>0,1043</b>	<b>0,0035</b>	<b>0,0024</b>			<b>0,0993</b>	<b>0,8456</b>

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0083 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0037 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0053 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0494.

4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0490 pour cette catégorie d'immeubles.



**Tableau 125 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)**

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau				Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM <sup>2</sup>	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale <sup>2</sup>	Autres taxes <sup>3</sup>	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau <sup>4</sup>	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consommateurs <sup>4</sup>			Taxe relative aux services <sup>5</sup>	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	2,9977		<b>2,9977</b>	0,3210	0,0285	<b>0,3495</b>	<b>0,0032</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0120</b>	0,1250	0,0831	<b>0,2081</b>	<b>3,5933</b>
Lachine	2,9238		<b>2,9238</b>	0,2925	0,0570	<b>0,3495</b>	<b>0,0091</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0119</b>	0,0571	0,0526	<b>0,1097</b>	<b>3,4268</b>
LaSalle	2,9162		<b>2,9162</b>	0,2820	0,0675	<b>0,3495</b>	<b>0,0061</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0119</b>	0,0500	0,0466	<b>0,0966</b>	<b>3,4030</b>
L'Île-Bizard	2,8970		<b>2,8970</b>	0,2905	0,0590	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0115</b>	0,0586	0,0772	<b>0,1358</b>	<b>3,4166</b>
Montréal													
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0119</b>	0,0436	0,0483	<b>0,0919</b>	<b>3,4997</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0129</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0117</b>	0,0436	0,0311	<b>0,0747</b>	<b>3,4920</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0401</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0119</b>	0,0648	0,0511	<b>0,1159</b>	<b>3,5604</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0114</b>	0,0568	0,0314	<b>0,0882</b>	<b>3,4921</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0032</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0117</b>	0,0843	0,0724	<b>0,1567</b>	<b>3,5641</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0114</b>	0,0508	0,0409	<b>0,0917</b>	<b>3,4956</b>
<i>Sud-Ouest</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0036</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0118</b>	0,0614	0,0408	<b>0,1022</b>	<b>3,5100</b>
<i>Ville-Marie</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0042</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0122</b>	0,0418	0,0064	<b>0,0482</b>	<b>3,4571</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	3,0203		<b>3,0203</b>	0,3472	0,0023	<b>0,3495</b>	<b>0,0025</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0116</b>	0,0551	0,0445	<b>0,0996</b>	<b>3,5062</b>
Montréal-Nord	2,9767		<b>2,9767</b>	0,1457	0,2038	<b>0,3495</b>	<b>0,0295</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0113</b>	0,1475	0,0671	<b>0,2146</b>	<b>3,6044</b>
Outremont	2,9482		<b>2,9482</b>	0,3495		<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0113</b>	0,0475	0,0307	<b>0,0782</b>	<b>3,4100</b>
Pierrefonds	2,9049		<b>2,9049</b>	0,3109	0,0386	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0116</b>	0,0730	0,0646	<b>0,1376</b>	<b>3,4264</b>
Roxboro	2,9077		<b>2,9077</b>	0,3017	0,0477	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0111</b>	0,0730	0,0604	<b>0,1334</b>	<b>3,4245</b>
Sainte-Geneviève	2,9369		<b>2,9369</b>	0,2622	0,0873	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0107</b>	0,0586	0,0768	<b>0,1354</b>	<b>3,4553</b>
Saint-Laurent	2,9281		<b>2,9281</b>	0,2949	0,0546	<b>0,3495</b>	<b>0,0106</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0120</b>	0,0730	0,0522	<b>0,1252</b>	<b>3,4482</b>
Saint-Léonard	2,9296		<b>2,9296</b>	0,2935	0,0560	<b>0,3495</b>	<b>0,0231</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0118</b>	0,0827	0,0605	<b>0,1432</b>	<b>3,4799</b>
Verdun	2,9195	0,0067	<b>2,9262</b>	0,3192	0,0302	<b>0,3495</b>		<b>0,0228</b>	<b>0,0118</b>	0,0684	0,0385	<b>0,1069</b>	<b>3,4172</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>			<b>2,9974</b>			<b>0,3495</b>	<b>0,0072</b>	<b>0,0228</b>	<b>0,0119</b>			<b>0,0893</b>	<b>3,4781</b>

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les taux pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM sont présentés à titre indicatif, puisqu'ils sont des taux moyens résultant des revenus générés par les 2 taxes applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.
3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0083 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0037 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0067 pour cette catégorie d'immeubles.
4. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
5. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0047 pour cette catégorie d'immeubles.

### Variation détaillée des charges fiscales

#### **Immeubles résidentiels**

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur le territoire de la Ville de Montréal. Les décisions des conseils d'arrondissement se répercutent quant à elle sur les immeubles de leur territoire seulement.

L'autre élément principal expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles : le dépôt du rôle 2020-2022. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté plus tôt cet automne une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir section précédente pour un exemple).

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de 6 logements ou plus et les immeubles de 5 logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle, entre ces deux types d'immeubles. Une demande en ce sens a été faite au gouvernement du Québec pour le prochain exercice.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 126 – Variation des charges fiscales totales de 2019 à 2020, immeubles résidentiels

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	1,4 %	1,9 %	(0,9 %)	1,4 %	2,4 %
Anjou	0,1 %	(0,0 %)	(2,3 %)	0,8 %	2,3 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,1 %	3,2 %	0,3 %	1,8 %	5,8 %
Lachine	1,7 %	2,9 %	(0,2 %)	0,3 %	2,7 %
LaSalle	1,6 %	4,0 %	0,9 %	0,7 %	3,2 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1,2 %	1,5 %	(0,2 %)	(1,5 %)	0,9 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1,2 %	0,1 %	(0,8 %)	1,8 %	2,5 %
Montréal-Nord	2,3 %	2,1 %	(0,4 %)	1,5 %	4,3 %
Outremont	2,8 %	3,5 %	0,2 %	1,3 %	5,7 %
Pierrefonds-Roxboro	2,0 %	2,3 %	(0,6 %)	0,3 %	3,4 %
Plateau-Mont-Royal	3,1 %	2,9 %	0,9 %	3,4 %	5,1 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0 %	(0,4 %)	(1,7 %)	0,3 %	3,1 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2,5 %	3,9 %	0,8 %	2,9 %	3,0 %
Saint-Laurent	1,4 %	1,7 %	(0,1 %)	0,8 %	3,4 %
Saint-Léonard	0,6 %	(0,3 %)	(2,0 %)	1,3 %	0,9 %
Sud-Ouest	2,8 %	4,4 %	1,0 %	3,5 %	4,9 %
Verdun	3,2 %	5,4 %	1,4 %	3,5 %	4,6 %
Ville-Marie	3,0 %	3,0 %	(0,1 %)	2,6 %	8,4 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	1,5 %	2,3 %	(0,3 %)	1,4 %	1,8 %
<b>Ville de Montréal</b>	<b>2,1 %</b>	2,0 %	0,1 %	1,9 %	4,5 %

Les explications quant aux variations de charges fiscales par arrondissement sont présentées dans la section « Fiscalité locale » des Faits saillants du budget 2020 et du PTI 2020-2022.

La résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration<sup>7</sup>. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

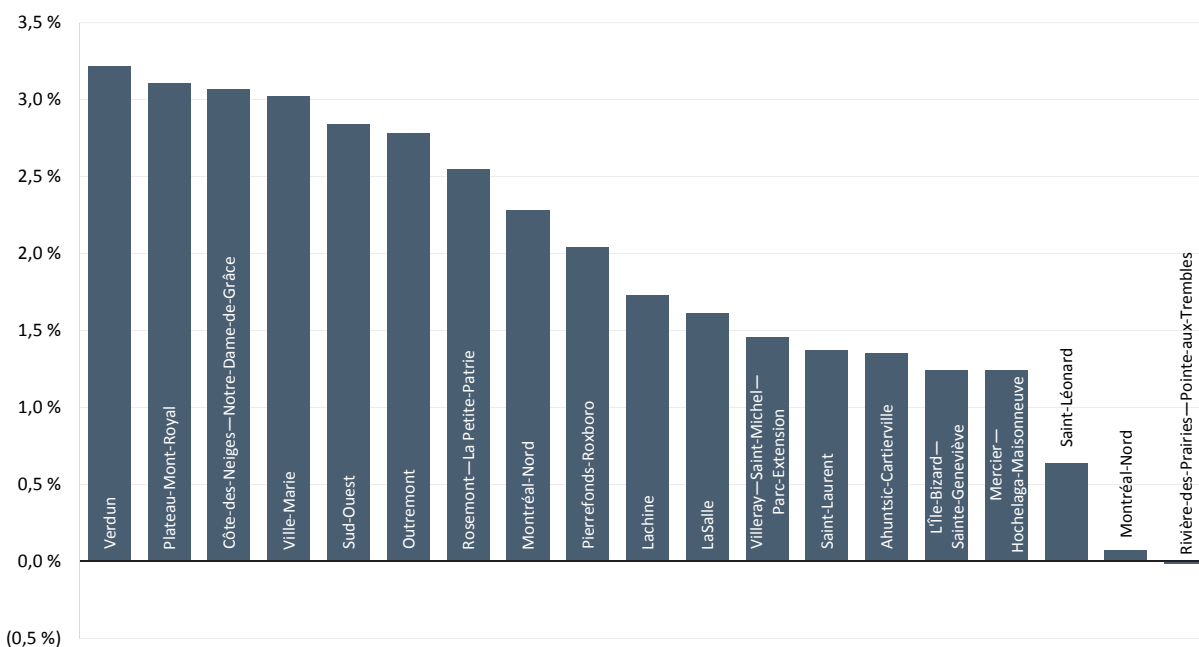
**Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne**

Variation des charges fiscales <sup>1</sup>	Taxes 2019	Taxes 2020	Variations	
			(\$)	(%)
Taxe foncière et tarification	3 018 \$	3 087 \$	69 \$	1,7 %
Taxe relative à l'eau	508 \$	512 \$	4 \$	0,1 %
Taxe relative à la voirie	17 \$	17 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	12 \$	12 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative aux services	295 \$	304 \$	9 \$	0,2 %
Taxe relative aux investissements	216 \$	218 \$	2 \$	0,1 %
	<b>4 066 \$</b>	<b>4 150 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>2,1 %</b>

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 533 818 \$ au rôle d'évaluation 2020-2022 (490 782 \$ en valeur ajustée 2020).

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

**Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2019 à 2020**



7. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Le tableau suivant présente l'effet, par logement, de l'harmonisation en 2020. Seuls les secteurs où il existe des tarifications constatent des déplacements fiscaux entre leurs immeubles résidentiels en raison de l'harmonisation. Les immeubles de 6 logements ou plus font exception. L'abandon de tarifications contribue à atténuer légèrement les effets de rôles sur ces immeubles, effets qui leur sont en moyenne défavorables avec le rôle 2020-2022.

**Tableau 128 – Effet de l'harmonisation sur les charges fiscales des immeubles résidentiels, par logement, 2020**

Arrondissements	Tarification		Simulation - Effet par logement						
	Eau	Déchets	Unif.	Condo	2 log.	3 log.	4 log.	5 log.	6 log. ou plus
Ahuntsic-Cartierville			○	○	○	○	○	○	○
Anjou	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			○	○	○	○	○	○	○
Lachine	Oui	Oui	●	○	○	○	○	○	○
LaSalle	Oui	Oui	●	●	○	○	○	○	○
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Oui	Oui <sup>1</sup>	○	○	○	○	○	○	○
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			○	○	○	○	○	○	○
Montréal-Nord	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Outremont		Oui	●	○	○	○	○	○	○
Pierrefonds-Roxboro	Oui	Oui <sup>2</sup>	○	○	○	○	○	○	○
Plateau-Mont-Royal			○	○	○	○	○	○	○
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles			○	○	○	○	○	○	○
Rosemont–La Petite-Patrie			○	○	○	○	○	○	○
Saint-Laurent	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Saint-Léonard	Oui		●	○	○	○	○	○	○
Sud-Ouest			○	○	○	○	○	○	○
Verdun	Oui	Oui	●	○	○	○	○	○	○
Ville-Marie			○	○	○	○	○	○	○
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			○	○	○	○	○	○	○
<b>Ville de Montréal</b>			○	○	○	○	○	○	○

## Notes :

Source : Compilation actualisée au 11 septembre 2019 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2019 et de 2020.

1. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Sainte-Geneviève seulement.

2. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Pierrefonds seulement.

## Légende

Baisse		○
Augmentation des charges	de 0 \$ à 8 \$	○
	de 8 \$ à 15 \$	○
	plus de 15 \$	●

Avec le dépôt du rôle 2020-2022, les immeubles de 6 logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter beaucoup plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. La grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer par des exemples les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de 5 logements et moins.

La résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

**Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne**

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2020	540 158 \$	403 720 \$	717 614 \$	397 018 \$	447 064 \$	453 794 \$	370 417 \$
Taxes 2019	4 450 \$	3 846 \$	5 719 \$	3 260 \$	3 507 \$	3 806 \$	3 193 \$
<b>Taxes 2020</b>							
Taxe foncière et tarification	3 442 \$	2 560 \$	4 573 \$	2 428 \$	2 723 \$	2 746 \$	2 360 \$
Taxe relative à l'eau	563 \$	421 \$	748 \$	414 \$	466 \$	473 \$	386 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	14 \$	25 \$	14 \$	16 \$	16 \$	13 \$
Taxe relative à l'ARTM	13 \$	10 \$	17 \$	10 \$	11 \$	11 \$	9 \$
Taxe relative aux services	236 \$	505 \$	313 \$	280 \$	224 \$	266 \$	240 \$
Taxe relative aux investissements	261 \$	335 \$	223 \$	209 \$	208 \$	350 \$	189 \$
	<b>4 534 \$</b>	<b>3 845 \$</b>	<b>5 900 \$</b>	<b>3 354 \$</b>	<b>3 647 \$</b>	<b>3 862 \$</b>	<b>3 198 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>1,9 %</b> 84 \$	<b>(0,0 %)</b> (1 \$)	<b>3,2 %</b> 180 \$	<b>2,9 %</b> 94 \$	<b>4,0 %</b> 140 \$	<b>1,5 %</b> 56 \$	<b>0,1 %</b> 5 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2020	313 870 \$	1 424 048 \$	378 284 \$	688 458 \$	330 944 \$	537 531 \$	588 965 \$
Taxes 2019	2 929 \$	11 090 \$	3 156 \$	5 593 \$	3 005 \$	4 343 \$	4 915 \$
<b>Taxes 2020</b>							
Taxe foncière et tarification	1 970 \$	8 793 \$	2 294 \$	4 387 \$	2 109 \$	3 425 \$	3 610 \$
Taxe relative à l'eau	327 \$	1 485 \$	394 \$	718 \$	345 \$	560 \$	614 \$
Taxe relative à la voirie	11 \$	50 \$	13 \$	24 \$	12 \$	19 \$	21 \$
Taxe relative à l'ARTM	8 \$	35 \$	9 \$	17 \$	8 \$	13 \$	14 \$
Taxe relative aux services	463 \$	676 \$	276 \$	391 \$	279 \$	273 \$	430 \$
Taxe relative aux investissements	211 \$	437 \$	243 \$	216 \$	240 \$	220 \$	308 \$
	<b>2 990 \$</b>	<b>11 476 \$</b>	<b>3 229 \$</b>	<b>5 752 \$</b>	<b>2 992 \$</b>	<b>4 510 \$</b>	<b>4 996 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>2,1 %</b> 61 \$	<b>3,5 %</b> 386 \$	<b>2,3 %</b> 73 \$	<b>2,9 %</b> 160 \$	<b>(0,4 %)</b> (13 \$)	<b>3,9 %</b> 167 \$	<b>1,7 %</b> 82 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2020	510 782 \$	446 799 \$	688 554 \$	890 300 \$	389 893 \$	480 132 \$
Taxes 2019	4 441 \$	3 635 \$	5 442 \$	6 880 \$	3 227 \$	3 981 \$
<b>Taxes 2020</b>						
Taxe foncière et tarification	3 132 \$	2 847 \$	4 241 \$	5 673 \$	2 484 \$	3 020 \$
Taxe relative à l'eau	533 \$	466 \$	718 \$	928 \$	407 \$	501 \$
Taxe relative à la voirie	18 \$	16 \$	24 \$	31 \$	14 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	12 \$	11 \$	17 \$	22 \$	9 \$	12 \$
Taxe relative aux services	422 \$	274 \$	471 \$	372 \$	215 \$	298 \$
Taxe relative aux investissements	309 \$	182 \$	265 \$	57 \$	174 \$	213 \$
	<b>4 426 \$</b>	<b>3 796 \$</b>	<b>5 736 \$</b>	<b>7 083 \$</b>	<b>3 302 \$</b>	<b>4 059 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(0,3 %)</b> (14 \$)	<b>4,4 %</b> 161 \$	<b>5,4 %</b> 294 \$	<b>3,0 %</b> 203 \$	<b>2,3 %</b> 75 \$	<b>2,0 %</b> 78 \$

Le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divisé. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 130 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2020	260 153 \$	249 490 \$	382 742 \$	269 634 \$	297 026 \$	236 835 \$	252 974 \$
Taxes 2019	2 204 \$	2 431 \$	3 136 \$	2 282 \$	2 402 \$	2 020 \$	2 202 \$
<b>Taxes 2020</b>							
Taxe foncière et tarification	1 658 \$	1 582 \$	2 439 \$	1 649 \$	1 809 \$	1 433 \$	1 612 \$
Taxe relative à l'eau	271 \$	260 \$	399 \$	281 \$	310 \$	247 \$	264 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	9 \$	13 \$	9 \$	10 \$	8 \$	9 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	6 \$	9 \$	7 \$	7 \$	6 \$	6 \$
Taxe relative aux services	113 \$	312 \$	167 \$	190 \$	149 \$	139 \$	164 \$
Taxe relative aux investissements	126 \$	207 \$	119 \$	142 \$	138 \$	183 \$	129 \$
	<b>2 183 \$</b>	<b>2 376 \$</b>	<b>3 147 \$</b>	<b>2 278 \$</b>	<b>2 423 \$</b>	<b>2 016 \$</b>	<b>2 184 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(0,9 %)</b> <b>(20 \$)</b>	<b>(2,3 %)</b> <b>(55 \$)</b>	<b>0,3 %</b> <b>10 \$</b>	<b>(0,2 %)</b> <b>(4 \$)</b>	<b>0,9 %</b> <b>22 \$</b>	<b>(0,2 %)</b> <b>(4 \$)</b>	<b>(0,8 %)</b> <b>(18 \$)</b>

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2020	242 972 \$	518 965 \$	241 566 \$	377 543 \$	202 566 \$	338 109 \$	325 066 \$
Taxes 2019	2 323 \$	4 172 \$	2 075 \$	3 126 \$	1 863 \$	2 815 \$	2 759 \$
<b>Taxes 2020</b>							
Taxe foncière et tarification	1 525 \$	3 205 \$	1 465 \$	2 406 \$	1 291 \$	2 154 \$	1 992 \$
Taxe relative à l'eau	253 \$	541 \$	252 \$	394 \$	211 \$	353 \$	339 \$
Taxe relative à la voirie	8 \$	18 \$	8 \$	13 \$	7 \$	12 \$	11 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	13 \$	6 \$	9 \$	5 \$	8 \$	8 \$
Taxe relative aux services	358 \$	247 \$	176 \$	214 \$	171 \$	172 \$	237 \$
Taxe relative aux investissements	163 \$	159 \$	155 \$	118 \$	147 \$	138 \$	170 \$
	<b>2 314 \$</b>	<b>4 182 \$</b>	<b>2 062 \$</b>	<b>3 155 \$</b>	<b>1 831 \$</b>	<b>2 837 \$</b>	<b>2 758 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(0,4 %)</b> <b>(8 \$)</b>	<b>0,2 %</b> <b>10 \$</b>	<b>(0,6 %)</b> <b>(13 \$)</b>	<b>0,9 %</b> <b>28 \$</b>	<b>(1,7 %)</b> <b>(31 \$)</b>	<b>0,8 %</b> <b>22 \$</b>	<b>(0,1 %)</b> <b>(1 \$)</b>

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2020	286 004 \$	351 569 \$	404 637 \$	443 445 \$	297 186 \$	337 805 \$
Taxes 2019	2 530 \$	2 959 \$	3 324 \$	3 530 \$	2 525 \$	2 852 \$
<b>Taxes 2020</b>						
Taxe foncière et tarification	1 754 \$	2 240 \$	2 492 \$	2 826 \$	1 894 \$	2 124 \$
Taxe relative à l'eau	298 \$	367 \$	422 \$	462 \$	310 \$	352 \$
Taxe relative à la voirie	10 \$	12 \$	14 \$	15 \$	10 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	7 \$	9 \$	10 \$	11 \$	7 \$	8 \$
Taxe relative aux services	237 \$	216 \$	277 \$	185 \$	164 \$	209 \$
Taxe relative aux investissements	173 \$	144 \$	156 \$	28 \$	132 \$	150 \$
	<b>2 479 \$</b>	<b>2 987 \$</b>	<b>3 371 \$</b>	<b>3 528 \$</b>	<b>2 517 \$</b>	<b>2 856 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(2,0 %)</b> <b>(51 \$)</b>	<b>1,0 %</b> <b>28 \$</b>	<b>1,4 %</b> <b>47 \$</b>	<b>(0,1 %)</b> <b>(2 \$)</b>	<b>(0,3 %)</b> <b>(8 \$)</b>	<b>0,1 %</b> <b>4 \$</b>



Le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de 2 à 5 logements. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

**Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen**

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2020	571 194 \$	486 403 \$	639 484 \$	432 769 \$	513 456 \$	473 295 \$	482 751 \$
Taxes 2019	4 726 \$	4 594 \$	5 165 \$	3 646 \$	4 159 \$	4 088 \$	4 092 \$
<b>Taxes 2020</b>							
Taxe foncière et tarification	3 640 \$	3 084 \$	4 075 \$	2 646 \$	3 127 \$	2 864 \$	3 076 \$
Taxe relative à l'eau	596 \$	507 \$	667 \$	451 \$	535 \$	494 \$	503 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	17 \$	22 \$	15 \$	18 \$	16 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	14 \$	12 \$	16 \$	11 \$	13 \$	12 \$	12 \$
Taxe relative aux services	249 \$	608 \$	279 \$	305 \$	257 \$	277 \$	313 \$
Taxe relative aux investissements	276 \$	404 \$	199 \$	228 \$	239 \$	365 \$	247 \$
	<b>4 794 \$</b>	<b>4 632 \$</b>	<b>5 257 \$</b>	<b>3 656 \$</b>	<b>4 189 \$</b>	<b>4 028 \$</b>	<b>4 167 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>1,4 %</b> 68 \$	<b>0,8 %</b> 38 \$	<b>1,8 %</b> 92 \$	<b>0,3 %</b> 10 \$	<b>0,7 %</b> 30 \$	<b>(1,5 %)</b> (60 \$)	<b>1,8 %</b> 75 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2020	414 873 \$	1 265 930 \$	506 578 \$	781 473 \$	442 483 \$	584 730 \$	565 893 \$
Taxes 2019	3 891 \$	10 074 \$	4 312 \$	6 312 \$	3 987 \$	4 768 \$	4 763 \$
<b>Taxes 2020</b>							
Taxe foncière et tarification	2 604 \$	7 817 \$	3 071 \$	4 980 \$	2 820 \$	3 726 \$	3 468 \$
Taxe relative à l'eau	433 \$	1 320 \$	528 \$	815 \$	461 \$	610 \$	590 \$
Taxe relative à la voirie	14 \$	44 \$	18 \$	27 \$	15 \$	20 \$	20 \$
Taxe relative à l'ARTM	10 \$	31 \$	12 \$	19 \$	11 \$	14 \$	14 \$
Taxe relative aux services	612 \$	601 \$	370 \$	444 \$	373 \$	297 \$	413 \$
Taxe relative aux investissements	278 \$	388 \$	325 \$	245 \$	320 \$	239 \$	296 \$
	<b>3 952 \$</b>	<b>10 202 \$</b>	<b>4 325 \$</b>	<b>6 530 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>4 906 \$</b>	<b>4 801 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>1,5 %</b> 60 \$	<b>1,3 %</b> 127 \$	<b>0,3 %</b> 12 \$	<b>3,4 %</b> 217 \$	<b>0,3 %</b> 13 \$	<b>2,9 %</b> 138 \$	<b>0,8 %</b> 37 \$

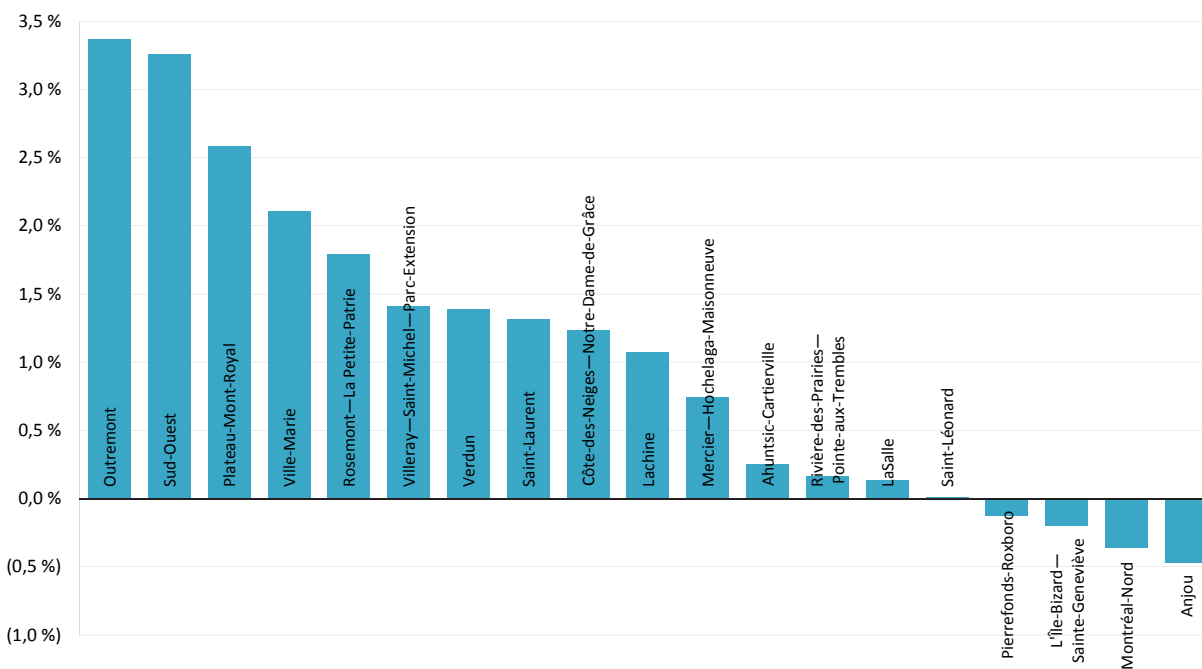
  

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2020	638 323 \$	492 356 \$	529 643 \$	576 921 \$	502 691 \$	557 330 \$
Taxes 2019	5 462 \$	4 041 \$	4 263 \$	4 475 \$	4 197 \$	4 625 \$
<b>Taxes 2020</b>						
Taxe foncière et tarification	3 914 \$	3 137 \$	3 262 \$	3 676 \$	3 203 \$	3 505 \$
Taxe relative à l'eau	666 \$	513 \$	552 \$	602 \$	524 \$	581 \$
Taxe relative à la voirie	22 \$	17 \$	18 \$	20 \$	18 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	16 \$	12 \$	13 \$	14 \$	12 \$	14 \$
Taxe relative aux services	528 \$	302 \$	362 \$	241 \$	277 \$	346 \$
Taxe relative aux investissements	386 \$	201 \$	204 \$	37 \$	224 \$	247 \$
	<b>5 532 \$</b>	<b>4 183 \$</b>	<b>4 412 \$</b>	<b>4 590 \$</b>	<b>4 258 \$</b>	<b>4 712 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>1,3 %</b> 69 \$	<b>3,5 %</b> 142 \$	<b>3,5 %</b> 149 \$	<b>2,6 %</b> 115 \$	<b>1,4 %</b> 61 \$	<b>1,9 %</b> 87 \$

## Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

**Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2019 à 2020**



### Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière non résidentielle

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels. Cette stratégie sera déployée sur 5 ans, tout en respectant l'engagement de l'Administration de limiter les hausses de taxes à l'inflation.

En 2020, le conseil municipal bonifie son utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Ainsi, ce sont les premiers 625 000 \$ de valeur foncière non résidentielle qui seront imposés à un taux de taxe inférieur au taux qui sera imposé sur la valeur foncière excédant 625 000 \$.

Cette mesure s'applique pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM. Pour les plus petits immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 625 000 \$ (un peu plus de 60 % des immeubles non résidentiels), la mesure a pour effet d'alléger de 12,5 % les charges fiscales totales par rapport à 2018.

Jusqu'au seuil d'environ 4,2 M\$ de valeur foncière non résidentielle, l'effet net est bénéfique. Au total, près de 92 % des immeubles bénéficieront de la bonification de la mesure en 2020. Après ce seuil, les propriétaires d'immeubles voient leurs charges fiscales augmenter graduellement. Pour les propriétaires

d'immeubles de plus de 10 M\$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 0,7 % en 2020.

#### Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Pour les exercices de 2020 à 2023, les charges fiscales des immeubles non résidentiels seront augmentées moins rapidement que celles des immeubles résidentiels, ce qui permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre les deux catégories d'immeubles. La stratégie prévoit que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

Au terme de cette période, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

C'est ainsi qu'en 2020, le conseil municipal a augmenté les charges fiscales sous son contrôle de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels, par rapport à 2 % pour les immeubles résidentiels.

## Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent ensuite les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

En 2020, les dépenses à financer par quotes-parts s'élèvent à 2 433 498,2 \$. Ce montant découle du résultat suivant :

- Dépenses totales à l'agglomération.....	3 158 266,3 \$
- Revenus spécifiques à l'agglomération (autres que les quotes-parts) .....	(704 768,1 \$)
<b>- Dépenses nettes à financer par quotes-parts .....</b>	<b>2 433 498,2 \$</b>

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, de loin les plus importantes, et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts imposées par l'agglomération de Montréal; il est suivi d'un deuxième qui décline les contributions de chacune des villes liées au financement de ces quotes-parts, pour l'exercice 2020.

Tableau 132 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2020

Quotes-parts	Budget 2019 (000 \$)	Budget 2020 (000 \$)	Variation 2019-2020	
			(000 \$)	(%)
<b>Générales</b>	<b>2 143 284,4</b>	<b>2 158 492,9</b>	<b>15 208,5</b>	<b>0,7</b>
<b>Spécifiques</b>				
Service des premiers répondants	8 108,3	9 079,3	971,0	12,0
Service de l'eau	137 142,0	139 057,1	1 915,1	1,4
Alimentation en eau potable	91 768,5	94 200,9	2 432,3	2,7
Compteurs d'eau	3 294,2	2 428,2	(866,0)	(26,3)
Travaux admissibles au programme TECQ	4 198,0	5 166,4	968,3	23,1
Travaux admissibles au programme FCCQ	3 205,2	3 783,3	578,1	18,0
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 783,9	5 650,0	(133,9)	(2,3)
Déficit des exercices antérieurs	86 169,7	15 640,1	(70 529,6)	(81,8)
<b>Total</b>	<b>2 482 954,3</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>(49 456,1)</b>	<b>(2,0)</b>

**Tableau 133 – Quotes-parts de 2020**  
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondeurs	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
<b>Montréal</b>	<b>1 783 836,9</b>	<b>7 589,0</b>	<b>114 920,6</b>	<b>81 618,2</b>	<b>2 403,4</b>
<b>Villes reconstituées</b>					
Baie-D'Urfé	10 926,0	46,5	703,9	316,5	0,2
Beaconsfield	20 323,0	86,5	1 309,3	602,2	-
Côte-Saint-Luc	24 354,1	-	1 569,0	1 376,3	0,9
Dollard-Des Ormeaux	36 684,6	156,1	2 363,3	1 929,0	3,7
Dorval	61 043,4	259,7	3 932,6	1 682,4	1,3
Hampstead	9 634,8	41,0	620,7	316,4	-
L'Île-Dorval	67,7	0,3	4,4	15,7	-
Kirkland	26 510,6	112,8	1 707,9	860,4	1,5
Mont-Royal	48 327,7	205,6	3 113,4	1 248,0	0,0
Montréal-Est	14 036,1	59,7	904,3	1 183,6	4,8
Montréal-Ouest	5 164,7	22,0	332,7	204,1	1,6
Pointe-Claire	55 665,2	236,8	3 586,1	1 528,9	9,9
Senneville	2 821,0	12,0	181,7	70,4	0,2
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 442,6	27,4	415,1	252,6	0,1
Westmount	52 654,7	224,0	3 392,2	996,1	0,5
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>374 656,0</b>	<b>1 490,3</b>	<b>24 136,6</b>	<b>12 582,7</b>	<b>24,8</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>2 158 492,8</b>	<b>9 079,3</b>	<b>139 057,2</b>	<b>94 200,9</b>	<b>2 428,2</b>

**Tableau 133 – Quotes-parts de 2020 (suite)**  
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit exercice antérieur	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
<b>923,8</b>	<b>436,0</b>	<b>5 232,5</b>	<b>12 925,4</b>	<b>2 009 885,8</b>	<b>82,6</b>	<b>Montréal</b>
						<b>Villes reconstituées</b>
127,1	97,3	-	79,2	12 296,6	<b>0,5</b>	Baie-D'Urfé
224,2	171,3	74,9	147,3	22 938,5	<b>0,9</b>	Beaconsfield
202,9	213,2	4,7	176,5	27 897,6	<b>1,1</b>	Côte-Saint-Luc
416,3	337,3	-	265,8	42 156,1	<b>1,7</b>	Dollard-Des Ormeaux
790,7	604,8	33,3	442,3	68 790,6	<b>2,8</b>	Dorval
111,0	83,3	-	69,8	10 876,9	<b>0,4</b>	Hampstead
0,6	0,5	-	0,5	89,6	<b>0,0</b>	L'Île-Dorval
337,2	250,8	1,2	192,1	29 974,6	<b>1,2</b>	Kirkland
509,0	401,3	72,9	350,2	54 228,1	<b>2,2</b>	Mont-Royal
196,5	132,4	-	101,7	16 619,0	<b>0,7</b>	Montréal-Est
38,4	45,8	-	37,4	5 846,6	<b>0,2</b>	Montréal-Ouest
561,1	449,5	230,2	403,3	62 671,1	<b>2,6</b>	Pointe-Claire
40,7	29,1	-	20,4	3 175,6	<b>0,1</b>	Senneville
104,3	77,1	0,3	46,7	7 366,3	<b>0,3</b>	Sainte-Anne-de-Bellevue
582,6	453,7	-	381,5	58 685,3	<b>2,4</b>	Westmount
<b>4 242,6</b>	<b>3 347,3</b>	<b>417,5</b>	<b>2 714,7</b>	<b>423 612,4</b>	<b>17,4</b>	<b>Total – Villes reconstituées</b>
<b>5 166,4</b>	<b>3 783,3</b>	<b>5 650,0</b>	<b>15 640,1</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>100,0</b>	<b>Agglomération de Montréal</b>

Avant d'analyser en détail chacune des quotes-parts, un bref exposé sur le calcul du potentiel fiscal d'agglomération est présenté dans la section suivante. Il importe de souligner que les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service des premiers répondants ainsi que celles pour le service de l'eau.

### Potentiel fiscal d'agglomération

L'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001) précise que les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, critère de répartition par défaut.

Depuis 2017, le potentiel fiscal est calculé selon des règles prescrites par arrêté ministériel, en l'occurrence l'*Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération*. Cet arrêté, pris à l'été 2017, est venu remplacer l'arrêté précédent, qui remontait au 26 novembre 2008 et qui comportait des lacunes sur le plan méthodologique. Tout en étant plus transparentes, ces nouvelles règles de calcul se rapprochent davantage de la définition légale du potentiel fiscal, c'est-à-dire une variante de la richesse foncière uniformisée (RFU), dans laquelle la valeur des immeubles non résidentiels et industriels est pondérée à la hausse. Il était d'abord prévu que les nouvelles règles demeuraient effectives pour les exercices de 2017, 2018 et 2019<sup>8</sup>.

Or, pour l'exercice de 2020, le potentiel fiscal d'agglomération sera calculé suivant ces mêmes règles. Les dispositions à ce sujet sont précisées dans un projet d'arrêté ministériel, publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 23 octobre 2019. Selon ce dernier, il est aussi mentionné que les villes liées auront jusqu'au 31 août 2020 pour convenir d'une formule définitive quant aux règles de calcul du potentiel fiscal d'agglomération, pour les exercices ultérieurs.

En résumé, pour l'exercice de 2020, le potentiel fiscal des villes liées aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de Montréal est déterminé par la somme de leur RFU et des valeurs foncières non résidentielles pondérées à 268 %, c'est-à-dire l'assiette des valeurs non résidentielles et industrielles multipliées par un facteur de 2,68. De plus, la valeur des immeubles parapublics est pondérée selon les taux de compensation effectifs de l'exercice financier de 2019, soit à 71,5 % dans le cas des immeubles du réseau primaire-secondaire, et à 84,5 % dans le cas des immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'enseignement supérieur.

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2019 et 2020. Règle générale, pour un même rôle d'évaluation, la croissance immobilière entre deux exercices explique les changements observés dans le potentiel fiscal des villes. Toutefois, puisque les exercices de 2019 et 2020 font référence à 2 rôles d'évaluation, aux effets de la croissance immobilière s'ajoute l'impact du nouveau rôle sur la contribution de chaque ville liée au sein de l'agglomération.

---

8. Rappelons que des dispositions transitoires avaient aussi été mises en place pour les exercices de 2017 et de 2018, de manière à assurer un passage harmonieux entre les deux arrêtés ministériels.



**Tableau 134 – Potentiel fiscal d’agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2019 et 2020**

Villes liées	Potentiel fiscal 2019 (rôle 2017-2019)		Potentiel fiscal 2020 (rôle 2020-2022)	
	Millions de \$	Pourcentages contributifs	Millions de \$	Pourcentages contributifs
<b>Montréal</b>	<b>407 578,2</b>	<b>82,87927 %</b>	<b>445 548,8</b>	<b>82,64271 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>				
Baie-D'Urfé	2 427,9	0,49369 %	2 729,0	0,50618 %
Beaconsfield	4 191,0	0,85222 %	5 076,1	0,94154 %
Côte-Saint-Luc	5 584,2	1,13553 %	6 082,9	1,12829 %
Dollard-Des Ormeaux	8 245,3	1,67665 %	9 162,7	1,69955 %
Dorval	14 332,0	2,91435 %	15 246,8	2,82806 %
Hampstead	1 983,9	0,40341 %	2 406,5	0,44637 %
L'Île-Dorval	14,1	0,00286 %	16,9	0,00314 %
Kirkland	5 865,3	1,19269 %	6 621,6	1,22820 %
Mont-Royal	10 480,3	2,13112 %	12 070,8	2,23895 %
Montréal-Est	3 443,3	0,70019 %	3 505,8	0,65027 %
Montréal-Ouest	1 154,9	0,23485 %	1 290,0	0,23927 %
Pointe-Claire	12 849,4	2,61287 %	13 903,5	2,57889 %
Senneville	676,0	0,13746 %	704,6	0,13069 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 490,2	0,30303 %	1 609,2	0,29848 %
Westmount	11 457,4	2,32982 %	13 151,6	2,43942 %
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>84 195,2</b>	<b>17,12073 %</b>	<b>93 577,8</b>	<b>17,35729 %</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>491 773,4</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>539 126,6</b>	<b>100,00000 %</b>

Sources : Agglomération de Montréal, rôle triennal 2017-2019 actualisé au 14 septembre 2018, et rôle triennal 2020-2022 déposé le 11 septembre 2019.

**Quotes-parts générales**

Les quotes-parts générales visent à financer toutes dépenses nettes relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2020, les quotes-parts générales totalisent 2 158,5 M\$, ce qui représente 88,7 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts.

À l'échelle de l'agglomération, les quotes-parts générales augmentent de 0,7 % de 2019 à 2020. À l'échelle des villes liées, les variations se présentent toutefois différemment, en raison de l'évolution de leur « poids » au sein de l'agglomération, qui s'explique notamment par l'impact du nouveau rôle triennal d'évaluation sur le potentiel fiscal des villes (voir le tableau précédent).

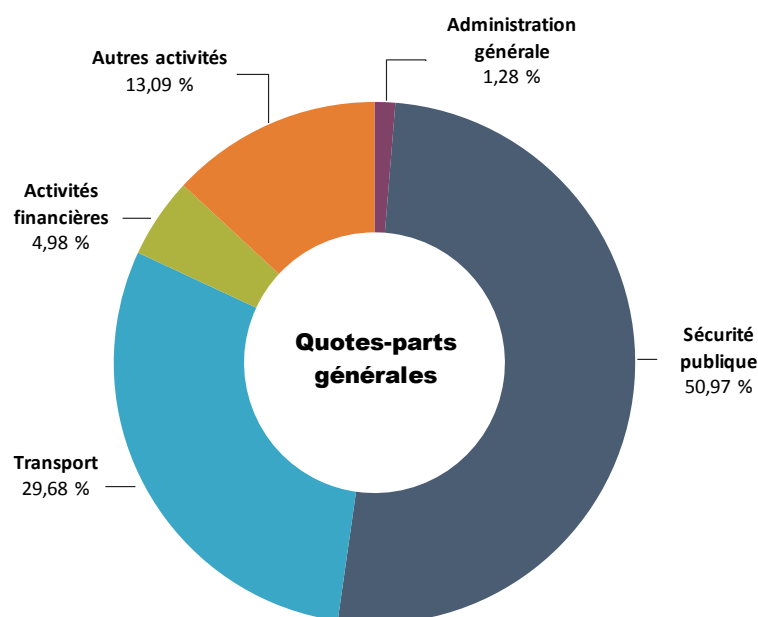
**Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2019 à 2020**

Villes liées	Quotes-parts générales		Variation	
	Budget 2019	Budget 2020	2019-2020	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	%
<b>Montréal</b>	<b>1 776 338,5</b>	<b>1 783 836,9</b>	<b>7 498,4</b>	<b>0,4</b>
<b>Villes reconstituées</b>				
Baie-D'Urfé	10 581,3	10 926,0	344,7	3,3
Beaconsfield	18 265,5	20 323,0	2 057,5	11,3
Côte-Saint-Luc	24 337,6	24 354,1	16,4	0,1
Dollard-Des Ormeaux	35 935,3	36 684,6	749,3	2,1
Dorval	62 462,8	61 043,4	(1 419,4)	(2,3)
Hampstead	8 646,3	9 634,8	988,5	11,4
L'Île-Dorval	61,3	67,7	6,4	10,5
Kirkland	25 562,6	26 510,6	948,0	3,7
Mont-Royal	45 675,9	48 327,7	2 651,8	5,8
Montréal-Est	15 007,0	14 036,1	(970,9)	(6,5)
Montréal-Ouest	5 033,6	5 164,7	131,1	2,6
Pointe-Claire	56 001,1	55 665,2	(336,0)	(0,6)
Senneville	2 946,2	2 821,0	(125,2)	(4,2)
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 494,9	6 442,6	(52,2)	(0,8)
Westmount	49 934,6	52 654,7	2 720,1	5,4
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>366 945,9</b>	<b>374 656,0</b>	<b>7 710,1</b>	<b>2,1</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>2 143 284,4</b>	<b>2 158 492,9</b>	<b>15 208,5</b>	<b>0,7</b>

En complément d'information, les données présentées ci-dessous illustrent la répartition par activités des quotes-parts générales. Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui s'adressent à une activité bien précise, les quotes-parts générales englobent un plus large éventail d'activités municipales. Cette information permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chaque activité dans les dépenses d'agglomération financées par les quotes-parts générales.

**Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2020**

Activités	%
<b>Administration générale</b>	
Évaluation	0,84 %
Autres	0,44 %
<b>Sécurité publique</b>	
Police	32,39 %
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	17,90 %
Sécurité civile	0,07 %
Autres	0,61 %
<b>Transport</b>	
Réseau routier	0,33 %
Transport collectif	28,76 %
Autres	0,59 %
<b>Hygiène du milieu</b>	
Matières résiduelles	3,73 %
Protection de l'environnement	0,15 %
<b>Santé et bien-être</b>	
Logement social	0,21 %
Autres	0,18 %
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,17 %
Rénovation urbaine	0,30 %
Promotion et développement économique	2,49 %
Autres	0,09 %
<b>Loisirs et culture</b>	
Activités récréatives	1,87 %
Activités culturelles	3,90 %
<b>Sous-total</b>	<b>95,02 %</b>
<b>Activités financières</b>	<b>4,98 %</b>
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>



### Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 275 M\$ en 2020, ce qui représente 11,3 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts.

#### **Quotes-parts pour le service des premiers répondants**

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service de premiers répondants (L.R.Q., c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, les activités associées au service des premiers répondants font l'objet de quotes-parts spécifiques, dont la Ville de Côte-Saint-Luc est exclue.

En 2020, les coûts nets pour ce service s'élèvent à 9,1 M\$, une augmentation de 1 M\$, soit 12 %, par rapport à 2019. La hausse de la rémunération associée aux heures supplémentaires, en lien avec le besoin de pompiers certifiés et nommés « premiers répondants », ainsi que la baisse des subventions à l'égard des temps de réponse, en raison des retards causés par les temps de transfert des appels par Urgences-santé et de la congestion routière croissante, expliquent cette variation.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère de répartition que pour les quotes-parts générales.

#### **Quotes-parts pour l'alimentation en eau potable**

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective. Pour 2020, le taux de 0,2118 \$ le m<sup>3</sup> est le résultat de la prévision du coût de 94,2 M\$ divisé par le volume de consommation des villes liées, estimé à 444,8 millions de m<sup>3</sup>. Le volume de la consommation d'eau est estimé à partir de la production réelle de l'exercice 2018, tandis que les coûts sont établis selon les prévisions budgétaires relatives à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution de l'eau potable pour 2020.

Rappelons que ces quotes-parts sont provisoires; elles seront révisées au terme de l'exercice financier de 2020, une fois le véritable niveau de consommation connu, tout comme les coûts réels qui s'y rattachent.

#### **Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention**

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts, par exemple les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau. De plus, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués sur ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de pouvoir utiliser ces subventions locales, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2020 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2018, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 5,2 M\$ pour les travaux admissibles au programme de la TECQ et à 3,8 M\$ pour les travaux admissibles au volet « Grandes villes » du programme FCCQ.

### **Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau**

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2020, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 2,4 M\$ pour l'exercice de 2020.

### **Quotes-parts pour le service de l'eau**

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées suivant le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales, soit par le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 139,1 M\$ en 2020, une hausse de 1,4 % par rapport à 2019.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau à l'agglomération. En 2020, ces quotes-parts totalisent 244,6 M\$, soit une augmentation de 5 M\$, ou 2,1 %, par rapport à 2019.

### **Quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)**

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n°22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant

le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2020, ces dernières totalisent 5,7 M\$, une réduction de 2,3 % par rapport à 2019. Selon le calendrier actuel du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces quotes-parts en 2028.

### **Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs**

Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2018, le rapport financier annuel de la Ville de Montréal a constaté un déficit à l'agglomération de 15,6 M\$. Pour assurer le comblement de ce déficit, des quotes-parts spécifiques seront prélevées en 2020. Le remboursement de ce déficit est réparti entre les villes liées suivant les mêmes règles que celles des quotes-parts générales.

### **Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération**

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux types de taxes pour le compte de l'agglomération : la taxe pour le financement du service 9-1-1 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

### **Taxe pour le financement du service 9-1-1**

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ., c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 9-1-1 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 \$ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au « 9-1-1 ».

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2020 s'élèvent à 13,3 M\$, une hausse de 1 M\$ par rapport à 2019. Ces prévisions sont notamment basées sur les résultats des dernières années.

### **Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade**

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 \$ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2020 sont de 36,3 M\$, une hausse de 0,3 M\$ par rapport à 2019.

### Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel<sup>9</sup>.

Toutefois, en vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M\$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Pour 2020, la contribution s'élève à 8,5 M\$ et la part de chacune des villes reconstituées est déterminée en fonction de son potentiel fiscal d'agglomération.

Le tableau suivant montre la répartition de la contribution des villes reconstituées, depuis 2017.

**Tableau 136– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville**  
(en milliers de dollars)

	2017	2018	2019	2020
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7
Sainte-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6
<b>Total</b>	<b>8 000,0</b>	<b>8 168,0</b>	<b>8 306,9</b>	<b>8 464,7</b>

9. Le périmètre en question est précisé dans la liste des équipements, des infrastructures et autres activités d'intérêt collectif, dans l'annexe du *Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal* (*Gazette officielle du Québec*, 10 décembre 2005, n° 49A).

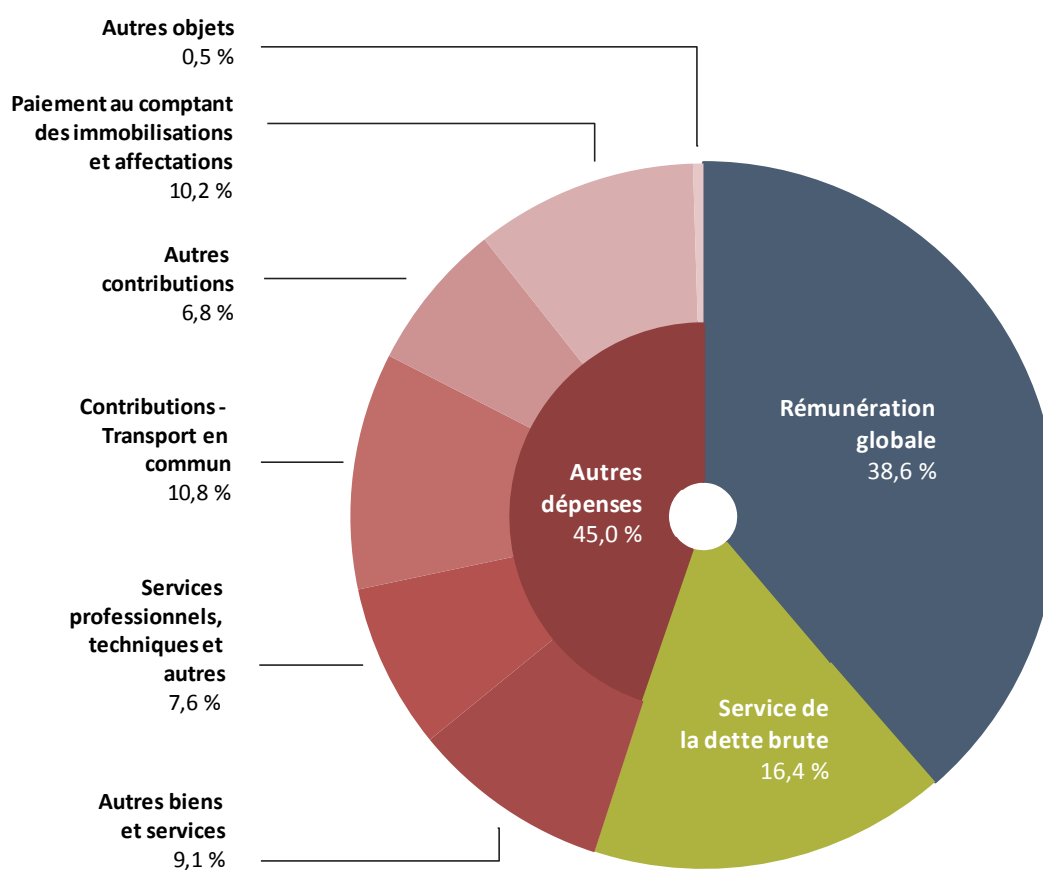
## Dépenses par objets

La présentation des dépenses par objets fournit de l'information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

**Tableau 137 – Évolution des dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération globale	2 369 176,5	2 368 614,2	2 413 281,4	2 366 257,2	2 388 699,9	2 297 440,1	2 378 748,6
Service de la dette brute	797 916,6	858 506,6	880 741,2	903 605,1	943 892,4	948 920,1	1 013 614,1
Autres dépenses	1 685 131,5	1 799 254,4	2 081 747,6	2 157 711,8	2 546 762,4	2 458 693,1	2 775 602,0
<b>Total – Dépenses par objets</b>	<b>4 852 224,6</b>	<b>5 026 375,2</b>	<b>5 375 770,2</b>	<b>5 427 574,1</b>	<b>5 879 354,7</b>	<b>5 705 053,3</b>	<b>6 167 964,7</b>

**Graphique 9 – Dépenses par objets**





La rémunération globale s'élève à près de 2,4 G\$ et représente 38,6 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 40,3 % en 2019. La section suivante traite spécifiquement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Avec un budget d'un peu plus de 1 G\$, le service de la dette brute représente 16,4 % des dépenses de fonctionnement. Cette proportion reste comparable à celle de 2019 alors que les dépenses associées au remboursement de la dette à long terme et aux autres frais de financement représentaient 16,6 % des dépenses de fonctionnement. Une section décrivant le profil de l'endettement ainsi que la composition du coût net de la dette à la charge des contribuables suit celle qui traite de la rémunération.

Quant aux « autres dépenses », elles représentent 45 % du total. Ces dépenses regroupent plusieurs objets, comme le lecteur peut le constater au graphique précédent. La dernière section de cette partie du document énumère les principales variations budgétaires des objets composant cette catégorie.

Au budget 2020, il a été décidé d'arrimer les années-personnes et les effectifs autorisés du SPVM. Cet exercice engendre une régularisation de 472,5 années-personnes. Elle s'est réalisée à coût nul et les données sur les années-personnes des années précédentes ont été redressées.

### Effectif et rémunération globale

#### **Variation de l'effectif**

La variation de l'effectif entre 2019 et 2020 est de 402,9 années-personnes. Celle-ci est le résultat d'une augmentation de 405,1 années-personnes au budget de fonctionnement et une diminution de 2,2 années-personnes au budget d'investissement.

En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de permettre de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants relatifs à l'effectif :

#### Arrondissements

- 164 postes liés aux besoins spécifiques des arrondissements, soit 156 aux budgets de fonctionnement et 8 aux budgets d'investissement

#### Expérience citoyenne et communications

- 33 postes au Centre de services 311 pour l'amélioration de l'offre de service
- 7 postes liés au développement de nouveaux contenus et sites web

#### Sécurité incendie

- 43 postes de pompiers pour la remise en service de 4 véhicules, diminuant les coûts en heures supplémentaires

#### Ressources humaines

- 15 postes afin de définir et promouvoir la marque employeur pour permettre à la Ville de Montréal de se distinguer sur le marché de l'emploi, d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents

- 6 postes à la Direction des relations de travail, pour permettre l'amélioration de l'offre de service
- 4 postes pour le traitement des demandes d'intervention, à la suite de l'adoption du règlement municipal portant sur le respect de la personne et de la Politique de respect de la personne

#### Urbanisme et mobilité

- 10 postes associés à la révision des plans d'urbanisme et de mobilité 2020-2022
- 7 postes découlant de la création d'une nouvelle direction pour les activités reliées au développement de projets de mobilité durable, notamment le Bureau de la ligne rose et le Bureau de projet de revitalisation de la rue Notre-Dame
- 6 postes servant à renforcer la fonction « expertise en mobilité »

#### Espace pour la vie

- 19 postes associés à la réouverture du Biodôme

#### Gestion et planification immobilière

- 11 postes permanents affectés au programme d'audits des bâtiments faisant partie du parc immobilier municipal
- 4 postes pour soutenir des acquisitions immobilières liées aux logements sociaux ainsi que l'entretien et la sécurité à l'esplanade Tranquille

#### Commission des services électriques

- 15 postes pour le programme de construction et de modification de conduits souterrains

#### Évaluation foncière

- 12 postes afin de permettre le traitement des demandes de révision en 2020 et de transférer des compétences dans le but de contrer la perte d'expertise

#### Affaires juridiques

- 10 postes liés à de nouveaux revenus pour des besoins grandissants en accompagnement juridique et en mobilisation

Approvisionnement

- 9 postes pour l'équipe d'harmonisation des documents d'appels d'offres et la migration au système SIMON

Performance organisationnelle

- 8 postes pour l'alignement stratégique

Eau

- 25 postes pour le plan d'action des entrées de service en plomb

Culture

- 5 postes pour le MEM
- 2 postes pour le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques

Technologies de l'information

- 5 postes d'agent pour l'amélioration du service au Centre de services TI

Environnement

- 5 postes pour un programme de gestion saine et efficiente des activités du service
- 4 postes associés au plan directeur en gestion des matières résiduelles – Montréal agglomération zéro déchet
- 3 postes pour l'application du cadre réglementaire en lien avec la qualité de l'air (foyer et chauffage au bois)

Police

- 21 années-personnes supplémentaires de brigadiers scolaires

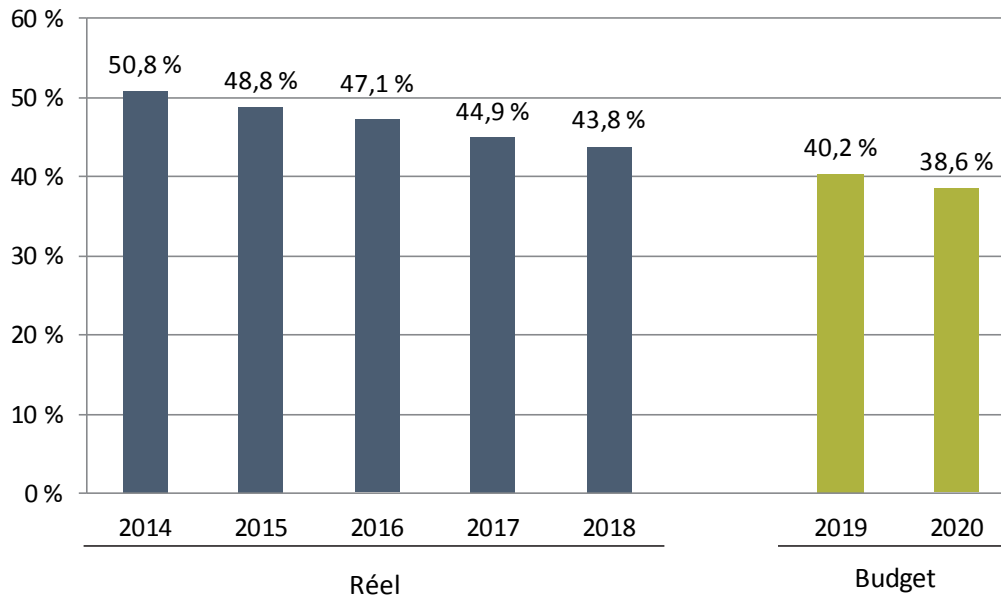
Tableau 138 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2019 comparatif			Budget 2020			Variation A-P. 2020-2019		
	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement	PTI	Total
<b>SECTEURS D'ACTIVITÉS</b>									
<b>Services administratifs</b>									
<b>Services de la direction générale</b>									
Direction générale	113,4	-	113,4	129,4	2,0	131,4	16,0	2,0	18,0
Affaires juridiques	500,2	6,0	506,2	513,2	7,0	520,2	13,0	1,0	14,0
Finances	365,1	22,0	387,1	363,1	19,0	382,1	(2,0)	(3,0)	(5,0)
Ressources humaines	433,0	26,0	459,0	456,0	26,0	482,0	23,0	-	23,0
<b>Services de sécurité publique</b>									
Sécurité incendie	2 691,3	5,0	2 696,3	2 733,3	6,0	2 739,3	42,0	1,0	43,0
Service de police	5 957,4	19,5	5 976,9	5 904,9	13,0	5 917,9	(52,5)	(6,5)	(59,0)
<b>Autres services administratifs</b>									
Bureau de l'inspecteur général	32,0	-	32,0	33,0	-	33,0	1,0	-	1,0
Bureau du vérificateur général	33,0	-	33,0	36,0	-	36,0	3,0	-	3,0
Commission de la fonction publique de Montréal	4,3	-	4,3	4,3	-	4,3	-	-	-
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>10 131,7</b>	<b>78,5</b>	<b>10 210,2</b>	<b>10 175,2</b>	<b>73,0</b>	<b>10 248,2</b>	<b>43,5</b>	<b>(5,5)</b>	<b>38,0</b>
<b>Services institutionnels</b>									
Approvisionnement	249,3	10,0	259,3	251,3	16,0	267,3	2,0	6,0	8,0
Évaluation foncière	168,2	10,0	178,2	180,2	10,0	190,2	12,0	-	12,0
Gestion et planification immobilière	662,2	19,0	681,2	673,2	18,0	691,2	11,0	(1,0)	10,0
Greffe	209,8	1,0	210,8	212,8	1,0	213,8	3,0	-	3,0
Matériel roulant et ateliers	467,8	-	467,8	469,0	2,0	471,0	1,2	2,0	3,2
Performance organisationnelle	23,5	10,0	33,5	32,5	-	32,5	9,0	(10,0)	(1,0)
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>1 780,8</b>	<b>50,0</b>	<b>1 830,8</b>	<b>1 819,0</b>	<b>47,0</b>	<b>1 866,0</b>	<b>38,2</b>	<b>(3,0)</b>	<b>35,2</b>
<b>Mobilité et attractivité</b>									
Commission des services électriques	74,0	81,8	155,8	75,3	95,0	170,3	1,3	13,2	14,5
Eau	803,9	143,7	947,6	808,0	148,5	956,5	4,1	4,8	8,9
Grands parcs, mont Royal et sports	239,9	61,8	301,7	252,5	62,8	315,3	12,6	1,0	13,6
Infrastructures du réseau routier	222,7	209,8	432,5	219,4	210,9	430,3	(3,3)	1,1	(2,2)
Urbanisme et mobilité	226,1	59,0	285,1	260,7	44,3	305,0	34,6	(14,7)	19,9
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>1 566,6</b>	<b>556,1</b>	<b>2 122,7</b>	<b>1 615,9</b>	<b>561,5</b>	<b>2 177,4</b>	<b>49,3</b>	<b>5,4</b>	<b>54,7</b>
<b>Qualité de vie</b>									
Culture	165,6	4,8	170,4	170,1	7,2	177,3	4,5	2,4	6,9
Développement économique	69,0	-	69,0	65,0	-	65,0	(4,0)	-	(4,0)
Diversité et inclusion sociale	51,0	1,0	52,0	51,0	1,0	52,0	-	-	-
Environnement	232,4	19,7	252,1	244,7	20,1	264,8	12,3	0,4	12,7
Espace pour la vie	373,8	4,0	377,8	389,0	4,0	393,0	15,2	-	15,2
Habitation	102,0	-	102,0	105,0	-	105,0	3,0	-	3,0
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>993,8</b>	<b>29,5</b>	<b>1 023,3</b>	<b>1 024,8</b>	<b>32,3</b>	<b>1 057,1</b>	<b>31,0</b>	<b>2,8</b>	<b>33,8</b>
<b>Service aux citoyens</b>									
Concertation des arrondissements	90,9	5,0	95,9	98,0	3,0	101,0	7,1	(2,0)	5,1
Expérience citoyenne et communications	192,2	2,0	194,2	238,7	8,0	246,7	46,5	6,0	52,5
Technologies de l'information	455,8	280,0	735,8	459,4	266,4	725,8	3,6	(13,6)	(10,0)
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>738,9</b>	<b>287,0</b>	<b>1 025,9</b>	<b>796,1</b>	<b>277,4</b>	<b>1 073,5</b>	<b>57,2</b>	<b>(9,6)</b>	<b>47,6</b>
<b>Dépenses communes</b>									
Bureau des régimes de retraite	63,0	2,0	65,0	63,0	2,0	65,0	-	-	-
Résiduel anticipé PQMO	(30,0)	-	(30,0)	-	-	-	30,0	-	30,0
<b>Total – Dépenses communes</b>	<b>33,0</b>	<b>2,0</b>	<b>35,0</b>	<b>63,0</b>	<b>2,0</b>	<b>65,0</b>	<b>30,0</b>	<b>-</b>	<b>30,0</b>
<b>Arrondissements</b>									
Ahuntsic-Cartierville	415,3	4,0	419,3	421,2	4,0	425,2	5,9	-	5,9
Anjou	212,8	-	212,8	214,2	-	214,2	1,4	-	1,4
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	470,8	5,0	475,8	492,4	4,3	496,7	21,6	(0,7)	20,9
Lachine	231,1	2,0	233,1	239,2	2,0	241,2	8,1	-	8,1
LaSalle	260,8	5,0	265,8	262,8	5,0	267,8	2,0	-	2,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	108,2	6,0	114,2	108,9	4,5	113,4	0,7	(1,5)	(0,8)
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	502,8	7,0	509,8	543,7	8,3	552,0	40,9	1,3	42,2
Montréal-Nord	355,0	2,0	357,0	367,7	2,0	369,7	12,7	-	12,7
Outremont	111,3	1,0	112,3	112,3	4,0	116,3	1,0	3,0	4,0
Pierrefonds-Roxboro	257,8	1,0	258,8	256,1	4,0	260,1	(1,7)	3,0	1,3
Plateau-Mont-Royal	432,9	3,0	435,9	436,6	3,0	439,6	3,7	-	3,7
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	407,8	3,0	410,8	421,1	1,0	422,1	13,3	(2,0)	11,3
Rosemont-La Petite-Patrie	662,6	4,0	666,6	663,6	6,0	669,6	1,0	2,0	3,0
Saint-Laurent	565,2	1,0	566,2	573,7	-	573,7	8,5	(1,0)	7,5
Saint-Léonard	239,5	-	239,5	240,0	-	240,0	0,5	-	0,5
Sud-Ouest	410,4	4,0	414,4	410,4	4,0	414,4	-	-	-
Verdun	300,6	1,9	302,5	308,4	4,8	313,2	7,8	2,9	10,7
Ville-Marie	562,1	-	562,1	586,6	-	586,6	24,5	-	24,5
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	420,1	2,3	422,4	424,1	3,0	427,1	4,0	0,7	4,7
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>6 927,1</b>	<b>52,2</b>	<b>6 979,3</b>	<b>7 083,0</b>	<b>59,9</b>	<b>7 142,9</b>	<b>155,9</b>	<b>7,7</b>	<b>163,6</b>
<b>Total – Effectif</b>	<b>22 171,9</b>	<b>1 055,3</b>	<b>23 227,2</b>	<b>22 577,0</b>	<b>1 053,1</b>	<b>23 630,1</b>	<b>405,1</b>	<b>(2,2)</b>	<b>402,9</b>

## Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2020, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 81,3 M\$, ou 3,5 %, passant de 2 297,4 M\$ à 2 378,7 M\$. Cette hausse s'explique par une augmentation des dépenses salariales avant cotisations de l'employeur. Malgré cette hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement diminue, comme l'illustre le graphique suivant.

**Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement**



**Tableau 139 – Évolution de la rémunération globale**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Rémunération</b>	1 649 781,0	1 690 681,6	1 783 120,5	1 785 390,5	1 838 343,9	1 775 483,6	1 855 528,3
<b>Cotisations de l'employeur</b>							
Régimes de retraite							
Services courants	198 687,7	188 964,4	208 523,8	197 269,4	187 663,4	187 663,4	187 163,5
Services passés	268 983,4	218 334,9	139 381,6	107 321,1	61 839,7	42 439,7	35 327,2
<b>Total – Régimes de retraite</b>	<b>467 671,1</b>	<b>407 299,3</b>	<b>347 905,4</b>	<b>304 590,5</b>	<b>249 503,1</b>	<b>230 103,1</b>	<b>222 490,7</b>
Charges sociales et autres cotisations	251 724,4	270 633,3	282 255,5	276 276,2	300 852,9	291 853,4	300 729,6
<b>Total – Cotisations de l'employeur</b>	<b>719 395,5</b>	<b>677 932,6</b>	<b>630 160,9</b>	<b>580 866,7</b>	<b>550 356,0</b>	<b>521 956,5</b>	<b>523 220,3</b>
<b>Total – Rémunération globale</b>	<b>2 369 176,5</b>	<b>2 368 614,2</b>	<b>2 413 281,4</b>	<b>2 366 257,2</b>	<b>2 388 699,9</b>	<b>2 297 440,1</b>	<b>2 378 748,6</b>

Rémunération

La rémunération augmente de 80 M\$, ou 4,5 %, pour atteindre 1 855,5 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

## Services corporatifs

- ↑ 40,2 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- ↑ 32,4 M\$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- ↑ 7 M\$ reliée à l'augmentation de la prime de métropole et de la prime de service découlant de la signature de la convention collective 2015-2021 des policiers;
- ↑ 2,4 M\$ pour les ajustements « année bissextile » à la sécurité publique;
- ↑ 1,7 M\$ en transferts interunités;
- ↓ 24,5 M\$ liée aux économies découlant des efforts d'optimisation des unités d'affaires;

## Arrondissements

- ↑ 10 M\$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;
- ↑ 8,8 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires.

### Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur augmentent de 1,3 M\$, ou 0,2 %, pour atteindre 523,2 M\$. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- ↑ 8,9 M\$ associée à l'augmentation de la rémunération;
- ↓ 0,5 M\$ du service courant du régime de retraite;
- ↓ 7,1 M\$ reliée à des économies nettes, associées majoritairement aux services passés du régime de retraite.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lecteur peut consulter la section « Régimes de retraite », un peu plus loin.

Tableau 140 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures		Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
	autorisées (A-P.)	Rémunération	Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus	103,0	11 398,6	1 104,8	3 588,0	16 091,4
Cadres de gestion	1 266,7	163 951,5	15 817,7	42 659,6	222 428,8
Cadres-conseils	483,0	49 158,7	5 030,5	7 804,1	61 993,3
	<b>1 749,7</b>	<b>213 110,2</b>	<b>20 848,2</b>	<b>50 463,7</b>	<b>284 422,1</b>
Contremaîtres	402,6	38 530,4	4 173,6	7 079,0	49 783,0
Juges	32,0	7 469,3	310,4	6 153,0	13 932,7
Professionnels	2 561,2	250 175,1	26 984,9	42 202,9	319 362,9
Cols blancs	5 844,7	348 549,5	43 965,5	67 379,6	459 894,6
Cols bleus	4 533,3	300 398,9	38 282,1	74 619,7	413 300,7
Policiers	4 699,8	438 897,5	42 232,5	30 048,3	511 178,3
Pompiers	2 395,0	234 153,2	24 318,0	41 965,9	300 437,1
Préposés aux traverses d'écoliers	255,7	10 748,3	1 365,5	-	12 113,8
Économie – Gestion des postes vacants	-	(26 011,6)	(3 320,5)	(8 516,9)	(37 849,0)
	<b>22 577,0</b>	<b>1 827 419,4</b>	<b>200 265,0</b>	<b>314 983,2</b>	<b>2 342 667,6</b>
Sécurité du revenu <sup>1</sup>		13 013,0	1 641,6	2 047,1	16 701,7
Bureau du taxi <sup>2</sup>		2 300,1	279,4	360,2	2 939,7
Agence de mobilité durable <sup>3</sup>		12 795,8	1 580,3	2 063,5	16 439,6
<b>Total – Rémunération et cotisations de l'employeur</b>	<b>22 577,0</b>	<b>1 855 528,3</b>	<b>203 766,3</b>	<b>319 454,0</b>	<b>2 378 748,6</b>

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que ses employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que les employés de l'Agence ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.



Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 3 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 0,9 M\$, ou 0,8 %, pour atteindre 120,3 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par la progression de la rémunération. L'effectif capitalisable reste stable et passe à 1 053,1 années-personnes (voir le tableau suivant).

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

**Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés**

(en milliers de dollars)	Structures autorisées		Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
	(A-P.)	Rémunération	Charges sociales	Avantages sociaux	
<b>Main-d'œuvre capitalisée</b>					
Cadres de gestion	47,8	6 128,2	622,6	1 044,4	7 795,2
Cadres-conseils	19,0	2 058,1	210,2	350,7	2 619,0
	<b>66,8</b>	<b>8 186,3</b>	<b>832,8</b>	<b>1 395,1</b>	<b>10 414,2</b>
Contremaîtres	2,5	235,7	26,3	38,6	300,6
Juges	-	-	-	-	-
Professionnels	597,1	57 936,9	6 207,5	8 468,9	72 613,3
Cols blancs	375,4	27 911,8	3 620,1	4 485,6	36 017,5
Cols bleus	11,3	717,3	89,7	132,0	939,0
Policiers	-	-	-	-	-
<b>Total – Main-d'œuvre capitalisée</b>	<b>1 053,1</b>	<b>94 988,0</b>	<b>10 776,4</b>	<b>14 520,2</b>	<b>120 284,6</b>
<b>Sources de financement</b>					
Paiement au comptant					23 398,9
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					10 053,1
À la charge des contribuables					86 832,6
<b>Total – Sources de financement</b>					<b>120 284,6</b>

### Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- Soit le montant des prestations que recevront les employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- Soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

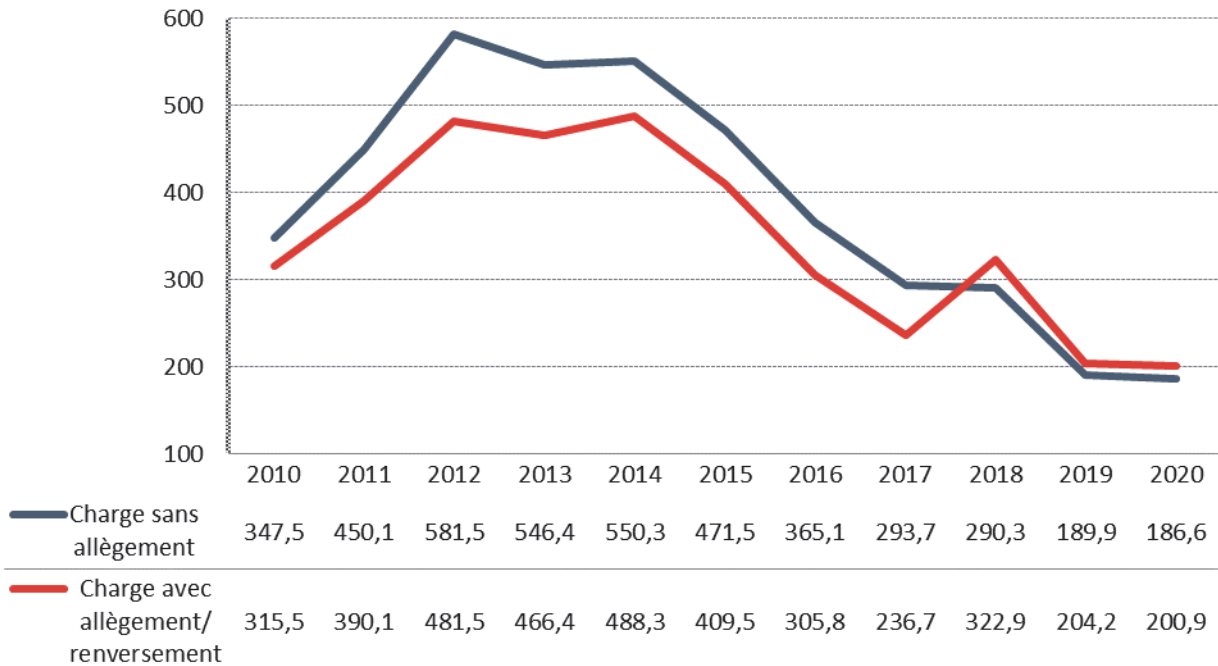
Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite), de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse, investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime, servent à financer, à long terme, les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employés (participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges sont traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur » et représentent 222,5 M\$ en 2020, comparativement à 230,1 M\$ au budget de 2019. Si nous tenons compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 186,6 M\$ en 2020, comparativement à 189,9 M\$ en 2019, soit une diminution de 3,3 M\$. À ces montants s'ajoute une charge additionnelle (« Affectations ») de 14,3 M\$ en 2019 et en 2020, afin de reconnaître une partie de l'allègement dont la Ville s'est prévalu en 2017.

**Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2010 à 2020**  
(en millions de dollars)



### Écart de trésorerie

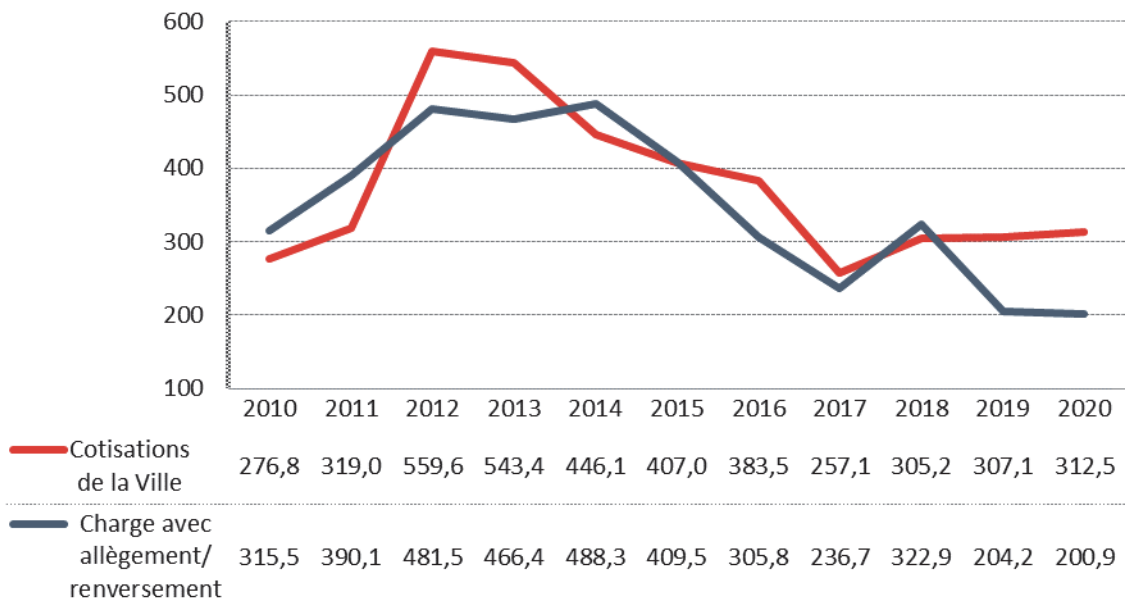
Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la dépense prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces 2 valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM)*, qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater à partir du graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des méthodologies et hypothèses différentes (comptables versus financement).

**Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2010 à 2020**

(en millions de dollars)



## Endettement

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI). Une section particulière du PTI 2020-2022 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de Montréal.

**Tableau 142 – Profil de l'endettement de Montréal**

<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	
Dettes brutes en circulation (en M\$)	9 221,0
Dettes nettes à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal (en M\$)	5 493,3
Nombre d'emprunts en circulation	74
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	4,12%
<b>Volume et nombre d'emprunts estimés en 2019</b>	
Nombre d'émissions	7
Nouveaux financements (en M\$)	1 181,4
Refinancements (en M\$)	103,0
Besoins de la STM (en M\$)	195,6
Programme global (en M\$)	<u>1 480,0</u>
<b>Volume et nombre d'emprunts estimés en 2020</b>	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	659,1
Refinancements (en M\$)	3,8
Besoins de la STM (en M\$)	372,4
Programme global (en M\$)	<u>1 035,2</u>
<b>Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004</b>	
Contribution volontaire de 2020 (en M\$)	79,4
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2018 (en %)	99
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2019 (en %)	111
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2020 (en %)	109
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2020, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,1
Limite prévue à la politique (en %)	16
<b>Cotes de crédit</b>	
Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P	
Depuis octobre 2015	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette est présentée au tableau suivant, pour la période 2015-2020.

**Tableau 143 – Coût de la dette**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Coût brut de la dette</b>							
Intérêts et autres frais <sup>1</sup>	377 064,7	382 947,0	389 788,0	397 165,8	402 581,9	408 676,4	421 159,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	387 158,8	449 312,0	463 854,0	473 755,0	499 641,7	498 425,0	531 192,5
	<b>764 223,5</b>	<b>832 259,0</b>	<b>853 642,0</b>	<b>870 920,8</b>	<b>902 223,6</b>	<b>907 101,4</b>	<b>952 351,9</b>
Affectation au remboursement de la dette	33 693,2	26 247,0	27 098,0	32 684,0	41 713,0	41 818,3	61 262,0
Remboursement de capital par subventions <sup>2</sup>	88 397,6	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 939,4	79 770,3	72 307,6
Remboursement de capital de la STM <sup>3</sup>	16 156,3	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	26 254,6	21 139,9
	<b>138 247,1</b>	<b>132 859,3</b>	<b>137 118,6</b>	<b>147 654,7</b>	<b>147 907,0</b>	<b>147 843,2</b>	<b>154 709,5</b>
<b>Coût brut de la dette</b>	<b>902 470,6</b>	<b>965 118,3</b>	<b>990 760,6</b>	<b>1 018 575,5</b>	<b>1 050 130,6</b>	<b>1 054 944,6</b>	<b>1 107 061,4</b>
<b>Moins :</b>							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	59 837,2	66 099,0	68 061,0	68 998,0	64 877,6	66 116,2	61 711,6
Prime à l'émission – Revenus reportés <sup>1</sup>	10 762,5	7 507,0	7 577,0	-	-	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
Pour la portion des intérêts	41 015,6	40 567,0	35 455,0	30 745,0	26 404,2	25 302,1	23 066,8
Pour la portion du capital <sup>2</sup>	88 397,6	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 939,4	79 770,3	72 307,6
	<b>200 012,9</b>	<b>199 386,0</b>	<b>194 907,4</b>	<b>184 588,2</b>	<b>171 221,2</b>	<b>171 188,6</b>	<b>157 086,0</b>
<b>Moins :</b>							
Recouvrement de la STM							
Pour la portion des intérêts	15 084,8	18 914,0	21 900,0	27 696,9	37 489,8	37 473,3	49 834,0
Pour la portion du capital <sup>3</sup>	16 156,3	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	26 254,6	21 139,9
Recouvrement sous la forme de redevances de la CSEM	38 209,6	37 520,0	37 748,0	40 171,0	41 931,7	43 202,9	47 379,4
	<b>69 450,7</b>	<b>77 833,3</b>	<b>85 854,2</b>	<b>97 993,4</b>	<b>105 676,1</b>	<b>106 930,8</b>	<b>118 353,3</b>
<b>Coût net de la dette à la charge des contribuables</b>	<b>633 007,0</b>	<b>687 899,0</b>	<b>709 999,0</b>	<b>735 993,9</b>	<b>773 233,3</b>	<b>776 825,2</b>	<b>831 622,1</b>
<b>Répartition de cette charge entre les contribuables</b>							
Contribuables de l'agglomération	223 766,0	243 347,0	238 421,0	223 004,0	227 005,5	233 449,4	207 229,9
Contribuables de la Ville de Montréal	409 241,0	444 552,0	471 578,0	512 989,9	546 227,8	543 375,8	624 392,2

1. À partir de 2018, les « Prime à l'émission – Revenus reportés » sont regroupés sous « Intérêts et autres frais ».

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

## Autres dépenses

À près de 2,8 G\$, les autres objets de dépenses regroupent 45 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget de 2019, il s'agit d'une hausse de 316,9 M\$, ou 12,9 %.

**Tableau 144 – Autres dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
<b>Autres dépenses</b>							
Transport et communication	41 416,6	41 932,2	39 069,3	34 764,1	42 139,7	38 708,9	40 238,7
Services professionnels, techniques et autres	315 025,9	324 352,5	383 666,6	394 565,8	507 055,2	413 068,4	467 233,5
Location, entretien et réparation	154 934,8	155 476,1	162 125,9	170 941,0	200 032,1	206 169,3	210 901,8
Biens durables et non durables	241 540,6	253 091,6	262 211,4	270 804,6	307 549,8	296 549,7	310 457,4
Contributions à des organismes	752 207,8	813 560,8	895 321,8	849 459,3	988 586,5	971 123,4	1 090 054,4
Autres objets	51 742,0	52 159,5	42 724,3	40 356,2	19 004,6	27 357,4	29 440,6
Paiement au comptant d'immobilisations et affectations	128 263,8	158 681,7	296 628,3	396 820,8	482 394,5	505 716,0	627 275,6
<b>Total – Autres dépenses</b>	<b>1 685 131,5</b>	<b>1 799 254,4</b>	<b>2 081 747,6</b>	<b>2 157 711,8</b>	<b>2 546 762,4</b>	<b>2 458 693,1</b>	<b>2 775 602,0</b>

Le paiement au comptant des immobilisations et les affectations expliquent près de 122 M\$ de cette hausse. Toutefois, il faut noter que cet objet masque deux variations opposées : en effet, le paiement au comptant des immobilisations augmente de 190 M\$, tandis que les affectations diminuent de 68,4 M\$. Les explications détaillées à ce sujet sont fournies dans la section « Analyse des dépenses », plus précisément aux sous-sections « Paiement au comptant des immobilisations » et « Dépenses communes ».

En ce qui concerne les autres rubriques, les paragraphes suivants décrivent leurs principaux facteurs de variation budgétaire.

### Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes occupent la plus grande part du budget parmi tous les autres objets de dépenses. Elles s'élèvent à 1,1 G\$, en hausse de 118,9 M\$, ou 12,2 %. Dans l'environnement budgétaire de la Ville, ces contributions se divisent en deux groupes :

- Les contributions de nature corporative, pour 777,2 M\$;
- Les contributions octroyées par certains services municipaux ou par les arrondissements, pour 312,8 M\$.

Les contributions de nature corporative s'adressent principalement au respect des engagements de la Ville à titre de « dépenses de contribution ». Les prévisions pour 2020 s'élèvent à 777,2 M\$, en hausse de 73,5 M\$, ou 10,4 %. Cette variation s'explique essentiellement par la participation de la Ville au financement de l'ARTM, qui passe de 599,2 M\$ à 668,4 M\$, pour une hausse de 69,2 M\$. Parmi les autres facteurs de variation, on note une augmentation de 4 M\$ des contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et sociorécréatif (Conseil des arts de Montréal : ↑ 1,8 M\$; sociétés de développement commercial : ↑ 1 M\$; Société du parc Jean-Drapeau : ↑ 1,2 M\$), ainsi qu'une diminution de 1,6 M\$ de la contribution au Bureau du taxi de Montréal, puisque l'organisme compte utiliser davantage ses surplus pour couvrir ses dépenses de fonctionnement en 2020.

Au chapitre des contributions versées par les services municipaux et les arrondissements, les prévisions s'élèvent respectivement à 280,3 M\$ et 32,5 M\$. Dans les services municipaux, on observe une hausse importante de 47,3 M\$ par rapport à 2019, principalement pour les raisons suivantes :

↑ 63,2 M\$ au Service de l'habitation, résultant de l'impact de la mise en œuvre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, en conformité avec l'entente-cadre Réflexe Montréal. Rappelons que cette entente, signée le 8 décembre 2016, prévoyait notamment le transfert à la Ville des responsabilités et budgets relatifs au développement de l'habitation, auparavant administrés par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

↑ 6,9 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, principalement destinée à l'organisme à but non lucratif BIXI Montréal, en conformité avec une nouvelle entente sur 10 ans selon laquelle l'organisme recevra une contribution additionnelle de 3,9 M\$ en 2020, en sus d'un ajustement budgétaire à la contribution de base, pour 1,3 M\$, ainsi que 0,5 M\$ pour le déploiement de nouveaux vélos électriques sur le territoire;

↑ 0,9 M\$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour le soutien à différents événements tels que les championnats de patinage artistique en 2020, pour lesquels une aide de 0,4 M\$ sera octroyée;

↓ 23,7 M\$ au Service du développement économique, s'expliquant notamment par une réduction nette de 10 M\$, liée à l'entente de 150 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec, à la suite du devancement du versement d'une partie des sommes prévues en 2020 et 2021, par la fin de l'entente 2015-2020 du Fonds de développement des territoires, pour 6,5 M\$, ainsi que par un ajustement à la baisse au programme Réussir@Montréal - Industrie (PR@M), qui s'explique par une récupération des sommes additionnelles qui avaient été octroyées au dernier exercice.

Dans les arrondissements, les prévisions affichent une baisse des contributions de 1,1 M\$, ce qui s'explique principalement par le fait que certaines contributions sont désormais catégorisées en tant que services professionnels et techniques. C'est le cas notamment pour les contributions à certains organismes communautaires qui intégraient en parallèle une forme d'entente de service (pour de l'entretien, par exemple). Les sommes allouées demeurent, mais elles sont affectées à un autre objet de dépenses.

### **Services professionnels, techniques et autres**

Les prévisions budgétaires pour les services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 467,2 M\$, en hausse de 54,2 M\$, ou 13,1 %. Il y a lieu ici de distinguer les services professionnels des services techniques et autres, qui font appel à des expertises différentes.

#### Services professionnels

Les prévisions pour les services professionnels sont de 99,6 M\$ et affichent une variation à la hausse de 35,1 M\$. La plus grande partie de cette variation s'explique par le début des activités de la nouvelle Agence de mobilité durable, dont les frais de gestion chargés à la Ville, pour 26,8 M\$, sont imputés aux services professionnels. Parmi les autres facteurs de variation, on relève les éléments suivants :

↑ 1,5 M\$ au Service du greffe, notamment pour les travaux préparatoires de l'élection générale de 2021;



↑ 2,1 M\$ au Service de la culture, notamment pour les études relatives au Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC), ainsi que pour le réaménagement des budgets destinés au Quartier des spectacles, à la suite du renouvellement de la convention conclue avec le Partenariat du Quartier des spectacles;

↑ 0,9 M\$ au Service de la direction générale, principalement pour les études relatives au Plan climat du Bureau de la transition écologique et de la résilience;

↑ 1,7 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, notamment pour diverses études de préfaisabilité relativement aux projets sous sa responsabilité;

↑ 0,4 M\$ dans les arrondissements, relativement à divers projets liés à la mobilité et au développement durable.

### Services techniques et autres

Du côté des services techniques et autres, les prévisions s'établissent à 367,7 M\$, augmentant de 19 M\$ par rapport à 2019. Dans les services centraux, les prévisions augmentent de 17,8 M\$, en raison principalement des éléments suivants :

↑ 9,4 M\$ au Service de l'environnement, liée entre autres à la hausse globale des coûts associés au plan de gestion des matières résiduelles, pour environ 7 M\$ : indexation des contrats existants, hausse du volume de résidus alimentaires traités et éliminés, augmentation des services dans les écocentres, etc. Par ailleurs, on relève une hausse de 2,1 M\$ dans les services requis pour la poursuite de la construction du mur d'étanchéité et de l'usine de traitement des hydrocarbures, concernant la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

↑ 2,1 M\$ au Service de la concertation des arrondissements, découlant principalement de l'indexation des contrats conclus avec les entreprises de déneigement;

↑ 1,9 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, relativement à l'étude de divers projets pilotes en matière d'aménagement du territoire;

↑ 1,6 M\$ au Service de l'eau, relativement aux études et travaux menés pour le remplacement des entrées de service en plomb;

↑ 1,3 M\$ au Service de l'espace pour la vie, relativement aux grands projets réalisés qui commenceront à être exploités en 2020, comme le nouvel Insectarium et le Parcours des phytotechnologies, au Jardin botanique.

Du côté des arrondissements, les prévisions augmentent de 1,2 M\$, en raison principalement de l'augmentation des coûts des divers contrats d'entretien sous leur responsabilité, par exemple la gestion des infrastructures récréatives, sportives et culturelles, l'entretien des saillies ainsi que la propreté en général.

### Autres biens et services

Les prévisions de dépenses pour les autres biens et services groupent 3 rubriques : les dépenses en matière de transport et de communication; les dépenses de location, d'entretien et de réparation; les dépenses en biens durables et non durables. Les prévisions pour ces 3 rubriques s'élèvent à 561,6 M\$, en hausse de 20,1 M\$, ou 3,7 %.

## Transport et communication

En matière de transport et de communication, les prévisions budgétaires s'élèvent à 40,2 M\$ et affichent une hausse de près de 1,5 M\$, ou 4 %. Dans les arrondissements, les prévisions sont de 9,4 M\$ et affichent une baisse de 0,3 M\$, principalement en raison d'ajustements liés aux résultats réels des derniers exercices.

Du côté des services centraux, les prévisions sont de 30,9 M\$, une variation de 1,9 M\$ s'expliquant en partie par une hausse de 0,6 M\$ au Service des technologies de l'information (STI), pour la mise à niveau et le déploiement du réseau Wi-Fi à l'échelle de la Ville, ainsi que pour l'installation d'un nouveau système de communication véhiculaire dans les camions de pompiers, et en partie par une hausse de 0,6 M\$ au Service de police, principalement pour les frais de déplacement reliés au plan de formation des effectifs policiers.

## Location, entretien et réparation

Du côté des prévisions en matière de location, d'entretien et de réparation, le budget s'élève à 210,9 M\$, soit une augmentation de 4,7 M\$, ou 2,3 %. Dans les services municipaux, cette variation reflète l'indexation des coûts associés aux nombreux baux occupés par la Ville, ainsi que l'augmentation des dépenses relatives aux diverses licences informatiques (indexation, nouveaux contrats, développement de nouvelles fonctionnalités, etc.).

Dans les arrondissements, les prévisions demeurent relativement stables par rapport à 2019, avec un budget de 72,9 M\$. Pour l'essentiel, les variations budgétaires reflètent les ajustements apportés aux loyers et/ou à l'entretien de leurs immeubles.

## Biens durables et non durables

Au chapitre des biens durables et non durables, les prévisions s'établissent à 310,5 M\$, en hausse de 13,9 M\$. Cette catégorie groupe tous les achats de biens relatifs à la fourniture des services publics, par exemple l'alimentation en eau potable et sa distribution, ainsi que l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement général des activités municipales : carburants, pièces et accessoires des équipements et du matériel roulant, matériaux de construction, produits chimiques et autres matières, bureautique, etc.

Du côté des biens non durables, les prévisions sont de 260,7 M\$, affichant une hausse de 8,9 M\$, ou 3,5 %. Parmi les facteurs de variation, on note :

↑ 5,2 M\$ pour les différents besoins au Service de l'eau, notamment 3,8 M\$ pour l'achat d'accessoires dans le cadre des efforts consacrés au remplacement des entrées de service en plomb, ainsi que 0,8 M\$ pour l'exploitation du réservoir d'eau potable de Rosemont;

↑ 1,7 M\$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, principalement en raison de la prise en charge de deux nouveaux immeubles d'importance : le marché Bonsecours et le Complexe sportif Marie-Victorin;

↑ 1,4 M\$ pour les grands projets du Service de l'espace pour la vie (Biodôme, Jardin botanique, Insectarium);

↑ 0,9 M\$ au Service du matériel roulant et des ateliers, pour absorber la hausse générale des coûts des pièces et autres accessoires, de même que pour le cadénassage des équipements mobiles;

↑ 0,7 M\$ au Service de l'environnement, principalement pour le matériel requis dans le cadre de la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

↓ 0,8 M\$ relative à des économies au SPVM, concernant notamment les équipements (munitions, armes, uniformes et autres).

Du côté des biens durables, les prévisions s'établissent à 49,8 M\$, augmentant de 5 M\$, ou 11,2 %. Cette variation s'explique presque exclusivement par l'acquisition de terrains et d'immeubles destinés à la revente, afin de répondre aux priorités de l'Administration concernant les projets de logements sociaux.

### **Autres objets**

De par leur nature, certaines dépenses ne peuvent être associées à une catégorie précise. C'est notamment le cas du poste des dépenses contingentes, dont le rôle consiste précisément à pourvoir à des dépenses qui ne sont pas nécessairement prévisibles en cours d'exercice, ainsi que d'autres postes budgétaires réservés, comme ceux permettant de couvrir les pertes possibles dans la perception ou encore ceux utilisés pour diverses provisions et autres engagements. De plus, les sommes provenant des programmes d'aide à caractère général et découlant d'ententes avec les gouvernements supérieurs sont généralement imputées à cette catégorie.

Par ailleurs, il arrive que des réorganisations administratives impliquant des transferts budgétaires entre unités fassent en sorte qu'une partie ou la totalité des budgets transférés résident dans ces « Autres objets », faute d'y apporter une classification adéquate; généralement, une reclassification des dépenses s'effectue en cours d'exercice.

Les prévisions pour 2020 dans la catégorie des « Autres objets » s'élèvent à 29,4 M\$, en hausse de 2,1 M\$.

## Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts du financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Au tableau suivant, les données budgétaires sont présentées par compétences, de sorte qu'une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2019 figurent aussi au tableau.

**Tableau 145 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2019 et 2020**

(en milliers de dollars)	Budget 2019				Budget 2020			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
<b>Revenus</b>								
Taxes	3 529 327	48 300	-	3 577 627	3 629 866	49 610	-	3 679 476
Paielements tenant lieu de taxes	275 845	-	-	275 845	280 351	-	-	280 351
Quotes-parts	-	2 482 954	(2 056 824)	426 130	-	2 433 498	(2 009 886)	423 613
Transferts	191 981	128 363	-	320 344	211 788	328 341	-	540 129
Services rendus	262 314	56 150	(1 926)	316 538	310 133	60 582	(1 984)	368 732
Amendes et pénalités	105 916	102 497	-	208 413	109 567	109 012	-	218 578
Imposition de droits	246 449	1 969	-	248 418	276 656	1 969	-	278 625
Intérêts	77 322	74 355	-	151 678	78 249	88 779	-	167 028
Autres revenus	22 035	2 175	-	24 210	16 123	2 474	-	18 597
	<b>4 711 189</b>	<b>2 896 764</b>	<b>(2 058 750)</b>	<b>5 549 203</b>	<b>4 912 733</b>	<b>3 074 266</b>	<b>(2 011 870)</b>	<b>5 975 129</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>								
Administration générale	487 980	280 416	(657)	767 738	514 857	283 449	(536)	797 770
Sécurité publique	8 543	1 033 244	(505)	1 041 282	8 664	1 062 409	(530)	1 070 543
Transport	426 492	621 576	(70)	1 047 997	470 907	695 842	(76)	1 166 672
Hygiène du milieu	202 837	229 948	(334)	432 450	225 723	231 468	(378)	456 813
Santé et bien-être	65 900	49 134	-	115 034	60 849	115 011	(2)	175 858
Aménagement, urbanisme et développement	160 257	97 881	(293)	257 845	164 659	82 392	(284)	246 767
Loisirs et culture	477 761	110 377	(67)	588 071	498 664	114 167	(179)	612 653
Frais de financement	273 877	134 800	-	408 677	280 285	140 874	-	421 159
	<b>2 103 646</b>	<b>2 557 375</b>	<b>(1 926)</b>	<b>4 659 094</b>	<b>2 224 607</b>	<b>2 725 611</b>	<b>(1 984)</b>	<b>4 948 234</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	<b>2 056 824</b>	<b>-</b>	<b>(2 056 824)</b>	<b>-</b>	<b>2 009 886</b>	<b>-</b>	<b>(2 009 886)</b>	<b>-</b>
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>550 720</b>	<b>339 390</b>	<b>-</b>	<b>890 109</b>	<b>678 240</b>	<b>348 655</b>	<b>-</b>	<b>1 026 895</b>
<b>Financement</b>								
Remboursement de la dette à long terme	(332 427)	(165 999)	-	(498 425)	(408 144)	(123 048)	-	(531 193)
<b>Affectations</b>								
Paielement comptant des immobilisations et fonds réservés	(287 043)	(147 618)	-	(434 661)	(327 017)	(297 652)	-	(624 669)
Excédent de fonctionnement affecté	110 000	(86 170)	-	23 830	101 885	(15 640)	-	86 245
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(41 250)	60 397	-	19 147	(44 963)	87 685	-	42 721
	<b>(218 293)</b>	<b>(173 391)</b>	<b>-</b>	<b>(391 684)</b>	<b>(270 096)</b>	<b>(225 607)</b>	<b>-</b>	<b>(495 702)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, mais en ce qui concerne les données financières réelles, de sorte que l'on peut constater les résultats nets des exercices passés. Pour l'exercice de 2018, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2015 à 2017, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2020.

**Tableau 146 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2015 à 2017 (global) et réel 2018, par compétences**

(en milliers de dollars)	Réels 2015 à 2017 – Global			Réel 2018 – Par compétences			Total
	2015	2016	2017	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	
<b>Revenus</b>							
Taxes	3 173 701	3 262 398	3 343 441	3 433 199	48 879	-	3 482 078
Paiements tenant lieu de taxes	254 543	252 330	260 024	264 417	-	-	264 417
Quotes-parts	406 084	404 754	397 246	-	2 392 612	(1 974 506)	418 106
Transferts	256 024	244 536	350 702	191 102	91 967	-	283 068
Services rendus	304 689	314 037	314 395	256 933	60 047	(3 470)	313 510
Amendes et pénalités	170 756	163 733	172 814	103 096	85 937	-	189 034
Imposition de droits	196 809	222 776	265 882	317 010	1 963	-	318 972
Intérêts	133 630	138 049	144 570	88 342	72 460	-	160 801
Autres revenus	28 648	19 370	43 132	35 339	16 807	-	52 146
	<b>4 924 884</b>	<b>5 021 983</b>	<b>5 292 205</b>	<b>4 689 436</b>	<b>2 770 670</b>	<b>(1 977 976)</b>	<b>5 482 131</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>							
Administration générale	796 793	760 413	770 774	397 844	279 469	(1 199)	676 114
Sécurité publique	1 024 309	1 036 115	1 098 799	12 848	1 064 333	(678)	1 076 502
Transport	877 134	914 671	1 010 197	443 385	573 564	(439)	1 016 510
Hygiène du milieu	420 823	440 135	406 566	227 684	239 732	(834)	466 582
Santé et bien-être	93 589	91 318	91 958	64 579	30 413	-	94 992
Aménagement, urbanisme et développement	172 959	198 652	191 781	128 357	72 624	(268)	200 713
Loisirs et culture	540 438	567 883	628 325	488 012	107 775	(52)	595 735
Frais de financement	377 065	382 947	389 789	264 453	132 713	-	397 166
	<b>4 303 109</b>	<b>4 392 134</b>	<b>4 588 190</b>	<b>2 027 161</b>	<b>2 500 622</b>	<b>(3 470)</b>	<b>4 524 314</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	-	-	-	<b>1 974 506</b>	-	<b>(1 974 506)</b>	-
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>621 775</b>	<b>629 849</b>	<b>704 015</b>	<b>687 769</b>	<b>270 048</b>	-	<b>957 817</b>
<b>Financement</b>							
Remboursement de la dette à long terme	(387 159)	(449 312)	(463 854)	(313 000)	(160 756)		(473 756)
<b>Affectations</b>							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(129 443)	(240 546)	(333 616)	(244 372)	(127 818)		(372 190)
Excédent de fonctionnement affecté	41 689	68 455	141 996	117 957	22		117 979
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(1 048)	130 674	90 968	(20 021)	2 863		(17 158)
	<b>(88 803)</b>	<b>(41 416)</b>	<b>(100 652)</b>	<b>(146 436)</b>	<b>(124 932)</b>	-	<b>(271 368)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>145 813</b>	<b>139 120</b>	<b>139 510</b>	<b>228 334</b>	<b>(15 640)</b>	-	<b>212 694</b>



# PTI 2020-2022 détaillé





## ORIENTATIONS DU PTI 2020-2022

### Investir dans nos infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs à environ 66 G\$, une somme qui se compose principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie.

**Tableau 147 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs**  
(en millions de dollars)

<b>Catégories d'actifs*</b>	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
<b>Valeur de remplacement totale</b>	<b>65 739</b>

\* Données de 2011, en cours de révision.

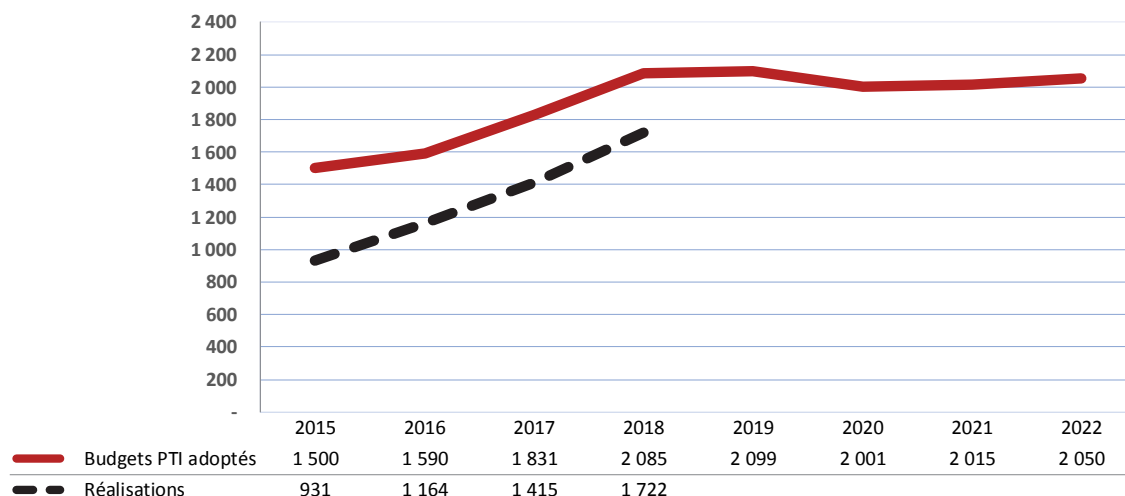
Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cela permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égout.

### Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations au niveau du Programme triennal d'immobilisations. En effet, plusieurs processus ont été revus, les grandes orientations et le budget de chaque projet sont maintenant approuvés plus tôt dans le processus par les autorités politiques. De plus, l'élaboration et la mise en œuvre du PTI ont été simplifiées.

Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2018, étant passée de 0,9 G\$ à 1,7 G\$, soit une augmentation de près de 90 %. Cet accroissement important des dépenses en immobilisations a accentué le recours à l'emprunt de façon plus marquée que prévue. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, dans l'optique de ne pas alourdir le fardeau fiscal des propriétaires montréalais, il importe d'établir une planification des investissements pour les années 2020 à 2022 qui soit en adéquation avec la capacité financière de la Ville.

**Graphique 13 – Budgets des PTI adoptés et réalisations**  
(en millions de dollars)



### Réalignement du PTI et stratégie de financement

Dans le cadre du PTI 2020-2022, les investissements prévus s'établissent à 6 066,4 M\$, comparativement à 6 495,6 M\$ pour le PTI 2019-2021. Cette nouvelle planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir compte, bien sûr, de la capacité de réalisation, mais également de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Afin de maintenir une situation financière saine qui respecte la capacité de payer de la Ville, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de tenir compte du niveau d'endettement et des diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

De plus, des efforts constamment déployés auprès des instances gouvernementales ont permis de bonifier de manière importante les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures. En effet, les subventions prévues des gouvernements canadien et québécois pour le PTI 2020-2022 s'établissent à 1,2 G\$.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que les impacts sur l'endettement.

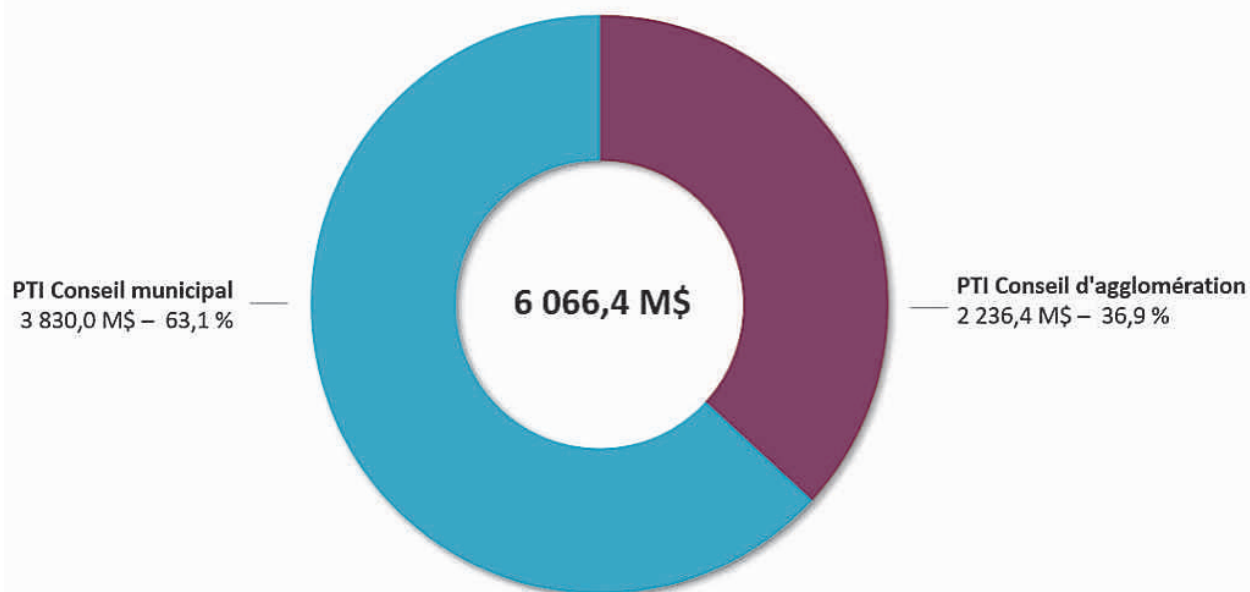
Le niveau des investissements du PTI 2020-2022 permet d'assurer la pérennité des infrastructures, des bâtiments et des équipements ainsi que d'en ajouter d'autres afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2022

### Répartition des budgets par compétences

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 prévoit des investissements totaux de 6 066,4 M\$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 63,1 %, pour un montant de 3 830 M\$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 36,9 % des investissements totaux, soit 2 236,4 M\$.

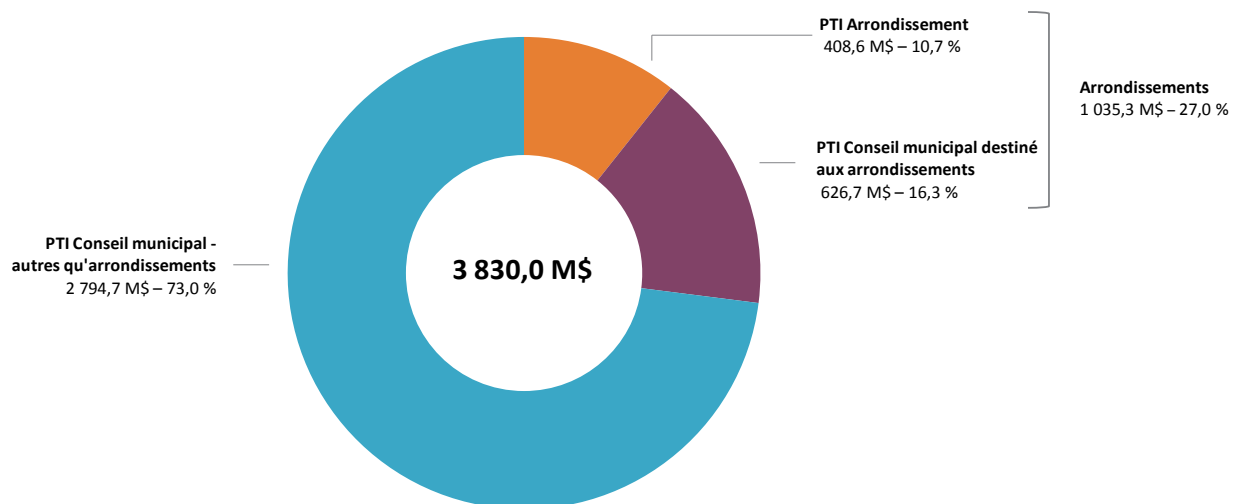
Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 408,6 M\$.

De nombreux programmes et projets inscrits au PTI 2020-2022 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 626,7 M\$, portant ainsi à 1 035,3 M\$ (soit 27 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

**Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal**



Le tableau suivant compare les PTI des arrondissements pour les périodes triennales 2019-2021 et 2020-2022. Globalement, les investissements consacrés aux arrondissements pour le présent PTI sont prévus à hauteur de 1 035,3 M\$, soit une baisse de 31,1 % par rapport au précédent PTI.

De ce montant, 626,7 M\$ du PTI municipal sont destinés à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement. Rappelons que ces investissements soutiennent et complètent les efforts des arrondissements pour les activités d'immobilisations de compétence locale. La baisse observée par rapport au précédent PTI provient principalement de la révision des programmes en lien avec les infrastructures routières locales afin de favoriser la mobilité des usagers. En effet, les investissements importants des dernières années ont amené une forte croissance du nombre de chantiers, auxquels s'ajoutent les grands projets de transport collectif de la région métropolitaine (comme le Réseau express métropolitain - REM). Cette réalité influence directement la planification des projets qui sont priorisés par la Ville pour ne pas surcharger les réseaux routiers locaux par de nombreuses interventions, tout en considérant la capacité réelle de réalisation du marché et de la Ville.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements affichent une baisse de 3,8 %, passant de 424,7 M\$ à 408,6 M\$. Considérant la fin de certains projets, le niveau des investissements prévus dans les arrondissements demeure sensiblement le même.

**Tableau 148 – Comparaison du PTI 2019-2021 et du PTI 2020-2022, par arrondissements**  
(en milliers de dollars)

Arrondissements	Total 2019-2021	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Ahuntsic-Cartierville	21 339	7 113	7 113	7 113	21 339
Anjou	16 989	5 663	5 663	5 663	16 989
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	20 490	6 830	6 830	6 830	20 490
Lachine	11 031	3 677	3 677	3 677	11 031
LaSalle	25 696	7 432	5 132	5 132	17 696
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	8 781	2 927	2 927	2 927	8 781
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	28 028	9 787	8 454	8 454	26 695
Montréal-Nord	31 363	7 739	5 854	6 814	20 407
Outremont	7 683	2 561	2 561	2 561	7 683
Pierrefonds-Roxboro	17 397	5 799	5 799	5 799	17 397
Plateau-Mont-Royal	21 435	5 695	5 695	5 695	17 085
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	38 454	18 730	13 135	12 730	44 595
Rosemont–La Petite-Patrie	26 520	8 840	8 840	8 840	26 520
Saint-Laurent	29 439	12 808	10 248	9 720	32 776
Saint-Léonard	21 320	5 940	6 140	6 940	19 020
Sud-Ouest	19 161	7 739	5 839	5 839	19 417
Verdun	13 592	4 115	4 115	4 115	12 345
Ville-Marie	42 555	14 185	14 185	14 185	42 555
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	23 393	9 606	9 218	6 981	25 805
<b>Total – PTI des arrondissements</b>	<b>424 666</b>	<b>147 186</b>	<b>131 425</b>	<b>130 015</b>	<b>408 626</b>
PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	1 077 040	217 002	205 690	204 002	626 694
<b>Total – Investissements consacrés aux arrondissements</b>	<b>1 501 706</b>	<b>364 188</b>	<b>337 115</b>	<b>334 017</b>	<b>1 035 320</b>

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PTI 2020-2022.

**Tableau 149 – PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement**  
(en milliers de dollars)

Titre	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Diversité et inclusion sociale</b>				
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	9 000
Programme municipal de revitalisation de quartiers (QI et RUI)	500	500	500	1 500
	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>	<b>10 500</b>
<b>Culture</b>				
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	25 836	27 962	28 925	82 723
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	1 552	5 836	14 784	22 172
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	7 900	3 100	4 300	15 300
	<b>35 288</b>	<b>36 898</b>	<b>48 009</b>	<b>120 195</b>
<b>Gestion et planification immobilière</b>				
Programme des cours de services	6 630	12 410	17 970	37 010
Programme de protection des immeubles de compétence locale	5 449	5 129	1 890	12 468
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	9 000
	<b>15 079</b>	<b>20 539</b>	<b>22 860</b>	<b>58 478</b>
<b>Grands parcs, mont Royal et sports</b>				
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	24 518	19 268	27 157	70 943
Plan de la forêt urbaine	18 564	19 965	21 782	60 311
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	23 000	28 000	-	51 000
Programme des arénas	30 340	5 119	160	35 619
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	11 000	14 000	9 000	34 000
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	1 221	8 807	23 704	33 732
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	705	6 050	-	6 755
Projets de développement d'installations sportives	200	1 000	5 450	6 650
	<b>109 548</b>	<b>102 209</b>	<b>87 253</b>	<b>299 010</b>
<b>Matériel roulant et ateliers</b>				
Programme de remplacement de véhicules - Ville	22 013	22 151	22 151	66 315
	<b>22 013</b>	<b>22 151</b>	<b>22 151</b>	<b>66 315</b>
<b>Technologies de l'information</b>				
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	600	520	625	1 745
Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	580	120	-	700
	<b>1 180</b>	<b>640</b>	<b>625</b>	<b>2 445</b>
<b>Urbanisme et mobilité</b>				
Programme de réfection du réseau routier local	13 863	4 500	4 500	22 863
Programme d'aménagement des rues - Local	1 118	8 290	8 141	17 549
Programme de maintien des infrastructures routières	5 000	5 000	5 000	15 000
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	8 591	-	-	8 591
Piétons : Rues piétonnes et partagées	1 707	1 963	1 963	5 633
Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	115	-	-	115
	<b>30 394</b>	<b>19 753</b>	<b>19 604</b>	<b>69 751</b>
<b>Total – PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement</b>	<b>217 002</b>	<b>205 690</b>	<b>204 002</b>	<b>626 694</b>

## État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 6 066,4 M\$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PTI 2020-2022, un montant de 1 524,4 M\$, soit 25,1 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (1 206,8 M\$). Ces dernières ont augmenté par rapport au précédent PTI (574,3 M\$) grâce aux efforts constants de la Ville auprès des instances gouvernementales. Parmi les autres sources de financement externes, se trouvent des revenus d'activités commerciales, soit ceux de la Commission des services électriques de Montréal (317,6 M\$).

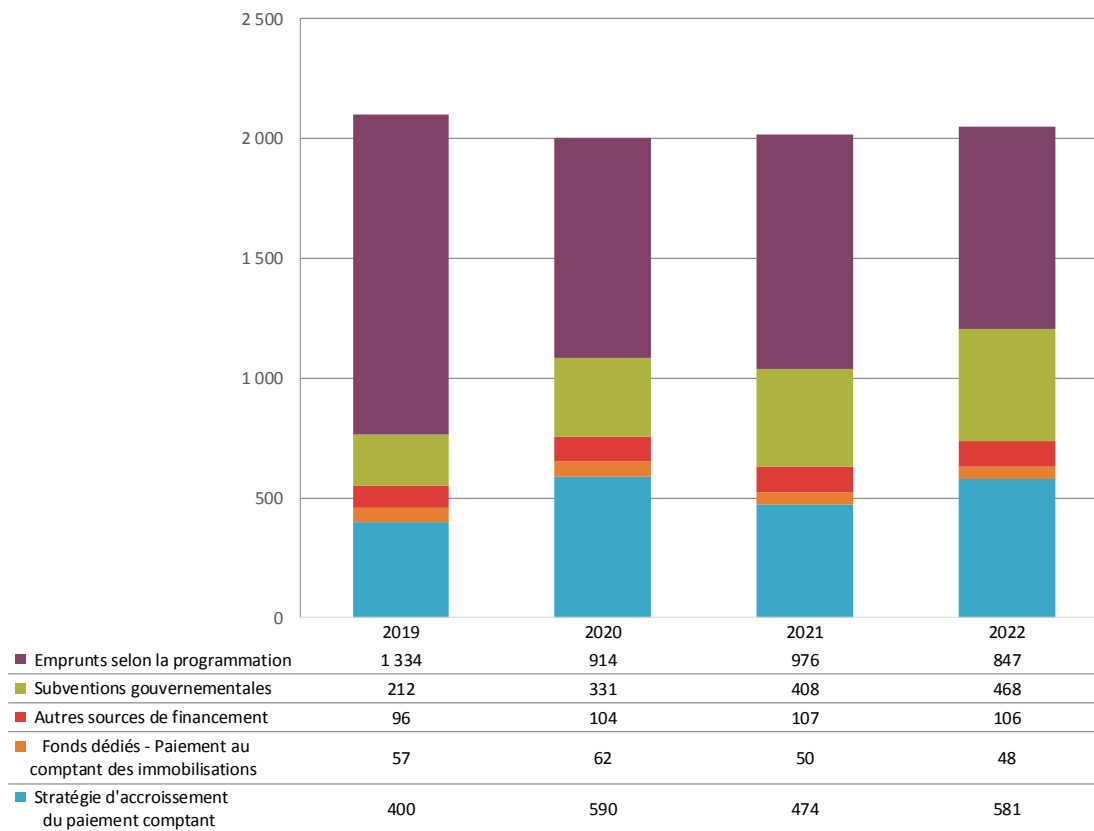
Un montant de 4 542 M\$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PTI. Le paiement au comptant des immobilisations (PCI) dans le cadre du PTI 2020-2022 augmente de 205 M\$ par rapport au précédent PTI, pour atteindre 1 645 M\$. Ainsi, en ajoutant les sommes provenant des réserves de l'eau, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 1 805,1 M\$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 29,8 % du financement global des immobilisations prévues au PTI 2020-2022. Il s'agit d'une augmentation de 216,8 M\$ (ou de 13,6 %) par rapport au PTI précédent.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PTI 2020-2022 est de 2 736,9 M\$, ce qui représente 45,1 % du financement.

Le graphique suivant illustre l'évolution des dépenses en immobilisations et des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. De 2020 à 2022, les investissements annuels planifiés se maintiennent à une moyenne de l'ordre de 2 G\$ par année.

Il est important d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 334 M\$ en 2019 à 847 M\$ en 2022, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

**Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2019 à 2022**  
(en millions de dollars)





**Tableau 150 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal**

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>				
Administration générale	150,2	151,4	131,6	433,2
Sécurité publique	46,3	44,8	52,3	143,5
Transport	567,5	595,9	586,8	1 750,3
Hygiène du milieu	608,0	621,7	676,1	1 905,8
Aménagement, urbanisme et développement	131,1	125,4	122,9	379,4
Loisirs et culture	497,7	476,2	480,3	1 454,2
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>2 000,9</b>	<b>2 015,5</b>	<b>2 050,0</b>	<b>6 066,4</b>
<b>Sources de financement externes</b>				
Subventions gouvernementales	330,6	408,5	467,7	1 206,8
Activités commerciales de la CSEM	104,6	106,5	106,5	317,6
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>435,2</b>	<b>515,0</b>	<b>574,1</b>	<b>1 524,4</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>1 565,7</b>	<b>1 500,5</b>	<b>1 475,8</b>	<b>4 542,0</b>
<b>Paiement au comptant</b>				
Eau - Réserve	25,5	16,3	15,6	57,4
Arrondissements	8,9	6,0	4,7	19,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	83,1
<b>Stratégie d'accroissement</b>				
Fonds des immobilisations	533,2	474,0	581,0	1 588,2
Eau	54,8			
Voirie	2,0			
<b>Total – Stratégie d'accroissement</b>	<b>590,0</b>	<b>474,0</b>	<b>581,0</b>	<b>1 645,0</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>652,1</b>	<b>523,9</b>	<b>629,0</b>	<b>1 805,1</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>913,6</b>	<b>976,6</b>	<b>846,8</b>	<b>2 736,9</b>

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 3 830 M\$, soit 63,1 % du PTI global. Le recours au financement externe totalise 913,9 M\$ (23,9 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 317,6 M\$.

Par ailleurs, un montant de 1 079,6 M\$ en paiement comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 1 836,4 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 2 916,1 M\$, soit 76,1 % des investissements de compétence municipale.

**Tableau 151 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal**

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>				
Administration générale	84,1	91,2	79,3	254,7
Sécurité publique	-	-	-	-
Transport	526,8	531,6	519,0	1 577,3
Hygiène du milieu	207,3	210,2	173,0	590,4
Aménagement, urbanisme et développement	121,8	123,1	120,4	365,4
Loisirs et culture	386,5	320,7	335,1	1 042,2
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>1 326,4</b>	<b>1 276,8</b>	<b>1 226,8</b>	<b>3 830,0</b>
<b>Sources de financement externes</b>				
Subventions gouvernementales	200,6	225,4	170,3	596,3
Activités commerciales de la CSEM	104,6	106,5	106,5	317,6
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>305,2</b>	<b>331,9</b>	<b>276,8</b>	<b>913,9</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>1 021,2</b>	<b>944,9</b>	<b>950,0</b>	<b>2 916,1</b>
<b>Paiement au comptant</b>				
Eau - Réserve	4,4	5,0	7,6	16,9
Arrondissements	8,9	6,0	4,7	19,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	69,0
<b>Stratégie d'accroissement</b>				
Fonds des immobilisations	251,2	} 299,3	} 366,8	} 917,3
Eau	54,8			
Voirie	2,0			
<b>Total – Stratégie d'accroissement</b>	<b>308,0</b>	<b>299,3</b>	<b>366,8</b>	<b>974,1</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>344,3</b>	<b>333,3</b>	<b>402,1</b>	<b>1 079,6</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>676,9</b>	<b>611,6</b>	<b>547,9</b>	<b>1 836,4</b>

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 2 236,4 M\$, soit 36,9 % du PTI global. Le recours au financement externe totalise 610,4 M\$ (27,3 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau, grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actif névralgiques. De plus, un montant de 725,5 M\$ en paiement comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 900,5 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 1 626 M\$, soit 72,7 % des investissements de compétence d'agglomération.

**Tableau 152 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération**

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	Total 2020-2022
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>				
Administration générale	66,1	60,2	52,2	178,5
Sécurité publique	46,3	44,8	52,3	143,5
Transport	40,7	64,4	67,9	173,0
Hygiène du milieu	400,8	411,5	503,1	1 315,4
Aménagement, urbanisme et développement	9,3	2,3	2,4	14,0
Loisirs et culture	111,3	155,5	145,2	412,0
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>674,5</b>	<b>738,8</b>	<b>823,1</b>	<b>2 236,4</b>
<b>Sources de financement externes</b>				
Subventions gouvernementales	130,0	183,0	297,3	610,4
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>130,0</b>	<b>183,0</b>	<b>297,3</b>	<b>610,4</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>544,5</b>	<b>555,7</b>	<b>525,8</b>	<b>1 626,0</b>
<b>Paiement au comptant</b>				
Eau - Réserve	21,1	11,3	8,0	40,5
Arrondissements	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	14,1
<b>Stratégie d'accroissement</b>				
Fonds des immobilisations	282,0	174,7	214,2	670,9
Eau	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-
<b>Total – Stratégie d'accroissement</b>	<b>282,0</b>	<b>174,7</b>	<b>214,2</b>	<b>670,9</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>307,8</b>	<b>190,7</b>	<b>226,9</b>	<b>725,5</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>236,7</b>	<b>365,0</b>	<b>298,9</b>	<b>900,5</b>

## Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

### Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, 69,9 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 30,1 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

**Tableau 153 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement
Infrastructures routières	405,6	100,6	407,0	109,1	413,1	105,1	1 225,8	314,9
Environnement et infrastructures souterraines	541,8	73,4	536,5	67,8	483,8	238,5	1 562,1	379,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	135,7	139,3	148,4	142,1	146,9	119,4	431,0	400,8
Bâtiments et terrains	224,8	212,6	217,9	223,2	224,2	161,2	667,0	597,0
Véhicules	46,9	2,0	47,0	2,0	47,0	2,0	140,9	6,0
Ameublement et équipements de bureau	59,9	34,0	57,6	34,1	63,8	26,6	181,3	94,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,3	13,0	10,0	11,1	10,0	4,2	31,3	28,3
Autres éléments de l'actif	-	-	-	1,6	-	4,1	-	5,7
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 426,0</b>	<b>574,9</b>	<b>1 424,5</b>	<b>591,0</b>	<b>1 388,8</b>	<b>661,1</b>	<b>4 239,4</b>	<b>1 827,0</b>
Pourcentage	71,3 %	28,7 %	70,7 %	29,3 %	67,7 %	32,3 %	69,9 %	30,1 %

Au cours de la période 2020-2022, la Ville de Montréal compte investir un montant de 3 482,5 M\$ dans les infrastructures routières (1 540,7 M\$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (1 941,8 M\$), principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 80 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs existants.

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

**Tableau 154 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement
Infrastructures routières	391,3	80,0	385,5	72,3	396,9	59,4	1 173,7	211,7
Environnement et infrastructures souterraines	310,6	5,5	323,2	3,5	281,3	3,1	915,1	12,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	122,7	71,4	126,3	39,1	109,8	38,6	358,8	149,1
Bâtiments et terrains	159,6	90,7	151,6	80,4	163,6	88,9	474,7	260,0
Véhicules	22,0	1,7	22,2	1,7	22,2	1,7	66,3	5,1
Ameublement et équipements de bureau	27,3	21,8	27,9	22,4	29,3	15,4	84,5	59,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,9	13,0	8,2	11,1	8,2	4,2	25,3	28,3
Autres éléments de l'actif	-	-	-	1,6	-	4,1	-	5,7
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 042,3</b>	<b>284,1</b>	<b>1 044,8</b>	<b>232,0</b>	<b>1 011,3</b>	<b>215,5</b>	<b>3 098,4</b>	<b>731,6</b>
Pourcentage	78,6 %	21,4 %	81,8 %	18,2 %	82,4 %	17,6 %	80,9 %	19,1 %

**Tableau 155 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement
Infrastructures routières	14,4	20,6	21,6	36,9	16,2	45,7	52,2	103,2
Environnement et infrastructures souterraines	231,2	67,9	213,3	64,3	202,5	235,4	647,0	367,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	13,0	67,9	22,1	102,9	37,0	80,8	72,1	251,6
Bâtiments et terrains	65,3	121,9	66,3	142,8	60,6	72,3	192,2	337,0
Véhicules	24,9	0,4	24,8	0,4	24,8	0,4	74,5	1,2
Ameublement et équipements de bureau	32,6	12,1	29,7	11,8	34,5	11,1	96,8	35,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	2,4	-	1,8	-	1,8	-	6,0	-
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>383,8</b>	<b>290,7</b>	<b>379,6</b>	<b>359,1</b>	<b>377,4</b>	<b>445,7</b>	<b>1 140,8</b>	<b>1 095,6</b>
Pourcentage	56,9 %	43,1 %	51,4 %	48,6 %	45,9 %	54,1 %	51,0 %	49,0 %

Le tableau suivant présente la planification du total des investissements de la Ville pour le PTI 2020-2022 en comparaison avec le PTI 2019-2021.

**Tableau 156 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PTI 2019-2021, par catégories d'actifs**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PTI 2020-2022			PTI 2019-2021			Écarts		
	Protec- tion	Dévelop- pement	Total	Protec- tion	Dévelop- pement	Total	Protec- tion	Dévelop- pement	Total
Infrastructures routières	1 225,7	314,9	<b>1 540,6</b>	1 615,5	339,6	<b>1 955,1</b>	(389,8)	(24,7)	<b>(414,5)</b>
Environnement et infrastructures souterraines	1 562,1	379,7	<b>1 941,8</b>	1 557,8	342,5	<b>1 900,3</b>	4,3	37,2	<b>41,5</b>
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	431,0	400,8	<b>831,8</b>	435,4	305,5	<b>740,9</b>	(4,4)	95,3	<b>90,9</b>
Bâtiments et terrains	667,0	597,0	<b>1 263,9</b>	713,0	712,9	<b>1 425,9</b>	(46,0)	(115,9)	<b>(161,9)</b>
Véhicules	140,9	6,0	<b>146,9</b>	108,0	6,0	<b>114,0</b>	32,9	-	<b>32,9</b>
Ameublement et équipements de bureau	181,3	94,7	<b>276,0</b>	177,5	94,8	<b>272,3</b>	3,8	(0,1)	<b>3,7</b>
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	31,3	28,3	<b>59,6</b>	34,8	42,4	<b>77,2</b>	(3,5)	(14,1)	<b>(17,6)</b>
Autres éléments de l'actif	-	5,7	<b>5,7</b>	0,5	9,5	<b>10,0</b>	(0,5)	(3,8)	<b>(4,3)</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>4 239,3</b>	<b>1 827,1</b>	<b>6 066,4</b>	<b>4 642,5</b>	<b>1 853,2</b>	<b>6 495,7</b>	<b>(403,2)</b>	<b>(26,1)</b>	<b>(429,3)</b>

La principale baisse observée par rapport au précédent PTI (414,5 M\$) provient de la révision de certains programmes en lien avec les infrastructures routières. D'une part, la sécurité autour des structures routières (ponts et tunnels) ainsi que celle des piétons et des cyclistes ont été priorisées. D'autre part, afin de favoriser la mobilité des usagers, la Ville a revu la planification de certains projets de manière à ne pas surcharger les réseaux routiers locaux par ses nombreuses interventions. En effet, les investissements importants des dernières années ont déjà amené une forte croissance du nombre de chantiers, auxquels s'ajoutent les grands projets de transport collectif de la région métropolitaine (comme le Réseau express métropolitain - REM). Les budgets prévus annuellement dans le PTI 2020-2022 (513,6 M\$ en moyenne sur 3 ans) demeurent toutefois supérieurs aux investissements réalisés en 2018 (489,5 M\$) et représentatifs de la capacité réelle, tant du marché que de la Ville.

Les investissements budgétés pour les bâtiments et les terrains affichent également une baisse par rapport au PTI 2019-2021. Cette baisse de 161,9 M\$ s'explique par une révision du rythme prévu pour l'exécution de certains projets qui n'ont pas encore débuté afin de refléter, encore une fois, la capacité réelle de réalisation tant du marché que de la Ville.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les parcs, les espaces verts et les terrains de jeux sont en progression de 90,9 M\$ grâce à une bonification des montants alloués aux programmes d'acquisition des milieux naturels et du plan de la forêt urbaine.

## Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

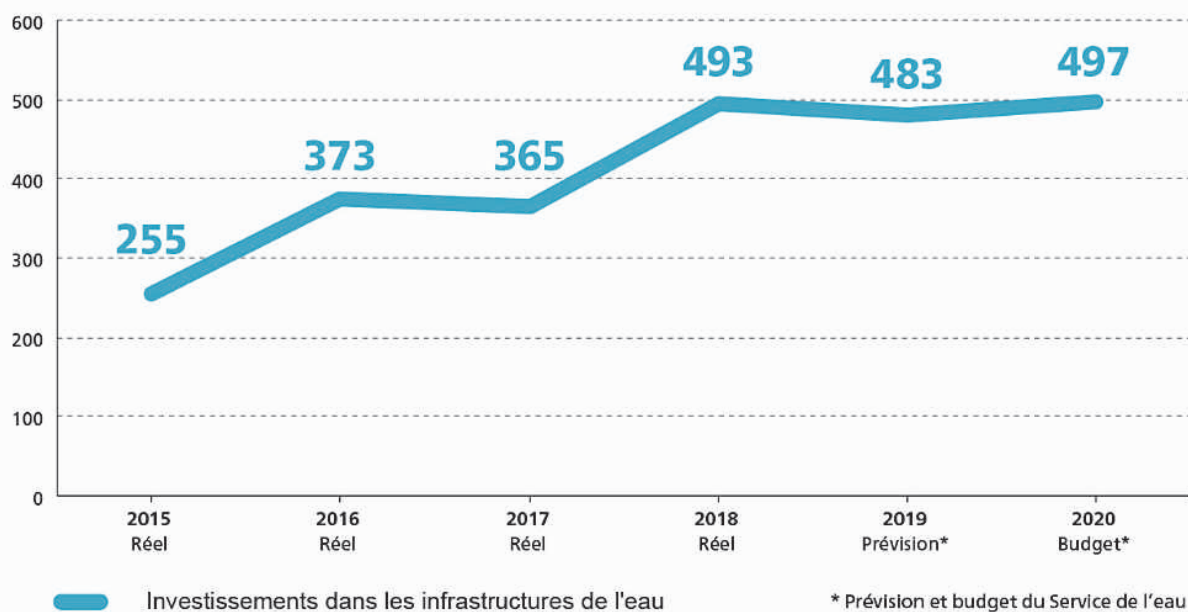
### Eau et infrastructures souterraines

#### Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble de la population et des usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures actuelles de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement de l'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 770 km de conduites principales d'aqueduc, 3 600 km de conduites secondaires d'aqueduc, 550 km de collecteurs d'égouts, 4 300 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les 5 plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent par temps sec 2,5 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées – jusqu'à 8 millions de m<sup>3</sup> par journée pluvieuse.

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements ont évolué de 255 M\$, en 2015, à près de 483 M\$ prévus en 2019.

**Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau**  
(en millions de dollars)



Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- Garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées ;
- Permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau ;
- Poursuivre la mise aux normes des infrastructures ;
- Faire face aux défis environnementaux.

Pour la période 2020-2022, un montant de 1 581,6 M\$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 497,1 M\$ en 2020.

### **Principaux programmes**

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout ainsi que leurs actifs, pour lequel des investissements de 569,8 M\$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2018, 71 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour les conduites primaires d'aqueduc (166,5 M\$), les collecteurs d'égouts (78,3 M\$) et les intercepteurs (19,7 M\$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PTI 2020-2022 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (44,7 M\$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (43,7 M\$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (37,1 M\$).

### **Principaux projets**

Afin de respecter les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité des équipements de production d'eau potable, des projets de modernisation sont prévus dans 4 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pierrefonds et Pointe-Claire), totalisant des investissements de 101,1 M\$ pour les 3 prochaines années. Au surplus, 53,3 M\$ seront investis pour le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest (comprenant des travaux majeurs de maintien des usines de production d'eau potable de Lachine et de Dorval).

La remise en service de la station de pompage Rosemont et de son réservoir, lequel représente 40 % de la réserve totale d'eau potable de l'agglomération de Montréal, se poursuit et nécessitera des investissements de 11,7 M\$. De plus, un projet de mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish a été mis sur pied afin de sécuriser l'alimentation en eau potable pour 1,2 million de Montréalais. Un montant de 61,5 M\$ est prévu au cours des 3 prochaines années pour les premières phases de ce projet. Des investissements de 13 M\$ pour la réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux permettront également d'assurer une pression adéquate dans le réseau de Pierrefonds et de sécuriser l'alimentation de ce secteur.



Un montant de 19,2 M\$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduite et de bris d'entrées de service des usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, celle-ci permettra de mieux suivre l'évolution des pertes d'eau en réseau afin de maximiser les efforts de recherche et de correction des fuites.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase de traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 210,5 M\$ pour les 3 prochaines années.

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite la totalité des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs lorsqu'il atteint sa capacité maximale, la Ville se voit dans l'obligation de déverser, pour de courtes périodes, des eaux usées non traitées vers les milieux récepteurs. Les ouvrages de rétention permettent d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes pluies, de les réintroduire graduellement dans le réseau lorsque la capacité hydraulique le permet et de les acheminer vers la station d'épuration des eaux usées pour y être traitées. Dans le PTI 2020-2022, les travaux sur les ouvrages de rétention Rockfield, William, Lavigne, Leduc, Saint-Thomas et dans l'ancienne cours Turcot totalisent des investissements de 94,2 M\$.

**Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau**  
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ulérieur	Total
<b>Programmes</b>						
<b>Direction de l'eau potable</b>						
Conduites primaires d'aqueduc	67 961,0	58 153,0	40 386,0	166 500,0	-	166 500,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	8 376,0	13 583,0	15 099,0	37 058,0	-	37 058,0
Investissements – Diverses usines	11 536,0	18 200,0	15 000,0	44 736,0	-	44 736,0
	<b>87 873,0</b>	<b>89 936,0</b>	<b>70 485,0</b>	<b>248 294,0</b>	-	<b>248 294,0</b>
<b>Direction des réseaux d'eau</b>						
Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	200 000,0	200 000,0	154 688,0	554 688,0	-	554 688,0
Renouvellement des actifs des réseaux d'eau	-	750,0	14 319,0	15 069,0	-	15 069,0
	<b>200 000,0</b>	<b>200 750,0</b>	<b>169 007,0</b>	<b>569 757,0</b>	-	<b>569 757,0</b>
<b>Direction de l'épuration des eaux usées</b>						
Collecteurs d'égout	34 762,0	19 510,0	24 000,0	78 272,0	-	78 272,0
Intercepteurs	9 000,0	4 000,0	6 681,0	19 681,0	-	19 681,0
Ouvrages de rétention – Plan directeur	40,0	40,0	40,0	120,0	-	120,0
Station d'épuration des eaux usées	16 647,0	14 077,0	12 959,0	43 683,0	-	43 683,0
	<b>60 449,0</b>	<b>37 627,0</b>	<b>43 680,0</b>	<b>141 756,0</b>	-	<b>141 756,0</b>
<b>Total – Programmes</b>	<b>348 322,0</b>	<b>328 313,0</b>	<b>283 172,0</b>	<b>959 807,0</b>	-	<b>959 807,0</b>
<b>Projets</b>						
<b>Direction de l'eau potable</b>						
Réservoirs et stations de pompage (Rosemont, DDO et McTavish)	22 743,0	19 493,0	43 972,0	86 208,0	120 499,0	206 707,0
Modernisation des six usines de production d'eau potable	64 744,0	66 779,0	15 902,0	147 425,0	129 088,0	276 513,0
Plan d'alimentation réseaux de l'Ouest	1 000,0	3 900,0	2 100,0	7 000,0	175 355,0	182 355,0
	<b>88 487,0</b>	<b>90 172,0</b>	<b>61 974,0</b>	<b>240 633,0</b>	<b>424 942,0</b>	<b>665 575,0</b>
<b>Direction des réseaux d'eau</b>						
Mesure de la consommation d'eau	3 074,0	1 820,0	-	4 894,0	-	4 894,0
Optimisation des réseaux	6 200,0	6 418,0	6 592,0	19 210,0	13 000,0	32 210,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 596,0	-	676,0	2 272,0	371,0	2 643,0
	<b>10 870,0</b>	<b>8 238,0</b>	<b>7 268,0</b>	<b>26 376,0</b>	<b>13 371,0</b>	<b>39 747,0</b>
<b>Direction de l'épuration des eaux usées</b>						
Collecteur industriel entre l'arrondissement Anjou et la rue Notre-Dame à P.A.T.	-	8 000,0	12 000,0	20 000,0	11 000,0	31 000,0
Ouvrages de rétention	32 880,0	37 100,0	24 269,0	94 249,0	138 829,0	233 078,0
Désinfection par l'ozone des eaux usées	11 248,0	6 239,0	177 301,0	194 788,0	195 303,0	390 091,0
Construction d'une sous-station électrique	5 320,0	200,0	10 200,0	15 720,0	10 999,0	26 719,0
Remplacement des dégrilleurs et convoyeurs	-	-	30 000,0	30 000,0	30 000,0	60 000,0
	<b>49 448,0</b>	<b>51 539,0</b>	<b>253 770,0</b>	<b>354 757,0</b>	<b>386 131,0</b>	<b>740 888,0</b>
<b>Total – Projets</b>	<b>148 805,0</b>	<b>149 949,0</b>	<b>323 012,0</b>	<b>621 766,0</b>	<b>824 444,0</b>	<b>1 446 210,0</b>
<b>Total – Gestion de l'eau</b>	<b>497 127,0</b>	<b>478 262,0</b>	<b>606 184,0</b>	<b>1 581 573,0</b>	<b>824 444,0</b>	<b>2 406 017,0</b>

### Commission des services électriques de Montréal

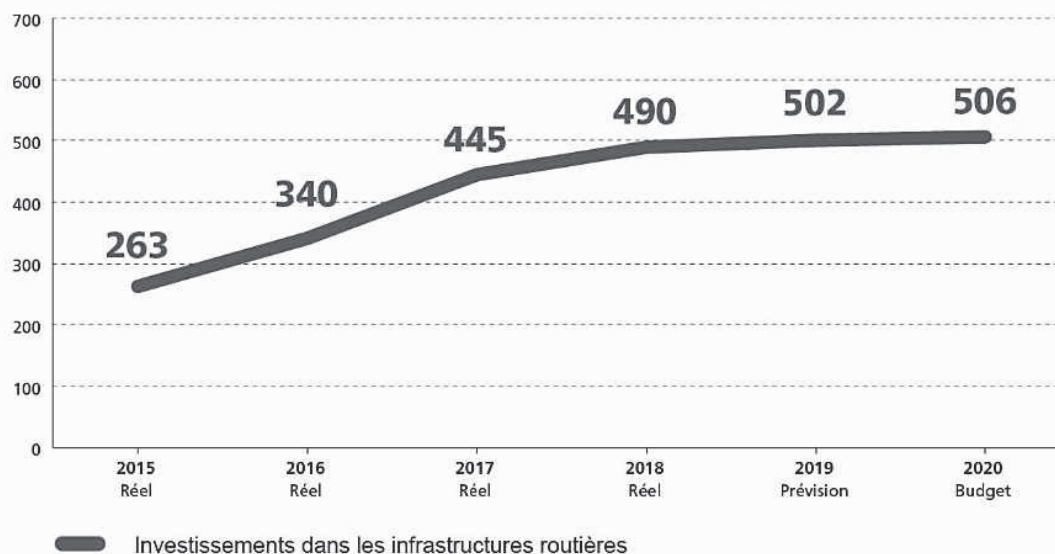
Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 317,5 M\$ pour la période 2020-2022, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagers et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 16,7 M\$ pour les 3 prochaines années permettra de corriger prioritairement les tronçons ayant une problématique de sécurité publique.

### Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue. Les investissements ont évolué de 263 M\$, en 2015, à près de 502 M\$ prévus en 2019.

**Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières**  
(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- De garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- D'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- D'augmenter la part des modes de transport actif (marche, vélo, etc.) et collectif;
- De réduire les efforts d'entretien non-planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2020-2022, la Ville investira un total de 1 610,9 M\$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 1 225,7 M\$ dans la protection des actifs et 385,2 M\$ dans le développement de nouvelles infrastructures. La majorité de ces investissements (62,4 %) seront consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (1 004,5 M\$). De plus, un montant de 70,3 M\$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

**Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement	Protec- tion	Dévelop- pement
Chemins, rues, routes et trottoirs	352,0	62,0	337,7	84,3	314,8	94,9	1 004,5	241,2
Ponts, tunnels et viaducs	32,6	-	43,2	-	53,9	-	129,7	-
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	17,2	-	21,0	-	18,9	-	57,1	-
Voirie pour projets de transport collectif	-	38,6	-	22,1	-	10,2	-	70,9
Autres éléments de l'actif	3,8	-	5,1	2,8	25,5	-	34,4	2,8
	<b>405,6</b>	<b>100,6</b>	<b>407,0</b>	<b>109,2</b>	<b>413,1</b>	<b>105,1</b>	<b>1 225,7</b>	<b>314,9</b>
Pistes cyclables	0,0	23,3	-	23,0	-	24,0	0,0	70,3
<b>Total – Investissements</b>	<b>405,6</b>	<b>123,9</b>	<b>407,0</b>	<b>132,2</b>	<b>413,1</b>	<b>129,1</b>	<b>1 225,7</b>	<b>385,2</b>

## Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des aînés, des jeunes, des cyclistes et des piétons afin d'offrir des aménagements de qualité, tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 252,7 M\$ permettront l'aménagement complet des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout. Ces programmes incluent notamment le réaménagement des lieux suivants : le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle (entre le pont Lachapelle et le boulevard Keller), l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance ainsi que l'avenue Van Horne (entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc).

Un montant de 205,6 M\$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, ces programmes prévoient des investissements de 106 M\$ pour la réalisation de travaux touchant le réseau artériel ainsi que les réseaux routiers locaux de compétence d'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection des rues locales. Cet investissement complète les efforts des arrondissements dans leurs programmes respectifs de réfection des rues locales. Un programme spécifique de réfection des structures routières (ponts et tunnels) est également prévu, à hauteur de 99,6 M\$, dans le but d'assurer la pérennité et la fonctionnalité de ces infrastructures selon une perspective de développement durable.

Un investissement de 113,6 M\$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant la possibilité, aux arrondissements qui le souhaitent, de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement, pour un montant de 30,1 M\$, principalement destiné au réseau artériel.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 25 M\$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et aux intersections, en accord avec l'approche Vision Zéro. De plus, la Ville engagera une somme de 5,6 M\$ destinée aux arrondissements pour améliorer la circulation piétonnière en favorisant l'émergence d'initiatives de rues partagées et de piétonnisation, propres aux différents milieux montréalais. Par ailleurs, un montant de 26,8 M\$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers du réseau routier montréalais. À cela s'ajoute un montant de 58,5 M\$ dans le cadre du programme de modernisation des feux de circulation et des équipements de gestion de la circulation, ce qui permettra à la Ville de mettre en place un système intégré répondant tant à ses besoins qu'à ceux de ses partenaires. La mise à niveau des feux piétons apportera une augmentation du temps de traverse et une meilleure compréhension de la part des usagers. Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des

déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation relatifs aux feux pour les vélos. Par conséquent, la sécurité des piétons et des vélos aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Enfin, un montant de 6 M\$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure de bornes de recharge pour véhicules électriques. Environ 1 000 bornes seront installées pour desservir l'ensemble du territoire montréalais, d'ici 2021. L'implantation de ces bornes de recharge s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports.

#### Développement et optimisation du réseau cyclable – 86,8 M\$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 52,3 M\$ est prévu pour le programme Réseau express vélo et développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'Administration, la mise en œuvre du Réseau express vélo (REV) vise des déplacements à vélo confortables, sécuritaires et efficaces. Le REV se veut une solution attrayante et avantageuse pour tous les motifs de déplacement. Ce programme fait partie des engagements de l'administration municipale visant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici à 2025.

Une somme additionnelle de 18 M\$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra également de corriger les déficiences observées sur les voies cyclables, ce qui en améliorera tant le confort et que la sécurité.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélo en libre-service BIXI et poursuit les efforts en vue de permettre son optimisation de même que son expansion sur le territoire montréalais au cours des prochaines années. BIXI est en service depuis 2009. L'année 2018, qui constituait la 10<sup>e</sup> saison, a établi un record de popularité avec plus de 5,3 millions de déplacements enregistrés. Il s'agit d'une hausse de 11,3 % par rapport à la saison 2017. L'acquisition de nouveaux équipements en 2019 a permis de desservir 6 nouveaux arrondissements. En raison de la forte croissance de la demande, le nombre de stations et de vélos sera accru de manière à desservir d'autres arrondissements ainsi que les pôles générateurs de déplacements d'envergure, y compris les futures stations du Réseau express métropolitain (REM) et le REV. L'objectif est de s'assurer que tous les arrondissements montréalais disposent d'une offre de qualité au chapitre des vélos en libre-service, d'ici 2023. La Ville prévoit notamment faire l'acquisition de 2 266 nouveaux vélos à assistance électrique au cours des 3 prochaines années, dont 1 000 en 2020. Ces efforts permettront d'attirer une nouvelle clientèle. De plus, certains équipements ayant atteint la fin de leur durée de vie utile seront remplacés afin d'accroître la fiabilité et l'efficacité du système BIXI. Un montant de 16,5 M\$ est donc prévu au PTI 2020-2022 pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI.

#### **Principaux projets**

##### Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 138,3 M\$

La Ville compte offrir aux Montréalais un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour tous les usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère

emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation chez les Montréalais et les touristes comme la rue commerciale la plus importante de Montréal, au même titre que la 5<sup>e</sup> Avenue, à New York, ou Michigan Avenue, à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon situé entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à mettre en œuvre les orientations adoptées dans ses divers plans, politiques et stratégies, notamment le Plan d'urbanisme, le plan de développement *Réalisons Montréal*, le Plan de transport et la Stratégie de développement économique, des documents qui font appel à l'amélioration de l'expérience du domaine public, tout particulièrement pour les piétons et les usagers des transports actifs.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'un grand espace public sur l'avenue McGill College. Le projet prévoit également un réaménagement des 4 tronçons situés entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement afin de mettre en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville-Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

#### Complexe Turcot – 84 M\$

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a entrepris la reconstruction du complexe Turcot afin de maintenir le niveau d'activité économique de la métropole. Le projet comprend notamment la reconstruction de l'échangeur, le déplacement des voies rapides de l'autoroute 20 et des voies ferroviaires vers le nord ainsi que le prolongement de certaines rues municipales et leur raccordement à la nouvelle configuration de l'échangeur. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois et des abords de l'autoroute 15 ainsi que la reconstruction de la rue Notre-Dame Ouest. L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot, propre au contexte montréalais.

#### Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du système rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX – 70,9 M\$

L'axe Pie-IX assure actuellement 40 000 déplacements par jour en autobus, ce qui en fait l'axe de transport collectif le plus achalandé à l'est de la ligne orange du métro. L'implantation du SRB vise un potentiel de 70 000 déplacements par jour, à terme, c'est-à-dire lorsque le service d'autobus sur le boulevard Pie-IX sera prolongé vers le centre-ville via la rue Notre-Dame. Les autobus articulés du SRB

circuleront, dans chaque direction, sur une voie réservée en tout temps au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX sur 9 km. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissage, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

À terme, le SRB établira un lien entre la gare Saint-Michel–Montréal-Nord du train de l'Est, la station Pie-IX–Jean-Talon du prolongement de la ligne bleue du métro, ainsi que la station Pie-IX de la ligne verte du métro. Avec ce projet, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétons, les riverains et les usagers du transport collectif.

#### Réseau express métropolitain (REM) – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 60,8 M\$

Le projet de construction du Réseau express métropolitain (REM), réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé sur un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes liées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-des-Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour les Montréalais. La Ville doit s'assurer que la CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins des Montréalais. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

#### Avenue des Pins – 32,6 M\$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout de l'avenue des Pins, qui approchent de leur fin de vie utile, donnera l'opportunité de revoir les aménagements actuels pour les piétons et les cyclistes. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagers. Les interventions prévues comprennent également l'ajustement de l'éclairage ainsi que l'ajout de plantations et de mobiliers urbains. Ce projet, qui se divise en 2 phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera, notamment, à la mise en valeur des musées qui la bordent. La 1<sup>ère</sup> phase du projet inscrite dans ce PTI concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc.



Mise à niveau de l'éclairage des rues – 25,5 M\$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires de toutes les rues (artérielles et locales) de la Ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité aux usagers et réduira la pollution lumineuse (« ciel noir »). De plus, la Ville bénéficiera d'économies d'énergies récurrentes grâce à une baisse des coûts d'électricité de l'ordre de 35 %. Le projet permettra aussi l'implantation d'un système de télédétection de bris ou de mauvais fonctionnement pour tous les lampadaires, en lien avec le développement de la ville intelligente.

Réaménagement de la rue Saint-Hubert – 21,3 M\$

La Plaza St-Hubert est une artère commerciale majeure de Montréal qui est notamment reconnue pour sa marquise de verre, installée en 1984.

Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon, approchent de leur fin de vie utile et doivent être remplacées. L'importance des travaux exige une excavation complète de la rue et fournit l'occasion à la Ville de repenser l'aménagement de surface de la rue. L'actuelle marquise de verre sera remplacée par une structure plus légère, plus claire et mieux adaptée au contexte de la rue. Les interventions prévues incluent également l'élargissement des trottoirs, l'implantation d'une chaussée partagée, l'ajout de plantations et de mobilier urbain ainsi que l'aménagement de 2 places publiques. Ce projet permettra, bien entendu, d'améliorer le confort et l'expérience des piétons, mais aussi d'augmenter le verdissement, tout en créant un environnement plus propice à la croissance des arbres.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 18,2 M\$

Le pont Jacques-Bizard a été construit en 1966 et accueille près de 30 000 véhicules quotidiennement. La Ville de Montréal est responsable de ce pont qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal et qui comprend actuellement une piste cyclable et un trottoir étroits et peu accueillants. Le pont approche de sa fin de vie utile et nécessite d'être remplacé. La construction d'un nouveau pont architectural comprenant 2 voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant. Ce dernier sera transformé en pont promenade accessible aux piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux véhicules d'urgence. Le début des travaux du nouveau pont Jacques-Bizard est prévu en 2021.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 17,5 M\$

Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin de les rendre plus sécuritaires et plus agréables, tant pour les cyclistes et que pour les piétons. Dans le cadre de cette requalification, le belvédère Camillien-Houde ainsi que ses accès seront aussi réaménagés. Ce projet permettra également d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 15,2 M\$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la

place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques sera terminé en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès jardins de l'Arrondissement de Ville-Marie, grâce à l'entente conclue avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'Université et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisirs.

#### Projet de raccordement du boulevard Cavendish – 15 M\$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens, le tout dans le respect de l'environnement. Plus précisément, le boulevard Cavendish nord sera relié à la rue Jean-Talon et à l'avenue Paré tandis que le boulevard Cavendish sud sera relié à la rue Royalmount. Ce faisant, les deux portions du boulevard Cavendish seront également raccordées. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement créé par la présence des gares de triage du CN et du CP, ces obstacles majeurs obligeant actuellement les automobilistes à se rabattre sur le réseau autoroutier. Il est souhaité de procéder à l'acquisition des terrains requis pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que souligné dans le rapport du groupe de travail Namur-de la Savane présenté le 28 mai 2019, ce projet offre également l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que l'auto-solo et permet de mettre à profit la présence de deux stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements des résidents du secteur. De plus, des voies réservées, qui accueilleront également une portion du Réseau express vélo (REV), seront implantées sur les nouveaux tronçons du boulevard.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-de la Savane, menée par la Ville, qui englobe le site de l'hippodrome, la Cité scientifique, le projet Le Triangle, ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

#### Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement – 12 M\$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain, ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater. Les principaux objectifs du projet sont la mise en place d'un lien fiable entre Montréal et la Rive-Sud ainsi que l'établissement d'un lien permanent réservé au transport en commun, liens qui contribueront au développement et à la prospérité économique de Montréal.

La participation de la Ville comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des éléments de l'actif municipal (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute.

La reconstruction du tronçon de l'autoroute 15 implique principalement la démolition et la reconstruction du pont de L'Île-des-Sœurs, l'élargissement de l'autoroute, la modification des échangeurs L'Île-des-Sœurs, Gaétan-Laberge et Atwater, la modification des tronçons de la rue

Wellington et du boulevard LaSalle sous l'autoroute ainsi que le déplacement des conduites d'aqueduc et de collecteurs d'égouts.

Par sa participation au projet, la Ville de Montréal s'assure que le consortium Signature sur le Saint-Laurent, le partenaire d'Infrastructure Canada, préserve la qualité et la disponibilité de l'eau du fleuve Saint-Laurent afin de minimiser les impacts du projet sur l'habitat des poissons et les milieux humides, minimise les nuisances telles que le bruit, les poussières et les vibrations sur les communautés environnantes, compense pour la production des gaz à effet de serre du chantier et livre le projet conformément à ses obligations environnementales légales applicables.

#### Prolongement de la ligne bleue – 9,6 M\$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera 5 stations. Le projet comprend également la construction d'un tunnel piétonnier qui assurera le lien avec le futur SRB Pie-IX ainsi que l'aménagement d'un stationnement incitatif de 1 200 places. La Ville accompagne la réalisation du projet afin d'assurer la protection des actifs municipaux et de favoriser son intégration urbaine ainsi qu'une mobilité active vers les stations.

### Parcs et espaces verts

#### **Principaux programmes**

##### Acquisition des milieux naturels – 104,3 M\$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVMN) en 2004, la Ville s'est donné un nouvel objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (un peu plus de 6 % sont actuellement protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements de 104,3 M\$ sont donc prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. Les acquisitions à venir serviront à protéger et à mettre en valeur les terrains à haute valeur écologique. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet aux Montréalais de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la Ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

##### Plan de la forêt urbaine – 77,6 M\$

Un budget de 77,6 M\$ sur 3 ans est aussi prévu pour le programme du Plan de gestion de la forêt urbaine. La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025. Pour ce faire, elle propose la plantation de 142 000 arbres sur le domaine privé et de 75 000 arbres sur le domaine public, pour un total de 217 000 nouveaux arbres sur le territoire montréalais. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales. Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec l'intensification des campagnes de traitement qui permettent de maintenir de 45 000 à 50 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du

réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

#### Parc Jean-Drapeau – 76 M\$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Environ 1,7 million de visiteurs le fréquentent annuellement, que ce soit pour ses équipements majeurs (ex. : complexe aquatique, plage, Biosphère, bassin olympique, etc.), pour les 60 événements et activités et plus qui s'y déroulent (ex. : Fête des neiges, Week-ends du monde, Osheaga, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts. Le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 66,8 M\$ pour les 3 prochaines années, sert à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, équipements, aménagements et réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 1,2 M\$ pour soutenir son plan maître forestier afin de revitaliser la canopée des îles et de lutter contre l'agrile du frêne. De plus, un montant de 8 M\$ permettra d'entreprendre les travaux d'élaboration du prochain plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement afin de mieux répondre aux nouvelles tendances et réalités.

#### Réfection et verdissement des parcs locaux – 51 M\$

Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes ou le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Les 51 M\$ consacrés à ce programme permettront d'offrir des sites conviviaux et accessibles, favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre aux usagers. Ce soutien aux arrondissements permettra de rénover minimalement un parc par année dans chaque arrondissement.

#### Réaménagement du réseau des grands parcs – 47,2 M\$

Le réseau des grands parcs de Montréal est composé de 25 parcs. L'ensemble couvre un peu plus de 2 580 hectares et représente approximativement 50 % de la superficie totale de tous les parcs montréalais. Le réseau offre aux citoyens une variété d'activités culturelles, de plein air et de loisirs, tout en les mettant en contact avec la nature. Le programme de réaménagement du réseau des grands parcs prévoit 47,2 M\$ pour des travaux de mise aux normes, de réfection, de réhabilitation des installations extérieures et de sécurisation des équipements.

#### Réhabilitation du parc La Fontaine – 26,2 M\$

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement du pôle famille, la reconstruction du théâtre de Verdure ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 26,2 M\$ a donc été prévue au PTI 2020-2022 pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

### Réaménagement du parc du Mont-Royal – 25,5 M\$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 25,5 M\$. Ce montant permettra d'assurer sa protection et sa mise en valeur et de rendre la montagne toujours plus accessible et accueillante pour les nombreux visiteurs qui, chaque année, viennent des quartiers limitrophes, de l'agglomération et de partout dans le monde.

### Réseau des corridors verts – 7,1 M\$

Afin d'offrir aux Montréalais un contact avec la nature au quotidien, une somme de 7,1 M\$ est prévue pour mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes de vie des usagers dans leurs déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité active, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements et les villes liées. Ainsi, la connectivité écologique entre les milieux naturels et les quartiers sera assurée.

### Plan de l'eau – 6,3 M\$

Le Plan de l'Eau s'inscrit dans la volonté et les orientations de la Ville de Montréal concernant le besoin d'accroître la qualité et le nombre d'accès publics aux berges, répondant ainsi au souhait exprimé par les Montréalais de se réapproprier leur fleuve. Les investissements, évalués à 6,3 M\$ sur 3 ans, visent notamment l'acquisition de sites en rive à des fins publiques, la stabilisation des berges ainsi que l'aménagement de structures donnant un accès public à l'eau, par exemple des quais.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 118,5 M\$ pour la période 2020-2022.

## **Principaux projets**

### Parc Jean-Drapeau – 53,1 M\$

Le projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations s'inscrit dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau et dans la continuité d'un nouvel aménagement contemporain recréant l'esprit de l'Expo 67. Un investissement de 46 M\$ pour le réaménagement de la Place des Nations servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. L'aménagement d'une promenade permettra d'optimiser les services d'accueil, de sécurité et de transports actifs et collectifs. Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour offrir une meilleure offre de services aux visiteurs et augmenter la capacité d'accueil de la plage. Un montant de 7,1 M\$ est prévu à cet effet.

### Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 20,9 M\$

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un site de 192 hectares, dont 153 hectares (80 %) sont aménagés en parc métropolitain, le parc Frédéric-Back, qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Au cours des 3 prochaines années, un montant de 20,9 M\$ sera consacré à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de le rendre en totalité accessible au public d'ici 2026. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain, en Amérique du Nord. Les citoyens pourront pénétrer au cœur d'un espace qui leur était interdit et bénéficieront d'une offre plus grande d'activités liées à l'éducation, à la culture, à l'environnement, aux sports et aux loisirs.

### Réaménagement du square Viger – 14,1 M\$

Le réaménagement du square Viger est un projet d'envergure pour la Ville de Montréal et s'inscrit dans la requalification du secteur Champ-de-Mars. Le projet doit redonner à tous les Montréalais l'accès au square Viger, premier square public de Montréal aménagé hors des fortifications de la vieille ville. Il doit, entre autres, contribuer à améliorer l'image de marque de Montréal en tant que membre du réseau « Ville UNESCO de design », améliorer l'entrée du centre-ville et du Vieux-Montréal ainsi que bonifier le confort, la convivialité et la sécurité des piétons. Pour la période 2020-2022, un montant de 14,1 M\$ sera consacré à ce réaménagement.

### Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 13 M\$

Face aux conséquences des bouleversements climatiques, la Ville de Montréal multiplie ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables. En effet, la Ville souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement et la qualité de vie des générations futures. La création du Grand parc de l'Ouest permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques et démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce grand parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal et, ainsi, de consolider la trame verte bordant le lac des Deux Montagnes. Représentant un fort potentiel récréotouristique, ce parc offrira également un espace unique pour des activités de plein air et un lien privilégié avec la nature. Un investissement de 13 M\$ est prévu au cours des 3 prochaines années pour le développement et l'aménagement du Grand parc de l'Ouest.

### Développement durable et sauvegarde de l'environnement

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération, en 2009. Il comporte 49 actions axées sur la réduction à la source, le réemploi et l'augmentation de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles, et il met l'accent sur les meilleures pratiques respectueuses de la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation).

Le PDGMR propose également des infrastructures pour traiter les différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). De plus, la mise en œuvre du PDGMR permettra de valoriser 80 % des matières organiques et, ainsi, d'atteindre un des objectifs

fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, soit valoriser 60 % des matières putrescibles. Une nouvelle version du PDGMR est actuellement en cours de développement.

La Ville poursuivra la conception et la construction de 5 infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit 2 centres de compostage (114 M\$), 2 centres de traitement par biométhanisation (137,1 M\$) ainsi qu'un centre pilote de prétraitement (0,7 M\$). De plus, les matières recyclables de l'agglomération étant actuellement acheminées à un seul centre, qui fonctionne au maximum de sa capacité, la Ville a entrepris la conception et la construction de 2 centres de tri des matières recyclables (24,6 M\$), d'une capacité de 100 000 tonnes par année chacun. Le premier, en phase de finalisation dans l'arrondissement de Lachine, desservira le secteur ouest de l'agglomération, alors que le nouveau centre projeté desservira le secteur est. La construction de ce nouveau centre permettra d'améliorer la qualité des matières triées, ce qui facilitera leur recyclage, bonifiera leur valeur sur le marché et contribuera à l'essor d'une économie circulaire.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera un montant de 5,1 M\$ au cours des 3 prochaines années pour la conception et la construction de 2 écocentres, l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

### Aménagement urbain et des espaces publics

#### Site Outremont et ses abords – 42,5 M\$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du site du Campus Outremont et de ses abords, qui consiste à construire un quartier universitaire et résidentiel s'étendant sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont. Ce projet vise à créer, à terme, un quartier universitaire exemplaire (LEED pour l'aménagement des quartiers), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie des résidents. Il permettra la création de 2 600 unités d'habitation (incluant des logements abordables, sociaux et communautaires) sur le site et à ses abords, de plusieurs parcs locaux et de 4 hectares de nouveaux espaces verts. Dans le cadre du PTI 2020-2022, un montant de 42,5 M\$ sera consacré aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public ainsi qu'à l'acquisition et à la requalification de terrains.

#### Développement du logement social et communautaire – 37,4 M\$

Le développement du logement social, communautaire et abordable demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'annonce de la Stratégie 12 000 logements. Un montant de 29,9 M\$ est prévu pour le programme d'acquisition des terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires. Ce programme permet l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements sociaux et communautaires. Ces terrains et immeubles seront vendus, par la suite, à des organismes communautaires pour la concrétisation de projets. Un montant de 7,5 M\$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires, dans le cadre de programmes de subventions tels qu'AccèsLogis Québec.

### Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 35,3 M\$

La Ville de Montréal souhaite également mettre en valeur une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès des piétons a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Le projet du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, s'inscrit dans une vaste requalification du territoire, comprenant notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation récente du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et son centre de recherche (CHUM-CRCHUM). La Ville de Montréal compte investir 35,3 M\$ pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. Ce projet permettra à la Ville de rétablir des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

### Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown – 31,3 M\$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'ancienne zone industrielle à quartier avec un nouveau milieu de vie innovant, d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle de l'École de technologie supérieure de Montréal dans le quartier. Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira 31,3 M\$ pour l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues, la création de parcs ainsi que la démolition de bâtiments et la décontamination de sols. À terme, 28 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts seront aménagés et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégieront une circulation douce. De plus, 15 000 logements seront construits (dont 4 300 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La création de ce nouveau quartier animé permettra donc de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée grâce à la qualité des interventions publiques. Un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de Griffintown a d'ailleurs été adopté en 2013.



### Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des arts et du pôle Quartier latin – 31,2 M\$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivaliers, qu'ils soient montréalais ou qu'ils viennent de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale. Afin de finaliser ce projet, la Ville de Montréal y investira 31,2 M\$ au cours des 3 prochaines années. Les travaux consistent à aménager l'esplanade Tranquille et le campanile de la place des Festivals ainsi qu'à acquérir du mobilier urbain visant à améliorer la sécurité des visiteurs lors des festivals. De plus, en complément du réaménagement du secteur de la Place des arts, le domaine public de la partie est du Quartier des spectacles (pôle du Quartier latin) fera l'objet d'un réaménagement et offrira de nouvelles infrastructures technologiques et multimédias pour la tenue d'événements.

### Secteur Namur-de la Savane – 8,4 M\$

Le secteur Namur-de la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une situation géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish, la mise en valeur de l'ancien hippodrome et le projet de pôle urbain multifonctionnel Royalmount (en cours d'élaboration). La Ville de Montréal consacrera un montant de 8,4 M\$ à la mise en valeur du secteur Namur-de la Savane afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. À titre d'exemple, l'accès au site de l'ancien hippodrome depuis la station de métro Namur a été priorisé compte tenu de l'importante capacité d'accueil qu'il représente, à savoir 5 000 logements, incluant une part importante de logements sociaux et abordables pour les familles.

### Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 7,9 M\$

Par ailleurs, la Ville de Montréal compte investir 7,9 M\$ pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement requises pour soutenir des projets urbains à venir.

### Requalification urbaine du projet Le Triangle – 4,1 M\$

Un investissement de 4,1 M\$ est prévu pour la requalification urbaine du projet Le Triangle, nommé ainsi en raison de la forme du terrain où il se situe, soit un secteur de 40 hectares délimité par l'avenue Mountain Sights à l'ouest, la rue de la Savane au nord et à l'est, et le chemin de fer du Canadien Pacifique au sud. La transformation de ce secteur servant auparavant au commerce lourd en un nouveau quartier résidentiel comprend la construction de 3 300 logements, y compris des logements sociaux et abordables, la création et l'aménagement d'un parc, une augmentation importante de la canopée et le réaménagement de rues.

### Programme d'aménagements urbains – Enfants – 4 M\$

Avec la Politique de l'enfant – *Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence*, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de tous les enfants. Le Programme d'aménagement urbain – Enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public, d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires ou des espaces publics. Un montant de 4 M\$ sera donc consacré à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

### Développement des pôles de mobilité – 3 M\$

Dans le cadre de la Politique de stationnement et de la Stratégie d'électrification des transports, la Ville souhaite implanter un réseau de pôles de mobilité sur l'ensemble du territoire montréalais. À terme, environ 80 pôles de mobilité seront implantés (5 pôles ont déjà été implantés et 9 sont en cours de réalisation). Ces pôles s'inscrivent dans la vision municipale de faire de Montréal une ville innovante et durable en misant notamment sur les modes de transport autres que l'auto et sur l'offre aux citoyens d'une variété de services en mobilité et en transport. Un montant de 3 M\$ est prévu pour les 3 prochaines années.

### Équipements sportifs et terrains de jeux

Le réseau des équipements aquatiques montréalais accuse un vieillissement important et l'aménagement d'un bon nombre de piscines n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines, ni aux besoins de certaines clientèles. Le Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes » vise à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif spécifique est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer aux citoyens une offre de services de qualité. Un montant de 33,7 M\$ est prévu pour les 3 prochaines années. En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PTI 2020-2022 prévoit un montant de 70,9 M\$ pour la réalisation de nouvelles installations, notamment le projet du centre aquatique de Rosemont ainsi que celui du centre récréatif de Pierrefonds-Roxboro.

Afin d'offrir aux Montréalais des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 35,6 M\$ sur 3 ans sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon, tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

La Ville de Montréal compte également investir 34 M\$ dans le Programme des installations sportives extérieures (PISE), adopté en mars 2019. L'objectif de ce programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'en aménager de nouvelles dont les dimensions réglementaires permettent les activités sportives fédérées. Ce programme permettra également l'aménagement d'installations sportives

répondant aux besoins des sports émergents et d'espaces spécifiques pour la pratique libre, grâce à des plateaux sportifs aux dimensions non standards.

La Ville investira 6,8 M\$, en soutien aux arrondissements, dans son programme des équipements supra locaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de tous les Montréalais. Parmi les projets en cours ou planifiés, mentionnons la création d'un pôle sportif régional en sports de balle, en mettant aux normes des terrains situés sur un même site ou à proximité les uns des autres, tel que le prévoit la Politique du baseball 2015-2025, ce qui permettra d'accueillir des compétitions d'envergure. L'arrondissement d'Ahuñsic-Cartierville bénéficiera de la mise en place d'un tel pôle, en arrimage avec la mise aux normes prévue du stade Gary-Carter.

Par ailleurs, un investissement de 6,7 M\$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le projet du CRG s'insère dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu de vie de qualité, accueillant et inclusif. Par ailleurs, dans le but d'offrir aux Montréalais de nouveaux lieux de baignade, le projet de bain portuaire permettra de se baigner à même l'eau du fleuve grâce à des bassins. L'accès se fera à partir d'un quai et d'une ou plusieurs plateformes flottantes, aménagées avec des espaces de détente.

### Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 82,7 M\$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire des Montréalais. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 15,3 M\$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagers et des documents plus rapide et plus fluide, tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) se sont engagés, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, à poursuivre la concertation continue sur les équipements culturels, nommée Forum des équipements culturels. Cette concertation permet la planification et le déploiement d'un réseau culturel de qualité. Une somme de 22,2 M\$ sera investie dans le cadre du programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels pour la rénovation ou la construction de maisons de la culture (notamment le centre de Peter-McGill et l'Espace Rivière) ainsi que pour la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (le bain Saint-Michel, l'édifice Gaston-Miron, le théâtre Outremont, etc.) afin de renforcer leur vocation culturelle.

De plus, la Ville de Montréal entend offrir aux Montréalais un tout nouveau concept d'espace citoyen, de lieu d'interprétation historique et de diffusion culturelle : le MEM. Ce projet vise la création d'un lieu culturel innovant, situé en plein cœur du Quartier des spectacles. Un investissement de 9,8 M\$ est

prévu pour la période 2020-2022 afin d'offrir aux futurs visiteurs un espace identitaire vibrant au rythme de l'actualité et connecté à l'histoire de la ville, tout en se projetant dans son avenir.

### Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policiers et des pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à des investissements importants dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, au cours des 3 prochaines années, des investissements évalués à 51,6 M\$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 1,4 M\$ sera également investi pour la construction d'une nouvelle salle de tir, dans le cadre du projet de développement d'un pôle multifonctionnel du SPVM.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques de soutien aux opérations du SPVM et du SIM, incluant les activités de prévention, pour un montant de 18,4 M\$.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompiers, le projet de captation des gaz émanant du diesel brûlé par les camions à l'intérieur des casernes sera mené à terme (1,2 M\$). Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 60,5 M\$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

### Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales et de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le PTI 2020-2022 prévoit un montant de 18,6 M\$ pour le projet de métamorphose de l'Insectarium, en vue d'y offrir des expériences sensorielles et des rencontres inédites avec le monde des insectes et, ainsi, de raviver le lien qu'ont les visiteurs avec la nature.

Par ailleurs, un montant de 6,2 M\$ sera consacré au Parcours des phytotechnologies, l'un des éléments phares du programme du Jardin botanique qui constituera un nouvel attrait pour les visiteurs. Ce projet permettra aussi de résoudre des problèmes environnementaux auxquels fait face le Jardin botanique, en raison de son âge, et le positionnera comme un précurseur de la recherche et de l'expérimentation en phytotechnologie.

Un investissement de 3,6 M\$ est également planifié pour terminer le projet de migration du Biodôme, qui a débuté en 2018 et qui permettra de revoir les circuits de visite ainsi que la scénographie des écosystèmes en misant sur des expériences qui éveilleront tous les sens et en rendant les visites plus immersives, participatives et introspectives.

En parallèle à ces projets, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection de ses éléments patrimoniaux et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources. Rappelons que les installations d'Espace pour la vie accueillent annuellement près de 2 millions de visiteurs et doivent pouvoir répondre à leurs attentes tant à l'égard de la qualité de l'expérience que de la sécurité.

Des investissements de 43,1 M\$ sont donc prévus au programme commun de maintien des éléments de l'actif et sont regroupés selon deux volets :

- Restauration patrimoniale : comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique, la rénovation des pavillons et de l'étang du Jardin japonais, la réfection des jardins et ruisseaux.
- Maintien des infrastructures : comprend notamment le renouvellement des équipements techniques des théâtres immersifs ainsi que l'aménagement des salles multimédias du Planétarium Rio Tinto Alcan, la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique et le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme.

### Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment :

- 240,4 M\$ dans les technologies de l'information, dont 9,6 M\$ dans le programme de continuité des opérations et de sécurité, concernant la gestion des données confidentielles et personnelles, 9 M\$ pour la modernisation de la cour municipale, dans le cadre de la Ville intelligente et numérique, et 7,3 M\$ pour le développement de nouveaux contenus et sites web afin d'accroître la présence numérique de la Ville;
- 115,1 M\$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 20,6 M\$ pour des bâtiments sportifs, 19,1 M\$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 17,5 M\$ pour des bâtiments culturels et 4,5 M\$ pour des bâtiments à vocation communautaire;
- 105,6 M\$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 86,3 M\$ pour l'hôtel de ville, 11,5 M\$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 7,8 M\$ pour la cour municipale;
- 92,1 M\$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés par des modèles 100 % électriques ou plus écologiques, selon les catégories;
- 37 M\$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 24 M\$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige, afin d'en accroître la capacité;
- 10 M\$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs afin de permettre aux citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget public. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire aux citoyens au moyen d'une démarche démocratique;
- 9 M\$ dans le programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tous, le tout dans un environnement sécuritaire (par, entre autres, la transformation de parcs, l'aménagement de stations d'exercice, d'aires de repos, etc.).

## GESTION DE LA DETTE

### Stratégies de financement à long terme des investissements

#### Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, où elle affirme qu'il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- De définir les objectifs de la gestion de la dette;
- De rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- D'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- De doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville ([ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances)).

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2020, celle-ci s'élève à 79,4 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2020, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire l'endettement global de 715,8 M\$. Au 31 décembre 2018, cette somme a été utilisée de diverses façons, notamment en contributions supplémentaires au remboursement accéléré d'un emprunt (9,2 M\$), en affectation destinée à réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts<sup>10</sup> (335,7 M\$) et, enfin, pour éviter des emprunts de refinancement (172,6 M\$). Le solde de la

10. Paiement au comptant des immobilisations (PCI).

réserve accumulée à la fin de 2018 et les contributions de 2019 et 2020 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (198,3 M\$).

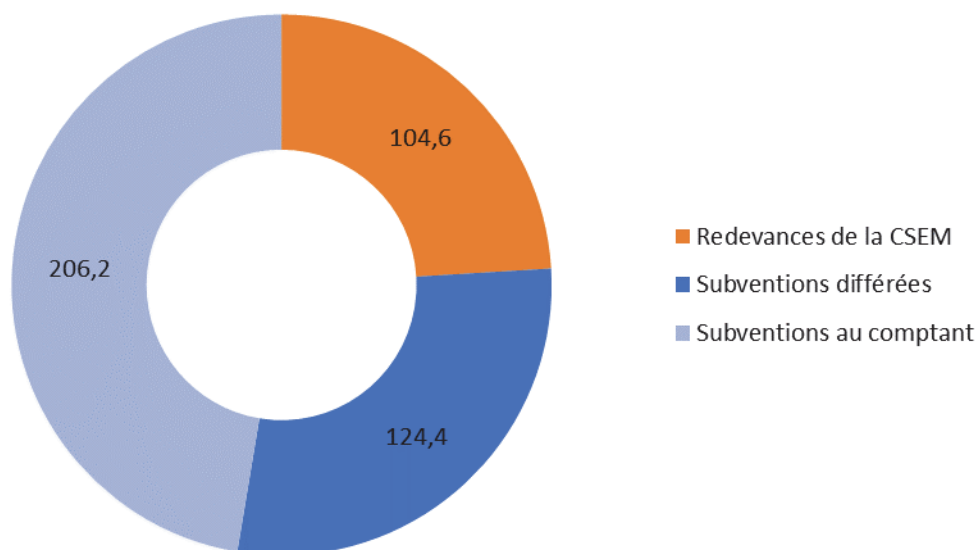
La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

### Stratégie de financement des investissements de 2020

La Ville de Montréal poursuit, en 2020, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PTI pour l'année 2020 atteignent 2 000,9 M\$. Différentes sources de financement serviront à financer ces dépenses, qui sont majoritairement des dépenses en immobilisations. Les sources de financements externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 435,2 M\$, tel que le présente le graphique suivant.

#### **Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2020**

(en milliers de dollars)



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), celle-ci étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagers et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 565,7 M\$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 652,1 M\$ pour 2020. Le solde des dépenses, soit 913,6 M\$, doit être financé par



emprunt et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2020. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2020. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- La capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2019 et 2020, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur, ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PTI 2020-2022;
- La stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- L'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- Les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2020 un volume d'emprunts d'environ 1 035,3 M\$, comprenant une prévision d'emprunts de 372,4 M\$ pour la STM. Le solde de 662,9 M\$ servira aux refinancements (3,8 M\$), aux emprunts à la charge de tiers (104,6 M\$) et aux emprunts à la charge des contribuables (554,5 M\$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 3,75 % a été prévu.

Pour 2021, le volume annuel d'emprunts oscille autour de 1,2 G\$, ce qui inclut notamment une prévision de 320,6 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 692,1 M\$, à un taux de 4,25 %. Pour 2022, le volume est de quelque 888,3 M\$, avec une prévision de 221,4 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 557,6 M\$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 4,75 %.

Au 31 décembre 2018, la dette brute de la Ville s'élevait à 9,2 G\$<sup>11</sup> et la dette nette, à 5,5 G\$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette estimés pour les exercices de 2019 à 2022 sont présentés dans le tableau suivant.

---

11. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2018, qui s'élève à 924,8 M\$.

**Tableau 159 – Coût de la dette, de 2019 à 2022**  
(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022
<b>Coût brut de la dette</b>				
Intérêts et autres frais	408 676,4	421 159,4	447 301,7	471 095,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	498 425,0	531 192,5	568 568,6	592 587,7
	<b>907 101,4</b>	<b>952 351,9</b>	<b>1 015 870,3</b>	<b>1 063 683,1</b>
Affectation au remboursement de la dette	41 818,3	61 262,0	62 345,0	61 507,9
Remboursement de capital par subventions <sup>1</sup>	79 770,3	72 307,6	64 886,7	56 033,4
Remboursement de capital de la STM <sup>2</sup>	26 254,6	21 139,9	83 698,9	16 407,2
	<b>147 843,2</b>	<b>154 709,5</b>	<b>210 930,6</b>	<b>133 948,5</b>
<b>Coût brut de la dette</b>	<b>1 054 944,6</b>	<b>1 107 061,4</b>	<b>1 226 800,9</b>	<b>1 197 631,6</b>
<b>Moins :</b>				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	66 116,2	61 711,6	74 285,8	83 218,3
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	25 302,1	23 066,8	21 604,9	18 203,8
- pour la portion du capital <sup>1</sup>	79 770,3	72 307,6	64 886,7	56 033,4
	<b>171 188,6</b>	<b>157 086,0</b>	<b>160 777,4</b>	<b>157 455,5</b>
<b>Moins :</b>				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal				
- pour la portion des intérêts	37 473,3	49 834,0	57 853,6	66 924,2
- pour la portion du capital <sup>2</sup>	26 254,6	21 139,9	83 698,9	16 407,2
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	43 202,9	47 379,4	51 729,5	55 824,8
	<b>106 930,8</b>	<b>118 353,3</b>	<b>193 282,0</b>	<b>139 156,2</b>
<b>Coût net de la dette à la charge des contribuables</b>	<b>776 825,2</b>	<b>831 622,1</b>	<b>872 741,5</b>	<b>901 019,9</b>
<b>Répartition de cette charge entre les contribuables</b>				
Contribuables de l'agglomération	233 449,4	207 229,9	228 280,9	250 922,6
Contribuables de la Ville de Montréal	543 375,8	624 392,2	644 460,6	650 097,3

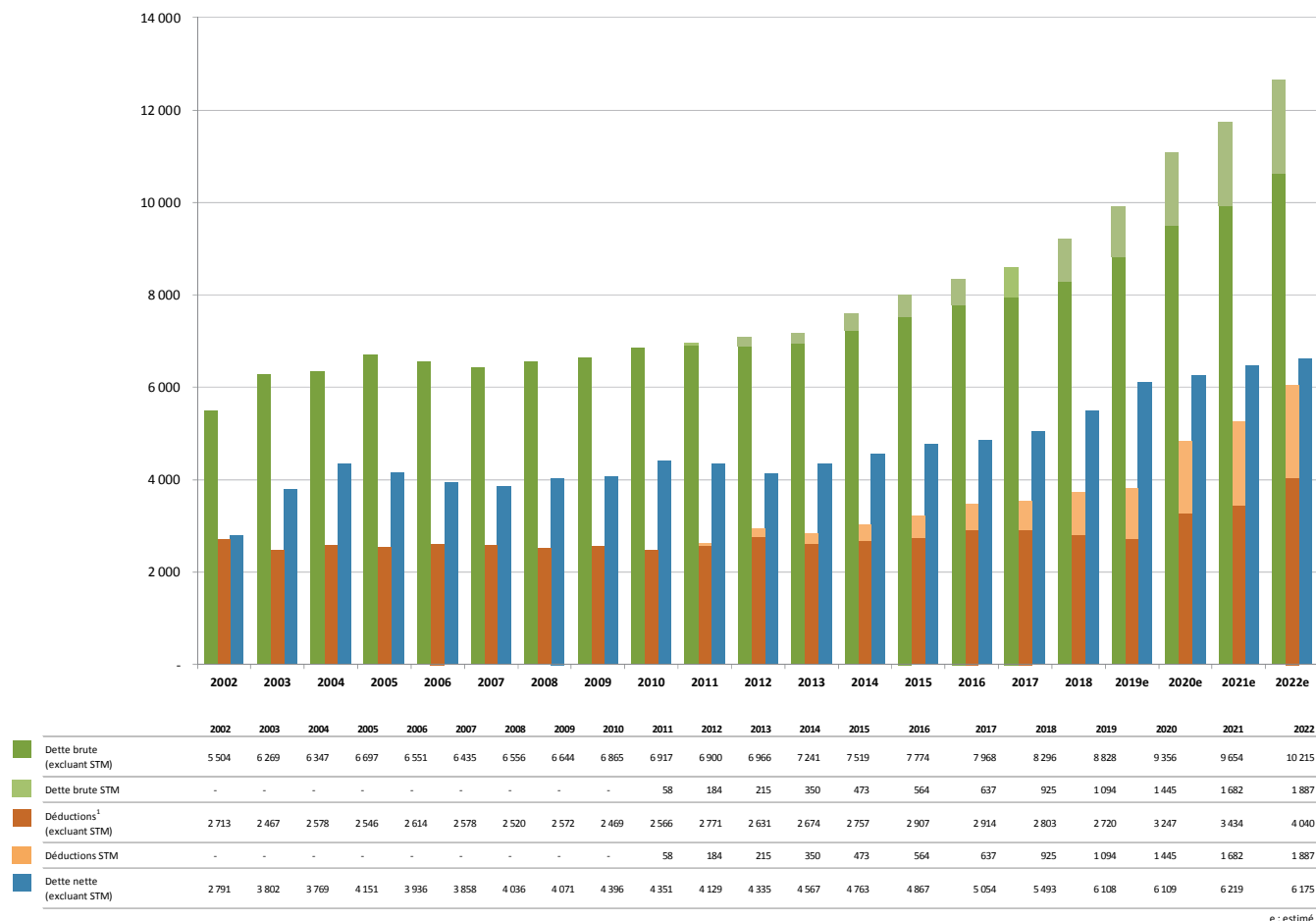
1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

## Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette, depuis la réorganisation municipale de 2002.

**Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette**  
(en millions de dollars)

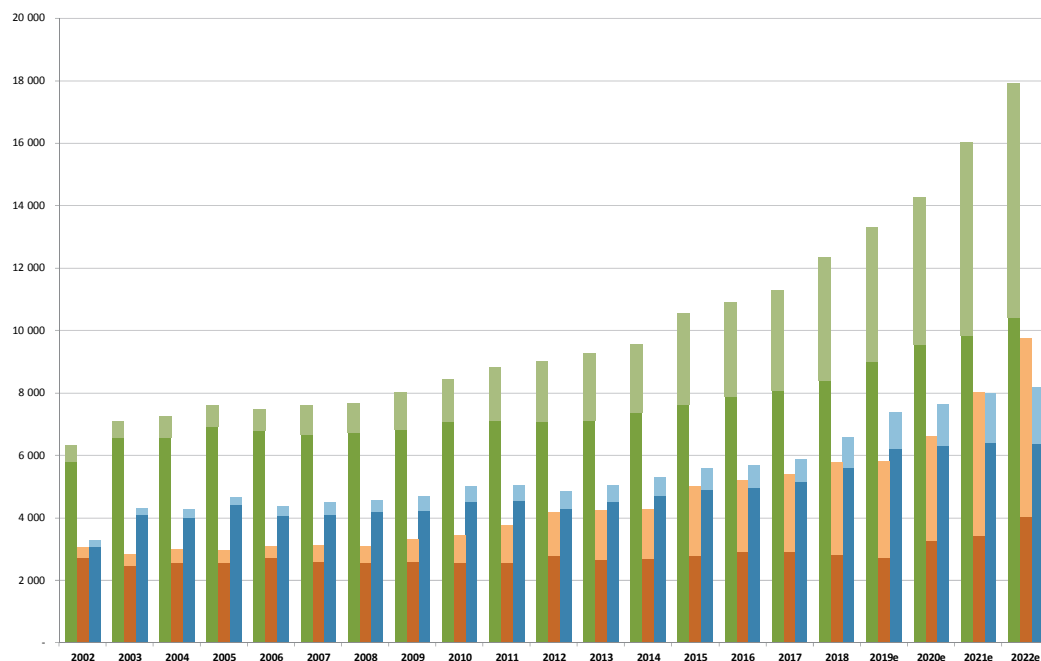


1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

## Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2002 à 2022. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal.

**Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette**  
(en millions de dollars)



	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette brute (excluant STM)	5 795	6 547	6 572	6 929	6 776	6 649	6 751	6 828	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 011	9 541	9 842	10 402
Dette brute STM	535	554	677	676	681	951	887	1 182	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	4 271	4 701	6 154	7 513
Déductions <sup>1</sup> (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 721	2 578	2 542	2 601	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 720	3 247	3 434	4 040
Déductions STM	342	354	410	409	369	547	530	728	890	1 200	1 390	1 603	1 587	2 237	2 294	2 480	2 982	3 096	3 358	4 576	5 715
Dette nette (excluant STM)	3 082	4 080	3 994	4 384	4 055	4 072	4 210	4 227	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 291	6 294	6 407	6 362
Dette nette STM	193	200	266	267	312	404	357	454	484	485	550	524	587	693	721	732	973	1 176	1 343	1 578	1 797

e : estimé

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

### Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2019 et 2020 dépassera la limite prévue à la politique de gestion de la dette. En effet, le ratio d'endettement devrait atteindre une valeur avoisinant 110 %.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé une dérogation temporaire pour 2019, tout en mandatant le Service des finances pour qu'il élabore une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses d'immobilisations et de ses sources de financement.

En janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

De cet exercice ressort un constat : l'augmentation continue des réalisations des dépenses en immobilisation d'une année à l'autre rendent impossible l'atteinte de l'objectif. Rappelons que les réalisations moyennes avant 2014 étaient de l'ordre de 700 M\$ et devraient atteindre quelque 2 G\$ en 2019.

### **Stratégies budgétaires retenues**

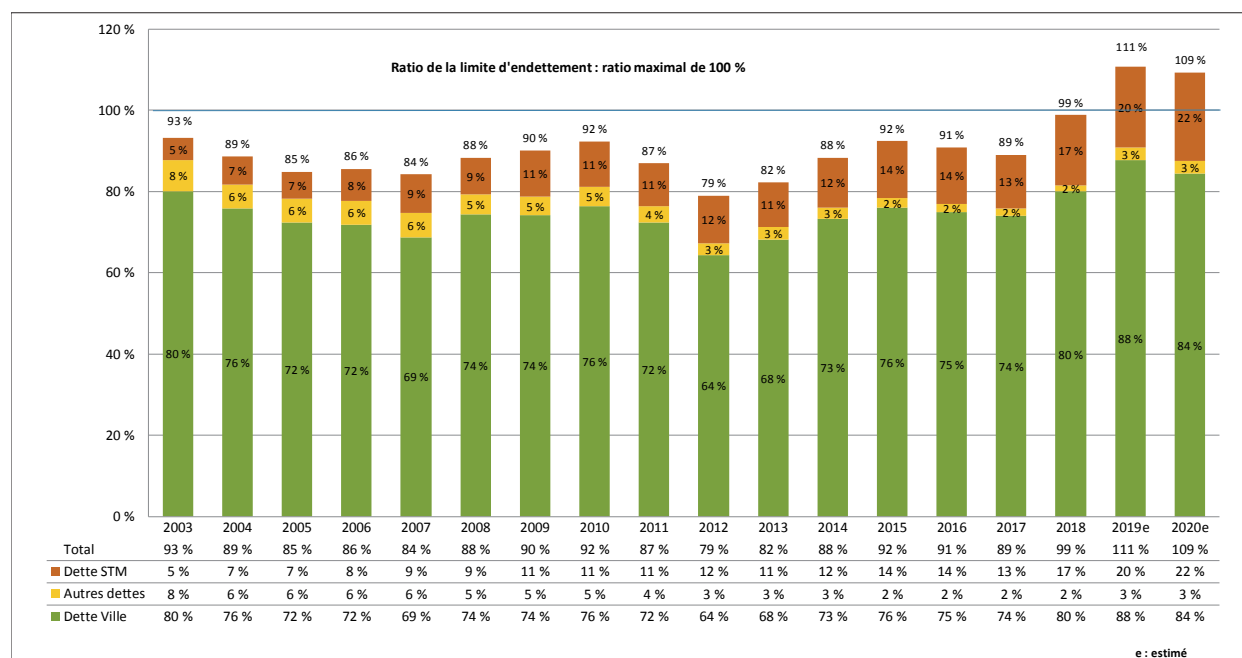
Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer cet incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser son bilan financier se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisation à un niveau de l'ordre 2 G\$ de dépenses d'immobilisation par année. Une augmentation du niveau du programme d'immobilisation devra être conditionnelle à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour les années 2020 à 2022 versement total de 1 645 M\$ soit, 590 M\$ pour l'année 2020, 474 M\$ pour l'année 2021 et 581 M\$ pour 2022;

- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisation;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettrait le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximum de 7 ans. Il est donc nécessaire de prolonger la dérogation à ce paramètre de la politique en portant la limite du ratio d'endettement à un maximum de 120 % jusqu'en 2026. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

**Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville**

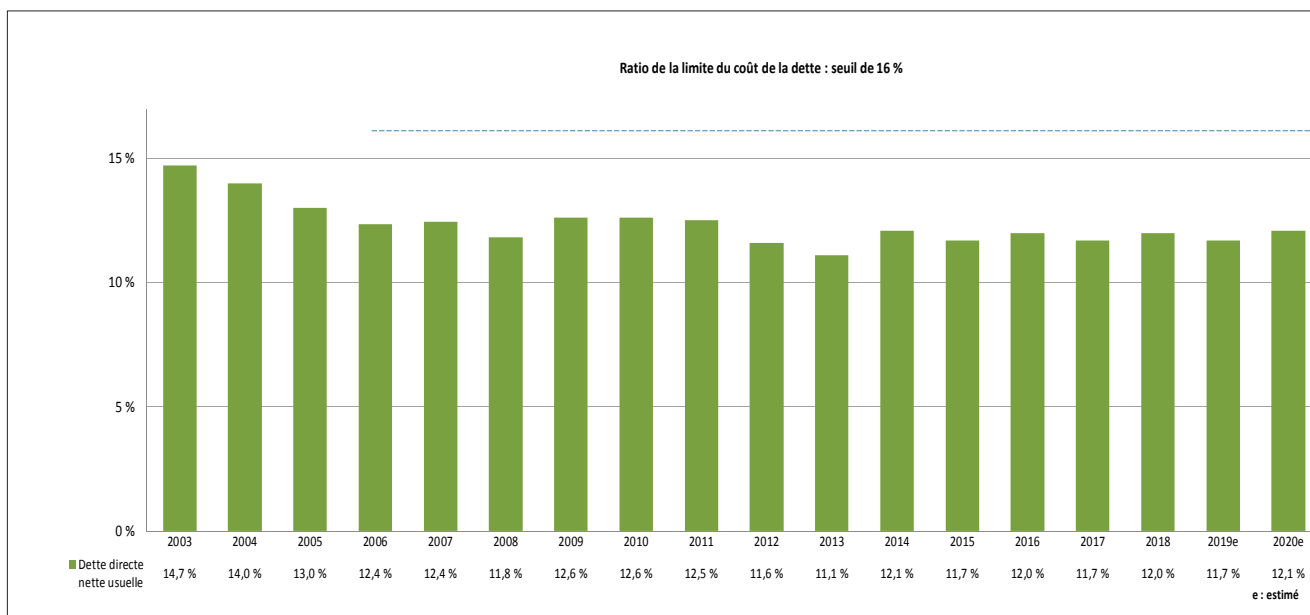


### Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net<sup>12</sup> de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 12,1 % en 2020.

### Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



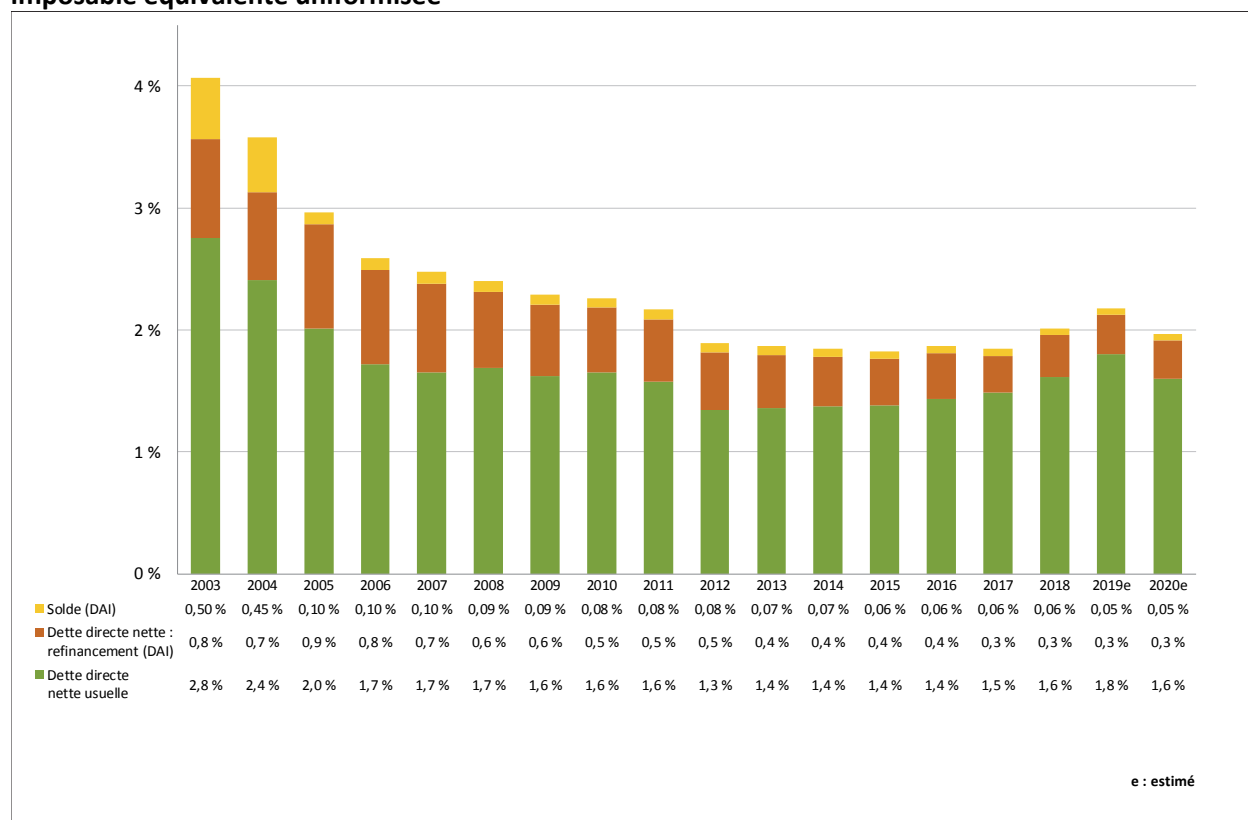
12. Ce coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de 5 des 6 régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

### Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée<sup>13</sup>. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,6 % en 2020. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,95 % en décembre 2020. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

**Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée**



13. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).



## DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES

### Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

**Tableau 160 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0	-	20 407,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0	-	17 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0	5 624,0	50 219,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0	-	32 776,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0	-	19 020,0
Sud-Ouest	7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0	945,0	20 362,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0	-	25 805,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>147 186,0</b>	<b>131 425,0</b>	<b>130 015,0</b>	<b>408 626,0</b>	<b>6 569,0</b>	<b>415 195,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Commission des services électriques	112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0	-	334 207,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0	383 037,0	557 097,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	497 127,0	478 262,0	606 184,0	1 581 573,0	824 444,0	2 406 017,0
Environnement	100 336,0	129 683,0	66 191,0	296 210,0	335 772,0	631 982,0
Espace pour la vie	28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0	5 505,0	77 005,0
Gestion et planification immobilière	118 561,0	119 727,0	114 065,0	352 353,0	50 071,0	402 424,0
Grands parcs, mont Royal et sports	194 331,0	199 946,0	188 562,0	582 839,0	340 871,0	923 710,0
Habitation	23 232,0	12 802,0	12 802,0	48 836,0	2 281,0	51 117,0
Infrastructures du réseau routier	78 847,0	90 572,0	71 508,0	240 927,0	60 982,0	301 909,0
Matériel roulant et ateliers	51 775,0	51 775,0	51 775,0	155 325,0	5 425,0	160 750,0
Société du parc Jean-Drapeau	31 880,0	53 831,0	47 731,0	133 442,0	-	133 442,0
Technologies de l'information	88 962,0	85 424,0	84 424,0	258 810,0	338 936,0	597 746,0
Urbanisme et mobilité	448 749,0	456 112,0	474 323,0	1 379 184,0	1 844 980,0	3 224 164,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>1 853 741,0</b>	<b>1 884 090,0</b>	<b>1 919 935,0</b>	<b>5 657 766,0</b>	<b>4 192 304,0</b>	<b>9 850 070,0</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>2 000 927,0</b>	<b>2 015 515,0</b>	<b>2 049 950,0</b>	<b>6 066 392,0</b>	<b>4 198 873,0</b>	<b>10 265 265,0</b>

**Tableau 161 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0	-	20 407,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0	-	17 085,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0	5 624,0	50 219,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0	-	32 776,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0	-	19 020,0
Sud-Ouest	7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0	945,0	20 362,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0	-	25 805,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>147 186,0</b>	<b>131 425,0</b>	<b>130 015,0</b>	<b>408 626,0</b>	<b>6 569,0</b>	<b>415 195,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Commission des services électriques	112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0	-	334 207,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0	383 037,0	557 097,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	200 000,0	200 750,0	168 267,0	569 017,0	-	569 017,0
Environnement	4 342,0	3 696,0	3 819,0	11 857,0	4 758,0	16 615,0
Espace pour la vie	28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0	5 505,0	77 005,0
Gestion et planification immobilière	73 909,0	71 993,0	74 460,0	220 362,0	5 449,0	225 811,0
Grands parcs, mont Royal et sports	141 022,0	127 649,0	122 227,0	390 898,0	136 369,0	527 267,0
Habitation	5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
Infrastructures du réseau routier	61 819,0	51 719,0	38 231,0	151 769,0	29 786,0	181 555,0
Matériel roulant et ateliers	25 643,0	25 576,0	25 576,0	76 795,0	5 425,0	82 220,0
Technologies de l'information	45 169,0	44 230,0	38 771,0	128 170,0	178 411,0	306 581,0
Urbanisme et mobilité	402 070,0	410 686,0	420 066,0	1 232 822,0	1 470 350,0	2 703 172,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>1 179 253,0</b>	<b>1 145 331,0</b>	<b>1 096 787,0</b>	<b>3 421 371,0</b>	<b>2 219 090,0</b>	<b>5 640 461,0</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 326 439,0</b>	<b>1 276 756,0</b>	<b>1 226 802,0</b>	<b>3 829 997,0</b>	<b>2 225 659,0</b>	<b>6 055 656,0</b>

**Tableau 162 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Services centraux</b>						
Eau	297 127,0	277 512,0	437 917,0	1 012 556,0	824 444,0	1 837 000,0
Environnement	95 994,0	125 987,0	62 372,0	284 353,0	331 014,0	615 367,0
Gestion et planification immobilière	44 652,0	47 734,0	39 605,0	131 991,0	44 622,0	176 613,0
Grands parcs, mont Royal et sports	53 309,0	72 297,0	66 335,0	191 941,0	204 502,0	396 443,0
Habitation	17 894,0	9 726,0	9 802,0	37 422,0	2 281,0	39 703,0
Infrastructures du réseau routier	17 028,0	38 853,0	33 277,0	89 158,0	31 196,0	120 354,0
Matériel roulant et ateliers	26 132,0	26 199,0	26 199,0	78 530,0	-	78 530,0
Société du parc Jean-Drapeau	31 880,0	53 831,0	47 731,0	133 442,0	-	133 442,0
Technologies de l'information	43 793,0	41 194,0	45 653,0	130 640,0	160 525,0	291 165,0
Urbanisme et mobilité	46 679,0	45 426,0	54 257,0	146 362,0	374 630,0	520 992,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>674 488,0</b>	<b>738 759,0</b>	<b>823 148,0</b>	<b>2 236 395,0</b>	<b>1 973 214,0</b>	<b>4 209 609,0</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>674 488,0</b>	<b>738 759,0</b>	<b>823 148,0</b>	<b>2 236 395,0</b>	<b>1 973 214,0</b>	<b>4 209 609,0</b>

## Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

**Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	6 714,0	4 214,0	4 214,0	15 142,0	-	15 142,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	-	14 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	38 190,0	5 624,0	43 814,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	28 860,0	-	28 860,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	17 820,0	-	17 820,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	17 517,0	945,0	18 462,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	20 943,0	-	20 943,0
<b>Total – Emprunts des arrondissements</b>	<b>131 448,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>382 078,0</b>	<b>6 569,0</b>	<b>388 647,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Commission des services électriques	7 500,0	4 500,0	4 700,0	16 700,0	-	16 700,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	57 234,0	35 609,0	40 740,0	133 583,0	383 037,0	516 620,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	259 263,0	267 625,0	267 625,0	794 513,0	767 712,0	1 562 225,0
Environnement	53 769,0	68 526,0	46 584,0	168 879,0	334 323,0	503 202,0
Espace pour la vie	27 976,0	21 597,0	21 597,0	71 170,0	5 505,0	76 675,0
Gestion et planification immobilière	118 561,0	119 727,0	114 065,0	352 353,0	50 071,0	402 424,0
Grands parcs, mont Royal et sports	189 218,0	170 618,0	166 132,0	525 968,0	340 871,0	866 839,0
Habitation	23 232,0	12 802,0	12 802,0	48 836,0	2 281,0	51 117,0
Infrastructures du réseau routier	70 373,0	54 853,0	58 253,0	183 479,0	35 482,0	218 961,0
Matériel roulant et ateliers	51 775,0	51 775,0	51 775,0	155 325,0	5 425,0	160 750,0
Société du parc Jean-Drapeau	29 080,0	39 231,0	34 131,0	102 442,0	-	102 442,0
Technologies de l'information	88 962,0	85 424,0	84 424,0	258 810,0	338 936,0	597 746,0
Urbanisme et mobilité	414 418,0	395 589,0	412 380,0	1 222 387,0	1 786 516,0	3 008 903,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>1 399 861,0</b>	<b>1 352 876,0</b>	<b>1 330 208,0</b>	<b>4 082 945,0</b>	<b>4 050 159,0</b>	<b>8 133 104,0</b>
<b>Total – Emprunts des unités d'affaires</b>	<b>1 531 309,0</b>	<b>1 478 191,0</b>	<b>1 455 523,0</b>	<b>4 465 023,0</b>	<b>4 056 728,0</b>	<b>8 521 751,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	83 100,0	-	83 100,0
Stratégie d'accroissement du PCI	590 000,0	474 000,0	581 000,0	1 645 000,0	-	1 645 000,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>913 609,0</b>	<b>976 491,0</b>	<b>846 823,0</b>	<b>2 736 923,0</b>	<b>4 056 728,0</b>	<b>6 793 651,0</b>

**Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	6 714,0	4 214,0	4 214,0	15 142,0	-	15 142,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	-	14 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	38 190,0	5 624,0	43 814,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	28 860,0	-	28 860,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	17 820,0	-	17 820,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	17 517,0	945,0	18 462,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	20 943,0	-	20 943,0
<b>Total – Emprunts des arrondissements</b>	<b>131 448,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>382 078,0</b>	<b>6 569,0</b>	<b>388 647,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Commission des services électriques	7 500,0	4 500,0	4 700,0	16 700,0	-	16 700,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	57 234,0	35 609,0	40 740,0	133 583,0	383 037,0	516 620,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	54 800,0	55 550,0	68 379,0	178 729,0	-	178 729,0
Environnement	2 909,0	2 263,0	2 785,0	7 957,0	4 758,0	12 715,0
Espace pour la vie	27 976,0	21 597,0	21 597,0	71 170,0	5 505,0	76 675,0
Gestion et planification immobilière	73 909,0	71 993,0	74 460,0	220 362,0	5 449,0	225 811,0
Grands parcs, mont Royal et sports	137 510,0	125 362,0	114 352,0	377 224,0	136 369,0	513 593,0
Habitation	5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
Infrastructures du réseau routier	57 921,0	36 208,0	33 076,0	127 205,0	20 282,0	147 487,0
Matériel roulant et ateliers	25 643,0	25 576,0	25 576,0	76 795,0	5 425,0	82 220,0
Technologie de l'information	45 169,0	44 230,0	38 771,0	128 170,0	178 411,0	306 581,0
Urbanisme et mobilité	372 092,0	357 514,0	369 986,0	1 099 592,0	1 470 350,0	2 569 942,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>876 501,0</b>	<b>808 478,0</b>	<b>812 422,0</b>	<b>2 497 401,0</b>	<b>2 209 586,0</b>	<b>4 706 987,0</b>
<b>Total – Emprunts des unités d'affaires</b>	<b>1 007 949,0</b>	<b>933 793,0</b>	<b>937 737,0</b>	<b>2 879 479,0</b>	<b>2 216 155,0</b>	<b>5 095 634,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	69 000,0	-	69 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	308 000,0	299 300,0	366 800,0	974 100,0	-	974 100,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>676 949,0</b>	<b>611 493,0</b>	<b>547 937,0</b>	<b>1 836 379,0</b>	<b>2 216 155,0</b>	<b>4 052 534,0</b>

**Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Services centraux</b>						
Eau	204 463,0	212 075,0	199 246,0	615 784,0	767 712,0	1 383 496,0
Environnement	50 860,0	66 263,0	43 799,0	160 922,0	329 565,0	490 487,0
Gestion et planification immobilière	44 652,0	47 734,0	39 605,0	131 991,0	44 622,0	176 613,0
Grands parcs, mont Royal et sports	51 708,0	45 256,0	51 780,0	148 744,0	204 502,0	353 246,0
Habitation	17 894,0	9 726,0	9 802,0	37 422,0	2 281,0	39 703,0
Infrastructures du réseau routier	12 452,0	18 645,0	25 177,0	56 274,0	15 200,0	71 474,0
Matériel roulant et ateliers	26 132,0	26 199,0	26 199,0	78 530,0	-	78 530,0
Société du parc Jean-Drapeau	29 080,0	39 231,0	34 131,0	102 442,0	-	102 442,0
Technologies de l'information	43 793,0	41 194,0	45 653,0	130 640,0	160 525,0	291 165,0
Urbanisme et mobilité	42 326,0	38 075,0	42 394,0	122 795,0	316 166,0	438 961,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>523 360,0</b>	<b>544 398,0</b>	<b>517 786,0</b>	<b>1 585 544,0</b>	<b>1 840 573,0</b>	<b>3 426 117,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	14 100,0	-	14 100,0
Stratégie d'accroissement du PCI	282 000,0	174 700,0	214 200,0	670 900,0	-	670 900,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>236 660,0</b>	<b>364 998,0</b>	<b>298 886,0</b>	<b>900 544,0</b>	<b>1 840 573,0</b>	<b>2 741 117,0</b>



## Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PTI 2020-2022 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

### Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 500,0	1 800,0	2 000,0	5 300,0	-	5 300,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	2 200,0	2 400,0	-	4 600,0	-	4 600,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 213,0	1 713,0	1 963,0	5 889,0	-	5 889,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	450,0	-	450,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	1 000,0	1 000,0	3 000,0	5 000,0	-	5 000,0
68056	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	50,0	50,0	-	100,0	-	100,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>21 339,0</b>	<b>-</b>	<b>21 339,0</b>

### Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	2 921,0	1 425,0	1 845,0	6 191,0	-	6 191,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	1 766,0	3 470,0	3 083,0	8 319,0	-	8 319,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	860,0	700,0	700,0	2 260,0	-	2 260,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	116,0	68,0	35,0	219,0	-	219,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>16 989,0</b>	<b>-</b>	<b>16 989,0</b>

**Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 265,0	985,0	900,0	3 150,0	-	3 150,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	6 600,0	-	6 600,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation- Arrondissement CDN-NDG	M	500,0	500,0	500,0	1 500,0	-	1 500,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 365,0	2 645,0	2 730,0	7 740,0	-	7 740,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>20 490,0</b>	<b>-</b>	<b>20 490,0</b>

**Lachine**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	-	500,0	500,0	1 000,0	-	1 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	2 327,0	1 827,0	1 827,0	5 981,0	-	5 981,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 350,0	1 350,0	1 350,0	4 050,0	-	4 050,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>11 031,0</b>	<b>-</b>	<b>11 031,0</b>

**LaSalle**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 200,0	1 200,0	1 400,0	3 800,0	-	3 800,0
55700	Programme de réfection routière	M	1 326,0	1 445,0	1 542,0	4 313,0	-	4 313,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 606,0	2 487,0	2 190,0	7 283,0	-	7 283,0
58800	Projet Quartier culturel 13 Strathyre	M	2 300,0	-	-	2 300,0	-	2 300,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>7 432,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>17 696,0</b>	<b>-</b>	<b>17 696,0</b>

**L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
44506	Programme de réfection des bâtiments administratifs	M	1 381,0	1 433,0	2 300,0	5 114,0	-	5 114,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 546,0	1 494,0	627,0	3 667,0	-	3 667,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>8 781,0</b>	<b>-</b>	<b>8 781,0</b>

**Mercier–Hochelaga-Maisonneuve**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	2 378,0	2 577,0	1 191,0	6 146,0	-	6 146,0
55729	Programme de réfection routière	M	2 604,0	2 532,0	2 786,0	7 922,0	-	7 922,0
59055	Programme d'apaisement de la circulation	M	1 150,0	1 150,0	1 150,0	3 450,0	-	3 450,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 359,0	1 895,0	3 127,0	8 381,0	-	8 381,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	296,0	300,0	200,0	796,0	-	796,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>9 787,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>26 695,0</b>	<b>-</b>	<b>26 695,0</b>

**Montréal-Nord**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
25850	Programme de développement	M	1 350,0	1 710,0	100,0	3 160,0	-	3 160,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 925,0	500,0	500,0	2 925,0	-	2 925,0
55716	Programme de réfection routière	M	1 900,0	1 900,0	1 954,0	5 754,0	-	5 754,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	2 464,0	1 644,0	4 160,0	8 268,0	-	8 268,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0	-	20 407,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>7 739,0</b>	<b>5 854,0</b>	<b>6 814,0</b>	<b>20 407,0</b>	-	<b>20 407,0</b>

**Outremont**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	200,0	200,0	200,0	600,0	-	600,0
55705	Programme de réfection routière	M	2 100,0	2 100,0	2 100,0	6 300,0	-	6 300,0
68075	Programme de développement technologique - Ville intelligente	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	161,0	161,0	161,0	483,0	-	483,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>7 683,0</b>	-	<b>7 683,0</b>

**Pierrefonds-Roxboro**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
55713	Programme de réfection routière	M	4 199,0	3 929,0	4 659,0	12 787,0	-	12 787,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 600,0	1 870,0	1 140,0	4 610,0	-	4 610,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>17 397,0</b>	-	<b>17 397,0</b>

### Plateau-Mont-Royal (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	-	14 085,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0	-	17 085,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 695,0</b>	<b>5 695,0</b>	<b>5 695,0</b>	<b>17 085,0</b>	<b>-</b>	<b>17 085,0</b>

### Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
30059	Espace Rivière	M	-	1 000,0	4 000,0	5 000,0	5 624,0	10 624,0
32019	Programme d'aménagement de parcs	M	9 962,0	3 850,0	2 187,0	15 999,0	-	15 999,0
34019	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	M	2 825,0	3 200,0	1 430,0	7 455,0	-	7 455,0
42202	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	M	3 268,0	3 060,0	4 088,0	10 416,0	-	10 416,0
55731	Programme de réfection routière	M	900,0	900,0	900,0	2 700,0	-	2 700,0
55892	Programme de réaménagement de rues	M	1 100,0	1 100,0	100,0	2 300,0	-	2 300,0
66178	Programme de protection des cours de services	M	650,0	-	-	650,0	-	650,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques	M	25,0	25,0	25,0	75,0	-	75,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0	5 624,0	50 219,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>18 730,0</b>	<b>13 135,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>44 595,0</b>	<b>5 624,0</b>	<b>50 219,0</b>

**Rosemont–La Petite-Patrie**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
28002	Programme de réfection et de réaménagement des rues commerciales	M	190,0	190,0	190,0	570,0	-	570,0
34025	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	M	-	1 545,0	-	1 545,0	-	1 545,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	601,0	975,0	2 421,0	3 997,0	-	3 997,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 840,0	2 840,0	2 840,0	8 520,0	-	8 520,0
66461	Programme de protection - garages et ateliers	M	-	-	50,0	50,0	-	50,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	5 209,0	3 290,0	3 339,0	11 838,0	-	11 838,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>26 520,0</b>	<b>-</b>	<b>26 520,0</b>

**Saint-Laurent**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	390,0	725,0	4 110,0	5 225,0	-	5 225,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	280,0	725,0	1 635,0	2 640,0	-	2 640,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	170,0	585,0	681,0	1 436,0	-	1 436,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	440,0	1 170,0	1 190,0	2 800,0	-	2 800,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 092,0	3 783,0	689,0	5 564,0	-	5 564,0
32518	Aménagement du parc Philippe-Laheurte	M	370,0	-	-	370,0	-	370,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, des centres de loisirs et	M	7 131,0	310,0	-	7 441,0	-	7 441,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	650,0	650,0	400,0	1 700,0	-	1 700,0
55714	Programme de réfection routière	M	1 585,0	1 800,0	515,0	3 900,0	-	3 900,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
68001	Acquisition - Réfection d'équipements - Arrondissement Saint-Laurent	M	200,0	-	-	200,0	-	200,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0	-	32 776,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>12 808,0</b>	<b>10 248,0</b>	<b>9 720,0</b>	<b>32 776,0</b>	<b>-</b>	<b>32 776,0</b>

**Saint-Léonard**  
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 225,0	1 700,0	2 150,0	5 075,0	-	5 075,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	1 150,0	850,0	1 250,0	3 250,0	-	3 250,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 365,0	3 440,0	3 390,0	10 195,0	-	10 195,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	200,0	150,0	150,0	500,0	-	500,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0	-	19 020,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 940,0</b>	<b>6 140,0</b>	<b>6 940,0</b>	<b>19 020,0</b>	-	<b>19 020,0</b>

**Sud-Ouest**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	381,0	350,0	3 239,0	3 970,0	-	3 970,0
34334	Programme de développement des parcs	M	1 000,0	650,0	-	1 650,0	-	1 650,0
40307	Acquisition de terrains à des fins de logements sociaux	M	500,0	-	-	500,0	-	500,0
40308	Acquisition de terrain parcs Jardin Motards & terrain adjacent à Gadbois	M	55,0	-	-	55,0	-	55,0
42312	Programme de mise aux normes des arénas du complexe Gadbois	M	1 123,0	-	-	1 123,0	-	1 123,0
55736	Programme de réfection routière	M	2 100,0	1 100,0	1 100,0	4 300,0	-	4 300,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	-	300,0	300,0	600,0	-	600,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	-	100,0	115,0	215,0	-	215,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	450,0	350,0	-	800,0	-	800,0
55757	Piétonnisation des rues	M	850,0	600,0	75,0	1 525,0	-	1 525,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	870,0	2 076,0	700,0	3 646,0	-	3 646,0
67862	Développement immobilier	M	50,0	-	-	50,0	945,0	995,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	33,0	30,0	93,0	-	93,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	150,0	100,0	100,0	350,0	-	350,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	80,0	80,0	240,0	-	240,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0	945,0	20 362,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>7 739,0</b>	<b>5 839,0</b>	<b>5 839,0</b>	<b>19 417,0</b>	<b>945,0</b>	<b>20 362,0</b>

**Verdun**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 215,0	1 215,0	1 065,0	3 495,0	-	3 495,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 150,0	1 400,0	1 550,0	4 100,0	-	4 100,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 750,0	1 500,0	1 500,0	4 750,0	-	4 750,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>12 345,0</b>	<b>-</b>	<b>12 345,0</b>



**Ville-Marie**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34220	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	6 800,0	3 382,0	6 800,0	16 982,0	-	16 982,0
44220	Programme Accès Jardins	M	1 000,0	4 207,0	1 885,0	7 092,0	-	7 092,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 500,0	5 596,0	4 500,0	14 596,0	-	14 596,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	1 885,0	1 000,0	1 000,0	3 885,0	-	3 885,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>42 555,0</b>	-	<b>42 555,0</b>

**Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 700,0	2 330,0	1 481,0	8 511,0	-	8 511,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	3 656,0	3 338,0	2 550,0	9 544,0	-	9 544,0
55730	Programme de réfection routière	M	300,0	2 600,0	2 000,0	4 900,0	-	4 900,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	950,0	950,0	950,0	2 850,0	-	2 850,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0	-	25 805,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>9 606,0</b>	<b>9 218,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>25 805,0</b>	-	<b>25 805,0</b>

## Détail des projets et des programmes par services centraux

### Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	104 557,0	106 475,0	106 475,0	317 507,0	-	317 507,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	2 000,0	1 000,0	1 600,0	4 600,0	-	4 600,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km - Ajustement de 10 km à l'entente 83-89	M	5 500,0	3 500,0	3 100,0	12 100,0	-	12 100,0
<b>Total des programmes</b>			<b>112 057,0</b>	<b>110 975,0</b>	<b>111 175,0</b>	<b>334 207,0</b>	<b>-</b>	<b>334 207,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0	-	334 207,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>112 057,0</b>	<b>110 975,0</b>	<b>111 175,0</b>	<b>334 207,0</b>	<b>-</b>	<b>334 207,0</b>

### Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige	M	4 000,0	15 000,0	5 000,0	24 000,0	-	24 000,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	-	5 000,0	5 000,0	10 000,0	-	10 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>4 000,0</b>	<b>20 000,0</b>	<b>10 000,0</b>	<b>34 000,0</b>	<b>-</b>	<b>34 000,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>4 000,0</b>	<b>20 000,0</b>	<b>10 000,0</b>	<b>34 000,0</b>	<b>-</b>	<b>34 000,0</b>

## Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 100,0	740,0	2 875,0	4 715,0	-	4 715,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés	M	1 000,0	1 000,0	1 432,0	3 432,0	-	3 432,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	1 718,0	1 260,0	1 424,0	4 402,0	-	4 402,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	7 900,0	3 100,0	4 300,0	15 300,0	-	15 300,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	1 552,0	5 836,0	14 784,0	22 172,0	-	22 172,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	50,0	210,0	100,0	360,0	-	360,0
<b>Total des programmes</b>			<b>13 320,0</b>	<b>12 146,0</b>	<b>24 915,0</b>	<b>50 381,0</b>	-	<b>50 381,0</b>
<b>Projets</b>								
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	300,0	100,0	-	400,0	-	400,0
35011	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur de la Place des Arts	M	6 591,0	350,0	-	6 941,0	-	6 941,0
35013	QDS - Mobilier urbain à l'usage des festivals et Partie Est - Réaménagement du domaine public	M	2 009,0	-	-	2 009,0	-	2 009,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification et flot clark	M	20 205,0	1 125,0	-	21 330,0	-	21 330,0
36185	MEM	M	2 817,0	6 701,0	258,0	9 776,0	-	9 776,0
36195	Quartier des spectacles : Intervention ponctuelle	M	-	-	500,0	500,0	500,0	1 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	25 836,0	27 962,0	28 925,0	82 723,0	382 537,0	465 260,0
<b>Total des projets</b>			<b>57 758,0</b>	<b>36 238,0</b>	<b>29 683,0</b>	<b>123 679,0</b>	<b>383 037,0</b>	<b>506 716,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>71 078,0</b>	<b>48 384,0</b>	<b>54 598,0</b>	<b>174 060,0</b>	<b>383 037,0</b>	<b>557 097,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>71 078,0</b>	<b>48 384,0</b>	<b>54 598,0</b>	<b>174 060,0</b>	<b>383 037,0</b>	<b>557 097,0</b>

**Diversité et inclusion sociale**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
38365	Programme d'aménagements urbains - enfants	M	1 000,0	1 500,0	1 500,0	4 000,0	-	4 000,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 000,0	-	9 000,0
76011	Programme municipal de revitalisation de quartiers (QI et RUI)	M	500,0	500,0	500,0	1 500,0	-	1 500,0
<b>Total des programmes</b>			<b>4 500,0</b>	<b>5 000,0</b>	<b>5 000,0</b>	<b>14 500,0</b>	-	<b>14 500,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>4 500,0</b>	<b>5 000,0</b>	<b>5 000,0</b>	<b>14 500,0</b>	-	<b>14 500,0</b>

## Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
18100	Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	M	200 000,0	200 000,0	154 688,0	554 688,0	-	554 688,0
50011	Renouvellement des actifs des réseaux d'eau	M	-	750,0	13 579,0	14 329,0	-	14 329,0
		A	-	-	740,0	740,0	-	740,0
53010	Collecteurs d'égouts	A	34 762,0	19 510,0	24 000,0	78 272,0	-	78 272,0
56088	Réseau principal d'aqueduc	A	66 089,0	53 663,0	37 386,0	157 138,0	-	157 138,0
56096	Réhabilitation des chambres de vannes et composantes	A	1 872,0	4 490,0	3 000,0	9 362,0	-	9 362,0
56527	Ouvrages de rétention - Plan directeur	A	40,0	40,0	40,0	120,0	-	120,0
56528	Intercepteurs	A	9 000,0	4 000,0	6 681,0	19 681,0	-	19 681,0
56529	Station d'épuration des eaux usées	A	16 647,0	14 077,0	12 959,0	43 683,0	-	43 683,0
58026	Investissements - Diverses usines	A	11 536,0	18 200,0	15 000,0	44 736,0	-	44 736,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	A	8 376,0	13 583,0	15 099,0	37 058,0	-	37 058,0
<b>Total des programmes</b>			<b>348 322,0</b>	<b>328 313,0</b>	<b>283 172,0</b>	<b>959 807,0</b>	-	<b>959 807,0</b>
<b>Projets</b>								
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	3 074,0	1 820,0	-	4 894,0	-	4 894,0
53031	Ouvrage de rétention Rockfield	A	11 139,0	-	-	11 139,0	-	11 139,0
53032	Ouvrage de rétention William	A	3 241,0	-	-	3 241,0	-	3 241,0
53033	Ouvrage de rétention Leduc	A	5 000,0	28 000,0	23 769,0	56 769,0	18 768,0	75 537,0
53034	Ouvrage de rétention Lavigne	A	9 500,0	-	-	9 500,0	-	9 500,0
53043	Ouvrages de rétention St-Thomas	A	3 500,0	8 600,0	-	12 100,0	40 061,0	52 161,0
53044	Collecteur industriel - Anjou et la rue Notre-Dame à P.A.T.	A	-	8 000,0	12 000,0	20 000,0	11 000,0	31 000,0
53045	Ouvrage régional de rétention cour Turcot	A	500,0	500,0	500,0	1 500,0	80 000,0	81 500,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 596,0	-	676,0	2 272,0	371,0	2 643,0
56038	Plan d'alimentation réseaux de l'ouest	A	1 000,0	3 900,0	2 100,0	7 000,0	175 355,0	182 355,0
56530	Désinfection - Ozone	A	10 828,0	5 639,0	116 901,0	133 368,0	182 303,0	315 671,0
56800	Optimisation des réseaux	A	6 200,0	6 418,0	6 592,0	19 210,0	13 000,0	32 210,0
58013	Modernisation - Usine Des Baillets	A	1 928,0	802,0	-	2 730,0	48 506,0	51 236,0
58038	Modernisation - Usine Atwater	A	27 623,0	19 913,0	2 283,0	49 819,0	7 814,0	57 633,0

## Eau (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets (suite)</b>								
58039	Modernisation - Usine Dorval	A	4 597,0	7 053,0	2 058,0	13 708,0	15 669,0	29 377,0
58040	Modernisation - Usine Lachine	A	7 655,0	18 138,0	6 796,0	32 589,0	21 054,0	53 643,0
58052	Modernisation - Usine Pierrefonds	A	22 603,0	15 188,0	2 720,0	40 511,0	9 119,0	49 630,0
58053	Modernisation - Usine Pointe-Claire	A	338,0	5 685,0	2 045,0	8 068,0	26 926,0	34 994,0
58080	Réservoir et station de pompage - Rosemont	A	8 132,0	601,0	2 985,0	11 718,0	-	11 718,0
58081	Réservoir et station de pompage - Dollard-Des-Ormeaux	A	5 207,0	7 622,0	181,0	13 010,0	181,0	13 191,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	9 404,0	11 270,0	40 806,0	61 480,0	120 318,0	181 798,0
66530	Désinfection - Production d'oxygène	A	420,0	600,0	60 400,0	61 420,0	13 000,0	74 420,0
66531	Construction - Sous-station électrique	A	5 320,0	200,0	10 200,0	15 720,0	10 999,0	26 719,0
66532	Remplacement - Dégrilleurs et convoyeurs	A	-	-	30 000,0	30 000,0	30 000,0	60 000,0
<b>Total des projets</b>			<b>148 805,0</b>	<b>149 949,0</b>	<b>323 012,0</b>	<b>621 766,0</b>	<b>824 444,0</b>	<b>1 446 210,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			200 000,0	200 750,0	168 267,0	569 017,0	-	569 017,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			297 127,0	277 512,0	437 917,0	1 012 556,0	824 444,0	1 837 000,0
<b>Total des investissements</b>			<b>497 127,0</b>	<b>478 262,0</b>	<b>606 184,0</b>	<b>1 581 573,0</b>	<b>824 444,0</b>	<b>2 406 017,0</b>

## Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ulérieur	Total
<b>Programmes</b>								
50013	Protection et réfection de bâtiments - Environnement	A	150,0	150,0	150,0	450,0	-	450,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 165,0	475,0	450,0	2 090,0	-	2 090,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables	M	1 235,0	1 259,0	1 285,0	3 779,0	-	3 779,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles	M	521,0	351,0	448,0	1 320,0	-	1 320,0
<b>Total des programmes</b>			<b>3 171,0</b>	<b>2 335,0</b>	<b>2 433,0</b>	<b>7 939,0</b>	<b>-</b>	<b>7 939,0</b>
<b>Projets</b>								
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	65 572,0	48 023,0	-	113 595,0	471,0	114 066,0
50030	Outils de collecte des ordures ménagères hors foyer et autres	M	153,0	153,0	153,0	459,0	459,0	918,0
50041	Outils de collecte des matières organiques	M	1 433,0	1 433,0	1 433,0	4 299,0	4 299,0	8 598,0
50050	Outils de collecte des matières organiques pour les multilogements et les ICI	M	1 000,0	500,0	500,0	2 000,0	-	2 000,0
51111	Centre de compostage - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	A	122,0	124,0	126,0	372,0	98 075,0	98 447,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	353,0	5 095,0	6 725,0	12 173,0	147 582,0	159 755,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	26 931,0	65 813,0	32 171,0	124 915,0	517,0	125 432,0
51414	Centre pilote de prétraitement - Montréal-Est	A	223,0	227,0	230,0	680,0	31 491,0	32 171,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	100,0	2 711,0	2 327,0	5 138,0	19 507,0	24 645,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	855,0	127,0	-	982,0	-	982,0
55223	Centre de tri des matières recyclables - Est	A	423,0	3 142,0	20 093,0	23 658,0	33 371,0	57 029,0
<b>Total des projets</b>			<b>97 165,0</b>	<b>127 348,0</b>	<b>63 758,0</b>	<b>288 271,0</b>	<b>335 772,0</b>	<b>624 043,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>4 342,0</b>	<b>3 696,0</b>	<b>3 819,0</b>	<b>11 857,0</b>	<b>4 758,0</b>	<b>16 615,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>95 994,0</b>	<b>125 987,0</b>	<b>62 372,0</b>	<b>284 353,0</b>	<b>331 014,0</b>	<b>615 367,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>100 336,0</b>	<b>129 683,0</b>	<b>66 191,0</b>	<b>296 210,0</b>	<b>335 772,0</b>	<b>631 982,0</b>

### Espace pour la vie (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	8 441,0	16 799,0	17 831,0	43 071,0	-	43 071,0
<b>Total des programmes</b>			<b>8 441,0</b>	<b>16 799,0</b>	<b>17 831,0</b>	<b>43 071,0</b>	<b>-</b>	<b>43 071,0</b>
<b>Projets</b>								
37007	Migration du Biodôme	M	3 560,0	38,0	16,0	3 614,0	-	3 614,0
37008	Métamorphose de l'Insectarium	M	14 655,0	3 932,0	-	18 587,0	-	18 587,0
37012	Parcours phytotechnologique	M	1 650,0	828,0	3 750,0	6 228,0	5 505,0	11 733,0
<b>Total des projets</b>			<b>19 865,0</b>	<b>4 798,0</b>	<b>3 766,0</b>	<b>28 429,0</b>	<b>5 505,0</b>	<b>33 934,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>28 306,0</b>	<b>21 597,0</b>	<b>21 597,0</b>	<b>71 500,0</b>	<b>5 505,0</b>	<b>77 005,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>28 306,0</b>	<b>21 597,0</b>	<b>21 597,0</b>	<b>71 500,0</b>	<b>5 505,0</b>	<b>77 005,0</b>



## Gestion et planification immobilière (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
30910	Programme d'améliorations locatives des immeubles administratifs	M	4 076,0	3 396,0	740,0	8 212,0	-	8 212,0
		A	2 717,0	2 264,0	493,0	5 474,0	-	5 474,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	5 505,0	5 365,0	6 593,0	17 463,0	-	17 463,0
40302	Programme d'acquisition stratégique de terrains et bâtiments et régularisation de titres de propriété	M	4 000,0	4 000,0	4 000,0	12 000,0	-	12 000,0
		A	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	339,0	1 102,0	3 041,0	4 482,0	-	4 482,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	2 028,0	1 089,0	6 029,0	9 146,0	-	9 146,0
		A	2 830,0	2 772,0	4 317,0	9 919,0	-	9 919,0
42290	Programme de protection du Complexe sportif Claude-Robillard	M	1 200,0	1 306,0	9 042,0	11 548,0	-	11 548,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	14 656,0	1 949,0	3 978,0	20 583,0	-	20 583,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	4 367,0	8 281,0	6 482,0	19 130,0	-	19 130,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	12 055,0	7 856,0	12 552,0	32 463,0	-	32 463,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	996,0	880,0	1 832,0	3 708,0	-	3 708,0
		A	250,0	222,0	454,0	926,0	-	926,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	40,0	480,0	4 000,0	4 520,0	-	4 520,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	5 449,0	5 129,0	1 890,0	12 468,0	-	12 468,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	65,0	55,0	58,0	178,0	-	178,0
		A	66,0	55,0	58,0	179,0	-	179,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 000,0	-	9 000,0
66169	Programme de développement durable dans les édifices municipaux	M	2 018,0	2 458,0	2 589,0	7 065,0	-	7 065,0
		A	2 018,0	2 458,0	2 589,0	7 065,0	-	7 065,0
66190	Programme des cours de services	M	6 630,0	12 410,0	17 970,0	37 010,0	-	37 010,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	2 555,0	5 711,0	908,0	9 174,0	-	9 174,0
		A	2 371,0	5 711,0	908,0	8 990,0	-	8 990,0
70020	Programme des compteurs d'eau	A	1 976,0	44,0	-	2 020,0	-	2 020,0
<b>Total des programmes</b>			<b>82 207,0</b>	<b>78 993,0</b>	<b>94 523,0</b>	<b>255 723,0</b>	<b>-</b>	<b>255 723,0</b>

**Gestion et planification immobilière (suite)**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets</b>								
64027	Pôle multifonctionnel SPVM	A	-	365,0	1 004,0	1 369,0	29 018,0	30 387,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	21 302,0	23 411,0	8 188,0	52 901,0	3 707,0	56 608,0
		A	13 448,0	14 780,0	5 169,0	33 397,0	2 340,0	35 737,0
66300	Projet CNESST - SIM - Captation des gaz à la source dans les casernes	A	1 171,0	7,0	-	1 178,0	-	1 178,0
66670	Rénovation du bâtiment de la Cour municipale	M	50,0	252,0	602,0	904,0	1 742,0	2 646,0
		A	383,0	1 919,0	4 579,0	6 881,0	13 264,0	20 145,0
<b>Total des projets</b>			<b>36 354,0</b>	<b>40 734,0</b>	<b>19 542,0</b>	<b>96 630,0</b>	<b>50 071,0</b>	<b>146 701,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			73 909,0	71 993,0	74 460,0	220 362,0	5 449,0	225 811,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			44 652,0	47 734,0	39 605,0	131 991,0	44 622,0	176 613,0
<b>Total des investissements</b>			<b>118 561,0</b>	<b>119 727,0</b>	<b>114 065,0</b>	<b>352 353,0</b>	<b>50 071,0</b>	<b>402 424,0</b>

## Grands parcs, mont Royal et sports (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	7 810,0	-	3 000,0	10 810,0	-	10 810,0
		A	30 170,0	43 170,0	20 170,0	93 510,0	-	93 510,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	3 203,0	6 087,0	16 205,0	25 495,0	-	25 495,0
34300	Programme de réaménagement du Réseau des grands parcs de Montréal	M	8 060,0	7 334,0	10 040,0	25 434,0	-	25 434,0
		A	3 831,0	6 430,0	11 507,0	21 768,0	-	21 768,0
34312	Plan de l'eau - Acquisition et aménagement	M	25,0	6 250,0	-	6 275,0	-	6 275,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	23 000,0	28 000,0	-	51 000,0	-	51 000,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	18 564,0	19 965,0	21 782,0	60 311,0	-	60 311,0
		A	5 609,0	5 590,0	6 100,0	17 299,0	-	17 299,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	6 962,0	6 440,0	12 840,0	26 242,0	-	26 242,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	M	85,0	1 313,0	5 664,0	7 062,0	-	7 062,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	705,0	6 050,0	-	6 755,0	-	6 755,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	24 518,0	19 268,0	27 157,0	70 943,0	-	70 943,0
38360	Programme des arénas	M	30 340,0	5 119,0	160,0	35 619,0	-	35 619,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	11 000,0	14 000,0	9 000,0	34 000,0	-	34 000,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	1 221,0	8 807,0	23 704,0	33 732,0	-	33 732,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	150,0	50,0	1 500,0	1 700,0	-	1 700,0
<b>Total des programmes</b>			<b>175 253,0</b>	<b>183 873,0</b>	<b>168 829,0</b>	<b>527 955,0</b>	-	<b>527 955,0</b>
<b>Projets</b>								
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	10 496,0	8 020,0	2 353,0	20 869,0	174 502,0	195 371,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	-	3 000,0	10 000,0	13 000,0	30 000,0	43 000,0
34306	Parc Angrignon - Ferme et agriculture urbaine	M	100,0	100,0	100,0	300,0	18 950,0	19 250,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	8 282,0	3 953,0	1 830,0	14 065,0	43 869,0	57 934,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	200,0	1 000,0	5 450,0	6 650,0	73 550,0	80 200,0
<b>Total des projets</b>			<b>19 078,0</b>	<b>16 073,0</b>	<b>19 733,0</b>	<b>54 884,0</b>	<b>340 871,0</b>	<b>395 755,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>141 022,0</b>	<b>127 649,0</b>	<b>122 227,0</b>	<b>390 898,0</b>	<b>136 369,0</b>	<b>527 267,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>53 309,0</b>	<b>72 297,0</b>	<b>66 335,0</b>	<b>191 941,0</b>	<b>204 502,0</b>	<b>396 443,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>194 331,0</b>	<b>199 946,0</b>	<b>188 562,0</b>	<b>582 839,0</b>	<b>340 871,0</b>	<b>923 710,0</b>

## Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 817,0	2 128,0	2 577,0	7 522,0	-	7 522,0
<b>Total des programmes</b>			<b>8 155,0</b>	<b>5 204,0</b>	<b>5 577,0</b>	<b>18 936,0</b>	<b>-</b>	<b>18 936,0</b>
<b>Projets</b>								
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	15 077,0	7 598,0	7 225,0	29 900,0	2 281,0	32 181,0
<b>Total des projets</b>			<b>15 077,0</b>	<b>7 598,0</b>	<b>7 225,0</b>	<b>29 900,0</b>	<b>2 281,0</b>	<b>32 181,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 338,0</b>	<b>3 076,0</b>	<b>3 000,0</b>	<b>11 414,0</b>	<b>-</b>	<b>11 414,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>17 894,0</b>	<b>9 726,0</b>	<b>9 802,0</b>	<b>37 422,0</b>	<b>2 281,0</b>	<b>39 703,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>23 232,0</b>	<b>12 802,0</b>	<b>12 802,0</b>	<b>48 836,0</b>	<b>2 281,0</b>	<b>51 117,0</b>

## Infrastructures du réseau routier (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets</b>								
39710	Complexe Turcot	M	12 000,0	17 590,0	16 689,0	46 279,0	13 626,0	59 905,0
		A	8 528,0	21 110,0	8 100,0	37 738,0	15 996,0	53 734,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	38 619,0	22 059,0	10 230,0	70 908,0	960,0	71 868,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain- Accompagnement d'infrastructure Canada - Travaux incidents	M	500,0	200,0	4 234,0	4 934,0	-	4 934,0
		A	-	200,0	6 846,0	7 046,0	-	7 046,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement, Travaux incidents	M	8 700,0	8 875,0	4 838,0	22 413,0	-	22 413,0
		A	8 500,0	14 043,0	15 856,0	38 399,0	-	38 399,0
75055	Prolongement de la ligne bleue	M	-	1 500,0	2 125,0	3 625,0	15 200,0	18 825,0
		A	-	3 500,0	2 475,0	5 975,0	15 200,0	21 175,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	-	595,0	115,0	710,0	-	710,0
75057	Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine (autoroute 25)	M	2 000,0	900,0	-	2 900,0	-	2 900,0
<b>Total des projets</b>			<b>78 847,0</b>	<b>90 572,0</b>	<b>71 508,0</b>	<b>240 927,0</b>	<b>60 982,0</b>	<b>301 909,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			61 819,0	51 719,0	38 231,0	151 769,0	29 786,0	181 555,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			17 028,0	38 853,0	33 277,0	89 158,0	31 196,0	120 354,0
<b>Total des investissements</b>			<b>78 847,0</b>	<b>90 572,0</b>	<b>71 508,0</b>	<b>240 927,0</b>	<b>60 982,0</b>	<b>301 909,0</b>

**Matériel roulant et ateliers**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	22 013,0	22 151,0	22 151,0	66 315,0	-	66 315,0
		A	4 680,0	4 699,0	4 699,0	14 078,0	-	14 078,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	845,0	1 000,0	1 000,0	2 845,0	-	2 845,0
		A	845,0	1 000,0	1 000,0	2 845,0	-	2 845,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	1 650,0	1 650,0	1 650,0	4 950,0	-	4 950,0
		A	350,0	350,0	350,0	1 050,0	-	1 050,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	3 217,0	4 500,0	4 500,0	12 217,0	-	12 217,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	17 000,0	15 650,0	15 650,0	48 300,0	-	48 300,0
<b>Total des programmes</b>			<b>50 600,0</b>	<b>51 000,0</b>	<b>51 000,0</b>	<b>152 600,0</b>	-	<b>152 600,0</b>
<b>Projets</b>								
68097	Projet de mise à niveau des postes de carburants	M	775,0	775,0	775,0	2 325,0	5 425,0	7 750,0
68107	Projet d'installation des dispositifs de sécurité de bennes basculantes	M	360,0	-	-	360,0	-	360,0
		A	40,0	-	-	40,0	-	40,0
<b>Total des projets</b>			<b>1 175,0</b>	<b>775,0</b>	<b>775,0</b>	<b>2 725,0</b>	<b>5 425,0</b>	<b>8 150,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>25 643,0</b>	<b>25 576,0</b>	<b>25 576,0</b>	<b>76 795,0</b>	<b>5 425,0</b>	<b>82 220,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>26 132,0</b>	<b>26 199,0</b>	<b>26 199,0</b>	<b>78 530,0</b>	-	<b>78 530,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>51 775,0</b>	<b>51 775,0</b>	<b>51 775,0</b>	<b>155 325,0</b>	<b>5 425,0</b>	<b>160 750,0</b>

### Société du parc Jean-Drapeau (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	23 680,0	20 066,0	23 081,0	66 827,0	-	66 827,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
43018	Mise en oeuvre : Aménagement du plan directeur	A	-	4 000,0	4 000,0	8 000,0	-	8 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>24 080,0</b>	<b>24 466,0</b>	<b>27 481,0</b>	<b>76 027,0</b>	<b>-</b>	<b>76 027,0</b>
<b>Projets</b>								
43015	Pavillon du Canada - Phase I	A	2 050,0	2 300,0	-	4 350,0	-	4 350,0
43016	Place des Nations	A	4 000,0	21 750,0	20 250,0	46 000,0	-	46 000,0
43017	Plage Jean-Doré	A	1 750,0	5 315,0	-	7 065,0	-	7 065,0
<b>Total des projets</b>			<b>7 800,0</b>	<b>29 365,0</b>	<b>20 250,0</b>	<b>57 415,0</b>	<b>-</b>	<b>57 415,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			-	-	-	-	-	-
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>31 880,0</b>	<b>53 831,0</b>	<b>47 731,0</b>	<b>133 442,0</b>	<b>-</b>	<b>133 442,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>31 880,0</b>	<b>53 831,0</b>	<b>47 731,0</b>	<b>133 442,0</b>	<b>-</b>	<b>133 442,0</b>

**Technologies de l'information**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets</b>								
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	748,0	449,0	349,0	1 546,0	2 089,0	3 635,0
		A	752,0	451,0	351,0	1 554,0	2 098,0	3 652,0
28020	Système de gestion des projets d'immobilisations	M	78,0	-	-	78,0	-	78,0
		A	78,0	-	-	78,0	-	78,0
54444	Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles	A	620,0	375,0	375,0	1 370,0	1 372,0	2 742,0
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	584,0	748,0	748,0	2 080,0	7 719,0	9 799,0
		A	586,0	752,0	752,0	2 090,0	7 749,0	9 839,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	748,0	948,0	649,0	2 345,0	349,0	2 694,0
		A	752,0	952,0	651,0	2 355,0	351,0	2 706,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	2 099,0	1 453,0	1 220,0	4 772,0	4 002,0	8 774,0
		A	2 108,0	1 458,0	1 224,0	4 790,0	4 018,0	8 808,0
61000	Modernisation des services TI	M	226,0	-	-	226,0	-	226,0
		A	226,0	-	-	226,0	-	226,0
68008	SERAM Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de	A	600,0	-	-	600,0	-	600,0
68037	Communications évoluées	M	1 700,0	1 422,0	1 020,0	4 142,0	5 736,0	9 878,0
		A	1 706,0	1 428,0	1 024,0	4 158,0	5 764,0	9 922,0
68088	Approvisionnement III	M	249,0	-	-	249,0	352,0	601,0
		A	251,0	-	-	251,0	353,0	604,0
68092	Migration du système intégré Montréal (SIMON)	M	2 445,0	2 894,0	3 343,0	8 682,0	234,0	8 916,0
		A	2 455,0	2 906,0	3 357,0	8 718,0	235,0	8 953,0
68094	Approvisionnement - Gestion vestimentaire intégrée	M	672,0	-	-	672,0	-	672,0
		A	675,0	-	-	675,0	-	675,0
68111	Modernisation des télécommunications	M	471,0	865,0	1 045,0	2 381,0	11 431,0	13 812,0
		A	473,0	868,0	1 049,0	2 390,0	11 477,0	13 867,0



**Technologies de l'information (suite)**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets (suite)</b>								
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	249,0	748,0	624,0	1 621,0	931,0	2 552,0
		A	251,0	752,0	626,0	1 629,0	935,0	2 564,0
68142	Réflexe Montréal - Modification des systèmes de subventions	M	103,0	-	-	103,0	-	103,0
		A	103,0	-	-	103,0	-	103,0
68143	Gestion des subventions en habitation	M	262,0	262,0	262,0	786,0	-	786,0
		A	263,0	263,0	263,0	789,0	-	789,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	665,0	-	325,0	990,0	4 000,0	4 990,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	3 000,0	2 360,0	4 300,0	9 660,0	10 000,0	19 660,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 440,0	2 800,0	3 523,0	8 763,0	7 500,0	16 263,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	225,0	225,0	282,0	732,0	2 217,0	2 949,0
		A	225,0	225,0	283,0	733,0	2 230,0	2 963,0
70015	Système de relève des compteurs d'eau	M	72,0	-	-	72,0	-	72,0
		A	72,0	-	-	72,0	-	72,0
70024	Nouveau code de procédure civile (NCPC)	A	350,0	-	-	350,0	-	350,0
70025	Cour municipale numérique	A	1 500,0	2 850,0	4 600,0	8 950,0	12 123,0	21 073,0
70150	Remplacement du portail web de la Ville	M	135,0	-	-	135,0	-	135,0
		A	135,0	-	-	135,0	-	135,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	1 267,0	1 148,0	1 223,0	3 638,0	998,0	4 636,0
		A	1 273,0	1 152,0	1 227,0	3 652,0	1 002,0	4 654,0
70160	Refonte du portail intranet	M	-	110,0	694,0	804,0	444,0	1 248,0
		A	-	110,0	696,0	806,0	446,0	1 252,0
70175	Mise à niveau des systèmes TI pour la Direction de l'eau potable ( DEP)	A	804,0	800,0	380,0	1 984,0	3 410,0	5 394,0
70178	Centre opérationnel et données résilientes pour l'eau potable	A	-	100,0	200,0	300,0	4 606,0	4 906,0
70189	Mise en place des équipements TI du nouveau bâtiment de l'usine Atwater	A	181,0	-	-	181,0	-	181,0
70190	Présence numérique - Fondation	M	993,0	848,0	-	1 841,0	464,0	2 305,0
		A	997,0	852,0	-	1 849,0	465,0	2 314,0

**Technologies de l'information (suite)**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets (suite)</b>								
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	449,0	1 247,0	748,0	2 444,0	-	2 444,0
		A	451,0	1 253,0	752,0	2 456,0	-	2 456,0
70330	Données ouvertes	M	265,0	356,0	499,0	1 120,0	599,0	1 719,0
		A	267,0	357,0	501,0	1 125,0	601,0	1 726,0
70450	Optimisation de la gestion des paiements	M	449,0	-	-	449,0	-	449,0
		A	451,0	-	-	451,0	-	451,0
70500	Bureau de demain	M	998,0	535,0	371,0	1 904,0	-	1 904,0
		A	1 002,0	538,0	372,0	1 912,0	-	1 912,0
70501	Environnement de travail	M	597,0	352,0	-	949,0	1 546,0	2 495,0
		A	599,0	354,0	-	953,0	1 552,0	2 505,0
70540	Intelligence d'affaires - Infrastructure et outils	M	1 412,0	1 394,0	1 267,0	4 073,0	-	4 073,0
		A	1 417,0	1 400,0	1 272,0	4 089,0	-	4 089,0
70550	Gestion des règlements municipaux	M	857,0	615,0	-	1 472,0	-	1 472,0
70620	Numérisation des microfilms des Archives de Montréal	M	270,0	258,0	15,0	543,0	936,0	1 479,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	669,0	488,0	299,0	1 456,0	-	1 456,0
		A	671,0	490,0	301,0	1 462,0	-	1 462,0
70751	Solutions en Intelligence d'Affaires des Services et Arrondissements (SIASA)	M	249,0	249,0	649,0	1 147,0	5 984,0	7 131,0
		A	251,0	251,0	651,0	1 153,0	6 016,0	7 169,0
70850	Indicateurs de gestion institutionnels (gestion par activités)	M	65,0	65,0	65,0	195,0	225,0	420,0
		A	65,0	65,0	65,0	195,0	225,0	420,0
70910	Programme Plateformes et Infrastructures	M	2 536,0	2 051,0	2 182,0	6 769,0	2 824,0	9 593,0
		A	2 547,0	2 060,0	2 190,0	6 797,0	2 834,0	9 631,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	600,0	520,0	625,0	1 745,0	4 621,0	6 366,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	898,0	898,0	898,0	2 694,0	3 939,0	6 633,0
		A	902,0	902,0	902,0	2 706,0	3 955,0	6 661,0

**Technologies de l'information (suite)**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets (suite)</b>								
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	6 000,0	19 930,0	25 930,0
71720	Mise à jour du système de contrôle des procédés pour la station Jean-R. Marcotte	A	1 000,0	500,0	500,0	2 000,0	425,0	2 425,0
71750	Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE)	A	855,0	690,0	622,0	2 167,0	945,0	3 112,0
71800	Modernisation des dossiers d'évaluation - Refonte du module de collecte de données économiques et d'éval. des immeubles à	A	182,0	150,0	-	332,0	-	332,0
71875	Mise à niveau des systèmes pour la désinfection et l'ozonation des eaux usées	A	600,0	500,0	600,0	1 700,0	4 300,0	6 000,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence	A	2 496,0	3 000,0	4 288,0	9 784,0	10 300,0	20 084,0
72501	Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	M	780,0	460,0	-	1 240,0	-	1 240,0
72514	Carte universelle d'authentification citoyenne	M	800,0	1 350,0	900,0	3 050,0	-	3 050,0
72670	Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	M	580,0	120,0	-	700,0	647,0	1 347,0
72695	Amélioration de l'expérience client et de la stratégie numérique d'Espace pour la vie	M	1 948,0	1 914,0	1 219,0	5 081,0	1 500,0	6 581,0
72740	Développer les outils numériques citoyens pour la Société, la culture, Loisirs (SOCLe)	M	970,0	960,0	750,0	2 680,0	1 000,0	3 680,0
73000	Recettes et encaissements	M	722,0	-	-	722,0	-	722,0
		A	725,0	-	-	725,0	-	725,0
74011	Migration à la nouvelle version du LIMS pour les laboratoires de l'Eau et de l'Environnement	A	224,0	90,0	90,0	404,0	251,0	655,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	2 742,0	4 491,0	4 491,0	11 724,0	18 641,0	30 365,0
		A	2 753,0	4 509,0	4 509,0	11 771,0	18 715,0	30 486,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	618,0	3 098,0	4 196,0	7 912,0	26 785,0	34 697,0
74561	Gestion de l'évolution bureautique	M	592,0	-	-	592,0	-	592,0
		A	595,0	-	-	595,0	-	595,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	634,0	614,0	833,0	2 081,0	23 164,0	25 245,0
		A	636,0	616,0	836,0	2 088,0	23 257,0	25 345,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire)	M	800,0	1 102,0	620,0	2 522,0	3 235,0	5 757,0
74860	Geo-Trafic	M	42,0	-	-	42,0	-	42,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 636,0	2 642,0	580,0	5 858,0	2 009,0	7 867,0

**Technologies de l'information (suite)**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets (suite)</b>								
74950	Réforme TI des régimes de retraite	M	374,0	-	-	374,0	206,0	580,0
		A	376,0	-	-	376,0	207,0	583,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	385,0	131,0	131,0	647,0	193,0	840,0
74991	Solution mobile de transport actif	M	508,0	400,0	200,0	1 108,0	-	1 108,0
74992	Système de gestion des inspections du domaine public et privé	M	491,0	643,0	-	1 134,0	1 855,0	2 989,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 400,0	1 150,0	1 140,0	3 690,0	6 850,0	10 540,0
78010	Mise en place du Wi-Fi à l'échelle de la Ville	M	499,0	699,0	-	1 198,0	-	1 198,0
		A	501,0	701,0	-	1 202,0	-	1 202,0
78032	Communications numériques	M	200,0	100,0	249,0	549,0	249,0	798,0
		A	200,0	100,0	251,0	551,0	251,0	802,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	371,0	260,0	813,0	1 444,0	799,0	2 243,0
		A	373,0	262,0	817,0	1 452,0	801,0	2 253,0
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	249,0	699,0	748,0	1 696,0	5 236,0	6 932,0
		A	251,0	701,0	752,0	1 704,0	5 264,0	6 968,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	249,0	-	-	249,0	3 143,0	3 392,0
		A	251,0	-	-	251,0	3 157,0	3 408,0
78073	Projet initial d'infrastructure urbaine numérique	M	274,0	249,0	499,0	1 022,0	1 329,0	2 351,0
		A	276,0	251,0	501,0	1 028,0	1 335,0	2 363,0
<b>Total des projets</b>			<b>88 962,0</b>	<b>85 424,0</b>	<b>84 424,0</b>	<b>258 810,0</b>	<b>338 936,0</b>	<b>597 746,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			45 169,0	44 230,0	38 771,0	128 170,0	178 411,0	306 581,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			43 793,0	41 194,0	45 653,0	130 640,0	160 525,0	291 165,0
<b>Total des investissements</b>			<b>88 962,0</b>	<b>85 424,0</b>	<b>84 424,0</b>	<b>258 810,0</b>	<b>338 936,0</b>	<b>597 746,0</b>

## Urbanisme et mobilité (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Programmes</b>								
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	1 000,0	2 800,0	1 400,0	5 200,0	-	5 200,0
		A	7 424,0	1 000,0	1 400,0	9 824,0	-	9 824,0
45000	Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	A	17 250,0	17 000,0	18 000,0	52 250,0	-	52 250,0
45009	Vélo : Programme de maintien du réseau cyclable	A	6 000,0	6 000,0	6 000,0	18 000,0	-	18 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	29 600,0	35 000,0	35 000,0	99 600,0	-	99 600,0
46104	Acquisition de terrains	M	650,0	968,0	968,0	2 586,0	-	2 586,0
		A	3 400,0	2 721,0	3 759,0	9 880,0	-	9 880,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	2 500,0	3 000,0	3 500,0	9 000,0	-	9 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	33 125,0	25 000,0	25 000,0	83 125,0	-	83 125,0
55855	Programme de réfection du réseau routier local	M	13 863,0	4 500,0	4 500,0	22 863,0	-	22 863,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	35 000,0	35 000,0	35 000,0	105 000,0	-	105 000,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	8 591,0	-	-	8 591,0	-	8 591,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	15 000,0	-	15 000,0
55861	Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Artériel	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	30 000,0	-	30 000,0
55862	Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	M	115,0	-	-	115,0	-	115,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	1 118,0	8 290,0	8 141,0	17 549,0	-	17 549,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	8 127,0	9 346,0	9 346,0	26 819,0	-	26 819,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation, afin d'assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires	M	12 500,0	15 500,0	19 500,0	47 500,0	-	47 500,0
59002	Feux de circulation et équipement de gestion de la circulation - Mise aux normes	M	7 000,0	4 000,0	-	11 000,0	-	11 000,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	M	8 395,0	1 231,0	-	9 626,0	-	9 626,0
59020	Piétons : Rues piétonnes et partagées	M	1 707,0	1 963,0	1 963,0	5 633,0	-	5 633,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	50 913,0	91 139,0	93 100,0	235 152,0	-	235 152,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	5 000,0	10 000,0	10 000,0	25 000,0	-	25 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	3 000,0	3 000,0	-	6 000,0	-	6 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>271 278,0</b>	<b>292 458,0</b>	<b>291 577,0</b>	<b>855 313,0</b>	-	<b>855 313,0</b>

**Urbanisme et mobilité (suite)**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets</b>								
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	6 800,0	6 800,0	2 900,0	16 500,0	9 047,0	25 547,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	1 500,0	16 000,0	17 500,0	72 500,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	382,0	-	-	382,0	20 618,0	21 000,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	900,0	1 000,0	1 900,0	33 760,0	35 660,0
36208	Réaménagement du domaine public (rue Saint-François Xavier)	M	725,0	-	-	725,0	-	725,0
36209	Plan lumière	A	900,0	312,0	-	1 212,0	-	1 212,0
36212	Parc des Saints-Anges	M	866,0	-	-	866,0	-	866,0
		A	-	2 740,0	1 826,0	4 566,0	-	4 566,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	895,0	2 363,0	5 240,0	8 498,0	4 627,0	13 125,0
39001	Campus Outremont - Infrastructures et aménagement	M	5 796,0	7 880,0	5 660,0	19 336,0	-	19 336,0
39003	Développement des abords du Campus Outremont	M	7 420,0	10 044,0	5 662,0	23 126,0	136 945,0	160 071,0
39753	CHUM - Infrastructures	M	903,0	3 240,0	2 338,0	6 481,0	-	6 481,0
40134	District Griffin - phase 1 et promenade Smith	M	1 797,0	442,0	413,0	2 652,0	7 443,0	10 095,0
40136	Bassins du Nouveau Havre - Infrastructures et aménagement	M	1 877,0	2 621,0	1 434,0	5 932,0	-	5 932,0
40139	PPU Griffintown	M	7 658,0	6 719,0	8 328,0	22 705,0	169 117,0	191 822,0
40153	Le Triangle	M	4 122,0	-	-	4 122,0	-	4 122,0
40155	Namur - De la Savane (Abords de Namur et hippodrome)	M	300,0	2 292,0	5 836,0	8 428,0	57 028,0	65 456,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	5 812,0	12 810,0	10 193,0	28 815,0	49 719,0	78 534,0
40171	Turcot-Lachine Est (secteur Lachine Est)	M	200,0	3 632,0	3 500,0	7 332,0	74 496,0	81 828,0
40172	Assomption Nord	M	100,0	1 508,0	1 500,0	3 108,0	62 220,0	65 328,0
40173	Multimodal : Développement des pôles de mobilité	M	920,0	1 058,0	1 058,0	3 036,0	-	3 036,0
40174	Louvain Est	M	-	-	500,0	500,0	35 883,0	36 383,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	2 400,0	3 279,0	2 241,0	7 920,0	115 329,0	123 249,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	-	650,0	1 243,0	1 893,0	17 017,0	18 910,0
40178	Partie nord de l'Île-des-Soeurs	M	-	223,0	910,0	1 133,0	129 822,0	130 955,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	1 000,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	800,0	-	-	800,0	-	800,0

## Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
<b>Projets (suite)</b>								
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	2 500,0	7 834,0	7 834,0	18 168,0	64 017,0	82 185,0
54101	Jalonnement dynamique des stationnements	M	100,0	-	-	100,0	-	100,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	2 000,0	4 000,0	4 000,0	10 000,0	1 521,0	11 521,0
54103	Systèmes de préemption pour autobus et véhicules d'incendie	M	275,0	316,0	316,0	907,0	948,0	1 855,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	250,0	250,0	1 000,0	763,0	1 763,0
59027	Prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption - Nouvel accès au	A	500,0	12 500,0	13 000,0	26 000,0	82 830,0	108 830,0
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	7 542,0	10 000,0	8 000,0	25 542,0	18 864,0	44 406,0
59060	Piétons : Programme Montréal à pied (IMAP)	M	1 208,0	1 208,0	1 208,0	3 624,0	-	3 624,0
59064	Réaménagement - Rue Jarry Est, entre Saint-Denis et Rousselot	M	4 423,0	-	-	4 423,0	-	4 423,0
59066	Réaménagement - Laurentien-Lachapelle, entre le pont Lachapelle et le boulevard Keller	M	3 004,0	-	-	3 004,0	-	3 004,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	1 500,0	-	-	1 500,0	127 126,0	128 626,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	5 225,0	5 000,0	5 000,0	15 225,0	2 874,0	18 099,0
68035	Projet Sussex / Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	-	506,0	6 183,0	6 689,0	-	6 689,0
68067	Avenue des Pins	M	1 390,0	10 354,0	20 858,0	32 602,0	26 638,0	59 240,0
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	5 000,0	2 000,0	8 000,0	15 000,0	227 396,0	242 396,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	59 906,0	31 457,0	2 862,0	94 225,0	-	94 225,0
		A	4 823,0	253,0	-	5 076,0	-	5 076,0
75020	Réaménagement - Rue Saint-Hubert	M	21 278,0	-	-	21 278,0	-	21 278,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	3 294,0	5 068,0	24 176,0	32 538,0	190 551,0	223 089,0
		A	-	-	1 272,0	1 272,0	10 026,0	11 298,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	1 330,0	1 895,0	2 005,0	5 230,0	95 855,0	101 085,0
<b>Total des projets</b>			<b>177 471,0</b>	<b>163 654,0</b>	<b>182 746,0</b>	<b>523 871,0</b>	<b>1 844 980,0</b>	<b>2 368 851,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			402 070,0	410 686,0	420 066,0	1 232 822,0	1 470 350,0	2 703 172,0
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			46 679,0	45 426,0	54 257,0	146 362,0	374 630,0	520 992,0
<b>Total des investissements</b>			<b>448 749,0</b>	<b>456 112,0</b>	<b>474 323,0</b>	<b>1 379 184,0</b>	<b>1 844 980,0</b>	<b>3 224 164,0</b>





# Annexes



## STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- Au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- Au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux opérations du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

### Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq **catégories** :

- Les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV);
- Les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services facturés à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires des employés et des élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élus, des employés et des retraités;
- Le **transport** et les **communications**, les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**, ainsi que la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- Les **biens durables** non capitalisés;

- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par **activités** :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

## PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités ainsi que la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

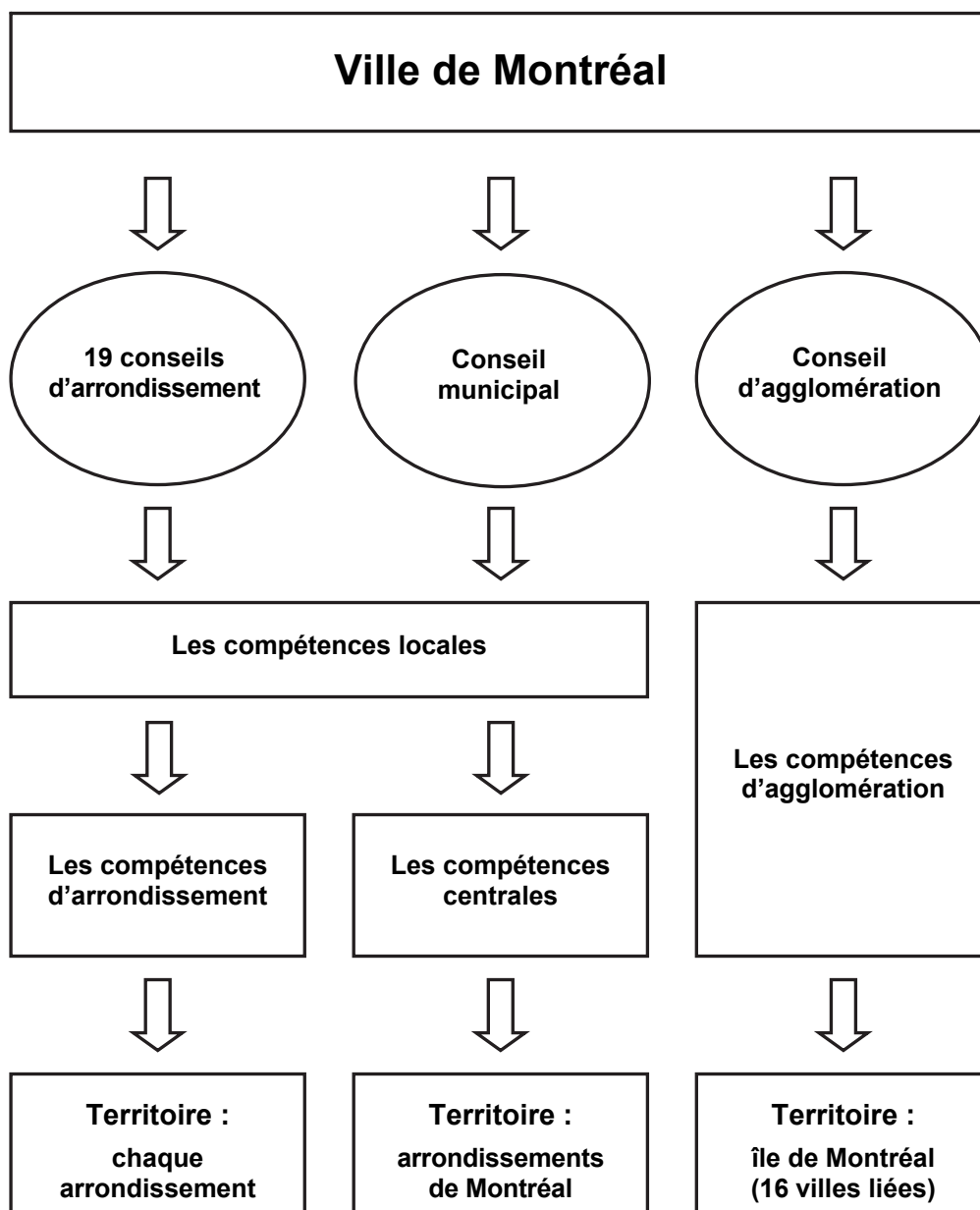
Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) a été réduite, plusieurs éléments ayant été retirés, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

## Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



### Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- La mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un est nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- Un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la ville de Montréal et 12,2 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau de la page suivante résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

### Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de 5 membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

**Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement**

Compétences d’agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L’évaluation foncière</li> <li>▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile</li> <li>▪ Les services de premiers répondants, à l’exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc</li> <li>▪ Le centre d’urgence 9-1-1</li> <li>▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile</li> <li>▪ La cour municipale</li> <li>▪ Le logement social</li> <li>▪ L’aide destinée aux sans-abri</li> <li>▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci</li> <li>▪ L’élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses</li> <li>▪ L’élaboration et l’adoption du plan de gestion des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des cours d’eau municipaux</li> <li>▪ Les équipements et les infrastructures d’alimentation en eau et d’assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales</li> <li>▪ Le transport collectif des personnes</li> <li>▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées</li> <li>▪ L’accueil touristique</li> <li>▪ Les parcs industriels</li> <li>▪ Le Conseil des arts de Montréal</li> <li>▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d’intérêt collectif nommés à l’annexe du <i>Décret concernant l’agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications)</li> <li>▪ La contribution au financement du déficit de l’Espace pour la vie</li> <li>▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L’adoption du plan d’urbanisme et les modifications qui y sont apportées</li> <li>▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité</li> <li>▪ L’habitation</li> <li>▪ La collecte et le transport des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des rues locales et artérielles</li> <li>▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d’aqueduc et d’égout, sont de nature locale</li> <li>▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs</li> <li>▪ Les bibliothèques locales</li> <li>▪ Les parcs locaux</li> <li>▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale</li> <li>▪ Le patrimoine</li> <li>▪ La Commission des services électriques de Montréal</li> <li>▪ Les sociétés de développement commercial</li> <li>▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020</li> <li>▪ L’organisation des élections</li> </ul>



## La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2020, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

### Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- Les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- Les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- Le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- Les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

### Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal<sup>14</sup>.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas 2 fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de

<sup>14</sup> Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

### La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;
- La répartition des dépenses mixtes.

### Le partage selon les compétences

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération (voir le tableau 166).

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

### La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les 2 budgets et sont regroupées en 2 catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

### La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- Les données quantitatives factuelles;
- L'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- L'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- Des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- Des dépenses locales spécifiquement déterminées.

### La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

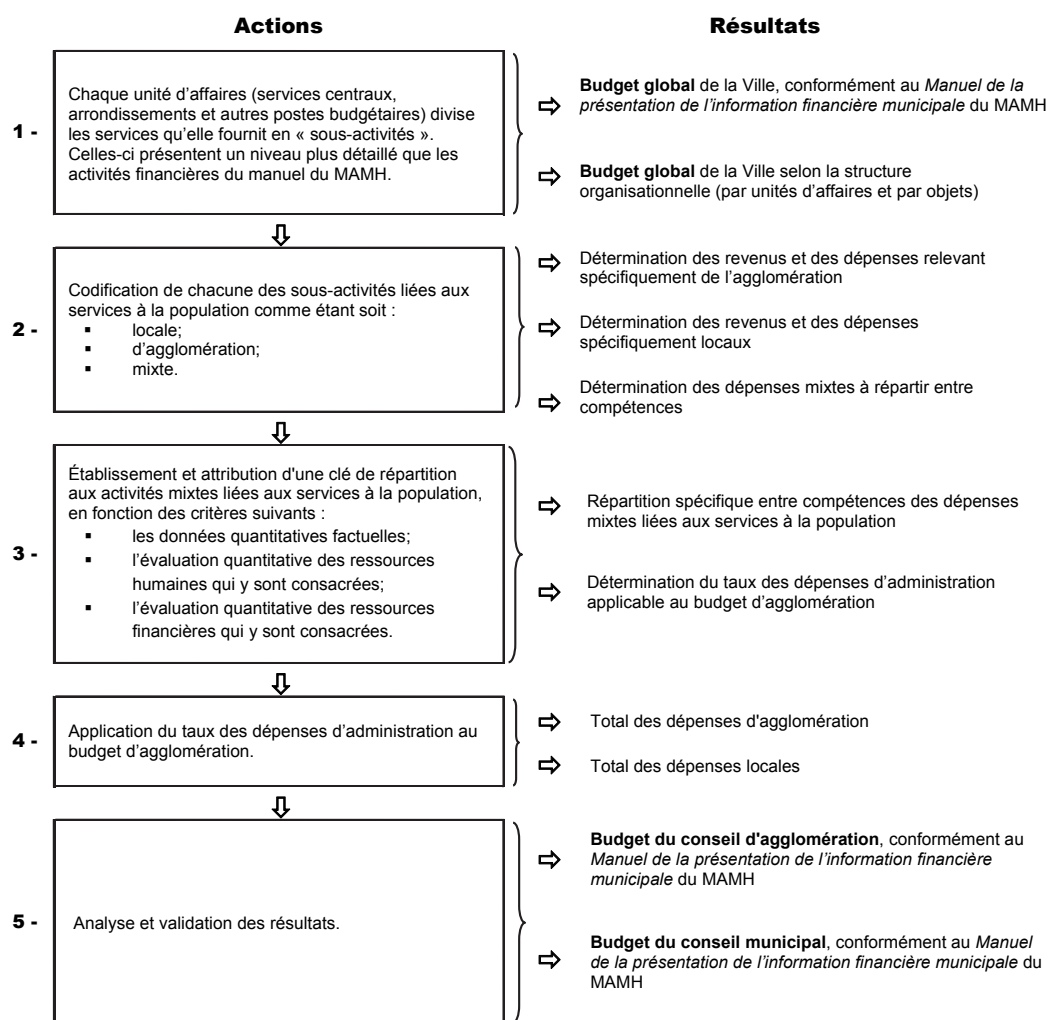
En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2020, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 9,95 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

## Un processus par étapes

Le schéma qui suit intègre et résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

**Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses**



## ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

### Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment *L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal*, de 2008)

#### Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny, Rapides-du-Cheval-Blanc
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de L'Île-Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

#### Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

## COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

**Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux**

Arrondissements	Services centraux
<p><b>Urbanisme</b> – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, à l'exception du contrôle des animaux.</p>	<p><b>Urbanisme</b> – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, incluant le contrôle des animaux.</p>
<p><b>Conversion d'un immeuble en propriété divise</b> – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.</p>	<p><b>Habitation</b> – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.</p>
<p><b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.</p>	<p><b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.</p>
<p><b>Voirie locale</b> – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.</p>	<p><b>Voirie artérielle</b> – Entretien du réseau artériel, entretien des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). <b>Voirie locale</b> – Déneigement et élimination de la neige.</p>
<p><b>Matières résiduelles</b> – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.</p>	<p><b>Environnement et matières résiduelles</b> – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.</p>
<p><b>Développement économique local, communautaire, culturel et social</b> – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.</p>	<p><b>Développement économique, communautaire, culturel et social</b> – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.</p>
<p><b>Culture, sports, loisirs et parcs</b> – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.</p>	<p><b>Culture, sports, loisirs et parcs</b> – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.</p>

## SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).



## La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (LRQ, chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

### Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

### Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

## La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de 3 réserves financières, soit les réserves financières de l'eau, de la voirie et des immobilisations, afin de favoriser le paiement au comptant des immobilisations. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

### Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

### Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La détermination et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.

## La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (LRQ, chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

### Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

### Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

## La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens.

### Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

### Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme montréalais d'immobilisations qui propose une planification sur 10 ans et un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

## La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement est raisonnable, qu'il est à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permet d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

### Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

### Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

## La politique de gestion des dépenses

### Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

### Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

## La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

### Objectif de la politique

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

### Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications des immeubles liées à l'accès des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

## FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur 5 enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant autant des projets d'investissements que des activités de fonctionnement.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2020. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2020 s'élèvent à 466,3 M\$, en hausse de 3,9 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2019. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 397,1 M\$. Des affectations de 69,1 M\$ sont également prévues, principalement à titre d'affectations aux réserves financières. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à représenter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 200,3 M\$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération. Notons également que les prévisions budgétaires du Fonds de l'eau pour 2020 incluent des économies anticipées de 10 M\$ en cours d'exercice, sans suppression d'activités.



Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2020
<b>Revenus</b>				
Quotes-parts – Service de l'eau		139 057,1	(114 920,5)	24 136,6
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		94 200,9	(81 618,2)	12 582,7
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		5 166,4	(923,8)	4 242,6
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		3 783,3	(436,0)	3 347,3
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		2 428,2	(2 403,4)	24,8
Taxation relative à l'eau	385 695,8	-	-	385 695,8
Tarification forfaitaire et au compteur	21 159,5			21 159,5
Tarification des eaux usées		4 000,0		4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		297,8		297,8
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	358,3		(358,3)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	224,7	1 167,7		1 392,4
Autres tarifications et subventions	1 012,4	423,7		1 436,1
Affectation du fonds général	7 940,0			7 940,0
<b>Total – Revenus</b>	<b>416 390,7</b>	<b>250 525,1</b>	<b>(200 660,2)</b>	<b>466 255,6</b>
<b>Dépenses</b>				
Direction – Service de l'eau	1 222,6	2 089,4		3 312,0
Production de l'eau potable		73 673,2		73 673,2
Épuration des eaux usées		65 078,7		65 078,7
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				-
Gestion stratégique des réseaux	16 618,6	2 341,4		18 960,0
Dotations des arrondissements pour l'entretien des réseaux	70 120,8			70 120,8
Amélioration de l'entretien des réseaux	4 543,9			4 543,9
Plan d'intervention		727,4		727,4
Projet d'installation de compteurs d'eau	1 766,7	707,4	(358,3)	2 115,8
Remplacement des entrées de service en plomb	7 940,0			7 940,0
Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglomération	(1 232,8)			(1 232,8)
Réserves pour travaux majeurs imprévus	470,0	2 021,0		2 491,0
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géomatique, etc.)	12 980,7	14 998,5		27 979,2
Frais généraux d'administration	15 048,1	22 528,4		37 576,5
Frais de financement	11 847,5	23 351,4		35 198,9
Rajustement des honoraires professionnels	(300,0)	(802,9)		(1 102,9)
Économies anticipées au Service de l'eau	(4 000,0)	(6 000,0)		(10 000,0)
<b>Total – Dépenses</b>	<b>137 026,1</b>	<b>200 713,9</b>	<b>(358,3)</b>	<b>337 381,7</b>
<b>Financement</b>				
Remboursement de la dette à long terme	20 832,0	38 893,2	-	59 725,2
<b>Total – Financement</b>	<b>20 832,0</b>	<b>38 893,2</b>	<b>-</b>	<b>59 725,2</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	200 301,9		(200 301,9)	-
<b>Total – Dépenses, financement et quotes-parts</b>	<b>358 160,0</b>	<b>239 607,1</b>	<b>(200 660,2)</b>	<b>397 106,9</b>
	-	-	-	-
<b>Excédent (déficit) avant affectations</b>	<b>58 230,7</b>	<b>10 918,0</b>	<b>-</b>	<b>69 148,7</b>
<b>Affectations</b>				
Montant à pourvoir dans le futur	(519,7)			(519,7)
Réserves financières				
Quote-part tarifaire pour les compteurs	760,6	(1 993,4)		(1 232,8)
Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(54 800,0)			(54 800,0)
Autres affectations à la réserve	(3 671,6)	(8 924,6)		(12 596,2)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>



## GLOSSAIRE

### **Acquisitions d'immobilisations**

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

### **Affectation**

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

### **Agglomération**

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

### **Amortissement**

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

### **Année-personne (a-p.)**

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

### **Arrondissement**

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

### **Budget**

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

### **Capital**

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

### **Catégorie d'immeubles**

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

### **Catégorie résiduelle**

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

### **Charges fiscales**

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2017.

### **Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

### **Contribution des promoteurs**

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

### **Cotisations de l'employeur**

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.

### **Coûts des régimes de retraite**

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

### **Dépense contingente**

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

**Dépense corporative**

Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

**Dépense d'investissement**

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

**Dépenses par objets**

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

**Déplacements fiscaux**

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

**Dettes**

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

**Dettes brutes**

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

**Dettes nettes**

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

**Dettes et surplus des anciennes villes**

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

### **Développement**

Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

### **Droits sur les mutations immobilières**

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

### **Écocentre**

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

### **Efficacité**

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

### **Efficiences**

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

### **Émission**

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

### **Emprunt remboursé par les activités commerciales**

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

### **Emprunt à la charge des contribuables**

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

### **Équité fiscale**

L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

**Étalement de la variation des valeurs foncières**

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

**Fardeau fiscal**

Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

**Financement (mode de, source de)**

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

**Financement (durée du)**

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

**Fonctions municipales**

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

**Harmonisation fiscale**

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

**Immobilisations**

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

**Immobilisations (amélioration des)**

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

**Immobilisations (charge d')**

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

### **Infrastructures**

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

### **Investissements**

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

### **Maintien de la pérennité des infrastructures**

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

### **Montréal International**

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

### **Mutation immobilière**

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

### **Occupation du domaine public**

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

### **Organisme paramunicipal**

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

### **Paiement au comptant des immobilisations (PCI)**

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

### **Paiements tenant lieu de taxes**

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).



### Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- 1) **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique...) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- 2) **le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique...) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- 3) **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- 4) **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

### Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de Montréal, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux) majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

### Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

### Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

### **Projet**

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

### **Projet non capitalisable**

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PTI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

### **Protection**

Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et à l'entretien des éléments de l'actif.

### **Proximité (compétence par service de)**

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

### **Quotes-parts**

Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Les quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constituent la principale source de revenus de l'agglomération.

### **Redevance – Conduits souterrains**

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

### **Refinancement**

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

### **Régime de retraite à prestations déterminées**

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

**Règlement**

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

**Règlement d'emprunt**

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

**Rémunération**

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

**Rôle d'évaluation foncière**

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

**Secteur**

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

**Service central**

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

**Service de la dette**

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

**Tarification**

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

**Taux global de taxation**

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

**Taux moyen cumulé**

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

**Taxe foncière générale**

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

**Transferts**

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

**Unité d'affaires**

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

**Vie utile (durée de)**

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

## IDIOMES

### Territoires

#### **Agglomération de Montréal**

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

#### **Municipalité locale**

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

#### **Ville centrale (ou Ville centre)**

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

#### **Villes reconstituées**

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1<sup>er</sup> janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

#### **Villes liées**

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

## Compétences et services rendus

### Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

### Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

### Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
  - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
  - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

## Programme triennal d'immobilisations

### Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

### Programme triennal d'immobilisations du conseil municipal

- Le PTI du conseil municipal est le PTI adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal.
- À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

### Programme triennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

- Le PTI du conseil d'agglomération est le PTI adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal.
- Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

### Programme triennal d'immobilisations d'arrondissement

Le budget d'arrondissement en matière d'immobilisations est adopté par le conseil municipal et alloué aux compétences locales sous la responsabilité de l'arrondissement.

## INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ACCEF	Programme d'actions concertées contre les crimes économiques et financiers
AMT	Agence métropolitaine de transport
A-P.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BAM	Bureau accès Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CHM	Centre d'histoire de Montréal
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CIUSSS-NIM	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dettes actuarielles initiales
DEL	Diode électroluminescente
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GAE	Gestion de la qualité de l'air et de l'eau
GES	Gaz à effet de serre
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PDUES	Plan de développement urbain, économique et social
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures
PLD	Plan local de déplacements

---

PPMVMN	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Identification par radiofréquence (Radio Frequency Identification)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SSIM ou SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l'information
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



**Publié par la Ville de Montréal**  
**Service des finances**

[ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances)

Dépôt légal  
4<sup>e</sup> trimestre 2019  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1731-8  
Budget de fonctionnement 2020  
Programme triennal d'immobilisations 2020-2022  
Document imprimé, Français

978-2-7647-1732-5  
Budget de fonctionnement 2020  
Programme triennal d'immobilisations 2020-2022  
PDF, Français

Design graphique :  
Ville de Montréal,  
Service de l'expérience citoyenne  
et des communications  
23976 (11-19)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé  
sur du papier recyclé.



Montréal 

[ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances)



**Dossier # : 1193843019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le budget de 2020 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé :

- d'adopter le budget de 2020 de la Société de transport de Montréal.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-21 18:16

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193843019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le budget de 2020 de la Société de transport de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal (STM) doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme triennal d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

Selon l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le transport collectif est une responsabilité d'agglomération. Le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de Montréal doivent donc être déposés pour adoption et approbation au conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0635 - 29 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Société de transport de Montréal

CG18 0019 - 25 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Société de transport de Montréal

CG16 0673 - 16 décembre 2016 – Adoption du budget 2017 de la Société de transport de Montréal

CG15 0730 - 10 décembre 2015 – Adoption du budget 2016 de la Société de transport de Montréal

CG14 0550 - 12 décembre 2014 – Adoption du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

CG14 0046 - 20 février 2014 – Adoption du budget 2014 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal

CG12 0450 - 13 décembre 2012 – Adoption du budget 2013 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Société de transport de Montréal

CG11 0410 - 16 décembre 2011 – Adoption du budget 2012 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 de la Société de transport de Montréal

CG10 0473 - 17 décembre 2010 – Adoption du budget 2011 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 de la Société de transport de Montréal

CG10 0022 - 26 janvier 2010 – Adoption du budget 2010 et approbation du programme

triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 de la Société de transport de Montréal  
CG08 0613 - 11 décembre 2008 – Adoption du budget 2009 et approbation du programme  
triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 de la Société de transport de Montréal  
CG07 0468 - 13 décembre 2007 – Adoption du budget 2008 et approbation du programme  
triennal d'immobilisations 2008-2009-2010 de la Société de transport de Montréal

## **DESCRIPTION**

Le budget 2020 de la STM s'élève à 1,6 G\$. Les dépenses prévues sont en hausse de 89,3 M\$, soit une augmentation de 6,1 % par rapport au budget 2019. Cette augmentation est répartie de la façon suivante entre trois composantes. La première composante est la hausse des dépenses en ajouts et améliorations de service, pour 48,6 M\$, qui se traduit par une hausse de 2,3 millions de kilomètres supplémentaires parcourus dans le réseau du métro, par un ajout de 149 800 heures de service de base dans le réseau des bus auxquelles s'ajoutent 115 000 heures pour les mesures d'atténuation liées au REM, et par 207 350 déplacements supplémentaires en transport adapté. La seconde composante est la hausse des dépenses courantes, pour 26,9 M\$, laquelle est principalement attribuable à l'indexation des salaires. La dernière composante est la hausse des dépenses liées aux immobilisations, pour 13,8 M\$. Celle-ci reflète un accroissement de 14,3 M\$ du service de la dette net, une réduction de 1,8 M\$ du budget spécial d'exploitation pour les dépenses non capitalisables des projets, ainsi que des coûts récurrents des projets en hausse de 1,3 M\$. L'agglomération de Montréal maintient son engagement envers le transport collectif en allouant en 2020 à l'ARTM une contribution en hausse de 69,2 M\$ par rapport à 2019, ce qui correspond à une augmentation de 11,6 %. La contribution versée par l'agglomération de Montréal à l'ARTM finance une partie des services offerts par la STM, la contribution SOFIL-STM et une partie des services offerts par exo.

## **JUSTIFICATION**

Tel qu'il est prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal doit, à chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme triennal d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution la Ville de Montréal à l'ARTM est inscrite au dossier 1193843023 « Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2020 à la CMM ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christian C NADEAU  
Conseiller en planification budgétaire

**Tél :** 514 872-7656  
**Télécop. :** 514 872-3145

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-14

Gildas S. GBAGUIDI  
Chef de division - Planification budgétaire

**Tél :** 514 872-1293  
**Télécop. :** 514 872-3145

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3219  
**Approuvé le :** 2019-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
Trésorier et directeur du Service des finances

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2019-11-21

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal  
tenue le 29 octobre 2019  
par voie de conférence téléphonique

CA-2019- ADOPTER LE BUDGET DE LA STM POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par  
APPUYÉ par

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adopter le budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2020 pour des revenus et des dépenses équivalent à **1 550 240 000** dollars selon le document joint à la présente recommandation;
  - 2° de transmettre le document présentant le budget 2020 à la Ville de Montréal aux fins d'approbation par le conseil d'agglomération de Montréal.

# Budget 2020







GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Prix d'excellence  
pour la présentation des  
documents budgétaires*

ATTRIBUÉ À LA

**Société de transport de Montréal  
Québec**

pour l'exercice financier 2019  
1<sup>er</sup> janvier 2019



Directeur général

**PRIX D'EXCELLENCE POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES pour une 10<sup>e</sup> année  
Government Finance Officers Association (GFOA)**

La GFOA, qui regroupe des représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, a décerné à la Société de transport de Montréal (STM) le **Prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires** de l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour mériter ce prix d'excellence, une administration publique doit produire un document qui répond à la fois aux critères de qualité d'un document de politique générale, d'un guide d'activité, d'une publication de planification financière et d'un outil de communication.

Le prix d'excellence est attribué pour une seule année. La STM croit que le présent document budgétaire respecte les mêmes critères et compte le soumettre au concours du prix d'excellence de 2020.

**APPROUVÉ PAR**  
Le conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal,  
le 29 octobre 2019

**PRÉPARÉ PAR**  
La direction Finances  
Direction exécutive - Planification et Finances

## Remerciements

Au nom de la direction exécutive Planification et Finances, nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration du Budget 2020, notamment les membres du comité Budget, les gestionnaires, les employés impliqués et plus particulièrement ceux de la direction Finances.

Encore cette année, des efforts supplémentaires ont dû être déployés afin de s'harmoniser et de rendre cohérent cet exercice budgétaire avec le Plan stratégique organisationnel 2025, l'arrivée des 300 bus, les mesures d'atténuation du REM et nos partenaires financiers, l'ARTM et la Ville de Montréal.

Votre collaboration, votre efficacité, votre engagement, vos efforts et nos solutions alternatives ont été particulièrement importants afin de surmonter les nombreux défis pour atteindre l'équilibre et nous permettre de vous présenter le livre du budget 2020.



A handwritten signature in black ink that reads "Linda Lebrun".

**Linda Lebrun, CPA, CA**

Trésorière et directrice exécutive  
Planification et Finances

## **NOTE LIMINAIRE**

Les montants inscrits dans les tableaux et dans les textes sont arrondis aux milliers ou millions de dollars près ou à l'unité près. Par conséquent, il est possible que la somme de ces montants diffère légèrement du total présenté.

Les données prévisionnelles d'une année sont établies à partir des résultats financiers au 31 août de cette même année.

Depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2017 de la nouvelle gouvernance du transport collectif, la majorité des revenus usuels de la STM, soit les revenus-clients, les subventions du gouvernement du Québec liées à l'exploitation, les contributions régionales ainsi que la contribution municipale sont remplacés par un revenu provenant de l'ARTM.

Finalement, une liste des sigles, acronymes et autres abréviations utilisés est présentée à la dernière page de ce document.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Mot des dirigeants</b>	<b>8</b>
<b>Faits saillants</b>	<b>9</b>
<b>La STM en bref</b>	<b>16</b>
<b>Le Plan stratégique organisationnel</b>	<b>26</b>
<b>Transgesco S.E.C.</b>	<b>34</b>
<b>Processus budgétaire</b>	<b>36</b>
<b>Analyse des revenus et des dépenses</b>	<b>39</b>
<b>Prévisions par mode de transport</b>	<b>46</b>
<b>Présentation des unités administratives</b>	<b>52</b>
<b>Perspectives financières en matière d'investissements</b>	<b>65</b>
<b>Autres indicateurs</b>	<b>75</b>
<b>Annexes</b>	<b>85</b>
<b>Index des sigles, acronymes et autres abréviations</b>	<b>108</b>

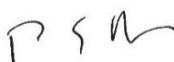
# MOT DES DIRIGEANTS

La Société de transport de Montréal (STM) est en pleine croissance et le contexte est des plus favorables au transport collectif. Les clients sont au rendez-vous et l'année qui vient et celles qui suivront laissent entrevoir des avancées significatives tant au niveau du maintien d'actifs, de l'amélioration du service que du développement du réseau. Poursuivant sur sa lancée de l'an dernier, la STM présente un budget 2020 de près de 1,6 G\$, en hausse de 6,1 %.

L'année 2020 sera marquante dans l'histoire de notre société, alors que 300 bus s'ajouteront progressivement au parc de véhicules. Cette augmentation de 15 %, du jamais vu, réalisera ainsi l'un des principaux engagements de l'actuelle administration municipale. Avec les acquisitions prévues pour le remplacement, c'est près de 400 nouveaux bus hybrides de plus pour notre clientèle. Ces ajouts permettront de mieux desservir des pôles d'emplois et des secteurs en développement tout en soutenant le Mouvement orange et en réduisant l'entassement sur certaines lignes de bus. Ajoutons qu'en synergie avec la bonification significative de l'offre, une vision plus audacieuse en matière de développement des mesures préférentielles pour bus est en élaboration afin de favoriser la performance du réseau pour la clientèle. Cette augmentation historique du parc de bus est rendue possible grâce à des investissements majeurs dans nos installations afin d'agrandir trois centres de transport existants et d'en construire deux nouveaux. Des installations qui permettront également d'accueillir des bus électriques. C'est ainsi que le budget 2020 propose une augmentation de près de 150 000 heures de service pour le réseau des bus, soit une hausse de 2,8 % par rapport au budget 2019. En considérant les 115 000 heures de service prévues pour les mesures d'atténuation du REM, la hausse totale est de 5 %, soit la plus haute augmentation de service depuis l'année 2012. Le réseau du transport adapté (TA) ne sera pas négligé puisqu'il verra la mise en fonction complète du projet EXTRA Connecte, un système de gestion en temps réel qui simplifiera grandement la vie des clients. Le budget propose également une augmentation de 4,7 % de service, représentant 207 000 déplacements en TA de plus qu'en 2019.

Du côté métro, la STM va progressivement accueillir 17 nouveaux trains AZUR qui permettront de desservir la ligne verte à 80 % avec des trains nouvelle génération, une excellente nouvelle pour notre clientèle. L'année qui vient verra aussi la fin des travaux préliminaires qui mèneront au prolongement de la ligne bleue vers Anjou. Pour sa part, le niveau de service augmentera de 2,6 % comparativement à 2019. Fière du succès du service « 5 minutes max » amorcé en 2019, la STM désire élargir ce service en 2020 alors que cette fréquence sera dorénavant en vigueur tout au long de l'année, et ce, même pendant la période estivale. Des investissements majeurs en maintien d'actifs se poursuivront également alors que des infrastructures fiables sont à la base d'une offre de qualité. L'amélioration de l'expérience client est au cœur du Plan stratégique organisationnel (PSO) 2025 de la STM, et l'année 2020 sera l'occasion de terminer le déploiement du réseau mobile dans toutes les stations du réseau de métro et d'augmenter le nombre d'abribus de 295 sur le territoire. La STM poursuivra aussi la mise en accessibilité de ses stations de métro en installant des ascenseurs à la station Vendôme et Berri-UQAM ligne verte, pour un total de 18 stations accessibles. De plus, 14 chantiers de cette nature seront actifs en 2020, en route vers 41 stations accessibles en 2025.

La réalisation de toutes ces initiatives ne serait pas possible sans le soutien indéfectible de l'agglomération de Montréal et des gouvernements supérieurs, l'appui de l'ARTM et surtout au dévouement et au professionnalisme maintes fois prouvés de tous nos employés. Nous tenons à les en remercier au nom de tous nos clients.



**Philippe Schnobb**  
Président du conseil d'administration



**Luc Tremblay, CPA, CA**  
Directeur général

# FAITS SAILLANTS



# REVENUS

(en milliers de dollars)

---

## Revenus provenant de l'ARTM

Rémunération liée à l'exploitation	1 328 511	
Contribution aux immobilisations	162 339	
Services rendus pour l'ARTM	<u>15 372</u>	<b>1 506 222</b>

## Autres revenus d'exploitation

Quote-part - Transgesco S.E.C.	32 602	
Autres revenus	<u>11 416</u>	<b>44 018</b>

## Total des revenus

**1 550 240**

# DÉPENSES

(en milliers de dollars)

---

## Dépenses liées à l'exploitation

Rémunération	1 052 235	
Biens et services	<u>335 666</u>	<b>1 387 901</b>

## Dépenses liées aux immobilisations

Service de la dette net	148 389	
Budget spécial d'exploitation	<u>13 950</u>	<b>162 339</b>

## Total des dépenses

**1 550 240**

# FAITS SAILLANTS

## Un budget, plusieurs bonnes nouvelles

Le budget 2020, qui s'élève à près de 1,6 G\$, prévoit des hausses de service tant au réseau des bus qu'au réseau du métro, et comme toujours, la STM s'assure de répondre intégralement à la croissance de la demande dans le secteur du Transport adapté (TA), et ce, malgré un déficit au niveau du financement de ce service. De plus, ce budget comprend de nombreuses mesures ayant pour objectif d'améliorer l'expérience client. En fait, l'année 2020 cumule les bonnes nouvelles !

### ► L'ARRIVÉE DES 300 BUS

Dès 2018, la STM s'est mise à pied d'œuvre pour accueillir les 300 bus. Il s'agit d'un défi colossal alors que cet ajout permettra de faire croître le parc de véhicules de 15 %, du jamais vu. Ainsi, la STM s'est engagée dans le plan ambitieux en cinq points qui vise à intensifier la construction du centre de transport Bellechasse (en cours), à devancer la construction d'un nouveau centre de transport (en cours), à agrandir trois centres de transport existants (en cours), à adapter un bâtiment industriel à proximité du centre de transport Stinson (complété) et à prolonger la durée de vie du centre de transport Saint-Denis (complété). Tout cela en s'assurant que nos fournisseurs suivent la cadence et livrent des bus de qualité.

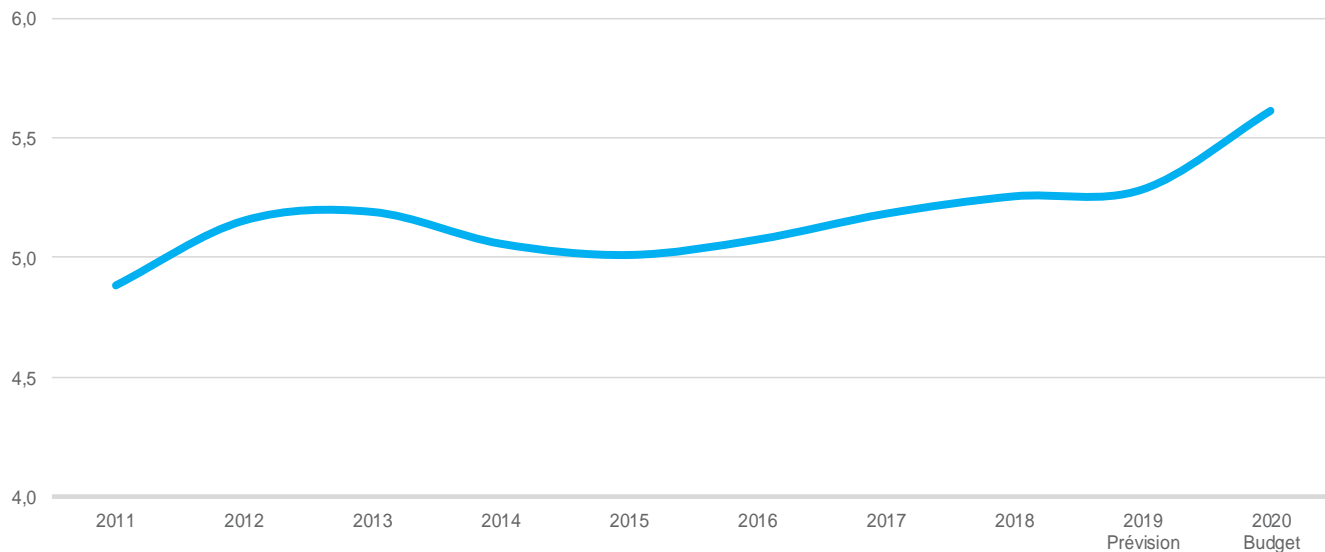
En ajoutant les bus prévus pour le remplacement, c'est près de 400 nouveaux bus hybrides de plus qui parcourront les rues de Montréal en 2020. Ce sont des bus moins polluants et plus confortables. Ils sont climatisés, possèdent deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant en plus d'être munis de ports USB afin d'améliorer l'expérience client.

L'année 2020 marque donc l'arrivée de ces nouveaux bus qui seront progressivement livrés en cours d'année et qui permettront une hausse de 5 % du niveau de service, la plus élevée depuis 2012. De cette hausse globale, près de 3 % sera dédiée à l'amélioration de dessertes des nouveaux pôles d'emplois et de développement, à réduire l'entassement sur certaines lignes afin d'améliorer le confort et renforcer les mesures mises en place dans le cadre du Mouvement orange. L'autre partie de la hausse de service permettra d'assurer les mesures d'atténuation pour le réseau express métropolitain (REM) suite à la fermeture du tunnel sous le Mont-Royal à partir de janvier 2020.

---

## HEURES DE SERVICE BUS

*(en millions d'heures)*



# FAITS SAILLANTS

## ► UN RÉSEAU DES BUS PRÈS DE SES CLIENTS

La STM a lancé la refonte de son réseau des bus, un des grands chantiers issus du PSO 2025. Cette refonte s'est amorcée par une vaste consultation WEB qui visait à évaluer la durée des trajets, les fréquences de passage, les distances de marche et l'impact des correspondances. Plus de 18 000 personnes ont participé à l'exercice, complété en 2018 et qui ouvre la voie à une série de consultations publiques dès cette année. La STM ira donc à la rencontre de la population en tenant compte du déploiement progressif des grands projets de transport collectif et de leurs impacts sur notre réseau. En conséquence, la réforme complète du réseau se fera donc progressivement de 2020 à 2026.

L'année 2020 verra également l'arrivée des nouveaux valideurs à bord des bus. Grâce à leur temps de lecture plus rapide, les nouveaux équipements contribueront à une meilleure fluidité des déplacements à bord du bus et leur ajout aux portes arrière des bus articulés permettra d'optimiser l'embarquement toutes portes. L'accessibilité universelle se trouvera également bonifiée grâce à leur écran plus grand, à leur meilleure sonorité ainsi qu'à leur emplacement optimisé. Rappelons également que la STM, par l'entremise de sa filiale Transgesco S.E.C., poursuivra l'installation de nouveaux abribus au design moderne. Les 295 abribus prévus en 2020 porteront le total à 1 898, dont 120 numériques.

## ► SOUTENIR LA CROISSANCE DU TRANSPORT ADAPTÉ

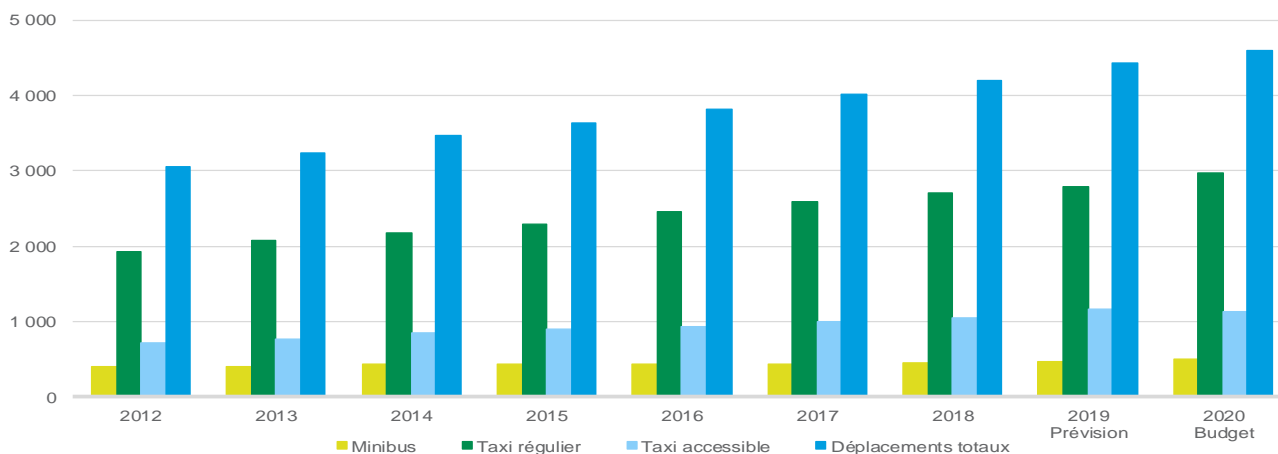
En transport adapté, ce sont près de 34 000 clients ayant des limitations fonctionnelles que la STM accompagne dans leurs déplacements sur l'île de Montréal et en périphérie à l'aide de 86 minibus de la STM et de 9 intermédiaires de services de taxis réguliers et accessibles.

Le budget 2020 prévoit un investissement de 4,2 M\$ afin de soutenir la croissance de la demande. Pour la prochaine année, le nombre de déplacements atteindra 4,6 millions, soit une hausse de 4,7 %. Cette croissance est en continuité avec les années précédentes puisque la moyenne annuelle depuis 2013 est de 5,2 %. Fidèle à cette clientèle, la STM continue de répondre à la forte demande tout en absorbant les coûts liés à la hausse importante des déplacements. Malgré la légère hausse de la subvention au transport adapté au cours des dernières années, le manque à gagner de la STM est estimé à pas moins de 40 M\$ depuis 2012.

En 2020, les clients du transport adapté pourront profiter du temps réel grâce à Extra Connecte. En effet, la géolocalisation de l'ensemble de nos intermédiaires de taxi permettra aux clients d'obtenir un avis par texto ou par un appel automatisé de l'arrivée imminente du véhicule. Il s'agit d'un jalon important dans l'amélioration de l'expérience client.

## ÉVOLUTION DES DÉPLACEMENTS AU TRANSPORT ADAPTÉ

(en milliers de déplacements)



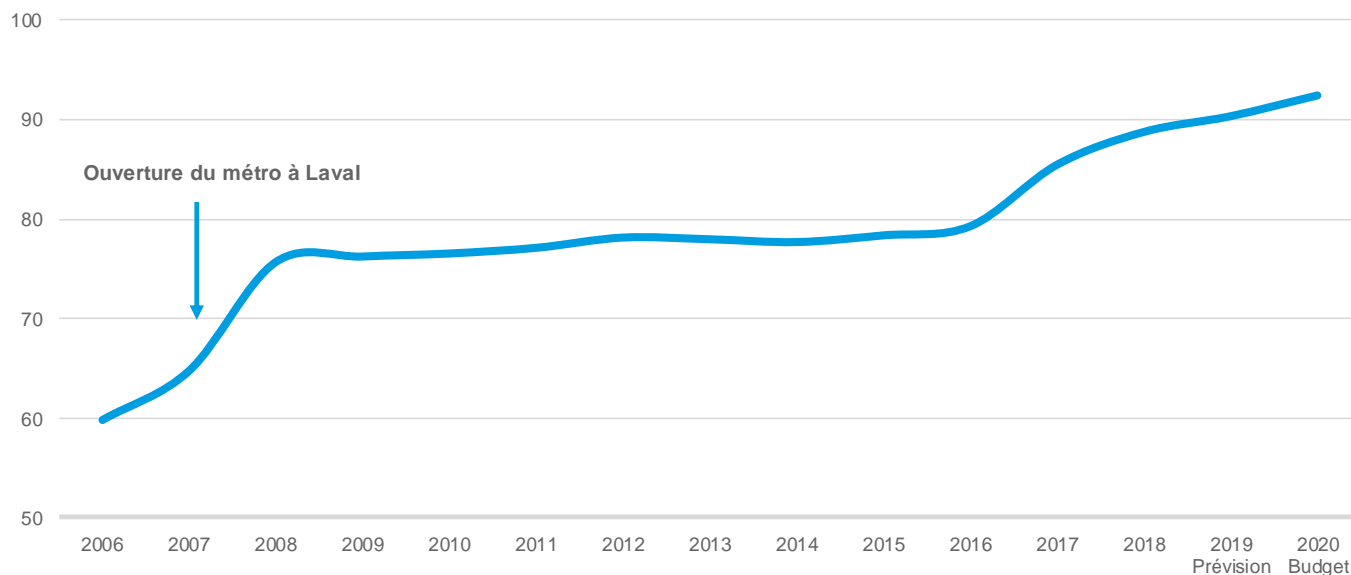
# FAITS SAILLANTS

## ► LE RÉSEAU DU MÉTRO CONFRONTÉ À SON SUCCÈS

Depuis 2017 le métro de Montréal connaît une croissance significative et soutenue. L'investissement prévu au budget 2020 vise à poursuivre cette croissance avec une hausse de 2,6 %. Le service « 5 minutes max » sera étendu sur l'ensemble de l'année 2020. Le budget consacre également des ressources pour faire face au défi lié à la hausse constante de l'achalandage. Ainsi, la STM prévoit un investissement de 5 M\$ dans l'ajout de ressources pour le soutien aux déplacements, l'amélioration du service après-vente et l'optimisation du réseau. L'augmentation de la présence d'employés de la STM sur les quais est un incontournable afin de maintenir et améliorer l'expérience client, particulièrement en période de pointe où cette présence accrue permet d'améliorer la fluidité et réduire les incidents. La diminution historique des arrêts de service au cours des six premiers mois de l'année 2019 nous encourage d'ailleurs à poursuivre nos efforts.

## KILOMÉTRAGE AU RÉSEAU DU MÉTRO

(en millions de km)



## ► LES TRAINS AZUR, AU-DELÀ DE NOS ATTENTES

L'année 2020 sera aussi marquée par le début des livraisons des 17 nouveaux trains AZUR qui s'échelonneront jusqu'en 2021. Ces nouveaux trains AZUR seront destinés à la ligne verte qui sera desservie à terme à 80 % par ce nouveau train. Les clients de cette ligne bénéficieront donc de voitures de métro plus spacieuses, confortables et très fiables. En effet, les résultats quant à la fiabilité des trains AZUR dépassent largement les attentes initiales.

# FAITS SAILLANTS

## ► D'AUTRES MESURES POUR NOS CLIENTS

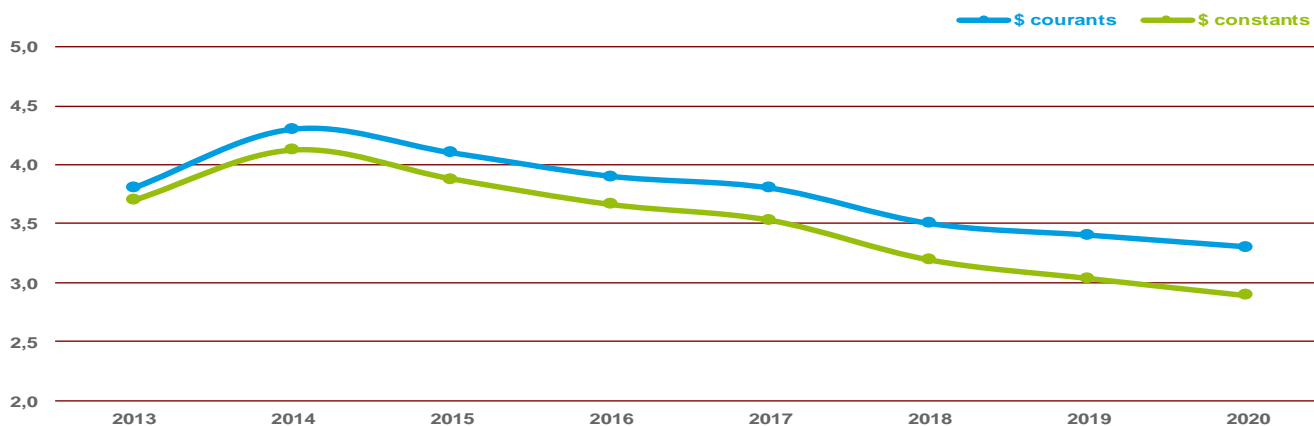
En 2020, la STM poursuivra également plusieurs mesures pour améliorer l'expérience de ses clients. La STM complète notamment le déploiement du réseau mobile sur l'ensemble de son réseau en branchant les huit stations de métro restantes. Rappelons que ce projet est le fruit d'une belle collaboration entre notre filiale Transgesco S. E. C. et quatre partenaires reconnus pour leurs innovations en télécommunication, soit Bell, Rogers, TELUS et Vidéotron. De plus, le projet se terminera dans les temps et selon les spécifications prévues. En plus des 16 stations « Espace client » (dont une au terminus Fairview Pointe-Claire), la STM va déployer 53 stations « Service + » qui permettront à la clientèle d'avoir accès facilement à un service après-vente. De plus, des écrans seront progressivement installés à l'entrée des stations afin de fournir, en un coup d'œil, plusieurs informations utiles pour la clientèle. La STM poursuit également le déploiement du programme Accessibilité qui vise à rendre accessibles universellement les stations de métro. En 2019, les stations Jean-Drapeau (ligne jaune) et Jean-Talon (ligne bleue) seront munies d'ascenseurs et 14 chantiers sont en cours. Un total de 18 stations seront accessibles à la fin 2020 et la STM vise à mener ce nombre à 41 stations en 2025.

## ► CONTRÔLE DES DÉPENSES

Les investissements prévus au Programme des immobilisations (PI) 2020-2029 amènent une hausse du service de la dette net de 14,2 M\$ en 2020 et une diminution de 1,8 M\$ au budget spécial d'exploitation (dépenses non capitalisables des projets). Cette augmentation est liée à la poursuite des investissements déjà autorisés dans le maintien des actifs, à l'ajout des 17 trains AZUR et à l'arrivée des 300 bus. Ces investissements permettront d'assurer la fiabilité de nos réseaux au bénéfice de notre clientèle. La réduction du déficit de maintien d'actifs et l'augmentation du taux de réalisation des projets représentent deux objectifs concrets au cœur des orientations du PSO 2025 comme le démontrent les graphiques ci-dessous.

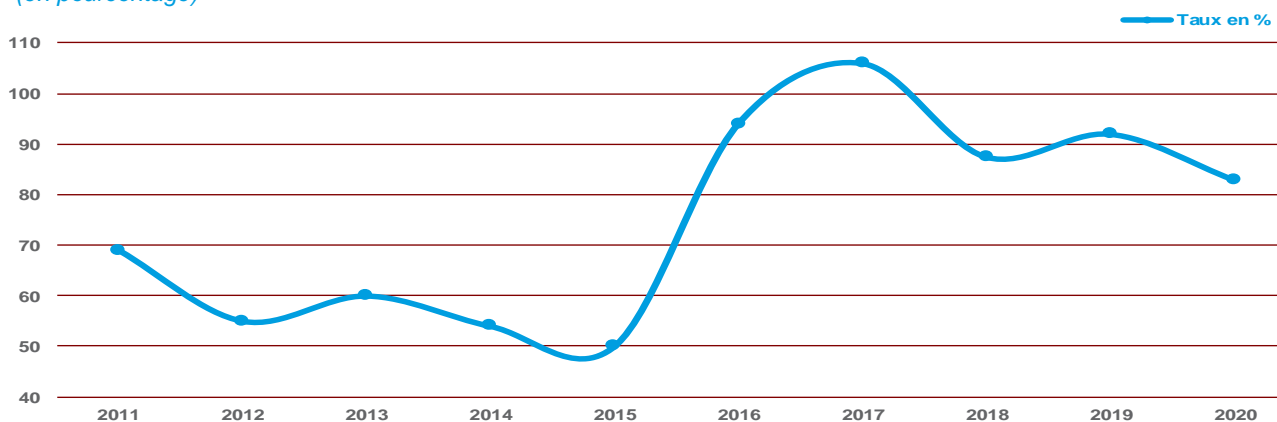
### DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

(en millions de dollars)



### TAUX DE RÉALISATION DES PROJETS

(en pourcentage)

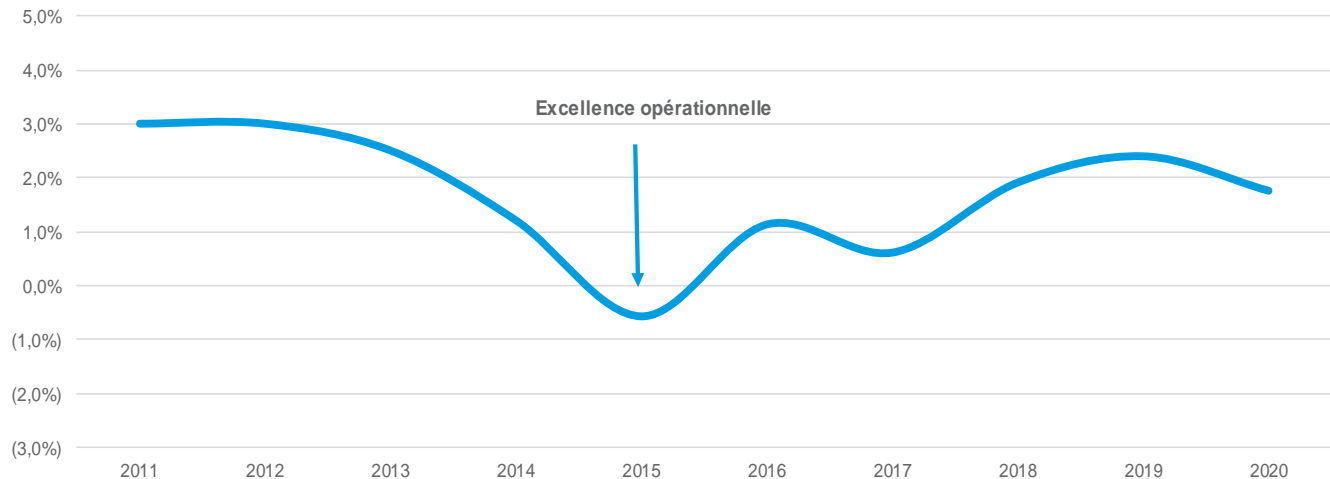


# FAITS SAILLANTS

Plus que jamais, ce budget est axé sur la croissance et l'amélioration de l'expérience client, mais comme les budgets précédents, il n'en repose pas moins sur une gestion financière rigoureuse et responsable des dépenses. Encore une fois, la STM s'est assurée de limiter la hausse de ses dépenses courantes en fonction de critères bien précis et des livrables du PSO 2025. En excluant la hausse liée au service de dette net et celle liée aux ajouts et améliorations de service, le budget 2020 comporte une hausse de 26,9 M\$ des autres dépenses d'exploitation, soit une augmentation de seulement 1,8 % par rapport au budget 2019. De plus, l'essentiel de cette hausse est attribuable à l'indexation des salaires et des autres coûts de rémunération.

## ÉVOLUTION DE LA HAUSSE DES DÉPENSES COURANTES 2011-2020

(en pourcentage)



Afin d'équilibrer son budget 2015, la STM s'est donnée pour objectif de réduire de 20,5 M\$ ses dépenses courantes. Au cours des trois années suivantes, le programme d'excellence opérationnelle a permis de dépasser cet objectif en réalisant 28,8 M\$ d'économies par la révision des activités et des processus.

### ► DES COTES DE CRÉDIT DE HAUTE QUALITÉ MAINTENUES

Encore une fois en 2019, les firmes d'agences de notation de crédit ont confirmé l'excellente cote de crédit de la STM, soit la cote Aa2 pour Moody's et AA- pour Standard & Poor's.

# LA STM EN BREF

Portrait de la STM .....	17
Portrait de la main-d'œuvre .....	18
Expérience client .....	18
Profil de la clientèle .....	19
Plan du réseau 2019 .....	20
Gouvernance .....	22

# PORTRAIT DE LA STM

## La mission

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

## La STM en chiffres

### Palmarès Réputation de Léger

4<sup>e</sup> entreprise dans le secteur du transport en 2019

### Palmarès Corporate Knights

9<sup>e</sup> rang canadien pour les meilleures pratiques exemplaires en 2019

### Journal les affaires

13<sup>e</sup> entreprise en importance au Québec en 2019

Valeur de remplacement des actifs : **26 G\$**

Budget 2020 – Exploitation : **1,6 G\$**

Programme des immobilisations 2020-2029 : **17,8 G\$**



#### Réseau du métro<sup>1</sup>

Le métro comporte quatre lignes qui couvrent 71 km et desservent 68 stations. Le parc de matériel roulant compte 909 voitures, dont 423 MR-73 et 486 AZUR (54 trains) qui parcourront 92,4 millions de km commerciaux en 2020.



#### Réseau des bus<sup>1</sup>

La STM possède un parc de 1 807 bus, dont 1 550 réguliers (12 mètres) et 257 articulés (18 mètres) ainsi que 16 minibus. Son réseau couvre l'île de Montréal, soit un territoire de près de 500 km<sup>2</sup>. Il compte 225 lignes, dont 23 sont dédiées au service de nuit et 214 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, 390 km de voies comportant des mesures préférentielles pour bus (MPB), incluant des voies réservées, permettent des déplacements plus rapides. L'offre de service bus devrait atteindre 72,1 millions de km commerciaux en 2020.



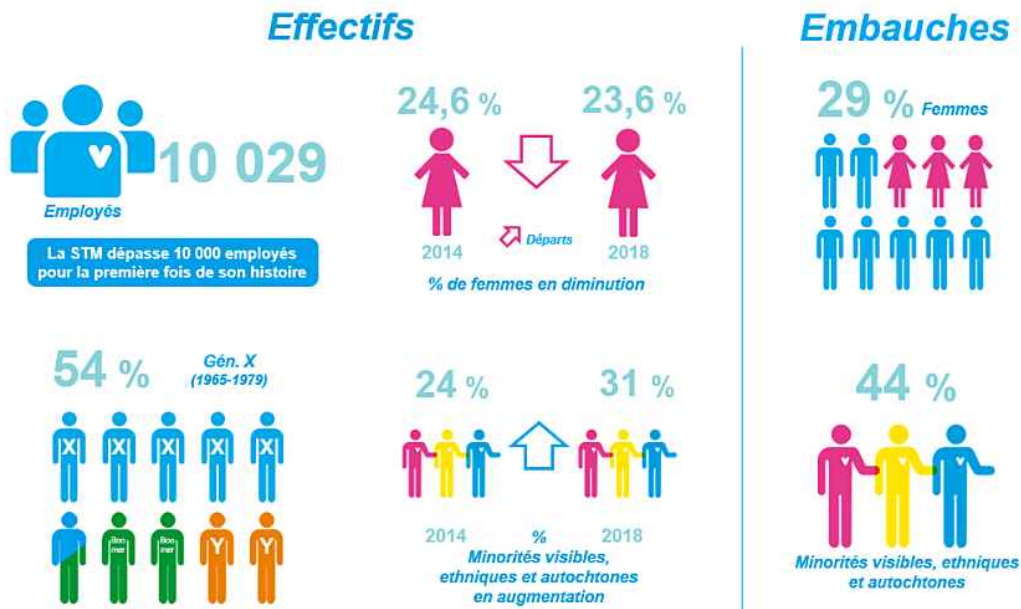
#### Transport adapté<sup>1</sup>

La STM offre un service de TA porte-à-porte pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles avec son parc de 86 minibus. Ainsi, près de 34 000 clients effectueront plus de 4,6 millions de déplacements en 2020 sur l'île de Montréal et en périphérie, à l'aide de minibus de la STM et des neuf fournisseurs de services de taxi réguliers et accessibles.

1 : en date du 1<sup>er</sup> septembre 2019



# PORTRAIT DE LA MAIN-D'OEUVRE



Source : Direction expertise ressources humaines - Évolution du portrait de la main-d'œuvre au 31 décembre 2018.

## EXPÉRIENCE CLIENT

L'expérience client est au cœur des priorités de la STM et représente un pilier fondamental du PSO 2025 qui vise l'atteinte de l'excellence en mobilité, notre vision. Pour nous assurer que l'expérience vécue par nos clients répond à leurs attentes et est positive, la STM a mis en place trois programmes dont les mesures sont suivies de près par la direction : le sondage d'expérience client, le programme d'excellence en qualité de service ainsi que l'analyse des commentaires.

### Sondage d'expérience client

Le sondage d'expérience client est administré quotidiennement durant toute l'année et analysé mensuellement. Le sondage est effectué en ligne auprès de nos clients, et évalue leur plus récente expérience de déplacement. Visant l'atteinte de l'excellence en mobilité, nous avons, en 2018, rehaussé nos standards en modifiant nos méthodes de calcul passant d'un suivi du pourcentage de satisfaction de 7+ sur 10 à celui de 8+ sur 10.

### Programme d'excellence en qualité de service

Une refonte complète du programme des normes de qualité de service a été effectuée en 2018-2019. Pour mieux refléter l'ensemble des changements apportés au programme et évoquer davantage l'objectif d'excellence en qualité de service, cette étude prend maintenant le nom de Programme d'excellence en qualité de service. Cette étude est effectuée en continu par le biais de clients mystères qui sillonnent le réseau de la STM. Les résultats qui en découlent sont analysés aux six mois. Les évaluations portent sur cinq indicateurs clés : la qualité du service à la clientèle qu'offrent les différents employés, le confort et la sécurité lors des déplacements dans le réseau, la propreté des installations bus et métro, la qualité de l'information fournie à la clientèle, et l'accessibilité du réseau pour les personnes présentant une limitation fonctionnelle (motrice ou visuelle).

Chaque indicateur est composé de plusieurs critères et le résultat de l'indicateur reflète le pourcentage d'évaluations parfaites, c'est-à-dire lorsque tous les critères sont réussis. Nous avons ainsi encore une fois rehaussé nos standards en modifiant notre méthode de calcul. De plus, nous avons fixé des cibles de performance à atteindre qui sont appelées à être relevées régulièrement, et ce, dans un souci d'amélioration continue.

### Analyse des commentaires

Les commentaires placés auprès du Centre expérience client intégré sont traités et analysés mensuellement afin de pouvoir identifier les irritants de la clientèle et établir des plans d'action pour corriger ces situations.

# PROFIL DE LA CLIENTÈLE

LES SERVICES DE LA STM S'ADRESSENT À UNE VASTE CLIENTÈLE DONT LE PROFIL VARIE SELON L'HEURE DES DÉPLACEMENTS

---

## Provenance

Île de Montréal	82 %
Longueuil et Rive-Sud	9 %
Laval et Rive-Nord	9 %

---

## Déplacements

### Par période

Pointe du matin (6 h à 8 h 59)	29 %
Interpointe (9 h à 15 h 29) 27 %	
Pointe du soir (15 h 30 à 18 h 30)	31 %
Soirée et nuit	13 %

### Par motif

Pour le travail	41 %
Pour les études	29 %
Autres motifs	30 %

---

## Revenu familial

Inférieur à 30 000 \$	23 %
30 000 \$ à 89 999 \$	49 %
90 000 \$ et plus	28 %

---

## Groupes d'âge

11 ans et moins	0,8 %
12 à 17 ans	10,9 %
18 à 24 ans	22,6 %
25 à 34 ans	21,7 %
35 à 44 ans	15,1 %
45 à 54 ans	13,6 %
55 à 64 ans	8,8 %
65 ans et +	6,5 %

---

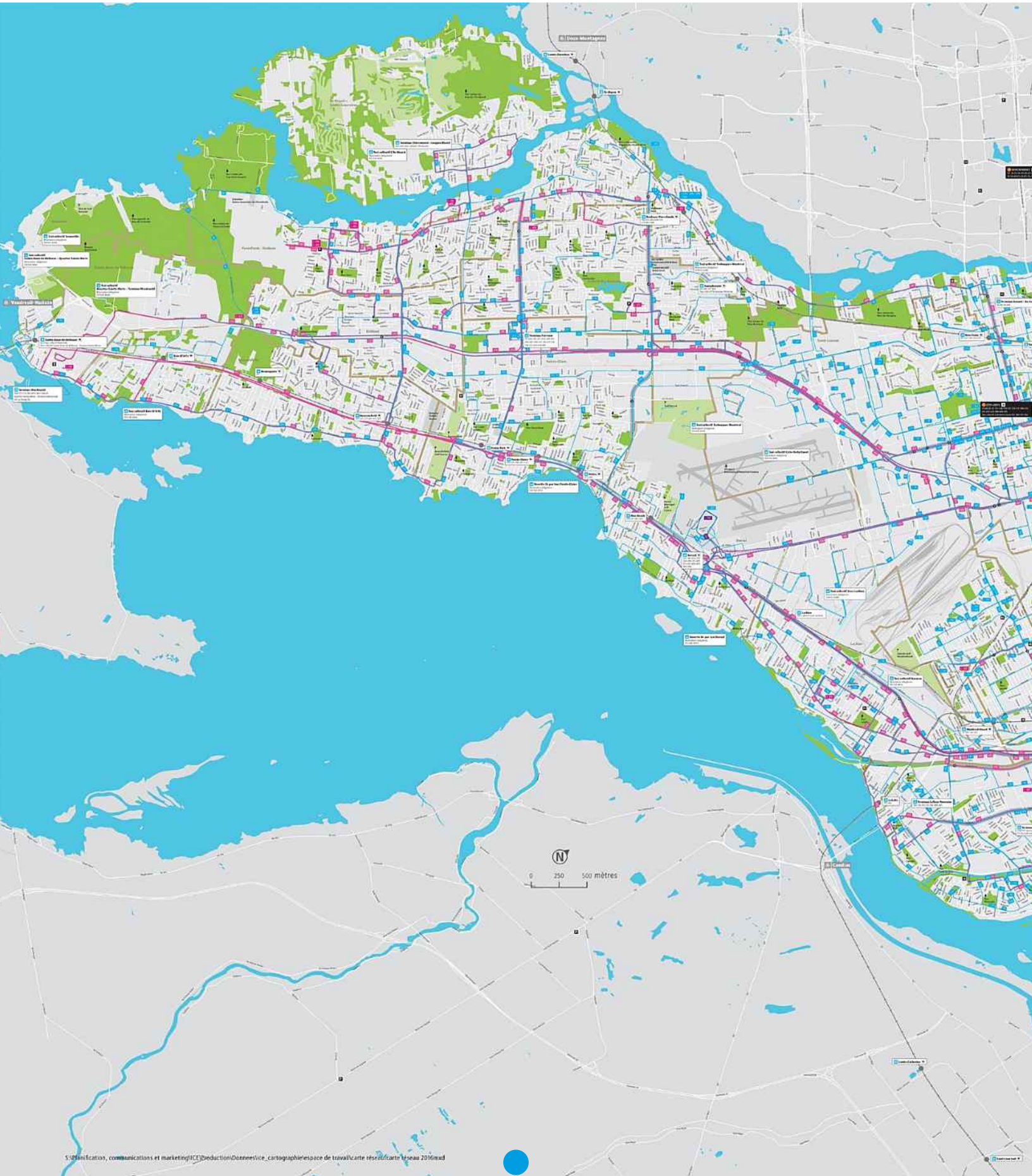
## Sexe

Femmes	55 %
Hommes	45 %

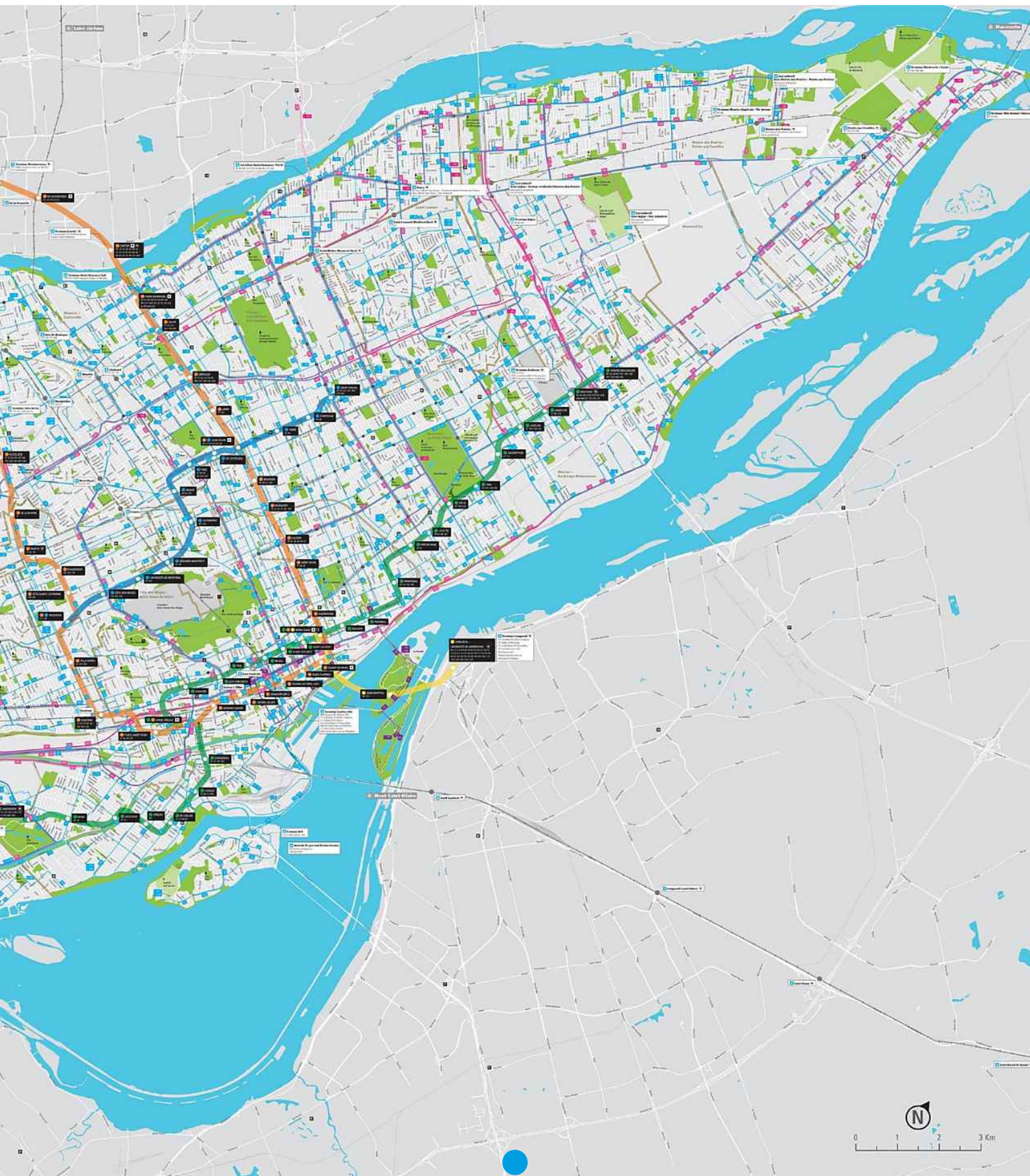
Source : Dixième enquête Origine-Destination menée à l'automne 2013.

Les résultats de l'enquête Origine-Destination 2018, qui s'est déroulée entre le 2 octobre et le 22 décembre 2018, ne sont pas encore disponibles. La responsabilité de cette enquête est maintenant dévolue à l'ARTM.

# PLAN DU RÉSEAU 2019



S:Infocan, communications et marketing/ICE/Production/Données/ice\_cartographie/espace de travail/carte réseau/carte réseau 2016.mxd



# GOUVERNANCE

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

Depuis la création de l'ARTM, le 1<sup>er</sup> juin 2017, et la mise en place de la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, la STM évolue dans un environnement organisationnel et financier différent. Elle est liée par une entente de service avec l'ARTM pour l'exploitation des services sur son territoire et la réalisation de ses projets. L'entente établit notamment les niveaux de service, les obligations de performance et les modalités de rémunération des services convenus. La planification stratégique du développement du transport collectif, le financement des services et le cadre tarifaire relèvent de l'ARTM.

La STM collabore également avec l'ARTM pour la planification des projets de développement métropolitains et réalise les projets pour les infrastructures et les équipements dont elle sera l'exploitante. À ce titre, elle réalise le projet Service rapide par bus (SRB) Pie-IX, prépare le dossier d'affaires du prolongement de la ligne bleue et sera maître d'œuvre de sa réalisation.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre conseil d'administration (CA) est désigné par le conseil d'agglomération de Montréal parmi les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal et des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération. Il peut aussi désigner des membres indépendants. Par ailleurs, trois membres du conseil sont choisis parmi les résidents de l'agglomération, dont un client des services de TA et deux clients des services de transport collectif. Cette dernière désignation doit notamment permettre de faire accéder au conseil au moins une personne âgée de moins de 35 ans lors de sa nomination.

C'est notre CA qui exerce les fonctions et les pouvoirs de la STM et en détermine les grandes orientations. Il adopte notamment le plan stratégique organisationnel du transport collectif sur le territoire qu'elle dessert. Il approuve annuellement le budget et le programme des immobilisations.

Notre conseil est formé de 10 personnes regroupant cinq femmes et cinq hommes. On y retrouve cinq élus municipaux, trois représentants des clients et deux membres indépendants. Le président, Philippe Schnobb, assume ses fonctions à temps plein.

# GOVERNANCE

## Comité service à la clientèle et accessibilité universelle

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de service de transport collectif que la STM offre à ses clients, d'accessibilité universelle ainsi que de ses relations avec les clientèles provenant des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles. Il formule au CA les recommandations appropriées.

## Comité ressources humaines

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gestion de nos ressources humaines. Il formule au CA les recommandations appropriées.

Il étudie et évalue annuellement le rendement du directeur général par rapport aux objectifs individuels et d'entreprise spécifiques préétablis et fixe sa rémunération annuelle à l'intérieur des paramètres fixés par le conseil. Le comité s'adjoit, au besoin, des experts externes qui comparent et effectuent un étalonnage de la rémunération des cadres dans les sociétés publiques québécoises et dans les sociétés de transport public nord-américaines.

Il étudie les besoins, les moyens et les solutions à privilégier pour assurer la représentativité des communautés ethnoculturelles, des minorités visibles et des personnes en situation de handicap au sein de notre organisation et effectue un suivi des mesures découlant de la « *Déclaration en matière de diversité et d'inclusion* » ayant des incidences sur la gestion des ressources humaines.

## Comité d'audit et finances

Le comité a pour mandat de veiller à une saine gouvernance financière de la STM et à la conformité aux lois et règlements applicables. Il s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la fonction d'audit, aux états financiers, aux budgets, au PI, aux mécanismes de contrôle interne, à la gestion des risques et à la gestion optimale des ressources financières. Il formule au CA les recommandations appropriées.

## Comité gouvernance, éthique et développement durable

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gouvernance, d'éthique et de développement durable dans la gestion des activités. Il formule au CA les recommandations appropriées.

Il examine et approuve les règles de gouvernance et les lignes directrices en matière de régie d'entreprise pour la conduite des affaires de la STM. Il oriente et suit les mesures découlant de la politique corporative « *Développement durable* » et du PDD 2025.

## Comité de suivi des actifs

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier afin d'assurer un suivi stratégique concernant le maintien des actifs (équipements et systèmes d'exploitation, infrastructures et technologies de l'information), la réalisation des projets majeurs ainsi que la gestion des biens patrimoniaux, de l'architecture et des arts. Il formule au CA les recommandations appropriées.

# GOVERNANCE

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Philippe Schnobb

#### Président

Représentant des clients du transport collectif

### Craig Sauvé

#### Vice-Président

Conseiller de la Ville de Montréal, district de Saint-Henri-Est–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles–Griffintown, Arrondissement du Sud-Ouest

### Marie Plourde

Conseillère d'arrondissement, district du Mile End, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

### Francesco Miele

Conseiller de la Ville de Montréal, district Côte-de-Liesse, Arrondissement de Saint-Laurent

### Claudia Lacroix Perron

Représentante des clients du transport collectif (membre âgée de moins de 35 ans)

### Laurence Parent

Représentante des clients du transport adapté

### Georges Bourelle

Maire de Beaconsfield

### Marie-Andrée Mauger

Conseillère d'arrondissement, district de Desmarchais-Crawford, Arrondissement de Verdun

### Peter Trent

Membre indépendant

### Catherine Morency

Membre indépendant

## COMITÉ DE DIRECTION

### Luc Tremblay

Directeur général

### Linda Lebrun

Trésorière et Directrice exécutive  
Planification et Finances

### Michel Lafrance

Directeur exécutif  
Expérience client et Activités commerciales

### Luc Lamontagne

Directeur exécutif  
Technologies de l'information et Innovation

### Alain Brière

Directeur exécutif  
Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

### Marie-Claude Léonard

Directrice exécutive  
Métro

### Renée Amilcar

Directrice exécutive  
Bus

### Nancy Fréchette

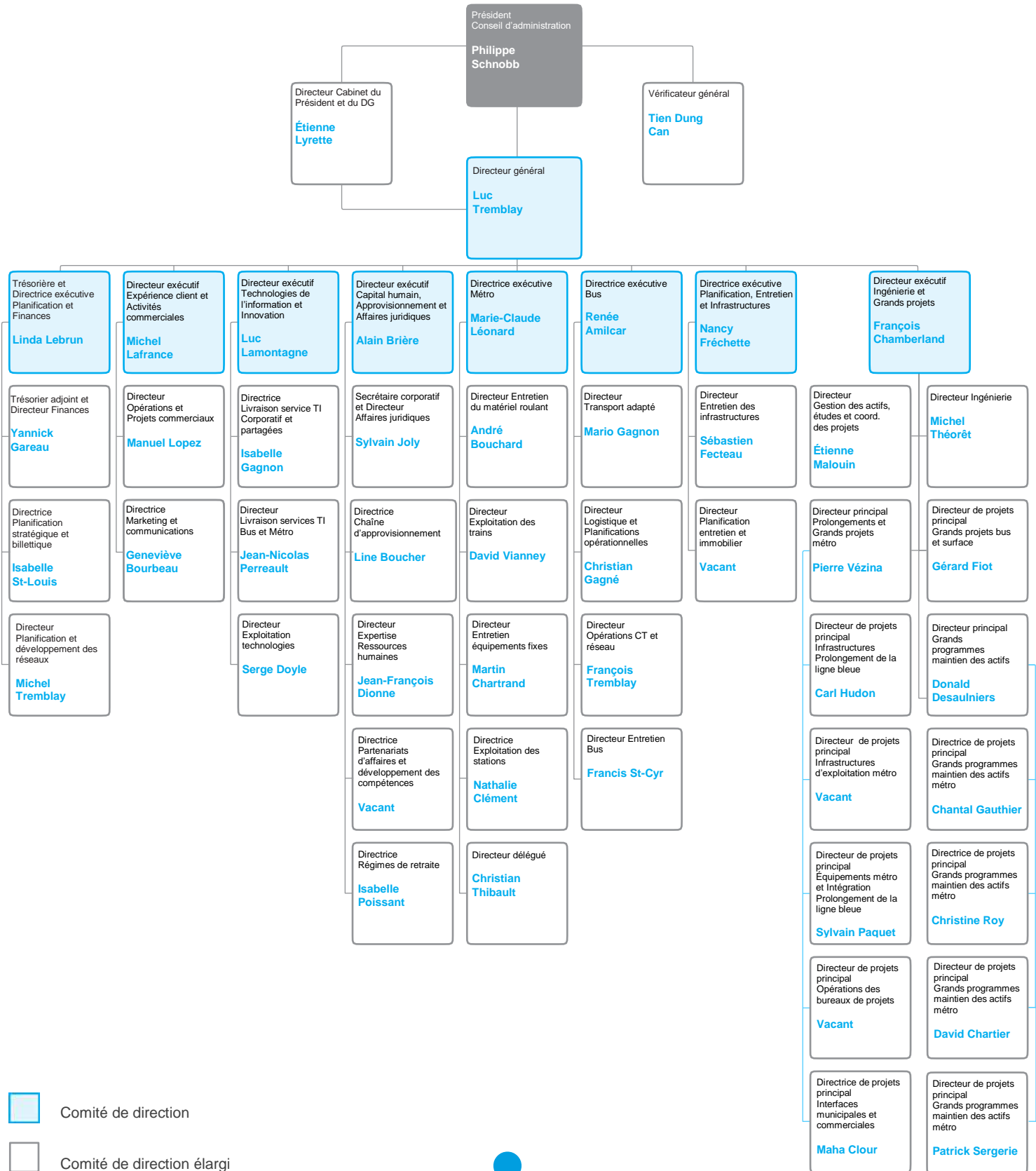
Directrice exécutive  
Planification, Entretien et Infrastructures

### François Chamberland

Directeur exécutif  
Ingénierie et Grands projets

# GOVERNANCE

## L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA STM



Comité de direction

Comité de direction élargi



# LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

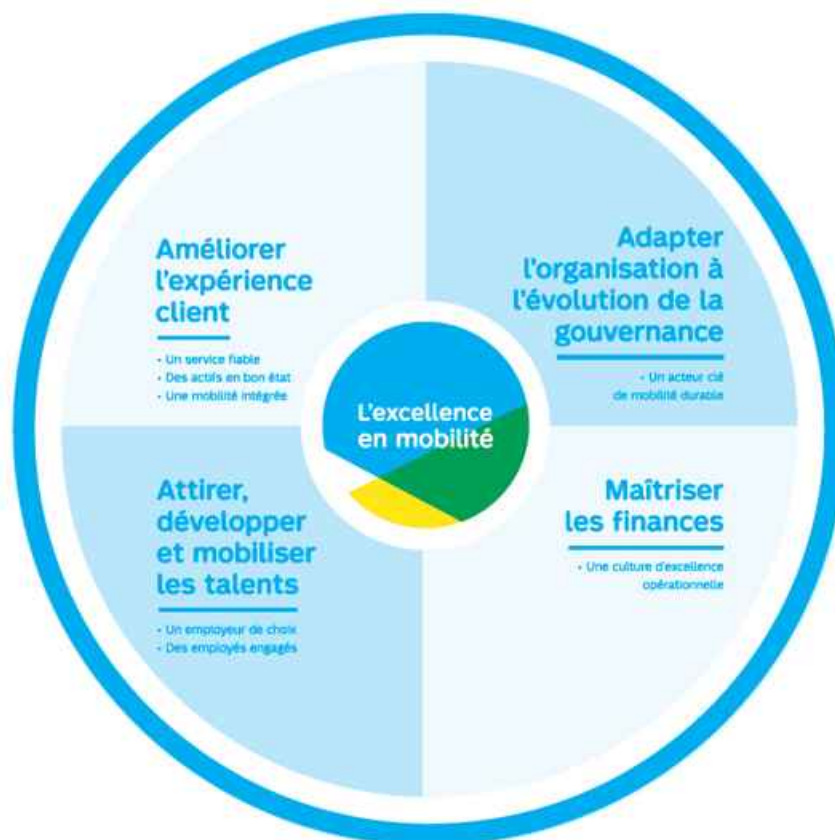
Le Plan stratégique organisationnel 2025 .....	27
Le PSO 2025 en un coup d'œil .....	30
Les objectifs .....	31

# LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

La STM a adopté son PSO 2025 en 2017. Celui-ci repose sur une ambitieuse vision corporative, l'EXCELLENCE EN MOBILITÉ. Il est articulé autour de quatre orientations stratégiques :

- Améliorer l'expérience client
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
- Maîtriser les finances
- Attirer, développer et mobiliser les talents

Tout en contribuant à la réalisation du Plan d'action 2018-2023 de la Politique de mobilité durable 2030 du gouvernement du Québec, le PSO 2025 s'appuie sur des assises gouvernementales, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec, sans oublier les engagements pris par Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).



# LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

Le développement durable, l'accessibilité universelle et l'accès à l'égalité en emploi sont les trames de fond du PSO 2025, comme en témoignent le Plan de développement durable (PDD) 2025, le Plan de développement d'accessibilité universelle (PDAU) 2016-2020 ainsi que le Plan d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) 2015-2020.

## Plan de développement durable 2025

Acteur incontournable du développement durable, la STM a adopté en 2017 son troisième PDD 2025 en lien avec le PSO 2025 et la politique corporative en matière de développement durable.

Non seulement la STM a mis le développement durable au cœur de sa mission et de ses activités depuis plus de 10 ans, elle a de surcroît consulté des parties prenantes internes et externes afin de prioriser ses enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Articulé autour de ces derniers, le PDD 2025 présente les neuf chantiers suivants :

- CHANTIER 1** Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques
- CHANTIER 2** Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients
- CHANTIER 3** Maintenir un positionnement d'employeur responsable
- CHANTIER 4** Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles
- CHANTIER 5** Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols
- CHANTIER 6** Renforcer la démarche en approvisionnement responsable
- CHANTIER 7** Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales
- CHANTIER 8** Accroître la contribution économique et sociale de la STM
- CHANTIER 9** Consolider la gouvernance de la STM en développement durable.

## Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020

Fort de sa politique d'accessibilité universelle adoptée en 2009, c'est un troisième PDAU 2016-2020 que la STM a adopté en 2017.

Arrimé au PSO 2025, ce plan est le résultat d'une analyse des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de la consultation des parties prenantes internes et externes. Il repose également sur une évaluation concertée des niveaux de maturité des pratiques en accessibilité universelle de la STM. Il identifie des mesures et des cibles 2020 et 2025 pour chacun des neuf chantiers suivants :

- CHANTIER 1** Les besoins du client
- CHANTIER 2** Les véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances
- CHANTIER 3** Le système de vente et perception
- CHANTIER 4** Les opérations et l'entretien
- CHANTIER 5** L'information et l'éducation à la clientèle
- CHANTIER 6** La formation des employés
- CHANTIER 7** Les orientations et les politiques
- CHANTIER 8** La mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action
- CHANTIER 9** Le financement

La STM publie un rapport d'avancement intégré portant sur la réalisation du PSO 2025, du PDD 2025 et du PDAU 2016-2020. L'ensemble de la reddition de compte de la planification stratégique est réuni en un seul document disponible sur le site Web de la STM.

En complément à ces rapports annuels, la STM diffuse sur son site Web un suivi mensuel de ses indicateurs de performance et un suivi quadrimestriel du PSO. Et, à travers le portail des données ouvertes de la Ville de Montréal, le public peut accéder à un nombre de données de la STM.

# LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

Approuvé par la CMM en 2018, le PSO 2025 présente une vision de l'avenir du transport collectif à Montréal. Les projets qu'il propose s'appuient sur une organisation performante et de grandes initiatives porteuses :

- Un service métro amélioré
- Un réseau de bus optimisé
- Des investissements massifs pour la qualité du service
- Un service de TA amélioré et un réseau plus accessible
- La mobilité réinventée
- Une solution aux chantiers

Au cours des 10 prochaines années, la STM va mettre en chantier des projets pour une valeur de plus de 17,8 G\$ avec l'appui financier des gouvernements du Québec et du Canada et de l'agglomération de Montréal.

## VALEURS

Orientation client

Travail d'équipe

Rigueur

Respect

Responsabilisation

Transparence

## MISSION

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer.

Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

## VISION

L'excellence en mobilité

# LE PSO 2025 EN UN COUP D'ŒIL

Le PSO 2025 est composé de quatre orientations stratégiques, sept axes d'intervention, 16 objectifs et 31 indicateurs et cibles.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	AXES	OBJECTIFS
Améliorer l'expérience client	Un service fiable	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Livrer l'offre de service promise</li> <li>2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible</li> <li>3. Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité</li> <li>4. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle</li> </ol>
	Des actifs en bon état	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Réduire le déficit de maintien des actifs</li> <li>6. Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements</li> <li>7. Poursuivre l'électrification du réseau</li> </ol>
	Une mobilité intégrée	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Bonifier le parcours client</li> <li>9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée</li> </ol>
Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance	Un acteur clé de mobilité durable	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client</li> <li>11. Agir comme chef de file en mobilité et développement durables</li> </ol>
Maîtriser les finances	Une culture d'excellence opérationnelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>12. Maîtriser la gestion de l'entente de service</li> <li>13. Améliorer l'efficacité des processus et la productivité</li> </ol>
Attirer, développer et mobiliser les talents	Un employeur de choix	<ol style="list-style-type: none"> <li>14. Attirer et retenir les talents</li> <li>15. Développer les compétences</li> </ol>
	Des employés engagés	<ol style="list-style-type: none"> <li>16. Encourager l'implication et le leadership</li> </ol>

# LES OBJECTIFS

## Objectif 1 : Livrer l'offre de service promise

- Revoir et adapter l'offre de service du métro en augmentant la fréquence et la capacité
- Revoir le processus de communication en situation d'interruption de service (métro)
- Sensibiliser la clientèle pour réduire les incidents (métro)
- Poursuivre le déploiement des nouvelles voitures AZUR et de leur technologie de pointe
- Revoir et adapter l'offre de service bus en effectuant une refonte du réseau
- Assurer un meilleur arrimage entre la planification du service bus et les travaux routiers
- Déployer des renforts bus dans des secteurs ciblés afin d'avoir une marge de manœuvre
- Mettre en service 347 bus supplémentaires
- Adapter l'offre de service en fonction de la croissance
- Mettre en place le système de rappels EXTRA du TA
- Faciliter l'accueil du client (au TA) et donner une alternative vers le réseau régulier

## Objectif 2 : Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

- Accompagner et informer le client dans ses déplacements
- Assurer la régularité du service du métro et la fluidité en station
- Revoir les centres de service à la clientèle et de renseignements
- Améliorer la régularité, la ponctualité et la fluidité du service
- Déployer le plein potentiel de la technologie d'iBUS
- Assurer la prévisibilité du service de TA

## Objectif 3 : Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

- Bonifier le programme de qualité de service
- Développer et déployer de nouvelles mesures de la satisfaction des clients et de leurs perceptions
- Poursuivre le déploiement de mesures de sécurité ou d'urgence au moment approprié

## Objectif 4 : Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle

- Mettre en œuvre le programme Accessibilité
- Mettre en œuvre les actions des 9 chantiers du PDAU

## Objectif 5 : Réduire le déficit de maintien des actifs

- Maintenir à jour la connaissance de l'état des actifs
- Prioriser les investissements à réaliser
- Accélérer les investissements et augmenter la capacité de réalisation
- Se doter d'une stratégie d'intervention à long terme

# LES OBJECTIFS

## Objectif 6 : Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements

- Réaliser les travaux du PI
- Réaliser des projets d'investissements porteurs pour l'amélioration de l'expérience client
- Bonifier les 1 230 nouveaux bus (883 en remplacement et 347 supplémentaires) avec de la climatisation et des ports USB
- Doter l'entreprise des ressources, de l'expertise et de la capacité nécessaires pour réaliser les projets d'importance

## Objectif 7 : Poursuivre l'électrification du réseau

- Acquérir uniquement des bus électriques au plus tard en 2025
- Remplacer les bus au diesel par des véhicules hybrides
- Augmenter les places disponibles dans l'offre de service métro
- Électrifier les véhicules de service et de travaux

## Objectif 8 : Bonifier le parcours client

- Cibler les « moments de vérité » dans le déploiement des initiatives
- Prioriser des initiatives porteuses ayant un impact tangible sur la satisfaction de la clientèle
- Mettre en œuvre des initiatives en mode exploratoire, évaluer leur impact sur l'expérience client et envisager ensuite leur déploiement à grande échelle

## Objectif 9 : Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée

- Contribuer à une première stratégie en mobilité intégrée
- Revoir les parcours et synchroniser encore davantage le service de bus
- Développer et exploiter un réseau de MPB
- Multiplier les partenariats avec les partenaires de la mobilité durable

## Objectif 10: Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client

- Définir et établir les paramètres de l'excellence de l'expérience client
- Outiller les employés en information clientèle afin de répondre en temps réel
- Poursuivre les pratiques de gestion intégrée des risques et renforcer les encadrements de contrôle interne

## Objectif 11 : Agir comme chef de file en mobilité et développement durables

- Contribuer à la réalisation des grands projets de transport collectif (REM, SRB Pie-IX)
- Assurer la maîtrise d'œuvre des travaux du prolongement de la ligne bleue
- Déployer le PDD 2025
- Renforcer l'intégration du développement durable dans les processus décisionnels
- Construire des bâtiments et infrastructures durables (LEED et Envision) et renforcer le système de gestion environnemental
- Mettre en place des actions pour contrer l'exclusion sociale et l'itinérance
- Faire de la STM un partenaire de choix des grands événements

# LES OBJECTIFS

## Objectif 12 : Maîtriser la gestion de l'entente de service

- Négocier l'entente de service
- Transférer les actifs métropolitains et assurer la gestion déléguée
- Assurer le suivi et la reddition de comptes avec les intervenants
- Développer un mécanisme de suivi des coûts complets par mode

## Objectif 13 : Améliorer l'efficacité des processus et la productivité

- Réaliser le Programme d'excellence opérationnelle
- Simplifier et optimiser l'ensemble des processus d'affaires
- Instaurer des pratiques de gestion optimales et des méthodes de travail standardisées
- Mettre en place des mesures pour réduire le taux d'absentéisme
- Pérenniser la culture d'amélioration continue et doter les équipes des outils nécessaires
- Augmenter les revenus non tarifaires et développer le potentiel immobilier à travers la société Transgesco S.E.C.

## Objectif 14 : Attirer et retenir les talents

- Déployer la Marque employeur
- Optimiser le processus de dotation et les outils de sélection
- Optimiser l'accueil et l'intégration des nouveaux employés
- S'assurer que la rémunération globale soit compétitive
- Déployer le programme de diversité incluant le PAÉE

## Objectif 15 : Développer les compétences

- Assurer une transition planifiée lors de départs à la retraite
- Offrir du développement et de la formation continue selon des approches variées

## Objectif 16 : Encourager l'implication et le leadership

- Soutenir la mobilisation par une communication interne de proximité et un plan d'action ciblé
- Concevoir et réaliser des plans de développement individuel
- Poursuivre l'effort de prise en charge de la santé et sécurité par les gestionnaires et favoriser l'engagement des employés
- Poursuivre la reconnaissance et maintenir une approche de gestion collaborative et participative
- Renouveler les conventions collectives en tenant compte du nouveau cadre légal



# TRANSGESCO S.E.C.

# TRANSGESCO S.E.C.

Créée en 2003, Transgesco S.E.C., filiale à part entière de la STM, a pour mandat de gérer, d'administrer, d'exploiter et de développer divers partenariats avec des intervenants du secteur privé, en vue d'exercer toutes les activités commerciales connexes à l'entreprise de transport en commun de la STM.

Le conseil des associés de Transgesco S.E.C., auquel siègent trois membres du CA de la STM, en détermine les orientations, en adopte le plan stratégique de développement, en nomme les auditeurs externes et prend acte de ses états financiers.

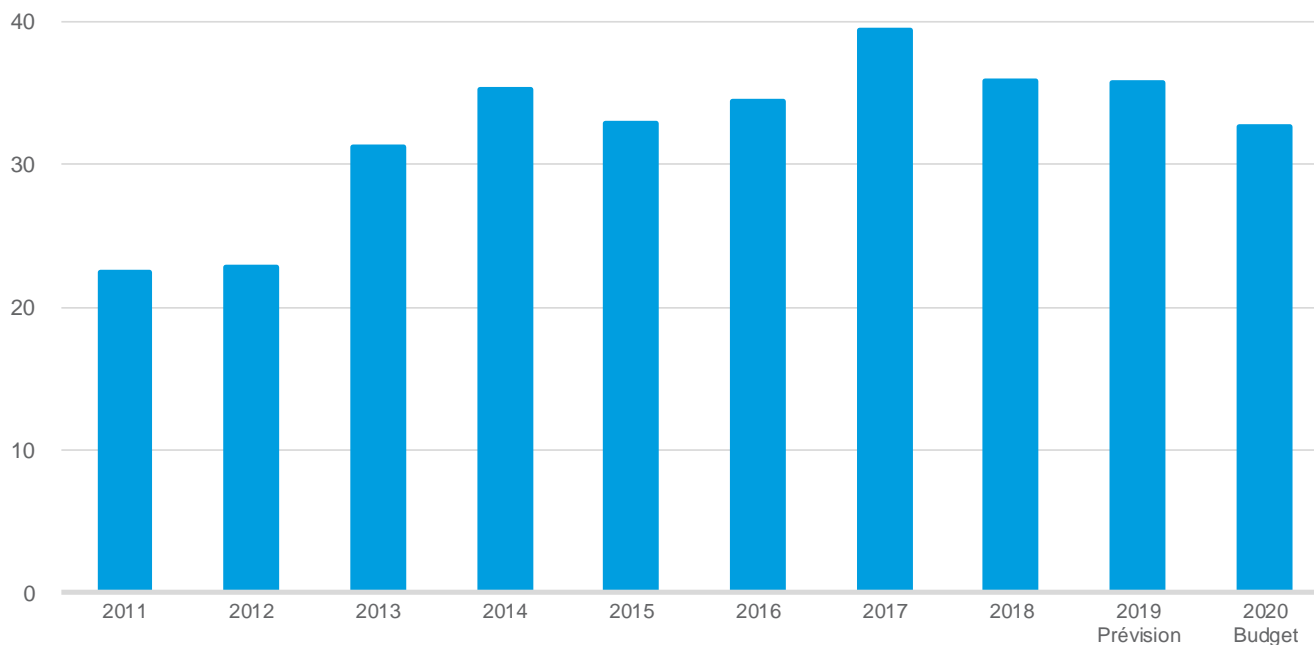
En 2020, le réseau mobile sera branché au tronçon ouest de la ligne verte entre Lionel-Groulx et Angrignon. Cette dernière étape complétera l'ensemble du réseau de métro, grâce notamment à un investissement de 50 millions de dollars assumé par les fournisseurs de télécommunications. Cet important chantier se terminera dans les temps et selon les spécifications prévues. Rappelons que le réseau à la fine pointe des technologies est très apprécié de la clientèle.

Le projet de Complexe immobilier Frontenac préparé conjointement par deux sociétés paramunicipales, la STM, par sa filiale commerciale Transgesco, et par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) retournera en appel de propositions suite à la non-conformité du proposant précédent.

Transgesco S.E.C. s'arrime au virage stratégique organisationnel de la STM en priorisant les partenaires d'affaires qui présentent des éléments de bonification de l'expérience client, en plus de générer des revenus autres que tarifaires à partir du potentiel commercial, des actifs et des ressources de la STM. Les prochaines années seront orientées vers le développement immobilier et les nouvelles technologies liées à nos champs d'expertise.

## ÉVOLUTION DES REVENUS COMMERCIAUX 2011-2020

*(en millions de dollars)*



# PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Principaux éléments retenus pour l'élaboration du budget.....	37
Planification budgétaire opérationnelle.....	38

# PRINCIPAUX ÉLÉMENTS RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET

Le PSO 2025 de la STM, le Plan de transport annuel de la STM et son cadre financier orientent l'élaboration du budget. Les principes d'une saine gestion des fonds publics, appuyés par les politiques à incidence budgétaire et tout autre élément connu, tels qu'énoncés ci-après, sont également pris en considération dans son élaboration.

Le budget de la STM demeure un intrans principal dans l'évaluation de la contribution de l'agglomération de Montréal, un exercice qui est maintenant soutenu par les principes directeurs de la Politique de financement de l'ARTM.

## Éléments relatifs aux dépenses

La structure des dépenses reflète le maintien ainsi que l'évolution des activités et des responsabilités de la STM, tout en considérant les choix budgétaires effectués par les unités administratives, les objectifs de rationalisation et les cibles du PSO de la STM.

Lors de la préparation du budget, les dépenses sont évaluées selon les besoins planifiés découlant de l'offre de service prévue. Plus spécifiquement, les secteurs dédiés à l'entretien des véhicules et des infrastructures prévoient leurs ressources en fonction des programmes d'entretien et des plans de production alors que les secteurs dédiés à la livraison du service déterminent leur plan de ressources en fonction de modèles basés sur l'offre de service prévue. Plusieurs services de soutien élaborent également des plans de ressources dans le cadre du processus budgétaire.

Les dépenses intègrent les hausses salariales et les obligations liées aux conventions collectives.

Les frais de financement sont établis en fonction des dépenses d'immobilisations prévues et des stratégies de financement appropriées.

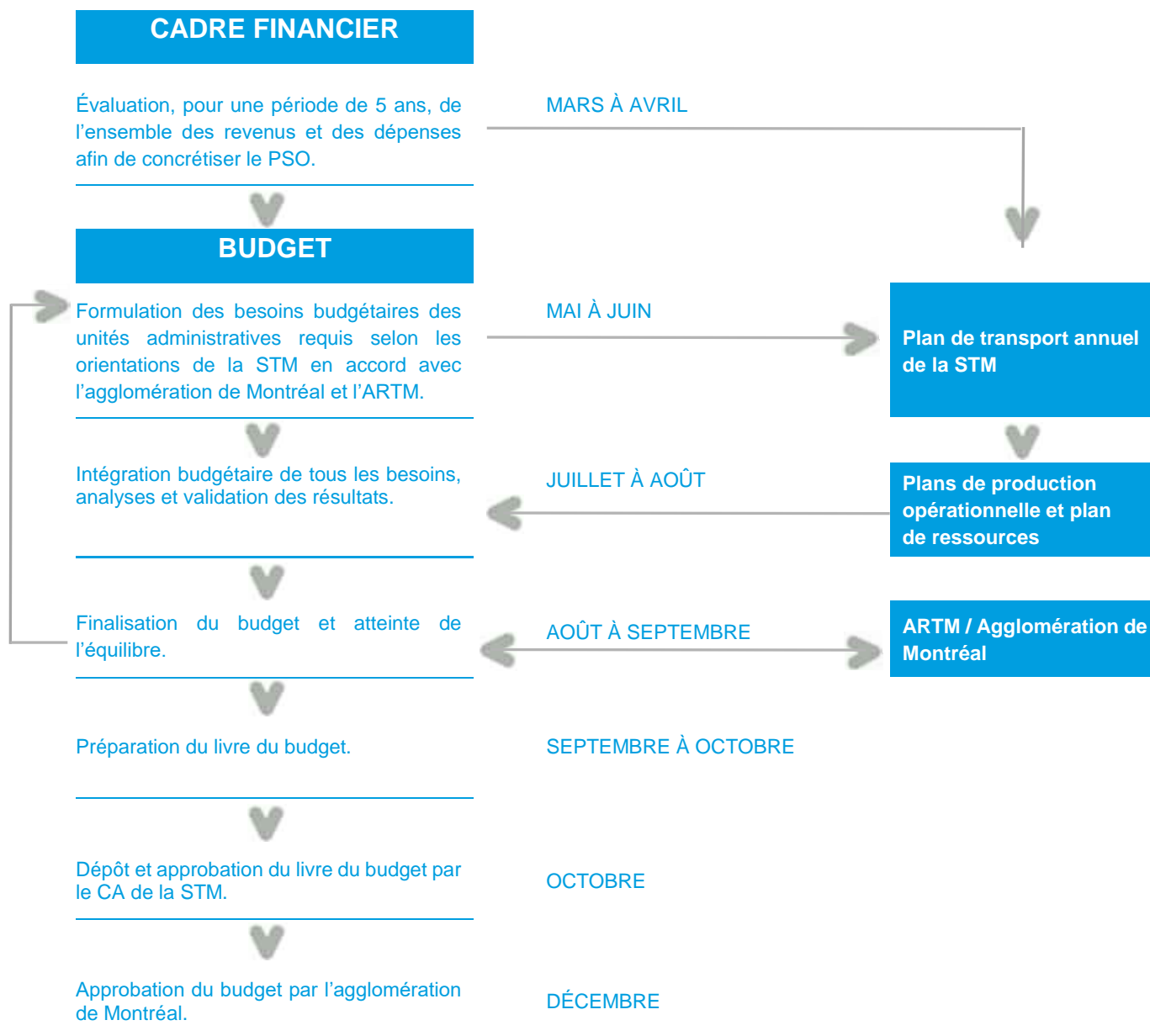
## Éléments relatifs aux revenus

La mise en application de la nouvelle gouvernance métropolitaine confère à l'ARTM la compétence exclusive d'établir le cadre tarifaire et d'assurer le financement des services de transport collectif de la région métropolitaine.

À cette fin, elle verse aux organismes publics de transport en commun (OPTC) de la région métropolitaine une rémunération qui s'établit en fonction des coûts fixes et des coûts variables découlant de la livraison de l'offre de service prévue, des coûts de financement et des dépenses d'investissement non subventionnées.

# PLANIFICATION BUDGÉTAIRE OPÉRATIONNELLE

La STM s'est dotée d'un processus budgétaire annuel rigoureux et bien documenté permettant une prise de décision efficace. Le schéma suivant résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent l'élaboration du budget de la STM. Le travail pour le PI 2020-2029 est réalisé en même temps que celui du budget.



## Suivi budgétaire

Toujours avec le même souci d'exceller en matière de gestion financière, plusieurs solutions ont été mises en place afin d'harmoniser le travail des différentes équipes impliquées dans les processus mensuels, quadrimestriels et annuels. Pour tous les livrables périodiques, il existe un échéancier mis à jour régulièrement qui indique les responsables des étapes menant à la réalisation des suivis et garantissant une gestion rigoureuse des revenus et dépenses de la STM.

# ANALYSE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Revenus par type 2018-2019-2020 .....	40
Analyse des revenus 2019-2020 .....	41
Répartition des dépenses 2020.....	42
Dépenses par type 2018-2019-2020 .....	43
Heures et effectifs 2018-2019-2020 .....	44
Analyse des dépenses 2019-2020 .....	45

# REVENUS PAR TYPE 2018-2019-2020

(en milliers de dollars)

	Budget 2020	Budget 2019	Prévision 2019	Réel 2018	Budget 2020 vs 2019	
					Écart	Écart %
<b>Revenus provenant de l'ARTM</b>						
Rémunération liée à l'exploitation	1 328 511	1 263 294	1 263 580	1 213 487	65 217	5,2
Contribution aux immobilisations	162 339	149 902	147 110	126 674	12 437	8,3
Services rendus pour l'ARTM	15 372	-	3 818	3 138	15 372	-
	<b>1 506 222</b>	<b>1 413 196</b>	<b>1 414 507</b>	<b>1 343 299</b>	<b>93 026</b>	<b>6,6</b>
<b>Autres revenus d'exploitation</b>						
Quote-part - Transgesco S.E.C.	32 602	35 705	34 458	35 849	(3 103)	(8,7)
Autres revenus	11 416	11 999	12 118	11 461	(583)	(4,9)
	<b>44 018</b>	<b>47 704</b>	<b>46 576</b>	<b>47 310</b>	<b>(3 686)</b>	<b>(7,7)</b>
<b>Autres éléments</b>						
	-	-	(183)	(60)	-	-
<b>Total</b>	<b>1 550 240</b>	<b>1 460 900</b>	<b>1 460 900</b>	<b>1 390 549</b>	<b>89 340</b>	<b>6,1</b>

# ANALYSE DES REVENUS 2019-2020

Depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2017 de la nouvelle gouvernance du transport collectif, la majorité des revenus de la STM est constituée de revenus provenant de l'ARTM et des autres revenus d'exploitation de la STM.

## Revenus provenant de l'ARTM

### Rémunération liée à l'exploitation

La rémunération liée à l'exploitation est évaluée en fonction des coûts fixes et des coûts variables de la STM, déductions faites des autres revenus liés à l'exploitation générés par les activités de la STM.

La hausse de 65,2 M\$ prévue au budget 2020 couvre donc l'évolution normale des dépenses d'exploitation et les ajouts et améliorations du service pour les bus, le métro et le TA.

### Contribution aux immobilisations

L'ARTM rembourse à la STM ses dépenses réelles encourues dans le cadre de la réalisation de ses projets d'investissement, déductions faites des subventions reçues directement des instances provinciales et fédérales.

L'augmentation de 12,4 M\$ de la contribution de l'ARTM aux immobilisations est égale à la hausse de 14,2 M\$ du service de la dette net et à la diminution de 1,8 M\$ du budget spécial d'exploitation (dépenses non capitalisables des projets).

### Services rendus par l'ARTM

Cette rubrique comprend essentiellement les coûts convenus avec l'ARTM pour la mise en place de mesures d'atténuation pendant les travaux du REM. Ces mesures prévoient l'ajout de 115 000 heures de service bus et l'ajout de ressources en soutien aux déplacements dans le métro.

## Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation sont globalement en baisse de 3,7 M\$ par rapport au budget 2019.

### Quote-part - Transgesco S.E.C.

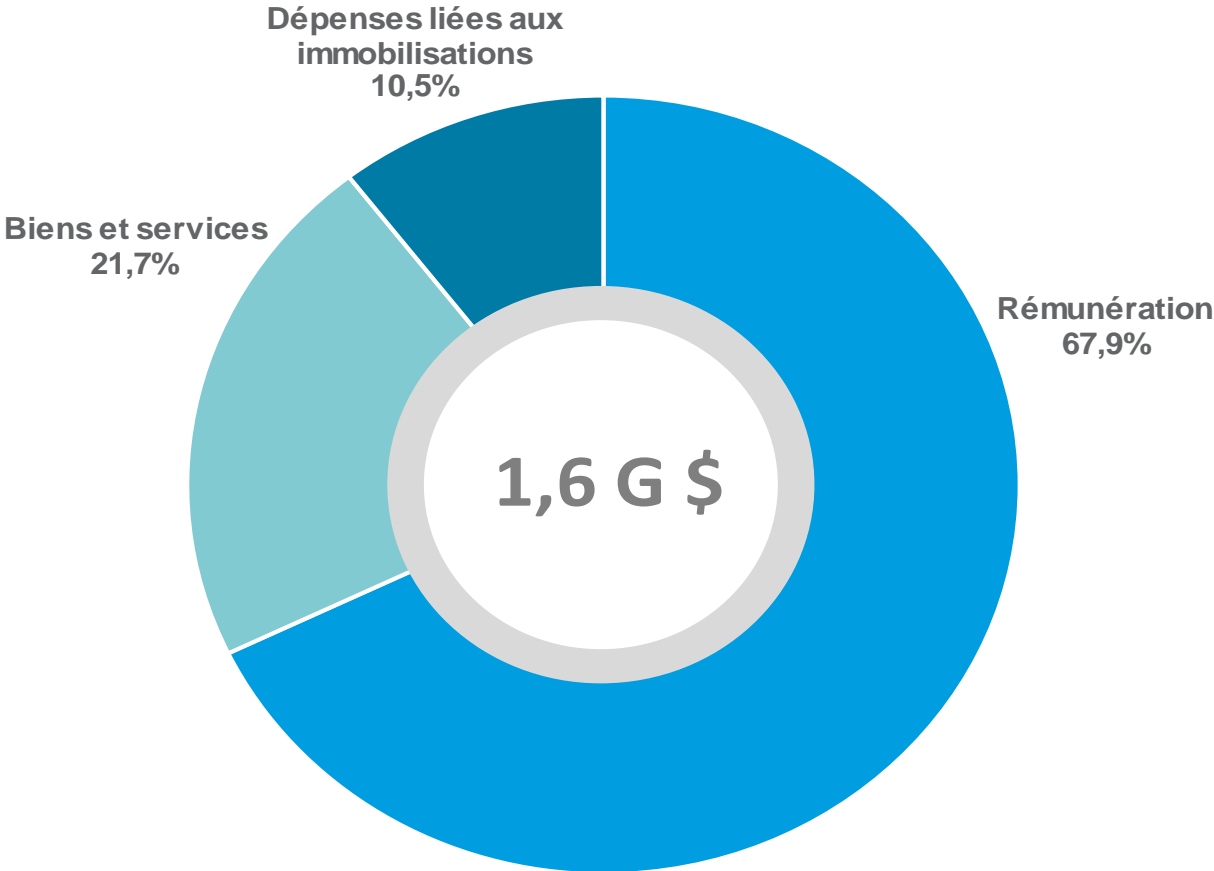
Les revenus prévus au budget 2020 de la filiale à part entière de la STM sont de 32,6 M\$ comparativement à 35,7 M\$ au budget 2019 en raison notamment de la baisse des revenus sans valeur monétaire en lien avec les abribus et le réseau mobile.

### Autres revenus

La diminution de 0,6 M\$ des autres revenus est attribuable à la fluctuation des ventes de cartes OPUS et des ventes des actifs mis au rebut.



# RÉPARTITION DES DÉPENSES 2020



# DÉPENSES PAR TYPE 2018-2019-2020

(en milliers de dollars)

	Budget 2020	Budget 2019	Prévision 2019	Réel 2018	Budget 2020 vs 2019 Écart	Écart %
<b>Dépenses liées à l'exploitation</b>						
<b>Rémunération</b>						
Rémunération de base	681 481	633 477	631 281	556 029	48 004	7,6
Heures supplémentaires	43 364	44 950	48 780	63 351	(1 586)	(3,5)
Primes diverses et autres paiements	78 552	71 276	68 693	66 256	7 276	10,2
Avantages sociaux	152 708	149 609	147 272	31 782	3 099	2,1
Cotisations aux régimes publics	83 093	75 374	75 363	75 306	7 720	10,2
Coût de la CNESST	13 036	13 659	11 931	8 287	(624)	(4,6)
	<b>1 052 235</b>	<b>988 345</b>	<b>983 320</b>	<b>801 010</b>	<b>63 889</b>	<b>6,5</b>
<b>Biens et services</b>						
Dépenses majeures	7 352	9 208	15 716	155 075	(1 856)	(20,2)
Énergie, taxes et permis	91 014	85 501	85 387	88 235	5 513	6,4
Services professionnels	15 074	14 070	17 005	19 105	1 004	7,1
Services techniques et autres services	98 246	95 370	95 802	91 233	2 876	3,0
Matériel et fournitures	74 482	70 430	74 082	66 599	4 052	5,8
Location	13 404	13 485	13 898	13 066	(81)	(0,6)
Financement des opérations	3 470	3 676	1 876	3 611	(206)	(5,6)
Dépenses diverses	32 623	30 913	26 705	25 668	1 710	5,5
	<b>335 666</b>	<b>322 653</b>	<b>330 470</b>	<b>462 592</b>	<b>13 013</b>	<b>4,0</b>
	<b>1 387 901</b>	<b>1 310 998</b>	<b>1 313 790</b>	<b>1 263 602</b>	<b>76 902</b>	<b>5,9</b>
<b>Dépenses liées aux immobilisations</b>						
<b>Service de la dette net</b>						
Dépenses en capital	357 483	323 200	329 309	273 979	34 283	10,6
Dépenses en intérêts	146 863	141 035	142 137	119 881	5 828	4,1
Subventions en capital	(270 709)	(245 365)	(251 657)	(205 839)	(25 344)	10,3
Subventions en intérêts	(85 248)	(84 737)	(85 682)	(74 754)	(511)	0,6
	<b>148 389</b>	<b>134 133</b>	<b>134 107</b>	<b>113 267</b>	<b>14 256</b>	<b>10,6</b>
<b>Budget spécial d'exploitation</b>	<b>13 950</b>	<b>15 769</b>	<b>13 003</b>	<b>13 408</b>	<b>(1 819)</b>	<b>(11,5)</b>
	<b>162 339</b>	<b>149 902</b>	<b>147 110</b>	<b>126 674</b>	<b>12 437</b>	<b>8,3</b>
<b>Total</b>	<b>1 550 240</b>	<b>1 460 900</b>	<b>1 460 900</b>	<b>1 390 276</b>	<b>89 340</b>	<b>6,1</b>

# HEURES ET EFFECTIFS 2018-2019-2020

(en milliers d'heures)

	Budget 2020	Budget 2019	Prévision 2019	Réel 2018	Budget 2020 vs 2019 Écart	Budget 2020 vs 2019 Écart %
<b>Heures régulières</b>						
Gestionnaires	512	494	496	454	18	3,6
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	239	229	229	204	10	4,4
Professionnels syndiqués	699	652	599	535	47	7,1
Employés de bureau syndiqués	1 665	1 592	1 480	1 376	74	4,6
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - transport	916	863	823	815	52	6,0
Commis divisionnaires et autres	446	404	411	399	42	10,3
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - entretien	439	392	380	356	48	12,2
Inspecteurs	377	340	340	298	36	10,7
Chauffeurs, opérateurs et autres	9 215	8 721	8 848	8 590	494	5,7
Employés d'entretien	5 046	4 795	4 628	4 361	251	5,2
	<b>19 553</b>	<b>18 482</b>	<b>18 235</b>	<b>17 388</b>	<b>1 071</b>	<b>5,8</b>
<b>Heures supplémentaires</b>						
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	1	1	1	1	-	-
Professionnels syndiqués	3	3	4	4	-	-
Employés de bureau syndiqués	23	22	22	35	1	5,2
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - transport	72	77	78	73	(5)	(6,5)
Commis divisionnaires et autres	38	35	51	49	3	9,7
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - entretien	32	32	32	46	-	(0,0)
Inspecteurs	10	11	20	20	(1)	(7,2)
Chauffeurs, opérateurs et autres	495	458	458	594	38	8,2
Employés d'entretien <sup>1</sup>	169	243	280	454	(74)	(30,4)
	<b>843</b>	<b>880</b>	<b>945</b>	<b>1 275</b>	<b>(37)</b>	<b>(4,2)</b>
<b>Total</b>	<b>20 396</b>	<b>19 362</b>	<b>19 180</b>	<b>18 663</b>	<b>1 034</b>	<b>5,3</b>
<b>Effectifs (en années-personnes)</b>						
Gestionnaires	244	237	238	232	8	3
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	114	110	110	103	4	4
Professionnels syndiqués	370	347	319	292	23	7
Employés de bureau syndiqués	910	871	810	785	39	4
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - transport	438	414	395	391	24	6
Commis divisionnaires et autres	213	194	197	191	19	10
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - entretien	210	188	182	175	22	12
Inspecteurs	180	163	163	143	17	10
Chauffeurs, opérateurs et autres	4 403	4 180	4 241	4 117	223	5
Employés d'entretien	2 407	2 296	2 216	2 207	111	5
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>9 490</b>	<b>9 000</b>	<b>8 871</b>	<b>8 636</b>	<b>490</b>	<b>5</b>

1 : La diminution prévue pour les employés d'entretien découle de la décision de favoriser l'ajout de postes afin de réduire la proportion des heures supplémentaires.

2 : La hausse de 490 effectifs s'explique principalement par l'embauche de chauffeurs, opérateurs et employés d'entretien suite à l'acquisition des 300 bus additionnels au cours de 2020.

Pour l'année 2020, l'équivalent de près de 850 effectifs temps plein seront financés par les projets d'investissements et sont exclus du présent tableau.

# ANALYSE DES DÉPENSES 2019-2020

Le budget 2020 présente une augmentation des dépenses de 89,3 M\$, soit une hausse de 6,1 % par rapport au budget 2019.

(en millions de dollars)

Ajouts et améliorations de service	48,6	3,3 %
Dépenses liées aux immobilisations	13,8	1,1 %
Dépenses courantes	26,9	1,8 %
<b>Total de la hausse des dépenses</b>	<b>89,3</b>	<b>6,1 %</b>

## Ajouts et améliorations de service

La STM investira 48,6 M\$ en 2020 afin d'augmenter directement le niveau de service pour ses clients. Ces ajouts sont significatifs et sont destinés tant au réseau des bus qu'au réseau du métro et au TA.

- **Réseau du métro** : ajout de 2,3 millions de km par rapport au budget 2019, pour un total de 92,4 millions de km, soit une hausse de 2,6 %.
- **Réseau des bus** : ajout de 149 800 heures de service de base et 115 000 heures de service pour les mesures d'atténuation liées au REM, pour un total de 5,6 millions d'heures, soit une hausse de 5 % par rapport au budget 2019.
- **Transport adapté** : augmentation de 207 350 déplacements par rapport au budget 2019, pour atteindre 4,6 millions de déplacements, soit une hausse de 4,7 %.

De plus, 5 M\$ seront consacrés à l'augmentation de la fluidité des déplacements dans le réseau du métro, l'amélioration du service après-vente en stations et l'optimisation du réseau.

## Dépenses liées aux immobilisations

Les investissements prévus au PI 2020-2029 amènent une hausse du service de la dette net de 14,3 M\$ en 2020 par rapport au budget 2019. Notons également qu'il y a une diminution de 1,8 M\$ au budget spécial d'exploitation (dépenses non capitalisables des projets) alors que les coûts récurrents des projets amènent une légère hausse des dépenses de 1,3 M\$.

## Dépenses courantes

Les dépenses courantes sont en hausse de 26,9 M\$ en 2020, soit 1,8 % de plus qu'au budget 2019. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'indexation des salaires et des autres coûts de rémunération.

# PRÉVISIONS PAR MODE DE TRANSPORT

Dépenses par mode 2020 .....	47
Heures et effectifs par mode 2020 .....	48
Bus .....	49
Métro .....	50
Transport adapté .....	50
Soutien à l'exploitation et objectifs corporatifs .....	51

# DÉPENSES PAR MODE 2020

(en milliers de dollars)

	Bus	Métro	Transport adapté	Total STM
<b>Dépenses liées à l'exploitation</b>				
<b>Rémunération</b>				
Rémunération de base	424 174	234 794	24 686	683 654
Heures supplémentaires	29 209	11 960	2 195	43 364
Primes diverses et autres paiements	53 235	20 669	2 902	76 805
Avantages sociaux	96 286	50 663	5 333	152 282
Cotisations aux régimes publics	52 328	27 800	2 966	83 093
Coût de la CNESST	8 608	3 912	516	13 036
	<b>663 839</b>	<b>349 798</b>	<b>38 598</b>	<b>1 052 235</b>
<b>Biens et services</b>				
Dépenses majeures	7 002	306	45	7 352
Énergie, taxes et permis	60 280	28 917	1 816	91 014
Services professionnels	5 431	8 998	645	15 074
Services techniques et autres services	14 451	27 917	55 878	98 246
Matériel et fournitures	44 534	28 852	1 095	74 482
Location	6 188	6 633	584	13 404
Financement des opérations	1 256	2 178	35	3 470
Dépenses diverses	16 784	14 722	1 118	32 623
	<b>155 926</b>	<b>118 524</b>	<b>61 216</b>	<b>335 666</b>
	<b>819 765</b>	<b>468 322</b>	<b>99 814</b>	<b>1 387 901</b>
<b>Dépenses liées aux immobilisations</b>				
<b>Service de la dette net</b>	<b>53 725</b>	<b>93 149</b>	<b>1 516</b>	<b>148 389</b>
<b>Budget spécial d'exploitation</b>	<b>8 466</b>	<b>4 759</b>	<b>726</b>	<b>13 950</b>
	<b>62 191</b>	<b>97 907</b>	<b>2 241</b>	<b>162 339</b>
<b>Total</b>	<b>881 956</b>	<b>566 229</b>	<b>102 055</b>	<b>1 550 240</b>

# HEURES ET EFFECTIFS PAR MODE 2020

(en milliers d'heures)

	Bus	Méto	Transport adapté	Total STM
<b>Heures régulières</b>				
Gestionnaires	261	221	30	512
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	123	109	7	239
Professionnels syndiqués	299	381	18	699
Employés de bureau syndiqués	814	768	83	1 665
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - transport	447	430	38	916
Commis divisionnaires et autres	161	94	190	446
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - entretien	236	197	6	439
Inspecteurs	214	163	-	377
Chauffeurs, opérateurs et autres	7 390	1 588	237	9 215
Employés d'entretien	2 580	2 395	71	5 046
	<b>12 525</b>	<b>6 348</b>	<b>681</b>	<b>19 553</b>
<b>Heures supplémentaires</b>				
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	-	-	-	1
Professionnels syndiqués	2	1	-	3
Employés de bureau syndiqués	9	12	2	23
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - transport	31	39	2	72
Commis divisionnaires et autres	14	6	19	38
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - entretien	18	14	1	32
Inspecteurs	3	7	-	10
Chauffeurs, opérateurs et autres	401	84	11	495
Employés d'entretien	111	54	4	169
	<b>588</b>	<b>216</b>	<b>39</b>	<b>843</b>
<b>Total</b>	<b>13 112</b>	<b>6 563</b>	<b>720</b>	<b>20 396</b>
<b>Effectifs (en années-personnes)</b>				
Gestionnaires	124	105	14	244
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	58	52	3	114
Professionnels syndiqués	159	202	10	370
Employés de bureau syndiqués	445	420	45	910
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - transport	214	206	18	438
Commis divisionnaires et autres	77	45	91	213
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - entretien	112	94	3	210
Inspecteurs	102	78	-	180
Chauffeurs, opérateurs et autres	3 531	759	113	4 403
Employés d'entretien	1 231	1 143	34	2 407
<b>Total</b>	<b>6 054</b>	<b>3 104</b>	<b>332</b>	<b>9 490</b>

## Objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

OBJECTIF	INDICATEUR	Unité	Cible 2020	Prévision 2019	Réel 2018
1. Livrer l'offre de service promise	Taux de livraison (km commerciaux) <sup>1</sup>	%	99,4	99,0	98,9
2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible	Ponctualité des bus	%	78,0	78,0	79,5
7. Poursuivre l'électrification du réseau	Proportion des déplacements STM ayant recours à l'électricité	%	79,7	75,2	73,7
9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée	Offre de service (km commerciaux)	M km	72,1	69,0	68,9
12. Maîtriser la gestion de l'entente de service	Coût complet par km (km commerciaux)	\$/KM	12,23	11,75	11,26
13. Améliorer l'efficacité des processus et la productivité	Km commerciaux livrés / heure payée	Km /hr	6,8	7,0	7,1

*1 : Le taux de livraison bus est calculé sur la base des km globaux.*

*La diminution observée en 2018 et au début de 2019 est attribuable aux moyens de pression des employés d'entretien, dont une grève du temps supplémentaire.*



## Objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

OBJECTIF	INDICATEUR	Unité	Cible 2020	Prévision 2019	Réel 2018
1. Livrer l'offre de service promise	Taux de livraison (km commerciaux)	%	99,9	100,6	100,4
2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible	Incidents 5 minutes et plus par million de km	Incident/ M km	10,5	10,0	12,1
4. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle	Nombre de stations de métro accessibles par ascenseurs	Stations	18	16	14 <sup>1</sup>
9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée	Offre de service (km commerciaux)	M km	92,4	90,4	88,2
12. Maîtriser la gestion de l'entente de service	Coût complet par km (km commerciaux)	\$/km	6,13	6,04	5,82
13. Améliorer l'efficacité des processus et la productivité	Km commerciaux livrés / heure payée	km /hr	18,0	18,6	18,5

<sup>1</sup> + Bonaventure

# TRANSPORT ADAPTÉ

## Objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

OBJECTIF	INDICATEUR	Unité	Cible 2020	Prévision 2019	Réel 2018
1. Livrer l'offre de service promise	Taux d'acceptation des demandes de déplacement	%	100	100	100
2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible	Ponctualité du TA	%	80,0	80,0	84,4
12. Maîtriser la gestion de l'entente de service	Coût complet par déplacement	\$/Dépl.	22,20	22,34	20,88

# SOUTIEN À L'EXPLOITATION ET OBJECTIFS CORPORATIFS

## Objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

OBJECTIF	INDICATEUR	Unité	Cible 2020	Prévision 2019	Réel 2018
3. Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité	<b>Programme d'excellence en qualité de service :</b>				
	Service à la clientèle bus	%	76	70	s/o
	Confort et sécurité bus	%	94	93	s/o
	Propreté bus	%	84	83	s/o
	Information bus	%	67	55	s/o
	Accessibilité universelle bus	%	*	**	s/o
	Service à la clientèle métro	%	77	75	s/o
	Confort et sécurité métro	%	83	82	s/o
	Propreté métro	%	75	74	s/o
	Information métro	%	70	61	s/o
	Accessibilité universelle métro	%	*	**	s/o
4. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle	Niveau de maturité en accessibilité universelle <sup>1</sup>	Niveau	Prochaine mesure en 2020		2 En 2017
5. Réduire le déficit de maintien des actifs	Déficit de maintien d'actifs	G\$	3,3	3,4	3,4
6. Améliorer la performance lors de réalisation des investissements	Taux de réalisation des projets	%	83,0	92,0	87,5
8. Bonifier le parcours client	Expérience client globale (positive)	%	66	66	64
9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée	Part modale STM (24 heures)	%	Prochaine mesure en 2020		
	Achalandage STM basé sur la vente de titres	M (dépl.)	474,7	465,8	450,4
	Achalandage STM basé la validation électronique	M (dépl.)	380,8	373,8	365,2
10. Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client	Indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client	%	72	65	s/o
11. Agir comme chef de file en mobilité et développement durable	GES par km-passagers	Gr	41,7	41,5	43,3
14. Attirer et retenir les talents	Indice de mobilisation des employés récents <sup>2</sup>	% Prochaine mesure en 2021		74	79
15. Développer les compétences	Indice sur le développement des compétences <sup>2</sup>			46	47
16. Encourager l'implication et le leadership	Indice de mobilisation global <sup>2</sup>			49	54

1 : Dernière mesure réalisée en 2017

2 : Données réelles 2016 et 2019, les façons de faire pourraient être revues

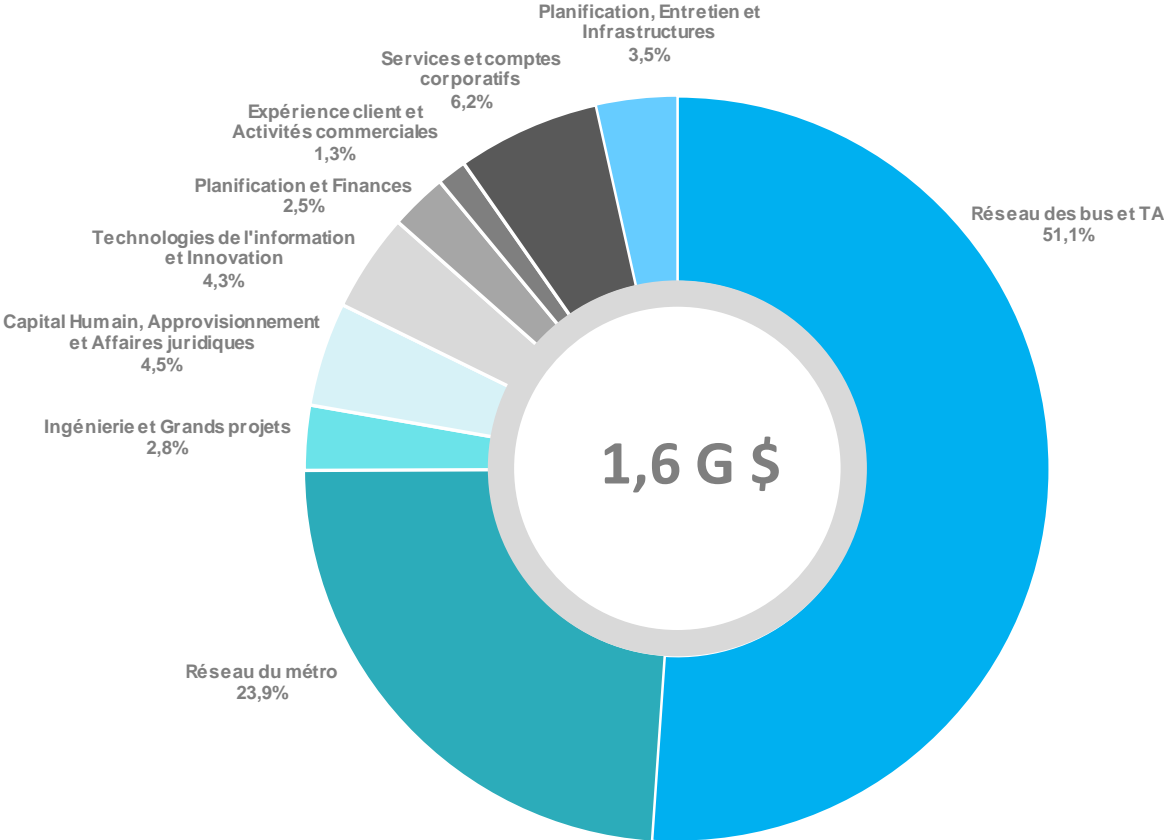
\* En raison de la faible taille d'échantillon (n<50), nous proposons d'attendre à la fin 2019 pour définir ces cibles.

\*\* En raison de la faible taille d'échantillon (n<50), nous proposons d'attendre à la fin 2019 pour indiquer des résultats.

# PRÉSENTATION DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Répartition des dollars par unité administrative 2020.....	53
Sommaire des unités administratives.....	54
Réseau des bus et transport adapté .....	55
Réseau du métro.....	56
Ingénierie et Grands projets .....	58
Planification, Entretien et Infrastructures.....	59
Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques .....	61
Technologies de l'information et Innovation .....	61
Planification et Finances .....	62
Expérience client et Activités commerciales.....	63
Services et comptes corporatifs .....	64

# RÉPARTITION DES DOLLARS PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE 2020



# SOMMAIRE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

	Budget 2020	Budget 2019	Prévision 2019	Réel 2018	Budget 2020 vs 2019	
					Écart	Écart %
<b>Réseau des bus et TA</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	709 109	652 276	659 272	628 917	56 834	8,7
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	5 307	4 941	4 992	4 796	366	7,4
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	577	563	621	803	14	2,5
<b>Réseau du métro</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	331 036	317 496	318 477	300 055	13 540	4,3
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	2 374	2 323	2 260	2 242	50	2,2
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	192	242	251	376	(50)	(20,5)
<b>Ingénierie et Grands projets</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	38 961	36 067	34 193	32 674	2 894	8,0
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	304	290	254	245	14	5,0
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	4	4	4	-	-	-
<b>Planification, Entretien et Infrastructures</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	48 415	43 324	44 010	42 384	5 091	11,8
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	339	322	288	315	17	5,2
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	32	34	34	41	(2)	(5,7)
<b>Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	62 589	56 264	58 073	59 437	6 325	11,2
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	542	513	509	483	29	5,7
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	29	29	29	33	-	0,1
<b>Technologies de l'information et Innovation</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	59 197	54 457	51 851	47 702	4 740	8,7
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	239	228	207	197	12	5,1
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	3	3	1	7	-	-
<b>Planification et Finances</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	34 483	34 003	33 401	32 697	480	1,4
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	266	269	253	251	(4)	(1,3)
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	5	5	5	11	-	-
<b>Expérience client et Activités commerciales</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	17 859	17 618	17 618	15 843	241	1,4
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	105	99	95	85	6	6,1
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	-	-	-	4	-	-
<b>Services et comptes corporatifs</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	86 251	99 494	96 894	103 893	(13 243)	(13,3)
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	14	15	14	20	(1)	(6,8)
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	-	-	-	-	-	-

# RÉSEAU DES BUS ET TRANSPORT ADAPTÉ

Le réseau des bus de la STM offre un service de transport de surface sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible à l'ensemble de la communauté.

La STM possède un parc de 1 807 bus, dont 1 550 réguliers (12 mètres) et 257 articulés (18 mètres) ainsi que 16 minibus. Son réseau couvre l'île de Montréal, soit un territoire de près de 500 km<sup>2</sup>. Il compte 225 lignes, dont 23 sont dédiées au service de nuit et 214 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, 390 km de voies comportant des MPB, incluant des voies réservées, permettent des déplacements plus rapides. L'offre de service bus devrait atteindre 72,1 millions de km commerciaux en 2020.

Un service de transport collectif par taxi permet de compléter l'offre de service dans 12 secteurs où il n'est pas possible d'implanter un service d'autobus régulier. De plus, trois services de navettes Or par taxi assurent une desserte destinée aux aînés.

Le transport collectif est accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles sur la majorité des lignes de son réseau régulier.

## Transport adapté

La STM offre un service de TA porte-à-porte pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles avec son parc de 86 minibus en régie interne et plus de 1 500 véhicules taxis réguliers et accessibles répartis sous 9 fournisseurs de service en contrat avec la STM. Ainsi, près de 34 000 clients effectueront plus de 4,6 millions de déplacements en 2020 sur l'île de Montréal et en périphérie.

En 2020, la STM aura complété la livraison du projet EXTRA (Exploitation Temps Réel Accès) avec la connexion des intermédiaires de service par taxi restants et l'implantation de l'appel aux clients pour aviser de l'arrivée imminente du véhicule.

# RÉSEAU DU MÉTRO

Le métro de Montréal est alimenté à 100 % par l'électricité depuis son inauguration en 1966. Il comporte quatre lignes de 71 km au total, qui desservent 68 stations à la fin de l'année 2019. Le parc de matériel roulant compte 909 voitures, soit, 423 MR-73 et 486 AZUR (54 trains) au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Celles-ci parcourront 92,4 millions de km en 2020 sur l'ensemble du réseau de Montréal.

Le réseau du métro fournit à l'ensemble de la communauté un service de transport par métro sécuritaire, fiable, rapide et convivial, où le client se sent bien accueilli et informé, le tout en participant à la satisfaction de la clientèle et au développement durable par sa contribution au bon fonctionnement du transport en commun.

## Entretien du matériel roulant

La direction Entretien du matériel roulant fournit des voitures de métro sécuritaires, fiables et accueillantes afin de répondre aux attentes des clients en matière de déplacements. De plus, elle fournit des véhicules de travaux pour contribuer à la pleine réalisation des programmes d'entretien et de rénovation des équipements et infrastructures du métro. Elle assure la disponibilité du matériel roulant pour la livraison de l'offre de service :

- en réalisant des programmes d'entretien préventif
- en réalisant les entretiens curatifs
- en réalisant des modifications techniques
- en fournissant le service de l'équipe Urgences-Métro
- en procédant au nettoyage des trains sur l'ensemble du réseau
- en assurant le prolongement de la fin de vie utile des voitures MR-73

## Exploitation des trains

La direction Exploitation des trains livre l'offre de service des trains de façon sécuritaire, fiable et ponctuelle tout en visant l'excellence de l'expérience client. Elle assure la livraison de l'offre de service planifié et gère les écarts :

- en mobilisant les opérateurs de trains et le personnel de gestion, en ligne et en salle de contrôle
- en offrant le service complémentaire nécessaire aux nombreux événements
- en contribuant à la planification de l'offre de service
- en assurant la coordination et l'application des mesures d'urgence
- en fournissant aux autres directions de la STM un service de supervision, de coordination et d'information en temps réel sur les activités d'exploitation
- en soutenant les services STM ainsi que les bureaux de projets dans la planification et la coordination des activités et travaux réalisés dans le métro par des entreprises externes

# RÉSEAU DU MÉTRO

## Exploitation des stations

La direction Exploitation des stations est responsable de fournir à la clientèle et à son personnel un environnement propre, sécuritaire et accueillant, et ce, dans les 68 stations du réseau du métro, de l'extérieur de l'édicule jusqu'à la pierre de quai. Elle assure le service à la clientèle, la vente et la perception des titres de transport ainsi que le service d'entretien sanitaire dans trois bâtiments administratifs. Ses efforts convergent pour faciliter l'expérience client en station :

- en accueillant, en informant et en servant notre clientèle avec respect et courtoisie
- en assurant la sécurité des lieux, des clients et des employés
- en fournissant un environnement propre et en favorisant le développement durable
- en impliquant et en mobilisant nos employés pour offrir des services qui favorisent les meilleures pratiques d'affaires
- en collaborant à un déplacement confortable et fluide de notre clientèle
- De plus, le déploiement de "53 Stations +" bonifiera le service après-vente sur l'ensemble du réseau

## Entretien des équipements fixes

La direction Entretien des équipements fixes est responsable de plus de 35 systèmes pour assurer l'exploitation du métro. Elle fournit un service d'entretien, de dépannage et de réparation visant à assurer et à maintenir la fiabilité, l'intégrité et l'état fonctionnel et sécuritaire de ses équipements, et ce, au moindre coût possible :

- en réalisant les programmes d'entretien préventif
- en réalisant les entretiens curatifs
- en fournissant un service de dépannage
- en contribuant à l'élaboration et à la réalisation des projets de remplacement des équipements fixes par les bureaux de projets
- en réalisant des travaux et en fournissant une assistance dans le cadre du remplacement des équipements fixes
- en prenant en charge les nouveaux équipements et technologies

## Sûreté et contrôle

La direction Sûreté et contrôle est responsable de soutenir l'ensemble de l'entreprise en matière de sûreté industrielle, contrôle de titres et application des règlements. Elle est au service des clients et des employés pour offrir un soutien de qualité, répondre au besoin de la clientèle et valoriser le sentiment de sécurité, et ce, de manière performante en collaborant avec ses partenaires internes et externes. Elle participe concrètement à l'offre de service de la STM :

- en accueillant la clientèle
- en exerçant une présence rassurante
- en contribuant à la sécurité d'exploitation et à la fluidité
- en contribuant à la prévention par la sensibilisation de la clientèle et des employés à la sécurité
- en voyant au respect des règlements en vigueur et des volets des lois afférentes



# INGÉNIERIE ET GRANDS PROJETS

Le rôle de la direction exécutive Ingénierie et Grands projets est d'assurer la pérennité des équipements et infrastructures de la STM en offrant des services techniques complets et de gestion de projets à ses partenaires du métro et du réseau des bus, et ce, pour que ceux-ci puissent offrir le meilleur service possible à la clientèle de la STM.

La direction exécutive assume le leadership technique pour les équipements, systèmes et processus d'exploitation, réalise les grandes études techniques et assure la planification et la réalisation des projets majeurs de l'entreprise.

## La direction Gestion des actifs, des études et de la coordination des projets

Cette équipe a pour responsabilité de proposer un plan d'investissement global pour les actifs de la STM en se basant sur la connaissance de leur état. Elle réalise aussi les grandes études préliminaires de l'exploitation, comme par exemple l'étude sur la construction d'un nouveau centre de transport dans l'est. Finalement, elle coordonne la réalisation de certains projets comme l'électrification du parc de véhicules de surface et le projet de démonstration d'autobus électrique Cité-Mobilité.

## La direction Ingénierie

Ce service est responsable de soutenir techniquement les opérations des réseaux du métro et des autobus ainsi que des infrastructures reliées. Il assume le leadership technique pour les équipements, systèmes et processus d'exploitation de la STM. Le service d'ingénierie est composé de plusieurs divisions :

### L'ingénierie autobus

Cette division assure le soutien technique à l'entretien et à l'exploitation des autobus dans les 9 centres de transport et au centre d'entretien majeur pour le parc d'autobus et de véhicules de service de la STM. Ce soutien permet au réseau des bus d'offrir un service sécuritaire, fiable, convivial et accessible. L'équipe participe activement à l'électrification du réseau de surface de la STM.

### L'ingénierie matériel roulant Métro

Cette division assure le soutien technique à l'entretien et au remplacement du parc de matériel roulant, voitures MR-73 et AZUR, et du parc de véhicules travaux. Ce soutien permet à l'exploitation de pouvoir compter sur des voitures de métro fiables et sécuritaires.

L'équipe participe à l'intégration des trains AZUR et au maintien des voitures MR-73 jusqu'à l'horizon 2035.

### L'ingénierie exploitation et équipements fixes

Cette division assure le soutien technique et opérationnel afin de maintenir la fiabilité, l'intégrité et la sécurité des équipements et de l'exploitation du réseau du métro.

La division soutient les projets de remplacement des équipements et le déploiement des ascenseurs, par l'entremise des bureaux de projet, dans le réseau du métro.

La section prévention des incendies supporte quant à elle l'ensemble de la STM.

### L'ingénierie des infrastructures

Cette division assure le soutien technique en ingénierie, architecture et environnement pour assurer la sécurité, la fiabilité, la disponibilité et l'apparence des infrastructures du parc immobilier de la STM.

La division est responsable de s'assurer que les activités de la STM respectent les différentes normes et règlements en vigueur en matière d'environnement.

Cette division gère aussi des projets de construction pour maintenir les infrastructures en bon état entre les grands projets de rénovation.

# INGÉNIERIE ET GRANDS PROJETS

## La direction principale des grands programmes de maintien des actifs métro

Cette direction principale est responsable des programmes Réno-Systèmes, Réno-Infrastructures et Accessibilité métro en plus de plusieurs grands projets comme, par exemple, la réfection du Poste de district Legendre et la construction du SRB Sauvé/Côte-Vertu.

## La direction principale des prolongements et grands projets métro

Cette direction principale est responsable, entre autres, de la réalisation du projet de prolongement de la ligne bleue du métro, de la construction du garage Côte-Vertu, du nouvel édicule et du tunnel piétonnier à la station Vendôme et du projet de nouvelles voitures de métro AZUR.

## La direction des grands projets bus et surface

Les principaux projets dont cette direction assure la réalisation sont au cœur de la stratégie pour accueillir les 300 bus supplémentaires. Les projets sont principalement la construction du nouveau centre de transport Bellechasse et l'agrandissement de 3 centres de transport en plus de la reconstruction du complexe Crémazie.

# PLANIFICATION, ENTRETIEN ET INFRASTRUCTURES

## Entretien des infrastructures (EDI)

Cette direction est responsable de l'entretien des infrastructures du parc immobilier de la STM afin d'en assurer la sécurité, la fiabilité et la disponibilité. EDI compte quatre grands champs de pratique desservis à 80 % par des équipes mobiles :

- **Programme d'entretien préventif** : EDI entretient les infrastructures des centres de transport, des bâtiments administratifs, des tunnels, des stations, des édicules, des arrières-gares, des garages et ateliers d'entretien, des centres d'attache et des structures auxiliaires du métro. De plus, EDI réalise un programme d'entretien préventif sur plus de 11 000 équipements rattachés aux différents bâtiments, tels que vérins hydrauliques, portes de garage, équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation, des compresseurs et autres.
- **Correctifs en cas de bris** : EDI a pour mandat de réparer et de remettre en état de bon fonctionnement les équipements en cas de bris, dans les plus brefs délais, afin de maintenir l'offre de service. Pour ce faire, EDI dispose d'une équipe de plus de 15 corps de métier compétents, dont des mécaniciens, des électriciens, des plombiers, des soudeurs, des ferblantiers, des menuisiers, des maçons et autres.
- **Programmes de réfection** : EDI met en place des projets structurés de réfection de concert avec les divisions d'ingénierie. Il s'agit de programmes de réfection touchant des équipements comme des vérins hydrauliques, des sites ciblés ou les abords des stations de métro. Ce sont aussi des projets spécifiques d'envergure moyenne comme la sécurisation des accès de certains sites et le remplacement ponctuel d'équipements en fin de vie utile.
- **Demandes de service** : EDI offre aussi des services tels que la sérigraphie de petite composante pour l'impression numérique et la réparation d'outils, d'entretien des terrains pour le déneigement et la serrurerie pour toute demande de fabrication de clef.

# PLANIFICATION, ENTRETIEN ET INFRASTRUCTURES

## Planification, entretien et immobilier

### Gestion immobilière et aménagement (GIA)

Ce service, sous la direction de la Planification entretien et immobilier, est responsable de la gestion des immeubles de la STM ainsi que de l'aménagement des espaces de bureau occupés par les employés de la STM. GIA compte trois grands champs d'activités :

- **Support aux activités corporatives** : GIA s'occupe notamment de la gestion des transactions immobilières pour les besoins corporatifs de la STM, tels que la location d'espaces de bureau, d'entrepôts et de stationnement ou encore l'acquisition de terrains dans le but de construire des immeubles pour des besoins particuliers de la STM.
- **Support aux bureaux de projet** : GIA s'occupe de la négociation des transactions immobilières requises dans le cadre des activités des divers bureaux de projets de la STM (Infrastructures surface, Grands projets maintien des actifs métro et Prolongements et grands projets métro), que ce soit pour des acquisitions de terrain, l'obtention de servitudes ou encore la négociation d'entente de mise en œuvre avec les propriétaires voisins des chantiers.
- **Aménagement des espaces de bureau** : GIA s'occupe de la conception et de la réalisation des aménagements des espaces de bureau occupés par les employés de la STM ainsi que des déménagements requis par les mouvements de personnel dans le cadre des activités de la STM.

### Planification intégrée entretien (PIE)

Ce service est responsable des activités reliées à la planification à moyen et à long terme des travaux d'entretien des véhicules (bus et métro), des équipements fixes et des infrastructures.

Ces divisions ont pour mandat, entre autres, de veiller à une saine gestion par la standardisation et l'harmonisation des activités soutenant la réalisation des travaux d'entretien afin de s'assurer de la disponibilité des ressources humaines, des pièces et des équipements en quantité, en temps et lieu, et ce, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

Plus précisément, la PIE est en charge des activités suivantes :

- Planification à moyen et long terme des activités d'entretien
- Planification à moyen et long terme des activités de réparation, de remise à neuf et de fabrication des pièces
- Gestion des matières
- Gestion de la demande pour l'entretien
- Gestion de la demande d'entretien ou des besoins de ressources d'entretien reliés aux projets de la STM
- Planification, création et mise à jour des gammes et nomenclatures dans SAP
- Gestion de l'intégration des pièces

# CAPITAL HUMAIN, APPROVISIONNEMENT ET AFFAIRES JURIDIQUES

Soutenir au quotidien tous les employés et toutes les directions de l'entreprise dans la poursuite de leurs objectifs, participer activement au développement de l'entreprise, assurer le respect des normes et des bonnes pratiques dans les domaines de responsabilités qui lui incombent et, finalement, poursuivre le travail en ce qui a trait à la protection de la personne et aux services d'aide aux employés.

## Expertise - Ressources humaines

Recruter, accueillir et intégrer les meilleurs employés, au sein d'une organisation offrant une rémunération globale compétitive. Poursuivre une dynamique collaborative de relations de travail qui favorise la communication et la recherche de solutions novatrices avec les partenaires syndicaux. Soutenir le développement d'une culture de santé et sécurité au travail.

## Partenariats d'affaires et développement des compétences

Développer et maintenir les compétences de l'ensemble des employés et contribuer activement à l'amélioration de la mobilisation de ces derniers. Accompagner activement les employés dans le cadre de la gestion du changement au niveau des différents projets. Soutenir activement les gestionnaires afin d'implanter notre changement de culture.

## Régimes de retraite

Travailler avec les comités de retraite et leurs sous-comités, la STM, les syndicats et les différentes associations afin de s'assurer que les régimes de retraite sont administrés dans le respect des différentes législations et normes en vigueur. Prendre les moyens afin d'obtenir les rendements nécessaires, sous réserve d'un niveau de risque acceptable, pour respecter la mission principale des régimes qui est d'assurer le versement des prestations tout en offrant un service de qualité aux participants.

## Chaîne d'approvisionnement

S'assurer que les différents processus d'approvisionnement permettent d'acquérir des biens et services au meilleur coût et de la meilleure qualité, tout en respectant les différentes législations, procédures et normes d'éthique reconnues. Prendre les mesures appropriées afin d'administrer l'ensemble des contrats octroyés tout en gérant les inventaires, la gestion des entrepôts et la distribution des biens sur le réseau de la STM.

## Secrétariat corporatif et Affaires juridiques

Veiller au bon fonctionnement des activités du CA et de ses comités. Assurer l'élaboration des encadrements administratifs et de gouvernance des différentes directions. Coordonner la gestion et préservation des documents et archives. Conseiller, accompagner et informer les directions afin de s'assurer du respect des normes juridiques et administratives encadrant les activités de la Société. Assurer la représentation et la défense des intérêts devant les instances administratives et judiciaires.

# TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET INNOVATION

Soutenir la Société dans sa transformation numérique, dans l'optimisation de ses processus et des services tout en assurant le maintien des systèmes d'information, de l'infrastructure technologique ainsi que des communications.

En partenariat avec l'ensemble des secteurs d'affaires, assurer une saine gestion des actifs informationnels de la Société.

# PLANIFICATION ET FINANCES

Favoriser la gestion et l'allocation optimales des ressources financières de l'entreprise en améliorant la performance, en soutenant la prise de décision, en planifiant l'avenir et en étant une force de proposition tout en assurant, au quotidien, les opérations financières de l'entreprise.

## Finances

La direction Finances s'assure de la production d'importants livrables, tels que le budget, le programme des immobilisations et le suivi budgétaire mensuel. Elle assure la production des états financiers consolidés de la STM conformément aux normes comptables du secteur public, la gestion des paiements aux fournisseurs ainsi que la gestion des comptes clients. Elle est de plus responsable du contrôle de la saisie du temps et de la production de la paie hebdomadaire des employés. Elle veille également à ce que les systèmes financiers permettent de soutenir les opérations financières de l'entreprise. Le financement des investissements ainsi que la gestion des opérations de trésorerie, des placements du fonds d'amortissement et des risques financiers font aussi partie de ses activités. Le soutien à la haute direction et à tous les gestionnaires de l'entreprise fait partie du quotidien de l'équipe. De plus, celle-ci assure l'établissement et le maintien d'un portefeuille de projets optimisé. Cette optimisation est effectuée en fonction des objectifs stratégiques à atteindre, des ressources humaines et financières disponibles ainsi que du potentiel de récupération des bénéfices générés par ses projets. La direction s'assure également du suivi des subventions des projets auprès des différents intervenants concernés.

## Planification stratégique et billettique

La direction Planification stratégique et billettique est responsable de l'élaboration du PSO de la STM et elle accompagne les directions dans sa mise en œuvre et son suivi. De plus, elle développe et coordonne la stratégie d'intégration du développement durable et de l'accessibilité universelle dans les processus décisionnels, les opérations ainsi que les projets. Elle élabore et publie annuellement un état d'avancement des plans stratégique organisationnel, de développement durable et d'accessibilité universelle.

Son Centre de compétences en intelligence d'affaires, de concert avec l'équipe des Technologies de l'information, assure la conformité aux normes, de même que l'entretien et l'évolution des processus et des systèmes financiers. Il est également responsable de conseiller l'ensemble de l'organisation sur les meilleures pratiques en intelligence d'affaires et en valorisation des données ainsi que de développer les solutions de mesure de la performance et d'analyses des données qui aident les gestionnaires dans leurs prises de décision.

En vue d'atteindre l'excellence opérationnelle et d'amorcer un changement de culture en ce sens, cette direction est également responsable de soutenir, d'accompagner et de former les différents secteurs dans la réalisation de démarches d'amélioration continue. Elle est aussi responsable de la gestion intégrée des risques pour l'ensemble de l'organisation, en plus d'assurer la surveillance, le suivi et l'application des différents contrôles internes.

Enfin, la direction Planification stratégique et billettique est responsable de la gestion et de l'exploitation du système OPUS, de l'approvisionnement et de la gestion des supports de titres de transport ainsi que de l'acquisition et de l'intégration des équipements de vente et de perception pour les six exploitants utilisant le système OPUS. De plus, elle recommande et contribue à mettre en œuvre, de concert avec l'ARTM, des innovations en matière de billettique. Elle rend disponibles le matériel, l'argent et les équipements nécessaires pour soutenir le réseau de vente de titres de transport auprès de la clientèle dans les agences dépositaires et le réseau de vente interne, en plus de traiter et de comptabiliser les recettes qui en découlent.

## Planification et développement des réseaux

La direction Planification et développement des réseaux développe des services de transport collectif performants en proposant des orientations, des solutions ou des services novateurs qui répondent aux besoins de la clientèle et du milieu. Elle assure un suivi de la performance des réseaux de transport collectif en ajustant en continu les niveaux d'offres de service, les temps de parcours et les horaires.

De plus, elle soutient ses partenaires d'exploitation en matière de gestion du réseau en lien notamment avec les chantiers routiers. Elle implante également un réseau de MPB sur le territoire permettant des gains pour les utilisateurs du transport collectif. Elle améliore le confort des clients en situation d'attente à l'arrêt ou au terminus.

# PLANIFICATION ET FINANCES

## Contractualisation et relations avec les partenaires

La division assure la maîtrise de la gestion de l'entente de service avec l'ARTM ainsi que les relations avec les partenaires.

La division est responsable de la mise en œuvre de la contractualisation à la STM. À ce titre, elle négocie et assure le respect de l'entente de service transitoire et des ententes de gestion déléguée avec l'ARTM. Elle coordonne également leur mise en œuvre auprès des différents secteurs de l'entreprise. Elle assure les liaisons avec les partenaires métropolitains comme l'ARTM et la ville de Montréal.

La division est également responsable des relations avec les partenaires. À ce titre, elle accompagne les différents secteurs de l'entreprise dans la gestion des parties prenantes externes et des enjeux d'acceptabilité sociale, notamment auprès des communautés locales. Enfin, en plus d'assurer une vigie de l'environnement politique dans lequel opère la STM, elle appuie la haute direction dans la gestion des dossiers d'affaires gouvernementales, notamment par le déploiement de stratégies, de positionnement et l'analyse des politiques.

# EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

La direction exécutive est responsable de développer et de mettre en œuvre des stratégies et des actions visant directement l'amélioration de l'expérience de déplacement de la clientèle. Des spécialistes en marketing, communication, image de marque, relations publiques, information et service à la clientèle y travaillent.

## Marketing et communications clients

L'équipe du marketing crée et exécute des stratégies d'acquisition et de fidélisation de la clientèle. Elle élabore également des partenariats événementiels et tarifaires. Son expertise inclut la recherche en marketing par laquelle nous pouvons suivre l'évolution des comportements et attentes des clients et tester les stratégies de marketing et de communication. Elle chapeaute, entre autres, le panel client « Ma voix ma STM » ainsi que le sondage d'expérience client et les normes de qualité de service.

L'équipe des communications client élabore, crée et déploie l'ensemble des communications de l'entreprise destiné aux clients et veille à la cohérence graphique des communications visuelles. D'une part, elle vise à valoriser le transport collectif, à promouvoir ses produits et services et à informer les clients sur tous les aspects pouvant influencer leur parcours.

Un groupe entier se consacre d'ailleurs à l'accompagnement durant les déplacements, que ce soit sous forme d'outils électroniques, de signalétique ou de service à la clientèle.

## Communications institutionnelles et relations publiques

L'équipe des communications institutionnelles est responsable des communications internes de la Société en entretenant un dialogue et en maintenant un flux d'information continu avec ses employés, joueurs clés de la relation avec la clientèle.

L'équipe a aussi comme objectif d'étendre le rayonnement de la STM en faisant la promotion de sa vision, de son expertise et de ses réalisations auprès de la communauté montréalaise, des décideurs économiques de même que des nombreuses parties prenantes liées au domaine des transports collectifs. De plus, elle encadre les activités protocolaires et est la gardienne de la mise en valeur du patrimoine de l'entreprise et de son implication philanthropique.

L'équipe des relations publiques veille à projeter une image positive de l'organisation, notamment en assurant une veille constante et en maintenant une relation proactive avec les médias traditionnels tout en gérant la communauté des médias sociaux de réputation. Elle conçoit et réalise diverses stratégies et activités médiatiques, en plus d'effectuer, d'analyser, de recommander et de mettre en œuvre les meilleures pratiques en relations publiques.

# EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

## Activités commerciales

L'équipe de la filiale commerciale Transgesco S.E.C. a pour objectif de générer des revenus et de contribuer à améliorer l'expérience client. Elle favorise l'investissement de partenaires privés dans nos installations publiques. Ces partenariats améliorent l'expérience client dans le métro notamment avec une panoplie de commerces, un réseau mobile performant et des écrans d'information sur les quais. Au niveau du réseau de surface, notre clientèle autobus peut compter sur un réseau d'abribus moderne, très bien entretenu et en constante évolution.

Les infrastructures métro et autobus servent d'emplacement de choix pour monétiser une offre publicitaire unique à Montréal contribuant ainsi au financement du transport collectif.

L'équipe est toujours à l'affût de nouvelles opportunités telles que le développement immobilier ou des nouvelles technologies en mobilité.

# SERVICES ET COMPTES CORPORATIFS

## Direction générale

La direction générale a comme mission de faire le lien entre les instances politiques, opérationnelles et administratives de l'entreprise, dans le but de servir ses clients et d'améliorer leur expérience de déplacement. Pour ce faire, elle dirige l'ensemble des activités de l'organisation et s'assure de l'atteinte des objectifs fixés.

## Vérification générale

Fournir aux membres du CA et à la direction des opinions indépendantes, professionnelles et objectives attestant que les activités de la STM sont réalisées dans le respect des principes de saine gestion (efficacité, efficacité, économie, environnement), et ce, en conformité avec les lois, les règlements et les encadrements de la STM.

## Comptes corporatifs

Constituer des dépenses ne pouvant être attribuées à un secteur en particulier. Ils regroupent notamment les taxes municipales, la cotisation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), les assurances, les coûts d'énergie des bâtiments, la location de locaux, les passifs salariaux et les avantages sociaux futurs.

# PERSPECTIVES FINANCIÈRES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS

Sommaire du Programme des immobilisations 2020-2029 .....	66
Impact des investissements sur le service de la dette.....	73
Financement des investissements .....	74



# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2020-2029

Les investissements prévus au cours des 10 prochaines années totalisent près de 18 G\$. À titre comparatif, le précédent PI affichait des investissements de 15 G\$.

Le rythme des investissements poursuit sa croissance de façon significative. Forte de cette tendance, la STM investira plus d'argent dans le maintien et le développement de ses infrastructures au cours des cinq prochaines années qu'elle ne l'a fait au cours des 10 dernières années.

## Sommaire des investissements

(en millions de dollars)

	Nb Projets	2019 et avant	2020	2021	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>1. ACQUISITION DES VOITURES DE MÉTRO AZUR</b>	<b>3</b>	<b>1 988,4</b>	<b>155,9</b>	<b>315,4</b>	<b>2 716,0</b>	<b>727,6</b>
Acquisition des voitures de métro AZUR		1 686,8	3,9	48,0	1 872,5	185,7
Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels		92,0	151,3	266,2	581,7	489,7
Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR		209,6	0,7	1,2	261,8	52,3
<b>2. RÉNO MÉTRO</b>	<b>8</b>	<b>1 049,0</b>	<b>251,4</b>	<b>425,3</b>	<b>3 470,9</b>	<b>2 421,9</b>
Réno-Systèmes - phase 3		452,8	23,6	23,6	500,0	47,2
Réno-Systèmes - phase 4		188,5	93,2	120,2	582,5	394,0
Réno-Systèmes - phase 5		1,4	16,1	80,5	805,5	804,1
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1		39,7	44,9	67,6	212,7	173,0
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 2		-	8,2	19,4	323,3	323,3
Réno-Infrastructures - phase 1		229,5	2,9	7,2	239,6	10,1
Réno-Infrastructures - phase 2		136,6	50,5	55,6	303,3	166,7
Réno-Infrastructures - phase 3		0,6	12,1	51,1	504,0	503,4
<b>3. AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO</b>	<b>7</b>	<b>322,3</b>	<b>150,8</b>	<b>511,7</b>	<b>1 566,5</b>	<b>1 244,2</b>
Garage Côte-Vertu		219,5	38,9	73,3	418,1	198,6
Prolongement de la ligne Bleue		20,5	53,3	373,6	829,3	808,8
Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1		0,1	1,8	9,2	80,5	80,4
Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme (note 1)		21,8	6,2	17,1	45,1	23,3
Programme Rehaussement et Entretien Périodique Technologies - Métro (PREP-TM)		5,4	12,9	12,2	57,3	51,9
Prolongation de la durée de vie des MR73		37,1	11,5	10,5	69,0	31,9
Agrandissement du centre d'attache Viau		17,9	26,3	15,7	67,2	49,4
<b>4. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE</b>	<b>9</b>	<b>519,0</b>	<b>291,1</b>	<b>363,7</b>	<b>1 440,5</b>	<b>911,9</b>
Centre de transport - Est de Montréal		10,5	27,5	118,5	315,4	304,9
Reconstruction du complexe Crémazie		164,2	38,8	38,5	262,9	98,7
Centre de transport Bellechasse		38,0	66,2	106,5	254,2	216,2
Agrandissement de 3 centres de transport		53,7	113,4	42,2	219,4	165,7
Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS		149,6	5,7	-	155,3	5,7
Programme de mesures préférentielles pour bus		35,8	7,0	3,3	79,0	33,6
Vision chaîne d'approvisionnement et RDA		31,3	11,7	32,6	75,6	44,3
Programme d'Entretien Majeur des Infrastructures (PEMI) - phase 1		17,6	14,6	22,2	54,5	36,8
EXTRA Connecte		18,1	6,1	-	24,2	6,1
<b>5. ÉLECTRIFICATION DU RÉSEAU (MATÉRIEL ROULANT)</b>	<b>3</b>	<b>171,6</b>	<b>448,1</b>	<b>138,4</b>	<b>1 252,5</b>	<b>1 080,8</b>
Acquisition de bus 12 mètres - phase 2		157,0	439,5	134,2	1 225,0	1 068,0
Électrification des véhicules de travaux en tunnel		3,5	7,6	4,2	15,4	11,9
Cité-Mobilité		11,1	1,0	-	12,1	1,0
<b>Sous-total des principaux projets autorisés</b>	<b>30</b>	<b>4 050,4</b>	<b>1 297,3</b>	<b>1 754,4</b>	<b>10 446,5</b>	<b>6 386,5</b>
Pourcentage des principaux projets		93%	93%	97%	95%	97%
<b>Sous-total des autres projets autorisés</b>	<b>31</b>	<b>323,8</b>	<b>103,9</b>	<b>52,5</b>	<b>507,8</b>	<b>184,1</b>
<b>Total des projets autorisés</b>	<b>61</b>	<b>4 374,1</b>	<b>1 401,2</b>	<b>1 806,9</b>	<b>10 954,3</b>	<b>6 570,6</b>
<b>Total des projets en définition</b>	<b>15</b>	<b>6,4</b>	<b>60,8</b>	<b>694,7</b>	<b>4 447,1</b>	<b>4 440,7</b>
<b>Total des projets en identification</b>	<b>25</b>	<b>1,7</b>	<b>33,4</b>	<b>59,1</b>	<b>10 191,4</b>	<b>6 784,0</b>
<b>Total des investissements</b>	<b>101</b>	<b>4 382,2</b>	<b>1 495,3</b>	<b>2 560,8</b>	<b>25 592,8</b>	<b>17 795,2</b>

Note 1 : Représente la quote-part de la STM (40,9 %) du total du projet estimé à 110,3 M\$.

# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2020-2029

## Acquisition des voitures de métro AZUR

### Acquisition des voitures de métro AZUR – 17 trains additionnels

Le projet vise l'acquisition de 17 trains additionnels en remplacement de voitures MR-73. La STM déploiera ces 17 nouveaux trains sur la ligne verte. Avec la livraison de ceux-ci, 80 % du service sur cette ligne sera assuré par les trains AZUR.

En plus d'inclure l'acquisition de 17 trains, ce projet inclut l'acquisition d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé, l'acquisition d'équipements embarqués ainsi que tous les services professionnels et de gestion de projet.

	2020	2021	Total
Maintien	7	10	17
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>17</b>

### BÉNÉFICES

Les nouvelles voitures de métro peuvent accueillir plus de passagers que les voitures MR-73, tout en permettant l'intercirculation d'une voiture à l'autre.

Les voitures sont également pleinement accessibles aux personnes à mobilité réduite. La STM pourra accroître la capacité de transport et améliorer la fiabilité du métro. Ce matériel favorisera l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

## Réno-Métro

### Réno-Systèmes – phases 3, 4 et 5

Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis 50 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements, dont le premier est en service depuis 40 ans, le second depuis plus de 20 ans et le troisième (vers Laval) depuis 2007. À l'instar du matériel roulant et des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes du métro ont atteint la fin de leur vie utile.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme. Les remplacements sont effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation.

Ces phases du programme visent le remplacement, la construction ou la remise à neuf des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories visées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, l'équipement d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Une amélioration du service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l'heure);
- Une amélioration de la flexibilité, de la maintenabilité, de la disponibilité et de la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Une amélioration de l'accessibilité universelle.

# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2020-2029

## Programme d'accessibilité des stations de métro – phases 1 et 2

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016 le programme Accessibilité métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro. Il est planifié en quatre phases devant se terminer vers 2038.

Parmi ses objectifs du PSO 2025, la STM vise cumuler 41 stations de métro accessibles universellement d'ici 2025.

### Phase 1 :

La première phase du programme prévoit la mise en service d'ascenseurs dans 14 stations d'ici 2023 :

- |                    |              |                     |
|--------------------|--------------|---------------------|
| ➤ Angrignon        | ➤ Jean-Talon | ➤ Place-des-Arts    |
| ➤ Atwater          | ➤ Jolicoeur  | ➤ Place-Saint-Henri |
| ➤ Édouard-Monpetit | ➤ Longueuil  | ➤ Préfontaine       |
| ➤ D'Iberville      | ➤ McGill     | ➤ Villa-Maria       |
| ➤ Jean-Drapeau     | ➤ Outremont  |                     |

Cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

### Phase 2 :

La deuxième phase du programme prévoit rendre universellement accessibles 12 stations d'ici 2027 :

- |                   |            |                          |
|-------------------|------------|--------------------------|
| ➤ Berri-UQAM L4   | ➤ Jarry    | ➤ Pie-IX                 |
| ➤ Cadillac        | ➤ Namur    | ➤ Saint-Michel           |
| ➤ Côte-des-Neiges | ➤ Papineau | ➤ Sherbrooke             |
| ➤ De l'Église     | ➤ Parc     | ➤ Université-de-Montréal |

À noter que cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

## BÉNÉFICES

Le programme Accessibilité, en rendant universellement accessibles les stations du réseau du métro de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle.

# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2020-2029

## Réno-Infrastructures – phases 1, 2 et 3

La valeur des infrastructures du réseau du métro est estimée à 12,6 G\$. Cette catégorie d'actifs englobe les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages, les ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie d'utilisation est essentielle au maintien d'un service sécuritaire.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures ont une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

Les phases du programme visent le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Ces interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle.

L'envergure des phases englobe essentiellement les investissements qui ont été jugés prioritaires, soit :

- La finalisation de l'installation des tuiles tactiles;
- La réfection des composantes de plusieurs stations (éclairage, distribution électrique 600 V ou moins, finis architecturaux, composantes structurales, composantes mécaniques, édicules, membranes et remplacement de la toiture);
- La réfection des structures auxiliaires (composantes électriques, mécaniques et structurales);
- La réfection de sections du tunnel (voûtes, murs, radiers, drains sous le radier);
- La restauration de plusieurs œuvres d'art.

## BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du métro (pourcentage de clients à l'heure, nombre de clients retardés);
  - Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information à la clientèle et accessibilité universelle);
  - Assurer le sentiment de sécurité des clients;
  - Diminuer les plaintes;
  - Éviter les coûts d'entretien élevés ou des travaux en mode non planifié;
  - Assurer la mise aux normes en vigueur.
-

# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2020-2029

## Autres infrastructures métro

### Garage Côte-Vertu

Le garage Côte-Vertu vise l'ajout d'espaces de stationnement pour garer des voitures de métro supplémentaires, ce qui permettra, à terme, d'améliorer la fréquence du service en ajoutant des trains sur la ligne orange durant les heures de pointe. Ce projet vise également à soutenir la croissance de l'achalandage prévue pour les prochaines années et à assurer l'augmentation de l'offre de service en vue du prolongement de la ligne bleue.

Plus spécifiquement, ce projet consiste à construire un garage et un tunnel de raccordement à l'arrière-gare de la station Côte-Vertu, ce qui permettra d'ajouter 10 espaces de stationnement et d'installer un appareil de voie en avant-gare afin d'améliorer la flexibilité opérationnelle du réseau du métro. De plus, la fosse d'entretien, actuellement située en arrière-gare de la station Côte-Vertu, sera déplacée dans le garage. Finalement, dans le cas d'un éventuel prolongement de la ligne orange à cette extrémité, la conception du garage protège l'avenir en permettant l'ajout éventuel d'espaces pour des voitures de métro additionnelles, et ce, sans nuire à l'exploitation de cette ligne.

### BÉNÉFICES

Ce projet permettra de garer le nombre de trains requis pour soutenir l'augmentation de l'offre de service en vue de répondre à l'accroissement prévu de l'achalandage. Il permettra également une amélioration de la qualité du service sur la ligne orange en période de pointe grâce à une augmentation de la fréquence de service.

---

### Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier – Vendôme

De concert avec le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et les ministères concernés, il a été décidé de construire un deuxième lien entre la station de métro Vendôme et le CUSM afin de mieux desservir les différentes clientèles concernées. Le CUSM a été mis en opération au printemps 2015.

La finalité du projet, réalisé dans le cadre d'un partenariat STM-CUSM-Réseau de transport métropolitain (EXO), est de :

- ▶ Permettre l'accessibilité en transport en commun au site du CUSM, tout en intégrant les besoins opérationnels de la STM et d'EXO.

Solution proposée :

- ▶ Ajouter un deuxième édicule et un deuxième lien piétonnier universellement accessibles permettant de raccorder le CUSM au pôle intermodal Vendôme.

Le concept proposé n'inclut aucune mise à niveau des infrastructures de l'édicule existant, sauf les travaux aux interfaces entre l'infrastructure existante et la nouvelle ainsi que ceux qui ont été faits pour les mesures transitoires.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- ▶ Améliorer l'exploitation de la station et la capacité d'accueil pour répondre à l'augmentation d'achalandage;
- ▶ Rendre la station accessible;
- ▶ Améliorer le temps réponse pour l'évacuation de la station;
- ▶ Permettre le raccordement au Réseau du métro d'un nouveau lien piétonnier avec le CUSM;
- ▶ Améliorer l'efficacité opérationnelle de la STM.

# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2020-2029

## Technologies et infrastructures de surface

### Reconstruction du complexe Crémazie

Construit en 1948, le complexe Crémazie est un atelier destiné principalement aux activités d'entretien mécanique majeur, de fabrication et de réusinage de pièces. Il faut effectuer des investissements importants pour sa mise à niveau afin de maintenir son intégrité, de le rendre conforme à la réglementation en vigueur et d'augmenter sa polyvalence ainsi que de l'adapter aux besoins d'entretien actuels et futurs en fonction des nouvelles technologies (bus articulés, hybrides, électriques, trolleybus).

Étant donné l'envergure des travaux, il a été décidé de démolir le bâtiment actuel et de construire un nouveau complexe de près de 40 000 m<sup>2</sup>.

Le complexe Crémazie ne peut cesser ses opérations. Ainsi, sa reconstruction se déroulera en trois phases. La première phase du projet est complétée et les travaux préparatoires de la phase 2 ont débuté. Les derniers déménagements seront réalisés au mois de novembre 2021.

Le concept du bâtiment sera axé sur le développement durable et l'accessibilité universelle, dans le respect de normes environnementales élevées en vue d'obtenir l'accréditation LEED Or (Leadership in Energy and Environmental Design).

### BÉNÉFICES

Ce projet optimisera les activités d'exploitation en générant des économies récurrentes annuellement, en plus d'éviter certains coûts d'exploitation, et favorisera la mobilisation des employés.

---

### Agrandissement de 3 centres de transport

Le réseau d'autobus actuel comprend 225 lignes et 1 807 bus (bus hybrides, articulés, et électriques). Pour faire suite à l'autorisation d'acquérir 300 bus supplémentaires, il est nécessaire de prévoir l'intégration de ces bus en termes de stationnement, d'exploitation et d'entretien. À l'exception de Stinson, tous les centres de transport sont utilisés à pleine capacité selon les modalités d'exploitation actuelles.

Le projet d'agrandissement des centres de transport Anjou, Legendre et Saint-Laurent permettra d'accueillir 160 bus supplémentaires et consiste à créer :

- Une extension de l'aire de stationnement des bus, des locaux du personnel et des équipements associés;
- Une extension de l'aire d'entretien des bus, des locaux et des équipements associés.

Ce projet inclura également la mise en place de mesures transitoires permettant de réaliser les travaux de construction tout en assurant le maintien des activités d'exploitation, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité.

Une livraison progressive est prévue à partir de 2020.

### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- D'offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- D'effectuer l'électrification éventuelle du réseau des bus.

# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2020-2029

## Électrification du réseau (matériel roulant)

### Acquisition de bus 12 mètres - phase 2

Le projet prévoit, pour la période de 2019 à 2024, l'acquisition de 963 bus 12 mètres.

- 524 bus hybrides ou électriques pour remplacer des bus en fin de vie utile;
- 405 bus hybrides ou électriques en ajout au parc;
- 30 bus électriques à recharge garage en ajout au parc;
- 4 bus électriques à recharge rapide en ajout au parc.

L'acquisition de bus à ajouter au parc existant permettra de faire face aux aléas des travaux internes et externes, de revoir et d'adapter l'offre de service bus tout en palliant les imprévus. Cela aura comme conséquence d'améliorer la régularité, la ponctualité et la fluidité du service bus.

Ces autobus seront munis d'un système hybride ou électrique, d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils seront équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comportera aussi un volet intégration des autobus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Remplacement	99	109	54	80	56	100	498
Ajout	31	269	51*	32*	44*	38*	465
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>378</b>	<b>105</b>	<b>112</b>	<b>100</b>	<b>138</b>	<b>963</b>
Remplacement – Projet bus 12 mètres 2012-2017	51	-	-	-	-	-	51
<b>Total</b>	<b>181</b>	<b>378</b>	<b>105</b>	<b>112</b>	<b>100</b>	<b>138</b>	<b>1014</b>

\* En option

## BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Le maintien du parc en bon état (âge moyen autour de 8 ans);
- L'amélioration du service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- La réduction des émissions de GES;
- L'approfondissement de nos connaissances et l'acquisition d'une expérience en électrification du transport.

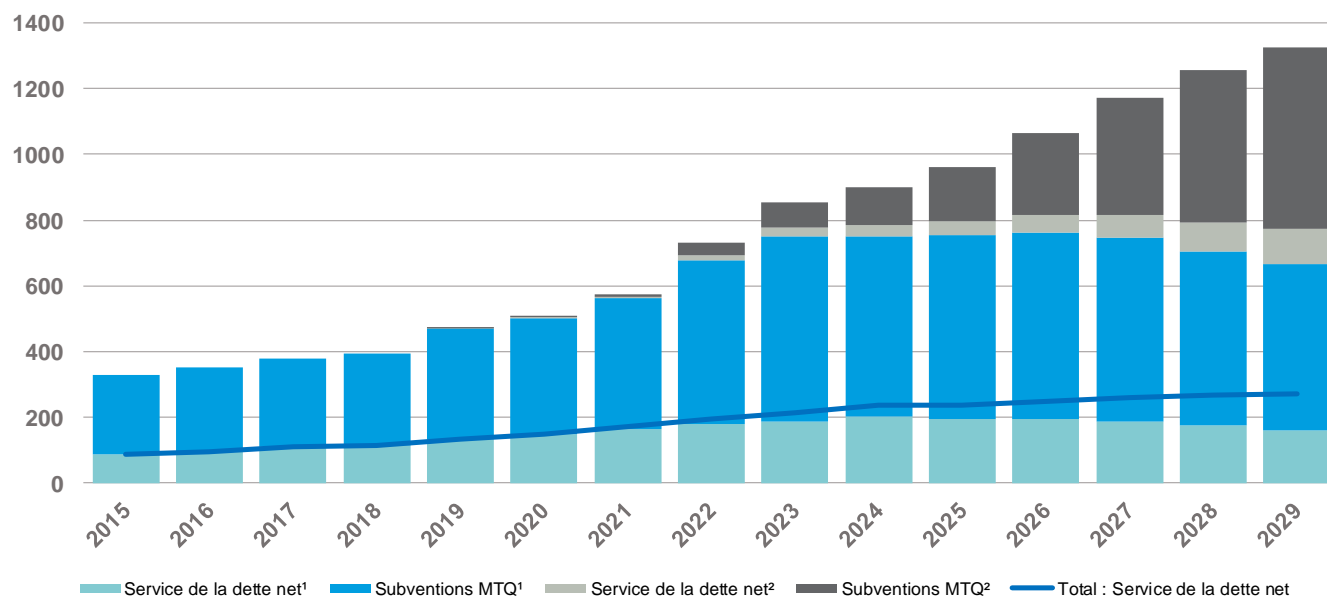
# IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE SERVICE DE LA DETTE

Le service de la dette net devrait se situer à 134,1 M\$ en 2019 pour atteindre 270,7 M\$ en 2029. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 10,2 % par rapport à 13,8 % pour la période de 2015 à 2019. La Société vise à maintenir son service de dette net entre 6 % et 10 % des dépenses d'exploitation nettes, alors que le seuil critique est établi à 16 %.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 71,4 % (pour la période de 2015 à 2019) à 75,9 % pour les 10 prochaines années. Le service de la dette net devrait représenter 9,2 % des dépenses d'exploitation nettes en 2019. Pour 2020, ce ratio devrait se situer à 9,5 % en croissance de 0,3 % comparativement à celui prévu pour 2019, sous la limite supérieure de 16 %.

## ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE NET

(en millions de dollars)



(En millions de dollars)	Prévisions														
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Projets autorisés</b>															
Service de la dette brut¹	327,6	353,7	378,2	395,8	471,4	503,4	561,2	679,3	750,6	750,3	754,3	764,0	746,0	703,4	666,7
Subventions MTQ¹	241,2	257,2	266,8	280,6	337,3	355,7	396,2	500,0	562,1	548,8	557,8	567,3	557,1	525,6	504,5
<b>Service de la dette net¹</b>	<b>86,3</b>	<b>96,6</b>	<b>111,5</b>	<b>115,2</b>	<b>134,1</b>	<b>147,8</b>	<b>165,0</b>	<b>179,3</b>	<b>188,5</b>	<b>201,5</b>	<b>196,5</b>	<b>196,7</b>	<b>188,9</b>	<b>177,8</b>	<b>162,2</b>
<b>Projets en définition et identification</b>															
Service de la dette brut²	-	-	-	-	-	0,9	13,0	53,1	102,2	148,9	206,2	299,0	426,0	551,5	659,9
Subventions MTQ²	-	-	-	-	-	0,3	6,9	38,0	75,4	114,4	163,9	246,8	356,2	461,7	551,4
<b>Service de la dette net²</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,6</b>	<b>6,1</b>	<b>15,0</b>	<b>26,8</b>	<b>34,5</b>	<b>42,3</b>	<b>52,2</b>	<b>69,9</b>	<b>89,9</b>	<b>108,5</b>
<b>Total</b>															
Service de la dette brut	327,6	353,7	378,2	395,8	471,4	504,4	574,2	732,4	852,8	899,1	960,5	1 063,0	1 172,1	1 254,9	1 326,6
Subventions MTQ	241,2	257,2	266,8	280,6	337,3	356,0	403,1	538,0	637,5	663,2	721,7	814,2	913,2	987,3	1 055,9
<b>Total : Service de la dette net</b>	<b>86,3</b>	<b>96,6</b>	<b>111,5</b>	<b>115,2</b>	<b>134,1</b>	<b>148,4</b>	<b>171,1</b>	<b>194,3</b>	<b>215,3</b>	<b>236,0</b>	<b>238,8</b>	<b>248,8</b>	<b>258,8</b>	<b>267,6</b>	<b>270,7</b>

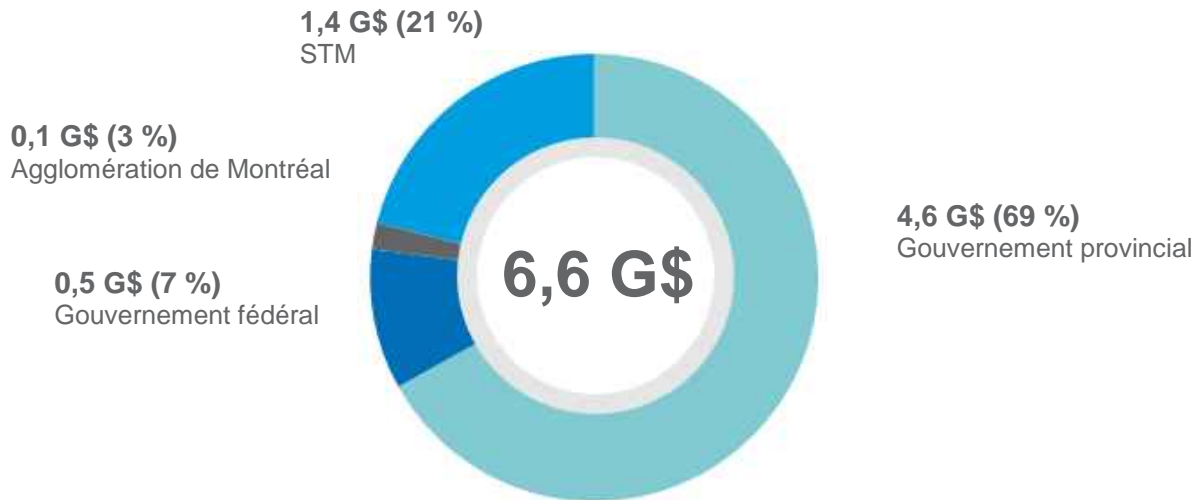
<sup>1</sup> Les montants pour les projets autorisés

<sup>2</sup> Les montants pour les projets en définition et identification



# FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS PAR SOURCE 2020-2029  
(en milliards de dollars)



# AUTRES INDICATEURS

Introduction .....	76
Variation du budget par catégories.....	77
Dépenses totales.....	78
Dépenses totales de rémunération et en biens et services .....	79
Heures régulières et supplémentaires .....	80
Kilomètres commerciaux et heures de service totales – bus.....	81
Kilomètres commerciaux – voitures de métro .....	82
Déplacements en minibus et taxis – transport adapté.....	83
Taux de réalisation des projets.....	84
Déficit de maintien d'actifs.....	85
Dette brute et nette de la STM .....	86
Service de la dette net.....	87

# INTRODUCTION

Cette section présente certains aspects de l'évolution de la situation financière de la STM pour la période de 2011 à 2020. Lorsqu'il s'agit de valeurs monétaires, les résultats sont exprimés en dollars courants et en dollars constants de 2011. La présentation de ces informations en dollars constants permet d'évaluer l'évolution réelle de la situation par l'élimination des effets de l'inflation.

Les résultats en dollars constants ont été calculés à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal. L'indice, pour la période de 2011 à 2020, est présenté ci-dessous. Les taux d'inflation pour 2019 et 2020 sont des prévisions.

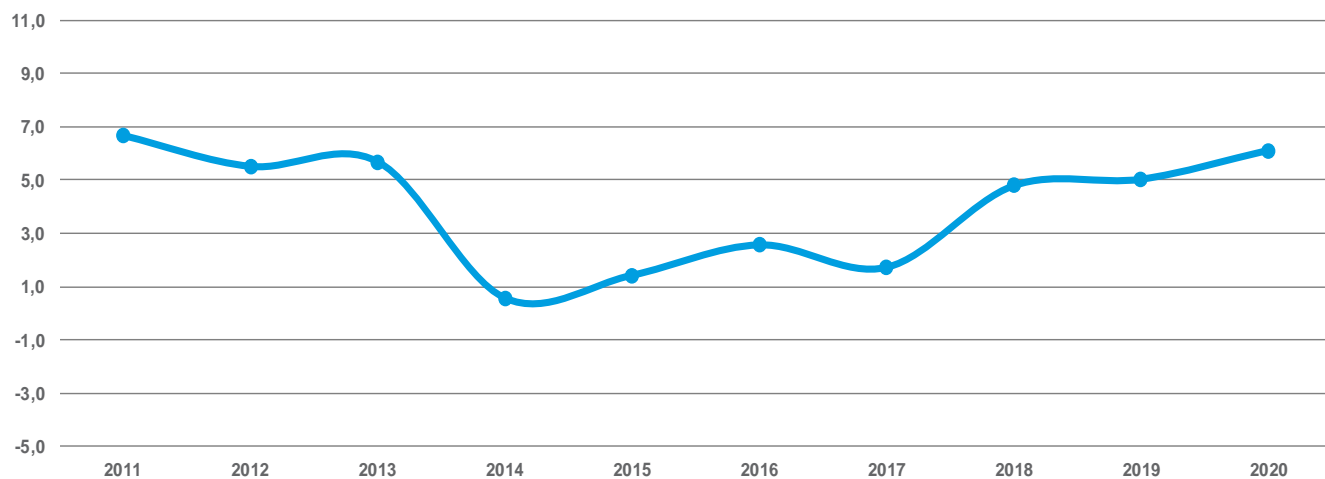
IPC - Montréal	Réel 2011	Réel 2012	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Prévision 2019	Prévision 2020
	1,000	1,020	1,028	1,043	1,057	1,065	1,077	1,096	1,120	1,142
Variation		2,03 %	0,83 %	1,48 %	1,38 %	0,80 %	1,11 %	1,73 %	2,22 %	2,00 %

Sources : Statistique Canada  
STM (prévisions 2019-2020)

# VARIATIONS DU BUDGET PAR CATEGORIES

(en pourcentage)

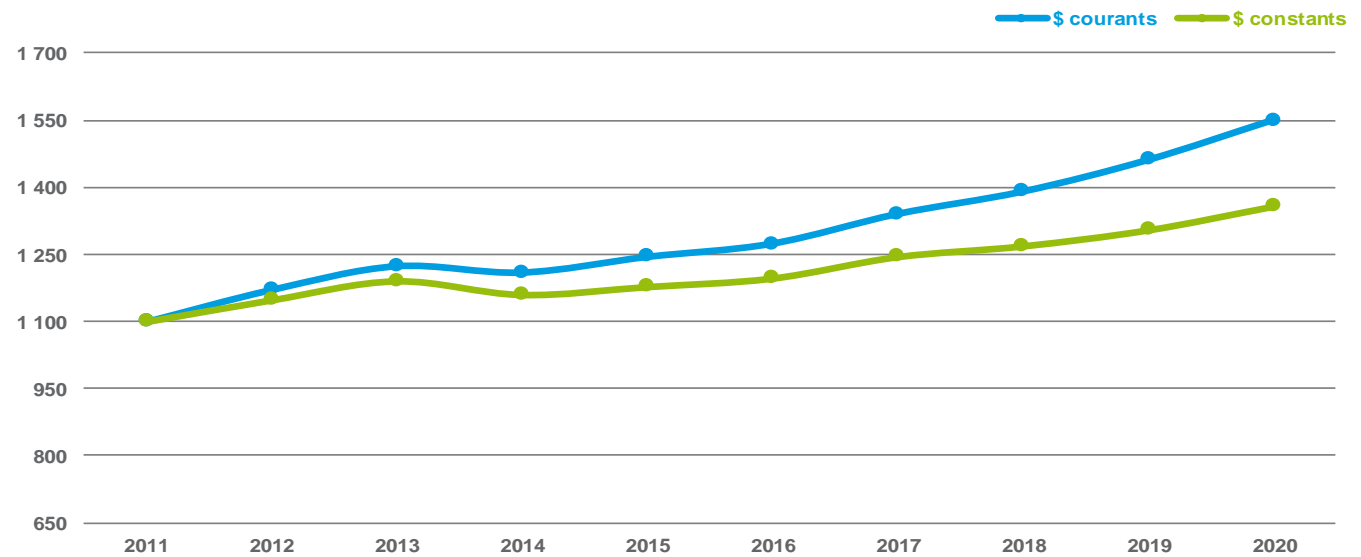
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Budget 2020	Variation 2011-2020
Ajout et amélioration de service	3,1	1,6	1,5	-0,4	0,7	0,1	1,7	1,7	1,1	3,3	5,8%
Dépenses liées aux immobilisations	0,6	1,0	1,7	-0,2	1,4	1,4	0,0	1,2	1,6	0,9	56,1%
Dépenses courantes	2,9	3,0	2,5	1,2	-0,7	1,1	0,0	1,9	2,4	1,8	-37,0%
	<b>6,7</b>	<b>5,5</b>	<b>5,7</b>	<b>0,5</b>	<b>1,4</b>	<b>2,6</b>	<b>1,7</b>	<b>4,8</b>	<b>5,0</b>	<b>6,1</b>	<b>-8,4%</b>



# DÉPENSES TOTALES

(en millions de dollars)

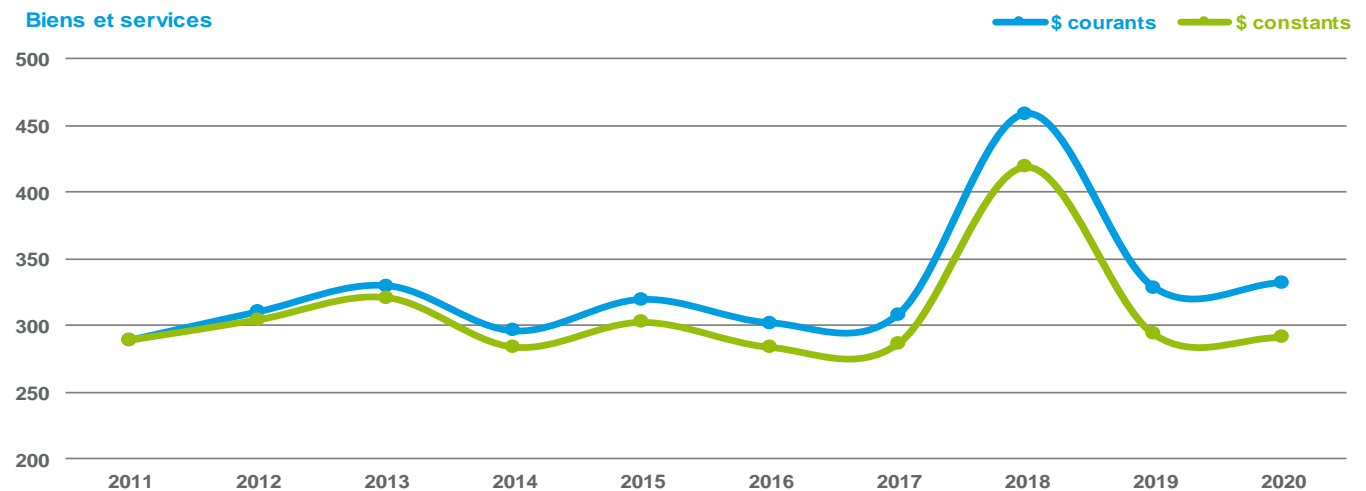
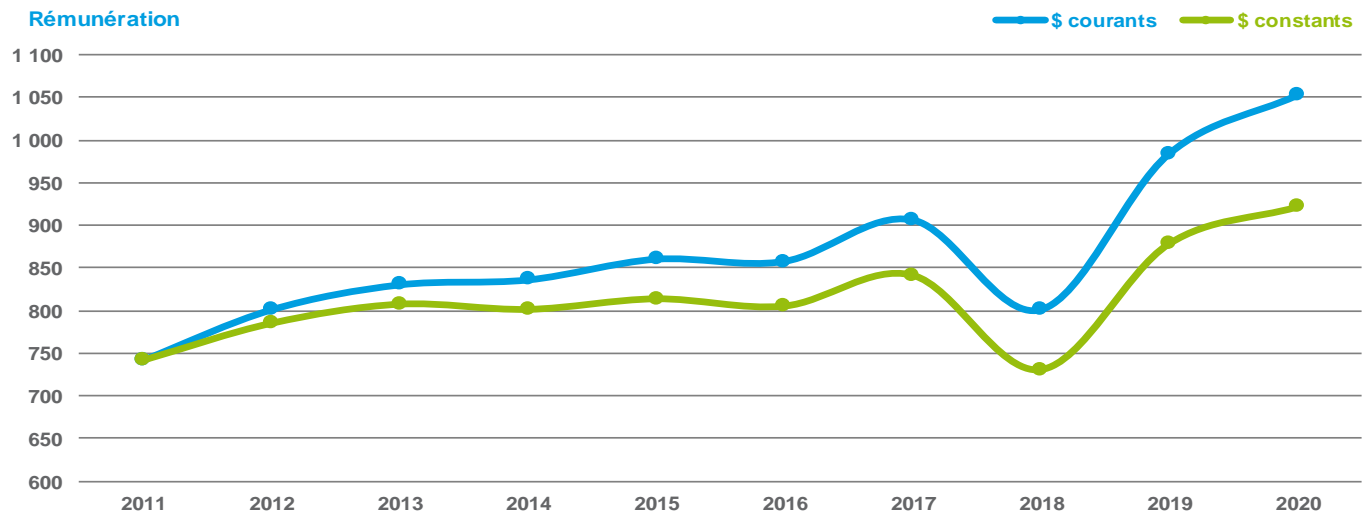
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Budget 2020	Variation 2011-2020
\$ courants	1 098,5	1 170,0	1 223,3	1 209,2	1 244,2	1 273,8	1 340,1	1 390,3	1 460,9	1 550,2	41,1 %
\$ constants	1 098,5	1 147,1	1 189,9	1 159,4	1 177,1	1 196,1	1 244,3	1 268,5	1 304,4	1 357,5	23,6 %



# DÉPENSES TOTALES DE RÉMUNÉRATION ET EN BIENS ET SERVICES

(en millions de dollars)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Budget 2020	Variation 2011-2020
<b>Dépenses totales de rémunération</b>											
\$ courants	742,1	801,0	830,2	836,0	860,3	857,7	906,5	801,0	983,3	1052,2	41,8 %
\$ constants	742,1	785,3	807,6	801,6	813,9	805,4	841,7	730,8	878,0	921,4	24,2 %
<b>Dépenses totales en biens et services</b>											
\$ courants	289,1	310,4	329,9	296,0	319,6	302,1	308,3	459,0	328,6	332,2	14,9 %
\$ constants	289,1	304,3	320,9	283,8	302,3	283,6	286,2	418,8	293,4	290,9	0,6 %

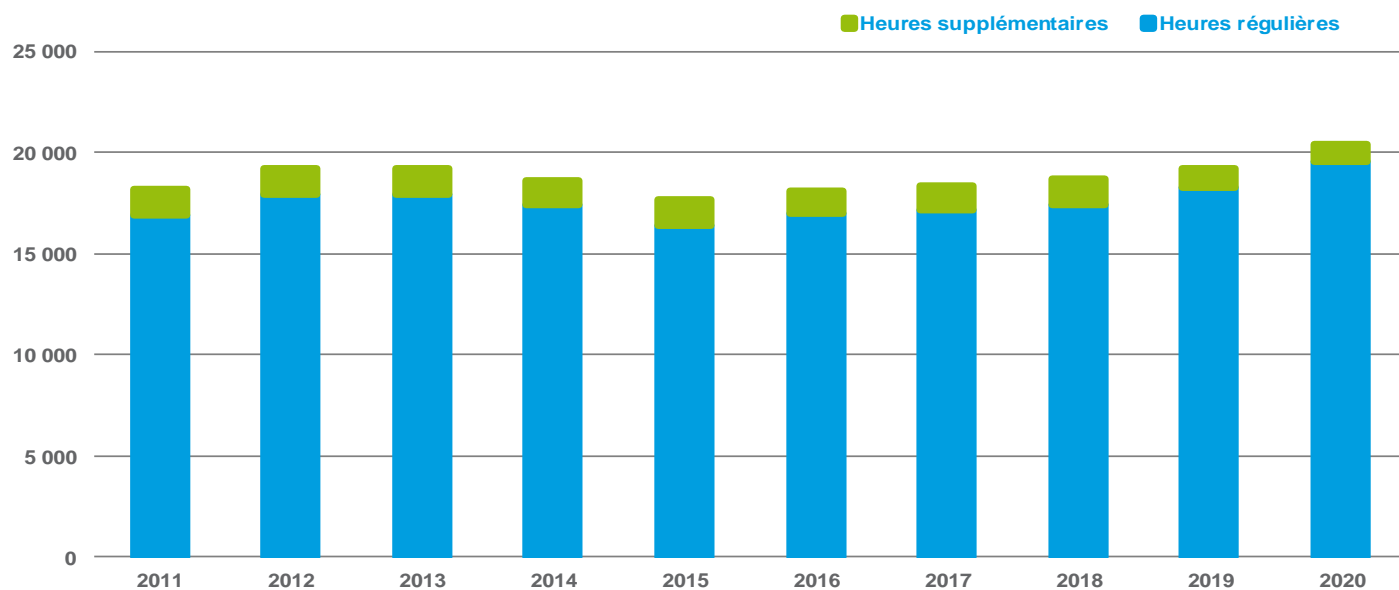


Note : Suite à une modification apportée au Régime 1992 le 1<sup>er</sup> mars 2019, un montant de 133,1 M\$ a été constaté pour les cotisations supplémentaires versées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2013 (clause banquier). Le montant fut comptabilisé en 2018 en diminution des coûts de rémunération. En contrepartie, ce même montant fut affecté au fonds d'immobilisation et explique la hausse des dépenses de biens et services.

# HEURES RÉGULIÈRES ET SUPPLÉMENTAIRES

(en milliers d'heures)

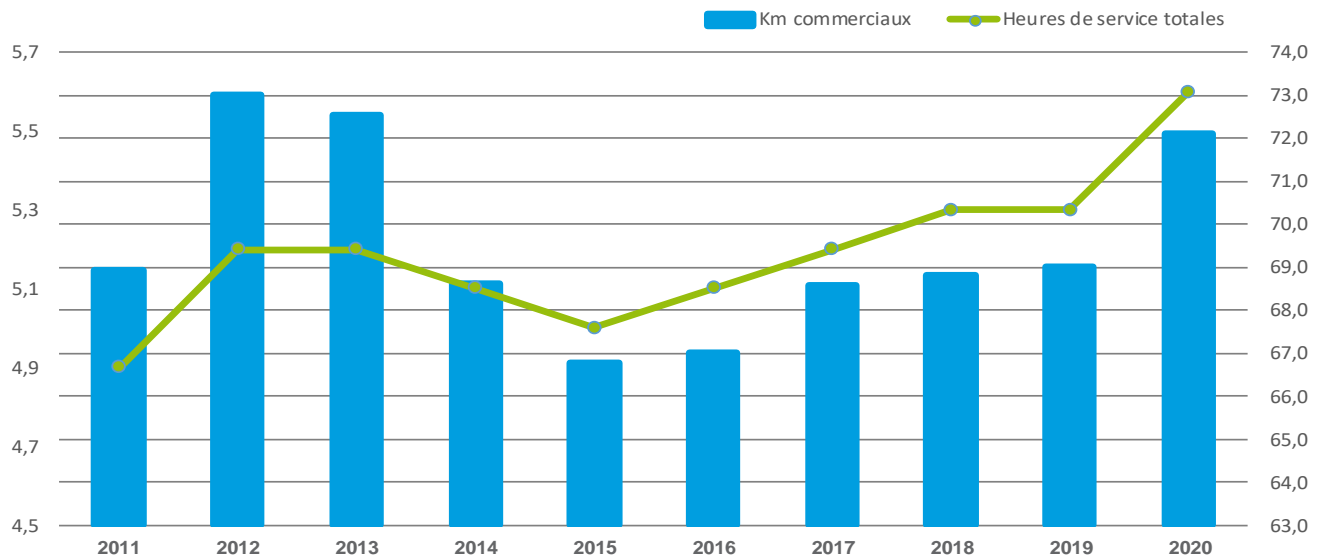
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Budget 2020	Variation 2011-2020
Heures régulières	16 931	17 940	17 912	17 394	16 376	16 949	17 182	17 388	18 235	19 553	15,5 %
Heures supplémentaires	1 239	1 304	1 277	1 236	1 292	1 156	1 151	1 275	945	843	-32,0 %
<b>Heures totales</b>	<b>18 170</b>	<b>19 244</b>	<b>19 190</b>	<b>18 631</b>	<b>17 668</b>	<b>18 105</b>	<b>18 334</b>	<b>18 663</b>	<b>19 180</b>	<b>20 396</b>	<b>12,3 %</b>



# KILOMÈTRES COMMERCIAUX ET HEURES DE SERVICE TOTALES – BUS

(en millions)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Budget 2019	Budget 2020	Variation 2011-2020
Km commerciaux	68,9	73,0	72,5	68,6	66,8	67,0	68,6	68,8	69,0	72,1	4,6 %
Heures de service totales	4,9	5,2	5,2	5,1	5,0	5,1	5,2	5,3	5,3	5,6	14,3 %

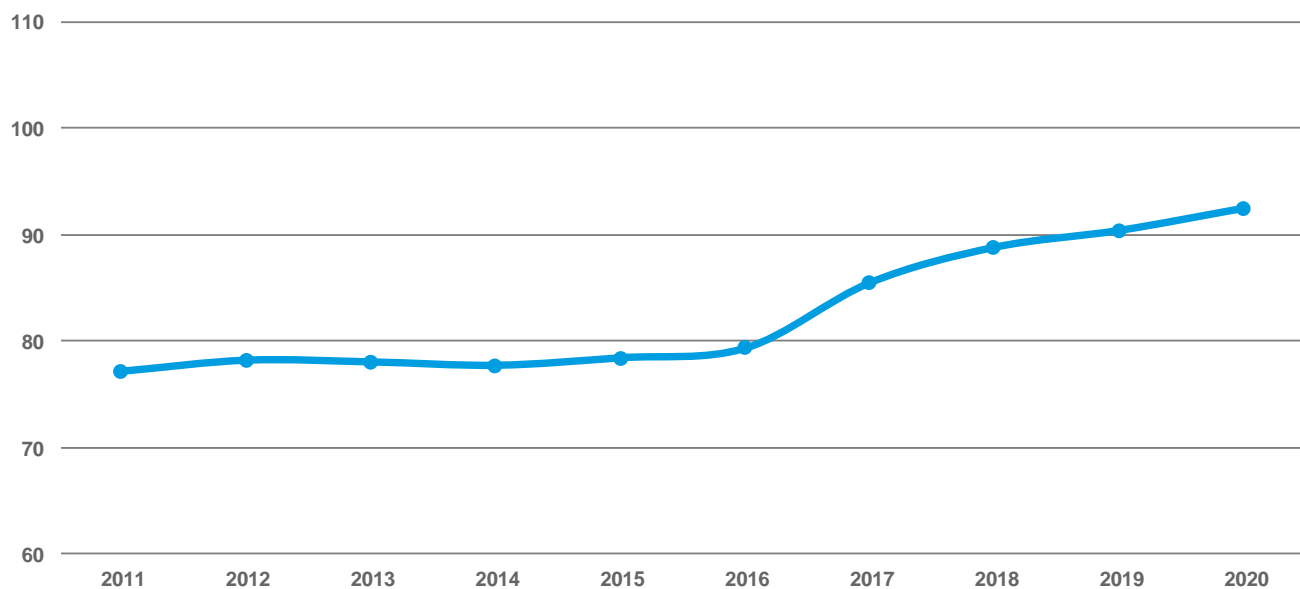




# KILOMÈTRES COMMERCIAUX – VOITURES DE MÉTRO

(en millions de km)

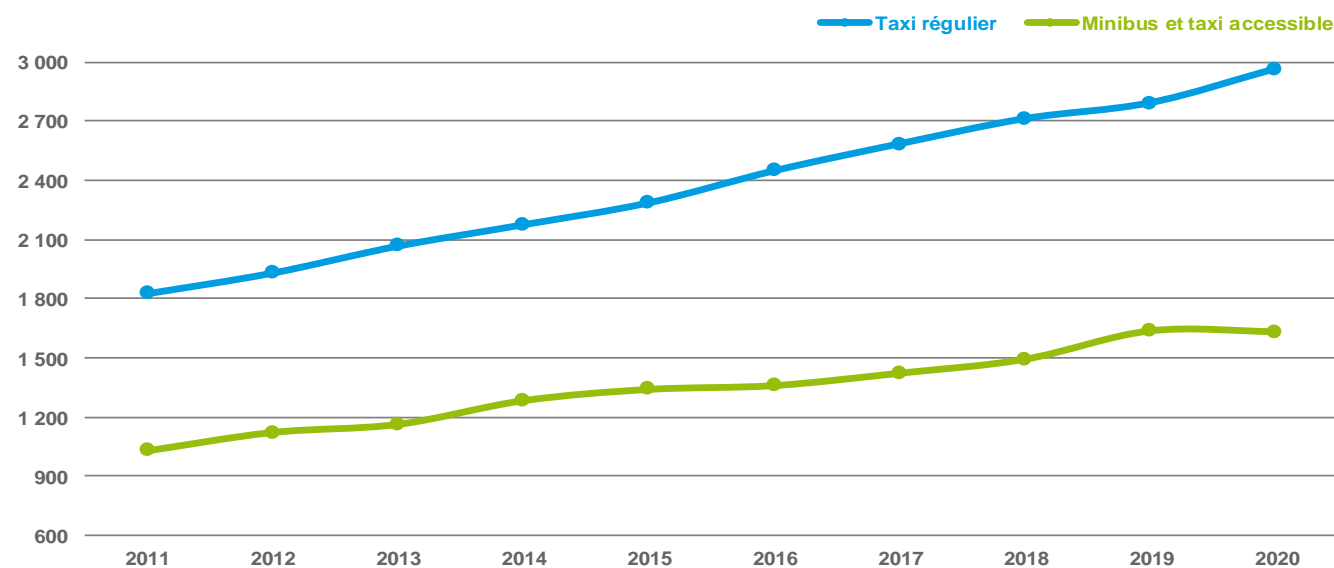
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Budget 2020	Variation 2011-2020
Km commerciaux	77,1	78,2	78,0	77,7	78,4	79,3	85,5	88,8	90,4	92,4	19,8 %



# DÉPLACEMENTS EN MINIBUS ET TAXIS – TRANSPORT ADAPTÉ

(en milliers de déplacements)

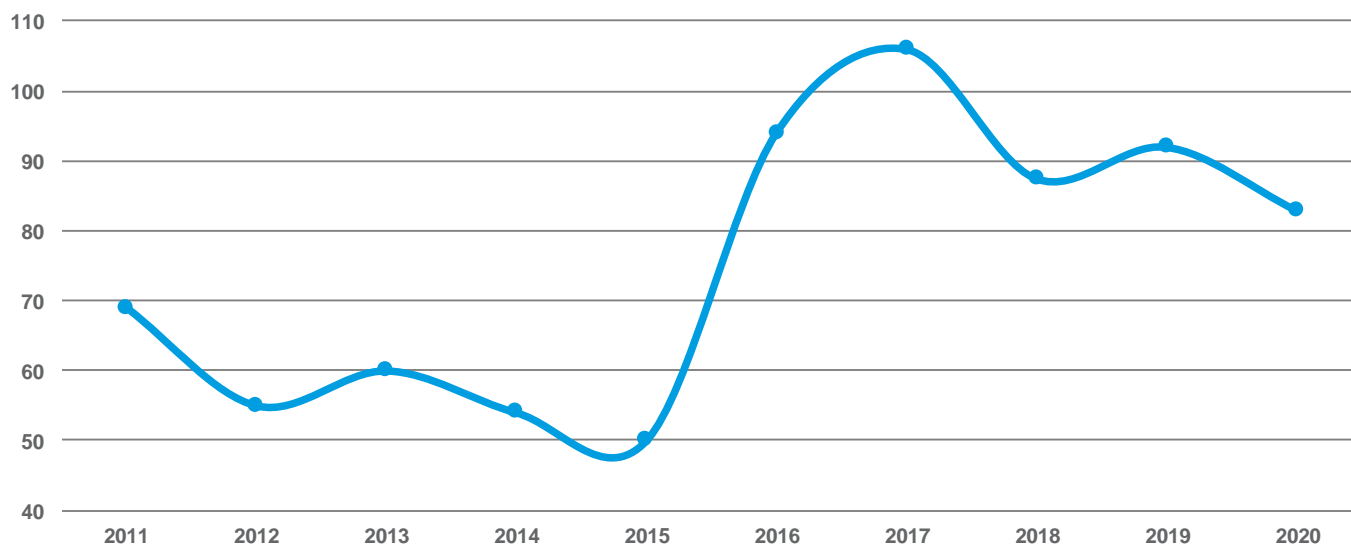
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Budget 2019	Budget 2020	Variation 2011-2020
Taxi régulier	1 828	1 933	2 069	2 177	2 288	2 450	2 586	2 713	2 793	2 965	62,2 %
Minibus	395	400	396	435	437	438	434	455	469	497	25,8 %
Taxi accessible	635	723	767	848	903	922	988	1 038	1 168	1 135	78,9 %
<b>Total</b>	<b>2 859</b>	<b>3 056</b>	<b>3 233</b>	<b>3 460</b>	<b>3 628</b>	<b>3 809</b>	<b>4 008</b>	<b>4 206</b>	<b>4 430</b>	<b>4 598</b>	<b>60,8 %</b>



# TAUX DE RÉALISATION DES PROJETS

(en pourcentage)

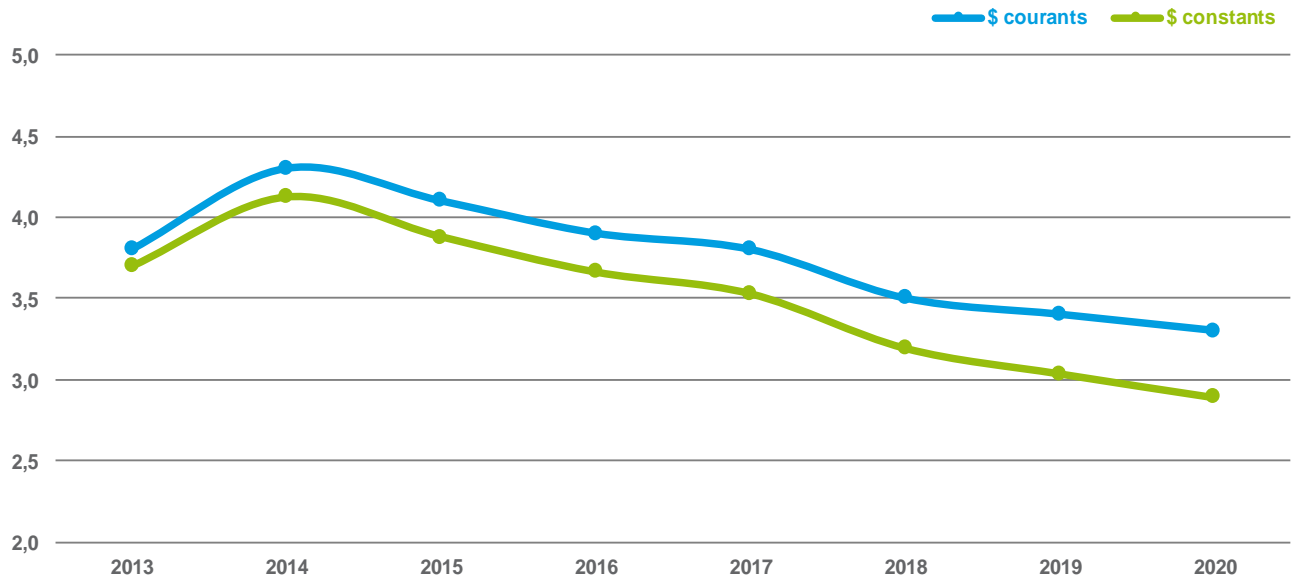
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Budget 2020	Variation 2011-2020
Taux de réalisation	69,0	55,0	60,0	54,0	50,0	94,0	106,0	87,5	92,0	83,0	20,3 %



# DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

(en millions de dollars)

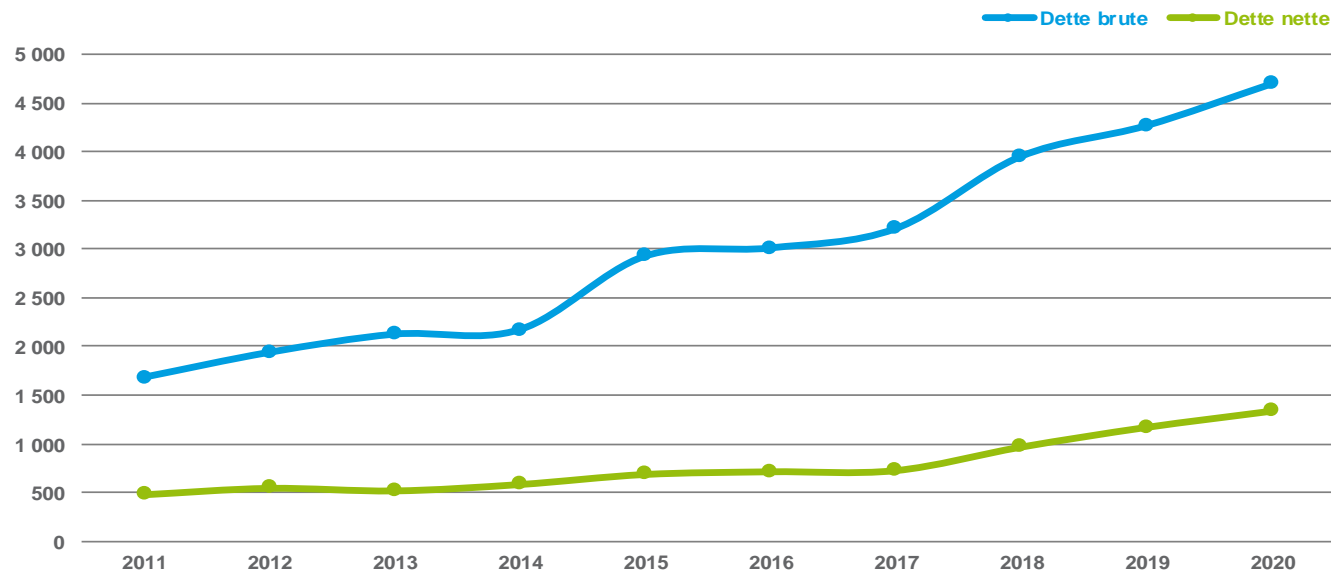
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Budget 2020	Variation 2013-2020
\$ courants	ND	ND	3,8	4,3	4,1	3,9	3,8	3,5	3,4	3,3	-13,2 %
\$ constants	ND	ND	3,7	4,1	3,9	3,7	3,5	3,2	3,0	2,9	-21,8 %



# DETTE BRUTE ET NETTE DE LA STM

(en millions de dollars)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Budget 2020	Variation 2011-2020
Dette brute	1 684,4	1 940,2	2 127,4	2 174,0	2 930,1	3 014,4	3 212,5	3 955,3	4 271,3	4 701,0	179,1 %
Dette nette	484,7	550,4	524,3	589,8	693,1	720,8	732,5	973,3	1 175,8	1 343,0	177,1 %

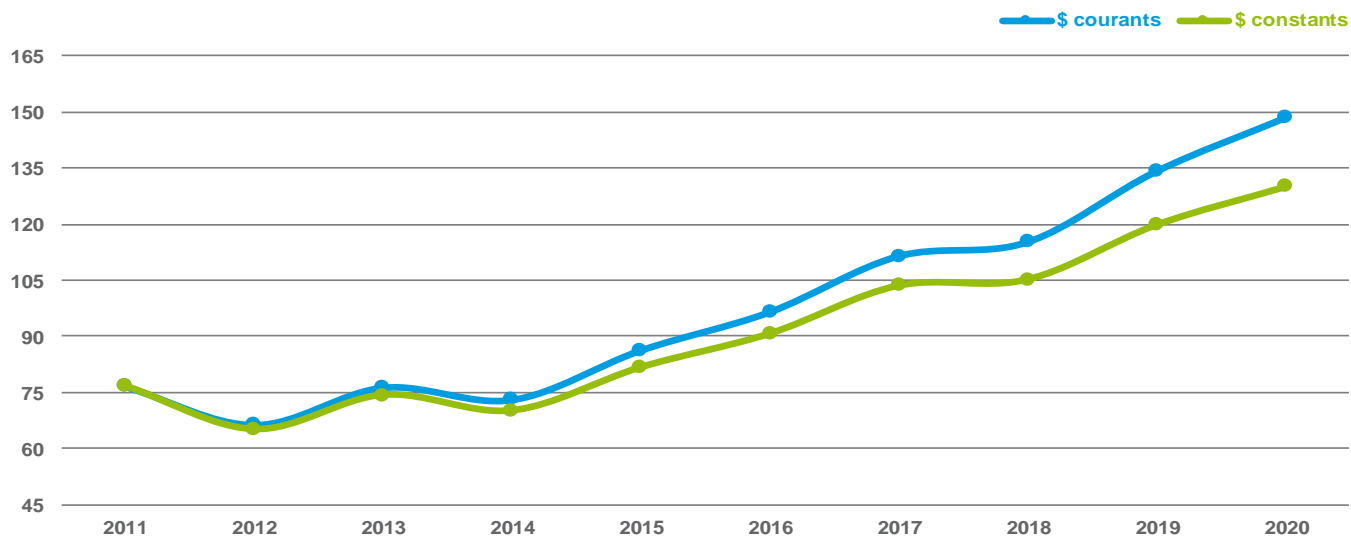


Note : L'augmentation marquée de la dette brute en 2015 s'explique par la cession des actifs et passifs liés au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval alors que celle observée en 2018 fait suite à l'acquisition des nouvelles voitures AZUR.

# SERVICE DE LA DETTE NET

(en millions de dollars)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Budget 2020	Variation 2011-2020
\$ courants	76,6	66,4	76,4	73,1	86,3	96,6	111,5	115,2	134,1	148,4	93,8 %
\$ constants	76,6	65,1	74,3	70,1	81,7	90,7	103,5	105,2	119,7	129,9	69,7 %



# ANNEXES

Principales pratiques budgétaires .....	89
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales.....	91
Excédent d'investissement à des fins fiscales.....	92
Charges par objet.....	92
Résultats d'exploitation à des fins fiscales .....	93
Résultats .....	94
Excédent accumulé .....	95
Relation entre les différents fonds de la STM.....	96
Pratiques de gestion financière .....	97
Définition des types de revenus .....	106
Définition des types de dépenses.....	107
Définition des indicateurs de gestion.....	109

# PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

En tant qu'organisme public, la STM dresse ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le choix de ce référentiel est conforme aux dispositions législatives prévues dans sa loi constitutive et répond aux besoins de ses principaux utilisateurs.

Selon la classification du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les états financiers de la STM comprennent des renseignements sur les particularités de la comptabilité des administrations municipales au Québec afin de refléter les dispositions législatives qui influencent la présentation de l'information financière.

Ces états financiers diffèrent de ceux préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public en ce qui concerne, entre autres, le traitement comptable des immobilisations, de la dette à long terme et des avantages sociaux futurs.

Ainsi, l'état des résultats préparé selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public est ajusté afin, entre autres, de soustraire les revenus d'investissement, de remplacer l'amortissement des immobilisations par le remboursement en capital de la dette à long terme et de virer aux dépenses constatées à pourvoir certaines mesures d'allègement décrites à la section portant sur l'excédent accumulé. Le résultat obtenu à la suite de ces ajustements est présenté à l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales. Le budget de la STM est préparé à l'aide des mêmes règles comptables que celles utilisées pour la préparation de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales, tel que présenté à la page 88. La présentation utilisée pour préparer le budget diffère de celle utilisée pour l'excédent de fonctionnement.

La base budgétaire de la STM est donc comparable à la base comptable. Elle s'appuie sur les principes comptables suivants :

## Conversion des devises

La STM utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en devises. Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice.

## Constatation des revenus

Les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes. Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces sommes sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions incluses dans les revenus d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est amortie au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la STM considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

## Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement. Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.



# PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

## Avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la STM sont tous des régimes à prestations déterminées.

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajusté des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé. Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché lissée sur une période de trois ans.

Le coût des services passés, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées déduction faite le cas échéant des pertes actuarielles.

Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

## Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire et sont présentés dans l'état des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

## Instruments financiers dérivés

La STM conclut périodiquement des contrats de swaps de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec d'importantes institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La STM n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la STM documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tel que requis par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations spécifiques prévues. La STM s'attend à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte.

La STM utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens, créant ainsi un instrument synthétique. La comptabilité des instruments synthétiques est utilisée pour rendre compte des actifs et des passifs constituant l'instrument synthétique. Par conséquent, la STM comptabilise ceux-ci comme s'il s'agissait de la dette que l'on cherche à reproduire.

# EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2020	Prévision 2019	Réel 2018
<b>Revenus</b>			
Revenus provenant de l'ARTM	1 506 222	1 414 507	1 343 301
Subventions	85 248	85 226	77 122
Autres revenus	55 540	62 199	58 386
	<b>1 647 010</b>	<b>1 561 932</b>	<b>1 478 809</b>
<b>Charges</b>			
Service bus, métro et TA	1 688 507	1 610 830	1 386 281
Intérêts et frais de financement	150 333	144 012	129 007
	<b>1 838 840</b>	<b>1 754 842</b>	<b>1 515 288</b>
<b>Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(191 830)</b>	<b>(192 910)</b>	<b>(36 479)</b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>304 126</b>	<b>300 912</b>	<b>288 746</b>
<b>Financement</b>			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(455 166)	(530 683)	(195 571)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme et sur la contribution au fonds d'amortissement	270 709	251 657	205 839
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9 000	8 000	5 184
	<b>(175 457)</b>	<b>(271 026)</b>	<b>15 452</b>
<b>Affectations</b>			
Activités d'investissement	(20 000)	(20 000)	(20 090)
Fonds d'immobilisations	-	-	(142 270)
Excédent de fonctionnement non affecté	-	273	-
Dépenses constatées à pourvoir	(3 000)	(3 000)	(16 750)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	86 161	185 751	(88 336)
	<b>63 161</b>	<b>163 024</b>	<b>(267 446)</b>
<b>Excédent de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>273</b>

# EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2020	Prévision 2019	Réel 2018
<b>REVENUS D'INVESTISSEMENT</b>	1 169 317	709 763	951 161
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<b>Immobilisations</b>			
Acquisitions	(1 387 063)	(886 935)	(1 136 903)
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités d'investissement	197 746	157 172	314 197
<b>Affectations</b>			
Activités de fonctionnement	20 000	20 000	20 090
	<b>(1 169 317)</b>	<b>(709 763)</b>	<b>(802 616)</b>
<b>Excédent d'investissement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>148 545</b>

# CHARGES PAR OBJET

(en milliers de dollars)

	Budget 2020	Prévision 2019	Réel 2018
<b>Rémunération</b>	<b>803 398</b>	<b>748 754</b>	<b>700 132</b>
<b>Charges sociales</b>	<b>245 837</b>	<b>231 566</b>	<b>81 892</b>
<b>Biens et services</b>	<b>335 146</b>	<b>329 598</b>	<b>323 220</b>
<b>Intérêts et frais de financement</b>			
Frais de financement à court terme	3 470	1 876	7 147
Intérêts sur la dette à long terme à la charge :			
de la Société	61 615	56 454	36 337
du gouvernement du Québec	85 248	85 682	85 523
	<b>150 333</b>	<b>144 012</b>	<b>129 007</b>
<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>304 126</b>	<b>300 912</b>	<b>281 047</b>
<b>Autres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(10)</b>
	<b>1 838 840</b>	<b>1 754 842</b>	<b>1 515 288</b>

# RÉSULTATS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2020	Prévision 2019	Réel 2018
<b>REVENUS</b>			
Revenus provenant de l'ARTM	1 506 222	1 414 507	1 343 301
Subventions	85 248	85 226	77 122
Excédent reporté	-	273	-
Autres revenus	44 018	46 576	48 459
	<b>1 635 488</b>	<b>1 546 582</b>	<b>1 468 882</b>
<b>CHARGES</b>			
Rémunération	1 049 235	980 320	802 731
Dépenses majeures	98 366	101 103	101 426
Services professionnels	113 320	112 807	116 330
Matériel et fournitures	74 482	74 082	72 007
Location	13 404	13 898	13 329
Intérêts et frais de financement	237 108	221 665	194 004
Dépenses diverses	49 573	42 707	26 512
Affectations au fonds d'immobilisations	-	-	142 270
	<b>1 635 488</b>	<b>1 546 582</b>	<b>1 468 609</b>
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	-	-	<b>273</b>

# RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

	Budget 2020	Prévisions 2019	Réalisations 2018
<b>REVENUS</b>			
<b>Fonctionnement</b>			
Revenus provenant de l'ARTM	1 506 222	1 414 507	1 343 301
Subventions	85 248	85 226	77 122
Autres revenus	55 540	62 199	58 386
	<b>1 647 010</b>	<b>1 561 932</b>	<b>1 478 809</b>
<b>Investissement</b>			
Contribution de l'ARTM	81 343	11 994	5 982
Subventions	1 087 974	697 769	945 179
	<b>1 169 317</b>	<b>709 763</b>	<b>951 161</b>
	<b>2 816 327</b>	<b>2 271 695</b>	<b>2 429 970</b>
<b>CHARGES</b>			
Service bus, métro et TA	1 688 507	1 610 830	1 386 281
Intérêts et frais de financement	150 333	144 012	129 007
	<b>1 838 840</b>	<b>1 754 842</b>	<b>1 515 288</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>977 487</b>	<b>516 853</b>	<b>914 682</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	<b>4 836 594</b>	<b>4 319 741</b>	<b>3 405 059</b>
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>5 814 081</b>	<b>4 836 594</b>	<b>4 319 741</b>

# EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)

	Budget 2020	Prévision 2019	Réel 2018
Excédent de fonctionnement non affecté	-	-	273
Excédent de fonctionnement affecté	999	999	999
Fonds de roulement	7 000	7 000	7 000
Fonds d'immobilisations	143 597	143 597	143 597
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	6 057	6 057	6 057
Financement des investissements en cours	(202 928)	(202 928)	(202 928)
Dépenses constatées à pourvoir	(103 975)	(106 975)	(109 975)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	5 963 331	4 988 844	4 474 718
<b>Total</b>	<b>5 814 081</b>	<b>4 836 594</b>	<b>4 319 741</b>

## Excédent de fonctionnement non affecté

L'excédent de fonctionnement non affecté comprend la partie de l'excédent accumulé n'ayant aucune restriction quant à son utilisation.

## Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.

## Fonds de roulement

Ce fonds est composé du capital non engagé qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations non subventionnées. Il doit être renfloué sur une période maximale de cinq ans.

## Fonds d'immobilisations

La création de ce fonds a été autorisée par le CA de la STM le 3 décembre 2014. Ce fonds servira à l'acquisition de certaines immobilisations non subventionnées.

## Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés

Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts.

## Financement des investissements en cours

Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations.

## Dépenses constatées à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

- Passif initial des régimes non capitalisés lié aux avantages sociaux futurs
- Financement des activités de fonctionnement relatif aux frais d'émission et d'intérêts

(en milliers de dollars)

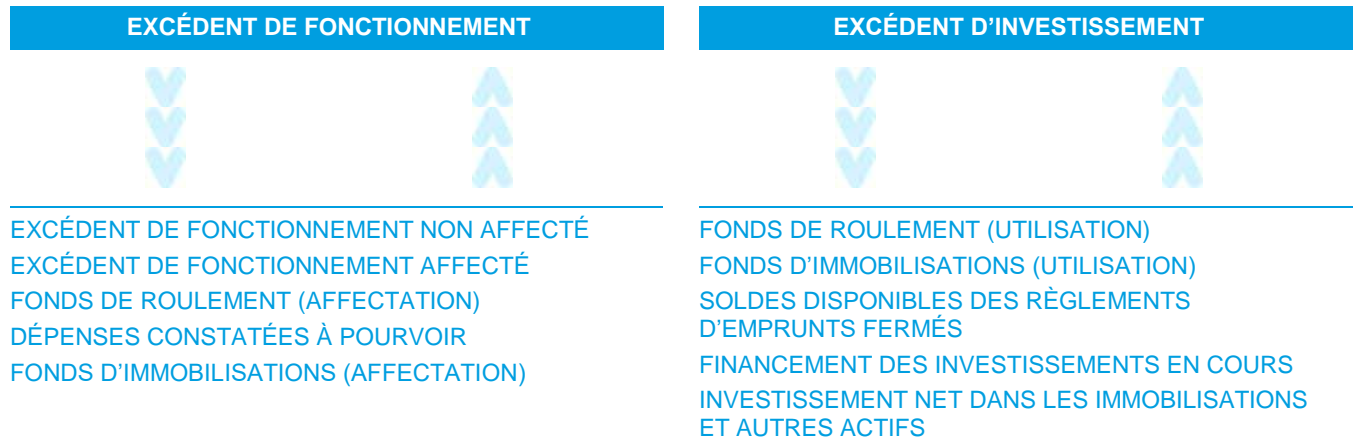
	Budget 2020	Prévision 2019	Réel 2018
Avantages sociaux futurs	(99 023)	(99 023)	(99 023)
Financement des activités de fonctionnement	(4 952)	(7 952)	(10 952)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(103 975)</b>	<b>(106 975)</b>	<b>(109 975)</b>

# RELATION ENTRE LES DIFFÉRENTS FONDS DE LA STM

Conformément au modèle élaboré par le MAMH, la Société présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes, ces informations financières sont reflétées aux excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

Le budget de fonctionnement se traduit par l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales alors que les projets d'investissements prévus au PI se traduisent par l'excédent d'investissement à des fins fiscales.

Le PI représente les besoins en investissement des 10 prochaines années pour les projets d'immobilisations visant à maintenir et développer le patrimoine de la STM.



# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

L'implantation de pratiques de bonne gestion financière et budgétaire est primordiale pour la STM. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et permettent d'amener l'ensemble des gestionnaires à un niveau supérieur de maîtrise de gestion des fonds publics. Vous trouverez ci-dessous les principales pratiques de gestion en vigueur. Ces dernières sont ou seront appuyées par une politique, une directive ou un guide.

## GESTION ENTOURANT L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

### Planification à long terme

Dans la foulée d'un virage axé sur l'amélioration de l'expérience client, le travail menant à l'élaboration du PSO 2025 a été réalisé depuis 2015. Le PSO 2025 de la STM a été adopté par son CA le 8 juin 2017.

Le PSO 2025 est le fruit d'une consultation auprès des clients et des employés ainsi que de balisages. Il s'appuie sur des assises, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM, le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec, sans oublier les engagements pris par Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada, notamment en matière de réduction des émissions de GES.

L'actuel PSO 2025 couvre l'horizon 2016-2025 et doit faire l'objet d'une actualisation. Une démarche amorcée en juin 2019 vise à réviser les objectifs, les indicateurs et les cibles du PSO pour la période 2021 à 2030. Il est prévu que le PSO 2030 soit adopté à l'automne 2020.

### Équilibre budgétaire annuel

L'article 119 de la Loi sur les sociétés de transport en commun stipule que le budget ne peut prévoir des dépenses supérieures aux revenus de la STM. Il est fondamental que toute société de transport atteigne l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, la STM a mis en place des processus ainsi que des outils afin de maintenir cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

- Un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire (R-091) prévoit notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense. Ce règlement assure une gestion responsable des ressources financières appuyée par une directive sectorielle finances (DS FIN 012) de suivi budgétaire et certification des activités d'exploitation et d'investissements.
- Processus d'élaboration d'un cadre financier sur plusieurs années afin d'assurer un équilibre budgétaire à moyen et à long termes.
- Processus budgétaire annuel rigoureux et bien documenté permettant une prise de décision efficace. Toujours selon la Loi sur les sociétés de transport en commun, le budget doit prévoir une réserve d'au plus 1,5 % des dépenses pour couvrir les frais imprévisibles d'administration et d'exploitation.
- Processus de prévisions aux quadrimestres afin de s'assurer que la situation budgétaire de la STM est saine tout au cours de l'année.
- Processus de suivi budgétaire mensuel permettant à la STM d'avoir une connaissance précise de la situation; les gestionnaires peuvent ainsi mieux planifier et contrôler l'évolution financière de leur secteur respectif.



# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

## GESTION ENTOURANT LES INVESTISSEMENTS D’AFFAIRES

### Mise en contexte et objectifs

La gestion de portefeuille de projets a été créée en 2006 à la STM dans le but de faciliter la réalisation du PSO en fonction des ressources disponibles.

En matière de gestion de portefeuille de projets, les principes suivants doivent s’appliquer :

- Les objectifs d’investissements du portefeuille sont établis par le PSO
- Les catégories du portefeuille de projets sont définies
- Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer des bénéfices ou permettre à la STM de se conformer à une loi ou à un règlement. Les enjeux liés au développement durable et à l’accessibilité universelle sont également considérés
- Les investissements requis pour la réalisation d’un projet respectent les cibles établies relativement au service de la dette

### Gouvernance et processus

La gouvernance du portefeuille de projets de la STM est encadrée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP), composé de membres de la direction.

Les principales règles établies dans une politique de gestion approuvée en 2015 sont les suivantes :

- Tout projet du portefeuille doit être sous la responsabilité d’un gestionnaire de niveau directeur ou plus (Promoteur)
- Une charte de projet dûment signée doit être déposée au CGPP
- Chaque projet doit être intégré dans la catégorie à laquelle il contribue le plus
- Tout projet doit satisfaire les modalités définies par le CGPP pour assurer son passage d’une phase à l’autre du cycle de vie du projet
- Tout projet inscrit dans le portefeuille doit être réalisé en fonction du budget autorisé et livrer les bénéfices dans les délais prévus. Tout promoteur qui ne prévoit pas atteindre cet objectif doit présenter une demande de modification de projet au CGPP

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d’approbation et d’évaluation tout au long du cycle de vie des projets :

- Les axes et objectifs du PSO 2025
- Critères spécifiques à chacune des catégories
- Disponibilité des ressources
- Risques reliés à la réalisation des projets
- Réalisation des bénéfices

### Les bénéfices mesurés du portefeuille de projets

De façon à livrer les bénéfices attendus, la contribution des projets du portefeuille est mesurée avant la réalisation du projet et après (cible à atteindre au moment où les livrables sont transférés et intégrés aux opérations).

À titre d’exemple, notons les indicateurs suivants :

- Le taux d’immobilité
- La distance moyenne avant un bris (MDBF)
- Les coûts d’exploitation
- Le taux de ponctualité
- Le temps de déplacement
- Le déficit de maintien d’actifs;
- Le taux de disponibilité des systèmes.

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

## Acceptabilité sociale des projets de la STM (DS COM 004)

Afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets de la STM, il importe de considérer l'impact de ces derniers sur les parties prenantes externes ainsi que les besoins et les préoccupations de ces parties, et ce, dans les phases de définition, de développement et de mise en œuvre des différents projets.

Par la présente directive, la direction exécutive Planification et Finances vise à améliorer la cohérence des représentations et interventions de la STM auprès des milieux locaux et des instances gouvernementales et municipales. Elle s'assure également que les responsables des projets de la STM intègrent à leur processus une étape d'analyse des enjeux d'acceptabilité sociale, laquelle constitue une bonne pratique de développement durable.

## Gestion des immobilisations (DS FIN 001)

La présente directive sectorielle définit et précise les critères de capitalisation afin d'assurer une comptabilisation adéquate des immobilisations de la STM. Ses principaux objectifs sont :

- d'orienter la STM dans l'identification et la comptabilisation adéquate de ses immobilisations
- d'uniformiser la capitalisation des immobilisations en établissant des règles claires
- d'identifier les catégories d'immobilisations et la durée de vie aux fins de l'amortissement

Cette directive découle des normes de « saine pratique comptable » et plus particulièrement des normes comptables pour le secteur public qui sont contenues dans le manuel de comptabilité pour le secteur public publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Canada (CPA) et du manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le MAMH.

## Gestion des opérations de trésorerie (PC 3.07)

Dans le cadre de ses activités, la STM doit faire des placements et financer ses investissements. Elle doit aussi atténuer les risques financiers et budgétaires auxquels elle est exposée. Les décisions associées à ces opérations de trésorerie peuvent avoir un impact significatif sur les activités de la STM.

La STM étant un organisme public, il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes que soient mises en œuvre des façons de faire rigoureuses en matière de gestion des opérations de trésorerie. Celles-ci doivent s'inspirer de pratiques exemplaires d'intermédiaires financiers du secteur public et privé. Elles doivent aussi être conformes aux politiques et règlements de la STM, ainsi qu'aux normes réglementaires canadiennes, québécoises et internationales.

La présente politique a pour objectifs de :

- préciser la nature des opérations de trésorerie qui doivent être encadrées
- fournir des principes clairs guidant le développement d'une stratégie de gestion appropriée
- préciser les responsabilités des différentes parties prenantes de l'organisation

Les opérations de trésorerie sont aussi encadrées par les trois directives suivantes :

## La gestion de la dette (DS FIN 004)

La nature des opérations de la STM nécessite d'importantes infrastructures. Ses stations de métro, son matériel roulant et ses édifices n'en sont que quelques exemples. Le maintien de tels équipements, leur remplacement ou leur accroissement génère de grands besoins en investissements qui sont financés par l'émission de dettes. De plus, les infrastructures font principalement l'objet de subventions provenant des différents paliers de gouvernement. Celles-ci sont habituellement versées sous la forme de remboursement du service de la dette.

Conformément aux dispositions législatives, le financement à long terme de la portion d'un investissement faisant l'objet d'une subvention est réalisé directement auprès du fonds de financement du ministère des Finances. Tous les autres emprunts à long terme sont réalisés auprès de la Ville de Montréal. Le financement à court terme ou temporaire est réalisé directement auprès du marché des capitaux.

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

La STM doit donc se doter de stratégies rigoureuses afin de pouvoir gérer efficacement les dettes qu'elle doit engendrer. Ces stratégies doivent lui permettre :

- d'optimiser ses coûts et ses processus de financement
- de privilégier l'accès à des sources de financement diversifiées
- d'assurer de saines relations avec les intervenants de marché et les partenaires financiers
- d'optimiser son niveau d'endettement et la situation financière de l'entreprise

En plus des principes généraux établis à la PC 3.07 – Gestion des opérations de trésorerie, les responsables des opérations de trésorerie doivent :

- toujours prévoir un fonds d'amortissement pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à 1 an afin de pouvoir en assurer le remboursement complet à l'échéance
- toujours faire en sorte que la totalité des transactions effectuées en devises étrangères soit immédiatement convertie en devises canadiennes

Les stratégies de gestion de la dette sont les suivantes :

- Le financement à court terme sert à répondre aux besoins d'encaisse de la STM
- Les dépenses en immobilisations sont financées, principalement, par des emprunts à long terme
- La STM peut avoir recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses financements

## La gestion des placements (DS FIN 005)

La gestion de l'encaisse, effectuée sur une base quotidienne, évalue les entrées et sorties de fonds, toutes sources confondues, de l'entreprise. Lors de cette analyse, il arrive que, pour une période donnée, la STM soit en position d'excédent de caisse. Il y a donc lieu d'investir ces sommes afin d'en optimiser le rendement. De plus, la STM effectue annuellement des contributions à ses fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de ses emprunts à leur échéance (tel que spécifié à sa politique corporative de gestion des opérations de trésorerie).

La directive définit :

- le cadre à l'intérieur duquel les responsables de la gestion des placements évoluent
- un ensemble d'objectifs à atteindre et de contraintes à respecter qui prennent en considération les niveaux de rendement attendu et de risque toléré par la STM

Les contraintes ne doivent cependant pas empêcher l'atteinte des objectifs. La préservation et l'augmentation du capital des fonds d'amortissement, de même qu'une volatilité limitée de la valeur de ces fonds, sont les objectifs principaux visés par la directive afin de protéger la capacité de remboursement, la réputation et l'intégrité de la STM.

## La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

Certains aspects des opérations de la STM génèrent des risques financiers pouvant affecter sa capacité à bien s'acquitter de sa mission. Les variations de prix pour l'approvisionnement en carburant de ses véhicules en constituent un bon exemple. Les impacts des fluctuations de taux d'intérêt sur une dette à taux variable en constituent un autre. Le niveau d'exposition de la STM est principalement fonction de :

- l'importance et la direction des variations des différentes variables financières (exemples : taux de change, taux d'intérêt, prix des commodités)
- la sensibilité aux variations des instruments retenus dans sa stratégie de couverture
- ses besoins de financement et de refinancement
- ses besoins en liquidités pour suffire à ses opérations courantes

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Les différentes catégories de risques auxquels la STM peut être exposée sont les suivantes :

- Risque de commodité
- Risque de contrepartie
- Risque de liquidité
- Risque d'opérations de trésorerie
- Risque de marché
- Risque juridique

## SAINE GESTION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION

### Efforts de réduction des dépenses d'exploitation dans la mesure du possible

La STM continuera d'exercer un contrôle serré de ses coûts d'exploitation. Pour appuyer ses efforts, elle a choisi d'améliorer en priorité sa performance financière et d'optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité. À titre d'exemple, lorsqu'elle fait l'acquisition de biens et services, elle a recours à des regroupements de fournisseurs et d'industries, ce qui lui procure des économies importantes.

### Optimiser les processus administratifs et décisionnels de l'organisation

La STM a décidé également d'alléger son processus décisionnel afin de réduire les délais administratifs. En réévaluant les processus, les activités et les façons de faire, elle compte optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité en mobilisant les employés autour d'enjeux comme la planification des besoins en main-d'œuvre, l'information de gestion et la disponibilité du matériel.

### Guide d'acquisition (2011)

Les processus d'acquisition à la STM peuvent sembler complexes. Il importe de comprendre que la STM est une entreprise publique évoluant dans un cadre légal rigoureux. Ses processus d'acquisition sont définis par :

- l'Assemblée nationale : dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01)* qui institue la STM et qui énonce l'ensemble de ses droits, pouvoirs et modalités d'acquisition de biens et de services
- le CA de la STM :
  - dans le Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du CA et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM (R-011) qui fixe les paramètres gouvernant la prise de décisions dans les différents domaines de gestion des activités de la STM ainsi que les règles applicables à la signature de certains actes, documents ou écrits de celle-ci
  - dans le Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire de la STM (R-091-1 tel que modifié) qui détermine les règles à suivre avant qu'une dépense contractuelle ne soit engagée
  - dans le Règlement sur la gestion contractuelle (R-175) qui fait partie intégrante de tout contrat de la Société
- le directeur général de la STM : dans la politique de gestion (PG 1.02) qui fixe les règles de délégation de pouvoirs d'autorisation de dépenses aux gestionnaires qui s'applique au pouvoir d'autorisation. Elle ne délègue d'aucune façon le pouvoir de signer les documents, contrats ou autres associés à la prise d'engagement de la STM auprès de tiers. Les règles de délégation de signature de ces actes, documents ou écrits sont contenues au règlement R-011 adopté par le CA et intitulé « Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du CA et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM ». Ces deux encadrements ont fait l'objet d'une mise à jour importante en 2019 touchant notamment les catégories d'autorisations et le montant des seuils qui leur sont attribués.

Ces cinq documents visent à assurer l'équité, l'intégrité, la transparence et l'accessibilité aux marchés, à accroître la concurrence dans les processus d'attribution de contrats ainsi qu'à obtenir des biens et des services au meilleur prix. Les employés impliqués dans ce type de démarche doivent aussi respecter les normes prescrites par le Code d'éthique de la STM. Tout employé de la STM ou membre de son CA qui, sciemment, accorde un contrat à un fournisseur sans en respecter les règles peut être tenu personnellement responsable.

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

En ce qui a trait aux acquisitions, la STM a élaboré aussi une directive sectorielle pour l'acquisition d'équipement et de logiciels informatiques (DS STI 002). Les budgets d'acquisitions informatiques sont centralisés au service Technologies de l'information et Innovation. Une partie de ces budgets centralisés est allouée annuellement aux différents services de la STM.

## Gestion contractuelle (R-175)

Le règlement de la gestion contractuelle instaure les mesures exigées en vertu de l'article 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01)* et vise à assurer un haut niveau de transparence et une saine gestion des contrats au sein de la STM. Ainsi, la STM instaure par la présente des mesures visant à :

- favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres
- assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, c. T-11.011)* et du *Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, c. T-11.011, r.0.2)* adopté sous l'égide de cette loi
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption
- prévenir les situations de conflit d'intérêts
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et la gestion du contrat qui en résulte
- encadrer la prise de toute décision qui a pour effet d'autoriser la modification d'un contrat
- assurer la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré

Ce règlement prévoit également les règles d'attribution des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$. Il a été enrichi en 2019 de nouvelles dispositions prévoyant la collaboration avec l'inspecteur général de la Ville de Montréal ainsi que l'intégration de dispositions concernant les modifications aux contrats<sup>1</sup> touchant notamment :

- l'admissibilité d'une modification
- leur financement
- les règles d'autorisation
- le processus de reddition de comptes

## Code d'éthique

Le Code d'éthique a vu le jour en 1988. Sa quatrième édition a été adoptée en 2018 par le CA sur recommandation de son comité Gouvernance, éthique et développement durable. En cas de décision difficile à prendre, la Société croit que ses employés sont en mesure d'effectuer une analyse juste de la situation et d'agir selon leur jugement.

Dans un tel cas, elle leur demande d'agir sous l'éclairage de sa mission, de ses valeurs et de ses engagements, de ses normes éthiques et des réponses découlant des questionnements prévus à son guide éthique. Chacun de ces éléments est approfondi dans les différentes sections du code, de manière à présenter une démarche structurée permettant de déterminer la conduite appropriée lorsqu'un employé est confronté à un dilemme éthique.

Par ce code, la STM veut souligner l'importance qu'elle attache à l'intégrité de ses employés, à la transparence de sa gestion et à sa bonne réputation auprès des clients, des partenaires, des fournisseurs et des organismes avec lesquels elle fait affaire.

---

<sup>1</sup> Les modifications aux contrats étaient auparavant encadrées par une politique de gestion qui a été abrogée en 2019.

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

## Contrôles internes financiers (PC 3.09)

Dans un contexte où les normes de gouvernance exigent de plus en plus que les administrateurs et les directions aient en main des outils permettant la maîtrise de leur environnement de contrôle, la STM désire renforcer ses pratiques en matière de contrôle interne financier.

La STM a mis en place un programme d'attestation de l'information financière pour ses états financiers annuels basés sur les meilleures pratiques dans le domaine. Chaque année, le directeur général et le trésorier attestent que la direction maintient des systèmes de contrôles internes de qualité qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que les états financiers publiés donnent une image fidèle de la STM et ne contiennent pas de fausses informations. Ils attestent également l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

La STM requiert que des contrôles internes financiers (CIF) soient mis en place de sorte que ses actifs soient protégés et que toutes ses opérations financières soient autorisées et enregistrées correctement. La STM intègre dans l'exercice de ses activités quotidiennes des CIF efficaces et les membres du CA en assurent la surveillance. Tous les gestionnaires et les employés de l'organisation sont responsables du choix, de la mise en place et du maintien des CIF en conformité avec le niveau de responsabilité qui leur est attribué.

En matière de contrôle interne financier, la STM privilégie les mesures suivantes :

- Dans toutes les sphères d'activité de la STM, les risques financiers sont énoncés et les contrôles financiers sont clairement identifiés, mis en place et maintenus.
- Les membres du CA, les gestionnaires et les employés contribuent à la protection des actifs, à la production de l'information financière de qualité ainsi qu'à la gestion des risques financiers inhérents aux processus sous leur gouverne ou auxquels ils participent.
- Dans le but de permettre au directeur général et au trésorier d'attester que les contrôles financiers sont efficaces, un programme d'attestation des contrôles internes à l'égard de l'information financière est mis en place.
- L'amélioration continue du système des CIF tient compte notamment des recommandations du programme d'attestation des contrôles internes à l'égard de l'information financière, des rapports de la Vérification générale et de ceux des auditeurs externes.

## Contrôles internes financiers (DS FIN 007)

Afin de préciser les modalités d'application des principes énoncés dans la politique corporative (PC 3.09) « *Contrôles internes financiers* » (CIF), la STM a élaboré une directive sectorielle des contrôles financiers internes (DS FIN 007). La directive décrit les activités liées à l'identification des risques et des contrôles ainsi que les obligations quant à la production de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. Elle décrit les attentes quant au programme d'attestation des CIF ainsi que les activités de suivi des rapports produits notamment par les auditeurs externes ou la vérification générale. Finalement, elle précise les rôles et responsabilités des groupes touchés par les CIF.

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

## AUTRES PRATIQUES DE GESTION

### Gestion intégrée des risques (PC 1.17)

Les activités de la STM exposent cette dernière à un large éventail de risques pouvant affecter sa capacité à remplir sa mission, à atteindre ses objectifs et porter atteinte à sa réputation. Le but poursuivi par la direction, à cet égard, consiste à protéger la STM contre les risques stratégiques, opérationnels et financiers, tout en optimisant ses processus d'affaires. Une gestion rigoureuse et efficace favorise l'atteinte des objectifs en priorisant les risques significatifs, en anticipant les besoins du CA et de la direction et en y répondant.

La politique de gestion intégrée des risques établit un encadrement formel concernant la gestion des risques. L'approche adoptée vise à prendre des décisions éclairées dans l'intérêt de l'organisation en identifiant, en évaluant, en atténuant et en communiquant les enjeux importants liés aux risques. Elle vise à faire une transition entre une approche où les risques sont gérés en cloisonnement par les différents secteurs d'affaires vers une autre plus globalisante où les décisions sont prises en fonction de leur interdépendance.

L'approche systématique de gestion des risques se base sur un processus structuré mis en œuvre par les gestionnaires et destinée à fournir une assurance raisonnable quant aux enjeux de la STM. Les principes régissant cette politique reposent sur une gouvernance interne structurée en matière de gestion des risques. Cette politique précise les rôles et responsabilités entre les secteurs opérationnels et les fonctions dédiées à la gestion des risques et à la Vérification générale. Elle s'applique à l'ensemble des activités de la STM. Une gestion efficace des risques doit être une préoccupation partagée par l'ensemble des employés de la STM.

### Gestion des ressources et actifs informationnels

La STM reconnaît le caractère névralgique et stratégique du traitement et de la protection des ressources et actifs informationnels qu'elle détient et utilise au sein de ses processus d'affaires. C'est pourquoi elle met en place une structure de gouvernance lui permettant de créer, d'organiser, de protéger, de maintenir et de disposer des ressources et actifs informationnels de manière à contribuer aux objectifs organisationnels. La politique corporative PC 5.01 établit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes en matière de gestion et de protection de l'information ainsi que de cyber sécurité.

Les principes directeurs sont axés sur l'imputabilité, l'intégrité, la protection, la conformité, la disponibilité, la divulgation, la conservation et la disposition de l'information sous sa garde. Ces principes sont les suivants :

- La gestion des ressources et actifs informationnels doit faire l'objet d'une reddition de compte annuelle auprès du comité de direction et au CA;
- L'élaboration et la mise en place des encadrements découlant de cette politique sont prises en charge par les secteurs concernés;
- L'information est publique, sous réserve des restrictions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ. c. A-2.1.)*;
- L'information doit faire l'objet de bonnes pratiques de gestion permettant d'en assurer :
  - L'authenticité, la fiabilité et un accès en temps opportun par le personnel de la Société ainsi que toute personne y ayant droit;
  - Le classement et la protection selon son niveau de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité;
  - Le cycle de vie (création, utilisation, conservation et destruction);
- Les mesures de protection de l'information ainsi que les mécanismes de gestion de la cybersécurité doivent être mis en place de manière équilibrée en fonction de l'importance des risques.

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

## Intégrer le développement durable aux pratiques et processus décisionnels (PC 1.13)

La politique de développement durable de la STM stipule que le développement durable doit être au cœur des décisions. Dans son PSO 2025, la STM s'est engagée à consolider sa position de chef de file en développement durable. Forte de cet engagement, la STM intègre des considérations environnementales, sociales et économiques à ses processus décisionnels. Ainsi, elle a adopté en 2014 une directive sectorielle sur les approvisionnements responsables s'appliquant à tout processus d'achat et de disposition de biens. La priorisation des projets, leur conception et leur réalisation prennent en compte les enjeux de développement durable via notamment la gestion de portefeuille de projets et les normes et critères de conception. Enfin, toutes les recommandations présentées au CA et au directeur général font l'objet d'une évaluation d'un point de vue du développement durable.

Le développement durable à la STM s'inscrit également dans une démarche d'amélioration continue, comprenant l'amélioration de son système de gestion environnementale inspiré de la norme ISO 14001, une revue de direction et une reddition de comptes interne et externe annuelle. Depuis 2009, la STM rédige et publie chaque année un rapport de développement durable selon les normes de la Global Reporting Initiative (GRI).

Le développement durable est également intégré aux projets de la STM. Depuis plusieurs années, la STM suit la norme LEED pour ses bâtiments de surface. Le centre de transport Stinson a d'ailleurs obtenu la certification LEED Or en 2015. La STM s'est engagée à viser une certification LEED pour les nouveaux bâtiments de surface et Envision pour les nouvelles infrastructures.

La revue spécialisée en développement durable Corporate Knights place depuis plusieurs années la STM au sein d'un groupe sélect d'entreprises canadiennes qui se distinguent par leurs pratiques responsables exemplaires. La Société occupe le 9<sup>e</sup> rang canadien au classement 2018 des 50 meilleurs citoyens corporatifs du Canada. La STM est la seule entreprise de transport de passagers à faire partie de ce palmarès.

## Autres pratiques affectant la gestion financière

Plusieurs autres politiques, directives ou règlements, bien que ne traitant pas aussi directement de gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM. Ces encadrements contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, les politiques et directives concernant les technologies de l'information, les ressources humaines, la sécurité et le comportement des personnes, l'utilisation des biens de l'entreprise, les conditions de travail, la gestion salariale, le remboursement de dépenses et la facturation à des tiers.



# DÉFINITION DES TYPES DE REVENUS

## ■ **Autres revenus**

Revenus autonomes, tels que : valeur de la visibilité lors d'événements spéciaux auxquels participe la STM, ventes de cartes OPUS, amendes, revenus de location ou de service et autres.

## ■ **Quote-part – Transgesco S.E.C.**

Revenus commerciaux provenant de la quote-part de Transgesco S.E.C., filiale à part entière de la STM.

## ■ **Revenus provenant de l'ARTM**

Le revenu reçu de l'ARTM est versé en compensation des services de transport collectif offerts par la STM sur son territoire. Ce revenu prévoit une rémunération liée aux coûts d'exploitation des différents services (bus, métro et TA), ainsi qu'une contribution pour la part non subventionnée des dépenses d'immobilisations.

L'ARTM est désormais responsable d'établir l'offre de service de transport collectif en recourant aux services des quatre OPTC. Ces derniers, dont la STM, ont pour responsabilité de livrer les services convenus avec l'ARTM.

## ■ **Subventions du gouvernement du Québec liées au service de la dette**

Aide aux projets d'investissement financés par emprunt, calculée selon les paramètres du programme d'aide et selon les dépenses jugées admissibles par le MTQ. Ces subventions sont présentées en diminution des dépenses brutes.

# DÉFINITION DES TYPES DE DÉPENSES

## ■ Affectation au fonds de roulement

Remboursement de  $\frac{1}{5}$  des dépenses financées par le fonds de roulement au cours d'un exercice antérieur. Les dépenses financées par le fonds de roulement sont des immobilisations non subventionnées.

## ■ Affectation au fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations sert à financer certaines dépenses en immobilisations non subventionnées.

## ■ Avantages sociaux

**Conventionnés** : contributions de l'employeur aux différents programmes d'avantages sociaux offerts aux employés de la STM, soit les différents régimes d'assurance couvrant les soins dentaires, les frais médicaux et le remplacement du salaire en cas de maladie ainsi que le paiement annuel des banques de maladie et des congés personnels de même que les contributions aux régimes de retraite.

**Futurs** : contributions de l'employeur aux programmes d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi offerts aux employés de la STM, soit les différents régimes d'assurance couvrant les soins de santé, le régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité, les régimes complémentaires aux prestations versées par la CNESST, les prestations de maternité et parentales et le maintien d'assurance lors de certaines absences prolongées.

## ■ Cotisations aux régimes publics

Contributions de l'employeur aux divers régimes gouvernementaux, tels que l'assurance-emploi, le Fonds des services de santé du Québec, le Régime de rentes du Québec et le Régime québécois d'assurance parentale.

## ■ Coût de la CNESST

Cotisation annuelle payée à la CNESST. Comprend également les remboursements des salaires nets payés aux employés en accident de travail et les rentes d'incapacité. Au niveau des unités administratives, le coût de la CNESST est le salaire net payé à l'employé en accident de travail.

## ■ Dépenses diverses

Coûts pour les communications, les commissions sur les ventes de titres, la publicité, la formation et autres.

## ■ Dépenses majeures

Dépenses en immobilisations financés par le budget spécial d'exploitation. Comprend également les dépenses pour les pneus de bus, de métro et divers véhicules.

## ■ Énergie, taxes et permis

Énergie motrice, énergie utilitaire, coûts d'immatriculation, taxes municipales et assurance responsabilité.

## ■ Financement des opérations

Frais d'intérêt sur les emprunts à court terme et frais bancaires servant à financer les opérations courantes.

## ■ Heures supplémentaires

Salaire (taux régulier et prime) payé pour le temps travaillé au-delà du nombre d'heures normales à effectuer.

## ■ Location

Coûts relatifs à la location de véhicules, d'équipements, de locaux et de conduits souterrains.

## ■ Matériel et fournitures

Coûts des matériaux requis pour la réparation et l'entretien des véhicules ainsi que des bâtiments, et pour l'achat de petits outillages, d'équipements et de fournitures de bureau.

# DÉFINITION DES TYPES DE DÉPENSES

## ■ Primes diverses et autres paiements

Différentes primes payées par l'employeur (nuit, soir, dimanche, jours fériés travaillés, amplitude, etc.).

## ■ Rémunération de base

Salaire de base payé à l'ensemble des employés. Comprend les dépenses liées à certaines charges pour les heures non travaillées, soit les vacances, les jours fériés chômés et travaillés ainsi que les congés de maladie.

## ■ Service de la dette

Coût, en capital et intérêts, du remboursement de la dette à long terme contractée pour le financement de projets d'investissement. Ce montant inclut le versement au fonds d'amortissement et la subvention liée au capital.

## ■ Services professionnels

Honoraires versés à des bureaux d'études externes pour leur expertise particulière dans les domaines suivants : administratif, juridique, informatique, santé, génie, ressources humaines, publicité et information.

## ■ Services techniques et autres services

Coûts des services confiés à des firmes externes pour l'exécution de certains contrats de réparation. Comprend également les coûts relatifs aux contrats de taxi pour le transport régulier et adapté, au contrat de transport d'argent, au coût de la surveillance policière assumée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de police de Laval et au contrat de gardiennage des propriétés de la STM.

# DÉFINITION DES INDICATEURS DE GESTION

## ■ Achalandage STM basé sur la vente de titres

Le nombre de déplacements liés sur la base du nombre de titres consommés (dérivé des revenus voyageurs) et de taux moyens d'utilisation par titre (déterminés par sondage).

## ■ Achalandage STM basé sur la validation électronique

Le nombre de déplacements liés dérivé des données provenant du système électronique de validation.

## ■ Déplacements transport adapté

Le nombre de déplacements totaux effectués en termes d'espaces occupés par les clients du TA, par leurs accompagnateurs et par les aides à mobilité sur une période donnée.

## ■ Coût complet par km

L'indicateur mesure le coût complet par kilomètre parcouru avec clients à bord (km commerciaux). Le coût complet inclut toutes les charges directes et indirectes à la STM pour offrir ce service.

## ■ Coût complet par déplacement en transport adapté

L'indicateur mesure le coût complet par déplacement individuel. Le coût complet inclut toutes les charges directes et indirectes à la STM pour offrir ce service.

## ■ Déficit de maintien d'actifs

Le coût des travaux qui visent à rétablir l'état physique des actifs afin d'assurer la sécurité des personnes, de poursuivre leur utilisation aux fins auxquelles ils sont destinés, de réduire leur probabilité de défaillance ou de contrer leur vétusté physique. Les actifs inclus dans le déficit ont atteint un seuil de performance insuffisant ou posent un niveau de risque important.

## ■ Expérience client globale (positive)

L'indicateur est mesuré à partir du sondage Expérience client (sondage en continu dans le panel *Ma voix ma STM*). À l'aide des pictogrammes (3 émoticônes illustrant respectivement un visage content, neutre et mécontent), les répondants expriment leur expérience vécue lors des déplacements effectués avec la STM (bus et/ou métro) dans les 7 derniers jours.

## ■ GES par km-passagers

L'indicateur représente les émissions de GES totaux de la STM ramenés aux distances parcourues par les usagers sur le réseau (passager-km).

## ■ Incident 5 minutes et + par million de km - Métro

Les incidents qui ont un impact sur la fiabilité métro par million de km parcourus.

## ■ Indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client

L'indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client permet de mesurer l'information, la compréhension et l'engagement des employés, des équipes et de la STM envers l'amélioration de l'expérience client.

## ■ Indice de mobilisation des employés récents

Le ratio entre le nombre d'employés mobilisés et le nombre de répondants, à l'emploi de la STM depuis moins de deux ans.

## ■ Indice de mobilisation global

Le ratio entre le nombre d'employés mobilisés divisé par le nombre de répondants.

## ■ Indice sur le développement des compétences

Le nombre d'employés satisfait du soutien reçu en ce qui a trait à la formation et au développement des compétences sur le nombre de répondants.

# DÉFINITION DES INDICATEURS DE GESTION

## ■ Km commerciaux livrés / heure payée

L'indicateur mesure l'efficacité basé sur les km commerciaux livrés par heure payée travaillée.

## ■ Nombre de stations de métro accessibles par ascenseurs

Le nombre de stations équipées d'ascenseurs et accessibles universellement.

## ■ Offre de service

Bus - Les km totaux estimés parcourus par les bus (km clientèle).

Métro - Les km totaux parcourus par les voitures de métro.

## ■ Part modale STM (24 heures)

La part modale STM représente la part des déplacements STM sur l'ensemble des déplacements motorisés dont l'origine ou la destination se situe sur l'île de Montréal, pour une période de 24 heures. Cet indicateur est calculé à partir des données d'enquêtes Origine-Destination.

## ■ Ponctualité des bus

Le pourcentage d'adhésion à l'horaire (règle moins 1 minute, plus de 3 minutes) des bus selon des points de repères insérés à l'intérieur du réseau de la STM.

## ■ Ponctualité du transport adapté

À partir des données GPS des véhicules (taxi et minibus) et des heures prévues d'embarquement et de débarquement du client, nous pouvons déterminer la ponctualité et le respect de la plage client à l'embarquement.

## ■ Programme d'excellence en qualité de service

Des clients mystères déployés dans tout le réseau de la STM réalisent des missions variées et évaluent, selon une grille de critères prédéfinis, cinq grands indicateurs : le service à la clientèle, le confort et la sécurité, l'information à la clientèle, la propreté et l'accessibilité, lors de leur déplacement en bus ou en métro. On considère que l'évaluation d'un indicateur donné a été un succès si tous les critères évalués ont été réussis.

## ■ Proportion des déplacements STM ayant recours à l'électricité - Bus

La proportion des déplacements STM ayant recours à la propulsion électrique (incluant la propulsion hybride diesel-électrique).

## ■ Taux de livraison

Bus – Les km totaux réalisés divisés par les km totaux planifiés ajustés.

Métro – Les km totaux réalisés divisés par les km totaux du budget d'exploitation.

## ■ Taux de réalisation des projets

Cet indicateur mesure le niveau des sommes réelles dépensées des projets par rapport aux montants prévus.

# INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

# INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

<b>ARTM</b>	Autorité régionale de transport métropolitain
<b>CA</b>	Conseil d'administration
<b>CGPP</b>	Comité de gestion de portefeuille de projets
<b>CIF</b>	Contrôles internes financiers
<b>CMM</b>	Communauté métropolitaine de Montréal
<b>CNESST</b>	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
<b>CUSM</b>	Centre universitaire de santé McGill
<b>DS FIN</b>	Directive sectorielle finances
<b>EDI</b>	Entretien des infrastructures
<b>EXO</b>	Réseau de transport métropolitain (anciennement RTM)
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GFOA</b>	Government Finance Officers Association
<b>GIA</b>	Gestion immobilière et aménagement
<b>GPS</b>	Global Positioning System
<b>KM</b>	Kilomètre
<b>MAMH</b>	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
<b>MPB</b>	Mesures préférentielles bus
<b>MDBF</b>	Mean Distance Between Failures
<b>MR-73</b>	Matériel roulant 1973
<b>MTQ</b>	Ministère des Transports du Québec
<b>OPTC</b>	Organisme public de transport en commun
<b>OPUS</b>	Marque de commerce de la carte à puce commune de transport
<b>PAÉE</b>	Plan d'accès à l'égalité en emploi
<b>PC</b>	Politique corporative
<b>PDAU</b>	Plan de développement d'accessibilité universelle
<b>PDD</b>	Plan de développement durable
<b>PG</b>	Politique de gestion
<b>PI</b>	Programme des immobilisations
<b>PIE</b>	Planification intégrée entretien
<b>PSO</b>	Plan stratégique organisationnel
<b>REM</b>	Réseau express métropolitain
<b>RLRQ</b>	Recueil des lois et des règlements du Québec
<b>SOFIL</b>	Société de financement des infrastructures locales
<b>STM</b>	Société de transport de Montréal
<b>TA</b>	Transport adapté





## Publié par la Société de transport de Montréal

Direction exécutive  
Planification et Finances

Direction Finances

800, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 9260  
Montréal (Québec)  
H5A 1J6

[stm.info](http://stm.info)





**Dossier # : 1193843018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé :

- d'approuver le programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-21 18:15

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193843018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal (STM) doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134). Notons que la STM doit produire un plan d'immobilisations sur une période de dix ans. Selon l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le transport collectif est une responsabilité d'agglomération. Le programme d'immobilisations de la STM doit donc être déposé pour approbation au conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG18 0636 - 29 novembre 2018 – Approbation du programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal
- CG18 0095 - 14 février 2018 – Approbation du programme d'immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal
- CG16 0653 - 29 novembre 2016 – Approbation du programme d'immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal
- CG15 0661 - 19 novembre 2015 – Approbation du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal
- CG14 0487 - 14 novembre 2014 – Approbation du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal
- CG14 0046 - 20 février 2014 – Adoption du budget 2014 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal
- CG12 0450 - 13 décembre 2012 – Adoption du budget 2013 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Société de transport de Montréal
- CG11 0410 - 16 décembre 2011 – Adoption du budget 2012 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 de la Société de transport de Montréal
- CG10 0473 - 17 décembre 2010 – Adoption du budget 2011 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 de la Société de transport de Montréal
- CG10 0022 - 26 janvier 2010 – Adoption du budget 2010 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 de la Société de transport de Montréal

CG08 0613 - 11 décembre 2008 – Adoption du budget 2009 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 de la Société de transport de Montréal  
 CG07 0468 - 13 décembre 2007 – Adoption du budget 2008 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010 de la Société de transport de Montréal

## DESCRIPTION

Le *Programme d'immobilisations (PI) 2020-2029* présente les prévisions des dépenses d'investissements de la STM au cours des dix prochaines années. Le PI 2020-2029 de la STM s'élève à 17,8 G\$ et comporte des dépenses de 6,6 G\$ autorisées dans le cadre des différents programmes gouvernementaux d'aide au transport collectif. Par ailleurs, des projets dont les coûts s'élèvent actuellement à 11,2 G\$ sont en phase d'identification (opportunité d'affaires) ou de définition (charte de projet). Ceux-ci sont par exemple en cours d'évaluation, de priorisation ou d'autorisation de financement dans un programme d'aide gouvernemental. Voici les dépenses projetées réparties par secteurs.

Secteur	Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025-2029	Total
Réseau des autobus	Autorisés	784,4 M\$	514,9 M\$	375,7 M\$	157,8 M\$	211,6 M\$	14,2 M\$	2 058,6 M\$
	Définition et identification	39,6 M\$	52,0 M\$	205,7 M\$	126,0 M\$	125,7 M\$	3 602,5 M\$	4 151,5 M\$
	<b>Total</b>	<b>824,0 M\$</b>	<b>566,9 M\$</b>	<b>581,4 M\$</b>	<b>283,8 M\$</b>	<b>337,3 M\$</b>	<b>3 616,7 M\$</b>	<b>6 210,1 M\$</b>
Réseau du métro	Autorisés	581,7 M\$	1 269,8 M\$	843,6 M\$	537,8 M\$	548,5 M\$	654,5 M\$	4 435,8 M\$
	Définition et identification	24,4 M\$	655,5 M\$	671,2 M\$	749,9 M\$	876,3 M\$	3 884,7 M\$	6 861,9 M\$
	<b>Total</b>	<b>606,1 M\$</b>	<b>1 925,3 M\$</b>	<b>1 514,8 M\$</b>	<b>1 287,7 M\$</b>	<b>1 424,8 M\$</b>	<b>4 539,2 M\$</b>	<b>11 297,8 M\$</b>
Transport adapté	Autorisés	9,0 M\$	2,7 M\$	2,2 M\$	3,1 M\$	0,4 M\$	0,0 M\$	17,4 M\$
	Définition et identification	2,1 M\$	0,9 M\$	0,3 M\$	0,2 M\$	4,4 M\$	20,1 M\$	28,0 M\$
	<b>Total</b>	<b>11,0 M\$</b>	<b>3,7 M\$</b>	<b>2,5 M\$</b>	<b>3,2 M\$</b>	<b>4,8 M\$</b>	<b>20,1 M\$</b>	<b>45,3 M\$</b>
Administratif	Autorisés	26,2 M\$	19,5 M\$	7,6 M\$	5,5 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$	58,7 M\$
	Définition et identification	28,1 M\$	45,3 M\$	51,9 M\$	35,3 M\$	16,1 M\$	6,5 M\$	183,2 M\$
	<b>Total</b>	<b>54,3 M\$</b>	<b>64,8 M\$</b>	<b>59,5 M\$</b>	<b>40,8 M\$</b>	<b>16,1 M\$</b>	<b>6,5 M\$</b>	<b>241,9 M\$</b>
<b>Total</b>		<b>1 495,3 M\$</b>	<b>2 560,8 M\$</b>	<b>2 158,1 M\$</b>	<b>1 615,4 M\$</b>	<b>1 783,0 M\$</b>	<b>8 182,5 M\$</b>	<b>17 795,2 M\$</b>

Près de 2,1 G\$ seront investis dans les projets autorisés ciblant le réseau de bus. De cette somme, 1,1 G\$ serviront au remplacement et à l'ajout de 963 bus hybrides ou électriques de 12 mètres tandis que 790,4 M\$ seront consacrés à des projets d'infrastructures majeurs tels que la construction du centre de transport de l'Est de Montréal (304,9 M\$), la construction du centre de transport Bellechasse (216,2 M\$), la reconstruction du complexe Crémazie (103,6 M\$) et l'agrandissement des centres de transport Anjou, Legendre et Saint-Laurent (165,7 M\$).

Plus de 4,4 G\$ seront investis dans les installations du réseau de métro. La STM prévoit investir massivement dans le remplacement, la construction ou la remise à neuf d'équipements fixes directement liés à l'exploitation, comme les escaliers mécaniques, la ventilation, les ascenseurs, les équipements de voie, d'énergie, etc. (1,2 G\$). Un montant de 808,8 M\$ est prévu pour le prolongement de la ligne Bleue et 675,4 M\$ sont prévus pour l'acquisition de voitures de métro AZUR. Le remplacement et la réfection d'infrastructures du métro comme des sections de stations et de tunnel, des garages et des ateliers, nécessiteront également des investissements considérables (680,2 M\$). Le programme d'accessibilité des stations de métro visant à rendre 41 stations universellement accessibles d'ici 2025 nécessitera pour sa part 496,3 M\$. Parmi les autres projets d'envergure autorisés, mentionnons la construction du garage Côte-Vertu (198,6 M\$), lequel permettra à terme d'héberger dix trains supplémentaires et de réduire à deux minutes l'intervalle entre deux trains sur la ligne orange.

Le financement de la majorité des dépenses capitalisables de la STM se fait par émission de dette. Ainsi, au 31 décembre 2019, la dette nette de la STM devrait totaliser près de 1,2 G\$ pour atteindre plus de 2,7 G\$ au 31 décembre 2029.

## **JUSTIFICATION**

Tel qu'il est prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la STM doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La participation financière de l'agglomération de Montréal au financement du PI 2020-2029 de la STM est comprise dans la contribution versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), laquelle a été fixée de façon provisoire à 668,4 M\$ pour 2020. La contribution de l'agglomération de Montréal à l'ARTM en 2020 inclut un montant de 84 M\$ associé au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU  
Conseiller en planification budgétaire

**Tél :** 514 872-7656

**Télécop. :** 514 872-3145

### ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-14

Gildas S. GBAGUIDI  
Chef de division - Planification budgétaire

**Tél :** 514 872-1293

**Télécop. :** 514 872-3145

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3219

**Approuvé le :** 2019-11-20

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE  
Trésorier et directeur du Service des finances

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2019-11-21

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal  
tenue le 29 octobre 2019  
par voie de conférence téléphonique

CA-2019- ADOPTER LE PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS DE LA SOCIÉTÉ POUR LES ANNÉES 2020 À 2029

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

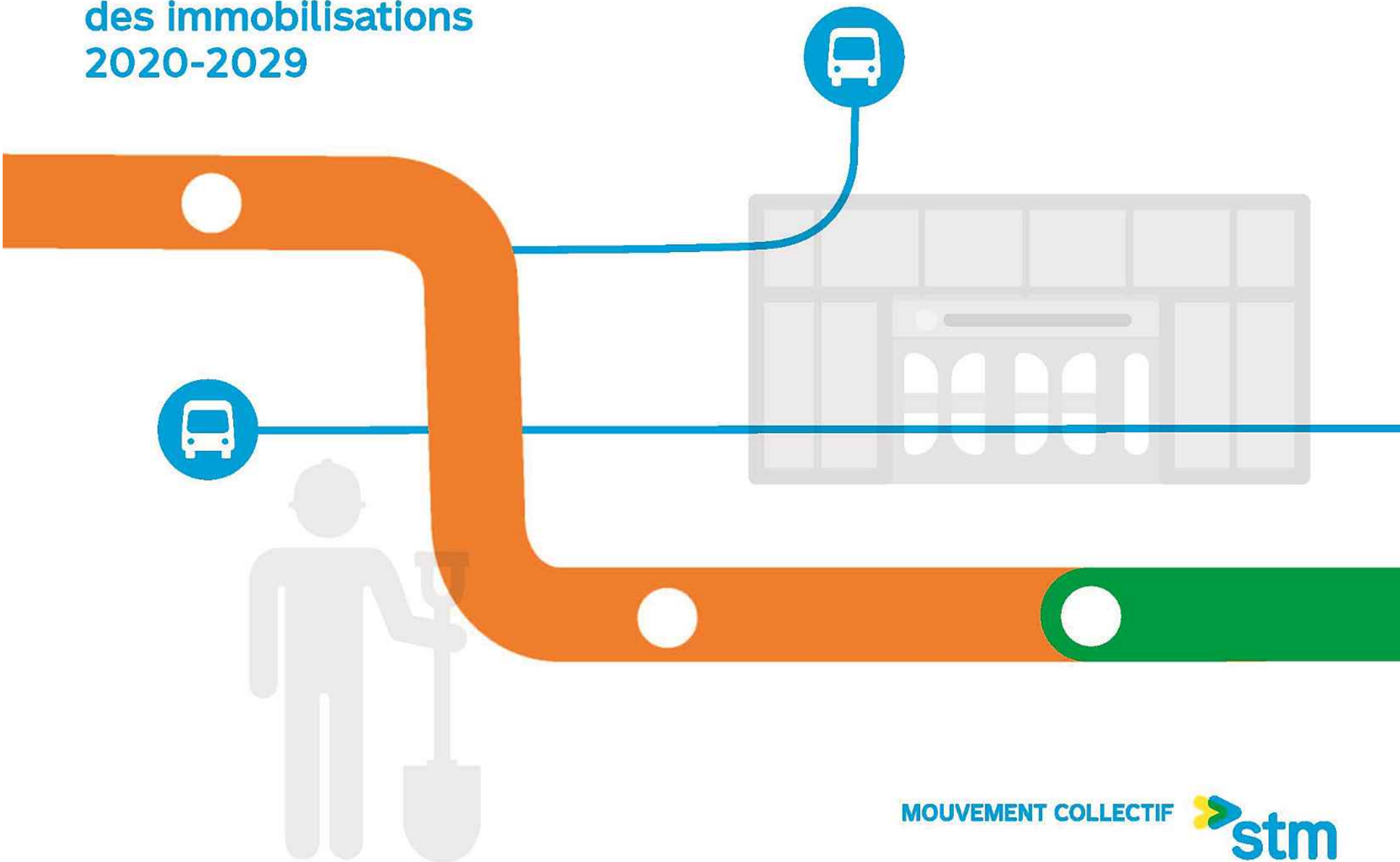
PROPOSÉ par  
APPUYÉ par

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter le programme des immobilisations de la Société pour les années 2020 à 2029, intitulé « **PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2020-2029** » selon le document joint à la présente recommandation et de le transmettre aux différentes instances pour fins d'approbation.

# Programme des immobilisations 2020-2029







## Remerciements

En tant que trésorière et directrice exécutive – Planification et finances, je tiens à remercier tous les employés qui ont contribué à l'élaboration de ce Programme décennal des immobilisations, notamment les responsables de projets, les promoteurs ainsi que tous les employés impliqués de près ou de loin dans la planification et la réalisation des projets, plus particulièrement toute l'équipe de la Direction – Finances.

Ce Programme des immobilisations 2020-2029 est une fois de plus le produit d'un travail rigoureux et professionnel, basé sur un processus bien établi.

C'est donc avec une grande fierté que je vous invite à le parcourir et le consulter régulièrement.

Bonne lecture!



A handwritten signature in black ink that reads "Linda Lebrun".

**Linda Lebrun, CPA, CA**  
**Trésorière et directrice exécutive**  
**Planification et finances**

**APPROUVÉ PAR**

Le conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal,  
le 29 octobre 2019

**PRÉPARÉ PAR**

La direction Finances,  
Direction exécutive - Planification et finances

# Programme des immobilisations 2020·2029

## Mot des dirigeants

La STM vit une période historique en termes de volume d'investissement. Au cours des 10 prochaines années, près de 17,8 G\$ seront investis en maintien d'actif et en développement, une excellente nouvelle pour nos clients. En développant ainsi l'offre et en s'assurant de la fiabilité de ses infrastructures, le transport collectif joue un rôle de premier plan dans la lutte au changement climatique en offrant de plus en plus d'alternatives à l'auto-solo.

Plusieurs des projets déjà amorcés en 2019 se poursuivront ou se concrétiseront en 2020. Nous pouvons penser à la fin des travaux préliminaires qui permettront le lancement du prolongement de la ligne bleue, un projet attendu qui deviendra réalité en 2026. Un investissement de 582 M\$ permettra également d'ajouter 17 nouveaux trains AZUR qui seront destinés à la ligne verte. La STM accélère également la cadence des chantiers liés à l'accessibilité universelle. Seulement en 2020, la STM rendra accessible la station Vendôme ainsi que la station Berri-UQAM (ligne verte) et 14 chantiers seront actifs.

La STM s'est également donné l'objectif de maintenir ses infrastructures sans interrompre son service, ce qui pose un défi quotidien. Le budget destiné à maintenir nos actifs a plus que triplé en quelques années et la STM a l'intention de poursuivre en injectant plus de 1,5 G\$ annuellement. Ainsi, à chaque nuit, plus de 100 chantiers s'activent dans le métro. Il s'agit d'investissements nécessaires pour compenser pour le sous-investissement qui a marqué la fin du siècle dernier afin de nous permettre de léguer des infrastructures de qualité aux générations futures. Dès 2020, la société prévoit avoir réduit plus de 1 G\$ son déficit de maintien d'actifs depuis les 6 dernières années.

Ce Plan d'investissement est d'une ampleur historique. Nos employés, l'agglomération de Montréal et les gouvernements du Québec et du Canada sont au rendez-vous. Ceci est de très bon augure pour nos clients qui bénéficieront d'un réseau plus sécuritaire, fiable, fréquent et étendu.



**Philippe Schnobb**  
Président du conseil d'administration



**Luc Tremblay, CPA, CA**  
Directeur général

## Note liminaire

Les montants inscrits dans les tableaux et dans les textes sont arrondis au million de dollars près. Par conséquent, il est possible que la somme de ces montants diffère légèrement du total présenté.

Les dépenses des projets représentent le coût complet net des ristournes des taxes (TPS et TVQ), ce qui signifie qu'elles contiennent les volets capitalisables et non capitalisables. Le financement des investissements capitalisables s'effectue principalement sous forme d'emprunt ou de remboursement au comptant par nos partenaires. Quant à la portion non capitalisable, elle est intégrée au budget d'exploitation de la STM.

Le pourcentage de subvention présenté au bas de chaque fiche de projet représente une estimation du taux prévu de financement par les partenaires, autres que la STM, pour la durée totale du projet et pour l'ensemble des dépenses du projet (capitalisables et non capitalisables). Ce pourcentage peut différer du taux du programme de subvention. À l'exception des demandes de subvention déjà autorisées, le programme d'aide financière indiqué dans chaque fiche de projet constitue une hypothèse à des fins de préparation du PI.

Les projets terminés en 2019 et avant sont exclus du présent document.

Finalement, une liste des sigles, acronymes et autres abréviations utilisés est présentée à la dernière page de ce document.

## Table des matières

Gouvernance	7
Plan stratégique organisationnel 2025	10
Gestion de portefeuille de projets	16
Plan de maintien des actifs	21
Impact financier	27
Sommaire – projets	34
Réseau de bus	39
Réseau du métro	69
Transport adapté	101
Secteur administratif	106
<b>Annexes</b>	<b>116</b>
<b>Index des sigles, acronymes et autres abréviations</b>	<b>127</b>

# Gouvernance



## Gouvernance

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

Depuis la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, la STM évolue dans un environnement organisationnel et financier différent. Elle est liée par une entente de service à l'ARTM pour l'exploitation des services sur son territoire et la réalisation de ses projets. La planification stratégique du développement du transport collectif, le financement des services et le cadre tarifaire relèvent dorénavant de l'ARTM.

La STM collabore également avec l'ARTM pour la planification des projets de développement métropolitains et réalise les projets pour les infrastructures et les équipements dont elle sera l'exploitante. À ce titre, elle réalise le projet service rapide par bus (SRB) Pie-IX, prépare le dossier d'affaires du prolongement de la ligne bleue et sera maître d'œuvre de sa réalisation.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre conseil d'administration est désigné par le conseil d'agglomération de Montréal parmi les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal et des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération. Il peut aussi désigner des membres indépendants. Par ailleurs, trois membres du conseil sont choisis parmi les résidents de l'agglomération, dont un client des services de transport adapté et deux clients des services de transport collectif. Cette dernière désignation doit notamment permettre de faire accéder au conseil au moins une personne âgée de moins de 35 ans lors de sa nomination.

C'est notre conseil d'administration qui exerce les fonctions et les pouvoirs de la STM et en détermine les grandes orientations. Il adopte notamment le Plan stratégique organisationnel (PSO). Il approuve annuellement le budget et le Programme des immobilisations (PI) et est formé de cinq élus municipaux et de trois représentants des clientèles, regroupant cinq femmes et cinq hommes. Le président, Philippe Schnobb, assume ses fonctions à temps plein.

### COMITÉ DE DIRECTION

Composé du directeur général et de ses directeurs exécutifs, le Comité de direction détermine les orientations qui affectent la Société. Il alloue les ressources nécessaires à la réalisation de son PSO.

Le Comité de direction exerce un rôle de coordination et de suivi, notamment, par l'examen des rapports financiers, des plans d'action et des indicateurs de performance visant à améliorer l'expérience client.

## Gouvernance

### LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Philippe Schnobb

##### Président

Représentant des clients du transport collectif

#### Craig Sauvé

##### Vice-Président

Conseiller de la Ville de Montréal, district de Saint-Henri-Est–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles–Griffintown, Arrondissement du Sud-Ouest

#### Marie Plourde

Conseillère d'arrondissement, district du Mile End, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

#### Francesco Miele

Conseiller de la Ville de Montréal, district Côte-de-Liesse Arrondissement de Saint-Laurent

#### Claudia Lacroix Perron

Représentante des clients du transport collectif (membre âgée de moins de 35 ans)

#### Laurence Parent

Représentante des clients du transport adapté

#### Georges Bourelle

Maire de Beaconsfield

#### Marie-Andrée Mauger

Conseillère d'arrondissement, district de Desmarchais-Crawford, Arrondissement de Verdun

#### Peter Trent

Membre indépendant

#### Catherine Morency

Membre indépendant

### LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

#### Luc Tremblay

Directeur général

#### Linda Lebrun

Trésorière et Directrice exécutive  
Planification et Finances

#### Michel Lafrance

Directeur exécutif  
Expérience client et Activités commerciales

#### Luc Lamontagne

Directeur exécutif  
Technologies de l'information et Innovation

#### Alain Brière

Directeur exécutif  
Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

#### Marie-Claude Léonard

Directrice exécutive  
Métro

#### Renée Amilcar

Directrice exécutive  
Bus

#### Nancy Fréchette

Directrice exécutive  
Planification, Entretien et Infrastructures

#### François Chamberland

Directeur exécutif  
Ingénierie et Grands projets

# Plan stratégique organisationnel 2025

## Plan stratégique organisationnel 2025

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible. Ce PSO repose sur une ambitieuse vision corporative, l'EXCELLENCE EN MOBILITÉ. Il est composé de 4 orientations stratégiques, 7 axes d'intervention et 16 objectifs suivis par 31 indicateurs et cibles.

Adopté par la STM le 8 juin 2017 et approuvé par la Communauté métropolitaine de Montréal en 2018, le PSO 2025 est la feuille de route de l'évolution du transport collectif à Montréal. En effet, au cours des 10 prochaines années, la STM mettra en chantier des projets phares pour la mobilité des Montréalais pour une valeur de plus de 17,8 G\$ avec l'appui financier des gouvernements du Québec et du Canada et de l'agglomération de Montréal

L'actuel PSO 2025 couvre l'horizon 2016-2025 et doit faire l'objet d'une actualisation. Une démarche amorcée en juin 2019 vise à réviser les objectifs, les indicateurs et les cibles du PSO pour la période 2021 à 2030. Il est prévu que le PSO 2030 soit adopté à l'automne 2020.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	AXES	OBJECTIFS
Améliorer l'expérience client	Un service fiable	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Livrer l'offre de service promise</li> <li>2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible</li> <li>3. Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité</li> <li>4. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle</li> </ol>
	Des actifs en bon état	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Réduire le déficit de maintien des actifs</li> <li>6. Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements</li> <li>7. Poursuivre l'électrification du réseau</li> </ol>
	Une mobilité intégrée	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Bonifier le parcours client</li> <li>9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée</li> </ol>
Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance	Un acteur clé de mobilité durable	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client</li> <li>11. Agir comme chef de file en mobilité et développement durables</li> </ol>
Maîtriser les finances	Une culture d'excellence opérationnelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>12. Maîtriser la gestion de l'entente de service</li> <li>13. Améliorer l'efficacité des processus et la productivité</li> </ol>
Attirer, développer et mobiliser les talents	Un employeur de choix	<ol style="list-style-type: none"> <li>14. Attirer et retenir les talents</li> <li>15. Développer les compétences</li> </ol>
	Des employés engagés	<ol style="list-style-type: none"> <li>16. Encourager l'implication et le leadership</li> </ol>

Le PSO 2025 s'appuie sur des assises gouvernementales, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, sans oublier les engagements pris par Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada, notamment en matière de réduction

des émissions de gaz à effet de serre. La STM collabore également à l'élaboration du Plan stratégique de développement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et à la réalisation du Plan d'action 2018-2023 de la Politique de mobilité durable 2030 du gouvernement du Québec.

## Plan stratégique organisationnel 2025

Le développement durable, l'accessibilité universelle et l'accès à l'égalité en emploi sont les trames de fond du PSO 2025, comme en témoignent le Plan de développement durable 2025, le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 ainsi que le Plan d'accès à l'égalité en emploi 2015-2020.

### PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Acteur incontournable du développement durable, la STM a adopté en 2017 son troisième Plan de développement durable 2025 (PDD 2025) en lien avec le PSO 2025 et la politique corporative en matière de développement durable.

Non seulement la STM a mis le développement durable au cœur de sa mission et de ses activités depuis plus de 10 ans, elle a de surcroît consulté des parties prenantes internes et externes afin de prioriser ses enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Articulé autour de ces derniers, le PDD 2025 présente les neuf chantiers suivants :

- CHANTIER 1** Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques
- CHANTIER 2** Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients
- CHANTIER 3** Maintenir un positionnement d'employeur responsable
- CHANTIER 4** Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles
- CHANTIER 5** Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols
- CHANTIER 6** Renforcer la démarche en approvisionnement responsable
- CHANTIER 7** Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales
- CHANTIER 8** Accroître la contribution économique et sociale de la STM
- CHANTIER 9** Consolider la gouvernance de la STM en développement durable

### PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2016-2020

Forte de sa politique d'accessibilité universelle adoptée en 2009, c'est un troisième Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 que la STM a adopté en 2017.

Arrimé au PSO 2025, ce plan est le résultat d'une analyse des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de la consultation des parties prenantes internes et externes. Il repose également sur une évaluation concertée des niveaux de maturité des pratiques en accessibilité universelle de la STM. Il identifie des mesures et des cibles 2020 et 2025 pour chacun des neuf chantiers suivants :

- CHANTIER 1** Les besoins du client
- CHANTIER 2** Les véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances
- CHANTIER 3** Le système de vente et perception
- CHANTIER 4** Les opérations et l'entretien
- CHANTIER 5** L'information et l'éducation à la clientèle
- CHANTIER 6** La formation des employés
- CHANTIER 7** Les orientations et les politiques
- CHANTIER 8** La mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action
- CHANTIER 9** Le financement

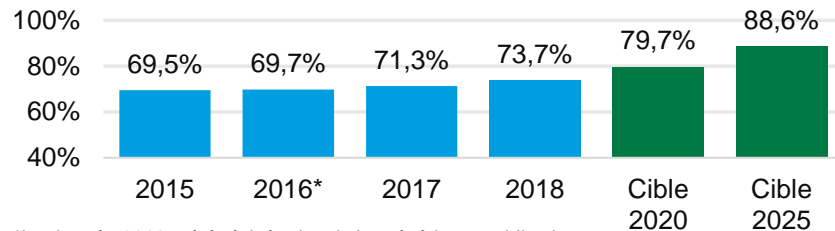
## Plan stratégique organisationnel 2025

### INVESTISSEMENTS RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La STM est un acteur majeur de la lutte contre les changements climatiques. Pour chaque tonne de GES émise par ses activités, elle permet d'en éviter 20 dans la région de Montréal. Globalement, la STM et ses usagers contribuent à éviter l'émission de plus de 2,3 millions de tonnes de gaz à effet de serre par année. Les émissions de GES évitées par le transport collectif de la STM représentent l'équivalent de près de 15 % de l'effort de réduction à venir des GES au Québec selon sa cible de réduction pour 2030. Ces résultats viennent confirmer l'importance du transport collectif pour réduire les émissions des GES sur le territoire montréalais, mais également à l'échelle du Québec.

En plus de cette contribution régionale, la STM vise à être exemplaire en réduisant ses propres émissions de GES et en étant un leader en électromobilité. Grâce à son réseau de métro 100 % électrique et à un parc de bus hybrides en croissance, la STM affichait en 2018 un taux de déplacements ayant recours à l'électricité de 73,7 %.

#### Déplacements sur le réseau ayant recours à l'électricité



\*La donnée 2016 a été révisée depuis la précédente publication.

Afin de contribuer aux objectifs de réduction de GES de Montréal, la STM vise à augmenter cette proportion à 88,6 % d'ici 2025, notamment grâce à l'intégration des voitures AZUR à la capacité de 8 % supérieure aux voitures actuelles et à l'ajout de trains.

Du côté du réseau de bus, la STM poursuivra ses efforts d'électrification. Les bus diesel en fin de vie seront remplacés par des bus hybrides ou électriques au plus tard en 2025, moment où la STM vise à n'acquiescer que des bus 100 % électriques. De plus, la société relèvera le défi de convertir tous ses centres de transport afin de pouvoir recharger la nouvelle génération de bus 100 % électriques. Ainsi, la STM vise un objectif zéro émission en 2040 pour ses bus. D'ici là, diverses mesures réduisent la consommation de carburant de ses véhicules. L'entreprise vise également l'électrification des minibus du transport adapté et des véhicules servant aux travaux en tunnel.

En bâtissant et opérant des bâtiments et infrastructures durables et résilients et en visant des certifications en développement durable reconnues (telles LEED, et Envision) pour ses bâtiments et grands projets d'infrastructures, la STM diminue également son empreinte carbone.

### PRINCIPAUX PROJETS AUTORISÉS RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Acquisition des 71 trains AZUR
- Prolongement de la ligne bleue
- Acquisition de bus (hybrides) 12 mètres – phase 2
- Cité-Mobilité et acquisition bus électriques (Pie-IX)
- Centre de transport Bellechasse
- Centre de transport - Est de Montréal
- Agrandissement des 3 centres de transport
- Reconstruction du Complexe Crémazie
- Remplacement des véhicules de service - phase 2
- SRB Sauvé /Côte-Vertu
- Électrification des véhicules de travaux en tunnel
- Études pour le déploiement de la stratégie d'électrification
- Adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques

# Plan stratégique organisationnel 2025

## INVESTISSEMENTS RELATIFS À L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Il y a 25 ans, la STM a pris le virage de l'accessibilité universelle. À ce jour, de nombreux investissements ont été réalisés afin de rendre plus accessible le réseau de bus et de métro. Conformément à sa politique d'accessibilité universelle, la STM vise à incorporer, dans l'exercice de ses activités quotidiennes, les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, que ce soit dans ses infrastructures, ses véhicules ou tous autres équipements et installations ainsi que dans l'ensemble de ses services qu'elle offre à la population tout en respectant les ressources dont elle dispose.

Elle souhaite ainsi réduire les obstacles à l'utilisation des réseaux de bus et de métro pour tous les clients, y compris pour ceux ayant des limitations fonctionnelles, tout en continuant d'offrir un service de transport adapté de qualité. Par la mise en œuvre de l'accessibilité universelle des réseaux de bus et de métro, la STM favorise l'autonomie et contribue ainsi particulièrement à l'inclusion sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Ainsi d'ici 2025, 41 stations de métro seront dotées d'ascenseurs et 100 % des bus seront munis de rampes avant. Compte tenu de la croissance du transport

adapté et du souhait de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles d'utiliser davantage le réseau de bus et métro, la STM s'est également engagée dans son Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 à développer une stratégie d'éducation de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles à l'utilisation du réseau régulier.

Cet engagement est dorénavant intégré dans la stratégie mobilité inclusive de la STM. Celle-ci vise à offrir une alternative supplémentaire de transport collectif aux clients ayant des limitations fonctionnelles, tout en maintenant le service de transport adapté pour la clientèle admise.

Avec la collaboration d'un comité de partenaires du milieu associatif, la STM a identifié les deux catégories de clientèles prioritaires pour une première phase d'un programme de formation à l'utilisation des réseaux réguliers bus et métro. Il s'agit de la clientèle ayant une déficience motrice et celle ayant une déficience intellectuelle légère à moyenne. Les contenus et la formule pour offrir cette formation sont basés sur le balisage des bonnes pratiques en Amérique du Nord et font l'objet d'un projet pilote en 2019.

## PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS AUTORISÉS RELATIFS À L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

- Acquisition des 71 trains AZUR
- Programme d'accessibilité des stations de métro – phases 1 et 2
- Acquisition de bus 12 mètres – phase 2
- Réno-Systèmes – phases 3, 4 et 5
- Évolution solution billettique
- Évolution solution validation bus

# Plan stratégique organisationnel 2025

## ÉLABORATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS

### VOLET STRATÉGIQUE ET PLANIFICATION

La STM, qui est régie par la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, a l'obligation légale de produire annuellement son PI pour les dix exercices financiers subséquents, en conformité avec son propre PSO. Lorsque l'ARTM aura émis à son tour un Plan stratégique de développement du transport collectif, le PI de la STM devra également être produit en conformité avec ce dernier.

Le PSO 2025 de la STM guide l'élaboration du PI. En effet, à l'aide des orientations stratégiques et des cibles du PSO 2025 ainsi que des chantiers du Plan de développement durable 2025 et du Plan de développement

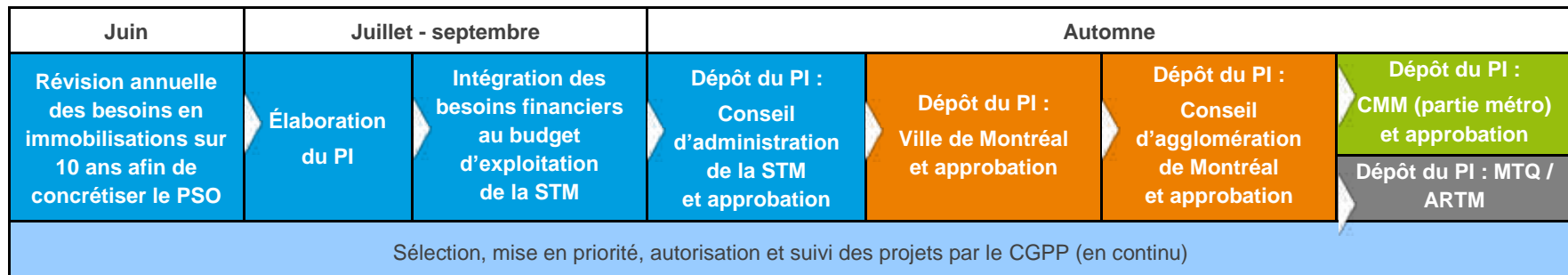
d'accessibilité universelle 2016-2020, la STM évalue ses besoins en investissements. Elle peut ainsi prévoir les projets pour maintenir et développer ses actifs et ses services, et ce, pour les 10 prochaines années. La STM revoit ainsi systématiquement, chaque année, l'ensemble des prévisions de réalisation de ses projets d'investissements. De là, une prévision des besoins et des sources de financement des différents projets est établie afin d'élaborer son PI.

### VOLET OPÉRATIONNEL ET ADOPTION

Le conseil d'administration de la STM doit adopter le PI avant de le soumettre à la Ville de Montréal pour approbation. Le conseil d'agglomération de Montréal doit lui aussi procéder à son approbation. Ces approbations se déroulent habituellement au cours de l'automne. Pour les projets concernant le métro, il est nécessaire d'obtenir une approbation auprès de la Communauté

métropolitaine de Montréal. La STM doit déposer son PI auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ). Avec ce dépôt, la STM est en mesure de soumettre des projets au Plan québécois des infrastructures (PQI) du MTQ pour obtenir des crédits de subvention. Une copie du PI doit aussi être envoyée à l'ARTM.

Le schéma qui suit résume et intègre l'ensemble des grandes étapes qui sous-tendent l'élaboration et l'approbation du PI de la STM.





# Gestion de portefeuille de projets

## Gestion de portefeuille de projets

### MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS

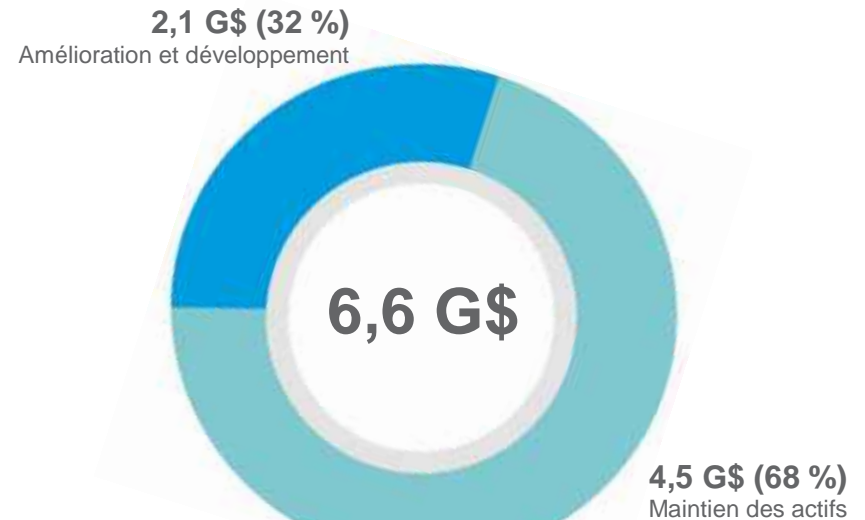
La gestion de portefeuille de projets a été créée en 2006 à la STM dans le but de faciliter la réalisation du Plan stratégique organisationnel (PSO) en fonction des ressources disponibles. Tous les projets inscrits au PI ont fait l'objet d'une présentation au comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP).

En matière de gestion de portefeuille de projets, les principes suivants doivent s'appliquer :

- Les objectifs d'investissements du portefeuille sont établis par le PSO;
- Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer des bénéfices ou permettre à la STM de se conformer à une loi ou à un règlement. Les enjeux liés au développement durable et à l'accessibilité universelle sont également considérés;
- Les investissements requis pour la réalisation d'un projet respectent les cibles établies relativement au service de dette.

Le portefeuille des projets actuellement autorisés se compose de 68 % d'initiatives visant le maintien des actifs et de 32 % touchant l'amélioration et le développement.

### RÉPARTITION DES PROJETS AUTORISÉS PAR CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE



# Gestion de portefeuille de projets

## GOVERNANCE ET PROCESSUS

La gouvernance du portefeuille de projets de la STM est encadrée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP), composé de membres de la direction.

Les principales règles établies dans une politique de gestion approuvée en 2015 sont les suivantes :

- Tout projet du portefeuille doit être sous la responsabilité d'un gestionnaire de niveau directeur ou plus (Promoteur);
- Une charte de projet dûment signée doit être déposée au CGPP;
- Chaque projet doit être intégré dans la catégorie à laquelle il contribue le plus;
- Tout projet doit satisfaire les modalités définies par le CGPP pour assurer son passage d'une phase à l'autre du cycle de vie du projet;
- Tout projet inscrit dans le portefeuille doit être réalisé en fonction du budget autorisé et livrer les bénéfices dans les délais prévus. Tout promoteur qui ne prévoit pas atteindre cet objectif doit présenter une demande de modification de projet au CGPP.

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d'approbation et d'évaluation tout au long du cycle de vie des projets :

- Les axes et objectifs du PSO 2025;
- Critères spécifiques à chacune des catégories;
- Disponibilité des ressources;
- Risques reliés à la réalisation des projets;
- Réalisation des bénéfices.

## LES BÉNÉFICES MESURÉS DU PORTEFEUILLE DE PROJETS

De façon à livrer les bénéfices attendus, la contribution des projets du portefeuille est mesurée avant la réalisation du projet et après (cible à atteindre au moment où les livrables sont transférés et intégrés aux opérations).

À titre d'exemple, les indicateurs suivis sont :

- Le taux d'immobilité;
- La distance moyenne avant un bris;
- Les coûts d'exploitation;
- Le taux de ponctualité;
- Le temps de déplacement;
- Le déficit de maintien d'actifs;
- Le taux de disponibilité des systèmes.

# Gestion de portefeuille de projets

## PROJETS AUTORISÉS PAR GRANDES CATÉGORIES DE PORTEFEUILLE MAINTIEN DES ACTIFS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Total PI	
(en millions de dollars)	et avant												et après	Projet	2020-2029
<b>Maintien des actifs</b>															
Acquisition des voitures de métro AZUR	1 686,8	3,9	48,0	133,8	-	-	-	-	-	-	-	-	1 872,5	185,7	
Acquisition de bus 12 mètres - phase 2	157,0	439,5	134,2	147,5	138,0	208,8	0,1	-	-	-	-	-	1 225,0	1 068,0	
Réno-Systèmes - phase 5	1,4	16,1	80,5	161,1	177,2	177,2	120,8	71,1	-	-	-	-	805,5	804,1	
Réno-Systèmes - phase 4	188,5	93,2	120,2	86,2	94,5	-	-	-	-	-	-	-	582,5	394,0	
Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	92,0	151,3	266,2	12,1	24,0	36,0	-	-	-	-	-	-	581,7	489,7	
Réno-Infrastructures - phase 3	0,6	12,1	51,1	93,1	103,5	102,7	81,3	48,4	11,1	-	-	-	504,0	503,4	
Réno-Systèmes - phase 3	452,8	23,6	23,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,0	47,2	
Réno-Infrastructures - phase 2	136,6	50,5	55,6	40,2	20,5	-	-	-	-	-	-	-	303,3	166,7	
Reconstruction du complexe Crémazie	164,2	38,8	38,5	21,4	-	-	-	-	-	-	-	-	262,9	98,7	
Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR	209,6	0,7	1,2	50,4	-	-	-	-	-	-	-	-	261,8	52,3	
Centre de transport Bellechasse	38,0	66,2	106,5	43,4	0,1	-	-	-	-	-	-	-	254,2	216,2	
Réno-Infrastructures - phase 1	229,5	2,9	7,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	239,6	10,1	
Station Berri-UQAM : réfection majeure - phase 1	91,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91,9	0,3	
Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1	0,1	1,8	9,2	9,4	16,1	20,5	23,4	-	-	-	-	-	80,5	80,4	
Prolongation de la durée de vie des MR73	37,1	11,5	10,5	9,9	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	31,9	
Agrandissement du centre d'attache Viau	17,9	26,3	15,7	7,3	-	-	-	-	-	-	-	-	67,2	49,4	
Programme Rehaussement et Entretien Périodique Technologies - Métro (PREP-TM)	5,4	12,9	12,2	11,1	15,8	-	-	-	-	-	-	-	57,3	51,9	
Programme d'Entretien Majeur des Infrastructures (PEMI) - phase 1	17,6	14,6	22,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,5	36,8	
Capacité électrique du poste de district Legendre	25,8	9,9	9,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,2	19,4	
Rénovation de l'édifice du 2000 Berri	37,1	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37,2	0,2	
Programme d'Entretien Périodique des Technologies de l'Information (PEPTI) 2018	14,0	7,3	4,9	4,7	2,7	-	-	-	-	-	-	-	33,5	19,5	
Remplacement des véhicules de service - phase 2	9,9	12,3	4,7	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	29,2	19,3	
Programme de remplacement des équipements de levage	23,8	-	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,2	0,4	
Plan de maintien de la solution OPUS	17,2	4,6	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,9	6,7	
Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase 2	5,2	3,8	3,6	2,9	2,8	-	-	-	-	-	-	-	18,3	13,1	
Acquisition de minibus TA - phase 2	6,1	2,9	2,7	2,2	3,1	0,4	-	-	-	-	-	-	17,4	11,3	
Adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques	4,9	10,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,7	10,8	
Électrification des véhicules de travaux en tunnel	3,5	7,6	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,4	11,9	
Grande révision des escaliers mécaniques de type O&K	10,0	2,5	2,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	14,9	4,8	
Réfection de la toiture du centre de transport Saint-Denis	8,4	4,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,1	4,7	
Programme de réfection des dalles intérieures et des pavages	7,7	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,3	3,5	
Reconstruction du complexe Crémazie - phase de maintien 2013-2019	6,3	2,0	2,3	0,3	0,2	-	-	-	-	-	-	-	11,2	4,9	
Acquisition équipements de production - phase 2	1,1	4,6	2,6	1,4	0,8	-	-	-	-	-	-	-	10,5	9,4	
Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP	1,6	3,3	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,7	7,1	
Programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées	7,1	1,1	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,4	1,3	
Programme d'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et tuyauterie pour compteurs d'eau	5,3	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,1	1,9	
Acquisition de bus 9 mètres	2,1	4,0	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	6,6	4,6	
Véhicules d'atelier - phase 1	0,4	4,2	0,4	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	5,5	
Solution Gestion des Apprentissages (SGA)	2,1	2,0	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	2,9	
Garage temporaire 380 Stinson	2,6	-	-	-	1,5	-	-	-	-	-	-	-	4,1	1,5	
Programme Gestion des Risques Technologiques et de Sécurité (GRTS)	1,6	1,1	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,9	2,2	
Mise aux normes des postes de ventilation des prolongements	0,3	1,0	1,5	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4	3,1	
Laveur de bogies et pièces métro	0,1	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,9	
Remplacement des soupapes des points d'eau en tunnel	1,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-	1,5	0,5	
<b>Sous-total autorisés - Maintien des actifs</b>	<b>3 731,8</b>	<b>1 063,3</b>	<b>1 050,1</b>	<b>842,7</b>	<b>600,8</b>	<b>545,7</b>	<b>225,7</b>	<b>119,6</b>	<b>11,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 190,9</b>	<b>4 459,1</b>	

# Gestion de portefeuille de projets

## PROJETS AUTORISÉS PAR GRANDES CATÉGORIES DE PORTEFEUILLE AMÉLIORATION ET DÉVELOPPEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Total PI	
<i>(en millions de dollars)</i>	et avant												et après	Projet	2020-2029
<b>Amélioration et développement</b>															
Prolongement de la ligne Bleue	20,5	53,3	373,6	50,9	2,6	140,8	-	187,7	-	-	-	-	829,3	808,8	
Garage Côte-Vertu	219,5	38,9	73,3	86,4	-	-	-	-	-	-	-	-	418,1	198,6	
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2	-	8,2	19,4	42,9	71,2	71,2	60,7	49,9	-	-	-	-	323,3	323,3	
Centre de transport - Est de Montréal	10,5	27,5	118,5	144,5	14,4	-	-	-	-	-	-	-	315,4	304,9	
Agrandissement de 3 centres de transport	53,7	113,4	42,2	10,0	-	-	-	-	-	-	-	-	219,4	165,7	
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1	39,7	44,9	67,6	48,2	12,3	-	-	-	-	-	-	-	212,7	173,0	
Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS	149,6	5,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	155,3	5,7	
Programme de mesures préférentielles pour bus	35,8	7,0	3,3	3,4	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	9,6	79,0	33,6	
Vision chaîne d'approvisionnement et RDA	31,3	11,7	32,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,6	44,3	
Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme	21,8	6,2	17,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	23,3	
EXTRA Connecte	18,1	6,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,2	6,1	
Évolution solution validation bus	12,1	5,3	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,3	6,2	
Service Rapide par Bus (SRB) - Sauvé /Côte-Vertu	6,3	4,1	5,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,9	9,6	
Cité-Mobilité	11,1	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,1	1,0	
Employé numérique - phases 2 et 3	1,6	3,6	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,1	6,5	
100% SCAD	6,1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,5	0,4	
Acquisition matérielle - Vente et perception	4,4	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	0,6	
<b>Sous-total autorisés - Amélioration et développement</b>	<b>642,3</b>	<b>337,9</b>	<b>756,8</b>	<b>386,4</b>	<b>103,3</b>	<b>214,8</b>	<b>63,5</b>	<b>240,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>9,6</b>	<b>2 763,4</b>	<b>2 111,5</b>	
<b>TOTAL - AUTORISÉS</b>	<b>4 374,1</b>	<b>1 401,2</b>	<b>1 806,9</b>	<b>1 229,1</b>	<b>704,1</b>	<b>760,5</b>	<b>289,2</b>	<b>359,9</b>	<b>13,9</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>9,6</b>	<b>10 954,3</b>	<b>6 570,6</b>	
<b>Total des projets en définition</b>	<b>6,4</b>	<b>60,8</b>	<b>694,7</b>	<b>768,3</b>	<b>743,6</b>	<b>732,8</b>	<b>739,0</b>	<b>701,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 447,1</b>	<b>4 440,7</b>	
<b>Total des projets en identification</b>	<b>1,7</b>	<b>33,4</b>	<b>59,1</b>	<b>160,7</b>	<b>167,7</b>	<b>289,7</b>	<b>898,8</b>	<b>1 437,4</b>	<b>1 575,7</b>	<b>1 420,2</b>	<b>741,4</b>	<b>3 405,7</b>	<b>10 191,4</b>	<b>6 784,0</b>	
<b>Total des investissements</b>	<b>4 382,2</b>	<b>1 495,3</b>	<b>2 560,8</b>	<b>2 158,1</b>	<b>1 615,4</b>	<b>1 783,0</b>	<b>1 927,0</b>	<b>2 498,8</b>	<b>1 589,6</b>	<b>1 423,0</b>	<b>744,2</b>	<b>3 415,4</b>	<b>25 592,8</b>	<b>17 795,2</b>	

# Plan de maintien des actifs

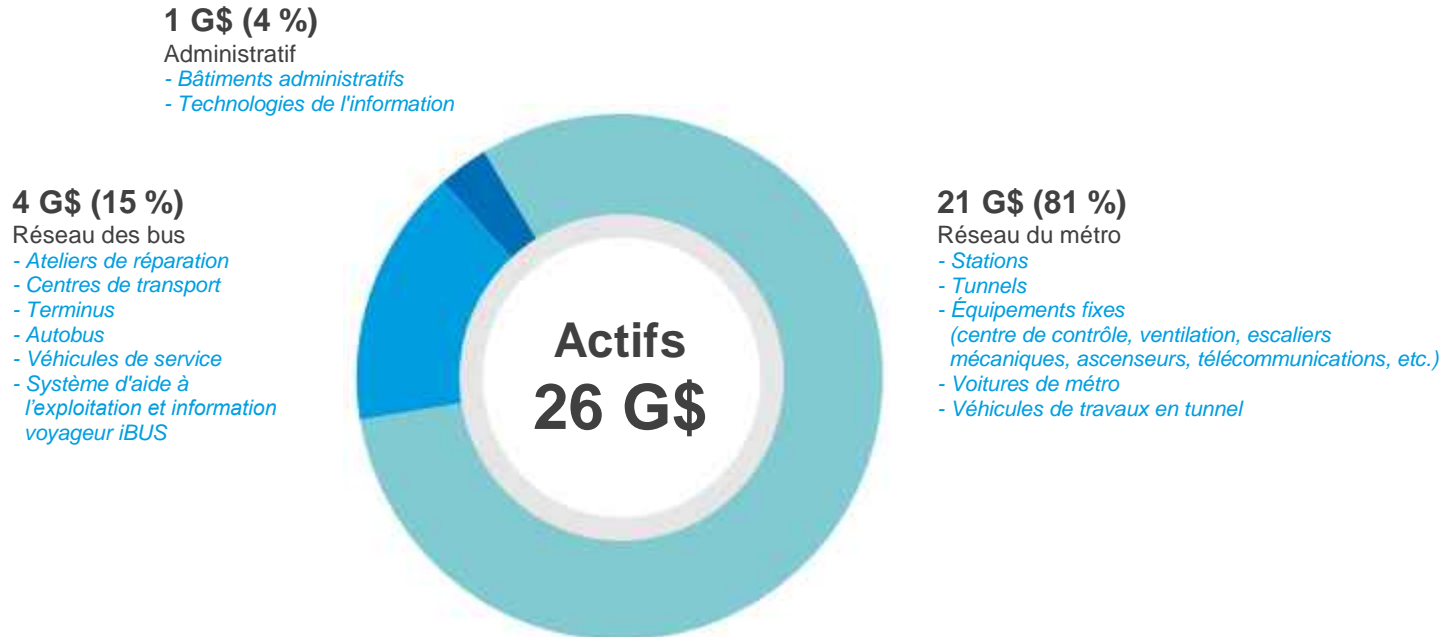
## Plan de maintien des actifs

### VALEUR DES ACTIFS

Après un travail structuré et rigoureux, la valeur de remplacement des actifs de la STM a été estimée en 2015 à 26 G\$. Ce montant correspond à la valeur à neuf de remplacement ou de reconstruction à l'identique des actifs actuels en tenant compte des normes et critères de conception d'aujourd'hui et en incluant

les taxes et les frais financiers. La valeur de remplacement des actifs de la STM et la méthode utilisée seront mises à jour en 2020. Maintenir en bon état un parc d'actifs d'une telle ampleur requiert des investissements conséquents. La valeur des actifs de la STM se répartit comme suit :

### VALEUR DE REMPLACEMENT DES ACTIFS



Notons que le montant de la valeur des actifs sera révisé afin de tenir compte de l'acquisition et de la disposition d'actifs.

# Plan de maintien des actifs

## DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

En 2013, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur les infrastructures publiques* qui établissait « des règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics en infrastructures de même qu'en matière de gestion des infrastructures publiques<sup>1</sup> ». Bien que la STM n'y soit pas assujettie, nous nous sommes inspirés de cette loi et du *Guide d'élaboration et de mise en œuvre : Cadres de gestion des infrastructures publiques*<sup>2</sup> pour rédiger la définition de déficit de maintien d'actifs pour la STM. La méthode de calcul du déficit de maintien d'actifs fera l'objet d'une mise à jour à l'automne 2019.

Le schéma ci-contre met en évidence les quatre éléments qui constituent le maintien des actifs et identifie les autres types de besoins d'investissement (amélioration ou ajout d'actifs) ainsi que les différents besoins d'exploitation.

En bref, le déficit de maintien d'actifs représente le coût des travaux qui visent à rétablir l'état physique des actifs afin d'assurer la sécurité des personnes, de poursuivre leur utilisation aux fins auxquelles ils sont destinés, de réduire leur probabilité de défaillance ou de contrer leur vétusté physique. Les actifs inclus dans le déficit ont atteint un seuil de performance insuffisant ou posent un niveau de risque important.

Il est nécessaire de résorber le déficit de maintien d'actifs pour deux raisons : d'abord, pour pouvoir offrir un service à la clientèle de qualité et ensuite pour minimiser le coût d'entretien de nos actifs lorsque l'on tient compte de leur cycle de vie complet.

Les investissements en maintien des actifs servent à remplacer ou à mettre à niveau les infrastructures, le matériel roulant et les équipements afin que la STM puisse poursuivre sa mission en assurant des déplacements sécuritaires, fiables, rapides et confortables.

### Le maintien des actifs parmi les types d'investissements et de dépenses



<sup>1</sup>. Gouvernement du Québec. *Loi sur les infrastructures publiques*, RLRQ, c. I-8.3.

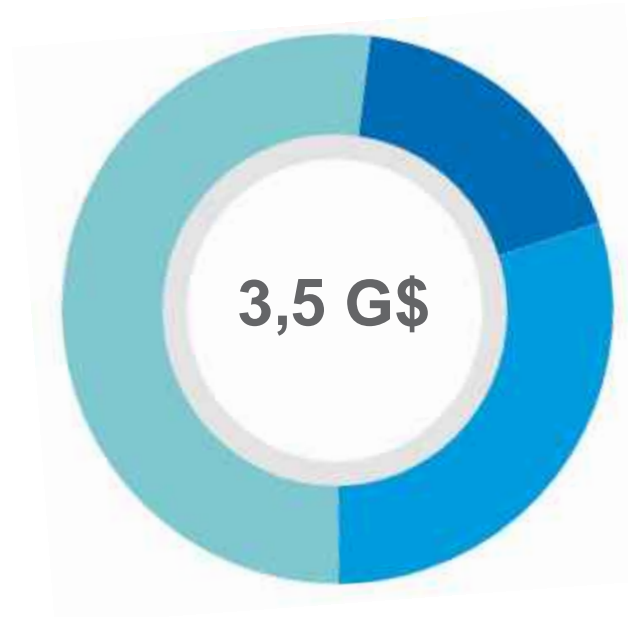
<sup>2</sup>. Gouvernement du Québec, Secrétariat du Conseil du trésor (2014). *Guide d'élaboration et de mise en œuvre : Cadres de gestion des infrastructures publiques*.



## Plan de maintien des actifs

### DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS (2018)

**1,9 G\$ (56 %)**  
Équipements fixes métro  
- Ventilation  
- Équipements de voie  
- Contrôle des trains  
- Installations motorisées  
- Énergie



**0,3 G\$ (7 %)**  
Infrastructures bus  
- Centres de transport  
- Ateliers de réparation  
Systèmes informatiques

**1,3 G\$ (37 %)**  
Infrastructures métro  
- Stations  
- Tunnels  
- Structures auxiliaires  
- Garages et centres d'attache

Ce diagramme circulaire illustre la composition du déficit de maintien d'actifs de la STM en 2018. Ainsi, les 3,5 G\$ de déficit se répartissent principalement dans 2 secteurs : les équipements fixes métro (1,9 G\$) et les infrastructures métro (1,3 G\$). Le reste étant un regroupement de toutes les autres catégories d'actifs : bus, technologies de l'information, matériel roulant et administratif (0,3 G\$).

Pour les équipements fixes, le déficit de maintien d'actifs est réparti principalement entre trois éléments : les installations motorisées (escaliers mécaniques et puits de ventilation naturelle), l'énergie (postes de district, postes de redressement, postes secondaires de distribution et câblage électrique) et la ventilation (postes de ventilation mécanique).

Pour ce qui est des infrastructures métro, les stations composent l'essentiel du déficit, suivies des tunnels. Pour les infrastructures bus, le déficit sera résorbé par la reconstruction du complexe Crémazie ainsi que par l'achèvement du programme d'entretien majeur des infrastructures.

Pour terminer, notons que le déficit associé au matériel roulant bus est nul et que le déficit dû aux technologies de l'information, au matériel roulant métro, aux télécommunications, à la réseautique et au contrôle des procédés est très faible.

## Plan de maintien des actifs

### ÉVOLUTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

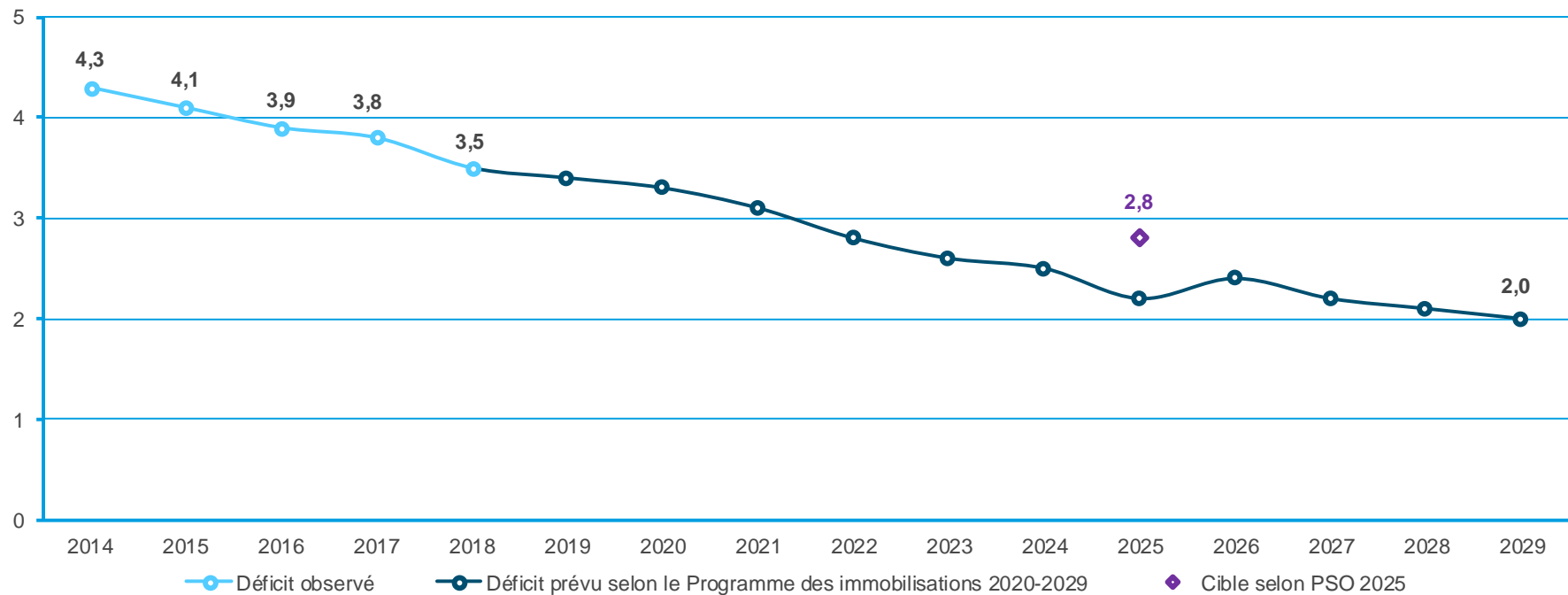
L'évolution du déficit de maintien d'actifs et l'indice de condition du parc sont des indicateurs de gestion qui aident à optimiser le portefeuille de projets et à soutenir la réalisation du PSO 2025 en mesurant les résultats des efforts consentis pour assurer la pérennité de notre parc d'actifs.

La courbe ci-dessous illustre l'évolution du déficit de maintien d'actifs par année en tenant compte des investissements prévus dans le présent PI. En 2014, le déficit de maintien d'actifs accumulé était de 4,3 G\$. Grâce à nos investissements, il a reculé à 3,5 G\$ en 2018, une diminution de plus de 800 M\$. Si l'on se fie à la planification actuelle, le défi demeure imposant

puisque nos besoins n'ont pas fini d'augmenter, notamment la réfection des édicules de la ligne bleue et les membranes d'étanchéité de plusieurs stations.

Malgré ces efforts, le Plan des investissements ne permet pas à lui seul d'atteindre la cible de 1 G\$ de déficit de maintien d'actifs en 2030. Pour y parvenir, la STM doit d'abord augmenter sa capacité de réaliser les projets dans le métro tout en maintenant le service aux clients. À moyen terme, elle doit également augmenter la cadence des investissements.

### DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS (EN MILLIARDS DE DOLLARS)



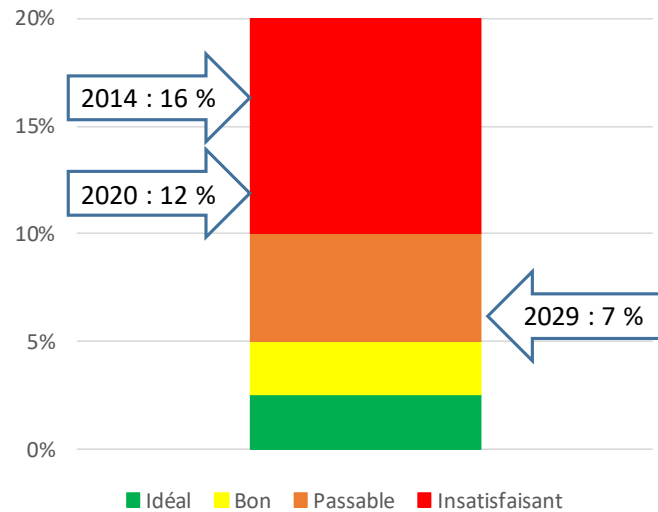
## Plan de maintien des actifs

### INDICE DE CONDITION DU PARC (IPC)

L'indice de condition du parc (IPC) permet de mesurer en pourcentage le ratio du déficit de maintien d'actifs par rapport à la valeur de remplacement des actifs.

$$\text{ICP} = \frac{\text{Déficit de maintien d'actifs}}{\text{Valeur de remplacement des actifs}}$$

Depuis 2014, tous les efforts et les investissements pour réduire le déficit de maintien des actifs vont permettre, d'ici 2020, d'améliorer l'indice de condition du parc de 4%. Cette réduction va ramener cette indice à proximité de la zone « passable – entre 5 % et 10 % ». Selon la dernière prévision, ce ratio devrait atteindre 7 % en 2029.

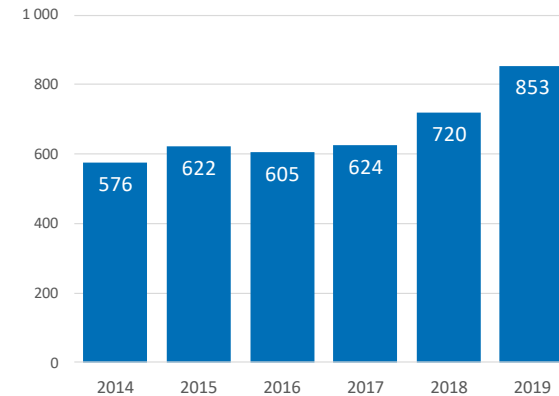


Le PSO 2025 identifie les actions pour réduire le déficit de maintien d'actifs : amélioration de la connaissance des actifs, priorisation des investissements, augmentation de la cadence et de la capacité de réalisation des projets et le raffinement de la stratégie d'intervention à long terme. Le Plan de gestion et maintien des actifs de la STM est en cours de rédaction. Il viendra encadrer la mise en œuvre de ces actions.

Le maintien à jour de la connaissance de l'état des actifs permet d'évaluer précisément l'année requise pour les interventions à réaliser. Ainsi, un actif qui se dégrade plus vite que prévu sera remplacé de façon anticipée, tandis qu'un actif dont le bon état perdure fera l'objet d'une surveillance pour s'assurer que sa performance demeure satisfaisante au fil du temps.

La priorisation des investissements à réaliser est essentielle pour tenir compte des nombreuses contraintes techniques, humaines et géographiques auxquelles la STM peut faire face, mais aussi des opportunités qui se présentent à elle, comme la mise en accessibilité d'une station de métro.

Depuis 2014, la croissance des investissements a un impact direct sur le nombre d'effectifs temps plein (ETP) aux projets.



En plus d'accélérer considérablement ses investissements en maintien des actifs par rapport aux années précédentes, certains des projets de la STM permettront d'augmenter sa capacité de réalisation. À titre d'exemples, les centres d'attache Viau et nord-ouest qui permettront de déployer davantage de véhicules de travaux dans les tunnels du métro.

Finalement, une stratégie d'intervention à long terme est essentielle pour mieux définir la portée des interventions requises et effectuer les meilleurs choix de maintien des actifs. Par exemple, plutôt que de remplacer un actif vieillissant par un actif neuf, il est possible d'opter pour une réfection majeure afin d'en prolonger la durée de vie.

# Impact financier

# Impact financier

## HYPOTHÈSES

Afin de réaliser l'ensemble des investissements inscrits au PI 2020-2029, la STM compte sur l'appui financier des gouvernements du Québec, du Canada, de l'agglomération de Montréal et d'autres organismes par le versement de subventions provenant de programmes d'aides gouvernementales.

Les principaux programmes d'aides sont :

- Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP)
- Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)
- Fonds Chantier Canada (FCC)
- Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)
- Entente bilatérale intégrée (EBI)

L'annexe D fournie de plus amples informations sur ces différents programmes.

La STM a récemment amorcé des discussions avec Hydro-Québec afin de bénéficier d'un support financier additionnel dans le déploiement de la stratégie d'électrification du transport collectif.

Considérant la multitude des programmes disponibles incluant des modalités propres à chacun quant à l'admissibilité des dépenses, au taux de subvention et des types de versements (comptant ou financement), un choix judicieux est essentiel afin de maximiser les subventions.

Certains programmes d'aides et/ou phases subséquentes tel que EBI et SOFIL 4 sont en cours d'approbation par les différentes instances gouvernementales. Afin de compléter son PI, la STM se doit donc d'émettre des hypothèses concernant l'établissement de l'enveloppe budgétaire.

Les montants sont :

- SOFIL 4 : 825 M\$ d'investissement au taux de 85 % = 700 M\$<sup>1</sup>
- SOFIL 5 : 940 M\$ d'investissement au taux de 85 % = 800 M\$<sup>1</sup>
- FCC : contribution au comptant maximal de 149,7 M\$
- PAFFITC : intègre la liste finale autorisée des projets soumis
- EBI : une somme de 1,5 G\$ de la contribution fédérale annoncée est intégrée<sup>2</sup>

Les deux projets identifiés pour le moment avec cette subvention sont :

- Prolongement de la ligne bleue (PLB)
  - Acquisition des 17 nouveaux trains AZUR
- Hydro-Québec : Contribution au comptant à 100 % pour les projets d'électrification des centres de transport (CT)<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Chiffres officiels non encore disponibles auprès du MTQ

<sup>2</sup> En attente des modalités

<sup>3</sup> Entente non conclue à ce jour

## Impact financier

### IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR L'ENDETTEMENT

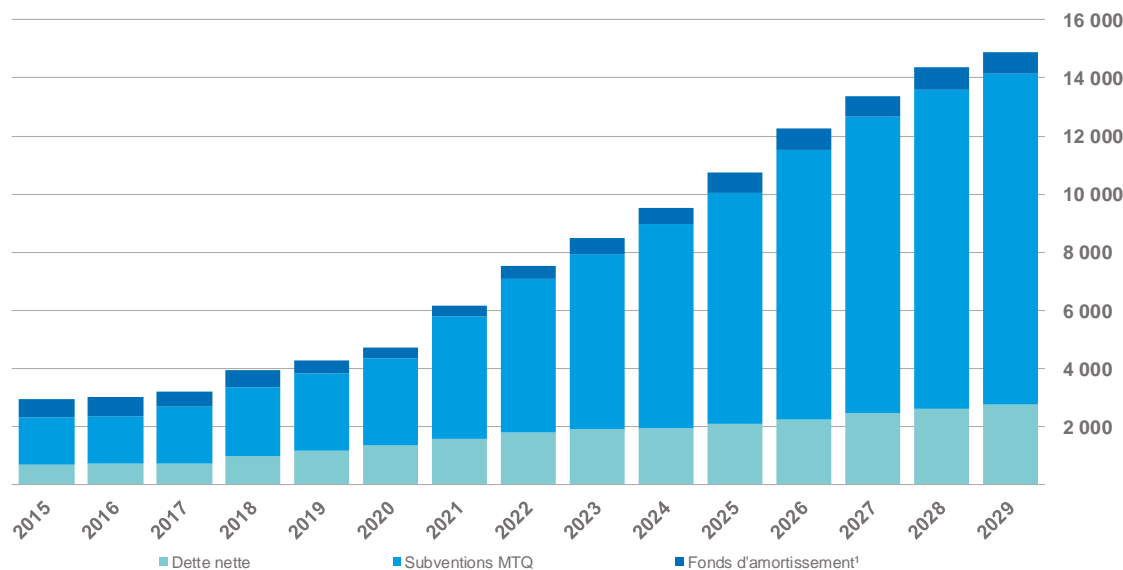
Le financement de la majorité des dépenses capitalisables se fait par émission de dette.

Du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2019, la dette brute devrait s'accroître de 1,3 G\$, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 11,4 %. Pour les dix prochaines années, elle augmentera de 10,6 G\$, soit un taux de croissance annuel moyen de 24,9 %.

Cette augmentation est atténuée par le financement au comptant de certains projets provenant des programmes de subventions fédéral, provincial et municipal.

Selon les prévisions, le montant de la dette nette en circulation totalisera 1,2 G\$ (après subventions et fonds d'amortissement) au 31 décembre 2019 pour atteindre 2,7 G\$ au 31 décembre 2029, soit un taux de croissance annuel moyen de 13,3 %.

### ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT (EN MILLIONS DE DOLLARS)



La Société s'est dotée de ratios financiers concernant, entre autres, son niveau d'endettement en établissant des cibles et des seuils critiques à respecter. La Société vise à maintenir la dette nette entre 50 % et 75 % des revenus annuels nets, alors que le seuil critique est établi à 100 %. En 2020, ce ratio devrait se situer à 86 %, en croissance de 5,5 % comparativement à celui prévu pour 2019, sous la limite supérieure de 100 %.

(En millions de dollars)	Prévisions														
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonds d'amortissement <sup>1</sup>	607	663	521	609	436	350	360	436	558	588	686	723	712	776	730
Subventions MTQ	1 630	1 631	1 959	2 373	2 660	3 008	4 215	5 280	6 041	6 996	7 960	9 268	10 209	10 995	11 413
Dette nette	693	721	732	973	1 176	1 343	1 578	1 797	1 900	1 954	2 084	2 254	2 454	2 614	2 743
<b>Total</b>	<b>2 930</b>	<b>3 014</b>	<b>3 213</b>	<b>3 955</b>	<b>4 271</b>	<b>4 701</b>	<b>6 154</b>	<b>7 513</b>	<b>8 499</b>	<b>9 539</b>	<b>10 730</b>	<b>12 245</b>	<b>13 374</b>	<b>14 385</b>	<b>14 886</b>

<sup>1</sup> Un fonds d'amortissement est créé pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an, et ce, en vue d'effectuer le remboursement complet à l'échéance.

## Impact financier

### IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE SERVICE DE LA DETTE NET

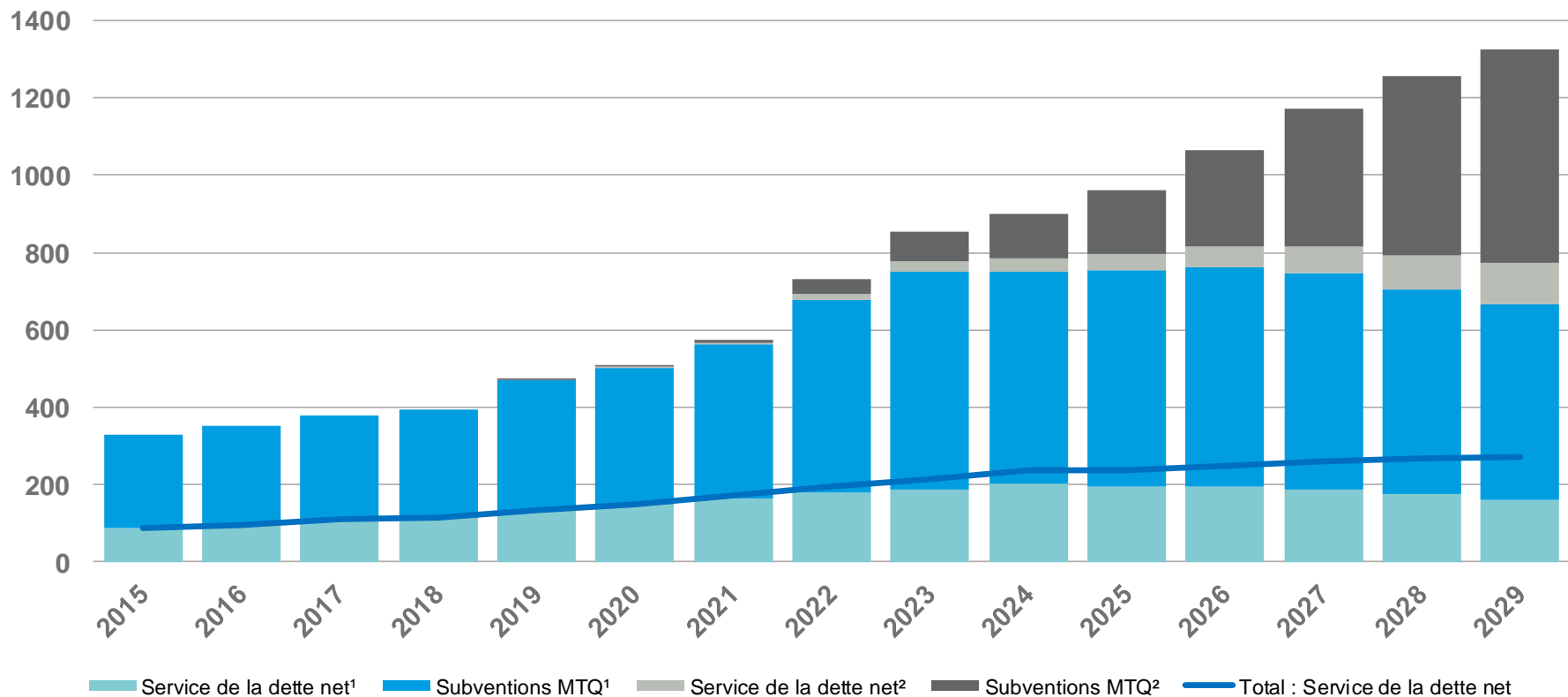
Le service de la dette net devrait se situer à 134,1 M\$ en 2019 pour atteindre 270,7 M\$ en 2029. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 10,2 % par rapport à 13,8 % pour la période de 2015 à 2019.

La Société vise à maintenir son service de dette net entre 6 % et 10 % des dépenses d'exploitation nettes, alors que le seuil critique est établi à 16 %.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 71,4 % (pour la période de 2015 à 2019) à 75,9 % pour les 10 prochaines années.

Le service de la dette net devrait représenter 9,2 % des dépenses d'exploitation nettes en 2019. Pour 2020, ce ratio devrait se situer à 9,5 % en croissance de 0,3 % comparativement à celui prévu pour 2019, sous la limite supérieure de 16 %.

### ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE NET (EN MILLIONS DE DOLLARS)



# Impact financier

## ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE NET

(En millions de dollars)	2015	2016	2017	2018	Prévisions										
					2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Projets autorisés</b>															
Service de la dette brut <sup>1</sup>	327,6	353,7	378,2	395,8	471,4	503,4	561,2	679,3	750,6	750,3	754,3	764,0	746,0	703,4	666,7
Subventions MTQ <sup>1</sup>	241,2	257,2	266,8	280,6	337,3	355,7	396,2	500,0	562,1	548,8	557,8	567,3	557,1	525,6	504,5
<b>Service de la dette net<sup>1</sup></b>	<b>86,3</b>	<b>96,6</b>	<b>111,5</b>	<b>115,2</b>	<b>134,1</b>	<b>147,8</b>	<b>165,0</b>	<b>179,3</b>	<b>188,5</b>	<b>201,5</b>	<b>196,5</b>	<b>196,7</b>	<b>188,9</b>	<b>177,8</b>	<b>162,2</b>
<b>Projets en définition et identification</b>															
Service de la dette brut <sup>2</sup>	-	-	-	-	-	0,9	13,0	53,1	102,2	148,9	206,2	299,0	426,0	551,5	659,9
Subventions MTQ <sup>2</sup>	-	-	-	-	-	0,3	6,9	38,0	75,4	114,4	163,9	246,8	356,2	461,7	551,4
<b>Service de la dette net<sup>2</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,6</b>	<b>6,1</b>	<b>15,0</b>	<b>26,8</b>	<b>34,5</b>	<b>42,3</b>	<b>52,2</b>	<b>69,9</b>	<b>89,9</b>	<b>108,5</b>
<b>Total</b>															
Service de la dette brut	327,6	353,7	378,2	395,8	471,4	504,4	574,2	732,4	852,8	899,1	960,5	1 063,0	1 172,1	1 254,9	1 326,6
Subventions MTQ	241,2	257,2	266,8	280,6	337,3	356,0	403,1	538,0	637,5	663,2	721,7	814,2	913,2	987,3	1 055,9
<b>Total : Service de la dette net</b>	<b>86,3</b>	<b>96,6</b>	<b>111,5</b>	<b>115,2</b>	<b>134,1</b>	<b>148,4</b>	<b>171,1</b>	<b>194,3</b>	<b>215,3</b>	<b>236,0</b>	<b>238,8</b>	<b>248,8</b>	<b>258,8</b>	<b>267,6</b>	<b>270,7</b>

<sup>1</sup> Les montants pour les projets autorisés

<sup>2</sup> Les montants pour les projets en définition et identification

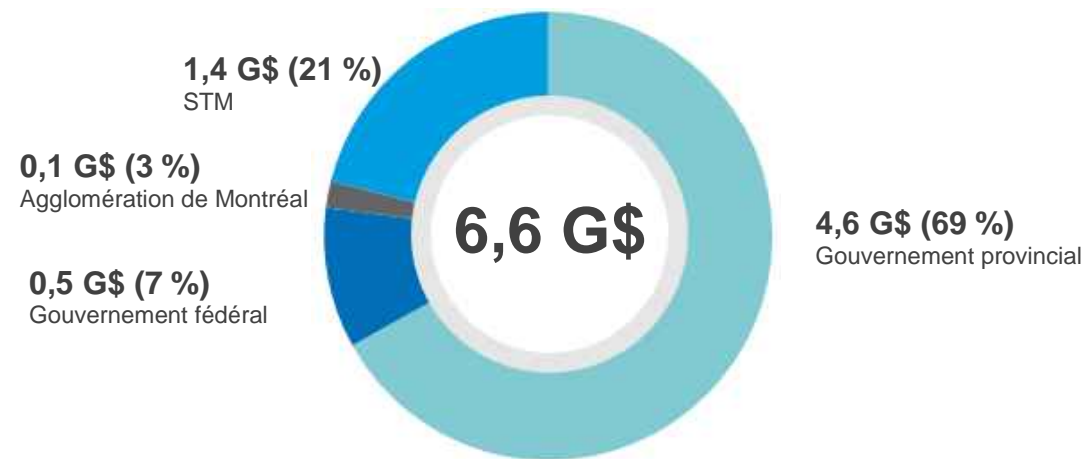


## Impact financier

### FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCE PROJETS AUTORISÉS SEULEMENT

<i>(en millions de dollars)</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total PI	%
											2020-2029	2020-2029
<b>Subventions de nos partenaires</b>												
Gouvernement provincial	812,7	1 292,5	866,1	454,1	553,9	209,9	313,0	8,9	1,5	1,4	4 514,1	69 %
Gouvernement fédéral	275,3	165,9	22,1	10,7	14,2	-	-	-	-	-	488,1	7 %
Agglomération de Montréal	81,3	38,0	5,0	0,5	0,3	-	-	-	-	-	125,1	2 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 169,3</b>	<b>1 496,4</b>	<b>893,1</b>	<b>465,3</b>	<b>568,4</b>	<b>209,9</b>	<b>313,0</b>	<b>8,9</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>5 127,3</b>	<b>79 %</b>
<b>Financement de la STM</b>												
Dépenses d'exploitation	18,2	26,5	21,7	13,9	5,7	2,3	1,3	0,6	-	-	90,1	1 %
Sur emprunt	213,6	284,0	314,3	224,8	186,5	77,1	45,6	4,5	1,4	1,4	1 353,2	20 %
<b>Sous-total</b>	<b>231,9</b>	<b>310,5</b>	<b>335,9</b>	<b>238,7</b>	<b>192,1</b>	<b>79,4</b>	<b>46,9</b>	<b>5,1</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1 443,3</b>	<b>21 %</b>
<b>Total</b>	<b>1 401,2</b>	<b>1 806,9</b>	<b>1 229,1</b>	<b>704,1</b>	<b>760,5</b>	<b>289,2</b>	<b>359,9</b>	<b>13,9</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>6 570,6</b>	<b>100 %</b>

### RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCE



# Impact financier

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR TYPE DE DÉPENSES PROJETS AUTORISÉS SEULEMENT

<i>(en millions de dollars)</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2030 et +	Total PI 2020-2029
<b>Financement au comptant</b>													
<b>Non capitalisable</b>													
Budget d'exploitation	14,1	20,9	20,4	12,8	5,7	2,3	1,3	0,6	-	-	-	-	78,0
<b>Capitalisable</b>													
Budget d'exploitation	4,1	5,6	1,3	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	12,1
Gouvernement provincial - subvention au comptant	108,6	41,3	10,9	1,1	0,6	-	-	-	-	-	-	-	162,5
Gouvernement fédéral - subvention au comptant	275,3	165,9	22,1	10,7	14,2	-	-	-	-	-	-	-	488,1
Agglomération de Montréal - subvention au comptant	81,3	38,0	5,0	0,5	0,3	-	-	-	-	-	-	-	125,1
<b>Sous-total</b>	<b>483,5</b>	<b>271,7</b>	<b>59,6</b>	<b>26,2</b>	<b>20,7</b>	<b>2,3</b>	<b>1,3</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>865,8</b>
<b>Financement sur emprunt</b>													
Non subventionné	213,6	284,0	314,3	224,8	186,5	77,1	45,6	4,5	1,4	1,4	2,4	2,4	1 353,2
Subventionné	704,1	1 251,3	855,2	453,0	553,3	209,9	313,0	8,9	1,5	1,4	7,2	7,2	4 351,6
<b>Sous-total</b>	<b>917,7</b>	<b>1 535,3</b>	<b>1 169,5</b>	<b>677,8</b>	<b>739,8</b>	<b>287,0</b>	<b>358,6</b>	<b>13,3</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>9,6</b>	<b>9,6</b>	<b>5 704,8</b>
<b>Financement total</b>	<b>1 401,2</b>	<b>1 806,9</b>	<b>1 229,1</b>	<b>704,1</b>	<b>760,5</b>	<b>289,2</b>	<b>359,9</b>	<b>13,9</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>9,6</b>	<b>9,6</b>	<b>6 570,6</b>

# SOMMAIRE – PROJETS

## Sommaire – projets

Voici le tableau sommaire des investissements au cours des dix prochaines années. Parmi ceux-ci, 30 projets de grande envergure totalisent 97 % des investissements déjà autorisés.

### SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS

(en millions de dollars)

	Nb Projets	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>1. ACQUISITION DES VOITURES DE MÉTRO AZUR</b>	<b>3</b>	<b>1 988,4</b>	<b>155,9</b>	<b>315,4</b>	<b>196,3</b>	<b>24,0</b>	<b>36,0</b>	-	-	-	-	-	-	<b>2 716,0</b>	<b>727,6</b>
Acquisition des voitures de métro AZUR		1 686,8	3,9	48,0	133,8	-	-	-	-	-	-	-	-	1 872,5	185,7
Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels		92,0	151,3	266,2	12,1	24,0	36,0	-	-	-	-	-	-	581,7	489,7
Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR		209,6	0,7	1,2	50,4	-	-	-	-	-	-	-	-	261,8	52,3
<b>2. RÉNO MÉTRO</b>	<b>8</b>	<b>1 049,0</b>	<b>251,4</b>	<b>425,3</b>	<b>471,6</b>	<b>479,2</b>	<b>351,1</b>	<b>262,8</b>	<b>169,5</b>	<b>11,1</b>	-	-	-	<b>3 470,9</b>	<b>2 421,9</b>
Réno-Systèmes - phase 3		452,8	23,6	23,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,0	47,2
Réno-Systèmes - phase 4		188,5	93,2	120,2	86,2	94,5	-	-	-	-	-	-	-	582,5	394,0
Réno-Systèmes - phase 5		1,4	16,1	80,5	161,1	177,2	177,2	120,8	71,1	-	-	-	-	805,5	804,1
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1		39,7	44,9	67,6	48,2	12,3	-	-	-	-	-	-	-	212,7	173,0
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2		-	8,2	19,4	42,9	71,2	71,2	60,7	49,9	-	-	-	-	323,3	323,3
Réno-Infrastructures - phase 1		229,5	2,9	7,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	239,6	10,1
Réno-Infrastructures - phase 2		136,6	50,5	55,6	40,2	20,5	-	-	-	-	-	-	-	303,3	166,7
Réno-Infrastructures - phase 3		0,6	12,1	51,1	93,1	103,5	102,7	81,3	48,4	11,1	-	-	-	504,0	503,4
<b>3. AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO</b>	<b>7</b>	<b>322,3</b>	<b>150,8</b>	<b>511,7</b>	<b>175,0</b>	<b>34,5</b>	<b>161,2</b>	<b>23,4</b>	<b>187,7</b>	-	-	-	-	<b>1 566,5</b>	<b>1 244,2</b>
Garage Côte-Vertu		219,5	38,9	73,3	86,4	-	-	-	-	-	-	-	-	418,1	198,6
Prolongement de la ligne Bleue		20,5	53,3	373,6	50,9	2,6	140,8	-	187,7	-	-	-	-	829,3	808,8
Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1		0,1	1,8	9,2	9,4	16,1	20,5	23,4	-	-	-	-	-	80,5	80,4
Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme (note 1)		21,8	6,2	17,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	23,3
Programme Rehaussement et Entretien Périodique Technologies - Métro (PREP-TM)		5,4	12,9	12,2	11,1	15,8	-	-	-	-	-	-	-	57,3	51,9
Prolongation de la durée de vie des MR73		37,1	11,5	10,5	9,9	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	31,9
Agrandissement du centre d'attache Viau		17,9	26,3	15,7	7,3	-	-	-	-	-	-	-	-	67,2	49,4
<b>4. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE</b>	<b>9</b>	<b>519,0</b>	<b>291,1</b>	<b>363,7</b>	<b>222,8</b>	<b>17,3</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>9,6</b>	<b>1 440,5</b>	<b>911,9</b>
Centre de transport - Est de Montréal		10,5	27,5	118,5	144,5	14,4	-	-	-	-	-	-	-	315,4	304,9
Reconstruction du complexe Crémazie		164,2	38,8	38,5	21,4	-	-	-	-	-	-	-	-	262,9	98,7
Centre de transport Bellechasse		38,0	66,2	106,5	43,4	0,1	-	-	-	-	-	-	-	254,2	216,2
Agrandissement de 3 centres de transport		53,7	113,4	42,2	10,0	-	-	-	-	-	-	-	-	219,4	165,7
Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS		149,6	5,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	155,3	5,7
Programme de mesures préférentielles pour bus		35,8	7,0	3,3	3,4	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	9,6	79,0	33,6
Vision chaîne d'approvisionnement et RDA		31,3	11,7	32,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,6	44,3
Programme d'Entretien Majeur des Infrastructures (PEMI) - phase 1		17,6	14,6	22,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,5	36,8
EXTRA Connecté		18,1	6,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,2	6,1
<b>5. ÉLECTRIFICATION DU RÉSEAU (MATÉRIEL ROULANT)</b>	<b>3</b>	<b>171,6</b>	<b>448,1</b>	<b>138,4</b>	<b>147,5</b>	<b>138,0</b>	<b>208,8</b>	<b>0,1</b>	-	-	-	-	-	<b>1 252,5</b>	<b>1 080,8</b>
Acquisition de bus 12 mètres - phase 2		157,0	439,5	134,2	147,5	138,0	208,8	0,1	-	-	-	-	-	1 225,0	1 068,0
Électrification des véhicules de travaux en tunnel		3,5	7,6	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,4	11,9
Cité-Mobilité		11,1	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,1	1,0
<b>Sous-total des principaux projets autorisés</b>	<b>30</b>	<b>4 050,4</b>	<b>1 297,3</b>	<b>1 754,4</b>	<b>1 213,1</b>	<b>693,0</b>	<b>760,0</b>	<b>289,1</b>	<b>359,9</b>	<b>13,9</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>9,6</b>	<b>10 446,5</b>	<b>6 386,5</b>
<b>Sous-total des autres projets autorisés</b>	<b>31</b>	<b>323,8</b>	<b>103,9</b>	<b>52,5</b>	<b>15,9</b>	<b>11,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	-	-	-	-	-	<b>507,8</b>	<b>184,1</b>
<b>Total des projets autorisés</b>	<b>61</b>	<b>4 374,1</b>	<b>1 401,2</b>	<b>1 806,9</b>	<b>1 229,1</b>	<b>704,1</b>	<b>760,5</b>	<b>289,2</b>	<b>359,9</b>	<b>13,9</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>9,6</b>	<b>10 954,3</b>	<b>6 570,6</b>
<b>Total des projets en définition</b>	<b>15</b>	<b>6,4</b>	<b>60,8</b>	<b>694,7</b>	<b>768,3</b>	<b>743,6</b>	<b>732,8</b>	<b>739,0</b>	<b>701,5</b>	-	-	-	-	<b>4 447,1</b>	<b>4 440,7</b>
<b>Total des projets en identification</b>	<b>25</b>	<b>1,7</b>	<b>33,4</b>	<b>59,1</b>	<b>160,7</b>	<b>167,7</b>	<b>289,7</b>	<b>898,8</b>	<b>1 437,4</b>	<b>1 575,7</b>	<b>1 420,2</b>	<b>741,4</b>	<b>3 405,7</b>	<b>10 191,4</b>	<b>6 784,0</b>
<b>Total des investissements</b>	<b>101</b>	<b>4 382,2</b>	<b>1 495,3</b>	<b>2 560,8</b>	<b>2 158,1</b>	<b>1 615,4</b>	<b>1 783,0</b>	<b>1 927,0</b>	<b>2 498,8</b>	<b>1 589,6</b>	<b>1 423,0</b>	<b>744,2</b>	<b>3 415,4</b>	<b>25 592,8</b>	<b>17 795,2</b>

Note 1 : Représente la quote-part de la STM (40,9 %) du total du projet estimé à 110,3 M\$.

## Sommaire – projets

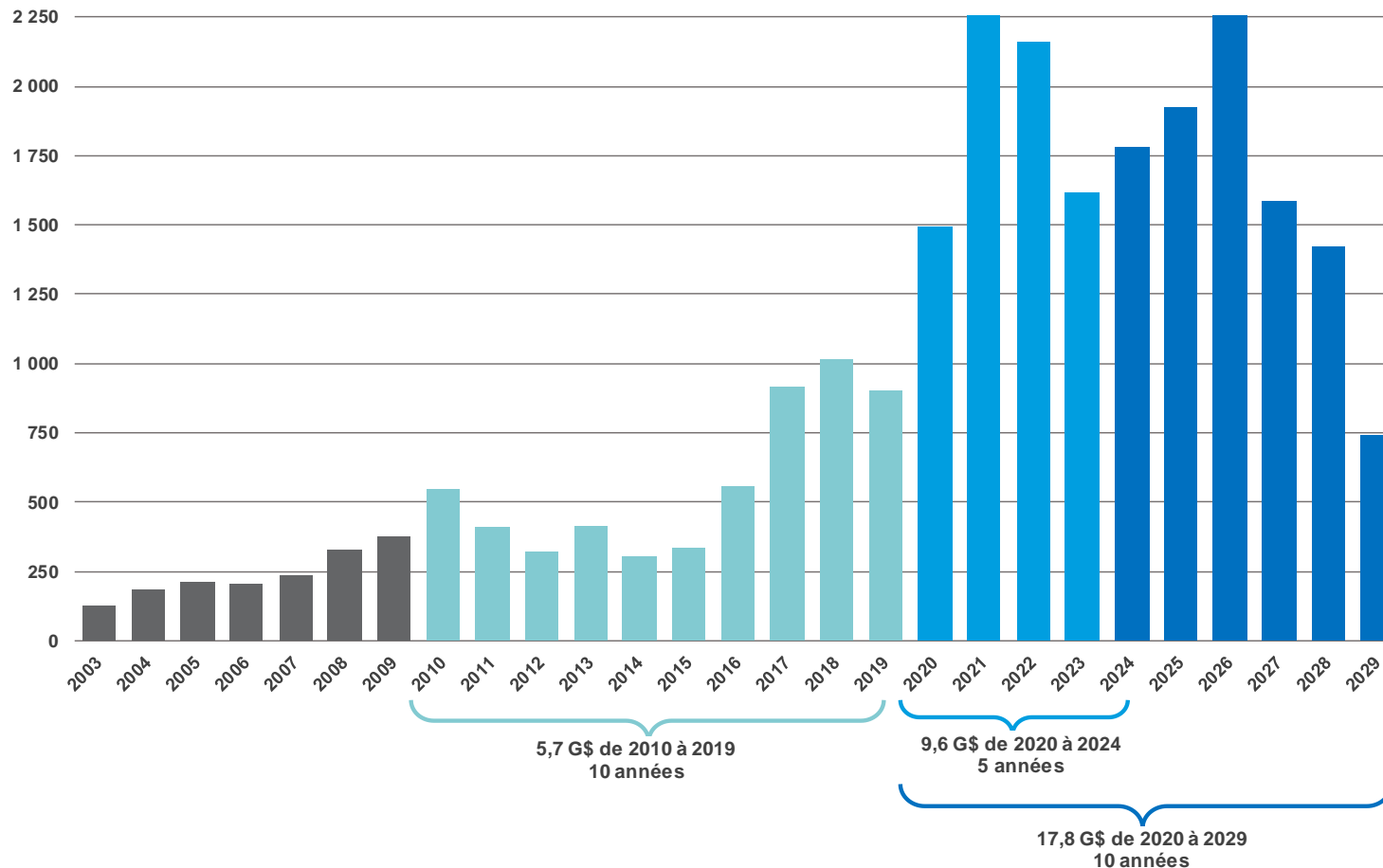
Les investissements prévus au cours des dix prochaines années totalisent près de 18 G\$. À titre comparatif, le précédent PI affichait des investissements de l'ordre de 15 G\$.

Le rythme des investissements poursuit sa croissance de façon significative comme le démontre le graphique ci-dessous. Forte de cette tendance, la STM investira plus d'argent dans le maintien et le développement de ses infrastructures au cours des cinq prochaines années qu'elle ne l'a fait au cours des dix dernières.

Les années 2020 et 2021 devraient être deux années consécutives records avec des investissements prévus totaux de près de 4 G\$. L'acquisition des 17 nouveaux trains AZUR, la réalisation du prolongement de la ligne bleue, la stratégie d'acquisition des 300 bus combinée à l'augmentation du niveau des investissements dans les programmes Réno Métro expliquent en grande partie cette progression.

### ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS GLOBAUX POUR LES ANNÉES 2003 – 2029

(en millions de dollars)



# Sommaire – projets

## SOMMAIRE PAR SECTEUR

À des fins de gestion interne et pour le financement de ses investissements, la STM présente les projets autorisés par type de dépense, c'est-à-dire capitalisables et non capitalisables par secteur. Les secteurs à la STM sont :

### Réseau de bus

Ce secteur comprend les achats de bus (incluant les bus articulés), le maintien et la construction de centres de transport, l'achat et la fabrication des équipements et de l'outillage nécessaires à l'entretien des véhicules et à l'amélioration du service relativement à la ponctualité, à la régularité et à l'information en temps réel. Il inclut aussi l'achat des véhicules de service, le maintien des actifs immobiliers liés à ce secteur, et finalement, les dépenses relatives au respect des normes environnementales et à l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel.

Plus de 2,1 G\$ sont déjà autorisés pour des investissements dans le secteur du réseau des bus au cours des dix prochaines années. Dans le but d'améliorer l'expérience client, la STM pourra investir, entre 2019 et 2024, dans l'achat de 989 bus 12 mètres climatisés, y compris 465 pour ajouter du service (dont 165 bus qui sont en option au contrat). Ces données sont directement en lien avec les orientations prises dans le PSO 2025. De plus, d'autres projets d'acquisition de bus hybrides et électriques, non encore approuvés, sont prévus au PI 2020-2029 en phase d'identification. Ces investissements sont notamment liés à l'annonce effectuée par la STM quant à l'accélération de la stratégie d'électrification du réseau de surface.

Avec l'ajout de 300 nouveaux bus graduellement à compter de 2019, des modifications et de nouvelles infrastructures sont nécessaires pour les accueillir. Ces stratégies d'acquisition et d'électrification des bus nécessitent des investissements majeurs en infrastructure :

- Accélérer la construction du centre de transport Bellechasse (fiche BUS-05)
 

Ce projet vise à remplacer l'actuel centre de transport Saint-Denis construit en 1958 et qui est en fin de vie utile, pour permettre à la STM de mieux répondre à ses besoins opérationnels actuels et futurs dans l'optique d'améliorer le service offert à ses clients. Le nouveau centre de transport, qui sera mis en service en 2022, pourra accueillir 250 bus.

- Agrandir trois centres de transport existants (fiche BUS-06)
 

Cette solution vise à agrandir les centres Anjou, Legendre et Saint-Laurent afin d'atteindre une capacité supplémentaire totale de 160 bus. Ce projet a l'avantage de permettre les agrandissements sans déménager les activités d'exploitation et d'entretien pendant les travaux, et d'ainsi, limiter l'impact sur le service à la clientèle. Une livraison progressive est prévue à partir de 2020.
- Devancer la construction d'un centre de transport (fiche BUS-02)
 

Cette solution vise la construction d'un nouveau centre de transport dans l'est de Montréal pouvant accueillir 250 bus équivalents qui pourront être entièrement électriques. Sa mise en service est prévue en 2023, alors qu'elle était initialement prévue d'ici 2025, selon le PSO 2025.

Deux projets avaient été autorisés afin de maintenir les opérations pendant la réalisation des projets visant à intégrer et exploiter l'acquisition des 300 nouveaux bus :

- Garage temporaire 380 Stinson (fiche BUS-25)
 

Le projet Garage temporaire 380 Stinson visant à obtenir une cinquantaine d'espaces de stationnement est maintenant complété.
- Réfection de la toiture du centre de transport Saint-Denis (fiche BUS-16)
 

Le projet de réfection de la toiture du centre de transport Saint-Denis sera complété d'ici la fin de l'année 2019 permettant le maintien des activités en toute sécurité jusqu'à ce que le centre de transport Bellechasse soit en opération.

## Sommaire – projets

### SOMMAIRE PAR SECTEUR

#### Réseau du métro

Ce secteur regroupe l'acquisition et l'entretien des voitures de métro, l'achat et le maintien en bon état des équipements fixes et des véhicules de travaux ainsi que le maintien des actifs immobiliers et des infrastructures. De plus, des investissements liés au respect des normes environnementales et à l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel font partie des actions de la STM.

Les investissements autorisés au Réseau du métro représentent, quant à eux, un montant de 4,4 G\$ au cours des dix prochaines années. La majorité des projets visent essentiellement à préserver la fiabilité du métro et à améliorer l'expérience client.

Les principaux projets sont l'acquisition des 17 nouveaux trains AZUR, Réno-Systèmes (phases 3, 4 et 5), le garage Côte-Vertu, le prolongement de la ligne bleue, Réno-Infrastructures (phases 1, 2 et 3), le prolongement de la durée de vie des voitures de métro MR-73, l'édicule et le lien piétonnier à la station Vendôme ainsi que l'agrandissement du centre d'attachement Viau.

À ces projets viennent s'ajouter d'autres projets majeurs, dont le Programme d'accessibilité des stations de métro – phases 1 et 2, qui vise à rendre universelle l'accessibilité aux stations de métro de Montréal afin de faciliter les déplacements verticaux, à fidéliser davantage les clients et à améliorer le service à la clientèle. Dans son PSO 2025, la STM prévoit rendre 41 stations accessibles d'ici 2025.

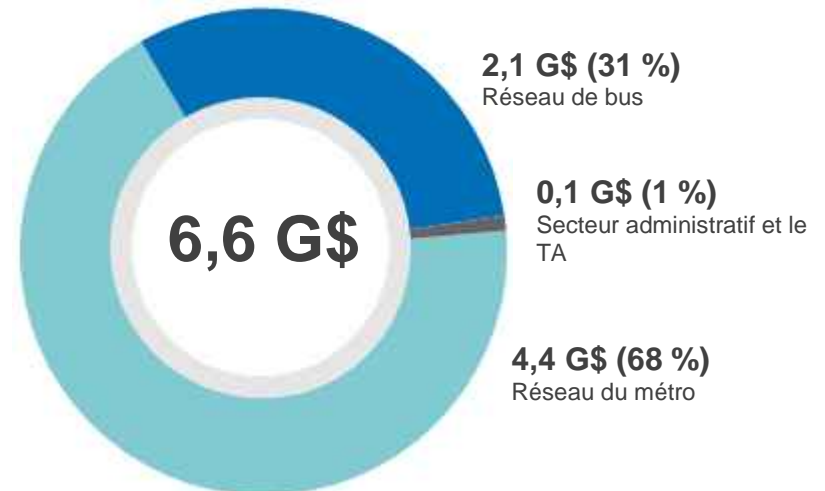
#### Transport adapté

Ce secteur comprend les projets dont le but est d'offrir à la clientèle à mobilité réduite des services de transport adapté (TA). On retrouve l'achat de minibus et le projet EXTRA Connecte qui permettra de faire la planification, la répartition et l'optimisation des routes du TA en temps réel pour un montant de 24 M\$.

#### Secteur administratif

Cette section inclut des projets qui ne peuvent être rattachés spécifiquement aux trois autres secteurs. Une somme de près de 59 M\$ est autorisée afin d'investir au cours des dix prochaines années dans différents projets de maintien technologiques, tel le plan de maintien et d'acquisition d'équipements OPUS.

### POURCENTAGE DES DÉPENSES PAR SECTEUR PROJETS AUTORISÉS SEULEMENT



# Réseau de bus



## Réseau de bus

### ACTIFS BUS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019

<b>1 807</b>	<b>Bus :</b>
	<b>1 194</b> standards (12 mètres)
	<b>353</b> hybrides (12 mètres)
	<b>3</b> électriques Cité Mobilité (12 mètres)
<b>257</b> articulés (18 mètres)	
<b>16</b>	Minibus
<b>225</b>	<b>Lignes de bus :</b>
	<b>214</b> accessibles aux personnes à mobilité réduite : ➤ <b>191</b> lignes de jour ➤ <b>23</b> lignes de nuit
	<b>11</b> services par minibus urbains
<b>8</b>	Centres de transport

La Société possède des centres de transport (huit pour les autobus et un pour le TA). De plus, le complexe Crémazie a comme vocation l'entretien majeur des bus.

Centre de transport	Année de construction / Rénovations majeures	Année d'agrandissement
Mont-Royal	1928	1937
Complexe Crémazie	1948	1956
Frontenac	1956 / 2012	1958
Saint-Michel	1956 / 1993	
Saint-Denis	1958	1970
Legendre	1973	2011
Anjou	1982	
Saint-Laurent	1984	
LaSalle	1995	
Stinson	2014	

<b>4</b>	Terminus (hors station de métro)
<b>8 953</b>	Arrêts de bus
<b>3 135</b>	Abribus (902 appartenant à la STM)
<b>449</b>	Véhicules routiers
<b>172</b>	Véhicules non routiers et équipements d'entretien de terrain
<b>16</b>	Remorques
<b>17</b>	Laveurs de bus
<b>195</b>	Positions de vérins

### ÉQUIPEMENTS DE VENTE ET PERCEPTION

<b>1 927</b>	Boîtes de perception bus
<b>625</b>	Terminaux de vente de titres (détaillants)

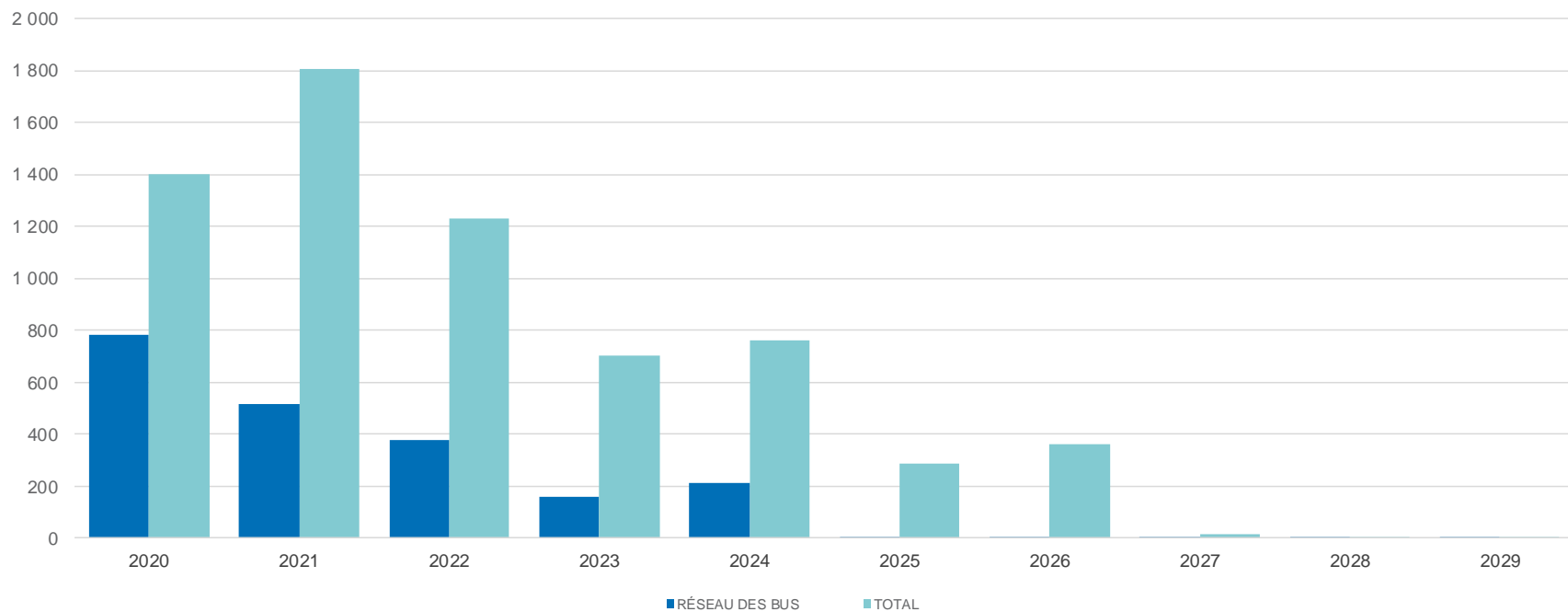
## Réseau de bus

### SOMMAIRE

Les investissements actuellement autorisés au cours des dix prochaines années s'élèvent à près de 2,1 G\$. De ce montant, 43 % (1,1 G\$) servira au remplacement et à l'ajout de bus 12 mètres climatisés visant l'amélioration de l'expérience client. Plus de 800 M\$ seront consacrés aux projets d'infrastructures, notamment pour les deux nouveaux centres de transport

(Bellechasse et un dans l'est de Montréal), les agrandissements de trois centres de transport, à l'adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques, à la phase 1 du Programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) ainsi que la reconstruction du complexe Crémazie.

### ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS DU RÉSEAU DES BUS PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS TOTAUX (en millions de dollars)



# Réseau de bus

## TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DE BUS

AUTORISÉS		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		et avant											et après	Projet	2020-2029
BUS-01	Acquisition de bus 12 mètres - phase 2	157,0	439,5	134,2	147,5	138,0	208,8	0,1	-	-	-	-	-	1 225,0	1 068,0
BUS-02	Centre de transport - Est de Montréal	10,5	27,5	118,5	144,5	14,4	-	-	-	-	-	-	-	315,4	304,9
BUS-03	Reconstruction du complexe Crémazie	164,2	38,8	38,5	21,4	-	-	-	-	-	-	-	-	262,9	98,7
BUS-04	Reconstruction du complexe Crémazie - phase de maintien 2013-2019	6,3	2,0	2,3	0,3	0,2	-	-	-	-	-	-	-	11,2	4,9
BUS-05	Centre de transport Bellechasse	38,0	66,2	106,5	43,4	0,1	-	-	-	-	-	-	-	254,2	216,2
BUS-06	Agrandissement de 3 centres de transport	53,7	113,4	42,2	10,0	-	-	-	-	-	-	-	-	219,4	165,7
BUS-07	Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS	149,6	5,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	155,3	5,7
BUS-08	Programme de mesures préférentielles pour bus	35,8	7,0	3,3	3,4	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	9,6	79,0	33,6
BUS-09	Vision chaîne d'approvisionnement et RDA	31,3	11,7	32,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,6	44,3
BUS-10	Programme d'Entretien Majeur des Infrastructures (PEM) - phase 1	17,6	14,6	22,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,5	36,8
BUS-11	Remplacement des véhicules de service - phase 2	9,9	12,3	4,7	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	29,2	19,3
BUS-12	Programme de remplacement des équipements de lavage	23,8	-	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,2	0,4
BUS-13	Évolution solution validation bus	12,1	5,3	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,3	6,2
BUS-14	Service Rapide par Bus (SRB) - SauvÉ /Côte-Vertu	6,3	4,1	5,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,9	9,6
BUS-15	Adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques <b>Nouveau</b>	4,9	10,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,7	10,8
BUS-16	Réfection de la toiture du centre de transport Saint-Denis	8,4	4,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,1	4,7
BUS-17	Cité-Mobilité	11,1	1,0	-	-	-	-	-	-	1,0	-	-	-	12,1	1,0
BUS-18	Programme de réfection des dalles intérieures et des pavages	7,7	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,3	3,5
BUS-19	Acquisition équipements de production - phase 2	1,1	4,6	2,6	1,4	0,8	-	-	-	-	-	-	-	10,5	9,4
BUS-20	Programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées	7,1	1,1	0,2	-	-	-	-	-	1,1	-	-	-	8,4	1,3
BUS-21	Programme d'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et tuyauterie pour compteurs d'eau	5,3	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,1	1,9
BUS-22	Acquisition de bus 9 mètres	2,1	4,0	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	6,6	4,6
BUS-23	100% SCAD	6,1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,5	0,4
BUS-24	Véhicules d'atelier - phase 1 <b>Nouveau</b>	0,4	4,2	0,4	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	5,5
BUS-25	Garage temporaire 380 Stinson	2,6	-	-	-	1,5	-	-	-	-	-	-	-	4,1	1,5
<b>TOTAL - AUTORISÉS</b>		<b>773,2</b>	<b>784,4</b>	<b>514,9</b>	<b>375,7</b>	<b>157,8</b>	<b>211,6</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>9,6</b>	<b>2 841,4</b>	<b>2 058,6</b>

# Réseau de bus

## TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DE BUS (SUITE)

DÉFINITION <i>(en millions de dollars)</i>	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
Programme d'Entretien Majeur des Infrastructures (PEM) - phase 2	0,5	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1	-	-	-	-	-	85,0	84,5
Acquisition bus articulés électriques (Pe-IX)	0,1	0,5	4,5	58,2	1,2	0,8	1,0	-	-	-	-	-	66,3	66,2
<b>TOTAL - DÉFINITION</b>	<b>0,6</b>	<b>14,6</b>	<b>18,5</b>	<b>72,3</b>	<b>15,3</b>	<b>14,9</b>	<b>15,1</b>	-	-	-	-	-	<b>151,3</b>	<b>150,7</b>
IDENTIFICATION <i>(en millions de dollars)</i>	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 3	-	-	-	-	-	-	433,5	545,3	602,8	582,5	93,7	-	2 257,9	2 257,9
Déploiement stratégie d'électrification	1,0	5,0	7,5	107,5	105,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	200,0	1 026,0	825,0
Acquisition de bus électriques 18 mètres - phase 2	-	-	-	-	-	-	-	310,4	276,5	163,7	-	-	750,6	750,6
Programme d'Entretien Majeur des Infrastructures (PEM) - phase 3	-	-	-	-	-	-	-	14,2	14,2	14,2	14,2	28,3	85,0	56,7
Véhicules de service - phase 3	-	-	-	4,9	4,7	9,8	8,6	8,7	-	-	-	-	36,6	36,6
Équipements de recharge - CT Bellechasse	-	20,0	25,0	20,0	-	-	-	-	-	-	-	-	65,0	65,0
Réfection et installation d'abribus - Nouveaux modèles STM	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0	14,0	9,0
<b>TOTAL - IDENTIFICATION</b>	<b>1,0</b>	<b>25,0</b>	<b>33,5</b>	<b>133,4</b>	<b>110,7</b>	<b>110,8</b>	<b>543,1</b>	<b>979,6</b>	<b>994,5</b>	<b>861,3</b>	<b>208,9</b>	<b>233,3</b>	<b>4 235,1</b>	<b>4 000,8</b>
<b>TOTAL - RÉSEAU DE BUS</b>	<b>774,7</b>	<b>824,0</b>	<b>566,9</b>	<b>581,3</b>	<b>283,7</b>	<b>337,3</b>	<b>561,2</b>	<b>982,5</b>	<b>997,3</b>	<b>864,2</b>	<b>211,7</b>	<b>243,0</b>	<b>7 227,8</b>	<b>6 210,1</b>

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-01

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

5002099 / R-174 / 154-17-7932/ 154-17-7933  
154-12-1114/154-16-7109/154-15-1030/ 154-18-7887  
154-17-7931

### Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant et Dette, SOFIL 4 Dette, PAFFITC,  
PAGTCP 50 % et 60 %

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Acquisition de bus 12 mètres – phase 2

Le projet prévoit, pour la période de 2019 à 2024, l'acquisition de 963 bus 12 mètres.

- 524 bus hybrides ou électriques pour du remplacement de bus en fin de vie utile;
- 405 bus hybrides ou électriques en ajout au parc;
- 30 bus électriques à recharge garage en ajout au parc;
- 4 bus électriques à recharge rapide en ajout au parc.

L'acquisition de bus à ajouter au parc existant permettra de faire face aux aléas des travaux internes et externes, de revoir et d'adapter l'offre de service bus tout en palliant aux imprévus. Ceci aura comme conséquence d'améliorer la régularité, la ponctualité et la fluidité du service bus.

Ces autobus seront munis d'un système hybride ou électrique, d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils seront équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comportera aussi un volet intégration des autobus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

Acquisition de bus 12 mètres – phase 2	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Remplacement	99	109	54	80	56	100	498
Ajout	31	269	51*	32*	44*	38*	465
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>378</b>	<b>105</b>	<b>112</b>	<b>100</b>	<b>138</b>	<b>963</b>
Remplacement – Projet bus 12 mètres 2012-2017	51	-	-	-	-	-	51
<b>Total</b>	<b>181</b>	<b>378</b>	<b>105</b>	<b>112</b>	<b>100</b>	<b>138</b>	<b>1014</b>

\* En option

### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Le maintien du parc en bon état (âge moyen autour de 8 ans);
- L'amélioration du service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- La réduction des émissions de GES;
- L'approfondissement de nos connaissances et l'acquisition d'une expérience en électrification du transport.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	155,0	434,0	131,9	145,1	135,7	205,9	0,1	-	-	-	-	-	1 207,7	1 052,7
Non capitalisable	2,0	5,5	2,3	2,3	2,3	2,9	-	-	-	-	-	-	17,3	15,4
<b>Total</b>	<b>157,0</b>	<b>439,5</b>	<b>134,2</b>	<b>147,5</b>	<b>138,0</b>	<b>208,8</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 225,0</b>	<b>1 068,0</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	63,6	255,0	109,8	87,6	82,4	124,5	-	-	-	-	-	-	722,9	659,3
Gouvernement fédéral	71,5	110,2	-	-	-	0,8	-	-	-	-	-	-	182,5	111,0
Agglomération de Montréal	3,6	57,2	18,8	-	-	0,2	-	-	-	-	-	-	79,8	76,2
STM	18,3	17,0	5,6	59,8	55,6	83,3	0,1	-	-	-	-	-	239,8	221,5
<b>Total</b>	<b>157,0</b>	<b>439,5</b>	<b>134,2</b>	<b>147,5</b>	<b>138,0</b>	<b>208,8</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 225,0</b>	<b>1 068,0</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>80 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-02

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201808 / R-183 / 154-45-7353

Programme d'aide  
PAGTCP – 87 %

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Centre de transport – Est de Montréal

Afin de permettre d'intégrer et d'exploiter 300 nouveaux bus à partir de 2020 dans le réseau de la STM, des modifications et ajouts d'infrastructures sont nécessaires considérant qu'à l'exception du garage Stinson, tous les autres centres de transport sont utilisés à pleine capacité. Le projet Centre de transport - Est de Montréal s'inscrit parmi les actions permettant de mener à bien cet objectif.

Le devancement de la construction d'un nouveau centre de transport pour l'est de Montréal est requis en complément à la stratégie de gestion des espaces de remisage. Il permettra à la STM d'entreprendre l'électrification du parc d'autobus ainsi que la reprise de la croissance du parc de véhicules.

Le projet consiste à construire un nouveau centre de transport pouvant accueillir 250 autobus équivalents à propulsion hybride et électrique ainsi qu'à aménager un stationnement de 300 cases. Le projet prévoit les aires intérieures et extérieures de remisage des autobus, de circulation ainsi que les accès au site. Les baies multifonctions requises pour l'entretien des autobus, les entrepôts, les espaces extérieurs pour les réservoirs et les livraisons, les salles mécaniques et électriques ainsi que les espaces administratifs requis pour l'exploitation d'un centre de transport sont également prévus. Finalement, le projet vise une certification LEED Or (Leadership in Energy and Environmental Design).

#### BÉNÉFICES

- Offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- Permettre l'électrification du réseau Bus.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	10,4	27,3	118,0	141,5	13,7	-	-	-	-	-	-	-	310,9	300,5
Non capitalisable	0,1	0,2	0,5	3,0	0,7	-	-	-	-	-	-	-	4,5	4,4
<b>Total</b>	<b>10,5</b>	<b>27,5</b>	<b>118,5</b>	<b>144,5</b>	<b>14,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>315,4</b>	<b>304,9</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	8,9	23,4	101,1	120,6	11,7	-	-	-	-	-	-	-	265,6	256,8
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	1,6	4,1	17,4	23,9	2,7	-	-	-	-	-	-	-	49,8	48,1
<b>Total</b>	<b>10,5</b>	<b>27,5</b>	<b>118,5</b>	<b>144,5</b>	<b>14,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>315,4</b>	<b>304,9</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>84 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-03

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
529995 / R-143-B / 154-18-7221

Programmes d'aide  
SOFIL 3 Comptant, PAFFITC

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Reconstruction du complexe Crémazie

Construit en 1948, le complexe Crémazie est un atelier destiné principalement aux activités d'entretien mécanique majeur, de fabrication et de réusinage de pièces. Il faut effectuer des investissements importants pour sa mise à niveau afin de maintenir son intégrité, de le rendre conforme à la réglementation en vigueur et d'augmenter sa polyvalence, ainsi que de l'adapter aux besoins d'entretien actuels et futurs en fonction des nouvelles technologies (bus articulés, hybrides, électriques, trolleybus).

Étant donné l'envergure des travaux, il a été décidé de démolir le bâtiment actuel et de construire un nouveau complexe de près de 40 000 m<sup>2</sup>.

Le complexe Crémazie ne peut cesser ses opérations. Ainsi, sa reconstruction se déroulera en trois phases. La première phase du projet est complétée et les travaux préparatoires de la phase 2 ont débuté. Les derniers déménagements seront réalisés au mois de novembre 2021.

Le concept du bâtiment sera axé sur le développement durable et l'accessibilité universelle, dans le respect de normes environnementales élevées en vue d'obtenir l'accréditation LEED Or.

#### BÉNÉFICES

Ce projet optimisera les activités d'exploitation en générant des économies récurrentes annuellement, en plus d'éviter certains coûts d'exploitation et favorisera la mobilisation des employés.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	164,1	38,6	38,1	19,4	-	-	-	-	-	-	-	-	260,2	96,1
Non capitalisable	0,1	0,2	0,4	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	2,7	2,5
<b>Total</b>	<b>164,2</b>	<b>38,8</b>	<b>38,5</b>	<b>21,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>262,9</b>	<b>98,7</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	59,7	12,2	12,1	6,3	-	-	-	-	-	-	-	-	90,3	30,6
Gouvernement fédéral	81,4	19,6	19,5	10,2	-	-	-	-	-	-	-	-	130,6	49,3
Agglomération de Montréal	9,9	5,6	5,6	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	24,0	14,1
STM	13,3	1,3	1,3	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	18,0	4,7
<b>Total</b>	<b>164,2</b>	<b>38,8</b>	<b>38,5</b>	<b>21,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>262,9</b>	<b>98,7</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>93 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-04

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
1935 / R-143-A / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintien des actifs

## Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien 2013-2019

Le projet consiste en travaux pour maintenir l'offre de service et garder les lieux sécuritaires, et ce, pendant la reconstruction du complexe Crémazie.

Ce projet vise les livrables suivants :

- L'aménagement des trois magasins du Plateau Youville;
- La location d'espace d'entreposage;
- Le réaménagement des espaces à bureaux;
- La relocalisation des locaux situés sur la mezzanine GR (imprimerie et vêtements).

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à assurer le maintien de la fiabilité des opérations de façon sécuritaire et au meilleur coût possible.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,3	-
Non capitalisable	5,0	2,0	2,3	0,3	0,2	-	-	-	-	-	-	-	9,9	4,9
<b>Total</b>	<b>6,3</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>11,2</b>	<b>4,9</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	6,3	2,0	2,3	0,3	0,2	-	-	-	-	-	-	-	11,2	4,9
<b>Total</b>	<b>6,3</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>11,2</b>	<b>4,9</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	



# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-05

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

529994 / R-170 / 154-15-7354 / 154-16-7655

### Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, PAFFITC

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Centre de transport Bellechasse

Ce bâtiment de nouvelle génération, d'une superficie totale d'environ 60 000 m<sup>2</sup> répartis sur quatre niveaux dont un hors terre et trois souterrains, recouvert d'un espace vert extérieur, servira à l'exploitation des bus.

Il remplacera le centre de transport actuel Saint-Denis, construit en 1958, qui a atteint sa fin de vie utile. Même avec un programme d'entretien pour le maintenir ou le rénover, ce dernier ne serait plus capable de soutenir l'entretien de son parc, en bonne partie, en raison du remplacement éventuel des véhicules diesel.

Ce centre de transport pourra accueillir jusqu'à 250 autobus. L'aménagement du bâtiment sera prévu de façon à accueillir des nouvelles technologies et par conséquent, permettre l'entretien de tous les types de véhicules (standards, hybrides et électriques). Ce concept de bâtiment souterrain avec circulation intérieure réduira également le bruit dans le quartier et inclura une annexe pour les services de Prévention d'incendie et Revenus voyageurs.

La STM vise pour ce nouveau bâtiment la certification LEED OR (Leadership in Energy and Environmental Design), une des plus élevées de l'industrie, en lien avec les objectifs du développement durable. Ce nouveau centre contribuera au plan d'électrification du gouvernement du Québec en permettant d'accueillir des bus électriques.

Le concept novateur du centre de transport améliorera les conditions de travail et contribuera à améliorer la qualité de vie du secteur.

L'ouverture du centre est prévue pour 2022.

### BÉNÉFICES

- Un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- Une économie d'énergie de près de 60 %;
- Une réduction d'émission des GES de 60 %;

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	37,9	66,2	104,3	41,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	249,6	211,7
Non capitalisable	0,1	-	2,2	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	4,6	4,4
<b>Total</b>	<b>38,0</b>	<b>66,2</b>	<b>106,5</b>	<b>43,4</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>254,2*</b>	<b>216,2</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	20,0	43,9	77,1	30,4	0,1	-	-	-	-	-	-	-	171,6	151,5
Gouvernement fédéral	11,2	7,2	0,1	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	18,5	7,3
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	6,8	15,1	29,3	13,0	-	-	-	-	-	-	-	-	64,1	57,4
<b>Total</b>	<b>38,0</b>	<b>66,2</b>	<b>106,5</b>	<b>43,4</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>254,2</b>	<b>216,2</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>75 %</b>	

\* Le projet est en phase de réalisation et fait présentement l'objet d'une analyse détaillée qui pourrait amener des changements à la portée, à l'échéancier ou au budget. Advenant qu'une modification au projet soit nécessaire, elle sera soumise pour approbation aux instances appropriées avant sa mise en vigueur.

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-06

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201809/R-183-B / 154-18-7315

Programme d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Agrandissement de 3 centres de transport

Le réseau d'autobus actuel comprend 225 lignes et 1 807 bus (bus hybrides, articulés, et électriques). Pour faire suite à l'autorisation d'acquérir 300 bus supplémentaires, il est nécessaire de prévoir l'intégration de ces bus en termes de stationnement, d'exploitation et d'entretien. À l'exception de Stinson, tous les centres de transport sont utilisés à pleine capacité selon les modalités d'exploitation actuelles.

Le projet d'agrandissement des centres de transport Anjou, Legendre et Saint-Laurent permettra d'accueillir 160 bus supplémentaires et consiste à créer :

- Une extension de l'aire de stationnement des bus, des locaux du personnel et des équipements associés;
- Une extension de l'aire d'entretien des bus, des locaux et des équipements associés.

Ce projet inclura également la mise en place de mesures transitoires permettant de réaliser les travaux de construction tout en assurant le maintien des activités d'exploitation, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité.

Une livraison progressive est prévue à partir de 2020.

#### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- D'offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- D'effectuer l'électrification du réseau des bus.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	53,7	113,4	42,0	10,0	-	-	-	-	-	-	-	-	219,2	165,5
Non capitalisable	-	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
<b>Total</b>	<b>53,7</b>	<b>113,4</b>	<b>42,2</b>	<b>10,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>219,4</b>	<b>165,7</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	39,9	84,3	29,9	7,5	-	-	-	-	-	-	-	-	161,6	121,7
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	13,8	29,1	12,3	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	57,8	44,0
<b>Total</b>	<b>53,7</b>	<b>113,4</b>	<b>42,2</b>	<b>10,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>219,4</b>	<b>165,7</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>74 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-07

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
721759 / R-114-A / 154-11-0375

Programme d'aide  
SOFIL 2 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS

Le présent projet consiste à implanter un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) incluant un système de radio communication permettant la régulation du service, l'annonce du prochain arrêt et l'information à la clientèle en temps réel.

D'une part, ce système permettra à la STM de connaître l'état global de son service afin d'optimiser la gestion de son parc de plus de 1 800 bus par une coordination et un ajustement en temps réel du service bus en fonction des perturbations impactant les déplacements de la clientèle (chantiers, détours, etc.).

D'autre part, ce système permettra d'informer la clientèle des changements affectant ses déplacements en temps réel, qu'il s'agisse de l'heure réelle de passage d'un bus, de perturbation de services (congestion, arrêts annulés, etc.), de trajets alternatifs, de même que le nom du prochain arrêt et autres informations pertinentes pour les passagers à bord d'un véhicule.

Plusieurs outils d'information clientèle ont été déployés. Les sondages auprès de la clientèle démontrent que nous sommes sur la bonne voie. Les livrables subséquents permettront de bonifier la qualité de l'information.

#### BÉNÉFICES

La gestion du parc en temps réel permettra à la STM d'améliorer la livraison du service bus pour assurer une meilleure coordination avec le réseau du métro et les trains de banlieue. Ceci se traduira par une amélioration de l'expérience client.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	144,3	5,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150,0	5,7
Non capitalisable	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,4	0,0
<b>Total</b>	<b>149,6</b>	<b>5,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>155,3</b>	<b>5,7</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	4,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,4	0,2
Gouvernement fédéral	117,7	4,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	122,3	4,6
Agglomération de Montréal	21,5	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,4	0,8
STM	6,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,3	0,1
<b>Total</b>	<b>149,6</b>	<b>5,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>155,3</b>	<b>5,7</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>96 %</b>	

## Réseau de bus

### FICHE DE PROJET BUS-08

#### Numéro de projet STM / RE / MTQ

350001 / CA-113 / 154-00-1169 / 154-13-0306 /  
154-18-7202 / 154-18-7205 / 154-18-7206 / 154-18-7207 /  
154-18-7208 / 154-18-7209 / 154-18-7494 / 154-18-7493 /  
154-18-7492 / 154-18-7475 / 154-18-7562 / 154-18-7482 /  
154-18-7561 / 154-18-7560

#### Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, PAGTCP – 100 %, FONDS ROUTIER

#### Catégorie de portefeuille

Amélioration et développement

### Programme de mesures préférentielles pour bus

Ce programme consiste à implanter des mesures préférentielles pour bus sur l'île de Montréal. Déployé en deux temps, le programme prévoit d'abord la mise en place de voies réservées et de feux prioritaires sur l'île de Montréal et, par la suite, l'implantation d'un système de détection des bus en temps réel.

#### BÉNÉFICES

Le programme de mesures préférentielles pour bus (MPB) améliorera la qualité de service et la fiabilité du réseau de bus. Les retombées de ces mesures se traduisent par une recrudescence de la ponctualité et une diminution des temps de parcours des bus pour ainsi offrir un avantage concurrentiel aux véhicules de transport collectif sur l'automobile.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	35,8	7,0	3,3	3,4	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	9,6	79,0	33,6
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>35,8</b>	<b>7,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>	<b>2,9</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>9,6</b>	<b>79,0</b>	<b>33,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	27,1	5,6	1,3	1,4	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	7,2	52,8	18,5
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	8,7	1,4	2,0	2,0	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	2,4	26,2	15,1
<b>Total</b>	<b>35,8</b>	<b>7,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>	<b>2,9</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>9,6</b>	<b>79,0</b>	<b>33,6</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>														<b>67 %</b>

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-09

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
850044-2 / R-173 / 154-18-7344

Programme d'aide  
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Vision chaîne d'approvisionnement et RDA

Depuis quelques années, la STM s'est engagée à améliorer sa performance opérationnelle et l'expérience client, notamment en ce qui concerne la réduction du taux d'immobles bus et le contrôle de ses inventaires et de ses coûts d'exploitation. Le présent programme d'optimisation des processus de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication des pièces fait donc partie intégrante de cet engagement de « Rendre disponibles les véhicules, les équipes et les systèmes d'exploitation ».

Certaines limitations, dont le manque de visibilité sur les inventaires ainsi que la difficulté à planifier la demande, créent des ruptures de stock et des délais d'entretien de bus et de reconditionnement de pièces élevés, ce qui produit un taux d'immobles de bus élevé et nuit à l'offre de service bus.

Dans ce contexte, la STM a lancé ce programme de transformation organisationnelle de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication. Cette transformation lui permettra d'opérer adéquatement et d'assurer un service approprié à ses clients.

Ce projet vise la révision et l'intégration des processus de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication des pièces de la STM pour les aligner sur les meilleures pratiques de l'industrie tout en rationalisant et en harmonisant le paysage applicatif autour d'une plateforme performante et évolutive.

### BÉNÉFICES

Les principaux bénéfices de ce projet sont :

- De réduire le taux d'immobles, ce qui permettra d'améliorer l'offre de service à la clientèle;
- De demeurer compétitifs dans l'exploitation des autobus, compte tenu de la croissance, de la perte d'expertise due aux départs à la retraite et de la complexification des technologies bus;
- D'assurer une gestion de la désuétude des outils technologiques qui sont déjà en fin de vie utile.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	29,1	10,6	32,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71,9	42,8
Non capitalisable	2,2	1,1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,7	1,5
<b>Total</b>	<b>31,3</b>	<b>11,7</b>	<b>32,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>75,6</b>	<b>44,3</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	8,8	3,5	11,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,4	14,6
Gouvernement fédéral	14,2	5,6	15,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35,2	21,1
Agglomération de Montréal	4,1	1,6	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,1	6,0
STM	4,3	1,1	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,8	2,6
<b>Total</b>	<b>31,3</b>	<b>11,7</b>	<b>32,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>75,6</b>	<b>44,3</b>

### POURCENTAGE DE SUBVENTION

91 %

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-10

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

IFR-03177 / R-166 / 154-18-7882 / 154-16-7618

### Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant, PAFFITC

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Programme d'entretien majeur des infrastructures – PEMI – phase 1

Le PEMI (Programme d'Entretien Majeur des Infrastructures) regroupe différents travaux de réfection partielle ou complète de l'infrastructure des centres de transport et du plateau Youville :

Les principaux éléments d'infrastructures touchés sont :

- Toitures
- Enveloppes de bâtiments
- Portes
- Systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé
- Éclairages
- Distributions électriques
- Génératrices
- Équipements de production liés à l'infrastructure
- Dalles intérieures
- Locaux techniques
- Structures de toit

Les travaux visés dans ce programme permettront de prendre en charge l'entretien majeur des infrastructures non couvertes actuellement par les autres programmes majeurs existants.

Considérant les années de mise en service de ces infrastructures, l'âge moyen des bâtiments visés est de 53 ans. La plupart des composantes et systèmes de bâtiments ont une durée de vie utile de 20 ans et plusieurs ont atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile.

### BÉNÉFICES

Ce programme permettra d'améliorer l'expérience client, d'améliorer la performance organisationnelle et d'optimiser les investissements dans le temps.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	17,5	14,4	21,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,0	36,4
Non capitalisable	0,1	0,2	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	0,4
<b>Total</b>	<b>17,6</b>	<b>14,6</b>	<b>22,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54,5</b>	<b>36,8</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	4,7	3,9	5,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,4	9,6
Gouvernement fédéral	7,5	6,3	9,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,9	15,4
Agglomération de Montréal	1,9	1,8	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,3	4,4
STM	3,5	2,5	5,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,0	7,5
<b>Total</b>	<b>17,6</b>	<b>14,6</b>	<b>22,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54,5</b>	<b>36,8</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>80 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-11

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
500305 / R-172 / En attente d'attribution

Programme d'aide  
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Remplacement des véhicules de service – phase 2

Le projet prévoit, pour la période de 2018 à 2022, l'acquisition de 236 véhicules pour l'ensemble des activités de la STM. De ce nombre, 200 véhicules serviront au remplacement des véhicules ayant atteint la fin de leur vie utile et 36 serviront à combler de nouveaux besoins. La STM, étant également soucieuse du développement durable, prévoit l'achat de véhicules écoénergétiques à propulsion hybride et électrique.

Le projet prévoit également des investissements pour le maquillage et l'aménagement intérieur des véhicules, de la télémétrie, de l'outillage, des équipements d'entretien, des infrastructures électriques, de la vigie technologique et la gestion du projet et de la mise en œuvre.

Nombre de véhicules à acquérir	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Remplacement	29	44	83	28	16	200
Addition	14	7	13	2	0	36
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>51</b>	<b>96</b>	<b>30</b>	<b>16</b>	<b>236</b>

### BÉNÉFICES

Ce projet permettra de :

- Maintenir en bon état les actifs du parc des véhicules;
- Réduire les émissions de GES grâce à l'électrification de véhicules.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	9,8	12,2	4,7	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	28,9	19,1
Non capitalisable	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
<b>Total</b>	<b>9,9</b>	<b>12,3</b>	<b>4,7</b>	<b>2,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29,2</b>	<b>19,3</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	2,6	3,6	1,3	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	8,3	5,7
Gouvernement fédéral	4,3	5,9	2,2	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	13,4	9,2
Agglomération de Montréal	1,2	1,7	0,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	3,8	2,6
STM	1,8	1,1	0,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	3,6	1,8
<b>Total</b>	<b>9,9</b>	<b>12,3</b>	<b>4,7</b>	<b>2,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29,2</b>	<b>19,3</b>

### POURCENTAGE DE SUBVENTION

88 %

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-12

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

562124-00 / R-002-A / 154-11-0902 /154-12-0295  
/154-12-0296

### Programmes d'aide

SOFIL 2 Comptant, SOFIL 3 Comptant

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Programme de remplacement des équipements de levage

Un centre de transport possède en moyenne 15 installations de levage, chacune composée de vérins mécaniques, de vérins de carrosserie, de vérins de lavage, ainsi que d'un vérin à pneus. Leur durée de vie utile est de 16 ans. Pour la prolonger, des sécurisations sont à prévoir pour les positions les plus critiques. La sécurisation prolonge la durée de vie des vérins de trois ans au plus. Au-delà de cette échéance, les vérins ne sont plus sécuritaires et deviennent inutilisables. Ce programme prévoit le remplacement des installations de levage de certains centres de transport de 2009 à 2019, pour les positions qui ont atteint leur fin en 2015. Ce remplacement consiste à enlever les vérins existants, démolir la dalle et les fosses, refaire de nouvelles fosses, couler une nouvelle dalle et y installer les nouveaux vérins. De plus, les nouvelles installations de levage seront capables de lever 13 608 kg au lieu de 9 072 kg et de soulever les bus de modèle « T-Drive ». Les travaux relatifs au remplacement des vérins se font en coordination avec les opérations d'entretien des bus des divers centres d'entretien afin de minimiser les perturbations et de s'assurer ainsi que les installations de levage offrent un taux de disponibilité maximum.

Les vérins recommandés sont des vérins sous terre de conception STM, conformes à nos opérations, fabriqués par un fournisseur qualifié et certifié. Plus robustes, ces vérins ont une capacité accrue et sont plus économiques comparativement aux modèles existants sur le marché. Ces vérins ont une durée de vie de 30 ans comparativement à 16 ou 19 ans pour les vérins commerciaux.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le taux de disponibilité des vérins;
- Diminuer le temps consacré à la formation sur l'utilisation et l'entretien des vérins;
- Rendre plus facile la manipulation pour l'utilisateur;
- Créer un sentiment de sécurité pour le personnel lors de leur utilisation.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	23,4	-	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,8	0,4
Non capitalisable	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	-
<b>Total</b>	<b>23,8</b>	<b>-</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24,2</b>	<b>0,4</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	0,0
Gouvernement fédéral	15,2	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,4	0,2
Agglomération de Montréal	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,7	0,0
STM	5,3	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,5	0,2
<b>Total</b>	<b>23,8</b>	<b>-</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24,2</b>	<b>0,4</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>78 %</b>	



# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-13

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201606 / R-171 / 154-18-7601

Programme d'aide  
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Évolution solution validation bus

Le projet consiste à ajouter des valideurs aux portes arrière des bus articulés et à remplacer les lecteurs de cartes intégrés aux boîtes de perception actuelles par des valideurs externes plus performants pour tous les types de bus.

Déployés il y a une dizaine d'années, les lecteurs de carte actuels présentent une problématique concernant la vitesse de lecture des cartes et leur configuration technologique ne permet pas l'ajout de valideurs aux portes arrière. Le projet de mise à niveau permettra non seulement de régler ces enjeux, mais offrira des opportunités pour l'adoption de nouvelles technologies et assurera le maintien du niveau de sécurité du système de perception.

### BÉNÉFICES

Par ce projet, la STM souhaite améliorer l'expérience client en accélérant la fluidité et le débit d'embarquement, permettre l'évolution du système vers de nouvelles technologies et améliorer l'accessibilité universelle grâce, notamment, à des équipements mieux localisés et aux écrans d'affichage plus grands. Ainsi, les bénéfices mesurés du projet sont l'amélioration du temps de parcours dans le réseau des autobus et la réduction des pertes potentielles de revenus découlant de la non-validation lors de l'embarquement par les portes arrière.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	11,7	4,8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,6	4,9
Non capitalisable	0,4	0,5	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	1,2
<b>Total</b>	<b>12,1</b>	<b>5,3</b>	<b>0,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18,3</b>	<b>6,2</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	3,3	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,7	1,4
Gouvernement fédéral	5,4	2,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,6	2,2
Agglomération de Montréal	1,5	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,2	0,6
STM	1,9	1,1	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,8	1,9
<b>Total</b>	<b>12,1</b>	<b>5,3</b>	<b>0,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18,3</b>	<b>6,2</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>														<b>79 %</b>

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-14

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
851201 / CA-113 – SR / 154-14-7130

Programme d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Service rapide par bus (SRB) – Sauvé /Côte-Vertu

Ce projet consiste à implanter un SRB, utilisé exclusivement par des bus sur l'axe Sauvé / Côte-Vertu. Ce système sera en fonction 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Le tronçon de 4,7 km du SRB Sauvé / Côte-Vertu commence à la station de métro Côte-Vertu et se termine à la station de métro Sauvé, en passant sur le boulevard de la Côte-Vertu et la rue Sauvé. Le projet comprend l'implantation en rive d'une voie réservée, la mise en place de feux prioritaires aux carrefours, la bonification des arrêts d'embarquement et de débarquement (info client, etc.) et l'insertion de mesures pour augmenter la sécurité de l'axe.

#### BÉNÉFICES

Le projet améliorera la qualité du service et la fiabilité du réseau de bus. Les retombées de ces mesures se traduisent par une diminution du temps de déplacement des clients sur l'axe Sauvé / Côte-Vertu, qui constitue un des axes les plus achalandés sur le réseau de la STM, ainsi qu'une augmentation de la régularité dans les horaires des bus.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	6,3	4,0	5,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,8	9,6
Non capitalisable	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>6,3</b>	<b>4,1</b>	<b>5,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15,9</b>	<b>9,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	4,2	2,9	3,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,5	6,3
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	2,1	1,2	2,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,4	3,3
<b>Total</b>	<b>6,3</b>	<b>4,1</b>	<b>5,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15,9</b>	<b>9,6</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>66 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-15

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201703 / R-191 / 154-18-7886

### Programme d'aide

SOFIL 3 Comptant, SOFIL 4 Comptant

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Nouveau

## Adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques

Dans le cadre de l'objectif du PSO 2025 de poursuivre l'électrification du réseau, il a été décidé de faire l'acquisition de 30 bus électriques à recharge garage, conjointement avec la Société de transport de Laval.

Le centre de transport Stinson a été désigné pour accueillir ces 30 bus électriques. Il est toutefois nécessaire de réaliser des travaux d'infrastructure pour permettre la recharge des bus. Ces travaux consistent à l'installation des équipements de distribution électrique, de chargeurs d'autobus, de pantographes, de connecteurs pour raccorder les bus et de systèmes de gestion de câbles. Aussi, afin d'acquérir de l'information sur les différents paramètres de recharge, il est prévu d'implanter un système d'acquisition de données ainsi qu'un système d'aide à l'exploitation pour le gareur du centre. Finalement, le projet comporte un volet d'exploitation des équipements de recharge, soit l'analyse d'impact sur les opérations existantes, de nouvelles procédures d'exploitation ainsi que la formation pour l'entretien des équipements de recharge.

### BÉNÉFICES

- Réduire la dépendance énergétique au pétrole, par conséquent, être à l'abri des fluctuations imprévisibles du coût du pétrole;
- Développer des compétences nouvelles et requises pour l'exploitation et l'entretien des bus électriques;
- Mobiliser les employés via un projet porteur;
- Contribuer à l'image de marque positive pour la STM comme chef de file en développement durable.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	4,9	10,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,7	10,8
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>10,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15,7</b>	<b>10,8</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	1,3	3,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,7	3,4
Gouvernement fédéral	2,0	5,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,0	5,0
Agglomération de Montréal	0,6	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,4
STM	1,0	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,0
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>10,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15,7</b>	<b>10,8</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>87 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-16

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201806 / R-182-A / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Réfection de la toiture du centre de transport Saint-Denis

Le projet Nouveau centre de transport Bellechasse a été autorisé en décembre 2017. Ce projet vise le remplacement du centre de transport Saint-Denis qui est en fin de vie utile. La mise en service du nouveau centre de transport Bellechasse est prévue en 2022. D'ici là, le centre de transport Saint-Denis doit assurer l'exploitation et l'entretien de 180 bus. Ce besoin est accentué avec la mise en service de la stratégie d'augmentation du parc de la STM de 300 autobus. La toiture du centre de transport Saint-Denis, qui a été refaite en 1992, a atteint sa fin de vie utile.

Ce projet de réfection de la toiture vise donc à maintenir les activités du centre de transport Saint-Denis en toute sécurité jusqu'à la mise en service du centre de transport Bellechasse prévue en 2022.

La solution retenue est la réfection du système de couverture, dont le remplacement complet des dalles par un pontage d'acier. Les éléments mécaniques et de ventilation au toit doivent également être reconfigurés afin d'assurer une distribution adéquate d'air pour les opérations. Finalement, les gicleurs et des portions de la distribution électrique devront être remis en état afin d'alimenter les nouveaux équipements mécaniques au toit.

#### BÉNÉFICES

- Offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- Assurer un environnement de travail sécuritaire et performant aux employés;
- Maintenir le niveau de service attendu par les clients.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	8,4	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,8	4,4
Non capitalisable	0,0	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,3
<b>Total</b>	<b>8,4</b>	<b>4,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13,1</b>	<b>4,7</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	8,4	4,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,1	4,7
<b>Total</b>	<b>8,4</b>	<b>4,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13,1</b>	<b>4,7</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-17

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
ING.14.00.01 / R-846-A / 1220-2013

Programme d'aide  
DÉCRET

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Cité-Mobilité

À la suite d'une entente de partenariat stratégique avec Nova Bus, la STM, seule société de transport participante en Amérique du Nord, collaborera au programme international Cité-Mobilité. Ce projet vise à tester de nouvelles technologies dans les conditions réelles d'exploitation et d'en évaluer les impacts sur la planification, les opérations, l'entretien, les coûts et, surtout, l'amélioration du service à la clientèle. Trois bus entièrement électriques ont été mis en service sur la ligne 36 Monk dans le cadre de ce projet au cours de 2017.

En date du 7 juillet 2019, les trois bus électriques ont parcouru plus de 213 913 km sur la ligne 36 et effectué plus de 20 632 recharges rapides aux terminus. Cela représente une réduction de 275 tonnes de gaz à effet de serre, soit l'équivalent de 1,2 million de kilomètres parcourus en auto.

### BÉNÉFICES

Le « virage électrique » entrepris est un choix de développement durable par la réduction des gaz à effet de serre et de la pollution sonore. La STM vise l'objectif « zéro émission » pour 2040.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	10,7	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,7	1,0
Non capitalisable	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	-
<b>Total</b>	<b>11,1</b>	<b>1,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12,1</b>	<b>1,0</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	10,7	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,7	1,0
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	-
<b>Total</b>	<b>11,1</b>	<b>1,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12,1</b>	<b>1,0</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>97 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-18

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
2152 / R-131 / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Programme de réfection des dalles intérieures et des pavages

L'inspection visuelle de 45 sites avec aires de circulation de la STM a permis d'établir l'état de ces actifs en identifiant le type de dégradation et en leur attribuant un degré de sévérité (faible, moyen et majeur). L'analyse de la situation a servi à déterminer les besoins en entretien préventif (scellement de fissures, réparation locale) et en travaux de réfection partielle ou complète requis jusqu'en 2020. Ainsi, ce programme vise à regrouper la réfection des dalles et du pavage des centres de transport, des garages, des centres d'attache et des ateliers, des stations de métro, des boucles et des terminus de bus, des stationnements, ainsi que des bâtiments administratifs de la STM. La stratégie de réalisation de ce projet repose sur l'intervention en mode planifié, avec la mise en place de mesures transitoires pour minimiser l'impact sur l'exploitation des bus et des sites.

Les objectifs du programme sont :

- La réfection ou la reconstruction de la surface pavée, de la fondation granulaire, des bordures, des trottoirs de béton et des systèmes d'égouts existants;
- La réfection ou la reconstruction des dalles de plancher en béton, de la fondation granulaire, des trottoirs de béton et des systèmes de drainage (puisards, caniveaux, cadres et grilles);
- Le scellement des fissures des joints de ces surfaces et de ces dalles à l'aide de matériaux appropriés.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise :

- La réduction des coûts associés à des prix plus compétitifs d'une mise en œuvre en mode planifié et ainsi minimiser le nombre de petites interventions d'urgence susceptibles de nuire à l'exploitation;
- L'amélioration de la qualité et de la sécurité de la surface de circulation pour les véhicules et les piétons;
- L'amélioration du confort de roulement pour nos clients et pour les chauffeurs de bus.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	7,6	3,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,0	3,4
Non capitalisable	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,1
<b>Total</b>	<b>7,7</b>	<b>3,5</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>11,3</b>	<b>3,5</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	7,7	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,3	3,5
<b>Total</b>	<b>7,7</b>	<b>3,5</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>11,3</b>	<b>3,5</b>

**POURCENTAGE DE SUBVENTION**

**0 %**

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-19

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201801 / R-188 / En attente d'attribution

Programme d'aide  
SOFIL 4 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Acquisition d'équipements de production – phase 2

La livraison d'un service fiable afin d'améliorer l'expérience client est au coeur du PSO 2025 de la STM. L'entretien majeur des autobus de façon fiable, sécuritaire et efficiente contribue à l'atteinte de cet objectif.

Ce projet vise à mettre sur pied un programme d'acquisition d'équipements afin :

- De remplacer certains équipements de production ayant atteint leur fin de vie utile avant qu'il ne devienne impossible d'obtenir les pièces requises à leur maintien en service;
- D'acquérir et d'installer des nouveaux équipements permettant d'améliorer l'efficacité des processus de fabrication existants en termes de qualité et de délais.

### BÉNÉFICES

Ce projet permet :

- La réduction des temps de cycle de réparation (diminution des reprises et réduction des ruptures de stock);
- L'amélioration du MDBF (Mean Distance Between Failures) grâce à une fiabilité accrue des systèmes qui réduira les interventions curatives;
- L'élimination des coûts récurrents associés aux tests effectués à l'externe;
- La mobilisation des employés.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	1,1	4,6	2,6	1,4	0,8	-	-	-	-	-	-	-	10,4	9,3
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>4,6</b>	<b>2,6</b>	<b>1,4</b>	<b>0,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10,5</b>	<b>9,4</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	0,3	1,4	0,7	0,3	0,2	-	-	-	-	-	-	-	2,8	2,5
Gouvernement fédéral	0,4	2,2	1,1	0,5	0,2	-	-	-	-	-	-	-	4,4	4,0
Agglomération de Montréal	0,1	0,6	0,3	0,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	1,3	1,2
STM	0,3	0,4	0,6	0,4	0,3	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,7
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>4,6</b>	<b>2,6</b>	<b>1,4</b>	<b>0,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10,5</b>	<b>9,4</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>81 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-20

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
IFR-02225 / R-160 / 154-18-7881

### Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant, SOFIL 4 Comptant

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées

Le projet vise à maintenir fonctionnels et conformes les 14 installations pétrolières et les 19 réservoirs d'huiles usées opérés par la STM pour assurer la continuité des opérations de ravitaillement des autobus en diesel, des véhicules de travaux métro et des génératrices ainsi que pour assurer le maintien des activités d'entretien (RDA et EMR) générant des huiles usées.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Assurer la continuité des opérations de ravitaillement et d'exploitation des installations de diesel et des huiles résiduelles dans les centres de transport et les bâtiments dans le but de maintenir la livraison du service;
- Assurer un environnement de travail sécuritaire aux employés qui travaillent dans les installations équipées de systèmes pétroliers et d'huiles usées;
- Prévenir la contamination des sols, gérer adéquatement les sols contaminés et recycler les réservoirs et la tuyauterie à remplacer.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	7,1	1,1	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,4	1,3
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>7,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8,4</b>	<b>1,3</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	1,9	0,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,3	0,4
Gouvernement fédéral	3,0	0,5	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,6	0,6
Agglomération de Montréal	0,9	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	0,2
STM	1,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	0,2
<b>Total</b>	<b>7,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8,4</b>	<b>1,3</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>83 %</b>	



## Réseau de bus

### FICHE DE PROJET BUS-21

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
IFR-02005 / R-164-A / 154-18-7714

#### Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant, SOFIL 4 Comptant

#### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

### Programme d'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et tuyauterie pour compteurs d'eau

Le projet répond au besoin de mettre à niveau les réseaux d'eau dans les bâtiments pour que ceux-ci soient conformes aux réglementations. Des modifications sont ainsi nécessaires aux installations qui ont été construites avant l'entrée en vigueur de ces réglementations.

La solution retenue permettra de :

- Rendre conformes les réseaux d'eau pour prévenir la contamination de l'eau potable;
- Modifier les entrées d'eau pour permettre l'installation de compteurs d'eau fournis par la Ville de Montréal;
- Remplacer les urinoirs à débit constant par des urinoirs à chasse manuelle ou à détecteur de présence pour réduire la consommation d'eau potable.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Offrir un environnement de travail sécuritaire et protéger l'aqueduc de la Ville et les employés et citoyens contre toute contamination potentielle;
- Permettre la quantification de la consommation de l'eau potable de nos installations pour permettre d'identifier des pistes de réduction de consommation d'eau;
- Éviter les coûts reliés aux amendes liées aux non-conformités.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	5,3	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,1	1,9
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5,3</b>	<b>1,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7,1</b>	<b>1,9</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	1,3	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,9	0,6
Gouvernement fédéral	2,1	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	0,9
Agglomération de Montréal	0,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	0,3
STM	1,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,4	0,1
<b>Total</b>	<b>5,3</b>	<b>1,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7,1</b>	<b>1,9</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>80 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-22

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
500310 / R-176 / 154-17-7312

Programmes d'aide  
SOFIL 3 Comptant, PAFFITC

Catégorie de portefeuille  
Maintien des actifs

### Acquisition bus 9 mètres

Selon le PSO 2025, le retrait progressif des bus diesel par des bus hybrides permettra, d'ici 2025, de faire passer la proportion de déplacements ayant recours à l'électricité à la STM de 69,5 % à 88,6 %. L'entreprise désire toutefois aller plus loin et prévoit acheter que des bus électriques à partir de 2025 avec les meilleures technologies possibles.

Ce projet consiste à réaliser un pilote avec l'acquisition de 4 bus électriques 9 mètres (Midibus) pour le remplacement de 4 minibus urbains actuellement en utilisation. Ces 4 bus électriques seront en utilisation réelle afin de nous permettre d'acquérir une expérience terrain et ainsi mesurer les impacts sur les différents processus de planification, d'exploitation et d'entretien, à partir d'une infrastructure à recharge garage au centre de transport Saint-Laurent.

La réalisation de ce projet pilote mobilisateur aidera grandement à obtenir les réponses aux nombreuses questions encore non résolues dans le domaine de la planification du service, de son exploitation et de l'entretien d'un bus électrique à recharge garage.

### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Les midibus permettront un service mieux adapté à certains secteurs de l'île de Montréal;
- La réduction des émissions de GES;
- La diminution de la consommation de diesel;
- L'accroissement du sentiment de sécurité et du déploiement de l'accessibilité universelle;
- La poursuite de l'électrification du réseau et ainsi agir comme chef de file en mobilité durable;
- Contribuer à la mobilisation des employés en impliquant plusieurs parties prenantes.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	1,8	3,6	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	6,0	4,1
Non capitalisable	0,3	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,7	0,4
<b>Total</b>	<b>2,1</b>	<b>4,0</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6,6</b>	<b>4,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	0,2	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,3	1,1
Gouvernement fédéral	0,3	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	1,4
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	1,6	1,5	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	3,6	2,1
<b>Total</b>	<b>2,1</b>	<b>4,0</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6,6</b>	<b>4,6</b>

**POURCENTAGE DE SUBVENTION**

**46 %**

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-23

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
851203 / R-142 / 154-11-0375

Programme d'aide  
SOFIL 2 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### 100 % SCAD

Le système de comptage automatisé et d'acquisition des données (SCAD) à bord des bus sert à établir le service planifié, à mesurer la ponctualité des bus et à définir les temps de parcours. Les données sont également utilisées pour les études de développement des réseaux.

Initialement, seulement 20 % du parc était muni d'un système de comptage, ce qui nous oblige à fonctionner par échantillonnage. Cette limite a pour effet de réduire la capacité de planifier le service d'une ligne de façon globale et de rendre impossible tout ajustement ponctuel une fois l'horaire en vigueur. Actuellement, de nombreux voyages sont ajoutés en raison de l'incertitude liée au faible échantillon recueilli pour planifier l'offre de service.

Ce projet consiste à munir l'ensemble des bus du système SCAD afin d'optimiser la planification et d'exercer un contrôle rigoureux des coûts, tout en améliorant l'expérience client. Les équipements les plus coûteux de ce système seront déjà requis et intégrés au SAEIV acquis dans le cadre du projet Système d'exploitation (iBUS), décrit à la fiche de projet BUS-07. Dans ce contexte, il devient optimal pour l'entreprise d'équiper chaque bus d'un système de comptage à un coût marginal moindre.

### BÉNÉFICES

L'optimisation rendue possible grâce à l'augmentation de précision permettra une amélioration de l'offre de service.

<i>(en millions de dollars)</i>	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	6,1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,5	0,4
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6,1</b>	<b>0,4</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>6,5</b>	<b>0,4</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	-
Gouvernement fédéral	4,3	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,7	0,4
Agglomération de Montréal	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	-
STM	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,7	-
<b>Total</b>	<b>6,1</b>	<b>0,4</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>6,5</b>	<b>0,4</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>89 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-24

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
500320 / R-192 / En attente d'attribution

Programmes d'aide  
SOFIL 4 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Maintien des actifs

Nouveau

### Véhicules d'atelier – phase 1

La gestion du parc possède 133 véhicules d'atelier d'une valeur approximative de 7,7 M\$. Ces véhicules sont des chariots élévateurs, des nacelles automotrices et plates-formes élévatrices, balais mécaniques et laveuses à plancher et une mule. Ces véhicules d'atelier sont nécessaires et essentiels pour le bon maintien des opérations. Leur durée de vie varie entre 10 et 17 ans selon le type.

Le projet de remplacer 46 véhicules et d'en ajouter 17 dont 10 en réserve comprend :

- La planification et le choix des véhicules d'atelier;
- La production de devis, la gestion des acquisitions, le contrôle de qualité, la réception et la coordination de la mise en service;
- L'intégration et les infrastructures électriques;
- La mise au rancart et la revente du véhicule remplacé.

Dans la mesure du possible, ces véhicules d'atelier seront remplacés par des véhicules électriques afin de baisser l'empreinte écologique.

#### Nombre de véhicules à acquérir

	2019	2020	2021	2022	Total
Remplacement	-	36	2	8	46
Addition	4	3	-	-	7
Réserve	2	4	2	2	10
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>43</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>63</b>

#### BÉNÉFICES

Ce projet permettra de :

- Le maintien du budget d'entretien des divers départements responsables en maintenant l'âge du parc à un niveau acceptable;
- La disponibilité des véhicules pour les utilisateurs;
- La mobilisation des employés grâce à leur implication dans le choix du véhicule

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	0,4	4,2	0,4	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	5,5
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,4</b>	<b>4,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,9</b>	<b>5,5</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	0,1	1,3	0,1	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	1,8	1,7
Gouvernement fédéral	0,1	2,0	0,2	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	2,9	2,7
Agglomération de Montréal	0,1	0,6	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,8	0,8
STM	0,1	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,3
<b>Total</b>	<b>0,4</b>	<b>4,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,9</b>	<b>5,5</b>

**POURCENTAGE DE SUBVENTION**

**93%**

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-25

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201810 / R-182-B / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Garage temporaire 380 Stinson

Considérant l'arrivée des 300 nouveaux bus dans son réseau dès 2020 et de la réalisation de travaux majeurs prévus au centre de transport Saint-Denis en 2019 nécessitant la relocalisation des bus vers d'autres centres de transports, la STM doit se doter d'installations temporaires. L'immeuble du 380 Stinson, situé à proximité du centre de transport Stinson, a été retenu comme l'une des solutions permettant d'aménager temporairement une cinquantaine d'espaces de stationnement à court terme.

Des modifications aux infrastructures de l'immeuble sont nécessaires afin d'y permettre l'usage prévu. Les travaux consistent notamment à aménager une rampe d'accès, installer des portes de garage, ajouter de la ventilation, augmenter l'éclairage, installer des composantes d'alarme incendie et aménager des postes administratifs.

Les travaux d'aménagement ont pris fin en février 2019. Il est prévu qu'au mois de juin 2023 des travaux de remise à l'état du bâtiment seront réalisés au terme du contrat de location.

#### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- De maintenir le niveau de service attendu par les clients;
- Offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	2,6	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	2,7	0,1
Non capitalisable	-	-	-	-	1,4	-	-	-	-	-	-	-	1,4	1,4
<b>Total</b>	<b>2,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,1</b>	<b>1,5</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	2,6	-	-	-	1,5	-	-	-	-	-	-	-	4,1	1,5
<b>Total</b>	<b>2,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,1</b>	<b>1,5</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>														<b>0 %</b>

# Réseau du métro

## Réseau du métro

### ACTIFS MÉTRO AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019

4	Lignes de métro – 71 km de tunnels
68	Stations – 132 édicules
909	<b>Voitures de métro :</b> 423 Voitures MR-73 (mises en service en 1976) 486 (54 trains) Voitures AZUR (mises en service à compter de 2016)
11	7 garages de service et 4 ateliers de réparation
1	Laveur de voitures de métro
298	296 escaliers mécaniques et 2 trottoirs roulants
42	Ascenseurs répartis dans 15 stations, dont 12 complètement accessibles
103	Œuvres d'art
88	Postes de ventilation mécanique (158 ventilateurs)
4	Ventilateurs jet
144	Puits de ventilation naturelle
483	Pompes
7	Postes de district
67	Postes de redressement
187	Postes secondaires de distribution

336	Km de rails, pistes de roulement et barres de guidage
208	Appareils de voie
456	<b>Câblage :</b> 324 km de câblage 12 / 25 kVca 132 km de câblage 750 Vcc
30	Locotracteurs et draines
28	Véhicules de travaux spécialisés
71	Plates-formes ferroviaires
15	Équipements embarqués pour travaux
60	Attelages pour véhicules et plates-formes de travaux

### ÉQUIPEMENTS DE VENTE ET PERCEPTION

803	Portillons à vantaux et tourniquets d'entrée ou de sortie
192	Distributrices automatiques de titres
114	Systèmes intégrés de vente de titres en loge (agents de station)
16	Espaces client

# Réseau du métro

## SOMMAIRE

De 2020 à 2029, le montant à investir dans les installations du réseau du métro représente 68 % des investissements totaux autorisés, soit 4,4 G\$.

Parmi ces différents projets, la STM a autorisé l'acquisition de 17 nouveaux trains qui portera ainsi son parc AZUR à 71 trains d'ici 2021. Ces nouvelles voitures sont plus performantes grâce à une capacité de transport accrue, à une meilleure fiabilité et à une réduction des coûts d'entretien et d'exploitation.

La STM poursuit ses investissements afin de prolonger la durée de vie des voitures MR-73 qui seront exploitées jusqu'en 2036 afin de maintenir un service de qualité à la clientèle du métro.

Le projet Garage Côte-Vertu, quant à lui, permettra d'héberger 10 trains supplémentaires et constitue un des éléments pour réduire à deux minutes l'intervalle entre deux trains sur la ligne orange en heure de pointe.

Consacrant une somme d'un demi-milliard de dollars pour les phases 1 et 2 du programme Accessibilité, la STM améliorera l'accessibilité physique de ses infrastructures, facilitera les déplacements verticaux, fidélisera davantage la clientèle et améliorera le service à la clientèle. De plus, cette amélioration devrait contribuer à faciliter le transfert d'une partie de la clientèle du TA vers le réseau régulier. Conformément aux orientations du PSO 2025, il est prévu qu'un total de 41 stations soient rendues universellement accessibles à la fin 2025.

Dans un souci constant d'amélioration de l'expérience client et de concert avec le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et les ministères concernés, la construction d'un deuxième lien entre la station de métro Vendôme et le CUSM desservira davantage les différentes clientèles.

Le projet de prolongement de la ligne bleue de Saint-Michel à Anjou permettra l'ajout de 5 stations universellement accessibles (5,8 km), d'un terminus d'autobus et de stationnements incitatifs dans le secteur est de Montréal. Une

somme de plus de 800 M\$ est déjà autorisée afin de mener à bien la première phase du projet qui vise, entre autres, la complétion du dossier d'affaires et l'acquisition de terrains et immeubles pour la réalisation de ce projet d'envergure.

Consciente du vieillissement des équipements fixes du métro, de la vulnérabilité de son réseau et des conséquences négatives sur la fiabilité et la sécurité du service, la STM poursuivra ses investissements dans ses différentes infrastructures afin de répondre aux besoins de sa clientèle, notamment via ses programmes Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures qui injecteront plus de 1,6 G\$ au cours des 5 prochaines années.

Pour faire face à l'augmentation des projets réalisés dans le cadre de ses programmes de rénovation du métro et dans un souci constant d'optimisation, la STM compte agrandir le centre d'attache Viau afin d'augmenter sa capacité et acquérir six locotracteurs. Une somme de près de 50 M\$ est prévue au cours des trois prochaines années.

Un investissement de plus de 80 M\$ est requis par le projet postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1, qui vise à convertir deux des trois postes de distribution de l'électricité de 12,5 kV à 25 kV. Ce changement est requis suite à l'amorce de conversion d'Hydro-Québec de tous ses postes de distribution.

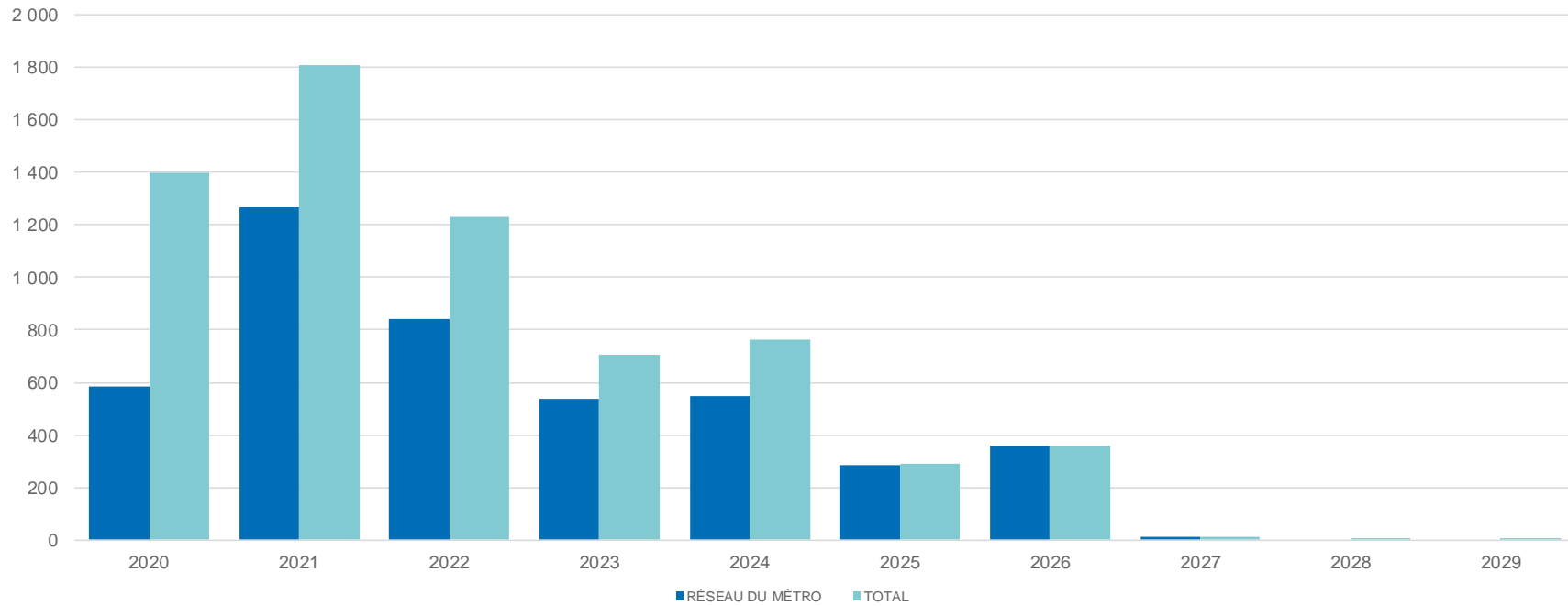
Finalement, en lien avec ses orientations en matière de développement durable, la STM désire remplacer les 11 véhicules de travaux en fin de vie par des locotracteurs alimentés par l'électricité, une énergie propre, tout en respectant les règles de santé et sécurité, normes, procédures de travail et autres contraintes imposées par le travail en milieu souterrain.



## Réseau du métro

Le tableau ci-dessous présente la répartition des investissements autorisés du réseau du métro au cours des prochaines années.

### ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS DU RÉSEAU DU MÉTRO PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS TOTAUX (en millions de dollars)



# Réseau du métro

## TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DU MÉTRO

AUTORISÉS		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		et avant											et après	Projet	2020-2029
MET-01	Acquisition des voitures de métro AZUR	1 686,8	3,9	48,0	133,8	-	-	-	-	-	-	-	-	1 872,5	185,7
MET-02	Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	92,0	151,3	266,2	12,1	24,0	36,0	-	-	-	-	-	-	581,7	489,7
MET-03	Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR	209,6	0,7	1,2	50,4	-	-	-	-	-	-	-	-	261,8	52,3
MET-04	Prolongement de la ligne Bleue	20,5	53,3	373,6	50,9	2,6	140,8	-	187,7	-	-	-	-	829,3	808,8
MET-05	Réno-Systèmes - phase 3	452,8	23,6	23,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,0	47,2
MET-06	Réno-Systèmes - phase 4	188,5	93,2	120,2	86,2	94,5	-	-	-	-	-	-	-	582,5	394,0
MET-07	Réno-Systèmes - phase 5 <b>Nouveau</b>	1,4	16,1	80,5	161,1	177,2	177,2	120,8	71,1	-	-	-	-	805,5	804,1
MET-08	Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1	39,7	44,9	67,6	48,2	12,3	-	-	-	-	-	-	-	212,7	173,0
MET-09	Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2 <b>Nouveau</b>	-	8,2	19,4	42,9	71,2	71,2	60,7	49,9	-	-	-	-	323,3	323,3
MET-10	Réno-Infrastructures - phase 1	229,5	2,9	7,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	239,6	10,1
MET-11	Réno-Infrastructures - phase 2	136,6	50,5	55,6	40,2	20,5	-	-	-	-	-	-	-	303,3	166,7
MET-12	Réno-Infrastructures - phase 3 <b>Nouveau</b>	0,6	12,1	51,1	93,1	103,5	102,7	81,3	48,4	11,1	-	-	-	504,0	503,4
MET-13	Garage Côte-Vertu	219,5	38,9	73,3	86,4	-	-	-	-	-	-	-	-	418,1	198,6
MET-14	Postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1 <b>Nouveau</b>	0,1	1,8	9,2	9,4	16,1	20,5	23,4	-	-	-	-	-	80,5	80,4
MET-15	Prolongation de la durée de vie des MR-73	37,1	11,5	10,5	9,9	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	31,9
MET-16	Station Berri-UQAM: réfection majeure - phase 1	91,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91,9	0,3
MET-17	Agrandissement du centre d'attachement Viau	17,9	26,3	15,7	7,3	-	-	-	-	-	-	-	-	67,2	49,4
MET-18	Programme Rehaussement et Entretien Périodique Technologies - Métro (PREP-TM) <b>Nouveau</b>	5,4	12,9	12,2	11,1	15,8	-	-	-	-	-	-	-	57,3	51,9
MET-19	Capacité électrique du poste de district Legendre	25,8	9,9	9,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,2	19,4
MET-20	Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme	21,8	6,2	17,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	23,3
MET-21	Rénovation de l'édifice du 2000 Berri	37,1	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37,2	0,2
MET-22	Électrification des véhicules de travaux en tunnel	3,5	7,6	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,4	11,9
MET-23	Grande révision des escaliers mécaniques de type O&K	10,0	2,5	2,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	14,9	4,8
MET-24	Mise aux normes des postes de ventilation des prolongements	0,3	1,0	1,5	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4	3,1
MET-25	Laveur de bogies et pièces métro	0,1	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,9
MET-26	Remplacement des soupapes des points d'eau en tunnel	1,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-	1,5	0,5
<b>TOTAL - AUTORISÉS</b>		<b>3 529,1</b>	<b>581,7</b>	<b>1 269,8</b>	<b>843,6</b>	<b>537,8</b>	<b>548,5</b>	<b>286,3</b>	<b>357,1</b>	<b>11,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 965,0</b>	<b>4 435,8</b>

# Réseau du métro

## TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DU MÉTRO (SUITE)

DÉFINITION <i>(en millions de dollars)</i>	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
Prolongement de la ligne Bleue - réalisation	-	-	517,6	525,3	534,7	534,7	534,8	544,0	-	-	-	-	3 191,1	3 191,1
Portes palières sur la ligne Orange	0,8	2,1	49,7	71,9	97,1	97,1	97,1	44,8	-	-	-	-	460,5	459,7
Nouveau centre d'attache - secteur nord-ouest	-	3,9	44,5	34,7	34,7	34,7	53,9	55,6	-	-	-	-	262,1	262,1
Contrôle de trains - ligne Bleue	-	2,0	22,8	25,5	47,5	47,5	36,5	57,0	-	-	-	-	239,0	239,0
Programme d'Entretien Majeur des Infrastructures (PEM) métro - phase 1	0,5	13,0	9,7	4,6	1,3	0,9	-	-	-	-	-	-	30,0	29,5
Distributrices de monnaie dans les loges	0,1	2,3	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
<b>TOTAL - DÉFINITION</b>	<b>1,4</b>	<b>23,2</b>	<b>645,1</b>	<b>662,1</b>	<b>715,3</b>	<b>714,9</b>	<b>722,3</b>	<b>701,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 185,8</b>	<b>4 184,4</b>
<b>IDENTIFICATION</b> <i>(en millions de dollars)</i>	<b>2019 et avant</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030 et après</b>	<b>Total Projet</b>	<b>Total PI 2020-2029</b>
Réno-Systèmes - phase 6	-	-	-	-	10,0	50,0	110,0	175,0	250,0	250,0	155,0	-	1 000,0	1 000,0
Réno-Systèmes - phase 7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,0	100,0	889,0	1 000,0	111,0
Contrôle de trains - phase 2	-	-	-	-	1,5	5,0	26,0	26,0	29,8	29,8	37,3	841,3	996,7	155,4
Réno-Infrastructures - phase 4	-	-	-	-	10,0	75,0	150,0	175,0	175,0	150,0	60,0	5,0	800,0	795,0
Réno-Infrastructures - phase 5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,0	75,0	715,0	800,0	85,0
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,0	24,0	572,0	600,0	28,0
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 3	-	-	-	-	2,4	24,0	44,0	64,0	92,0	88,0	60,0	25,6	400,0	374,4
Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 2	-	-	-	-	-	-	-	-	17,0	4,0	7,0	72,0	100,0	28,0
Programme d'Entretien Majeur des Infrastructures (PEM) métro - phase 2	-	-	-	-	-	-	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	-	30,0	30,0
Postes de ventilation mécanique (PVM) - maintien fonctionnel	0,2	0,2	0,2	1,2	5,9	5,9	5,3	5,1	4,9	-	-	-	28,6	28,5
2111 Berri	0,5	1,0	5,5	5,5	2,7	-	-	-	-	-	-	-	15,2	14,7
Prolongement de la durée de vie des MR-73 - phase 2	-	-	4,7	2,4	2,2	1,5	1,7	-	-	-	-	-	12,5	12,5
Prolongement de la durée de vie des MR-73 - phase 3	-	-	-	-	-	-	-	2,6	2,5	1,7	8,2	52,5	67,6	15,1
<b>TOTAL - IDENTIFICATION</b>	<b>0,7</b>	<b>1,2</b>	<b>10,4</b>	<b>9,1</b>	<b>34,6</b>	<b>161,4</b>	<b>343,0</b>	<b>453,7</b>	<b>577,2</b>	<b>554,5</b>	<b>532,5</b>	<b>3 172,4</b>	<b>5 850,6</b>	<b>2 677,5</b>
<b>TOTAL - RÉSEAU DU MÉTRO</b>	<b>3 531,1</b>	<b>606,1</b>	<b>1 925,3</b>	<b>1 514,8</b>	<b>1 287,7</b>	<b>1 424,7</b>	<b>1 351,6</b>	<b>1 512,3</b>	<b>588,3</b>	<b>554,5</b>	<b>532,5</b>	<b>3 172,4</b>	<b>18 001,3</b>	<b>11 297,8</b>

## Réseau du métro

### FICHE DE PROJET MET-01

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
230005 / R-042-A / 154-02-1864-A

Programme d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Acquisition des voitures de métro AZUR

Le projet vise l'acquisition de 54 trains de type « boa » composés de neuf voitures (sept motrices et deux remorques avec loge de conduite) en remplacement de voitures MR-63 qui ont atteint leur fin de vie utile et ce, en vue notamment de contribuer à l'atteinte des objectifs d'achalandage et de satisfaire les besoins reliés au futur prolongement.

	2016	2017	2018	2019	Total
Maintien	12	19	7	-	38
Développement	-	3	11	2	16
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>54</b>

### BÉNÉFICES

Les nouvelles voitures de métro peuvent accueillir plus de passagers que les voitures MR-63, tout en permettant l'intercirculation d'une voiture à l'autre grâce à la configuration de type « boa ». Les voitures sont également pleinement accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, elles contribuent à améliorer l'expérience client grâce à leur suspension pneumatique.

Ainsi, avec ce matériel roulant du 21<sup>e</sup> siècle, la STM pourra accroître la capacité de transport et améliorer la fiabilité du métro. Ce matériel favorisera l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	1 672,5	3,9	48,0	133,8	-	-	-	-	-	-	-	-	1 858,2	185,7
Non capitalisable	14,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,3	-
<b>Total</b>	<b>1 686,8</b>	<b>3,9</b>	<b>48,0</b>	<b>133,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 872,5</b>	<b>185,7</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	1 248,6	2,6	36,3	101,2	-	-	-	-	-	-	-	-	1 388,7	140,1
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	438,2	1,3	11,7	32,6	-	-	-	-	-	-	-	-	483,8	45,6
<b>Total</b>	<b>1 686,8</b>	<b>3,9</b>	<b>48,0</b>	<b>133,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 872,5</b>	<b>185,7</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>74 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-02

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201819 / R-190 / 154-18-7281

### Programme d'aide

EBI – 90 %

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Acquisition des voitures de métro AZUR – 17 trains additionnels

Le projet vise l'acquisition de 17 trains additionnels en remplacement de trains MR-73. La STM déploiera ces 17 nouveaux trains sur la ligne verte. Avec la livraison de ceux-ci, 80 % du service sur cette ligne sera assuré par les trains AZUR.

En plus d'inclure l'acquisition de 17 trains, ce projet inclut l'acquisition d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé, l'acquisition d'équipements embarqués ainsi que tous les services professionnels et de gestion de projet.

	2020	2021	Total
Maintien	7	10	17
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>17</b>

### BÉNÉFICES

Les nouvelles voitures de métro peuvent accueillir plus de passagers que les voitures MR-73, tout en permettant l'intercirculation d'une voiture à l'autre.

Les voitures sont également pleinement accessibles aux personnes à mobilité réduite. La STM pourra accroître la capacité de transport et améliorer la fiabilité du métro. Ce matériel favorisera l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	91,9	151,1	265,5	12,1	24,0	36,0	-	-	-	-	-	-	580,7	488,7
Non capitalisable	0,1	0,2	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	0,9
<b>Total</b>	<b>92,0</b>	<b>151,3</b>	<b>266,2</b>	<b>12,1</b>	<b>24,0</b>	<b>36,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>581,7</b>	<b>489,7</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	36,8	60,5	106,2	4,9	9,6	14,2	-	-	-	-	-	-	232,1	195,4
Gouvernement fédéral	46,0	75,6	132,7	6,0	12,0	17,8	-	-	-	-	-	-	290,1	244,1
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	9,2	15,3	27,3	1,2	2,4	4,0	-	-	-	-	-	-	59,5	50,2
<b>Total</b>	<b>92,0</b>	<b>151,3</b>	<b>266,2</b>	<b>12,1</b>	<b>24,0</b>	<b>36,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>581,7</b>	<b>489,7</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>90 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-03

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
230006 / R-042-B / 154-02-1864-B

Programme d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Modification des ateliers et des équipements métro – voitures de métro AZUR

En raison de leur conception différente, l'intégration des nouvelles voitures AZUR au réseau du métro exige l'adaptation des infrastructures et des équipements fixes existants, ainsi que l'implantation de nouveaux équipements, tant pour l'exploitation que pour l'entretien.

Le projet consiste à :

- Adapter les infrastructures de l'atelier de Petite révision Youville;
- Acquérir et installer un système de radio à large bande;
- Acquérir et installer un système de simulation de conduite;
- Concevoir du matériel didactique;
- Adapter certains quais pour l'accessibilité universelle;
- Adapter certains équipements fixes et infrastructures;
- Adapter les infrastructures de l'atelier Grande révision Youville;
- Réaliser des études sur la modification des autres ateliers et garages;
- Développer et implanter un système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO);
- Améliorer le système d'alimentation électrique traction du métro.

#### BÉNÉFICES

Cette mise à niveau des infrastructures et des équipements fixes assurera la mise en exploitation sécuritaire et efficace des nouveaux trains, améliorera la fiabilité du métro et accroîtra la mobilisation des employés.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	205,3	0,7	1,2	50,4	-	-	-	-	-	-	-	-	257,6	52,3
Non capitalisable	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,3	-
<b>Total</b>	<b>209,6</b>	<b>0,7</b>	<b>1,2</b>	<b>50,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>261,8</b>	<b>52,3</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	152,3	0,5	0,9	38,1	-	-	-	-	-	-	-	-	191,8	39,6
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	57,2	0,2	0,3	12,3	-	-	-	-	-	-	-	-	70,0	12,7
<b>Total</b>	<b>209,6</b>	<b>0,7</b>	<b>1,2</b>	<b>50,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>261,8</b>	<b>52,3</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>73 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-04

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201605 / R-177 / 154-17-7994 / 154-17-7939

Programmes d'aide  
PAGTCP – 100 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Prolongement de la ligne bleue

Le projet de Prolongement de la ligne bleue du métro vers l'est s'inscrit pleinement dans les orientations du PSO 2025. En effet, le projet contribuera de façon significative à l'amélioration de l'expérience client en offrant notamment à la clientèle une option additionnelle en matière de mobilité intégrée. Plus spécifiquement, ce projet vise à :

- Améliorer la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal;
- Favoriser la mobilité durable;
- Appuyer le développement urbain et économique;
- Consolider le réseau de transport collectif.

Ce projet consiste à livrer :

- Le prolongement proposé de la ligne bleue de Saint-Michel à Anjou suivra l'axe de la rue Jean-Talon puis celui de la rue Bélanger jusqu'au centre commercial Galeries d'Anjou.
- Cinq stations, accessibles universellement, sur le territoire de Montréal, pour une longueur commerciale totale de 5,8 km.
- Des infrastructures de surface favorisant le rabattement par autobus ou en automobile aux stations Pie-IX (un terminus d'autobus) et Anjou (un terminus d'autobus et un stationnement incitatif).
- Plusieurs infrastructures opérationnelles facilitant l'exploitation du métro.
- Un centre de service regroupant les équipes d'entretien des infrastructures en station et un poste de district permettant de distribuer l'alimentation électrique, localisés à la station Saint-Michel.
- Un centre d'attache où seront regroupés les équipes d'entretien de la voie, les véhicules de travaux et les pièces de rechange d'équipements.
- Un garage de 10 places avec 2 fosses d'entretien au nord de la station Anjou.

### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- D'accroître la part modale en majorant son offre de service et en augmentant l'achalandage;
- De réduire les GES par kilomètre-passager.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	20,4	53,2	373,6	50,9	2,6	140,8	-	187,7	-	-	-	-	829,2	808,7
Non capitalisable	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>20,5</b>	<b>53,3</b>	<b>373,6</b>	<b>50,9</b>	<b>2,6</b>	<b>140,8</b>	<b>-</b>	<b>187,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>829,3*</b>	<b>808,8</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	5,5	46,7	373,6	50,9	2,6	140,8	-	187,7	-	-	-	-	807,7	802,2
Gouvernement fédéral	11,3	5,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,4	5,1
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	3,7	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,2	1,5
<b>Total</b>	<b>20,5</b>	<b>53,3</b>	<b>373,6</b>	<b>50,9</b>	<b>2,6</b>	<b>140,8</b>	<b>-</b>	<b>187,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>829,3</b>	<b>808,8</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>99 %</b>	

\* Ce montant de 829,3 M\$ (avant intérêts sur dette long terme de 112,9 M\$, pour un total de 942,2 M\$) sur un coût total présentement estimé à près de 4,1 G\$ (avant intérêts sur dette long terme de 0,4 G\$, pour un total de 4,5 G\$), permettra de poursuivre la réalisation des études afin de compléter le dossier d'affaires et réaliser l'acquisition des terrains.

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-05

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
290013 / R-122-A / 154-09-0057

### Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, FCC – 33,3 %

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Réno-Systèmes – phase 3

Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis 50 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements, dont le premier est en service depuis 40 ans, le second depuis plus de 20 ans et le troisième (vers Laval) depuis 2007. À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 3 se veut être en continuité avec la phase 2.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Une amélioration du service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l'heure);
- Une amélioration de la flexibilité, de la maintenabilité, de la disponibilité et de la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Une amélioration de l'accessibilité universelle;
- Une amélioration de la communication à la clientèle.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	452,8	23,6	23,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,0	47,2
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>452,8</b>	<b>23,6</b>	<b>23,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>500,0</b>	<b>47,2</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	218,3	11,1	17,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	247,0	28,7
Gouvernement fédéral	142,5	7,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	149,7	7,2
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	92,0	5,3	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	103,3	11,3
<b>Total</b>	<b>452,8</b>	<b>23,6</b>	<b>23,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>500,0</b>	<b>47,2</b>

### POURCENTAGE DE SUBVENTION

79 %



# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-06

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
850025/ R-149-A / 154-14-7107 / 154-16-7652

**Programmes d'aide**  
PAGTCP – 75 %, PAFFITC

**Catégorie de portefeuille**  
Maintenance des actifs

### Réno-Systèmes – phase 4

Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis 50 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements, dont le premier est en service depuis 40 ans, le second depuis plus de 20 ans et le troisième (vers Laval) depuis 2007. À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 4 se veut être en continuité avec la phase 3.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Une amélioration du service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l'heure);
- Une amélioration, de la maintenabilité, de la disponibilité et de la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Une amélioration de l'accessibilité universelle.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	188,4	93,1	115,2	82,6	90,8	-	-	-	-	-	-	-	570,0	381,6
Non capitalisable	0,1	0,1	5,0	3,6	3,7	-	-	-	-	-	-	-	12,5	12,4
<b>Total</b>	<b>188,5</b>	<b>93,2</b>	<b>120,2</b>	<b>86,2</b>	<b>94,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>582,5</b>	<b>394,0</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	125,2	68,4	80,8	57,9	61,3	-	-	-	-	-	-	-	393,6	268,4
Gouvernement fédéral	23,0	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,8	1,8
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	40,3	23,0	39,4	28,3	33,2	-	-	-	-	-	-	-	164,1	123,8
<b>Total</b>	<b>188,5</b>	<b>93,2</b>	<b>120,2</b>	<b>86,2</b>	<b>94,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>582,5</b>	<b>394,0</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>72 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-07

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
290015/ R-178 / 154-14-7173

Programmes d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

Nouveau

### Réno-Systèmes – phase 5

Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis 50 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements, dont le premier est en service depuis 40 ans, le second depuis plus de 20 ans et le troisième (vers Laval) depuis 2007. À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 5 se veut être en continuité avec la phase 4.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

#### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Une amélioration du service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l'heure);
- Une amélioration de la flexibilité, de la maintenabilité, de la disponibilité et de la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service).

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	1,4	16,0	80,0	160,0	176,0	176,0	120,0	70,6	-	-	-	-	800,0	798,6
Non capitalisable	-	0,1	0,5	1,1	1,2	1,2	0,8	0,5	-	-	-	-	5,5	5,5
<b>Total</b>	<b>1,4</b>	<b>16,1</b>	<b>80,5</b>	<b>161,1</b>	<b>177,2</b>	<b>177,2</b>	<b>120,8</b>	<b>71,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>805,5</b>	<b>804,1</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	1,0	11,9	59,6	119,1	131,0	131,0	89,3	52,8	-	-	-	-	595,8	594,8
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,4	4,2	20,9	42,0	46,2	46,2	31,5	18,3	-	-	-	-	209,7	209,3
<b>Total</b>	<b>1,4</b>	<b>16,1</b>	<b>80,5</b>	<b>161,1</b>	<b>177,2</b>	<b>177,2</b>	<b>120,8</b>	<b>71,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>805,5</b>	<b>804,1</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>74 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-08

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
210100/ R-168-A / 154-16-7096 / 154-16-7656

**Programmes d'aide**  
PAGTCP – 75 %, PAFFITC

**Catégorie de portefeuille**  
Amélioration et développement

### Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016, le Programme Accessibilité métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro. Il est planifié en quatre phases devant se terminer vers 2038.

Parmi ses objectifs du PSO 2025, la STM vise cumuler 41 stations de métro accessibles universellement d'ici 2025.

À ce titre, la première phase du programme prévoit rendre accessible 14 stations d'ici 2023 :

- Angrignon
- Atwater
- Édouard-Monpetit
- D'Iberville
- Jean-Drapeau
- Jean-Talon
- Jolicoeur
- Longueuil
- McGill
- Outremont
- Place-des-Arts
- Place-Saint-Henri
- Préfontaine
- Villa-Maria

Cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

### BÉNÉFICES

Le programme Accessibilité, en rendant universellement accessibles les stations du réseau du métro de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	39,4	44,0	66,8	47,7	12,0	-	-	-	-	-	-	-	210,0	170,6
Non capitalisable	0,3	0,9	0,8	0,5	0,3	-	-	-	-	-	-	-	2,7	2,4
<b>Total</b>	<b>39,7</b>	<b>44,9</b>	<b>67,6</b>	<b>48,2</b>	<b>12,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>212,7*</b>	<b>173,0</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	27,3	33,1	50,3	35,9	6,2	-	-	-	-	-	-	-	152,7	125,4
Gouvernement fédéral	3,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,3	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	9,1	11,8	17,4	12,3	6,1	-	-	-	-	-	-	-	56,7	47,6
<b>Total</b>	<b>39,7</b>	<b>44,9</b>	<b>67,6</b>	<b>48,2</b>	<b>12,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>212,7</b>	<b>173,0</b>

### POURCENTAGE DE SUBVENTION

73 %

\* Le projet est en phase de réalisation et fait présentement l'objet d'une analyse détaillée qui pourrait amener des changements à la portée, à l'échéancier ou au budget. Advenant qu'une modification au projet soit nécessaire, elle sera soumise pour approbation aux instances appropriées avant sa mise en vigueur.

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET 09

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
210200 / R-195 / 154-17-7658

Programmes d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

Nouveau

### Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016, le Programme Accessibilité métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro. Il est planifié en quatre phases devant se terminer vers 2038.

Parmi ses objectifs du PSO 2025, la STM vise cumuler 41 stations de métro accessibles universellement d'ici 2025.

À ce titre et en continuité avec la phase 1, la deuxième phase du programme prévoit rendre universellement accessibles 12 nouvelles stations d'ici 2027 :

- Berri-UQAM L4
- Cadillac
- Côte-des-Neiges
- De l'Église
- Jarry
- Namur
- Papineau
- Parc
- Pie-IX
- Saint-Michel
- Sherbrooke
- Université-de-Montréal

À noter que cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

### BÉNÉFICES

Le programme Accessibilité, en rendant universellement accessibles les stations du réseau du métro de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	-	8,1	19,2	42,2	70,4	70,4	60,0	49,7	-	-	-	-	320,0	320,0
Non capitalisable	-	0,1	0,2	0,7	0,8	0,8	0,7	0,2	-	-	-	-	3,3	3,3
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>8,2</b>	<b>19,4</b>	<b>42,9</b>	<b>71,2</b>	<b>71,2</b>	<b>60,7</b>	<b>49,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>323,3</b>	<b>323,3</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	6,1	14,4	31,7	52,8	52,8	45,0	37,3	-	-	-	-	240,0	240,0
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	-	2,1	5,0	11,2	18,4	18,4	15,7	12,6	-	-	-	-	83,3	83,3
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>8,2</b>	<b>19,4</b>	<b>42,9</b>	<b>71,2</b>	<b>71,2</b>	<b>60,7</b>	<b>49,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>323,3</b>	<b>323,3</b>

**POURCENTAGE DE SUBVENTION**

**74 %**

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-10

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
634371 / R-121 / 154-09-0058

Programme d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Réno-Infrastructures – phase 1

La valeur des infrastructures du réseau du métro est estimée à 12,6 G\$. Cette catégorie d'actifs englobe les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages, les ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie d'utilisation est essentielle au maintien d'un service sécuritaire.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures ont une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La première phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Ces interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle.

L'envergure de cette phase englobe essentiellement les investissements qui ont été jugés prioritaires, soit :

- La finalisation de l'installation des tuiles tactiles;
- La réfection des composantes de plusieurs stations (éclairage, distribution électrique 600 V et moins, finis architecturaux, composantes structurales, composantes mécaniques, édicules, membranes et remplacement de la toiture);
- La réfection des structures auxiliaires (composantes électriques, mécaniques et structurales);
- La réfection de sections du tunnel (voûtes, murs, radiers, drains sous le radier);
- La restauration de plusieurs œuvres d'art.

#### BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du métro (pourcentage de clients à l'heure, nombre de clients retardés);
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Diminuer les plaintes;
- Éviter les coûts d'entretien élevés ou des travaux en mode non planifié;
- Assurer la mise aux normes en vigueur.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	229,5	2,9	7,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	239,6	10,1
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>229,5</b>	<b>2,9</b>	<b>7,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>239,6</b>	<b>10,1</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	164,3	1,9	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	166,9	2,6
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	65,2	1,0	6,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	72,7	7,5
<b>Total</b>	<b>229,5</b>	<b>2,9</b>	<b>7,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>239,6</b>	<b>10,1</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>70 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-11

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
634372 / R-154 / 154-14-7108 / 154-16-7653

Programmes d'aide  
PAGTCP – 75 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Réno-Infrastructures – phase 2

La valeur des infrastructures du réseau du métro est estimée à 12,6 G\$. Cette catégorie d'actifs englobe les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages, les ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie d'utilisation est essentielle au maintien d'un service sécuritaire.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures ont une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La deuxième phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Ces interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle. Cette phase se veut d'être réalisée en continuité avec la phase précédente.

Les réfections porteront sur :

- Les composantes de plusieurs stations (éclairage, distribution électrique 600 V ou moins, finis architecturaux, composantes structurales, composantes mécaniques, édicules, membranes, etc.);
- Les structures auxiliaires (composantes électriques, mécaniques et structurales);
- Les sections du tunnel (voûtes, murs, radiers, drains sous le radier);
- Les garages ou ateliers;
- La restauration de plusieurs œuvres d'art.

### BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du métro (pourcentage de clients à l'heure, nombre de clients retardés);
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Diminuer les plaintes;
- Éviter les coûts d'entretien élevés ou des travaux en mode non planifié;
- Assurer la mise aux normes en vigueur.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	136,3	50,4	55,5	40,1	19,0	-	-	-	-	-	-	-	301,3	165,0
Non capitalisable	0,3	0,1	0,1	0,1	1,5	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,7
<b>Total</b>	<b>136,6</b>	<b>50,5</b>	<b>55,6</b>	<b>40,2</b>	<b>20,5</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>303,3</b>	<b>166,7</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	86,5	33,6	41,1	29,9	10,2	-	-	-	-	-	-	-	201,2	114,7
Gouvernement fédéral	16,0	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,9	2,9
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	34,1	14,0	14,5	10,3	10,3	-	-	-	-	-	-	-	83,2	49,1
<b>Total</b>	<b>136,6</b>	<b>50,5</b>	<b>55,6</b>	<b>40,2</b>	<b>20,5</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>303,3</b>	<b>166,7</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>73 %</b>	

# Réseau de métro

## FICHE DE PROJET MET 12

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
634373 / R-194 / 154-14-7174

Programmes d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

Nouveau

### Réno-Infrastructures – phase 3

La valeur des infrastructures du réseau de métro est estimée à 12,6 G\$. Cette catégorie d'actifs englobe les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages et ateliers et les bâtiments administratifs du réseau de métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie d'utilisation est essentielle au maintien d'un service sécuritaire.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures ont une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La troisième phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Ces interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle. Cette phase se veut d'être réalisée en continuité avec la phase précédente.

Les travaux de la phase 3 sont de nature similaire à ceux des phases précédentes et visent autant les stations, les structures auxiliaires, le tunnel que les garages et les ateliers.

#### BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du métro (pourcentage de clients à l'heure, nombre de clients retardés);
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Diminuer les plaintes;
- Éviter les coûts d'entretien élevés ou des travaux en mode non planifié;
- Assurer la mise aux normes en vigueur.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	0,6	12,0	50,8	92,5	102,9	102,1	80,7	47,8	10,5	-	-	-	500,0	499,4
Non capitalisable	-	0,1	0,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-	-	-	4,0	4,0
<b>Total</b>	<b>0,6</b>	<b>12,1</b>	<b>51,1</b>	<b>93,1</b>	<b>103,5</b>	<b>102,7</b>	<b>81,3</b>	<b>48,4</b>	<b>11,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>504,0</b>	<b>503,4</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	0,4	8,5	36,0	65,5	72,9	72,3	57,2	33,9	7,4	-	-	-	354,2	353,8
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,2	3,6	15,1	27,6	30,6	30,4	24,1	14,5	3,7	-	-	-	149,8	149,6
<b>Total</b>	<b>0,6</b>	<b>12,1</b>	<b>51,1</b>	<b>93,1</b>	<b>103,5</b>	<b>102,7</b>	<b>81,3</b>	<b>48,4</b>	<b>11,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>504,0</b>	<b>503,4</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>70 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-13

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

GPM.08.01.01 / R-156 / 154-14-7117 / 154-17-7302

### Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, PAFFITC

### Catégorie de portefeuille

Amélioration et développement

## Garage Côte-Vertu

Le garage Côte-Vertu vise l'ajout d'espaces de stationnement pour garer des voitures de métro supplémentaires, ce qui permettra, à terme, d'améliorer la fréquence du service en ajoutant des trains sur la ligne orange durant les heures de pointe. Ce projet vise également à soutenir la croissance de l'achalandage prévue pour les prochaines années et à assurer l'augmentation de l'offre de service en vue d'un prolongement éventuel de la ligne bleue.

Plus spécifiquement, ce projet consiste à construire un garage et un tunnel de raccordement à l'arrière-gare de la station Côte-Vertu, ce qui permettra d'ajouter 10 espaces de stationnement et d'installer un appareil de voie en avant-gare afin d'améliorer la flexibilité opérationnelle du réseau du métro. De plus, la fosse d'entretien, actuellement située en arrière-gare de la station Côte-Vertu, sera déplacée dans le garage. Finalement, dans le cas d'un éventuel prolongement de la ligne orange à cette extrémité, la conception du garage protège l'avenir en permettant l'ajout éventuel d'espaces pour des voitures de métro additionnelles, et ce, sans nuire à l'exploitation de cette ligne.

### BÉNÉFICES

Ce projet permettra de garer le nombre de trains requis pour soutenir l'augmentation de l'offre de service en vue de répondre à l'accroissement prévu de l'achalandage. Il permettra également une amélioration de la qualité du service sur la ligne orange en période de pointe grâce à une augmentation de la fréquence de service.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	218,7	38,8	69,9	82,7	-	-	-	-	-	-	-	-	410,1*	191,3
Non capitalisable	0,8	0,1	3,4	3,7	-	-	-	-	-	-	-	-	8,0	7,3
<b>Total</b>	<b>219,5</b>	<b>38,9</b>	<b>73,3</b>	<b>86,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>418,1**</b>	<b>198,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	121,2	27,9	52,6	62,4	-	-	-	-	-	-	-	-	264,1	142,9
Gouvernement fédéral	59,4	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61,0	1,6
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	38,9	9,4	20,7	24,0	-	-	-	-	-	-	-	-	93,0	54,1
<b>Total</b>	<b>219,5</b>	<b>38,9</b>	<b>73,3</b>	<b>86,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>418,1</b>	<b>198,6</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>78 %</b>	

\* Ce montant exclut les intérêts sur le financement à long terme jusqu'à la mise en service du projet, estimés à 29,3 M\$, portant ainsi le budget total du projet à 439,3 M\$ selon le dossier d'affaires approuvé.

\*\* Le projet est en phase de réalisation et fait présentement l'objet d'une analyse détaillée qui pourrait amener des changements à la portée, à l'échéancier ou au budget. Advenant qu'une modification au projet soit nécessaire, elle sera soumise pour approbation aux instances appropriées avant sa mise en vigueur.



# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET 14

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201805 / R-189 / 154-18-7620

Programmes d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

Nouveau

### Postes abaisseurs – 25 kV/12 kV – phase 1

Depuis quelques années, Hydro-Québec a amorcé un virage afin de convertir tous ses postes de distribution de 12,5 kV à 25 kV. Cette conversion a un impact direct sur l'alimentation électrique de trois postes de district STM exploités à 12,5 kV. Les objectifs visés par Hydro-Québec par ce plan de conversion sont de répondre à la demande croissante en énergie électrique sur l'île de Montréal sans ajouter de nouveaux postes de distribution, d'uniformiser le réseau de distribution sur l'ensemble du Québec et de réduire ses coûts d'exploitation.

Étant donné les différents enjeux associés à ce projet, celui-ci sera scindé en deux phases. Conséquemment, deux postes abaisseurs de tension seront construits et mis en service dans le cadre de la première phase. L'ajout de ces deux postes abaisseurs dans le réseau du métro présente les avantages suivants :

- Permet la poursuite des investissements et, par extension, contribue à la réduction du déficit d'investissement;
- Évite la reprise des travaux réalisés depuis 2001 dans le réseau du métro;
- Minimise les impacts opérationnels de certaines activités lors des travaux.

#### BÉNÉFICES

Assurer l'alimentation électrique du métro.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	0,1	1,8	9,2	9,3	16,0	20,4	23,2	-	-	-	-	-	80,0	79,9
Non capitalisable	-	-	-	0,1	0,1	0,1	0,2	-	-	-	-	-	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>0,1</b>	<b>1,8</b>	<b>9,2</b>	<b>9,4</b>	<b>16,1</b>	<b>20,5</b>	<b>23,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80,5</b>	<b>80,4</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	0,1	1,3	6,7	6,8	11,6	14,8	16,9	-	-	-	-	-	58,3	58,2
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	-	0,5	2,5	2,6	4,5	5,7	6,5	-	-	-	-	-	22,2	22,2
<b>Total</b>	<b>0,1</b>	<b>1,8</b>	<b>9,2</b>	<b>9,4</b>	<b>16,1</b>	<b>20,5</b>	<b>23,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80,5</b>	<b>80,4</b>

**POURCENTAGE DE SUBVENTION**

**72 %**

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-15

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
685060 / R-145 / 154-14-7105 / 154-16-7650

**Programmes d'aide**  
PAGTCP – 75 %, PAFFITC

**Catégorie de portefeuille**  
Maintenance des actifs

### Prolongation de la durée de vie des MR-73

Le MR-73 a atteint 40 ans de vie utile en 2016. La bonne fiabilité du matériel MR-73, son faible coût d'entretien ainsi que l'historique du MR-63 indiquent qu'il serait possible de réaliser d'importantes économies sans compromettre la livraison du service, en prolongeant la durée de vie du MR-73 pour atteindre 60 ans de vie utile. Le programme complet des travaux à réaliser sera regroupé en 5 phases d'une durée de 4 à 5 ans, comprenant des interventions ponctuelles sur des systèmes, sous-systèmes et composants ainsi que des études complémentaires d'ingénierie.

#### BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Assurer l'offre de service à la clientèle avec du matériel roulant et des équipements de meilleure fiabilité;
- Prolonger la durée de vie du matériel roulant vieillissant.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	37,1	11,5	10,5	9,9	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	31,9
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>37,1</b>	<b>11,5</b>	<b>10,5</b>	<b>9,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>69,0</b>	<b>31,9</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	25,4	7,4	6,9	6,4	-	-	-	-	-	-	-	-	46,1	20,7
Gouvernement fédéral	1,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	0,1
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	10,1	4,0	3,6	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	21,2	11,1
<b>Total</b>	<b>37,1</b>	<b>11,5</b>	<b>10,5</b>	<b>9,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>69,0</b>	<b>31,9</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>69 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-16

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
1181/ R-092 / 154-07-2058

Programme d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Station Berri-UQAM : réfection majeure – phase 1

La station Berri-UQAM touche cinq intersections, ce qui en fait la plus grande station à Montréal. Elle se retrouve aussi au premier rang sur le plan de l'achalandage. Ces conditions de grand achalandage ainsi que le temps écoulé depuis la construction de la station en 1966 ont entraîné une détérioration significative des installations, tant sur le plan technique qu'esthétique.

La station était dans un état de vieillissement avancé, tant au chapitre des finis architecturaux que de certains éléments structuraux, mécaniques et électriques. Il s'avérait nécessaire d'entreprendre des travaux substantiels de réhabilitation et de remise aux normes techniques de l'infrastructure.

Le projet a permis, dans un premier temps, d'effectuer des travaux visant à maintenir l'environnement sécuritaire de la station Berri-UQAM. Les travaux permanents de réfection et de mise à niveau des composantes architecturales, structurales et électromécaniques ont été ensuite réalisés et sont sur le point d'être terminés.

Il a été décidé par la STM d'intégrer les phases subséquentes de réfection de la station Berri-UQAM aux programmes Réno-Infrastructures.

#### BÉNÉFICES

La réfection de cette station en prolongera la durée de vie et stabilisera les coûts de son entretien tout en réduisant le déficit de maintien d'actifs.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	91,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91,9	0,3
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-
<b>Total</b>	<b>91,6</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>91,9</b>	<b>0,3</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	67,0	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67,2	0,2
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	24,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,7	0,1
<b>Total</b>	<b>91,6</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>91,9</b>	<b>0,3</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>73 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-17

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
EEF.14.00.02 / R-162 / 154-16-7612

Programme d'aide  
SOFIL 3 Comptant, PAGTCP

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Agrandissement du centre d'attache Viau

Pour faire face à l'augmentation des projets réalisés dans le cadre des programmes Réno-Infrastructures (RI) et Réno-Systèmes (RS), la Direction Entretien des équipements fixes (EÉF) doit améliorer la capacité des centres d'attache en faisant une meilleure répartition des travaux dans le réseau. Le parc de convois de véhicules de travaux doit donc être augmenté et des places de stationnement supplémentaires doivent être ajoutées. Ainsi, les centres d'attache auront plus de latitude opérationnelle et le temps de déplacement des convois sera optimisé. Le projet consiste à agrandir le centre d'attache Viau afin d'augmenter sa capacité et acquérir six locotracteurs. Ce projet sera réalisé conjointement avec deux autres projets prévus aux programmes RI 2 et RS 4 afin d'optimiser les ressources.

#### BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Effectuer plus de travaux permettant l'amélioration de la fiabilité du réseau pour le bénéfice des clients;
- Diminuer les déplacements dans le réseau au fil des besoins des travaux, autant pour les projets que pour l'entretien;
- Augmenter la fluidité : des gains de temps de travail et la diminution de l'achalandage vers le centre d'attache Youville.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	17,9	26,3	15,7	7,3	-	-	-	-	-	-	-	-	67,2	49,3
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>17,9</b>	<b>26,3</b>	<b>15,7</b>	<b>7,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>67,2</b>	<b>49,4</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	5,6	8,6	5,1	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	21,7	16,1
Gouvernement fédéral	8,9	13,8	8,2	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	34,6	25,9
Agglomération de Montréal	2,5	3,9	2,4	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	9,9	7,4
STM	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	0,0
<b>Total</b>	<b>17,9</b>	<b>26,3</b>	<b>15,7</b>	<b>7,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>67,2</b>	<b>49,4</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>99 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET 18

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
171814 / R-193 / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

Nouveau

### Programme de Rehaussement et Entretien Périodique Technologie - Métro (PREP-TM)

En raison de la présence grandissante des composantes informatiques dans les systèmes opérationnels du métro, nous assistons depuis quelques années à une désynchronisation entre la fin de vie utile des grands systèmes du métro et plusieurs équipements et logiciels sur lesquels reposent ces systèmes. En effet, les systèmes du métro ont des durées de vie de 15 ans ou plus, mais reposent sur des équipements technologiques, des composantes informatiques et des logiciels dont les durées de vie varient entre 5 à 7 ans, exceptionnellement jusqu'à 10 ans. C'est pourquoi, dans les dernières années, nous constatons que plusieurs actifs informatiques, tant matériels que logiciels, sont devenus désuets et en voie de le devenir. Certains actifs ne sont plus supportés par les fournisseurs, mettant à risque les opérations métro.

Le but ultime du programme PREP-TM est de soutenir efficacement les opérations du métro, celles-ci étant étroitement liées à la disponibilité, à la performance des technologies et à la qualité des processus de surveillance et de support. Plus spécifiquement, les objectifs du programme sont les suivants :

- Assurer le respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24/7;
- Réduire le nombre et la durée des interruptions de service des systèmes métro en mitigeant les risques.

Au total 50 initiatives ont été identifiées et regroupées sous 5 catégories :

- Amélioration des processus d'opération;
- Télécommunications;
- Infrastructure (réseautique, serveurs, parc);
- Contrôles de procédés;
- Applications sectorielles critiques aux opérations.

### BÉNÉFICES

Des actifs TI qui sont maintenus à jour contribuent à livrer l'offre de service promise et à soutenir l'image de la STM. Considérant que plusieurs systèmes touchent la clientèle de la STM, tous les efforts visant à réduire le risque de panne majeure ont un impact direct sur l'expérience client et l'image de la STM.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	5,4	12,9	12,2	11,1	15,8	-	-	-	-	-	-	-	57,3	51,9
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5,4</b>	<b>12,9</b>	<b>12,2</b>	<b>11,1</b>	<b>15,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57,3</b>	<b>51,9</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	5,4	12,9	12,2	11,1	15,8	-	-	-	-	-	-	-	57,3	51,9
<b>Total</b>	<b>5,4</b>	<b>12,9</b>	<b>12,2</b>	<b>11,1</b>	<b>15,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57,3</b>	<b>51,9</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>														<b>0 %</b>

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-19

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

GPM.15.00.02 / R-165 / En attente d'attribution

### Programme d'aide

SOFIL 3 Comptant

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Capacité électrique du poste de district Legendre

En 1965, le poste de district Legendre a été construit pour distribuer l'énergie aux installations du complexe Youville. Depuis plus de 50 ans, plusieurs charges électriques ont été raccordées au réseau de distribution du poste de district en raison des projets de développement et de modernisation du complexe Youville et du centre de transport Legendre. Présentement, le poste de district Legendre débite près du maximum de sa capacité et de nouvelles charges doivent encore y être ajoutées. En effet, dans les prochaines années, plusieurs projets sont prévus dans le secteur du poste de district Legendre et leurs charges viendront se raccorder électriquement à celui-ci, notamment le nouveau complexe Crémazie, l'arrivée des nouveaux trains AZUR et l'électrification des autobus. De plus, Hydro-Québec a informé la STM que la tension d'alimentation du poste de district Legendre en provenance du poste Fleury fera prochainement l'objet d'une conversion de 12 à 25 kilovolts (kV).

### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Une augmentation de la capacité électrique de 6 500 kW à 30 000 kW;
- Une économie comparativement au tarif;
- Une réduction du déficit de maintien d'actifs;
- Un remplacement de transformateurs à l'huile par des transformateurs à sec permettant de diminuer les risques de contamination des sols.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	25,8	9,9	9,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	19,3
Non capitalisable	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>25,8</b>	<b>9,9</b>	<b>9,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45,2</b>	<b>19,4</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	7,9	2,9	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,3	5,5
Gouvernement fédéral	12,7	4,8	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21,6	8,8
Agglomération de Montréal	3,6	1,3	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,1	2,5
STM	1,6	0,9	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,2	2,6
<b>Total</b>	<b>25,8</b>	<b>9,9</b>	<b>9,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45,2</b>	<b>19,4</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>91 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-20

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
100731/ R-163 / 154-14-7110

Programme d'aide  
Décret

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier – Vendôme

De concert avec le CUSM et les ministères concernés, il a été décidé de construire un deuxième lien entre la station de métro Vendôme et le CUSM afin de mieux desservir les différentes clientèles concernées. Le CUSM a été mis en opération au printemps 2015.

La finalité du projet, réalisé dans le cadre d'un partenariat STM-CUSM-EXO, est de :

- ▶ Permettre l'accessibilité en transport en commun au site du CUSM, tout en intégrant les besoins opérationnels de la STM et de EXO.

Solution proposée :

- ▶ Ajouter un deuxième édicule et un deuxième lien piétonnier universellement accessibles permettant de raccorder le CUSM au pôle intermodal Vendôme.

Le concept proposé n'inclut aucune mise à niveau des infrastructures de l'édicule existant, sauf les travaux aux interfaces entre l'infrastructure existante et la nouvelle, ainsi que ceux qui ont été faits pour les mesures transitoires.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- ▶ Améliorer l'expérience client dans la station;
- ▶ Améliorer l'exploitation de la station et la capacité d'accueil pour répondre à l'augmentation d'achalandage;
- ▶ Rendre la station accessible;
- ▶ Améliorer le temps réponse pour l'évacuation de la station;
- ▶ Permettre le raccordement au réseau du métro d'un nouveau lien piétonnier avec le CUSM;
- ▶ Améliorer l'efficacité opérationnelle de la STM.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	21,8	6,2	17,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	23,3
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>21,8</b>	<b>6,2</b>	<b>17,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45,1</b>	<b>23,3</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	21,8	6,2	17,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	23,3
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>21,8</b>	<b>6,2</b>	<b>17,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45,1*</b>	<b>23,3</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>100 %</b>	

\* Ce montant représente la quote-part de la STM (40,9 %) du total du projet estimé à 110,3 M\$.

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-21

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
2140 / R-158 / 154-16-7455 / 154-16-7638

**Programmes d'aide**  
SOFIL 3 Comptant, PAFFITC

**Catégorie de portefeuille**  
Maintenance des actifs

### Rénovation de l'édifice du 2000 Berri

De nombreuses études menées entre 2002 et 2014 ont permis de déceler des problématiques relatives à la composition du mur extérieur de l'édifice, ce qui cause d'importantes infiltrations d'eau et d'air. Cette présence d'eau en continu dans le mur a entraîné, sur une longue période, une détérioration majeure des éléments constructifs, tels que les ancrages de la maçonnerie, le rejointoiement de mortier et l'isolation. L'enveloppe doit être remplacée, car elle est dégradée au-delà des possibilités d'entretien.

Ce projet, en cours de fermeture, a permis le remplacement complet de l'enveloppe, de la fenestration sur les quatre façades du bâtiment, de la mise à niveau des systèmes mécaniques et électriques du bâtiment, de la mise aux normes des blocs sanitaires, ainsi que le réaménagement partiel des aires de travail des sept étages.

#### BÉNÉFICES

La réalisation de ce projet permettra de réduire le déficit de maintien d'actifs et les frais d'entretien, incluant les coûts pour le chauffage et la consommation d'eau. Ce projet permettra de créer une cinquantaine de postes de travail supplémentaires.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	36,7	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36,8	0,2
Non capitalisable	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	-
<b>Total</b>	<b>37,1</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37,2</b>	<b>0,2</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	11,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,3	-
Gouvernement fédéral	15,6	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,7	0,2
Agglomération de Montréal	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	-
STM	8,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,5	-
<b>Total</b>	<b>37,1</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37,2</b>	<b>0,2</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>77 %</b>	



# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-22

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

851404 / R-148 / 154-14-7106 / 154-17-7304

### Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant, PAFFITC

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Électrification des véhicules de travaux en tunnel

Le service de la voie du métro utilise des véhicules de travaux sur rails et des équipements embarqués pour :

- ▶ Effectuer l'entretien des infrastructures du tunnel et des installations fixes présentes dans le tunnel, notamment les équipements reliés à la mise en service (voies, alimentation électrique, télécommunication, puissance et signalisation);
- ▶ Soutenir la réalisation des travaux découlant des projets majeurs du métro.

Ces véhicules sont utilisés en tunnel pour déplacer les équipes de travail, en plus de remorquer les lorries et les plates-formes qui transportent les équipements et les outils de travail.

Le parc comporte 32 véhicules de travaux et leur durée de vie utile est évaluée à 40 ans. Vingt et un de ces véhicules ont été remplacés au début des années 2000 puisqu'ils avaient atteint leur fin de vie utile. Le présent projet vise le remplacement des 11 véhicules restants, soit sept draines et quatre tracteurs qui sont en fin de vie utile, par des locotracteurs électriques.

### BÉNÉFICES

Actuellement, la STM utilise des véhicules de travaux fonctionnant au carburant diesel. En lien avec ses orientations en matière de développement durable, la STM désire remplacer ces derniers véhicules par des locotracteurs alimentés par l'électricité, une énergie propre, tout en respectant les règles de santé et sécurité, normes, procédures de travail et autres contraintes imposées par le travail en milieu souterrain.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	3,4	7,5	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,2	11,7
Non capitalisable	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,1
<b>Total</b>	<b>3,5</b>	<b>7,6</b>	<b>4,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15,4</b>	<b>11,9</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	1,1	2,4	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,8	3,8
Gouvernement fédéral	1,3	3,8	2,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,3	5,9
Agglomération de Montréal	0,2	1,1	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,9	1,8
STM	0,9	0,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,3	0,4
<b>Total</b>	<b>3,5</b>	<b>7,6</b>	<b>4,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15,4</b>	<b>11,9</b>

### POURCENTAGE DE SUBVENTION

91 %

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-23

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
EEF.15.00.01 / R-852-A / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Grande révision des escaliers mécaniques de type O&K

Les grandes révisions des escaliers mécaniques assureront le maintien dans le temps de la fiabilité, la sécurité d'exploitation et la conformité au Code B44 de 39 escaliers de marque O&K d'ici à ce que leur remplacement soit priorisé au programme Réno-Systèmes.

Le remplacement et/ou la réparation en mode planifié des pièces majeures, telles que les chaînes d'entraînements, les barbotins, les motoréducteurs, les marches, le système de freinage et de main courante et certaines composantes électroniques minimiseront les impacts négatifs sur la clientèle, les coûts d'entretien et l'organisation du travail.

Un plan multiplateformes de communication avec la clientèle sera déployé tout au long des travaux.

#### BÉNÉFICES

Diminuer le nombre de plaintes concernant les arrêts de service sur les escaliers de type O&K en améliorant leur fiabilité.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	10,0	2,5	2,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	14,9	4,8
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>10,0</b>	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14,9</b>	<b>4,8</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	10,0	2,5	2,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	14,9	4,8
<b>Total</b>	<b>10,0</b>	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14,9</b>	<b>4,8</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-24

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
721709 / R-053 / 154-09-0069

Programme d'aide  
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Maintien des actifs

### Mise aux normes des postes de ventilation des prolongements

Les postes de ventilation Casgrain, Decelles, Champlain, Bennett, Workman et Mazarin ne peuvent être utilisés à pleine capacité en raison de leur niveau sonore élevé. Des plaintes des riverains ont amené les municipalités à émettre des restrictions d'utilisation.

Ces postes de ventilation servent à évacuer les fumées lors d'incidents. Ils servent également à abaisser la température dans le tunnel pour améliorer le confort des clients et des employés travaillant de jour et de nuit. De plus, ils servent à contrôler les fumées dégagées lors de travaux de nuit, ce qui améliore les conditions de travail des employés.

Les travaux permettront d'ajouter des silencieux, d'isoler les postes sur le plan acoustique, de modifier les équipements pour que les moteurs produisent moins de bruit et de construire des cheminées au-dessus des postes.

#### BÉNÉFICES

Le projet réduira la nuisance sonore, ce qui nous permettra d'utiliser les postes de ventilation à pleine capacité.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	0,3	1,0	1,5	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4	3,1
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1,5</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	0,4	0,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	1,2
Gouvernement fédéral	-	0,6	0,9	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	1,9	1,9
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	-
<b>Total</b>	<b>0,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1,5</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>90 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-25

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201604 / R-185 / En attente d'attribution

Programme d'aide  
SOFIL 4 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Laveur de bogies et pièces métro

Le groupe d'Entretien du Matériel roulant effectue dans le cadre de son programme d'entretien le nettoyage des systèmes de locomotion des trains (bogies) et de diverses pièces métro dans un laveur automatique situé à l'atelier Grande Révision du Plateau Youville.

Le laveur de bogies est un équipement spécialisé qui élimine les graisses, les huiles et les poussières des pièces dans le but de conserver un bon état de fonctionnement ou encore d'être nettoyées avant une inspection ou une réparation. Il peut accueillir des bogies entiers ou encore des paniers contenant des centaines de pièces.

Cet équipement est en fin de vie utile et est critique pour la continuité du service. Il s'agit de l'unique laveur de bogies à la STM.

Ce projet consiste à démanteler l'équipement actuellement en place, à préparer le site et les infrastructures requises, à faire l'acquisition, l'installation et le raccordement d'un nouveau laveur de bogies.

#### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- De réduire le déficit de maintien d'actifs;
- De diminuer les coûts d'entretien, particulièrement les coûts de vidange;
- De diminuer le volume d'eaux détergentes usées rejetées;
- D'améliorer l'efficacité du lavage;
- D'assurer un environnement de travail sécuritaire aux employés qui utiliseront un équipement doté de technologies actualisées

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	0,1	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,9
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0,1</b>	<b>1,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	0,5
Gouvernement fédéral	-	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	0,9
Agglomération de Montréal	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
STM	0,1	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,3
<b>Total</b>	<b>0,1</b>	<b>1,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>

**POURCENTAGE DE SUBVENTION**

**84 %**

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-26

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
186 / R-049 / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

## Remplacement des soupapes des points d'eau en tunnel

Plusieurs valves qui alimentent les tunnels en eau pour la protection incendie ont été installées dans les années 70. Celles-ci ont atteint la fin de leur vie utile.

Afin d'assurer le fonctionnement adéquat de 960 points d'eau dans les tunnels du métro, la STM doit remplacer 1 920 valves qui ont déjà plus de 40 ans.

### BÉNÉFICES

Ces travaux augmenteront la sécurité de la clientèle et des infrastructures dans le métro.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	1,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-	1,6	0,6
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,6</b>	<b>0,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	1,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-	1,6	0,6
<b>Total</b>	<b>1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,6</b>	<b>0,6</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>														<b>0 %</b>

# Transport adapté

# Transport adapté

## SOMMAIRE

Le TA contribue à l'inclusion sociale, professionnelle et économique des personnes vivant avec des limitations, ayant un impact significatif et persistant sur leur mobilité.

La STM compte améliorer davantage l'expérience client en déployant le projet EXTRA Connecte qui permettra de générer des données en temps réel et ainsi fournir de l'information fiable à la clientèle sur les temps de passage.

De plus, la STM prévoit renouveler son parc de minibus de façon régulière au cours des prochaines années afin d'assurer un service fiable.

## ACTIFS AU TRANSPORT ADAPTÉ AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019

86	Minibus
1	Centre de transport

# Transport adapté

## TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – TRANSPORT ADAPTÉ

<b>AUTORISÉS</b>		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>												<i>et après</i>	
														Total	Total PI
														Projet	2020-2029
TA-01	EXTRA Connecte	18,1	6,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,2	6,1
TA-02	Acquisition de minibus TA - phase 2	6,1	2,9	2,7	2,2	3,1	0,4	-	-	-	-	-	-	17,4	11,3
<b>TOTAL - AUTORISÉS</b>		<b>24,2</b>	<b>9,0</b>	<b>2,7</b>	<b>2,2</b>	<b>3,1</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>41,6</b>	<b>17,4</b>
<b>DÉFINITION</b>		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>												<i>et après</i>	
														Total	Total PI
														Projet	2020-2029
	Démonstration minibus électrique au TA	0,6	2,1	0,9	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	3,8	3,3
<b>TOTAL - DÉFINITION</b>		<b>0,6</b>	<b>2,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3,8</b>	<b>3,3</b>
<b>IDENTIFICATION</b>		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>												<i>et après</i>	
														Total	Total PI
														Projet	2020-2029
	Acquisition de minibus - phase 3	-	-	-	-	0,2	4,4	7,7	4,1	4,0	4,3	-	-	24,7	24,7
<b>TOTAL - IDENTIFICATION</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>4,4</b>	<b>7,7</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>	<b>4,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24,7</b>	<b>24,7</b>
<b>TOTAL - TRANSPORT ADAPTÉ</b>		<b>24,8</b>	<b>11,0</b>	<b>3,7</b>	<b>2,5</b>	<b>3,2</b>	<b>4,8</b>	<b>7,7</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>	<b>4,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>70,1</b>	<b>45,3</b>



# Transport adapté

## FICHE DE PROJET

### TA-01

#### Numéro de projet STM / RE / MTQ

850045-2 / R-155 / 154-11-0974

#### Programme d'aide

SOFIL 3 Comptant

#### Catégorie de portefeuille

Amélioration et développement

## EXTRA Connecte

Le TA de la STM offre un service de transport en commun de porte-à-porte pour des personnes à mobilité réduite. La réalisation de ce projet permettra de faire la planification, la répartition et l'optimisation des routes au TA en temps réel. Ce projet prévoit, entre autres, le développement d'outils d'information destinés à la clientèle, plus spécifiquement : le rappel du déplacement la veille, l'avis d'arrivée imminente du véhicule, les avis d'annulations et de retard par la STM, et l'affichage de l'heure d'arrivée estimée du véhicule sur le site web du TA.

### BÉNÉFICES

Ces nouveaux outils d'information aux voyageurs bonifieront l'offre de service au TA et la qualité de vie des clients, tout en produisant des économies supplémentaires par la réduction des annulations tardives et du temps d'embarquement. Le temps réel permettra de réduire les coûts de déplacement et d'absorber, en partie, les coûts de croissance.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	15,9	5,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,9	5,0
Non capitalisable	2,2	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,3	1,1
<b>Total</b>	<b>18,1</b>	<b>6,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24,2</b>	<b>6,1</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	4,8	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,7	0,9
Gouvernement fédéral	7,7	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,9	1,2
Agglomération de Montréal	2,2	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,5	0,3
STM	3,4	3,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,1	3,7
<b>Total</b>	<b>18,1</b>	<b>6,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24,2</b>	<b>6,1</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>														<b>71 %</b>

# Transport adapté

## FICHE DE PROJET TA-02

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
500400 / R-186 / En attente d'attribution

Programmes d'aide  
SOFIL 3 Comptant, SOFIL 4 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Maintien des actifs

### Acquisition de minibus TA – phase 2

Le TA compte offrir plus de 500 000 déplacements par minibus d'ici 2025, ce qui représente une croissance de 12,5 % comparativement à 2018. Le défi pour la planification et la gestion du parc de minibus TA est d'assurer cette croissance de service par minibus tout en maintenant le parc constant à 86 minibus pour un requis de 72 minibus ou plus, soit le maintien d'un taux de réserve inférieur ou égal à 16,3 %.

Le projet consiste à acquérir au total 84 minibus sur la période 2019 à 2023, soit 72 minibus en remplacement de vieux minibus du TA et 12 des 16 minibus pour le transport urbain.

Nombre de minibus	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Minibus - TA	18	14	14	11	15	72
Minibus – transport urbain	12	-	-	-	-	12
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>84</b>

Le projet vise à remplacer systématiquement les minibus à la fin de leur vie utile afin :

- D'assurer une planification financière contrôlée grâce au lissage des acquisitions, soit 14 minibus en moyenne par année;
- D'atteindre et maintenir un taux de réserve inférieur à 15 % en misant sur la mise en place de plans d'optimisation pour une plus grande efficacité de l'entretien et de la maintenance;
- D'atteindre et maintenir un âge moyen des véhicules inférieur à 3 ans grâce au respect du plan de remplacement.

### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- De conserver un taux d'acceptation des demandes de déplacement de 100 %;
- D'augmenter le taux de ponctualité des minibus;
- D'atteindre les cibles d'âge moyen du parc;
- D'atteindre les cibles de coût complet par déplacement;
- De contribuer au sentiment de sécurité.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	5,9	2,8	2,7	2,1	3,1	0,4	-	-	-	-	-	-	17,0	11,1
Non capitalisable	0,2	0,1	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,2
<b>Total</b>	<b>6,1</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>	<b>2,2</b>	<b>3,0</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17,4</b>	<b>11,3</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	1,7	0,8	0,8	0,7	1,0	0,3	-	-	-	-	-	-	5,3	3,7
Gouvernement fédéral	2,7	1,3	1,3	1,1	1,6	-	-	-	-	-	-	-	7,9	5,2
Agglomération de Montréal	0,8	0,4	0,4	0,3	0,4	-	-	-	-	-	-	-	2,3	1,5
STM	1,0	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	1,9	0,9
<b>Total</b>	<b>6,1</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>	<b>2,2</b>	<b>3,1</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17,4</b>	<b>11,3</b>

**POURCENTAGE DE SUBVENTION**

**89 %**

# Secteur administratif

## Secteur administratif

### TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – ADMINISTRATIF

<b>AUTORISÉS</b>		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>												<i>et après</i>	
														Total	Total PI
														Projet	2020-2029
ADM-01	Programme d'Entretien Périodique des Technologies de l'Information (PEPTI) 2018	14,0	7,3	4,9	4,7	2,7	-	-	-	-	-	-	-	33,5	19,5
ADM-02	Plan de maintien de la solution OPUS	17,2	4,6	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,9	6,7
ADM-03	Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase 2	5,2	3,8	3,6	2,9	2,8	-	-	-	-	-	-	-	18,3	13,1
ADM-04	Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP	1,6	3,3	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,7	7,1
ADM-05	Employé numérique - phases 2 et 3 <b>Nouveau</b>	1,6	3,6	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,1	6,5
ADM-06	Solution Gestion des Apprentissages (SGA)	2,1	2,0	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	2,9
ADM-07	Acquisition matérielle - Vente et perception	4,4	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	0,6
ADM-08	Programme Gestion des Risques Technologiques et de Sécurité (GRTS)	1,6	1,1	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,9	2,2
<b>TOTAL - AUTORISÉS</b>		<b>47,6</b>	<b>26,2</b>	<b>19,5</b>	<b>7,6</b>	<b>5,5</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>106,3</b>	<b>58,7</b>
<b>DÉFINITION</b>		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>												<i>et après</i>	
														Total	Total PI
														Projet	2020-2029
	Programme Entretien Périodique Acquisition & Amélioration OPUS (PEPAA2 OPUS) - phase 2	0,5	4,0	8,0	11,2	6,0	2,9	1,5	-	-	-	-	-	34,0	33,6
	Mobilité intégrée - Céleste	1,7	5,6	7,9	15,9	-	-	-	-	-	-	-	-	31,0	29,4
	Évolution solution billettique	0,2	1,5	4,5	3,6	7,1	-	-	-	-	-	-	-	16,9	16,7
	Migration du progiciel Hastus - phase 2	0,7	7,2	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,8	13,2
	Valorisation de l'information	0,9	2,0	2,8	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	7,7	6,8
	Optimisation du processus de facturation Projet PM	0,1	0,7	1,0	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	2,8	2,7
<b>TOTAL - DÉFINITION</b>		<b>4,0</b>	<b>20,9</b>	<b>30,1</b>	<b>33,7</b>	<b>13,1</b>	<b>2,9</b>	<b>1,5</b>	-	-	-	-	-	<b>106,2</b>	<b>102,2</b>
<b>IDENTIFICATION</b>		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>												<i>et après</i>	
														Total	Total PI
														Projet	2020-2029
	Évolution technologique - secteurs d'entretiens	-	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	-	-	-	-	-	-	26,0	26,0
	Évolution de la solution technologique iBUS	-	-	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	-	-	-	-	-	25,0	25,0
	Programme Rehaussement et Entretien Périodique Technologies - BUS (PREP-BUS)	-	2,0	5,0	5,0	5,0	3,0	-	-	-	-	-	-	20,0	20,0
	Mise à niveau SAP	-	-	-	3,0	7,0	-	-	-	-	-	-	-	10,0	10,0
<b>TOTAL - IDENTIFICATION</b>		-	<b>7,2</b>	<b>15,2</b>	<b>18,2</b>	<b>22,2</b>	<b>13,2</b>	<b>5,0</b>	-	-	-	-	-	<b>81,0</b>	<b>81,0</b>
<b>TOTAL - ADMINISTRATIF</b>		<b>51,6</b>	<b>54,3</b>	<b>64,8</b>	<b>59,4</b>	<b>40,7</b>	<b>16,1</b>	<b>6,5</b>	-	-	-	-	-	<b>293,6</b>	<b>241,9</b>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>4 382,2</b>	<b>1 495,3</b>	<b>2 560,8</b>	<b>2 158,1</b>	<b>1 615,4</b>	<b>1 783,0</b>	<b>1 927,0</b>	<b>2 498,8</b>	<b>1 589,6</b>	<b>1 423,0</b>	<b>744,2</b>	<b>3 415,4</b>	<b>25 592,8</b>	<b>17 795,2</b>

## Secteur administratif

### FICHE DE PROJET ADM-01

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
300114 / R-180-A / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018

Le programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018 vise à prévenir la désuétude des équipements, des applications et des logiciels commerciaux qui sont en fin de vie utile afin d'assurer une saine gestion des actifs du parc informatique de l'entreprise et à maintenir les équipements et les logiciels à jour.

Le programme répond aux besoins évolutifs de l'entreprise en matière de technologies et assure aux secteurs d'affaires un environnement efficace. Le programme assure également la performance des systèmes et permet l'intégration des nouvelles technologies de l'information aux activités de l'entreprise.

Les équipements et logiciels couverts par le programme comprennent le parc informatique (postes de travail, équipements mobiles, appareils d'impression, logiciels de bureautique, etc.), l'infrastructure technologique (commutateurs réseau, pare-feu, serveurs, unités de stockage, logiciels de contrôle, d'alerte et de sécurité, bases de données, etc.), ainsi que les logiciels commerciaux et les applications d'affaires.

Plus spécifiquement, les objectifs du programme sont les suivants :

- Assurer le respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24/7;
- Maintenir à 5 % le taux actuel des équipements en fin de vie utile;
- Maintenir à 10 % le taux actuel des logiciels en fin de vie utile;
- Faire passer de 30 % à 10 % le ratio des applications et logiciels commerciaux en fin de vie utile.

#### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- De réduire le déficit de maintien d'actifs;
- De maintenir le niveau de disponibilité des systèmes critiques supérieur à 99,85 %;
- De réduire le risque de panne majeure du service considérant que plusieurs systèmes touchent la clientèle de la STM;
- D'éviter toute incompatibilité qui nuirait à l'implantation de nouvelles technologies en réponse aux besoins émergents;
- De contribuer à améliorer l'efficacité opérationnelle et la productivité.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	14,0	7,3	4,9	4,7	2,2	-	-	-	-	-	-	-	33,0	19,0
Non capitalisable	-	-	-	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>14,0</b>	<b>7,3</b>	<b>4,9</b>	<b>4,7</b>	<b>2,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33,5</b>	<b>19,5</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	14,0	7,3	4,9	4,7	2,7	-	-	-	-	-	-	-	33,5	19,5
<b>Total</b>	<b>14,0</b>	<b>7,3</b>	<b>4,9</b>	<b>4,7</b>	<b>2,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33,5</b>	<b>19,5</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	

## Secteur administratif

### FICHE DE PROJET ADM-02

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
STI.14.00.01 / R-151-A / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Plan de maintien de la solution OPUS

Le Plan de maintien de la solution OPUS est un programme qui regroupe 25 projets visant à assurer la pérennité de la solution. La solution OPUS, en usage chez la vaste majorité des organismes publics de transport en commun (OPTC) du Québec, est principalement basée sur l'utilisation d'une carte sans contact dans le respect du Standard billettique Calypso, lequel permet, de façon rapide et sécuritaire, l'établissement d'une transaction entre un terminal et un objet portable.

Depuis la mise en service initiale de cette solution en 2008, il y a eu très peu de mises à niveau majeures, tant pour les équipements centralisés d'infrastructure (serveurs, équipements réseau, stockage, etc.) que les équipements sur le terrain (distributrices, boîtes de perception, valideurs, etc.). Plusieurs équipements et logiciels atteignent maintenant leur fin de vie utile, sans compter le contexte qui a beaucoup évolué, tant au niveau des exigences de sécurité que de conformité réglementaire. C'est pourquoi la STM a décidé, en 2015, de mettre sur pied le Plan de maintien de la solution OPUS afin de remplacer les équipements et logiciels en fin de vie utile, de pallier les différentes lacunes et vulnérabilités de sécurité et de répondre aux exigences de conformité réglementaires.

Le programme vise notamment la réduction du nombre et de la durée des interruptions de service et le respect des ententes de niveau de service requis pour les systèmes critiques. Il assure également la performance des systèmes et comble le déficit technologique pour faciliter l'intégration aux nouvelles technologies.

#### BÉNÉFICES

Ce programme permettra de :

- Maintenir le niveau actuel de disponibilité de la solution;
- Éviter une augmentation des coûts actuels d'entretien et de réparation des équipements;
- Réduire les risques associés aux logiciels périmés;
- Solutionner les vulnérabilités identifiées lors de l'audit de sécurité en 2015;
- Diminuer les pertes de revenus lors de pannes d'équipements.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	17,0	4,6	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,7	6,8
Non capitalisable	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	-
<b>Total</b>	<b>17,2</b>	<b>4,6</b>	<b>2,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23,9</b>	<b>6,8</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	17,2	4,6	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,9	6,8
<b>Total</b>	<b>17,2</b>	<b>4,6</b>	<b>2,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23,9</b>	<b>6,8</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	

## Secteur administratif

### FICHE DE PROJET ADM-03

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
850041-2 / R-181-A / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'optimisation de la gestion financière des projets à la STM. Celle-ci est requise puisque le système actuel est limitatif. La solution SAP initialement déployée ne répond plus aux besoins actuels considérant la croissance constante du nombre et de la complexité des projets autorisés au PI, et ce, combiné à l'ajout de nouveaux programmes d'aide gouvernementale aux immobilisations du transport collectif.

Le projet vise l'optimisation de la solution SAP par le biais de l'implantation de divers modules SAP ainsi que l'intégration de ceux-ci avec le système de gestion de projets de la direction exécutive des grands projets de la STM. L'implantation de ce nouveau système intégré permettra de répondre simultanément aux exigences des acteurs finances et des secteurs responsables de la réalisation des projets afin de :

- Faciliter le suivi et le contrôle des projets;
- Assurer l'exactitude, l'intégrité et la fiabilité des données financières de projets;
- Faciliter le suivi des subventions.

#### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- D'éliminer et/ou réduire les activités à valeur non ajoutée, notamment en raison de l'intégration des données;
- D'améliorer le contrôle budgétaire des projets;
- Maximiser les subventions.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	5,0	3,8	3,6	2,9	2,8	-	-	-	-	-	-	-	18,1	13,1
Non capitalisable	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	-
<b>Total</b>	<b>5,2</b>	<b>3,8</b>	<b>3,6</b>	<b>2,9</b>	<b>2,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18,3</b>	<b>13,1</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	5,2	3,8	3,6	2,9	2,8	-	-	-	-	-	-	-	18,3	13,1
<b>Total</b>	<b>5,2</b>	<b>3,8</b>	<b>3,6</b>	<b>2,9</b>	<b>2,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18,3</b>	<b>13,1</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	

## Secteur administratif

### FICHE DE PROJET ADM-04

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
STI.15.07.02 / R-181-B / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP

Le processus actuel de gestion du temps dans les secteurs d'entretien a été mis en place lors de l'implantation du projet Libre-service et gestion du temps. Il diffère du processus de gestion du temps en vigueur dans le reste de la STM et il n'est pas optimal. Cette situation a été introduite et acceptée par les secteurs comme étant une solution temporaire.

Ce projet vise à offrir aux secteurs de l'entretien et à la chaîne d'approvisionnement un processus de gestion du temps simplifié, efficace et supporté par une solution technologique intégrée et optimale. Il contribue donc à l'engagement de la STM à améliorer l'efficacité des processus et la productivité.

Le projet consiste à remplacer 68 horodateurs mécaniques et 64 horodateurs KRONOS par une solution technologique au sein des secteurs d'entretien et de la chaîne d'approvisionnement.

Il permettra également de mettre en place une nouvelle application de gestion du temps qui sera utilisée par les contremaîtres au sein des 5 secteurs d'entretien (Bus, Station, EMR, EDI, EEF) et de la chaîne d'approvisionnement de la STM.

#### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- De réduire les coûts d'exploitation;
- D'améliorer l'efficacité du processus;
- De réduire les risques d'erreurs sur la paie;
- De réduire le risque de fraude;
- De contribuer à satisfaire et à mobiliser les employés grâce à un meilleur contrôle des horaires des commis divisionnaires.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	1,6	3,3	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,7	7,1
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>3,3</b>	<b>3,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8,7</b>	<b>7,1</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	1,6	3,3	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,7	7,1
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>3,3</b>	<b>3,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8,7</b>	<b>7,1</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	



## Secteur administratif

### FICHE DE PROJET ADM-05

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
850062 / R-187 / 154-18-7885

Programme d'aide  
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

Nouveau

### Employé numérique – phases 2 et 3

Le programme Employé numérique se déploie en trois phases et vise à déployer un Portail employé mobile afin de rendre autonome le personnel non branché, c'est-à-dire :

- Rendre disponible l'information pertinente à leur travail, personnalisée et en temps réel afin qu'ils puissent offrir un meilleur service à la clientèle et optimiser la planification de leur journée de travail;
- Fournir les outils transactionnels aux employés afin de gérer la journée de travail et le choix des affectations;
- Rendre la consommation des informations/applications plus intuitives.

La première phase du programme visait à donner accès à de l'information en temps réel au groupe chauffeurs incluant les chauffeurs, les agents de station et les opérateurs, afin qu'ils puissent offrir un meilleur service à la clientèle.

La phase 2 du programme vise à :

- Permettre aux groupes Entretien (2 100 employés), aux gestionnaires de première ligne et à l'équipe Sureté et contrôle d'avoir accès à de l'information pertinente et personnalisée;
- Implanter des fonctionnalités additionnelles qui permettront aux chauffeurs, agents de station et opérateurs (4 500 utilisateurs) d'accéder à de nouveaux outils et à de l'information supplémentaire pertinente à leur travail;
- Implanter une solution informatisée pour gérer la journée de travail.

La phase 3 du programme consiste à introduire des choix d'affectation (les listes) informatisés. Les utilisateurs ciblés sont toujours les 4 500 non branchés (chauffeurs, opérateurs et agents de station), ainsi que les employés en support aux non branchés et leurs gestionnaires immédiats.

#### BÉNÉFICES

- Améliorer l'expérience client en ayant des employés mieux informés;
- Diminuer les coûts associés au processus de liste;
- Augmenter l'indice de mobilisation des employés;
- Réduire les coupures de service pour manque de personnel en période de liste;
- Améliorer la qualité des horaires suite à la réduction des délais entre la planification et l'application, et l'augmentation du nombre de périodes d'application;
- Optimiser et valoriser les tâches des commis divisionnaires administration.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	1,6	3,3	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,5	5,9
Non capitalisable	-	0,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	0,6
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>3,6</b>	<b>2,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8,1</b>	<b>6,5</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	0,3	0,7	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	1,4
Gouvernement fédéral	0,4	1,3	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,5	2,2
Agglomération de Montréal	0,1	0,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,7	0,6
STM	0,8	1,3	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,2	2,3
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>3,6</b>	<b>2,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8,1</b>	<b>6,5</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>61 %</b>	

## Secteur administratif

### FICHE DE PROJET ADM-06

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
850057/ R-167 / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Solution gestion des apprentissages (SGA)

Le développement des compétences des employés est un pilier du PSO de la STM. Les systèmes qui supportent actuellement les processus formation placent la STM dans une position de vulnérabilité. Leur désuétude reconnue constitue un enjeu pour livrer des services à la hauteur des attentes des partenaires. De plus, avec l'augmentation de l'offre de service, les grands projets, le renouvellement des actifs et la place grandissante des générations numériques au sein de l'effectif, les besoins de la STM en matière de formation ont évolué et se sont diversifiés.

Ce projet vise donc l'implantation d'une solution de gestion des apprentissages (SGA) pour permettre à la Direction – Partenariat d'affaires et développement des compétences, et plus spécifiquement aux équipes de formation, de mieux gérer les processus de formation des employés. Cette solution de gestion des apprentissages sera bénéfique pour toutes les équipes en permettant de déployer de nouvelles approches de formation, notamment en ce qui a trait aux nouvelles technologies. De plus, un des impacts importants de ce projet est la possibilité d'accroître substantiellement la part des formations en ligne dans l'offre de service de formation globale de la STM et plusieurs bénéfices en découlent.

#### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Éviter des coûts reliés à l'embauche de nouveaux formateurs et au temps de déplacement des participants;
- Optimiser le processus de gestion de la formation en permettant à l'équipe de formation de mieux livrer son offre de service;
- Améliorer la satisfaction des participants.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	1,6	2,0	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,5	2,9
Non capitalisable	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	-
<b>Total</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>0,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,0</b>	<b>2,9</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	2,1	2,0	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	2,9
<b>Total</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>0,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,0</b>	<b>2,9</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>														<b>0 %</b>

## Secteur administratif

### FICHE DE PROJET ADM-07

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
FIN.14.00.03 / R-151-B / 154-16-7075

Programme d'aide  
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Acquisition de matériel – Vente et perception

Ce projet s'inscrit dans la foulée de la mise en place du nouveau système Vente et perception en 2008. Les quantités d'équipements déployés et leur aménagement dans plusieurs stations de métro ne permettent pas de livrer de la manière la plus efficiente les services billettiques requis dans certaines stations, principalement en périodes de pointe (début et fin de mois) et lors d'événements spéciaux. À cet effet, des actions sont en cours, notamment pour améliorer l'aménagement afin d'avoir une meilleure fluidité en station, ce qui nécessite l'ajout d'équipements.

Le but de ce projet est d'acquérir des équipements supplémentaires, essentiellement pour le réseau du métro. Ce projet est complémentaire aux différentes actions en cours dont, entre autres, le programme « Réno-Infrastructures Métro », le programme « Accessibilité » et le projet «Agrandissement de la station Vendôme ».

#### BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- La poursuite du déploiement du nouveau rôle agent de station;
- La diminution des cas de «non-validation» et ainsi augmenter les revenus;
- D'augmenter la satisfaction de la clientèle.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	4,4	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	0,6
Non capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4,4</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,0</b>	<b>0,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	1,4	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,6	0,2
Gouvernement fédéral	2,2	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,5	0,3
Agglomération de Montréal	0,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,7	0,1
STM	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	-
<b>Total</b>	<b>4,4</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,0</b>	<b>0,6</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>98 %</b>	

## Secteur administratif

### FICHE DE PROJET ADM-08

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
161805 / R-180-B / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité (GRTS)

Au cours des dernières années, la STM mise de plus en plus sur la transformation numérique pour augmenter l'efficacité de ses services et améliorer l'expérience des clients, des employés et de ses partenaires d'affaires. Cette nouvelle réalité numérique se traduit par des systèmes et des données de plus en plus accessibles, mais également de plus en plus exposés aux cybermenaces affectant la confidentialité des données et la disponibilité des services. Toutefois, les cyberattaques ne sont pas le seul facteur de risques à considérer. La numérisation de notre société transforme nos façons d'interagir et de travailler. Elle accroît l'utilisation et la dépendance de notre clientèle envers les services électroniques, ce qui augmente les attentes de celle-ci à l'égard de la disponibilité et de la fiabilité des services que nous offrons. Une gestion proactive et efficiente des risques technologiques devient dès lors un outil clé pour atteindre et améliorer des niveaux de service et d'excellence attendus.

Le but de ce programme est donc d'accroître la capacité de l'organisation à gérer efficacement les risques technologiques et de sécurité. Il est constitué de 11 projets déployés en parallèle sur trois ans, chacun visant à renforcer ou mettre en œuvre de nouvelles mesures d'atténuation des risques technologiques.

#### BÉNÉFICES

À terme, le programme générera des bénéfices qui se traduiront par :

- L'amélioration de la posture des risques d'entreprise et des risques technologiques;
- Des employés branchés plus sensibilisés à l'égard de la sécurité de l'information;
- Des actifs informationnels mieux protégés.

(en millions de dollars)	2019 et avant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après	Total Projet	Total PI 2020-2029
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	1,5	1,1	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,8	2,2
Non capitalisable	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	-
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3,9</b>	<b>2,2</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	1,6	1,1	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,9	2,2
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3,9</b>	<b>2,2</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	

# Annexes

# Annexe A

## PRINCIPALES PRATIQUES DE GESTION – INVESTISSEMENTS DES PROJETS

L'implantation de pratiques de saine gestion financière est primordiale pour la Société. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et amènent l'ensemble des gestionnaires à un niveau supérieur de maîtrise de gestion des fonds publics.

Vous trouverez ci-dessous la liste des principales pratiques de gestion présentement en vigueur.

### 1. PLANIFICATION À LONG TERME

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* mentionne, à l'article 130.1, qu'une société doit adopter un PSO qui comporte :

- Une description de sa mission;
- Le contexte dans lequel la société évolue et les principaux enjeux auxquels elle fait face;
- Les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention retenus;
- Les résultats visés au terme de la période couverte par le plan;
- Les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats.

### 2. GESTION DE PORTEFEUILLE DE PROJETS (PG 3.10)

### 3. POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉPENSES

#### 3.1 GESTION DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE (PC 3.07)

- a) La gestion de la dette (DS FIN 004)
- b) La gestion des placements (DS FIN 005)
- c) La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

#### 3.2 Saine gestion des dépenses

- a) Directive en matière de capitalisation – Immobilisations (DS FIN 001)
- b) Réduction des dépenses
- c) Optimisation des processus administratifs et décisionnels de l'organisation
- d) Exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal (Règlement R-011)
- e) Guide d'acquisition
- f) Plan de contrôle des projets d'investissement
- g) Guide de facturation interne des projets
- h) R-175 Règlement – Gestion contractuelle
- i) Contrôles internes financiers (PC 3.09 et DS FIN 007)
- j) Code d'éthique
- k) Amélioration du suivi de la performance dans tous les secteurs d'activité
- l) Suivi budgétaire et certification des crédits des activités d'exploitation et d'investissements (DS FIN 012)

## Annexe A

### PRINCIPALES PRATIQUES DE GESTION – INVESTISSEMENTS DES PROJETS

4. **GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES  
(PC 1.17)**
5. **GESTION DE L'INFORMATION (PC 5.02)**
6. **PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE (PC 1.13)**
7. **AUTRES PRATIQUES TOUCHANT LA  
GESTION FINANCIÈRE**

Plusieurs politiques, directives ou guides, bien qu'ils ne traitent pas directement de la gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM et contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, le Guide des meilleures pratiques en entretien des infrastructures et la Politique sur la protection de l'environnement.

De plus, une panoplie de politiques et de directives encadre le remboursement de dépenses, la gestion des ressources humaines, l'utilisation des biens de l'entreprise, la sécurité informatique et la gestion salariale.

## Annexe B

### PROCESSUS DE FINANCEMENT D'UN PROJET

Le processus de financement des projets, décrit ci-dessous et illustré à la page suivante, débute lorsqu'un projet est autorisé au CGPP. En moyenne, il s'écoule une période d'un à trois ans entre la décision d'approuver un projet et le début des travaux. Voici les étapes à franchir :

#### Volet règlement d'emprunt

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), une fois le règlement d'emprunt adopté par le conseil d'administration de la STM, celui-ci doit être approuvé par le conseil d'agglomération de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). De plus, conformément à l'article 158.1, s'il s'agit d'un règlement d'emprunt concernant le réseau du métro dont le remboursement de la dette est supérieur à cinq ans, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit l'approuver avant de le faire parvenir au MAMH.

Lorsque la STM a obtenu toutes les approbations des diverses instances, dont le délai d'obtention varie de trois à six mois selon la nature du projet, elle peut procéder à la réalisation de ses projets d'investissement.

#### Volet subventions

La plupart des projets de la STM sont admissibles à des subventions aux immobilisations par l'entremise des programmes d'aide gouvernementale, dont les deux principaux sont le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* (PAGTCP) et le *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Aussi, la STM peut compter, pour certains projets, sur le volet infrastructures du *Fonds Chantiers Canada* (FCC), le récent *Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun* (PAFFITC) ainsi que sur l'*Entente bilatérale intégrée* (EBI).

Pour réaliser ses projets subventionnés, la STM soumet lesdits projets au MTQ qui les fait approuver par le Conseil du trésor, par l'entremise de son *Plan québécois des infrastructures* (PQI), ou encore transfère les sommes décrétées au compte de la SOFIL. Une fois les crédits autorisés ou décrétés, la STM soumet au MTQ une demande de subvention selon les exigences des programmes d'aide. Le délai d'obtention de cette autorisation est en moyenne actuellement supérieur à 24 mois.

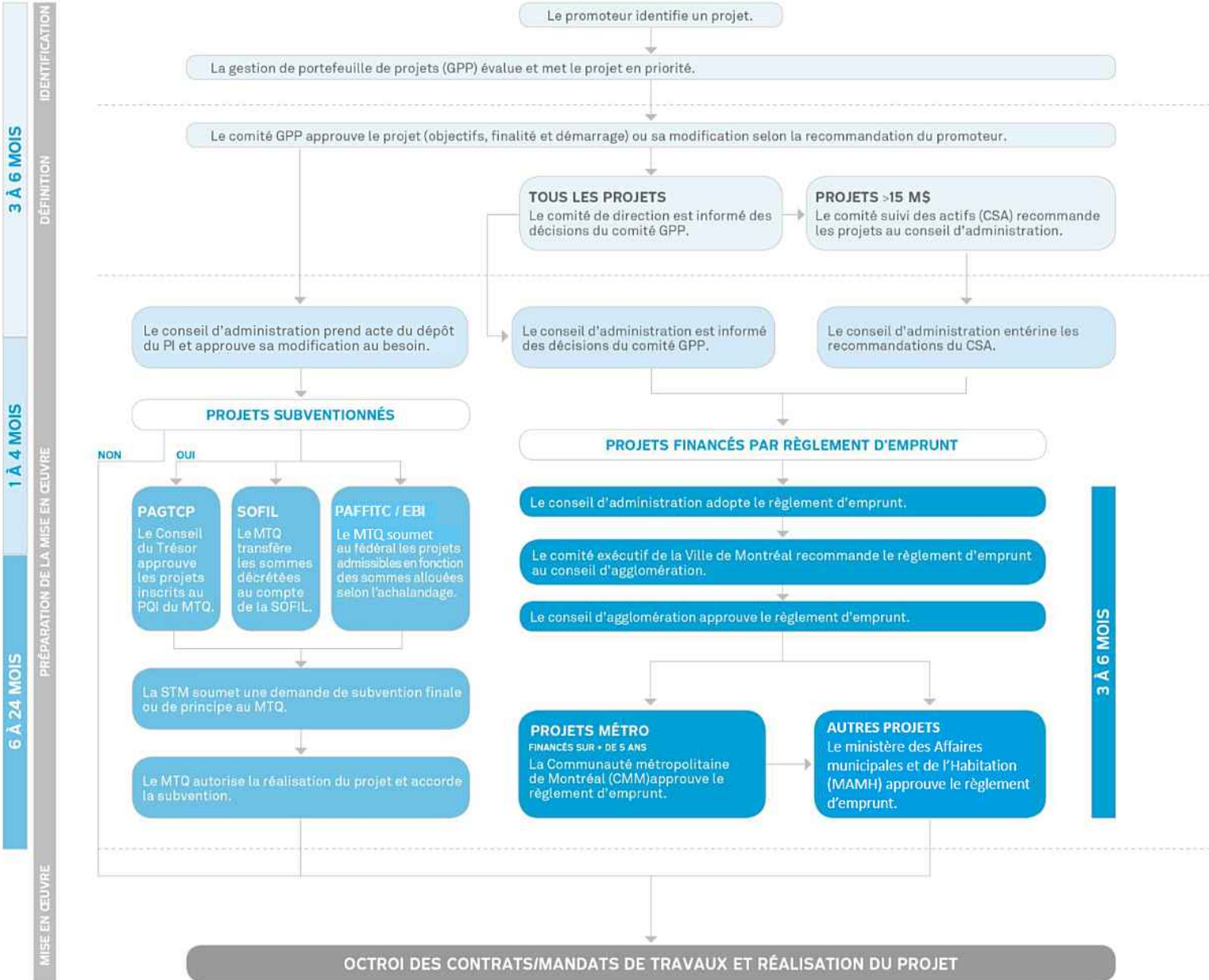
#### Volet financement

Finalement, une fois le pouvoir d'emprunt accordé par le MAMH et l'autorisation de subvention obtenue, la STM finance ses projets d'investissement, soit par des émissions de dette auprès de Financement-Québec ou de la Ville de Montréal, soit par des subventions au comptant.



# Annexe C

## PROCESSUS D'APPROBATION D'UN PROJET



## Annexe D

### PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

#### PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES (PAGTCP)

Le PAGTCP existe depuis la fin des années 70. Au fil du temps, il a été modifié et bonifié par l'ajout de catégories de dépenses admissibles, telle la location de véhicules. Les subventions accordées dans le cadre de ce programme sont majoritairement versées au remboursement du service de la dette.

#### SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Ministère des Transports du Québec	
Définition du programme	Ce programme vise une contribution gouvernementale axée sur les priorités d'investissement suivantes : - maintien des actifs; - amélioration des équipements et des infrastructures existants; - expansion du réseau.	
Type de remboursement	Paiement au service de la dette	
Période visée par le programme	Non définie	
Admissibilité et % de subvention	<b>ACTIFS ADMISSIBLES</b>	<b>TAUX</b>
	Achat de bus, minibus et midi bus urbains neufs	50 %
	Achat de bus, minibus et midi bus urbains neufs utilisant une nouvelle technologie (autre que le gaz, le diesel et biodiesel)	60 %
	Véhicule de service neuf ou usagé pour l'exploitation du réseau de bus ou du TA.	50 %
	Nouvelle technologie du réseau des bus ou du TA (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, logiciels d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	75 %
	Terrain	75 %
	Garage, terminus et centre administratif	75 %
	Stationnement incitatif	75 %
	Voie réservée	75 %

Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	75 %
Adaptation ou modifications nécessaires aux installations fixes des garages, des terminus et des aires d'attente ou de recharge des véhicules, à la suite de l'acquisition de véhicules utilisant une technologie autre que le gaz, le diesel et le biodiesel (notamment les véhicules hybrides ou électriques). Les dépenses nécessaires à l'achat et à la fabrication d'outillage et d'équipements spécialisés, à la suite de l'acquisition de ces véhicules	75 %
Implantation de mesures préférentielles pour les autobus (à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2013 jusqu'au 31 mars 2019, le taux de 100 % sous certaines conditions)	75 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	75 %
Abribus	75 %
Support à vélos et d'abris pour vélos	75 %
Développement du réseau du métro : voitures, équipements et infrastructures	100 %
Développement du réseau de trains : voitures, équipements et infrastructures	100 %
Maintien et amélioration des services : réseau du métro	75 %
Maintien et amélioration des services : réseau de trains	75 %
Voitures de service pour l'exploitation du réseau du métro	75 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	75 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à dix ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*

Le PAGTCP date des années 70; toutefois, c'est le décret 1420-93 du 6 octobre 1993 qui confirme son adoption. Il a ensuite été modifié par les décrets 1099-94 du 13 juillet 1994, 1568-96 du 11 décembre 1996, 1299-98 du 7 octobre 1998, 988-98 du 21 juillet 1998, 426-99 du 14 avril 1999, 1152-2002 du 25 septembre 2002, 148-2007 du 14 février 2007, 982-2008 et 983-2008 du 8 octobre 2008, 1005-2013 du 25 septembre 2013, 789-2015 du 2 septembre 2015 et 751-2017 du 4 juillet 2017.

\* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

## Annexe D

### PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

#### SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC 2011-2014 (SOFIL 2)

Ce programme qui fait suite au volet 1 a aussi été mis en place par les deux paliers gouvernementaux et provient du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence. Selon l'entente signée par les deux gouvernements, 400,3 M\$ provenant du gouvernement fédéral et 299,7 M\$ provenant du gouvernement provincial seront affectés au financement du transport en commun. Ces subventions seront versées de 2011 à 2014, selon l'achalandage moyen des années 2006, 2007 et 2008. La part de la STM est établie à 498,8 M\$, dont 287,3 M\$ comptant et 211,5 M\$ sous forme de remboursement du service de la dette.

#### SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral	48,5 %
	Gouvernement provincial	36,5 %
	Agglomération de Montréal	15,0 %
		100,0 %
Définition du programme	Ce programme a pour objectif de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant et au service de la dette	
Période visée par le programme	De 2011 à 2014	
Admissibilité et % de subvention	<b>ACTIFS ADMISSIBLES</b>	<b>TAUX</b>
	Bus et minibus neufs	100 %
	Véhicules de service	100 %
	Nouvelle technologie (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, logiciel d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	100 %
	Terrain	0 %
	Garage, terminus et centre administratif	100 %

Stationnement incitatif	100 %
Voie réservée	100 %
Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	100 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	100 %
Abribus	100 %
Support à vélos	100 %
Maintien et amélioration des services – réseau du métro	100 %
Véhicules de service pour l'exploitation du réseau du métro	100 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	100 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à dix ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*
Système d'aide à l'exploitation	100 %
Frais d'émission et frais financiers court terme – sur service de la dette	100 %

Programme adopté par le décret 1145-2005 du 26 novembre 2005 et modifié par les décrets 88-2006 du 22 février 2006, 333-2006 du 26 avril 2006, 115-2007 du 14 février 2007, 325-2010 du 14 avril 2010, 543-2010 du 23 juin 2010, 69-2011 du 9 février 2011 et 297-2012 du 28 mars 2012.

\* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

## Annexe D

### PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

#### SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC 2014-2019 (SOFIL 3)

Ce programme qui fait suite au volet 2 a aussi été mis en place par les deux paliers gouvernementaux et provient du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence. Selon l'entente signée par les deux gouvernements, 485,5 M\$ provenant du gouvernement fédéral et 497,6 M\$ provenant du gouvernement provincial seront affectés au financement du transport en commun. Ces subventions seront versées de 2014 à 2019, selon l'achalandage moyen des années 2009 à 2013. La part de la STM est établie à 698,1 M\$, dont 559 M\$ comptant et 139,1 M\$ sous forme de remboursement du service de la dette.

#### SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral	42,0 %
	Gouvernement provincial	43,0 %
	Agglomération de Montréal	15,0 %
		100,0 %
Définition du programme	Ce programme a pour objectif de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant et au service de la dette	
Période visée par le programme	De 2014 à 2019	
Admissibilité et % de subvention	<b>ACTIFS ADMISSIBLES</b>	<b>TAUX</b>
	Bus, minibus neufs et minibus adaptés	100 %
	Véhicules de service neufs et usagés	100 %
	Nouvelle technologie (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, modifications nécessaires aux installations fixes de garage, de terminus et d'aires d'attente ou de recharge pour les autobus, logiciel d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	100 %
	Terrain	0 %

Garage, terminus et centre administratif	100 %
Stationnement incitatif	100 %
Voie réservée	100 %
Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	100 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	100 %
Abribus	100 %
Support à vélos	100 %
Maintien et amélioration des services – réseau du métro	100 %
Véhicules de service pour l'exploitation du réseau du métro	100 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	100 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à dix ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*
Système d'aide à l'exploitation	100 %
Frais d'émission et frais financiers court terme – sur service de la dette	100 %

Programme adopté par le décret 1145-2005 du 26 novembre 2005 et modifié par les décrets 88-2006 du 22 février 2006, 333-2006 du 26 avril 2006, 115-2007 du 14 février 2007, 325-2010 du 14 avril 2010, 543-2010 du 23 juin 2010, 69-2011 du 9 février 2011, 297-2012 du 28 mars 2012, 609-2014 du 23 juin 2014 et 236-2017 du 22 mars 2017.

\* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

## Annexe D

### PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

#### FONDS CHANTIERS CANADA – VOLET GRANDES INFRASTRUCTURES

Le FCC de 8,8 G\$ a été créé dans le cadre du plan Chantiers Canada de 2007. Ses deux composantes sont le volet Grandes infrastructures et le volet Collectivités. Le fonds sert à concrétiser des priorités nationales, régionales et locales et à appuyer des projets qui contribuent aux trois objectifs nationaux suivants : une économie plus forte, un environnement plus sain et des collectivités prospères.

Le financement est alloué à chaque province et territoire en fonction de sa population. Tous les projets financés dans le cadre du FCC reposent sur le principe du partage des coûts. La contribution fédérale maximale pour un projet est de 50 %. De façon générale, les projets sont financés par la municipalité, le gouvernement fédéral et la province ou le territoire, chacun dans une proportion égale d'un tiers.

Le Volet grandes infrastructures (VGI) vise des projets stratégiques de plus grande envergure ayant une importance nationale et régionale. Dans le cadre du VGI, au moins les deux tiers du financement vont à des priorités nationales qui visent à améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Ces projets sont liés :

- à l'eau potable;
- à la gestion des eaux usées;
- aux transports en commun;
- au réseau routier national;
- à l'énergie verte.

#### SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral	
Définition du programme	Ce programme sert à concrétiser des priorités nationales, régionales et locales et à appuyer des projets qui contribuent à une économie plus forte, un environnement plus sain et des collectivités prospères.	
Type de remboursement	Paiement au comptant	
Période visée par le programme	2007 à 2014	
Admissibilité et % de subvention	<b>ACTIFS ADMISSIBLES</b>	<b>TAUX</b>
	Acquisition, construction ou remise en bon état d'un bien corporel immobilisé	33 1/3 %
	Activités de communication	33 1/3 %
	Frais de planification (plans, arpentage, ingénierie, supervision des travaux d'architecture, essai et service de consultation en gestion)	Maximum 15 %
	Trottoirs, pistes cyclables et voies à usages multiples pour les piétons et les bicyclettes	33 1/3 %
	Examens techniques et environnementaux, coûts des activités correctives, et mesures d'atténuation et de suivi	33 1/3 %
	Coûts de l'affichage lié au projet, de l'éclairage, du marquage et du réajustement des services publics	33 1/3 %
	Coûts liés à la consultation auprès des autochtones	33 1/3 %
	Coûts d'élaboration et de mise en œuvre de techniques innovatrices pour la réalisation du projet	33 1/3 %
	Coûts de vérification et d'évaluation	33 1/3 %
	Projets de recherche et de diffusion du savoir, ainsi qu'études de planification et de faisabilité	Variable
	Autres coûts directs et nécessaires à la mise en œuvre du projet qui sont approuvés avant d'être engagés	33 1/3 %

## Annexe D

### PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

#### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT EN COMMUN (PAFFITC)

Ce fonds permettra aux organismes de transport en commun du Québec de bénéficier de fonds fédéraux pour réaliser leurs projets. Le financement accordé en vertu du PAFFITC est géré au moyen d'ententes entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux. L'entente-cadre Canada Québec a été ratifiée le 29 juin 2016.

Une première phase d'investissements totalisant 923,7 M\$ a donc été divulguée et elle couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2016 jusqu'au 31 mars 2020. La répartition des sommes entre les provinces s'est effectuée en fonction des données de l'achalandage de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) pour l'année 2014. Le montant attribué à la STM est de 740,5 M\$.

#### SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral Gouvernement provincial	50 % 40 %
Définition du programme	Le PAFFITC fournira un financement à court terme pour contribuer à accélérer les investissements municipaux en vue d'appuyer la remise en état des réseaux de transport en commun, les nouveaux projets d'immobilisations, ainsi que la planification et les études portant sur les agrandissements à venir des réseaux de transport en commun, afin de favoriser l'élaboration de plans à long terme en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant pour le fédéral Paiement sur service de dette pour le provincial	
Période visée par le programme	Du 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2020	
Admissibilité et % de subvention	<b>ACTIFS ADMISSIBLES ET TAUX</b>	
	Le financement fédéral total aux termes du PAFFITC, provenant de toutes les sources, peut atteindre dans les provinces 50 % des coûts admissibles totaux pour chaque projet. Les bénéficiaires du financement continueront d'être assujettis aux règles sur le cumul dans le cadre des autres programmes fédéraux.	
	Les investissements admissibles visent le maintien, l'amélioration ou le développement des réseaux de transport en commun et de TA et concernent les catégories d'actifs suivantes : autobus, véhicules de	

service, terminus, centres administratifs, garages, mesures préférentielles aux autobus, stationnements d'incitation, biens présentant un caractère innovateur (systèmes de transport intelligent, systèmes d'aide à l'exploitation, systèmes de fidélisation de la clientèle, système de vente et perception des titres, etc.) matériel roulant, équipements et infrastructures du métro et des trains de banlieue, abribus et supports à vélo.

Les investissements admissibles comprennent :

- a. Les projets d'immobilisations visant à acquérir, remettre en état, optimiser ou moderniser les réseaux de transport en commun, ou en améliorer l'efficacité, l'accessibilité et/ou la sécurité;
- b. Les dépenses visant à appuyer la capacité de gestion des immobilisations d'un réseau de transport en commun;
- c. Les dépenses à l'appui de la conception et de la planification de l'agrandissement des réseaux de transport en commun et des améliorations à apporter à ces derniers, notamment les mesures et les études relatives à la demande en transport et les projets pilotes portant sur des technologies novatrices et transformatives;
- d. Les projets d'agrandissement du réseau, y compris possiblement le transport actif, peuvent être financés s'ils peuvent être menés à terme dans les délais du programme.
- e. Dans le cadre du PAFFITC, les infrastructures sont définies comme étant des immobilisations corporelles publiques ou privées situées au Canada et destinées principalement à l'usage ou au profit du public, ainsi que les études de planification ou de faisabilité visant la résolution des problèmes liés aux infrastructures ou la diligence raisonnable.
- f. Les coûts admissibles sont ceux qui sont considérés comme des coûts directs et nécessaires à la mise en œuvre réussie d'un projet admissible, à l'exception des coûts qui sont clairement définis comme étant des coûts non admissibles.
- g. Les coûts admissibles peuvent être engagés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, mais pourront uniquement être remboursés par le Bureau de l'infrastructure du Canada (INFC) après la signature d'une entente de financement entre le MTQ et le bénéficiaire, et sous réserve du respect des conditions.
- h. Une fois que les ententes de financement fédéral-provincial/territorial auront été signées, les provinces et les territoires pourront utiliser jusqu'à 1 % des fonds reçus aux termes de chaque programme pour couvrir les coûts d'administration.

## Annexe D

### PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

#### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ENTENTE BILATÉRALE INTÉGRÉE RELATIVE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE INVESTIR DANS LE CANADA

Le 6 juin 2018 l'Entente bilatérale intégrée relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada, laquelle a été approuvée par le décret numéro 680-2018 du 1<sup>er</sup> juin 2018, a été signée par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Selon l'entente signée entre les deux gouvernements, une somme est réservée pour la STM en crédits fédéraux selon une répartition basée sur l'achalandage. Pour chacun des projets admissibles la part du Canada sera de 40 % pour un projet de développement et de 50 % pour un projet de maintien d'actifs. Le Québec s'engage à fournir un financement total d'au moins 33,33 % du total des dépenses admissibles.

Au moment de la préparation du PI 2020-2029, les modalités du programme d'aide ne sont toujours pas connues. Seuls les projets Acquisition des voitures de métro AZUR – 17 trains additionnels selon le décret 1350-2018 du 7 novembre 2018 et Prolongement de la ligne bleue sont identifiés pour bénéficier de ce programme d'aide.

#### SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral 40 % (développement) ou 50 % (maintien) Gouvernement provincial minimum de 33,33 %
Définition du programme	Le Programme d'aide financière de l'Entente bilatérale intégrée relative au programme d'infrastructure investir dans le Canada volet transport en commun vise la réalisation de projets d'immobilisations pour la remise en état et le développement de nouveaux réseaux de transport en commun qui transformeront la façon dont les Canadiens vivent, se déplacent et travaillent.
Type de remboursement	Paiement au comptant pour le fédéral Paiement sur service de dette pour le provincial
Période visée par le programme	Du 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 octobre 2027

# **Index des sigles, acronymes et autres abréviations**



## Index des sigles, acronymes et autres abréviations

<b>ARTM</b>	Autorité régionale de transport métropolitain
<b>CGPP</b>	Comité de gestion de portefeuille de projets
<b>CMM</b>	Communauté métropolitaine de Montréal
<b>CUSM</b>	Centre universitaire de santé McGill
<b>DS FIN</b>	Directive sectorielle Finances
<b>EBI</b>	Entente bilatérale intégrée
<b>EXO</b>	Regroupement des services de trains, d'autobus et de TA desservant la région métropolitaine de Montréal
<b>FCC</b>	Fonds Chantiers Canada
<b>FIN</b>	Numéro de financement
<b>GMAO</b>	Gestion de la maintenance assistée par ordinateur
<b>GR</b>	Grande Révision
<b>INFC</b>	Bureau de l'infrastructure du Canada
<b>LEED</b>	Leadership in Energy and Environmental Design
<b>MAMH</b>	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
<b>MPB</b>	Mesures préférentielles pour bus
<b>MR-63</b>	Matériel roulant 1963
<b>MR-73</b>	Matériel roulant 1973
<b>MTQ</b>	Ministère des Transports du Québec
<b>OPTC</b>	Organisme public de transport en commun
<b>PAFFITC</b>	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun

<b>PAGTCP</b>	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
<b>PC</b>	Politique corporative
<b>PDD 2025</b>	Plan de développement durable 2025
<b>PEMI</b>	Programme d'entretien majeur des infrastructures
<b>PEPTI</b>	Programme d'entretien périodique des technologies de l'information
<b>PG</b>	Politique générale
<b>PQI</b>	Plan québécois des infrastructures
<b>PI</b>	Programme des immobilisations
<b>PREP-TM</b>	Programme de rehaussement et entretien périodique technologique métro
<b>PSO</b>	Plan stratégique organisationnel
<b>RE</b>	Règlement d'emprunt
<b>SAEIV</b>	Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur
<b>SAP</b>	Systems, Applications, and Products for data processing / Progiciel de gestion intégrée
<b>SCAD</b>	Système de collecte automatique de données
<b>SOFIL</b>	Société de financement des infrastructures locales du Québec
<b>SRB</b>	Service rapide par bus
<b>STM</b>	Société de transport de Montréal
<b>TA</b>	Transport adapté
<b>VGI</b>	Volet grandes infrastructures (du programme de subvention Fonds Chantiers Canada)



## Publié par la Société de transport de Montréal

Direction exécutive  
Planification et Finances

Direction Finances

800, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 9260  
Montréal (Québec)  
H5A 1J6

[stm.info](http://stm.info)





**Dossier # : 1190310003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019, le budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-21 10:41

**Signataire :**

Diane DRH BOUCHARD

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1190310003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal en pièce jointe.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DESORMEAUX  
Conseillère analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-5898  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-25

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjointe au directeur

**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2019-11-21

Bureau du taxi

Commission sur les  
finances et l'administration

Le 25 Novembre 2019

# Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

## Budget 2020

Bureau du Taxi

Le 25 novembre 2019



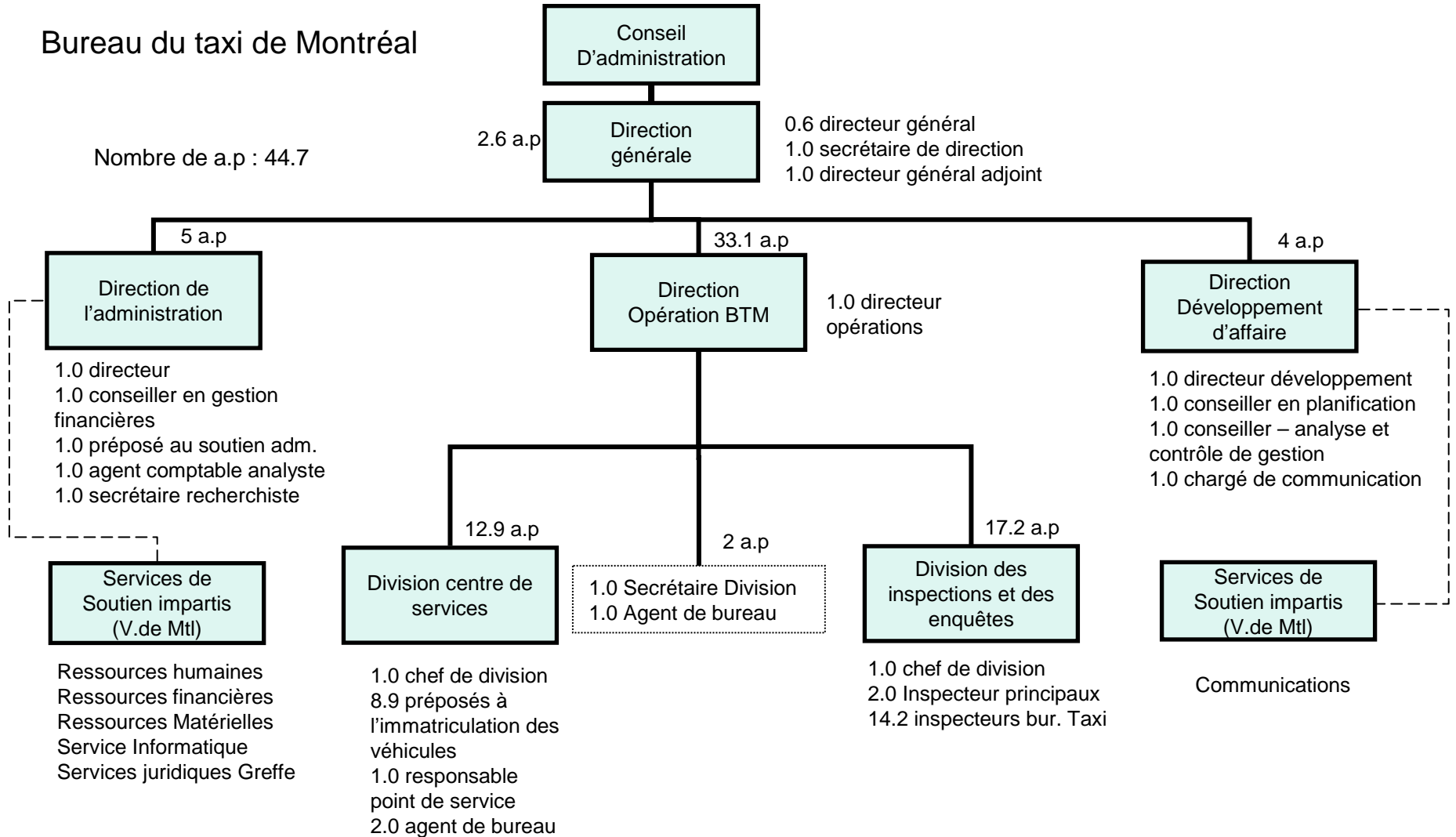
# Mission

- Le BTM contribue au développement de l'industrie du transport par taxi et par limousine, offre des services à cette industrie et l'encadre, améliore ce service, la sécurité des chauffeurs et des usagers ainsi que les compétences des chauffeurs.
- Le BTM est chargé de l'application des lois et règlements en vigueur légiférant le transport par taxi via ses inspecteurs, des examens, émissions et renouvellements des permis de transport et de chauffeurs, pour tous les taxis et limousines de la Ville de Montréal.
- Le BTM est chargé, pour le compte de la Ville, de percevoir des tarifs, redevances et autres sommes imposées en vertu de ses règlements.



# Organigramme 2019

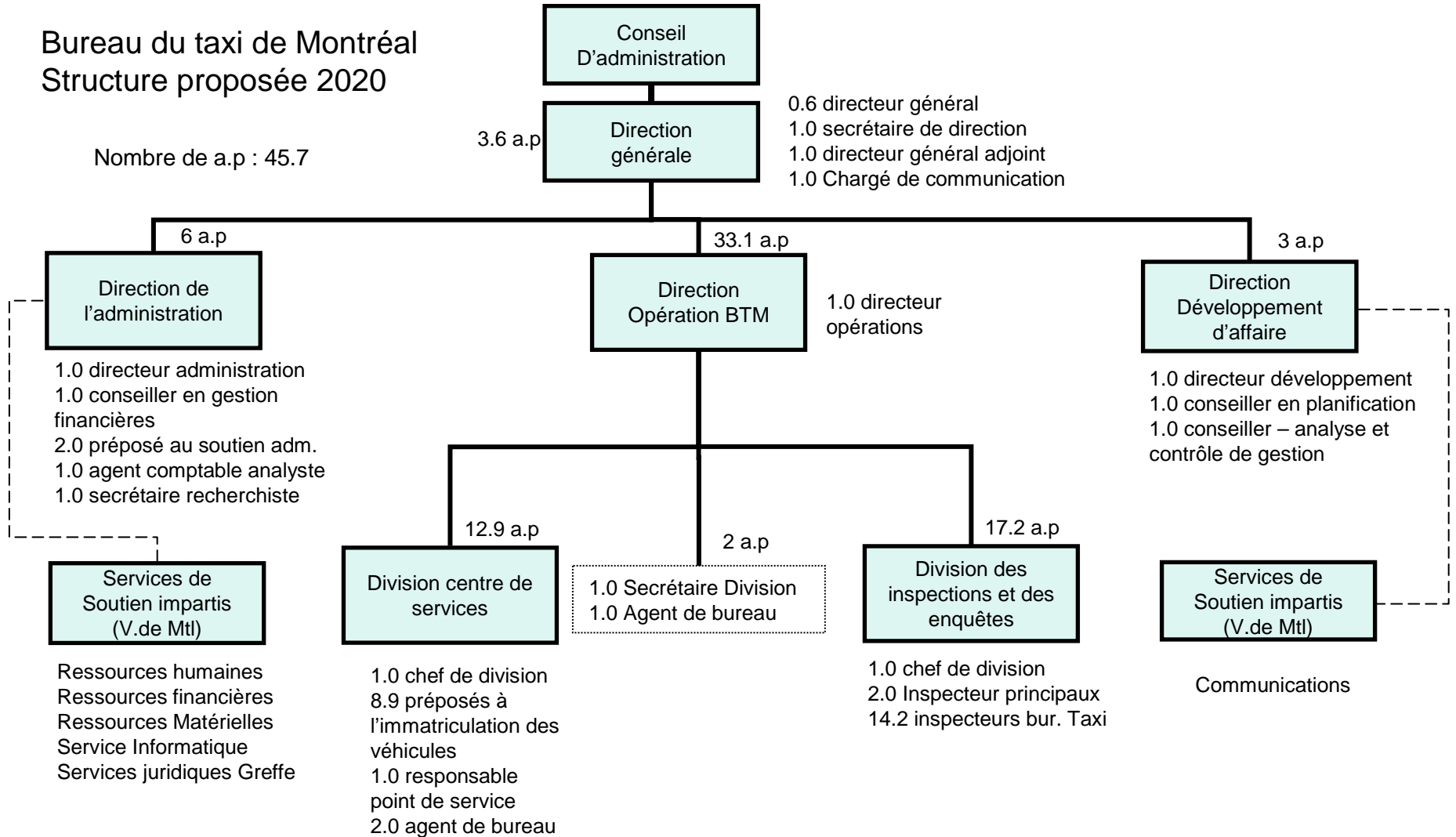
## Bureau du taxi de Montréal



# Organigramme 2020

## Bureau du taxi de Montréal Structure proposée 2020

Nombre de a.p : 45.7



# Plan de la présentation

- Objectifs et Réalisations 2019
- Bilan en matière de santé et sécurité au travail
- Évolution budgétaire 2019
- Objectifs 2020
- Budget 2020
  - Revenus et dépenses par compétences
  - Revenus et dépenses par objets
  - Dépenses par catégories d'emplois
  - Variations de l'effectif par catégories d'emplois
- Principaux écarts Budgétaires 2020 vs 2019
- Coordonnées et contact

# Objectifs et Réalisations 2019

- Objectif : Poursuivre les projets de développement pour l'industrie du taxi
  - ▶ Réalisations :
    - ◆ Promotion de l'image de marque pour l'industrie du taxi
    - ◆ Développement du Registre des taxis
    - ◆ Mesure de la satisfaction de la clientèle (600 clients-mystères)
    - ◆ Début des travaux pour la mise en œuvre d'un service de transport par taxi accessible à la demande
  
- Objectif : Faire le suivi des projets pilote en cours soit :
  - ▶ Projet Uber, Projet Téo, Projet concernant le permis et la formation de certains chauffeurs
  - ▶ Réalisations :
    - ◆ Uber : Production de rapports mensuels remis au MTQ
    - ◆ Projet Téo et Projet concernant le permis et la formation de certains chauffeurs : Intégration dans nos systèmes de certificats d'aptitudes
  
- Objectif : Proposition d'une politique sur l'industrie du taxi et établissement d'un plan triennal 2019-2021
  - ▶ Réalisations :
    - ◆ Révision de la politique et du plan d'action de l'industrie du taxi en attente des orientations suite à la loi 17

## Objectifs et Réalisations 2019 (suite)

- Objectif : Collaborer avec le gouvernement du Québec pour la modernisation de l'industrie du taxi
  - ▶ Réalisations :
    - ◆ Participation et dépôt d'un mémoire aux auditions publiques et consultations particulières du projet de loi 17, *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*
  
- Objectif : Établissement d'un plan triennal pour les immobilisations
  - ▶ Réalisations :
    - ◆ Projet reporté à 2020 en fonction des orientations suite à la loi 17
  
- Objectif : Autres
  - ▶ Réalisations
    - ◆ Campagne de communication pour l'élection des membres issus de l'industrie au conseil d'administration
    - ◆ Amélioration du service à la clientèle au Centre de services
      - Sondages satisfaction
      - Changements opérationnels pour réduire le temps d'attente
    - Participation au programme RADAR du SPVM
    - Participation à l'initiative Vision Zéro avec la Ville de Montréal

# Bilan en matière de santé et sécurité au travail

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Nombre d'accidents</b>	0	0	1	2	0
<b>Durée</b>	0	0	2,5 mois	2 mois	0

# Évolution budgétaire 2019 - Revenus

## Revenus - évolution budgétaire 2019

(en milliers de dollars)

	Conseil d'agglomération	Autres revenus	Total
<b>Budget original 2019</b>	4 805,0	583,3	5 388,3
<b>Budget modifié 2019</b>	4 805,0	583,3	5 388,3
<b>Prévisions 2019</b>	4 805,0	567,5	5 372,5
<b>Surplus (déficit)</b>	-	(15,8)	(15,8)
<b><u>Explications des principaux écarts</u></b>			
Écart au niveau des revenus divers		15,9	15,9
	-	15,9	15,9

# Évolution budgétaire 2019 - Dépenses

## Dépenses - évolution budgétaire 2019

(en milliers de dollars)

	Conseil d'agglomération		Total
<b>Budget original 2019</b>	<b>5 388,3</b>		<b>5 388,3</b>
<b>Budget modifié 2019</b>	<b>5 388,3</b>		<b>5 388,3</b>
<b>Prévisions 2019</b>	<b>4 180,6</b>		<b>4 180,6</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>1 207,7</b>		<b>1 207,7</b>
<b>Explications des principaux écarts</b>			
Postes vacants	610,5		610,5
Frais de services techniques inférieurs au budget	204,2		204,2
Frais liés au plan d'action inférieurs au budget	196,0		196,0
Coûts de jetons inférieurs au budget	42,5		42,5
Frais de transport et communication inférieurs au budget	54,9		54,9
Frais de réception et location de salles inférieurs au budget	17,1		17,1
Frais de fournitures et vêtements inférieurs au budget	41,3		41,3
Écart se retrouvant dans les frais divers	41,2		41,2
	<b>1 207,7</b>		<b>1 207,7</b>



# Objectifs 2020

- Poursuivre les projets de développement pour l'industrie du taxi
- Collaborer avec le gouvernement du Québec pour la modernisation de l'industrie du taxi

# Budget 2020

## Revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus					
	Réel comparatif 2016	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Prévisions 2019	Budget comparatif 2019	Budget 2020
Conseil municipal						
Conseil d'agglomération	4 084,8	4 416,4	4 889,6	5 372,5	5 388,3	3 556,2
<b>Total</b>	<b>4 084,8</b>	<b>4 416,4</b>	<b>4 889,6</b>	<b>5 372,5</b>	<b>5 388,3</b>	<b>3 556,2</b>

(en milliers de dollars)

	Dépenses					
	Réel comparatif 2016	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Prévisions 2019	Budget comparatif 2019	Budget 2020
Conseil municipal						
Conseil d'agglomération	3 906,9	4 213,8	4 039,8	4 180,6	5 388,3	5 068,7
<b>Total</b>	<b>3 906,9</b>	<b>4 213,8</b>	<b>4 039,8</b>	<b>4 180,6</b>	<b>5 388,3</b>	<b>5 068,7</b>
<b>Surplus de l'exercice</b>	<b>177,9</b>	<b>202,6</b>	<b>849,8</b>	<b>1 191,9</b>	<b>-</b>	<b>(1 512,5)</b>

# Budget 2020

## Revenus et dépenses par objets

### Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2016	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Prévisions 2019	Budget comparatif 2019	Budget 2020
Autres services rendus	246,5	281,4	221,0	204,8	235,0	225,4
Contribution agglomération de Montréal	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 805,0	4 805,0	3 238,2
Revenus publicitaires et commandites	53,6	47,6	50,1	57,8	50,0	51,0
Revenus d'intérêts	20,9	24,1	35,5	52,2	35,0	35,7
Autres revenus (Gratuités)	29,2	146,0	5,8	252,7	263,3	5,9
Gain sur cession d'immobilisations	6,0	(0,3)	(0,6)			
<b>Total</b>	<b>4 084,8</b>	<b>4 416,4</b>	<b>4 889,6</b>	<b>5 372,5</b>	<b>5 388,3</b>	<b>3 556,2</b>

### Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2016	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Prévisions 2019	Budget comparatif 2019	Budget 2020
Rémunération et cotisations de l'employeur	2 949,0	3 162,8	3 200,6	3 330,4	3 940,9	4 028,1
Transport et communication	100,7	118,7	129,6	146,5	201,4	155,6
Services professionnels	23,9	112,7	213,5			
Services techniques et autres	233,0	388,6	150,5	250,0	454,3	277,0
Location, entretien et réparation	38,5	40,0	39,4	32,8	43,7	37,0
Biens non durables	124,8	84,1	84,5	106,5	147,8	88,7
Autres objets	96,4	128,0	215,8	210,4	300,2	267,3
Frais liés au plan d'action	340,6	178,9	5,9	104,0	300,0	215,0
<b>Total</b>	<b>3 906,9</b>	<b>4 213,8</b>	<b>4 039,8</b>	<b>4 180,6</b>	<b>5 388,3</b>	<b>5 068,7</b>
Surplus (déficit)	177,9	202,6	849,8	1 191,9	-	(1 512,5)
Affectation surplus cumulé	-	-	-	-	-	1 512,5
<b>Surplus (déficit) net</b>	<b>177,9</b>	<b>202,6</b>	<b>849,8</b>	<b>1 191,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Surplus (déficit) cumulé</b>	<b>982,8</b>	<b>1 185,4</b>	<b>2 035,2</b>	<b>3 227,1</b>	<b>3 227,1</b>	<b>1 714,6</b>

# Budget 2020

## Dépenses par catégories d'emplois

	(en milliers de dollars)				
	Budget comparatif 2016	Budget comparatif 2017	Budget comparatif 2018	Budget comparatif 2019	Budget 2020
<b>Rémunération et cotisations de l'employeur</b>					
Cadres de gestion	695,7	804,4	832,8	925,0	958,8
<b>Sous-total — Cadres</b>	<b>695,7</b>	<b>804,4</b>	<b>832,8</b>	<b>925,0</b>	<b>958,8</b>
Cols blancs	2 177,1	2 125,4	2 620,4	2 492,6	2 518,9
Professionnels	589,7	540,8	646,8	523,3	550,4
<b>Total</b>	<b>3 462,5</b>	<b>3 470,6</b>	<b>4 100,0</b>	<b>3 940,9</b>	<b>4 028,1</b>

# Budget 2020 – Variations de l'effectif par catégories d'emplois

	Années-personnes				
	Budget comparatif 2016	Budget comparatif 2017	Budget comparatif 2018	Budget comparatif 2019	Budget 2020
<b>Rémunération et cotisations de l'employeur</b>					
Cadres de gestion	5,0	6,0	6,0	6,6	6,6
<b>Sous-total — Cadres</b>	<b>5,0</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>	<b>6,6</b>	<b>6,6</b>
Cols blancs	31,8	30,7	35,1	33,1	34,1
Professionnels	6,0	5,0	6,0	5,0	5,0
<b>Total</b>	<b>42,8</b>	<b>41,7</b>	<b>47,1</b>	<b>44,7</b>	<b>45,7</b>

# Principaux écarts 2020 vs 2019 - Revenus

## Principaux écarts - volet des revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
<b>Comparatif 2019</b>	-	4 805,0	4 805,0
Réduction de la contribution ville résultant d'une affectation des excédents accumulés :		(1 566,8)	(1 566,8)
Variation totale	-	(1 566,8)	(1 566,8)
<b>Budget 2020</b>	-	3 238,2	3 238,2

# Principaux écarts 2020 vs 2019 - Dépenses

## Principaux écarts - volet des dépenses

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
<b>Comparatif 2019</b>	-	5 388,3	5 388,3
Frais d'élections pour 2019		(140,0)	(140,0)
Réduction des frais liés au plan d'action		(85,0)	(85,0)
Augmentation des charges de salaires pour tenir compte des augmentations annuelles		87,2	87,2
Réduction des frais prévus pour les jetons		(40,0)	(40,0)
Réduction des frais prévus pour les vêtements		(42,1)	(42,1)
Réduction des frais prévus pour les communications et la publicité		(73,2)	(73,2)
Réduction des frais prévus pour les déplacements		(14,8)	(14,8)
Écart se retrouvant dans les dépenses diverses		(11,7)	(11,7)
Variation totale	-	(319,6)	(319,6)
<b>Budget 2020</b>	-	5 068,7	5 068,7

4949 rue Molson  
Montréal (Québec)  
H1H 3Y6  
514 280-6600

Denis Larocque  
Directeur de l'administration  
514 280-3807  
Denis.larocque@montreal.ca





**Dossier # : 1190310004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019, le budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-21 10:42

**Signataire :**

Diane DRH BOUCHARD

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1190310004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal en pièce jointe.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DESORMEAUX  
Conseillère analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-5898  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-25

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjointe au directeur

**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

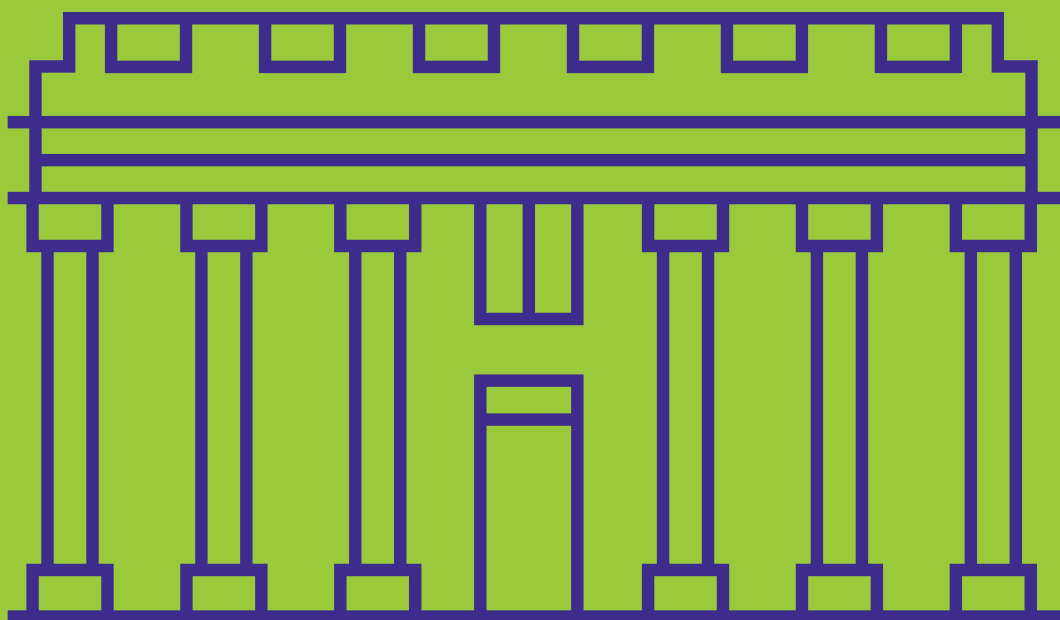
---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2019-11-21

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES  
2020





1 2  
3 4



## TABLE DES MATIÈRES

4	La mission du Conseil des arts de Montréal
4	Au service des artistes professionnels de notre métropole
5	Un modèle de soutien pour la vitalité artistique
6	Les comités du Conseil
8	Les priorités stratégiques du Conseil des arts de Montréal
10	2019 : Des investissements pour un milieu artistique vibrant
12	2020 : Les orientations du Conseil et la contribution de la Ville de Montréal
14	Conclusion

### Budget modifié 2019 et projet de budget 2020

15	Sommaire du budget
16	Subventions reliées aux programmes
18	Détail du budget – Administration
19	Maison du Conseil des arts de Montréal Détail du budget – Administration
20	Annexe I Détail du budget – Administration
22	Annexe II Détail du budget Maison du Conseil des arts de Montréal – Exploitation
24	Annexe III Détail du budget – Revenus
25	État de l'évolution de l'actif net
26	Notes complémentaires au projet de budget 2020

Ci-contre :

1

*Pessoa : tout sentir de toutes les manières*  
Festival international de la littérature  
Crédit : Maxime Cormier

2

Black Theatre Workshop  
Tournée scolaire de *Rendez-vous Lakay*  
de Djennie Laguerre  
Interprètes : Karl-Henry Brézault, Djennie Laguerre  
Crédit : James Douglas

3

*Mocassins*  
Jobena Synese Petonoquot  
Crédit : Jobena Synese Petonoquot  
Lauréate de la résidence *Empreintes*

4

*La pileuse*  
Compagnie : N/A  
Artiste : Sarah Elola  
Crédit : Stacyann Lee

Page 27 :

5

*Qanuqtuurniq Ingénieux et innovant*  
Production MU  
Réalisée par Embassy of Imagination  
avec la participation des jeunes de Cap Dorset  
Crédit : Olivier Bousquet

6

*Air Kiss*  
Biennale d'art contemporain autochtone  
Image de production TimeTraveller™, machinima  
Crédit : Skawennati, courtoisie ELLEPHANT et BACA

7

*La LNI s'attaque aux classiques*  
Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation  
Interprètes : François-Étienne Paré,  
Joëlle Paré-Beaulieu, Simon Rousseau  
et Amélie Geoffroy  
Crédit : Pascale G.-D.  
© Théâtre de la LNI

8

*La Femme blanche*  
Scène Ouverte  
Compagnie : magalichouinard.com  
Interprète : Magali Chouinard  
Crédit : Marie Beauchemin

## **LA MISSION DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL**

Fondé en 1956, le Conseil des arts de Montréal repère, accompagne, soutient et reconnaît l'excellence dans la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles sur l'ensemble de l'île de Montréal. Le Conseil mise sur son expertise, son dynamisme, son esprit d'innovation, sa gouvernance et sa capacité à rassembler, ainsi que sur des échanges soutenus avec le milieu artistique, les citoyens et les partenaires municipaux, gouvernementaux et économiques.

## **AU SERVICE DES ARTISTES PROFESSIONNELS DE NOTRE MÉTROPOLE**

Un total de 525 organismes et collectifs artistiques professionnels bénéficient du soutien du Conseil, sous plusieurs formes. En plaçant les organismes et les collectifs au centre de son écosystème, le Conseil peut répondre à leurs besoins dans une perspective de développement continu, à chacune des étapes de leur évolution.

# UN MODÈLE DE SOUTIEN POUR LA VITALITÉ ARTISTIQUE

Le Conseil des arts de Montréal détient un modèle de soutien aux arts qui va au-delà des programmes réguliers de subventions. Ce modèle, qui se renouvelle pour répondre aux besoins d'un milieu artistique foisonnant, implique la participation de près de 200 partenaires privés et publics afin de bien accompagner l'expression de la vitalité artistique d'ici.

L'offre du Conseil comprend :

Le programme *Conseil des arts de Montréal en tournée* offert depuis 1983 et qui donne accès aux citoyens de l'île à des spectacles, des projections et des expositions d'artistes professionnels.

Des initiatives ciblées pour favoriser la diversité culturelle et l'inclusion dans les arts (bourses, stages, résidences).

Un soutien au fonctionnement (aide au projet ou soutien de deux ou quatre ans).

Près d'une trentaine de résidences de création ou de cocréation avec des citoyens.

Des studios de création professionnels et accessibles à la Maison du Conseil.

Des services d'accompagnement et de conseils pour guider les artistes nouveaux arrivants.

Des programmes de formation et des ateliers sur des enjeux actuels en art offerts par des experts.

Des stages rémunérés dans différents milieux culturels de l'île.

Le programme de jumelage GO.-CA entre des organismes artistiques et des gens d'affaires.

Des bourses de création offertes par le milieu des affaires.

Des services, programmes et stages pour développer la culture philanthropique dans le milieu des arts.

Une dizaine de prix, dont le Grand Prix du Conseil des arts de Montréal pour reconnaître l'excellence artistique.



# LES COMITÉS DU CONSEIL

La composition de l'ensemble des comités du Conseil des arts de Montréal répond à des principes d'équité en matière de diversité culturelle, de parité homme-femme et de représentation intergénérationnelle.

## Le conseil d'administration

Le Conseil des arts de Montréal est formé de 21 membres issus du milieu des arts, des affaires, de l'éducation ainsi que de différents secteurs d'activités. Le trésorier de la Ville ou l'adjoint qu'il désigne par écrit est d'office le trésorier du Conseil. Un membre observateur est également nommé par la Ville. Tous sont domiciliés sur l'île de Montréal et œuvrent bénévolement au sein du Conseil.

C'est le Conseil d'agglomération de Montréal qui a pour responsabilité de nommer les membres et de désigner parmi ceux-ci un président et deux vice-présidents. Les membres ont un mandat de trois ans renouvelable une seule fois.

## Les membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Agathe Alie  
Gideon Arthurs  
Jennifer Bourdages  
Hannah Claus  
Ben Marc Diendéré  
Nadia Drouin  
Marie-Christine Dufour  
Karla Étienne  
Madeleine Féquière  
Sylvie François  
Nadine Gomez  
Katia Grubisic  
Francis Guimond  
Dany Laferrière\*  
Philippe Lambert  
Suzanne Laverdière\*\*  
Nathalie Maillé\*\*\*  
Charles Milliard  
Mathieu Perrier  
Jan-Fryderyk Pleszczyński  
Hughes Sweeney  
Johanne Turbide

Le Conseil compte aussi différents comités ayant chacun une mission d'aide et de conseil au sujet de différents aspects de la gestion du Conseil. Ces comités sont :

## Le comité exécutif

Jan-Fryderyk Pleszczyński, président  
Madeleine Féquière, vice-présidente  
Hughes Sweeney, vice-président  
Karla Étienne, représentante des présidents de comités sectoriels  
Mathieu Perrier, trésorier  
Nathalie Maillé, directrice générale

## Le comité d'audit

Johanne Turbide, présidente  
Mathieu Perrier  
Francis Guimond

## Le comité de gouvernance et de nominations

Madeleine Féquière, présidente  
Karla Étienne  
Charles Milliard  
Johanne Turbide

## Le comité de développement

Agathe Alie, présidente  
Gideon Arthurs  
Michèle Meier  
Kathy R. Assayag  
Julie Roy  
Danielle Sauvage

## Le comité des communications

Ben Marc Diendéré, président  
Marie-Christine Dufour  
Charles Milliard

## Le comité des arts autochtones

Hannah Claus, présidente  
André Dudemaine  
Asinnajaq Weetaluktuk  
Dave Jenniss  
Dayna Danger  
Émilie Monnet  
Moe Clark  
Nadia Myre  
Nadine St-Louis  
Skawennati Tricia Fragnito  
Lara Kramer  
Karonhiioſtha Shea Sky

## Le comité des présidents sectoriels

Les présidents sectoriels sont des membres du conseil d'administration et ils dirigent les comités d'évaluation sectoriels pour chaque discipline artistique que le Conseil soutient : arts du cirque et arts de rue, arts numériques, arts visuels, cinéma et vidéo, danse, littérature, musique, nouvelles pratiques artistiques/ secteur pluridisciplinaire et théâtre.

Jan-Fryderyk Pleszczyński, président  
Jennifer Bourdages (musique)  
Marie-Christine Dufour (nouvelles pratiques artistiques et diffusion pluridisciplinaire)  
Nadia Drouin (arts du cirque et arts de rue)  
Karla Étienne (danse)  
Sylvie François (arts visuels)  
Nadine Gomez (cinéma)  
Katia Grubisic (littérature)  
Philippe Lambert (théâtre)  
Hughes Sweeney (arts numériques)

\* membre honoraire

\*\* membre observateur

\*\*\* La directrice générale est Secrétaire du Conseil et n'a pas de droit de vote

#### **Les comités d'évaluation sectoriels**

Les comités d'évaluation regroupent plus d'une soixantaine d'artistes et d'entrepreneurs culturels qui se réunissent pour analyser les demandes de subventions trois fois par année. Chaque membre doit adhérer au code d'éthique qui encadre le processus d'évaluation.

#### **Comité d'évaluation arts du cirque et arts de rue**

Nadia Drouin, présidente  
Nicolas Boivin-Gravel  
Geneviève Dupéré  
Catherine Girard Lantagne  
Andréanne Leclerc  
Véronica Mélis

#### **Comité d'évaluation arts numériques**

Hughes Sweeney, président  
Pascale Daigle  
Alice Jarry  
Daniel Iregui  
Erandy Vergara Vargas  
Thien Vu Dang

#### **Comité d'évaluation arts visuels**

Sylvie François, présidente  
David Blatherwick  
Cécilia Bracmort  
Ji-Yoon Han  
Moridja Kitenge Banza  
Frédéric Loury  
Marie-Justine Snider

#### **Comité d'évaluation cinéma et vidéo**

Nadine Gomez, présidente  
Damien Detcheberry  
Félix Dufour-Laperrière  
Carmen Garcia  
Eric Idriss-Kanago  
Myriam Magassouba  
Caroline Monnet

#### **Comité d'évaluation danse**

Karla Étienne, présidente  
Simon Ampleman  
Pierre Chartrand  
Sophie Michaud  
Claire Molinot  
Andrew Tay  
George-Nicolas Tremblay

#### **Comité d'évaluation littérature**

Katia Grubisic, présidente  
Kamal Benkirane  
Yara El-Ghadban  
Yvon Lachance  
Céline Jantet  
Joujou Turenne

#### **Comité d'évaluation musique**

Jennifer Bourdages, présidente  
Carine Agboton  
Henda Ben Salah  
Suzanne De Serres  
Alexandre Éthier  
Thomas G. Leslie  
Steve Pageot  
Mario Paquet  
Ida Toninato  
Kees Van Draanen

#### **Comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/secteur pluridisciplinaire**

Marie-Christine Dufour, présidente  
Amy Elizabeth Blackmore  
Steeve Dumais  
Kakim Goh  
Miriam Ginestier  
Mellissa Larivière  
Nadine Saint-Louis  
Danielle Thibault

#### **Comité d'évaluation théâtre**

Philippe Lambert, président  
Marilou Craft  
Marie-Ève Milot  
Jean-François Guilbault  
Alisa Palmer  
Julien Silvestre

# LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Le plan stratégique *Maximiser l'impact du Conseil des arts de Montréal pour l'excellence artistique professionnelle montréalaise*, élaboré dans le cadre de la nouvelle politique de développement culturel de Montréal présente des priorités qui permettent au Conseil d'appuyer le développement du milieu artistique professionnel jusqu'en 2020 :

## 1

### **INCLUSION — Miser sur l'équité et la représentativité**

Le Conseil culmine plus de 15 ans d'actions pour favoriser la diversité culturelle dans les arts, il souhaite adopter une approche inclusive qui prendra en considération les besoins des artistes issus des groupes sous-représentés dans notre société.

- 1.1 Renforcer les liens avec les créateurs des communautés autochtones.
- 1.2 Favoriser la diversité culturelle, incluant la diversité des pratiques, dans tous les secteurs artistiques.
- 1.3 Reconnaître l'apport des créateurs anglophones à la vitalité artistique montréalaise.
- 1.4 Viser une plus grande équité intergénérationnelle et appuyer la transmission (relève, compagnies intermédiaires, successions).
- 1.5 Repérer, reconnaître et soutenir les pratiques dites inclusives qui favorisent l'implication des artistes et des travailleurs culturels et l'accessibilité aux arts et à la culture (les pratiques artistiques, de gestion et pour les publics sous-représentés).
- 1.6 Favoriser l'atteinte d'un meilleur équilibre entre les genres, notamment pour la parité homme-femme, dans le milieu artistique.
- 1.7 Alimenter la réflexion sur le patrimoine immatériel et déterminer les champs d'intervention possibles pour le Conseil.
- 1.8 Veiller à un meilleur équilibre dans l'allocation du soutien au fonctionnement.

## 2

### **RAYONNEMENT — Reconnaître et soutenir la présence des artistes dans les quartiers et favoriser la diffusion locale et internationale**

Avec le programme *Conseil des arts de Montréal en tournée*, le Conseil présente depuis 35 ans sur l'île de Montréal les œuvres de centaines d'artistes aux citoyens. Le Conseil veut accroître et valoriser les événements artistiques qui émanent des communautés.

- 2.1 Accroître et valoriser les initiatives locales – arrondissements et municipalités.
- 2.2 Augmenter le soutien à la diffusion locale et nationale – tournées et résidences.
- 2.3 Devenir un partenaire sur le territoire montréalais pour renforcer les liens entre le milieu artistique et de l'éducation.
- 2.4 Favoriser le rayonnement international des artistes montréalais.
- 2.5 Poursuivre la tenue d'activités de reconnaissance – Grand Prix et autres.

# 3

## **CULTURE D'INNOVATION — Identifier et soutenir les nouvelles pratiques et la R et D**

Le Conseil veut rester à l'affût des nouvelles façons de faire dans le milieu artistique pour soutenir les pratiques novatrices et favoriser l'appropriation du numérique dans toutes les disciplines. Le Conseil vise par ailleurs à montrer à quel point l'art joue un rôle déterminant dans le quotidien des citoyens.

- 3.1** Reconnaître et soutenir les nouvelles pratiques novatrices dans les organismes (pratiques artistiques, modèles de gestion, R et D).
- 3.2** Favoriser l'appropriation du numérique à tous les niveaux.
- 3.3** Développer un discours sur la valorisation des arts.

# 4

## **RENFORCER NOTRE RÔLE DE CATALYSEUR**

Le Conseil joue un rôle de levier incontestable à Montréal par sa proximité avec les artistes professionnels.

- 4.1** Faire davantage de repérage.
- 4.2** Accroître et reconnaître de façon formelle l'accompagnement aux artistes et organismes.
- 4.3** Miser sur les services disponibles à la Maison du Conseil.
- 4.4** Encourager les partenariats – entrepreneuriat, affaires, associations, grandes institutions, économie sociale, etc.
- 4.5** Viser le développement d'une culture philanthropique forte au sein du milieu artistique montréalais.
- 4.6** Repenser l'organisation du travail à l'interne.
- 4.7** Mesurer l'impact de nos actions sur le milieu artistique montréalais.

# 2019

## DES INVESTISSEMENTS POUR UN MILIEU ARTISTIQUE VIBRANT

L'année 2019 fut marquée par des investissements dans les programmes et les projets qui concrétisent la vision du plan stratégique du Conseil des arts de Montréal. L'administration Plante-Dorais a posé un geste important en poursuivant l'augmentation du budget du Conseil le menant à 18 450 000 \$. Les faits saillants de la seconde année de mise en œuvre de ce plan d'action sont :

### INCLUSION

#### Miser sur l'équité et la représentativité

Augmentation du budget de 584 000 \$

### AUTOCHTONIE

- Lancement de *Cultivart*, programme de stages et de mentorats autochtones dans des organismes artistiques;
- Accompagnement pour la mise sur pied du premier lieu de création pour les créateurs autochtones à Montréal;
- Développement de 2 résidences pour artistes/commissaires autochtones;
  - Pour les artistes à mi-carrière en partenariat avec le musée McCord;
  - Échange à l'international en partenariat avec la SBC Galerie d'art contemporain;
- Tenue de deux ateliers de sensibilisation aux réalités autochtones pour les membres du CA, les membres des comités et les membres du personnel sur différents thèmes liés à l'inclusion;
- Révision de la terminologie autochtone et des concepts en lien avec l'autochtonie dans les outils du Conseil, en collaboration avec l'organisme autochtone Primary Colors.

### DIVERSITÉ CULTURELLE

- Bonification majeure du programme de stages rémunérés démART-Mtl qui a presque doublé son nombre de stages destinés aux artistes professionnels et aux travailleurs culturels issus de la diversité culturelle, nouveaux arrivants ou de première génération avec un budget de près de 300 000 \$;
- Ouverture à l'ensemble des pratiques musicales (incluant celles de la diversité, sous toutes ses formes) pour le programme général de subventions;
- Mise en place d'un deuxième comité d'évaluation en musique afin de mieux répondre aux besoins des artistes et musiciens issus de la diversité;

- Création de deux nouvelles résidences :
  - *Je me vois à l'écran* résidence-laboratoire en scénarisation pour les artistes émergents en cinéma issus de communautés afrodescendantes de Montréal en collaboration avec Black on Black Films;
  - *Voi.e.s.x théâtrales*, résidence d'écriture et de création destinée aux auteurs de théâtre issus de la diversité culturelle en partenariat avec le CEAD, le PWM, et ZH Festival (une initiative qui se déploiera sur deux années: année impaire pour les auteurs francophones et année paire pour les artistes anglophones).

### RECONNAÎTRE L'APPORT DES CRÉATEURS ANGLOPHONES À LA VITALITÉ ARTISTIQUE MONTRÉLAISE

- Formation linguistique de 60 heures en anglais offerte aux employés pour permettre de mieux servir la communauté artistique anglophone.

### PRATIQUES INCLUSIVES

- Soutien pour des représentations décontractées à des organismes participant au programme de tournées;
- Déploiement d'un nouveau programme visant à soutenir les organismes artistiques souhaitant mettre en place des initiatives en pratiques inclusives (25 demandes pour cette première édition);
- Accueil du forum de présentation de la *Charte culture inclusive* en partenariat avec Exeko.

### PARITÉ HOMME-FEMME

- Création du Prix Jovette-Marchessault soulignant le travail de trois artistes professionnelles du milieu théâtral s'identifiant comme femme dont l'une recevra une bourse de 20 000 \$. Réalisé en partenariat avec Espace GO, avec la collaboration d'Imago Théâtre, Théâtre de l'Affamée, mouvement des Femmes pour l'Équité en Théâtre;
- Atelier d'écriture inclusive pour l'équipe du Conseil.

### ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

- Augmentation de 126 000 \$ au programme de stages Nouvelle Garde destiné à la relève artistique.

## RAYONNEMENT

### Reconnaître et soutenir la présence des artistes dans les quartiers et favoriser la diffusion locale et internationale

Augmentation du budget de 705 000 \$

#### DIFFUSION LOCALE

- 100 000 \$ en soutien aux organismes et collectifs des arrondissements de Montréal-Nord, Rosemont-La Petite-Patrie, St-Laurent et Verdun pour soutenir des projets de création et de diffusion répondant aux priorités de leurs plans de développement ou d'action culturels. Réalisé dans le cadre de l'entente CAM-CALQ-CM (volet 2);
- Une augmentation de 500 000 \$ pour le programme de tournée;
- Entente de partenariat avec l'arrondissement de Ville-Marie et la table de quartier Voies culturelles des faubourgs d'une valeur de 35 000 \$;
- Formation « Hors les murs » pour les diffuseurs.

#### RAYONNEMENT INTERNATIONAL

- Négociation pour une entente d'échanges avec les acteurs culturels de Marrakech;
- Mise en place d'une mission de repérage à la biennale d'arts visuels de Dakar pour les artistes afrodescendants en arts visuels en collaboration avec la Galerie Clark et avec le commissaire invité Moridja Kitenge;
- Participation à des séminaires et développement des liens en matière de relations internationales avec les partenaires (CCMM, Tourisme Montréal, Montréal International et Ville de Montréal);
- Soutien pour étude de faisabilité pour le projet Montréal accueillie par l'organisme Métropoles du Monde en collaboration avec Tourisme Montréal;
- Organisation d'une rencontre avec six organismes montréalais et les représentants de la délégation de Querétaro (Mexique), dont la ministre de la Culture.

## CULTURE D'INNOVATION

### Identifier et soutenir les nouvelles pratiques et la R et D

#### APPROPRIATION DU NUMÉRIQUE

- Poursuite et bonification des soirées Composite en collaboration avec le festival Chromatic;
- Partenariat pour la réalisation d'un événement portant sur la découvrabilité des produits culturels avec des participants d'Afrique francophone et du Québec;

- 111 dépôts pour la première édition de la résidence Art & IA de recherche/création en intelligence artificielle pour artiste ou collectif d'artistes montréalais, en partenariat avec l'Office national du film du Canada, le Partenariat du Quartier des spectacles et Element AI.

#### VALORISATION DES ARTS

- Publication et diffusion des résultats du sondage *L'Art au cœur des citoyens* réalisé en partenariat avec Léger. Lancement dans le cadre d'un débat réalisé en partenariat avec *Le Devoir*.

## RENFORCER NOTRE RÔLE DE CATALYSEUR

Augmentation du budget de 725 000 \$

#### ACCOMPAGNEMENT

- Ateliers pour les nouveaux demandeurs;
- Ateliers pour outiller les organismes en philanthropie;
- Atelier de formation pour les primo demandeurs : Comment faire une demande de subvention?

#### CULTURE PHILANTHROPIQUE

- Participation au programme national Artsvest créé par Affaires/Arts (formation, coaching, propositions de commandites et appariement) regroupant les investissements de la Fondation Rossy, de Patrimoine Canada et du Conseil pour un total de 600 000 \$ en fonds incitatifs de contrepartie destinés aux petites et moyennes organisations culturelles;
- Développement d'outils de communication pour faire connaître nos programmes et services en accompagnement;
- Tenue de 4 ateliers en philanthropie avec de l'accompagnement personnalisé en lien avec les thématiques;
- Collaboration avec les Conversations philanthropiques en culture (Journée de la philanthropie culturelle, soirées thématiques et groupes de codéveloppement);
- Poursuite du programme de stages rémunérés (5 stages).

#### PARTENARIATS

- Développement d'ententes particulières avec 8 institutions montréalaises;
- Bonification du soutien offert pour la communauté artistique à la Maison du Conseil.

#### ORGANISATION DU TRAVAIL À L'INTERNE

- Mise en place d'un chantier de réflexion et de réorganisation du travail à l'interne pour optimiser nos opérations et simplifier l'accès à nos services;
- Développement des compétences à l'occasion des formations *Communication optimale et le travail d'équipe*, *Harcèlement psychologique* et *Gestion de la clientèle difficile*.

# 2020

## LES ORIENTATIONS DU CONSEIL ET LA CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le Conseil tient à remercier la Ville de Montréal d'avoir respecté son engagement et fait passer son budget à 20 235 000 \$ en 2020. Avec cette contribution, le Conseil déploiera ses efforts autour des orientations suivantes :

### POUR QUE CHACUN TROUVE SA PLACE À MONTRÉAL

Le Conseil est heureux de la confiance que lui témoigne l'équipe de la Ville de Montréal qui souhaite le voir s'impliquer dans la réflexion et le soutien pour les ateliers d'artistes. À cet effet, la Ville a octroyé une somme supplémentaire de 235 000 \$ afin de faire avancer ce dossier. Dès 2020, le Conseil réservera une somme de 500 000 \$ afin d'agir en collégialité et en complémentarité avec le Service de la culture de la Ville de Montréal et travaillera avec le milieu tout au long de l'année à faire avancer sa réflexion afin de s'assurer de répondre adéquatement aux besoins en 2021. Les principales actions posées en 2020 :

- Mise en place du chantier portant sur les ateliers d'artistes;
- Accueil de nouveaux organismes issus de nos groupes prioritaires (Initiatives en inclusion et en diversité culturelle);
- Poursuite du programme DémART-Mtl;
- Mise en œuvre de la nouvelle politique et du plan d'action pour l'inclusion et l'équité;
- Initiatives pour les communautés autochtones (dont un lieu de création);
- Déploiement des ententes avec les institutions et initiatives reliées à nos priorités stratégiques.

### POUR S'ÉPANOUIR DANS DES QUARTIERS CULTURELS

Le Conseil souhaite avoir un impact direct sur la qualité de vie des citoyens, et favoriser la présence des créateurs aux quatre coins de l'île de Montréal. Les principales actions posées en 2020 :

- Soutien des initiatives locales dans les arrondissements (Ahuntsic-Cartierville, LaSalle, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);
- Développement de la stratégie de mesures d'impacts et de performance en collaboration avec Innoweave;
- CAM en tournée : soutien à l'OM pour le concert en plein air;
- Tables de concertation en partenariat avec les arrondissements (Table culture Villeray et Parc-Extension);
- Résidences de création locales.

### POUR RAYONNER ICI ET AILLEURS

Nous sommes toutes et tous gagnants lorsque nos créateurs font rayonner Montréal ici comme à l'international. Il est donc primordial de les appuyer et de les outiller pour encourager leur réussite. Les principales actions posées en 2020 :

- Afrique : entente d'échange en danse contemporaine avec Marrakech, mission de repérage à la biennale d'arts visuels de Dakar 2020 et projet pilote de résidence en musique à Kigali;
- Amérique centrale : mission commerciale au Mexique avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
- Océanie : mission de repérage à la biennale autochtone d'Australie et de Nouvelle-Zélande;
- Déploiement d'activités en arts-philanthropie et publication de l'étude sur les spécificités de la philanthropie culturelle;
- Augmentation de l'accompagnement aux organismes et collectifs.

## REVENUS ET DÉPENSES EN 2020

Contribution financière de la Ville et de l'agglomération de Montréal	20 235 000 \$
Contributions des partenaires publics, parapublics ou privés	253 000 \$
Revenus événements de prix	100 000 \$
Intérêts sur placements	210 000 \$
Autres revenus	924 \$
Parrainage fiscal	100 000 \$
Soutien par le programme général d'aide financière	12 530 260 \$
Initiatives stratégiques	1 461 000 \$
Initiatives territoriales (tournée, résidences, initiatives locales)	3 117 301 \$
Maison du Conseil des arts	102 790 \$
Prix	329 000 \$
Autres actions	370 000 \$
Parrainage fiscal	97 000 \$

Nous maintenons à moins de 14 % du budget total les frais de gestion et d'opération des différents programmes.

## DES ACTIONS PLUS VISIBLES

Le Conseil doit être reconnu comme un acteur important de l'écosystème artistique montréalais grâce à une position publique, un discours et des actions qui prendront en compte les dimensions de la réalité montréalaise (artistique, sociale, citoyenne, économique...). Il est primordial que le Conseil travaille à développer des liens avec de nouvelles clientèles plus éloignées de ses réseaux habituels afin de véritablement refléter le tissu social de Montréal. Pour y arriver, l'équipe doit miser sur des stratégies dites d'« outreach », sur des partenariats et sur de l'information qui facilitera l'accès aux clientèles plus éloignées, par exemple les créateurs autochtones ou issus de communautés ethnoculturelles.

Pour y arriver, l'équipe travaille à une refonte de son site internet pour assurer une meilleure inclusion et un accès facilité à ses programmes et à l'information au cœur de sa mission. Le programme de tournée bénéficiera également d'une révision de ses outils de visibilité au cours de l'année 2020 dans le but d'accroître sa notoriété auprès des citoyens de l'île de Montréal.



## CONCLUSION

Le Conseil des arts de Montréal a mis en œuvre son plan stratégique qui tient compte de la réalité riche, diversifiée et complexe du milieu artistique montréalais et de la politique de développement culturel de la Ville de Montréal. Les augmentations budgétaires de l'administration Plante-Dorais donnent au Conseil les moyens d'appuyer plus largement le milieu artistique et de répondre de mieux en mieux aux besoins des artistes issus des groupes sous-représentés : les créateurs autochtones, les artistes issus des communautés ethnoculturelles et les artistes anglophones, entre autres.

La réalité démographique de Montréal exige que le Conseil aille plus loin en matière de reconnaissance et de financement de la population artistique professionnelle. La mise en œuvre de notre politique d'équité et d'inclusion entraînera le développement d'outils et de programmes pouvant permettre l'accompagnement de nouvelles clientèles et la consolidation des organismes et des collectifs actifs dans le paysage montréalais. Parallèlement, le Conseil devra répondre aux besoins de plus de 500 organismes et collectifs que ce soit en matière de financement, de soutien pour un rayonnement à l'international ou pour favoriser la vitalité artistique d'ici.

En 2020, le Conseil souhaite continuer son positionnement en tant qu'organisme incontournable et en tant que référence pour tous les artistes professionnels sur le territoire montréalais, et ainsi contribuer à la qualité de vie des citoyens et au rayonnement de Montréal comme grande métropole culturelle.

# SOMMAIRE DU BUDGET

## Exercice 2019 et 2020

	Budget	Réel estimé Budget modifié	Notes	Budget Projet		Variation budget
	2019	2019		2020		2020 vs 2019
	\$	\$		\$	%	\$
<b>REVENUS</b>						
Contribution de l'agglomération de Montréal	18 450 000 \$	18 450 000 \$	1	20 235 000 \$	96,82%	1 785 000 \$
Contributions des partenaires	235 000 \$	273 375 \$		253 000 \$	1,21%	(20 375) \$
Événements de prix	95 000 \$	98 177 \$		100 000 \$	0,48%	1 823 \$
Appropriation du surplus non affecté	- \$	178 320 \$		- \$	-	(178 320) \$
Intérêts sur placements	130 000 \$	210 000 \$	2	210 000 \$	1,00%	0 \$
Autres revenus	- \$	1 083 \$		924 \$	0,00%	(159) \$
Parainage fiscal	- \$	235 772 \$	3	100 000 \$	0,5%	(135 772) \$
<b>TOTAL - REVENUS</b>	<b>18 910 000 \$</b>	<b>19 446 727 \$</b>		<b>20 898 924 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 452 197 \$</b>
<b>SUBVENTIONS RELIÉES AUX PROGRAMMES</b>						
Initiatives stratégiques	1 317 603 \$	1 293 621 \$	4	1 461 000 \$	6,99%	167 379 \$
Initiatives territoriales	2 652 650 \$	2 750 964 \$	5	3 117 301 \$	14,92%	366 337 \$
Programme général	11 638 260 \$	11 989 760 \$	6	12 530 260 \$	59,96%	540 500 \$
Parrainage fiscal	- \$	228 000 \$	3	97 000 \$	0,5%	(131 000) \$
Maison du Conseil des arts	107 727 \$	95 046 \$		102 790 \$	0,49%	7 744 \$
Les prix	323 000 \$	341 666 \$		329 000 \$	1,57%	(12 666) \$
Autres actions	225 000 \$	260 000 \$	7	370 000 \$	1,77%	110 000 \$
<b>Total des programmes</b>	<b>16 264 240 \$</b>	<b>16 959 057 \$</b>		<b>18 007 351 \$</b>	<b>86,16%</b>	<b>1 048 294 \$</b>
<b>Administration</b>	<b>2 645 760 \$</b>	<b>2 700 270 \$</b>	8	<b>2 891 573 \$</b>	<b>13,84%</b>	<b>191 303 \$</b>
<b>TOTAL - DÉPENSES</b>	<b>18 910 000 \$</b>	<b>19 659 327 \$</b>		<b>20 898 924 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 239 597 \$</b>
<b>Exédent des produits et des charges</b>	<b>- \$</b>	<b>(212 600) \$</b>		<b>- \$</b>		<b>1 452 197 \$</b>

## SUBVENTIONS RELIÉES AUX PROGRAMMES

Exercice 2019 et projet de budget 2020

	Budget 2019	Budget modifié 2019	Budget projet 2020	Variation 2019 vs 2018
	\$	\$	\$	\$
<b>INITIATIVES STRATÉGIQUES</b>				
Outiller la relève artistique montréalaise	178 000\$	154 000\$	<b>134 000\$</b>	(20 000\$)
DémArt	150 000\$	296 736\$	<b>280 000\$</b>	(16 736\$)
Initiatives communautés autochtones	200 000\$	340 000\$	<b>200 000\$</b>	(140 000\$)
Pratiques inclusives	140 000\$	128 000\$	<b>140 000\$</b>	12 000\$
Parité homme-femme	50 000\$	25 000\$	<b>25 000\$</b>	0\$
Diversité artistique montréalaise	399 000\$	142 264\$	<b>194 000\$</b>	51 736\$
Philanthropie	163 500\$	163 500\$	<b>350 000\$</b>	186 500\$
Consultations du milieu	15 000\$	15 000\$	15 000\$	0\$
Analyse de la performance	0\$	7 000\$	101 000\$	94 000\$
Évènements de concertation	22 103\$	22 121\$	22 000\$	(121\$)
	<b>1 317 603\$</b>	<b>1 293 621\$</b>	<b>1 461 000\$</b>	<b>167 379\$</b>
<b>INITIATIVES TERRITORIALES</b>				
Tournées	2 203 000\$	2 206 814\$	<b>2 255 651\$</b>	48 837\$
Résidences				
locales	449 650\$	362 150\$	<b>362 150\$</b>	0\$
internationales	0\$	182 000\$	<b>499 500\$</b>	317 500\$
	<b>2 652 650\$</b>	<b>2 750 964\$</b>	<b>3 117 301\$</b>	<b>366 337\$</b>
<b>PROGRAMME GÉNÉRAL</b>				
Programme général	11 433 260\$	11 821 260\$	<b>12 025 260\$</b>	204 000\$
Ateliers d'artistes	0\$	0\$	<b>500 000\$</b>	500 000\$
Échanges culturels	205 000\$	168 500\$	<b>5 000\$</b>	(163 500\$)
	<b>11 638 260\$</b>	<b>11 989 760\$</b>	<b>12 530 260\$</b>	<b>540 500\$</b>
<b>MAISON DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL</b>				
	<b>107 727\$</b>	<b>95 046\$</b>	<b>102 790\$</b>	<b>7 744\$</b>

	Budget 2019	Budget modifié 2019	Budget projet 2020	Variation 2019 vs 2018
	\$	\$	\$	\$
<b>LES PRIX</b>				
Grand Prix du Conseil	239 000\$	249 166\$	<b>225 000\$</b>	(24 166\$)
Prix et bourses philanthropie	15 000\$	15 000\$	<b>15 000\$</b>	0\$
Prix Caisse de la Culture	5 000\$	5 000\$	<b>10 000\$</b>	5 000\$
Prix de la diversité en cinéma	4 500\$	0\$	<b>0\$</b>	0\$
Prix de la diversité en arts visuels	10 000\$	10 000\$	<b>13 000\$</b>	3 000\$
Prix des libraires	12 000\$	14 000\$	<b>20 000\$</b>	6 000\$
Prix Met bleu	3 000\$	5 000\$	<b>6 500\$</b>	1 500\$
Prix jeunesse Quebec Writer's Federation	2 000\$	2 000\$	<b>2 000\$</b>	0\$
Arista (jeune entrepreneur)	1 500\$	1 500\$	<b>1 500\$</b>	0\$
Bourse Création Jazz	10 000\$	10 000\$	<b>10 000\$</b>	0\$
Prix Opus	0\$	6 000\$	<b>6 000\$</b>	0\$
Montréal en vitrine	0\$	10 000\$	<b>0\$</b>	(10 000\$)
Prix Envol	20 000\$	11 000\$	<b>12 000\$</b>	1 000\$
Prix EDI (Equity Diversity and Inclusion)	1 000\$	3 000\$	<b>8 000\$</b>	5 000\$
	<b>323 000\$</b>	<b>341 666\$</b>	<b>329 000\$</b>	<b>(12 666\$)</b>
<b>AUTRES ACTIONS</b>				
Système intégré de gestion et de dépôt en ligne	45 000\$	60 000\$	<b>60 000\$</b>	0\$
Billets - événements culturels	130 000\$	130 000\$	<b>130 000\$</b>	0\$
Promotion et publicité	25 000\$	25 000\$	<b>30 000\$</b>	5 000\$
Programme d'accompagnement	0\$	0\$	<b>100 000\$</b>	100 000\$
Frais de tournée	25 000\$	45 000\$	<b>25 000\$</b>	(20 000\$)
Traduction et révisions de programmes	0\$	0\$	<b>25 000\$</b>	25 000\$
	<b>225 000\$</b>	<b>260 000\$</b>	<b>370 000\$</b>	<b>110 000\$</b>

## DÉTAIL DU BUDGET ADMINISTRATION

Exercice 2019 et projet de budget 2020

	Budget 2019	Budget modifié 2019	Budget projet 2020	Variation 2020 vs 2019
	\$	\$	\$	\$
Traitements	2 002 270\$	1 997 502\$	2 159 404\$	161 902\$
Charges sociales	304 790\$	323 500\$	399 769\$	76 269\$
Transport et communications	133 500\$	142 748\$	129 500\$	(13 248\$)
Services professionnels	143 000\$	174 500\$	149 500\$	(25 000\$)
Location, entretien et réparations	31 000\$	45 320\$	32 200\$	(13 120\$)
Biens non durables	13 200\$	13 200\$	11 200\$	(2 000\$)
Achat d'équipement	18 000\$	3 500\$	10 000\$	6 500\$
	<b>2 645 760\$</b>	<b>2 700 270\$</b>	<b>2 891 573\$</b>	<b>191 303\$</b>

Maison du Conseil des arts de Montréal  
**DÉTAIL DU BUDGET**  
**ADMINISTRATION**  
 Exercice 2019 et projet de budget 2020

	Budget 2019	Budget modifié 2019	Budget 2020	Variation 2020 vs 2019
	\$	\$	\$	\$
<b>REVENUS</b>				
Revenus d'exploitation	193 000\$	213 000\$	<b>211 476\$</b>	(1 524\$)
Contribution du Conseil des arts	107 727\$	95 046\$	<b>102 790\$</b>	7 744\$
	<b>300 727\$</b>	<b>308 046\$</b>	<b>314 266\$</b>	6 220\$
<b>DÉPENSES</b>				
Traitements	171 314\$	167 102\$	<b>171 616\$</b>	4 514\$
Charges sociales	27 800\$	29 750\$	<b>29 250\$</b>	(500\$)
Transport et communications	7 000\$	6 000\$	<b>6 000\$</b>	0\$
Services professionnels	64 813\$	74 294\$	<b>75 500\$</b>	1 206\$
Location, entretien et réparations	12 500 \$	12 900\$	<b>13 900 \$</b>	1 000\$
Biens non-durables	7 300 \$	8 000\$	<b>8 000 \$</b>	0\$
Achat d'équipement	10 000\$	10 000\$	<b>10 000\$</b>	0\$
	<b>300 727\$</b>	<b>308 046\$</b>	<b>314 266\$</b>	6 220\$

## Annexe I

### DÉTAIL DU BUDGET ADMINISTRATION

Exercice 2019 et projet de budget 2020

	Budget 2019	Budget modifié 2019	Budget projet 2020	Variation 2020 vs 2019
	\$	\$	\$	\$
<b><u>TRAITEMENTS</u></b>				
Salaires	1 996 770\$	1 993 502\$	<b>2 155 404\$</b>	161 902\$
Surtemps	1 500 \$	0\$		0\$
Allocations	4 000 \$	4 000\$	<b>4 000 \$</b>	0\$
	<b>2 002 270\$</b>	<b>1 997 502\$</b>	<b>2 159 404\$</b>	<b>161 902\$</b>
<b><u>CHARGES SOCIALES</u></b>				
Régime des rentes du Québec	69 000\$	76 000\$	<b>82 180\$</b>	6 180\$
Assurance-emploi	24 990\$	24 800\$	<b>24 939\$</b>	139\$
Régime québécois d'assurance parentale	13 200\$	12 700\$	<b>13 670\$</b>	970\$
Financement des programmes de santé	61 200\$	58 200\$	<b>95 230\$</b>	37 030\$
Assurance-groupe	56 900\$	59 000\$	<b>62 450\$</b>	3 450\$
C.S.S.T.	8 000\$	5 000\$	<b>7 300\$</b>	2 300\$
REER Collectif	71 500\$	87 800\$	<b>114 000\$</b>	26 200\$
	<b>304 790\$</b>	<b>323 500\$</b>	<b>399 769\$</b>	<b>76 269\$</b>
<b><u>TRANSPORT ET COMMUNICATIONS</u></b>				
Frais de déplacement	11 000 \$	9 000\$	<b>9 000 \$</b>	0\$
Téléphonie	5 000 \$	4 845\$	<b>5 000 \$</b>	155\$
Frais de poste	3 500\$	3 655\$	<b>3 500\$</b>	(155\$)
Frais de messagerie	3 000\$	1 000\$	<b>1 000\$</b>	0\$
Publicité et traduction	20 000\$	33 248\$	<b>20 000\$</b>	(13 248\$)
Congrès, délégations et réunions	11 000\$	11 000\$	<b>11 000\$</b>	0\$
Frais de représentation	50 000 \$	50 000\$	<b>50 000 \$</b>	0\$
Impression de publications	30 000 \$	30 000\$	<b>30 000 \$</b>	0\$
	<b>133 500\$</b>	<b>142 748\$</b>	<b>129 500\$</b>	<b>(13 248\$)</b>
<b><u>SERVICES PROFESSIONNELS</u></b>				
Honoraires professionnels et informatiques	35 000\$	31 000\$	<b>35 000\$</b>	4 000\$
Services professionnels et administratifs	65 000\$	100 000\$	<b>70 000\$</b>	(30 000\$)
Frais de formation	20 000\$	20 000\$	<b>20 000\$</b>	0\$
Cotisations-associations	4 000 \$	4 500\$	<b>4 500 \$</b>	0\$
Autres services techniques / gardiennage	19 000\$	19 000\$	<b>20 000\$</b>	1 000\$
	<b>143 000\$</b>	<b>174 500\$</b>	<b>149 500\$</b>	<b>(25 000\$)</b>

	<b>Budget 2019</b>	<b>Budget modifié 2019</b>	<b>Budget projet 2020</b>	Variation 2020 vs 2019
	\$	\$	\$	\$
<b><u>LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATIONS</u></b>				
Location - Photocopieurs	7 000\$	7 000\$	<b>7 200 \$</b>	200\$
Entretien et réparations - machines de bureau	24 000\$	38 320\$	25 000\$	(13 320\$)
Entretien et réparations - autres	0\$	0\$	<b>0\$</b>	0\$
	<b>31 000\$</b>	<b>45 320\$</b>	<b>32 200\$</b>	<b>(13 120\$)</b>
<b><u>BIENS NON-DURABLES</u></b>				
Fournitures de bureau	9 000\$	9 000\$	<b>7 000 \$</b>	(2 000\$)
Papeterie	3 000\$	3 000\$	<b>3 000\$</b>	0\$
Livres, journaux et autres abonnements	1 200\$	1 200\$	<b>1 200 \$</b>	0\$
	<b>13 200\$</b>	<b>13 200\$</b>	<b>11 200\$</b>	<b>(2 000\$)</b>
<b><u>ACHAT D'ÉQUIPEMENT</u></b>				
Équipement informatique	8 000\$	2 000\$	<b>5 000 \$</b>	3 000\$
Équipement à remplacer	10 000\$	1 500\$	<b>5 000\$</b>	3 500\$
	<b>18 000\$</b>	<b>3 500\$</b>	<b>10 000\$</b>	<b>6 500\$</b>
<b>Total administration</b>	<b>2 645 760\$</b>	<b>2 700 270\$</b>	<b>2 891 573\$</b>	<b>191 303\$</b>



## Annexe II

### DÉTAIL DU BUDGET

#### Maison du Conseil des arts de Montréal — EXPLOITATION

Exercice 2019 et projet de budget 2020

	Budget 2019	budget modifié 2019	Budget 2020	Variation 2020 vs 2019
	\$	\$	\$	\$
<b>TRAITEMENTS</b>				
Salaires	168 814\$	167 102\$	<b>171 616\$</b>	4 514\$
Surtemps	2 500\$	0\$	<b>0\$</b>	0\$
	<b>171 314\$</b>	<b>167 102\$</b>	<b>171 616\$</b>	<b>4 514\$</b>
<b>CHARGES SOCIALES</b>				
Assurance-emploi	2 500\$	2 200\$	<b>2 250\$</b>	50\$
Financement des programmes de santé	6 800\$	7 800\$	<b>7 300\$</b>	(500\$)
C.S.S.T.	1 000\$	750\$	<b>1 200\$</b>	450\$
Régime de rentes du Québec	6 000\$	6 000\$	<b>7 000\$</b>	1 000\$
Régime québécois d'assurance parentale	1 000\$	1 300\$	<b>1 300\$</b>	0\$
REER Collectif	6 400\$	6 700\$	<b>6 400\$</b>	(300\$)
Assurance-groupe	4 100\$	5 000\$	<b>3 800\$</b>	(1 200\$)
	<b>27 800\$</b>	<b>29 750\$</b>	<b>29 250\$</b>	<b>(500\$)</b>
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATIONS</b>				
Téléphone	2 000\$	1 000\$	<b>1 000\$</b>	0\$
Une Île sans fil	1 000\$	1 000\$	<b>1 000\$</b>	0\$
Publicité et promotion	4 000\$	4 000\$	<b>4 000\$</b>	0\$
	<b>7 000\$</b>	<b>6 000\$</b>	<b>6 000\$</b>	<b>0\$</b>
<b>SERVICES PROFESSIONNELS</b>				
Assurances	3 813\$	4 294\$	<b>4 500\$</b>	206\$
Services professionnels et techniques	10 000\$	17 000\$	<b>17 000\$</b>	0\$
Gardiennage et sécurité (80%)	51 000\$	53 000\$	<b>54 000\$</b>	1 000\$
	<b>64 813\$</b>	<b>74 294\$</b>	<b>75 500\$</b>	<b>1 206\$</b>

	Budget 2019	budget modifié 2019	Budget 2020	Variation 2020 vs 2019
	\$	\$	\$	\$
<b><u>LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATIONS</u></b>				
Location - Photocopieur	500 \$	500\$	<b>500 \$</b>	0\$
Location - Mobilier et équipement	1 000 \$	1 400\$	<b>1 400 \$</b>	0\$
Entretien et réparation	11 000 \$	11 000\$	<b>12 000 \$</b>	1 000\$
	<b>12 500\$</b>	<b>12 900\$</b>	<b>13 900 \$</b>	<b>1 000\$</b>
<b><u>BIENS NON DURABLES</u></b>				
Fournitures	2 300\$	3 000\$	<b>3 000 \$</b>	0\$
Aliments (eau, café..)	5 000\$	5 000\$	<b>5 000 \$</b>	0\$
	<b>7 300\$</b>	<b>8 000\$</b>	<b>8 000 \$</b>	<b>0\$</b>
<b><u>ACHAT D'ÉQUIPEMENT</u></b>				
Autres équipements	10 000\$	10 000\$	<b>10 000 \$</b>	0\$
<b>TOTAL - DÉPENSES</b>	<b>300 727\$</b>	<b>308 046\$</b>	<b>314 266\$</b>	<b>6 220\$</b>

## Annexe III

### DÉTAIL DU BUDGET REVENUS

Exercice 2019 et projet de budget 2020

	Budget 2019	Budget modifié 2019	Budget 2020	Variation 2020 vs 2019
	\$	\$	\$	\$
<b><u>CONTRIBUTIONS DE PARTENAIRES</u></b>				
Nouvelle garde Carrefour jeunesse emploi (CJE), Fonds de solidarité FTQ, RBC	80 000\$	80 000\$	<b>80 000\$</b>	0\$
Mécènes du Grand Prix	45 000\$	59 050\$	<b>60 000\$</b>	950\$
Mécènes investis pour les arts	15 000\$	10 000\$	<b>15 000\$</b>	5 000\$
Bourse Jazz et YOUNDER	- \$	15 000\$	<b>10 000 \$</b>	(5 000\$)
SODEC	15 000 \$	15 000\$	<b>15 000 \$</b>	0\$
Provision pour don en ligne	- \$	14 325\$	<b>- \$</b>	(14 325\$)
Caisse de la Culture	65 000\$	65 000\$	<b>65 000\$</b>	0\$
Fondation McConnell	- \$	- \$	<b>8 000\$</b>	8 000\$
Partenaires Radio-Canada	15 000\$	15 000\$	<b>- \$</b>	(15 000\$)
<b>TOTAL - CONTRIBUTIONS DE PARTENAIRES</b>	<b>235 000 \$</b>	<b>273 375\$</b>	<b>253 000\$</b>	<b>917\$</b>

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 juillet 2019

		2019	2020
	Grevé d'affectations d'origine interne	Total	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	240 733	885 602	673 002
Moins:			
Affectations de l'exercice	(178 320)		
Excédent (déficit) des produits sur les charges		(212 600)	-
Solde à la fin	<b>62 413</b>	<b>673 002</b>	<b>673 002</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU PROJET DE BUDGET 2020

Note 1	Augmentation confirmée par la Ville de Montréal		1 785 000\$
Note 2	Prévision conservatrice des taux d'intérêts qui seront en vigueur en janvier 2020.		210 000\$
Note 3	Prévision conservatrice car certains organismes sont à terme de leurs ententes		100 000\$
Note 4	Ajouts aux programmes : Initiatives stratégiques		167 379\$
		Diversité artistique montréalaise	51 736\$
		Philanthropie	186 500\$
		Analyse de la performance	94 000\$
	Ajustements:	Outiller la relève artistique	(20 000\$)
		DémArt	(16 736\$)
		Initiatives communautés autochtones	(140 000\$)
Note 5	Ajouts aux programmes : Initiatives territoriales		366 500\$
		Tournées	49 000\$
		Résidences	<u>317 500\$</u>
Note 6	Ajouts aux programmes : Programme général		540 500\$
		Programme général	204 000\$
		Ateliers d'artistes	500 000\$
		Échanges culturels	<u>(163 500\$)</u>
Note 7	Autres actions	Ajout d'un programme d'accompagnement	100 000\$
		Taduction de programmes	10 000\$
Note 8	Administration		191 303\$
		Salaires et charges sociales:	238 100\$
		Honoraires professionnels	(25 000\$)
		Entretien et aménagement	(8 500\$)
		Communications	(13 300\$)



5 6  
7 8





CONSEIL  
DES ARTS  
DE MONTRÉAL

---

Montréal 

Édifice Gaston-Miron  
1210, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2L 1L9  
514-280-3580  
[artsmontreal.org](http://artsmontreal.org)  
[facebook.com/ArtsMontreal](https://facebook.com/ArtsMontreal)  
[twitter.com/ConseilArtsMtl](https://twitter.com/ConseilArtsMtl)



**Dossier # : 1190310005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019, le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-21 10:43

**Signataire :**

Diane DRH BOUCHARD

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION****Dossier # :1190310005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal en pièce jointe.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX  
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-0386  
**Télécop. :** 514 872-5655

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-25

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjointe au directeur

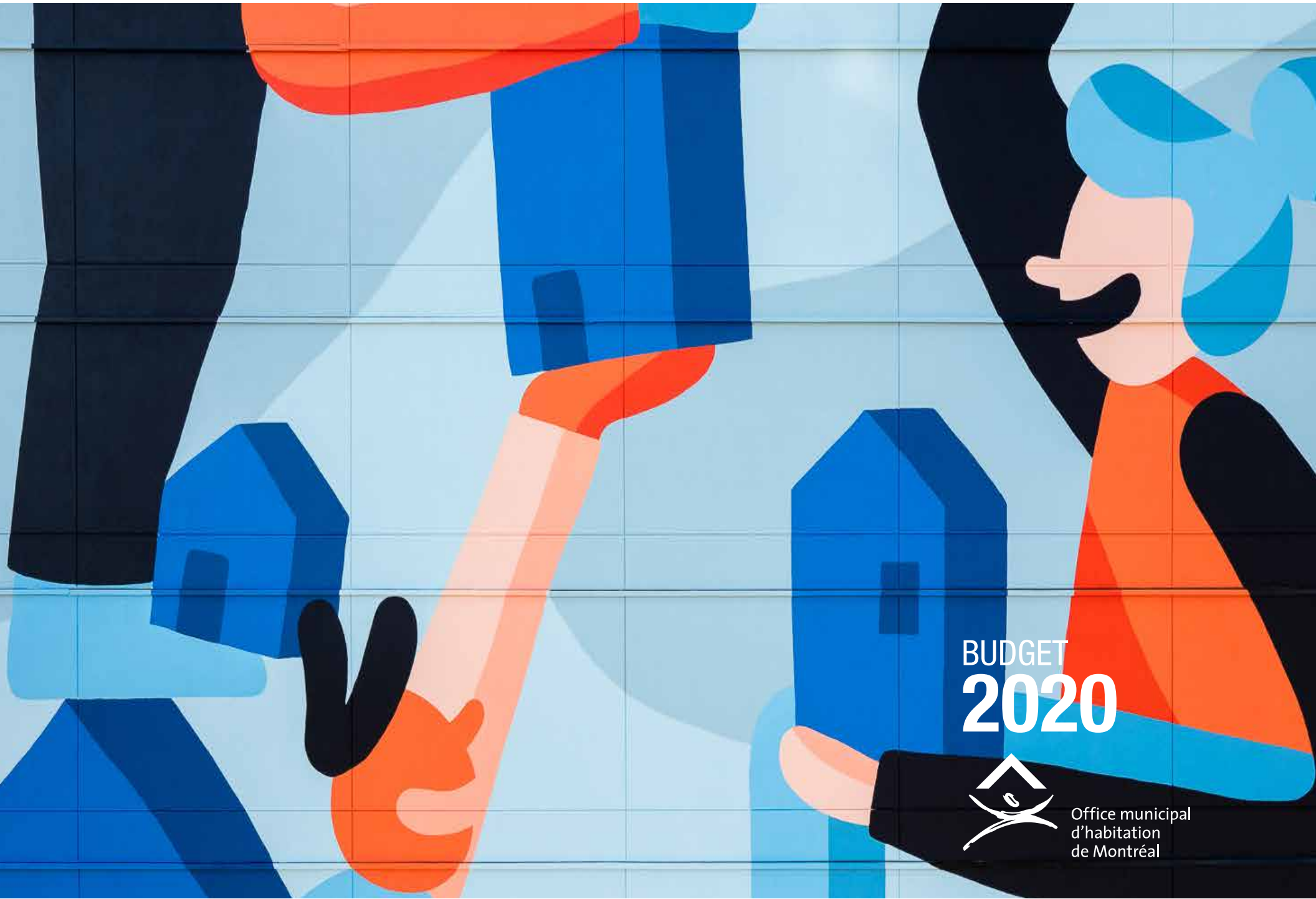
**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2019-11-21



BUDGET  
**2020**



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

# TABLE des MATIÈRES

<b>MESSAGE DE LA DIRECTION</b> .....	3
Le budget 2020 en un coup d'œil .....	4
<b>OMHM</b>	
Mission, vision, valeurs et engagements .....	5
Environnement .....	6
Les logements offerts par l'OMHM .....	8
Programmes et services .....	9
Organigramme.....	11
<b>GOVERNANCE</b>	
Conseil d'administration .....	12
Comités .....	13
<b>POLITIQUES ET NORMES COMPTABLES</b>	
Politiques financières .....	15
Base comptable et budgétaire.....	18
Processus budgétaire .....	21
<b>ORIENTATIONS</b>	
Réalisations 2019 .....	22
Priorités 2020.....	26
<b>BUDGET 2020</b>	
Budget des programmes - consolidé OMHM sur trois ans .....	28
Consolidé OMHM 2020 .....	29
Contributions et subventions.....	30
Avoir multiprogramme .....	31
Budget HLM (public et privé) et analyse .....	32
Budget PSL et analyse .....	37
Budget LAQ et analyse.....	39
Budget AccèsLogis et analyse .....	45
Budget immeubles Benny Farm et analyse.....	49
<b>PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS</b>	
Investissements dans les travaux majeurs (RAM) .....	53
Axes d'intervention .....	54
<b>RÉMUNÉRATION</b>	
Rémunération .....	55
Effectifs .....	56
<b>ANNEXES</b>	
Définitions, sigles et acronymes.....	57
Territoire de l'OMHM.....	58

# MESSAGE de la DIRECTION

---

L'année 2020 promet d'être riche en projets et actions de toutes sortes et le budget 2020 qui est présenté ici est en cohérence avec les initiatives qui seront prises et les défis qui seront relevés.

Dans un contexte de resserrement du marché locatif, en s'appuyant sur la stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables de la Ville de Montréal, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) continuera de jouer son rôle de développeur immobilier et de soutien du logement social public montréalais. Le chantier du grand projet de l'Îlot Rosemont, dernier jalon de la revitalisation du secteur des anciens Ateliers municipaux, coin Saint-Denis et Rosemont, sera très certainement le fer de lance de notre action en ce domaine. Amorcé à l'automne 2019, ce chantier se conclura d'ici environ trois ans par l'ouverture d'une résidence pour personnes âgées avec services de 193 logements, la 11<sup>e</sup> résidence ENHARMONIE de l'Office, ainsi que d'un tout nouveau centre administratif et de services aux citoyens. Ce projet complexe, qui suscite déjà une grande fierté, est réalisé, entre autres, grâce au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec et au soutien exceptionnel de la Ville de Montréal.

Dans la foulée du chantier sur les communications avec les résidants complété en 2019, l'OMHM apportera divers changements à son organisation du travail dans une perspective d'amélioration des services aux locataires. Le budget 2020 reflète cette orientation.

En 2020, ce sera également la première année d'un nouveau plan stratégique de l'organisation, le quatrième depuis la naissance de l'OMHM à la suite de la fusion des offices municipaux de l'île de Montréal en 2002. Bien qu'au moment de rédiger ces lignes les grandes orientations de ce plan ne soient pas encore formellement définies, les principaux enjeux auxquels fait et fera face l'Office au cours des mois à venir demeurent essentiellement les mêmes : l'état de vétusté de son parc HLM et la nécessité d'augmenter l'offre de logements sociaux sur son territoire afin de répondre aux besoins des nombreux ménages montréalais à faible revenu, notamment les grandes familles.

Pour accomplir sa noble mission, l'OMHM peut compter sur des employés compétents, engagés, qui travaillent dans un souci d'amélioration continue, afin d'offrir des milieux de vie de qualité à nos résidants. Nous les en remercions vivement.



Président du conseil d'administration



Directrice générale

# Le BUDGET 2020 en un COUP D'ŒIL

---

Comme mentionné dans le *Message de la direction*, les actions et les projets prévus en 2020 mettront la table pour les principaux enjeux qui seront retenus dans le nouveau plan stratégique 2020-2024 :

- Demande budgétaire pluriannuelle de 150 millions de dollars pour les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) ainsi que de régénération afin de soutenir la remise en état des bâtiments HLM vétustes et d'offrir des logements de qualité à nos locataires
- Ajout de ressources affectées au développement du parc immobilier de l'OMHM pour assurer une offre accrue de logements abordables à Montréal, en appui à la Stratégie municipale de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021
- Gestion du chantier et des défis liés à la réalisation d'une résidence ENHARMONIE (193 logements pour personnes âgées) et d'un centre administratif de l'OMHM sur l'îlot Rosemont
- Intensification de la mise en œuvre du plan intégré de lutte à la vermine 2018-2021 soutenue par une demande budgétaire supplémentaire de 300 000 \$
- Consolidation du volet jeunesse des interventions de l'OMHM en matière de développement communautaire et social
- Pérennité de trois projets de soutien aux locataires amorcés en 2019, soit la préparation des logements avant les traitements d'extermination des punaises, une formation de médiateur offerte aux jeunes vivant en HLM et un mentorat en soutien aux associations de locataires en matière de gestion et de processus démocratiques

# MISSION, VISION, VALEURS et ENGAGEMENTS

## MISSION

Améliorer les conditions de vie de familles et de personnes à faible revenu en offrant des logements et des services de qualité, tout en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action

## VISION

L'OMHM est un bâtisseur social connu et reconnu.

Acteur du développement social et urbain, il mise sur le dynamisme de ses collectivités et saisit les occasions afin d'offrir des solutions diversifiées et créatives à ses locataires et aux Montréalaises et Montréalais.

L'OMHM construit, avec ses partenaires de l'habitation, une vision concertée du logement social sur l'île de Montréal.

## VALEURS

Le Code d'éthique de l'OMHM est fondé sur les valeurs suivantes : la satisfaction du client, la transparence, la recherche de l'excellence, le respect, l'intégrité et la loyauté.

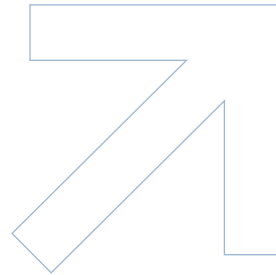
## ENGAGEMENTS

- être une organisation responsable et imputable
- agir selon les principes du développement social et du développement durable
- favoriser le recours à l'économie sociale
- valoriser et favoriser l'établissement de partenariats



# ENVIRONNEMENT

---



Le logement social est une préoccupation d'actualité, tant au niveau fédéral, provincial que municipal. Un constat fait l'unanimité : le besoin grandissant de logements sociaux abordables.

Des réflexions importantes sont en cours desquelles devraient découler des modifications significatives aux politiques, aux programmes d'habitation et aux modes de financement. L'OMHM entend bien saisir toutes les occasions qui lui permettront de réaliser ses objectifs.





## ENVIRONNEMENT POLITIQUE

### LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Le retrait progressif du gouvernement fédéral du financement des HLM demeure le principal défi pour l'OMHM, au fur et à mesure qu'arrivent à échéance les hypothèques des immeubles HLM inclus dans les conventions d'exploitation. Ceci s'applique aussi pour la fin des conventions pour le programme Supplément au loyer (PSL) de même qu'aux coopératives et aux organismes à but non lucratif (OBNL). Pour les HLM de Montréal, la fin progressive du financement fédéral (correspondant en moyenne à 55 % du déficit d'exploitation) touche déjà quelques immeubles et s'étalera jusqu'en 2032. En 2020, nous compterons 56 habitations (3 870 logements) en fin de convention, soit 18,6 % du parc. Malgré l'engagement de la SHQ à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les impacts sur les locataires, des inquiétudes subsistent sur les effets de la fin de cette source de revenus. Pour les divers programmes PSL, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures pour éviter la fin des subventions dont l'échéance était prévue entre 2013 et 2018. Par contre, ces nouvelles subventions s'éteignent lors du départ du locataire, diminuant ainsi le bassin de logements sociaux subventionnés sur l'île de Montréal.

### LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a tenu, en 2016, une consultation sur le thème « Vers une nouvelle approche d'intervention en habitation ». Cette consultation devrait mener à des annonces du gouvernement du Québec relativement à des améliorations futures de ses programmes, à son leadership en habitation et à une meilleure complémentarité entre les actions des ministères et des organismes.

En outre, l'OMHM et le Regroupement des offices d'habitation du Québec poursuivent leurs demandes à la SHQ en vue de revoir la gouvernance entre la SHQ et les offices de grande taille, entre autres par la négociation de contrats de performance et d'objectifs.

Enfin, le retour dans le budget 2017-2018 de la cible des 3 000 unités pour le Québec dans le programme AccèsLogis permet de penser que ce programme sera amélioré, comme l'a réclamé l'ensemble des acteurs en habitation.

### LA VILLE DE MONTRÉAL

Les collaborations entre l'OMHM et la Ville de Montréal sont multiples.

Depuis ses débuts, l'OMHM est l'un des acteurs du développement urbain et social des quartiers de Montréal. Au-delà de la reddition de comptes en tant que mandataire, l'Office a favorisé de nombreuses collaborations. On peut faire référence ici à sa participation à la mise en œuvre du programme Logement abordable Québec (LAQ), au développement, plus récent, de projets AccèsLogis, ainsi qu'au soutien aux orientations et aux politiques municipales, comme la sauvegarde des maisons de chambres, la mixité sociale, la lutte à l'itinérance, le développement social et durable, la lutte antiparasitaire, la salubrité et le soutien à l'accueil des réfugiés syriens.

La signature de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec (entente Réflexe Montréal) a permis que soient amorcées, entre ces deux parties, des négociations visant à doter la Ville de Montréal de pouvoirs et de responsabilités accrues en logement social. La Ville pourra ainsi convenir de programmes et de mesures adaptés aux réalités de son territoire. L'OMHM compte contribuer à leur mise en œuvre.

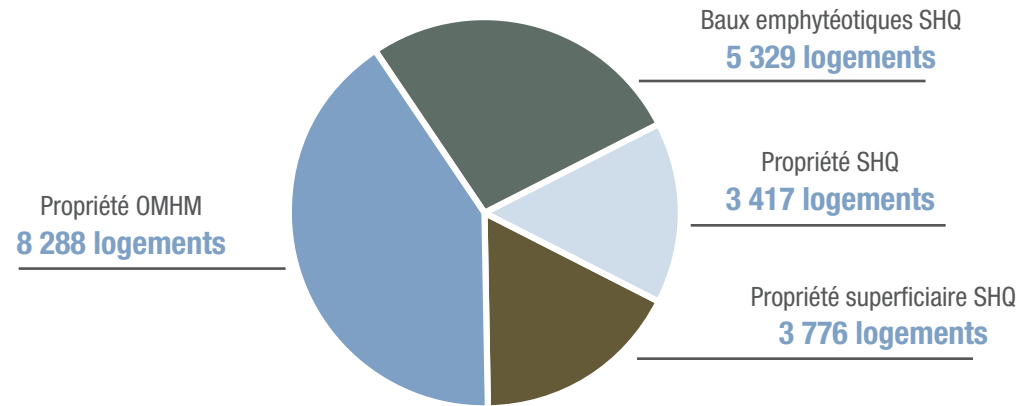
Les collaborations avec les arrondissements et les villes liées se font davantage sur une base locale, selon les champs de compétences qui sont les leurs. Par exemple, les orientations touchant les déchets compostables et les matières recyclables obligent l'OMHM à revoir son approche de la gestion des matières résiduelles.

# LES LOGEMENTS OFFERTS PAR L'OMHM

Le parc de l'OMHM compte 35 241 logements issus des programmes et immeubles suivants :

## Les logements des programmes HLM

Par ces programmes, l'Office gère 20 810 logements selon quatre types de propriétés :



## Les logements des programmes Supplément au loyer (PSL)

Les logements retenus dans le cadre de ces programmes appartiennent soit à des propriétaires privés soit à des coopératives ou à des organismes à but non lucratif. L'OMHM signe avec eux une entente dont la durée varie selon le programme PSL utilisé. En 2020, près de 13 000 logements seront issus de ces programmes.

## Les logements du programme Logement abordable Québec (LAQ)

L'OMHM est propriétaire de 1 699 logements construits avec les contributions allouées par ce programme : 1 259 logements pour personnes âgées, répartis dans 10 résidences, et 440 logements pour familles, répartis en 14 projets allant de 6 à 83 logements.

## Les logements du programme AccèsLogis (ACL)

En 2020, ce programme permettra à l'Office d'offrir 295 logements à sa clientèle, soit 238 logements pour familles et une maison de 57 chambres.

## Les immeubles Benny Farm

L'OMHM a fait l'acquisition, en 2007, de quatre immeubles qui regroupent 237 logements sur le site de Benny Farm. Ces habitations logeaient initialement des personnes âgées bénéficiant d'une subvention de la SCHL dans le cadre de l'aide aux anciens combattants. En 2020, les logements seront occupés par des familles et des personnes seules.

# PROGRAMMES et SERVICES

---

## LE PROGRAMME HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)

Ce programme permet aux locataires de payer un loyer de base correspondant à 25 % du revenu familial, auquel s'ajoutent des frais pour la consommation d'électricité et, s'il y a lieu, l'utilisation d'une place de stationnement ou d'un climatiseur. Le déficit d'exploitation de ces logements est financé par les gouvernements fédéral (55 %) et provincial (35 %), de même que par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (10 %), pour la durée des conventions d'exploitation établie lors de la construction des immeubles. Lorsque ces conventions arrivent à échéance, le gouvernement fédéral cesse son financement. La Société d'habitation du Québec s'est engagée à ce que les locataires ne subissent pas d'impact à la suite du retrait progressif du financement fédéral.

Le parc HLM de l'OMHM comprend 20 810 logements. Un peu moins de la moitié (11 002 logements) est destinée à des personnes de 60 ans et plus. L'autre partie est réservée à des familles ou à des personnes seules de moins de 60 ans.

Ces logements ont été construits ou achetés et rénovés à partir de 1969, alors que le gouvernement du Québec mettait en place le programme Habitations à loyer modique et que 15 villes de l'île de Montréal acceptaient d'y participer. Il n'y a plus de construction de HLM au Québec depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, date à laquelle le gouvernement fédéral a mis fin à leur développement.

En 2013, l'OMHM a fait l'acquisition de deux immeubles qui bénéficient de subventions du programme HLM privé. Ainsi, 43 logements se sont ajoutés au parc HLM de l'OMHM sur l'île de Montréal.

## LE PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)

Entre 2003 et 2011, l'OMHM a construit 1 699 logements dans le cadre du programme Logement abordable Québec–volet social et communautaire. Ces immeubles sont la propriété de l'OMHM. Parmi ces logements, 1 259 sont regroupés dans 10 résidences avec services pour personnes âgées. Elles forment le réseau ENHARMONIE. Les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont subventionné environ 70 % de la construction de ces immeubles. Une fois les logements construits, l'habitation doit s'autofinancer.

## LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS (ACL)

Le programme LAQ ayant pris fin, l'OMHM continue de développer son parc immobilier dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. La moitié des locataires des immeubles peut obtenir une réduction de loyer grâce aux subventions du programme Supplément au loyer.

# PROGRAMMES et SERVICES (suite)

---

## LES IMMEUBLES BENNY FARM

L'OMHM s'est porté acquéreur, en 2007, de quatre immeubles regroupant 237 logements sur le site des immeubles Benny Farm. Ces bâtiments ont été construits par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et par la Société immobilière du Canada (SIC) en 1997 et en 2000 pour offrir des logements modernes accessibles aux anciens combattants et aux autres locataires des immeubles qui dataient de l'après-guerre. L'OMHM bénéficie de subventions du programme Supplément au loyer pour réserver une partie des logements de ces immeubles à des personnes à faible revenu.

## LE SERVICE DE RÉFÉRENCE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'OMHM gère le Service de référence pour les ménages locataires qui se retrouvent à la rue à cause de la pénurie de logements à coût modéré à Montréal, notamment de grands logements familiaux. Le personnel du service accompagne les ménages sans logis ou en voie de le devenir dans leurs recherches de logement et s'assure de les diriger vers les ressources appropriées. Ce service a été mis sur pied à la demande de la Ville de Montréal et est entièrement financé par la Ville. Il assure aussi l'accompagnement et l'hébergement temporaire des personnes sinistrées, en complément à l'intervention de la Croix-Rouge.

Le volet d'accompagnement des ménages vulnérables pour la préparation de leur logement en vue d'un traitement d'extermination sera bonifié en 2020. Il permet de coordonner les interventions avec les partenaires impliqués et d'accompagner le ménage dans la planification et l'organisation des activités préalables au traitement.

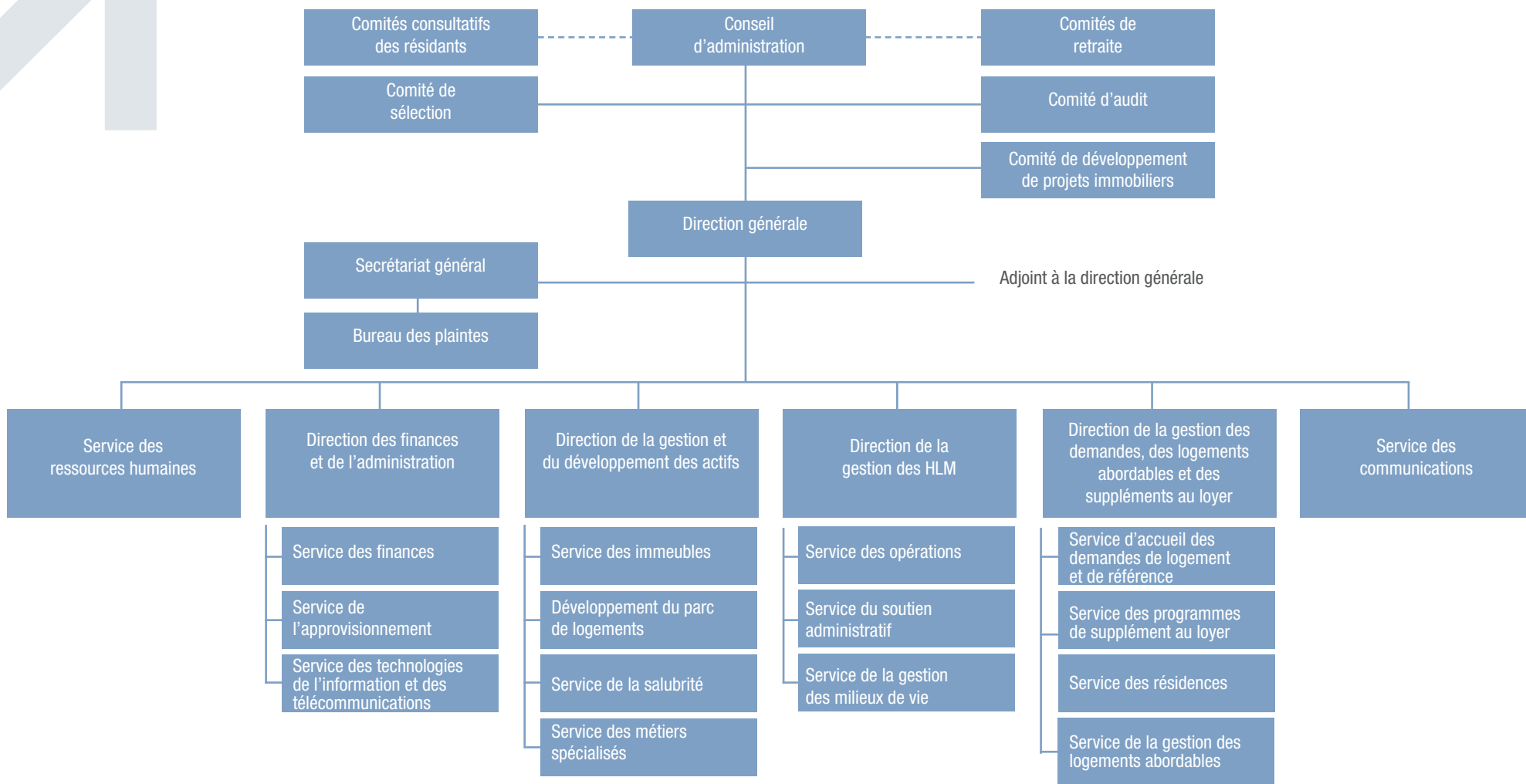
## LES PROGRAMMES SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)

La gestion des logements dans le cadre de programmes Supplément au loyer (PSL) a débuté à la fin des années 1970. Toutefois, c'est à partir du milieu des années 1980 que ce type d'intervention est utilisé plus systématiquement par les gouvernements pour répondre à des besoins d'aide au logement sur le territoire de l'île de Montréal. Les programmes permettent à l'OMHM de réserver des logements sur le marché à un coût égal ou inférieur à leur loyer moyen. En 2016, l'OMHM a réservé quelque 10 000 logements dans le cadre de ces programmes.

Trois principaux types de programmes de Supplément au loyer ont été mis en place. La première version du programme permet de réserver principalement des logements sur le marché privé. Le gouvernement du Québec a mis en place une nouvelle mouture de ce programme en adoptant un plan quinquennal de développement de 5 800 nouveaux logements sur l'ensemble du Québec d'ici 2020. Vient ensuite un programme de Supplément au loyer qui s'adresse aux coopératives et aux organismes à but non lucratif bénéficiant de subventions provenant des programmes gouvernementaux. Enfin, un troisième programme a été mis en place pour répondre aux situations d'urgence créées par la pénurie de logements dans certaines villes québécoises. Cependant, le gouvernement se retire progressivement de ce programme en intégrant les ménages qui en bénéficient aux listes d'attente pour un HLM.

Pour tous ces programmes, le loyer correspond à 25 % des revenus du ménage. L'OMHM comble la différence entre ce montant et le loyer qu'il reconnaît à partir des montants qu'il reçoit de la Société d'habitation du Québec.

# ORGANIGRAMME



# GOUVERNANCE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



**M. Christian Champagne,**  
président,  
nommé par le conseil  
d'agglomération  
de Montréal



**M<sup>me</sup> Danielle Fournier,**  
vice-présidente, nommée par le ministre  
des Affaires municipales et de l'Habitation



**M<sup>me</sup> Lise Guillemette,**  
secrétaire-trésorière,  
nommée par le conseil  
d'agglomération  
de Montréal



**M. Hubert Makwandae,**  
nommé par le conseil  
d'agglomération  
de Montréal



**M. M'Baye Diagne,**  
nommé par le conseil  
d'agglomération  
de Montréal



**Sylvain Labrecque,**  
élu par les locataires



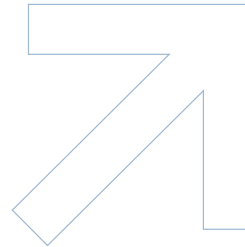
**M<sup>me</sup> Sylvie Crispo,**  
nommée par le conseil  
d'agglomération  
de Montréal



**M<sup>me</sup> Marie-France Raynault,**  
nommée par le ministre  
des Affaires municipales  
et de l'Habitation



**M. André Giroux**  
élu par les locataires



Le conseil d'administration adopte les grandes orientations qui animent l'OMHM. De plus, il fixe les objectifs, détermine les priorités et évalue les résultats.

Il est formé de neuf membres: cinq personnes nommées par le conseil de l'agglomération de Montréal, deux personnes désignées par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui sont issues de groupes socio-économiques et deux personnes élues par les représentants des associations de locataires.

# COMITÉS

---

## INSTANCES RELEVANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit s'assure de la saine gestion des activités financières et de la gestion des risques de l'Office. Il adopte, entre autres, un plan annuel de vérification et veille à son suivi. Il examine périodiquement la gestion des risques de l'Office. Il est formé du secrétaire-trésorier du conseil d'administration et de deux membres provenant de l'extérieur de l'organisation. Les membres du comité sont assistés par le directeur des finances et de l'administration.

### LES INSTANCES PARTICIPATIVES DES RÉSIDANTS

Le Comité consultatif des résidants (CCR) étudie les politiques touchant l'ensemble des locataires HLM. Il est composé des deux locataires membres du conseil d'administration et de représentants des comités de secteur provenant des associations de locataires. Les représentants sont élus par les comités de secteur.

Chacun des trois secteurs a son comité de secteur qui travaille à l'amélioration de la qualité de vie dans les HLM. Les comités de secteur sont composés de membres du personnel de l'OMHM travaillant dans le secteur et de représentants des associations de locataires.

Par ailleurs, à la suite de consultations conduites en 2013, une instance participative des locataires des habitations gérées par le Service des résidences a également été mise en place. C'est ainsi qu'a été créé le CCR ENHARMONIE, qui a démarré ses activités en juillet 2014.

Enfin, côté jeunesse, les dirigeants de l'Office rencontrent le MOUV une ou deux fois par année pour parler des préoccupations et des projets des jeunes résidants des HLM. Le MOUV, formé au printemps 2013, est un regroupement de jeunes qui désirent s'engager dans la vie communautaire de leur HLM, s'initier au fonctionnement des instances de consultation de l'OMHM et se faire entendre de façon concertée.

### LE COMITÉ DE SÉLECTION

Les demandes de logements HLM sont évaluées par un comité de sélection. Le comité a pour mandat de soumettre à l'OMHM son avis sur l'admissibilité des demandeurs et le classement des personnes admissibles. Il est formé d'au moins trois membres, soit un représentant de l'OMHM, un membre élu par les locataires et un membre issu de groupes socio-économiques.

Les demandes de changement de logement pour des motifs de santé ou de sécurité sont évaluées par le Comité d'étude des demandes de changements de logement pour motifs biopsychosociaux, un sous-comité du Comité de sélection. Les membres de ce sous-comité étudient les demandes ainsi que les pièces justificatives avant de rendre une décision conforme à la Politique de changement de logement de l'OMHM et au *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique*.

### LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS IMMOBILIERS

Le comité de développement des projets immobiliers a pour mandat d'émettre des recommandations sur les orientations de l'OMHM en matière de développement de logements, d'analyser les propositions de projets et d'émettre une opinion au conseil d'administration sur les projets proposés. Il est formé de trois administrateurs du conseil d'administration, de la directrice générale, du directeur de la gestion et du développement des actifs et du directeur du développement du parc de logements.

# COMITÉS (suite)

---

## COMITÉS ADMINISTRATIFS

### LES COMITÉS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les deux comités en santé et sécurité du travail, cols blancs et cols bleus, ont pour mandat de participer à l'identification et à l'évaluation des risques liés aux différents postes de travail à l'Office et de faire des recommandations quant au contenu du programme de prévention. Ils sont composés de représentants patronaux et de représentants syndicaux. Un conseiller en ressources humaines attitré à la santé et à la sécurité du travail agit à titre de coordonnateur des comités.

### LE COMITÉ DU BUDGET

Le comité du budget est formé des membres du comité de direction, assistés par la directrice du budget et de la vérification interne. Le comité évalue l'impact des balises budgétaires des bailleurs de fonds de l'OMHM et détermine les enjeux de la prochaine année budgétaire, qui seront communiqués aux gestionnaires et transposés en directives budgétaires.

### LES COMITÉS DE RETRAITE

Trois comités de retraite administrent les biens des régimes complémentaires de retraite des trois groupes d'employés : les employés non syndiqués, les cols blancs et les cols bleus. Chacun des comités de retraite est formé de deux représentants de l'employeur, un membre indépendant nommé par l'employeur, un membre nommé par le syndicat ou l'association du personnel concerné et deux membres élus lors de leur assemblée générale annuelle.



# POLITIQUES ET NORMES COMPTABLES

## POLITIQUES FINANCIÈRES

---

Le but des politiques financières est d'orienter à long terme les décisions afin de maintenir une saine gestion des fonds publics. Les principales pratiques de gestion financière sont énumérées ci-dessous.

### ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

La *Loi de la Société d'habitation du Québec* (chapitre S-8) décrète la constitution d'un office d'habitation et les pouvoirs qui lui sont conférés. Toutefois, c'est dans les contrats d'exploitation et les conventions signés entre la Société et l'Office que ce dernier s'engage à administrer, pour le compte de la SHQ, les immeubles selon les modalités des ententes et à maintenir l'équilibre budgétaire prévu.

Pour les programmes HLM et PSL, l'équilibre est atteint à l'aide des contributions des partenaires, en l'occurrence la Société d'habitation du Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal et l'agglomération de Montréal. L'objectif de l'équilibre budgétaire est de s'assurer que l'Office met en place tous les mécanismes et outils nécessaires pour respecter ses obligations légales et de maintenir son équilibre sur une base annuelle et pluriannuelle.

### PRINCIPAUX REVENUS

Les principaux revenus sont les revenus de location et les contributions des partenaires.

#### REVENUS DE LOCATION

Dans le programme HLM, les revenus de location au budget sont déterminés par la SHQ. L'OMHM doit se référer au *Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique* de la SHQ pour fixer le coût du loyer d'un locataire. Les paramètres de calcul y sont clairement définis.

Pour les programmes LAQ et ACL, la SHQ signe avec l'Office une convention d'exploitation pour chaque projet dans laquelle elle précise, entre autres, que les coûts de location ne doivent pas être inférieurs à 70 %, pour le LAQ, et 75 %, pour ACL, ni supérieurs à 95 % du loyer médian du marché reconnu par la SHQ. Les coûts de location sont alors définis selon ce critère ainsi que selon le critère de rentabilité de l'ensemble des projets auxquels ils sont reliés, soit les projets de type Personnes âgées en légère perte d'autonomie (PAPA) ou les projets standards, projets pour familles et personnes seules.

En ce qui concerne l'ensemble locatif immeubles Benny Farm, qui ne fait partie d'aucun programme particulier de la SHQ et qui n'est pas attaché à une convention d'exploitation, les revenus de location sont établis pour assurer la rentabilité et sont ajustés chaque année par le conseil d'administration de l'Office.

# POLITIQUES FINANCIÈRES (suite)

---

## SUBVENTIONS

Dans le programme PSL, les subventions proviennent de la SHQ (90 %) et de la Communauté métropolitaine de Montréal (10 %). Elles couvrent les versements aux propriétaires ainsi que les dépenses réalisées pour la gestion du programme.

Concernant les programmes LAQ et AccèsLogis, les subventions sont attribuables à des logements subventionnés par le programme PSL. La subvention couvre la différence entre le coût de location des logements subventionnés et les revenus de location perçus par l'Office pour ces logements.

## CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

Les contributions sont essentielles dans le programme HLM, afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Elles correspondent à l'écart entre les revenus perçus et les dépenses encourues pour gérer le programme HLM.

Il y a deux formes de contribution :

- Contribution conjointe : contribution annuelle, assumée à 90 % par la SHQ et à 10 % par la CMM;
- Contribution exclusive : contribution allouée à un projet particulier.

## GESTION DES IMMOBILISATIONS

La gestion des immobilisations comprend la protection, l'entretien et le remplacement des actifs de l'OMHM.

Afin de s'assurer que son parc immobilier est toujours conservé en bon état pour sa clientèle, l'Office se conforme aux directives et aux politiques de la SHQ, comme exigé dans la convention d'exploitation de chaque ensemble immobilier signée entre les deux organismes.

## RÉSERVES

### RÉSERVE D'AUTOGESTION

Dans le programme HLM, la SHQ permet aux offices municipaux d'habitation de se constituer une réserve appelée « Réserve d'autogestion ». Cette réserve est pourvue annuellement d'un montant équivalant au moindre entre les économies réalisées dans l'enveloppe Administration, conciergerie et entretien (ACE) et 1 % de cette enveloppe au budget approuvé. Les sommes ainsi accumulées servent prioritairement au soutien des locataires ou à l'acquisition d'équipements communautaires, selon les critères du Guide de gestion du logement social de la SHQ.

**En ce qui a trait aux programmes LAQ et AccèsLogis, la SHQ exige que les réserves suivantes soient prévues au budget :**

#### **RÉSERVE HYPOTHÉCAIRE**

L'organisme doit constituer annuellement une réserve de gestion hypothécaire. Cette réserve a pour but de lui permettre d'atténuer l'augmentation importante de loyer qu'entraînerait une hausse sensible du taux d'intérêt au moment du premier renouvellement du prêt hypothécaire. Ce montant est déterminé dans la convention d'exploitation.

#### **RÉSERVE IMMOBILIÈRE**

L'organisme doit constituer une réserve de remplacement immobilière à compter de la date d'ajustement des intérêts. Le montant annuel minimal versé à cette réserve varie selon la typologie des logements. Les intérêts produits sur les montants accumulés font partie de la réserve.

#### **RÉSERVE MOBILIÈRE**

L'organisme doit, le cas échéant, constituer une réserve de remplacement mobilière à compter de la date d'ajustement des intérêts. Le montant annuel versé à cette réserve est établi en fonction du coût de remplacement des équipements mobiliers amorti sur une période de huit années.

### **PLAN DE MESURES D'URGENCE**

L'OMHM dispose d'un plan de mesures d'urgence qui comporte une partie générale ainsi que plusieurs plans particuliers d'intervention pour des situations précises comme une pandémie, un incendie majeur, un épisode de chaleur extrême, une panne de services de télécommunication ou une panne électrique.

### **ÉTUDE DE LA DETTE**

#### **PROGRAMME HLM**

L'OMHM n'a pas de service de la dette, bien qu'il soit propriétaire de certaines habitations; c'est la SHQ qui négocie et qui est débitrice des emprunts hypothécaires de tous les bâtiments gérés par l'Office, autant pour les biens qu'il détient que pour ceux qu'il administre.

Le financement des habitations est inscrit au budget de l'Office afin qu'apparaissent toutes les dépenses inhérentes à un ensemble immobilier, autant pour le partage du déficit entre les différentes instances gouvernementales que pour la préparation des états financiers.

#### **PROGRAMMES LAQ ET ACCÈSLOGIS**

La SHQ et la Ville de Montréal soutiennent les projets issus des programmes LAQ et AccèsLogis au moyen d'une subvention équivalant à un prêt à remboursement conditionnel pour couvrir 60 % du coût maximal de réalisation admissible, en ce qui concerne la part de la SHQ, et d'une contribution du milieu représentant 15 % des coûts nets de réalisation, pour ce qui est de la Ville de Montréal.

Ces aides financières sont présentées comme subventions reportées à la dette à long terme aux états financiers. L'Office enregistre annuellement un revenu de subvention équivalant à l'amortissement de la dette de l'exercice en cours.

#### **AUTRES PROJETS**

Dans cette section, est présenté les immeubles Benny Farm, un ensemble immobilier qui n'est pas subventionné et dont l'Office est le seul débiteur du prêt hypothécaire.

# BASE COMPTABLE et BUDGÉTAIRE

---

## RESSOURCES HUMAINES

Au moment de la préparation du budget de la masse salariale, la base comptable peut différer légèrement de celle des états financiers relativement aux éléments suivants :

- le coût des avantages sociaux est budgétisé dans un poste général selon un taux moyen, alors que la charge est comptabilisée au coût réel;
- lorsque la situation exige de refléter les répercussions de certains dossiers sur plusieurs unités administratives (ex. : négociations collectives, mesures d'économie), les sommes requises peuvent être budgétisées dans le poste budgétaire général, alors que le coût réel sera imputé aux unités concernées.

Le personnel permanent et surnuméraire œuvrant au sein de tous les programmes de l'Office a des conditions de travail et de rémunération décrites dans trois conventions collectives et un manuel des conditions de travail, en l'occurrence :

- la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301;
- la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal SFCF, section locale 429;
- la convention collective des surveillants-résidents dans le cadre du programme LAQ;
- le manuel des conditions de travail des cadres et du personnel de bureau non syndiqué de l'OMHM.

Les budgets de la masse salariale ont été préparés en tenant compte des dispositions inhérentes à ces quatre ententes. Les employés étant divisés en deux groupes, d'une part, administration et, d'autre part, entretien, le paiement des salaires est effectué une fois toutes les deux semaines, en alternance.

## INVENTAIRE

L'achat des stocks est comptabilisé au bilan et ceux-ci sont passés à la dépense au moment de leur utilisation. Toutefois, à la fin de l'exercice financier, selon les règles de la SHQ, le solde au bilan est transféré à la dépense.



## ENTITÉ JURIDIQUE

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) est un organisme à but non lucratif constitué par lettres patentes émises le 8 mai 2001 en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*. Selon la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, les activités officielles de l'OMHM ont commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2002. L'Office est né du regroupement des 15 offices municipaux sur le territoire de l'île de Montréal.

## EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de l'Office se termine le 31 décembre.

## DÉFINITION DES ENJEUX ANNUELS

Le processus d'élaboration du budget commence en mai de chaque année. Le comité du budget, formé des membres du comité de direction et de la directrice du budget et de la vérification interne, se réunit afin de déterminer les enjeux de la prochaine année et d'évaluer l'incidence qu'aura la masse salariale sur le futur budget, tout en tenant compte des attentes du conseil d'administration.

L'Office entame ses consultations auprès de ses partenaires et de sa clientèle et évalue l'impact des balises budgétaires de la SHQ, qui est son principal bailleur de fonds. Les consultations auprès des locataires à cette étape permettent de connaître leurs préoccupations dès le début de la réflexion sur le budget.

Muni de cette information, le comité du budget communique à tous les gestionnaires concernés les directives à suivre pour la préparation de leur budget. Chaque directeur a alors un mois pour préparer le budget de son unité administrative. Puis, il le transmet à l'unité du budget et de la vérification interne pour la compilation de toutes les données.

À la fin d'août, l'OMHM vérifie, auprès de la SHQ, les directives budgétaires officielles qu'il doit respecter pour la présentation de ses demandes budgétaires.

# BASE COMPTABLE et BUDGÉTAIRE

---

## ANALYSE DU BUDGET

À la fin d'août, les directeurs de chaque service font une présentation au comité du budget afin de justifier leurs demandes budgétaires. À la suite de ces présentations, le comité du budget statue sur les demandes reçues afin de satisfaire aux balises de la SHQ et prépare le cahier de présentation du budget.

Le projet de budget est alors présenté de nouveau aux locataires dans les comités de secteur et aux Comités consultatifs des résidents. Par la suite, il est soumis au comité d'audit pour recommandation au conseil d'administration.

## ADOPTION DU BUDGET

Une fois ce budget approuvé par le conseil d'administration, l'OMHM le présente à la Commission sur les finances et l'administration de l'agglomération de Montréal pour étude.

Il est ensuite soumis au conseil d'agglomération de Montréal pour adoption.

## SUIVI BUDGÉTAIRE

Le suivi financier vise à satisfaire aux règles et aux exigences budgétaires de la SHQ. L'unité du budget et de la vérification interne veille à ce que les contrôles demeurent opérationnels et qu'ils soient respectés.

Chaque gestionnaire reçoit mensuellement un rapport détaillé lui permettant de faire un suivi de son budget et de connaître les budgets disponibles. Deux fois l'an, soit en mai ainsi qu'en septembre, les gestionnaires sont tenus de présenter un état des dépenses anticipées au 31 décembre. L'unité du budget et de la vérification interne compile les données et prépare un état anticipé des dépenses qui sera présenté au comité de direction, au comité d'audit et au conseil d'administration.

## DEMANDE BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

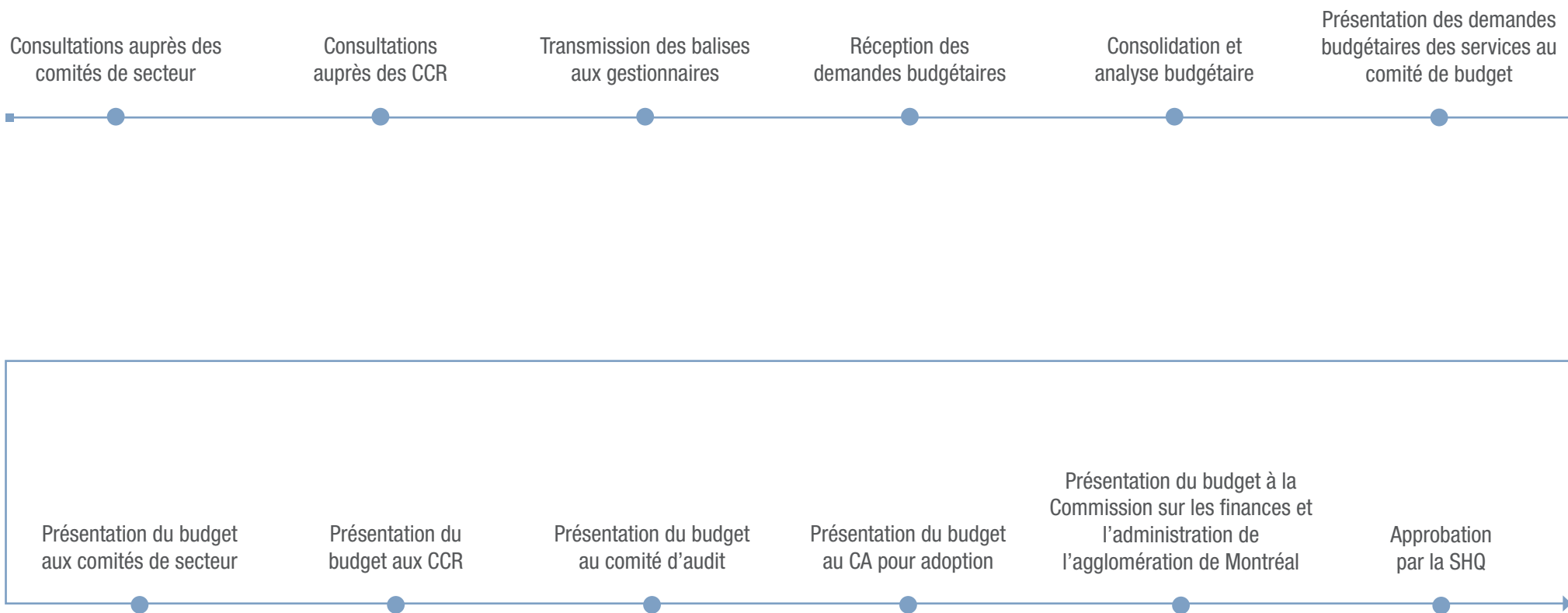
En cours d'exercice, certaines situations peuvent nécessiter une demande spéciale de budget supplémentaire à la SHQ. Ces demandes sont souvent attribuables à des dépenses imprévisibles, comme celles qu'occasionnent les sinistres ou qui sont liées au coût de l'énergie.

La direction des finances et de l'administration prépare alors un document justificatif qui sera approuvé par le conseil d'administration avant d'être envoyé à la SHQ. Ce n'est que lorsque cette dernière aura accepté officiellement la demande, soit par l'octroi d'un budget supplémentaire soit par une autorisation de dépassement aux états financiers, que les sommes seront disponibles dans le système financier pour utilisation par les gestionnaires.

# PROCESSUS BUDGÉTAIRE

## CALENDRIER DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire 2020 s'échelonne de mai à décembre 2019. Il débute par la fixation des orientations et des paramètres budgétaires. Ces orientations et paramètres sont présentés aux directeurs de service, pour être ensuite analysés par le comité du budget et le comité d'audit, puis sont approuvés par le conseil d'administration.



# ORIENTATIONS RÉALISATIONS 2019

ORIENTATIONS	PRINCIPALES RÉALISATIONS
<p><b>1. Assurer la qualité des milieux de vie :</b></p> <p><b>1.1 En poursuivant les rénovations majeures nécessitées par l'état du parc de logements</b></p> <p><b>1.2 En optimisant l'offre de services</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Planification et réalisation de travaux majeurs sur le parc de logements HLM et engagement des budgets RAM et Régénération de 99,3 M\$ durant l'année 2019 :<ul style="list-style-type: none"><li>- Livraison (fin des travaux majeurs) et remise en exploitation des habitations Nicolet et Dollier-de-Casson;</li><li>- Lancement des appels d'offres pour les travaux majeurs aux habitations Chester et Workman–Notre-Dame;</li><li>- Établissement et programmation des travaux requis aux habitations La Pépinière;</li><li>- Amorce du deuxième cycle d'inspection des façades des bâtiments de 5 étages et plus</li></ul></li><li>• Dépôt auprès de la SHQ d'une proposition de projet pilote permettant d'explorer des modèles alternatifs de financement des travaux majeurs dans les HLM.</li><li>• Poursuite du chantier de remodelage des habitations Saint-Michel Nord et poursuite d'un projet d'innovation sociale, en collaboration avec l'ÉNAP, visant principalement une meilleure cohabitation au sein du milieu de vie.</li><li>• Réalisation d'une analyse du bilan de santé du parc de logements abordables, en vue d'établir un plan de maintien des actifs.</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dépôt des recommandations et amorce des travaux de mise en œuvre à la suite du Chantier sur les communications avec les résidants et de la réflexion sur le redéploiement des services de proximité.</li><li>• Début des travaux visant la mise en place, début 2020, d'un projet pilote d'habitations sans fumée dans quelques bâtiments de l'OMHM.</li><li>• Poursuite de la mise en œuvre du plan intégré de lutte à la vermine 2018-2021, qui vise notamment davantage de prévention, de même qu'un accompagnement soutenu des locataires dans la préparation de leur logement avant les traitements d'extermination.</li><li>• Remplacement de 1 794 appareils de buanderie dans 293 habitations HLM et abordables (28 appareils du côté des logements abordables).</li></ul>



## ORIENTATIONS (suite)

### 1.2 En optimisant son offre de services (suite)

### 1.3 En favorisant la vie communautaire et la cohabitation harmonieuse

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Réalisation d'aménagements pour le rangement de tri et quadri porteurs dans 3 habitations (tours pour personnes âgées) ainsi que dans 14 logements.
- Consolidation des pratiques en hygiène du bâtiment, mesure des résultats et correction des écarts.
- Poursuite du plan quinquennal de peinture des cages d'escalier dans les HLM pour familles (71 % des cages d'escalier repeintes au 30 septembre 2019, soit 1 177 sur 1 665).
- Poursuite des investissements pour la gestion des matières résiduelles.
- Atteinte d'un taux de réponse aux appels, par le centre d'appels, de 96 % pour le premier semestre de 2019.
- Mise en service d'un nouveau formulaire en ligne pour les demandes de réparations des locataires en HLM; 178 demandes en ligne au 31 août 2019.
- Poursuite du plan d'action visant l'amélioration et la modernisation des activités de serrurerie dans les habitations HLM.
- Prise en charge par le centre d'appels de l'OMHM des appels des locataires de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.
  
- Mise en œuvre de 3 nouveaux projets destinés à différentes clientèles de l'OMHM :
  - Projet de « locataires-employés » en salubrité (préparation des logements avant les traitements d'extermination des punaises);
  - Formation de médiateur offerte aux jeunes vivant en HLM;
  - Équipe de mentors en soutien aux associations de locataires, en matière d'obligations et de processus démocratiques.
- Mise en place d'une méthode de financement pour les associations de locataires des résidences ENHARMONIE.
- Dépôt au conseil d'administration du bilan des impacts sur l'organisation de la perte d'autonomie chez les personnes âgées.
- Organisation de la cérémonie de reconnaissance de l'action communautaire et bénévole à l'intention des résidants.

ORIENTATIONS	PRINCIPALES RÉALISATIONS
<p><b>2. Augmenter l'offre de logements et mieux répondre à la diversité des besoins, et ce, en proposant des solutions créatives</b></p> <p><b>2.1 En accentuant le rôle de l'OMHM dans le développement et la pérennisation du logement social sur l'île de Montréal, et ce, tant à partir des programmes disponibles que de stratégies novatrices</b></p> <p><b>2.2 En accroissant et en facilitant l'accès au logement social sur l'île de Montréal</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage du chantier de l'Îlot Rosemont, grand projet de logement social sur le site de la station de métro Rosemont, qui comprendra une nouvelle résidence avec services pour personnes âgées ENHARMONIE de 193 unités réalisées avec AccèsLogis, ainsi que le nouveau centre administratif et de services aux citoyens de l'OMHM.</li> <li>• Élaboration d'une trousse de formation et de soutien pour les coopératives et les OBNL d'habitation, dans le cadre de la gestion d'unités de supplément au loyer.</li> <li>• Poursuite du rapprochement de l'offre de l'OMHM et de la demande en logement social à Montréal par la mise en œuvre de différents programmes et le développement de liens avec les partenaires montréalais concernés.</li> <li>• Négociation d'une nouvelle entente avec la Ville de Montréal pour le Service de référence de l'OMHM, qui tiendra compte des enjeux d'insalubrité très présents dans le paysage montréalais.</li> <li>• Mise à jour des dossiers de 5 000 demandeurs sur la liste d'attente de l'OMHM.</li> <li>• Mise en œuvre de la programmation 2019-2020 du programme PSL-SL1 et suivis des programmations précédentes, pour un total de 1 790 unités PSL octroyées à Montréal.</li> <li>• Mise en œuvre du programme PSL-SL1 SAN et soutien au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal et au consortium Projet Logement Montréal.</li> <li>• Mise sur pied de listes d'intérêt de demandeurs pour les unités de logement abordable de l'OMHM (projets pour familles et résidences pour personnes âgées ENHARMONIE).</li> </ul>

ORIENTATIONS (suite)	PRINCIPALES RÉALISATIONS
<p><b>3. Relever les défis à venir en saisissant les occasions d'amélioration et de développement et en s'appuyant sur une équipe compétente, outillée et engagée</b></p> <p><b>3.1 En positionnant l'OMHM dans l'environnement politique et stratégique</b></p> <p><b>3.2 En développant et en adaptant les compétences des employés afin de disposer d'une main-d'œuvre répondant aux nouvelles réalités</b></p> <p><b>3.3 En accroissant la performance de l'organisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Célébrations, tout au long de l'année, du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OMHM.</li> <li>• Développement d'une entente de communication entre la SHQ et l'OMHM visant à favoriser le rayonnement de l'Office;</li> <li>• Approbation et lancement de la démarche devant mener au nouveau plan stratégique de l'OMHM 2020.</li> <li>• Développement d'un programme de formation de futurs gestionnaires, à l'intention du personnel syndiqué;</li> <li>• Mise en place d'un programme de développement des compétences en placoplâtre pour les employés cols bleus;</li> <li>• Implantation d'un parcours triennal de développement des compétences des cadres;</li> <li>• Mise en place de nouvelles façons de faire en matière de développement immobilier, dans le contexte de l'assujettissement de l'OMHM à la <i>Loi sur les cités et villes</i>;</li> <li>• Mise en place d'un nouveau processus d'appel d'offres pour les travaux dans les logements, visant ainsi une économie de 15 % sur le coût de ces travaux;</li> <li>• Établissement d'une procédure de réception et d'examen des plaintes, dans le cadre la Loi 108 (surveillance des contrats des organismes publics).</li> <li>• Résolution des enjeux de conformité des ententes de développement antérieures à janvier 2018 avec les groupes de ressources techniques en logement social;</li> <li>• Traitement des demandes d'accès à l'information (504 demandes à la fin de septembre 2019, soit 23 %, de plus qu'à la même date en 2018);</li> <li>• Poursuite du développement du projet Logic.net qui vise à optimiser et à intégrer les processus financiers et d'approvisionnement de l'OMHM;</li> <li>• Poursuite des activités de mesures de résultats au sein de l'organisation;</li> <li>• Finalisation des ententes sur les utilisations des excédents, conformément à la Loi 15, pour les trois régimes complémentaires de retraite de l'organisation;</li> </ul>

# PRIORITÉS 2020

## L'OMHM en 2020

L'année 2020 marquera le début d'un tout nouveau plan stratégique, dont l'adoption est prévue en mars 2020. Ce sera donc une année de transition. Les priorités 2020 reflètent la mission de l'OMHM, qui est d'améliorer les conditions de vie de familles et de personnes à faible revenu en offrant des logements et des services de qualité, tout en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action. Elles reflètent également la volonté du conseil d'administration et de la direction d'assurer une saine gouvernance et une gestion efficace de l'organisation.

ORIENTATIONS	ACTIONS PRIORITAIRES
<b>Offrir des logements et des services de qualité aux locataires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en œuvre tous les efforts requis pour soutenir la remise en état du parc de logements par :<ul style="list-style-type: none"><li>- des démarches auprès des bailleurs de fonds afin d'augmenter les budgets de Remplacement, amélioration, modernisation (RAM) et les budgets de Régénération alloués à l'OMHM pour son parc de logements HLM;</li><li>- l'amorce, la poursuite ou l'achèvement, selon les calendriers des projets, des travaux majeurs de rénovation et de régénération sur tous les sites approuvés par les bailleurs de fonds;</li><li>- la poursuite du projet pilote visant à explorer des modèles alternatifs de financement des travaux majeurs dans les HLM;</li><li>- la poursuite du programme de maintien des actifs, incluant le logement abordable</li></ul></li><li>• Déployer les activités nécessaires pour offrir aux locataires des services de qualité, notamment :<ul style="list-style-type: none"><li>- la poursuite du plan intégré de lutte à la vermine 2018-2021;</li><li>- le démarrage du projet pilote d'habitations sans fumée;</li><li>- la mise en œuvre des recommandations du bilan des impacts sur l'organisation, de la perte d'autonomie chez les personnes âgées, incluant le développement d'ententes de services avec les CIUSSS de Montréal;</li><li>- l'accueil et la réintégration des locataires aux habitations Saint-Michel Nord;</li><li>- l'amorce d'une réflexion en vue de développer un plan d'action intégré et concerté en matière de sécurité pour les locataires de l'OMHM.</li></ul></li></ul>



ORIENTATIONS	ACTIONS PRIORITAIRES
<b>Offrir des logements abordables et des services de qualité aux demandeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre le développement de l'offre de logements abordables sur l'île de Montréal selon les cibles établies par le conseil d'administration, notamment par :<ul style="list-style-type: none"><li>- la gestion du chantier du projet Îlot Rosemont et des défis liés à la planification de l'aménagement du centre administratif et de la résidence;</li><li>- la mise en œuvre des programmes Supplément au loyer (PSL), incluant la programmation 2019-2020 du PSL-SL1 ainsi que des démarches pour la poursuite du SL1 au-delà de l'échéance de 2021;</li><li>- la mise à disposition d'unités PSL-SL1 pour les projets de prévention de l'itinérance.</li></ul></li><li>• Poursuivre le rapprochement de notre offre et de la demande en logement social par la mise en œuvre de différents programmes et le développement de liens avec les partenaires montréalais concernés.</li><li>• Travailler en étroite collaboration avec la Ville de Montréal au déploiement de la nouvelle entente pour le Service de référence et des services aux demandeurs afférents.</li></ul>
<b>Favoriser le pouvoir d'influence et d'action des locataires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre et en assurer la pérennité trois projets de soutien aux locataires amorcés en 2019 (préparation des logements avant les traitements d'extermination des punaises, formation de médiateur offerte aux jeunes vivant en HLM et mentorat en soutien aux associations de locataires en matière de gestion et de processus démocratiques).</li><li>• Consolider le volet jeunesse des interventions de l'OMHM en matière de développement communautaire et social.</li><li>• Poursuivre, en collaboration avec le Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ), les démarches afin de bonifier les budgets dédiés au soutien communautaire en HLM.</li></ul>
<b>Assurer une saine gouvernance et une gestion efficace de l'organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Finaliser, adopter et amorcer la mise en œuvre du prochain plan stratégique.</li><li>• Accroître la visibilité et le rayonnement de l'OMHM, installer la présence de l'OMHM sur les médias sociaux et moderniser l'image de marque de l'OMHM en tant qu'employeur.</li><li>• Poursuivre les travaux de modernisation des infrastructures et des systèmes de gestion des données nécessaires à la gestion efficace de l'organisation, incluant le déploiement de Logic.net et le déploiement des bons de travail mobiles pour les cols bleus.</li><li>• Améliorer les activités de mesure de résultats par la bonification de tableaux de bord.</li><li>• Obtenir la reconduction de la certification « Conciliation travail-famille ».</li></ul>

# BUDGET 2020

## BUDGET DES PROGRAMMES CONSOLIDÉ OMHM SUR TROIS ANS

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	%
<b>REVENUS</b>				
REVENUS D'EXPLOITATION	114 656 200 \$	119 397 100 \$	120 654 200 \$	1,1 %
SUBVENTIONS	58 880 200 \$	62 841 100 \$	64 596 200 \$	2,8 %
	<b>173 536 400 \$</b>	<b>182 238 200 \$</b>	<b>185 250 400 \$</b>	<b>1,7 %</b>
<b>DÉPENSES</b>				
RESSOURCES HUMAINES	41 191 600 \$	40 514 600 \$	41 523 500 \$	2,5 %
ADMINISTRATION	9 828 100 \$	12 436 800 \$	12 706 200 \$	2,2 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	19 063 400 \$	20 474 200 \$	20 170 200 \$	-1,5 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	5 498 700 \$	5 775 400 \$	5 480 500 \$	-5,1 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	65 294 100 \$	64 629 700 \$	66 563 100 \$	3,0 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	121 239 600 \$	83 480 900 \$	151 229 700 \$	81,2 %
FINANCEMENT	78 940 900 \$	77 675 400 \$	77 769 900 \$	0,1 %
RÉSERVES	78 800 \$	764 200 \$	304 100 \$	-60,2 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES	54 958 400 \$	58 500 000 \$	60 000 000 \$	2,6 %
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	125 800 \$	0 \$	0 \$	0,0 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>396 219 400 \$</b>	<b>364 251 200 \$</b>	<b>435 747 200 \$</b>	<b>19,6 %</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE)</b>	<b>(222 683 000 \$)</b>	<b>(182 013 000 \$)</b>	<b>(250 496 800 \$)</b>	<b>37,7 %</b>
<b>CONTRIBUTION</b>	<b>141 856 900 \$</b>	<b>136 550 500 \$</b>	<b>148 316 900 \$</b>	<b>8,6 %</b>
<b>RAM CAPITALISÉ</b>	<b>80 690 000 \$</b>	<b>45 661 000 \$</b>	<b>102 000 000 \$</b>	<b>123,4 %</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>(136 100 \$)</b>	<b>198 500 \$</b>	<b>(179 900 \$)</b>	

# CONSOLIDÉ OMHM 2020

DESCRIPTION	BUDGET HLM 2020	BUDGET PSL 2020	BUDGET LAQ 2020	BUDGET ACCÈSLOGIS 2020	BUDGET IMMEUBLES BENNY FARM 2020	BUDGET CONSOLIDÉ 2020
<b>REVENUS</b>						
REVENUS D'EXPLOITATION	95 054 300 \$	- \$	21 656 900 \$	1 699 100 \$	2 243 900 \$	120 654 200 \$
SUBVENTIONS	- \$	62 681 100 \$	203 900 \$	926 600 \$	784 600 \$	64 596 200 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>95 054 300 \$</b>	<b>62 681 100 \$</b>	<b>21 860 800 \$</b>	<b>2 625 700 \$</b>	<b>3 028 500 \$</b>	<b>185 250 400 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>						
RESSOURCES HUMAINES	32 721 100 \$	2 512 900 \$	5 428 600 \$	324 600 \$	536 300 \$	41 523 500 \$
ADMINISTRATION	11 506 900 \$	168 200 \$	883 800 \$	67 100 \$	80 200 \$	12 706 200 \$
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	18 042 500 \$	- \$	1 614 200 \$	206 200 \$	307 300 \$	20 170 200 \$
SERVICE À LA CLIENTÈLE	2 589 700 \$	- \$	2 886 300 \$	1 000 \$	3 500 \$	5 480 500 \$
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	60 096 300 \$	- \$	4 990 400 \$	640 800 \$	835 600 \$	66 563 100 \$
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	150 060 600 \$	- \$	847 800 \$	67 000 \$	254 300 \$	151 229 700 \$
FINANCEMENT	70 963 100 \$	- \$	4 690 200 \$	1 119 300 \$	997 300 \$	77 769 900 \$
CONTRIBUTIONS (UTILISATIONS) RÉSERVES	(609 000) \$	- \$	709 200 \$	143 400 \$	60 500 \$	304 100 \$
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES	- \$	60 000 000 \$	- \$	- \$	- \$	60 000 000 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>345 371 200 \$</b>	<b>62 681 100 \$</b>	<b>22 050 500 \$</b>	<b>2 569 400 \$</b>	<b>3 075 000 \$</b>	<b>435 747 200 \$</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE)</b>	<b>(250 316 900) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(189 700) \$</b>	<b>56 300 \$</b>	<b>(46 500) \$</b>	<b>(250 496 800) \$</b>
<b>CONTRIBUTION</b>	<b>148 316 900 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>148 316 900 \$</b>
<b>(-) RAM CAPITALISÉ</b>	<b>102 000 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>102 000 000 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(189 700) \$</b>	<b>56 300 \$</b>	<b>(46 500) \$</b>	<b>(179 900) \$</b>

# CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS

	SHQ		CMM		AGGLOMÉRATION		SCHL		TOTAL	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
<b>PROGRAMME HLM</b>										
Contribution conjointe (1)	120 434 000 \$	130 996 000 \$	13 350 000 \$	14 502 300 \$					133 784 000 \$	145 498 300 \$
Contribution exclusive	2 216 500 \$	2 268 600 \$			550 000 \$	550 000 \$			2 766 500 \$	2 818 600 \$
<b>TOTAL HLM</b>	<b>122 650 500 \$</b>	<b>133 264 600 \$</b>	<b>13 350 000 \$</b>	<b>14 502 300 \$</b>	<b>550 000 \$</b>	<b>550 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>136 550 500 \$</b>	<b>148 316 900 \$</b>
<b>PROGRAMME PSL</b>										
Subvention conjointe (1)	54 843 200 \$	56 413 000 \$	6 093 700 \$	6 268 100 \$					60 936 900 \$	62 681 100 \$
<b>TOTAL PSL</b>	<b>54 843 200 \$</b>	<b>56 413 000 \$</b>	<b>6 093 700 \$</b>	<b>6 268 100 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>60 936 900 \$</b>	<b>62 681 100 \$</b>
<b>PROGRAMME LAQ</b>										
Subvention conjointe (1) (2)	188 000 \$	183 500 \$	20 900 \$	20 400 \$					208 900 \$	203 900 \$
<b>TOTAL LAQ</b>	<b>188 000 \$</b>	<b>183 500 \$</b>	<b>20 900 \$</b>	<b>20 400 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>208 900 \$</b>	<b>203 900 \$</b>
<b>PROGRAMME ACCÈSLOGIS</b>										
Subvention conjointe (1) (2)	825 600 \$	834 000 \$	91 700 \$	92 600 \$					917 300 \$	926 600 \$
<b>TOTAL ACCÈSLOGIS</b>	<b>825 600 \$</b>	<b>834 000 \$</b>	<b>91 700 \$</b>	<b>92 600 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>917 300 \$</b>	<b>926 600 \$</b>
<b>IMMEUBLES BENNY FARM</b>										
Subvention conjointe (1) (2)	414 000 \$	417 500 \$	46 000 \$	46 400 \$					460 000 \$	463 900 \$
Subvention exclusive							318 000 \$	320 700 \$	318 000 \$	320 700 \$
<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>414 000 \$</b>	<b>417 500 \$</b>	<b>46 000 \$</b>	<b>46 400 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>318 000 \$</b>	<b>320 700 \$</b>	<b>778 000 \$</b>	<b>784 600 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>178 921 300 \$</b>	<b>191 112 600 \$</b>	<b>19 602 300 \$</b>	<b>20 929 800 \$</b>	<b>550 000 \$</b>	<b>550 000 \$</b>	<b>318 000 \$</b>	<b>320 700 \$</b>	<b>199 391 600 \$</b>	<b>212 913 100 \$</b>

Note 1 : Contribution ou subvention conjointe : 90 % SHQ, 10 % CMM

Note 2 : Cette subvention provient du programme PSL. Elle est également incluse dans les subventions du programme.



# AVOIR MULTIPROGRAMME

RÉSERVES	Réserve autogestion	Réserve remplacement immeuble	Réserve remplacement meuble	Réserve de gestion hypothécaire	Réserve générale	TOTAL
Solde aux états financiers du 31 décembre 2018	3 467 600 \$	5 682 000 \$	1 754 500 \$	1 323 500 \$	136 000 \$	12 363 600 \$
Contributions anticipées 2019	502 300 \$	584 500 \$	162 000 \$	28 400 \$	- \$	1 277 200 \$
Affectations anticipées 2019	- \$	(1 919 300) \$	(175 000) \$	- \$	- \$	(2 094 300) \$
Contributions budgétisées 2020	- \$	649 200 \$	161 900 \$	102 000 \$	- \$	913 100 \$
Affectations budgétisées 2020	(609 000) \$	(1 128 000) \$	(440 000) \$	- \$	- \$	(2 177 000) \$
<b>Solde anticipé au 31 décembre 2020</b>	<b>3 360 900 \$</b>	<b>3 868 400 \$</b>	<b>1 463 400 \$</b>	<b>1 453 900 \$</b>	<b>136 000 \$</b>	<b>10 282 600 \$</b>

SURPLUS	Programme HLM	Programme PSL	Programme LAQ	Programme AccèsLogis	Immeubles Benny Farm	TOTAL
Surplus (déficit) aux états financiers au 31 décembre 2018	- \$	- \$	(3 592 700) \$	579 900 \$	534 100 \$	(2 478 700) \$
Résultats anticipés 2019	- \$	- \$	(355 100) \$	12 900 \$	33 900 \$	(308 300) \$
Résultats budgétisés 2020	- \$	- \$	(189 700) \$	56 300 \$	(46 500) \$	(179 900) \$
<b>Surplus (déficit) projeté au 31 décembre 2020</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(4 137 500) \$</b>	<b>649 100 \$</b>	<b>521 500 \$</b>	<b>(2 966 900) \$</b>

# BUDGET HLM (PUBLIC ET PRIVÉ) ET ANALYSE

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	%
<b>REVENUS</b>				
REVENUS D'EXPLOITATION	90 374 400 \$	94 475 100 \$	95 054 300 \$	0,6 %
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>90 374 400 \$</b>	<b>94 475 100 \$</b>	<b>95 054 300 \$</b>	<b>0,6 %</b>
<b>DÉPENSES</b>				
RESSOURCES HUMAINES	33 254 800 \$	31 954 200 \$	32 721 100 \$	2,4 %
ADMINISTRATION	8 807 200 \$	11 244 900 \$	11 506 900 \$	2,3 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	17 172 600 \$	18 452 400 \$	18 042 500 \$	-2,2 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	2 752 500 \$	2 987 300 \$	2 589 700 \$	-13,3 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	59 297 200 \$	58 422 600 \$	60 096 300 \$	2,9 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	118 789 100 \$	82 662 100 \$	150 060 600 \$	81,5 %
FINANCEMENT	72 377 300 \$	70 963 100 \$	70 963 100 \$	0,0 %
CONTRIBUTION (UTILISATION) RÉSERVE D'AUTOGESTION	470 600 \$	- \$	(609 000 \$)	-100,0 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>312 921 300 \$</b>	<b>276 686 600 \$</b>	<b>345 371 200 \$</b>	<b>24,8 %</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE)</b>	<b>(222 546 900 \$)</b>	<b>(182 211 500 \$)</b>	<b>(250 316 900 \$)</b>	<b>37,4 %</b>
CONTRIBUTION	141 856 900 \$	136 550 500 \$	148 316 900 \$	8,6 %
RAM CAPITALISÉ	80 690 000 \$	45 661 000 \$	102 000 000 \$	123,4 %
<b>SURPLUS (CONTRIBUTION)</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	

# BUDGET HLM (PUBLIC ET PRIVÉ) ET ANALYSE

## REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
REVENUS DE LOCATION	93 689 900 \$	94 097 600 \$	0,4 %
AUTRES REVENUS	785 200 \$	956 700 \$	21,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>94 475 100 \$</b>	<b>95 054 300 \$</b>	<b>0,6 %</b>

Le budget « Revenus de location » est présenté tel qu'il a été établi par la SHQ. L'écart dans la rubrique « Autres revenus » est attribuable aux revenus d'intérêts qui ne sont pas budgétisés par la SHQ.

## DÉPENSES - Ressources humaines

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
ADMINISTRATION	18 875 900 \$	19 537 200 \$	3,5 %
ENTRETIEN	13 078 300 \$	13 183 900 \$	0,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>31 954 200 \$</b>	<b>32 721 100 \$</b>	<b>2,4 %</b>

L'indexation de la masse salariale prévue au budget 2020 est de 2 %.

Les autres facteurs qui font fluctuer l'enveloppe salariale sont analysés à la section « Rémunération » du présent document.

# BUDGET HLM (PUBLIC ET PRIVÉ) ET ANALYSE

## DÉPENSES - Administration

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
FRAIS GÉNÉRAUX	4 689 000 \$	4 815 300 \$	2,7 %
FRAIS INFORMATIQUES	6 498 600 \$	6 611 000 \$	1,7 %
AUTRES FRAIS NON RÉCURRENTS	57 300 \$	80 600 \$	40,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 244 900 \$</b>	<b>11 506 900 \$</b>	<b>2,3 %</b>

L'augmentation des frais généraux est liée principalement aux honoraires professionnels prévus en 2020 pour soutenir et accompagner les employés lors du redéploiement des services de proximité.

Les budgets alloués pour les « Frais informatiques » et « Autres frais non récurrents » sont établis par la SHQ.

## DÉPENSES - Conciergerie et entretien

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
CONTRATS ET RESSOURCES MATÉRIELLES	11 343 200 \$	10 633 400 \$	-6,3 %
ENTRETIEN DES SYSTÈMES SPÉCIALISÉS	6 734 200 \$	7 114 700 \$	5,7 %
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	375 000 \$	294 400 \$	-21,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>18 452 400 \$</b>	<b>18 042 500 \$</b>	<b>-2,2 %</b>

Le budget pour la rubrique « Conciergerie et entretien » demeure sensiblement le même que celui de 2019. Toutefois, des sommes attribuées à l'entretien des logements et des bâtiments ont été transférées à la masse salariale des cols bleus, afin d'accroître les travaux d'entretien dans les espaces communs.

## DÉPENSES - Service à la clientèle

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES	456 700 \$	498 300 \$	9,1 %
ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET SOCIALES	311 800 \$	311 800 \$	0,0 %
SOUTIEN À LA CLIENTÈLE	1 828 800 \$	1 479 600 \$	-19,1 %
FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	390 000 \$	300 000 \$	-23,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 987 300 \$</b>	<b>2 589 700 \$</b>	<b>-13,3 %</b>

Les budgets « Subventions aux associations de locataires » et « Activités communautaires et sociales » sont également déterminés par la SHQ en fonction du nombre de logements. En 2018, la SHQ a haussé son aide aux associations de 17 \$ à 20 \$ par logement. Elle l'indexera ensuite de 2 \$ par année, pour atteindre 30 \$ par logement en 2023. Le montant alloué en 2020 est de 24 \$ par logement.

Initialement, le budget « Soutien à la clientèle » est déterminé par la SHQ en fonction du nombre de logements et s'élève à 22 \$ par logement, soit un montant total de 456 700 \$. L'Office a fait une demande à la SHQ afin d'utiliser les revenus générés par la location des toits pour les antennes à hauteur de 1 M\$ pour financer cette activité. En 2020, l'Office a pu intégrer à l'intérieur de l'enveloppe Administration, conciergerie et entretien (ACE) les dépenses administratives liées à cette activité, ce qui explique la diminution dans cette rubrique. À cela s'ajoute le fait que l'Office compte utiliser sa réserve de gestion pour compléter le financement de près de 23 000 \$.

Le montant demandé pour les « Frais de déménagement » correspond au besoin en vue de verser une allocation de déménagement de 500 \$ pour près de 600 changements de logements. En 2019, le budget comprenait des sommes pour des paiements autres que l'allocation de déménagement.

## DÉPENSES - Énergie, taxes, assurances et sinistres

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
ÉNERGIE	28 326 600 \$	30 000 300 \$	5,9 %
TAXES	24 246 000 \$	24 246 000 \$	0,0 %
ASSURANCES ET SINISTRES	5 850 000 \$	5 850 000 \$	0,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>58 422 600 \$</b>	<b>60 096 300 \$</b>	<b>2,9 %</b>

Le montant prévu à la rubrique « Énergie » est celui préinscrit par la SHQ.

La demande pour les budgets des rubriques « Taxes » et « Assurances et sinistres » est la même que celle de 2019.

Pour ces rubriques, la SHQ reconnaît la totalité de la dépense aux états financiers.

# BUDGET HLM (PUBLIC ET PRIVÉ) ET ANALYSE

## DÉPENSES - Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
IMMEUBLES	23 431 100 \$	60 000 000 \$	156,1 %
TERRAINS	1 962 700 \$	5 000 000 \$	154,8 %
DÉCONTAMINATIONS	38 000 \$	100 000 \$	163,2 %
BÂTIMENTS	19 144 400 \$	33 116 700 \$	73,0 %
LOGEMENTS	25 005 900 \$	34 543 900 \$	38,1 %
HONORAIRES PROFESSIONNELS	12 728 600 \$	17 000 000 \$	33,6 %
FRAIS DE RELOGEMENT	351 400 \$	300 000 \$	-14,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>82 662 100 \$</b>	<b>150 060 600 \$</b>	<b>81,5 %</b>

En 2019, la demande budgétaire de l'OMHM a été de l'ordre de 150 M\$. La SHQ a consenti 82,6 M\$ \$ pour les HLM public et privé. En 2020, l'OMHM persiste à exprimer ses besoins réels pour la gestion responsable de son parc immobilier. La demande budgétaire demeure à 150 M\$, considérant la vétusté du parc immobilier, qui nécessite d'importants investissements.

## DÉPENSES - Financement

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
INTÉRÊTS	21 805 100 \$	21 805 100 \$	0,0 %
AMORTISSEMENT	48 698 300 \$	48 698 300 \$	0,0 %
RENTES EMPHYTHÉOTIQUES ET AUTRES FRAIS	459 700 \$	459 700 \$	0,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>70 963 100 \$</b>	<b>70 963 100 \$</b>	<b>0,0 %</b>

Les budgets alloués en 2019 sont reportés étant en attente des montants qui seront déterminés par la SHQ .

# BUDGET PSL ET ANALYSE

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	%
<b>REVENUS</b>				
SUBVENTIONS	57 013 000 \$	60 936 900 \$	62 681 100 \$	2,9 %
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>57 013 000 \$</b>	<b>60 936 900 \$</b>	<b>62 681 100 \$</b>	<b>2,9 %</b>
<b>DÉPENSES</b>				
RESSOURCES HUMAINES	1 913 000 \$	2 243 800 \$	2 512 900 \$	12,0 %
ADMINISTRATION	141 600 \$	193 100 \$	168 200 \$	-12,9 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES	54 958 400 \$	58 500 000 \$	60 000 000 \$	2,6 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>57 013 000 \$</b>	<b>60 936 900 \$</b>	<b>62 681 100 \$</b>	<b>2,9 %</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	

# BUDGET PSL ET ANALYSE

## REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
SUBVENTIONS	60 936 900 \$	62 681 100 \$	2,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>60 936 900 \$</b>	<b>62 681 100 \$</b>	<b>2,9 %</b>

La rubrique « Subventions » représente les sommes nécessaires pour combler la différence entre le loyer inscrit au bail et le loyer versé par le locataire, qui équivaut à 25 % de son revenu. En 2020, près de 13 000 ménages bénéficieront de ces programmes, comparativement à 12 000 en 2019.

## DÉPENSES

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
RESSOURCES HUMAINES	2 243 800 \$	2 512 900 \$	12,0 %
ADMINISTRATION	193 100 \$	168 200 \$	-12,9 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES	58 500 000 \$	60 000 000 \$	2,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>60 936 900 \$</b>	<b>62 681 100 \$</b>	<b>2,9 %</b>

Du personnel supplémentaire a été embauché au cours de l'année 2019 pour livrer les 700 nouvelles unités provenant des programmes SL du programme Supplément au loyer.

Le Service du PSL avait réaménagé ses bureaux afin d'accueillir de nouveaux employés en 2019, ce qui explique la baisse dans la rubrique « Administration ».

Les sommes attribuées à la rubrique « Versements aux propriétaires » seront révisées mensuellement par la SHQ afin de refléter la situation réelle.



# BUDGET LAQ ET ANALYSE

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	%
<b>REVENUS</b>				
REVENUS D'EXPLOITATION	20 542 700 \$	21 096 700 \$	21 656 900 \$	2,7 %
SUBVENTIONS	215 600 \$	208 900 \$	203 900 \$	-2,4 %
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>20 758 300 \$</b>	<b>21 305 600 \$</b>	<b>21 860 800 \$</b>	<b>2,6 %</b>
<b>DÉPENSES</b>				
RESSOURCES HUMAINES	5 228 300 \$	5 465 800 \$	5 428 600 \$	-0,7 %
ADMINISTRATION	715 100 \$	865 700 \$	883 800 \$	2,1 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	1 496 600 \$	1 510 700 \$	1 614 200 \$	6,9 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	2 743 300 \$	2 785 100 \$	2 886 300 \$	3,6 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	4 655 200 \$	4 725 700 \$	4 990 400 \$	5,6 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	2 231 600 \$	540 000 \$	847 800 \$	57,0 %
FINANCEMENT	4 580 300 \$	4 682 900 \$	4 690 200 \$	0,2 %
CONTRIBUTIONS (UTILISATIONS) RÉSERVES	(542 000 \$)	636 100 \$	709 200 \$	11,5 %
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	125 800 \$	- \$	- \$	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>21 234 200 \$</b>	<b>21 212 000 \$</b>	<b>22 050 500 \$</b>	<b>4,0 %</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>(475 900 \$)</b>	<b>93 600 \$</b>	<b>(189 700 \$)</b>	

# BUDGET LAQ ET ANALYSE

## REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
REVENUS DE LOCATION	20 606 200 \$	21 180 800 \$	2,8 %
AUTRES REVENUS	325 000 \$	368 600 \$	13,4 %
REVENUS REPORTÉS	165 500 \$	107 500 \$	-35,0 %
SUBVENTIONS	208 900 \$	203 900 \$	-2,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>21 305 600 \$</b>	<b>21 860 800 \$</b>	<b>2,6 %</b>

L'indexation consentie dans « Revenus de location » est de 1,5 % pour le volet « Résidence » et de 1,2 % pour le volet « Famille ». Le budget est établi en fonction des revenus réels projetés de 2019.

L'augmentation dans la rubrique « Autres revenus » provient d'une hausse des revenus d'intérêt.

## DÉPENSES - Ressources humaines

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
ADMINISTRATION	3 946 500 \$	3 977 500 \$	0,8 %
ENTRETIEN	1 519 300 \$	1 451 100 \$	-4,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 465 800 \$</b>	<b>5 428 600 \$</b>	<b>-0,7 %</b>

Les salaires du personnel du programme Logement abordable ont été indexés de 2 % en 2020.

Un poste dédié aux travaux spéciaux n'a pas été reconduit en 2020, expliquant ainsi la diminution dans la rubrique « Entretien ».

## DÉPENSES - Administration

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
FRAIS GÉNÉRAUX	831 900 \$	850 800 \$	2,3 %
FRAIS INFORMATIQUES	15 000 \$	10 500 \$	-30,0 %
AUTRES FRAIS NON RÉCURRENTS	18 800 \$	22 500 \$	19,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>865 700 \$</b>	<b>883 800 \$</b>	<b>2,1 %</b>

Il y a une diminution de la rubrique « Frais informatiques » puisque la conception du site Web des Résidences ENHARMONIE a été complétée en 2019.

## DÉPENSES - Conciergerie et entretien

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
CONTRATS ET RESSOURCES MATÉRIELLES	1 510 700 \$	1 614 200 \$	6,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 510 700 \$</b>	<b>1 614 200 \$</b>	<b>6,9 %</b>

Un investissement plus important dans l'entretien des logements et dans les coûts liés à la sécurité explique en grande partie la hausse dans la rubrique « Contrats et ressources matérielles ».

# BUDGET LAQ ET ANALYSE

## DÉPENSES - Service à la clientèle

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES	- \$	10 000 \$	100 %
ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET SOCIALES	87 600 \$	89 100 \$	1,7 %
SERVICES ALIMENTAIRES	2 577 500 \$	2 558 200 \$	-0,7 %
ACHAT ET ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS DE CUISINE	120 000 \$	229 000 \$	90,8%
<b>TOTAL</b>	<b>2 785 100 \$</b>	<b>2 886 300 \$</b>	<b>3,6 %</b>

En raison de la création du Comité consultatif des résidents ENHARMONIE, des subventions aux associations de locataires de 1 000 \$ par résidence sont prévues au budget 2020.

Le vieillissement des équipements de cuisine nécessite un plus grand investissement pour les réparer ou les remplacer.

## DÉPENSES - Énergie, taxes, assurances et sinistres

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
ÉNERGIE	1 629 200 \$	1 633 500 \$	0,3 %
TAXES	2 786 700 \$	3 000 400 \$	7,7 %
ASSURANCES ET SINISTRES	309 800 \$	356 500 \$	15,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 725 700 \$</b>	<b>4 990 400 \$</b>	<b>5,6 %</b>

Les budgets de ces rubriques ont été établis en tenant compte des montants anticipés de l'année en cours.

## DÉPENSES - Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
IMMEUBLES	997 500 \$	844 100 \$	-15,4 %
TERRAINS	79 000 \$	151 000 \$	91,1 %
BÂTIMENTS	997 500 \$	1 190 500 \$	19,3 %
LOGEMENTS	126 000 \$	104 000 \$	-17,5 %
HONORAIRES PROFESSIONNELS	162 100 \$	126 200 \$	-22,1 %
(-) UTILISATION DES RÉSERVES DÉDIÉES	(1 822 100) \$	(1 568 000) \$	-13,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>540 000 \$</b>	<b>847 800 \$</b>	<b>57,0 %</b>

En 2015, la direction de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer a élaboré et mis en œuvre un cadre budgétaire pluriannuel pour les portefeuilles de logements abordables. En continuité avec ce cadre, le budget de plusieurs travaux de rénovation majeurs proviendra des réserves dédiées à cet effet.

## DÉPENSES - Financement

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
INTÉRÊTS	1 927 700 \$	1 932 800 \$	0,3 %
AMORTISSEMENT	2 659 100 \$	2 654 600 \$	-0,2 %
FRAIS DE COPROPRIÉTÉ	96 100 \$	102 800 \$	7,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 682 900 \$</b>	<b>4 690 200 \$</b>	<b>0,2 %</b>

Les montants ont été évalués selon les conditions rattachées aux prêts hypothécaires en vigueur.

# BUDGET LAQ ET ANALYSE

## DÉPENSES - Réserve

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
IMMOBILIÈRE	493 700 \$	566 800 \$	14,8 %
MOBILIÈRE	142 400 \$	142 400 \$	0,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>636 100 \$</b>	<b>709 200 \$</b>	<b>11,5 %</b>

Les réserves « Immobilière » et « Mobilière » sont budgétisées conformément aux obligations du programme LAQ, tel qu'exigé par la SHQ.

# BUDGET ACCÈSLOGIS ET ANALYSE

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	%
<b>REVENUS</b>				
REVENUS D'EXPLOITATION	1 586 100 \$	1 651 900 \$	1 699 100 \$	2,9 %
SUBVENTIONS	904 700 \$	917 300 \$	926 600 \$	1,0 %
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 490 800 \$</b>	<b>2 569 200 \$</b>	<b>2 625 700 \$</b>	<b>2,2 %</b>
<b>DÉPENSES</b>				
RESSOURCES HUMAINES	279 300 \$	321 200 \$	324 600 \$	1,1 %
ADMINISTRATION	66 000 \$	67 900 \$	67 100 \$	-1,2 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	154 400 \$	198 100 \$	206 200 \$	4,1 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	- \$	- \$	1 000 \$	-100,0 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	564 900 \$	620 800 \$	640 800 \$	3,2 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	133 400 \$	131 900 \$	67 000 \$	-49,2 %
FINANCEMENT	1 100 300 \$	1 134 300 \$	1 119 300 \$	-1,3 %
RÉSERVES	147 700 \$	128 100 \$	143 400 \$	11,9 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 446 000 \$</b>	<b>2 602 300 \$</b>	<b>2 569 400 \$</b>	<b>-1,3 %</b>
UTILISATION DES SURPLUS	- \$	33 100 \$	- \$	- \$
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>44 800 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>56 300 \$</b>	<b>- \$</b>

# BUDGET ACCÈSLOGIS ET ANALYSE

## REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
REVENUS DE LOCATION	1 609 400 \$	1 631 500 \$	1,4 %
AUTRES REVENUS	42 500 \$	61 100 \$	43,8 %
REVENUS REPORTÉS	- \$	6 500 \$	100,0 %
SUBVENTIONS	917 300 \$	926 600 \$	1,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 569 200 \$</b>	<b>2 625 700 \$</b>	<b>2,2 %</b>

L'indexation consentie dans « Revenus de location » est calculée par projet, en fonction des conditions de viabilité et des travaux majeurs liés à chaque projet. La hausse dans la rubrique « Autres revenus » est liée à une augmentation du taux d'intérêt.

L'utilisation des revenus reportés est prévue pour des travaux de rénovation aux habitations Monty.

## DÉPENSES - Ressources humaines

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
ADMINISTRATION	193 400 \$	179 100 \$	-7,4 %
ENTRETIEN	127 800 \$	145 500 \$	13,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>321 200 \$</b>	<b>324 600 \$</b>	<b>1,1 %</b>

Une indexation de 2 % des salaires du personnel est budgétisée en 2020. La diminution dans la rubrique « Administration » est liée à une surévaluation des avantages sociaux en 2019. Une redistribution de personnel dédié à l'entretien entre les différents programmes gérés par le Service de la gestion abordable explique l'écart dans la rubrique « Entretien ».



## DÉPENSES - Administration, conciergerie et entretien

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
ADMINISTRATION	67 900 \$	67 100 \$	-1,2 %
CONTRATS ET RESSOURCES MATÉRIELLES	198 100 \$	206 200 \$	4,1 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	- \$	1 000 \$	-100,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>266 000 \$</b>	<b>274 300 \$</b>	<b>3,1 %</b>

Une stabilité des dépenses en « Administration » et en « Conciergerie et entretien » est prévue pour l'année 2020.

## DÉPENSES - Énergie, taxes, assurances et sinistres

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
ÉNERGIE	230 000 \$	211 000 \$	-8,3 %
TAXES	352 200 \$	376 400 \$	6,9 %
ASSURANCES ET SINISTRES	38 600 \$	53 400 \$	38,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>620 800 \$</b>	<b>640 800 \$</b>	<b>3,2 %</b>

Les budgets de ces rubriques ont été établis en tenant compte des montants anticipés de l'année en cours. Une augmentation importante est prévue lors du renouvellement des contrats d'assurance.

# BUDGET ACCÈSLOGIS ET ANALYSE

## DÉPENSES - RAM, financement et réserves

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
RAM	212 600 \$	99 500 \$	-53,2 %
(-) Utilisation des réserves dédiées	(80 700) \$	(32 500) \$	-59,7 %
FINANCEMENT	1 134 300 \$	1 119 300 \$	-1,3 %
RÉSERVES	128 100 \$	143 400 \$	11,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 394 300 \$</b>	<b>1 329 700 \$</b>	<b>-4,6 %</b>

Les travaux de rénovation budgétisés en 2020 concernent principalement la remise à neuf des logements vacants et la phase terminale de la réfection des douches à la Maison Wolfe.

L'augmentation dans la rubrique « Réserves » est liée au nouveau projet Les habitations Paul-Buissonneau.

# BUDGET IMMEUBLES BENNY FARM ET ANALYSE

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	%
<b>REVENUS</b>				
REVENUS D'EXPLOITATION	2 153 000 \$	2 173 400 \$	2 243 900 \$	3,2 %
SUBVENTIONS	746 900 \$	778 000 \$	784 600 \$	0,8 %
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 899 900 \$</b>	<b>2 951 400 \$</b>	<b>3 028 500 \$</b>	<b>2,6 %</b>
<b>DÉPENSES</b>				
RESSOURCES HUMAINES	516 200 \$	529 600 \$	536 300 \$	1,3 %
ADMINISTRATION	98 200 \$	65 200 \$	80 200 \$	23,0 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	239 800 \$	313 000 \$	307 300 \$	-1,8 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	2 900 \$	3 000 \$	3 500 \$	16,7 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	776 800 \$	860 600 \$	835 600 \$	-2,9 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	85 500 \$	146 900 \$	254 300 \$	73,1 %
FINANCEMENT	883 000 \$	895 100 \$	997 300 \$	11,4 %
RÉSERVES	2 500 \$	- \$	60 500 \$	100,0 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 604 900 \$</b>	<b>2 813 400 \$</b>	<b>3 075 000 \$</b>	<b>9,3 %</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>295 000 \$</b>	<b>138 000 \$</b>	<b>(46 500) \$</b>	

# BUDGET LES IMMEUBLES BENNY FARM ET ANALYSE

## REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
REVENUS DE LOCATION	2 137 900 \$	2 157 400 \$	0,9 %
AUTRES REVENUS	35 500 \$	86 500 \$	143,7 %
SUBVENTIONS	778 000 \$	784 600 \$	0,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 951 400 \$</b>	<b>3 028 500 \$</b>	<b>2,6 %</b>

Une indexation de 1 % a été prévue pour les revenus de location en 2020.

La hausse dans la rubrique « Autres revenus » est reliée à une augmentation des revenus d'intérêts.

## DÉPENSES - Ressources humaines

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
ADMINISTRATION	272 800 \$	266 900 \$	-2,2 %
ENTRETIEN	256 800 \$	269 400 \$	4,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>529 600 \$</b>	<b>536 300 \$</b>	<b>1,3 %</b>

Une indexation de 2 % des salaires du personnel est budgétisée en 2020.

## DÉPENSES - Administration, conciergerie et entretien et service à la clientèle

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
ADMINISTRATION	65 200 \$	80 200 \$	23,0 %
CONTRATS ET RESSOURCES MATÉRIELLES	313 000 \$	307 300 \$	-1,8 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	3 000 \$	3 500 \$	16,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>381 200 \$</b>	<b>391 000 \$</b>	<b>2,6 %</b>

L'augmentation dans la rubrique « Administration » est liée principalement aux honoraires professionnels prévus pour bonifier la gestion des actifs immobilisés.

## DÉPENSES - Énergie, taxes, assurances et sinistres

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
ÉNERGIE	399 100 \$	352 000 \$	-11,8 %
TAXES	373 000 \$	384 100 \$	3,0 %
ASSURANCES ET SINISTRES	88 500 \$	99 500 \$	12,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>860 600 \$</b>	<b>835 600 \$</b>	<b>-2,9 %</b>

Les budgets de ces rubriques ont été établis en tenant compte des montants anticipés de l'année en cours.

# BUDGET LES IMMEUBLES BENNY FARM ET ANALYSE

## RAM et financement

DESCRIPTION	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART %
RAM	146 900 \$	254 300 \$	73,1 %
FINANCEMENT	895 100 \$	997 300 \$	11,4 %
RÉSERVES	- \$	60 500 \$	100,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 042 000 \$</b>	<b>1 312 100 \$</b>	<b>25,9 %</b>

D'importants travaux de calfeutrage expliquent l'augmentation du budget « RAM » en 2020.

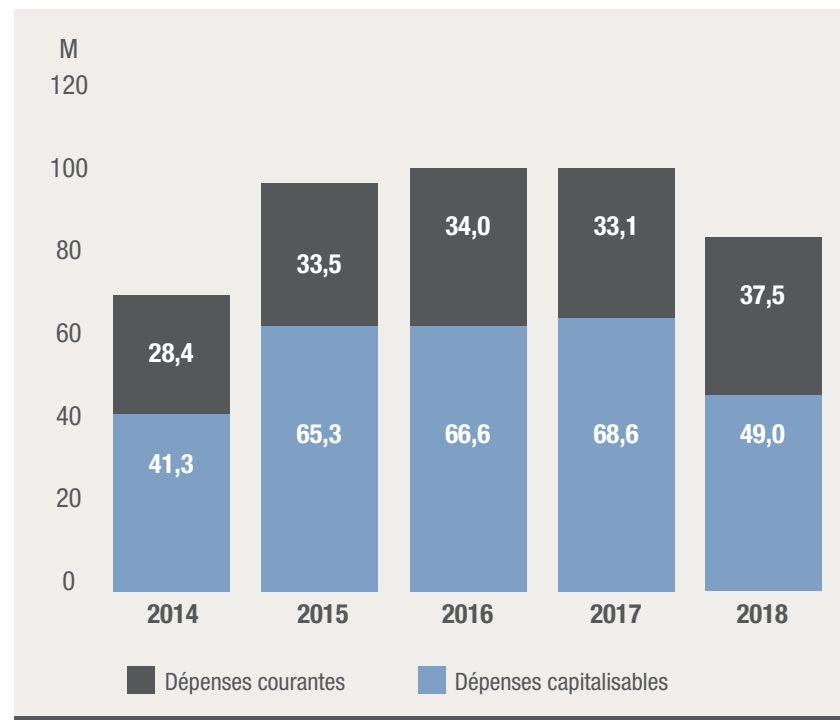
La hausse dans la rubrique « Financement » est attribuable aux nouvelles conditions du financement hypothécaire.

La hausse dans la rubrique « Réserves » est liée au renouvellement de l'hypothèque.

# PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

## Investissements dans les travaux majeurs (RAM)

De 2008 à 2019, plus de 912,3 millions de dollars ont été investis dans un patrimoine collectif évalué à plus de 3 milliards de dollars. Le premier plan quinquennal d'investissements (de 2008 à 2012) a permis à l'OMHM de bénéficier d'une somme de 364,7 millions de dollars, soit une moyenne de 72,9 millions de dollars par année. Pour le second plan (de 2013 à 2017), cette moyenne annuelle s'est élevée à 92,8 millions de dollars. Le troisième plan quinquennal, qui se poursuivra jusqu'en 2020, a permis à l'Office de profiter d'un budget RAM ayant une moyenne de 84,6 millions de dollars pour les années 2018 et 2019.



	Investissements RAM	% capitalisable
2014	69,7 M\$	59,3 %
2015	98,8 M\$	66,1 %
2016	100,6 M\$	66,2 %
2017	101,7 M\$	67,5 %
2018 :	86,5 M\$	56,7 %

Le budget RAM est réparti en deux enveloppes distinctes : les travaux capitalisables et les travaux de type dépense. Depuis 2011, la Société d'habitation du Québec (SHQ) maximise le pourcentage du budget RAM capitalisable. Ainsi, pour un budget total RAM de 40 millions de dollars, un au moins 55 % des dépenses doivent se réaliser en travaux capitalisables. En 2019, avec l'octroi d'un budget RAM qui devrait se conclure à 82,7 millions de dollars, 50,6 % des investissements seront capitalisés. Ces deux enveloppes et le pourcentage de travaux capitalisables influencent la programmation des travaux, les stratégies de réalisation, la lutte à la vétusté et les budgets d'exploitation.

# Axes d'intervention

## BUDGET RAM

Pour 2020, la SHQ a confirmé l'allocation d'un montant de base de 40 millions de dollars à 55 % capitalisables, alors que l'OMHM avait déposé une demande budgétaire RAM de 150 millions de dollars à 68 % capitalisables. L'Office se prépare toutefois à accueillir un rehaussement de budget au printemps. Pour ne pas retarder les travaux prévus pour et respecter l'année financière (31 décembre), des appels d'offres seront lancés avec une validité de 120 jours au lieu de 90, pour permettre une marge de manœuvre.

## REMISE EN ÉTAT DE LOGEMENTS

Les besoins financiers pour la remise en état des composantes des 20 810 logements HLM occupés et vacants se maintiennent à plus de 25 millions de dollars en 2020. Les investissements requis comprennent les montants pour la rénovation des logements lors des remises à neuf de bâtiments. Notons aussi qu'annuellement, plus de 2 000 logements vacants sont remis en état.



## REMISE À NEUF DE BÂTIMENTS

Une trentaine de projets de remise à neuf de bâtiments, nécessitant le plus souvent des travaux de décontamination fongique, de rénovations majeures et de mise aux normes, sont à réaliser. En 2020, l'OMHM souhaite poursuivre et démarrer des travaux de remise à neuf de bâtiments dans une quinzaine d'ensembles immobiliers. La demande budgétaire considère la nécessité de limiter le nombre de logements vacants du parc HLM pour pouvoir reloger les locataires et réaliser les travaux requis.

## RÉGÉNÉRATION

Au début de 2017, l'OMHM s'est vu accorder un budget particulier de régénération pour des travaux impliquant de la démolition et de la reconstruction. Les habitations Saint-Michel Nord (185 logements) ont bénéficié de ce budget particulier de 54,2 millions de dollars. Les travaux se termineront en 2019 et le processus de réintégration des locataires débutera dans les premiers mois de 2020.

## MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

L'OMHM profite des travaux majeurs pour améliorer la performance écoénergétique de ses bâtiments. Ces changements contribuent à la maîtrise de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de son parc immobilier. Des subventions substantielles, de 440 229 \$ en 2016, de 376 060 \$ en 2017 et de 990 000 \$ en 2018, permettent en partie de réaliser ces travaux.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS

Dans la mesure des budgets disponibles, l'OMHM met en place divers programmes d'amélioration en matière de santé et sécurité au travail et de sécurité des bâtiments, en se conformant aux différentes réglementations en vigueur. On parle, par exemple, de programmes touchant l'amiante, les accès aux toits, les circuits électriques, les espaces clos, les alarmes-incendies, les groupes électrogènes, les gicleurs, la ventilation, la gestion des matières résiduelles, les façades de cinq étages et plus, les entrées d'eau et le radon.

## MAINTIEN DES ACTIFS

Compte tenu de l'indice élevé de vétusté de nos habitations, le maintien et l'entretien des composants architecturaux et électromécaniques requièrent des investissements importants. Le maintien des actifs est un grand défi pour prévenir les urgences et agir en prévention.



# RÉMUNÉRATION

## LA RÉMUNÉRATION

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important de l'enveloppe Administration, conciergerie et entretien (ACE) de l'OMHM. Le tableau ci-dessous présente les principaux éléments de la masse salariale, soit la rémunération, les avantages sociaux, qui regroupent les régimes de retraite et les assurances collectives, ainsi que les charges sociales gouvernementales comme :

- le Régime de rentes du Québec;
- le Régime québécois d'assurance parentale;
- l'assurance-emploi;
- le Fonds des services de santé;
- la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Au poste « Ressources humaines » apparaissant au Budget, il faut ajouter la rémunération des préposés à la sécurité des locataires, celle des surveillants-résidants ainsi que celle des chefs cuisiniers. Les dépenses allouées à la rémunération de ces employés sont respectivement sous les postes « Sécurité » et « Service à la clientèle », comme le requiert la Société d'habitation du Québec.

2020	RESSOURCES HUMAINES	SÉCURITÉ Note 1	SERVICE À LA CLIENTÈLE	RÉMUNÉRATION GLOBALE	PART RELATIVE
RÉMUNÉRATION	32 314 000 \$	1 511 600 \$	407 200 \$	34 232 800 \$	78 %
CHARGES SOCIALES	4 524 000 \$	211 600 \$	57 000 \$	4 792 600 \$	11 %
AVANTAGES SOCIAUX	4 685 500 \$	- \$	59 000 \$	4 744 500 \$	11 %
<b>TOTAL</b>	<b>41 523 500 \$</b>	<b>1 723 200 \$</b>	<b>523 200 \$</b>	<b>43 769 900 \$</b>	<b>100 %</b>

Note 1 : Le personnel dédié à la sécurité des locataires occupe un poste à temps partiel.

# EFFECTIFS

## TABLEAU DES EFFECTIFS

	2019	2020	ÉCART
PERSONNEL PERMANENT	623	638	15
PERSONNEL SURNUMÉRAIRE	114	106	(8)
PERSONNEL À TEMPS PARTIEL	163	125	(38)
<b>Total</b>	<b>900</b>	<b>869</b>	<b>(31)</b>

L'augmentation des 15 postes permanents est principalement liée à la titularisation de 10 postes surnuméraires qui étaient occupés par des employés depuis quelques années, ainsi qu'à la création de 2 postes au Service de l'approvisionnement après sa réorganisation.

La variation dans la rubrique « Personnel à temps partiel » est liée à des postes vacants non reconduits en 2020.

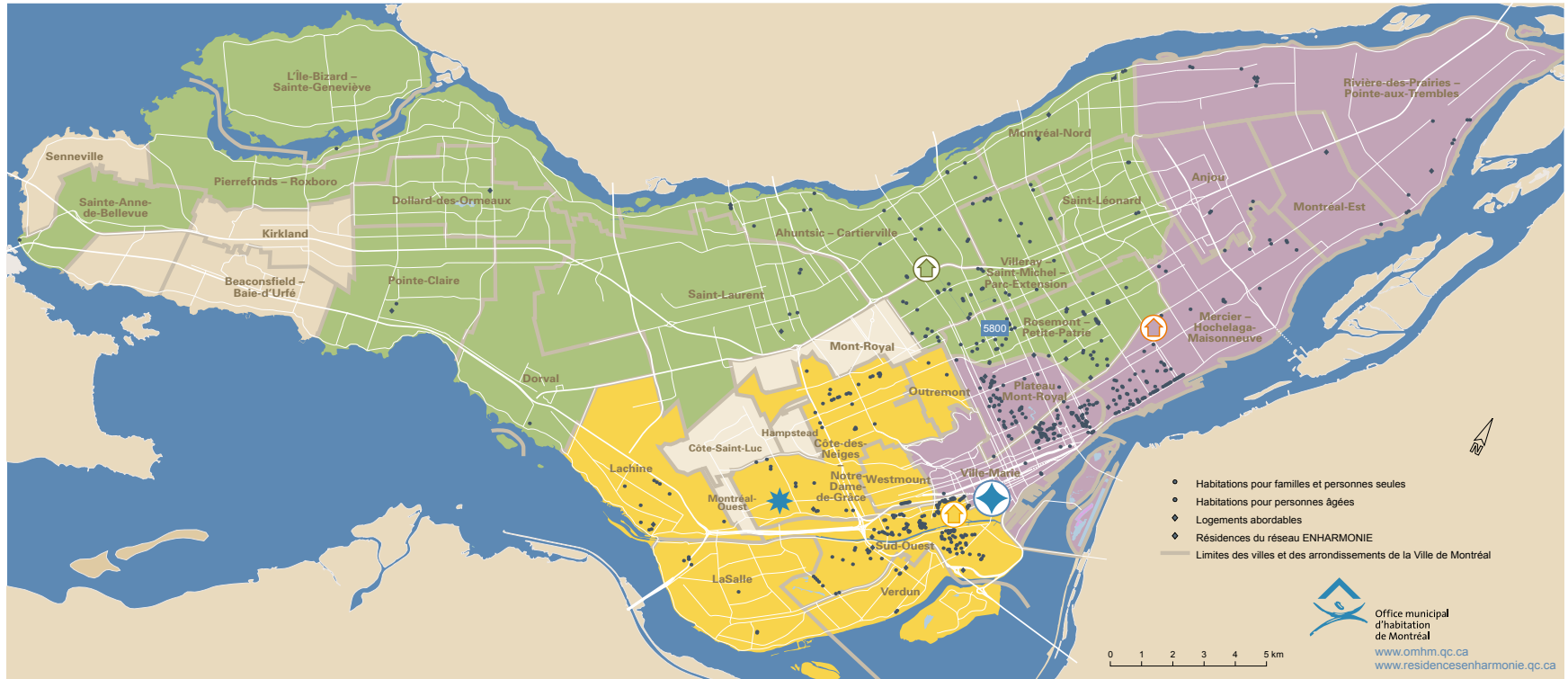
# ANNEXES

---

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>ACE</b>	Administration, conciergerie et entretien
<b>ACL</b>	Programme AccèsLogis
<b>CCR</b>	Comité consultatif de résidants
<b>CIUSS</b>	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
<b>CMM</b>	Communauté métropolitaine de Montréal
<b>ÉNAP</b>	École nationale d'administration publique
<b>HLM</b>	Habitations à loyer modique
<b>LAQ</b>	Logement abordable Québec
<b>OMHM</b>	Office municipal d'habitation de Montréal
<b>PAPA</b>	Personnes âgées en légère perte d'autonomie
<b>PSL</b>	Programme Supplément au loyer
<b>RAM</b>	Remplacement, amélioration et modernisation
<b>RBQ</b>	Régie du bâtiment du Québec
<b>SCFP</b>	Syndicat canadien de la fonction publique
<b>SCHL</b>	Société canadienne d'hypothèques et de logement
<b>SHQ</b>	Société d'habitation du Québec
<b>SIC</b>	Société immobilière du Canada

# TERRITOIRE DE L'OMHM



## Siège social

- > 415, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 202  
Montréal Qc H2Z 1H8  
514 872-6442  
**Direction générale**  
**Direction générale adjointe, Gestion des HLM**
- > **Service d'accueil des demandes de logement et de référence** : 514 868-5588
- > **Bureau des plaintes** : 514 868-5999
- > **Secrétariat général** : 514 868-5232
- > **Direction générale adjointe, Administration et affaires corporatives** : 514 872-3050  
**Service de la comptabilité** : 514 872-2434
- > **Service des communications** : 514 872-2016
- > **Service des ressources humaines** : 514 872-2017

## 5800 Bureaux administratifs

- > 5800, rue Saint-Denis, bureau 104  
Montréal Qc H2S 3L5
- > **Service des immeubles** : 514 872-4722
- > **Service de l'approvisionnement** : 514 872-3845
- > **Service du développement communautaire et social** (5<sup>e</sup> étage) : 514 872-2104

## Service des programmes Supplément au loyer et des activités commerciales

- > 1695, rue Grand Trunk  
Montréal Qc H3K 3H1 514 868-3113



## Direction de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer

- > 415, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 202  
Montréal Qc H2Z 1H8  
514 868-4255
- > **Service des résidences** : 514 868-4255
- > **Direction des logements standards**  
Les Immeubles Benny Farm  
3800, avenue Benny, bureau 101  
Montréal Qc H4B 3A4  
514 483-4118

## Secteur HLM NORD-OUEST

- 🏠 255, boulevard Crémazie Est, bureau 150  
Montréal Qc H2M 1M2  
514 872-OMHM (6646)

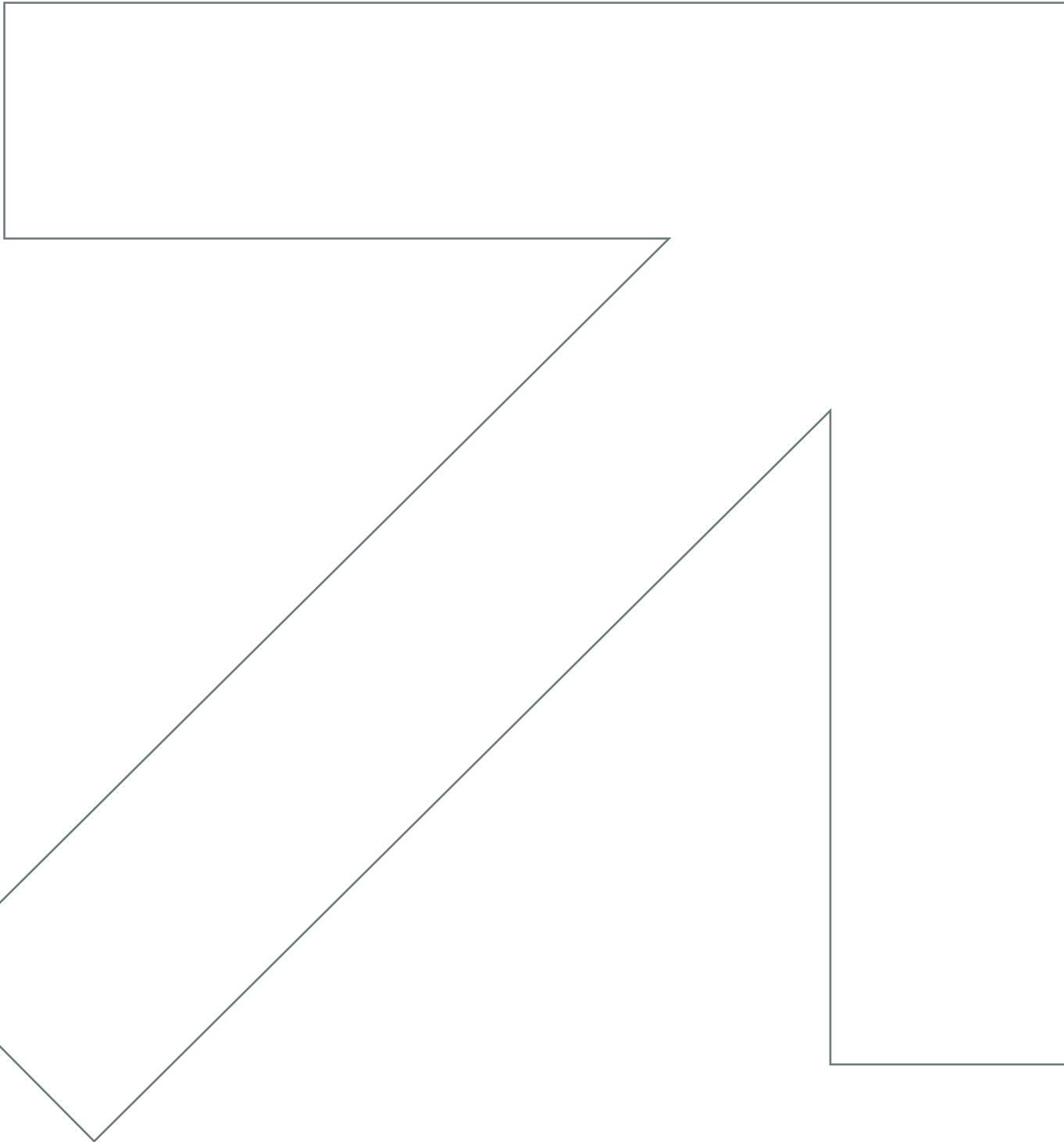
## Secteur HLM SUD-OUEST

- 🏠 2247, rue Delisle, 3<sup>e</sup> étage  
Montréal Qc H3J 1K4  
514 872-OMHM (6646)

## Secteur HLM EST

- 🏠 3330, boulevard de l'Assomption  
Montréal Qc H1N 3S4  
514 872-OMHM (6646)





Office municipal  
d'habitation  
de Montréal



**Dossier # : 1190310006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019, le budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-21 10:44

**Signataire :**

Diane DRH BOUCHARD

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1190310006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance en pièce jointe.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX  
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-0386  
**Télécop. :** 514 872-5655

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-25

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjointe au directeur

**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2019-11-21



# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020



# TABLE DES MATIÈRES

Mot de la direction	4
Mission, Vision, Valeurs	5
Gouvernance	6
Organigramme	10
Parc immobilier	12
Clientèle et typologie	12
Plan du site	13
Faits saillants du budget 2020	14
Prévisions budgétaires par fonction	16
Analyse des prévisions budgétaires	17
Programme de remplacement, amélioration et modernisation (RAM)	18



# MOT DE LA DIRECTION

Depuis 2004, la Corporation d'habitation Jeanne-Mance s'est engagée dans un important processus de revitalisation du plus ancien et plus important site de logement social au Québec.

Situées au cœur du centre-ville de Montréal, les Habitations Jeanne-Mance sont le symbole d'une ville inclusive : ses 1700 résidents sont essentiels à un centre-ville vivant et habité. Alors que les Habitations Jeanne-Mance fêtaient leur 60<sup>ème</sup> anniversaire en 2019, elles sont aujourd'hui connues et reconnues comme étant non seulement un facteur important de mixité sociale mais aussi un îlot de fraîcheur et de verdure dans le quartier du Faubourg Saint-Laurent, lui aussi en renaissance. Au cours de l'année 2020, plusieurs projets d'importance se poursuivront et s'intensifieront. Mentionnons entre autres :



Crédit photo : Olivier Bousquet

## Intensification des travaux de modernisation

Depuis 2012, la modernisation des 788 unités d'habitation est en marche : avec 48% d'unités modernisées, nous avons parcouru la moitié du chemin; et le processus va s'accélérer dans les trois prochaines années dans la perspective de compléter entièrement ces travaux d'ici à 2023. Dans ce contexte, l'année 2020 sera une année particulièrement occupée en termes de travaux avec un budget de Remplacement, Amélioration, Modernisation (RAM) qui atteindra près de 23 millions de dollars, sa valeur historiquement la plus élevée.

## Amélioration de la qualité de services

Sur un site en chantier depuis plusieurs années, nous ne délaissions pas pour autant la qualité de vie des résidents. Au fil des livraisons de chantiers, ils découvrent des logements modernisés de qualité et apprécient les efforts déployés par la Corporation pour poursuivre le désenclavement physique et social du site. Au quotidien, la Corporation continue d'améliorer sans cesse sa qualité de service et fera en 2020 la promotion d'une charte qualité auprès de ses résidents.

## Préparation de l'avenir du site

Au printemps 2020, la Corporation prévoit lancer une démarche de planification stratégique 2020-2023 afin d'amorcer une nouvelle réflexion face à l'émergence de plusieurs défis tels que la fin des travaux de modernisation, l'arrivée de nouveaux résidents, ou encore les opportunités de développement du site.

Propriété de la Société canadienne d'hypothèque et de logements et de la Ville de Montréal, les Habitations Jeanne-Mance sont fièrement gérées en proximité par la Corporation d'habitation Jeanne-Mance. Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration et des employés de la Corporation qui œuvrent chaque jour pour offrir un milieu de vie stimulant aux résidents des Habitations Jeanne-Mance.

**Clotilde Tarditi,**  
Directrice générale.

**Robert Petrelli,**  
Président du conseil d'administration.

## MISSION

La CHJM propose des logements de qualité aux résidents à faible revenu, habitant sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi qu'un éventail de services afin d'offrir un milieu de vie stimulant, où il fait bon vivre, et des opportunités pour l'épanouissement de chacun tant sur le plan individuel que collectif.

La participation de tous les employés, partenaires et fournisseurs assure à la fois la gestion du site, des logements et l'animation de ce milieu de vie.

## VISION

En lien avec sa mission, la CHJM oriente ses actions de façon à changer les perceptions populaires du logement social.

Quatre principaux enjeux, liés au Plan stratégique 2016-2018, soutiennent cette vision : un habitat social de qualité, un site vert et intégré dans la ville, un milieu de vie participatif et une organisation ouverte. Ces enjeux sont traités avec l'approche transversale du développement durable.

## VALEURS

L'intégrité | Le respect | L'excellence | La responsabilisation



# GOVERNANCE

Les instances décisionnelles de la Corporation sont constituées d'un conseil et de quatre comités qui interagissent entre eux. Les membres des organes de gouvernance se rencontrent régulièrement tout au long de l'année et sont des acteurs issus du secteur du logement social et abordable et d'organismes institutionnels partenaires.

## Conseil d'administration

La Corporation est gouvernée par un conseil d'administration composé de sept membres, dont quatre sont nommés par le conseil municipal de la Ville de Montréal. Les trois autres membres sont élus par et parmi les résidents. Le terme des administrateurs est de trois ans, renouvelable.



**M. Robert Petrelli**  
président, nommé par le Conseil  
d'agglomération de Montréal



**M<sup>me</sup> Danièle Thiboutot**  
vice-présidente, nommée par  
le Conseil d'agglomération  
de Montréal



**M<sup>me</sup> Debbie Di Chiaro**  
trésorière, nommée par le Conseil  
d'agglomération de Montréal



**M. Pierre Bouchard**  
nommé par le Conseil  
d'agglomération de Montréal



**M<sup>me</sup> Lise Cayer**  
élue par les locataires



**M. Ashfak Chowdhury**  
élu par les locataires



**M<sup>me</sup> Christiane Laferrière**  
élue par les locataires

## Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour examiner le cadre financier incluant l'intégrité des états financiers, les mécanismes de contrôle interne et le respect des lois, règlements, politiques et procédures, notamment en ce qui a trait aux octrois de contrats.

## Comité aménagement

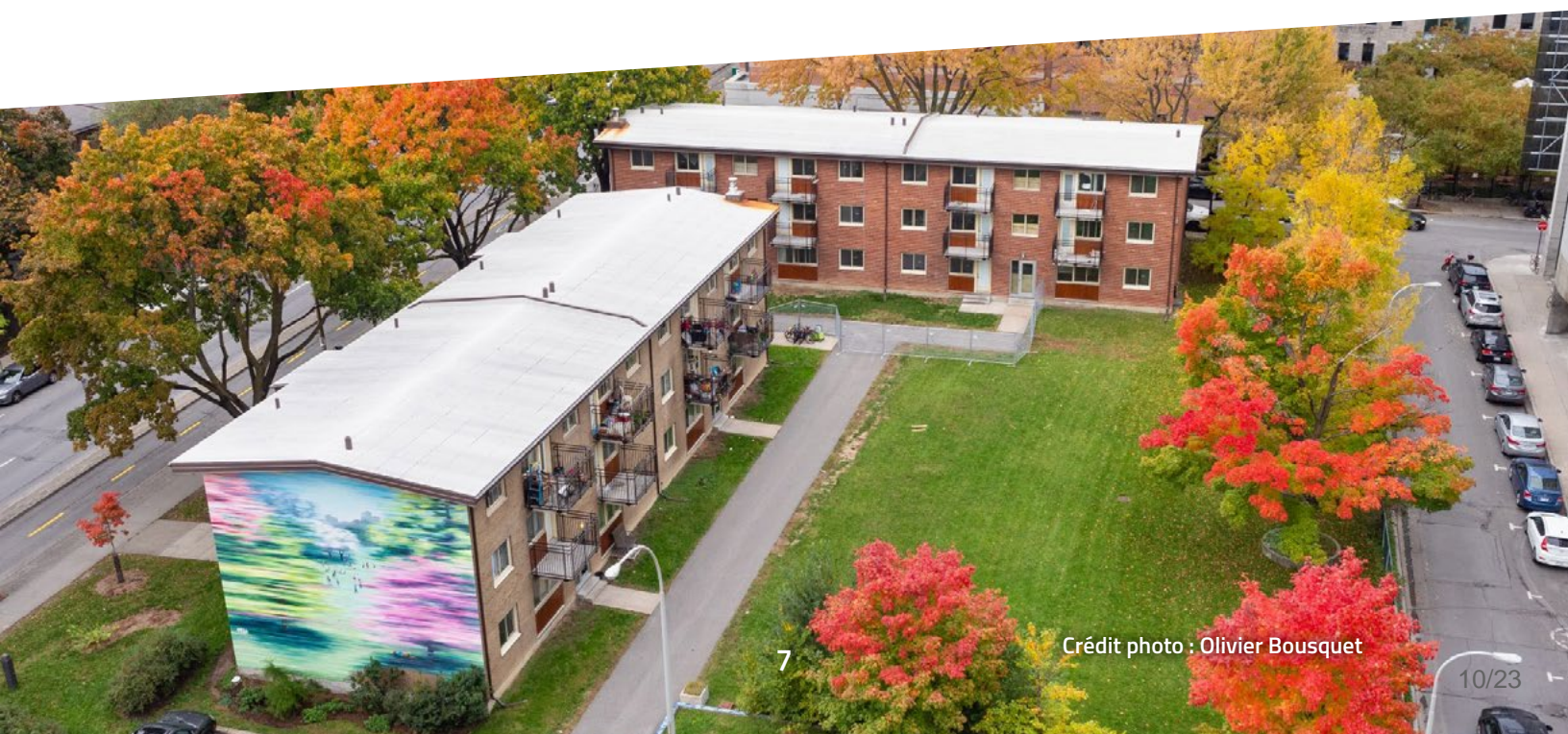
Le comité aménagement est composé de sept membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour examiner, commenter, bonifier et suggérer tout projet qui pourrait avoir des impacts sur les aménagements extérieurs du site.

## Comité favoriser le mieux-vivre ensemble

Le comité favoriser le mieux-vivre-ensemble est composé de cinq membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour émettre des recommandations quant aux orientations de la Corporation en matière de développement social et communautaire et à la sélection de différents projets sociaux et communautaire en lien avec les besoins des résidents.

## Comité de développement stratégique

Le comité de développement stratégique est composé de cinq membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour émettre des recommandations quant à la mise en marché des logements, la transformation et/ou l'ajout d'unités de logements sur le site, et l'intégration de scénarios de mixité sociale aux Habitations Jeanne-Mance.







Crédit photo: Olivier Bousquet



# 528

LOGEMENTS  
POUR AINÉS

Crédit photo: Valérian Mazataud





Crédit photo: Valérien Mazataud



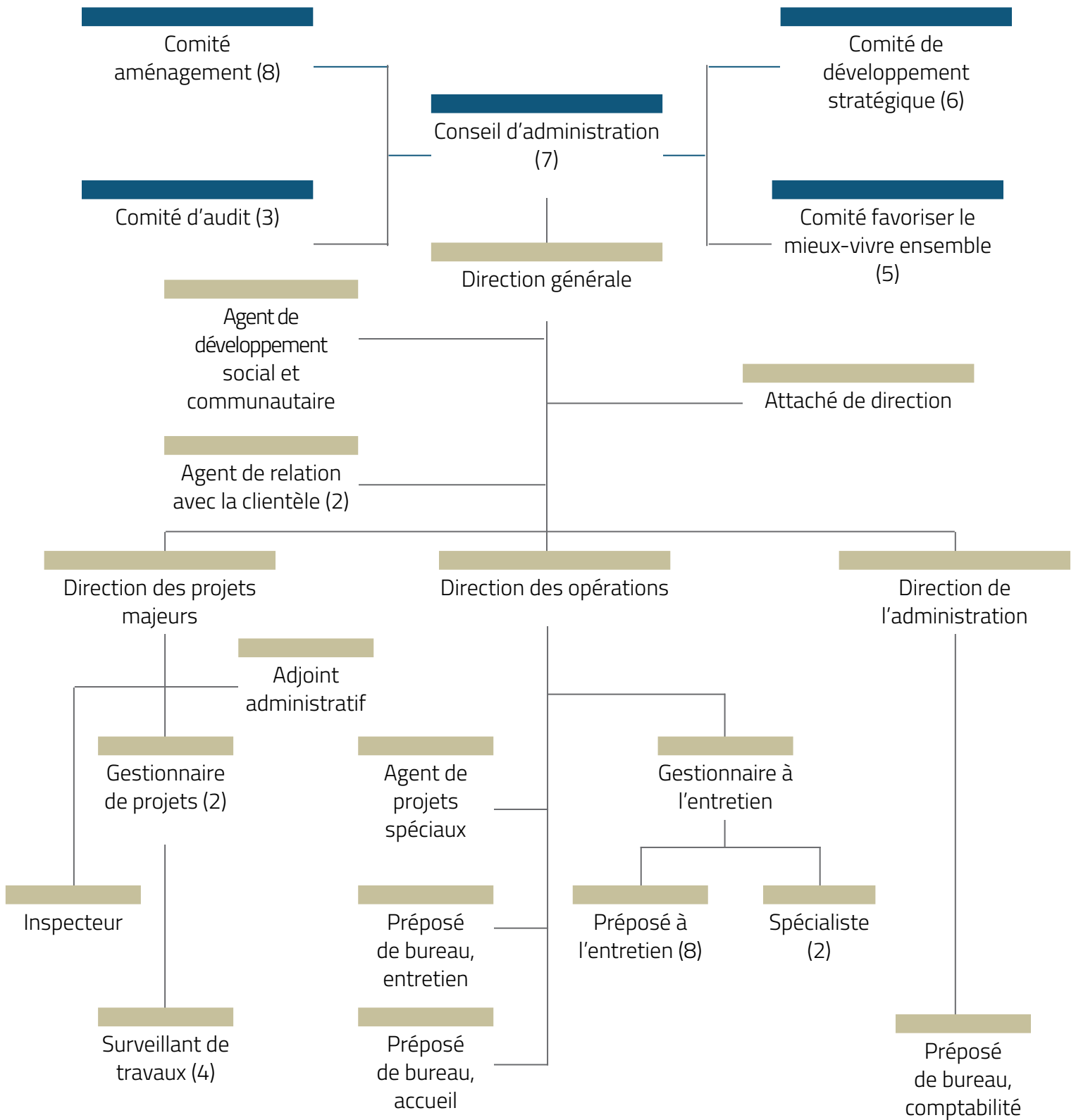
Crédit photo: Valérien Mazataud



# 270 LOGEMENTS POUR FAMILLES

Crédit photo: Valérien Mazataud

# ORGANIGRAMME



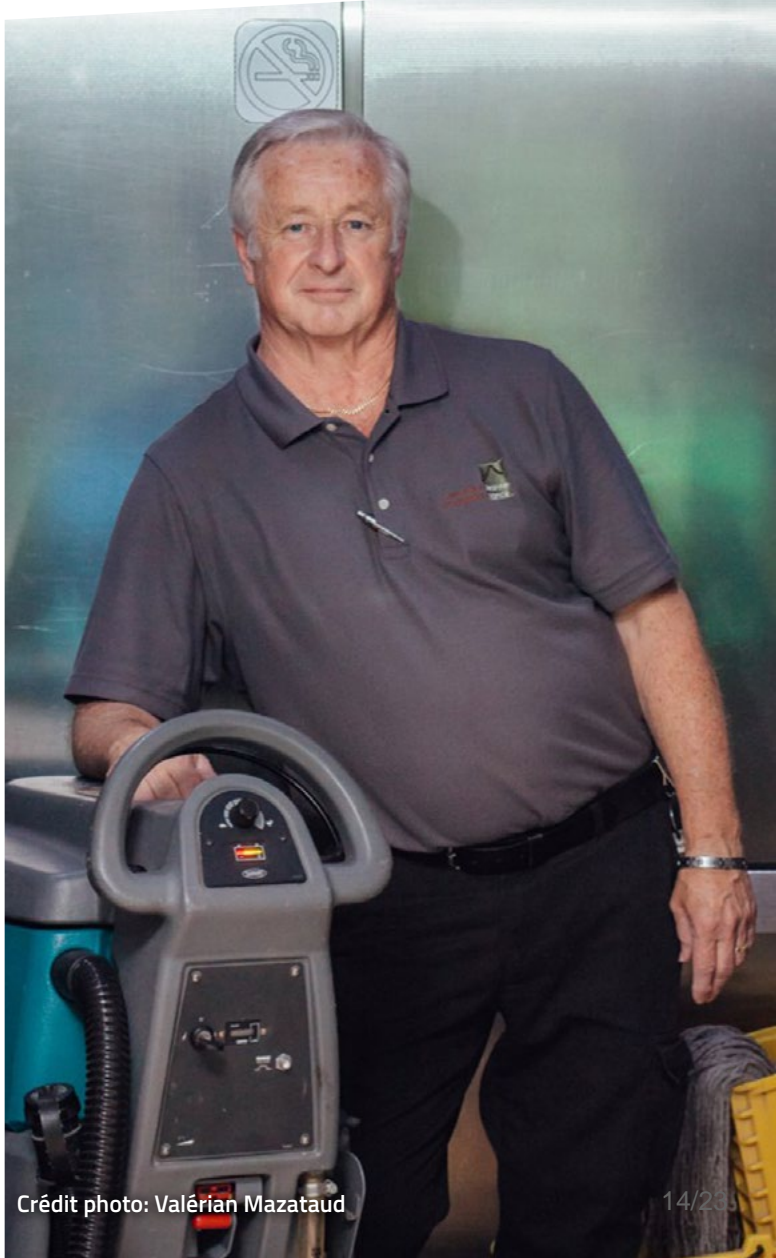


# 30 EMPLOYÉS

Crédit photo : Olivier Bousquet



Crédit photo : Olivier Bousquet



Crédit photo : Valérián Mazataud

# PARC IMMOBILIER

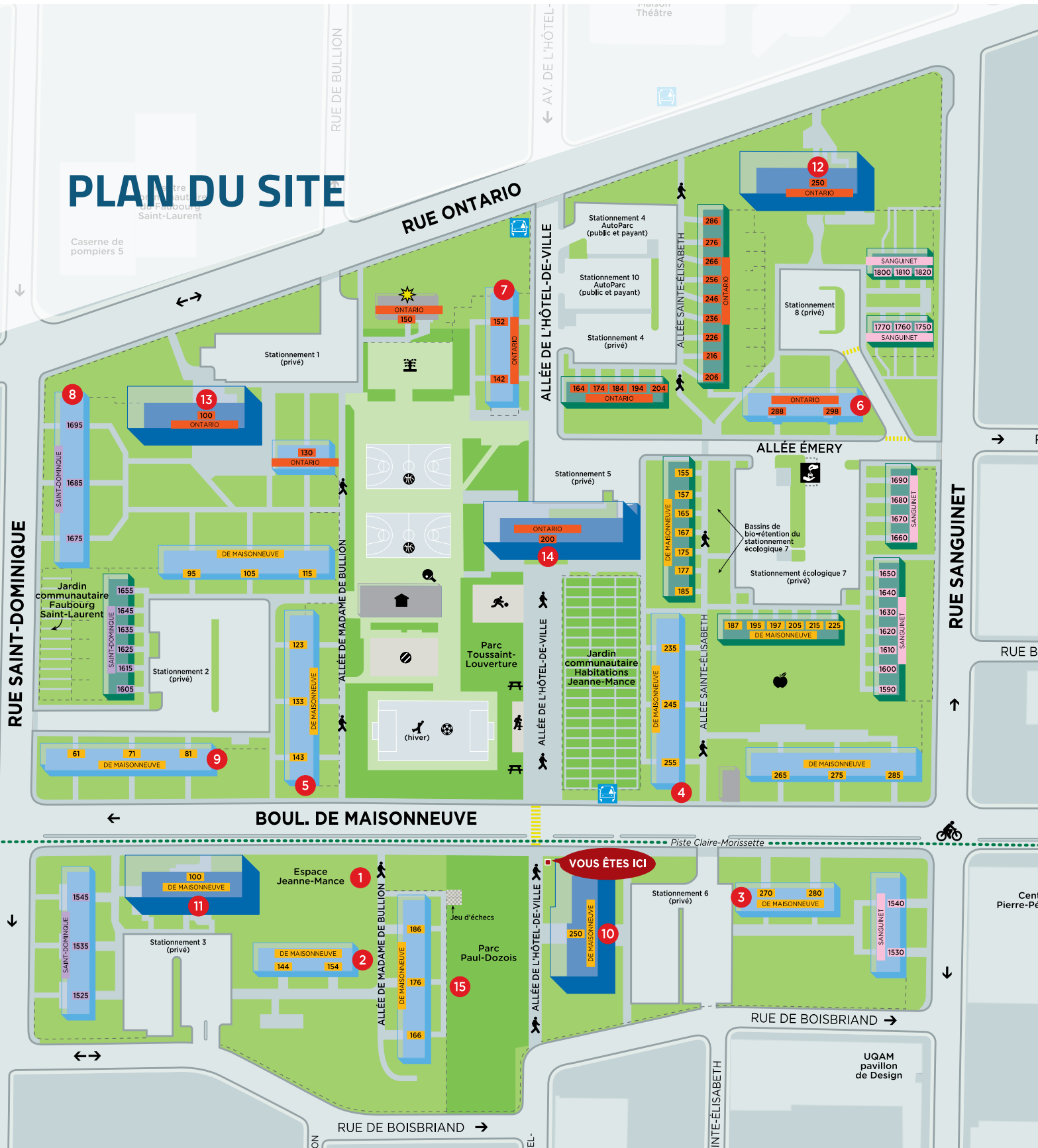
La CHJM est responsable de la gestion d'un parc immobilier de 788 logements, regroupés dans 28 bâtiments qui sont répartis sur un terrain d'une superficie de 7,7 hectares. Le site est formé de cinq sous-ensembles mixtes ceinturés par de grands espaces verts et récréatifs. Situé au coeur du Faubourg Saint-Laurent, le site est délimité au nord par la rue Ontario, au sud par la rue Boisbriand, à l'ouest par la rue St-Dominique et à l'est par la rue Sanguinet. On y trouve les espaces publics suivants : deux terrains de basket-ball, le parc Toussaint-Louverture (jeux pour enfants, mini terrain de soccer), deux jardins communautaires, des jeux d'eau, une grande allée aménagée et le parc Paul-Dozois. Seul le boulevard De Maisonneuve traverse le site d'Est en Ouest dans la partie sud.

## CLIENTÈLE ET TYPOLOGIE

Clientèle	Type d'immeuble	Nombre d'immeubles	Nombre de logements
Personnes âgées 60 ans +	Tour 12 étages	5	528 (1cc et 2cc)
	Multiplex	14	210 (2cc et 3cc)
Familles avec enfants	Maison de ville	9	50 (4cc et 5cc)
	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>28</b>



# PLAN DU SITE



- ŒUVRES D'ART SUR LE SITE DES HABITATIONS JEANNE-MANCE**
- 1 **Manāna** (la main, en souvenir du 50<sup>e</sup> anniversaire des HJM)
  - 2 Murale des 4 saisons : **Hot summer night**
  - 3 Murale des 4 saisons : **Breath of spring**
  - 4 Murale des 4 saisons : **Winter haze**
  - 5 Murale des 4 saisons : **A Rush of fall**
  - 6 Murale des 4 éléments : **L'Air du temps**
  - 7 Murale des 4 éléments : **Au fil de l'eau**
  - 8 Murale des 4 éléments : **Terre d'accueil**
  - 9 Murale des 4 éléments : **Cessez-le-feu !**
  - 10 Mosaïque des 4 éléments : **le Vent**
  - 11 Mosaïque des 4 éléments : **la Terre**
  - 12 Mosaïque des 4 éléments : **l'Eau**
  - 13 Mosaïque des 4 éléments : **le Feu**
  - 14 Mosaïque **la Spirale des possibles**
  - 15 **L'étreinte** (Ville de Montréal)

- Accès au métro
- Arrêt d'autobus
- Autopartage (zone réservée)
- Clôture
- Passage pour piétons
- Sens de la circulation
- Territoire de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance (privé)
- Territoire de la Ville de Montréal (public)
- Tour
- Maison de ville
- Multiplex
- Adresse civique de la rue Ontario
- Adresse civique du boulevard De Maisonneuve
- Adresse civique de la rue Saint-Dominique
- Adresse civique de la rue Sanguinet

- Aire de jeu
- Aire de pique-nique
- Allée piétonne
- Basketball
- Chalet de parc
- Exercice
- Jeux d'eau
- Patinage
- Pétaque
- Soccer
- Tennis de table
- Verger
- Voie cyclable

Bureau administratif de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance  
150, rue Ontario Est  
Montréal (Québec) H2K 1H1  
514 872-1221

Cartographie et Graphisme : **DIRECTION DPA INC.**



**BUDGET TOTAL 2020**  
**29 M \$**

Crédit photo: Valérien Mazataud

## FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2020

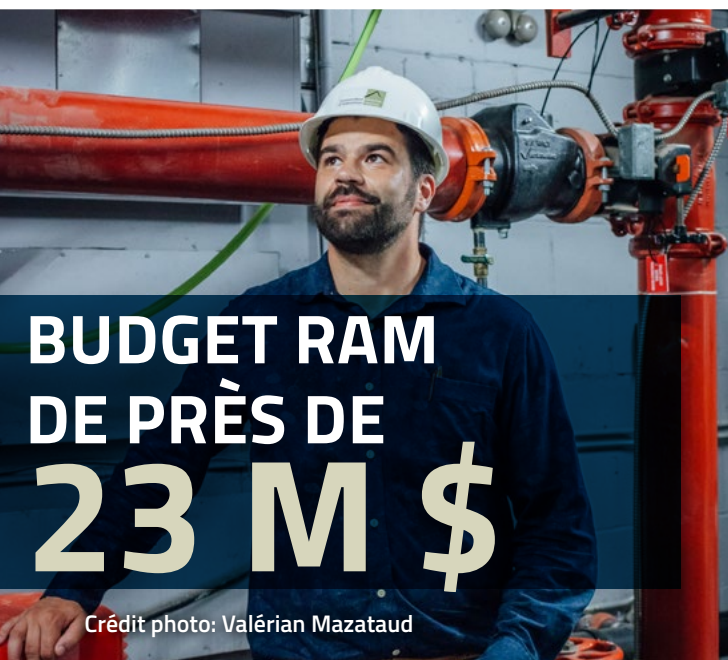
Le budget 2020 tient compte des sommes nécessaires pour assurer la réalisation de tous les objectifs de la Corporation, tout particulièrement au niveau de la poursuite des travaux de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM) du site.

Sommaire	Budget 2020
Revenus	2 837 000 \$
Frais d'exploitation	6 434 449 \$
Remplacement, amélioration et modernisation (ram)	22 894 311 \$
Budget	29 328 760 \$
Déficit	-26 491 760 \$

La Corporation intègre dans son budget annuel l'enveloppe dédiée au programme RAM. À cet égard, il est utile de préciser que le déficit réel de la Corporation, excluant les sommes investies dans le programme RAM, est de 3 597 180 \$.



Crédit photo : Olivier Bousquet



**BUDGET RAM**  
**DE PRÈS DE**  
**23 M \$**

Crédit photo: Valérien Mazataud



**788**  
**UNITÉS**  
**MODERNISÉES**  
**EN 2023**





# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR FONCTION

FONCTION TITRE DU POSTE	BUDGET 2020	BUDGET 2019	ÉCART \$
<b>REVENUS</b>			
Loyers et revenus de location	2 802 000	3 068 000	-266 000
Autres revenus	35 000	33 000	2 000
<b>Total des revenus</b>	<b>2 837 000</b>	<b>3 101 000</b>	<b>- 264 000</b>
<b>ADMINISTRATION</b>			
Ressources humaines	860 000	727 500	132 500
Frais généraux administratifs	590 500	588 500	2 000
Frais informatiques	78 000	78 000	-
<b>Sous-total</b>	<b>1 528 500</b>	<b>1 394 000</b>	<b>134 500</b>
<b>ENTRETIEN ET CONCIERGERIE</b>			
Ressources humaines	1 130 000	1 095 000	35 000
Entretien terrains et bureaux	215 000	215 000	-
Ressources matérielles	1 187 500	1 102 500	85 000
Entretien non-récurrent	192 000	177 000	15 000
<b>Sous-total</b>	<b>2 724 500</b>	<b>2 589 500</b>	<b>135 000</b>
<b>ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES, SINISTRES</b>			
Énergie	1 150 000	1 150 000	-
Taxes	880 000	850 000	30 000
Assurances et sinistres	122 000	122 000	-
<b>Sous-total</b>	<b>2 152 000</b>	<b>2 122 000</b>	<b>30 000</b>
<b>SERVICES DÉSIGNÉS CLIENTÈLE</b>			
Développement social et communautaire	29 449	29 449	-
<b>Sous-total</b>	<b>29 449</b>	<b>29 449</b>	<b>-</b>
<b>REPLACEMENT AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)</b>			
Ressources humaines	835 000	760 000	75 000
Réaménagement de terrain	195 000	120 000	75 000
Réaménagement des logements	14 191 047	10 446 224	569 198
Réfection des bâtiments	3 605 156	2 164 030	1 441 126
Remplacement et amélioration des systèmes	1 991 435	809 861	884 011
Honoraires professionnels	1 976 673	1 174 698	214 412
Travaux en urgence	100 000	100 000	-
<b>Sous-total</b>	<b>22 894 311</b>	<b>15 574 813</b>	<b>7 319 498</b>
<b>Total des charges</b>	<b>29 328 760</b>	<b>21 709 762</b>	<b>7 618 998</b>
<b>Déficit</b>	<b>26 491 760</b>	<b>18 608 762</b>	<b>7 882 998</b>

# ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

## Revenus

La Corporation prévoit en 2020 une légère baisse de ses revenus de loyer principalement en raison de la poursuite des travaux de modernisation qui impliquent que plusieurs logements soient vacants en raison desdits travaux. En outre, nous anticipons le départ d'une vingtaine de résidents qui ne seront pas remplacés à court terme dans la mesure où la liste d'attente est pour l'instant fermée. Par contre, nous envisageons connaître une légère augmentation des revenus liés aux stationnements grâce à une optimisation de leurs modalités de gestion. Toutefois, l'exploitation des 314 espaces de stationnements présents sur le site demeure déficitaire.

## Administration

La Corporation est très attentive à maintenir un niveau de frais d'administration bas qui représente moins de 5% des dépenses totales prévues en 2020. En matière de ressources humaines, une augmentation est anticipée en raison des négociations de la convention collective prévue en 2020 et du contexte de pénurie de main d'œuvre.

## Entretien et conciergerie

En matière d'entretien courant des immeubles de la Corporation, la tendance est également très stable. Un effort constant est déployé pour optimiser les ressources. Par exemple, les évolutions technologiques tel que la mise en place de bons de travail électroniques nous permettent de limiter le temps passé aux tâches cléricales afin d'être plus à l'écoute des résidents et plus rapides dans nos interventions sur le terrain.

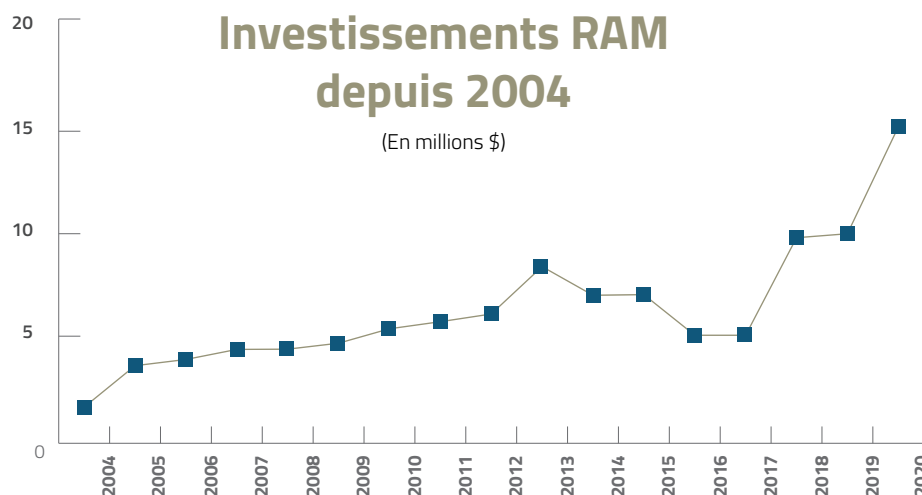
## Remplacement amélioration et modernisation

Ce budget qui approche les 23 millions de dollars pour l'année 2020 est historiquement le plus élevé jamais déposé par la Corporation. Nous pouvons observer que la majorité des dépenses prévues (62%) concernent la modernisation des logements. En effet, si la Corporation a déjà modernisé 48% de ses 788 unités, elle prévoit réaliser les 52% restant dans les trois prochaines années. Nous attirons l'attention sur le fait qu'il s'agit de prévisions budgétaires réalisées à partir des coûts réels constatés pour des projets similaires entre 2012 et 2018. En 2019, nous avons constaté une hausse marquée des coûts dans un marché de la construction en surchauffe en raison des nombreux projets en cours et à venir sur l'île de Montréal. Si la Corporation a bénéficié d'un contexte plutôt favorable entre 2012 et 2018, celui des années à venir pourrait être moins avantageux.

# PROGRAMME DE REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)

Construite en 1959, les Habitations Jeanne-Mance constituent l'ensemble immobilier le plus ancien et le plus important au Québec. Depuis 2004, la Corporation s'affaire à la revitalisation du site : 108 millions de dollars ont déjà été investis dans le cadre de travaux majeurs. Ce programme prévoit des investissements majeurs sur les infrastructures mécaniques et électriques, les éléments architecturaux, les aménagements extérieurs et la modernisation de l'ensemble des logements.

En 2020, la Corporation entamera la période de travaux majeurs la plus intensive de son processus de modernisation des logements, qui devrait se terminer en 2023.



## État d'avancement de la modernisation de notre parc immobilier :



**49%**

**DES LOGEMENTS  
DES TOURS**



**43%**

**DES LOGEMENTS  
DES MULTIPLEX**



**49%**

**DES MAISONS DE VILLE**





**Graphisme :** Pro-Actif

**Photos :** Valérian Mazataud,  
Olivier Bousquet

**Rédaction :** Clotilde Tarditi, Ariane Payette,  
Marie-Pier Réhel

Crédit photo: Valérian Mazataud



**Dossier # : 1190310007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019, le budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau.

<b>Signé par</b>	Diane DRH BOUCHARD	<b>Le</b> 2019-11-21 10:45
------------------	-----------------------	----------------------------

**Signataire :**

Diane DRH BOUCHARD

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1190310007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau en pièce jointe.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DESORMEAUX  
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-0386  
**Télécop. :** 514 872-5655

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-25

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjointe au directeur

**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2019-11-21



# Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

## Budget 2020 et Programme triennal d'immobilisations 2020-2022

Société du parc Jean-Drapeau  
Date : 3 décembre 2019

## Liste des acronymes

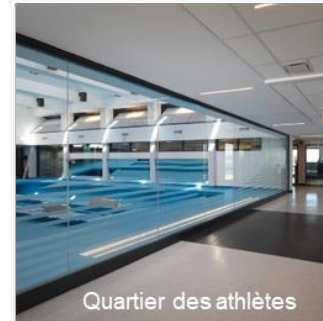
- SPJD : Société du parc Jean-Drapeau
- FDN : Fête des neiges
- WEM : Week-ends du monde
- DG : Directeur général
- FIA : Fédération internationale de l'automobile (F1)



- ★ 2 îles d'une superficie de 268 hectares
- ★ 2 musées
- ★ 4 espaces locatifs intérieurs
- ★ 15 œuvres d'art public
- ★ 1 station de métro où transitent plus de 1,6 M de visiteurs

+ Spectacles, Fête des neiges, Week-ends du monde, expositions

## 65 bâtiments



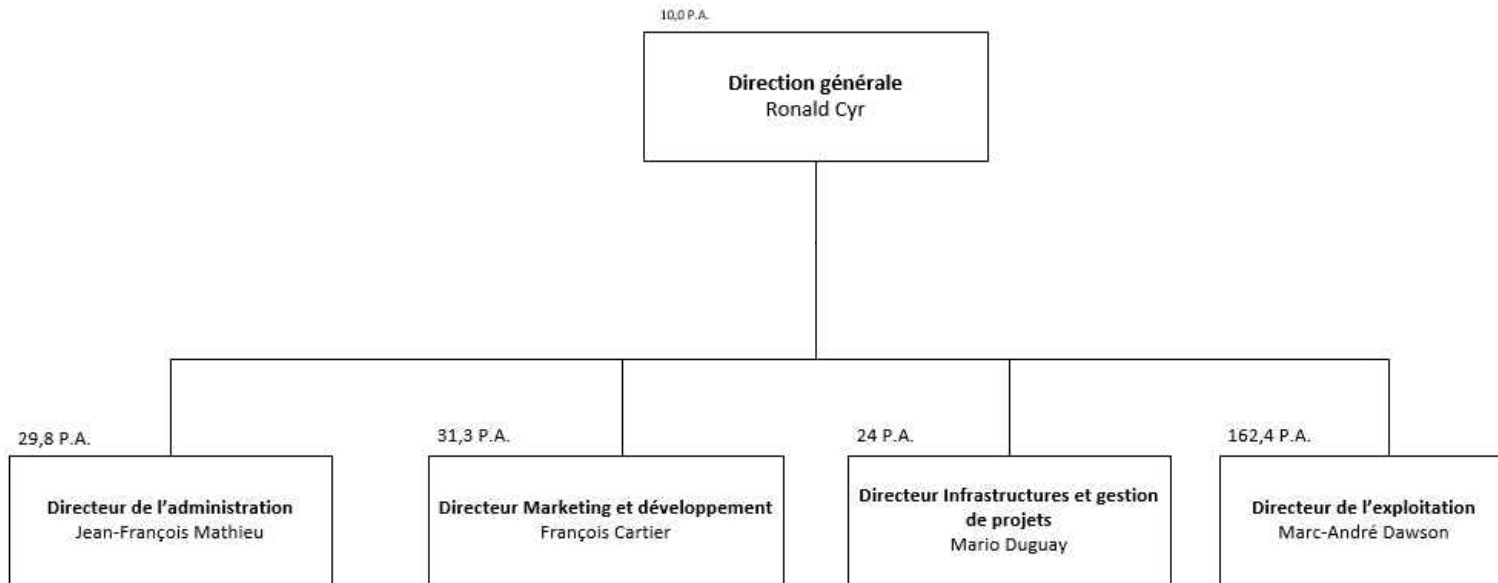
## 15 œuvres d'art



## Mission

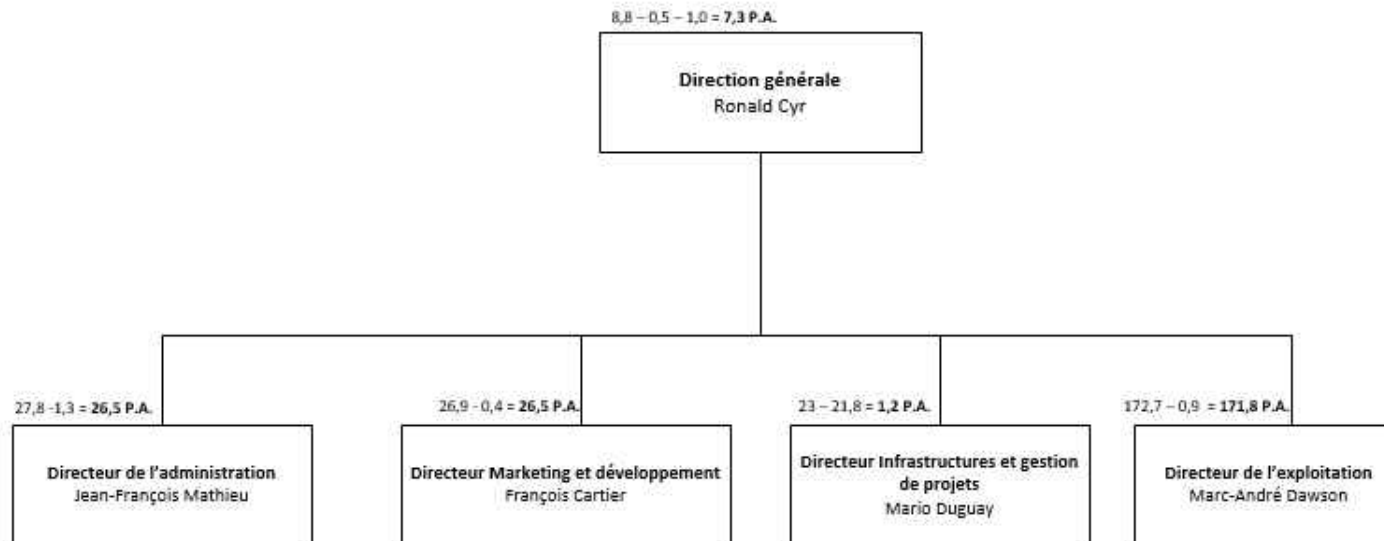
- La Société du parc Jean-Drapeau a pour rôle d'administrer, de développer, d'exploiter, d'entretenir le parc Jean-Drapeau et d'en assurer l'animation par des activités touristiques et récréatives, offrant à ses utilisateurs une diversité d'expériences basée sur le caractère unique de son patrimoine naturel, culturel et bâti. Tous les efforts de la Société sont consacrés à faire du parc Jean-Drapeau une destination récréotouristique recherchée et d'envergure internationale.

## Organigramme 2019



Budget :	2018	2019
Total P.A. :	231,7	253,5
Total P.A. – BF :	205,6	228,9
Total P.A. – PTI :	25,1	24,6

## Organigramme 2020



Budget :	2019	2020
Total P.A. :	253,5	259,2
Total P.A. - BF :	228,9	233,3
Total P.A. HB*	24,6	25,9

Note \* : HB (hors budget). La rémunération est soit capitalisée ou provient d'une autre source de financement.





## Espace 67



## Faits saillants 2019 et impact

- Inauguration et mise en service de l'Espace 67, un investissement de 73,4 M\$ réalisé selon un échéancier serré. Le réaménagement de l'Espace 67 comprend :
  - Un amphithéâtre d'une capacité de 65 000 personnes;
  - Une allée centrale d'un demi-kilomètre reliant la Biosphère à la célèbre sculpture *Les trois disques* d'Alexander Calder;
  - Un village événementiel, qui permettra de tenir des foires, des marchés et de petites expositions;
  - Une agora naturelle;
  - Une promenade riveraine, un belvédère permettant d'admirer le fleuve Saint-Laurent et d'avoir une vue unique sur Montréal;
  - Le Pavillon de restauration
  - Le Pavillon d'information
  - Un nouveau bloc sanitaire
  - Récipiendaire de la médaille d'argent pour « *Attraits spéciaux* » décernée par l'organisme Collectivités en fleurs



## Espace 67





## Espace 67



## Événements grand public





## Espace Paddock



## Faits saillants 2019 et impact

### Espace Paddock – investissement de 59,3 M\$

- Le principal enjeu était que les travaux devaient être effectués après le Grand Prix 2018 et terminés pour le Grand Prix 2019;
- Les travaux ont été réalisés malgré des conditions hivernales difficiles;
- Inauguration et mise en service de l'Espace Paddock au printemps 2019;
- Le bâtiment offre une vue exceptionnelle sur la piste de course, les îles, le fleuve, la montagne, le centre-ville et dispose de deux terrasses aménagées sur deux étages.
  - Bâtiment d'une longueur de plus de 250 mètres
  - Une salle multifonctionnelle d'une capacité de 1 800 personnes est disponible à l'année pour divers événements
  - Cuisine et emplacement pour traiteur

## Faits saillants 2019 et impact

### Espace Paddock

- Récipiendaire du prestigieux prix d'**Excellence en architecture du Canadian Architect**
- Récipiendaire du prix d'**Excellence 2019 de la construction en acier** dans la catégorie Projets Bâtiments institutionnels
- Espace Paddock a reçu des commentaires favorables des équipes de courses et particulièrement du patron de Liberty Media, Chase Carey qui a qualifié le nouveau bâtiment de « spectaculaire » et a précisé « C'est un ajout majeur à un événement qui est spécial dans notre calendrier ».



## Plan de la présentation

- Objectifs et réalisations 2019
- Bilan en matière de santé et sécurité au travail
- Évolution budgétaire 2019
- Objectifs 2020
- Budget 2020
  - Revenus et dépenses par compétence
  - Revenus et dépenses par objet
  - Revenus et dépenses par objet – explications d'écarts
  - Dépenses par catégorie d'emploi
  - Variations de l'effectif par catégorie d'emploi
- Principaux écarts 2020 vs 2019
- Période de questions

## Objectifs et réalisations 2019

### Objectif 1 : Inauguration et mise en service de l'amphithéâtre et des paddocks

- Réalisation : Inauguration et mise en service de l'amphithéâtre *Espace 67*
- Réalisation : Inauguration et mise en service des paddocks *Espace Paddock*

### Objectif 2 : Poursuite des négociations pour le renouvellement de la convention collective des cols bleus

- Réalisation : Entente de principe en mai 2019

### Objectif 3 : Doter le Parc d'une nouvelle image de marque

- Réalisation : lancement de la nouvelle image de marque à l'été 2019





## Objectifs et réalisations 2019

### Balade touristique

C'est à bord d'un véhicule électrique et animé par un guide certifié, que le parc Jean-Drapeau fait découvrir l'histoire de ses îles, entre autres :

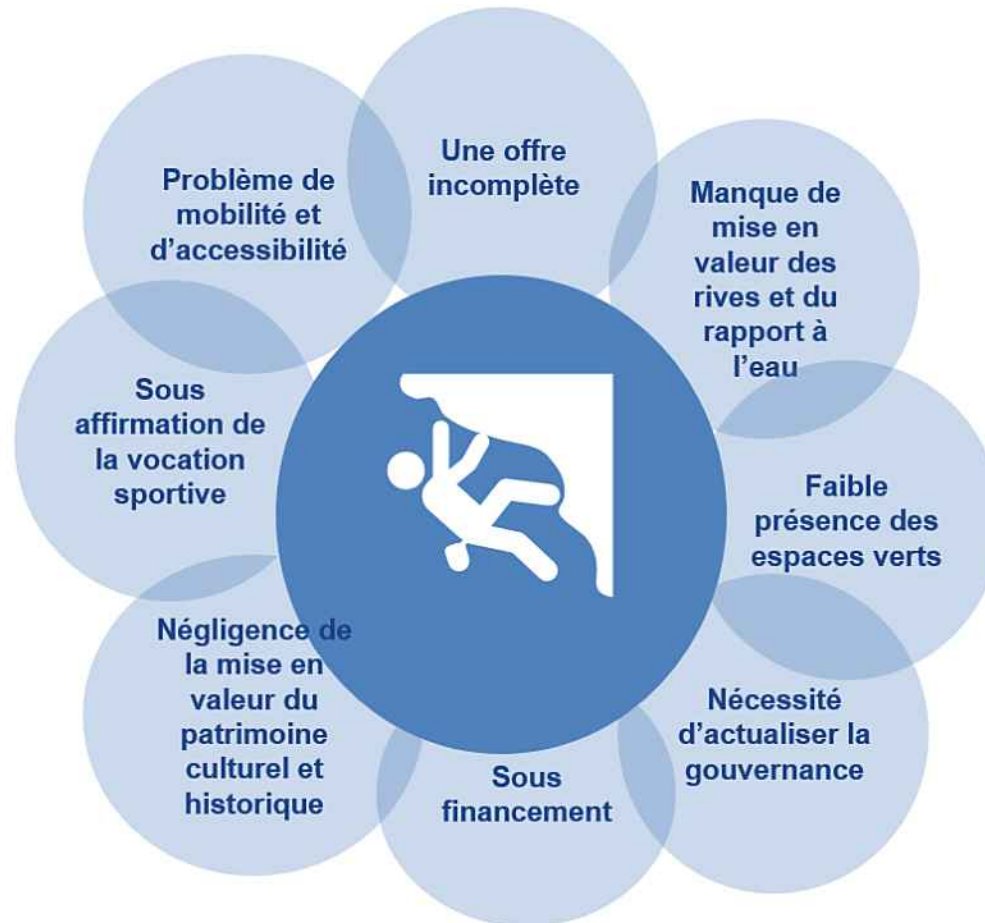
- ❖ La Biosphère
- ❖ Les Jardins des Floralies
- ❖ Le mont Boullé
- ❖ Le circuit Gilles-Villeneuve
- ❖ Les souvenirs d'Expo 67
- ❖ Les vestiges des Jeux olympiques de 1976



## Faits saillants 2019 et impact

- Entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des employés cols bleus tout en maintenant un climat de travail sain;
- Poursuite de la rédaction du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du Parc

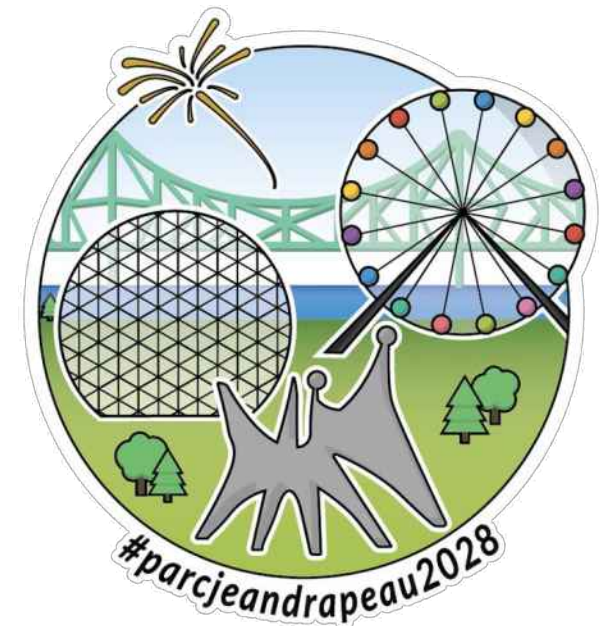
## Les défis historiques du Parc



## Méthodologie

- Démarche de consultation publique et rapport de l'OCPM
- Démarche historique (111 mémoires) – 20 recommandations


- Recherche d'un équilibre harmonieux entre les composantes nature et événementielle comme première composante
- Retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu
- Affirmation résolue de son caractère public et accessible



## Les 4 orientations

- Un parc **durable** adoptant des pratiques économiques, sociales et environnementales exemplaires
- Un parc **innovant** dans ses actions et ses pratiques
- Une gestion écosystémique et un mode de **gouvernance ouverte** pour une prise de décision éclairée
- Une approche orientée vers la **qualité des expériences** offertes aux usagers

## Bilan en matière de santé et sécurité au travail

- Élaboration d'un logo rappelant la santé et la sécurité au travail 
- Formation des gestionnaires et des travailleurs sur la gestion des produits dangereux et sur le travail en hauteur
- Diminution de 3 % du nombre d'incidents
- Diminution de 30 % des accidents avec perte de temps



## Évolution budgétaire 2019 - Revenus

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	Total
<b>Budget original 2019</b>	<b>29 196,3</b>	<b>29 196,3</b>
Événements	(598,3)	(598,3)
Locations	(101,8)	(101,8)
Stationnements	500,0	500,0
Concessions	57,0	57,0
Intérêts	20,0	20,0
Contributions - Mandats additionnels	925,0	925,0
<b>Budget modifié 2019</b>	<b>29 998,2</b>	<b>29 998,2</b>
<b>Prévisions 2019</b>	<b>28 689,0</b>	<b>28 689,0</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(1 309,2)</b>	<b>(1 309,2)</b>
<b><u>Explications des principaux écarts</u></b>		
Événements : Diminution des Feux follets et la Balade touristique	185,9	185,9
Locations : Diminution des revenus de location	(85,3)	(85,3)
Stationnements : Nouvelle entente avec un partenaire	500,0	500,0
Droits d'entrée : FDN 2019 dû à la tempé	197,2	197,2
Commandites : Pas de commandite pour l'Espace 67	397,4	397,4
Concessions : baisse des revenus pour l'Espace 67	131,2	131,2
Énergie	65,0	65,0
Intérêts	(100,0)	(100,0)
Autres revenus	(27,2)	(27,2)
Contribution - WEM	45,0	45,0
	<b>1 309,2</b>	<b>1 309,2</b>

## Évolution budgétaire 2019 - Dépenses

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	Total
<b>Budget original 2019</b>	<b>30 578,2</b>	<b>30 578,2</b>
Direction générale	315,6	315,6
Administration	(358,1)	(358,1)
Marketing et développement commercial	180,3	180,3
Énergie	100,0	100,0
Exploitation	(406,1)	(406,1)
Amélioration de l'entretien, projets spéciaux et frais financiers	46,9	46,9
Mandats additionnels de la Ville de Montréal	925,0	925,0
<b>Budget modifié 2019</b>	<b>31 381,8</b>	<b>31 381,8</b>
<b>Prévisions 2019</b>	<b>30 553,8</b>	<b>30 553,8</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>828,0</b>	<b>828,0</b>
<b><u>Explications des principaux écarts</u></b>		
Direction générale : transfert des affaires juridiques & équipe du Plan directeur	65,9	65,9
Administration : transfert des affaires juridiques & non comblement de poste	(293,6)	(293,6)
Marketing & développement commercial : Intégration des dépenses liées à la Balade touristique	(245,1)	(245,1)
Infrastructures et gestion de projets : diminution dans les coûts de sécurisation des bâtiments	(177,8)	(177,8)
Exploitation : Exploitation de l'Espace 67 et Espace Paddock	(167,9)	(167,9)
Amélioration de l'entretien, projets spéciaux et frais financiers	(9,6)	(9,6)
	<b>(828,0)</b>	<b>(828,0)</b>

## Objectifs 2020

- Équilibrer le budget de fonctionnement
- Mettre en œuvre le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du Parc
  - Faire approuver le Plan directeur par les instances
  - Élaborer et mettre en œuvre le plan de communication
- Appliquer la nouvelle convention des cols bleus
- Mettre en place une offre de restauration pour les usagers du Parc

## Budget 2020 Revenus et dépenses par compétence

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2015	Réel comparatif 2016	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Prévision comparative 2019	Budget comparatif 2019	Budget 2020
<b>Conseil d'agglomération</b>	22 107,7	25 510,6	25 434,0	24 831,5	28 689,0	29 196,3	30 762,2
<b>Total</b>	<b>22 107,7</b>	<b>25 510,6</b>	<b>25 434,0</b>	<b>24 831,5</b>	<b>28 689,0</b>	<b>29 196,3</b>	<b>30 762,2</b>

(en milliers de dollars)

	Dépenses						
	Réel comparatif 2015	Réel comparatif 2016	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Prévision comparative 2019	Budget comparatif 2019	Budget 2020
<b>Conseil d'agglomération</b>	21 650,7	24 384,9	26 435,0	27 137,0	30 553,8	30 578,2	30 762,2
<b>Total</b>	<b>21 650,7</b>	<b>24 384,9</b>	<b>26 435,0</b>	<b>27 137,0</b>	<b>30 553,8</b>	<b>30 578,2</b>	<b>30 762,2</b>

## Budget 2020 Revenus par objet

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2015	Réel comparatif 2016	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Prévision comparative 2019	Budget comparatif 2019	Budget 2020
Événements	4 771,5	4 841,8	5 438,2	4 825,6	5 857,8	6 642,0	6 096,1
Locations	1 270,7	1 009,8	917,2	944,4	1 301,0	1 317,5	1 585,2
Stationnements	1 555,8	1 564,8	1 596,7	1 617,1	2 000,0	2 000,0	3 000,0
Droits d'entrée	1 039,1	1 141,7	575,4	866,9	746,6	943,8	1 187,5
Commandites	210,6	435,5	324,4	298,1	304,6	645,0	167,5
Concessions	292,0	264,2	217,6	214,7	168,6	299,8	186,2
Énergie	3 372,2	3 500,2	3 377,9	3 466,2	3 364,2	3 429,2	3 414,8
Intérêts	65,2	74,0	89,5	145,6	200,0	80,0	158,3
Autres revenus	95,3	140,6	66,4	94,7	142,2	115,0	87,5
<b>Sous-total</b>	<b>12 672,4</b>	<b>12 972,6</b>	<b>12 603,3</b>	<b>12 473,4</b>	<b>14 085,0</b>	<b>15 472,3</b>	<b>15 883,2</b>
Contribution - Ville de Montréal	8 706,0	11 706,0	11 706,0	12 894,0	12 894,0	12 894,0	12 894,0
Contribution - WEM	645,0	645,0	930,0	830,0	785,0	830,0	785,0
Contributions - Mandats additionnels	84,2	187,0	1 746,1	41,8	925,0	-	-
Contribution - Nouvelles infrastructures Ville de Montréal	-	-	-	-	-	-	1 200,0
<b>Sous-total</b>	<b>9 435,2</b>	<b>12 538,0</b>	<b>14 382,1</b>	<b>13 765,8</b>	<b>14 604,0</b>	<b>13 724,0</b>	<b>14 879,0</b>
<b>Total</b>	<b>22 107,6</b>	<b>25 510,6</b>	<b>26 985,4</b>	<b>26 239,1</b>	<b>28 689,0</b>	<b>29 196,3</b>	<b>30 762,2</b>

## Budget 2020 Dépenses par objet

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2015	Réel comparatif 2016	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Prévision comparative 2019	Budget comparatif 2019	Budget 2020
Rémunération	10 364,9	11 207,2	11 959,9	13 480,4	13 676,4	13 972,4	14 725,8
Cotisations de l'employeur	1 798,2	2 225,3	2 442,6	2 742,5	3 103,4	2 770,7	2 806,8
Transport et communication	798,7	873,4	760,0	743,1	760,7	750,5	326,0
Services professionnels, techniques et autres	2 373,8	3 212,7	4 501,5	3 333,1	4 120,7	5 076,3	5 480,4
Location, entretien et réparations	1 063,1	1 296,7	1 614,7	2 101,1	2 806,1	2 496,7	2 017,9
Énergie	4 334,9	4 460,9	4 367,0	4 523,2	4 709,2	4 609,2	4 655,3
Créances douteuses ou irrécouvrables	9,8	19,3	-	2,3	-	-	-
Amortissement	121,2	69,6	45,0	13,7	15,0	15,0	15,0
Achats de biens non durables	786,0	1 019,8	849,0	1 198,1	1 362,5	887,4	735,0

## Budget 2020 Revenus et dépenses par objet – explications d'écarts

### Revenus

- Optimisation du stationnement
- Mise en service de la salle multifonctionnelle à l'Espace Paddock

### Dépenses

- Direction générale : intégration au budget des affaires juridiques
- Marketing & développement commercial : Transfert des IATSE à l'Exploitation
- Exploitation de l'Espace 67 et l'Espace Paddock
- Optimisation des ressources pour atteindre l'équilibre budgétaire

## Budget 2020 - Dépenses par catégorie d'emploi

	(en milliers de dollars)					
	Budget comparatif 2015	Budget comparatif 2016	Budget comparatif 2017	Budget comparatif 2018	Budget comparatif 2019	Budget 2020
<b>Rémunération et cotisations de l'employeur</b>						
Cadres	4 698,9	5 383,6	6 212,7	6 721,9	7 813,8	7 526,1
IATSE	937,8	748,5	91,0	852,5	747,3	818,9
Cols blancs	718,5	703,3	626,3	829,0	1 083,9	1 031,9
Cols bleus	4 009,7	4 361,1	3 975,4	4 093,8	4 327,4	5 348,9
<b>Sous-total — Rémunération</b>	<b>10 364,9</b>	<b>11 196,5</b>	<b>10 905,4</b>	<b>12 497,2</b>	<b>13 972,4</b>	<b>14 725,8</b>
Cotisation de l'employeur	1 798,2	2 236,0	1 865,7	2 340,3	2 770,7	2 806,8
<b>Sous-total — Rémunération</b>	<b>1 798,2</b>	<b>2 236,0</b>	<b>1 865,7</b>	<b>2 340,3</b>	<b>2 770,7</b>	<b>2 806,8</b>
<b>Total</b>	<b>12 163,1</b>	<b>13 432,5</b>	<b>12 771,1</b>	<b>14 837,5</b>	<b>16 743,1</b>	<b>17 532,6</b>



## Budget 2020 - Variations de l'effectif par catégorie d'emploi

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2015	Budget comparatif 2016	Budget comparatif 2017	Budget comparatif 2018	Budget comparatif 2019	Budget 2020
<b>Rémunération et cotisations de l'employeur</b>						
Cadres	70,4	81,1	96,9	127,5	105,9	100,6
IATSE	0,2	0,5	0,3	0,3	10,1	10,2
Cols blancs	23,0	25,1	24,0	21,5	30,8	25,3
Cols bleus	85,2	77,2	84,0	82,4	82,1	97,2
<b>Sous-total — Rémunération</b>	<b>178,8</b>	<b>183,9</b>	<b>205,2</b>	<b>231,7</b>	<b>228,9</b>	<b>233,3</b>
<b>Total</b>	<b>178,8</b>	<b>183,9</b>	<b>205,2</b>	<b>231,7</b>	<b>228,9</b>	<b>233,3</b>

2020 : 19,8 cadres de gestion et 80,8 cadres de soutien

2019 : 20 cadres de gestion et 85,9 cadres de soutien

## Principaux écarts 2020 vs 2019 - Revenus

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	Total
<b>Comparatif 2019</b>	<b>29 196,3</b>	<b>29 196,3</b>
<i>Diminution des recettes liées aux événements</i>	(545,9)	(545,9)
<i>Augmentation des recettes liées aux locations</i>	267,7	267,7
<i>Augmentation des recettes liées aux stationnements</i>	1 000,0	1 000,0
<i>Augmentation des recettes liées aux droits d'entrées</i>	243,7	243,7
<i>Diminution des recettes liées aux commandites</i>	(477,5)	(477,5)
<i>Diminution des recettes liées aux concessions</i>	(113,6)	(113,6)
<i>Diminution des recettes liées à l'énergie</i>	(14,4)	(14,4)
<i>Augmentation des recettes liées aux intérêts</i>	78,3	78,3
<i>Diminution des recettes liées aux autres intérêts</i>	(27,5)	(27,5)
<i>Diminution de la Contribution Ville de Montréal - WEM</i>	(45,0)	(45,0)
<i>Contribution - Nouvelles infrastructures Ville de Montréal</i>	1 200,0	1 200,0
Variation totale	1 565,9	1 565,9
<b>Budget 2020</b>	<b>30 762,2</b>	<b>30 762,2</b>

## Principaux écarts 2020 vs 2019 - Dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)	A-P.	Conseil d'agglomération	Total
<b>Comparatif 2019</b>	<b>228,9</b>	<b>30 578,2</b>	<b>30 578,2</b>
Augmentation des dépenses liées à la Direction générale	(1,2)	266,4	266,4
Diminution des dépenses liées à l'Administration	(1,3)	(215,6)	(215,6)
Diminution des dépenses liées au Marketing et développement commercial	(4,4)	(1 272,9)	(1 272,9)
Diminution des dépenses liées à Infrastructures et gestion de projets	(1,0)	(155,0)	(155,0)
Augmentation des dépenses liées à l'énergie	-	46,1	46,1
Augmentation des dépenses liées à l'Exploitation	2,8	301,9	301,9
Hausse des dépenses liées à l'exploitation Espaces 67 & Paddock	9,5	1 213,1	1 213,1
Variation totale	4,4	184,0	184,0
<b>Budget 2020</b>	<b>233,3</b>	<b>30 762,2</b>	<b>30 762,2</b>

# Période de questions ?

# Programme triennal d'immobilisations 2020-2022

## Plan de la présentation

- Liste des acronymes
- Enjeux
- Réalisations 2019
- PTI 2020-2022 par catégories d'actifs
- PTI 2020-2022 à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)
- Liste des programmes
- Priorités du PTI 2020-2022 : programmes
- Liste des projets
- Priorités du PTI 2020-2022 : projets
- Impacts sur le budget de fonctionnement
- Impacts sociaux et mesures de mitigation
- Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre
- Période de questions
- Annexes
  - Liste des programmes par compétences
  - Liste des projets par compétences
  - Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe
  - Écart entre le PTI 2019-2021 et le PTI 2020-2022

## Enjeux

- Maintien de la notoriété et de la reconnaissance du Parc comme étant un site exceptionnel
- Dégradation des infrastructures et du parc immobilier
- Détérioration des installations affectant la qualité des services offerts aux usagers
- Sécurisation du circuit Gilles-Villeneuve

## Réalisations 2019

### Volet protection

- Travaux de réfection de la toiture et mise aux normes des systèmes d'électromécaniques du Musée Stewart
- Travaux de réfection pour l'usine de filtration à la plage Jean-Doré
- Installation de la fibre optique dans le secteur nord de l'île Notre-Dame
- Travaux de sécurisation du circuit Gilles-Villeneuve selon les exigences de la FIA
- Acquisition de véhicules électriques pour la Balade touristique et autres matériels roulants
- Travaux d'étanchéité du tunnel de la Biosphère

### Volet développement

- Fin des travaux de l'amphithéâtre et de l'allée Calder incluant la construction et l'aménagement des pavillons de restauration et d'information
- Fin des travaux des paddocks



## PTI 2020-2022 par catégorie d'actif

## PTI 2020-2022 : 102,4 M\$

(en milliers de dollars)

	2 020			2 021			2 022			2020-2022		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
<b>CONSEIL AGGLOMÉRATION</b>												
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	400	4 000	4 400	400	25 750	26 150	400	24 250	24 650	1 200	54 000	55 200
Bâtiments	23 680	3 800	27 480	20 066	7 615	27 681	23 081	0	23 081	66 827	11 415	78 242
<b>Total :</b>	<b>24 080</b>	<b>7 800</b>	<b>31 880</b>	<b>20 466</b>	<b>33 365</b>	<b>53 831</b>	<b>23 481</b>	<b>24 250</b>	<b>47 731</b>	<b>68 027</b>	<b>65 415</b>	<b>133 442</b>
pourcentage relatif ==>	75,5 %	24,5 %		38,0 %	62,0 %		49,2 %	50,8 %		51,0 %	49,0 %	

	2020			2021			2022			2020-2022		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
<b>CATÉGORIES D'ACTIFS</b>												
<b>GLOBAL</b>												
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	400	4000	4400	400	25750	26150	400	24250	24650	1200	54000	55200
Bâtiments	23680	3800	27480	20066	7615	27681	23081	0	23081	66827	11415	78242
<b>Total :</b>	<b>24080</b>	<b>7800</b>	<b>31880</b>	<b>20466</b>	<b>33365</b>	<b>53831</b>	<b>23481</b>	<b>24250</b>	<b>47731</b>	<b>68027</b>	<b>65415</b>	<b>133442</b>
pourcentage relatif ==>	75,5 %	24,5 %		38,0 %	62,0 %		49,2 %	50,8 %		51,0 %	49,0 %	

## **PTI 2020-2022 par catégorie d'actif (suite)**

Ces investissements permettront la sécurisation et la mise aux normes des bâtiments de la SPJD et la sécurisation du circuit Gilles-Villeneuve.

Des dépenses de 66,8 M\$ (65 %) pour la protection des actifs et de 35,6 M\$ pour le développement (45 %).

## PTI à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)

PTI 2020-2022 : 102,432 M\$

- 102 442 M\$ (100 %) relèvent du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

MODES DE FINANCEMENT	2020		2021		2022		2020-2022	
	Conseil agglomération	Total	Conseil agglomération	Total	Conseil agglomération	Total	Conseil agglomération	Total
<b>Programmation déposée</b>	31 880	31 880	53 831	53 831	47 731	47 731	133 442	133 442
<b>Source de financement externe</b>								
Transferts (subventions)	(2 800)	(2 800)	(14 600)	(14 600)	(13 600)	(13 600)	(31 000)	(31 000)
	(2 800)	(2 800)	(14 600)	(14 600)	(13 600)	(13 600)	(31 000)	(31 000)
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	29 080	29 080	39 231	39 231	34 131	34 131	102 442	102 442

## Liste des programmes

### SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

#### Listes des programmes

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Réalisations antérieures				Budget original	PTI 2020-2022			
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
SOC. PARAMUN	43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	9 885	7 868	9 983	26 146	27 860	23 680	20 066	23 081	66 827
	43012	Revitalisation de la canopée	-	-	-	-	400	400	400	400	1 200
	43018	Mise en oeuvre : Aménagement du plan directeur	-	-	-	-	-	-	4 000	4 000	8 000
<b>Total :</b>			<b>9 885</b>	<b>7 868</b>	<b>9 983</b>	<b>26 146</b>	<b>28 260</b>	<b>24 080</b>	<b>24 466</b>	<b>27 481</b>	<b>76 027</b>

## Priorités du PTI 2020-2022

### Programmes PTI 2020-2022

Programme ou groupe de programmes (priorité 1) 66,8 M\$

- Maintien des actifs

Programme ou groupe de programmes (priorité 2) 1,2 M\$

- Revitalisation de la canopée

Programme ou groupe de programmes (priorité 3) 8 M\$

- Mise en œuvre du Plan directeur

## Programme de maintien d'actifs

PTI 2020-2022

66,8 M\$

- Aménagement de l'entrée de la Biosphère
- Construction du pôle de mobilité métro
- Travaux d'aménagement de la piste cyclable – montée Macdonald
- Restauration du Complexe aquatique
- Restauration de la Tour de Lévis
- Sécurisation du circuit Gilles-Villeneuve (exigences de la FIA – avant course)
- Resurfaçage du circuit Gilles-Villeneuve

## Projets au maintien d'actifs

Tour de Lévis



Complexe aquatique



## Liste des projets

### SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

#### Listes des projets par compétences et leur source externe de financement

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Compétence	Coûts fiches	PTI 2020-2022 (brut)					Source externe de financement	Ultérieur au PTI 2020-2022	Source externe de financement	Total projet net
				Avant 2019	2020	2021	2022	Total	2020-2022	2023 et +	2023 et +		
SOC. PARAMUN	43015	Pavillon du Canada - Phase I	A	1 448	2 050	2 300	-	4 350	-	-	-	-	5 798
	43016	Place des Nations	A		4 000	21 750	20 250	46 000	31 000	-	-	-	15 000
	43017	Plage Jean-Doré	A		1 750	5 315	-	7 065	-	-	-	-	7 065
<b>Total :</b>				<b>1 448</b>	<b>7 800</b>	<b>29 365</b>	<b>20 250</b>	<b>57 415</b>	<b>31 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>27 863</b>



## Priorités du PTI 2020-2022

### Projets PTI 2020-2022

Projet ou groupe de projets (priorité 1) 12,8 M\$

- Restauration des bâtiments de la plage Jean-Doré
- Réfection du Pavillon du Canada

Projet ou groupe de projets (priorité 2) 15 M\$

- Réfection de la Place des Nations

## La Place des Nations



## Impacts sur le budget de fonctionnement

- Coût d'entretien et d'opération pour l'Espace 67 estimé à 1,6 M\$ selon la méthode de la valeur de l'actif
- Coût d'entretien et d'opération pour Espace Paddock estimé à 1 M\$ selon la méthode de la valeur de l'actif
- Les avant-projets non capitalisables ont un impact direct sur le budget de fonctionnement de la SPJD, soit des frais représentant un montant approximatif de 300 000 \$ chaque année.

## Impacts sociaux et mesures de mitigation

### Bruit lors d'événements

- Installation de tours à délai pour minimiser le bruit
- Installation de sonomètres et station de météo

### Travaux majeurs à la plage Jean-Doré et au Complexe aquatique

- Les travaux seront effectués pendant la basse saison afin de ne pas affecter l'expérience des usagers

## Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

- Accréditation accessibilité universelle : demande de certification pour l'Espace 67 et l'Espace Paddock en cours
- Le Complexe aquatique, la plage Jean-Doré, le Quartier des athlètes, le Pavillon d'information sont accessibles à toute personne à mobilité réduite
- La Balade touristique est munie d'un dispositif pour les personnes malentendantes et d'une rampe d'accès
- La majorité des toilettes, de Espace 67, du Pavillon de la Tunisie, de la plage Jean-Doré, du Complexe aquatique, du Quartier des athlètes et celles sous le pont de la Concorde sont adaptées.

# Période de questions ?

# Annexes

## Liste des programmes par compétences

### SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

#### Listes des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Compétence	Réalizations antérieures				Budget original	PTI 2020-2022			
				2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
SOC. PARAMUN	43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - parc Jean-Drapeau	A	9 885	7 868	9 983	26 146	27 860	23 680	20 066	23 081	66 827
	43012	Revitalisation de la canopée	A	-	-	-	-	400	400	400	400	1 200
	43018	Mise en oeuvre : Aménagement du plan directeur	A	-	-	-	-	-	-	4 000	4 000	8 000
<b>Total :</b>				<b>9 885</b>	<b>7 868</b>	<b>9 983</b>	<b>26 146</b>	<b>28 260</b>	<b>24 080</b>	<b>24 466</b>	<b>27 481</b>	<b>76 027</b>



## Écart entre le PTI 2019-2021 et PTI 2020-2022

(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME/ PROJET	PTI 2019-2021 (brut)				PTI 2020-2022 (brut)				Écart Total	Explications
		2019	2020	2021	Total	2020	2021	2022	Total		
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	27 860,0	15 826,0	11 300,0	54 986,0	23 680,0	20 066,0	23 081,0	66 827,0	11 841,0	Augmentation de la programmation en maintien d'actif suite à la fin des projets du Legs et des Paddocks.
43012	Revitalisation de la canopée	400,0	400,0	400,0	1 200,0	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	Maintien de ce projet pour la programmation 2020-2022.
43018	Mise en oeuvre : Aménagement du plan directeur				-	-	4 000,0	4 000,0	8 000,0	8 000,0	Nouveau projet en programmation pour 2020-2022.
43011	Parc Jean-Drapeau - Legs du 375e - Projet des legs (PAMM)	3 000,0	-	-	3 000,0				-	(3 000,0)	Ce projet est terminé.
43013	Grand Prix du Canada - Amélioration des infrastructures	32 600,0	-	-	32 600,0				-	(32 600,0)	Ce projet est terminé.
43014	Hélène de Champlain - Phase II	1 500,0	5 000,0	7 300,0	13 800,0				-	(13 800,0)	Ce projet n'est plus programmé en 2020-2022.
43015	Pavillon du Canada - Phase I				-	2 050,0	2 300,0	-	4 350,0	4 350,0	Nouveau projet en programmation pour 2020-2022.
43016	Place des Nations				-	4 000,0	21 750,0	20 250,0	46 000,0	46 000,0	Nouveau projet en programmation pour 2020-2022.
43017	Plage Jean-Doré				-	1 750,0	5 315,0	-	7 065,0	7 065,0	Nouveau projet en programmation pour 2020-2022.
<b>Total</b>		<b>65 360,0</b>	<b>21 226,0</b>	<b>19 000,0</b>	<b>105 586,0</b>	<b>31 880,0</b>	<b>53 831,0</b>	<b>47 731,0</b>	<b>133 442,0</b>	<b>27 856,0</b>	
Source de financement externe		11 800,0			11 800,0	2 800,0	14 600,0	13 600,0	31 000,0	19 200,0	
<b>Total des investissements nets</b>		<b>53 560,0</b>	<b>21 226,0</b>	<b>19 000,0</b>	<b>93 786,0</b>	<b>29 080,0</b>	<b>39 231,0</b>	<b>34 131,0</b>	<b>102 442,0</b>	<b>8 656,0</b>	

# Société du parc Jean-Drapeau

**Merci!**



**Dossier # : 1193843023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2020 à la CMM

Il est recommandé :

1. de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2020 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants :

Agence régionale de transport métropolitain	668 394 000
Conseil des arts	20 235 000
Société du parc Jean-Drapeau	15 353 100
Bureau du taxi de Montréal	3 238 200
Office municipal d'habitation de Montréal	585 000
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 444 500

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-22 15:56

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193843023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2020 à la CMM

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Approuver les contributions financières 2020 aux organismes et agences gouvernementales exerçant des activités relevant des compétences du conseil d'agglomération ainsi que la quote-part à verser à la Communauté métropolitaine de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG18 0642 - 29 novembre 2018 – Contributions financières 2019 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
- CG18 0025 - 25 janvier 2018 – Contributions financières 2018 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
- CG16 0679 - 16 décembre 2016 – Contributions financières 2017 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
- CG15 0736 - 10 décembre 2015 – Contributions financières 2016 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
- CG14 0556 - 12 décembre 2014 – Contributions financières 2015 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
- CG14 0051 - 20 février 2014 – Contributions financières 2014 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM

**DESCRIPTION**

Afin de soutenir les opérations des organismes contrôlés et contribuer au financement d'agences gouvernementales ou d'autres organismes, l'agglomération de Montréal versera des contributions financières aux entités suivantes :

- Autorité régionale de transport métropolitain;
- Société du parc Jean-Drapeau;
- Conseil des arts;
- Bureau du taxi de Montréal;
- Office municipal d'habitation de Montréal;
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

L'agglomération de Montréal doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain

assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération, soit pour le volet des équipements scientifiques de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations :

- Le transport collectif de personnes (Autorité régionale de transport métropolitain),
- Le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri (OMHM et Corporation d'habitation Jeanne-Mance),
- Conseil des arts,
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Société du parc Jean-Drapeau)
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal).

## JUSTIFICATION

S. o.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2020 aux comptes suivants :

<b>Autorité régionale de transport métropolitain</b> 1001-0010000-202065-03301-61110-016244-0000-000000-000000-000000-000000	668 394 000
<b>Conseil des arts</b> 1001-0010000-202016-07289-61130-016203-0000-000000-000000-000000-000000	20 235 000
<b>Société du parc Jean-Drapeau</b> 1001-0010000-202001-07165-61130-016219-0000-000000-000000-000000-000000 1001-0010000-202064-06503-61130-016219-0000-000000-068161-000000-000000	14 094 000 1 259 100
<b>Bureau du taxi de Montréal</b> 1001-0010000-202064-06503-61130-016219-0000-000000-068161-000000-000000 1001-0010000-202062-03801-61130-014701-0000-000000-000000-000000-000000	3 071 400 166 800
<b>Office municipal d'habitation de Montréal</b> 1001-0010000-202008-05301-61150-016213-0000-000000-000000-000000-000000	585 000
<b>Corporation d'habitation Jeanne-Mance</b> 1001-0010000-202007-05301-61150-016205-0000-000000-000000-000000-000000	12 000
<b>Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal</b> 1001-0010000-202053-07251-61110-016202-0000-000000-000000-000000-000000	11 444 500

La contribution monétaire à la Société du parc Jean-Drapeau porte sur deux volets, soit 14,1 M\$ pour financer directement les dépenses d'exploitation de la société et 1,3 M\$ aux fins de l'événement du Grand Prix de Formule 1 au circuit Gilles-Villeneuve, conformément à

l'entente conclue par la Ville avec ses partenaires d'affaires et les autres paliers de gouvernement, valide jusqu'en 2024.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

François MARTELLINO  
Conseiller en planification budgétaire

**Tél :** 514 872-8440  
**Télécop. :** 514 872-3145

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-12

Martine HACHÉ  
Chef de division - Mise en oeuvre et suivi  
budgétaire corporatif

**Tél :** 514 872-3087  
**Télécop. :** 514 872-3145

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3219

**Approuvé le :** 2019-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
Trésorier et directeur du Service des finances

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2019-11-22





(1)

**Dossier # : 1190310008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2020 et du PTI 2020-2021-2022 pour l'exercice financier 2020 (volet agglomération)

de décréter qu'un document explicatif du budget 2020 et du PTI 2020-2021-2022 pour l'exercice financier 2020 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19)

<b>Signé par</b>	Diane DRH BOUCHARD	<b>Le</b> 2019-11-21 10:47
------------------	-----------------------	----------------------------

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1190310008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2020 et du PTI 2020-2021-2022 pour l'exercice financier 2020 (volet agglomération)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il y a lieu, pour le conseil, de décréter qu'un document explicatif du budget 2020 et du PTI 2020-2021-2022 pour l'exercice financier 2020 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DESORMEAUX  
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-0386  
**Télécop. :** 514 872-5655

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-06

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjoindte au directeur

**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2019-11-21